

AVERTISSEMENT :

Cet inventaire en mode texte est le résultat d'une reconnaissance automatique de caractères (OCR) très imparfaite.

Il a cependant le mérite de permettre une recherche par nom de lieu ou de personne que ne permet pas l'inventaire en mode image, auquel on se référera pour avoir le texte exact.

INVENTAIRE SOMMAIRE DES  
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

SEINE-ET-OISE  
ARCHIVES CIVILES. - SÉRIE E. - NUMEROS 2948 A 3993

(Féodalité, Communes, Bourgeoisie et Familles. - Titres féodaux, Titres de famille, Notaires et Tabellions, Communes et Municipalités, Corporations d'Arts et Métiers, Confréries et Sociétés laïques.)

Titres de Famille. (Suite.)

E. 2948. (Liasse.) - 1 pièce, papier.

• 753. - Prestel. - fartage fait entre Jean et Pierre Trestel, vigneron, et Anne Prestel, de la succession de leur père, décédé à Maisons-sur-Seine.

E. 2949. (Liasse.) - 1 pièce, papier.

1681. - Prie (de). - Conventions faites par Louise de Haultemer, femme de Marc de Prie, baron de Toussy en Bourgogne, avec Charlotte de Haultemer, veuve de Pierre de Roussel, l'un des lieutenants généraux du Roi en Normandie, seigneur de Médany, pour le paiement de 16,000 livres tournois à Jeanne de Haultemer, dame de Raffetot.

E. 2950. (Liasse.) - 39 pièces, parchemin: 4C pièces, papier; 2 cachets.

u;»v - Prioreau. - Généalogie de la famille Prioreau, établie dans la Saintonge et le Poitou, rattachée à la maison de Priolo de Venise, dont l'un des membres, venu en France sous Henri II, aurait épousé Madeleine de Blanzay, fille d'un gentilhomme de Saintonge. - Planché coloriée représentant l'écusson des Prioreau : pale d'or et d'azur de six pièces, au chef de gueules, et des fa-

Sewe-et-Oise - Série E. - Tome II.

milles qui leur étaient alliées. - Contrat de mariage de Jacques Prioreau, écuyer, et de Madeleine Guimard. - Quittance de 2,500 livres payées au bureau des finances

par Jacques Prioreau pour l'office de procureur du Roi en la sénéchaussée de Bergerac, vacant par la mort de Lucas, son père. — Contrat de mariage de Dnniel Prioreau et de Elisabeth Tarneau, veuve de René de Luze, seigneur de la Taste et de Goureau. — Quittance de 33,000 livres payées par Daniel Prioreau pour l'office de procureur du Roi. — Certificat des maires, conseil et gouverneur de Bergerac, attestant que Daniel Prioreau est comme son père Jacques et son grand-père Lucas, bourgeois de cette ville et y « tient feu vif et allumé. » — Quittance de 550 livres payées par Guillaume Prioreau pour l'office de conseiller du Roi au sénéchal de Bergerac. — Contrat de mariage de François Prioreau et de Françoise de Fayolle, 1772, etc.

E. 2951. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

X viei siècle. — Etats des services du chevalier de Prioreau, prévôt général de la maréchaussée des voyages et chasses du Roi, ayant rang de lieutenant-colonel, ancien gouverneur des pages du Dauphin. — Note des prix que lui ont coûté les charges de porte-arquebusier du comte d'Artois, 36,000 livres ; de maître d'hôtel du comte d'Artois, 42,000 livres. — Pétitions adressées par lui : à la Reine, pour obtenir une gratification annuelle, ensuite la place d'inspecteur général de la 1<sup>re</sup> division de

#### ARCHIVES DE SEINE-ET-DMSE

maréchaussée, vacante par la mort de M. de Merville; — au comte d'Artois pour être nommé colonel; — au Roi pour être décoré de la croix de Saint-Louis. — Réclamation aux maréchaux de France contre la concurrence faite aux brigades chargées de veiller à la personne du Roi pendant les voyages et chasses par la maréchaussée de L'Ile-de-France, et demande que ces brigades soient casernées aux environs de Versailles.

E. 2952. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

XVIII e siècle. — Pétitions diverses adressées par

le chevalier de Prioreau au Roi, pour obtenir une pension de 0,000 livres sur la place de secrétaire général des suisses, afin d'avoir « les moyens de former un établissement » avantageux pour un mariage, et de donner à » l'Etat des citoyens qui, à l'exemple de leurs ancêtres, » soient de dignes et fidèles sujets; » — pour être compris dans l'état des personnes à voiturer à la suite de S. M. ; — pour assurer à son frère la survivance de sa charge de prévôt général de la maréchaussée des chasses et voyages; — au comte d'Artois, pour être nommé inspecteur général des haras ; — pour obtenir la survivance de la lieutenance de Roi au château de Vincennes, etc.

E. 2953. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 49 pièces, papier.

l ? 41-1 ?6».- Règlement de la succession de Jacques Adam, secrétaire des commandements du prince de Conti, l'un des quarante de l'Académie française, et de Louise Guéri n, sa femme;— procès intenté par la veuve de Gaspard Charière contre Jean Filiol, écrivain juré, et Catherine-Michelle Guéiin, sa femme, pour obtenir le paiement de diverses créances. — Mémoires des sommes dues par Filiol « tant pour sa nourriture que le loyer de » sa chambre de prison, tant au Grand-Châtelet qu'à la » Conciergerie, » etc.

E. 2954. (Liasse.) — 66 pièces, papier, 1 cachet.

XVIII e siècle. — Demandes de subvention en faveur de l'abbaye des Isles, ordre de Cîteaux à Auxerre, adressées par sœur de Prioreau, abbesse, à l'archevêque de Sens, premier ministre, à M. de Marville, directeur général des économats, et à la commission établie pour secourir les communautés religieuses. — Listes de religieuses de chœur et sœurs converses. —Etat. des revenus et charges de ladite abbaye. — Description de la terre et baronnie d'Ares (Gironde), etc.

E. 2955. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

fSS3-tl^9. — Lettres de M. de Verdun, surintendant des finances du comte d'Artois, au sujet de l'entretien des armes et munitions de chasse confiées au porte-arquebuse de S. A. — Etat des fusils de chasse du comte d'Artois. — Note du traitement du porte-arquebuse s'élevant à 5,695 livres. — Correspondance de Prioreau, prévôt, général de la maréchaussée des chasses et voyages, avec Henriette Prioreau, abbesse des Isles, sa sœur, — avec Grangeneuve de Prioreau, sergent au régiment de Pondichéry, son frère, etc.

E. 2956. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

iïS4-lï»o. — Vente par Guillaume de Prioreau, mestre-de-camp de cavalerie, prévôt de la maréchaussée des chasses et voyages du Roi, chevalier de Saint-Louis, à Jean Lafondalbert, négociant à Rordeaux, du domaine de Jacquelaux, situé sur la paroisse de Thenac, dans la juridiction de Puy-Guillem, en Périgord, moyennant 54,500 livres. — Inventaire des titres et pièces concernant ledit domaine, remis par le vendeur à l'acquéreur et datés du xvii 3 et xviii e siècles. — Procuration donnée à Guillaume Prioreau par Jean Prioreau, son frère, garde-du-corps du Roi, capitaine de cavalerie, porte-arquebuse du comte d'Artois, pour recevoir la portion qui lui appartient dans le produit de la venle du domaine de Jacquelaux, etc.

E. 2957. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

f7MG-l7»0. — Pétition de Guillaume Prioreau au maréchal de Castries tendant à obtenir, pour Grangeneuve de Prioreau, son frère, une place de sous-lieutenant au régiment de Pondichéry. — Correspondance

dudit Guillaume Prioreau avec sa famille. — Plaintes de l'abbesse des Isles contre la réforme des maisons religieuses, décrétée par l'Assemblée Nationale, etc.

E. 2958. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

liis-Iioo. — Etat des dettes de Guillaume Prioreau. — Mémoires des menus travaux de charronnage, faits par Trambleau et Lorangée, maitres-charrons à Versailles. — Notes de Prat, apothicaire du Roi. — Plaintes très-vives des créanciers de Guillaume Prioreau, qu'ils accusent : « de se faire des rentes à leurs dépens, » etc.

SERIE E.

TITRES DE FAMILLE

E. 2959. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin : 49 pièces, papier.

XVI<sup>e</sup> siècle-178». — Etat des chiens du comte d'Artois. — Frais de la nourriture des chiens de Prioreau à raison de 10 livres par mois ; — mémoire de divers ouvrages de sellerie, faits par Andrieu, maître-sellier à Versailles, etc. — Constitution d'une rente de 100 livres, au principal de 2,000, faite par Cousteau Delabarère de Pecqueuse, éeuyer, huissier ordinaire de la chambre du Roi , et Antoinette Amable Hugary-Delamarche , son épouse, en faveur de Marie Per tient, veuve de Jean Pierre Morant, contrôleur au Grenier-à-sel de Compiègne, 1771. — Fragment d'un registre censier des paroisses du bailliage d'Abbeville « en Vimeu, \* xvi<sup>e</sup> siècle, etc.

E. 2960. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin : 1 pièce, papier

1764. — Dessin fait à la mine de plomb et signé « Prioreau fecit, 1764, » d'une ville ou village dont le nom n'est pas indiqué. — Epreuve à l'eau forte dudit dessin avant la lettre.

E. 2961. (Liasse.) — 19 pièces, papier, dont 9 imprimées.

17\*4-1\*\*5 — Gratifications accordées par l'intendant de la Généralité de Paris, pour la destruction du vagabondage et de la mendicité. — Instructions du maréchal Du Muy, pour le rétablissement des journaux de service de la maréchaussée. — Pièces relatives à l'émeute occasionnée à Paris, au mois de mai 1755, par la cherté des grains. — Jugement du Châtelet de Paris condamnant les nommés Desportes et l'Eguiller à être penilus, pour avoir eu part à la sédition et motion populaire, excilée à Paris le 3 mai 1770. — Jugement rendu par le lieutenant de la maréchaussée du Soissonnais, faisant fonctions de prévôt général, qui condamne, pour vol de blé à main armée à Braisne et aux environs, Bui-retteet Beauvais à être pendus et étranglés, jusqu'à ce

que mort s'ensuive, à une potence à deux bras sur la place publique du grand marché de Soissons, et le nommé Blondeau à être attaché deux heures à un eue, m sur la même place pendant trois jours de marché.

E. 2962. (Liasse.) - 47 pièces, papier.

1735. - Lettres écrites à M. Prioreau par le maréchal Du .Muy. - Réception des procès-verbaux de capture

et détention d'individus prévenus de vol , assassinat , mendicité et pillage à Bures, aux Clayes, à Davron, à Linas, à Maule. aux Mesnuls, à Neauphle, à Noisy, à Triel, etc. - Mesures prises par la maréchaussée à l'occasion des mouvements qui ont eu lieu à cause de la cherté des grains à Chevreuse, à Maule, à Meulan et à Rambouillet. - Ordre de départ d'un détachement de maréchaussée chargé du service pendant le séjour du Boi à Compiègne.

- Désarmements faits par les brigades de Chevreuse et de Gif dans les paroisses de leurs districts, etc.

E. 296.'!. (Liasse.) - 122 pièces, papier.

s î :<;-!\*•»« - Lettres écrites à M. Prioreau parle prince de Montbarey, ministre de la guerre : - ordres d'arrestation et d'emprisonnement d'individus qui se sont rendus coupables de vol, d'incendie, mendicité, vagabondage , braconnage , viol et désertion à Bures, à Chanteloup, à Toussus , à La Verrière , à Villiers-le-Bâcle, etc. - Nomination de M. le prince de Montbarey aux fonctions de ministre de la guerre en remplacement de M. le comte de Saint-Germain. - Rassemblement de toutes les brigades de la compagnie de Prioreau dans la plaine du Trou-d'Enfer, pour faire le cordon à la revue que le Roi doit passer de son régiment d'infanterie, le jeudi 23 avril 1778. - Règlement du service ordinaire de la maréchaussée pour l'année 1779. - Mutalions, tournées et inspections du personnel des brigades de maréchaussée. - Service des étapes. - Exécution de l'arrêt du conseil du 10 janvier 177'.), faisant défenses à tous voituriers, messagers et autres personnes de se charger d'enfants qui viennent de naître ou autres enfants abandonnés, etc.

E. 2901. (Liasse\*] - 107 pi : «I 4 imprimées.

17SO-17W6. - Lettres\* écrites à M. Prioreau par M. de Ségur. - Nomination de M. de Ségur aux fonctions de secrétaire d'Etat au département de la guerre.

- Installation de brigades de maréchaussée à Milly, à Montlhéry, à Triel. - Paiement de gratifications pour captures de déserteurs. - Rapports sur la conduite des cavaliers de la maréchaussée. - Envoi de quatre cavaliers pour être employés à la prévôté qui sert à la suite de l'armée dans l'île de Minorque. - Ordre d'arrêter certains habitants des villages qui avoisinent le Ment Sion, et qui vendent des petites croix qu'ils fabriquent,

en annonçant qu'elles ont été bénies à la montagne de Sion, et se servent de ce prétexte pour mendier. — Re

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE

fus île visa de : ts et certificats, préseotés par les frères hospitaliers et autres n étrangers qui

quêtent et mendient ; ordre de saisir leurs papiers e! de les faire sortir du royaume. — Répression du bracon- dans l'étendue du duché de Rambouillet. — Exécu- tion de l'arrêt du Conseil "20 août 1782 relatil à la con-

nombre : .\ el

autres bêtes de trait qui seront à l'avenir attelés aux voitures. — Armement de la compagnie de maréchaussée des voyages el :h issi - du Roi. — Amnistie accordée par le Roi aux dési irement au

r 1785. — reei pour que les

suite

du in ii' la nouvelle fabrication de

mali re si .1 es. -

les routes , ar les

le matelots génois,

mendiants. — Ires prises le jour de l'expé-

rienci , le v létembre 1786,

près de li ie à \ ei -

--

17SI-17S5. — Leltn - a al. Pri

M. le général des

— étal de; its qui Joivi nt servir aupi tit ses \ . Rambo

Hubert : - . tat di particuliers el ris. — Rassi

e en re\ u le L Combe — Elal

ment Pi Seine et à

-. - 1 irdi l son régiment le

nommé Julien. 1er turbulent. - Ordres donnés

aux hommes , ent la légion licenciée de

Luxembourg .m sen ice de la Corn

pagne 11 se rendre successivement à leurs

lieux d'habitation afin d'éviter le rassemblement sur les  
roules. - sionnée à Montlhéry 1 > par la 1

lu blé li avril 1789).- Envoi d'un détachement de  
dit Chèvre ntribuer,

iréchaussée, au maintien du bon ordre sur le

, . ession des es

pions payés par le gouvernement 1 lercher les

mniers. - Envoi à Lin liement de

rds puui donner la 1 rs. -

à M. Prioreau au sujet du succès des re

élu rches qu il a fait faire pour décom rir les braconnii rs

monts. - Envoi de plusieurs détache

ments de hussards p ur soutenir la maréchaussée contre  
i' 1 - mal mi n -, l'aider dans les recherches des al

troupements séditieux, rassure] les habitants des cam-  
pagnes sur les troupes de bandits qui paraissent s'être  
rassemblés pour pilb r, faire connaître et répandre  
parmi ces habitants qu'on pourvoi! à leur sûreté et qu'on  
s'occupe de garantir leur propriété de toute entreprise.

- Ordre de faire allicher plusieurs placards d'un ju-  
gement 1 en ! 1 prévôtalement a Paris contre les sédi-  
tieux et gens qui ont participé à la révolte de rrtte  
ville. - Avis de la nomination de M. Baudoin à la

ommissaire général aux transports du dé] ir-  
,i de la Guerre en remplacement de M. Biatrix de  
Sault, -

!

iî5-sî»»o. - Le rites à M. Prioreau [ ar

.M. de Saint-Germain et M. de Vergennes. - Nomina-  
tions de M. de Saint-Germain à la ch irge de secrétaire  
d'Etat de la guerre. - Instructions .-ur ie service et 1 fa-  
ussée. - Ré. e] tion de procès-  
i-. voleui - il mendiants  
,l; e. - ['Jaillissement

d'une brigade de ma échaussée à Villepreux. - Infor-  
ll sur la conduite D lil, exempt de

jnie Prinreau. - Avis de l'établissement d'un  
> ur de la Guerre x fail p ir le Roi du

as. - Me-  
et gens sai s aveu  
t ml français qu'ési talii s,

mais nds , qui, à la faveur de certi-

orts falsifiés el frauduleux, quêtent et men-  
ablissenl des sur de fausses permis-

sions. - Mesures d'ordre à prendre lors du passage du  
Roi se l'eu lanl à Fontainebleau.

-

t TÎG-IT7»». - Lettres écrites à M. Prioreau par

MM. de Sarlines el d'Angivilliers : - Ordonnance du  
endanl aux déserteurs delà marine l'amnistie ac  
cordée aux déserteurs des troupes de terre. - A\ is de  
l'évasion du marqua de Beauvau des prisons du .Mont-  
Sainl-Michel où il avuil pai ordre du Roi.

- Mesure.- de police à prendre contre des particuliers

cavaliers d< la maréchaussée qui pèchent dans  
les Etangs de Saclaj et de Sam -Hubert malgré la dé-  
fense.

SERIE E.

TITRES DE FAMI.I I E

E. 2968. 'Liasse.) - 21 pièces, papier.

l 77e«i 78». - Lettres écriies à M Prioreau : par  
M. de Bertier, iu endanl de la Généralité île Paris. -  
Capture des déserteurs du corps îles ouvriers provinciaux.  
- - Exécution de l'oi donnance du Roi concernanl les n en  
diants. - Fiat des détachements de maréchaussée qui  
devront faire le service à Fontainebleau pendant le séjour  
du Roi et de «es frères. - Ordre donné par l'intendant  
de Paris d'envoyer une brigade de maréchaussée chaque  
jour de marché, a Chevreuse, à Mantes, à Houdan, a  
Montfort, à Neauphle el à Meulan, pour y maintenir la  
tranquillité. - Mouvement sur le marché de Montlhéry  
occasionné par la rareté el la cherté du blé. - Envoi de  
cent homme? «lu régiment Royal-Piémont-cavalerie et de  
même noml re du régiment Colonel général dragons pour  
maintenir l'ordre sur le marché de ( '. I j < ■ \ reuse. - Avis de

l'ordre donné aux commandants 'les brigades de maré-  
chaussée de se transporter chez tous les fermiers de leur  
arrondissement à l'effet de visiter leurs granges el  
niers, constater la quantité de blé qui j est enfermée, en  
distinguant la nature du b'é el l'année de la recolte, de  
les sommer de fournir les marchés et de veiller à ce qu'ils  
se présentent sur le carreau avec une quantité raison-  
nable de grains.

E. 2969. (Lii - . ■ - 40 pièces, papier.

■777-1783. - Lettres écrite-; à M. Prioreau par  
M. Amelot : - Ordres de faire tuer les chiens mordus  
par un chien enragé, à Montgeron ; - de retenir huit  
jours en prison les nommés Culanl el Garinot pour avoir

emporté nuitamment le cerf de la chasse du Roi ; - d'ar-  
rêter les braconniers dans diverses paroisses dépendantes  
ou limitrophes du duché de Rambouillet el de les désar-  
mer.

E. 2970. (Liasse). - 15 pièces, papier.

1785-4787. - Lettres écrites à M. Prioreau par le  
duc de Bourbon et par le maréchal deCastries: - Re-  
mercîments au sujet de l'établissement d'une brigade  
de maréchaussée à l'Isle-Adam. - Mémoire du sieur  
Verdet à l'effet d'obtenir une place de maréchal-des-logis.  
-Demandes d'avancement pour les sieurs Oberhaussier,  
brigadier à Montgeron, et Verdet, commandant la bri-  
gade de l'Isle-Adam. - Arrestations de soldats désert-  
teurs de la marine. - Ordres concernant les embau-

chages des recrues des colonies. - Capture de matelots  
génois arrêtés à Trappes comme mendiants.

E. 2971. (Liasse.) - 14 pièces, papier.

1784-1 787. - Letin s adressées à M. Prioreau par le  
baron de Brcteuil el le comte de Montmorin : - Mise en  
liberté d'habitants de Pa aiseau, détenus dans la prison  
du château d'Orsay pour délit< commis dans les bois dece  
domaine. - Gratification annuelle de 1,200 livresaccor-  
dée à M. Prioreau, pour ses frais de voyage a la suite du  
!ini. - Ordre donné à M. Prioreau de se rendre avec le  
plus grand nombre possible de cavaliers à la plaine <lu  
Trou-d'Ei fer, pour j faire le service avec la compagnie  
de l'Isle- de-France, à la revue générale des gardes-du-  
corps (29 juin 1787). - Capture «le soldats déserteurs du  
corps de la marine.

E. 2972. (Liasse.) - 28 pièces, pa]

1787-1788. - Lettres adressées à M. Prioreau par  
M. de La Combe : - Changements de résidence des com-  
mandants de brigades et cavaliers de maréchaussée. -  
Destitution de Guillemine, cavalier de maréchaussée à la  
résidence de Milly. - Ordre d'interroger le sieur Tavalle,  
brigadier à Milly, au sujet de malversations qui lui sont

attribuées. – Avis des jours d'inspection de la compagnie Prioreau. – Admission à l'hôtel des Invalides «le Vudot, ci-devant brigadier à Montfort – Elargissement provisoire des prisons de Montlhéry de Tavalle, ri-devant brigadier à Milly.

K. 2973. (Liasse). – 19 pièces, papier.

1788-1789». – Lettres écrites à M. Prioreau par MM. de Puysegur, de la Tour-du-Pin : – Avis de la nomination de M. de Puysegur à la charge de secrétaire d'Etat au département de la Guerre, vacante par la démission de M. le comte de Brienne. – Nomination de M. Magnier de Bains, prévôt-général de la compagnie de la connétablie, à la place d'inspecteur général de la première division de maréchaussée vacante par la démission de M. de La Combe. – Gratification de 76 livres accordée à la brigade de Montgeron pour faire réparer les vitres de la caserne, cassées par la grêle. – Ordre d'adjoindre à chacun des détachements de troupes réunis à Versailles un cavalier de maréchaussée, afin de le guider dans sa marche. – Ordre de rechercher et choisir de

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE

« bons sujets avoués, » sachant lire et écrire, ayant servi dans la cavalerie et infanterie, pour augmenter, selon le désir du Roi, le nombre des cavaliers de la compagnie Prioreau. – Service extraordinaire des escortes que nécessite le transport des poudres dans le royaume. – Surveillance à exercer pour assurer l'approvisionnement en grains et en farines de la ville de Paris – Lettres écrites par le prince de Lambesc, bailli et capitaine des chasses de la capitainerie du bois de Boulogne à propos de l'administration de ce domaine et des mesures prises pour la répression du braconnage.

E. 2974. (Liasse.) – 16 pièces, papier.

1788-1789». – Lettres écrites à M. Prioreau, par MM. de Villedeuil, de Saint-Périer, etc. – Ordres donnés à M. Prioreau de se transporter dans toutes les paroisses qui comprennent l'arrondissement de Houdan, Montfort, Pontchartrain, Saint-Hubert, Rambouillet, Dourdan, Arpajon et Sainte-Geneviève, et de Montlhéry, Limours, Chevreuse et Orsay jusqu'à Longjumeau, à l'effet d'y faire enlever, en sa présence, toutes les armes à feu et autres qui pourront se trouver chez les habitants.

E. 2975. (Liasse.) – 58 pièces, papier; 3 cachets.

1794-1795 – Congé et certificat de bonne conduite de Jean Buot dit Divertissant, appointé de la compagnie de La Roque, au régiment Mestre-de-carop général. – Congés : de Payer, bombardier de 1<sup>re</sup> classe de la compagnie de Saux du régiment de Besançon-artillerie; –

de Hubert Chiviant, soldai au régiment Commissaire-général-cavalerie. – Lettres d'envoi de procès-verbaux dressés par les diverses brigades de la compagnie Prioreau. – Acte de naissance de François Front, fils de messire Jean-François de Larmandie. écuyer, etc.

E. 2976, (Liasse. 1 – 43 pièces, papier. 2 imprimées.

1998-198». – Déclaration du Roi, portant création d'officiers dans la capitainerie-gruerie royale du bois de Boulogne et fixation des ressort et juridiction de ladite capitainerie. – Mémoire et observations sur les abus qui existent dans l'administration de ce domaine. – Autorisation accordée à Robert Pialut, entrepreneur chez le Roi, d'enclorre la quantité de cinq arpents dix perches deux Mers dans la paroisse de Villiers, et de construire un bâtiment sur ce terrain. – Demande du

baron de Cappel en autorisation de faire couper une partie de luzerne qui entoure sa maison située vis-à-vis la porte Maillot. – Procès-verbaux dressés : par les sieurs Guy et Sagey, brigadier et garde chargés de la conservation du bois de Boulogne, contre des grenadiers et fusiliers de la garde nationale chassant avec des fusils de munition. – Surveillance des gens sans aveu qui se trouvent dans la capitale. – Commission de conservateur des chasses du château de Bellevue accordée au comte Louis de Narbonne, chevalier d'honneur de Mesdames, tantes du Roi. – Etats des détachements fournis par la compagnie Prioreau pour les voyages du Roi à Cherbourg et au Havre. – Composition de la compagnie de maréchaussée des voyages et chasses du Roi. – État de la dépense pour une brigade commandée par un brigadier (3,510 livres) et pour cinq brigades qu'on doit établir (1\*7,550 livres). – Règlement de MM. les maréchaux de France pour la présentation et communication des requêtes, pour la signification de l'exécution des ordonnances, tant dans la ville de Paris que hors d'icelle. – Ordonnance du tribunal de MM. les maréchaux de France rendue contre le sieur Louis de Noé, maire de Bordeaux, lui enjoignant de comparaître audit tribunal à l'effet de répondre du fait d'emprisonnement du suisse portant la livrée du Roi et ayant pour consigne de ne laisser entrer sur le théâtre de cette ville d'autres personnes que le maire, son lieutenant, les deux jurats gentilshommes et celui chargé de la police. – Emplacement des régiments revenus d'Amérique, etc.

E. 2977. (Liasse.) – 2 pièces, papier.

199G-1984. – Puissant. – Cessions du château de Btzens, tout meublé, et de toutes les prérogatives attachées à la seigneurie, à l'exception des droits utiles, faites : par Jacques-Gabriel Bazin, marquis de Bezons et de Rlaisons, lieutenant-général des armées du Roi, à Thomas Sulton, chevalier, comte de Clonard, et à Philis Rlaster-son de Castletown, sa femme, pour 14,000 livres; – par Jacques-Gabriel-Alexandre Bazin, capitaine de dragons au régiment de la Reine, fils du précédent, à François

Puissant, écuyer, fermier général, et à Jeanne-Jacqueline-Sophie Malartic, sa femme, pour 6,000 livres.

E. 297S. (Liasse.) - 3 pièces, papier: 1 cachet.  
19<i5-1981. - PuriGOLD DE I.OWENHARDT. - BrC-

vets de cadet gentilhomme et de sous-lieutenant en la compagnie de La Chèze, dans le régiment d'infanterie de Champagne, pour Et. -Fr.- Charles Purgold de Lowen-

#### SERIE E. - TITRES DE FAMILLE

hardi. - Acte de naissance dudit délivré par l'abbé Poussin, préfet apostolique faisant les fonctions curiales à Cayenne.

I- ' Liasse.) - 3 apier.

1783. - Quàntin de Villiers. - Bail de diverses pièces de terre sises à Villiers, passé par Michel Méléyer, fondé de procuration de Jean Philibert Quantin de Villiers, capitaine à la suite de la cavalerie, à Simon Feydon, laboureur, Pierre Le Gangneux, vigne ron, etc.

180. (Liasse).

parchemin : '.' pièces, papier.

1930-1989. - Quéru. - Brevet d'une pension annuelle de 455 livres ■> sous, octroyé par le Roi à René-Michel Quéru, garçon maréchal en sa l'etite - Écurie. - Contrat de mariage de Quéru avec Suzanne Gouhier, etc.

E. 2981. Liasse. - :i pièi

1989-1968. - Racine. - Bail passé par Armand-Jérôme Bignon. chevalier, commandeur, prévôt et maître des cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit, conseiller d'Etat, grand bibliothécaire du Roi, l'un des Quarante de l'Académie royale de.- sciences, inscriptions et belles-lettres, seigneur-châtelain de l'Isle-Belle, haut-justicier d'Hardricourt, à Suzanne Prévost, veuve de Guillaume Racine, maîtresse de l'hôtellerie où pend pour enseigne, l'image Saint-Nicolas, à Meulan, hors la porte de Mantis, d'un jardin, moyennant un loyer de 35 livres. - Per-mission de clore de murs ledit 'jardin, et alignement donné par Hippolyte Lambert, grand voyer en la Généralité de Paris, à la veuve Racine

E. '98:;. (Liasse!. - 2 pièces, parchemin : 1 pièce, papier.

1799-1790. - Raigecourt de). - Accord intervenu entre Joseph, marquis de Raigecourt-Gournay, comte du Saint-Empire, chevalier, marquis de Spincourt, seigneur de Frienville, Vignot, Malaumont, Bâyonville, Moutier, chambellan de LL. MM. I. et R., grand sénéchal de l'insigne chapitre de Remiremont, demeurant à Nancy, tuteur de Bernard, marquis de Raigecourt, chevalier, seigneur de Jaulny, Thezey, Saint-Martin, Maudières et Montainville, son fils mineur, issu de son mariage Louise, comtesse de Bresse, d'une part, et Jean-Baptiste

Ancillon, lieutenant-colonel, commandant pour le Roi en la ville de Pont-à-Mousson, d'autre part, touchant la succession de Madame Ancillon, grand' mère dudit Bernard;

- vente par Geudé de Ferrières, chevalier, à Bernard', marquis de Raigecourt, capitaine au régiment d'Angoulême-dragons, et à Marie de Vincens de Causans, son épouse, dame pour accompagner Madame Elisabeth, moyennant 550,500 livres, de la terre et seigneurie de Ferrières, située dans les conquets hués (usages) de Gournay-en-Bray, consistant en un château, fermes du M. noir, des. Bas-Bois, droit de champart à la onzième botte, etc.

E. 2983. i Liasse.) - 37 pièces. pa] i

17MO- an vil. - Raissing. - Octroi par le comte d'Artois à Raissing d'une pension de retraite de mille

livres, en considération des services qu'il a rendus en qualité de secrétaire du premier maître d'hôtel de la comtesse d'Artois. - Liquidation par la section des biens nationaux du directoire du district de Versailles, de la déshérence des époux Raissing, allemands d'origine, décedés sans héritiers.

E. "''s - ,, i 13 pièces, pa

■ 981-1980 - Quittances de sommes payées par Raissing, premier commis à l'inspection générale de la maison de la comtesse d'Artois : - pension de 111 livres accordée à Landrin, palefrenier de la comtesse d'Artois, lequel vient de perdre sa femme, pour l'aider à élever son fils ; - indemnité de 8 louis par quartier à Françoise Devaux, femme de la garde-robe du linge, que madame de Forçaiquier a destituée pour donner sa place à une de ses créatures ; - pension de 1,500 livres donnée par le comte d'Artois à Isabelle Pigrais, lectrice de mademoiselle d'Angoulême. - Engagement pris par Joseph Martin, premier

- garçon de fruiterie, de payer à sa mère 400 livres sur le produit de sa charge. - Note indiquant que Raissing a vendu à Forqueroy la (liaison) de secrétaire de la garde-robe du comte d'Artois, moyennant m, non livres. - Etat de la vaisselle d'argent perdue à Choisy pendant l'inoculation du duc d'Angoulême, 1781, etc.

E. -" i ■ - 151 pièces, papier.

1998-1989. - Quittances des sommes payées par  
Raissing: - Pensions de 150 livres à Lucien Poulain,  
gardien de vaisselle: - de 425 livres à Gauthier, con-

#### ARCHIVES DE SEINE-ET-01SE

cierge des offices communs du comle d'Artois. - Em-  
prunt de 4,000 livres, remboursable à sa majorité, fait  
par le marquis de Marillac pour payer un billet d'hon-  
neur. - Paiement de 123 livres à Bunnel pour fourni-  
ture de glaces pour la bouche et le gobelet du comte et  
. < de la comtesse d'Artois pendant l'année entière n83. »

- Octroi par la comtesse d'Artois de 12 livres d'étrennes  
par an à chacun de ses six garçons de vaisselle. - Four- #  
nitire <le meubles mécaniques faite ù la comtesse d'Artois  
par David Roentgen, mécanicien du roi et de la Heine.

- Prix de deux barriques de Malaga, 389 livres  
5 sous, etc.

E. 298S. ,1 iasse. - 3 pièces parchemin 30 pièces, papier  
2 cachets.

m>! »i-i; »i. - Rass.o (Aubert de). - Actes de bap-  
tême de Pierre, fils de Georges-Auberl de Rassay, écuyer,  
seigneur du Petit Thoius et de Sainl-Germain-les-Cande;

- de Joseph, fils de J.-B. Aubert de Rassay, capitaine  
au régiment de Gerraisais, et de Françoise de Calmeil Du  
Gazel, né à Fraissé, diocèse de Saint-Pons de Tomiérés;

- de Michel, fils de Bernard, écuyer, seigneur des Aul-  
ii. i\ et de Marie de Méguyon, né à Angers, etc. - Com-  
missions : de capitaine dans le régiment de Bresse, oc-  
troyées à J. B. Aubert de Rassay; - de lieutenant-colonel  
du régiment de Joyeuse, au même; - île capitaine de la  
compagnie de grenadiers du régiment de Bassigny ; -

immandant du bataillon de garnison des troupes  
provinciales de la Généralité de Tours, avec rang de lieu-  
tenant-colonel, - de maréchal de camp, à Auguste Au-  
| l( , ,i j e Rassay. - Etats de services dudit maréchal de  
camp. - Quittances données au chevalier de Rassay,  
par Le Mercyerde Chezy, d'un à compte sur le travail  
» des preuves de M. de Beyne (ils, pour sa réception aux  
.. pages de il. le comte d'Artois, - par Armand, de  
385 livres pour un forté-piano fourni à M. de Beyne,  
| i ige du comte d'Artois, etc.

i - 1 | •-. p irchemiii 2S pièces, papier .

1951-1991. – Raynal. – Acte de baptême de François-Jacques Raynal, fils d'Antoine, laboureur, et de Marie Laborie, né à Lavercantière Lot le 10 novembre 1751. – Lettres de tonsure, et lettres démissaires pour /oh' les ordre- dans un au in diocèse, octroyées audit Raynal par M. de Cheylus, évêque, baron et comte de i in or< Lettres de promotion aux ordres mineurs et

au sous-diaconat données par François de Narbonne, évêque d'Evreux, premier aumônier de Madame Victoire. – Certificat d'examen sur les matières demandées pour le diaconat accordé par Le Mercier de Montigny, vicaire général d'Evreux; – d'accomplissement des exercices spirituels préparatoires, octroyé par Guille, directeur des retraites de Saint-Lazare. – Lettres de promotion au diaconat données par Claude de Bourdeilles, évêque de Soissons, – à la prêtrise par l'évêque d'Evreux. – Inscription de l'abbé Raynal aux cours de droit romain, canon et français. – Diplôme de bachelier en droit et civil. – Autorisation de confesser à Versailles et dans dans tout le diocèse de Paris, donnée à l'abbé Raynal par M. Le Clerc de Juigné, archevêque de Pans, duc de St-Cloud, pair de France. – Passeport pour l'abbé Raynal, sous-gouverneur des pages du duc de Penthièvre. – Inscriptions dudit au registre de la garde nationale de Versailles, etc.

I-; -".iss Liasse.) – 61 pièces, papier; 5 cachets.

1973-1999. – Lettres adressées à M. l'abbé Raynal: par son père et sa sœur; – par M. de Crécy : « Me voilà » comme Sancho faisant toutes sortes de métiers, j'ai » jeté mon froc de Picpus aux orties pour me faire seigneur de paroisse. Cela vous paraîtra surprenant, il n'y » a rien cependant de plus sûr, et je suis actuellement ■ dans mes terres avec mon beau-frère, ma sœur et leur

petit ménage; – par M. Bonassies, principal du collège de Cahors, pour le féliciter de sa nomination à une chaire de philosophie vacante dans ledit collège ; – par l'évêque de Cahors, en réponse de son refus d'accepter ladite nomination, etc.

1 | Liasse.) – 37 pièces, papier

1984-1990. – Mémoire présenté au duc de Penthièvre, sur l'éducation de ses pages, par le chevalier de Blond, leur gouverneur, et l'abbé Raynal, leur sous-gouverneur. – Réformes à faire dans le mode d'habillage des pages du duc de Penthièvre, indiquées par le chevalier de Blond. – Pétition des maîtres d'exercices demandant une augmentation du nombre de leurs leçons et de leurs honoraires. – Liste des livres achetés pour les pages, etc.

K. J990. la i se.) – 92 pièces, papier.

19\*4-1998.- Avis euvoyé de Malaga de l'expédition

SERIE E. - TITRES DE FAMILLE

d'une demi-botte de vin vieux en double futaille à 324 livres. - Reconnaissance par l'abbé Lemoyne, curé de Port-Marly, du prêt à lui fait, par l'abbé Raynal, d'une somme de 300 livres. - Mémoire de fayence fourni par Ducis, marchand à Versailles, etc.

E.2991. (Liasse.) - 30 pièces, papier.

t7»o. - Plan de charité proposé pour fournir du pain aux plus malheureux ouvriers du canal et aux bons pauvres de Versailles, adressé au maire de cette ville-Extraits des registres de délibérations de l'aumonerie générale.-- Demandes de secours. - Reçus des sommes données pour bonnes œuvres. - Etats de souscriptions volontaires. - Factures de fournitures de toiles et indiennes. - Don par la supérieure des leligieu^es Je la congrégation de Notre-Dame d'une « bourse à argent. » - Aperçu des dépenses des sœurs de la charité île la paroisse Saint-Louis pour le mois de décembre n90, etc.

E. 2992. (Liasse.) - 1 pièce, parchemin ;  
1 cachet.

■ pièces, papier:

1 758-1 586. - Actes de naissance et de baptême et certificat de bonne vie et mœurs de François-Louis Richard. - Acte de baptême de ChurloUe-Augustine de Jousserant, - de Pierre Léonard de Reynaud. - Acte de mariage de messire Joseph de Cosnac, écuyer, et de-moiselle Marie de Bonne!. -Acte de baptême de Jean-François de Cosnac. - Actes de décès de Jean Salinier, not;i ; re; \_ de Marie-Antoine Guischanl, docteur en médecine, etc.

E. 2993. (Liasse.) - 3 pièces, papier.

17SS-1T88. - Copie de lettres écrites par la comtesse de « Monl-cais-zin, » se disant fille de François de CoDti, grand-prieur du Temple, à Louis-François-Joseph deConti, au Roi, à M. de Necker, etc., pour obtenir nue place ou des secours, etc.

E. 2994. (Liasse.) - 22 pièces, papier.

XVIII e siècle. – Brouillons de sermons préparés par l'abbé Raynal : sur la résurrection, – sur le triomphe de la croix (en français), – sur l'ascension (en provençal). – Troisième sermon de saint Thomas de Ville-Seine-et-Oise. – Série E. – Tome IL

neuve pour le jour de l'Ascension. – Premier sermon du même pour le jour de la Pentecôte.

E. 2995. (Liasse.) – 11 pièces, papier.

XVII<sup>e</sup> siècle. – Sermons sur la Sainte-Vierge (en provençal et en français). – Panégyriques de S. Jean Baptiste et de S. Pierre (en français).

E. 2996. (Liasse.) – 11 pièces, papier.

\*

XVIII e siècle. – Sermon sur la communion (en français et en provençal), – sur le mariage (en français).

E. 2997. (Liasse.) – 13 pièces, papier.

XVIII e siècle. – Sermons sur le devoir des maîtres envers leurs domestiques (en français), – sur les devoirs des parents envers leurs enfants (en français et en provençal).

E. 2998. (Liasse.) – 24 pièces, papier.

XV<sup>e</sup> siècle. – Sermons sur la vérité, – l'impureté, – la médisance, – l'orgueil (en français). – Notes sur le scandale et sur la Samaritaine (en français et en provençal).

E. 2999. (Liasse.) – 17 pièces, papier.

XVIII e siècle. – Sermons sur la profession religieuse, – sur le rosaire (en français), – sur la sanctification du dimanche (en français et en provençal), – sur l'aumône (en provençal).

E. 3000. (Liasse.) – 2 pièces, papier.

XVIII e siècle. – Sermons sur l'enfer, – sur l'enfant prodigue (en français).

E. 3001. (Liasse.) – 41 pièces, papier.

XVIII e siècle. – Fragments de sermons sur le ciel, l'orgueil, la communion, la médisance, la passion, le bonheur, etc. (en français et en provençal).

## ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE

B. S002. (Liasse.) – 17 pièces, papier.

xviii siècle. – Passages extraits de l'Écriture

sainte concernant la foi, le péché de rechute, la préparation à la mort, la luxure, l'orgueil, etc.

E. 3003. (Liasse.) – 26 pièces, papier.

X.VIII siècle. – Office du Sacré-Cœur de Jésus. – Litanies du Sacré-Cœur en français et en latin. – Fragment d'un sermon sur 'le Sacré-Cœur.

E. 3004. (Liasse.) – 8 pièces, papier.

X.VIII P siècle. – Pratiques pour le temps de l'advent, – de Noël, – du carême. – Remèdes contre l'orgueil, l'opiniâtreté, l'ostentation, la désobéissance, etc. – Rtsunié de la règle de la Trappe.

E. 3005. (Liasse.) – 13 pièces, papier.

1771-1788. – Renard. – Lettres adressées à Renard, commissaire des guerres, demeurant à Marly, au Cœur-Volant, par l'abbé Angard, qui le prie : de prendre des renseignements sur son neveu, déclaré fuyard lors du tirage de la milice ; – de faire écrire « sous le contre-seing d'un ministre, à l'exempt de la maréchaussée de Pontoise, avec ordre de se transporter chez Louis Froment, à Pontoise, et lui déclarer que s'il ne cesse de maltraiter sa femme, il sera enlevé pour les Isles; » – par M. d'Assarolle : « n'oubliez pas que vous avez laissé à la Louisiane un ami, » etc.; – par madame Du Rarry : invitation à venir jouer au loup; – par madame de Besne : « sachant combien vous êtes considéré de madame la comtesse Du Rarry, je priai de vous parler pour moi s'il était possible par votre canal que je puisse occuper une place honnête chez madame la comtesse, » etc.

E. 3006. (Liasse.)

100 pièces, papier.

1755-1764. – Lettre par laquelle Dardet informe

Renard de sa nomination comme greffier en chef de la prévoie de l'Isle-de-France. — Copie d'un certificat de noblesse pour Charles-Marie Dauphin d'Halinghen. — Lettres de M. de La Frenière à Renard : « vous avez sans » doute appris que Mandrin, ce fameux contrebandier, a

» été arrêté et conduit le 13 de ce mois (1755) à Valence,  
» où il est en prison. On dit que la flotte anglaise observe  
» la nôtre qui est partie le 3 de ce mois ; » — de l'abbé Graves, de Rordeaux (1775) : « vous savez que M. le  
» comte de Noailles doit venir commander dans notre  
» province et réintégrer notre parlement. Vous vous doutez bien que je suis fort aise que ce bon et respectable  
» seigneur soit chargé de cette honorable commission. »  
— Refus par le duc de Noailles de la permission de tirer des lapins dans le bois de Marly, parce que les enfants de France y chassent, etc.

E. 3007. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1753-1783. — Lettres de MM. d'Hardancourt, Hen- nin de Reaupré, Imbert de Nangis, secrétaire du Roi, Blanchard de La Combe, etc. — Félicitations adressées par le chevalier de Kéralio à mademoiselle Arnoux pour ses brillants succès à l'Opéra.

E. 3008. (Liasse ) — 100 pièces, papier.

1751-1784.— Lettres de MM. de La Morlière, Landry, maître-ès-arts en chirurgie, Lecoq, de Léon, de L'Épine ; — de mademoiselle de La Lande : « on vient » de m'apprendre à l'instant que j'ai presque la certi- » tude de la place de sous-gouvernante des Enfants de la » Reine, cela sera tout-à-fait décidé lundi prochain.  
» Comme je te l'ai déjà dit, cette place rapporte 10,000 » livres de rente, beaucoup de présents, la plus grande » protection .. Pour avoir la préférence, il faut que je » donne 50,000 livres, » etc.

E. 3009. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1757-1783. — Lettres de MM. Mercier de Merle garde du magasin du Roi au Cap, de Merville, le prince de Mostowski, palatin du duché de Mazovie, etc.; — de mademoiselle Oudet de Saint-Michel : « malgré le ser- » ment que j'ai fait, Monsieur, de ne vous pas écrire, il » faut que je le fasse pour vous dire que j'ai dîné au- » jourd'hui avec un militaire, un philosophe et une jolie » femme, tous trois très-connus de vous, et qui ont dit » tant de mal de votre individu que je n'ai pu m'empê- » cher d'être votre avocate et de les engager à vous voir » pour vous dire tout ce qu'ils pensent de vous. Le diner » est arrêté chez M. de Mirvault où je réside. Point d'af- » faire, point de parties qui puissent empêcher cela.  
» Vous savez comme un militaire se venge ; le philosophe

» pourrait employer sa plume, et une femme avec de  
 » beaux yeux ne pardonne pas une indifférence. »

E. 3010. (Liasse.) – 115 pièces, papier.

1757-1784. – Lettres de mademoiselle Oudet de La  
 Tuilerie, de MM. Du Perche, Ponteaux, Poula, Prévost  
 de Saligny, Prieur, de Rambault, Du Portai, etc.; – de  
 MM. Papillon : « je viens de recevoir des ordres de la  
 » part du ministre afin de prévenir tous les officiers de  
 » ma compagnie de ne point se déplacer pour se rendre  
 » à Paris mardi prochain, l'état de la Reine ne permet-  
 » tant pas à M. le comte de s'éloigner de Versailles.

E. 3011. (Liasse.) – 112 pièces, papier.

1737-1784. – Lettres de MM. Renard-Douchain,  
 Renard DuCoudreau, Renard La Mblère, Renard de Ge-  
 ninville, Renard de Menard, Renard-Brouard, etc.; – de  
 M. Renard père : « J'ai reçu, mes chers enfants, votre  
 » lettre du Cap. J'ai été charmé d'apprendre votre  
 » heureuse traversée, et j'espère que celle du Cap à la  
 » Louisiane aura été de même, » etc.; – de M. Le Roi  
 de La Rouquette, félicitant Renard de son mariage avec  
 mademoiselle Rousselot ; – de madame Ringuier-Dou-  
 chain, demandant un congé et la croix pour son mari,  
 etc.

E. 3012. (Liasse.) – 75 pièces, papier.

1758-1788. – Lettres de lord Seymour, de mesdames  
 Voisin, femme du maître du tour du Roi. à Versailles,

Vinfrain, Walper, T qui demande que sa fille soit

enfermée, pour arrêter son libertinage ; – de M. de  
 Sombreval, qui envoie [1782] une feuille de vin de  
 Chablis ; « bien soutiré, relié, vu, goûté et trouvé tel et  
 » franc de goût » à raison de 22 livres le muid, etc.

E. 3013. (Liasse.) – 100 pièces, papier

1733-1783. – Notes diverses. – Indication des  
 frais d'un établissement à la Nouvelle-Orléans : 1,200 l.  
 pour la location d'une maison entre cour et jardin, avec  
 remises et écuries ; – 800 l. pour celle d'une forge avec  
 maison et dépendances ; – 200 l. pour celle d'un parc  
 avec étable et hangars ; 1,400 l. pour les gages de sept  
 nègres ; 160 l. pour ceux de deux négresses. – Relevé de

la valeur en principal d'une charge de commissaire pro-  
 vincial et ordinaires des guerres au département de

Flandres : 1 10,000 l. de principal et 2,400 de pot de vin.—  
Billets de la loterie royale, établie en faveur des pauvres  
par arrêt du Conseil d'Etat du 22 janvier 1741. — Billets  
delà loterie de la souveraineté de Bouillon. — Certificat  
constatant que le sieur Renard, trésorier-général de  
France au bureau des finances de Lille, est seul chargé  
du recouvrement de la recette générale des finances de  
la province de Flandre. — Permis de chasser, bon pour  
une fois, accordé à Renard, commissaire des guerres,  
par le maréchal de Nouilles, capitaine des chasses royales  
de Saint-Germain-en-Laye, etc.

E. 3014. (Liasse.) — 3 pi.Vp\*, parchemin; 100 pièces, papier,  
dont 2 imprimées.

16»7-1730. — Oppositions faites par Le Bosseux,  
marchand joaillier à Paris, aux ventes : du marquisat de  
Rouillac, provenant de lasuoession de Marie-Aubert de  
Villeserin, veuve de Claude Foucault, conseiller au Parle-  
ment de Paris, subrogée au lieu de dame Anne Sourré,  
marquise de Louvois; — et de la seigneurie de Vaux  
saisie sur Elisabeth de Gots, duchesse d'Epernon, et Jules  
de Gots, marquis de Rouillac, baron d'Argenton, abbé  
de N.-D. du Tronchet, et consorts. — Procédures faites  
contre Louis Le Bosseux, par ses créanciers, pour recou-  
vrement de sommes à eux dues. — Transport fait par  
ledit Le Bosseux, à Jean Coulombier. caissier-général au  
bureau des postes, d'une obligation de 7,500 l. qu'il avait  
sur Jean Gosselin, sieur deVillons, et dame Du Holondel,  
son épouse, etc. •

E. 3015. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

Mi89-i77i — Notes sur l'ouverture d'une rue en  
face de celle des Prouvaires, conduisant au bout du Pont-  
Neuf en traversant la rue de la Monnaie, à Paris, décidée  
par arrêté du conseil du Roi du :il janvier 1689. — Bail  
par Le Bosseux à Dominique de Grandmaison, prêtre  
habitué de Saint-Germain-L'Auxerrois, d'un logeaient  
dans la maison à l'enseigne de VEpée herminée, apparte-  
nant à Charles Cliaron, écuyer, gentilhomme ordinaire  
du Roi. — Etat d'une boutique sous-louée par Rousselot  
à Leleu, dans une maison à l'enseigne du Château de  
I nimines. — Bail par la veuve de Valentin Léger, écuyer  
de la bouche de la Reine, d'une portion de maison, sise  
au Cœur-Volant, à Mark, moyennant 72 livres, à Re-  
nard, commissaire des guerres, etc.

E. 3H1' .) - In-folio, 90 feuillets, papier.

1735-1739. - Livre-journal tenu par Rousselot, marchand de n dont Renard était l'associé. --

Vcnle île six chaises de paille en bois de frêne, 10 livres 12 sous; -serre-papier en bois d'amarante, 30 l.; - deux douzaines de fauteuils à bras à manchettes, sculptés à la boudinette, 216 l.; - deux bibliothèques en bois d'amarante, 300 l.; - table de marbre avec pied sculpté ei doré, ■">'» 1.-. - bureau en bois d'amarante, '.h» 1.; -

i mode en palissandre, 45 l.; - table de marbre île brèche d'Alep île 35 pouces, 30 l.; - dix fauteuils de canne à la boudinette, 90 l.; - tU'iw peaux de maroquin rouge, 1" l.; - quatre soufflets à deux vents, 2-1 l.; - deux soufflets à un vent, I l. 10s.; -deux encoignures palissandre avec cannelures. 80 l.; - cordon de luslreen soie vert, i \ I ouppes, 66 l.: - drap vert pour

deux l ibles de piquet, 11 l. 6 s.; - cinq cal arets en bois noir. è!; j L: - bureau de buis noir couvert de niamquin, ~ 1 l ; - bibliothèque en chêne plaqué d'amarante, 250 l.; - coffre fort en buis .le violette, 108 l. ('> s.; - cave en bois i!e violette 'J4 l.; - toilette en palissandre avec pelotte ri boîl ;i poudre, 1.; - table de nuit en n ™ L: - secrétaire plaqué en bois de Cayenne, 240 L; - sculpture 'l'un bois -le fauteuil, 00 l.; - dorure d'un bois de fauteuil, 4SI.-, - garde di la boutique par deux es pendant une nuit, <i l.; - port et rapport do lustres e! bras ii 1 Opéra-Comique, 11 l. s s. - Clôture du registre par suite de la dissolution de l'association, le 12 décembre 1738

49 piêi

t7«i-i7s:t. - Mémoi menus ouvrages de

. menuiserie, etc., et de fourni-

'■ en. , ei ., au coiiiple de madame de i.;i Lande, 11 Ponloise, ei de Renard, à Mark. - Con- iribul le La Lande : capitation de veuve

immissaire .le- guerres, '.» liwvs l.". m m- ; \ ingtième el deux .-nu.- pour livre du dixième, 19 l. )ii s.; capita- tion île deux dome 18 >. - Frais .le l'enterre nient de madame Des Prez de Saint-Jérôme, des Un Unes de Ponloise, « pour douze père- cordeliers pour » le convoi. ;i lu <., 7 l-4 s.; pour 15 messes pour l'en- » terrement el les services a 15 .-. , 33 l. 5 s.; pour » 10 livres ,le cire à '-.' l. 6 -.,-j; |.; pour le célébrant, » diacie, sous-diacre, pour l'enterrement et les services, » (il. Ki s.: pour di ux saci istains, 3 L; pour In bière et

» le fossoyeur, 7 I. I" s.: b (al, 81 I. »

E. 3018. (Liasse.) - 93 pièces, papi imprimées, 1 •'

1716-1778. - Notes ri papiers divers. - Récit écrit par le P. Montalembert, jésuite, de la mort de M. Claude l!di\ in d'Haï dam ourl, directeur général pour la compagnie française des Indes dans le royaume de Bengale, à Chandernagor (1717';. - Noiiice sur la fabrication des cuirs 4e Hongrie, introduite en France par Rose, tanneur sous Henri IV, l'établissement d'une manufacture de ces cuirs par une compagnie privilégiée à Saint-Denis en 1699, la création de jurés « hongryeurs » en 1\*705, la dissolution de la compagnie de Saint-Denis en 17-Jo, sa reconstitution, etc. - Notes sur l'abus dans la distribution du sel en Poilou. - Projet d'un emprunt pour la construction d'un canal d'arrosage el de naviga-

yat ion dans le royaume de Murcie. Plan de la créa-

liuui d'un dépôt public en France. - Mémoire sur l'établissement d'une taxe réelle personnelle. - Exlraitsde discours, de journaux, etc., sur les Jésuites et le Parlement. - Projet de fournir Paris d'eau de Seine prise au port à l'Anglais. Prospectus dune pension de demoiselles. - Noiiice sur la manière d'accommoder le riz. - Privilège de l'élixir Garrus. - Décision qui exclut du barreau de Paris un avocat coupable d'injures envers la magistrature et le- ministres de la religion, el arrêt de la Cour qui ordonne son emprisonnement. - Quinze vers sur la rime, quinze en l'honneur de Louis XV. - Chan-son satirique contre le maréchal de Richelieu. - Epi-grammes contre le Parlement. - Poésies pastorales; épi ire en prose mêlée de vers; logogriphe, etc

i parchemin : 1 pièi e , papier.

17SO-I7MA. - lli.Mi.ii. -Contraï de mariage de .1. Pierre Renier, maître-tailleur d'habits de Ponloise, et .le Marie Louise-Victoire Laporte, fille de Nicolas, jardi-nier à Gisors.

"•) - '8 pièces, papier.

17S»-17»3. - Retz Ole). - Correspo idance entre le corn le, de Retz, capitaine au régiment de la Gu ideloupe, et M. Pasquier de Varennes, son oncle, au sujet d'une rente de 6,000 livres que le premier devait au second sur la succession de son frère, décédé à Marie-Galante.

I .Liasse.) - 3 pièces, parchemin; '■'< pièces, papier, 1 cachet.

175G-17SO. - Rjbault..- Démission de l'emploi

SERIE E.

de garde à pied de la capitainerie de Saint-Germain, en résidence à Conflans-Sainte-Honorine, donnée par Clément Ribault. — Nomination de son fils Vincent à sa place, par Louis de Noailles, duc d'Ayçon, lieutenant-général des armées du Roi, premier capitaine des gardes-du-corps, gouverneur de Roussillon, gouverneur et capitaine des chasses de Saiol-Germain-en-Laye. — Enregistrement par la cour des aides des provisions de Vincent Ribault.

E. 3022. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 61 pièces, papier.

1785-an 111.— Ricart (de) . — Extrait du Lestamenl de dame Rlanche de Ricart, \eu\ 'e du comte de Rérulle, seigneur de Sain t-Mandé. — Accord au sujet de la succession de la marquise de Ricart, intervenu entre Daniel Bourré de Corberon, doyen des présidents des enquêtes et requêtes, et consorls, d'une part, el Jeanne lflondeau de la Glazière, veuv.e d'Antoine île Ricari, comte de Cromé, marquis de Ricàrl et de Montmain, père de la comtesse le Rérulle, etc.

E. 3023. (Liasse , ipier; 'J cachi

1788-1793. — Lettres du chevalier de Prioreau et

de M. de Loncie, sous-officiôr au régiment des chasseurs de Lorraine, à la marquise de Ricart.

E. 3024. Liasse.) — lu pièces, papier I cache

1788. — RicikMO.NT (de). — « Table de mathématiques d montrée pour résoudre à peu île chiffres » toute multiplication avec deniers depuis 1 jusqu'à 11.» — Lettres adressées à M. de Richemont, brigadier des gardes-du-corps du Roi, par son fils, par Jacqueline de Richemont, sa filleule, par M. d'Esparbès de Richemont.

E. 3025. 'Liasse.) — 1 pièce, parchem

îss\*. — Ricouard (de). — Bail passé à Aubry, vigneron, par Charles de Ricouard. chevalier, conseiller honoraire de grand'chambre , comte d'Hérouville , seigneur de Franconville-la-Garenne, d'un demi-arpenl de terre, sis au Plessis-Bouchard, moyennant 12 livres de loyer.

E. 3026. (Liasse. — 4 pièces, parchemin.

1761-17 7': . — RiciOLEY, baron d'Ogny. — Actes par

lesquels Jacques Bourgineau , Louis Bourgineau, Abel Royer, reconnaissent tenir plusieurs pièces de terre, el François Vassal une maison, à Auteuil, de messife Jean-Claude Rigoley, baron d'Ogny, conseiller au Parlement de Dijon, Irésorier-général des États de la même province. comte d' Auteuil, seigneur de Millemont etGaran-eières.

E. 3027. ! ,•.) - 1 pièce, parchemin i pièces, papier.  
■ 750-176&. - RINGUENET DE LA TOULINIÈRE. - In-

ventaires après décès des meubles de Marie-Louise Lazure, femme de Jacques Ringuenet de la Toulinière, sommier d'histoire et sonnerie bouche du Roi, décédée à Versailles, à la Petite-Écurie du Roi ; - de [..uns Joseph Lazare, son fils, aussi sommier d'échansonnerie, etc.; -de Jacques-François Ringuenet de la Toulinière, maître-d'hôtel de M. de Béringhen, premier écuyer du Roi.

E. 3028. (Liasse.) - 27 pièces, papier, 1 cachet.

1781-1784. - Inventaire des meubles et effets laissés par Jean Baptiste, fermier du Roi à la ménagerie de Versailles - Comptes\* passés à la veuve Baptiste et ses deux filles, l'une femme de Carruette, écuyer de la bouche île Monsieur, frère du Roi, l'autre, femme de François Ringenei de La Toulinière, chef du gobelet de la Heine et commis de la marine.

E. 3029, li' i - [pièce parcl tain

1768-1783. - Liquidation de la succession de Baptiste, fermier. -Quittances du loyer de la ferme de la

Ménagerie au petit parc de Versailles, louée à raison de 6,000 livres par an. etc.

K. i l i'.) - 1 pièce, parchemin; 33 pièces.

1676-1699. - Constitution d'une rente de 75 livres faite à Charlotte Hanault, femme de Charles Mazzagatby, gondolier du Roi au canal de Versailles, au profit de Charlotte Ringuenet de La Toulinière, religieuse professante en l'abbaye de Monchy-Humières. - Brevet d'une pension de 300 livres accordée à Charlotte Ringuenet de La Toulinière pour sa subsistance et en considération des services rendus par sa famille. - Sentence extraite des registres - du conseil de la ville de Strasbourg, accordant à Marguerite Diebold, femme de Ringuenet de

La Toulinière, déclaré en faillite, les droits des autres créanciers de son mari. — Mémoire d'un petit convoi avec sonnerie en l'église Saint-Louis de Versailles, pour feu Lazure, 154 livres. — Brevet de la charge de chef de paneterie-bouche du Roi. accordée par Louis XV à Antoine Lazure en survivance de François Lazure, son père, à condition de payer à ses frères et sœurs la somme de 8,000 livres. — Actes de baptême de divers membres de la famille Ringuenet de La Toulinière. — Lettres écrites par La Cornillière de Narbonne, gendarme de la garde du Roi, etc.

E. 3031. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1757-1771. — Lettres de Supt, greffier en chef delà sénéchaussée de la colonie de Tile-de-France, à Ringuenet de La Toulinière. — Mémoires de marchandises achetées pour Supt, parmi lesquels une note des livres à lui fournis par Blaizot, libraire ordinaire du Roi et de la Reine, rue Satory, à Versailles, avec un extrait de son catalogue. — Liste de 56 tableaux et un bas-relief déposés chez Ringuenet de La Toulinière par Supt, et réclamés après sa mort par sa sœur : peintures attribuées au Caravage, à Mignard, Rubens, Raphaël, Van de Welde, Bourdon, Breughel, au Guide, au Bourguignon, à Claude Le Lorrain, de Troy, Le Brun, au Titien, à Philippe de Champaigne, Desportes, au Régent, etc.

E. 3032. (Liasse). — 104 pièces, papier.

1787-1790. — Mémoire expositif des services et des perles de Baptiste, fermier de la ferme de la Ménagerie, qui fut chargé pendant cinquante ans de fournir le fourrage nécessaire aux animaux de la ménagerie et de remettre en culture les fonds de Clagny. — Demande par ledit Baptiste de la jouissance d'un bâtiment avec jardin sis sur la roule de Saint-Cyr. — Mémoires des dépenses faites par Ringuenet de La Toulinière pour appropriation de ce bâtiment, etc.

E. 3033. (Liasse.) — 77 pièces; papier.

1775-1790. — Projet de constitution et de dissolution de société entre Ringuenet de La Toulinière et Mesnière, bijoutier. — Quittances d'une rente de 50 livres payée chaque année à madame Chaponnel. — Lettres de condoléance sur la mort de madame de La Toulinière envoyées à son mari, etc.

E. 3034. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1779. — Mémoires de fournitures faites à Ringuenet de La Toulinière par divers marchands. — Note des vins vendus par Jobert et Chertemps frères, marchands de vins de Sa Majesté, pour le gobelet de la Reine, vins de Champagne, Bourgogne, Malvoisie, Alicante, Malaga, Rivesalte, etc. — Achat par madame de La Toulinière d'un chapeau de taffetas blanc, 16 livres; d'un chapeau noir, 16 livres; d'un bonnet de gaze avec rubans, 15 livres,

etc. - Fournitures d'épicerie faites par Regnault, marchand à Versailles, au gobelet-vin de la Reine, au nom de Ringuenet de La Toulinière, pour sa moitié du quartier de juillet : en 1184, 1,500 livres; 1785, 942 l.; 1796, 1,496 l.; 1787, 1,471 [., etc. - Aciat de souliers à Remy, cordonnier, 6 livres la paire. - Gratification payée aux conducteurs d'un charriot destiné à porter à Paris, sous la direction de Pourin, commis de la guerre, le reste des papiers « de la maison de la guerre, » à Versailles, etc.

E. 3035. (Liasse.) - 29 pièces, papier.

1784-1786. - Brouillons de lettres et de rapports à soumettre au maréchal de Castnes, ministre de la marine, par Ringuenet de La Toulinière, premier-commis. - Mémoire sur la réorganisation de l'artillerie de la marine et des colonies par le maréchal de Castries, et la création d'un bureau de l'artillerie au ministère. - Détails sur la marche suivie par M. d'Harmeville pour l'établissement de ce bureau en 1784. - Etat des dépenses à faire à la fonderie d'Indret pour la fonte de pièces de canon sur un nouveau modèle. - Demande au ministre par Bellanger, prieur d'Indret et de Bouage, d'un secours pour faire agrandir l'église paroissiale d'Indret, devenue insuffisante pour la population, considérablement augmentée par suite de l'établissement d'une fonderie par le Roi. - Mémoire sur l'établissement à Lorient ou aux environs du « fond » du régiment d'artillerie des colonies, jusqu'alors à Douai. - Correspondance avec Chouard, entrepreneur de la fonderie de Framont, chargé par le ministère de fabriquer, dans le courant de l'année 1786, 151 pièces de canon pour le service de l'artillerie aux Iles-du-Vent: la Martinique, Sainte-Lucie et Tabago, etc.

E. 3036. (Liasse.) - 6 pièces, papier.

13 79-1982. - Extraits « pour la gazette » des rap-

SERIE E. - TITRES DE FAMILLE

15

ports envoyés des ports de Saint-Malo, Dunkerque, Lorient, Saint-Jean-de-Luz, La Rochelle, Cherbourg, Bordeaux, Marseille, Le Havre, Fécamp, Toulon, Morlaix, Granville, Caillery, Brest. Bastia, Calais, Ostende, Bayonne, Rotterdam. Les Sables-d'Olonne, Barfleur, Concarneau, La Corogne, Palma en l'île de Majorque, Boulogne, Etaples, Saint-Valery-en-Caux, Saint-Valery-sur-Somme, Saint-Pierre de la Martinique, des [les de Malaga, de Malte, de Croix. - Nouvelle de la guerre contre les Anglais; captures faites par les bâtiments français. - Etat des prises de l'armée navale depuis son départ de la côte d'Espagne. - Relevés : de 0 prises et 8

rançons faites par le corsaire la Marquise de Seignelay du 15 avril au 15 mai 1780; – de 1 prise et 9 rançons par le corsaire le duc d'Est issue, du 30 avril au 20 mai 1780; – de 2 prises et 6 rançons par le corsaire le Subtil, de Brest, du 11 au 20 août 1780. – Extrait des nouvelles apportées de la Martinique par le brigantin l'Uni, parti le 10 avril 1782 : récit d'un combat entre une escadre anglaise et une escadre française commandée par le comte de Grasse, etc.

E. 3 ces, papier.

1778-1780. – Brouillons de rapports adressés au maréchal de Castries par Ringuenet de La Toulinière. – Il propose d'accorder un supplément d'équipage à Chilly, capitaine du corsaire le Renard, de Dunkerque, qui a pris à l'abordage le Lord Cornwallis. – Il signale une réclamation de Favre, capitaine du corsaire la Joséphine, du Havre, qui se plaint de n'avoir pas été soutenu par le commandant du fort de Cherbourg lorsqu'il a été attaqué à portée de canon de ce fort par trois navires anglais ayant ensemble 118 canons, auxquels il n'a échappé qu'à la faveur de la brume. – Le chevalier de Brianssiaux, armateur de Dunkerque, anobli et décoré de l'ordre de Saint-Michel pour les sacrifices qu'il a faits afin d'armer des corsaires, demande la réversibilité, d'une pension de 1,000 livres qui lui a été accordée sur la tête de sa femme et de ses deux filles. – Hébert, capitaine du corsaire l'Epervier, qui a fait 4 prises, est digne de recevoir du Roi une épée d'honneur. – Rapport sur le corsaire Vliemon, de Dunkerque, dont l'équipage était formé d'Anglais transfuges, et qui, après avoir fait échouer quatre bâtiments ennemis à l'entrée de la Tamise, a pris un navire de 100 tonneaux. – Mémoire concluant à l'emprisonnement d'un Anglais transfuge, accusé d'avoir trahi, et duquel il résulte que le succès de la course exercée par les corsaires armés à Dunkerque est surtout dû à ce que les

I

équipages sont composés d'émigrés Anglais dévoués à la France. – Quinze Espagnols, pris sur un navire anglais par le duc de Chartres, demandent à passer au service de la France. – Belle conduite de Ryan, capitaine de la frégate la Calonne, qui, après avoir donné la chasse à plusieurs cutters et frégates anglaises, a pris ou coulé quatre vaisseaux ayant ensemble 122 canons et fait 122 prisonniers. – Félicitations et gratification envoyées à Roger, capitaine du corsaire le Commandant, de Dunkerque, qui a attaqué seul une flottille anglaise de sept bâtiments, en a coulé un, pris cinq et mis le septième en fuite. – Prise par la frégate la Courageuse du corsaire anglais, doublé de cuivre, le Vaillant, de Bristol, jaugeant 300 tonneaux, armé de 24 canons et monté par 120 hommes. – (Il propose, si la marine royale ne le réclame point pour s'en servir, de vendre ledit corsaire à Poulet, armateur du Havre, pour la course, etc.)

E. 3038. (Liasse.) - 17 p 1er.

1779. - Liquidation des prises faites par le marquis de Vaudreuil. - Compte-rendu de la conquête du Sénégal par le marquis de Vaudreuil, parti de la rade de Quiberon, le 25 décembre 1778, avec une escadre formée des bâtiments suivants : le Fendant, vaisseau de 120 canons, commandant le marquis de Vaudreuil ; le Sphinx, vaisseau de 64 canons, commandant le comte de Soulange ; le Résolue, frégate de 26 canons, capitaine M. de Pontevès-Gien ; la Nymphé, frégate de 26 canons, capitaine de Sainneville ; la Lunette, corvette de 10 canons de la Flotte, capitaine de Chavagnac ; l'Epervier, corvette de 14 canons, capitaine le comte de Capellis. et le Levelly,

corvette de 10 canons de la Flotte, capitaine Eryes. - Après la conquête, le marquis de Vaudreuil part pour la Martinique avec les vaisseaux le Fendant et le Sphinx, du 15 au 16 mars 1779 ; de Pontevès-Gien est chargé avec les [régals - la Résolue et la Nymphé et la corvette l'Epervier de s'emparer des rivières de Gambie et de Sierra Leone ; la corvette la Lunette reste pour défendre la liane au Siégé, le capitaine Eryes prend le commandement de la conquête sous les ordres du duc de Lauzun. et le Levelly part pour annoncer le résultat de l'expédition à Hochefort, où il aborde le 16 mars 1779. - Difficultés pour le partage des prises entre ces différentes fractions de l'escadre, qui tombent d'accord de mettre en commun la somme de 963,494 livres 15 sous 6 deniers, à laquelle elles s'élèvent toutes ensemble ; sept parts sur six sont réservées au commandant en chef de l'escadre.

16

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE

E. 3039. (Liasse.) - 15 pièces, papier.

1778-1780. - Liquidation des prises faites par l'escadre commandée par le comte d'Estaing aux Iles-du-Vent, à la Grenade et sur la côte de Savannah. - Division de l'expédition en trois périodes : 1° depuis le départ de l'escadre de Provence jusqu'à son arrivée aux Iles-du-Vent, le 9 décembre 1778 ; 2° depuis sa jonction à l'escadre du comte de Grasse, le 20 février 1779 ; 3° depuis la réunion de ces deux escadres à celle de La Motte-Piquet, le 7 juin 1779. - Indications sur le rôle des frégates l'Amable et l'Alcmène, des vaisseaux le Fantasque et le Sagittaire, des frégates Vlphigénie et la Cérès, etc. - Gra-

tifications données par le Roi pour les canons pris à l'ennemi. — Parts assignées aux officiers d'infanterie présents sur tes vaisseaux. — Ordre de réserver, pour être distribuées à leurs héritiers, les parts des officiers et marins tués dans l'expédition. — Proposition de récompenser de Pléville, qui s'est acquitté avec activité et avec intelligence de la mission de vendre les prises. — Marie Le Clair, veuve de Penel, capitaine-armateur de la goélette l'Aimable-Marie, est signalée au ministère pour sa belle conduite pendant un combat naval, etc.

E. 3040. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1778-178». — Projet d'instruction à adresser aux consuls de France sur les prises faites par les bâtiments français et amenés dans des ports étrangers. — Liste des consuls français en Espagne, Portugal, Italie, Autriche, dans le nord de l'Europe, en Barbarie et dans le Levant. — Observations sur la course présentées par le chevalier de Lironcourt, consul de France à Amsterdam. — Etat de 36 prises, d'une valeur de 3,080,335 livres, liquidées dans les ports de Brest et de Toulon. — Liste des bâtiments pris en 1778-1781 par des navires des ports de Brest, Lorient, Morlaix, Saint-Malo, Nantes, Saint-Brieuc, Quimper, La Rochelle, Toulon, Bordeaux, Dunkerque, Granville et Cherbourg. — Etat des répartitions des prises des armées combinées de France et d'Espagne (1779), s'élevant à la somme de 3.70,131 l. 2 s., sur laquelle 188,531 l. 11 s. 9 d. reviennent à l'Espagne et 161,599 l. 10 s. 11 d. reviennent à la France, qui a de plus fait seule, pendant la campagne, d'autres captures valant 182,415 l. 2 d. — Proposition de prendre pour base de la répartition du produit des prises faites par la France et l'Espagne en 1780 le nombre des canons et navires. — Fragment d'une liste des officiers employés à Cadix pour l'expédition projetée, par le comte d'Estaing

en 1183, et des régiments qui ont fourni des volontaires. — Mémoire sur la répartition des prises de la division commandée par M. de Kersaint, à Demerary, Berbiche et Méquibo, en 1782, etc.

E. 3041. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1798-1988. — Propositions pour l'octroi de passeports à Lecoc, piqueur du cardinal de Rohan, chargé d'acheter des chevaux en Angleterre; — à Bradau, piqueur du prince de Conti, pour ramener des chiens d'Angleterre; — à la veuve Spyns, pour faire entrer du charbon en France; — à Franklin, pour envoyer en Amérique de vieilles armes réparées à Nantes; — à la veuve Rosa Fabry, de Livourne, pour faire le commerce sous pavillon toscan; — à Kenny, pour acheter en Angleterre le cuivre et les clous nécessaires au doublage de quatre cutters en construction dans les chantiers royaux; — à

Vendel, d'Hayarige, pour rapporter en France 300 milliers de fonte achetés en Angleterre; - à Gallvey, négociant à Nantes, pour approvisionner de salaisons le service de la Marine ; - à Jacques Halton, chef de la secte des frères ermites, établis sur la côte du Labrador, pour transporter en Amérique des vêtements et des vivres. - Etat des passeports avec les motifs à l'appui, octroyés par le marquis de Castries du 21 octobre 1780 au 12 septembre 1782. - Projet imprimé de passeports pour navires anglais. - Projet d'établir à Calais un service pour le transport des passagers en Angleterre, au nom d'un sujet des Pays-Bas et sous pavillon impérial. - Notes sur un autre projet de service pour le transport des passagers de Douvres et Calais par quatre navires anglais et quatre français, dont serait chargée une compagnie anglo-française. - Réclamation de Gauneau, négociant à Dunkerque, contre Coppeus, capitaine du corsaire la Victoire, qui s'était emparé de son navire le sloop la Fortune, malgré les passeports réguliers du capitaine. - Plainte contre le comte de Kerguelenqui, ayant obtenu un passeport pour un voyage de découvertes, s'en serait servi pour faire le commerce, etc.

E. 3042. (Liasse.) - 60 pièces, papier.

1778-1782. - Projet de lettres patentes donnant commission à Lehoc, chef de bureau au ministère de la marine, de décider des affaires concernant les prisonniers anglais, de veiller à leur discipline et à leur nourriture, de passer les marchés qui les concernent, de correspondre avec la Cour de Londres, etc. - Lettre informant

SERIE E. - TITRES DE KAMI 1.1 K

17

Garrier, consul de France à Oslende, que les prisonniers français, retournant dans leur pays par i Istende, ne seront défrayés de leur voyage que jusqu'à Dunkerque. - Proposition de donner une indemnité de 1,000 livres pour la perte de ses effets à Malouel d'Alibert, commissaire de la marine, fait prisonnier par l'escadre de l'amiral anglais Kempeufeld. - Demande par Franklin de la mise en liberté de prisonniers américains. - Reproches au commissaire desclassés deDinan, pour la négligence qu'il a apportée dans la surveillance des prisonniers enfermés dans la citadelle de celle ville, qui ont dû recourir au parlement de Bretagne pour échapper au monopole du canlinier. - Autorisations données à un sergent et à un caporal qui, à la tête d'un détachement de 15 hommes, avaient pris 37 anglais, de garder les armes que leur ont rendus les officiers ennemis. - Octroi d'une gratification de deux louis « aux bas-officiers » et d'un louis aux ca-

valiers du régiment du marquis d'Estourmel, qui ont conduit de Waldam à Calais 65 anglais, formant l'équipage de deux cutters échoués sur les côtes de France. — Règlement de l'indemnité due à Fagan, chargé à Londres et à Versailles des affaires concernant les prisonniers. — A\ is préparé pour la Gazette de France, annonçant qu'un cartel pour l'échange des prisonniers vient d'être signé par les commissaires de là France et de l'Angleterre. — Modèle du certificat de mise en liberté. — Proposition de supprimer les droits perçus en France sur les vaisseaux parlementaires anglais, pour imiter l'Angleterre qui ne perçoit rien sur les parlementaires français; — d'accorder une gratification à Perret de Trégadoret, maire de Ploërmel, qui a été chargé de l'entretien des prisonniers. — On recommande à la sollicitude du ministre le capitaine Ryan, irlandais établi en France, qui, pris par les Anglais, s'est échappé de sa prison, a regagné son navire, a jeté à la mer les gardiens de l'amirauté qui le montaient et est revenu à Dunkerque. — Fait bourgeois de cette ville, naturalisé français, après avoir, comme capitaine du corsaire la Galonné, fait des prises nombreuses, il retombe entre les mains des Anglais qui le regardent comme un traître. On propose diverses mesures pour le sauver du dernier supplice. — Correspondance au sujet de plusieurs Américains royalistes de la Virginie, faits prisonniers et envoyés en France à la demande des délégués de ce pays pour les tenir le plus longtemps éloignés, la considération que leur parti leur accorde les rendant dangereux, etc.

E. 3043. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

amiral pour l'interdire la course contre les bateaux-pêcheurs anglais, et à mettre en liberté ceux qui seraient retenus dans les ports français. — Proposition de faire rendre à François Ledos, maître-pêcheur de Carteret, son bateau, pris par un corsaire de Guernesey. — Félicitations et gratification de 4,000 livres envoyée, à Lemoine, ancien maire de Dieppe, député des provinces de Flandre et de Picardie, pour les démarches par lui faites en France et en Angleterre, afin d'assurer la liberté de la pêche. — Remercîments adressés à M. de Lamoignon par les députés du commerce de la poche anglaise et française, pour l'empressement qu'il a montré à favoriser leur liberté. — Etat des bâtiments-pêcheurs de Dieppe pris par les Anglais de 1778 à 1781 : 15 bateaux montés par 301 hommes et valant ensemble 117,900 livres. — Ordre au grand-amiral de faire courir sus à tous les bateaux-pêcheurs anglais, l'amirauté de Londres s'étant refusée à assurer la liberté des bâtiments français. — Avis de cet ordre donné à de Berken-Rood, ambassadeur de Hollande. — Le comte de Scarnafix doit être informé que les chevaux destinés au Roi de Sardaigne sont défilés à Calais. — Rapport sur la destination à donner aux prises faites par Johnes, commandant une escadre américaine qui, ayant relâché dans un port des Pays-Bas dont le gouvernement n'avait pas reconnu l'indépendance de l'Amérique, a été réclamé comme sujet Anglais par l'ambassadeur d'Angleterre, et n'a pu échapper à cette récla-

mation que grâce à une commission d'officiers français lui envoyée par la France. — Observations sur un règlement déterminant la conduite de la marine portugaise pendant la guerre, édicté par le Roi de Portugal le 8 mai 1781. — Notes sur la situation respective, au point de vue du commerce maritime avec la France, de la Suède, du Danemark, de la Norvège et de la Russie; — sur les encouragements et privilèges accordés à la marine maritime française. — Mission à Chardon pour rétablir l'ordre dans les amirautés. — Plaintes de Chardon contre les amirautés de Martigues, Arles, Aiguës Mortes, Cette et Agde qui n'ont tenu aucun compte de la commission dont il était porteur. — Réprimande sévère adressée par le ministre à ces amirautés. — Dénonciation d'une correspondance suspecte entretenue par des Anglais fixés à Monlreuil-sur-Mer. — Etat de l'exportation en Angleterre d'eau-de-vie, de genièvre et de thés, du 1<sup>er</sup> juillet 1778 au 1<sup>er</sup> janvier 1787, faite en fraude par les « fraudeurs, qui ont frustré la douane d'Angleterre d'une somme de 52,581,991 livres, etc.

1778-1783. — Projet de lettres du Roi au duc de Normandie. — Série E — Tome II.

18

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE

E. 3044. (Liasse.)

60 pages, papier

1798. — Gratification accordée à Murphy, nommé sous-lieutenant [au régiment de Dillon, pour aider à son équipement. — Demande de 18 canons pour le corsaire la Caiche, adressée par Delporte, armateur à Boulogne. — Rapport, daté de Rotterdam et signé Castagni, signalant au ministre de la marine la difficulté qu'ont les Hollandais à trouver des capitaines pour leurs vaisseaux de guerre, et l'informant que le capitaine et le pilote du navire le Prince-Guillaume, perdu sur un écueil, ont été, en punition de leur imprudence, le premier déclaré incapable de servir dans la marine hollandaise, le second condamné à trois années de prison. — Lettres par lesquelles Vaillant, commis à Brest, demande à Ringuenet de La Toulinière des conseils sur la conduite qu'il doit tenir dans son bureau. — Correspondance avec Annisson Du Péron, directeur de l'imprimerie royale du Louvre. — Demande par Coppenis, armateur, de vieux boulets déposés

à l'arsenal de Calais, pour lester la frégate la Charlotte, armée en course. – Observations sur la juridiction qui devra juger l'équipage du corsaire de Dankerque V Eclipse, accusé d'avoir pillé le vaisseau Danois Y Eméliard. – Proposition de révoquer l'exil de M. de la Personne, puni pour avoir promis aux officiers d'une troupe formée par une compagnie, pour faire une expédition sur les côtes d'Afrique dont il avait le commandement, que le gouvernement français ratifierait les grades qui leur seraient accordés, etc. – Notes sur les travaux du bureau des prises. – Feuilles quotidiennes contenant le relevé des affaires qui y sont traitées. – Etat du personnel et de ses appointements : Dumons, 3,000 livres; Ringuenet de La Toulinière 1,600; Caussin 1,200; Daigremont, 1,200; Aubry, payé par une gratification.

E. 3045. (Liasse.) – »112 pièces, 1 plan, papier.

1785-I790. – Riquet de C. muman. – Plan d'une manœuvre exécutée le 11 septembre devant la ville de Metz, à Borny, sous les ordres du comte de Caraman. – Comptes-rendus à M. de Caraman par Dardenne, son intendant. – Mémoires de gratifications données à Martin, taupier, pour avoir pris 76 taupes à 4 sous pièce, 15 livres 4 sous. – Frais du change de trois billets de 200 livres, 33 livres; – [de menues réparations au château de Roissy, aux grilles du parc, au théâtre, etc.] – Prix de 61 voies de sable de rivière, 122 l. – Rôles des ouvriers employés à la journée. – Gages de Lucien, lieu-

tenant de la prévôté de Roissy, pendant 15 mois, 150 livres 10 sous, etc.

E. 3046. (Registre.) – In-folio, 152 feuillets, papier.

«785-1793. – Livre-journal de recelte et de dépense tenu par Dardenne, régisseur de la terre de Roissy.

– Etat, pendant les 6 premiers mois de 1790, de la recette : 18,236 l. 15 s.; de la dépense : 24,652 l. 9 s. 6 d.

– Prix du voyage d'un, commissionnaire de Roissy à Paris, 3 l.; – du ramonage de 6 cheminées, 1 l. 16 s.; – de la façon de 2,374 fagots, 19 l.; – d'une culotte de peau, 24 l. etc.

!■:, 3047. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

I750. – Rivet de Bois-Jacourt. – Vente par les héritiers de Jacques Aubert, jardinier-fleuriste, à Joseph Rivet de Bois-Jacourt, ancien lieutenant volontaire du régiment de Nassau, et à demoiselle Marie-Louise Raccary, sa femme, d'une maison sise à Moullon, en la censive de la seigneurie de Corbeville, moyennant 1,600 livres.

E. 3048. (Liasse.) – 7 pièces, papier.

X.VIII siècle. – Robien (de). – Généalogie des

maisons de Gauteron et de Robien, originaires, la première du Poitou, la seconde de Bretagne, réunies en une seule par le mariage de Claudine de Robien avec Jacques qui prit le nom de Robien en 1569. — Armes de Gauteron : d'azur à sept coquilles d'argent ; et de Robien : d'azur à dix billettes d'argent. — Modèle de l'arbre généalogique à produire pour être reçu dans « la vénérable langue de France. »

E. 3049. (Liasse.) — 66 pièce?, papier.

XVIII e siècle. — Etat des pièces remises à Berthier, généalogiste-commissaire du Roi, et à Chérin, par le chevalier de Robien, seigneur de Treulan, Kérambert, S. Nerven et Goizac, officier du génie, en instance pour obtenir les honneurs de cour. — Réponses faites par MM. de Robien aux objections de Chérin contre leur généalogie. — Etat des sommes payées par de Robien pour ses preuves de noblesse et l'obtention des honneurs de cour, s'élevant à 2,851 livres : à Mlle Brizart, sœur de l'abbé Brizart qui a examiné les titres, une pièce de vin d'Alicante valant 35 livres 17 sous ; à Bercegeay, pour

SERIE E. — TITRES DE FAMILLE

19

ses soins, 400 livres; à Berthier, généalogiste-commissaire, une cafetière d'argent valant 246 livres; « au suisse des douze pour indiquer la demeure des honneurs de cour, 6 livres; au suisse de l'œil-de-bœuf suivant l'usage, — 24 livres; •> frais d'habits de cour, habit de velours brodé, culotte et veste, 155 livres, habit de drap gris pour la chasse, chapeau, gants, ceinturon, éperons, 63" livres, etc. — Mémoires : sur la charge de sénéchal de Bretagne, possédée par Rolant Gauteron de 1477 h 1496; — sur la fonction de procureur exercée par Roland Gauteron; — sur les services militaires des Gauteron et des Robien ; — sur les alliances des Robien ; sur l'ancienneté de leur noblesse.

E. 3050. (Liasse.) — 4 pièces.

papier.

1459-1617.- — Copie de lettres de Charles VII, renvoyant à la vicomte d'Avranches le jugement d'un procès mu entre Robine Durant, veuve de Pierre Gauteron, écuyer, et les héritiers de Jean Lepage. — Lettres de Louis XII invitant les « généraux conseillers ordonnés sur le fait et gouvernement des finances » à payer leur solde à Jean Le Bâcle, Jean Gauteron dit La Bourdellière, Pierre de La Roche, le bâtard de La Boucherie, hommes

d'armes, Pierre Delagarde et Rollanl de Noyelle, archers en la compagnie de Guillaume Gouffier, Chambellan, ayant la conduite de cinquante lances des ordonnances du Roi ; bien qu'ils n'aient pas assisté aux revues, attendu que; du commandement du Roi et de leur capitaine, ils «se sont retirés en leurs maisons poureulx faire panser et guérir de cerlaines blessures et playes qu'ils ont receues des Angloix à plusieurs courses et escarmouches qui ont esté faicles par nos gens de guerre en notre pais de Tiscardye.» – Evtraitsde divers rôles de montres et revues d'hommes d'armés desordonnances du Roi dans lesquelles figurent les Gauteron, et d'un compte qui mentionne le paiement, sur l'ordre de Henri IV, d'une indemnité pour frais de voyage, à Pierre Gauteron, prêtre, aumônier des bandes françaises. – « Roolle de la monstre et reveue, faite a Caudebec le Irenlième jour de may 1592, de 60 hommes de guerre à pied françoys, tenant garnison pour le service du Roy en la ville de Caudebec, soulz la charge et conduite du capitaine de Gaulheron, pour les moys commençant le dix-huitième jour d'apvril dernier passé et finissant le vingt-troisième jour du présent mo\s de may, par Etienne de Motreau, commissaire extraordinaire, etlsaacBasselin, controoleur extraordinaire des guerres. »

E. ^

lîis-iîno. – Certificat signé du marquis de Monleynard, gouverneur de Sarrelouis, secrétaire d'Etat ayanl le département de la guerre, constatant que le chevalier de Robien à été n çu en qualité de surnuméraire à l'ancienne école du corps royal de l'artillerie à La Fère. – Nomination du chevalier de Robien : au grade de capitaine en premier de la première classe; – au grade de major dans le corps du génie. – Lettres annonçant au chevalier de Robien qu'il est détaché au bureau des fortifications à Versailles. – Accusés de réception signés La Tour du Pin : d'un mémoire présenté par le comte de Robien, major du génie, sur la formation « d'un conseil de la guerre permanent auquel seraient attachés quatre autres conseils tirés des différentes armes constituant l'armée, savoir: infanterie, cavalerie, artillerie et génie;» – d'un mémoire proposant de supprimer le corps d'état-major cl de faire remplir ses fonctions par le corps du génie. – Brevet de chevalier de S.-Louis conféré à Julien de Robien de Ré. – Pension de 200 livres accordée à Julien de Robien dé Ré en qualité de chevalier de S.-Louis. – Extrait du registre des débutants à l'écurie des carosses du Roi, délivré par de Péguilhan comte de Larbousl, commandant l'écurie du Roi, écuyer ordinaire de la comtesse d'Artois, certifiant que le comte de Robien « a été présenté et a monté dans les carosses du Roi pour avoir l'honneur de suivre S. SI. à la chasse.» – Numéro de la Gazette de France du 12 janvier 1787, relatant la présentation à la cour du comte de Robien. – Lettre du duc de Penthièvre l'autorisant à porter l'habit d'équipage du Roi. – Invitation à assister, le jour de la fêle de S.-Louis, à la messe qui se célébrera en la paroisse de S.-Louis de Versailles, pour le Roi, la famille

royale et l'ordre royal et militaire de S.-Louis. – Billet donnant entrée aux Tuileries pour faire sa cour à S. M. – Circulaire par laquelle le comte de Robien, procureur-général-syndic des Etats de Bretagne, annonce que la présentation du cahier desdits Etats se fera à Versailles le 3 février 1770. – Protestation adressée par le comte de Bobien à M. Du Portail, ministre de la guerre, contre son remplacement au dépôt des fortifications. – Circulaire du comte de Robien aux directeurs du génie, exposant ses travaux au dépôt des fortifications et les mesures qu'il a préparées dans l'intérêt du corps du génie. – Titres constatant les services militaires des deux frères du comte de Robien : l'un Robien de S.-Nervin, enseigne de la compagnie des gardes de la marine de Brest; l'autre

•20

#### ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE

François de Robien, garde de la marine, tué au siège de Louisbourg; et de son neveu, gendarme du Dauphin.

' . Liasse.) – 9 pièces, papier.

1784-1788. – Vente au chevalier de Robien par Boubert-Delahaye, ancien officier des cent-suisse de la garde du Roi, de six deniers d'intérêt dans les mines de charbon de terre de Sarlon-Champs et S.-Vaast, situées sur les territoire et seigneurie du Roux, pour 10,000 livres; – de six autres deniers d'intérêt pour 8,000 livres; – par GeoiTrion de Crysseul, lieutenant-colonel d'infanterie, exempt des cent-suisse de la garde du Roi, demeurant à Valeneiennes, de six autres deniers d'intérêt pour 10,000 livres. – Arrêt du Conseil d'Etat qui évoque le jugement de tous les procès qui pourraient naître à propos des créances souscrites par les sieurs Law et Chevalier, le premier ancien gouverneur des établissements français dans l'Inde, le second commandant au Bengale, associés dans des opérations de commerce entreprises dans l'Inde après la suppression du privilège de la compagnie française dans les Indes. – Mémoire rédigé par Achille de Robien, chevalier, ancien chef du conseil royal de Canton, en Chine, pour établir que la somme de 141,786 l. 18 s. 6 d., par lui avancée au sieur Chevalier pour sauver la flûte l'Etoile à Canton, compléter sa cargaison et nourrir son équipage, ne doit pas être comprise dans les créances à soumettre au jugement du Conseil d'Etat.

E. 3053. (Liasse.

1 pièce, parchemin; 10 pièces, papier.

1654-1748. — Marché passé entre Pierre Blanchard, boulangera Versailles, d'une part, et le marquis de Oas-Iries, chevalier d'honneur de la duchesse d'Orléans, Jacques Giraud.écujer, François Le Clerc, maitrc d'hôtel, et Foulon de Vaugelas, contrôleur-général de la maison de S. A. R., pour la fourniture du pain nécessaire à la maison de S. A. pendant trois ans. — Copie du testament de Jean Thierry, fait à Corfou, contenant le récit de ses aventures. Originnaire de Château-Thierry, il va en Italie, devient garçon de cabaret, est adopté par un marchand grec nommé Athanase Thipaldy qui lui laisse 800,000 écus vénitiens et trois vaisseaux marchands, etc.

E. 3054 [Liasse.] — 77 pièces; papier.

1777-1790. — Lettres adressées au comte de Robien par Bercegeay, de Rennes, chargé de réunir les preuves

de noblesse de la famille Robien; par Bruguière, chirurgien-major du régiment de Béarn à Metz, et par de Brotonne, pour lui rendre compte des effets de l'eau médicinale; — par de Cryseul, pour l'informer de l'état des houillères des Pays-Bas en 1790; — par Cointereaux, pour lui recommander des inventions relatives à la défense et à l'attaque des places, à la construction de magasins à poudre incombustibles, etc. — Lettre de faire part adressée par « la comtesse de La Brisse, M. et M<sup>m</sup> la » marquise Des Moustiers, M. et K<sup>me</sup> la vicomtesse de » Lastic, M<sup>me</sup> la présidente Le Preslre, du mariage du » comte de La Brisse, leur fils, frère, beau-frère et neveu, » avec M<sup>ue</sup> de Breteuil, » et invitation d'assister au lever du Roi pour la signature du contrat, etc.

E. 3055. (Liasse.) — 56 pièces, :

1776- a 791. — Lettres adressées au comte de Robien, par Dumotta\s, avocat à Paris, à propos du procès entre son frère et les sieurs Law et Chevalier (voir E. 3047); — parHusson, pharmacien à Sedan, inventeur de l'eau médicinale; — par Paulin, professeur à l'école royale militaire d'Avila, l'informant de la situation critique de cet établissement, menacé de suppression, etc.

E.3056. (Liasse .) — - ,; <j pièces, | ,■ ; : i\

1763-1388.— Lettres adressées au comte de Robien par son frère, supercargue, en Chine, de Canton et de Macao « ville portugaise où se retirent les Européens par » ordre du Gouvernement chinois lorsque les vaisseaux » sont partis; » — par ses parents de Bretagne pour des affaires d'intérêt. — Correspondance avec M. de Sicxe, qui s'est chargé d'obtenir, en Espagne, de l'officier supérieur du corps du génie, un certificat constatant la présence de Robien à la tranchée pendant le siège d'Almeida, etc.

E. 3057. I iassê.

30 p

plans, papier.

1766-1790. - Correspondance avec Dubreton, de Ploërmel, au sujet de réparations à faire à la maison de M. de Robien et plans à l'appui. - Partage entre les six frères de Robien de la succession provenant de leurs parents. - Comptes annuels de l'emploi des sommes à lui eniiliées, présentés par de Robien, supercargue à Canton.

SERIE E. - TITRES DE FAMILLE

•21

B. 3 ; se.) - 99 , p; pier.

• 5."»«-s5oo. - Notes sur les revenus que le comte Robien, tire chaque année de ses propriétés à Bionzen, Botfaon', Caniac, Le Hilgouet, Kabannalec, Kloguen, Kgouet, Kgof, S.-Symphorien, - d'une maison àPontivy, - do la métairie de S\*-Geneviève, - d'une maison à S -Malo. clé,

: piè es, i

1567-1591.- Notes sur les dépenses faites par le comte de Robien, - sur l'état de son revenu, - sur les sommes qui lui sont dues, - sur celles qu'il a placées à rente viagère, - sur la dépense de ses chevaux. - Inventaires de ses habits, liuge, livres et brochures, cartes, meubles, vaisselle, etc.

papier

1550-1588.- Comenlio entre le comte de

Robien et ses domestiques. — Comptes tenus par sa cuisinière. — Livre du boucher. — Etat des recettes et des dépenses faites au charbonnage de Sarloncbamps du 1<sup>er</sup> octobre 1784 au 30 septembre 1785 : recettes : 71,967 livres 16 sous 6 deniers ; dépenses, 52,099 livres 12 sous ; bénéfiques, 19,868 livres 4 sous 6 deniers à diviser en 36 parts. — Patrons de souliers découpés en papier, etc.

K. 1061 :o.) — 100 pièces, papier.

1769-1791. — Prêt de 6,600 livres comptées en écus de 6 livres, fait par le comte de Robien à Duhaffont, ancien lieutenant de vaisseau du Roi, moyennant un intérêt de 4 1/2 pour cent. — Indications détaillées pour la confection d'un cabriolet. — Façon dudit cabriolet, 1,020 livres. ■— Mémoires de Franconville, Lyon, Philipps, tailleurs, etc.

E. 3062. 1 ! — 9 pièces en papier.

1550-1530. — Quittance\*, du loyer payé par le comte de Robien, pour un appartement rue royale, 70 livres par terme de 3 mois. — Fourniture de 6 couverts d'argent à filets par Sagcr, orfèvre, 316 livres; — d'une paire d'éperons d'argent, par Poixmenu, 55 livres ; — de toile à 3 l. 15 s., de futaine à 3 l., de mousseline à 24 l. l'aune, par la veuve Janillon, marchande à Versailles; —

d'un porte-manteau en cuir de vache par Roger, 28 l. — Façon de manchettes à 6 et 8 sous la paire, etc.

E. jOC3. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1591. — Lettre du comte de Robien à Masse! Du Pan, : édacteur de la partie politique du Mercure fi ati{ ais, réfutant un article de ce journal qui demandait l'érection de deux Chambres et critiquant l'anglomanie des écrivains politiques français.

E. 30G4. (Registre.) — In- I

xviii<sup>e</sup> siècle. — Traité manuscrit de l'approvisionnement des armées : — Préliminaires ; — supputation de la quantité des vivres et de la dépense ; — des équipages ; — de la levée des chevaux ; — devis d'un caisson et des attelages ; — de la force d'un équipage ; — de l'approvisionnement des médicaments ; — de la marque des chevaux ; — ordre de la marche des équipages pour se rendre au lieu du rendez-vous ; — de la bâtisse des fous dans les places de guerre ; — travail de la manutention dans un bourg à portée du camp ; — travail de la munition en rase campagne ; — des magasins : des vivres ; — des moutures ; — des différentes espèces de moulins ; — des différentes espèces de fours ; — des qualités du pain ;

— bâtiments Je la munition à Me!/. ; — dessin des fours de Strasbourg. — Extrait du livre intitulé le Millionnaire général des armées. — Extraits des mémoires du

maréchal de Vauban sur les fours à cuire le pain de Montroyal, sur l'approvisionnement des places, sur Neufbrisack et du livre IV de Bélidor.

E. 30G5. (Liasse.) - 10pièces, papier.

I54I-15-1S. - Dispositions à prendre pour une attaque de nuit contre une place qui paraît être Berg-op-Zoom.

- Instructions pour MM. de Reyno et de S. -André, majors de tranchée. - Ordre de marche des troupes placées sous les ordres du maréchal de Lowendhal pour se rendre à Verviers ou à Limbourg indiqué dans des mémoires instructifs dressés pour le marquis d'Armentières, lieutenant général, qui partira de Namur avec le marquis de Bauffremont, maréchal-de-camp, et 11 bataillons, 5 escadrons et la compagnie de Fischer; - et pour les maréchaux-de-camp qui partiront : le comte de Lorges, de Sedan, avec 5 bataillons et 4 escadrons; - le marquis de Montmorin, de Carignan, avec 6 bataillons et 2 escadrons; - le marquis de Montbarey, de Smet, avec 5 ba-

22

#### ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE

taillons et 4 escadrons; - milord Tirkenel, de Montmédy, avec 12 bataillons et 1 escadrons; - le comte de S.-Germain et M. de Torcy, de Longwy, avec 20 bataillons et 1 escadrons. - Dispositions à prendre pour recevoir l'ennemi dans le cas où de la Roër il marcherait par la rive gauche de la Meuse sur l'armée française, occupée à faire le siège de Maëstricht.

E. 3066. (Liasse) - 3pièces papier.

XVIII siècle. - Notes sur la construction des tranchées, les matériaux nécessaires à un siège, la manière de les préparer, le prix des ouvrages, etc. - Mémoires sur la tenue d'un magasin d'artillerie; - sur l'utilité des plans de fortifications en relief dont il conviendrait de confier la garde à un officier du génie.

E. 3067. (Liasse.);

9 pièces, papier, dont 1 imprimée,  
1 plan, papier.

1763-1778.- Devis et adjudication des ouvrages

qui s'exécutent ordinairement dans les places de Port-Louis et de Lorient et de la direction de Bretagne. — Mémoire sur les mesures à prendre pour solder les frais de construction des casernes de Sedan. — Devis de l'établissement d'une écluse au pont de La Ferenouch, pour servir de retenue aux marées qui doivent nettoyer le havre de Dunkerque. — Devis pour la fourniture des outils nécessaires à l'exécution des ouvrages projetés à Montdauphin. — Mémoire sur la manière de faire les devis des travaux de fortifications. — Règles à observer pour le revêtement des maçonneries en décharge, avec figures explicatives. — Mémoire sur la nouvelle construction des voûtes légères en briques posées de plat et liées avec du plâtre, accompagné de plans et coupes. — Instruction sur la façon d'appliquer les chapes en ciment des souterrains, avec planches. — Représentation coloriée d'une crapaudine de cuivre pour les tourillons d'une cloche, etc.

E. 306S. (Liasse.) — 1 pièce ■-, papier ; 13 plans, papier.

magasin à poudre. — Profils des différentes sortes d'escarpes usitées dans les fortifications. — Plans d'un bastion avec cavalier ; — d'un carré fortifié ; — du bastion et du réduit de la place d'armes rentrante du chemin couvert. — Profils d'une demi-lune et de son réduit. — Plans de la tenaille ; — de la caponnière dans le fossé du corps de la place. — Elévation des ouvrages d'un front de fortifications, etc. — Profils comparés des revêtements proposés par Le Maire, Bélidor et le maréchal de Vauban. — Façade d'une porte de place de guerre, « copiée sur l'original signé Vauban et Mansart. » — Retranchement en palissades pour les postes que l'on jugera devoir garder aux environs d'Egra. — Profil d'un ouvrage des fortifications d'Ingolstadt.

E. 3069. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1775. — Mémoires sur une eau médicinale découverte par Husson, pharmacien à Sedan, efficace dans toutes les maladies à l'exception de la pulmonie, de la paralysie fixée et des affections absolument incurables. — Expériences faites à l'hôtel des Invalides sur l'ordre du maréchal Du Muy, ministre de la guerre. — Bulletins des malades traités par l'eau médicinale. — Envoi au comte de St-Germain, ministre de la guerre, du résultat des expériences faites, etc.

E. 3070. (Liasse.) — Registre in-folio de 8C feuillets, papier.

1775-1-1777. — Minutes des lettres écrites par le comte de Robien touchant l'eau médicinale à Husson, inventeur, à Sedan, — à EJmond, officier-adjutant du corps royal de l'artillerie, — à de Brotonne, — au comte Du Muy et au comte de St-Germain, ministres de la guerre, — au baron d'Espagnac, gouverneur des Invalides, — à Richard, premier médecin inspecteur-général

des hôpitaux militaires.

E. 3071. (Liasse.)— 4 pièces, papier: 7 plans, papier.

XI<sup>e</sup> siècle. — Plans des fortifications de la porte Chambrière à Metz. — Profils du polygone de fortification à élever à Metz pour l'école d'artillerie. — Programme avec plans à l'appui pour douze jours d'exercices de l'école d'artillerie. — Plans des petits retranchements dans les places d'armes des chemins couverts; — des huttes et abris à faire au pied des remparts; — d'une flèche à la queue d'un glacis; — d'un cintre pour la voûte d'un

XVI<sup>e</sup> siècle. — Mémoire sur l'établissement des manufactures de peaux. — Description de la manufacture de Corbeil « où l'on prépare des bulles, des cuirs de Hon- » grie, des veaux tannés, et où l'on fabrique une excel- » lente colle blonde pour le papier. » — Projet d'une nouvelle manufacture au compte de l'Etat, laquelle serait •dirigée par MM. de Belle-Isle. — Projet d'une manufac- » ture de chapeaux.

SERIE E.

TITRES DE FAMILLE

23

E. 30 i. ,1 iasse.] — -i pi 6 plans, paj

■XVI<sup>e</sup> siècle. — Mémoire sur la préparation de la garance. — Projet et plan d'un moulin à garance. — Mémoire sur l'or qu'on tire du sable du Rhin avec figures représentant une éprouvette. — Profil d'un moulin ache- » vai capable de pouvoir moudre 48 sacs en 24 heures.

1 iasse.] — 40 pi :ces, papier, dont 33 iraprira ies.

XVIII<sup>e</sup> siècle. — Recette pour faire la crème de Robeck. — Prescriptions pour l'usage de la colle de peau d'âne, remède chinois nommé Okao ou L'kiao. — Pros- » pectus imprimés de divers marchands et fabricants : de Pascal Thutoire, bonnetier (sur le dos d'une carte à » jouer): de D^jeneffe. marchand de vêtements en taffetas » ciré de la fabrique du sieur Desjardins; de Geoffroy, » Vormand, Cior, tailleurs à Paris, avec énumération des » prix des diverses sortes de vêtements. — Factures avec » tête imprimée en forme de prospectus. — Prospectus de » la quintessence végétale de Cuchet-Salomon; — de la

boule minérale, composée à la chartreuse de Holsheim, en Rasse-Alsace; – de la pâte d'orge de M. de Chamouset ; – de l'eau médicinale avec attribution de l'invention à Einond, et note manuscrite du comte de Robten, traitant d'imposteur le sieur Emond qui avait seulement été chargé de veiller aux essais tentés sur les malades de l'hôtel des Invalides; – de la pension académique de Berthaud, au faubourg S.-Honoré, consacrée spécialement à la préparation des aspirants aux écoles du génie, de l'artillerie et de la marine, avec tableau des exercices de la maison, etc.

E. 3074. (Liasse.) – 1 pièce, papier.

1981. – Robilliard. – Partage entre Louis Robilliard, journalier, Philippe Timillier, charpentier ; Nicolas Criton, serrurier, demeurant à Bailly, et Alexandre Flamion, menuisier à Versailles, de l'héritage laissé par la veuve Thuillier, leur mère et belle-mère; consistant en une maison et quelques pièces de terre sises à Bailly.

E. 3075. (Liasss.) – 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

177?-1784. – Robin (de), baron de Magalas. –

Vente par Jean-Etienne de Robin, baron de Magalas, écuyer, gouverneur des pages de la chambre du Roi, de la charge de gouverneur des pages, à Jean-François de

Canongette de Cannecau, chevalier, garde-du-c de S. M., compagnie de Noailles, et à Marguerite Lamorte, sa femme, femme de chambre et coiffeuse de Madame Adélaïde de France, moyennant 25,000 livres. – Extrait du testament de Etienne de Robin de Magalas, contenant un legs de 300 livres fait à Riatche dit Yalentin, son domestique. – Acte de décès de Riatche.

I I i.) – 1 ni

1783. – Robineau. – Contrats de mariage : de René Robineau, valet de chambre de l'abbé de Trcsan, premier aumônier du duc d'Orléans, avec Gabrielle Delaunay. – D'Etienne Robineau, leur fils, maître-barbier-perruquier-baigneur-étuviste, rue Dauphine, à Versailles, avec Marguerite Dumont. – Quittance de 800 livres que la veuve Robineau a données à son fils pour s'établir à Versailles. – Bail par la veuve d'Etienne Robineau à son fils de la moitié qui lui appartient, suivant les statuts de la communauté des maîtres-perruquiers, dans la maîtrise de feu son mari, moyennant un loyer de 100 livres par an. – Frais des convois en la paroisse N.-D. de Versailles : de la veuve de René Robineau, en 1752, 2G l. ; de la veuve d'Etienne Robineau, en 1783, 34 l. 10 s. – Certificat constatant que Charlotte Danti-gny, femme de Robineau fils, a subi l'examen prescrit par la déclaration du Roi du 1<sup>er</sup> mai 1782, pour obtenir une maîtrise de mercière. – Quittance du paiement de 62 livres 10 sous, pour le quart dans la finance, payée par la nouvelle mercière, attribuée à la communauté des

merciers de Versailles, ladite quittance signée de Rlaizot, syndic, et Huard, adjoint de ladite communauté. — Prospectus de la « véritable huile de sperme de baleine noire » et blanche» pour l'entretien de la chaussure; — des articles tenus par Vincent « armoriste sur porcelaine » et fabricants de cuirs à rasoirs, à Paris, etc.

77. (Liasse.) — pi

fl'isa-t'îfcG. — La Rochefoucauld - Doudeauvxlle (de). — Bail par Àmbroise-Polycarpe de La Rochefoucauld-Doudeauville , mari de Bénigne-Augusline-Françoise LeTellierde iMontmirail-Doudeauville, et Elisabeth Pierre de Fezenzac de Monlcsquiou, mari de Louise-Chartotte-Françoise Le Tellier de Monlmirail de Cruzy, à Antoine Moullé, laboureur, de la ferme de La Grange-Dame-Rose, à Meudon, pour 1,000 livres de loyer. — Bail par Angard, prêtre, secrétaire du cardinal de La Rochefoucauld à Pontoise, de diverses pièces de terre aux

24

#### ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE

terroirs de Vaux, La Bonneville, Méry, Montacis, à Nicolas Garnier, vigneron, etc.

\.] ; , ■ , ; ...• :hemin 1 pièce, papier.

i îsî. — Roiiian-Rochefort (de). — Echange de pièces de terre à Rochefort, entre S. A. Me' Charles-Armand-Jules de Roban, prince de Rohan-Rochefort, seigneur ,lc S -Ainoult, du Bréan-sans-Nappe, de Brétencourt, Boinville-le-Gail!ard, baron de Magnac, marquis de Renac, vicomte de Lavedan, premier baron de Bigorre, gouverneur des villes et citadelles de Nîmes et de S.-Hippolyte. lieutenant-général des armées du Roi, d'une part, et Claude Poisson, laboureur, d'autre part. —Bail par le prince de Roban à Marguerite Rigault, veuve de Jacques Labbé, « laboureuse, » d'une métairie à Ponthévrard, movent. ant 300 livres de fermage, etc.

i:.

IG pi ces, papier.

laaa-fi'Sofi. — Roncheholles (de). — Extraits d'aveux et dénombrements, de papiers terriers et de divers actes servant à établir que la seigneurie des Labbeville était en possession du quart des grosses dîmes dépendant du fief de Cocusse. — Extraits des articles décomptes de la fabrique île Labbeville concernant les dîmes. — Demande au directoire du district de Poutoise, par Louis-Jean-Jacques, ci-devant chevalier et comte de Roncheholles, héritier pour un cinquième de feu Suzanne-Catherine Françoise Le Cornier de Ste -Hélène, sa tante à la mode de Brelagne, décédée dame et patronne de Labbeville, d'une indemnité équivalente au produit des dîmes supprimés

!••.

- 1 pièce, parchemin.

X.VIII<sup>e</sup> siècle. — Ropsy. — Certificat de réception en qualité de franc-maçon donné à Ropsy, marchand de bois au Pecq, sous les auspices de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, duc de Chartres, grand-maître de toutes les loges régulières de France.

:

i , parchemin.

155t. — Rousseau. — Vente par Lefebvre Du Tillel, seigneur de Villebazin et consors, à Jérôme Rousseau, meunier, de deux maisons à Etampes en la paroisse S.-Gilles, moyennant 7,000 livres.

E. 3082. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1785. — Roussel de Meulville. — Extrait de la vente d'une maison, à Etampes, grande-rue S. -Jacques, paroisse S.-Basile, faite par Jean Hautefeuille, marchand, à François Roussel de Meulville, lieutenant-colonel d'infanterie, aide-major des suisses de la garde ordinaire de Monsieur, frère du Roi, pour 8,000 livres.

E.3083. (Plan.) — 1 pièce, parchemin.

1663. — Roze. — Homologation par le bailli, juge et garde du scel aux contrats de bailliage du comté de Jouy, justice de Cbâteaufort, bailliage de Magny-l'Essard,

du partage de la succession de feu François Roze, de Gif.

E. 3084. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

•

a«»93.î'î'S0. — Ruel. — Acte de baptême de Charles-Henri Ruel, fils de Henri Ruel, sieur de Mesnil-Fleury, bourgeois d'Alençon, et de Jacqueline de Mésanges. — Contrat de mariage entre Charles-Henri Ruel, avocat en Parlement, et Antoinette-Claude Douët. — Lettres de Louis-Jean Bertier de Sauvigny, chevalier conseiller d'Etat, intendant de justice, police et finance de la généralité de Paris, nommant sub-délégué au département d'Enghien, Ruel, bailli du duché-pairie d'Enghien, en remplacement de Couët de la Bretonnière, démissionnaire pour cause de santé ; — de Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, nommant Ruel capitaine du château d'Enghien et gruyer garde-marteau des eaux-et-forêts du duché d'Enghien; — du même, donnant le titre de bailli et gruyer honoraire du duché-pairie d'Enghien, à Ruel, que son grand âge empêche d'en exercer les fonctions actives, etc.

E. 3785. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1698-1784. — Actes par lesquels Henri Ruel reconnaît tenir en censive: de Nicolas-Anne Delisle, écuyer, seigneur de Sannois, des fiefs du Grand-Hôtel, Hugot, prévôté de Sannois, des charilés de S. -Denis, réunis à la seigneurie de Sannois, de Choisy ou Soisy, des mairie et voirie de Sannois, des Tartres, des Concbes, des Rues, Geneval, Jean Lemaître, du Bois des Guimonls ou Aigumonts, une maison et des terres à Sannois; — de Charles-François de Montholon, chevalier, conseiller au Parlement de Paris, seigneur de la Chapelle-du-Vivier-lez-Aubervilliers, de Denis-Jean Amelot de Chaillou, chevalier,

#### SÉRIE E. — TITRES DE FAMILLE

baron de Chatillon-sur-Indre, seigneur du fief Auger-Caumontel, sis à Aubervilliers ; de l'abbaye de S.-Denis-en-France, des terres sises aux terroirs d' Aubervilliers et Cbaumontel. — Etat d'une maison sise à Saint-Germain-en-Laye, rue aux Vaches, et louée par Morin, greffier en chef de l'élection d'Evreux, à Claude Ruel de Mesnil-Fleury, écuyer. — Bail par Henri Ruel et Claude Ruel, son (ils, de 5 arpents 16 perches de terre, sis à Sannois, à Jean Le Danois, moyennant 150 livres de loyer par an, etc.

E. 3086. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 63 pièces, papier.

1664-1787. — Constitution d'une rente de 11 livres 2 s. 2 d. par Claude Nepveu, vigneron à Sannois, en faveur de Jean de Serre, bourgeois de Paris. — Transport de 37 s. (J d. de rente, sur une pièce de terre à Sannois,

fait par Denis de Cazaux à Claude Duchesne, bourgeois de Paris. — Bail d'un demi-arpent de jeune vigne, à Sannois, passé par Mathieu Roussel, jardinier de M. de Louvois, à Nicolas Guérin, vigneron, moyennant 10 livres de rente. — Contre-lettre par laquelle Claude Fontaine et Anne Meyenberg reconnaissent que l'obligation de 10,000 livres, souscrite envers eux par Ruel, n'est qu'une marque d'amitié, et qu'il ne leur doit en réalité que 3,000 livres. — Constitution de 40 livres de rente par Claude Ruel au père Oursel, de l'Oratoire. — Obligation de 1,213 l. 6 s. souscrite par Claude Ruel envers Jolly, maître horloger à Paris, etc.

I 1087; (Liasse.)

i'. ' pièces, papier, 4 cachets.

1781-1783. — Vente par Claude Ruel à Madeleine de Recicourt, veuve de Lemoine, notaire au Châtelet de Paris, de deux maisons à Sannois, pour 18,000 livres. — Lettre de madame Lemoine louchant le paiement de cette somme.

E. 3088. (Liasse.! — 91 pièces, papier.

1775-1787. — Mémoires des travaux de menuiserie, faits pour le comte de Ruel à S.-Germain-en-Laye, par Aumont : une porte d'entrée à deux vantaux, 40 l., une porte vitrée avec le bâti, 15 l., un lambris de 40 pieds de pourtour sur 8 pieds 10 pouces de haut en sapin neuf, 154 l., une jalousie à double dormant, 24 l. 10 s., — de la fourniture de 24 aunes et 1 2 de tapisserie en damas de 2 aunes de hauteur, 141 l., — d'un aune 1/3 de drap écarlale de Rousseau pour un frac, 42 l. 13 s. 4d.; d'une

Seine-et-Oise — Série E. — Tome II.

aune 1/4 de drap fin dit Ronce d'Artois, 30 l. 12 s <'» d., etc.

E. 3089. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1781-1788. — Mémoires des fournitures faites à Ruel par Maisons, pâtissier, de 2 poulardes, "7 l.; 2 douzaines de mauviettes, 3 l.; une poularde, 3 l. 10 s.; 2 lapereaux, 3 l.; 4 perdreaux rouges, "7 l. 4 s.; 4 lapins, 5l. 4 s.; un faisan, 4 l.; — de pain à 19 sous les 12 livres ; — par Perrot, d'une grande cheminée, 102 livres. — Travaux de pavage exécutés par Toursus, maître paveur, à raison de 5 livres la toise, etc.

E. 3iiyii. (Liasse. — I pièce, papier.

1763. — Salornay (de). — Brevet de chevalier de S.-Louis octroyé par Louis XV à M. de Salornay.

E. 3091. (Liasse." — 3 plans, papier.

1774. — Salyatory. — Plans par Gally et Lemaître, architectes, de l'ancien hôtel Salvatory, sis au coin de la rue de la Paroisse et de la rue Dauphine (côté sud-est), partagé en deux lots par sentence du bailli de Versailles.

E. 3092. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 70 pires, papier (2 imprimées) .

1657-nn III. — Salvvert (marquise de). — Paiement par Mathieu Jacobin, sieur de Beaupré, porte-manteau ordinaire de madame la duchesse d'Orléans, aux héritiers de Sébastien Colin, chirurgien ordinaire du Roi et premier médecin de la reine de Pologne, de la somme de 3,099 l. 10 s. 8 d., prix d'acquisition d'une maison sise à Paris, rue des Mathurins. — Legs par Charles-Armand Foucquet, prêtre de l'Oratoire, frère de Louis Foucquet, marquis de Belle-Isle, oncle de Louis-Alexandre de Crussol d'Uzès, à Alexis des Essarls, diacre du diocèse de Paris, d'une somme de 12,000 livres. — Transaction entre Marie-Anne Foy de Cadrieu, veuve de Louis de Guiscard, et Marie-Jeanne de Mealet, épouse séparée de biens de Guillaume de Salvvert-Mon trognon, marquis de Marses, baron de La Rodde, La Garde, La Roche-Cussac, mettant fin à un procès mu entre les deux parties touchant la possession de la terre de Trioulou, qui demeure à la marquise de Salvvert, moyennant le paiement de 7,000 livres à madame de Guiscard. — Acte par lequel la marquise de Salvvert constitue son procureur

26

ARCHIVES DE SEINE-ET- QISE

général et spécial le sieur Brun, avec pouvoir de régir sa terre de Trioulou. — Constitution d'une société pour l'exploitation des mines de charbon de terre des environs de Paris entre Tubeuf, concessionnaire du Roi par arrêt du Conseil d'Etat du 10 avril 1779, et Anfïïë, marquis de Chaulieu, ancien officier des vaisseaux du Roi ; de La Douepe, sieur du Fougerais, seigneur de l'Hébergement, en Poitou ; Vincent de Billy ; demoiselle Hippolyte de Mauconvenant de Sainte-Suzanne, chanoinesse de Largentière; Elisabeth de Gourgues, veuve d'André de Pomeru, conseiller au Parlement de Paris?; dame Jeanne de Mollet, veuve du marquis de Salvvert-Monlrogaon ; dame Marthe Hellouen, veuve d'IIippolyte de Mauconvenant de Sainte-Suzanne; dame de Litlinière du Saucey, veuve de de Guy du Saucey, et Nicolas Perchet, au capital de 400,000 livres. —Vente par la marquise de Salvvert au comte François de Sarliges de la baronnie de Lavour, si-

lué en la paroisse de Jallayrac près Mauriac, en Auvergne, moyennant 42,600 livres. — Mémoire sur le projet d'obtenir du Roi, par l'intermédiaire du comte de Remis, parent de la marquise de Salvert, l'inféodation des grandes et petites landes dans l'étendue des généralités de Bordeaux et d'Auch, pour les faire défricher, peupler et cultiver sous les auspices d'une société fondée à cet effet, etc.

E. 3093. f]

■ 7 pièci

XVII e siècle. — 1750 — Inventaire des actes trouvés dans les coffres du (résort d'haut et puissant) seigneur messire Gilbert d'Ussel, en outre de ses seigneuries, sieur baron de Chasleauvert, et concernant les cens, rentes et autres droicts et devoirs seigneuriaux au seigneur de La Reyssarie, à cause dit lieu en la paroisse de Marsilbat, au Bas-Limouzin.» (1234-1592.) — Procès-verbaux contenant le relevé des armoiries des seigneurs d'Ussel, placées dans l'église paroissiale, sur la place de la ville d'Ussel et dans l'abbaye de Saint-Angel, lesdits procès-verbaux dressés par Rochefort, notaire royal réservé, le premier en présence de ; délégués des maire et échevins, le second en présence du prieur claustral du monastère. — Contrat de mariage entre Marc-Antoine d'Ussel, chevalier, marquis d'Ussel, baron de Croc et de Chateaufort, seigneur de S. -Martial, Flayat, Fayat, Lcbeys, Beyssac, La Montagne près S.-Sticr, capitaine de cavalerie au régiment de Conty, et Claire-Catherine de Salvert. — Procuration donnée par Léonard, marquis d'Ussel, ancien officier au régiment du Roi, à Claude Amadon, prêtre, docteur en théologie, avec pou-

voir de retirer des mains de la marquise de Salvert les litres le concernant ainsi que ses sœurs dont ladite marquise a été tutrice (cachet de Delmas de la Rebière, lieutenant-général civil, criminel et de police au siège sénéchal de Ventadour, à Ussel, en Limousin).

E. 30U4. 100 | es, papier.

1701-1701. — Mémoires des fournisseurs de la marquise de Salvert: — 3 setiers d'avoine, 60 livres; 250 bottes de paille, 50 livres; 50 bottes de foin, 30 livres ; payées à Fournier, etc. — Bail par François Messager, maître menuisier, d'un appartement dans la rue S. -Dominique, à Paris, moyennant un loyer de 100 livres, etc.

E. 3005. (Liasse.) — 1 OH pi :ces, papier.

17 £9-1788. — Mémoires des fournisseurs de la marquise de Salvert : — Impression d'un mémoire contenant 2 feuilles 3/4, à 200 exemplaires, 49 livres 10 sous. — Une paire de bas de soie noire, achetée à Antoine Rlatin, négociant à Clermont, en Auvergne, 9 livres. — Prix de 4 côtelettes, 1 l. ; de 6 saucisses, 18 s. ; d'une poularde, 4 l. 10 s. ; de 6 petits pâtés, 6 s. ; de 3 merlans, 1 l. 10 s. — Une journée de carosse de remise, 12 l. ; une demi-journée, 9 l. — Façon d'une robe, 12 l., etc.

E. 3000. (Liasse.) — 71 puces, papier.

1711-1700. — Etat d'un appartement meublé de gros meubles, loué par Chardin à la marquise de Salvert, — Réparation d'un vis-à-vis par Petit, maître-peintre et sellier, 56 l. — Facture avec tête imprimée de Quinton et compagnie, marchand d'étoiles, à l'enseigne de la Balayeuse, rue S. -Denis, en face de la rue des Lombards, à Paris, etc.

E. 3097. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1748-1793. — Quittances du droit de vingtième et 2 sols pour livre par le marquis de Salvert, au receveur des tailles de l'Élection d'Aurillac, pour son bien situé e » la paroisse Saint-Sermis. — Règlement du partage entre mesdames de Paris et de Salvert, légataires de l'abbé de Cursay, à chacune 3,138 l. 10 s. 10 d. — Prospectus, avec vignette représentant S. Jean-Baptiste, de Vanier, « maître doreur-argenteur, demeurant à la quatrième » boutique au-dessus de la rue de la Pelleterie, au bout

#### SÉRIE E. — TITRES DE FAMILLE

--

» du pont Notre-Dame, vis-à-vis un marchand plumasier, au Grand-Saint-Jean, » à Paris, etc.

E. 3098. (1 i

1763-1788. — Façon de 10 rideaux de croiseu taffetas, par Truffaut, tapissier à Paris, à raison de 18 livres par croisée, 90 l. — Facture, encadrée dans une vignette de style Louis XVI, acquittée par la veuve Langlois, fabricante de couverture, rue S. -Victor, vis-à-vis le séminaire des Bons-Enfants, à Paris, à l'Épi d'or couronné. — Réclamation par le directeur du carosse de Clermont de 19 livres 12 sous, pour port de 1,400 livres envoyées d'Aurillac à Paris, etc.

E. 31 !

1751-1788. — Fourniture de petit lait à 1/2 sous la chopine ; — D'une livre d'éponges de Venise, 8 l. ; d'une

étrille anglaise à " barres, 2 l. d'une brosse à chevaux à l'anglaise. 1 l. 10 s.; d'un tablier de coutil, 1 l. 4 s. – Factures avec tôles imprimées de Despriez et Lebel, marchands drapiers à Paris, rue du Houle, à la Trie noire; – de Roullier et Chevalier, fournisseurs d'équipages de chevaux de selle, rue de l'Arbric-Sec, à la Fleur des Marchands; – avec vignette [style Louis XV] représentant le Grand-Turc, de Buffaud, marchand d'étoffes de soie d'or et d'argent, rue S. -Honoré, au Grand-Turc. – Quittance de 6 livres donnée à la marquise de Salverl par le commissaire au grand bureau des pauvres pour la paroisse S.-Sulpice, « pour son aumône et cotisation pour » lesdits pauvres; etc. »

E. ; i Ht < » . (Liasse.) – 67 pièces, papier.

175«-17S». – Quittances données parle receveur de l'Electon d'Aurillac au marquis de Salverl, du paiement du vingtième et deux sols pour livre du dixième pour la seigneurie de Marzé; – par Martin, prêtre-syndic de la communauté de S.-Sermis, de la somme de 5G livres 5 sous due pour fondations faites on faveur de ladite communauté par le seigneur de Marzes, etc.

E. 3101. [Liasse.] – 1 pièce, papier.

«724. – Sakcls (de). – Copie informe du contrat de mariage de Philippe-François de Sarcus de Rocquemont,

demeurant à Gralenois, paroisse de Beaussault Seine-intérieure), et de Marianne Le Moine de Sainl-Arnould .

i .' pièces, parchœiu : : pièces, papier.

1770-1803.– Satt une– Contrat de mariage entre Antoine Noël Cosle, maître d'hôtel de Jacques de Necker, ministre de la République de Genève auprès du Roi de France, et Périne-Françoise Rifaud, femme de charge dans la même maison, contenant constitution par M. de Necker, en faveur de ladite Rifaud, d'une renie viagère de 200 livres. – Donatien par M. de Necker audit Coste, son valet, de chambre, d'une rente viagère de 300 livres. – Contrat de mariage entre la veuve Cosle el Jean Henrj Saturne, bourgeois de S.-Germain-en-La\e, veuf sans enfants en premières noces de Catherine Bourgeois, en secondes de Marguerite Coqueret. – Abandon par les sœurs de feu Saturne à sa veuve de tous leurs droits sur la succession de leur frère, etc.

i.i l pièce, papier.

wjii siècle. – Savarin de Marestan. – Donation par Eustache-Charles Le Bosseur de La Bauye, écuyer, seigneur d'Epluchés, Loris, La Treille, S. -Vast; ancien lieutenant colonel au régiment de Dauphiné infanterie, à André-Michel Savarin, écuyer, sieur de Marestan, ancien mousquetaire du Roi avec brevet de capitaine de cavalerie, son neveu, de la seigneurie d'Epluchés,

des fiefs de Loris, La Treille, S. -Vast, sis audit Epluches, toutes les terres en dépendant.

E. 310 i. (Liasse.) - 20 pièces papier.

1757-1788. - Savigny (de). - Etats des receltes faites par Blaze, notaire, pour le compte de la marquise de Savigny. - Note des capitaux placés par la marquise sur le Grenier à sel.

E. 310 i l: tre.) - In-folio, 127 feuillets, papier.

1759-1782. - Livres de recettes des rentes dues au marquis de Savigny par l'Aumône générale d'Avignon, les héritiers Dauvergne, André de Robion, mademoiselle d'Arvei, la ville d'Avignon, le duc de Caderousse, la communauté d'Entragues, la douane d'Avignon, l'hôpital de Lisle, les jésuites d'Avignon, M. de Limon du Thor, le baron de Montfaucon, les notaires de Nîmes, la contré-

28

#### ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE

rie du Rosaire de Lisle, la communauté de Vedennes, etc. - Acquiescement par le chapitre de la cathédrale d'Avignon d'un novennium dû chaque année au seigneur de Jonquerelles. - Etat des revenus de la seigneurie de Jonquerelles, etc.

E. 3106. (Liasse.) - 1 pièce, parchemin; 20 pièces, papier.

1738-1770. - Schomberg (baron de). - Contrat de mariage entre Goltlob-Ferdinand de Schomberg, chevalier, seigneur de Wilsdruff et de Limbach, fils de feu Thierry de Schomberg, conseiller privé et président de la chambre des comptes de S. M. le Roi de Pologne, électeur de Saxe, et Catherine Blondy, fille de Michel Blondy, officier et pensionnaire du Roi de France. - Vente par César de Schoenberg, mesire de camp à la suite du régiment royal allemand, à François-Nicolas Du Mourier Du Périer, écuyer, président trésorier de France au Bureau des finances de la Généralité de Montauban, d'un hôtel ci-devant appelé hôtel de Montpensier et maintenant hôtel de Nesmond, sis sur le quai de la Tournelle, au coin de la rue des Bernardins, à Paris, en la censive de l'abbaye de Tiron, pour 90,000 livres. - Contrat de mariage entre Jean-Ferdinand-César Baron de Schomberg, brigadier des armées du Roi, fils de défunts Goltlob-Ferdinand et Catherine Rondy, et Anne-Charlotte Du Périer Du Mourier, fille d'Antoine-François, chevalier, commissaire et ordonnateur des armées du Roi. - Etat des meubles prêtés par M. Du Mourier à sa fille pour sa maison de Paris. - Vente par César de Schomberg et sa femme à madame de

Brevedent, veuve d'Alexandre Dutot, comte de Varneville, maréchal de camp, enseigne des gardes du corps, d'une maison et dépendances à Mézières, près de Nantes, pour 80,000 livres, etc. — Mémoire adressé au Roi par madame Du Mourier, abbesse de Fervacques, afin d'obtenir des secours pour réparer les bâtiments où sont logés les pensionnaires, parmi lesquelles on compte un grand nombre de demoiselles nobles de la province.

E. 3107. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVIII siècle. — Arbre généalogique de la famille de Schomberg (996-1768), divisée à partir du xv e siècle en deux branches, celle des comtes et celle des barons. — Arbre généalogique des barons de Schomberg, indiquant la succession des possesseurs de la terre de Schomberg.

E. 3108. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

XVIII siècle. — Filiation de la branche des barons de Schomberg qui possédait les seigneuries de Schomberg, Reinsberg, Wilsdruff, Limbach, Tanneberg, Neukirchen, Bornitz, Maxen, etc.. avec indication des preuves à l'appui. — Extraits des dictionnaires de Bayle et de Moréri, et de l'histoire des grands officiers de la couronne concernant la famille de Schomberg. — Règlements et conventions faits dans la famille de Schomberg. — Note sur les comtes de Schomberg enterrés dans la chapelle comtale du prieuré de Nanteuil, près de Senlis, etc.

E. 3109. (Liasse.) — 46 pièces, papier, dont 1 imprimée.

XV e - XVIII e siècles. — Documents en allemand concernant la famille de Schomberg. — Devise coloriée représentant une plante dans un vase, arrosée par une main sortant des nuages, avec les mots : souffrir et espérer entourée des blasons de la famille de Schomberg et des maisons qui lui sont alliées, etc.

E. 3110. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

XVIII e siècle. — Arbre généalogique de la famille

Du Périer Du Mourier (1240-1777). — Notices sur les familles Du Périer et Du Mourier. — Blasons : des Du Périer, d'azur bordé dentelé de gueules à une bande d'or accompagnée en chef du côté senestre d'une tête de lion arrachée d'or, la n passée de gueules et couronnée d'argent ; — des Du Mourier, d'or à un cœur de gueules soutenu île deux mûres au naturel inclinées en cherrons, au chef d'azur, chargé de deux étoiles d'or.

E. 3111. (Liasse.) — 135 pièces, papier, dont 1 imprimée.

1758-1788. — Comptes entre César et Louis de Schomberg et journal des relations entre les deux frères de 1763 à 1788. — Extrait du contrat de mariage de Louis

de Schomberg, chambellan de l'électeur de Saxe et de Henriette de Carlowitz. — Etat du mobilier du château de Corbeville. — Capitation par le baron de Schomberg à titre de maréchal de camp, 195 livres pour six mois. — Vente par le baron de Schomberg à Jean-Louis Canac d'IIarteville, lieutenant au régiment d'Anhalt, infanterie allemande, de sa compagnie au régiment royal

SERIE B.

TITRES DE FAMILLE

29

allemand cavalerie, composée de 40 maîtres et 40 chevaux, pour 30,000 livres. —Etat de répartition entre les créanciers du comte et de la comtesse de Langeac dont les dettes s'élèvent à somme de 831 ,091 livres 14 sous 5 deniers, de 4-2,371 l. 5 s. 1 d., etc.

E. 3112. [Liasse.) — 41 pièces, papier.

1671-17SM. — Procès entre Anne-Charlotte Du Mourier Du Périer, épouse non commune en biens de César baron de Schomberg, maréchal-de-camp, propriétaire des fermes de Corbeville et de la Martinière, contre Germain Motleau, fermier sortant. — Mesurages des terres dépendant desdites fermes. — Rapport d'experts sur l'état et la nature de la sole faite par Motteau. — Sentence rendue par Charles Lhéritier, juge ordinaire civil et criminel, et de police de la prévôté haute, moyenne et basse justice de la seigneurie d'Orsay, pour messire Pierre-Gaspard-Marie Grimod-d'Orsay, comte d'Orsay, capitaine de dragons, seigneur de la baronnie de Rapt, de la principauté de Delain et du comté d'Orsay, condamnant Motteau à payer 800 livres d'indemnité à madame de Schomberg , etc. ■ —Bail de 01 arpenls 90 perches 3/4 de terre sis à Corbeville, passé par madame de Schomberg, dame de Corbeville, à Jean Ratel, laboureur, pour un loyer de 1,200 livres, etc.

E. :;i 1 3. Liasse 18 piè :es, papier.

1774-1778.— Bail du parc du château de Corbeville, passé par la baronne de Schomberg à Louis Feuillet, laboureur, moyennant 00ù livres, deux douzaines de pigeons, deux douzaines de lapereaux, un cent de pêches et un cent de poires par an. — Poursuites intentées par madame de Schomberg contre Feuillet pour avoir dégradé le Parc. — Sentence de Charles Moutardier, juge civil, criminel et de police des ville et baillage de Chevreuse, déboutant madame de Schomberg de sa demande et la condamnant aux dépens, etc.

E. 3114. (Lias-' - 1 i i |i.' ' ■'■-, papii r.

17SI-1790. - Pièces de dépense. - Notes de gratifications accordées par le Roi au comte Louis de Schomberg : 12,000 livres « en qualité de mestre-de-camp d'un » régiment de dragons de son nom et pour le dédomma- » ger de la perte qu'il fit lors de la nouvelle composition » des troupes en 1703;» 8,000 l. pour appointements

retenus, 6,000 pour le zèle avec lequel il a fait une inspection en 1783. - Quittance donnée par le maréchal général des logis des gardes-françaises de 42 livres payées par la baronne de Schomberg « pour tenir lieu du logc- » ment effectif que les gardes-françaises doivent avoir » dans sa maison sise rue de Valois. » - Quittances <\e-vingtièmes dus par la baronne de Schomberg dans la paroisse d'Orsay. - Mémoire de graines fournies par madame Gasticr de Sinsez « au Coq de la bonne-foi, ci-devant » au milieu du quai de la Mégisserie dit de la Ferraille, » où est actuellement la Poule d'or, et présentement à » côté de VArche-Marion, maison du sieur Ricci, den- » tisle, près le Pont-Neuf (ne vous trompez pas à l'en- » seigne) On est chez elle à la source des semences

•> nouvelles propres à la composition du ratafia des sept » graines. Voici la manière de le faire, etc. Ladite dame » a chez elle la graine pour les colliers, propre à faire ■> percer les dents des enfants. Elle vend aussi une graine » qui est propre pour détruire la vermine qui se multi- » plie souvent dans les cheveux des enfants. -Arbres » fournis par Mangé: peupliers d'Italie a 20 s us la pièce, pommiers et poiriers sauvageons à 25 sous, pêcher demi- lige à 16 sous. etc.

E. 3115. (Ja.-issr.'; - 18 piè es, papi ■•■■ plans, papii r.

174.3-1763. - Pièces de de, ea.se-. - Etat d'un hôtel appartenant à la baronne de Schomberg, me de Valois. - Mémoires des réparations de maçonnerie et de couverture à faire audit hôtel. - Elévations des façades sur la cour et sur le jardin. - Réduction de 05 livres 4 sous 4 deniers sur l'imposition duc pour le « rachat des » boues et lanternes, » à la condition que la maison sera nettoyée et éclairée. - Quittances de la capitalion payée par le baron de Schomberg à titre de meslre-de- camp de cavalerie, etc.

E. 3110. ,l.i

iuii piè

1775-1780. - Pièces de dépenses. - Permission de tirer des oiseaux et les lapins dans l'enclos du château de Corbeville, donnée par le maréchal de Nouilles au baron de Schomberg et à son fils. - Déclaration par la baronne de Schomberg qu'elle fait valoir 40 arpents de terre et 18 arpents de bois, à l'effet d'obtenir l'entrée en franchise à Paris, par la barrière d'Enfer, les denrées nécessaires à l'approvisionnement de sa maison ; certificat à l'appui signé de Huré, curé d'Orsay et de Lievin, collecteur. - Autorisation d'abattre dans la garenne de

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE

e L20 chênes au-dessous de l'âge de 40 ans, ordonné par la maîtrise particulière des Eaux-et-Forêts, etc.

i

-

1775-1780. - Pièces de dépenses. - Permission de tirer des oiseaux et les lapins dans l'enclos du château de Corbeville, donnée par le maréchal de Nouilles au baron de Schomberg et à son fils. - Déclaration par la baronne de Schomberg qu'elle fait valoir 40 arpents de terre et 18 arpents de bois, à l'effet d'obtenir l'entrée en franchise à Paris, par la barrière d'Enfer, les denrées nécessaires à l'approvisionnement de sa maison ; certificat à l'appui signé de Huré, curé d'Orsay et de Lievin, collecteur. - Autorisation d'abattre dans la garenne de

du baron de Schomberg, présentée comme élève au couvent de Sainte-Ursule de Paris, le 11 mai 1775

d'un appartement à Valenciennes, 100 livres

par terme. - Fouilles : menus

par Bénédictin, qui a

net li: le la rue s'itton. - Prospectus de

net littéraire où l'on peut lire, moyennant un abonnement de 12 livres par an : principes, d'agriculture,

arts et fin

littérature, de courriers : du Bas-Rhin,

d'A\ i- I I lies de Paris ou

lie. la Gazelle de Santé,  
le Mei journaux des savants, des

tique, de Fréron, de phy-

D ' 'ii - du comm 'i

iltne ; li s éj béméri les du • itoyen i i " " !>), (

l \*."».>-! iïï. - Pièces de dépenses. - Une pelisse  
» en frac fait à Dresde, 68 livres. - Un mois el deux  
- jours d'appartement » à l'hôtel de Londres, à Paris,  
11 livres. - Une demi-voie de bois, j compris le trans-  
port, la façon el la mise en place, 11 I. 10 s., etc.

E. 3121 -n

i îfo- a î 88. - Pièces de d s avec

le Saint-Denis, près le  
Grand-Châtelet, à côté de la rue du Chevalier-du-Guet,  
vis-à-vis la rue d'Avignon, Le Sage, marchand dn  
etc.; - à la (c!e noire, Rigal, marchand-orfèvre, quai  
des i rant vis-à-vis I Ion i i IV. - Prospectus

i-' P. ; )-, marchand-mercier, au Perroquet mignon, dans  
l'ahba ' S.-Germain-des-Prés, cour du P  
el quai! n iques a droite, en en

la rui ii r. - Achat de deux buis de lit avec

s. - Etat des meubles du château de  
Corbeville en 1 778, i

Iï59-1ï88. - P use. - Mémoire de

Chai li Paris :

une demi-joui livres. -

Comptes de la il

- Prospectus de P  
ordinaire du l'.oi, rue Dauphine, à Versaill

lîfi-8780. - Pièces de dépense. - raclures avec têtes imprimées : à l'Homme armée, rue S. Denis, près l'Apport Paris, au coin de la rue de la Heaumerie, Taillebosq, marchand de dentelles à Paris; - à Louis le Bien-Aimé, rue S. Honoré, vis-à-vis celle des Bourdonnais, Lépy el Lavillette, marchands d'étoffes de soie, d'or et d'argent; - à la Reine de France, rue de la Pompe, à Versailles, Dolbois, marchand d'étoffes. - Factures avec vignettes : au G rceau d'or, Vauquier, rue de la Coutellerie, à Paris, marchand d'étoffes; - au Grand vaisseau des Indes, Brasseur, marchand de soieries des Indes étrangères, aux Quinze^ ingts; ■• 10 aunes gourgourand

• broché or, 330 l. ■ - au Ducde Berry, Leroux et de La Salle, marchands d'étoffes, rue St-Honoré, vis-à-vis les piliers des Halles, « un habit à bordure gris, 228 l. ; » - à la Corbeille des nouveaux ijoûls, grande cour des Quinze- Vingts, Pradel, « vient de recevoir un très-bel ■ assortiment d'étoffes de printemps dans tout ce qu'il y

• a de plus nouveau, comme d'Artoises, Du Barriennes, » musulmanes, etc. »

i sse.) - 60 pi :- . dont 1 imprimée.

Sî06-aîs». - Pièces de dépense. - Fourniture

madame Capreze de mantilles : en gaze noire. 30 l. ;

en tulle blanc, 60 l. ; en cordoi irnidefleurs, 1241. ;

en tulle de soie de Grenade, garni de (leurs, 70 l., etc. - Mémoires de Verdet, tai leur. - Compte de ce qui revient à la baronne de Schomberg dans la succession de M. Du Mou-rier de la Genellc, son oncle. - Ordre aux maîtres de poste de la roule de Paris à Strasbourg d'avoir à fournir des chevaux au baron de Schomberg, donne par le duc de Choiseul, ministre el secrétaire d'Etat, Grand-Maître et surintendant général des cour- de Fi ance. - Dessin d'un bidet. - l'ai . , êral des graines du Vrai Coq, tant pola- es que de Heurs, ■ etc. - Dessin d'un château (de t'orbCN ille), etc.

SERIE E.

TITRES DE FAMIL.1.K

31

E. 3123

es, papier, doal 1 imprimée.

\*ii»-178».- Pièces de dépense. - « Etal de pensions de la communauté de Sainte-Barbe au mois d'octobre 1783 » : prix de la pension annuelle, 350 l., y compris les menus frais. - Instructions pour le recouvrement des pensions militaires. - « Plat-Pay » Paris, Bureau d'Elampes, » laissez-passer pour 6 portions de vins de Beaugency. - Facture avec vignette, de « la dame Regna'ult, marchande de modes demadame la » comtesse d'Artois, rue de l'Echelle S.-Honoré, à Paris, » au Nœud galant : un bonnet à l'a paysanne, "21 l., etc.

E. 3124. 1

1797-1781. - Pièces de dépenses, Mémoire de Robert, faïencier à Marseille: assiettes chantournées en blanc, la douzaine, 4s sous; grande terrine et son plateau pour potage, 7 livres ; grand plat rond pour bouilli, 4l.; moutardier, '21 sous; 4 plats ovales pour relevés 3 l., 12 ronds pour entrées, 9 l., 12 moins grands pour entremets, 7 l. 4 s., etc. - Recette du sirop de fleurs d'oranges « donnée par madame l'abbesse de Favacques. » - Mémoire des fournisseurs du baron de Schomberg en Corse. - Relevé des frais que le baron de Schomberg a faits pour ses vers à soie et de ses bénéfices, etc.

E. 3125. (Liasse.) - 100 pièci . papier.

1750-19^8. - Pièces de dépense. - « Porcelaine » dure. Manufacture de Monsieur établie à Clignancourt, » du magasin rue Neuve des Petits-Champs, au coin de » celle de Chabannais, à Paris. Fourni à M. de Schomberg une écuelle et plateau, 18 livres. » - « Quittance » d'abonnement pour le Journal encyclopédique, le Journal politique ou Gazette des Gazettes, et pour la Gazelle » salutaire, les trois journaux de Bouillon, » 18 livres pour une année. - Prix d'un cheval vendu par Racouet. à Paris, 408 l. - Mémoires : avec tête imprimée, de Dallemagne, marchand fayencier rue de la. Paroisse, à Versailles, - avec vignette, de Bourdon, drapier, rue S.-Honoré, vis-à-vis la rue de la Lingerie, à Paris, à la Couronne d'Or, etc.

E. 3120. (Liasse.) - 100 pièces, papier.

1990=1986. - Pièces de dépense. - Abonnement à la Gazette de France, 12 livres par an. - aux A [fiches de

Paris, "21 livres. – Fourniture par Damien, » au ma-  
in général de la fourniture anglaise de papier pour  
» tentures, établi à l'hôtel delà Grenade, rue de Bussy,  
» à Paris. » – Factures avec tête imprimée, de l'Anet,  
marchand de râtons, à la Chaise; – de Fontaine, mar-  
chand de selles françaises et d'Angleterre, à la Levrette;

– de Clément et Feuot, drapiers, fournisseurs des trou-  
pes et des communautés religieuses, au CMleau couronné.

– Factures avec vignettes de Dumoulier, marchand de  
galons, « vrai fabricant privilégié du Hoi, » à la l ur  
rie Lis d'or; – de Lambron-Cartier, marchand d'étoffes,  
au Château de Vincennes ; – de Maingol, qui lient « ma-

• gasin du nécessaire à l'équipage de cheval, de l'écurie  
» et de la chasse, » « la Victoire ; – de Bizos, coutelier  
du Roi et de M\* l ' le duc d'Orléans, au Grattoir royal. –  
Plan pour une boîte à chocolat, etc.

E. 31 ■ [1 in ■■■■ – 100 [ . papier.

1991-1989. – Pièces de dépense. – Achat (l'une  
corde de bois à Corbeville, 40 francs. – Facture avec  
tête imprimée de Dujardin, marchand-épiciier, cimetièr  
S. -Jean, au coin de la rue de Bercy, à Paris. – Certifi-  
cat du Grenier à sel de Paris, constatant que M. de Schom-  
berg a payé le quart d'un minot de sel, etc.

E. 3128. (Liasse/ – 100 pièces, papier.

1033-1989. – Pièces de dépense. – Compte du  
bois fourni en Corse au baron de Schomberg, maréchal-  
de-camp, à raison de 12 quintaux par jour en hiver et de  
9 en été, en tout 3,828 quintaux par an. – Etat de la dé-  
pense du baron de Schomberg à Daslia. – Facture-pros-  
pectus avec vignette de Lesourd et Morlet, marchands  
d'étoffes, rue S. -Denis, au coin de la rue de la Heaume-  
rie, à Paris, A l'Homme arme. – Note de blanchissage :  
la chemise 5 sous, le mouchoir 1 sou, 4 bonnets de coton  
6 sous, etc.

i 3129. ■ – In-folio, G9 feuilli i papiei

I9«s-1999. – Compte des dépenses journalières  
tenu par la baronne de Schomberg. – « Fêle à Mézières  
l our mon lils, 66 l., – un mois de la nourrice de mon  
Qls, 36 L, – 3 mois dé gage du jardinier, 119 l. –  
– Troisième année de notre mariage commençant en  
>. mai 1709 : deuil de mon père, 520 l., – Couches et  
» maladies, 617 l. 10 s., – baptême de ma fdle, 30 l.,

ARCHIVES DE SE1NE-ET-01SE

» - relevé des dépenses de la troisième année de notre  
>> mariage, 12,603 l. 5 s. 6d., «etc.

« Fonds à espérer s'il plaît à Dieu : 45,000 l. » - Projets pour augmenter le revenu, etc.

E . . . . . -- In-4°, I» feuilleta, papier.

1771-177?. - Compte des dépenses journalières tenu par la baronne de Schomberg.

K. 3131. Registre. -- In-foKo, 171 feuillets, papier.

17 75-1778. - Compte des dépenses journalières tenu par Hanier, cuisinier de madame de Schomberg.

E. 3132. Registre. Ia-12, 58 feuillets, papier.

1767-1881- Notes sur les domestiques de madame Schomberg. - Appointements de M. l'abbé de Loningham, aumônier de Corbeville, 150 l. - Aux capucins de Meudon, pour dire la messe les dimanches et fêtes, 100 écus par an. - Etat du linge. - Dépense journalière. - prévisions de recettes, etc.

E. 3133. (Registre.) - Iu-12, 23 feuillets, papier.

1768-1771. - Etat des terres du domaine de Corbeville en n°0, etc.

E. 3134. Registre. - ln-4° 20 feuillets, papier.

17 3 7-1788. - Relevé des dépenses faites par le baron de Schomberg en Corse. - Voyage : un mulet de bât, 1 l. 8 s.; un mulet ou un cheval de selle, 1 l. 5 s ; le muletier, 16 s., un guide, 10 s. par jour, etc.

E. 3135. (Registre.) - iti-12, s7 feuillets, papier.

17 7S-17 78. - Comptes des gains et perles fails au jeu. - Balance à la lin de 1T0, 40 l. 6 s. de gain- de 1TJ4, 135 l. 2 s. de gain ; - de 1115, 93 l. 14 s. de perte; - dé 1716, 1901. 11 s. de perte; - de 1TI7, 370 l. 13 s. Je pêne ; \_ ,ie 1T78, 326 l. 4 s. de perte, etc.

i Legis r '.) - Iu-12, I i feuilli I papier.

177 1-1785. - Prévisions de recettes. - Revenu de Corbeville : 3,190 livres. - Dépense journalière.-

E. 3137. (Registre.) - ln-12, 46 feuillets, papier.

1769-1785. - Etat des diamants, bijoux, argenterie, linge, habits, literie, etc., de la baronne de Schomberg.-

E. 3138. (Registre.) - Iu-4°, 44 feuillets, papier.

1762-1784. — |Etat de la garde-robe de M. de Schomberg. — Dépenses d'habillement. — Adresses de tailleurs. — « Récapitulation du prix de différentes » choses concernant l'habillement, » etc.

E. 3139. (Registre.) — Iu-12, 14 feuillets, papier.

1774. — Catalogue des livres de la bibilothèque du baron et de la baronne de Schomberg.

E. 3140. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

XVIII e siècle. — Catalogue des cartes géographiques du baron de Schomberg. — Etat des livres du comte de Schomberg que la baronne de Schomberg se propose de lire, etc.

E. 3141. (Liasse.) — 19 pièces, papier, 1 cachet.

1781-1786. — Lettres du maréchal de Ségur, ministre de la guerre : autorisant le baron de Schomberg à s'absenter de Corse pendant six mois; expliquant que le motif du rappel de Corse en France du baron de Schomberg était une raison d'économie, et lui exprimant de la part du Roi la satisfaction méritée par ses services. — Demande de la croix du Mérite militaire, adressée au maréchal de Ségur par le baron de Schomberg. — Lettre par laquelle ce dernier remercie le maréchal de l'avoir fait nommer lieutenant-général ; — de lui avoir fait accorder l'ordre du" Mérite militaire, et un traitement de 8,000 livres en attendant un emploi ; — d'avoir conféré le grade de capitaine à son fils, etc.

E. 3142. (Liasse.) — 60 pièces, papier, 1 cachet.

1773-1781. — Lettres écrites d'Allemagne et de Corse par le baron de Schomberg à sa femme.

E. — TITRES DE F \ M 1 1 ! '

33

K. 31 13. i Liasse.] — 64 ] lèces, p ipier.

1 983-1989. — Lettres écrites à sa femme par le baron de Schomberg pendant deux voyages en Allemagne.

E. 31 14. (Liasse.) - ; i cachet.

1969-199». — Lettres de madame de Schomberg à son mari pendant les premières années de son mariage.

E. 1145 1 tsse.) — 61 pi ice p ipī< c i cachet.

1999-1999. – Lettres écrites par la baronne de Schomberg à son mari séjournant en Corse.

E. 3146. (Liasse.) – 93 pièces, papier.

1980. – Lettres envoyées en Corse, à son mari, par la baronne de Schomberg.

E. 3147. (Liasse.) – 58 pièces, papier.

1981. – Lettres écrites par la baronne de Schomberg à son mari en Corse.

E. 3148. (Liasse.) – : i | papier.

1783-1988. – Lettres adressées par madame de Schomberg à son mari en Corse et en Allemagne. – Elle lui annonce la mort de sa fille, etc.

E. 3149 i ; – 19 pièces, papier.

1999-1989. – Lettres adressées du couvent de Pcnloise par mademoiselle de Schomberg à son père. – Lettres de Xavier de Schomberg à son père.

E. 3150. (Liasse.) – LOI pièces, papier.

1983-1986. – Lettres adressées à la baronne de

Schomberg par son fils Xavier, officier de dragons, en garnison à Vaucouleurs, à Charmes et à Mirecourt. –

Détails sur la vie qu'il mène au régiment, – sur ses exercices, – sur une fête donnée au comte de Schomberg, propriétaire du régiment, – sur une petite guerre faite à Mattincourt sous les ordres de M. de Vioménil, etc. Seine-et-Oise. – Série E. – Tome II.

E. 3151. (Liasse.) – 94 papier.

1989-1788. – Lettres de Xavier de Schomberg à sa mère. – Détails sur les fêtes auxquelles il assiste à Paris chez la princesse de Lamballe, madame de Staal, etc.; – sur les revues et les chasses du Roi; – sur les manœuvres commandées par le maréchal de Broglie, au camp de Montigny-lès-Metz, en septembre 1788, etc.

E. 3152. Liasse.) – 93 papier, i cachets.

1963-1988. – Correspondance entre le baron de Schomberg et le chevalier son frère. – Réclamations au baron des créanciers du chevalier, etc.

E. 3153. (Liasse.) – 63 pièces, papier, i cais

1999-1983. – Lettres du comte de Schomberg à la

baronne de Schomberg.

E. 3154. (Liasse.) – 57 pièces, papier.

1784-1799 «. – Lettre du comte de Schomberg à la baronne de Schomberg.

E. 3155. [Liasse.) – 86 pièces, papier, 1 cachet,

1789. – Lettres du comte de Schomberg à la baronne de Schomberg.

E. 3156. (Liasse.) – 57 pièces, papier.

1788-1799\*» Lettres du comte de Schomberg à la

baronne de Schomberg. – Démarches pour obtenir les honneurs de cour en faveur du baron de Schomberg.

E. 3157. [Liasse.) – 2 pièces, papier, 2 cachets.

1742-1796. – Lettres : de Cornille, capitaine d'infanterie, à madame de Schomberg, mère du baron, sa cousine; – de madame de Schomberg mère à son fils; – de M. Palmer (en anglais) au baron de Schomberg, etc.

E. 3158. [Liasse.) – 20 pièces, papier, 2 cachets.

1799-1798. – Lettres au baron et à la baronne de

5

34

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE]

Schomberg : de madame Des Nos, dame de Beauvilliers, seconde douairière, – de M. de Sartlio, gentilhomme porte-manteau de madame Adélaïde de France, – de Martinetti, officier municipal à Vinliseri, dans le Fiumorbo, en Corse, – du comte de Miromesnil, colonel du régiment de Guyenne, à Calvi, – de la marquise de la Villemeust, – du comte de Broglie, etc. – Brouillon de lettre du baron de Schomberg à M. Du Mourier, commandant de Cherbourg et colonel des dragons. – Ordonnance d'Aubry, médecin à Versailles, contenant le diagnostic d'un étal maladif de la baronne de Schomberg et l'indication d'un régime à suivre.

E. 3159. [Liasse.) – 2 pièces, papier, 2 cachets.

1778. – Lettres d'affaires écrites au baron de Schomberg, pendant son séjour en Corse, par Gombert et Co-

lomb, de Toulon; Suriau, de Marseille, et Gautier, de Bastia, négociants.

E. 3160. (Liasse.) - 94 pièces, papier, 1 < .

t TS9. - Lettres du maréchal de Castries, - de M. de Vergennes, - du maréchal Du Muy, - de M. de Champonay, lieutenant-colonel au régiment de Beauvoisis, - de l'évêque d'Alléria, - du marquis de Saint-Aignan, etc.

E. 3161. (Liasse.) - 90 pièces, papier.

l 780-1 788. - Lettres du comte de Marbeuf, - de Bonelli, podestat de Yezzani (en italien), - de M. de Sionville, etc., sur les affaires de la Corse.

E. 3163. (Liasse). - 114 pièces, papier, i cachets.

1783-1789. - Lettres adressées au baron et à la baronne de Schomberg par Du Chesnay, - madame Du Mouriez, abbesse de Fervacques, - Francesco de Montera (en italien), officier au régiment provincial, en Corse, - de Poniekau, de Dresde, - la « première maréchale de Schomberg, née d'Erffa, - le maréchal de Castries, - le chevalier de la Gravière, - Orel, capitaine au régiment de Steiner, à Nîmes, - le comte de Barrin. commandant en Chef en Corse, - Giacinto de Montera, grand-vicaire du cardinal archevêque Albani, à Gènes, etc.

E. 3163. (Liasse.) - 73 pièces, papier, 2 ca

1783-1787.- Lettres adressées à M. Du Chesnay,

major du régiment de Berry-infanterie, chez le baron de Schomberg, à Corbeville, par de Berghes, pour le tenir au courant de ce qui se passe au régiment.

E. 3164. (Liasse.) - 5 cahiers iu-i ', 194 folios . pjer.

XVHi siècle. - Notes sur l'île de Corse. - Description du tour de l'île par mer. - Division du pays en provinces, juridictions, fiefs et pièves. - Etat ecclésiastique de l'île en 1781. - Etablissements militaires. - Table des matières.

E. 3165. [Liasse. - il pièces, papier.

1776-1983. - Memoria sopra l'attuale amminislrazione délia Corsica, 1782. - Relazione délia festa dei signori délia commissionc dei dodeci nobili di Corsieu. - Procès-verbal d'établissement du logement des officiers de la garnison de Corte. - Etat du bois qui doit être fourni par jour aux officiers et aux troupes servant en Corse. - Etat des bois de Corse fournis à l'arsenal de Toulon par Sébastien Viale, négociant de Baslia. - Procès-verbal de visite des forêts de Rospa et de Ledia, appartenant aux communautés de Vezani et de Petroso, et

de la forêt de Louchieta, dressé par Dantoine, maifre-charpentier au port de Toulon. — Description d'un mollusque du nom "de gnacaro, dont les filaments forment une soie mordorée susceptible d'être tissée.

E. 3166. Liasse.) — lu pièces, papier.

1755-1\*\*5. — Etat des troupes du camp de Richmond sur la Sarre, en 1753. — Etat des marines de France et d'Espagne, en Mars 1778. — Tableau de l'état militaire de la France, en 1779. — Etat des grâces accordées à des officiers du régiment d'infanterie de Berry. — Etat des hommes du régiment du Berry. mis au cachot, « aux salles » et aux arrêts. — Noms des lieutenants-généraux, maréchaux-de-camp, officiers d'état-major, employés sous les ordres du maréchal de Broglie, etc.

E. 3167. (Registre.) — 204 feuillets, papier.

XVIII e siècle.— Cours de géométrie et de mécanique.

#### SERIE E. — TITRES DE FAMILLE

35

E. 3108. (Registre. — In-4°, 213 feuillets, papier.

XVIII siècle. — cours d'arithmétique et d'algèbre.

i.) — 67 pièces, papier

pier.

XVIII siècle.

langue italienne.

— Exercices pour apprendre la

E. 3170. "(Liasse.) — il pièces, papier.

XVIII siècle.— Rôles: de Damant, dans l'Anglais à Bordeaux, — d'Eraste, dans l'Orpheline léguée, — de

Crispin, dans le Chevalier à la mode, — de Frontin et

d'Eraste, dans l'Auteur et valet, — de Jasmin, dans l'Enfant prodigue, — de Carlin, dans l'Amitié rivale, etc.

E. 3172. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

XVIII siècle. — Traduction des lettres de Mentor publiées dans une gazette anglaise, — conseils à de jeunes personnes de condition. — Sénèque, tragédie. — Le Songe de Scipion, dialogue, etc.

E. 3172. (Liasse.) — 17 pièces, papier; 9 dessins,

XVIII e siècle. — Extrait des petites affiches du . . .  
» l r /8... \* Annonces satiriques contenant des épigrammes sur les dames de la cour. — Chansons sur la Reine Marie-Antoinette. — Couplets en l'honneur de madame de Schomberg. — Sonnets en italien au comte de Schomberg. — Croquis au crayon rouge et à la mine de plomb, etc.

E. 3173, (Liasse.) — 10 pièces, papier.

XVIII<sup>e</sup> siècle. — Ouverture de l'Iphigénie, partie de harpe. — Romances, ariettes, chansons, avec accompagnement de harpe, de violon, de clavecin. — Concertos. — Le Prince Lutin, opéra, rôle de la fée. — Se in arbocel foresto, canzonetta con violini, viola, basso, del sig. Giov. Paisiello. — Sonate. — Principes d'accompagnement, etc.

E. 3171. (Liasse.) — 23 pièces, papier, gravées.

XVIII e siècle. — Trois sonates pour le clavecin

avec accompagnement de violon, dédiées à madame la princesse de Poix par M. D... gravées par madame Oger. — Trois duos pour deux harpes composés par l'innir, de l'Académie de Bologne, maître de harpe de la Reine, gravés par Le Roy. — Fragment de la partition de l'opéra de Colinette à la Cour, arrangé pour le clavecin. — Journal hebdomadaire, composé d'airs d'opéras et d'opéras-comiques, mêlé de vaudevilles, rondeaux, ariettes françaises et italiennes, duos, romances, etc., avec accompagnement de clavecin, par les meilleurs auteurs, 22<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 50. « On souscrit à Paris chez Le Duc, successeur de » M. de La Chevardièrre. » — Catalogue n<sup>o</sup> 1 de musique vocale appartenant à M. de La Chevardièrre. — Parties de première! de second violon, violoncelle, hautbois, cor, etc.

E. 3175. (Liasse.) — 14 pièces primées.

1983-1984. — Affiches de théâtre en allemand.

E. 3176. (Liasse.) — 10 pièces imprimées.

XVIII siècle. — Listes des ouvrages géographiques des sieurs Sanson et Robert, géographes du Roi. —

Vertus et effets de la très-excellente eau admirable ou  
» eau de Cologne. » — Prospectus de Lebrun, épicier-  
droguiste, rue Dauphine, à Paris, aux armes d'Angletet re:  
eau de perles, pour le teint; emplâtres écossais pour lrs  
cors ; ruban de santé contre le mauvais air; eau de fleurs  
de Venise, etc. — « La magie de la peinture, optique où  
» l'on voit l'utile et l'agréable. » ■ catalogue des vues pa-  
noramiques du sieur Girard sur le boulevard du Temple;  
messieurs les ecclésiastiques peuvent voir sans aucun  
» scrupule. » — « Par permission du Roi et de Monsei-  
» gneur le lieutenant-général de police. La nouvelle  
» troupe des Fantoccini italiens, boulevard du Temple  
— « Chef-d'œuvre ou modèle de la ville de Londres en  
» relief», par le sieur Grimani, mathématicien, rue  
Dauphine, à l'hôtel d'Espagne.— Ménagerie d'animaux  
vivans des Indes orientales et occidentales, foire S. -  
» Germain, par la rue de Tournon, à la troisième porte  
il à la troisième traverse à gauche, vis-à-vis le spectacle  
s> du sieur Nicolet. » — « Avis au public sur une véri-  
table syrène, nouvellement arrivée à Paris, » visible à  
la foire, etc.

E. :U7i. (Liasse.) — 6 pièces parchemin 32 pièces, papier,  
1 cai

1G30-17S5. — Sei.ve (marquis de). — Acte de foi

:ic,

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

et hommage rendu par Pierre, marquis de Selve, sei-  
gneur d'Audeville, Estouches, Gravier, Merobes et autres  
lieux, pour la seigneurie d'Estouches, au marquis de Mé-  
réville. — Relevé des rentes en grain de la seigneurie  
d'Estouches. — Sentence du bailli du duché d'Etampes,  
maintenant Catherine de Selve dans la possession de la  
dime des grains d'Estouches contre la prétention de Julien  
Blangarnon, curé d'Arrancourt. — Etat des vassaux au  
nombre de neuf de la seigneurie d'Estouches. — Actes  
de foi et hommage rendus pour la terre d'Arrancourt au  
seigneur d'Estouches, par Timoléon de Poilloux, écuyer ,  
— par François Forcadel, commissaire aux saisies réelles,  
avec le procès-verbal de la saisie de la terre faite sur Louis  
de Fourcroy ; — par Geneviève de Vion de Tessancourt,  
veuve de Claude Grassin, vicomte de Sence. — « Papier  
» de la récepte de la seigneurie d'Arrancourt, receue par  
» Louis de Fourcroy, escuyer, sieur du Bois de Villiers  
» et du dict Arrancourt. » — Actes de foi et hommage  
rendus au seigneur d'Estouches par o monsieur maislre  
» Gontier, conseiller du Roy en sa court de Parlement, »  
pour le fief d'Ollu: — par Françoise Goislard, veuve de  
Louis Aubin, seigneur de Planoy, pour la seigneurie  
d'Andouville. — Lettres de M. deCésarges, abbé de Saint-  
Euverte, et de son homme d'affaire, au sujet de l'aveu à

faire au seigneur d'Estouches pour un fief, sis à Ardelet (Eure-et-Loir). – Aveu et dénombrement de pièces de terre sises à Nébonville, paroisse de S.-Valérien, faubourg de Châteaudun, rendu à Charles de Mareau, écuyer, seigneur de La Regnardière et de Nébonville, etc.

E. 3178. (Liasse.) – 12 pièc

is, papier.

1521. – Extraits de « l'ancien papier terrier » d'Estouches; déclarations faites par les détenteurs de maisons et de terres sises au carrefour du Puits ; – sur le chemin de Mérobert; – aux chantiers des Controusches, – de la Croix de Panetières, – des Terrières, – des Hoilars, – de la Fosse-aux-Couleuvres, etc.

E. 3179. (Registre.) – In-folio, 71 feuillets, papier.

iggs-16G9 – Déclarations des censitaires recevant de la seigneurie d'Estouches, qui dépend de la châtellenie de Méréville : François Chédeville, – Pierre Mésigot – Antoine Simon. – Jeanne Pachot, Maria Trinité, – Roniface Michau, – Martin Aussenard, – Jeanne Lambert, – Louis Chenu, etc.

E. 3 ISO. (Registre.) – In-

feuillets, papier.

1956-1 «91. – Terrier de la seigneurie d'Estouches. – Déclarations reçues par Nicolas Raudouin, notaire royal, des censitaires : Tristan Thibault, marchand, – Michelle David, veuve de Jacques Houdy, – Louis Butet, laboureur, – Jacques Mériel. – Salomon Lesage., officier de M« r le duc d'Orléans, – damoiselle Marie Alleaume, veuve de noble homme Nicolas Paris, écuyer, sieur de l'Orme, etc.

E. 3181. (Registre.) – In-f°, 252 feuillets, papier.

1730. – Terrier de la seigneurie d'Estouches. – Déclarations de terres, rentes, censives, etc., faites à François-Fabien de Selve, chevalier, seigneur d'Estouches, par Toussaint Paschau, vigneron ; – Pierre Cbappart, laboureur; – Denis Verneau, manouvrier; – Louis Jouasneau, vigneron; – Jacques Desroziers, receveur de la terre et seigneurie de Pannetière, etc.

E. 3182. (Registre ) – In-f", 95 feuillets, papier.

16S5-3 610. – « Recepte et perception faicte au  
» lieu seigneurial d'Estouches par damoiselle Catherine  
» de Selve de Villiers, dame dudit Estouches, des cen-  
» sives, qui iuy sont deues, chacun an, au jour S.-André,  
» en deniers, poules et chappons, portant lods et ventes,  
» saisines, deffautz et amendes, quand le cas y eschet. »  
– Perception des rentes foncières en blé et en avoine  
qui sont dues solidairement par les tenanciers de la sei-  
gneurie. – « Augmentation de la renie due à ladite sci-  
» gneurie d'Estouches sur le terroir d'Andouville, à cause  
» du bail à nouveau cens, et rente du fief des Testus,  
» vacant par déshérence faulle d'homme, dont ladite dame  
» d'Estouches s'est emparée pour le réunir à son do-  
» maine. »

E. 3183. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin: :> pièces, papier;  
2 plans, papier.

1380-15\*9. – Serent (marquis de). – Vente par  
Louis-Marie-Bretagne-Dominique de Rohan-Chabot, duc  
de Rohan, pair de France, et par Emilie de Crussol-  
d'Uzès, son épouse, à Armand-Louis, marquis de Serent,  
baron de Maletrois, pair de Bretagne, président-né  
de l'ordre de la noblesse de cette province, maréchal des  
camps et armées du Roi, g<sup>^</sup>ouverneur de M<sup>«</sup> r le duc d'An-

SERIE H. – TTTRF.S l'F. FAMI! 1 !

:n

goulême, et à Bonne-Kftirie-Félicité do Montmorency-

Luxembourg, son épouse, d'une grande maison, sise en la  
rue des Réservoirs, à Versailles, ap] elée l'hôtel deRohan-  
Chabot et anciennemenl l'hôtel de Roquelaure, moyen-  
nant 60,000 livres. – Lettres de M. de Noailles, prince  
de Poix, annonçant au marquis de Serent la remise par  
le Roi du droit de lods et ventes sur l'hôtel de Rohan. –  
Inventaires des litres établissant la transmission au duc  
de Rohan -Chabot de la propriété dudit hôtel, après la  
mort de Françoise de Roquelaure, princesse de Léon, fille  
du maréchal duc de Roquelaure et Du Lude, sa mère. –  
Plan el élévation d'un cabinet d'histoire à exécuter dans  
l'hôtel de Scient, etc.

E, 3184. (1 isse.) – [pièces, parchemin : 13 pièces, papier.

1696-1 100. – Sesmaisons (oe). – Acte par lequel  
Claude-François de Sesmaisons, chevalier, seigneur-châ-  
telain d'Escoublac, Lesnerac, TrevescarL S. -André et T'sl,  
seigneur de Sesmaisons, La Saussinière, en Bretagne,  
seigneur comte et patron deS.-Saire, Nesle, Mesnil, Man-  
ger, Beaubec, La Ville, lieutenant-général des armées du

Roi, ancien lieutenant des gardes-du-corps de S. M., et Marie-Gabrielle-Louise de La Fontaine Solart de La Boissière, garantissant sur tous leurs biens le paiement d'une rente de 300 livres, constituée par le comte et la comtesse de La Boissière et le président et la présidente de lieux, en faveur de Marguerite-Françoise Le Clerc, veuve de François-Joseph de Berneval, et appartenant actuellement à Anne Valenghen, veuve d'Ovide-Henri Falague, et à ! -Victoire Falague, sa fille, épouse

de Thomas Vencrend de Vierrey, chef du Gobelet-pain du Roi. — Cession par Antoine Dcsperrois à Henri de Boulainvilliers, d'une maison et de terres sises à Saint-Saire, moyennant une rente de 1 10 livres. —Iran à Charles-François de Laverdy, chevalier, marquis de Gambois, seigneur de Neuville, Condé et autres lieux, ministre d'Etat, par Marie-Félix Gttérier du Lormoy, ancien écuyer du Roi, d'une créance de 1,450 livres sur la marquise de Sesmaisons, etc.

E. 3185. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin : i pièce, papier.

1914-1918. — Sevin. — Vente par François-Pierre Gillet, avocat en Parlement, t 1 Anne Farouart, sa femme, à Louis Sevin, ollicier de S. A. B. Madame, et Anne Ferté, sa femme, de 3 arpents de vignes à S.-Cloud, lieu dit le Clos-l'Evesque, en la censive de l'archevêque de Paris, pour 2,400 livres. — Partage de la succession de

Louis Sevin entre sa femme, ses fils mineurs, Jean-Morin et Louis, et sa fille, Marie-Louise, mariée à François Itourdon, vigneron à Garches.

E . 3186. (1 ! ' . pier.

1999-1998. — Lettres : du comte de S.-Germain au irde-des-sceaux, auquel il soumet, pour avoir son avis, un projet d'ordonnance sur l'organisation du corps de la maréchaussée; — A M. Sevin, premier commis du ministère de la guerre, pour l'inviter à venir conférer avec lui à ce sujet; — de M. de Rerthier, intendant de la généralité de Paris, au comte de S.-Germain; — de M. De Château, secrétaire de l'intendant, de M. Necker, de M. Taboureau, à M. Sévin, louchant ladite ordonnance; — de M. Gondot, invitant M. Sévin, de la pari du maréchal de Tonnerre, à se rendre chez ce dernier à l'heure où MM. les maréchaux de France seront assemblés, etc.

E. 1187. I ,iasse.] — 5 pièce p; pier.

XVIII 1 ' siècle. — Mémoires contenant les objections faites par le comte de Maurepas et M. de Bcrlhier, intendant de la généralité de Paris, contre le projet d'ordonnance sur la maréchaussée. — Réponses de M. Sévin, premier commis de la guerre.

E. 3188, (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papi»r.

"-. t aaï siècle. - Premier projet d'ordonnance sur la maréchaussée, divisé en quatorze titres: I de laçons t : l ti lion, composition et formation, - II de la subordination et discipline, - III des fondions des officiers,- l\ du service ordinaire des brigades, -- V du service extraordinaire des brigades, - VI des honneurs, - \ Il des appointements et solde, -VIII des fourrages, - IX du logement, -X des remotes, - XI de la bourse commune, - XII des revues des commissaires des guerres, - XIII de l'habillement, équipement et armement, - XIV des récompenses militaires, privilèges et exemptions.

E. :il 89. Liasse. - Il pièces, papier.

XVIII siècle. - Changements proposés aux cinq premiers titres du premier projet d'ordonnance sur la maréchaussée.

38

ARCHIVES DE SEINE-ET-01SE,

B, 3100, (Registre.) - In-folio, 69 feuilleta) papier.

XVIII e siècle. - Troisième projet d'ordonnance sur la maréchaussée avec des annotations en marge.

E. 3191. (Registre.) - Iu-iblio, 69 feuilleta, papier,

XVI ir siècle. - Quatrième projet d'ordonnance sur la maréchaussée avec des corrections et additions au crayon.

E. 8192. (Liasse.) - 2 pièces, papier.

XVIII\* siècle. - Mémoire au Roi accompagnant le projet d'ordonnance sur la maréchaussée : « ... La maréchaussée, qui est de 914 brigades de 3, 4 et 5 hommes, toutes à cheval, faisant 3,7(54 hommes, est mise à 600 brigades de 4 hommes à cheval et à 600 brigades à pied, faisant 4,500 hommes. . . Il a paru nécessaire de lui donner le titre de Légion de France. . Elle aura pour commandants supérieurs les maréchaux de France, . . . prendra rang immédiatement après la gendarmerie, avec laquelle elle fait corps, . . . sera composée de 6 divisions, chacune commandée par un mestre-de-camp, un lieutenant-colonel et un major. Chaque division sera composée de 5 compagnies, qui porteront les noms des villes principales de l'étendue qu'elles occuperont. Chaque compagnie sera commandée par un capitaine, 3 lieutenants et 6 sous-lieutenants, et composée d'un fourrier écrivain, 4 maréchaux-des-logis, 16 brigadiers et 60 dragons; 4 sergents, 16 caporaux

» et 60 chasseurs, etc. » Total des traitements à leur fournir: 2,928,180 livres.

Bi J193. (Liasse.) - 2 pièces, papier.

XVIII<sup>e</sup> siècle. - « Mémoire tendant au bien du service du Roi et à l'économie de ses finances sur la partie des maréchaussées, » critique du projet d'ordonnance. - Réfutation de ces objections par M. Sevin.

E. 3194. (Liasse.) - 3 pièces, papier.

XVIII<sup>e</sup> siècle. - Mémoire ayant pour objet d'établir qu'il est plus économique et aussi utile pour le bien du service que les brigades de maréchaussée soient à pied. - Réfutation de ce mémoire.

E. 3196. (Liasse.) - 1» pièces, papier.

XVIII<sup>e</sup> siècle. - « Observations tendantes à la su-  
■ fetê des grands chemins du Royaume, » adressées au ministre de la guerre par Durville. - Mémoires : sur l'augmentation de la solde de la maréchaussée, - sur son logement, - sur sa subsistance. - Réponse de M. Taboureau au comte de S. - Germain, relative au mémoire sur le logement de la maréchaussée. - Projet d'instruction, préparé en 1773 pour les inspecteurs-généraux de la maréchaussée, etc.

E. 3196. (Liasse.) - 7 pièces, papier.

XVIII<sup>e</sup> siècle. - « Distribution de la maréchaussée de Corse. » - Projet de mettre une brigade à cheval et 2 à pied dans chacune des quatre juntes de l'île résidant à Orezza, à Gaccia, à Queuza et à Guagno, etc.

E. 3197. (Liasse.) - 1 pièce, papier.

«787. - Mémoire concluant à la suppression de la régie de l'habillement des troupes.

E. 3198. (Liasse.) - 43 pièces, papier.

i îfe-iîis. - Solak (Marquise de). - Ordres écrits par la marquise de Solar pour régler la journée de ses domestiques. - Plaintes d'une femme de service contre la marquise de Solar. - Lettre dans laquelle la marquise de Solar expose que, laissée presque sans ressources à la mort de son mari, mort au service dans le grade de colonel d'un régiment de grenadiers royaux, elle a été réduite à ouvrir une maison de jeu qui n'a pas réussi, et demande à avoir part aux aumônes du Roi. - Refus de se remarier, etc.

E. 3199. (Liasse.) - 100 pièces papier.

1777-1 77S. - Menus de repas commandés, par la marquise de Solar. - Comptes journaliers des dépenses de bouche. - Notes de blanchissage, etc.

E. 3200. (Liasse.) — ion pièces, papier.

1777-1778. — .Menus de repas pour la marquise de Solar. — Comptes journaliers des dépenses de bouche, etc.

SUR]

39

E, 3201. i ! pièces, papier,

1780-1984. — Soliya. —Vente par François Hya-  
cinthe, écuyer, sieur de la Grimonière, seigneur e (patron  
de Digosville, Garancières et autres lieux, à Jean-Louis  
Soliva, écuyer, employé en qualité de commissaire des  
guerres au département de Paris, de la chi i e de com-  
missaire des guerres dont il est pourvu, moyennant  
50,000 livres. — Correspondance entre M. Soliva et M. de  
Turmenys, procureur, de MM. Le l'eue de La Grimo-  
nière, Le Fèvre de Virandeville et de (iourmont de S.-  
Clair, au sujet de la rétrocession d'une charge de com-  
missaire des guerres qu'il avait achetée à ces derniers en  
1774. — Note sur la valeur de la charge qui peut être  
vendue 70,000 livres, et dont le litre peut être loue au  
moins 800 livres par an.

E. oiet.

1993-1990. — Lettre à M. Soliva de: M. Moisset,

lui recommandant < une invention capable de faire une  
» révolution utile dans tous les arts et métiers où on a  
» besoin de chauffer, bouillir, évaporer ou distiller un  
» fluide quelconque : — du maréchal de Nouailles, lui  
accordant la permission île tirer des lapins dans le petit  
bois clos dont il a la jouissance à Ville-d'Avray, etc. —  
Cession par .M. Besnard à M. Soliva de neuf deniers de  
son intérêt clans l'entreprise de la fourniture des souliers,  
peaux de vaches et de veaux pour le service des colonies.

— Correspondance entre M. Soliva et madame Beauvil-  
lain, sa belle-mère. — Mémoire sur la faillite de la maison  
Pelletier et Carrier, de Nantes, cl contestation avec M. de  
Sainte-James qui réclame à M. Soliva des fonds perdus  
dans cette faillite, etc.

E. 32 i — . papier, dont I imprii i

1993-1991. — Bail par Robert-Charles Du Buisson,  
bourgeois de ViUe-d'Avray, à Isabelle Swinton, épou-e

non commune en biens de Jean-Louis Soliva, d'un corps de logis et d'un carré de jardin à Ville-d'Avray, moyennant 300 livres. – Lettres en Anglais adressées à madame Soliva par ses parents. – Mémoires, quittances, etc.

– Notes avec vignettes de style Louis XI de fournitures de porcelaines faites par Bochart, successeur du sieur Bailli, « marchand renommé pour les plateaux de » dessert, lustres et lanternes pour les appartements, » lanternes et réverbères, porcelaines, etc., » à Paris,

au Roy de France. – Prospectus pour la vente de la farine de pomme de terre, publié par la veuve de M. de Planazu, auteur d'un traité sur les propriétés de cette fécule, etc.

E. e. – 53 pièces, papier.

1936- 17 si. – Liquidation de la succession de mademoiselle Palandre, par Soliva, exécuteur testamentaire. – Actes : de baptême de Louise, fille légitime de Fleuri Palandre, maître-cordonnier à Lyon, et de Jeanne Besson, née le 19 février 1736; – de sépulture de Louise Palandre, bourgeoise de Paris, morte à Paris le 29 juillet 1780. – Lettres de MM. Palandre, de Bordeaux, et Faudran, de Marseille, à Soliva, à l'occasion de la maladie et de la mort de leur tante, etc.

i.) – si pièces, papier, dont 1 imprimée.

1981-1988. – Projet d'agrandissement de l'enceinte de la ville de Marseille. – Bôsumô des entreprises faites par l'ennemi contre Marseille et la Provence depuis 1518.

– Etat des différentes épaisseurs du revêtement du corps de place. – Mémoire sur les ouvrages projetés à Marseille, savoir: 1° la construction d'une nouvelle enceinte; 2° un bassin pour le carénage à la terre des l'rudhommes, communiquant au port sous la citadelle; •i" un bassin « vivrier » au centre des terrains de l'ancien arsenal; 4" un hôtel des monnaies longeant ledit bassin ; el 5° une porte triomphale à l'entrée royale dite d'Aix, à l'occasion de la paix conclue par le traité de Versailles du 3 septembre 1763. – « Ordonnance de Monseigneur » l'Intendant concernant les bâtisses, alignements, nivellements et ouvertures des rues dans les faubourgs de » Marseille, du 3 avril 1785. » – Correspondance de M. Soliva, agent des actionnaires de la compagnie de l'arsenal , avec le maréchal prince de Beauvau. – Lettres du prince de Beauvau, sur cette affaire à M. de Calonne et aux maréchaux de Ségur et de Caslries. – Estimation de la dépense de l'établissement de l'enceinte, du bassin de carénage et d'un chantier de construction : 5, \83,014 l. 18 s – Relevé des droits que fait perdre au Roi le privilège de citadin de Marseille sur le commerce de l'épicerie et droguerie seulement : 1,404,800 l. – l'è-glcincnt du Conseil d'Etat pour la construction du palais de justice d'Aix. – Soumission pour l'entreprise des

bassins à établir a Marseille, présentée au roi par M. Soliva, écuyer, député de la compagnie de l'arsenal de Marseille, etc.

40

ARCHIVES DE SEÏXK-KT-01SE.

E. 3206. - (Liasse.) - 80 pièces, papier, dont 7 imprimés  
2 plans, papier.

1779-1790. - Etats des portes, cours, bâtiments, etc., de l'arsenal de Marseille en 1779. - « Arrêt du » Conseil d'Etat du Roi qui approuve les deux délibérations du Conseil municipal de la ville de Marseille, » pour la vente de l'arsenal et bâtiments en dépendant, » du 25 août 1781. - Contrat de vente de l'arsenal à la » ville de Marseille par M. l'Intendant, commissaire du » Roi à ce député, le 3 septembre 1781, reçu par M<sup>cs</sup> » Chauvot et Sard, notaires, qui en ont la minute. » - Revente par la ville à la compagnie de Marseille moyennant 7,200,000 livres. - Mémoire sur les résultats de la vente de l'arsenal de Marseille faite par le Roi à la compagnie Soliva sous le nom de Rapally, noble génois, et sur les avantages qui en sont résultés pour les finances de S. M. - « Arrêt du Conseil d'Etat du Roi et lettres » patentes sur icelui qui homologuent le contrat de » vente de l'arsenal de Marseille, fait par les officiers » municipaux de cette ville à la compagnie du sieur de » Rapalh, ordonnent l'exécution du nouveau plan de » distribution adopté par S. M., autorisent l'érection d'un » arc-de-triomphe et agréent la dédicace d'une place projetée qui sera appelée place Louis XVI, du 15 août » 1784. - Plan de distribution des terrains de l'arsenal » de Marseille, gravé d'ordre de la compagnie qui en a » fait l'acquisition, approuvée le 3 septembre 1784 par » M<sup>r</sup> de Calonne, ministre d'Etat, contrôleur général » des finances, pour être exécutés sous l'inspection du » S<sup>r</sup> Sigaud, ingénieur des Etats de Provence. » - Noms des actionnaires de la compagnie de l'arsenal : Rostan, Gresnier l'ainé, commissaires; Mathieu, procureur fondé; Rapally, Soliva, Danmartin, députés agents à Paris, etc. - Délibération de la compagnie, nommant Soliva seul représentant à Paris. - Lettre du maréchal de Castries ordonnant la prompte exécution de deux bassins : l'un pour le carénage à la terre des Prudhommes, l'autre pour les vivriers et caboteurs dans le terrain de l'ancien arsenal. - Etat des actionnaires en 1790 : de S.-Memme et de Veymandye, commissaires, Soliva représentant la compagnie à Paris, etc.

E. 320". (Liasse.) - JJ pièces, papier; 1 plan, papier.

1784-1787. - « Description et sommaire du devis » d'un arc-de-triomphe, érigé à la gloire de Louis XVI,

» en mémoire de la paix de 1783, projeté pour la ville  
» de Marseille sur l'emplacement de la porte d'Aix, d'a-

>• près les vues de M. de Calonne, contrôleur général des  
» finances, du dessin de François-Jules Gauthier de Mar-  
» seille, de l'académie de peinture, sculpture et architec-  
» ture de la même ville, » accompagnés d'un mémoire  
pour le contrôleur général, d'une recommandation des  
maire, échevins et assesseurs de Marseille, et d'une lettre  
de félicitations à l'auteur par M. de La Tour, intendant  
de la généralité d'Aix. En marge du projet est écrit :  
« plan rejeté. » - Observations sur les modèles présen-  
tés par les architectes Louis et Franque. L'arc-de-triomphe  
devra porter cette inscription : « Liberté des mers réta-  
» blie sous le règne de Louis XVI. » - Plan de l'arc-Je-  
triomphe, dressé par Gautier. - Présentation de quatre  
projets d'arc-de-triomphe d'après les vues de M. le con-  
trôleur général par Gautier. - Description de deux nou-  
veaux projets faits par Gautier. - Lettres de Franque à  
M. Soliva, pour lui recommander son plan d'arc-de-  
triomphe : « J'ai présenté des projets pour loger les mo-  
» dèles des places frontières du royaume; on a fait choix  
» d'un que j'ai fait exécuter à l'hôtel royal des Invalides.  
» J'ai appris que S. M. avait été l'année dernière au châ-  
» teau de Magnanville dont j'ai été architecte. Elle en  
» témoigna son contentement ainsi que l'Empereur qui  
> l'avait vu auparavant, » etc.

E. 3208. (Liasse.) - 7 pièces, papier, dont 1 imprimée,  
4 plans, papier.

f 786. - Edil du Roi portant établissement d'un hôtel  
des Monnaies à Marseille. - Plan du terrain qu'occupera  
ledit hôtel sur l'emplacement de l'ancien arsenal. - Toisé  
de ce terrain. - Mémoire pour l'établissement de l'hôtel  
des Monnaies, etc.

E. 3209. (Liasse.) - 51 pièces, papier, 1 cachet.

îisi-lise. - Correspondance de Soliva avec Dé-  
métrius Commène, au sujet d'une inscription grecque  
trouvée en démolissant une maison à Marseille. - Lettres  
du marquis de Rapally, de Mathieu, etc., à Soliva, tou-  
chant la cession que ce dernier voulait faire d'une action  
dans la compagnie de l'arsenal. - Mémoires et corres-  
pondance touchant l'établissement de deux bassins dans  
les terrains de l'arsenal de Marseille, etc.

E. 3210. (Liasse.) - 80 pièces, papier, dont 1 imprimée,  
plans, papier.

1785-1790. - Lettres patentes du Roi en forme d'é-

dit qui ordonnent la démolition du Château-Trompette, les différentes constructions à faire dans son emplacement et autres établissements utiles à la ville de Bordeaux, ainsi que la suppression du droit de huitain, août 17s.">.

– Plan des constructions projetées : place de Louis XVI, quai de Galonné, etc. – Envoi à Bordeaux, parle ministère de Soliva, pour lui rendre compte de la situation de l'affaire du Château-Trompette. – Proposition par Soliva de fonder une nouvelle compagnie pour l'exploitation du terrain et des matériaux, et de racheter la concession primitivement faite au sieur de Montmirail. – Précis succinct et résultat des opérations relatives à la revente faite par le Roi des terrains de l'ancien arsenal de Marseille et de ceux du Château-Trompette, à Bordeaux, au mois de novembre 1788. – Défense intimée par le Conseil d'Etat au sieur de Montmirail de continuer les opérations commencées au Château-Trompette. – Projet contenant les moyens de rendre à l'affaire du Château-Trompette son utilité à l'égard des finances, en procurer la revente, tirer de ces terrains le parti le plus utile à la ville de Bordeaux, au commerce et au public même, et fixer le sort des créanciers et acquéreurs-; – plan d'un bassin à creuser au lieu de la place Louis XVI, etc.

E. 3211. (Liasse.) – 10 pièces, papier.

1785-1790. – Projet d'établir un bureau général pour passer les contrats et polices d'assurances à Bordeaux. – Mémoire de Soliva pour le contrôleur général des finances touchant ce projet. – Lettres de divers sur cette affaire, etc.

E. S212. (Liasse.) – 78 pièces, papier, dont 3 imprimés

1794-178fi. – Mémoire provoquant l'établissement de fiacres à Marseille, à l'instar de Paris, Lyon et Bordeaux. – Lettre de M. Mathieu à M. Soliva, l'invitant à présenter ce mémoire au ministre, afin de l'emporter sur M. Rebuffet, qui est en instance auprès de l'Intendant de la généralité d'Aix. – Proposition par M. Soliva de donner au domaine du Roi, s'il obtient le privilège des fiacres, une redevance de 600 livres par an.

– Acte de constitution d'une société pour l'établissement de fiacres à Marseille, formée entre MM. Gautier, de La Chapelle et Mathieu. – Envoi à M. Soliva d'un acte de désistement par lesdits sociétaires. – « Arrêt du Conseil » d'Etat du Roi portant privilège exclusif, en faveur de » Soliva et compagnie de mettre sur place de la ville et » des faubourgs de Marseille, des voitures de place et de

Seine-et-Oise. – SÉNIE E. – Tome H.

■ remise, du 11 avril 1786. »- Quittance donnée à Soliva du droit de Marc d'or de l'arrêt qui lui permet d'exposer sur les places de Marseille 25 carrosses. - Tarif des voitures de place : le jour, 18 sous par course, 30 sous pour la première heure, 25 sous pour les heures suivantes ; la nuit, depuis 10 heures, 36 sous par course, 3 l. 10 s. pour la première heure, 4G s. pour les suivantes, 30 sous par course à la sortie des spectacles ; un carrosse de remise, 15 livres par jour de 8 h. à minuit, '.) 1. de i heures à minuit. - Devis d'une voiture de place d'après le modèle anglais, 1,900 livres. - « Ordonnance de M. le prévost de Paris ou son lieutenant-général de police, portant règlement pour les carrosses de place, du 1<sup>er</sup> juillet 1774, » etc.

!■'.. 1213 I ie.) - 9fi pièces, papier.

198G-198S. - Lettre de M. Lartigue annonçant que la compagnie des fiacres a acheté un vaste terrain hors la porte d'Aix à Marseille, et que 12 voitures seront prêtes à rouler au 1<sup>er</sup> janvier 1787. - Mémoire pour demander une extension des privilèges de la compagnie et la punition des personnes mal intentionnées qui dégradent les voitures, y fument et y font des ordures pour en dégoûter le public. - Plaintes de M. Lartigue contre la police de Marseille, hostile à la compagnie. - Projet d'arrêt à solliciter du Conseil du Roi contre les loueurs de carrosses qui font concurrence à la compagnie. - Lettres de Lartigue, directeur de la compagnie à Marseille, à Soliva, pour le presser d'obtenir que le Conseil du Roi public ledit arrêt interprétatif de celui qui avait établi les fiacres, etc.

E. 321 1. [Liasse.

79 pièces, papier, dont 11

198S-198S. - Lettres constatant l'apposition du

comité contentieux au projet d'arrêt interprétatif. - Nouveau projet proposé au Conseil d'Etat. - « Précis » pour les papiers du corps des maîtres-voiluriers de la ville de Marseille, estimés en appel de sentence rendue par les lieutenants-généraux de police de la même ville le 8 février 1788, et celle du nonobstant appel du 19 du même mois, contre les sieurs entrepreneurs de l'établissement des voitures de place de ladite ville de Marseille, appellans chez les frères Mouret, 1780. » - Lettre de Lartigue informant Soliva qu'il s'est démis de la charge de directeur de la compagnie des Sacres en faveur des frères Chaulan. - Plaintes de Chaulan contre les abus des voiluriers de Marseille. - Mémoire pour

\R< HIVES DE SETNE-ET-OISE.

les entrepreneurs des fiacres de Marseille contre les prieurs de l'association des voiluriers de la même ville.

– Règlement provisoire concernant les voitures de place et de remue à Paris, du 24 septembre H89. – Envoi de ce règlement à la compagnie des fiacres de Marseille. – Pétitions de cette compagnie à l'Assemblée nationale contre les loueurs de carrosses de Marseille. – Mémoire des loueurs de carrosses à l'Assemblée nationale. – « Réponses aux doléances des loueurs de carrosses de place et de remise, » etc.

K. 321; i isse.) – 36 pièces, papier.

1787. – Mémoires sur les messageries de France.

– Note pour M<sup>r</sup> l'archevêque de Toulouse, dans laquelle Soliva établit que le bail de la ferme actuelle des messageries met le trésor à découvert de 24,000,000 de livres, et propose soit de faire un nouveau bail à un prix plus élevé, soit de régir au compte du Roi, soit de nommer inspecteur ledit Soliva pour surveiller le service. – Situation du Roi relativement au service des messageries sur les produits du bail actuel qu'il convient de résilier au 1<sup>er</sup> janvier 1788. – Observations sur le bail actuel des messageries à l'appui de l'état de situation du Roi relativement à ce service. – Mémoire pour l'établissement d'une nouvelle administration des messageries au compte du Roi, rédigé par ordre de M. le contrôleur général. – Relevé général des dépenses et receltes faites au compte du Roi pour l'exploitation des messageries pendant onze années, à compter de la première régie établie sur la fin de 1175 par M. Turjot, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1781, etc.

E. 3216. (Liasse.) – 17 pièces, papier, dont 1 imprimée.

1785-1790. – Mémoire contenant proposition à la compagnie du canal de Provence de se charger de sa construction, et de faire en son nom et à son profit les concessions d'eau aux riverains. – Projet de faire cultiver les landes en Gascogne par les réfugiés hollandais.

– Brouillon d'un acte de société entre Soliva et le comte Du Rozel pour l'exploitation desdites landes. – Plan de réforme proposé pour l'administration des gabelles, tabac et traites. – Mémoire sur un nouveau mode de levée des recrues pour l'armée.

E. 321T. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin.

1785.- Sommereux. - Contrat de mariage entre

J -B. Sommereux-Préfontaine, régisseur du prince de Rochefort, demeurant au château de Rochefort en Beauce, fils de défunts Antoine Sommereux, laboureur à Beauvais, à la poterne S.-André, et de Marguerite Sommereux, son épouse, et Reine-Maure Osmont, fille de Nicolas Osmont, maître maçon à Rochefort, et de Marie-Louise Sommereux, son épouse.

E. 3218. (Liasse.! - 7 pièces, papier.

1715-1791 Sommary (comte de). - Bail par

François-Claude Antoine, écuyer, maréchal -des-logis du Roi et gentilhomme ordinaire de Monsieur, frère du Roi, à J.-B. Du Mesnil, comte de Sommary, lieutenant-colonel de cavalerie, d'une maison à porte-cochère, sise à S.-Germain, rue du Vieil-Abreuvoir, moyennant 1,000 l. par an. - Etat des fermages s'élevant à 8,452 livres et des rentes seigneuriales et foncières s'élevant à 1,935 l. 10 s. dues au comte de Sommary à Noël 1787.- Emprunt de 7,000 livres fait au comte de Sommary par son frère, marquis de Sommary, etc.

E. 3219. (Liasse.) - 2 pièces, papier.

1618-xviii e siècle. - Soubise (de). - Acte par lequel maître Georges Laisné, curé du Perchay, chapelain de la chapelle Sainte Marie-Madeleine, située au bord de Vigny, reconnaît tenir à titre de chef cens de Henri, duc de Montmorency et de Dampville, pair et amiral de France, Bretagne et Guyenne, gouverneur et lieutenant-général pour le Roi en Languedoc, à cause de sa seigneurie de Vigny, actuellement possédée à litre de douaire par Renée de Cossé, douairière, duchesse de Dampville, veuve de Charles de Montmorency, plusieurs terres au terroir de Vigny autour de ladite chapelle, chargés de rentes et redevances seigneuriales. - Fragment d'un terrier de Vigny.

E. 3220. (Liasse.) - ■ 4 pièces, parchemin.

1770-1776. - Stein. - « Retenue de tailleur de » madame la Dauphine pour le sieur Gaspard Stein. » - Procès-verbal de la prestation de serment faite par Gaspard Stein, nommé tailleur de la Dauphine. - « Lettres » de naturalité » octroyées par Louis XVI à Gaspard Stein; né à Limbourg (Autriche). - Quittance de 16 livres 16 sous payée par Gaspard Stein pour le droit de marc d'or des lettres de naturalité à lui accordées.

SEKIE E. - TITRES DE FAMILLE.

' 'i ù i L pier.

1913-17\*». — Sthinsel. — Lettres en allemand adressées par des parents ou amis à Conrad-André Funcken.

E. 3222. (Li ' ' l:1 -

1773-1771. — Sdbat. — Constitution d'une rente de 200 livres faite par Thomas-Elme de Bruni, seigneur de La Jesse, capitaine de cavalerie, demeurant ordinairement à son château de Monligny-la-Jesse, en faveur d'Etienne Surat, ancien officier de .Monsieur, frère du Roi, demeurant à Versailles, moyennant 4,000 livres. — Billets à ordre de M. Surat, bons pour 5,200, C.800 l., souscrits par Taillebosq fils, etc.

1788-178». — Saint-Huberty ni.;. — Vente par Antoinette-Françoise Perety, épouse non commune en biens de Nichault de la Vallette, intendant et contrôleur général des écuries de Monsieur, frère du Roi, à Alphonse comte de Turconi, d'une maison et dépendances, à Gros-lay près Enghien, pour 30,000 livres. — Acte par lequel le comte de Turconi déclare qu'il a agi comme prête-nom de Marie-Cécile Claves de S.-Huberty, pensionnaire du Roi.

— 11 pi

1725-178». — Saint Sodplet de). — Congé absolu donné par Armand de Héthune duc de Charosl, pan de France, capitaine des gardes-du-corps du Roi, lieutenant-général de ses armées et de ses provinces en Picardie, etc., ci-devant gouverneur de S. M., au sieur S.-Marc, garde-du-corps dans la brigade de Vernassal. — Mémoire sur les coupes à faire dans les forêts de la seigneurie de S.-Cyr (?), etc.

E. 3'2iJ. (Liasse.) — G pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1671-17 73.— Sainte-Choix (de). — Acte par lequel Charles Descorches, écuyer, sieur d'Eslignièrès, et Gabrielle Petitgas, sa femme, donnent quittance à Pierre Descorches, écuyer, sieur du Mesnil, Sainte-Croix, Les Genestres et autres lieux, du legs à eux fait par Louise Petilgas, sa femme. — Bail d'une maison à Montgeron par Catherine Dièvre, veuve de Christophe Marie, sieur

de Uonceaux, ancien substitut du procureur du Roi au ilet, à JacquèB Jubier. vigneron, d'une maison sise en la grande rue du village de Montgeron, moyennant une rente foncière, perpétuelle, non rachelable, première apivs le cens, de 45 livres et deux poulets ] ar an. — Vente s héritiers de François Denis, veuve de François ■u\, procureur des comptes, à Charles-Marie-Urbain

Descorchis de Sainte-Croix, capitaine de la compagnie franche détachée du régiment Lyonnais, d'une maison à Montgeron, moyennant 20,000 l. ; ladite vente ensaisinée par Anne-Gabriel-Henri-Bernard, chevalier marquis de Boulainvillier, comte de Torides, baron de Monlfourcault, vicomte de Gimois, seigneur de Montgeron, Vignoux et autres lieux, prévôt de la ville, prévôté et vicomte de Paris, conservateur des privilèges royaux de l'Université de Paris, lieutenant pour le Roi de la province de l'Ile-de-France, lecteur de la chambre de S. M., grand'croix de l'ordre royal de S. -Louis. — Etat des meubles contenus dans la maison ci-dessus indiquée et des valeurs de ces meubles à Descorches de S.-Croix, moyennant 10,000 livres. — Legs par Louis de Neufville de Villeroy, duc de Villeroy et de Retz, pair de France, etc., à Descorches de S.-Croix, son écuyer, d'une pension viagère de 2,000 livres et de tous les vins et liqueurs de quelque cru et qualités qu'ils soient trouvés au jour de son décès en ses maisons de Paris, Sève, Versailles et Villeroy. — Partage entre Charles-Antoine Descorches de S.-Croix, curé et seigneur de la Trinité sur... chanoine de S. -Maurice-lez-Chartres, Charles-Urbain-Marie Descorches de S.-Croix, capitaine de la compagnie franche détachée du régiment de Lyonnais, Gilles-Charles Descorches de S.-Croix, aide-major de la ville de Lyon et enseigne de la compagnie franche du régiment de Lyonnais, établie en garnison aux portes de ladite ville, Renée-Geneviève Descorches de S.-Croix, demoiselle majeure, et Anne-Marguerite Descorches de S.-Croix, sœur à l'hôtel-Dieu de Mortagne, de la succession de messire Charles Descorches, seigneur de la Trinité, et de Catherine Duval, sa veuve, etc.

[226 Livres - 10 pièces, par le même - 10 pièces, papier,

dont 1 imprimée.

1773-1793. — Acte annonçant la vente par décret d'une maison sise à Montgeron, appartenant à l'abbé Arlaud, prêtre du diocèse de Paris. — Adjudication à la barre de la grand'chambre de la cour de Parlement de ladite maison à Charles-Marie-Urbain Descorches de Sainte-Croix, moyennant 1,450 livres. — Rachat par le même à la fabrique de Montgeron de plusieurs rentes

44

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE

due à cette dernière sur diverses maisons. — Location par Descorches de Sainte-Croix à Vallet-Seneuille d'une maison à Montgeron, sur le grand chemin, pour 600 livres (1793). — Acte de baptême de Charles-Pierre, fils de messire Gilles-Charles Descorche, chevalier, aide-major de la ville de Lyon, lieutenant de la compagnie fran-

che, et de dame Marie-Marthe de Regnauld de La Bichardie, né à Lyon en la paroisse de S.-Michel et S.-Martin d'Ainay (1770), etc.

E. 3227. (Liasse.) – 108 pièces, papier.

1796-1793. – Mémoires, quittances, etc. – Fourniture de vin de Bourgogne à 130 livres le muid ; – de drap par Lefebvre Desnouëttes, marchand de draps à Paris, à l'enseigne du prince de Conly. – Ouvrages de serrurerie faits à la maison bourgeoise du chevalier de Sainte-Croix, « lieutenant des plaisirs de S. M. », à Montgeron, par Lambert, serrurier à Villeneuve-S.-Georges, etc.

E. 3228. (Liasse.) – 71 pièces, papier.

1782-1792. – Lettres d'affaire écrites au chevalier de S.-Croix par son frère, demeurant à la Trinité, par le duc de Neuville-Villeroy, Pépin, curé de Petite-Ville, Choisne, etc. – Mémoires : pour Charles-Antoine Descorches de S.-Croix, écuyer.seigneur des fiefs et seigneuries de la Trinité, etc., contre Dilon, commis à la direction des aides de Verneuil, soi-disant acquéreur de la prétendue seigneurie de La Brunelière, en la paroisse de la Trinité, laquelle n'a jamais été qu'une ferme, constamment tenue en roture ; – pour Charles-Marie-Urbain Descorches de S.-Croix, chevalier, seigneur, patron honoraire de la seigneurie de la Trinité, lieutenant des capitaineries royales de Corbeil et de Sénard, etc, tendant à faire annuler les provisions de gardes forestiers des Roulils La Baubelière données à Clouet, etc.

E. 3229. (Registre.) – lu-folio, 190 feuillets, papier.

17\*3. – Talleyrand-Périgord (de). – Papier terrier de la terre et seigneurie du Coudray, appartenant à mes sire Hilaire Rouillié, chevalier, conseiller d'Etat ordinaire, seigneur du Coudray-sur-Seine et du Plessis-Chesnay. – Désignation des confins et limites de la Seigneurie du Coudray. – Déclarations faites par Antoine Lambin, maître-fondeur à Paris, Luc Corbery, menuisier au Coudray-sur-Seine, – Denis Ciron, vigne-

ron, – Charles Moreau, charretier, – Louis Girard, marchand plâtrier, – Charles Méze, hôtelier au Plessis-Chesnay, – Louis Collinet, cordonnier, – Jérôme Lestang, voilurier par eau à Corbeil, – Pierre Figara, vigneron au Coudray, etc. – Tenanciers du fief de Merbœuf, etc.

E. 3230. (Liasse.) – 1 pièce, papier.

1789. – Bail de la ferme seigneuriale du Coudray, consistant en bâtiments et en 380 arpents de terre, fût par Elie-Charles Talleyrand de Périgord, prince de Chalais, grand d'Espagne de la première classe, colonel du régiment royal-Normandie, seigneur du Coudray, S.-Fargeau, Tilly, Maison-Rouge, Villiers-les-Sales et autres

lieux, à J.-B. Couteau, laboureur à Champcueil, moyennant 5,000 livres, 3 muids d'avoine, mesure de Menne-cy, rendus en son hôtel, rue de l'Université, à Paris, 12 poulets, 6 canards et 2 poules d'Inde.

E. 3231. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin, !) pièces, papier.

1766-179%. – Tambrun. – Contrats de mariage entre : Joseph-Marie Berenguier, compagnon cordonnier à Versailles, et Marie-Catherine, fille de Charles Marci-pon, portier au grand couvent de S.-Cyr, et de feu Marie Boiron; – Nicolas Tambrun, garçon maréchal à Versailles, et la veuve Berenguier, etc.

E. 3232. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin.

1776. – Tandon de Lucenay. – Vente par Pierre-Louis-Paul Tandon de Lucenay, chevalier, seigneur de Lucenay duBessay, de Verneuil, Yernouillet, Cliapet, des Mureaux, de Bresolles, Bazincourt, Marsinval et autres lieux, mestre-de-camp de cavalerie, maréchal général des logis des camps et armées du Roi, à Pierre Vaudran, receveur des droits du pont de Meulan, de 5 arpents de terre au terroir des Mureaux, dans la mouvance du fief de Puiseux, réuni à la seigneurie de Verneuil, moyennant 4,616 livres.

E. 3233. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin; 27 pièces, papier dont 1 imprimée.

1716-1775. – Térrolles. – Acte de baptême d'Antoine Térrolles, fils naturel du sieur de Térrolles, né à Saint-Bauzire, diocèse de Biïoude. – Acte de sépulture d'Angélique Téroles, décédée en nourrice à Saint-Paul,

SERIE E.

TITRES DE FAMILLE.

15

lez Beauvais, fille de Pierre Téroles, domestique à Paris, et de Claudine Régnier, sa femme (1753). –Location par Jean Graverie, maître couvreur à Paris, à Pierre Térrolles, maître traiteur, d'une boutique et dépendances, sise rue de Bourbon, à Paris, moyennant 300 livres par an. –Plainte de Chartier, bourgeois de Paris, contre Pierre Téroles, tendant à obliger ce dernier à détruire des pigeons et des dindons qu'il entretient dans le grenier d'une maison qu'il habite à S.-Genuain-cn-Laye. – Instruction sur l'usage et les propriétés de la poudre purgative de M. Ailhaud, docteur en médecine à Aix [1744),

etc.

E. 3234. [Liasse. ) – 2 pièces, parchemin: '-' pièces, papier, 1 cachet.

1720-1774. – Testament de Claudine Bégnier, femme d'Antoine Térailles, journalier à S.-Germain-en-Laye, laquelle lègue tous ses biens mobiliers à François Le Sieur, bourgeois de Paris, son ami, – Vente après décès des meubles de la femme Térailles. – Nomination par Meilheurrat de Champourrel, lieutenant en l'élection de Moulins en Bourbonnais, d'Antoine Térailles en qualité de tuteur des enfants mineurs d'Antoine Dechaume, voiturier par terre en la ville de Moulins, et de Jeanne Bégnier, sœur de Claudine Régnier, etc.

E. 32.35. l.i.-is^c.) – 65 pièces, papier.

1769-1778. – Lettres écrites à Antoine Térailles et à sa femme par Maric-Calherine Bruyer, leur mère, – par Brouillet. – Filière, – Potdevin, domestique du cbâteau de Bernis, etc.

E. 323G. (Liasse.) – 42 pièces, papier.

1730-1788. – Autorisation donnée par Claude-Joseph Clos, lieutenant-général civil criminel et de police de la prévôté de l'Hôtel du Boi, et grande prévôté de France, à Paris-Antoine Térailles de tenir trois chambres garnies à Versailles, rue des Bourdonnais, pavillon Gosse; – par Antoine de Noailles, prince de Poix, gouverneur et capitaine des chasses des ville, châteaux et parcs de Versailles, Marly et dépendances, etc., ou même de s'établir à la petite place Dauphine, à Versailles, en qualité de marchand parfumeur, grainetier, verdurier, de beurre, d'œufs et lait, etc. – Cahiers paraphés par le sous-lieutenant de la compagnie des gardes de la prévôté de l'hôtel et le commissaire de police pour l'inscription des per-

sonnes que la femme Térailles, logeuse, rue des Deux-Poteaux, au coin de la petite place, recevra dans .-es chambres garnies : « madame la comtesse de la Molhe, entrée » le 24 décembre 1783, sortie le 27; – Freret, travaillant au plan anglais du jardin de la Reine ; – madame de La Ville, femme de chambre de la Reine, entrée le 28 avril 1\*789, » etc.– Billets non signés écrits du château de Versailles, à sa femme Térailles. – Lettres de Pierre-Antoine Térailles à sa femme : • Je cours, je vais, je viens continuellement pour tacher d'obtenir • votre liberté. . . » etc.

E. 3237. Liasse.) – 6 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1785-1788. – Tessé (de). – Brevets par lesquels Louis XVI accorde au comte de Tessé, grand d'Espagne de première classe, premier écuyer de la Reine, la jouissance, sa vie durant, de 5 arpents de terre sis au bas de la garenne de Sèvres, moyennant une redevance de •" I. par arpent; – de trois autres arpents, au même lieu,

moyennant une redevance de 16 livres par arpent ; - de de 7 arpents -20 perches, sis à Chàville, et faisant partie des prés destinés au pâturage des chevaux de la grande écurie. - Brevets par lesquels : Louis XVI fait don, sur la demande du comte et de la comtesse de Tessé, après leur mort ou de leur consentement pendant leur vie, 5 Sophie-Ernestine, comtesse de Toit, des terrains sis au bas de la garenne de Sèvres, dont la jouissance a été accordée par lui audit comte de Tessé. - Lettres d'envoi de ces brevets écrites par le baron de Breteuil au comte de Tessé. - Brevet par lequel Louis XVI accorde à la comtesse de Toit, en survivance du comte et de la comtesse de Tessé, la jouissance du château et du parc de Chàville.

E. 323\* 1 (i. asse.) - 3 pièces, pa]

1757-1781. - Thierry. - Vente par Benoit Dumas à Marc-Antoine Thierry, « d'une maison à porte cochère » et de deux tourelles à côté appelée La Brosse, sise au » village de Ville-d'Avray, au-dessus de la fontaine, sur » le chemin de Marnes, » pour 50,000 livres. - Echange entre François Faucond, écuyer, receveur-général des domaines et bois de Versailles, Marly, Meudon et dépendances, représentant le Roi, et Marie -Marc -Antoine Thierry, chevalier, brigadier des armes du Roi, mestre-de-camp de dragons au régiment Dauphin, premier valet de chambre de S. M., seigneur de Ville-d'Avray, par lequel le Roi abandonne audit Thierry la seigneurie directe du territoire de Ville-d'Avray, la ferme qui lui ap-

46

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

partient audit lieu et le petit parc des Célestins, et reçoit de lui des terres à Vauresson, Marnes, Bue, Mayny et la ferme des Tournelles à Guyancourt, etc.

15, 3239. ! . re.) - In. - I >lio, 'JJ feuil< min.

i 585. - Foi et hommage, aveu et dénombrement de la seigneurie de Ville-d'Avray, érigée en baronnie par lettres patentes de juillet 1784, rendus au Roi par Marc-Antoine Thierry, baron de Yille-d'Avray, meslre-de camp du régiment Dauphin-dragons, commissaire-général de la maison du Roi au département des meubles de la couronne et premier valet de chambre de S. M. : Fief de Trouvy à Clamart-sous-Meudon, possédé par Claude de

Bard, conseiller de Monsieur, frère du Roi, intendant de sa maison ; – ancien château devenu la ferme de Yille-d'Avray ; – jardins potager et à l'anglaise situés dans l'ancienne prairie de Yille-d'Avray ; – nouveau château sur le chemin de Sèvres à Marnes, etc. – Déclarations des biens dans la mouvance de la baronnie appartenant aux habitants de Yille-d'Avray : Moheau, commis au bureau de la guerre ; – Robert Dubuisson, bourgeois de Paris ; – Joseph Savourons, inspecteur des vivres de Corx, pensionnaire du Roi ; – Alexandre Kerchenperger, ancien perruquier à Paris ; – Bigeon, blanchisseur de linge ; – Féron, vigneron ; – Ursin Morinière, bourgeois et officier de la capitainerie de Louvres, etc. – Indication des lieux dits.

E. 3240. (Liasse.) – 5 pi a ; 17 pièces, papier.

sîsi-iïoJ). – Thirial. – Etat de compte arrêté entre Thirial, curé de S.-Crépin de Château-Thierry, et Natrel, premier marguillier de cette paroisse. – Etat des renies de la fabrique de S.-Crépin. – Paiement par l'abbé Thirial, député à l'assemblée nationale, de 128 livres, 6 sous, 8 deniers pour le tiers de sa contribution patriotique, etc.

E. 3241. (Liasse.) – 1G pièces, papier.

1789. – Procès-verbal des délibérations de Tordre du clergé du bailliage de Château-Thierry, qui nomme député aux Etals-Généraux Jean-François Thirial, docteur de Sarbonne et curé de S.-Crépin de Château Thierry, et député suppléant Nicolas Bernard, curé de Seringes. – Cahier des plaintes et des demandes du clergé du bailliage de Château-Thierry. – Mémoire sur les privilèges

de l'église gallicane et principalement sur le droit d'élection par le clergé, des évêques – Brouillon d'une adresse au Roi contenant les vœux et doléances des curés et habitants de la campagne. – « Cahier contenant des instructions relatives aux différentes demandes qui ont paru » en exiger parmi celles dont le député du clergé sera » tenu de solliciter l'obtention. » – Observations d'un curé sur le moyen d'acquitter la dette nationale. – Doléances des curés d'Azy, de Bonneuil, des dames de la congrégation de Château-Thierry, des curés de Condé, de Courtemont-Yarenes, de La Croix, du prieur de Licy-les-Chanoines ; des curés de Marigny, de Monligny-les-Condé en Bric et du prieur de Pargny.

E. ' !42. ' isse.) ■ – 7 pièces, papier.

1789. – Procès-verbal de la prestation de serment par Thirial, curé de S.-Crépin de Château-Thierry, nommé député du bailliage de Château-Thierry aux États-Généraux, François de Grainberg, chevalier, seigneur de BelleauJ lieutenant des maréchaux de France, syndic de l'ordre de la noblesse, député de la noblesse, Pentarel de Louverny, lieutenant du bailliage, Harraand, avocat en Parlement, député du Tiers-État et de leurs

suppléants, entre les mains d'André d'Oberlin de Mittersbac, chevalier immédiat du Saint-Empire, chef d'escadron au régiment du colonel-général des hussards, grand bailli-d'épée du bailliage de Château-Thierry. — Délibération de l'ordre de la noblesse de ce bailliage exprimant le vœu que le clergé et la noblesse, sans cesser de former dans l'État des ordres politiques distincts, renoncent à leurs privilèges pécuniaires. — Instructions pour les députés aux assemblées de bailliages et indications des délibérations à prendre. — Mémoires sur les changements à apporter dans la constitution du notariat.

E- :;2i;i. [Liasse.) — 2 pièces, papier.

1795. — Thomas. — Traité passé entre François Bertier, surintendant des maisons, finances, domaines et affaires de la Reine, intendant de justice, police et finance de la généralité de Paris, et les sieurs Thomas et Briet, pour l'établissement d'une pépinière royale à Pontoise. — Location par Claude Gouy, fermier de la seigneurie d'Osny, à Thomas et Briet, d'un terrain de 1 arpents lieu dit le Champ-Burié, moyennant C5 livres par arpent.

SERIE E. — TITRES DE FAMILLE

E. (Liasse .) — .'

I290-13U3. — Tii.i.v. — Accord et Iransaclion entre Jean d'IIarcourt, ehevalier, seigneur d'Harcourt, et Jeanne, vicomtesse de Chatellerault, sa femme, d'une

part, et Jean de Tilly, chevalier, seigneur de Cuy, d'autre pari, relativement au paiement « des reliefs et aides de » onze fiefs et trois quarts de chevalier. » — Notes généalogiques sur la famille de Tilly, prises sur un « registre » journal ou compte des revenus de la terre de i'.n\ et autres lieux... commencé en 1364 jusqu'en 1380, que la » baronnie de Cuy a changé de main. » — Donation faite par Guy, seigneur de La Roche, et Aeles, sa femme, dame de ce lieu, à Ydoinne, leur fille, pour cause de son futur mariage avec Guillaume de Doncelle, écuyer, fils aine et héritier de Guillaume de Doncelle, chevalier, sire de Régnv. — Vente de trois acres de terre à Cahagnes faite par devant Jean de Péronne, garde du sceau du bailliage de Gisors, par Guillaume de Kclini'jnics [Cahagnes), écuyer, à Guillaume de Dlaru, écuyer. — Reconnaissance du douaire d'Agnès de La Roche, veuve de Guillaume de Saquainviilc, seigneur de Blaru, faite, devant Guillaume de May, garde du sceau de la prévôté de Vernon, par autre Guillaume de Saquainville, chevalier, seigneur de Blaru, leur fils. — Donation de 600 arpents de bois dans

la forêt de Cherry, faite par devant Pierre le Roy et Nicaise le Munier, notaires au Châtelet de Paris, par Amaury Mauvoisin de Rosny, à Jean de Saquainville, dit Saque!, chevalier, seigneur de Blaru, et Yde de Beusart, sa femme, nièce dudit Amaury .

1315-157%. – Attestation faite par devant Jean Julienne, prévôt de Chaumont, tenant les plaids de Chaumont, et à la requête de Guillaume de Doncelle, chevalier, sire de Resgney, relativement à la validité de certaines lettres scellées de Guy de la Roche et de sa femme Aeles, par Gilles de Bertrechières, procureur de noble homme monsieur de la Roche, Jean de Valengougart, procureur de noble dame madame de la Roche, Guillaume de la Roche, chanoine de Notre-Dame de Rouen, Guillaume de la Roche, autrement dit Archevesque, Philippot de la Roche et Colart de la Roche, écuyers. – Charles de Tilly, seigneur de Blaru, se fait excuser à la convocation du ban et arrière-ban du bailliage de Mantes, pour cause de son service qui le relie dans les armées du Roi, en qualité d'enseigne « de la compaignye de cinquante » hommes d'armes, soubz la charge de monseigneur le

» comte de Rochefort. > – Jean de -Saint-Moris, chevalier de l'ordre du Roi, déclare que la donation à lui faite par la Reine, dame usufruitière du comté de Mantes et Meulan. après la bataille de Monlcontour, du droit de rachat de la terre et châtellenie de Blaru, au bailliage de Mantes, à cause du trépas de Charles de Tilly, châtelain de ladite terre et chatellenie, tué à la bataille de Montcontour, « portant l'enseigne de la compaignye de monsieur le comte de Rochefort » (3 octobre 1559), a été réellement faite au profit de Jacques et de François de Tilly, frères et héritiers de Charles de Tilly. – Saisie de 100 arpents de « pal//? ou environ, » appelez les coutumes de Blaru, » pour défaut de rachat desdites coutumes par les habitants de Blaru. – Questions relatives à la mouvance de certaines possessions des seigneurs de Blaru.

Li r.

1320-1611. – Vente de 110 arpents de bois et de 40 arpents de terres « gagnablis », dans les limites de

Blaru, faite à le Blaru, chevalier, par Jean de

Mathean, sire de « Moncreston, » pour le prix de 750 livres parisis. – ViJimus d'un bail à rente de 3 acres de terre ii pieu lie « à la couture qui fut Pierre de Blaru, ès-moms de Longueville... » et de 8 perches « tout au bout des terres qui furent mess" Claudin de Ilaramvilliers, » pour le prix de 18 sous parisis de rente annuelle, consenti, par-devant Pierre de Limoges, tabellion juré à Vernon, par Jean du Crumeseal (?), écuyer, et D 110 Ali.rs, sa femme, « comme héritiers, à cause de ladite femme, de feu Pierre de Blaru, » à Chardin Mallaunay de Saint-Marcel, – Guyon Mauvoisin concède à Philippe de Blaru la jouissance « propriaitairement du

quart de la forêt de Chevry. – Mandement de la chambre des comptes aux officiers du bailliage de Mantes, relativement à la notification du don de rachat, l'aïl par François I<sup>er</sup> à Charles de Tilly, fils mineur de feu Jean de Tilly, en son vivant, écuyer, seigneur de Blaru, en récompense des services de toute nature rendus par le défunt. – Arrêt du Parlement de Paris qui déclare la terre de Blaru mouvante, en partie, du Roi, à cause de son comté de Mantes, et, en partie, du S<sup>r</sup> Phélippeaux, à cause de sa châtellenie de Neauphle, et condamne le S<sup>r</sup> de Tilly à faire foi et hommage audit Phélippeaux.

K. 3247. (Liasse. parchemin; 2 pièces, papier,

1109-14 le. – Reconnaissance par Jean de Saquain-

48

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

ville, dit Saquet, chevalier, chambellan du Roi, et Yde de Beausart, sa femme, seigneur et dame de Blaru, d'une part, et Jean d'Ivry, chevalier, chambellan du Roi, et Yde de Saquainville, sa femme, seigneur et dame de Rosny, d'autre part, des conventions arrêtées, le 7 juin 1402, à Vernon-sur-Seine, en présence du comte de Tancarville et de Mons<sup>r</sup> d'Ivry, en vue du mariage desdits Jean d'Ivry et Yde de Saquainville. – Nouveau bail à rente consenti aux frères Forestier et à leur neveu par Jean de Saquainville, – Donation faite par devant Pierre Chabardel et Pierre Leroy, notaires au Châtelet de Paris, par nobles et discrètes personnes Pierre Mauvoisin de Rosny, archidiacre de Brie en l'église de Paris, et Amaury Mauvoisin de Rosny, frères, à Jean de Saquainville, dit Saquet, chevalier, seigneur de Blaru, chambellan du Roi et du duc d'Orléans, et à Yde de Beausart, sa femme, nièce desdits frères de Rosny, de « tout tel droit et action, soit en propriété, en seigneurie et autrement, » dont jouissent les donateurs, « en toute la ville, terre et appartenances de Freneuze, » et en la forêt de Chevrie. – Saquet de Saquainville, chevalier, seigneur de Blaru, Rosny, Villeneuve en Chevrie, établit pour « ses procureurs généraulx et certains messaiges espédaulx, c'est » assavoir : Robert Desplains, Michel Ogier, Jehan Frérot, Jaquet de Vergis, Alain Mauvoisin, mess. Jehan Loyal (?), prestre, Guillaume Tricharl, Jehan Fouquet et Jaquet de Boz. »

E. 3248. (1. i. i. se.) – 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1414. – Commission donnée par Robert Varin, voyer et receveur de Manies, pour le Roi de France, à Allain Mauvoisin, écuyer, verdier de la forêt de Chevrie, d'administrateur des terres et seigneuries de Blaru et de la Villeneuve, étant en la main du Roi, « pour ce que

» Henry Branche, écuyer, seigneur des dites terres, n'a fait  
» son devoir, ne baillé son dénombrement, ne adveu... »

E. 3219. (Lias, p.) – 7 pièces, parchemin.

1474-1518. – Main-levée de la terre et seigneurie de Blaru, au profit de Jean de Tilly, seigneur de Blaru, moyennant 12 livres tournois. – Mandement royal attestant l'acle de foi et hommage de Baoul de Tilly, chevalier, capitaine « des nobles et gens de pied du bailliage de Conslanlin, comte de Mortaing, mareschal de Jérusalem, Sr de sa baronnye ou S li0 de Blaru, « conseiller et chambellan du Roi. » – Lettres royales et mandement de la chambre des comptes touchant la souf-

france accordée à Charles de Tilly, fils mineur de feu Jean de Tilly, et à la veuve de ce dernier, Françoise Ladvoat, de faire foi et hommage au Roi, à cause de son château de Manies, pour raison de la terre et seigneurie de Blaru. – Quittance de rachat de la terre et seigneurie de Blaru, délivrée par Nicolas Courterel, commis de noble homme Jean de Boudeville, voyer et receveur ordinaire pour le Roi, à Mantes et Meulan, Jean Le Pelletier le Jeune, et Pierre Bernardel, agissant pour Françoise Ladvoat, veuve de Jean de Tilly, tutrice et ayant la garde noble et administration de Charles de Tilly, son fils.

E. 3260. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin: 3 pièces, papier.

1477-1503. – Conventions et accord entre Pierre, seigneur de Champagne, d'une part, et Guy de Beaumanoir, seigneur de Lavardin, d'autre part, pour cause de mariage prochain entre René de Champagne, écuyer, seigneur de Longchamp, fils aîné dudit Pierre de Champagne et de Marie de Laval, et Julienne de Beaumanoir, fille dudit Guy de Beaumanoir et de feu Jeanne de Tousleville (Estouteville). – Donation faite par Julienne de Beaumanoir, dame de Lonchamp, à Jehennetin (?), sa fille. – Procuration donnée à Pierre Damille, par Julienne de Beaumanoir, dame de Lonchamp, veuve de feu Robert Ladvoat, chevalier. – Déclaration de Thomas Noient et de Julienne de Beaumanoir, au sujet d'un article du contrat de mariage de Thomas Noient, écuyer, baron de Saint-Julien de Feulcon et seigneur de Montigny, avec Jehannetin (?) Ladvoat, fille de feu Robert Ladvoat, seigneur de Longchamp, et de Julienne de Beaumanoir, sa veuve.

E. 3251. [Liasse.] – 1 pièce, parchemin, 3 pièces, papier.

1518. – Conventions et accord entre Françoise Ladvoat, veuve de noble homme Jean de Tilly, en son vivant, chevalier, seigneur de Blaru, d'une part, et noble homme Jean de Byars, seigneur dudit lieu et de Saint-Georges-le-Gaultier, fils aîné de feu Jean de Byars et de Jeanne Girard, d'autre part, pour cause de prochain mariage entre lesdits Jean de Byars et Marguerite de Tilly. – Renonciation par Marguerite de Tilly, duement autorisée de son mari, Jean de « Biars, » au profit de

Charles de Tilly, écuyer, seigneur châtelain de Blaru, capitaine et gouverneur du comté de Dreux, de tous ses droits à la succession de Maître Jean de Tilly, son frère, moyennant le paiement de 100 « escus d'or solleil, du » prix de » 45 sous tournois. - Contrat de mariage d e

SERIE E.

TITRES DE FAMILLE.

41t

Jacques de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, en partie, du port de Villiers, du grand Poligny et de Villiers-les-Gas, et d'Adrienne de Boulllers, fille d'Adrien, seigneur de Boufflers, et de Louise Doyon. - Contrat de mariage de noble homme Jean de Grimainville, fils aine de Pierre de Grimainville, seigneur de la Lande, etc., et de Marguerite Charlotte d'Arcona, fille aînée de feu d'Arcona, en son vivant, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et de Marie de Gallet alias Grillet.

E. 3252 (Liasse.) - i pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1598-150». - Contrat de mariage de Louis de Tilly, chevalier, seigneur châtelain de Blaru, lieutenant de la compagnie de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, sous la charge de feu M. de Moy, et de Marie Le Pellelyer, fille mineure de noble homme Charles Le Pelletyrcr, en son vivant seigneur de Château-Poissy, et de Marie Bouguyer, sa veuve. - Extrait des registres du greffe du bailliage de Gisors, siège de Vernon, contenant le contrat de mariage de « messire de Hierosme » d'Arcona, sieur de Ilubecourl..., chevalier et gentilhomme ordinaire de la... chambre du Roy, demeurant » audit Hubecourt, bailliage de Gisors..., d'une part, et » damoiselle Marie d'Allègre, fille de feuz... Chrislophle » d'Allègre, luy vivant, marquis dudit Allègre, sieur de » Blainville, Saint-André, Maizy et Marcilly, et bailly » de Senlis, et de dame Anthoinetle du Prat, jadis sa » femme, ladicte damoiselle... demeurant à Paris sur le » cay des Auguslins, en l'hostel de Nanthoillet, d'autre » part... » en présence de « messire Loys de Mornay, » chevalier, sieur de Yillcrccau, Omerville et Chaussy, » près Magny, et de Nicollas de Mornay, escuier, sieur de » Merville, amys et voisins dudict sieur d'Arcona, cl de » Robert de Quenel, aussy escuier, gentilhomme dudict » sieur d'Arcona, et de damoiselle Jchanne du Prat, damoiselle de Nanthoillet, tante maternelle, et de nobles » hommes maistre Gabriel Sallomon, sieur de Fonteneau, propriétaire des greffes de Chinon, et de Claude du Haullois, advocat en la cour de parlement, amys <lc

» ladite damoiselle d'Allègre... »

E. o2j3. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

161S-16SI. — Contrat de mariage entre noble et puissant seigneur, messire Philippe de la Hayc-Chantelou, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur d'Anfreville, Sotteville, etc., fils de noble et puissant seigneur messire P. de La Haye-Chantelou, chevalier de l'ordre du Roi,

Sf.ine-et Oise. — Série E. — Tome II.

et de dame Marie de Goupil, d'une part, et Prudence de Canonville, fille de noble et puissant seigneur messire Antoine de Canonville, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Rafotot, etc., et de Françoise de la Motte, d'autre part. — Contrat de mariage entre haut et puissant seigneur messire Henry de Prcsteval, chevalier, seigneur de Saint-Paer, fils de Nicolas de Prcsteval, chevalier, seigneur de Prcsteval, Saint-Paer, etc., et de haute et puissante dame Jacqueline de Maricourt, d'une part, et haute et puissante dame Louise de Clerc, veuve de haut et puissant seigneur messire Adrien d'Arcona, en son vivant chevalier, seigneur de Ileubecourt, etc., fille de feu haut et puissant seigneur messire Charles de Clerc, en son vivant, chevalier, seigneur et baron du lieu de Clerq, et de haute et puissante dame Claude Courbault, veuve en premières noces dudit baron de Clerc, d'autre part. — Contrat de mariage entre Claude de Tallaru-Chalmaze), chevalier, marquis dudit lieu, baron et seigneur d'Escottay et autres terres, guidon des gens d'armes du Roi, demeurant à Paris, rue et proche la porte de Richelieu, paroisse Saint-Eustache, fils de Christophe de Tallaru-Chalmazel, marquis dudit lieu, baron dudit Escottay, seigneur de l'Hermitte, de la Fayc, Saint-Marcel, La Pye, Lernas, Ivessonnes, Ncyrondes et autres places, et de feu Claude de Malin, d'une part, et Louise-Marie de Champagne, fille de Hubert de Champagne, chevalier, marquis de Villayne et autres terres, demeurant à La Flèche, pays d'Anjou, et de feu Louise d'Arcona, d'autre part : en présence d'Hugues de Tallaru-Chalmazel, frère du futur, Jean-Baptiste d'Albon, chevalier, son cousin, Charles de Tilly, chevalier, oncle de la future, Jean de BouL-het, chevalier, marquis de Souchcs, Marie Nevelet, sa femme, Jacques de Bouchcl, abbé de Saint-Martin de Troard (Troarn), et de Louis-François deBouchet, amis et amies communs du futur et de la future. — Contrat de mariage entre Hubert-François de Talaru, chevalier, marquis de Chalmazel et autres lieux, fils de Claude de Talaru, chevalier, marquis de Chalmazel, seigneur de Saini-Marcel, et de Louise-Marie de Champagne, d'une part, et Marie-Anne d'Ornaison de Chamarande, fille de Clair-Gilbert d'Ornaison de Chamarande, chevalier, seigneur comte de la Baslic et autres lieux, conseiller du Roi, gouverneur de Phalsbourg et Sarrebourg, premier maître d'hôtel de Madame la Dauphine, et de Marie deTrélon, en présence de Leurs Majestés, du Dauphin et de la Dauphine, de Neufville, duc de Villeroy, de Camille de Neufville, archevêque de Lyon, de Béné de

Gi icr, chevalier, marquis de Clérambault, de Marie de Bellenave, sa femme, damed'honneurde Madame, « amie des parties, » de Jacques de Talaru, chevalier, vicomte

M1

! ' T-OISE.

de Chalmazel, onc'c du futur, de messirc d'O chevalier, reçu en la survivance de la charge de premier maître d'hôtel de Madame la Dauphine, û future.

K. 3251 – G p min : 3 pu

1 500-1 539. – Jean de Beaumanoir, seigneur de Lavardin, vend à Robert Ladvocat, chevalier, seigneur de Longchamp, et à Julienne de Beaumanoir, sa femme, la châteltenie, terre et seigneurie de Villeray, dans le Perche, pour le prix de '2.100 livres tournois. – Vidimus de la donation faite le 22 juin 1494, par Jean de Beaumanoir, écuyer, sieur de Lavardin, à Jehennelin, fille de Robert Lavocat [sic] et de Julienne de Beaumanoir, et nièce dudit Jean, d'une maison sise au « bourg de Neuf-ville-ails, joignant au cymetière dudit lieu, ung » chemin entre-deux, » à la charge de continuer à payer annuellement à la recette de Lavardin la somme de 12 deniers tournois de cens. – Donation d'immeubles et cession de droits au même lieu faites à la même Jehannclin par sa mère Julienne de Beaumanoir. – Prise de possession par noble homme Thomas de Noient, seigneur de Monligny, d'une maison à la Neufville-Alles, où demeurerait habituellement feue noble dame Julienne de Beaumanoir, en présence de l'abbé de Champagne, de Jean Jouselin, Jean Bernier, François Poupin, prêtre, Jean Cart, Robert Guyart et autres. – Sentence rendue aux assises de Lavardin relativement à la propriété de cette même maison, contestée à Thomas de Nollenl. – Procès-verbal de saisie pour des reprises dotales de Françoise Ladvocat, femme de Jean de Tilly, sur la succession de feus Robert Laurent (sic, lis. : Noient), et Julienne de Baumanoir. – Déclaration de Jean de Vassé, Catherine Ladvocat et François Ladvocat, au sujet des stipulations du bail à rente d'une maison sise à « Neufville-Ales, » à eux fait par Françoise Ladvocat, dame de Blaru, leur sœur. – Martin Le Bigot, écuyer, et Renée Ladvocat, sa femme, déclarent que ladite maison, où ils font leur demeure, appartient à Charles de Tilly, seigneur de Blaru.

E. 3-Oi. Liasse.) – 4 pi.Ves, parchemin.

1517-1519 (1M0). – Maître François Ladvocat, curé de « Ncuville-lasles », confesse avoir donné à Françoise Ladvocat, sa sœur, veuve de Jean de Tilly, en son vivant, chevalier, seigneur de Blaru, tous ses droits en la

somme de 30 livres tournois de rente sur Jean Nollent, a lui échus par le décès de Jehannotine (?) Ladvocat, sa

sœur, cl ses droits à la succession de Pierre de Champagne cl de son frère. — Pierre de Champagne, seigneur dudit lieu, de Parce, du Bailleul et de Vallon, déclare avoir don né à son frère François Ladvocat, curé de Neuf-Alex, en la main de Jehan des Prez, notaire de Parce, en la présence de noble homme Jean de Vassé, et Guillaume Belot, « tous ses droits sur la succession de » Jchannc Ladvocat, en son vivant, femme de Thomas Nollent, en premières noces, et de Claude de Tilly, en secondes. » — Jean de Vassé, écuyer, et Catherine Ladvocat, sa femme, confessent avoir cédé à Françoise Ladvocat, dame de Blaru, tous leurs droits à la succession de la même Jeanne Ladvocat. — Quittance autographe signée de Pierre de Champagne, seigneur dudit lieu, de Parce, etc., à Jean Nollent, pour sa part du rachat de trente livres de rente.

E. 3156. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1524. — Testament de Françoise Ladvocat, dame de Blaru. Elle donne à l'église de Blaru, 100 sous tournois; à toutes les confréries de ladite église, à chacune 5 sous tournois; aux prieur et curé de Blaru ou à leurs vicaires, 5 sous lournois; à Notre-Dame d'Evreux, à Notre-Dame de Jeufosse, à Saint-Pierre du Porl-de-Villers, à la Madeleine, près Vernon, 20 sous pour chacune de ces églises; aux Cordeliers de Vernon, 6 sous; à l'église Saint-Sauveur de Chauffour, 6 sous; 5 sous à chacun des prêtres qui accompagneront son corps. Elle veut que ses fils, Jean et Christophe de Tilly, « soient entretenus aux escolles » colles aux dépens de nostre maison, s'il n'y a aultres qui ne les y entretiennent; » et leur donne à chacun les meubles d'une chambre et 20 écus, « pour avoir chacun un qualice quand ils chanteront leur première messe. » Elle donne à sa sœur, Catherine Ladvocat, « une pèze de (ses) heures, merchés d'argent, et (ses) grosses patenostres, « merchés d'or. » Elle choisit pour ses exécuteurs testamentaires son fils, Charles de Tilly, et son frère à elle « Mons r de Ncuville Lalez. »

E. 327. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1411-1517. — Copie de lettres de commission pour la visite et la mise en état de défense de la ville de Vernon, dont Charles de Tilly, seigneur de Blaru, était capitaine. Dans une de ces lettres le Roi de France dit, s'adressant à Charles de Tilly et au comte de Tancarville : « Il est venu à notre connoissance que notre adversaire » d'Angleterre apreste et avance son armée en la plus

SÉRIE E. — TITRES DE FAMILLE.

» grand diligence qu'il peult, en intention de descendre  
 » en nostre royaume, et de porter à nous et à notre païs  
 » et subjeclz tout le grief et dommage qu'il pourra... et  
 » pour ce que nous avons entendu que nostre ville de  
 » Vernon est très mal emparée, dont grans inconveniens  
 » peuvent advenir,... nous vous mandons... que... vous  
 >^ \isitiez les tours, murailles et fossés d'icelle, et les  
 » faites emparer et fortifier,... en contraignant à j labou-  
 » rer et besongner tant et tel nombre de massons, char-  
 » pentiers, pionniers et aultres manouvriers de nostre  
 » dite ville et du pays d"environ que vous verrez que be-  
 » soing en sera, et en contraignant pareillement... à con-  
 » tribuer aux frais nécessaires et despence,... les habittans  
 » de nostre dite ville et des aultres villes voisines, qui,  
 » en temps de guerre et de péril, y sont accoustumé en  
 » avoir leur reffuge et retraite plus prompte, pour la  
 » garde et conservation d'eux et de leurs biens... »

E. 3258. (Liasse.) – i pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

16\* t. –Pièces relatives à la démission de la charge de gouverneur de Vernon, donnée par Gabriel de La Vallée-Fossés, et à la nomination de son successeur, le S r Darcona.

E. 3259. (Liasse.) – 2 pièces parchemin; 1 pièces papier.

16(5-16\*9. – Lettre du Roi aux « eschevins et ha-  
 » bilans de Vernon : Chers et bien amez. Le S r Dar-  
 » cona, capp n ° et gouverneur de nos ville et chasteau de  
 » Vernon, nous ayant fait plaincle de ce que, au lieu  
 » d'envoyer les malades de la contagion au lieu où ils  
 » ont accoustumé d'estre mis de tout temps, vous avez  
 » fait faire des cabanes proche du chasteau pour retirer  
 » lesdils malades, ce que ne peult estre sans mettre en  
 » péril le capp<sup>o</sup> et la garnison que nous y entretenons  
 » pour la sûreté de la place, nous n'avons néanlmoings  
 » rien voulu résouldre sur la plainte sans avoir esté  
 » premièrement informez par vous des raisons qui vous  
 » ont meu de choisir ceste place, et de l'incommodité  
 » qu'elle peult apporter tant au chasteau qu'à la ville.  
 » C'est pourquoy nous vous écrivons ceste lettre pour  
 » vous mander... qu'incontinent que vous l'aurez receue  
 » vous ayez à nous informer de ce que dessus... Donnée  
 » à Fontainebleau le xxn e jour de juin 1625... » –  
 Mandement du Roi de France au trésorier de l'Epargne,  
 M. Macé-Bertrand, S r de la Bazinière, portant l'ordre de  
 payer au S r d'Argonac (lis. : d'Arcona'j, gouverneur de  
 Vernon, la somme de 1,000 livres tournois, à titre de don

l'ait par le Roi. –Quittance des 1,000 livres tournois,  
 e v Hieronime Darconas, » qualifié dans le corps de  
 l'acte « chevalier, sieur du Qucsnay. »

E. 3260. [liasse.) – 14 pièces, papier.

«635-1637. – Le sieur Darcona, gouverneur de Vernon, ordonne d'informer des délits de toute sorte commis aux environs de Vernon, par les capitaines, lieutenants et autres ayant charge, et les soldats du régiment du baron du Gua. – De Rouen, le 10 août 1637, le duc de Longueville mande au sieur Darcona qu'ayant appris le passage de la rivière de Somme par les ennemis, il lui recommande de faire bonne garde à la ville de Vernon. – Le 18 août, les capitaine et lieutenant du quartier de la porte du pont de Vernon certifient qu'ils ont trouvé, chez les habitants de ce quartier, 106 mousquets, 37 arquebuses et 33 hallebardes, plus une certaine quantité de piques et de pistolets. – Le 19, le sieur Darcona signe au pied d'un rôle du quartier une ordonnance de règlement de service ; le 21, il enjoint aux échevins de Vernon de faire toute diligence possible pour apporter, dans les vingt quatre heures, 500 de poudre à canon, quantité jugée nécessaire pour la fourniture de la ville et du château de Vernon ; il leur permet d'aller à la Roche-Guyon traiter avec un « poudrier. » Le 29 août, le duc de Longueville mande aux habitants de Vernon de fournir les vivres nécessaires à 6 compagnies du régiment d'infanterie du baron de Roncherolles, qui doivent s'y rassembler pendant 10 jours. Le 3 septembre, assemblée publique et générale des habitants de Vernon devant le sieur Darcona pour délibérer sur un itératif commandement à eux apporté de la part du duc de Longueville par le sieur de la Croiselte, capitaine de ses gardes, relativement au logement des 6 compagnies du régiment de Roncherolles; il est résolu qu'on remontrera au duc de Longueville « que la supplication qu'ilz luy feirent par » l'acte de la délibération du... dimanche dernier estoit » fondé sur ce que, en pareille occurrence de logementzdc -> genz de guerre, le roi envoyait d'ordinaire ses commandements au gouverneur et habitants de Vernon.» Le surlendemain de celle première délibération, le S' de Roncherolles, étant venu à Vernon, avait dit au gouverneur et aux échevins que, « Rattachant aux formes, il avait » premièrement envoyé le S r de Saint-Just, sergent-major » de son régiment, et que luy s'en venoit après, avecq » ordre du Roy et l'attache du duc de Longueville. A quoy » luy aurait esté fait réponse par lesdits échevins.. .qu'en faisant apparoir de commandement » du Roi « et altdie » du duc de Longueville, « ils estoient presU à l'ins-

ARCHIVES DE SEINE-ET-01SE.

» tant... d'obéir... Et néaninoings que ledit sieur de Roncherolles n'avoit voullu en faire apparoir, et aussy

s'estoit retiré... que, le jour d'hier, le sieur de la » Croisette, avant esté arrêté à la porte de Vernon, avoit, » indigné de ce, menacé le soldai sentinelle, pour lors, de

Iuy donner quatre ceniz coups de baslon, adjoustant....

entre auslres parolles, qu'il vouldroit que tous les habi  
» tants dudit Vernon fussent penduz et étranglez. • Ce-  
pendant le gouverneur et les habitants ont député vers  
le Roi, et, en attendant la réponse, ils supplient le duc de  
Longueville de croire qu'ils sont ses très-humbles servi-  
teurs, etc. Le 6 septembre, ordre du Roi aux habitants de  
Vernon de recevoir et loger les gens de guerre qui sont  
envoyés dans ladite ville. Le 17 septembre, le Roi écrit au  
sieur d'Arcona : « Je vous ay cy devant... ordonné de vous

• retirer de ma ville de Vernon en votre maison, et dési-  
> rant maintenant, à l'instance et prière qui en a esté

faicte par mon cousin le duc de Longueville, que vous  
retourniez en madite ville et soyez restabliz en la fonc-

» tion de votre charge. je vous ordonne de vous y

» rendre, et vous employer aux occasions qui s'offriront

» pour le bien de mes affaires et service, suivant les

ordres que vous en recevrez, soit de ma part, soit de

• celle de mon dit cousin le duc de Longueville... Escrit

• à Roye le xxvn e de septembre 1036. »

E. 3261. (Liasse.) - 13 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

154?-163«. - Lettres patentes maintenant, dans  
son office de capitaine des gardes des forêts de Vernon et  
Andelys, Claude, S r d'Hannebault, amiral de France. -  
Pouvoir donné par Jacques de « Guailierboys, » S r de  
Bionval en partie, et capitaine des gardes des forêts de  
Vernon et Andely, à Guillaume de Rouve (?), pour rece-  
voir du trésorier de l'épargne la somme de 120 livres  
tournois, montant d'une année de ses gages. - Dispenses  
de nouvelles lettres de provision accordées par le Roi à  
Guillaume Roussel, capitaine des gardes des forêts de  
Vernon, Andely, Gagny et buissons circonvoisins près  
Gaillon, à Michel de Selly, Jean de Saint-Germain et  
Chardin-Tiercelin, garde desd. forêts cl buissons. - No-  
mination de Claude Le Cavellier, écuyer, S r de Gourville,  
à l'office de capitaine des gardes des forêts de Vernon,  
Andelys, Bacqueville, Gasny, buissons et garennes en dé-  
pendant, en remplacement de son père Robert Le Cavel-  
lier, décédé.- Autre en faveur de Jacques d'Ans, S l dudit  
lieu. - Autre en faveur de François de Carruel, écuyer,  
S r de Sainte-Geneviève, sur la résignation volontaire de  
Jacques d'Ans. - Démission dudit office par François de

Carruel en faveur de M re Hiéronime d'Arcona, chevalier,  
S r dudit lieu et autres terres, gentilhomme ordinaire de  
la chambre du Roi, gouverneur des ville et château de  
Vernon. - Lettres de provision en faveur dudit d'Ar-  
cona. - Lettres de provision de l'office de capitaine des  
gardes des forêts de Vernon, Andely, Bacqueville, Gasny,  
buissons et garennes en dépendant, vacant par la démis-

sion du sieur de Tilly, marquis de Blaru, en faveur de Charles de Tilly, marquis de Blaru, son fils. — Suran-  
nation desdites lettres de provision el relief d'adresse.

E. 3262. (Liasse.) — 16 pièces parchemin ; 1 pièce, papier.

1607-1660. — Pièces relatives aux nominations de  
■i gardes des bestes dans les forest de Vernon, An-  
» dely, Bacqueville, garennes et buissons en dépendant,

de Allain Manniel, Simon Saintler, Nicolas Poslel,  
» Charles Noyer et Claude Poslel. »

E. 3263. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 12 pié.es, papier,  
dont 3 imprimées.

1611-1698.— « Arrest et règlement définitif, donné  
» au conseil privé du Roy, pour la charge, fonctions el  
» exercices des capitaines des chasses des forest de ce  
» royaume, leurs lieutenans, greffiers, gardes et autres  
» officiers des dictes capitaineries. Du 22 de mars 1624.»

— Le Roi témoigne au sieur d'Arcona sa satisfaction pour  
le soin qu'il met à veiller à la conservation des bêtes dans  
les forêts et bois des environs de Vernon; à l'égard de ce qui  
s'est passé entre les S<sup>r</sup> de Croismare et les gardes, dont le  
parlement de Rouen a pris connaissance, il tiendra la  
main à ce que justice soit faite. — nieronime d'Arcona.  
« cappitaine des chasses et plaisirs de Sa Majesté, » nomme  
François Le Mercier, demeurant à Notre-Dame de Lisle,  
à l'office de garde des chasses et plaisirs de Sa Majesté  
en la maîtrise de Vernon, Andely et Bacquevillle, va-  
cante par le décès de Gilles Le Cousturier, dil Petitmont.

— Charles de Tilly, chevalier, seigneur de Blaru, gou-  
verneur de la ville et vicomte de Vernon, capitaine des  
chasses et plaisirs de Sa Majesté dans les forêts de Ver-  
non, Andely, Bacqueville, Gasny, buissons et garennes  
en dépendant, nomme M<sup>m</sup> Pierre de Savary, seigneur du  
fief de Saint-Just, à l'office de lieutenant desdites chasses  
et plaisirs, vacant par le décès du S<sup>r</sup> de Villegast. — Or-  
donnance pour le règlement de la chasse. — Le Roi per-  
met au duc de Vendôme de chasser dans toute la forêt de  
Vernon exclusivement « à toutes autres personnes, de  
quelque qualité et condition qu'elles soient, » et mande

SERIE K.

TITRES DE FAMILLE

53

au marquis de Blaru de tenir la main, par lui-même et

par ses officiers, à l'exécution de ces ordres. – Arrêt du Conseil d'Etat qui maintient les grands-maîtres, maîtres particuliers et officiers des eaux et forêts, capitaines des chasses, leurs lieutenants et autres officiers des capitaineries, dans la connaissance et juridiction qui leur appartient sur le fait des chasses, du 17 février 1683. – Avis des doyen et conseillers des eaux et forêts de Fiance au siège général de la Table de Marbre du Palais à Paris, estimant que le marquis de Blaru ne peut être valablement inquiété dans la fonction de sa charge ou commission de capitaine des chasses. – Arrêt du Conseil d'Etat concernant les capitaines, lieutenants et autres officiers des chasses, du 13 janvier 1608.

E. 3284. (Liasse.)– 15 pièces, parchemin j 19 pièces, papier.

1104-1717. – Bail de rentes fieffées consenti par demoiselle « Jehanne de Roumans » à Jean Rondel, sergent, demeurant à Tilly. – Quittance générale donnée par demoiselle Jehanne Laveneure, « veuve de Jean de Roumans, » en son vivant, écuyer, demeurant à Heubecourt, à noble homme Guillaume « Degencourt, » écuyer, dit Sauvage, « premier pennetier » du Roi. – Vente par la même d'un quart de fief à Heubecourt à noble « Pierres de Jencourt, dit Compaignon, » écuyer, pour le prix de 850 écus. – Jean Guillet, sénéchal à Heubecourt, pour Mons'de Blaru, donne acte d'appel en garantie à Jean Fleurye, procureur de Pierre de Jencourt, pour défaut d'aveu du quart du fief susdit, à la mort du dernier sieur de Blaru, à « l'aide de la chevalerie de mons. Dutrail, » son fils aîné, et l'aide du mariage de madame de Fau- » guernon, à présent dame de Rosny, sa fille aînée. » – Jean de Saquainville, chevalier, seigneur de Blaru, reconnaît avoir reçu de Pierre de Jencourt, seigneur de Heubecourt, l'hommage d'un quart de fief de haubert, sis au lieu de Heubecourt, nommé, « le fieu de Roumans, » ainsi que les ventes, aides et autres droits. – Pierre de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, par la provision à lui donnée par Guillaume de Tilly, son frère aîné, seigneur bénéficiaire de Blaru, reconnaît avoir reçu l'hommage de ce même fief de « Jehan de Giencourt, » écuyer, seigneur de Heubecourt. – Foi et hommage rendu à Jacques et François de Tilly, seigneurs châtelains de Blaru, par Mathieu de Godefroy, procureur fondé de Jean-Baptiste d'Arcona, agissant en qualité de tuteur des enfants de lui et de Claude de Saint -Germain, sa femme, pour le fief des « Roumans, » qu'ils tiennent du chef de leur mère. – Autre hommage, pour le même

fief, rendu à Charles de Tilly, par « Hubert de Cham- » paigne, chevalier, seigneur et marquis de Villaines et

> de Thuré, baron delà Vaucelle et de Chassegnères et du ■ Theil, seigneur des chastelnies de Marcille-Ia-Ville, etc, père et tuteur... de... Louise-Marye de Champagne, » sa fille, seule héritière de « Louise Darcona, sa mère, nostre » épouse, en premières noces, héritière, en partye, de... » Adrien d'Arcona, vivant chevalier, seigneur des liefs, » terres et seigneuries de Heubecourt, les Romans elCou-

» pigny, escheues au partage de nostre dite lille.»- Autre hommage rendu au même pour le même fief par Claude de Talaru-Chalmazel, au nom et comme mari de Louise-Marie de Champagne. - Transaction entre Claude de Talaru-Chalmazel, et sa femme, d'une part, et Charles de Tilly, d'autre part, au sujet de fiefs à Heubecourt. - Extrait du contrat d'acquisition des fiefs, terres et seigneuries de Heubecourt, Coupigny et les Romans, faite le 30 mai 1680, Bochet et Moufle, notaires à Paris, par Jean-Jacques Charron, marquis de Ménars, de Claude de Talaru de Chalraazel et Marie-Louise de Champagne, sa femme. - Règlement arbitral de Claude Daniel, chevalier, seigneur de Boisdennemets, sur les droits de lods, ventes et treizièmes, prétendus contradictoirement par le marquis de Blaru et le S r d'Auviray, chevalier, seigneur de Machonville, acquéreur de la terre et seigneurie d'Heubecourt, à M. de Ménars. - Pièces relatives à ce règlement, dont deux lettres autographes du seigneur de Boisdennemets.

E. 3265. - Registre, 57 feuillets; 1 cahier, 20 feuillets ; 1 cahier, 6 feuillets; 7 feuillets détachés.

1 Kl 1-15 1<;. - Comptes et fragments de comptes rendus au seigneur d'Heubecourt par le receveur des terres et seigneuries d'Heubecourt, Coupigny, Corbie, Tilly, Maricourt, Sainte-Geneviève, la Quendais, Pressigny-l'Orgueilleux, le Mesnil-Millon, Vernon et les Goullets. « Pour ung brochet envoyé à Heubecourt, le jour » que mademoiselle eust ung beau filz, qui fut le ven-

> dredi vi jour d'avril mil cccclxiii après Pasques, un s.  
» vu d. - Item, pour ung paie de saumont, h s. vin d.  
» - Le vu jour ensuivant, qu'il estoit samedi, pour une  
» alose, pour mondil seig r , v s. - Pour trois choppines  
» et demi septiers de vin bastart, au pris de deux grands  
» blans le pot, val. n s. nu d. - Item, pour une bran-  
» nouere pour l'enflant, nu s. - Le samedi, xim\* jour  
» d'avril, pour ung brochet et deux perches, nu s. » -  
Extraits du compte rendu par son receveur à Claude d'Annebault, chevalier de l'ordre du Roi, amiral et mare

54

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

chai de France, seigneur des susdites terres et seigneuries, du 1<sup>er</sup> octobre 1515 au 1<sup>or</sup> octobre 1546. Dépenses :  
« Le xm<sup>e</sup> jour de décembre, payé à Pierres de Lestre  
» quatre solz tournois, pour avoir porté une lettre à  
» nions r de Malicourt, à Evreux, lesquelles lettres mon-  
» seigneur l'Admirai luy envoyet de la court; pour ce,  
» mi s. -Le vu dud. moys (février), envoyé ledit Mor-  
» sent près mondit sieur de la Greppière, pour le haster  
» de venir à Heubecourt, par le commandement de mon-

» seigneur le cardinal, et luy baillay cing solz tourn. –  
» Le pénultième jour de mars audit an, me fut envoyé,  
» par ung des lils de Mons r de Menou, ung faulcon, por-  
» tant les vervelles d'argent et armoyés des armes de  
« monseigneur l'admirai, par son lacquays, auquel je  
» donnai cinq solz tournois pour sa peine. – Item, je  
» payé troys solz pour une poulie, pour faire repaislre  
» ledit mogneau, et le reste de ladite poulie fut baillé à  
» celui qui porta ledit faulcon à la court. – Item, baillé,  
» à grant Jehan de l'escuyrie, sept solz six deniers tour-  
» nois, pour porter ledit faulcon jusques à Fontayneblau,  
\* où estoit la court. » – Ancienne déclaration des fiefs  
composant la seigneurie d'Heubécourt.

E. 3266. (Liasse.) – 8 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1 558-1 59». – François, duc du Nivernois, souve-  
rain des terres d'Outremeuse, marquis d'Isles, comte de  
Rethelois, Beaufort et Auxerre, pair de France, lieute-  
nant-général du Roi en ses pays de Champagne, Brie et  
Luxembourg, pour récompenser les services de Charles  
de Tilly, S l de Blaru, et demeurer quitte envers lui de  
certaine pension qu'il lui avait promise depuis long-  
temps, lui donne tous les quints, requints, reliefs, ra-  
chats et profits de fiefs quelconques, qui pourraient lui  
être dus par le S r delà Marmousse, à cause de sa terre et  
seigneurie de la Marmousse, movant du comté de  
Dreux. – Vidimus de la cession de ses droits successifs  
faite à Charles de Tilly par sa sœur, Marie de Tilly, veuve  
d'Antoine de Hargeville, en son vivant seigneur de Bé-  
hous, fille et héritière, en partie, de Charles de Tilly et  
de Louise de Vauldray, pour le prix de 10,000 livres  
tournois. – Le duc et la duchesse de Nivernois font au  
seigneur de Blaru des dons de 450 et 500 livres tournois.  
– Accord et transaction amiable entre Jacques et François  
de Tilly, frères, écuyers, seigneurs châtelains de Blaru,  
d'une part, et leur frère Adjutor de Tilly, d'autre part,  
lequel reçoit la terre et seigneurie de Poligny en Poitou,  
et une rente en argent, et renonce à tous ses droits à la  
succession de son père et de son frère aîné. – Attesta-  
tion des moines de l'abbaye de Ressons, touchant la pro-

fession de frère Adjutor de Tilly, qui eut lieu le dimanche  
des Rameaux 1561 ; religieux attestants : Pierre Le Vas-  
seur, prieur de ladite abbaye, André Vachette, Guillaume  
Durant, trésoriers, et Nicole Chrétien.

E. 3267. (Liasse.) – 5 pièces, papier, dont 1 cahier de 5 feuillets  
et 1 autre de 9 feuillets.

I573-IC05. – Partage de la succession de Made-  
leine d'Annebault, femme en secondes noces de Jacques  
de Tilly, en son vivant comte de Rochefort, entre Jean-  
Bapliste d'Arcona, chevalier de l'ordre du Roi, gentil-  
homme ordinaire de sa chambre, au nom et comme tu-  
teur des enfants de lui et de feue sa femme Claude de  
Saint-Germain, d'une part, et Gabriel de Vieupont, seig r  
de Chailloné, et Claude de Vieupont, abbé de Saint-  
Sever, et Jacques de Vieupont, chevalier de l'ordre de

Saint- Jean de Jérusalem, et Jeanne Le Secrétain, dame douairière de Bacqueville. — Transaction par laquelle les Vieupont cèdent à Bernard Potlier, sieur de Blérancourt, leurs droits dans la succession de Jeanne Le Secrétain. — Marie de Grillet, veuve de Gaspard d'Arcona, en son vivant seigneur dudit lieu et du Quesnay, chevalier de l'ordre et gentilhomme ordinaire du Roi, tutrice de ses enfants mineurs, Hieronime d'Arcona, seigneur dudit lieu, fils aîné, et Adrien d'Arcona, S r de Ronsay, majeur, âgé de 25 ans passés, héritiers, en partie, de leur père, d'Hieronime d'Arcona, chevalier, seigneur d'Heubécourt, leur oncle, et aussi, en partie, de Jeanne Le Secrétain, en son vivant, douairière de Basqueville, comtesse de Pontauton, Pont-Audemer et Monfort, baronne d'Annebault, vendent à Louis Potier, chevalier, seigneur et baron de Gesvres et Tresmes, conseiller du Roi, secrétaire de ses commandements, demeurant à Paris, rue des Bourdonnais, paroisse Saint-Germain, tout ce qui leur est advenu par le premier des deux lots et partages faits et présentés par ladite dame et ses enfants, le 18 juin 1605, à Bernard Potier, chevalier, seigneur de Blérancourt, et Charlotte de Vieuxpont, sa femme, fille et seule héritière de feu Gabriel de Vieuxpont, en son vivant seigneur de Challoné, des immeubles de la succession de Jeanne de Secrétain, moyennant 72,000 livres tournois. — Acte de partage du 18 juin 1605, ci-devant mentionné. — Inventaire des papiers concernant la maison d'Arcona et d'Annebault.

E. 3268. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin , 4 pièces, papier.

1574-1613. —Pièces relatives aux droits du sei-

■4

SERIE E. — TITRES DE FAMILLE.

gneur de Blaru sur la succession de Geoffroi Chambon, cultivateur de Blaru.

E. 3269. (Liasse.) — 2 c&biers l'un île 10 feuillets, l'autre île 5 feuillets.

15T« (30 août). — Testament de Marie de Gondy, comtesse de Pancallier et de Saint-THvier, gouvernante

de la personne et maison de Charles-Emmanuel, prince de Piémont, fait à Turin. Elle donne à sa fille, Marie de Grillet, femme de Gaspard d'Arcona, 1,000 livres tournois ; à son autre fille non mariée, Isabeau de Grillet, 2,000 écus d'or so!, payables le jour de son mariage, et, en

attendant, une pension annuelle de 500 livres tournois; une maison sise à Turin; tous les habillements de la testatrice; la tapisserie d'une chambre; un lit en velours vert, avec des passements d'or ; une douzaine de plats d'argent; une demi-douzaine d'assiettes d'argent; une aiguière et un bassin d'argent; deux petites coupes dorées ; deux chandeliers d'argent; un petit pot d'argent pour cuire l'eau; une écuelle d'argent; deux petites salières dorées; une demi-douzaine de cuillères; un bougeoir : à son fils, Charles-Maximilien, abbé de Saint-Jean-des-Vignes et de la Chassagne, la moitié de ses meubles, excepté l'or et l'argent monnayé trouvé au décès de la testatrice : elle établit, pour son héritier universel, son fils aîné Philippe de Grillier, avec substitution pour le comté de Saint-Trivier : elle choisit pour ses exécuteurs testamentaires l'archevêque de Paris et le comte de Retz, maréchal de France, ses frères.

E. 3270. (Liasse.) - 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier, dont 1 cahier de 8 feuillets et 1 un autre de 13 feuillets.

t57i>- 1 I3i. - « Ensuit le lot et partaige de noble  
» homme Jacques de Tilly, héritier par moitié de deffunt  
» noble et puissant seigneur Charles deTilly, lorsqu'il vi-

- voit, seigneur chastelain de Blarru, par partaige faiet  
» avecque noble et puissant seigneur François de Tilly,  
» son frère, et à eulx venu par sa mort et trespas du dict

- deffunt S r Charles, leur frère.» - Partage des biens de Jacques deTilly, chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant des cent gentilshommes de sa maison sous la charge du sieur de Rambouillet, seigneur châtelain de Blaru, et de sa femme Adrienne de Boufflers, entre Louis de Tilly, leur fils aîné, Jean-Pierre et Antoinette de Tilly, leurs fils et fille mineurs, assistés d'Adrien de Boufflers, chevalier, seigneur de Boufflers et de Raigny, Gabriel de Limoges, seigneur de Saint Just et de La Grandfray, et

Gaspard de Saint-Séverin, seigneur dudit lieu, leurs curateurs. - Partage entre Françoise-Charolte de Lambert, femme civilement séparée de Guillaume Guenau, écuyer, garde du corps, héritière, pour une moitié, de Madeleine de Tilly, sa mère, veuve de Guillaume Lambert, écuyer, seigneur du Buisson-Faillie, et aussi de Marie-Anne de Lambert, sa sœur, lors de son décès, femme de Philippe Magnard, écuyer, avec laquelle elle était conjointement héritière, par bénéfice d'inventaire, de Charles de Tilly, écuyer, leur oncle maternel, d'une part, et Jean-François Odouard, écuyer, sieur deBoroger, en son nom et comme procureur spécial de Charles Odouard, aussi écuyer, son frère, étant à la représentation de Marie de Lambert, leur mère, héritiers pour moitié de ladite dame Magnard, leur tante, d'autre part. - Jean-Baptiste-Julien Danican, conseiller, maître ordinaire en la chambre des comptes à Paris, seigneur d'Annebault et autres lieux, et Claude-Charlotte de Tilly, sa femme, sont autorisés à accepter, sous bénéfice d'inventaire, la succession de Charles de Tilly, marquis de Blaru. - Etat de papiers remis i

M r Bouron, notaire au marché neuf.

E. 3271. (Liasse.) — 1 cahier, papier, 10 feuillets.

1584 (10 décembre). — Sommaire du testament de Jean-Baptiste d'Arcona, reçu par Jean-Paoul Pilizaro, notaire public de Milan. Le testateur fonde, dans l'église d'Arcona, deux messes par semaine et une rente annuelle de 50 livres rachetable moyennant 1,000 livres une fois payées : il donne à Claude d'Arcona, sa fille, « soy faisant religieuse, » 3,000 livres, « et les habillements, » et 50 livres de rente, sa vie durant; à sœur Paule-Marie d'Arcona, sa sœur, 1,300 livres; à Jean-Baptiste d'Arcona, son fils, tous les livres imprimés : il institue ses héritiers universels, Jacques, Antoine, Gaspard, François, Hierôme et Jean-Baptiste, ses fils.

E. 3272. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

«604-ieĩ0. — Contrat de mariage de Claude Augier, chevalier, seigneur de Crapado, la Chauvelière, au diocèse de Nantes, etc., assisté, en cette partie, de Guillaume Manerau, sieur de La Rivière, procureur fondé de Marguerite Leroux, dame douairière de Crapado, sa mère, avec Marguerite-Charlotte d'Arcona, veuve de Jean de Grimonville, en son vivant chevalier, sieur de Montmartin, en Normandie; témoins, le cardinal de Gondy, oncle de la future; Henri de Gondy, évêque de Paris, son cousin; Anne de la Baume, comtesse de Saint-Trivier,

56

ARCHIVES DE SEINE-ET-01SE.

sa Unie ; Charles-Emmanuel Je Grillet, comte de Saint-Trivier, son cousin germain ; Marie de Seneton , sa tante : S. .le Pierrevive, abbé de Notre-Dame de la Blanche; François de Mascarel, baron de Bois-Geufray, ses cousins; Hieronimed'Arcona, sieur d'Heberourt, son oncle. — Quittance de Charlotte d'Arcona, devenue baronne de Crapado, pour le solde du reliquat de 6,000 livres, à elle données en contrat de mariage par son oncle Hieronimed'Arcona. — Quittance des baron et baronne de Crapado pour solde de 1,460 livres tournois, reliquat d'une rente constituée par Marie de Grillet, dame d'Arcona, mère de M me de Crapado. — Louis de Tilly, chevalier, seigneur châtelain de Blaru, enseigne des cent gentilshommes de la maison du Roi, se portant fort pour sa femme Marie Le Pelletier, cède à Nicolas Le Pelletier, seigneur de Château-Poissy, et à Marin Le Pelletier, écuyer, sieur de Mesnault, conseiller du Roi et maitre ordinaire de la chambre des comptes, frères de ladite Marie Le Pelletier, tous les droits successifs et immobiliers à elle échus ou à échoir, en Normandie, tant à cause du décès de Charles Le Pelletier, son père, que du

délaissement de Marie Bourguyer, sa mère, et de l'entrée en religion de Jacques et Anne Le Pelletier, ses frère et sœur, moyennant la somme de 1,000 livres tournois. — Transport de 000 livres tournois, conlrepayement comptant de pareille somme, fait par Claude Augier, baron de Crapado, à noble homme François Gobelin, sieur de la Marche, conseiller du Roi et contrôleur général des finances à Rouen. — Accord et transaction à la suite de différends intervenus entre Hieronime et Adrien d'Arcona, frères de feu Marguerite-Charlotte d'Arcona, d'une part, et Claude Augier, baron de Crapado, d'autre part, après la mort de ladite d'Arcona, baronne de Crapado.

E. 3273. (Liasse.)

- 1 cahier, parchemin de 16 feuillets  
3 pièces, papier.

1605-1 - 1 1. — Accord entre Pierre de Sart, écuyer, seigneur de Tury, se portant fort pour Anne Aubert, sa femme, d'une part, et Jean de Tilly, écuyer, seigneur de Prémonl, et Françoise Aubert, sa femme, d'autre part, sur les affaires de la succession de feu Thomas Aubert, en son vivant, écuyer, seigneur de Montigny et de La Haye, père desdites Anne et Françoise Aubert. — Acte de partage des biens provenant de la succession de Philippe de La Uaye-Chanlelou, en son vivant chevalier, seigneur d'Anfreville-la-Champagne, Yville, Solteville, Amerguy et Saint-Amand, en partie, entre Charles de Tilly, seigneur de Blaru et autres terres et seigneuries, gentilhomme ordinaire de Monsieur, frère du Roi, au nom de

Prudence de la Haye, sa femme, fille et unique héritière de Philippe de La Haye, d'une part, et Prudence de Canonville, veuve dudit Philippe, d'autre part. — Mémoire des dépenses faites à l'occasion du décès de M r d'Anfreville, « à Noël Langlois, pour une demy-queue de viu, » xliiii livres;... ung saulmont,... xxmi sous...; demy- » centd'huittres... vsous...; douze beccassines,... xlsous; » ... douze chevalliers, xlsous; ung levrautt..., l sous; » deux perdrix,... l sous; trois lapperaulx,xvsous; deulx » cercelles..., xxv sous; ung cabrit..., xxvsous; quatre » douzaines de citrons.. ., un livres xvi sous; quatre douzai- » nés d'oranges..., xxxvi sous ; deulx cents de marons..., » xu sous...; deux livres de castonnades..., xxxn sous; » quatre livres et demie de sucre, mi livres n sous...; deux » douzaines de truites..., vin livres. » — Signification à Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, d'une sentence rendue aux requêtes du Palais à Paris, en la cause d'entre Joseph de La Tour Saint-Ange, tuteur onéraire d'Etienne-François d'Aligre, chevalier, fils mineur d'Etienne-Claude d'Aligre, chevalier, conseiller du Roi, président du Parlement, ledit Etienne-François léga-

taire universel , quant à, la propriété, de feu François Michel de Vertamont, chevalier, commandeur des ordres du Roi, premier président du grand conseil et héritier, pour un tiers, de feu Madeleine Catherine-Jeanne d'Aligre, sa sœur, femme du comte de Vertus, laquelle était héritière, en partie, des propres maternels dudit sieur de Vertamont, d'une part, et Louis-Etienne de l'Aubépine, marquis de Verderonne, d'autre part.

E. 3274. (Liasse.) – 13 pièces, papier, dont 1 cahier dell feuillets et 1 autre de 33 feuillets.

1633. – Succession mobilière de Philippe de la Haye, seigneur d'Anfreville. – Mémoire de l'argent qui est dans la cassette rouge. – Mémoire des meubles échus à M. de Blaru. – Mandement de Jean Martel, conseiller du Roi, lieutenant-général au bailliage d'Evreux, « pour la viconté de Conches, » pour l'autorisation de la vente desdits meubles. – Publication du procès-verbal de la vente. – Etat des meubles, bagues et bijoux, carosse, et autres « enmeublementz, que madame d'Anfreville a » eu pour son préciput. . . Un collier de grains de corail; » douze chattons d'or esmaillé avecq douze diamantz; » neuf autres châtions avec neuf rubis; vingt et ung autres avecq vingt et une perles; une petite ceinture de tresse » noire couverte de clous et leur fermeture d'or, une » chesne d'or esmaillée à laquelle est attaché un petit ca- » pucin d'or avecq des petits diamantz ; une ceinture de » vollet incarnai et six coquilles d'or; deux pendantz d'o-

SERIE E. – TITRES DE FAMILLE.

ÔT

» reilles esniaillés avecq rubis en forme de croissants et » six diamant/.; une autre paire de pendantz d'oreille d'or » avecq huict diamantz à cliacun d'iceulx ; une bague d'or » avecq une rose de sept diamantz; deux autres pendantz » d'oreillier d'or avec trente-six perles à chacun d'iceux ; » une petite cheisne d'or ;... ung collier de perles de deux » centz avecq deux grains d'or aux boutz ; ung neud d'or » esmaillé avecq une rose de diamantz au nombre «le » treize petits et ung grand; ung Agnus Dei enchâssé » d'or avecq trois perles; sept boultons formes d'ollive, » couvertz de semences de perles; sept autres ollives » calcidoine garnies d'or; un collier d'or avecq des dia- » mantz et perles; une bague d'or avecq une rose tru- » \* quoise ; une autre bague d'or avecq une amatiste ; une » autre bague d'or avecq ung diamant tenu de quatre » petites agraffes d'or ; une autre bague d'or avec ung » chiffre dessus ; une petite croix d'or avecq trois petite-; » perles; un collier de perles au nombre de cenl deux et »- une plus grosse au bout ; trente et une perle ronde envi-

» ron deux onces de semences du perlier; vingt-quatre  
» gros bôttons d'or esmaillés; une grande croix d'or  
» avecq trois pandeloches à chacune, et un petit diamant  
» avecq neuf diamants à l'entour de ladite croix, six plus  
» gros sur la mesrue croix, et une autre pandeloche d'or  
» pour pendre ladite croix, et ung diamant estant dans  
» une bourse de vellours bleu: ung poinson d'or, au  
» bout duquel est une esmeraude; . . . ung chappelet de  
» lappis au bout duquel est une Notre-Dame d'or avecq  
trois diamantz, avecq autres figures.

E. 3275. (Liasse.) – i pièces, papier.

i«3i-l«4\*. – Procuration donnée par Albert de  
Grillet, comte de Sainl-Trivier, pour agir comme parent  
de Claude d'Arcona, recherchée en mariage par Charles  
de Boivin, seigneur de Canonville. – Contrat de ma-  
riage de Charles de Tilly, chevalier, seigneur châtelain  
de Blaru, et autres terres et seigneuries, et Claude d'Ar-  
cona, fille ainée et héritière, en partie, de l'eu Adrien  
u'Arcona, en son vivant, chevalier, seigneur d'Heube-  
court et autres terres et seigneuries, et de Louise de Clerc,  
à présent femme de Henri de Presteval, chevalier, sei-  
gneur dudit lieu et autres terres et seigneuries. – Con-  
trat portant quittance de la somme de 10,000 livres tour-  
nois, payées au couvent des Ursulines de Gisors, pour  
l'entrée en religion d'Anne d'Arcona, fille d'Adrien d'Ar-  
cona et de Louise de Clerc. – Etat des dettes de feu Hié-  
ronime d'Arcona « et des arrérages des rentes hypothé-  
» caires qui ont eus cours jusques au dernier jour de  
j> décembre (1645), que Messieurs de Blarn el marquis  
Seinë-ift-Oise. – Sème E. – Tome II.

>> de Villaines, comme père, lucteur et ayant la

» noble... de damoiselle Louise-Marie de Champagne.

» doibvent en commun et par moictié. »

E. 3276. (Liasse.) – 6 pièces, papier.

i<>53-i«7i. – Dispense et réception de minorité  
dans Pordrede Saint-Jean de Jérusalem de Maximilien  
de Tilly, fils de Charles de Tilly, seigneur de Blaru el de  
Claude d'Arcona. (Sceau pendant, en plomb, de Paul Las-  
caris Castellar, grand-maître.) – Commission d'informer  
sur Maximilien de Tilly, donnée par Alphonse Mirmond  
de Berrieux, chevalier de l'ordrede Saint Jean de Jérusa-  
lem, commandeur de la Croix en Brie, et autres comman-  
(leurs, chevaliers et frères dudit ordre, réunis en l'hôtel  
prioraldu Temple, à Pans, pour la célébration de l'as-  
semblée provinciale, aux frères « Jacques deCarrel, Mer-

cej d'Oysemont, Charles du Val-Coupauville d'Ivry-le-  
» Temple, Guillaume de Neufville de Castre, Charles  
« Cauchon-Davise de Laon, Gabriel Desmarest de Chan-  
» terenne, François de Billamont-Hantavenne, Adrien  
» de Vignacourt de Bon et Maupas, Jacques de Ricarville  
» de Fiesel, François de Brocq-Cinqs-Mars deSt-Maury,



ration de Claude d'Arcona, marquise de Blaru, veuve et héritière de Charles de Tilly, relativement à ladite rente. - Prise à bail par Pierre Auvray, laboureur, demeurant à la Quendaiz, paroisse de Haricourt, du domaine non fieffé de la seigneurie de la Quendaiz, appartenant à ladite veuve marquise de Blaru, moyennant 1,000 livres tournois de ferme par an. - Constitution de rente en faveur d'Etienne Congnard, écuyer, conseiller-secrétaire du Roi, demeurant à Rouen, par la même marquise de Blaru et son fils, Hi nrj de Tilly, écuyer, S de Bionval, capitaine dans le régiment d'Anjou. - Vente de 05 livres tournois de rente faite par Germain de Bordeaux, i, sieur du Buisson de May, demeurant à Vernon, à son frère Michel de Bordeaux, écuyer, sieur de laMézan-gere, conseiller du Roi, vicomte d'Auge.- Reconnaissance par la marquise de Blaru et Henri de Tilly, son fils, pour la dette de 111 livres 2 sous 'i deniers de rente, à David Coignard, écuyer, sieur de Rombosc, tils aine, l. entier, en partie, d'Etienne Coignard. - Quittance de rachat de ladite rente donnée par David Coignard. - lilitution de rente faite au profit de maître Henri Bas-, sieur du Franquesney, avocat en la cour du Parlement de Normandie, demeurant à Rouen, paroisse de Saint-Patrice, par Charles de Tilly, chevalier, seigneur m irquis de Blaru. - Rachat de ladite rente d'Henri Basnage, écuyer, sieur de F ranquesnay, avocat au Parlement de Rouen, j demeurant, rue de l'Ecureuil, paroisse Saint-Laurent, par François Enhard, chevalier, seigneur de Gourel, conseiller du Roi el maître ordinaire en sa chambre des comptes de Normandie, comme procureur de Marguerite d'Aligre, veuve de François Bona-

venlure, comte de Manneville, marquis de Cbarlemesnil et autres lieux, en l'acquit de Charles de Tilly, marquis de Blaru, son gendre. - Constitution de rente au profil de Nicolas Dupré, écuyer, sieur de Saint-Maur, conseiller du lloi, receveur et payeur des rentes nouvelles assignées sur le clergé, par Charles d'Aligre, chevalier, conseiller d'Etat ordinaire, Marguerite d'Aligre, veuve de Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, comte de Tours, pair de France, etc., et. en premières noces, de François Bo-iiavenluiv, eoinle de Manneville, marquis de Cbarlemesnil ; Charles de Tilly, chevalier, marquis de Blaru, et Catherine-Elisabeth de Manneville, sa femme. - Constitution de rente au profit de David Danviray, chevalier, seigneur de Maugrinionl, par Claude d'Arcona, veuve du marquis de Blaru, et Henri de Tilly, son (ils, moyennant la somme de 6,050 livres, que les constituants déclarent applicables au rachat d'une rente constituée au profit du couvent de Notre-Dame de Vernon. A la suite de l'acte est la quittance de rachat où figurent, comme parties prenantes, Marie-Anne Jubert, supérieure, Thérèse de Bauquemare, Marie-Angélique cl' Tilly, Françoise d'Aché el Françoise Le Couturier, religieuses duditeouvent. - Constitution de 1,305 livres de rente par Charles de Tillj et sa femme Catherine-Elisabeth de Manneville. au profit de Marguerite d'Aligre, veuve de Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes. - Constitution de rente au profit de Louise de Chennevières, tille de feu Philippe de

Chennevières, en son vivant, chevalier, seigneur de Sainte-Opportune, conseiller du Roi, avocat général à la cour des aides de Normandie, par Charles de Tilly, chevalier, marquis de Blaru, procureur fondé de sa mère, Claude d'Arcona, et Henri de Tilly, chevalier, lieutenant colonel du régiment d'Anjou. – Quittance de remboursement de rachat de ladite rente. – Constitution de rente au profit de Louise-Catherine de Lumo (lis. Lommeau), veuve de Jacques de Tilly, seigneur de Prémont, par Charles de Tilly, chevalier, seigneur el marquis de Blaru, etc. – Quittance de remboursement. – Constitution de reute au profit de Marguerite d'Aligre, ci-devant nommée, par Charles de Tilly et Catherine-Elisabeth de Manneville, sa femme, gendre et fille de ladite Marguerite.

E. . 'i' . 'T' . i. (Liasse.) – 6 pièces, papier.

■ G5». – Erection en marquisat de la terre et seigneurie de Blaru, en faveur de Charles de Tilly, chevalier, châtelain de Blaru, du Port-de-Villiers, Jeufosse, le Colombier, Chevry, Bois-d'Avry et autres lieux, gouverneur des ville et château de Vernon. capitaine de\*

SERIE E. – TITRES DE FAMILLE.

59

chasses et plaisirs de Sa Majesté, dans les forêts de Vernon, les Andelys, Bacqueville, Gasny, buissons et garennes en dépendant, et pièces y relatives.

E. 3280. 'Liasse.) – 1 pièce, parchemin.

1667. – Lettres patentes portant droit de Commillimus contre les redevables de 150 livres et au-dessus, fin faveur de Charles de Tilly, marquis de Blaru, gentilhomme ordinaire du feu duc d'Orléans

E. 3'JS1 . [Liasse.] – 3 pièces, papier, dont 1 cahier de 16 feuillets.

■ 665-1714. – Contrat de mariage de « Jacques de  
» Heumont, chevalier, seigneur de Rothois, Chanville,  
» Guéry-Lesecq et autres lieux, capitaine du régiment de  
» Picardie, major du régiment de Rambure, fils de...  
» David de Humont, chevalier, seigneur desdits lieux,  
» conseiller et maistre d'hostel du Roy et capitaine au  
» régiment de ses gardes, et de... Antoinette d'Allen-  
» court, jadis sa femme, à présent sa veuve, assisté de...  
>> David de Bétancourt, chevalier, seigneur de Brazeux,  
» au nom et comme procureur de... sa mère..., d'une  
» part; et... Charles de Tilly, chevalier, marquis de Bla-  
» ru, Corbie, Bunneval, Laquenadays, l'ressigny, Leques-  
» nay, Lengrogne, Lafonlaine et autres lieux, gouverneur

■ des ville, château et pont de Yernon, et capitaine des

- chasses et plaisirs de Sa Majesté es forests de Vernon,
- Andelly, Bacqueville, Guigny, buissons et garennes en
- dôpcndauï, et dame Claude d'Arcona, son espouze...  
» stipulans... pour... Elizabeth de Tilly, leur fille...,  
» d'autre part ..; en la présence,... de la part dudit  
» sieur Hémout, de... Louis de Hémont, son frère, Fran-  
» çoise de Boulllers, veuve de Louis d'AUevertot, cheval-  
» lier, seigneur de Bosminy et autres lieux,... François  
» d'Allomont, chevallier, seigneur de lioullainvilliers,

- Autoine Gobeliu, seigneur de La PaUlerie, conseiller  
» du Roi, commissaire au régiment de Rambure, amy ;

- et, de la part de ladite damoiselle, de... Charles de  
» Tilly, marquis de Blaru, Henri et .Maximillien de  
v Tilly, ses frères,... Hubert de Champagne, chevallier,  
y seigneur marquis de Villaine,... François de Paris,  
» conseiller du Boy,... maître ordinaire en sa chambre  
» des. comptes. » – Quittance de (5,000 livres, donnée  
par Elisabeth de Tilly, veuve de Jacques « Hémont,... de-  
» meuraut présentement en l'abbaye de Saint-Jean du  
» grand Andely..., » à Charles de Tilly, marquis de  
iilaru, et à sa femme Elisabeth de Manneville. – Accord

et transaction entre Elisabeth de Tilly, veuve suï-nommée,  
et son frère Charles de Tilly, marquis de Blaru, louchant

les reprises dotales de ladite veuve.

E. 32S2. (Liasse.) – i , papier.

■ 702-1705. – Extraits du testament de Louis de  
« Cahengnes, » conseiller et procureur du Roi en L'hôtel  
de Vernon, et pièces relatives a ce testament, en ce qui

concerne les fondations faites en L'église Saint Jacques  
de Vernon.

E. 3'Js:t. [Liasse.) – 1 pièce, parchemin; 1 pièces, papier,  
dont 1 cahier de '20 feuillets.

1707-1796. – « Mémoial des titres et actes au-

■ thentiques dont entend se servir noble Hilaire de

- Tilly de Blaru, écuyer, pour faire ses preuves de lilia-  
» tion, légitimation et noblesse, afin d'estre receu de  
» minorité en la vénérable langue et grand prieuré il.'  
- France. » La plus ancienne date des actes rappelés est  
1456. – Lettres de réception de minorité dudit Hilaire  
de Tilly, dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. –  
Religieux seigneur, frère Henry Férot , chevalier de  
Saint-Jean de Jérusalem, commandeur d'Oysemont, lieu  
tenant et vicaire-général de monseigneur le grand prieur  
de France, demeurant à Paris, rue du Temple, confesse  
avoir reçu dudit Hilaire de Tilly, fils de Charles de Tilly.  
marquis de Blaru, et d'Elisabeth de Manneville, la somme

de 4,095 livres 12 sous 6 deniers, dont 4,500 livres « pour  
» la valeur de trois cents trente-trois louis d'or et un  
» tiers de louis d'or, à raison de 13 livres dix sols cha-

• cun, sur le pied fixé à Malthe, que ledit sieur de Tilly  
» de Blaru est tenu de payer, pour son droit de passage,

■ minorité et dispense d'âge, pour esltre receu chevallier  
» dudit ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en la véné-  
» rable langue et grand prieuré de France, suivant le  
» bref de sa Sainteté, donné à Rome le trois juin mil se] t  
» cens neuf, enregistré à Malte le premier juillet suivant,  
» portant terme de deux années, à compter du jour dud.t

enregistrement, pour le payement dud. droit, et cent  
» quatre vingt quinze livres douze sols six deniers, pour

les droits de ladite vénérable langue.... » - Extrait  
des registres des baptêmes de l'église paroissialo Sain t -  
Hilaire de Blaru, contenant l'acte du baptême de Charles  
de Tilly, lils d'autre Charles et de Claude d'Arcona: par-  
rain, René de Presleval; marraine, Marie, femme d'Adrien  
de Tilly, seigneur de Villegast (23 mai 1046); et Facto  
du baptême d'Hilaire de Tilly, sus-nommé: parrain Cui!

60

ARCHIVKS m SEINE-ET-OISE.

laume Dupont; marraine. Elisabeth Quête] (25 octobre

170-2 .

E. 3284. (Liasse.) - 3 pièces, papier, dont 1 cahier de 20 feuillets  
et l'autre (le 16 feuillets.

1711-1716. - Inventaire des meubles de madame  
la duchesse de Luynes, annoté de la main de la Duchesse,  
qui a écrit à la fin : « Après avoir lu cet inventaire, je  
» l'ai signé, ce vingt-trois janvier mil sept cent onze.  
» La duchesse de Luynes. » Voici la copie des deux pre-  
miers articles de cet inventaire : « Dans la chambre de  
» madite dame, un meuble de drap gris, consistant en  
» un lit à la Duchesse, qui sont deux grands rideaux,  
» deux bonnes grâces, le ciel, les pentes et les soubasse-  
» ments en falbalats, le dossier, la courtepointe et les  
» pommes, le tout de drap gris ; le dedans du lit consiste  
» en un lit et un chevait de plume, un matelat de laine  
» et un somierde crain, une tringue tournante et le bois  
» dudit lit ; plus, qualres grands fauteuils; trois autres  
» fauteuils à coëffe ; un fauteuil en confessionnal; quatre  
» tabourets; deux écrans avec leurs pieds d'assier poly;  
» quatres portières, sçavoir : deux à la porte de la cham-  
» bre et deux à celle du cabinet, le tout de drap gris ;  
» une couverture de ratine blanche : un bureau de bois

» de noyé pour poser des petits flambeaux; deux petits  
» guéridons tous unis; une petite table avec son tiroir ;  
» un miroir de toilette garny de velours bleu; un béni-  
» lier avec une vierge peinte sur de l'albaslre dans une  
» bordure d'ébaine garnie de plaque d'argent et de  
» cuivre doré; deux autres petits tableaux représentant  
» la Vierge paint sur du vailin, dans des bordures d'é-  
» baine garnie de plaque d'argent; deux reliquaires dans  
» leurs bordures de bois doré ; une pandule sonnante  
» dans une boiste façon d'ébaine garnie de plaque d'ar-  
» gent et de cuivre doré; un crucifix d'ivoire dans une  
» bordure de bois doré, dont le fond est de velours  
» noir; trois tableaux dans leurs bordures de bois doré,  
» l'un représentant un Exce-Homo, un autre une Notre-  
» Dame de Pitié, et le troisième l'adoration des Mages;  
» quinze estampes dans des bordures façon de sèdre;  
» dix sentances, dont huit sont dans des bordures façon  
» de cèdre, et deux rondes dans des bordures de mar-  
» queteries ; une garniture de cheminée consistant en  
» traise gobelets de porcelaine fine telles quelles et qua-  
b Ire soucoupes de porcelaine aussi fine, huit soucoupes  
» de porcelaines de Hollande, et deux gobelets de mesme;  
» quatres rideaux de toille damassée ; une grille de feu  
» avec des pommes argentées, la pelle, pincette et te-

» naille de mesme. Dans le cabinet de madilte Dame,  
» deux grands fauteuil les couvert de point à la turc avec  
» leurs carreaux de velours amarante; un lit de repaux

> garny de deux mattelats de crain, l'un couvert de ve-  
» lours amarante, et l'autre de toille bordé de satin ama-  
» rante, avec des soubassemens d'un costé, et aux pieds  
» de point à la turc; un chevet de velours amarante et un  
» careau couvert, d'un costé, de point à la turc, et, de  
» l'autre costé, de satin aussi amarante; deux tabou-  
» rets couvert de point à la turc, ... un acotoire couvert  
» de velours noir et un tabouret de mesme; un bureau  
» de bois de noyé tout uny, sur lequel est un petit cabi-  
» net de bois de noyé marqueté d'ivoire et d'ébaine; un  
» thermomètre et un baromètre dans leurs bordures de  
» bois de cèdre ; un crucifix d'ivoire sur une croix de  
» bois de cèdre ; quatre petits tableaux, dont deux sont

> de dévotion, les deux autres représentent des fruits;  
» douze petites sentances; une Madeleine dans une bor-  
» dure de bois de noyé garnie de plaque de cuivre; un  
» petit Jésus dans une bordure de mesme: deux estam-  
» pes dans leurs bordures façon de cèdre; une garniture  
» qu'on croit estre de porcelaine fine sur le petit cabinet,  
» consistant en cinq soucoupes et cinq gobelets tels

> quels, un petit flacon de cristal avec un bouchon d'ar-  
» gent; une sonnette façon d'argent; un petit rideau  
» amarante à la porte vitrée. » - Déclaration auto-  
» graphe ainsi conçue : « Quoyque cet inventaire soit si-  
» gné rie moi, du depuis, je peu avoir apporté du chan-  
» gement, soit en retranchant, soit en augmentant, ou  
» en substituant une chose à l'autre, en sorte que je ne  
» veut pas qu'il en soit, fait peine à aucun de mes domes-

» tique, surtout n'en ayant pas chargé un seul du soing  
» de les garder. Fait ce 18 février 1716. M. Daligre. » Et  
en renvoi : « Outre que j'ai laissé mettre dans mon  
» garde meuble bien des meubles de plusieurs personnes,  
» ce qui y a pu apporter de la confusion. M. D. » – Ou-  
verture du testament de la Duchesse de Luynes, morte le  
26 septembre 1722. La testatrice défend que son corps  
ou sa tête soient ouverts; elle choisit sa sépulture aux  
Incurables, derrière la grand-croix, si c'est possible; elle  
demande un cercueil de bois pour que le corps soit  
plus tôt anéanti et fasse place aux malades de la maison  
pour leur sépulture : l'enterrement et le service sans au-  
cune pompe; elle ordonne de faire dire 1,000 messes,  
dont 500 à l'hôpital général, Hôtel-Dieu, Carmes, Capu-  
cins et Bénédictines de Dieppe, et les 500 autres à Paris,  
aux Jacobins, Bon-Pasteur, Sainte- Valère, Capucines,  
Ave-Maria. « Je donne et lègue à ma petite fille de Blaru,  
» qui n'est pas mariée, une petite bibliothèque dont le  
» catalogue des livres est dans mon cabinet, et tous les

SERIE E. – TITRES DE L'AMIL ,1 I

<1

> imprimé» et manuscrits, tant reliés que non reliés,

> qui sont dans le dessous de mad. bibliothèque, avec  
» les petites armoires dans lesquelles ils «ont renfer-  
» niés .. »

E. 328!>. (Liasse.) – 73 pièces, papier, dont 2 cahiers,  
1 de 34 feuillets et l'autre de 150 feuillets.

1925. – Inventaire des meubles et immeubles de feu  
le marquis de Blaru, fait à la requête de Catherine-Elisa-  
beth de Manneville, sa veuve ; François -Bonaventure de  
Tilly, chevalier, seigneur marquis de Blaru, Jéliosse, le  
port de Villiers et autres terres et seigneuries, fils aîné ;  
Hilaire de Tilly, chevalier del'ordre de Saint-Jean-de-Jé-  
rusalem, non profès, fils puiné ; Jean-Baptiste-Julien  
d'Anican, chevalier, seigneur de Pontaudemer, l'ontau-  
thon , Annebault et aulres lieux, conseiller du Roi,  
maître ordinaire en sa chambre des comptes à Paris, tant  
en son nom qu'en celui de Claude-Charlotte de Tilly, sa  
femme, fille du marquis décédé et de Catherine-Elisabeth  
de Manneville. – Liquidation des droits de cette der-  
nière. – Acte de partage des biens provenant de la suc-  
cession de leurs père et mère entre François-Bonaventure,  
Hilaire et Claude Charlotte de Tilly, cette dernière re-  
présentée par son mari, Jean-Baptiste-Julien d'Anican.  
– Procurations, mémoires, quittances et autres pièces  
relatives à cette liquidation.

E. 328\$. (Liasse.) – 15 pièces, papier, dont 5 cahiers : 1 de  
8 feuillets, 1 de 36 feuillets, 1 de 51 feuillets, I de 44 feuillets,

et le 5 e de 110 feuillets.

1725-1732. – Sentences du bailliage de Mantes nommant maître Charles Lenain, bourgeois de Paris, pour tuteur à François-Bonaventure de Tilly, chevalier marquis de Blaru, capitaine au régiment mestre de camp général des dragons, et Elme Champagne-Brunet, bourgeois de Paris, pour tuteur d'Hilaire de Tilly, chevalier n>n profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. – Acte de dépôt du testament de Catherine-Elisabeth de Manneville, veuve de Charles de Tilly, marquis de Blaru, par son exécuteur testamentaire, Auguste-Joseph de Montullé, prêtre, docteur de Sorbonne, doyen honoraire de l'église de Beauvais, abbé commandataire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Licques. La testatrice ordonne expressément que son corps ne soit point ouvert, « pour » quelques causes et raisons que ce puisse être..., qu'il » soit mis dans un cercueil de bois. » Elle veut que son enterrement et le service « soient faits sans tenture, sans I

» armes, illuminations, invitations et autres cérémonies; » qu'il n'y eu ait point aussi dans la maison. »> Elle déclaire « que tous les meubles, livres et généralement tout qui est dans le cabinet du petit appartement qui est » sur (sa) cuisine (que M. de la Porte, docteur en théologie, a occupé jusqu'à ce que M<sup>e</sup> l'évesquede Sénés l'ait » choisi pour être son vicaire général), lui appartient et ' est à lui. » Elle institue une pension annuelle paj iblu aux religieuses de la visitai,,,,, de Bourbon-Lancy, '[tour M"- Coquille, qui l'a servie pendant plus de 16 ans. « Jo » donne et lègue à mad' Danican, ma fille, le portrait » en émail de feu mad" la duchesse de Luynes, ma » mère, que je porte à mon bras, et la croix pleine do » reliques, qui est attachée à mon lit, qui vient de sa » sœur, coadjutrice de Montrent!, afin qu'elle l'attache » au sien, et qu'elle se souvienne de prier Dieu pour elle » et pour moi... » – Inventaire des meubles de Catherine-Elisabeth de Manneville, trouvés, après son décès, arrivé, le 13 juin 1732, dans l'appartemenl qu'elle occupait au rez-de-chaussée d'une maison appartenant à la communauté du Bon-Pasteur, rue du Cherche-Midi, à Paris. – Procès-verbal de vente desdits meubles. – Testament de François Allix, domestique de la marquise de Blaru, et pièces relatives à la liquidation.

E. 3287. (Liasse.) – 15 pièces, papier.

1757-1764. – Pièces (correspondance, en majeure partie) touchant la succession de Jean-Pierre-Bobert le Boux, S r de la Mothe, contrôleur général des fermes unies de France, au pont de Beauvoisin, près Grenoble, qui avait eu la tutelle d'Edouard-Hilaire-Louis de Tilly, écuyer, fils mineur d'Hilaire, comte de Tilly, et d'Henriette-Madeleine le Roux.

E. 3288. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1366-1586 – Conipulsoire de titres étant au trésor de Montfort-l'Amaury, en 1558, où se trouve un extrait

de l'aveu de Neauphle-le-Château, de 1360, ainsi conçu :  
« Item, c'est ce que le sire de Blaru tient de nous, pre-  
» mièrement. le chastel de Blaru, et l'encloz de jardin,  
» si comme il se comporte, et le champart du fief qui est  
» en prix de sept muietz de grains, à la mesure de Ver-  
» non; item, les cens de la Toussains, de la valeur de  
» quinze livres parisis ; item, environ quarante solz à la  
» saint André; item, six vingtz arpens de terre aux  
» champs appartenant audict chastel, et quatre arpens  
» de pré item, un pressoir, que mons r Hobert de Sa-

62

AUCILIN ES DE SEINE ET OISE.

» queviue tient de lui en fief, pour ung arrière fiefdu-

■ dict chastelain, de quatre livres, et les avoynes de  
- rente, qui vallent quatre muictz d'avoïne, à la mesure

de Vernon: item, quatre vinglz chappons de rente à  
Noël, et deux milliers et dem> d'œux à Pasques; sept

■ solz et demy de renie d'aigieux de may ; item, un  
inoullin qui est au prix de quatre minolz de blé, à la

» mesure de Vernon. Et est assavoir que, quant le sei-

• gneur de Blaru tient tout le fief du Chesné de Blaru  
» pour ung arrière fief du chastelain, et le boys du  
» moullin, et le boys du pressouer, et les boys de Vencel  
» et environ quatre journez de terre de champart, qui

sont Jehan de Maléam de par sa femme, et eest tient

• ledict Jehan de Matéam dudicl sieur de Blaru pour  
» usg arrière fief :de quatre livres ténus de nous. Et est  
» assavoir que ledicl S de Blaru tient de nous toutes ces  
• choses susdicles aux uz et aux coustumes de Veux in

• François, et sa liaulte justice, de la velleur de soixante  
» solz tournois par an. •> - Mandement pour contraindre  
les vassaux de la seigneurie de Blaru. et notamment Jean  
d'Assigny, à fournir les aveux et dénombremens. -  
Jean de lilly, seigneur de Blaru, lait offre de 12 livres  
tournois pour prix du rachat de la haute justice de Jeu-  
fosse et le Porl-de-Villers, etc., à lui échue par le décès  
de son père, Pierre de Tilly, en son vivant, écuyer cl sei-  
gneur de Blaru. - Acceptation de l'offre et main-îevée  
par sentence du bailliage de Hantes. - .Mandement du  
Uoi à la chambre des comptes, constatant l'acte de foi et  
hommage fait au Hoi, à cause de son château de Montes-  
prevès •' , à Mantes, par Jacques de Tilly, écuyer, sei-  
gneur châtelain de Blaru, gentilhomme ordinaire de la  
maison du Roi, sous la charge du sieur de Lanssac, tant

pour lui que pour François de Tilly, aussi écuyer, son frère, pour la seigneurie et châtelainie de Blaru. – Déclaration fournie au bailliage de Mantes par Charles de Tilly, écuyer, seigneur châtelain de Blaru et de la seigneurie du Port-de-Villers, du revenu desdites châtelainie et seigneurie et du Bef du Colombier. – Aveu et dénombrement de la tene et seigneurie de Blaru, des tiefs du Port-de-Villers, du Colombier, des Chasteliers, La Noue, le Clos-d'lvry et le Bois-du-Buisson, par Charles de Tilly, seigneur châtelain de Blaru. de la seigneurie du l'ort-de-Vdlers, gentilhomme ordinaire de la maison du Uoi, tant pour lui que pour ses frères et sœur, héritiers de feu Charles de Tilly, lorsqu'il rivait, seigneur châtelain de Blaru et seigneur du Port-de-Villers, enseigne des cent gentilshommes de la maison du Hoi, sous la charge du comte de Saneerre – Autre aveu et dénombrement fourni par Jacques et François de Tilly, après la mort de leur père et de Charles, leur frère, tué à Montcontour.

– Déclaration par Jacques de Tilly, écuyer, seigneur châtelain de Blaru, gentilhomme oulinaire de la maison du Roi, des héritages par lui acquis des commissaires du Roi, en l.YÏO, comme terres vagues et vaines, lors de l'adjudication. – Déclaration des biens et revenus de François de Tilly, seigneur châtelain, par moitié, de Blaru, du Port-de-Villers et du grand Poligny, en Anjou. On lit dans les aveux des seigneurs de Blaru « ... Audit » Blaru y a chaste), environné de fossez plains d'eau, « fermant à pont-levis, la bassecourf, grandies, astables, » deux collombiers à pied, l'un à cause de sa dicte châteleny, l'autre à cause dudit fief du Colombier, réuni comme dessus avec les jardins et encloz dudict lieu, v cloz tout à l'enlour de meurs de pierre ; le tout tenant ensemble, et contenant de six à sept arpens ou environ,

■ qui peut venir en revenu, par chacun an, l'une année » portant l'autre, à la somme de (23 livres tournois). Item, » à cause de laquelle seigneurie et chastellenie, partout •• et au dedans d'icelle, ledit escuyer a tout droit de jus- » lice liaulte, moyenne et basse, gibet et fourches pati- » bulaires à quatre pilliers, verdier, maistres des eaulx » et foretz, bailly, lieutenant, greffiers, sergens, gardes » bois et de foretz, et dont les appelans de ses bailly et » lieutenant sortissent par devant... le bailly de Mantes... » avecques droiclz de assises et ressorts, par toute sadite » chastellenie, des juges d'anciens lieliz et seigneuries, » tenuz et mouvans de luy, dont les appellations des- » diclz juges inférieurs et aultres officiers sortissent, par

■ appel, par devant son dict bailly de Blaru,... droiclz de

\* confiscation, aubaines et forfaictures, tabellion et séel » â contratz, droietz de prix, gaulges, mesures à vin, » bled et aultres grains, rouage, terraige et foraigne, » voirie, chanstiers, chanstellage, mesureurs et arpen- » s leurs, et aultres droietz,... lesquels peuvent valloir par » an ç30 livres tournois;. Item, ledict escuyer a droict » de guet sur ses hommes et subgetz... pour faire le gue:, » quant le cas y eschet ; pour lequel tesdils hommes et

- o subgetz, par aimable composition, payent 20 deniers
- » tournois par an. Item, ledit escuyer a droit d'eaue en
- la rivière de Seyne, depuis environ le val de Benne-
- » couit, qui est au-dessus de lu maladrerie de Jeufosse,
- \* jusques en Folle-en-IUie, pi es Yernon-sur-Seyne; de
- » laquelle eaue, il a ung bras d'eaue uommé le bras de
- " deliëudz, auquel nul n'a droict de peseherie, ne gecler
- » et tendre lillez, ne engius à prendre poissons, sans son
- » congé et licence, sur peine de confiscation des lillez et
- » engins et d'amende; et sur le surplus de ladite eaue a
- » droict d'amendes sur les pescheurs,... qui lui peuvent
- » valloir [10.0 sous tournois enviou par au), /ton, droict
- d'avoir et prendre sur ses subgeclz,... quant ils .-^e ma-

#### MILLE

r riedt, ou quilz marient aucuns de leurs enffans, un plat  
 ' » ou melz de viande pareil ou semblable de ceux qui sont  
 » servis au banquet et feste dudict mariage, avec deux polz  
 » de vin et quatre pains, portez en son chàsleau de Blaru,  
 « le jour des nopces, premier que de estre espoosez

- tamis desditz mariez, accompagnez des
- » joueurs méneslriez qui seront joueurs en ladite feste ;
- > qui peuvent valloir, en bonnes années, la somme de
- (15 livres tournois)... Item, a droict de corvées sur ses
- » hommes et subgetz, sçavoir est, sur ceulx qui ont har-
- nois tt voictures, trois jours, par an, de leurs dictz
- harnois et voictures, et sur les aultres non ayant bar-
- > nois, sont tenuz faucher et fanner l'herbe de ses dictz
- » prééz ; peult valloir, par commune année, les dépens et
- » fraictz payez, la somme de [20 livres tournoi-

É. 32S9. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin : 58 pièces, pa; .  
 dont 2 cahiers, l'un de 6 et l'autre de 12 feuillets \n-i'\

1 332-f ?03. – Blaru. Banvin. – Guillaume de Sa-  
 quainville, S : de Blaru, reconnaît que sa mère, A  
 de la Boche, veuve d'autre Guillaume de Saquainville,  
 doit posséder, pour cause de son douaire, et à titre d'usu-  
 fruit, entre autres choses, le Ban de la ville de Blaru. –  
 Pierre de Tilly, écuyer, sieur de Blaru, donne à Jean de  
 Tilly, écuyer, son fils, « chargé de la demoiselle sa

i femme et de neuf petits enfants, » la terre, seigneurie, fief et chatellenie de Blaru, « haulte justice, ... cens, i rentes en deniers , ceufz, poulailles, blés, avoines, i champars et vin, terres, prés, boys, forestz, forestaiges, » maisons, maignaulises, court, usaiges, jardins, ban, » masuraiges, voituraig< es, isles, eaues, portai-

• ges... > - Déclaration présentée an bailliage de Mantes par Charles de Tilly, écuyer, seigneur châtelain de la terre, seigneurie et chatellenie de Blaru, et de la seigneurie du Port-de-Villers, pour la seigneurie et chatellenie de Blaru, et les fiefs de Port-de-Villers et du Colombier... « Item, un ou plusieurs pressoirs et fours baniers pour

cuire le pain et piller et esprandre les vins et cildres,

■ avec trois autres pressoirs qu'il ou ses prédécesseurs i ont fait construire et édifier pour subvenir a ses sub- » jetz. avec droiz de vendre vins et autres breuvages de » son creu, darand le temps de six sepmainnes, pendant

> lequel temps ses dits subjez n'ont puissance vendre r vins ne autres breuvages; à cause du quel ban et vente

> desdits breuvages, il n'en doit aucune imposition ; et » lesquels droitz luy peuvent valloir, en commune année, i tous frais payez, la somme de vingt-cinq livres tour- » nois... > - Extrait de l'art. 196 de la coutume de

Mantes, réformée en 1550 : I

- ievant jouy de= droits de terrage, forage, pellation, » rouage et autres droits seigneuriaux, jouiront de tons x en la manière accostamée. - Adjudications du droit de banvin de Blaru, Jeufosse et Port-de-Villers. faites, au nom du seignr-ur dudit lieu, à Jean Gosselin. Charles Questel. Louise David, veuve Ango, maître Charles Dupré, Henri Leprestre, maître Guy Baucher. Guillaume Chéron, Lucien Le Prestre. Adam Trer: François Cordaiz, Guillaume Lenoir. Nicolas Le Cousturier. - Inventaire des titres dont se sert M' Charles de Tilly, marquis de Blaru, pour établir son droit de banvin dans son marquisat de Blaru. - Billet, en forme de bail, du sieur Bouilland, ci-devant fermier des aides de Mantes, avec une copie collationnée d'une sentence obtenue sur lui, en l'élection de Paris, par la marquise de Blaru. - Advertissement que met et baille par devant » vous messieurs les présidents, lieutenants, conseillers

\* du Boy, esleus en l'eslection de Mante et Meullent,

\* mesure Charles de Tilly, chevallier, marquis de Blaru. seigneur de Jeufosse et Port-de-Villers, gouverneur

» pour le Boy des ville et chasteaux de Vernon, deffen-

» deur et incidemment demandeur, d'une part, contre

H. Martin de Fresnoy, fermier général des aydes de

\* France, poursuite et diligence de M. Robert Hardy.  
> soy disant son procureur et receveur de ladite eslection  
» de Mante , demandeur et incidemment deffendeur.  
» d'autre pari. ». – Procédures pour Charles de Tilly  
contre Pierre Huchet, fermier des aides de l'élection de  
Mantes. – Désistement des fermiers des aides en pour-  
suites contre le seigneur de Blaru. – Instruction tou-  
chant les titres de banvin employés par le seigneur de  
Blaru.

E. 32S0. •. • – 3 pièces, parchemin: 6 pièce

1468-1795. – Blaru. Baux. – Noble honann-,  
Pierre de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, baille à ferme,  
pour neuf années, à Guillot Huennel, de Blaru, 6 ar-  
pents de terre au long du chemin de Gournay, trrsle du  
fief " au Jousteux, » moyennant le champart accoutumé.  
– Vidimus du bail de 12 acres de terre en 3 pièces fait,  
le 2 juillet 14<sup>4</sup>. par Pierre de Tilly, à Chardin Quesnel  
(Alias. Questel), de Blaru, moyennant une rente annuelle  
de 10 deniers parisis par acre. – François Baranix, vi-  
gneron, baille à François Idoine, demeurant au val d'A-  
conville, paroisse Notre-Dame de Vernon, plusieurs lots  
de terre dans la seigneurie de Blaru, moyennant une  
rente annuelle de 70 sous 6 deniers tournois. – Charles  
de Tilly, marquis de Blaru, baille à ferme, pour six ans.

64

ARCHIVES DK SEINE-ET-OISE.

à .laeques-Alexis Le Goust, demeurant à Blaru, l'état et  
office de greffier el tabellion dans le marquisat de Blaru,  
pour le prix de 36 livres par an. – Bail du même office  
fait au même, pour 9 années, par Bonavcnture de Tilt y,

nnant 25 livres de fermage par an. – Bail fait au  
sieur Jean-Pierre-Irénée-Janson Descours, bourgeois de  
Vernon, des offices de principal tabellion et greffier,  
,! pendapt de la haute justice et marquisat de Blaru,  
pour 3, 0 ou 9 années, à la volonté de François-Hilaire  
de Tilh , marquis de Blaru, pour le prix de 50 livres par  
au, à dater du mois de juin 1<sup>775</sup>. – Bail de plusieurs  
iinmeubels dans la seigneurie de Blaru fait par le tuteur  
des enfants mineurs de Jacques .Viasson, à Pierre Le  
Fort. – Nicolas Allain, laboureur, déclare prendre à  
ferme, pour 9 ans, de Charles de Tilly, marquis de Blaru,  
deux pièces de terre « sur les côtes de Normandie, au  
» lieu dit les Trois-Maillels, » moyennant uu loyer an-  
nuel de 10 livres – Requête adressée par Charles de Tilly  
au bailli de Bizy, afin d'être autorisé à mettre opposi-  
tion sur les deniers provenant de la vente de meubles,  
saisis sur Nicolas Allain, décédé avant d'avoir effectué le  
paiement de son bail.

E. 329). (Liasse.) – 3 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

ii<t>.ii!)5. – Blaru Baux. – Bail à cens d'une maison et autres immeubles à Blaru, rue Cheverie, fait par Pierre de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, à Richard Simon, maréchal, demeurant à Blaru. moyennant une rente annuelle de 32 sous parisis. – Bail de 81 acre 1/2 de terre en plusieurs pièces, sur le territoire de Blaru, fait par Jean de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, à Jean Robert et à Cardin Q il es tel (Alias, Quesnel), moyennant une rente annuelle de 16 deniers parisis par acre. – Bail de plusieurs pièces de terre à Blaru, lieu dit le Clos, fait par le même à Jean Pinguet et à Robinet Le Mire, moyennant une rente annuelle de 16 deniers par arpent. – Bail fait par le même à Robinet Le Mire, de 2 acres de terre au terroir de Blaru, moyennant un cens annuel de 2 sous parisis par acre. – Bail fait par le même à Guillot Le Mire, de Blaru, d'un petit jardin sis en la rue qui € maine de Blaru au Chesnay en allant à la maison » dudit Guillot, » moyennant une rente annuelle de 2 sous parisis. – Bail fait par le même à Roger Gosse- lin, demeurant « au Chesnay sur Blaru, » d'un acre de terre, sise aux Angles, moyennant une rente annuelle de 2 sous parisis et une poule.

E. 3292. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin; 19 pièces, papier,

a ."ijh-ï .->">. – Blaru. (Ferme du château.) Baux, quittances, etc. – Noble dame Françoise Ladvoat, veuve de Jean de Tilly, en son vivant, chevalier, seigneur de Blaru, tant en son nom que comme ayant la garde noble et administration des corps et biens de ses enfants, baille, à titre de ferme, pour 4 ans, à Jean Le Péletier, le jeune, toute la terre, seigneurie et cbâlellenie de Blaru, moyennant 800 livres tournois par an. – François Bonaventure de Tilly, chevalier, seigneur marquis de Blaru, exempt des gardes-du-corps du Roi , compagnie de Villeroi , donne à bail, pour 9 années, à Alexandre Vinot, laboureur, demeurant à Hennesis, la ferme du château de Blaru, moyennant un loyer annuel de 1,100 livres. – Accord entre la veuve Vinot, fermière de la ferme du château de Blaru, et Maislre Tessier, fermier du Colombier, au sujet de certain droit de pâturage – François Bonaventure de Tilly promet de faire jouir de sa ferme du Colombier, sise à Blaru, Louis Tessier et sa femme, après l'expiration de leur bail. – Le même donne à bail, pour 3, 6 ou 9 années, à Salomon Giroux, laboureur, demeurant à Blaru, et à Marie de Goubert, sa femme, la ferme du château de Blaru, moyennant 1,600 livres de loyer par an. – Bail de la même ferme fait par le même à Tous-saint Robillard, demeurant à Vernon, moyennant 1,400 livres de loyer par an. – Guillaume Pellerein, laboureur, demeurant à la paroisse de Jeufosse, s'engage à prendre à bail, pour 9 ans, la ferme du château de Blaru, moyennant 1,300 livres, pour les deux premières années, et 1,500 livres pour chacune des autres. – Quittances du seigneur de Blaru à Guillaume Pellerin, – Georges Morel, père et fils, demeurant à la ferme de l'abbaye de Jouy,

dépendant de l'abbaye de Jumiéges, conviennent de prendre à bail la ferme du château de Blaru. — Bail de la ferme du château de Blaru fait, pour 9 ans, par François Bonaventure de Tilly à Françoise Boulland, veuve de Georges Morel, « laboureuse. » — Etats du produit que l'on pourrait tirer annuellement des fermes du château de Blaru, de Chevry, du Colombier et de la Saussaye. — Etat des coupes de bois et hayss de la ferme du château de Blaru 1770-1778.

E. 3293. Liasse.)

9 pièces, papier.

■ 547.1691.— Biar. Cens et rentes seigneuriales. — Extrait d'anciens papiers contenant les rentes en champails dues en la seigneurie de Blaru. Les censitaires sou-

SERIE E. — TITRES DE FAMILLE

ni s .ni rliampart, en 1547, sont au nombre de 4, pour la filasse, 42, pour le seigle, 113, pour le blé, '2!f. pour l'orge, r>0, pour l'avoine, 15, pour les vesces, et 4, poulies fèves : en tout, - 2r>7 individus. — Table alphabétique des noms et surnoms des tenanciers de la terre, seigneurie et marquisat de Blaru, inscrits au registre des recettes pour l'année 1668. 4.~>S noms. — Minute pour faire la déclaration de Guillaume David pour la terre du Cliénrt.

— Table alphabétique des censitaires de la terre seigneurie et marquisat de Blaru pour 1674. .">-V2 noms. — Liste des censitaires qui ont acquitté leurs redevances en 1070.

— .Mémoires des recettes de tentes seigneuriales pour 167.L

K. 3294. [Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 25 i ièoes, papier.

«571-1573. — Blaru. Cens et rentes seigneuriales.

— PitVes d'un procès entre François de Tillj et Jacques de Tilly, seigneurs de Blaru, d'une part, et Simon de Lespine, Jean de Lespinc, l'aîné, Jean de Lespine, le jeune Girard Morin, Collette, veuve de Vincent Caret ou Carré, Pierre Morel, Louis Morel, Simon Gosselin, Martin Feu-gère, Jean Questel dit Petit, et Pierre Queslel, tous habitants de Blaru, louchant les prétentions des premiers à percevoir, sur chacun de leurs sujets, par chaque « feu

et lieu, » trois boisseaux d'avoine, mesure de Vernon.

K. 3296. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin: .> pièces, papier, tas\*. – Blaru. Cens et rentes seigneuriales. –

« Conclusions que Jacques de Tilly, escuyer, seigneur  
» chastellain de la terre, seigneurie et chastellenie île  
» Blaru, gentilhomme ordinaire de la maison du Boy,  
> d'une part, met et baille par devant... le bailly de  
» Blaru,... à rencontre de Pierre Gentil, Jehan Le Houx.  
» filz feu Simon, Jehan Morel, filz feu Jehan, filz Gil-  
» lot, Jean Le Chapperonnier, Loys Gosselin, Charles  
t Adam, Charles Pellerin, Claude Le Moslier, la veufve  
» Pantaléon Savary, Guillaume Robert, tous habitants et  
» subjeetz du dict seigneur de Blaru,... d'aultre part.  
•> aux fins, sur eux et chascun d'eux, pour son regart,  
» soient condempnez payer audit seigneur de Blarru, sça-  
» voir est, ceulx d'entre eulx qui tiennent liarnoys et  
■ voicture, chevaulx et charoy, chascun d'eux le nombre  
• et quantifié de six boisseaux d'avoine, et ceulx d'entre  
» eux qui n'ont harnoys ne voicture, ains seulement feu  
» et lieu, en ladite terre de Blarru, chascun troys bois-  
» seaux d'avoine, mesure desdits lieulx... » – Sentence  
d'évocation de la cause aux requêtes du Palais à Paris,  
Skime-et-Oisf.. – Série K. – Tome II.

eu \ ci i ii du privilège de Commitimut lé .m sei-

gneur de Blaru, par lettres du (.» février 1">S-J. – Défaut  
ilonné à Jacques de Tilly par les requêtes du palais  
contre les défendeurs ci-devant nommés. – Assignation  
à comparaître en parlement.

K. 3296. (Liasse.) – 'J'i pièces, papier.

iîîî-iîoo. – Blaru. Cens et ru, es seigneuriales.

– Recette des renies seigneuriales pavées au marquisat  
de Blaru à la fête de Saint-Sébastien, depuis l'année

1777 juspn'à l'année H89 inclusivement. – Table alphabétique des particuliers et établissements qui doivent des rentes au marquisat de Blaru. – Notes et pièces comptables relatives aux rentes.

E. 3297. (Liasse.) – 3 pièci papier, .i"t 1 cahier de 23 feuillets in-18.

159S-1699. – Blaru. Cens et rentes seigneuriales.  
– « Pappier des champars île Blaru pour l'année » (1592 .  
– Mémoires des grains de champarts reçus en l(171 et 1672.

E 3298. (Liasse.) – 2 pièces, papier.

1628. – Blaru. Cens et rentes seigneuriales. – Sentence prononcée, à la requête de François Bonaventure de Tilly, chevalier, marquis de Blaru, par Pierre Baudot, lieutenant du bailliage et marquisat de Blaru, contre Hilaire Le Marchand, charpentier, demeurant au Chenet, paroisse de Blaru, lequel est condamné a payer au seigneur de Blaru (j gerbes de pois gris, -pour le droit de champart qui lui est dû sur la récolte de 40 perches de terre, sise au terroir dudit Blaru. – Mémoire des frais auxquels Hilaire Le Marchand est condamné (12- 1. 3 s. d.\ et déclaration par laquelle le. lit Le Marchand s'engage à payer ces frais à madame la marquise de Blaru.

K. 3299. (Liasse.) – 1 cahier in V, papier «le 28 feuillets.

IG33. – Blaru.'Cens et rentes seigneuriales. – Inventaire des contrats de rentes du partage des biens de

h Le Pelletier, en son vivant, seigneur de Chàlcuii-Poissy, fournis par M. de Blaru ii ses enfants. A la suite se trouve une déclaration ^d'acceptation, avec les signatures autographes de Quentin l.aurencin, procureur aux sièges royaux de Mantes, et fondé de procuration do

Al;< I11VKS DE SE1NE-ET-01SE.

Charles de Tilly, S r de Blaru, d'Adrien. Louis et Jacques de Tilly, écuyers, frères de Charles, et héritiers de Marie Le Pelletier, leur mère, en son vivant, femme de Louis de Tilly, seigneur de Blaru, el de Pierre de Croismare, écuyer, sieur de Pormort, conseiller du Roi, vicomte de Vernon, curateur de Jacques de Tilly. A la suite encore se trouve l'approbation de Charles de Tilly : signature autographe.

E. 3300. (Liasse.) – 3 pièces, papier.

1643-1956. – Blaru. Cens et renies seigneuriales.

– Analyse des titres concernant une rente de 8 boisseaux d'avoine et un demi-chapon, due au marquis de Blaru par Jacques Chevaucheur, pour sa maison, sise près l'audience du marquisat el châtellenie de Blaru. – Compte de Jacques Chevaucheur avec le marquis de Blaru.

E. 3301. (Liasse.) – 11G feuillets de différents formats.

165\* (S. D.) ? – Blaru. Cens et rentes seigneuriales.

– Etats des contrats des censitaires de la seigneurie de Blaru qui ont fourni leurs déclarations, probablement en vue delà confection du terrier de ladite seigneurie.

E. 3302. (Liasse.) – 14 pièces, parchemin; 94 pièces, papier, dont 12 cahiers in-4° de 93, 24. 16, 12, 9, 22, 27, 10, 13, S, 5 et m feuillets.

1653-1 782. – Blaru. Cens et renies seigneuriales.

– Pièces d'un procès entre Charles de Tilly, chevalier, seigneur châtelain de Blaru, du Porl-de-Villers, Jeufosse et autres terres çt seigneuries, gouverneur de la ville, châteaux et pont de Vernon, d'une part, et Jeanne Le Pelletier, veuve de maître Claude Le Prince, el Claude Le l'rince, son fils, et, plus tard, Claude-Jean w Le Prévost, chirurgien à Vernon, héritiers de Claude Le Prince, d'autre part. La pièce la plus ancienne du dossier contient les « blasmes que fait, met et baille par devant vous, » monseigneur le bailliy de Blarru ou vostre lieutenant, » hault et puissant seigneur, méssire Charles de Tilly, j chevalier, seigneur chastellain de Blarru... demandeur en blasmes de déclaration, d'une part, à l'encon- » Ire de Jehanne Le Pelletier, veufve de deffunt maislre Claude Le Prince, et M° Claude Le Prince, son ûlz, défendeurs, contre la déclaration, par eux rendue et » baillée audit seigneur, des maisons el héritages par eux) tenusà tiltredescenset de droit seigneurial dudit

» seigneur, à cause de sa chastellenie dudit Blarru, et par » eux affermée, le jeudy septiesine jour de marsdernier. » par le moyen des quelles blasmes, les deffendeurs seront » condampnés et puis contrains rcfformer et augmenter » les charges et redevances de ladite déclaration... » La pièce la plus moderne est la signification de : 1°, la sentence arbitrale rendue par Claude-Adjuteur Josset, seigneur de Viniimille et de Chenonville, conseiller el avocat du Roi au bailliage, vicomte et siège de police de Vernon, le -29 novembre P711) ; 2°, l'arrêt du parlement de Paris rendu, sur l'appel interjeté de ladite sentence, le 22 mai 1722 ; 3°, l'acte de soumission fait par Claude-Jean Le Prévost, chirurgien à Vernon, au greffe de la cour du Parlement de Paris, le 8 juin 1722, en exécution tant de la sentence arbitrale que de l'arrêt; ladite signification faite à Charles de Tilly, chevalier, marquis de Blaru, requête de Claude-Jean Le Prévost, 12 juin 1722.

E. 3303. (Liasse.) – 4 cahiers in-4°, papier, de 76 feuillets.

l«i6» (S. D. vers). – Blaru. Cens et rentes seigneuriales. – Registre des rentes dues au seigneur de Blaru, avec les dates des contrats de constitutions, sentences et autres actes relatifs à ces rentes. A la fin est une table alphabétique, contenant 93 noms de personnes, avec l'indication des feuillets où ces noms se retrouvent.

E. 3304. (Liasse.) – 1 pièce papier.

US1-151S. – Blaru. Cure, Prieuré. – Copie des actes ci-après indiqués, extraite, en 1543, des registres de feu Jean Ferret, en son vivant, tabellion de Blaru. – 1°, Déclaration de noble homme Jean de Tilly, sieur de Blaru, vénérables et discrètes personnes, frère Jean Larcher, prieur de Blaru, et maître Guillaume Champion, prêtre, curé dudil lieu, sur l'existence et la teneur de la donation d'une rente annuelle et perpétuelle de 20 sous tournois, à prendre sur le grand moulin de Blaru, tenu en ce moment à ferme par Alain Chastellain, faite le 25 mars 1478, au prieur et curé de Blaru et à leurs successeurs, par ledit Jean de Tilly et Marie de Bernezay, sa femme, « pour faire et célébrer ung obyt... par chacun an, » dans l'église paroissiale de Blaru, « le lendemain de la Notre-Dame ; » 2°, traité et accord fait, le 28 mai 1487, entre noble homme Jean de Tilly, d'une part, et Collin Le Marchant, Simonnet du Bisson, Chrétien Hays, Robin Le Roux, Peirin Le Roux, Guillaume Le Roux, Jean Jouenne, Pierre. Carré, Richard.... Pierre

S] RIE E.

TITRE D I MILLE.

1

Gosselin, Yvonne! Hays, Guillemin Gosselin, Robin de Verhaj ou Bernay, Denis Questel, Guillaume Morel, Perrin I.efort. Jean Treslin, Jean Pont dit Sardin, Jean Ponl le jeune, Pierre Le Frileux, Thomas Morel, Roger Le Ghapperonniër, Pierre Fallaze, Guillaume Hurel, Perret Nôlles, Richard Burel, Adenel Le Foullôn, Denis Tùbye, Guillemot Le Rôj . I leuffroi Robert, Jean Annoys, Jean Lucas, Jean Chauvin et Jean Le Fort, tous manants et habitants de Blaru, d'autre part, louchant le guet audit Blaru; pour être quittes du guet, les habitants s'engageùl i paver 20 deniers tournois par an, en deux termes; 3», promesse faite, le 4 mai 1496, par Perrin et Guillaume, dits Les Roux, frères, de faire dorénavant les « corvées » et avoynes » qu'ils refusaient à Jean de Tilly, ér.uyer, S' île Blaru. – Ratification par les religieux, abbé et couvent de l'abbaye et monastère de Notre-Dame de « Colombz, » sur la présentation et après la lecture faite par

frère Ambroise Taillebois. religieux de ladite abbaye et Prieur de Blaru, de la donation du 25 mais 1418, mentionnée plus haut. – Sceau, vestiges de sce m

E. 3305. (Liasse.) – 6 pièce parch

1536-1554. – Blaru. Cure, Prieuré. – Reconnaissances d'héritages et rentes tenus de frère Ambroise Taillebois, prieur de Blaru, par Martin Dupré, praticien en cour lave, Guillaume Colleuille, Louis Hays, Philippe Le Roy.

E. 33 Li e.) – 4 pi , liemin;

' I"

]•:. ;s:iû<S. I.

3 cahiers, papier, de 12, 37 el 38 feuillets

1555-1556. – Blaru. Cure, Prieuré. – Quittance donnée à discrète personne messire Guillaume Bernay, prêtre, et Jean Bernay. marchand, son frère, demeurant à Blaru, receveurs fermiers des grosses dîmes de la paroisse de Blaru, par Etienne Charpentier, manouvrier, Lubin Bernay, Pierre Chauvin, tisserand en toile. Louis Le Fort, manouvrier, et Pierre Chambon, aussi manouvrier, tous demeurant en la paroisse de Blaru, ayant levé les dîmes et battu les grains. – « Cens et rentes seigneuriales deubz. par chascun an, à religieuse personne ■• livre Ambroise Taillebois, prieur du prieuré Mons l ' - lint-Hilaire de Blaru, receuz par ledit prieur, en son » hostel et lieu de receple de son dict prieuré, au dict i Blaru, pour l'an, mil cinq cens cinquante et cinq, » portans ventes, saisines et amandes, quant le cas y » eschet... » – Le même, pour l'année 1556.

1556. – Blaru. Cure, Prieuré. – Pièce d'un procès entre la veuve de Jean Le Chapperonnyer, d'une part, et Frère ambroise Taillebois, prieur el curé primitif de Blaru, pour raison du droit de dîmes de bois prétendu par ce dernier.

E. 3308. (Liasse.) – 3 pièce ■ rchemin; 25 pièce . papier, dont 1 cahier de 16 feuilleta, in- i '.

1561-1575 – Blaru. Cure, Prieuré. – Guillau

Foucault et Jean Dagonnier, prêtres, chanoines de l'é-

glise cathédrale Notre-Dame d'Evreux, « pour adviser el  
'i délibérer des biens meubles et immeubles, moins d'uy-  
■> sans et commodés, que les bénéficiers dudil diocèse,  
» cotizés à la somme qu'il convient lever audit diocèse,  
•• pour le remboursement du temporel de l'église alie-  
■• né, ... pourront vendre, ... ■ consentent à la vente de  
1 livres 5 sous 9 deniers tournois de rente, 38 boisseaux  
de blé et 48 boisseaux d'avoine de cens, par le prieur  
de Blaru, jusqu'à concurrence de sa cotisation, fixée à  
690 livres tournois. – Adjudication à Charles de Tilly,  
seigneur châtelain de Blaru, du Port-de-Ville à lu  
Grand-Pbligny, en Anjou, gentilhomme ordinaire de la  
maison du Roi, demeurant à Blaru, de " livres 5 sous  
de censive, 38 boisseaux de blé et 48 boisseaux d'avoine,  
aussi de censive, que Bonaventure de la (.haussée, prieur  
commandataire de l'église Saint-Hilaire de Blaru, a droit  
de prendre sur plusieurs personnes de Blaru et lieux  
voisins, en vertu de l'adjudication qui lui en a été faite  
le 22 janvier 1564 (1565. N.-S.), moyennant la somme  
de 120 livres tournois. – Charles de la Chaussée, prieur  
de Theuvy, procureur fondé de son frère Bonaventure,  
donne quittance à Charles de Tilly, 1°, de 300 livres tour-  
nois, 2°, de 420 livres tournois, faisant ensemble les "720  
livres mentionnées ci-devant. – Lettre du même Charles  
de la Chaussée au même Charles de Tilly, jointe à la  
première quittance, et par laquelle on voit que « lions.  
» deThemy » avait épousé une sœur de Charles de la  
Chaussée. – « Papiers de receple en deniers et menus  
» cens et rentes seigneuriales deubz à monseigneur de  
Blaru, à cause de l'acquisition qu'il en a faicte de Bo-  
» naventure de la Chaussée, prieur du prieuré Mons.  
Saint-Hilaire de Blaru. » – Signification à Geufroy  
\ incent, prêtre, prieur de Blaru, de la taxe de 2 deus sol,  
représentant la quote-part du prieuré de Blaru, dans la  
somme de 47,658 livres demandée par le Roi au dio

IVES DE SEINE-ET-OISE

d'Evreux. – Ni b!e personne M Olivier Chaillou, prieur  
de Saint-Hilaire de Blaru, dcmeuranl à Paris, fonde de  
uralion Jean Dupré, son fermier, pour recevoii  
' , cure de Cahaignes, tout ce  
» qui \ oii du muyd de grain par chacun an  
' i | rieu de ce que j eull estre deub à As-  
■■ premont... » – Publications faites, le 29 novembre  
: de maître Bonaventure de la i

ir de Saint-Hilaire de Blaru, dans lrs églisi

i'. Chauliours, la Villeneuve, Vernon et  
Mante, pat • anls, Morel, Pierre Le

: , Pénechet et Launoy, pour an-  
vente de ~ livres ■> sous 9 deniers tournois de  
cens il renies seigneuriales, de 38 boisseaux de blé et  
iine, dus annuellement par les habi-  
de Blaru et circonvoisins. – Autres publications  
le même ci mbre 15G 1. Le desservant

de la Villeneuve est Henry et non plus Couiner. –  
Autres publications, pour le môme objet, du 21 janvier  
156J 1565, N. S.).

– lô feuilleta

1551-1552. – Blaru. Cure, Prieuré. – Enquêtes

tou liant la prétention des prieur ei curé de Blaru à le-

>'■>■- i in neaux dans l'étendue de la

de Blaru, faites par Eustache Apoil, sieur de

inval, lieutenant-général civil et criminel au bail-

présidial de Mantes, suivant la sentence

donnée entre ' l iu le ' roulas, prêtre, prieur de Blaru, et

Jean Juberl, prêtre, curé dudit Blaru, le 3 août 1651, à

Jean Luce, Guj Baucher, Pierre Morel,

.i, un et autres habitants de Blaru. – Enquête,

ême ei pour le même objet, à la requête de

Luce, Guj Bosclier, Pierre Morel, Claude Morain,

Guy A assart, Morain Pellerain, Jean el Jacques LesChau-

montz, AN \ indre Pons, Pierre Legrand, Jacques Drousrt

léfei -leurs, à l'encontre

. curé dudit Blaru, demandeur,

en exécul len e intei locutoire du bailliage

d ■ Manies, sur N - faits posés et articulés par lesdils Jean

I0i8-IG64>1?28. Blaru. fuie, Prieuré. -

• ei lie le marquis de Blaru, d'une pari,  
Je; n Juberl. pn lie, n aîltre-iVarls en

l'Université de Paris, et Pierre L'Huissier, curés de  
Blaru, d'autre pari, pour raison de déclarations cen-  
suelles incomplètes rendues par lesdits curés au seigneur  
de Blaru. -- Extrait, fait en 1653, des registres des rentes  
euriales de Blaru, en ce qui concerne celles dues par  
les curés dudil li u, de 1518 à 1570. - Autre extrait du  
registre de la recette des rentes seigneuriales de Blaru des  
années 1595 el 1506. - Sentence contre Jean Jubert.-

Déclaration di s terres et biens tenus par le curé de Saint-  
IIilaire de Blaru, dans la seigneurie de Blaru, présentée,  
à l'audience du bailliage de Blaru, par Jean Jubert, qui  
di clare, i n outre •< que, de ce que lesdites redevances n'a-  
vaient été demandées, ni à ses prédécesseurs, ni a lui,

■ depuis plus de neuf ans, il auroil présumé que lesdits

■ seigneurs, d'une part, et les cures dudit Blaru, se se-  
» roient par cy devant accommodez de compenser et  
» commuer lesdites redevances | écuniaires en redevances  
• spirituelles et en des prières consistantes spécialement

'• en des Libéra me, Domine, et suffrages mortuaires, qui  
» se cl, alitent coutumiairement, eu ladite église, tous  
- les dimanches et fêtes de l'année, après la procession

des messes paroissiales el après les compiles, et

•> requiert du seigneur de Blaru de lui faire apparoir  
» la fondation desdits suffrages et de l'obligation qu'il a

de les chanter. - Le 21 mai 1721, le bailli de Blaru  
condamne le curé Pierre L'Huissier à présenter une oou-  
\ file déclaration, « adressante au sieur marquis de

■ Blaru, dans laquelle il seratenu charger le manoir  
» presbytérial el lieux 5 attenant de deux chapons, paya-  
d bles aux termes de Noël, et de trois sols neuf deniers  
» d'argent, payables au terme de Toussaint, envers ledit  
•■ seigneur demandeur, et, à l'égard des autres terres et  
» champs, appartenant au deffendeur, à cause de son bé-  
néfice, ordonne qu'ils seront chargés à raison de deux

» sols parisis l'acre, payables aux termes de Toussaints,  
» par chacun an... •> - Le 1 er décembre 1721, le curé  
Pierre L'Huissier baille l'aveu et dénombrement de ce  
qu'il tient, en sa qualité de curé de Blaru, à titre de cens,  
droits et redevances seigneuriales dus au seigneur de  
Blaru, et, par le même acte, se désiste de l'appel par lui  
interjeté d'une sentence du bailliage de Blaru, en date du  
19 mai 1721.

È. .ai Lias - 2 pièces, parchemin, 7 pièces, papier,  
dout 1 imprimée.

1540-f«72. - Blaru. Cure. Prieuré. - Production  
pour Charles de Tilly, marquis de Blaru, intimé, contre  
M\* Pierre L'Huissier, curé dudil Blaru - Copie de l'a-

1E E.

TITRES DE FAMILLE.

69

veu de la seigneurie de Hlaru, fait t-n 1540. - Arrôl du  
parlement contre les habitants de Goupillières, pour le  
droit de banalité. - Sentence et arrêl confirmatif contre  
Jeanne Le Pelletier, veuve de maître Clau le Le Prince,  
et son tils. M" Claude Le Prince, pour les droits seigneu-  
riaux dus au châtelain de Blaru. - Sentence qui con-  
damne messire Jean Jubert, prêtre el curé de Hlaru,  
à réformer la déclaration qu'il a fournie au seigneur de  
Blarn. - Déclaration des héritages tenus par droit de  
cens dû au marquis de Blaru par Jean Bannouyer, prêtre  
et curé de Notre Dame de Gieffosse. - Le mandataire de  
Bernard âeFortias, chapelain de la chapelle Saint- Léger  
ou Ligierdu Chenet, en l'église de Blaru, baille, à litre  
de loyer, pour 6 ans, à Guj Baurher, receveur fermier  
de la terre et seigneurie du Ctiênél, le revenu temporel  
de ladite chapelle.

E. 3312. [Liasse.) - (pièce

tô41-lGSO. - Blaru. Cure, Prieuré. - Procédures  
pour le seigneur de Blaru contre le prieur dudit lieu. -  
Accord et transaction par devant notaires, à Paris, entre  
frère Ambroise Taillebois, prêtre, licencié en droit, el  
prieur du prieuré de l'église Saint-Hiluire de Blaru,  
d'une part, et Jean Heudé, prieur et curé primitif de  
l'église de Hlaru. avant repris le procès au lieu de feu  
Denis Desnault, en son vivant, prêtre, prieur, curé pri-  
mitif de ladite église, d'autre part, réglant les droits et  
fonctions respectifs du prieur et du curé dans l'église:  
h; prieur recevra les deux tiers et le curé un tiers des  
grosses dîmes; les dîmes de vins, vertes dîmes et dîmes  
domestiques seront perçues par moitié; le prieur et le  
curé contribueront aux frais au prorata. - « Claude Le  
» Pelletier, Nicolas de Cahagne et Jacques Nolle, » mar-  
guilliers de l'église de Blaru, reconnaissent, au nom des  
habitants de Blaru, au prieur de Blaru le droit de faire  
enlever et transporter où il lui plaira « le tabernacle posé  
» au maître-autel de l'église de ladite paroisse (Blaru),

» par l'ordre de Monseigneur l'évesque d'Evreux... » - (luy Goulas, prieur commandataire du prieuré de Sainl-Hilaire de Blaru, intente une action contre les marguilliers ci-dessus nommés, Charles Perier, vicaire perpétuel de Saint-Hilaire de Blaru, et Charles de Tilly, marquis dudit lieu. - Productions de pièces par les parties. - Arrêt du parlement en faveur de Guy Goulas, confirmant les droits réciproques du prieur et du vicaire.

E. ■

l'un de '-s et l'i m--! .

1656-1677. - Blaru. Cure, Prieuré.- Production pour Charles de Tilly, marquis de Blaru, contre Pierre L'Huissier, cure de Blaru. - Compulsoire des déclarations présentées & la seigneurie de Blaru. - Lettres d'érection en marquisat de la chàtellenie de Blaru. - Information ou enquête pour l'enregistrement des lettres d'érection de la chàtellenie de Blaru en marquisat. Aveu et dénombrement rendu au Roi, à cause du château de Montespervier, sis à Manies, par Charles de Tilly, chevalier, seigneur el marquis de Hlaru, gouverneur des ville ci château de Vernon, capitaine des chasses et plaisirs de Sa Majesté dans les forêts de Vernon, ^udelys, Bacqueville, Gasny et buissons en dépendant, Bis el héritier de Charles de Tilly, chevalier, en son vivant, seigneur deJeufosse, Porl-de-Villers, Corbie, Bionval, Laquendaye, Pressagny, Le Quesnay, aus^i marqui Blaru, gouverneur des ville et château de Vernon. capitaine des chasses et plaisirs de Sa Majesté dans les susdits forêts ci buissons, gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans, pour la terre, chàtellenie et marquisat de lilaru, terres et seigneuries en dépendant, tant en l'Ile-de-France qu'en Normandie.

E. 331 i. (Liasse.) - '■'■ piè «s, parchemin U piè< es, papier, de t2 feuillets in-4°.

1689-1690. - lilaru. Cure. Prieuré. -- Sentence

du bailli de Mantes, rendue à la requête de Charles de Tilly, marquis de Hlaru, et le- syndic, marguilliers, manants et habitants de la Paroisse dudil Heu, contre Guy Coulas, prêtre et prieur, el Charles Perier, aussi prêtre et curé de Blaru, gros décimateurs de la paroisse, et portant que le clocher de l'église de Blaru sera vu ci visité par Robert Pitron el Claude Simon, jurés, maçon et charpentier, m. miné, d'office, qui dressen ni procès verbal de leur visite. - Requête de Charles de Tilly au bailli de Mantes, tendant a obtenir la nomination d'un autre expert a la place de Claude Simon, expert, décédé. - Exploit de sommation aux prieur et curé de Blaru d'être présents au rapport du procès-verbal des experts devant le bailli de Mantes. - Procès- verbal des experts Robert Pitron et Philippe Jean, maître charpentier ;...« Prennent, avons remarqué que le chœur el chance! de la- » dite église contient 29 piedsde longueur dedans œuvre, . sur (18) pipds de largeur, donl il y en a treize ; ied

; [i [ii\ ES DE SEINE-ET-OISE.

» faisant le Sancta sanctorum, où est le maître autel,

■ divisé, par une balustrade de bois, du surplus, où est

■ aussi le lutrin et où chantent les prestres; au-dessus duquel chœur et chancel sont les cloches,... et le dessus duquel clocher est cantonné de quatre piliers carrés de

■ (18) pieds de hauteur chacun, et sur lesquels il y a  
 » quatre arcades de tous sens, qui font la séparation du  
 » pourtour de ladite église et nef, sur lesquelles arcades

portent les murs du carré du clocher, de la hauteur  
 » de (40) pieds, jusqu'aux entablements; dans l'espace  
 » desquels (40) pieds, semoir, à (25) pieds de hauteur ou  
 » environ, avons remarqué une voute en arc d'ogive,  
 » qui fait le plancher du clocher; au dessus de laquelle  
 » voute, à neuf pieds de hauteur, sont placées trois pou-  
 » très portant le beffroy des cloches; et sur lesquelles  
 » poutres est placée la charpente en quarré, au dedans  
 » des murs, et qui règne jusques au-dessus de l'enta-  
 » blement de la hauteur de neuf pieds, sont placez (sic)

huit poteaux de hauteur, chacun de 12 pieds, qui por-  
 » tent la pointe et flèche du clocher à huit pans...» La dé-  
 pense pour la réparation du clocher en bois, fer, plomb,  
 ardoises, clous et lattes, et en utilisant les démolitions, est  
 évaluée à 2,800 livres. — Plan de l'église. — Le prieur et  
 le curé, n'ayant pas satisfait à l'obligation de leurs qua-  
 lités de gros décimateurs, sont cités à comparaître en  
 parlement, pour voir dire et ordonner qu'en attendant  
 la décision d'un appel par eux interjeté d'une sentence  
 du bailliage de Mantes précitée, ils seront tenus de faire  
 faire la réparation du clocher à la première sommation  
 qui leur sera faite, sinon qu'il sera permis à Charles de  
 Tilly et consorts d'y faire travailler et d'en avancer les  
 deniers à leurs dépens. — Copie de pièces, dont : l'adju-  
 dication des travaux faite à François Rouget, maître  
 charpentier à Vernon, demeurant à Tourny, pour 2,380  
 livres, sauf déduction de la somme à laquelle seront éva-  
 lués les matériaux provenant des démolitions; le prieur  
 contribuera pour les deux tiers et le curé pour l'autre  
 tiers: le certificat du dépôt de 374 livres, fait au greffe  
 du bailliage de Mantes par Guy Coulas, pour éviter la  
 vente d'une chaise et de deux chevaux, saisis sous lui, à  
 la requête de François Rouget ; un procès-verbal de saisie  
 des meubles du prieuré de Blaru, dans lequel le sergent  
 ne trouve qu'un méchant lit, que l'ordonnance du Roi  
 défend de saisir. — Lettre autographe du marquis de  
 Blaru à M. Perdreau, procureur au parlement: <■ M. le

» curé de Rlaru va à Paris pour poursuivre M: le prieur  
sui la réparation du clocher, auquel il faut aider au-  
tant que nous pouvons, sans nous départir, cependant,  
des .u Téis que nous avons obtenus contre l'un et contre  
l'autre,... il faut seulement luy aider... à faire con-

» damner le prieur,... lequel a empesché que lccharpen-  
■> lier, avec lequel le S r curé avait fait marché, n'ait  
> travaillé au clocher ; lequel, faute de réparations, est  
tombé sur l'église et a fait beaucoup de désordre... »  
– Dépens adjugés, par arrêl de la cour du 8 juin 1690,  
et dont requièrent taxe en parlement Charles de Tilly,  
marquis de Rlaru, et les syndic, marguilliers et habi-  
tans delà paroisse Saint-Hilaire de Rlaru, contre Guj  
Coulas, prieur dudil Saint-Hilaire.

E. 3315. i Liasse.) – 12 pièces, papier.

1705-170G. – Rlaru. Cure, Prieuré. – Pièces d'un  
procès entre Simon Dumoulin, Nicolas Sachet et François  
Rlin, fermiers des moulins banaux du marquisat de  
Rlaru, el, plus tard, Charles de Tilly, marquis de Rlaru,  
prenant fait et cause pour eux, d'une part, et François  
Loger, piètre, curé de Rlaru, et Jean Lesueur, prêtre,  
curé de Jeufosse, d'autre part. Par sentence du bailliage  
de Rlaru, du 28 janvier 1706, le seigneur de Rlaru est  
maintenu dans la possession de sa banalité, et les curés  
sont condamnés à faire moudre leurs grains aux moulins  
banaux dudit seigneur, à peine de confiscation et de  
20 livres d'amende, et à payer aux fermiers les « mou-  
» tages de grains qu'ils ont cy-devant fait moudre en  
» d'autres moulains, » à raison d'un sixième pour bois-  
seau.

E. 3316. (Liasse.) – 29 pièces, papier, dont 5 cahiers  
.1- 7, 1", 14, 14 et 2S feuilleta in-4°.

!7!» .iisi, – Rlaru. Cure, Prieuré. – Production  
pour Charles de Tilly, marquis de Blaru, contre Pierre  
L'Huissier, prêtre, curé de l'église de Saint-Hilaire de  
Blaru. – Assignation à « comparoir » à huitaine, par de-  
vant le lieutenant-général du bailliage de .Manies, donnée  
au marquis de Blaru, pour répondre et procéder suret  
aux fins d'une requête de Pierre L'Huissier, tendant à ob-  
tenir que le marquis et la marquise soient condamnés à  
lui remettre les clefs d'une porte particulière de l'église,  
que le curé pourra faire bouclier et, en tout cas, fermer  
en dedans; qu'il leur soit expressément défendu de faire,  
soit par eux, soit par leurs domestiques, aucune menace  
de violence à ceux qui sonneront les cloches pour les  
morts, et d'interrompre, dans le service divin, le suppliant,  
qui sera maintenu dans la libre possession et jouissance  
d'une chaise du chœur ; et qu'enfin, pour avoir troublé  
le suppliant, ils soient condamnés solidairement à des  
dommages intérêts portés -à 100 livres. – Défense du

SERIE E.

■71

marquis de Blaru, qui conclut à ce que le curé de Blaru soit déboulé de sa demande, et qu'à la jonction du procureur du Roi, il soit dit que les règlements sur la sonnerie des cloches seront exécutés, avec défense de sonner à heure indue; que le marquis de Blaru sera maintenu dans tous les droits honorifiques de l'église de Blaru, comme patron et liant justicier, et dans la possession immémoriale d'avoir la clef d'une porte de l'église; qu'il sera défendu au curé d'introduire aucune personne laïque dans le chœur, ni de lui céder sa chaise; et pour réparation du scandale qu'il a causé, en abandonnant son église, le dimanche de la Passion, qu'il est condamné à -M 111 livres d'amende, applicables à l'embellissement et aux réparations de l'église. — Réplique du même à un plaidoyer fourni par le curé; il fonde son droit de patronage honorifique sur ce que l'église de Blaru a été bâtie sur le fond des anciens seigneurs châtelains de Blaru, « proche et jointe à leur château par une galerie qui y a une entrée, en sorte que cette église pa-

■ roist proprement la chapelle du château. Lorsqu'on est » entré dans cette église on voit, à côté de l'hostel de

Saint-Jean, une tombe élevée de deux pieds, que l'on » appelle, de tout temps, la tombe du fondateur; laquelle

■ est posée sous une arcade prise sous l'épaisseur de la

• muraille de l'église, et, sur cette tombe, on voit encore » le nom de Pierre de Blaru, qui trépassa en l'année

■ 1237. En entrant dans le cœur, on voit, à côté de » l'hostel de Saint - Hilaire , deux représentations de « pierre, l'une de Charles de Tilly, seigneur châtellain « de Blaru, et l'autre de Louise de Vaudra) , son épouse, » à genouil devant chacun un prie-dieu, portant leurs

■ armes : au dessous desquels est leur épitaphe ; décelés » es années 1551 et 1561. On voit les armes des seigneurs » de Blaru taillées en pierre d'un côté de l'hostel, sous » les pieds de la statue de Saint-Hilaire, et, de l'autre, » sous les pieds de Saint-Michel, patron de l'église. On » voit, hors le balustre qui sépare l'hostel du reste du » cœur, un banc fermé, dans lequel le sieur et dame » marquis de Blaru sont placés, où tous les curés leur » ont toujours donné de l'eau bénite, le dimanche, et

Je l'encens, les testes solennelles, comme a fait aussi

■ le sieur L'Huissier, depuis qu'il est curé. On voit une

» litre ou sainture funèbre au dehors et au dedans de  
» l'église et du cœur, sur laquelle ont été apposées les  
» armes des seigneurs de Blaru, de toute ancienneté.

• Lorsqu'on sort de l'église, on voit la galerie qui joint  
•> l'église au chasteau, et qui conduit à une tribune dans

• l'église, qui a vue sur le cœur; on voit, à côté de  
l'église, une porte pratiquée, en même temps que l'é-

»■ glise a été construite, pour l'usage des seigneurs', dont

» ils ont la ciselure'. ■< – Charli di li Ij c mimique au

i du bailliage de Manies les pi dans soi

plaidoyer. – Par sentence <U\ bailli de Manies, 28 juin  
1720, les parties sont appointées en droit à écrire, pro-  
duire ci contredire, et bailler salvations suivant el dans le  
temp mn ince. – Invenlire -le- pièce- produites

(levant le bailli de Mantes par I hailes île Tilly. < on  
credits fournis el donnés par le même devant le même  
magistrat. – Salomon Faroult, procureur du curé Pierre  
l.' Huissier, signifie à Jacques Ribault, procureur de Charjes  
de Tilly, que ledit L'Huissier se porte pour appellant au  
parlement île la sentence rendue contre lui el à son pré-  
judice au bailliage de Manies, le 30 mars 1721. – Le  
6 mai 1721, Jacques Ribault somme Salomon Faroul de  
comparaître, le jour même, pour prendre sur place com-  
munication de la déclaration des dépens adjugés ; j Chai les  
de Tilly. – Sommatation analogue du 17 mai 1721.

Ë. 3317. (Liasse, ^ – 35 pièce . papier.

1919-1993. – Blaru. Cure, Prieuré. – Production  
de pièces rappelées ou résumées dans une sentence du  
21 janvier 1723, en faveur de Charles de Tilly, mar-  
quis de Blaru, contre Pierre L'Huissier, cun' de Blaru...  
Nous disons le déclarations présentées par ledit sieur  
■ curé le 8 août 1720) et (15) décembre 1721 .insuffi-  
santes, mal bailliées et moins que dûment chai ées

• et a bonne cause les blasmes fournies contre icelles par  
» ledit seigneur demandeur, suivant lesquelles nous

... avons condamné le delfendeur de réformer lesdiles dé-

» clarations, et y employer en détail toutes et chacunes

• renies, censives, droits et devoirs seigneuriaux par lui  
» dues, à cause des héritages dont il est détempteur,

conformément à notre sentence du (29 mai (1721), el  
– nomément charger sa déclaration des droits de lots et  
■< ventes, deffault, saisines, amendes, feu, guet, banna-  
» lité aux moulins, four ei pressoir, ver, taureaux, et  
» autres droits dus audit seigneur à cause de son mar-  
quisat et chastellenie, ... de payer les arréi ige eschus

» de droit des rentes par lu\ due..... et... aux dépens...  
» taxez et liquidez à (71 livres 8 sous 6 deniers). »

K. 3318. (Li

i, pu»

i;iii. - Blaru. Curé, Prieuré". - Sentence du bailli de Blaru donnant défaut à Charles de Tilly, marquis de lilaru, contre Pierre L'Huissier, prêtre, curé de Bfâru, et portant que ledit marquis fera preuve du dommage causé par Pierre Vaste, valet dudit curé, à une. h •••: d'é-

72

ARCHIVES DE SEIN'E-ET-OISE.

pires, clôturant a cour, pressoir et lerre ensemencée, joignant le presbytère, sauf au curé à faire preuve du contraire. - Assignation (le témoin à cet effet.

E. 3319. Lia e.) - 57 pièces, papier.

Ki.-.o-Cii. - Blaru. Cure. Prieuré. - Production pour Charles de Tilly, chevalier, marquis de Blaru et consorts, demandeurs, contre André Chaumont et Charles Billy, défendeurs. - Sentence arbitrale rendue par Jean Bellart, curé de Notre-Dame de Vernon, choisi pour juge des différends entre Jean Jubert, prêtre, bachelier en droit canon, curé de l'église paroissiale de Saint-Hilaire de Blaru. d'une part, et Marin Pellerin. et Jacques Drouard, marguilliers de ladite église, d'autre part. Le curé donnera tous les ans à la fabrique 3 livres tournois, pour l'entretien de la seconde cloche de l'église; plus 20 sous par an et la moitié des arrérages représentant la valeur d'un quarteron de « Bottiaux de Fouaire, » pour être employés aux réparations les plus nécessaires de l'église : quant aux obits. les marguilliers continueront à payer au curé, pour chaque obit, la somme de 30 sous, « à la » charge que, outre ledit sieur curé et le prestre vicaire » dudit sieur prieur, il y aura trois autres prestres et » deux petiz enfants choristes, et que ledit sieur curé » prendra le soing de faire sonner et allumer les sierges; » et, en cas qu'il eust moins de prestres que dessus, sera » diminué audit sieur curé deux solz pour chacun ab- » sent; et, en cas qu'il s'en trouve plus grand nombre, » ils seront payez, par lesdits marguilliers, à ladite » raison de deux solz pour chacun... » La coutume

immémoriale de paver à la fabrique une somme de trois livres, pour droit d'ouverture de terre, lorsqu'on inhume un corps dans l'église, continuera à être suivie, et l'on prélèvera, comme par le passé, sur ces trois livres, la somme de 20 sous pour les droits tant du prieur que du curé; un article additionnel surseoit à l'application de cette dernière clause en ce qui concerne l'inhumation des petits enfants. — Règlement de François de la Haye, prêtre, docteur en théologie, curé de Saint-Aquilm d'Evreux, promoteur du diocèse et délégué de l'évêque d'Evreux, pour régler les honoraires du curé de Blaru, supprimer ou réduire les obits et fondations, etc. Le curé percevra 20 sous pour chaque obit consistant en vigiles avec Laudes, une haute messe et Libéra, et pour la recommandation qui doit être faite le dimanche précédent : 15 sous pour service des morts où il n'y aura qu'une haute messe : 15 livres tournois par an pour le petit salut, qui se doit chanter tous les soirs; 20 sous et

15 sous pour le vicaire pour la procession annuelle de Notre-Dame de Grâces; 5 sous pour chaque Libéra. Les trois services pour dame Le Pelletier, Jacques et Louis de Tilly, sont réduits à deux ; les honoraires du curé sont réduits à 15 sous pour chacun des deux obits des sieurs de Sainl-Séverin ; les trois obits pour Adrien Pèlerin et Barbe Barré seront célébrés en deux messes basses; celui de François Courtois, dû par la succession de Lucas Luce, et celui de Lucas Luce seront célébrés, nonobstant le non-paiement de la rente y affectée ; la rétribution du curé est réduite à 15 sous pour l'obit de Nicolas LenoiretdeBarbe de Launé, ainsi que pour celui de Louis Nolle ; les obits de Claude Pellerin, Charles Idoine, et Jean Robert, prêtre, ne seront célébrés que lorsque les marguilliers auront recouvré la rente y ;.fférente : la fondation de la décollation de saint Jean-Baptiste, faite par Jean Jubert, est réduite à une messe basse avec 10 sous pour le célébrant ; la rétribution du curé est réduite à 15 sous pour chacun des obits de Jeanne Le Plastrier, femme de Louis Nolle, et Guillemette Hay, femme de Nicolas Gosselin ; pour le Libéra de Perrelte Ledru, celui d'Antoine Soret et « celui du » fondateur du pain de la cône, » il est enjoint au curé de les chanter moyennant 5 sous pour chacun; l'obit de Marie Lasne sera célébré nonobstant le non-paiement de la rente y affectée; la rétribution du curé pour l'obit de Jean de Launé, prêtre, est fixé à 15 sous. Le droit d'assistance aux obits, services et inhumations, pour les vicaires, est fixé, conformément aux règlements du diocèse, savoir, pour les obits ordinaires, à 3 sous, et à 15 sous, pour les services fondés auxquels il y aura trois messes, dont le vicaire en dira une. — Charles de Tilly, marquis de Blaru, demande par voie judiciaire la reddition des comptes d'André Chaumont et Charles Billy, ci-devant marguilliers de la fabrique de l'église de Blaru. — Compte de ladite fabrique rendu par lesdits marguilliers, pour les années 1712-1713. — Charles de Tilly se pourvoit auprès du lieutenant-général au baillage de Manies, pour obtenir que lesdits marguilliers rendent de nouveau leurs comptes, « à la tablette, en la manière ordinaire, » leurs premiers comptes étant inexacts. — Réplique des mar-

guilliers. — Par sentence du bailliage de Manies, les parties sont appointées en droit à écrire, produire et contredire le tout, dans le temps de l'ordonnance. — Production pour Charles de Tilly contre Guy et Jacques Gosselin, marguilliers de la paroisse de Blaru. — François-Bonaventure de Tilly, chevalier, marquis de Blaru, capitaine au régiment, meslre-de-camp général des dragons de France, autorisé par justice à poursuivre, sans attribution de qualité, les instances commencées par Charles de Tilly, son père, adresse au bailli de Mantes

SERIE E. — TITRES DE FAMILLE.

73

une requête, tendant à obtenir la permission de faire assigner André Chaumont, Guy Gosselin et Jean Houssaye, anciens marguilliers de la paroisse de Blaru, à l'effet de savoir d'eux s'ils ont donné commission de composer un avertissement, signifié au requérant et contenant plusieurs points injurieux pour la mémoire de son père. — Désaveu d'André Chaumont, Guy Gosselin et Jean Houssaye.

E. 3320. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

\*?2e. — Blaru. Cure, Prieuré. — Sentence du Bailliage de Mantes, dans l'instance entre Charles de Tilly, marquis de Blaru, le syndic et les marguilliers en charge de l'église de Blaru, d'une part, et les sieurs Chaumont et Charles Billy, trésoriers en charge de l'église et fabrique de Saint-Hilaire de Blaru en 1713-1714, Jacques Gosselin et Guy Gosselin, en charge en 1715-1716, Jacques Gosselin et Jean Houssaye, en charge en 1719-1720, d'autre part, ordonnant que l'église de Blaru sera visitée par Pierre Basse, maçon, et Charles Jean, charpentier, qui indiqueront les réparations à faire, et présenteront l'estimation des dépenses, et qu'en présence du curé et des marguilliers en charge, il sera procédé à l'inventaire des titres, papiers et comptes de la fabrique par Le Goux, tabellion à Blaru. — Procès-verbal de prestation de serment par Pierre Lefeuvre, dit Basse, maçon, demeurant à Vernon, et Charles Jean, maître charpentier, demeurant à Blaru, experts nommés pour visiter l'église de Blaru et faire l'estimation des réparations dont elle a besoin. — Sentence du bailliage de Mantes, à la requête de Charles de Tilly, marquis de Blaru, François Colliette, syndic de la paroisse, Louis Hervé et François Dupré, marguilliers de la fabrique de Saint-Hilaire de Blaru, qui les autorise à faire faire les réparations à l'église de Blaru, à la réserve de celles de chœur, et, à cette fin, à faire faire les publications nécessaires pour procéder à l'adjudication, au rabais, desdites réparations, et qui permet au seigneur de Blaru d'avancer les deniers nécessaires, dont il sera remboursé par la fabrique, sur le reliquat des comptes des marguilliers, dont l'exercice est

fini, et, en cas d'insuffisance, sur les habitants de la paroisse, sauf aux requérants à se pourvoir contre les gros décimaleurs, pour les obliger à faire faire les réparations nécessaires au choeur. — Publications pour l'adjudication au rabais des réparations à faire à l'église de Blaru.

E. 3321. (Liasse.) — 3 piicos, parchemin; 10 pièces, papier.

j(i(!).i;« , i. — Blaru. Cure, Trieuré. — Simon Seine-etOise. — Sème E. —Tome II.

Gosselin, fils de feu Guillaume Gosselin, tissera ud en toiles, demeurant en la paroisse de Blaru, baille, à titre de rente à fin d'héritage, à Jeanne La Vertu, veuve dudit Guillaume Gosselin, demeurant en la même paroisse, certains immeubles et droits spécifiés dans l'acte, pour le prix de 10 livres de rente annuelle. — Copie, faite en 1670, de la déclaration des biens tenus à cens et renies seigneuriales de Charles de Tilly, marquis de Blaru, par Eloi Le Clert, bourgeois de Vernon, y demeurant. — Bail, à litre de rente et fieffé d'héritage, d'immeubles sis dans la seigneurie du Chesnay, fait par Charles de Tilly, marquis de Blaru, à Adjutor Gosselin, journalier, demeurant à Blaru, pour le prix, outre les charges particulières, de six livres de rente annuelle. — Titre nouvel dudit bail par Jeanne Primaulx, veuve d'Adjutor Gosselin. — Commandement à Jeanne Primaulx de paver 90 livres, montant de lô années d'arrérages de ladite unie. — Jeanne Primaulx et Adjutor Gosselin, son lils, incapables de satisfaire aux clauses du contrat constitutif de la renie de 6 livres, obtiennent du marquis de Blaru qu'il reprendra « la maison, lieux et héritages sujets à » ladite rente, » sous certaines conditions. — Marie-Anne Lenain, femme et fondée de procuration de François Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, mestre de camp de cavalerie, chevalier de Saint Louis, exempt îles gardes-du-corps du Roi, compagnie de Villeroi, donne, à titre de bail, à vie du preneur, Antoine Vicvaz, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Hilaire de Blaru, le terrain où était ci devant un pressoir dans Blaru, borné, d'un coté, par la rue tendant à l'église, d'autre côté une pièce de terre appelée la Coste, d'un bout, la ravine, le jardin de la Plouineet le Prieuré, d'autre bout, le mur du presbytère, moyennant, outre les clauses, charges et conditions particulières, la somme de 12 livres de rente annuelle, que le curé s'oblige à paver à la fabrique des trépassés de Blaru, à la décharge du seigneur dudit lieu, pour 12 Obits que ce dernier est tenu d'acquitter par an. — Bail identique fait par François-Bonavenlure de Tillv, marquis de Blaru, à Louis Pavard, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Hilaire de Blaru. — Pierre-Simon Hubert, curé de la paroisse du Port-de-Villers, se désiste de l'appel, fait par lui au bailliage de Manies, d'une sentence obtenue contre lui par le marquis de Blaru pour cause do droits seigneuriaux, 10 décembre 1768.

E. 3322. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin : 1P pièces, prtpi>'r.

1468-19SS. —Blaru. Cure, Prieuré. — Procès entre

Charles de Tilly, chevalier, seigneur, marquis de Bbru

10

74

Ulciiin ES DE SEIXE-ET-OISE.

gouverneurde au de Vernon, d'une part, el

les n ligieux de !' les Vaux de Cernay, d'auirc

part, au sujet de propriétés à Prémont, près Blaru. —  
Robei l-le ireur de l'abb iye, reconnaît avoir

je pi errc de J illy, écuyer, seigneur de Blaru, la  
ne de 6 Ih res tournois, monlanl du terme de Tous-  
saint, l H'.', pour une année de la ferme des « terres el  
vi de Prémont. » — Autres quittances délivrées  
au même Pierre de Tilly, par Jean Houel, prêtre, curé de  
Saint-Pierrc-de i : es, procureur et receveur de l'ab-  
b le Vaux de Cernay. — Fi ère Jean Larchier, prieur  
de Saint Hilaire de Blaru, de l'ordre de saint Benoit,  
confesse avoir reçu de Michèle! Beitauil, fermier du ma-  
nt, en la paroisse de Blaru, la somme de  
•l écus d'or, « pour cause el rai on de partie de récom-  
» pense, enl ml que ;i mov louche, t inl de certain procès  
pendant devant mons l'oflicial d'Evreux, sur la de-  
; mande que maistre Guillaume Champion, prebstre,  
» curé dudit lieu de Blaru, et moy, à cuise de mon dit  
» prieuré, faisons audit fermier, louchant toutes et cha-  
« cunes les menues dismes et frulaiges, et dont ledit fer-  
» mier avoit esté condampné à les païer dérosennavanl  
> audit curé el à moj ou nom que dessus, chacun an,

., par moitié » — Quittance identique de Guillaume

Champion, i uré de Blaru. — Accord et transaction entre

frère Ambroise Taillebois, prieur de Sainl-Hilaire de

Blaru, d'une part, el maître Malliurin Clérisseau, curé

de l'église paroissiale dudit Blaru. touchant les dîmes de

Prémont, d'autre part. — Lettre, qui parait autographe,

le Tilly, » adressée à Mous l le bailli de

Blaru... < J'aimeroys mieulx avoir perdu la mointyé de

» ton! layaumondevaillantquevouseussésdom-

-, ma : ce l de l l valluc d'ung petit blanc » : il lui

nce l'envoi du double des qudtances mentionnées  
ci-dessus et « d'unes lettres missives, que nions' le curé  
de Blaru envoya à son oncle, pour avoir le double de la  
equeluj et le prieur ont obtenu en chastellct  
» contre ledit abbé el couvent des V.uilx de Cernay... »  
la formule de salutation est « le plus que vostre. » –  
Lettre, qui parait autographe, signée « Marie de Berne-  
» zay, » femme de Jean de Tilly, morte en 1.498. « Mons'  
„ le Bailly... plaise vous sçavoir que j'ay receu l'escript  
.. que m'avez envoy(é), faisant mencion du procès pen-  
nt, à Paris, entre mons' de Blaru et les religieux de  
rnay. El pour ce que mondil S 1 à présenl n'est pas  
.. en çaj boni emcni comme frère, et, pour  
.. ,-,.. je \ ! que j'en aj peu trouver de cer-  
i:n n an ondre aux arlii les i ontenus audit escripl...  
Je vous suppli, mon-' le Bailly. que, sus le. tout, en  
iez au moins mal que faire se punira; cl, quant

n mondit sieur sera venu , il fera si bien vers vous  
que serez, content de luy. Et adieu, mons r le Bàyilly,

■ qui vous ait toujours en sa garde, et vous doint ac-  
complir tout ce que votre cueur désire. Escript à  
Blaru, ce dimanche xxviii de septembre par la bien  
vôtre, Marie de Bernezay. » – Lettres, non signées,

qui paraissent de la duchesse douairière de Luynes,  
mère de Catherine - Elisabeth de Manneville , femme  
de Charles de Tilly. – Lettres de D. Louvet, prieur  
des Vaux de Cernay, adressées probablement à la du-  
chesse douairière de Luynes, qui s'était entremise pour  
mettre fin aux contestations entre l'abbaye et son gen-  
dre Charles de Tilly. – Transaction entre Charles de  
Tilly, d'une part, el dom Eloy Suret, sous-prieur de l'ab-  
baye des Vaux de Cernay, ordre de Citeaux, procureur  
fondé de ladite abbaye, d'autre part. D. Soret recon-  
nail. que, par donation de l'an 1 1 02, « qu'il a repré-  
■> seule audit seig r de Blaru en la présence desdils notaires  
» subsignés, ce fait, à luy rendu, et qu'il reconnoist avoir  
en sa possession, Philippe de Blaru auroil aumône,

■ à ladite abbaye des Vaux de Cernay, certaine quaii-

» tilé de terre seizes à Prémont, paroisse de Blaru,  
•> avec un lieu pour bâtir une maison, à la charge de  
» payer, par chacun an, audil seigneur de Blaru, un

muid de bled et un muid d'avoine; que, par les baux  
» amphitéotiques qui avoient esté cy devant faits par  
» les prier et. religieux de ladite abbaye, en l'année  
» (1245) , à Gervais des Chapelles, en (1308), à Geoffroy

el Guillaume Le Boulanger, en (1409), à Michaud Le

Blond, et, en 1469), à Pierre et Jean de Tilly, seigneur  
» de Blaru, ils auroient chargé ceux à qui ils les ont

fails de payer ladite rente auxdils seigneurs de Blaru;  
d qu'en l'année (1426), s'estans meus quelques différens  
•- et procès, entre ledit Pierre et Jean de Tilly, seigneurs  
» de Blaru, et lesdils religieux de ladite abbaye, sur le  
» retrait que lesdils religieux prétendoient faire de leurs  
>■> terres de Prémont, nonobstant le bail amphiléotique  
• qu'ils leur avoient fait, il y auroit eu transaction, pas-  
i sée le 12 aoust de ladite année, avec l'abbé Jean et  
•> Estienne de Montlhéry, prieur de ladite abbaye, d'une

part, et Jean de Tilly, seigneur de Blaru, d'autre part,

par laquelle la quantité des terres de Prémont, données  
■i auxdils prieur et religieux de Cernay, ont esté fixées

à cent ailes, mesure ordinaire du pays, y compris  
» une place pour édifier une maison, et les rentes à huit

sepliers de bled el huit septiers d'avoine, mesure an-  
,. ciennedeVern i; qu'en suite de ladilte transaction,

lesdits sieur.-, abbé et religieux avoient fait plusieurs  
» baux amphitéotiques desdites terres, le premier, le  
- 12 décembre 1487), à Jean Genty, le second, le (30 mai

#### SÉRIE B. - TITRES DE FAMILLE.

: i

i 1620\ à Marc Danas et Robert Genty , et le troisième, le  
■ 3S mars 1599), à M rc Anlhoine Le I '.uniis, S r de Janville.  
» par lesquels ils ont chargé lesdils preneurs de |

lesdites rentes auxdits seigneurs de Blaru, et en ac-  
» quitter lesdits S- prieur et religieux ; qu'en vertu des-  
« .lues charges et des poursui>ie> faites en divers temps,  
» par lesdits seig rs de Blaru, contre les dèlempoux des-  
» dits héritages, lesdits seigneurs ont esté toujours payés

• desdites rentes par lesdils détempteurs, jusqu'en  
» l'année 1 1662 , en laquelle lesdites terres de Prémuni,

» estant demeurées incultes, lesdits seig<sup>™</sup> de Blaru n'au-  
» roient pu s'en faire payer qu'en l'année (1678) ; il le  
» S 1 ' Le Clerc de Lasseville, héritier dudLt sieur de Jan-  
» ville, preneur dndil bail amphiléplique, ayant fait

- bail desdites terres audit Louis Baucher, il les aurait  
» cultivées et ensemencées; et qu'enfin, en l'année  
» (1678), ledit seigneur marquis de Blaru aurait fait  
» saisir les grains estans sur lesdites terres de Piémont,  
» pour avoir payement de (28) années d'arrérages des-  
» dites rentes; sur laquelle saisie, ledit Baucher aurait  
» formé opposition par devant le bully de .Manies, et  
r. lesdils religieux, prenant fait et cause dudit Baucher,

> auroient évocquë l'instance auxdites requesles du Pa-  
» lais, où seroit intervenu ladite senience dont est appel;  
» à ces causes, s'est ledit dom Sont, es dits noms, désisté  
» et déparh de l'eiiët et exécution desdites sentences du

- bailliage de Mantes et (lesdites requesles du Palais des-

- dits jours 4 août 1681 et 21 juillet 1682)... reconnais-  
» sanl... que lesdits prieur et religieux de ladite abbaye  
» des Vaux de Cernay sont.... paisibles possesseurs et dé-  
» tempteurs desdils cent altes de terre seizes à l'i émont...

> que lesdites terres sont chargées envers lesdils sei-  
» gneurs de Blaru de huit septiers de bled et huit s p-  
» tiers d'avoine de rente, revenant à quarante-huit bois-  
» seaux, pour le bled, et quatre-vingt-seize boisseaux,  
» pour l'avoine, mesure ancienne de Vernon ; desqi

> rentes ledit dom Soret... reconnoist qu'il est deub au-  
» dit seigneur marquis de Blaru [29 années d'arré-  
» rages; lesquelles, estimant le bled à trente sols le  
» boisseau, et l'avoine à 12 solz le boisseau, se monte  
» à 3,160) livres pour lesdites vingt-neuf années...  
» Dom Soret... a ceddé, quitté et délaissé au... marquis  
» de Blaru, ... pour luy, ses hoirs et ayant cause, la jouis-  
» sance, pendant trente années... desdiies cent altes de  
» barre... Pour faciliter la culture desdites terres et

■ les remettre en bon estât, pourra le... marquis de  
» Blaru... les affermer en gros et en détail... » A la suite  
se trouve la ratification de la transaction par « dom  
» Charles Louvel, docteur en théologie, prieur; dom  
» Louis Alexandre; dom Nicolas Pi évosl ; dom Robert

» Botlé, sacrislin ; dom Joseph Caqueret, procureur el  
célerier; dom Eloy Soret, sou-prieur; dom Germain  
Genty, prestres; frère François Drouin. diacre; frère

- Paul Lenoir, clerc, composant actuellement la commu-

- nauté desdits Vaux... Signatures autographes. – Eloy  
Soret reconnaît avoir reçu, de madame la marquise de  
Blaru. l'arpentîge des terres de Prémont, constatant une  
étendue superficielle de 102 acres et lo perches.

) - 11 p i i s, papiei biera île 6, 7, 8.

il et is feuillets in-4".

\*510. - Blaru. Déclarations. - Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Blaru. rendu au Hui, à cause de son château de Monlépervier, à Manies, par Charles de Tiliy, écuyer, bailli, capitaine et gouverneur du eonié de Dreux, fils et héritier de Jean de Tilly, en son vivant, chevalier, seigneur châtelain de Blaru. - Déclaration de la terre de Blaru, - Déclarations du revenu de la terre, seigneurie et châlellenie de Blaru. et du revenu des terres et seigneuries appartenant au seigneur châtelain de Blaru. - Déclaration du domaine, du fief et ' .< ehastellenye de Blaru, tant en rentes seigneuriali ■ liérilaiges, tenus en domaine, délaissés par la nunt et o trespas de deffuoet messire Charles de Tilly, en son » vivant, seigneur de ladite chaslellenie, venus et es- » chubz, par sa mort et trespas, à Charles, Jacques, •> François et Marye, diclz de Tilly, ses entrants. »

l 1324, I e.) - 23 pièces, parchemin.

MU.K51. - Blaru. Déclarations. - Déclarations d'héritages tenus à eosdeJean Saqnainville, seigneur de Blaru. par Jean, Raoulin ei Guillot Le Forestier, Pierre Huennel, Jeanne Allain, lille de Guillaume Courant, Jeanne Follente, lille de Simon Boudin, Robert Vacquart, Guillol Davin, Jean Dauvergne, Perrotc, lille de feu Giiilmin Davin, Jean Le Forestier, fils de Raoul, Pierre Roussel, Jean Baudoyne, Colin Lemoyne, Chardot du Chemin, Jean Josseaume, Jean Benot, Ilobinc, femme de feu Jean Alanuiry, Simon Le Pélelier, Pierre La Vache.

E. . i e.] - 8 pi l l pai bemin.

1451-tiG5. - Blaru. Déclarations. - Déclaration d'héritages tenus à cens de Guillaume de Tilly, seigneur de Blaru, par Rogier Chastelain. - Déclarations d'héritages tenus à cens de Pierre de Tilly, écuyer, seigneur

"76

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

de Blaru, par Yderon, fille de Rogier Le Forestier, Philippe Garnier ou Granier, au droit de Jean Tiphaine et de Marguerite, enfants de lui et de feue Jeanne, fille de Jean Àlmaury, Guillaume Le Normant et Guillemette, sa femme, demeurant à Vernon, Everard Le Petit, Pierre Faleise, la fille et héritière de feu Collin de Rouen, le jeune.

E. 3326. (Liasse. - 2 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1 î«\*-U5(t«. – Bhru. Déclarations. – Déclarations d'héritages tenus à cens de Jean de Tilly, écuyer, seigneur de Bhru, par Louis Le Normand et Jean Le Normand, frères, Guillaume Le Roux et Robine, sa femme, Jean de Golleville, demeurant au Val-d'Aconville, Berlin Ragot, à cause de sa femme, Colette, fille et héritière, en partie, de Pierre Caron. – Copie des actes de propriété des héritages déclarés par Jean de Colleville, de 1-188 à 1503. – Copie d\*actes de propriété, de 1498 et 1506, des héritages déclarés par Guillaume Le Roux.

E. 3327. (Liasse.) – 38 pièces, papier.

1531-1771. – Blaru. Déclarations. – Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru par Geuffroi Margerie, Guillaume Gillebert, au nom de Gillette Margerie, sa femme, Massin Charpentier, à cause de Perretle Gillebert, sa femme, et Louis Yssac, à cause de Guillemine Gillebert, sa femme, Simon Ango, Pierre Ango, Raonllia Ango, Martin Ango, Louis Héze, Jean Bouette, Nicolas Frilleux, Barthélémy Ameline, marchand, demeurant à Evreux, Philippe Le Cène, marchand demeurant à Vernon, Catherine Le Noir, fille de Lucas et veuve d'Ansellot de la Porte, chirurgien, demeurant au Pont-l'Evôque, Pierre Foucquet, l'aîné et le jeune, et Nicolas Géraulme, fondé de procuration de Berlin Géraulme; Claude Le Marchand, Louis Duval, Pierre David, prêtre, curé de Bénecourt (1632), Jean Ilierosme LeTeller, écuyer, conseiller et avocat du Roi au siège et bailiage de Vernon, Catherine Le Cauchoix, veuve de Jacques Pallier, Marie Catherine Pèlerin, veuve, en secondes noces, de Jean Le Goust, en son vivant, lieutenant au marquisat de Blaru, Nicolas Charpentier, conseiller du Roi, receveur des tailles en l'élection des Andelys, tuteur des enfants mineurs de noble homme Claude Gambard, en son vivant, conseiller du Roi, élu en l'élection des Andelys, et grcnclier au grenier à sel de Vernon, Michel Drouet, Charles de Chérence, bourgeois de Vernon, Louis Petit, Louis Saint, Henri Guérin, Fiançois

Blain et Blin, la fabrique deVillegast, représentée par Martin Maret, marguillier en charge de Saint-Léger do deVillegast.

E. 3828. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1538-1550. – Blaru. Déclarations – Déclarations d'héritages tenus à cens de Charles de Tilly, par Pierre Gosselin, cordonnier, demeurant au But, paroisse de Blaru, Chrétienne, veuve de Toussaint Luce, Guillaume Le Cousturier, au nom de Marion, sa femme, Jean Hébert, fils d'Abel Robert le Cyre, au nom de sa femme, Catherine Roux.

E. 3329. (Liasse.) – 72 pièces, papier.

1551.(1578). – Blaru. Déclarations. – Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru

par Jean Chambon, Pierre Du Clos, Lucas Le Fort, Louis Feugère, Martin Feugère, Pierre Feugère, Jeanne, veuve de Guillaume Le Fort, Louis Lefort, Jacques Gosselin, Pierre Guérin, Robert Guigant, Guillaume Gablier, Nicolas Guespin, Jean Le Gendre, Jean Gardier, Françoise Questel, veuve de Jean Gassouing, Jean Ilarchetie, marchand, demeurant à Blaru, Martin Jéraulme, Michel Le Conte, Pierre Luce, Guillaume Lespine, Pierre Lespine, Nicolas Delaunoy, Simon Lespine, Jean Luce, Régné Lasne, Thomas Le Myre, Marin Meslier, Pierre Morcl, Jean Le Marchand, Lucas Morel, Valentin Morel, Benart Morel, Hélène, veuve de Jean Morel, Louis Morel, Mathieu du Pré, praticien en cour laye, Adrienne Perrelle, Jacques Perrelle, Jean le Pelletier, Bertine de la Mure, veuve de Colas Questel, Jean Questel, Guillaume Questel, Claude Castel, veuve de Jean Questel, Marin Queslel, Forlin Questel, Louis Queslel, Pierre Questel, Hilaire Questel, Thomas Questel, Simon Robert, Pierre Le Roux, Louis Le Roux, Louis Du Pré, Jean Le Roux, Nicolas Racigot, Marguerite, veuve de Panlaléon Savary, Louise, veuve de Philippe Vassart, Pierre Le Roux, Guillemette, veuve de Simon Raignon, Roger Le Noir. — Table alphabétique des tenanciers ayant rendu leur aveu à Jacques de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru en 1371 (1572).

E. 3330. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 238 pièces, papier.

■ 435-1724.— Blaru. Déclarations. — Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru par Nicolas du Boc, Jean du Boc, Nicolas Boys, Jean Bénére, Jean

SERIE E.

TITRES DE FAMILLE.

Bernay, Durande Carré, sa veuve, Jean de Bernay, Allain de Bernay, vénérable et discrète personne messire Guillaume de Bernay, Daniel Bernay, Gringore Bernay, Pierre Coiset, Adrien Boiset, Jean Billart, Raullet Bit-

larl, Thomine, veuve de Jean Billart, Jean Boren, Robinet du Becquet, Jacques Minet, Simon Binet, Nicolas Bobe, Estiennot Bobe, Pierre et Estiennot Bernardel, Pierre Bernardel, greffier de Blaru, Jacques Bouclier, Guillemette, veuve de Jean Le Boucher, Jean Le Boucher, dit l'escuier, Lucas Le Bouclier, Claude Bauldouin, Pierre Bourgeois, André Bonvallet, Mathurin Baudet, Jean de Burette, greffier aux sceaux de La Roche-Guyon, Pierre Le Blond, Jean Blandurel, Perrctte Binet, Pierre Bernay, Toussaint Boulhier, Alain Binet, Pierre Billart, Georges Belliard, Pierre Belliard, Pierre Boutier, Nicolas Boutyer, Adrien Boulhier, Louis Baucher, Pierre du Bois, Guy Bocher, Jean Du Bois, Marie Le Boucher, veuve de Jean Le Marchand, Claude Le Boucher, Guy Boché, Guillaume Boulhier, Olivier Boulhier, Richard

Boutier, Vincent Boulrier, Barbe Petit, sa veuve, Jacqueline Bonnamy, veuve de Nicolas Chandoyssel, Jean Bourcyer, Lucas Bourcier, Jean Bourcier, Marion, veuve de Lucas Boursier, Marin Bourcier, Louis Bourcyer, Marie Morel, veuve d'Alain Binet, Mathieu Binet, Charlotte Le Masson, veuve de Pierre Le Blond, Lucas Le Blond, Jacques Le Blond, Jacqueline Le Coq, veuve de Pasquier Berné, Pasquier Bernay, Colette, .veuve de Jacques Bernay, Philippe Binet, Madeleine Binet, Madeleine Bourcyer, veuve de Louis Gassoing, Robert Bernay, Marceau Bonnamy, Jean Bonette, Jean Bonesart, Jean Blondel, Louis Bertault, Charles Baudel, Simon Baudet, Louis Baudet, Geneviève Durant, veuve de Grégoire Bouthier, Jean Beausiel, Arculles Beausiel, Gilles Beausiel, Pierre Bonnet, Pierre Brière, Michel Boudin, Jeanne Boudin, Pierre Bourgeois, Nicoles Bobel, Jean Bobet, Collas Bobée, Nicolas Bobe, Catherine Bisson, Pierre Bisson, Jean Billy, chirurgien, François Barault, Balthazard Billard, François Billy, chirurgien, Lucas Billy, ftlartin Billy, barbier et chirurgien, Claude Billy, Bobine, sa veuve, Charles Billy, Etienne Becquet, conseiller du Roi au grenier à sel de Vernon, Adrien Bonnamy, François Bonnamy, François du Buat, écuyer, sieur de Flacourt, D ,lc Catherine Le Bret, veuve de Jacques de Collagon, Louis Le Boucher, sergent au marquisat de Blaru, Georges Le Bel , garde-quai au Port-de-Villiers. — Table alphabétique des tenanciers dont le nom commence par la lettre B.

E. 3331. (Liasse.) — 56 ; pier.

XVI' - VVIII siècles. — Blaru. Déclarations.

— Déclarations d'héritages tenus ;ï cens du seigneur de Blaru par Antoine Camus, greffier au bailliage et siège présidial de Mantes, Nicole Chambert, sieur de Saulx,

Charles Chevalier, la veuve de Ni. 'nias Cousturier, Louis Le Clerc, piètre, curé de Boulogne, près Paris, Guy Courtois , Jacques Courtois , Louis Courtois , Raullin Chrestien, Jean Chrestien, François Chevalier, prêtre, \ n aire de Blaru, Pierre Chevalier, Jean Canu, Jean Le Clerc, Charles Courtois, Marie Cousturier, François Cousturier. François Cahagrie, François Le Carpentier, greffier de l'archevêque de Rouen, Liénart Erard, Jean Le .Marchand, Louis Le Marchand, Pierre Chambon, Louis Carbonncl, Louis Chaumont, Eloi Chaumont , André Chaumont, Olivier Chaumont, Jacques Chaumont, Jean Chaumont, Louis Chantel, Lucas Chantel, Marie de Laulnay, veuve de Pierre Chantel, Claude chantel, Pierre Courtins, Allain Chantel, Jean Cousturier.

E. 3332. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin 13 >, papier.

XVI» - XVII- sièt-les. —Blaru. Déclarations. —

Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru par Charles de Chércnce , marchand drapier, demeurant à Vernon, Claude Chércnce, menuisier, demeurant au Porl-Villés, Pierre Courtois, Pierre Chaptioies,

Simon Coillette, Louis Le Cointre, Samson Chapelain.  
Noël Le Cocq, Simonne Langlois, veuve de Jean Chéron,  
François Coneville, Nicolas Coneville, François Clergeon,  
praticien, Claude Chapelain, Guillaume Chapelain, Claude  
Le Cointre, Jacques Cuirot, Charles Cuirot, Jean Coustu-  
rier, Claude Le Couturier. Noël Chapelain, Jean Le  
Compte, Catherine Luce, veuve de Guillot Le Conte,  
François Le Conte, Etienne Le Conte, prêtre, demeurant  
à Blaru, fils de Louis Le Conte, Bertrand Le Conte, Jean  
Colliette, Guy Colliette, Jean Chauvin, François Chau-  
vin. Jean Chappetois, Pierre Chappelois, Pierre Colle-  
mile, Michel Colleville ou Colleuille, Mathurin Colleville,  
Jean Colleville, Guillaume Colleville, Geoffroy Collombel,  
Guillaume Coulombel, Pasquier Le Cocq, Jacques Le  
Cocq, Jacqueline Le Cocq, Charles Le Cocq, Pierre Clé-  
rambourt, Hilaire Clérambourt, Guillaume Le Clerc,  
Jean Chédeville, Toussaint Collebault, Simon Coillebault,  
Nicolas Le Chasseur, Claude Le Cœur, Robert Cornu,  
Jean Chéron, Geuiroy Chéron, Adrien Chartier, Claulc  
Chartier, Marie Chauvin, Simon Coquarl, Jean Coquait.

78

ARCHIVES DE SEINE-ET-OÏSE.

Jean Collichon, Claude DuCosté. GuyonCosle, Jean Chaul-  
mon, Pierre Le Conte, Nicolas Le Conie, Michel Le Conle,  
Alison, veuve de Jean Le Conte, Marion, veuve de Jean Le  
Conle, Pierre Chambon, Nicolas Chambon, Jeanne Bé-  
renger, veuve de GelTroy Chambon, Maihieu Chambon,  
Perreite Chambon, Manin Chambon, Marteau Chambon,  
maçon, Louis Chambon, Catherine Bornay, venvede Jean  
Chambon, Jean Chambon, Jean Chambon G eu ffroy Cham-  
bon, Claude Chambon, Pierre Chanel, Lubin Chantel, Ma-  
rion Questel, sa veuve, Louis Chanel, Guillaume Chantel,  
Jean Chantel, Richard Le Chapperonnier, Pasquier Le  
Chapperonnier, Lucas Le Chapperonnier, Louis Le Chap-  
peronnier, Jean Le Chapperonnier, François Le Chappe-  
ronnier, Marion, veuve de Claude Le Chapperonnier,  
Claude Le Chapperonnier, Adam Le Chapperonnier, Ger-  
vaize, veuve de Jean Charpentier, Simon Chastellain,  
Jacqueline, veuve de Robert Chastellain, Charlotte Chas-  
tellain, Robert Chastellain, Jeanne Vauclin, veuve de  
Pierre Chastellain, Pierre Chastellain, Lucas Chastellain,  
Louis Chastellain, Catherine Rochon, veuve de Jean  
Chastellain, Jean Chastellain, Guillaume Chastellain,  
Chardin et Jean Chastellain, frères, Augustin Chastellain,  
Charles Le Cousturier, Adam Le Cousturier, Françoise  
Le Chasseur, veuve de Pierre Conchon, Pierre Le Cous-  
turier, Jean Le Cousturier, Pierre Couturier, Nicolas  
Cousturier, Henri Cousturier, Henri Couslurier, Guil-  
laume Le Cousturier, Claude Couslurier, Marion Le Mar-  
chand, veuve de Pierre Couturier, Béné Certain. Richard  
Certain, Marin Certain, Miehelle, veuve de Pierre Du  
Clos, Marguerite, veuve de Nicolas Ou Clos, Lucas du

Cloz, Catherine Chambon, Jean Cauchon, Michel Cauchon, Denis Cauchon, Claude Cauchon, Costanlin Cauchois, Collette Des Mouceaulx, veuve de Vincent Carré, Pi. ne Carré, Louis Carré, Jean Carré, Catherine Carré, vénérable et discrète personne messire Jean Carré, prêtre, Pierre Caillon, Jean Caillon, Guillot Chandelyer, Hieronisme de Cahagnes, Jeanne Morel, veuve de Jean Du Cloz, François Des Champs, Catherine, veuve de Robin Cochet, Charles Cochet, Pierre Croisy, Jean Couville, Martin Cocquerel, Marguerite, veuve de Robert Cymorel, Guillaume Collichon, prêtre, Guy Courtois, prêtre, Guillaume Cuvier, Geneviève Le Mouslardier, veuve de Michault Courtois, Louis Courtois, procureur et praticien en cour laye, Guy Courtois, sommeiller du Roi, Allain Courtois. – Deux tanles des tenanciers de Rlaru, dont les noms commencent par la lettre C.

E. 3333. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 209 pièces, papier.

XVI XVIII siècles.

Blaru. Déclarations.

Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Rlaru par Jean David, Perrinot David, Regnault David, Richard David, Robert David, Charles Doriant, Germain Doriant, Allain Le Dru, Jean Doriant, Pierre Drouet, Jurion Dorléans, Laurent Dannel, dit La Touche, Jean Darras, Nicole Darras, Pierre Darras, Etienne Darleu, Collette Raignon, sa veuve, Marion, veuve de Gringoire Darlu, Jean Darlu, Nicolas Darlu, Rogier Darius, Simon Darius, Jacques Drouart, Guy Drouart, Nicolas Drouart, Françoise Delaunay, sa veuve, Allain Duval, Simon Duval, Nicolas Duval, Guillot Doulcet, Louis Duval, Jean Doulcet, Michault Doulcet, Pierre Le Duc, Marguerite, "veuve de Pasquier David, Pierre David, Pacquette Guérin, veuve de Collas David, Guillaume David, Jacques David, Martin David, Simon Le Dru, Thomas Le Dru, Hector Le Dru, Jacqueline Henri, veuve d'Allain Le Dru, Charles Le Dru, Laurent Le Dru, Marin Le Dru, Martin et Charles Le Dru, Nicolas Le Dru, Noël Le Dru, Pasquier Le Dru, Philippe Le Dru, Madeleine Le Dru, fille de Nicolas, Louis Le Dru, Charles Durant, François Durant, Guillaume Durant, Jean Durant, Louis Durant, Pierre Durant, Barbe Duclos, veuve de Louis Durant, Jérôme Durant, Madeleine Bourillon, veuve de Pierre Le Duc, Jean Le Duc, Jean Dupré, Charles Dupré, Jean Dubois, procureur au marquisat de Rlaru, Martin Dupré, Nicole Delaunay, Pierre Delaunay, Madeleine Duchemin, Pierre Duchemin, veuve d'Adrien Laurent, et fille de Pierre Duchemin, Pierre Duchemin, Léger Delaunay, Louis Dupré, Geneviève Planche, veuve de Jean Dupré, Collette Durant, femme de François Savary, François Dupré, Martin Dupré, procureur en cour laye, Toussaint « Dune, » Philippe « Hunés, » fils de

Toussaint, Jean d'Hunés, Marie Delausnay, veuve de Jean Glorians, Chrislophle Dannel, Barbe Le Dru, veuve de Charles Robert, Marin Desparois, Philippe Dupré, Jean Dupré, prêtre, Marie Dupré, veuve de Louis Poulagnés, Pierre Hônault, héritier de Pierre Le Dru. — Tables alphabétiques des tenanciers dont le nom commence par la lettre D.

E. 3334. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

XVI\* - XVIII siècles. — Blaru. — Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru par Pierre Estienne, Marion, veuve de Lubin Esgay, Lubin Esgay, Marie Cuvier, veuve de Pierre Esnard, François Enard, Louis Eschard, Clément Esnard, Jean Ermagie, Louise Henri, veuve de Clément Eschard, Pierre Esnault, Souplis Erangot. — Table des déclarants dont le nom commence par la lettre E.

. SERIE E. — TITRES DE FAM11 ! E.

79

F.. 3.'13.'.. (Liasse.) — l; ; : . p

p I

XVI e - viii" siècles. — Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru par Lucas Forestier et Collette, sa femme, Jean Fougert, Guillaume Le Fort, Jean Le Fort, François Le Fort, Pierre Le Fort, Allain Le Fort, Barthélémy Le Fort, Guillol Le Fort, Jean Le Fort, Jacques Le Fort, Lubin Le Fort, Lucas Le Fort, Perrette Gossellin, sa veuve, Louis Le Fort, .Marin Le Fort, Nicolas Le Fort, François Foucher, Noël Foucher, Jacques Fouquet, Barbe Bouthier, veuve île Jean Fontaine, Louis Fontaine, Jean Fontaine, André Fontaine, Jean François, Guillaume François, Lucas François, Jean Foubert, prêtre, curé de Sainte-Geneviève de Vernon, Simon Foubert, Robert Foubert, Barthélémy Foutaut, MalhurinFouquault, Michel Ferray, Allain Forestier, Chardin et Philippe Le Fébure, Jean Leféburedit Bclhomme, Guillemelte Le Roux, veuve de Pierre l'eugère, Martin Feugère, Louis Feugère, Perrette Le Marchand, veuve de Jean Feugère, Hilaire Feugère, Daniel des Feugères, Pierre de Fougères, Cyprien Fougères, Adrien Féret, Guillot Féret, Jacques Férel, Jean Féret, Lucas Féret, Richard Fauvel, Marguerite Fauvel, femme de Regnault Le Dru, Jean Fauvel, Pierre Fauvel, Nicolas Fallot, Pierre Fauvel, Jean Fauvel, prêtre, Nicolas Fauvel, Marguerite Desmons, sa veuve, Catherine, . veuve de

Jean Fauvel, Marguerite Chambon, veuve de Guillaume Fauvel, Guillaume Fauvel, Suzanne Lauseran, veuve de Pierre Le Fort, Pierre Foubert, Anne Lafont, veuve d'Adrien Le Fort, Marguerite Le Fort, veuve de Barthélémy Fouquault. Françoise Dupré, veuve de Jean Le Fort, Guiot François, Barthélémy François, F rem in Fouquet, tabellion au duché-pairie de Laroche-Guyon, Simon Le Portier, Louis Fontaine, Robert Le François, Jean Feuillié, Anne Fouquet, veuve d'Amant Ango, François Le François, Barthélémy Le François. — Table alphabétique des tenanciers dont le nom commence par la lettre F.

K. 3336. (Liasse.) — :;12 pièces, papier.

1526-1 75G. —Blaru. Déclarations. — Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru par Catherine Ydoyne, veuve de Gabriel Grafier, Guy de G-enetrys, sergent au bailliage de Mantes, Charles Gloriant, Jean Gillains, Yvelin Guespin, Guillaume Géraulme, Jean Gélaume, Philippe Gélcaulme, Philippe Gérosme, Jean Guérard, Jean Gouel, Jean Le Goux, Simon Gos-

,l ""- Pierre Gaultier, Anne Gaultier, veuve de Ge Nulle, Claude Guingant, Michel Le Gendre, Louis Le '■ "l\ Jean Le Gendre, Roberl Le Gendre, François Gentil, Jacques Gentil, Pierrette courtois, veuve' de

Pierre Gentil, lt ri Gentil, Maihurm Guérout, Adrien

Georgin, Geneviève Georgin, sa tille, Pierre Georgin, J.eanGuérin, Perrine, sa veuve, Pierre Guérin. Jacques Servais, Charles Gervais, Charles Guérout, Jean Guérout, [saheau Durant, veuve de Lubin Guérout. Roberl Guérout, Lucas Gassouin, Denis Le Grand, Simon Gosselin, Etienne Le Grand. François Le Grand, Germain Le Grand, Grégoire Le Grand, Louis Gassouin, Germain et Nouel dits Les Grandz, frères, Jean Le Grand, Lucas Le Grand, Pierre Le Grand, Simon Le Grand, Thomas Le Grand, Charles Le Grand, Pierre Gosselin, Marin Gosselin, Louis Gosselin, Jean Gosselin, Nouel Gosselin, Charles Gosselin, Claude Gosselin, Marie Gossrlin, veuve de Jérôme Le Roux. Nicole Gosselin, Thomas Gosselin, Adrien Gosselin, Alain Gosselin, « Arcules « Gosselin, Ai tus Gosselin, Benoit Gosselin, Madeleine! luu-

(el, veuve de Christophe Gosselin, Christophe Gosse

Collin Gosselin, Denis Gosselin, Etienne Gosselin. Guy Gosselin, Guillaume Gosselin, Guyol Gosselin, Hilaire Gosselin, Jacques Gosselin, Lucas Gosselin, piètre. Marion Gosselin, tille île Martin, Claude, veuve de Pierre Gosselin, Robin Gosselin, Mari,, Gaultier, Louis Gaultier, Jean Gaultier, Hilaire Gaultier, Pierre Gardier, Marin Gardier, Jean Gardier, Henri Gambart, Jacques Gabellier, Pierre Gabelier, Lubin Goddefray, Catherine Roussel, veuve de Jacques Gosselin, Jean deGudin, Ma-

deleine Ango, veuve de Mann Gosselin, Adjutor Gosselin, François Garnier, Gabriel et Lubin Garnier, Denis Guernier, Marguerite Guernier, veuve de Nicolas, Thomas Garnier, François Grou, Guillaume Gilleberl. Simon Gillebert, Pierre Gilleberl, .Nicolas Groménil, Jean Gattelais, Louis Gilleberl, conseiller du Roi, contrôleur au grenier à sel de la Roche-Guyon, Jacques Le Grand, greffier à Blaru, Louis Genly, Jean Gorge', Marie Dupré, veuve de maître Charles de Gisors, en son vivant, procureur fiscal du marquisat de Blaru, Jacques-Alexis Le Goust, Philippe-Charles Le Goust, Christophe de Gisors. – Table alphabétique des tenanciers dont le nom commence par la lettre G.

E. '!. 'i37. (Liasse) – 173 pièces, papier,

1530-1708. – Blaru. Déclarations. – Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru par Jean Hachette, Nicole Hesbert, prêtre, Pierre de Hors, Jacques Jlum, Robert Huet, Olivier Iluet. dit Gaulcourt, Roger

ARCHIVES DE SEINE-ET-01SE.

Huel, Jean Huet, Charles Iluet, Jean Houssaye, Simon Houssaye, Pierre Houssaye, Michel Houssaye, Malhurin Houssaye, Jacques Houssaye, Madeleine Ques tel, veuve

de Guillaume Houssaye, Guillaume Houssaye, Denis Houssaye, Claude Houssaye, Pierre Hocquerel , Jean Hocquerel, Martin Hèze, Lucas Hèze, Louis Haize, Ililairc nèze, Guillaume de la Haize, Martin Hèze, Jean Henry, François Henry, Noël Henry, Louise Courlois, veuve de Pierre Henry, Nicolas Henry, Marin Henry, Louise Henry, fille de Jean, Jeanne Le Dru, veuve de Guyon Henry, Guyon Henry, Guillaume Henry, Thomas Héranger, Philippe Héranger, Françoise Dupré, veuve de Jacques Héranger, Gilles Héranger, Louis Harangcr, Guillaume Hébert, Martin Hébert, Pierre Hébert, Nicole Hébert, Yvon Hébert, Jean Hébert, Jacques Hébert, Juliette Péloing, femme de Guillaume Hébert, Thomas Le Hongre, Guillaume Hébert, Chardin Hébert, Jean naranger, prêtre, curé de Jeufosse, Thomas Hais, Pierre Hays, Nicolas Hays, Louis Hays, Jean Hays, Henri Hais, Gabriel Hays, François Hay, Claude Hays, Charles Hays, prêtre, fils de Bertrand, Alain Hébert, Marie Cahangne, veuve de Nicolas Hébert. Martin et Christophe Hesbert, père et fils, Madeleine Hays, veuve de Lucas Gosselin, Jeanne Monssinglant, veuve de Louis Haranger, Pierre Hurel, Robin Le Hongre, Robert Hannover, François Hanequin, Françoise Pellerin, veuve de Pierre llennequin, Pierre Hannequin, François Hainfray, Louis Hainfray, Gabriel Hainfray, André Duvé, Jean Halay, Jean Hocquet, Anne Reully, veuve de François Hocque-

rel. - Table alphabétique des tenanciers dont le nom commence par la lettre H.

E. 3338. (Liasse.) - 1 pièce, parchemin ; ICI pièces, papier.

i .»:]«-« T-S3. - Blaru. Déclarations. - Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru par Charles Ivot, Gilles Jandin , Pierre Jouxte, Simon Ivetaïn, Jeanne Ivetaïn, Pierre Ivetaïn, Guillaume Ivetaïn, Jacques Isaac, Jean Isart, Frémin Isac, Allain Isacq, Amand Isaaq, Gabriel Isacq, Kustache Isac, Adrien de Josy, barbier et chirurgien, Adrien du Jort, Jean du Jort, Louis du Jorl, François du Jort, Etienne du Jort, Yvon ldoïne, Martin, Yvon et Jean dits les Ydouesncs , Toussaint Ydoïne, Collette Courtois , veuve de Tassin Ydoysne, Tassin Ydoïne, Simon Ydoïne, Roger Ydoïsne, Robert Ydouesnc, Pierre Ydoïne, Philippe Ydoïne, Marin ioyne, Nouel Ydoïsne, Nicolas Ydoïne, Martin Ydoïne, Louis Ydoïne, Jean Ydoïne, Jeanneton, sa veuve, Jean Ydoïne, fils de Tassin, prêtre, Guyot Ydoesne, Raulle, sa veuve, François Ydoïne, Félix Ydoesne, Denis Ydoïne,

Bertrand Ydoïne, Antoine Ydoïne, Alexandre Ydoïne, Alain, Toussaint, Martin, Yvon et Jean les Ydoïnes, frères, Léger Ydoïsne, Thomas du Jardin, Pierre du Jardin, Charles Jubert, avocat au parlement de Paris, Michel Jouvain, Guy Josset, procureur en cour laye, Jean Isacq, fils de Jacques, Pierre Isac, l'ainé, Marin Isac, Pierre Isac, Louis Isacq, Geffroy Isart , Fremin Isac, Catherine Isac, fille de Pierre, Jacques Isac, Marie Binnet, veuve d'Alain Isac, Adam Isac, fils de Gabriel, Catherine Le Tellier, veuve de Jacques Isac , Charles ldoïsne, Pasquet Idoïne. - Tables alphabétiques des tenanciers dont le nom commence par les lettres I, J ou Y.

E. 3339. (Liasse.) - 2 pièces, parchemin ; 196 pièces, papier.

15S6-1901. - Blaru. Déclarations. - Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru par MélaniePinguet, veuve de Jean Labbé, Jean Laignel, Jacques Labbé, Etienne Louvet, Taneguïn Laurens , François Laurens , Guillaume Lassire, Catherine Ango, veuve d'Amand Lasire, Chrétienne, veuve de Toussaint Luce, Pierre Luce, prêtre, Lucas Luce, Jean Luce, Guillaume Luce, Toussaint Lucas, Pierre Lucas, Charles Lucas, Vincent Lespine, Nicolas Lespine, Simon Lespine, Pierre Lespine, Jeanne, veuve de Nouel de Lespine, Marguerite Lespine, Jean Lespine, Guillaume Lespine, Guillot Lespine, Charles Lespine, Vincent Lespine, Marie Lespine, Simonie Langlois, Jean Langlois, Isabelle Pinguet, veuve de Louis Langlois, Louis Langloix, Guillaume Langloix, Martin Langloix, Guillaume Lasne, Régné Lasne, Pierre Lasne, Nicolas Lasne, Barbe Saintar, veuve de Guillaume Lasne, Charles Lasne, Adrien Lasne, Jean Lasne, Jacques Lasne, Adrien Laurens, Jeanne Gosseljñ, veuve Tanneguïn Laurens, Robert Laurens, prêtre, Quanlin Laurens, Louis Laurens, Gilelte Charpentier, veuve de Jean Laurens, Guillaume Laurens,

Perrette, sa veuve, Claude Laurens, Catherine Laurens, Jean Langeray, Colette Langeray, veuve de Jean Vauclin, vénérable et discrète personne Jean Lanzeray, Louis Lanzeray, Mathias Lanzeray, Jean Lion, Mathieu Lanchard, Nicolas Le Lièvre, Adam Lambert, Thomas Lespouze, fsabeau, veuve de Thomas Laillet, Lucas Lambin, Eustache Lalemant, Pierre Lanchard, Guyot Lanchard, Simon de Launay, Pierre de Launay, Marion, sa veuve, Nicolas de Launay, Jean de Launay, prêtre, Charles de Launay, Guy de Launay, Nicole Landry, Mathieu Lanperrière, maître es arts en la faculté de médecine, Jeanne Lespine, veuve de Jacques ldoisne, Benoît Lauvray, Gabriel Lanicl, .Guillaume Lambin, François

SERIE F..

TITRES DE FAMILLE

M

Lanclianlin, Louis Lauvray, Dai id Laurens, Marie Benry, veuve de Jean Langlois, Léger Langlois, Louis Lai Catherine Lasne, fille de Claude, Pacquette Lasne, veuve de Pierre Belliart, Guillaume Lecler, Pierre Labbé, avocal au siège royal d • Pacy. – Tables alphabéliqui s de tenanciers dont le nom commence par la lettre L.

. - ' .

1599-1873. – Blaru. Déclarations. – Déclarations d'héritages tenus ii eus du seigneur de Blaru par Robin Moutreaut, Nicolas Le Marchand, Jean Maussinglant, Alain Mausinglant, Amand Mausinglant, Hilaire Mausinglant, Robinej veuve de Jean Maussinglant, Catherine Le Conie, veuve de Pierre Manthoys, Geffroj Manlhois, Jean Manthois, Nicolas Manthoys, Pierre Manthoys, Claude Le Marchand, Collin Le Marchand, François Le Marchand, Guillaume Le Marchand, Jacques Le Marchand, Jean Le Marchand, Franc dse Boulrier, sa veuve, Louis Le Marchand, Lucas Le Marchand, Philippe Le Marchand, Regnaull Le Marchand, Simon Le Marchand, Jeanne Lespine, sa veuve, Anne Le Marchand, Nicolas Le Marchand. Charles Le Marchand, Benard Morel, François More!, prône, demeurant au « Mostier» prioral ou paroissial de Blaru, Jean Morel, Louis Morel, Lucas

Horel, Pierre Morel, prêtre, Simon Morel, Françoise Le Roux, sa veuve. Valenlin Morel, Jeanne Haneaulx, sa veuve, Laurent Marye, Robert Marye, Estiennol Le Maryé, Jean Le Maryé, Lucas Le Maryé, Pierre Le Mai yé, Louise Pousturier, veuve de Roger Le Maryé, Roger Le Maryé, Catherine Le Masson, Guy Masson, Guillaume Le Masson, Françoise Robert, sa veuve. Jacques Masson, Jean Le Masson, Léonard Le Masson. Marin Masson, Nicolas Le Masson, Robert Masson et Le Masson, Colette Le Masson, sa fille, François Le Menu, Philippe Le Menu, Guillaume Le Mercyer, Marin Le Mersyer, Giles de Meoll.es, Perrette, veuve de Guillaume de Meulles, Jean de Meulles, Louis de Meulles.

E. 3341. (Liasse.) – 156 pièces, papier.

1539-1935. – Blaru. Déclarations.- Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru par Thomas Le Moyne, Jacques Le Moigne, Pierre Moyncl, François de Moncuict, Lucas des Mons, Guillaume des Montz, Louis des Monceaux, Guillaume des Monscaultz, Claude Morain. François Morain, Enart Morain, Henri Morain, Jacques Morain, Louis Morain, Jacqueline Tdoyn'e, sa veuve. Marthe Morain, veuve d'Alexandre Pont, Vandrille Mo-Seine-et-Ois!l – Semé E. – Tome IL

rain, Colette i i - Monseauiz, veuve de Simon Morain, Marin Morain, Pierre Morain. Claude Le Moslier, Jacques Le Moslier, Louis LeMoslier, Nicole, veuve de Louis Le Mol lier, Mathieu Le Moslier, Marion Questel, veuve de Pierre Le Moslier, Nouel Moularl, Nicolas Morice, Guillaume Marestz, Barthélémy MaresU, Guj Marestz, Guillaume de Mante, Mareade, prêtre, curé de Louviers, Gilles dé Maulles, Frai cois Le Moyne, Pierre Le Moine, Louis Le Moyne, Marie Langlois, sa veuve, Guillaume Le Mercier, Marin Masson, Jacques Martin, Pierre <}<'\* M seaux, Henri des Monceaux, Lierre .Morel, Michel Moisy, Jean Malet, Nicolas Le Marchand, Clau le Le Marchand, Charles Le Marchand, Jacques Le Marchand, Marie Le Marchand, veuve de Charles Ango, Jeanne Le Masson, veuve de Guillaume Le Marchand, Guillaume Le Marchand, Surplice Le Marchand, Hilaire Le Marchand, Pierre Le Marchand, Jean le Machy, prêtre, chapelain de la Charité de Vernon, Guillemelle Le Clerc, veuvi Jacques Le M irchnnd, Françoise Bérard, veuve de Charles Le Marchand, Antoine Maussinglant. .Lan Maussinglant, Amant Masinglant et Maussinglant, Guillaume Marais, Christophle Mausinglant, Jeanne Manlois, Michel Le Marchand, Lucas Le Myre, Louise Le Mire, veuve d'Adrien Questel, Gringoire Le Myre, Guillaume Le Myre, Jean Le Myre, fourrier de cent hommes d'arme des ordonnances du Roi, sous la charge du duc de Retz, Pierre Le Myre, .Lan Le Mire, Françoise Courtoys, sa veuve, Louis Le Myre, Toussaint Le Myre, Gabriel Le Marchand, Tous-saint Malqche, Louis de Meulle, Nicolas Le Marchand, fils de Claude et de Barbe Durand, Nicolas Moulin, Pierre Moullin. – Talde alphabétique des tenanciers dont le nom commence par la lettre M.

S. 3342. (1 i p ipier.

1531-1911. - Blaru. Déclarations. - Déclarations d'héritages tenus à eus du seigneur de Blaru par Jean Nulles. Pierre Normand, Adrien Nicolle, Chariot Le Noir, Perrine idoyne, sa veuve, Guillaume Le Noir, Lucas Le Noir, Pierre Le Noir, Pierre et Guillaume Le Normand, François Nyvet, Charles Nolles, Judith Chambon, sa veuve, Claude Nolle, Etienne Nolles, Georges Nulles, Jérôme Nolles, Jacques Nolles, Jeanne Le Roux, veuve de Jean Nolles, Lucas Nolles, Marin Nolles, Catherine Le Jaul- lom. sa veuve, Mann Nolles, Michel Nolles, Nicolas Nolles, Pernot Nolles, Pierre Nolles. Catherine Roussel, sa veuve, Christophe Nolles, Françoise Pellcrin, veuve de Martin Nolles, Gervais Nolle, Louis Nolles, Léger Nolle, Jeanne Tholle, veuve de Pernot Nolles, Nicolas

n

82

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

Le Noir, Claude Le Noir, sa veuve, Barbe Jardinnet, veuve de Pierre Le Noir, Charles Le Noir, Anne Poisson, veuve de Louis Le Noir, Jean Le Normand, chirurgien à Vernon, Bonaventure Le Prévost, sa veuve, Jean-Ohry-soslome Le Normand, Charles Le Normand, ancien oflicier de la Maison du Roi. Tables alphabétiques des tenants dont le nom commence par la lettre N. - Lettre signée « Le Normand de Gournay » au marquis de Blaru. - Autre adressée au même et signée « Percheron. »

E. 3343. (Liasse.] - i pièces, parchemin; 321 pièces, papier,

H!»i.i?6,s. - Blaru. Déclarations. - Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru par Jean Pinguet, Guillaume Pinguet, Louis Pinguet, Robert Prévoslz , Jeanne Le Pelletier, veuve de Claude Le Prince, Claude Le Prince, Louis Le Prévost, chirurgien à Vernon, Louis Prévost, Madeleine Le Pelletier, veuve de Pierre de la Porte, Charles Le Pclh tict, Claude Le Pelletier, chirurgien à Blaru, Hubeil Le Pelletier, chirurgien à Vernon, Adricnne Le Grand, veuve d'Olivier Le Pelletier, Marguerite Aub'été, veuve de Claude Le Pcl-letyer, Claude Pol , Pierre Pattu , Adrien et Claude Paol, Marin Paul, Louis Pol, Roger du Port, François Pattu, Jacques Pol, Jean Pol, Lucas Pol, Philippe Paoul, Thomine, sa veuve, Simon Paoul, Charles Pèlerin, François Pèlerin, Jean Pèlerin, « escolier,» Jeanne Mantho\«, sa veuve, Marguerite, veuve de Robert Pèlerin, Jean Perelle, Marin Péleil, Catherine Marcade, sa veuve, Léger Pétel, Jeanne Questel, sa veuve, Jacques Postel, Cyrolde

Picart, prêtre, Thomas Picart, Robin Picart, Guillemain Picarl, Nicolas Picard, Jacques Picard, Philippe Pithon, Louis Pichon, Pierre Pichon, Jean Picquct, Robert Picquet, Simon Picquet, Simonet Pierres, Guillaume Pierre, Pasquel Pierre, François Pingault, Philippe Pingault, Amant Pinguet, Chariot Pinguet, Denis Pinguet, Jacques Pinguet, Jean Pinguet, prêtre, frère de François, Pierre Pont, Simon Pont, Jean Pont, Alexandre Pont, Colas Pont, François Pont, Marie Ydoyne, sa veuve, Geoffroy Pont, Madeleine Lespine, sa veuve, Guillaume Pont. Guy-Pont, Jacques Pont, Louis Pont, Martin Pont, Jeanne Chaslellain, sa veuve, Pernot Pont, Marin Plastrier, Guy Poullalier, Louis Poullalier, Michelet Poullart, Nicolas Poullalier, Louis du Pré, Jean du Pré, Anne du Pré, Christine du Pré, Colette Pelletier, veuve de Pasquet du Pré, Pasquet du Pré, Abraham du Pré, Guillaume du Pré, Charles Plouin, Louis Plouin, Nicolas Plouin, Isabcau du Pré, fille de Jacques, Marie Plastrier, veuve de Louis du Pré, Marie du Pré, veuve de Robert du Pré,

Martin du Pré, Mathieu du Pré, Louise Le Roux, sa veuve, Robert du Pré, Jeanne Bernay, sa veuve, Etienne Prévoslz, Jacques Prévosztz, Pierre Prévoslz, Marguerite Saintart, sa veuve, Robert Prévoslz, Jean la Personne, Simon Placu, Jean Prunier, Resmonnet Picquet, Henri Le Prestre, Jean Le Prestre, Laurent Le Peteulx, Ambroise Pelloing, Jacques Pelloing, Jean Pelloing, Perretle Hèze, veuve de Marin Pelloing, Françoise du Pré, veuve de Jean Le Fort, Françoise Pont, veuve de Lucas Nolles, Perretle Regnault, veuve de Martin Pont, Antoinette Pèlerin, veuve de Martin du Pré, Charlotte Peguchet, femme de Jean du Liège, Gille Porquerel, Roger du Port, Pierre Pannyer, Geneviève Alais, veuve de Jean Pèlerin, Christophe Périer, contrôleur au marquisat de Blaru, Pierre Pcrnelle. — Table alphabétique des tenanciers dont le nom commence par la lettre P.

E. 3344. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

lâSS-1TM. — Blaru. Déclarations. — Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru par Jean Quentin, Martin Quervel, Robert Qucrvcl, Louis Quesnel, Marion, sa veuve, Adrien Queslel, Aubry Questel, Baslien Questel, Bertrand Queslel, Biaise Questel, Chardin Queslel, Charles Questel, Cyprien Questel, Chariot Questel, Simon Queslel, François Questel, Gringoire Questel, Guillaume Questel, Lucasse, sa veuve, Hilaire Questel, Françoise Gosselin, sa veuve, Jacques Questel, Jean Questel, Louis Questel, Lubin Questel, Lucas Questel, Mahiet Questel, Marin Questel, Louise Questel, filie de Mahiet, Nicolas Questel, Berline, sa veuve, Pierre Queslel, Rogière, sa veuve, Catherine Questel, leur fille, Jeanne Gosselin, veuve de Simon Questel, Thomas Questel, Noël Queslel, Adrienne Questel, fille de François, femme de Jacques Gamache, Madeleine Questel, femme de Guillaume François, Geneviève Questel, fille de Nicolas, Nicolas Quantin, Barthélémy Queneville. — Table alphabétique des tenanciers dont le nom commence par la

lettre Q.

E. 334J. (Liasse.) - 1 pièce, parchemin; 230 pièces, papier.

1 166-1 9 si. - Blaru. Déclarations, - Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru par Jeanne, veuve de Jean Rober-, Jean Raignon, Nicolas Racigot, Charles Le Regnard, Nicolas Robert, Philippe Robert, Pierre Robert, Perrine, sa veuve, Simon Robert, Collas Robert, Guillaume Robert, Guyon Robert, Jeanne

SERIE E. - TITRES DE FAMILLE.'

83

Le Pelletier, sa veuve, Jean Robert, prêtre, Perrelle,

veuve de Jean Robert, Louis Robert, Lucas Robert, Marin Robert, Nicole Robert, prêtre, Charles Robert, Pierre Robert, Mathieu Roussel, Perrelte Roussel, veuve de Jean, Jacques Roussel, Jean Roussel, Louis Roussel. Lucas Roussel, Françoise Hays, sa veuve, Michel Roussel. Guillemelte Capery, sa veuve. Noël Roussel, Pierre Roussel, Robert Roussel, Simon Roussel. Vincent Roussel, Thomas Roussel. Charles Roussel, Collas Roussel, Guillot Roussel, Guillaume Roussel, Geneviève, sa veuve, Marie Roussel, veuve de Nicolas Lespine, Adrien Le Roux, Alain Le Roux, prêtre, Renart Le Roux, prêtre, Françoise Le Roux, Fraçois Le Roux, Jérôme Le Roux, Marie Gosselin, sa veuve, Guillaume Le Roux, dit Rousselet, Ili-laire Le Roux, Marion Benardel, sa veuve, Jacques Le Roux, Jean Le Roux, Louis Le Roux, Pierrette, sa veuve, Lucas Le Roux, Marin Le Roux, Michel Le Roux, Martin Le Roux, Marion, veuve de Nicolas Le Roux, Philippe Le Roux, Pierre Le Roux, Marion de la Plasse, veuve de Simon Le Roux, Guillemclte Le Roux, veuve de C-uillaume Cocquart, Philippe Rotenger, Jeanne Rinet, veuve de Robert Rotenger, Jean Le Roy, Guillot Le Roy, Biaise Le Roy, Michel Le Roy, maître écrivain au collège de Vernon, Nicolas Le Roy, Françoise, sa fille, Philippot Le Roy, Pierre Le Roy, Rerlrand Le Roy, Catherine Buisson, veuve de Martin Roussignol, Jean Roussignol, Nicolas Roussignol, Guillaume Roussignol, Louis Roussignol, Jean Richer, André Rafly, Marie Roussel, veuve de Louis LeMollier, Etienne Roussignol, Françoise Dubois, veuve de Michel Rouget, Jacques Rémy, Louis Rémy, Nicolas Rémy, Nicolas Rouget, Jacques Rouget, Marie Chaumont, veuve de Jacques Robert, Jean Roncercl, Rarbe Le Dru, veuve de Charles Robert, François Rouget, Charlotte Chaumont, veuve de Pierre Robert. - Table alphabétique des tenanciers dont le nom commence par la lettre R.

E. 3346. (Liasse.) - 1 pièce, parchemin; 154 pièces, papi ir.

i .-, :»- o :i»h. - Blaru. Déclarations. - Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru par Louis Saint, Thomas Sevestre, Charles Soret, Jean Soret, Pierre La Sire, Guillaume Saint, Jean Saint, Anne Savary, veuve de Michel Le Roux, Michel Savary, Nicolas Savary, Pantaléon Savary, Guy Sauvage, Louis Sauvage, Olivier Sauvaige, Jean Sebire, Pierre Sevestre, Jeanne, veuve de Guillaume Soret, Lucas Soret, Ail rien Soret, Guillaume Soret, Guillaume Sifflet, Louis de la Salle, Vincent Sevestre, noble homme Gaspard de Saint-Séverin, Gabriel Sainlart, Pierre Suinctard, Jacques

Simon, Jacques Sevestre, Louis Sabin. Louis de Sainelard, écuyer et vétéran des gardes- du-corps du Roi, Alexandre Signol, Noël Saint. - Table alphabétique des tenanciers dont le nom commence par la lettre S. - Copie de déclaration d'héritage ayant servi au seigneur de Blaru. dans un procès contre Claude Le Prince.

E. 3347. (Liasse.) - 2 pièces, parchemin; US pièces, papier,

1511-1723. - Blaru. Déclarations. - Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru par Durand Tremblé, Louis Le Tellier, Jean Le Tellier, Perrette Cbambon, veuve d'Alain Le Tellier, Durand Le Tellier, médecin ordinaire du Roi, demeurant à Mantes, Gabrielle Tellier, Gervais Le Tellier, Henri Le Tellier, Guillaume Le Tellier, Jean Le Tellier, Jacques Le Tellier. Jeanne, veuve de Martin Le Tellier, Pernet Le Tellier, Philippot Le Tellier, Regnault Le Tellier, Simon Le Tellier, Michelle, veuve de Jean Testard, Clément Tiberge, Jeanne Gosselin, veuve de Jacob Thierry, Jacques Torcl, Jean Toiles, Lucas Toiles, prêtre, curé de Chauffour (1571), Richard Toiles, Berlrant Trouibrullart, Adam Tremblé, Guillaume Tremblé, Tsaac Tremblé. Marin Tremblay, Nicolas Tremblé Jililaire Treslin, Pierre Tivslin, Pierre Trudet, Jean Thomas, Geuffroy Le Tellier, Collette, veuve de Pernot Le Tellier, Etienne Le Tellier, Marie Yzaac, veuve de Guillaume Tremblay, François Tremblay, Pierre Tremblé, Claude Thierry, Marc Le Tellier, Marie Abraham, veuve de Martin Toile, Louis Tollé, François Touet, Louis de Tilly, sieur de Prémont, Simon Villebaultet Guillebault. - Tables alphabétiques des tenanciers dont le nom commence par la lettre T.

H. 334». I, i '-'

118 pi ;s, papier.

XVI e - XVIII" siècles. - Blaru. Déclarations. -

Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru par Pierre Le Vacher, Jean Le Vacher, Louis Le

Vacher, Pauline, veuve de Pierre Le Vacher, Robert Le Vacher, Robin Le Vacher, Alain du Val, Grégoire du Val, Jean du Val, Louis du Val, Marguerin du Val, Nicolas du Val, Etienne du Val, Marie du Val, tille de Grégoire, Marion Le Roux, veuve de Guillaume du Val, Jean Varin, Adrien Vassart, Robine, veuve de Clément Vassart, Guy Vassart, Perrette Sainlart, veuve de Guillaume Vassart, Jean Vassart, Philippe Vassart, Louise, s! veuve, Pierre Vassart, Richard Vassart, Jean Le Vasseur, Pierre Vaudichon, Geneviève Quervel, veuve de Chrétien Vauclin, Guillaume Vauquelin, Claude de la

84

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

Vigne, Jean de la Vigne, Claude Vauclin, Geneviève Préaulx, veuve d'Antoine La Vertu, Chardin La Vertu. Perrette Vivien, veuve de Guillaume Le Marchand, Thomas Vivien, Jacques Vivien .Iran Vyvyen, Louise Enauli, veuve de Lonis du Val, Noël du Val, Jean La Vertu, Pierre La Vertu, Jeanne Vauclin, veuve de Pierre Chastelain, Louis Vauclain, Hubert Le Vacher, Mare-Antoine Vaudichon, Charles Varin, Nicolas Le Vasseur, Louis François de la Vigne, prêtre, fils de Louis de la Vigne, docteur en médecine, Nicolas Vallée. – Table alphabétique des tenanciers dont le nom commence par la lettre V.

■

19 '. [ ièces, papier.

1733-s 326. – Blaru. Déclarations. – Déclarations

d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru par Charles Dubois, prêtre, curé de Port-de-Villiers, François Toit, marguillier en charge de la Fabrique de Saint-Pierre du Port-de-Villiers, Louis de la Vigne, Nicolas Duval, François Duval, Michel du Til, François Thouet, Guillaume Tolay, Pierre Tollé, François Tremblai, Pierre Tremblai, Jean Le Tellier, Nicolas Le Tellier, Louis Saint, Nicolas Sachet, Jeanne Ronsai, veuve de Jean l'Epine, Jean Roussel, Pierre Roussel, Geneviève Le Sueur, Louise Quervel, Sébastien QuerveL, Louis Querolles, Claude Pont, Louis Pèlerin, François Dupré, Charles Dupré, Claude Porquerel, Robert Pont, Louis Plouin, Pierre Piquel, Barbe Piquet, veuve de Louis Quétel, Pierre Pernelle, Jacques Pelletier, Catherine Pèlerin, Léger Pè-

lerin. Charles Pèlerin, Antoine Pèlerin, Jacques Nulle, François Nolle, Jacques Noinville, Guillaume Montois, Marie Mondet, veine de Charles Monsinglant, Antoine Desmousseaux, Guillaume et Jacques Monsinglant, Jean l'Epine, Gabriel Lestard, Lucas et Benoît Lauvrai, Louis Lauvrai, Guillaume Laurent, Etienne Laurent, Marie Langlois, veuve de Louis Le Moine, Nicolas de Laître. Antoine Laîné, Antoine de Jord, Sébastien Jculant, Eustache Isaac, Jean Isaac, fils de Jacques, Jean Isaac, fils d'Ainand, Madeleine de Jord, veuve de Jean Quétel, François Huet, Guillaume Harouard, Franc use Garnier , veuve de Benjamin Béhier, Jacques Grosselin, Antoine Gautier, Nicolas Grosmesnis, Pierre Gosselin, Marie Le Grand, veuve de Jean Le Tellier, Nicolas Gosselin, Lucas Gosselin, fils de Michel, Lucas Gosselin, fils d'Adrien, Louis Gosselin, Jacques Gosselin, Guillaume Gosselin, Claude Gosselin, Adrien Gosselin, Jean François, Jean Souillée, Jean-André Le Fuel, élu en l'élection d'Andelv, demeurant à Vernon,

Louise François, Adrien Le Fort, Pierre François, France use Eschard, veuve de Louis Hainfray, Louis Eschard, Louis Le Dru, Charles Le Dru, Barthélémy Denis, Antoine David, Simon Caillou, François Clergeon, Pierre Gilbert, Charles Cadot , François Collietie, Louis Le Chasseur, André Cbaumont, Claude Le Cellier, Denis du Celier, François Cabagnes, Joseph Desbois, receveur des tailles à Mantes, au nom de Marie Duclos, sa femme, François Bonami, Rose Dubois, Charles Dubois, Marie Binet, veuve de Guillaume Tremblai, Jean Bernai, coureur en chaume, Jean Bernai, marchand à Bonnières, Philippe Ango, Pierre Ango, Marie Ango, successivement veuve de Guillaume Henri et de Louis Le Dru, Marie Ango, veuve de Jean Dorians, François Allix, domestique de la marquise de Blaru, Catherine Allain, veuve, en secondes noces, de Pierre Gosselin, Jacques Alexandre, Michel Abraham, Etienne Viornai et Hilaire Le Marchand, marguilliers de la paroisse Saint-Hilaire de Blaru, Jean Le Vacher, Philippe Toutain, Jean et Claude Saint, Jean Le Signe, Guillaume de la Sale, Jean Roussel, Jean Robert, Jean Renoux, Laurent Quendrai, Pierre Perchon, M e chapelier, demeurant à Versailles, Louise Catherine de Lommeau, veuve de Jacques de Tilly, chevalier, seigneur dePray. Christophe Périer, l'ainé, procureur au bailliage de la haute justice et marquisat de Blaru, Jacques Dumesnis, Charles Lauchard, Marie Lauzeray, veuve de François Paunier, Judith Lauchard, Clolilde Lauchard, veuve de Jacques Quétel, Jean Langlois, Barbe Hennequin, veuve de Charles Robert, Pierre Héze, Noël Hérango, Jean Houssais, Charles Gosselin, Mathieu Goutard, avocat et procureur fiscal du duché de la Roche-Guyon, Louis Genty, Louis Le Fort, Geneviève Fiché, veuve de Charles de Chérences, chirurgien à Vernon, Denis Feron, Jacques Canonville, Jacques Le Courrayer, Samson Chapelain. Jacques Le Coq, Marie Cochet, veuve de Jean Godefroi, Nicolas Cahagnes, Pierre Boutlou, Robert Baraud, Louis Le Boucher, Jacques Barat, Pierre Alain, Pierre Duchcmin, Jeanne Le Clerc, veuve de Louis Fontaine, Marie Clergeon, veuve de Pierre

Dau vergue, Charlotte de Vaux, veuve de Nicolas Le Gendre, chirurgien, demeurant « à la Folie-Panier, » paroisse de Bréval, Anne de la Vigne, Anne Duval, Anne Lépine, Jean-François Lemonnier, Jean Martial, Sébastien Le Sueur, Michel Tremblai, Marie Quinet, veuve de Pierre Le Tellier, Denis Télerin, Louis Barat, Jean Toutain. Jacques Potier, Jacques Carville, Jacques Nolle, Claude Le Cointre, Alain Isaac, Jacques de Lorme, écuyer, fourrier des logis du Boi, demeurant à Vernon, Martin Hébert, Marie Hébert, Catherine Lanchon. veuve de Marin Gosselin, Louis Galelais, Jean Gosselin, Louise

SERIE E. - TITRES DE FAMILLE.

Tremblai, veuvi [ues M ranci, Rose Gautier. Ii

Pauvres de Vernon, Barbe Qennequin.

E. se.) - 150 hier

! feuillets -

XVII" -XVIII e siècles.- Blaru. Déclarations

- Table alphabétique tics tenanciers de la seigneurie de Blaru assujétis aux déclarations sensuelles. 250 :

de personnes. - Extraits de déclarations cecsuelles et notes > relatives.

E. 3351. Liasse.] - 72 j , . r.

xvi - xvni' sici-ics. - Blarn. Déclarai!

- S. D. - Déclarations d'héritages tenus à cens de Jacques de Tilly, seigneur de Blaru, par Pierre Le Conte, Jeanne, veuve de Collas Le Conte, Jean Le Ci nie, Cathc rine, veuve de Jean Chaslellain, Roberl Chaslellain, Th .umine Robert, veuve de Jean Billard, PierreBonnet, Lucas Boulrier, Françoise Boulrier, veuve de Pierre Bonamy, Nicolas Boutier, Jean B Guillaume Bernay, prêtre, Berlin Lctellicr, Ollive Tiberge, veuve de Fran-

Pingault, Jeanne Treslin, Màrion, veuve de Pierre Treslin, Jacob Chaslellain, Simon Robert, Richard Le Chasseur, Pierre Chaslellain, Michaul Le Conle, ; Chauvin, Guionne Desnouyers, Ri gnaull LeDru, Marion, veuve de Pierre Drouet, Jean Darlu ne, veuve

de Jean Barras, Louis Gosselin, Ollivier Roulin', Jean and, le jeune, Lucas Legrand, Idrien Legrand. '< ouing, Nicole Bue, prêtre, Jean Hays, Nicole Hays, « huillier, Louis Hays, Philippe idoyne, Colas Ydoync, Françoise Le Roux, veuve de Simon Morel, Vandrillc

Morain, Roger Morel, Pierre Morel. Lucas Lemire, II sni i  
Maillard, Nicol is de Meulles, Nicolas Picart, Michel Pen-  
tin, Jean Queslel, barbier. Louise Queslel, Jeanne R >•  
bert, Thomas Queslel, Jean Quentin, Nicolas R  
Lucas Robert, Jean Robert, Vincent Roussel, Martin Le  
Roux, Guillaume Sauvage.

. (Liasse. j -

XVI- siècle. - Blaru. Déclarations. - Déclara-  
tions d'héritages tenus à cens de Charles de Tilly, sei-  
ii- de Blaru. par François Barbier, Jeannette, veuve  
de Petiijean Le Roux, François Robert, Philippe R  
Jean Robert, Jean Le Roy, Colette, veuve de Pernol Le  
Teliier, Jean Toiles, Charles Adam, François Billy,  
laume Bernay, prêtre, Augustin Chasllellain, Guj l

lois, prêtre, Louis Courtois, Louis i b imbon, Madeleine,  
de Pierre Cappery, Collette, veuve de Vincent

. Louis Carré, Pierre Guérin, Jeanne, veuve de

le Hays, Louis Rays, Collette, veuve de Jean du

Antoine l loj ne, l Guillaume i'doyne, Piei re Morel,  
prêtre, l'r. nç tis Pont, Louis Que tel.

I iasse. -

XIV siècle. - Blaru. Déclai lions. - Déclara-  
tions d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru,  
; l seigneurie élail dans les mains du Roi,  
par Jean et Geoffroy Doulce, frères, Pierre Nol les, Jean  
\ illes et Robin Lefèi re.

E. (Liasse

13H5-i.m»i. - Blaru. Eaux el Forêts, Bois. -  
Charles, sire di ti m, chevalier, chambellan du Roi,  
verain el ordonnateur el réformateur des

eaux l ■ accor le Blaru la

mi sion d'user de ses droits sur les rivières et forêts où  
neur haul justicier dans le bailliage de Manies.  
\_ Même p Se, le -1 décembre l 161, à

Pierre de Tilly, écuyer, sei l Blaru. - Jean de  
Saquainvi , alier, s de Blaru, ellde le B sausart,  
, donnent à Al lin Mauvoisin, écuyer, cousin de  
ladite Dame, l'office delà verd xie de la forêl de Chevrie,  
« des bois qui furent à deffunts ,M r Pierre el Amaurj  
•> Mauvoisin de Rosny, frères, en leur vivant, oncles de  
» ladite dame. » - Don de l'offi :e de verdier des l

mes de Blaru fait p ir Fran n e La Ivocat, veuve de

J an de Tilly, seigneur de Blaru, à Guillaume Mauvoisin,  
en considération du mai bain dudii Guillaume,  
UN d'Hector de Mauvoisin et dl s Villiei elle-  
ie Elle de Robertde Villi yer.

tinz. -Blaru. Eaux el Forêts, Bois. - Jean de  
Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, d'une part, el Jean  
I et, l'aîné, Jean Gentil, Ji an Pont, l'alné Robin Le  
Roux, Gui laume Le Roux, Colin Le Marchant, Jean Mo-  
Chardin Boutier, Mie el Boulrier, Pcrrin Leconte,  
Robin Bernay, Guillot Lemire, Jean Robillart, Robinet  
Lemire, Estiennol Leconte, Jean Boireau, Pernol B  
Richard Pol, Jean Guérin, Olivier Lepellelier, Rogii r  
Le Chapperoanier, Jean Lucas, Jean Lemasson, l'alné,

BG

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

Jean Lemas?on, le jeune, Guillot Fouquet, Colin Binel,  
Simon Binet, Jean Lassère, Jean Guérin, le jeune,  
Gieuffroi Questel, Simonel du Buisson, Guillaume Morel,  
Pons Morel, Jean Doulcet, Guillot Le Roi, Pernot  
Drouarl, Louis Leconte, Denis Billié, Guillemin Gosse-  
lin, Adnet Nolles, Jean Pont, Allain YdoUnc, Guillaume  
Le Roux, Simon Roussel, Michel Lechasseur, Jean Carré,  
Thomas Morel, Gervais Sebire, Jean Crestin, Richard

Questel, Thomas Delaunay, Noël Vassal, Thomas ,

Jehannot Lecousturier, Pierre Boursier, Gieulïroy Bo-  
bci t, Pérot Darius, Pierre Le Frilleux, Rogier Questel et  
Guillaume Robert, tous manants, habitants et paroï-  
siens de Blarti, d'autre part, s'accordent sur la nature et  
l'étendue des droits des habitants dans la cbâtellenie de  
Blaru, et spécialement sur le droit de pâturage, consa-  
cré par une charte rapportée dans l'acte, et qui établit,  
en substance, qu'en l'année 1149, Guy Mauvoisin con-  
céda perpétuellement à Philippe de Blaru une portion  
delà forêl de Chevrïe, que ledit Philippe tenait dudit  
Guy de Mauvoisin, comme ses ancêtres l'avaient tenue  
de ceux de Guy : parmi les lieux mentionnés dans celte  
dernière charte, on remarque les Trois Chênes auprès du  
champ d'Emeline de Péronne, très quercus juxla canipitm  
Emeline de Péronne, Pommeret de Beron-Villa, Rubea  
Corsseria, Poilus de Villers, Guynofossa, ou Guyvofossa  
(Jeufosse), Vallis de Morillon. Les témoins de cet acte,  
accompli « anno quo Ricardus rex Anglie morluus est, »  
sont Willmrus Malus vicinus, Guillaume Mauvoisin ,  
frère de Guy, Johannes de Flahacourt, Jean de Flacourt,  
baridominus (sic) de Mangnanvilla, Petrus de Magnan-  
rilla, Pierre de Magnanville, Ricardus de Paris, Richard

de Favrieux (?), Rodolphus de Heronvilla, Rodolphe ou Raoul de Héronville, Ricardus de Tiovila-Garniel ou Gavel, Richard de Thionville-sur-Opton (?), Rauduiphus Vrence Robillart, pour Guy Maubuisson ; et, pour Philippe de Blaru, Rohrlus de Porta, Robert de la Porte, Thomas de Guesnel, Villcrmxis Diimouslier, Gavffridus de Sancta Collumba, Ricardus deBlarru, Magisler Ricardus de Rlarru, Villermus de Blarru de Cavtelou, GaidleriusGels, prepositus Blarruti, Philippus Daphifer, Rolierius Girardus Favis, Amgabonnis ou Âingabonus, Jobertus Quaillel, Reginaldttts Caillel. — Extrait de l'acte sus-mentionné. — Déclaration des coutumes des habitants de Blaru ou droit de pâturage faite au seigneur de Blaru en 1506 et en 1515.

E. 3356. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1508. Blaru. Eaux et Forêts, Bois. — Sentence de la

je prévôté de Paris, dans la cause d'entre Jean de Tilly, seigneur de Blaru, et Nicolas Binet, laboureur, demeurant à Blaru, qui condamne ce dernier à payer au demandeur une somme de 160 livres tournois, pour dégâts divers commis dans 100 arpents de bois « assis au long » du val de Cheverie, nommée la côte de la Boissière, » et sur un chemin, « par lequel l'on va du chesne de Lessarl » au Port-de-Villiers. » — Commission du prévôt de Paris pour l'exécution de la sentence sus-mentionnée.

E. 3357. (Liasse.) — 31 pièces, papier, dont 1 rallier de 8 feuillets in-8°.

fl 568-1599. — Blaru. Eaux et Forêts, Bois. — Extraits des registres de la verderie de Blaru, de 1561 à 1599, inclusivement. — Extrait des amendes de la verderie de Blaru, commençant le 23 novembre 1579, et finissant le dernier jour de février 1583.

K. 3358. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

19 86-E7S9. — Blaru. Eaux et Forêts, Bois. — Pièces d'un procès intenté par Catherine-Elisabeth de Manneville, marquise de Blaru, mère et fondée de procuration de François -Bonaventurc de Tilly, chevalier, marquis de Blaru, capitaine au régiment mestre-de-camp général des dragons de France, à Robert et Jean-Baptiste Masurier, ou Le Masurier, frères, marchands, demeurant à Rosny, pour obtenir paiement de la somme de 0,000 livres, montant d'un marché de coupes de bois fait avec le marquis de Blaru.

K. 3359. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1736-1991. — Blaru. Eaux et Forêts, Bois. — Procès-verbaux dressés par les gardes du marquisat de Blaru, Louis Soret, Augustin Grandin, Jean Le Signe, Jean Gosselin, Claude Allain, Charles Charon (Aliàs : Chéron), Pierre-Marin Gosselin, Pierre Phiot, Etienne Huet, Pierre-Louis Pellerin, Maurice Carlin, François Isard

dit La Vertu, contre Etienne et Pierre Le Fort, veuve Jean du Bois, Pierre Dupont, Etienne Laurent, Simon Fontaine, Duval, Lucas Auvray dit l'Amy, Périé, René Pichon, Nicolas Piquard, Pierre Monard, Jean Letellier, Jacques Laurent, Jean-Louis Boulan, Jean et Lubin Picard, Antoine Dubois, veuve de Charles du Bois, Louis Le Chasseur, Marie-Anne Le Dru, Michel Picard dit Lucain, servante d'Antoine Pellerin, Jean Letellier et

SEKLE E.

TITRES DE FAMILLE.

8 1 ;

Jean Monsinglant, Claude 'et Chrysosthème Vinol, Nicolas Letellier, François Chaumont, Denis I.aureni. Gabriel Auvray, servante de François Planche, Louis Alepié, Jacques Ilullot, M r de Cliavanne, ancien garde-du-corps, demeurant à Saint-Aquitain, et le sieur Jeuliroy Boisfrand, Mathurin Baudet, Louis Boucher, veuve Rolanger, Cavellier, Eustace et Jean Ladouce, Guillaume Monsinglant, Louis Cahagne, Jacques Nulle, François Lasne, Jacques Genty, Pierre Blin, Toussaint Robillard, Nicolas Masson, Joacilin Ducosta, Hubert Baudet, Etienne Viornay, Jean Chauvot, Louis Querolle, ii lie de Jean Mantois, Jean Saint, Jean-François Le Mounier, veuve Nicolas Le Sieur.

E. 3360. (Liasse.) - 1 pi

1787\*19«9. - Blaru. Eaux et Forêts, Bois. - Procès-verbaux dressé par les garde-bois Charles L'héron, Jean Gosselin, . Louis Soret, Denis Cbéron, Jean Le Signe, contre Nicolas Le Tellier, Nicolas Sachet, Jacques Laurent, Jean Iluet, Jacques Abraham, les fils de Pierre Dupont, Antoine du Buis, Anne Soret, Louis Colleville, Marie Chaumont, Mathurin Cavaillé, Nicolas Picard . Louis Le Roy, Guillaume Monsinglant, Lubin Godefroy, et la veuve Pellerin. - Sentence par laquelle François Greslebin, juge verdier des eaux cl furets du marquisat de Blaru, condamne, par défaut, Jean Le Tellier, laboureur, demeurant à Notre-Dame-de-la-Mcr, à 3 livres de dommages intérêts envers le seigneur de Blaru, et aux dépens, pour délit commis par ses chevaux dans les bois dudit seigneur.

E. 3361. (Liasse.) - 32 , . ; pier.

1544-1704. - Blaru. Eaux et Forêts, Bois. - Elat des tenanciers des Chastelliers d'ivry et de la Nué Durlent. - Procès-verbaux d'arpentages exécutés par Roberl Dupré, mesureur juré en la seigneurie de Blaru, Vincent

Gaultier, mesureur juré au bailliage de Gisors, Denis Le Boucher, mesureur juré en la ville et chàtellenie de Vernon, Jean Hainequin, mesureur juré au bailliage de Mantes, Guillaume Gaultier, mesureur et arpenteur juré au bailliage de Gisors, Louis Delavigne, arpenteur royal juré, au bailliage de Gisors, Jean Gosselin, arpenteur juré au bailliage de Blaru, Claude lliinax. maître arpenteur juré au bailliage d'Evreux. Jean Aupers, arpenteur cl greffier des jurés maçons, charpentiers, pour le Roi, au bailliage de Mantes. — Copie de la vente de la coupe de la Noë Durlent, faite le 10 juin 15'jrj, par Charles de

Tilly, seigneur de Blaru, à Jean Chambon. — Mémoire des coupes de bois que le sieur de Blaru se propose de • bailler à user, par l'espace de dix ans, par coupes l'une après l'autre, à recommencer à la saint Remj 84. — Toisé des murs édifiés dans le parc du château de Blaru, en l<>73. — Etat de la consistance des bois de Blaru usés par Jean Feugère, avec la différence des mesurages et de ce qui en est adjudgé par la sentence de la table de marbre, du 26 septembre 1704, pour servir au procès d'entre le sieur marquis de Blaru, intimé, el ledit Feugère, appelant de ladite sentence.

E. 3362. (1 . — i ; ; . papier.

1589-1«49. — Blaru. Faux et Foiôls, Bois. — Procès-verbaux d'arpentages exécutés par Marin Bayeulx, arpenteur juré demeurant à Lommoye, el Jean Bachelier, maître arpenteur juré au marquisat de Breval et bailliage

de Lommoye. — « Mémoire des personnes tro » mo\ Guillaume Cbéron, garde-bois de Monsieur le « S r de Blaru), et rapportlz en justice, 1 ■ jeudi dix-huitième juillet 1647. ••

E.

1705-1746. — Blaru. Eaux et Forêts, Bois. — P/o

cès-verbal d'arpentage des bois exploités par Jean i eu gè-re, marchand, demeurant à Bonnières, fait par Jacques Thiberge, arpenteur juré en la maîtrise de Vcrnon, commissionné par François de Chauffeur, écuyer, conseilla r du Roi. lieutenant-général en la maîtrise des eaux el fo ; de Vcrnon et Andelys, du consentement de Ch de Tilly, marquis de Blaru, pour le profit du défaut accordé à ce dernier à l'encontre du lit Feugère. — Etat de la quantité des bois du marquisat de Blaru vendue par adjudication, à l'exception des eûtes de Jeufosse, suivant les recolemnts, avec les prix de chaque vente, de 17 - Jo à 1735. — Procès-verbal de recolement des cotes de Jeufosse. — Procès-verbal d'assiette des bois de Blaru pour 1730. — Procès-verbal d'assiclte de la vente des Chastelliers. — Procès-verbal du recolement des ventes de Blaru de 1729, pour la grande vente. — Etat du recolement des ventes dépen lant du marquisat de Blaru usées et exploitées en 17H:S. — L'arpenteur Robert-Anselme Delavigne certifie que la mesure di

bois que le marquis de Blaru a fait planter dans son pan,  
par les nommés Nicolas Le F< bvre et Louis Bolguize, e I  
de 2 arpents 20 perches. – Etal des ventes arpentées  
dans la forêt du marquisat de Blaru, lant par recolement

88

\ ES DR SEINE ET OISE.

que par assiette, en l'année 1742. – Fiai de la conte-  
nance îles ventes arpentées dans les bois du marquisat

ini. pour Vu onlin lire îles ani

e i [- ic – p ro é- vcrl i t-An-

selmc I ' •

! ]

i:i:>-i::i4. – Blani. Faux el Forêts, Bois. – Etal

,i l'an née 1\*10, vente Je la queue de

la Boixière, avec dix arpents des côtes. – Le marquis

iuIu à Franc use Ilébcrt, veuve  
île VA a ries lie i el coupe de bois taillis.

'• Coiïppe Taille, contenant 22 ar-  
I ivres | it; à 5! L ft '  
. Manies, el Antoine David, de Limay, mar-  
chand, la lex ! et i mpe de doux tailli

h de 150 In res i our cli i i mt, sis aux MJ

Faucoi ur chaque arj i ut, - aux

m Uoiirrct, marchand à Pari  
■r r r de l l petite futaie nomi  
livn ; des I) >is du Ches  
el -I" la val ée de Clievrie, a ra on le  
loitié de l i : I  
■

Le Mazurier, i l'autre moil

1 livres l'arpent. –  
•alion de

- la Garenne, Coup

1325-1737. - Blaru. Faux cl Forêts, Bois. -  
ication 'If c mpes  
l h ufosse, les Quatre-Acres, Gr:

Vallée, Bout-du-Bochet, la Boissière, Camp-de-César,  
i En : utfauions, la Justice, proche les Six-

e la Roche, Courcaill  
la Haute-Tasse, entre le Hameau de Saint-Augustin et le

Pull- 1- \

I -

■ 738-1 351. - Blaru. Eaux et l n's. - Plan

vente des Châti iei s, il 19 arpents

. exploités pour l'ordinaire de l'année 1 726. -

Plan des bois du marquisat de Blaru, pour 1731, 1732,

1733, à l'exception de deux ventes. - Plan d'une pièce  
- de la seigneurie de Blaru, située au val d'Ac i  
usée en 1748, contenant 52 arpents 92 perches. -  
"landes ventes de la ■ Bossière, s ordinaire 1751-1752,  
contenant 114 arpents 25 perches. - Plans des ventes du  
Camp-de-César, de l'Enclos, des Côtes de Jeufosse, du  
Boichot, des Montfaucous, de Courte-Caille.

i - se

B7-ÉO-1757. - Blaru. Faux el Forêts", Bois. -  
Pièces comptai les relatives à l'exploitation des b ds de  
ru, Par Pierre-Louis Pellerin, au compte des adjudi-  
taires, J an-Baptiste Legoux , Malhurin Baudet et  
Jacques-Alexis Legoux, lanl pour eux que pour Jean-  
i laude de Colbrye, leur associé. - Ordonnance de mon-  
sieur Duvai ad -maître des eaux et forêts de  
h iu parlement de Paris et [sle-de-France, du  
20 juin 1757, concernant ce qui doit être observé par les  
propriétain et adjudicataires des bois en la  
coupe et exploitation de :eux étant dans l'étendue du  
ig ■ de M mtes, du ressort de la maîtrise de Saint-  
uain-en-La\e, en conformité des différentes dispo-

el forêts du mois d'août

1, jS-îfia. — Blaru. Faux et Forêts, Bois. —  
 Quittances, assignations, significations, etc., pour le  
 lleiïn, marchand de Lois, demeurant au Port-de-  
 ers.

A5S?-154G. — Blaru. Eaux el Forêts, Bois. •\*— Nouel  
 sson, laboureur, de Jeufosse, vend à Jean Nolles,  
 l'aîné, laboureur, de Blaru, un arpent et demi en  
 bois, buissons, et non valoir, assis en la Xoue aux Dur-  
 lens, pour GO .-ou? parisis. — Philip] oie, veuve de Ber-  
 trand Ilays, vend à Françoise Ladvocat, veuve de Jean  
 de Tilly, en son vivant, seigneur de Blaru. 2 arpents  
 6 perches de ten e en bois taillis et buissons, faisant par-  
 tie de 1 arpents, sis moitié à la Voie aux Durlens et  
 moitié aux Châteliers d'Yvry, pour 20 livres tournois. —  
 Jean MorisseetMarion, sa femme, demeurant en la pa-  
 e de Gaudreville, veulent à Martin de Beauvoir,  
 frère de ladite Marioa, tout le droit que celle-ci peut  
 avoir dans la succession de leur père, pour les biens sis

SERIE E. — TITRES DE FAMILLE.

S'.

en la paroisse de « Port-de-Villers, » moyennant 11 livres  
 tournois. — Pierre Hays, laboureur, de Blaru, vend à  
 Françoise Ladvocat, veuve de Jean de Tilly, tous ses  
 droits sur 4 arpents de bois taillis, sis moitié aux Chas-  
 teliers d'Yvry et moitié à la Noue aux Durions, provenant  
 de la succession de son père, Bertrand Hays. moyennant  
 4 livres 15 sous tournois. — Vente d'un arpent de bois  
 taillis à la Noue-aux-Durlens, faite à la même par Robi-  
 net le Mercier, laboureur de Blaru, moyennant 8 livres  
 tournois. — Pierre Benardel, praticien en cour laye, de-  
 meurant à Blaru, vend à Charles de Tilly, seigneur de  
 Blaru, 1 arpent 3 perches de bois taillis et buissons, sis

aux lieux dits les Chasteliers et la « Noue Durlens, » par échange contre un lot de jardin, sis en la seigneurie de Blaru, au lieu nommé la Fresche-Maulny, près le petit moulin du Chesnay, – François Hays, barbier, demeurant à Ver non, et Jean Boberl, laboureur, aux droits de sa femme, vendent à Charles de Tilly tous leurs droits sur 4 arpents de bois taillis ayant appartenu à Bertrand Hays et Catherine, sa femme, en premières noces, moyennant 6 livres tournois. – Pierre Lanchard, manouvrier, de la paroisse de Blaru, vend à Charles de Tilly un quartier de bois taillis à la « Noue Durlen, » pour 36 sous tournois. – Adam le Cousturier, laboureur, de la paroisse de Blaru, vend au même 1,2 arpent de bois taillis, sis à la Noue-aux-Durlens, pour 65 sous tournois. – Jean Leroux, l'aîné, du Chenet, vend au même 1 arpent de bois taillis, même lieudit, pour 6 livres 10 sous tournois. – Jean le Grand, laboureur, de la paroisse de Juelisse, vend au même 5 quartiers de bois taillis, même lieudit, pour 9 livres tournois. – Perrine, veuve de Jean Bretel, Robin Bretel, Simon Brelel, tisserands en toiles, demeurant à « Relleval , près Chastillon-sur- » Margne, » et Geuffroy Bretel, du Chenet, vendent au même 1/2 arpent de bois, même lieudit . pour 65 sous tournois. – Richard Vapart [Aliàs : Vassart), laboureur, du Chenet, vend au même 1 1/2 arpent de bois taillis, même lieudit, pour 65 sous tournois. – Jean Nolles, l'aîné, vend au même la moitié d'un arpent 1/2 de bois taillis, même lieudit, pour 4 livres 8 sous 6 deniers tournois. – Jean Dannel, dit La Touche, et Toussaint Nicole, au nom et comme receveurs fermiers de la terre et seigneurie de « Lommage, » pour Charles de Luxembourg, chevalier de l'ordre du Roi, comte de Brienne, etc., seigneur dudit lieu de « Lommage, » au droit de sa femme, Charlotte d'Estouteville , reconnaissent avoir reçu, de Charles de Tilly, la somme de 2 livres tournois, montant des droits de vente et saisine pour cause d'acquisition de bois sis à la « Noe Durlenc et les Chasteliers d'Ivry, » droits appartenant audit de Luxembourg, Seine-et-Oise. – Série E. – Tome If.

a cause de sa seigneurie de Lommoie. – Adam le Cousturier vend à Charles de Tilly, pour 100 sous tournois, 2 arpents de terre aux Sablons, qu'il a eus par échange contre 1 1/2 arpent de bois taillis, sis à la Noe-aux-Durlens. – Guiot Lanchart, de Blaru, vend au même le quart d'un arpent de bois taillis, même lieudit, pour 50 sous tournois. – Jean le Cousturier et Adam le Cousturier, son fils, échangent, avec Charles de Tilly, plusieurs lots de terre, sis au lieudit la Noe-aux-Durlens, contre 7 arpents de terre en la « Côte-de-Port de Villiers. » – Pierre Lasne et Alison, sa femme, vendent à Simon Iloussaye « duVald'Acconville, paroisse de Port-de-Villers, » 1/2 acre de bois taillis, sis dans ladite paroisse, pour 22 livres tournois. – Honorable homme Guillaume de Mosbines, demeurant à Vernon, vend à Charles de Tilly et à Louise de Vauldray, sa femme, 12 acres de bois taillis, sis au val « d'Acconville en-France, » pour le prix de 40 livres tournois. – Germain le Noir, fils et héritier en partie de

fous Pierre le Noir el Jeanne Raguayne, ses père et mère, demeurant à Paris, vend à maître Nicole d'Aconville, avocat en cour laye, demeurant à Vernon, plusieurs portions de bois taillis, sis au val d'Aconville à la côte des Chasteliers d'Ivry, moyennant 100 livres tournois.

E. 3370. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin : 9 pièces, papier.

1514.1705. – Blaru. Eaux et Forêts, Bois. – Charles de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, bailli, capitaine, gouverneur du comté de Dreux, pour Marie d'Albret, duchesse de Nevers, comtesse d'Eu et d'Evreux, vend à honnête personne Guillot Monsinglant, marchand, demeurant à Bonnières, « la tontine et despeuilles, pour » une coupe seulement, de la trocquedu boys et tail-lys, ... nommé les Chasteliers, » moyennant, outre les autres charges, le prix de 2,000 livres tournois. – Vente analogue faite par Guillaume Chastellain, receveur à Blaru et fondé de procuration de Charles de Tilly, à Philippe Chambon et Pierre le Roux, marchands, demeurant à Blaru, moyennant 1,000 ècus d'or. – Vente d'une coupe de bois, au lieudit le Clos d'Ivry, faite par Charles de Tilly à Philippe Chambon. – Jacques de Tilly, seigneur de Blaru, vend à honnête personne Martin Labbé, demeurant à Bonnières, une coupe de bois aux lieux dits la Boissière et les Dix-Arpents, pour 3,080 ècus sols, valant 9, -210 livres. – Louis de Tilly, seigneur de Blaru, vend à honnête personne Charles Tremblay, marchand, demeurant à la Rovallesye, paroisse de Villeneuve-en-Chevrye, une coupe de bois taillis de 120 arpents ou environ, au lieudit la Boissière, moyennant 106 livre,

12

90

ARCHIVES DE SEINE-ET-01SE.

tournois l'arpent. – Vente analogue faite par le même, a raison de 90 livres tournois l'arpent. \*– Charles de Tilly, seigneur de Blaru, vend à honnête personne Claude Damours, marchand, demeurant à la Roche-Ouyon, une coupe de bois de 103 arpents à la Haute-Tasse ou Cloz-d'Yvry, pour 10,998 livres tournois. – Le même vend à Guillaume le Noir une coupe de bois sur 131 arpents à la Boissière. – Obligations, quittances et notes relatives aux coupes de bois.

E. 3371. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

i«i î-i 7.»o. – Blaru. Eaux et Forêts, Bois. – Adjudication du Buisson de Blaru, contenant 562 arpents, faite, par les commissaires généraux, députés par le Roi pour la vente de ses domaines, à Pierre Sauvaire, bourgeois de Paris, pour le compte de Charles de Tilly, sei-

neur de Blaru, moyennant 8,030 livres, dont 7,300 livres de principal et 730 livres pour les 2 sous pour livre. – Sentence qui condamne par défaut la veuve de Simon Gambard, marchande à Vernon, à payera Charles Pelle-  
rin, marchand de bois, demeurant au « Port-de-Villez, » la somme de 85 livres 10 sous, pour marchandise de bois à brûler à elle vendue. – Sentence qui condamne Guillaume Prévost, meunier, de Vernon, à payer au même la somme de 48 livres 14 sous, pour vente et livraison de cotterets. – Minutes de mémoires. – Etats et notes touchant des coupes ou ventes de bois à la Boissière, les Côtes-de-Jeufosse, le Camp-de-César, les Châteliers, l'Enclos, de 1725 à 1750.

E. 3372. (Liasse.) – 25 pièces, papier, dont 2 cahiers de 10 et 32 feuillets in-4°.

1381-1754. – Blaru. Eaux et Forêts, lies et Pêche.  
« – Extrait tiré sur les contracts d'acquisitions, fieffés,  
» partages et autres tiltres, faictes par les seigneurs de  
» Blaru, concernant les eaues à eux appartenant en la ri-  
» vière de Saine, à cause de ladite seigneurie de Blaru...  
» – Extraict tiré sur un antien registre des adveus bail-  
» lés en jugement, par les personnes y desnommées, en  
» la seigneurie de Blaru, lors appartenant à noble et  
» puissant seigneur Messire Jean de Sacquanville, che-  
» vallier, seigneur de Blaru et des Boltereaux, et furent  
» présentés le vingt-deuxième jour de juillet l'an de  
» grâce mil quatre cens et saize... – Exlraictlz tirés sur  
» plusieurs contractz de ventes et eschanges faictz par  
» plusieurs particuliers, vassaux de la seigneurie de

» Blaru... – Extraict tiré sur les contractz de fieffé faictz  
» par les seigneurs de Blaru à plusieurs particuliers...» –  
Extraits d'aveux et déclarations d'héritages dans les îles  
de la Seine tenus à cens de la seigneurie de Jeufosse, dé-  
pendance de celle de Blaru. – Lettres signées : Baudoyne,  
probablement procureur, à Paris, du marquis de Blaru,  
à qui elles sont adressées, touchant l'opposition du sei-  
gneur de la Roche-Guyon à un exploit de saisie fait, à la  
requête du procureur fiscal de Blaru, aux tenanciers  
d'îles sur la Seine, et notamment de l'île de Flotte, pour  
faute de droits et devoirs non faits ni payés. – Transac-  
tion entre le duc de la Rochefoucauld et le marquis de  
Blaru touchant la jouissance et la propriété de certains  
motillons sur la Seine. – Plan en conséquence de ladite  
transaction. – Articles extraits du chapitre de la pêche  
de l'ordonnance du mois d'août 1609.

E. 3373. (Liasse.) – 30 pièces, papier.

1385-165\*. – Blaru. Eaux et Forêts, lies et Pêche.  
– Copie des lettres de Charles de Châtillon, souverain  
ordonnateur des eaux et forêts de France, et d'Aignan  
Viole, lieutenant-général, ès-pays de France, Champagne  
et Brie, de M. de Montauban, amiral, grand-maître des  
eaux et forêts, touchant les droits de pêche et de chasse

du seigneur de Blaru. — Jugement par défaut rendu, par le juge de la verderie de Blaru, contre Robin Chandelier. — Information sur la mort de Thomas Binet, dont le corps avait été trouvé noyé dans la Seine. — Exploit pour Charles de Tilly, seigneur de Blaru, contre Renée de France, duchesse de Ferrare, comtesse de Gisors, touchant « la réparation d'un petit pont appelé le » Poncel, estant prez la rivière de Saine, sur ung petit « ruisseau de fontaine faisant séparation des resors de » noz parlementz de Paris et Rouen. » — Consultation de Robert de Thou (24 mars 1550), Lefèvre, avocats en parlement, et Chevalier, procureur, pour le seigneur et les habitants de Blaru, motivant leurs droits d'en appeler, pour cause d'incompétence, des actes judiciaires, émanés du commissaire, sur le fait de la réformation des eaux et forêts en Normandie, à l'occasion de l'information du procès criminel de Louis Morel, demeurant à Blaru, accusé d'homicide et autres crimes, instruction faite par le bailli de Blaru ou son lieutenant. — Etat des frais de ladite consultation. — Information au sujet du corps d'Antoinette Bernier, servante de Pierre Ango, trouvé noyé dans la Seine ; permis d'inhumation en terre sainte. — Procès-verbal à l'occasion de la mort accidentelle de Robert Nargol, domestique de M. de Planes,

qui s'était noyé dans la Seine, en abreuvant son mulet, en face la maison de Guillaume David, hôtelier à Port-Villez. — Procès-verbal à l'occasion de la mort de Robert Brice, boulanger, dont le corps a été retiré de la Seine à Port-Vi'.lez. — Enquête à ce sujet. — Procès-verbaux de saisie de bateaux sur la Seine. — Procès-verbal à l'occasion de la mort d'un enfant de Michel Meslier on Mellier de Bennecourt, dont le corps avait été trouvé dans la Seine. — Sentence rendue à Port-Villez, par le bailli de Blaru, relativement au conflit de juridiction, entre les ressorts de Blaru et de la Roche-Guyon, à la suite de la découverte du corps du fils de Michel Mellier.

E. 3374. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier

13\*5-1654. — Blaru. Eaux et Forêts, Iles et Pèche.

— Copie des lettres par lesquelles Charles de Châtillon, souverain réformateur des eaux et forêts du royaume, maintient le seigneur de Blaru dans ses droits. — Copie des lettres d'Aignan Violle, lieutenant-général ès-nays de France, Champagne et Rrie, pour M. de Montauban, amiral, maître enquêteur, grand-mailre et général réformateur des eaux et forêts du royaume, portant confirmation des droits du seigneur de Blaru. — Jean de Tilly, écuyer, sieur de Blaru. baille à rente à Simon Pitors ou Pilois, demeurant au Port-de-Villers, divers immeubles et notamment « un motillon etexcroissement d'isle, assiz » en leaue de Saync. » — Robin Chandelier, pêcheur, demeurant à Giverny, prend à titre de rente et fieffé an-

nuelle et perpétuelle, de Françoise Ladvocat, veuve de Jean de Tilly, en son vivant, chevalier, seigneur de Blaru, « quatre motillons d'isle, assis en l'eau de Sayne, » en ceste seigneurie de Blaru, au droit de Givernay. »

— Extrait de l'aveu et dénombrement de Blaru en 1540, où on lit : « Item, ledit écuyer (Charles de Tilly), a droit

d'eau en la rivière de Seine, depuis environ le val de » Bcncour, qui est au-dessus de la maladrerie de Jeu-e fosse, jusques en Folle-en-Rue, près Vernon-sur-Seine; » de laquelle eau, il va un bras d'eau nommé le Bras-du-Deffends, auquel nul n'a droict de pescber, ne » jetter. ny tendre filelz. ny engins ;ï prendre poisson, » sans son congé et licence, sur peine de confiscation des » filelz... » — Acensement de « deux mottes d'isles avecq » excroissement jusques à deux arpentz... assiz en leau » de Saine, près Jeufosse, au lieu nommé le Linart, » fait par Charles de Tilly, seigneur de Blaru, à Guillaume Guilbert, moyennant une rente annuelle de 34 sous paris et un chapon. — Accord et règlement pour la pêche entre Jacques et François de Tilly, frères, seigneurs chà-

#### SÈRIE E. -- TITRES DE FAMILLE. 91

telains de Blaru. d'une part, et Nauldin Huppé, Jacques Huppé, Pierre Roulland, Guillaume Roulland, Gilles Dupuis, Simon Dupuis, Pierre Thiesnot, Guillaume Diacre, Vincent Thiesnot, l'ainé, Vincent Thiesnot, le jeune, son fils, Thomas Collas, Jean Lannelel, tous pêcheurs en la rivière de Seine, d'autre part. Ces derniers s'engagent solidairement à payer, aux seigneurs de Blaru, la somme de 10 deniers tournois par bateau, chaque fois qu'ils pêcheront, « à cause du droict d'eauée appartenans » ans dits seigneurs en la dite rivière de Sayne, depuis » le ponsel estans au dessoubz du Port-de-Yillez et en » droict GrandTsle, du costé de ladite Grand'Isle vers Giverny, jusques aux gords appellez les grands et petits » Gords... » Suivent les réserves faites par les seigneurs de Blaru. — Jacques de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, baille, à titre de rente, à Jean Soret, pêcheur, demeurant au « Porl-de-Villés, » une maison, plusieurs perches de terre et « un petitlot d'isles, assis en la rivière de Sayne, en la seigneurie de Blaru, au tresle » dict l'Isle-du-Chesnel... » — Sentence des requêtes du palais, à Paris, au profit de Jacques de Tilly, contre Henri de Silly, chevalier, seigneur de la Roche-Guyon, relativement à la dépendance d' « une motte et isle plantée desaulx, assize en la rivière de Seyne, contenant » de trois à quatre arpentz ou environ, appelée l'Isle • Linart, aultrement l'Isle Mnrin... » — Cyprien Cocquart, pêcheur, demeurant au « Porl-de-Villers, » prend à titre de vente et fieffé d'héritage de Jacques de Tilly, chevalier, seigneur de Blaru, « une place deau pour » faire gordz à tendre et prendre poisson, assize en leau » de Sayne, en la paroisse du Port-de-Villers, sur la » seigneurie dudit Blaru, et de leau dudit sieur, assize » près l'isle de la veuve Nicolas le Marchand... » — Jacques de Tilly acense à Pierre Ilervieu, laboureur, de-

meurant à Giverny, un petit motillon « où il y a cinq  
» ou six testes de saux plantez, contenant une perche ou  
» environ, avec motte ou excroissement, ... jusques à un  
» quartier seullement. Ledit motillon assis sur lasei-  
» gneurie de Blaru, en leaue de la rivière de Sayne, sur  
» la paroisse de Port-de-Villers, entre le gord appelle le  
» Gord-au-Sourd et celui nommé leGord-de-Hellerie... » -  
Louis de Tilly, chevalier, seigneur de Blaru, baille à titre  
de cens et rente seigneuriale, à Louis de Longre, la-  
boureur, demeurant à Limay, « un arpent deaue et  
» excroissement pour accomoder et mettre en nature  
» d'isle, assis en la rivière de Sayne, en leaue dudit sei-  
» gneur, entre le port de Villes et Geufosse, au lieu  
» nommé l'Isle-Baudart... » - Le même acense à .Nicole  
Cordaiz, marchand de Vernon, « demy arpent deaue et  
» attérissement encommencé à planter et accomoder

92

ARCHIVES DE SEIXE-ET-OISE.

» en isle... en deux pièces... la première pièce contenant  
> trente perches d'eaue et attérissement, ... proche et joi-  
» nant l'isle appelée l'Isle-de-la-Madalene, » (Madeleine ?)

- Acensement d'un « arpent deaue et atterrissement, ja  
» commencé à alérir et mettre en nature disle, » fait par  
le même à Nicolas Gaultier et Jeanne le Hongre, sa  
femme. - Le même baille, à titre de cens et rente sei-  
gneuriale, à noble Simon le Tellier, médecin ordinaire  
du Roi, demeurant à Mantes, a trois quartiers deaue

> proche et joignant l'isle d'Anieaux, ... pour icelle eaue  
» attérir et mettre en nature d'isle, ... pour y bastir et  
» édifier un gords à pescher poisson, qui dorénavant  
» sera appelle le Gord-de-la-Nouvelle-Fieffe... » - Tran-  
saction et règlement de leurs droits respectifs sur la  
Seine entre les seigneurs de Blaru et ceux de la Roche-  
Guyon.

E. 3375. (Liasse. - ) - 39 pièces, papier.

i 419-1651 Blaru. Eaux et Forêts, Iles et Pèche.

- Robin le Boucher, dit l'Escuyer, baille à rente à An-  
drieu Vauquelin, entr'autres choses, « un gort et motil-  
» tillon assis en la rivière de Sayne, en leaue de Mons r  
» de Blaru, d'un coslé le gord que tient Colin le Mar-  
» chand, d'autre costé les s r " de Sainl-Ouen... » - Robin  
le Chandelier vend à Colin le Marchand, « un gort  
» nommé le Gort-de-Ferrier, avec l'isle audit gort appar-  
» tenant, nommé le Pointel-de-Lisle-du-Chenet... » -  
Echange entre Simon le Tellier et Jean Gorgé, se por-  
tant fort pour leurs femmes, Marguerite et Perrelte,

d'une part, et Jean Ango, d'autre part, lequel donne  
« le lot... assis en lisle de la Tranche, seigneurie de  
» Blaru... » – Jean Sel et Robine Sel, sa sœur, veuve  
» de Julien Pernelle, vendent à Perrette, veuve de Jean  
» Ango, tous les droits à eux appartenant sur un bras  
« d'eaue, » pré et lieu, sis en la seigneurie de Blaru,  
nommé le Bras-de-Goubert. – Adjudication d'un mo-  
tillon devant Giverny, faite à Aimon Chandelier par Ni-  
colas le Vavasseur, écuyer, verdier des eaux et forêts de  
la châtellenie de Blaru. – Opposition de Robin Chande-  
lier au décret des héritages de Jean le Chandelier, requis  
par noble et discrète personne M e Nicolas le Roux, sieur  
d'Escronas, parmi lesquels se trouvaient « un motillon  
» d'isle assis... devant Grand-Isle... et... un traict de  
» Sayne... en la geuille de la rivièrre d'Epte et du Ru de  
» Giverny... » – Robin Chandelier prend, à titre de  
cens et rente seigneuriale, de Françoise Ladvocat, veuve  
de Jean de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, quatre mo-  
tillons d'Ile au droit de Giverny. – Guillaume Chande-

lier vend à Nicole Bouthier, prêtre, curé du « Port-de-  
» Villers, » (31 mars 1502), un motillon d'île au gord de  
la Pointe. – Opposition de Charles de Tilly, seigneur de  
Blaru, au décret des héritages de Robin le Chandellier,  
requis par maître Nicole le Roux, pour avoir paiement  
de dix années d'arrérages de 8 sous parisis de rente sei-  
gneuriale, à prendre sur quatre motillons d'île, sis au  
Gord-au-Sourd, au bout de l'île du Fresne et au long de  
l'île du Pavillon. – Alexandre Chandelier, bourgeois de  
Vernon, baille, à titre de rente, à Eustache Lallemant,  
marchand panetier de Vernon, un motillon d'île près le  
gord de Fortune. – Bail à cens d'un motillon, par le  
même, à Michault Luce. – Nicolas de Lestre baille en  
échange à Jean le Chandelier 1/2 quartier d'île, près de  
l'île de la Madeleine. – Jean le Marchand, l'aîné, flls de  
feu Nicolas et Marion Questel, sa femme, vendent à Ro-  
bert Cavelier, écuyer, seigneur de Tourville, une île ap-  
pelée l'Ile Jean-le-Marchand et anciennement l'Ile-des-  
Andrieux. – Vente de 30 perches d'île devant Giverny,  
faite à Michel Charité par Nicolas' de Laistre et Jean  
Chandelier. – Jean le Cauchoix, écuyer, sieur du Bois-  
Géraume, baille, à titre de rente, à Michel Hervieux et  
Jean Gosmond, une pièce d'île, entre Grand-Isle et le Gord-  
au-Sourd, contenant un arpent et demi ou environ. –  
Cypiën Morent et Denise Lapierre, sa femme, baillent,  
à titre de rente, à Pierre Barault, un lot d'île sur la  
Seine contenant un demi arpent environ. – Sentence de  
Jean de Bordeaux, écuyer, vicomte de Vernon, qui met  
hors de cour et de procès Guillaume Saintier, receveur  
adjudicataire des ventes du Roi à Vernon, et le châtelain  
de Blaru, et, sur le désistement du premier, adjuge au  
second, sans tirer à conséquence, le bénéfice des ventes  
qu'il a déjà reçues. – Pierre Broche vend à Guillaume  
le Marchand 1/2 quartier de pré et rivièrre au lieu dit  
l'Ile-de-la-Merville, et un autre 1/2 quartier en l'île  
et motillon Marmin. – Guillaume et Adrien dits Guer-  
nier, fils et héritiers de Pierre Guernier, cèdent à Jean  
Gosmond, au nom de sa femme Geneviève le Chandelier,  
« un gord à pescher poisson, assis en la rivièrre de Seine,

» nommé le Gord-au-Sourd, avec deux motteaux. » – Bail à rente dudit gord fait par Jean Gosmond à Guillaume Lasne. – Nicolas de Laistre et Claude Chandelier, sa femme, vendent à Jean Barbier, fils de Robert, dépensier de la Maison-Dieu de Vernon (25 juin 1611), 1/2 quartier d'île, au droit de Giverny, près l'île de la Madeleine. – Jean Sézille, fourrier ordinaire de la maison du Roi, demeurant à Vernon, vend à Nicolas et Claude Baudouin, frères, une île, vis-à-vis le village de Giverny. – Pierre Cocquart vend à Jeanne Guerté, veuve de Guillaume le Roy, une portion de l'île Roger. – Mar-

SERIE E.

TITRES DE FAMILLE.

93

tin le Roy, bourgeois de Vernon, vend à Noël le Clerc, entr'autres choses, « un lot d'isle et rivière, planté de saulx, assis en la rivière de Seyne, devant le Port-le-Villers, au lieu nommé l'Isle-Rogé... » – Massine Morei, veuve de Massin Laudun, vend à Guillaume Gillebert, 12 perches de pré et rivière dans l'île de Flotte, liendit les Boulions, et 12 autres perches de pré et rivière dans l'île de la Rousselle. – Echange d'îles sur la Seine entre Guillaume Gillebert et Nicolas Murel. – Jean Hanooyer, prêtre, curé de Jeufosse (30 décembre 1651), et Jean Ango, se portant fort pour sa femme Michelle le Clerc, vendent à Guillaume Gillebert, un lot de pré et rivière dans l'île de Flotte, lieu dit la Longue-Ile, 1/2 quartier de pré et rivière dans la même île, liendit le Boullon, 6 perches de pré et rivière dans la même île, au-dessous de la « Tranche de bais, » 6 perches de rivière au motillon Marmin, 3 perches de pré et rivière à la Molte-à-la Brebis. – Michel Giverny et Anne le Clerc, sa femme, vendent à Nicolas Morel, un lot de pré et rivière contenant 10 perches, sis au bout du bas de l'île de Flotte, sur le dîniage de Blaru.

E. 3376. (Liasse.) – 21 pièces, papier.

1481-1573. – Blaru. Eaux et Forêts, Iles et Pêche. – Ordonnance de Martin de Saulx, écuyer, lieutenant du bailli de Senlis en la châtellenie de Chaumont, défendant au bailli de la Boche-Guyon de connaître d'une cause d'entre le procureur du seigneur de la Roche-Guyon, demandeur, d'une part, et Robin Isaacet Richard Séel, commissaires à régir et gouverner certain bras d'eau de la Seine, défendeurs, d'autre part. – Signification à Robin Isaac de la saisie et main-mise, au profit du seigneur de la Boche-Guyon, « d'un bras d'eau assis » en leue de Sayne, paroisse de Jeufosse, d'un costé

» l'isle de Flotte, et d'aultre une autre isle, par faulte de  
» droiclz et dcbvoirs non faietz, adveux et desnombrem-  
» ment non faietz-.. » – Procès-verbal de criée et mise  
à prix d' « une motte et isle, plantée de saulx, assize  
» en la rivière de Seyne, contenant de trois à quatre ar-  
» pentz ou environ, appelée l'isle Linarl, » saisie à la  
requête du comte de la Boche-Guyon. – François Gos-  
selin, huissier ordinaire du Boi en ses chambres des  
comptes et trésor, fait commandement à Guillaume Chas-  
tellain, receveur de Charles de Tilly, sieur de Blaru, de  
montrer et communiquer, au procureur du Boi au trésor,  
les lettres, titres et enseignements en vertu desquels ledit  
seigneur a droit de faire exercer la justice. – Significa-  
tion des lettres de relief d'appel accordées par le Boi à

Renée de France, duchesse de Chartres et douairière de  
France, faite à Charles de Tilly, seigneur de Blaru,  
ajourné au parlement de Paris, dans la cause d'entre ledit  
seigneur et ladite Bénée de France, relativement à la ré-  
paration d'un ponceau « estant près la rivière de Seyne,  
» sur un petit ruisseau de fontaine, faisant séparation  
» des ressorts des parlements de Paris et Rouen... » –  
Sommaton faite, à la requête de Martin Raoul Moreau,  
trésorier, et Jean le Febvre, général îles finances à Paris,  
commissaires députés par le Roi sur le fait de la réunion  
de son domaine, aux déléteurs a de partie ou portion  
• des isles, et altérissements de cinq moteaux estantz  
» vis-à-vis du Port-de-Villez, et encore de deux petits  
» moteaux près l'isle d'Amault... » pour qu'ils aient à  
produire les lettres et titres en vertu desquels ils jouis-  
sent. – Procès-verbaux de saisie, au profit du Roi, des  
îles ou attérissements possédés, depuis le village de Jeu-  
fosse jusqu'à Gamilly et Grand-Isle, par Nicole Boutier,  
la veuve de Guillaume le Boucher, dit l'Escuyer, Jean  
Fauvel, Jean Guérart, Guillaume Lasne, Robert Marie,  
Claude Marchand, Régnant Marchand, ( iuillaume Tho -  
mas. – Jugement par lequel les commissaires de la  
chambre du trésor, faisant droit à la requête de Jacques  
de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, le reçoivent à  
prendre fait et cause pour les tenanciers d'îles sur la  
Seine qui ont été saisis, à la charge que le jugement à  
intervenir sera exécutoire tant contre lui que. contre los-  
tenanciers.

E. 3377. (Liasse.) – 7 pièces, parchemin : 2 pièces, papier.

1485-1503. – Blaru. Eaux et Forêts, Iles et Pêche-  
– Pièces relatives à une pêcherie sur la Seine, « à l'en-  
» droit de l'ysle d'Amyaulx, » qui devait être établie, par  
l'ordre et aux frais de Michel Daniel, écuyer, avocat du  
Boi au bailliage de Gisors, par Bobin le Chandelier de  
Giverny.

E. 337S. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin; 6? pièces, papier.

iisî-i., »s.i:jï Blaru. Eaux et Forêts, Iles

el Pêche. – Liasse cotée : « Papiers concernant l'isle  
» aux Orties, paroisse de Giverny, ainsi que les autres

» isles dépendantes du marquisat de Blaru, y joints les  
» papiers concernans le droit de pêche dans différents  
» endroits de la rivière de Seine, et toutes les déclara-  
» tions et aveux y relatifs. » – Marché fait entre Michel  
Daniel, écuyer, avocat du Roi au bailliage de Gisors, et  
Robinet le Chandellier, pêcheur de la paroisse de Gi-

94

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

verny, pour la construction d' « un gord et pescherie  
» auprès et joignant de une isle, à luy (Daniel) apparte-  
» nant, nommé Pisle d'Ameault. » – Antoine Chande-  
lier, marchand cordonnier, demeurant à Paris, vend à  
M<sup>r</sup> Nicolas le Prévost, bourgeois de Vernon, ses droits  
aux successions d'Antoine Chandelier, son père, et de  
Jeanne Chandelier, sa cousine, excepté sur ce qui lui est  
échu de la succession paternelle au village de Bonnelles.

– Echange d'immeubles entre Nicolas le Chandelier,  
« vendeur de vins juré et bourgeois, à Paris. » et Louis  
Regnault, maréchal, demeurant à Pontoise; le premier  
donne un gord, nommé le Gord-de-Fortune, sur la Seine,  
seigneurie de Blaru. – Jean Sézille, fourrier ordinaire  
de la maison du Roi, demeurant à Vernon, vend à Nico-  
las et Claude Bauldouin, frères, demeurant à Giverny,  
une île, en partie plantée de saules, sise en Seine, sei-  
gneurie de Blaru, près Giverny moyennant 330 livres  
tournois. – Louis de Tilly, seigneur châtelain de Blaru,  
cède, à titre de cens et de rente seigneuriale, à Simon Le  
Tellier, médecin ordinaire du Roi, demeurant à Manies,  
3 quartier.- d'eau en Seine sur la châtelainie de Blaru,  
» proche et joignant l'île d'Ameaux, pour icelle eaue at-  
« térir et mettre en nature d'isle;... une place d'eaue  
» pour y bastir et édifier un gors à pescher poisson, qui  
» doresnavant sera appelle leGors-de-la-Xonvelle-Fieffe...»

– Simone du Bosc, veuve de Robert Lasne, Marin du  
Bosc et Simon Morice, fils d'Alexandre, vigneron, de-  
meurant à Giverny, prennent à ferme, de noble homme  
Simon Le Tellier, conseiller et médecin ordinaire du  
Roi, demeurant à Paris, « l'isle d'Haneaux et attérisse-  
» ment y attenants, » moyennant, outre les autres char-  
ges, le paiement d'un loyer annuel de "70 livres tournois  
et 6 livres de beurre. – Pierre Tellier, procureur fondé  
de François de Bonigalle, veuve de noble homme Si-  
mon Le Tellier, déclare tenir, à titre de cens et droit  
seigneurial, de Charles de Tilly, seigneur châtelain de  
Blaru, l'île d'Ameaux, le grand Gord et le petit Gord. –  
François Le Tellier, conseiller, aumônier ordinaire de la  
Reine mère., ei archiprêtre de Saint-Séverin, demeurant  
à Paris, vend à Louis de Cahaigne, marchand mercier,  
demeurant à Vernon, « trois arpens ou environ de  
» terre en une pièce partie plantée en saux et partie en

» pray, appelée l'isle d'Ameaux... » moyennant, outre les charges, le prix de 1,900 livres tournois. – Déclaration pour l'île d'Ameaux. fournie au marquis de Blaru par Louis de Cahaigne, marchand meunier, demeurant à Vernon. – Publication pour la mise en adjudication du bail restant à courir des îles d'Ameaux, Héronnière, Chandelier ou de l'Estre, saisies, à la requête du seigneur de Blaru, pour défaut de droits devoirs, déclarations et

aveux. – Acte de rachat portant quittance d'une rente annuelle de 4 livres, assise sur, entr'autres immeubles, un « gort et motillon assis en la rivière de Saine à l'eau » du sieur de Blaru, » par Jean Vaucquellin, à Michelet le Moyne. – Robert le Cavellier, écuyer, sieur de Tourville, demeurant à Giverny, déclare tenir à cens et droit seigneurial, de Louis de Tilly, seigneur de Blaru, « ung

» lot d'isle contenant arpent et demy, assis à la

» seigneurie de Blaru, en l'eau de Saine, au lieu dict et » appelle l'isle des Andrieulx, par le dict sieur advouant » aqize de deffunt Jehan le Marchand... » – Déclaration par Perrelte le Marchand, veuve de Jean Vauclin, d'héritages tenus du seigneur de Blaru, entr'autres, d'un gord et motillon en Seine. – Acte d'échange entre François Froissart, marchand, bourgeois de Paris, au nom et comme tuteur des enfants mineurs de lui et de feu sa femme, Marie le Chandelier, d'une part, et Nicolas le Prévôt, greffier, demeurant à Vernon, d'autre part. François Froissart donne, de son côté, la moitié d'une île nommée l'Isle-du-Fresne, assise en la rivière de Seine, entre Giverny et Grand-Isle. – Nicolas et Claude Baudoin, frères, demeurant à Giverny, reconnaissent tenir, à titre de cens et droit seigneurial, de Charles de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, une île, en partie plantée de saules, en la rivière de Seine, anciennement appelée l'Isle-Ramonnet. – Guy le Prévôt, conseiller assesseur en la vicomte de Vernon, déclare tenir, à litre de cens et droit seigneurial, du seigneur de Blaru, l'île de Fresne, sise sur la Seine, paroisse de Port-Villez, entre le « Pon- » sel et Giverny. » – Déclaration d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru dans « l'isle de Jean David, ... j> proche l'isle aux Orties, » successivement par Claude David et les héritiers de Michelle le Marchand. – Jean Perrin, maître chirurgien à Vernon, déclare tenir, du seigneur de Blaru, « une isle assise à la rivière de Saine, » paroisse du Port-de-Villez, proche et joignant l'isle du » Fresne, contenant cinq à six quartiers... » – Déclaration d' « une pièce d'isle contenant cinquante-cinq » perches, dans l'isle nommée le Gord-au-Sourd, assise » en l'eau de Seyne, paroisse de Port-de-Villez, » tenue à cens du seigneur de Blaru, par François Duclos, vigneron, demeurant à Giverny, tant pour lui que pour Marie Duclos, veuve de Simon Gosmond. – Claude Gosmond, Pierre Lasne et Anne Gosmond déclarent tenir à cens, du seigneur de Blaru, une pièce de pré dans l'île Simon Gosmond. – François Baudouin, prêtre, curé de la paroisse de Giverny, déclare tenir à cens, du seigneur de Blaru, 1/2 arpent d'île ou environ, planté de saules « en

» l'isle Gosmond, proche le Gord-aux-Sourds... » — Mathieu Becquel, avocat au siège de Vernon, déclare te-

SERIE E. — TITRES HE FAMILLE.

95

oir à cens, du seigneur de Blaru, 04 perches d'île en « l'isle Gosmont. » — Robert Ivelin, sergent, demeurant à Giverny, déclare tenir à cens, du seigneur de Blaru, 50 perches dans l'île aux « Gosmonds. » — Jacques Fermelhuis de Belille, demeurant à Rouen, déclare tenir à cens, du seigneur de Blaru, Ift, arpent d'île en l'isle « Gosmond. » — Mathieu Charité déclare tenir à cens, du seigneur de Blaru, 53 perches d'île « dans l'isle vulgairement appelée l'isle au Gort-au-Sourt. » — Claude le Cauchois, conseiller du Roi, élu en l'élection de Paris, déclare tenir à cens, du seigneur de Blaru, 50 perches d'île « en l'isle vulgairement nommée l'isle aux Gosmonds. » — Pierre Godin, procureur au parlement de Normandie, ayant épousé Louise Foubert, héritière de Marie le Prévost, veuve d'Etienne Foubert, apothicaire à Vernon, déclare tenir à cens, du seigneur de Blaru, une île nommée l'Ile-du-Fresne. — Le greffier en chef de la maîtrise des eaux et forêts de Vernon et Andelys, fils de Pierre Godin et de Louise Foubert, donne son consentement à la prise de possession, par le marquis de Blaru, de 25 perches d'île « nommée l'isle du Fresne. » — Jacques de Lorme, ancien I du-corps, demeurant à Giverny, déclare tenir à cens, du seigneur de Blaru, « une pièce d'isle... plantée en saulx et autres » arbres, contenant quatre arpens ou environ, assize au village de Giverny, seigneurie du Port-de-Villiers, vis à vis le quai du dit Giverny, communément appelée « l'isle des Andrieux ou de Brévédent. »

E. 3379. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 27 pièces, papier.

1 58 ; - 1 ? «3. — Blaru. Eaux et Forêts, Iles et Pêche. — Simon le Tellier, se portant fort pour Marguerite, sa femme, cède, par échange, à Jean Ango, un lot de pré dans l'île de la Tranche.— Adjudication, à maître Olivier des Barres, de motillons près le Gord-de-Fortune et au bout du bas de l'île de Robin Chandelier. — Philippe Picard, se portant fort pour sa femme, Louise Landrin, vend à Nicolas Ménil (?) 5 perches de rivière à prendre dans l'île de Marmin. — Etat de la contenance des îles appartenant à divers particuliers, sises devant Giverny et relevant de la seigneurie de Blaru. — Plan des îles contentieuses des seigneurs de Blaru et de Liancourt, dressé en 1681. — Lettres du seigneur de Blaru, notes, etc., touchant les îles de la Seine dépendant de la seigneurie de Blaru.

E. ■ ■ i ise.) - 1 pièce, parchemin; ti pièces, papier,

153»-1«50. - Blaru. Faux et Forêts, Iles et Pêche.  
Noble homme, maistre Jacques Danyel, seigneui  
» du Boisdanemés...» conseiller au parlement de Kouen,  
reçoit, par échange et pour mettre fin à une longue con-  
testation, de Pierrot Saintier, demeurant à Giverny, un  
motillon dans l'île du Pavillon. - Déclaration d'héri-  
tages tenus à cens du seigneur de Blaru, dans l'île du  
Pavillon, par Jean Saintier, Nicolas Saintier, son fils,  
Madeleine Barbier, veuve de Nicolas.

E. 3381. (Liasse.) - 58 pièces, papier, dont 2 cahiers  
de 20 et 22 feuillets in-4\*.

1559-16S1. - Blaru. Eaux et Forêts, Iles et Pêche.

- Extrait des registres contenant la recette des deniers  
et rentes seigneuriales dûs, au seigneur de Blaru. par les  
tenanciers des îles sur la Seine, dépendant de la seigneu-  
rie de Blaru, et contenant aussi la recelte des deniers  
provenant des amendes prononcées par le verdier de  
Blaru, pour délit commis sur la rivière et dans les Iles,  
depuis 1559 jusqu'en 1621 .

E. 3382. (Liasse.) - 18 pièces, papier, dont 14 cahiers de 8 feuillets  
in-4° chacun, et 1 autre cahier de à feuillets in- i '.

1581-16SS. - Blaru. Eaux et Forêts, Iles et Pêche.

- Extraits des registres contenant la recette des deniers  
et rentes seigneuriales dûs, au seigneur de Blaru, par  
les tenanciers des îles sur la Seine, dépendant de la sei-  
gneurie de Blaru, depuis le terme de la Toussaint 1581  
jusqu'au terme de la Toussaint 1622.

E. 3383. (Liasse.) - 1 cahier papier, de 18 feuillets in-4 u

15S6- 1««7. - Blaru. Eaux et Forêts, Iles et Pêche.

- Copie de 11 titres de propriété, de 1586 à 1667, d'une  
île ou portion d'île sur la Seine, près Giverny, à côté de  
l'île de la Madeleine, dans lesquels figurent, comme ven-  
deurs, acquéreurs, tenanciers, Nicolas de Lestre, mare  
chai, Jean le Tellier, Jean Chandelier, Michel Charité,  
Claude Chandelier, femme de Nicolas de Laistre [sic],  
Jean Barbier, Jean Saintyer, Alexandre de Laistre,  
Louise de Lestre, femme de Jean Saintyer, Jeanne de  
Lestre, femme de Guillaume du Bosc, Nicolas Saintyer  
le jeune, prévôt de la seigneurie de Giverny, Nicolas le

Sueur, maréchal, François du Clos, Madeleine Barbier,  
veuve de Nicolas Saintyer.

E. 3384. (Liasse.) – 68 pièces, papier.

IG4I »- 162 i. – Blaru. Eaux et Forêts, lies et Pêche.  
– Pièces concernant les îles de la Seine dépendant de la  
seigneurie de Blaru, possédées, en 1724, par Nicolas  
Toustain, chevalier, seigneur de Saint-Maur et autres  
lieux. – Sentence du bailli de Blaru qui condamne  
Claude de Leslre à payer à Louis de Tilly, chevalier, sei-  
gneur de Blaru, les arrérages d'une rente annuelle de  
10 sous tournois, qu'il lui doit à cause de l'île qui fut à  
Nicolas de Lestre. – Déclaration des héritages tenus à  
cens, dans cette île, par Nicolas de Lestre, Alexandre de  
Lestre, Simon Saintard, an droit de sa femme, Suzanne  
de Laistre, fille d'Alexandre. Barbe de Lestre, fille de Ni-  
colas. – Marin Langrogne, pêcheur de Giverny, prend, à  
titre de rente et fieffé d'héritages, de Guy le Prévostz,  
conseiller au siège de Vernon, un gord appelé le Gord-  
de-Fortune, seigneurie de Blaru, entre Vernon et Giver-  
ny, près l'île de Jean Saintard. – Déclaration de Marin  
Langrogne pour le Gord-de-Forlune et un motillon de  
20 perches. – Acensement d'un gord sur la Seine, dit  
GorJ-des-Colombes, fait à Claude Langrogne par Charles  
de Tilly, chevalier, seigneur de Blaru. – Déclaration de  
Claude Langrogne pour le Gord-aux-Colombes. – Dé-  
claration de Robert Langrogne, fils de Claude, pour les  
gords de Fortune et des Colombes. – Louis de Tilly,  
seigneur de Blaru, baille, à cens, à Nicolas Cordais, un  
« demy arpent d'eau et attérissement encommencé à  
» planter et accommoder en isle, assis en la seigneurie  
» de Blaru, ... proche et joignant l'isle appelée... delà  
» Madalaine... » – Déclarations, par les héritiers de Bo-  
bert Fresnot, « d'un lot d'isle, ... devant le villaige de  
» Giverny, ... appelée La Iléronnière, que le deffunt  
» Robert Fresnot avait eu et acquis à rente de Nicolles  
» Cordetz, qui l'avoit fieffé de feu M. de Blaru... » –  
Déclaration de Jean Cordais pour « ung motle d'isle, »  
fieffé à son père Nicolas, par le seigneur de Blaru. –  
« Jehan Jeune, pennetier, demeurant à Vernon, au nom  
» et comme fermier des gouverneurs (sic) du bureau de  
» la Madaleine de Bouen, ... advoue à tenir, à tiltre de  
» cens et droit seigneurial, de... Loys de Tilly, cheval-  
» lier et seigneur chaslellin de... Blaru, ... quarante  
» perches d'isles plantée en saulx et osiers, assize sur  
» la seigneurie de Blaru, en la rivière de Saine, prez  
  
» Grand-Isle nommée l'isle de la Madalaine »

– Déclaration pour l'île de la Madeleine, chargée d'un

cens annuel de 5 sous tournois, au profit du seigneur de  
Blaru, présentée par Charles Valtier, demeurant à Bouen,  
en qualité et au nom d'agent des affaires de l'Hôtel-Dieu  
et hôpital de la Madeleine de Bouen. – Déclarations pour

l'île appelée successivement de Lestre et au Maréchal, fournies au seigneur de Blaru, par Bobert le Tellier, Jeanne de Laistre, sa veuve, Léger le Tellier, Jean Chocquet, Bertain le Guay, Catherine Allain, veuve de Jacques le Tellier. — Déclarations de Nicolas Toustain, chevalier, Seigneur de Saint-Maur et autres lieux, pour ce qu'il tient du seigneur de Blaru sur la Seine, 50 perches dans l'île de la Potterie, près l'île du Pavillon, un quartier près l'île de la Héronnière et du Maréchal, 37 perches dans l'île de Laistre, etc. — Correspondance de M. Toustain avec le marquis et la marquise de Blaru, M. de Mottailler, greffier de Blaru, M. de Bellisle, président au grenier à sel à Vernon. — Plans et notes diverses touchant les îles possédées par ledit Toustain dans la seigneurie de Blaru.

E. 3385. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1611-1614 Blaru. Eaux et Forêts, Iles et Pêches.

— Louis de Tilly, chevalier, seigneur de Blaru, fieffé, à titre de cens et droit seigneurial, à Pierre Isaac et Louis Ohappetois, pêcheurs, demeurant à Jeufosse, « un har-  
» nois servant à pescher poisson, nommé et appelle la  
» Sayne, pour par eux en jouir et pescher, quand bon  
» leur semblera, en leue de Seyne, deppendances de la  
» chaslellerie de Blaru, au dedans de la paroisse de  
» Jeufosse, ... » moyennant la somme de 12 sous G deniers tournois, payables, chaque année, le jour de Saint-Clément, au « Port-de-Villers, « el un plat de poisson, bon, loyal et marchand, de la valeur d'un écu de 60 sous tournois, à livrer au seigneur de Blaru le mercredi des Cendres. — Sentence du bailli de Blaru qui déclare exécutoire, contre Jean et François Chappetois, frères, héritiers de feu Louis Chappetois, leur père, les clauses de la fieffe « de la Sayne à pescher poisson, » faite audit Louis et à Isaac Lasne, par le seigneur de Blaru, le 9 décembre 1630. — Eustache et Allain les Isaac, pêcheurs, Jean Chappetois et Jean Cousturier, le jeune, au droit de sa femme, sœur dudit Jean Chappetois et héritière de feu Louis Chappetois, s'obligent envers Charles de Tilly, chevalier, seigneur de Blaru, pour la somme de 29 écus d'or sol, évalués à 87 livres tournois, destinée à l'acquit de 29 plats de poissons dus audit seigneur, en vertu de la fieffe faite à Pierre Isaac et Louis Chappetois le 9 décembre 1611. — Procès-verbal de saisie du mobilier de Jean Chappetois, pour défaut de paiement de 29 années

SÉRIE E. — TITRES DE FAMILI .1 E

97

d'arrérages de la redevance seigneuriale, stipulée dans la fieffe du 9 décembre 1611.

E. :{3«0. (Liasse.) – 1 p liemin; 11 pièces, papier.

1630-IG35. – Blaru. Eaux et Forêts, lies et Pêche.

– Pièces d'un procès entre les Coquart et Noël le Clerc, relativement à la propriété d'une île ou lot d'île, sur la Seine, seigneurie de Blaru, ayant appartenu à Martin le Roy, marchand, bourgeois de Vernon.

E. 3387. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1649-1743. – Blaru. Eaux et Forêts, Iles et Pêche.

– Procès verbal d'adjudication dubail à loyer de la pêche sur la Seine, dans l'étendue de la seigneurie de Blaru, depuis le val de Bénecourt jusques à Folle-en-Rue ; le bail est adjugé, pour 6 ans, à Vauclin, Soret et Nolles, moyennant la somme de 50 livres, par an, et -1 plats de poissons, à fournir au seigneur de Blaru: unie jeudi saint, un autre la veille de la Pentecôte, le troisième la veille de Noël et le quatrième le mercredi des Cendres. – Marie-Anne Le Nain, fondée de procuration de Francois-Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, son mari, baille, à titre de ferme, pour 9 ans, à Adrien Soret, pêcheur, demeurant à Giverny, Jean Isard, Guillaume et Jacques Monsinglant, Eustache Isard, Jacques Isard, fils d'Alain, et Jacques Isard, fils de Jean, aussi pêcheurs, demeurant à Jeufosse, le droit de pêche et pêcherie de poissons, appartenant au seigneur de Blaru, sur la Seine, depuis le val de Bennecourt jusqu'à Folle-en-Rue, moyennant un loyer annuel de 50 livres, et moyennant, en outre, 1 plats de poissons, que les fermiers seront tenus de donner au seigneur de Blaru dans le temps qu'il en aura besoin. – Bail analogue fait par le même marquis de Blaru, moyennant 6-4 livres de fermage par an et 8 plats de poissons.

E. 3388. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin; 12 pièces, papier, dont 3 cahiers de 8, 14 et 14 feuillets, in-i".

166S-1357. – Blaru. Eaux et Forêts, Iles et Pêche.

– Inventaires des titres et écritures appartenant au marquis de Blaru, concernant les droits qu'il a sur la Seine dans l'étendue de son marquisat, et des paroisses de Jeufosse et Porl-Villez, qui en dépendent, et les droits de censives et rentes seigneuriales qui lui sont dus sur les îles, gorts et altérissements en Seine. – Mémoire instructif des fiefs et déclarations des îles, motillons, gords et attérissements Seine-et-Oise. – Série E. – Tome II.

ments appartenant au marquis de Blaru, dans la Seine, depuis le val de Bennecourt jusques à Folle-en-Rue, près Vernon. – Réponse à un mémoire des eaux et forêts \ l'occasion de condamnations obtenues, par les gardes de la maîtrise de Saint-Germain-en-Laye, sur des pêcheurs de Blaru. – Mémoire des droits possédés par le marquis de Blaru sur la Seine, dont les régisseurs du droit de confirmation demandent déclaration, suivant l'avis de

M. Debois, receveur des tailles de l'élection de Manies, chargé du recouvrement du droit de confirmation porté en sa lettre du - 2S mai L732. - Sentence de la maîtrise des eaux et forêts de Vernon., qui détermine les limites de la partie de la Seine dont les droits appartiennent au seigneur de Blaru. - Procès-verbal de bornage. - Procès-verbal dressé par Louis Soret, garde-pèche du marquisat de Blaru, contre Nicolas Lerault et son beau-fils, Louis Corville et sa femme.

E. 3389. (Liasse.) - 4 pi hemin; 15 pièces, papier.

«i;~<i;-l<i;s». - Blaru. Eaux et Forêts, Iles et Pêche. - Pièces produites dans un procès entre Charles de Tilly, marquis de Blaru, défendeur, contre Noël Baraltier, fermier des domaines de la Généralité de Paris, poursuite de Louis Toupet, se disant son procureur en l'élection de Mantes et Meulan, demandeur. - Sentence de la Table de marbre, à Paris, qui reçoit le seigneur de Blaru à prendre fait et cause pour les fermiers de sa pêche contre les fermiers du domaine. - Sentence de la Chambre du Trésor, rendue à la requête de Vincent Dallet, fermier du domaine en l'élection de Manies et Meulan, contre plusieurs pêcheurs, parmi lesquels Pierre Vauclin et les Isaac, fermiers de la pêche du seigneur de Blaru. - Sentence de la Table de marbre, à Paris, qui fait défense au fermier du domaine de mettre la sentence de la Chambre du Trésor à exécution contre les pêcheurs de Blaru. - Autre sentence de la Table de marbre, à Paris, qui ordonne que les pêcheurs de Blaru seront mis hors des prisons, où les avait fait mettre le fermier du domaine. - Sentence de la même Table de mai lire qui maintient le seigneur de Blaru dans son droit de pêche sur la Seine, et fait défense au fermier du domaine de l'y troubler. - Requêtes adressées au Conseil par Noël Baraltier, fermier des domaines de la généralité de Paris, tendant à obtenir la jouissance exclusive du droit de pêche en Seine, depuis le val de Bennecourt jusques à Fol-en-Rue. - Requête au Conseil par le marquis de Blaru, tendant à obtenir l'autorisation de prendre fait et cause pour les fermiers de la pêche sur la Seine, dans l'étendue de la seigneurie de Blaru, et à être main-

13

98

ARCHIVES DE SELNE-ET-OISE.

tenu en la pleine possession et jouissance du droit de pêche en Seine, depuis le val de Bennecourt jusqu'à Folcn-Hue, près Vernon. - « Inventaire sommaire des » pièces que met et baille, par devers le Roi et nos seigneurs de son Conseil, M r0 Charles de Tilly, chevalier, » marquis de Blaru, gouverneur de la ville et château

» de Vernon, défendeur, aux qualités qu'il procède,  
» contre Noël Baratier, fermier des domaines de la Géné-  
» ralité de Paris, poursuite de Louis Toupet, soy-disant  
» son procureur en l'élection de Mantes et de Meulan,  
» demandeur. »

E. 3390. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

Xn« siècle (?) – 1CS7. – Blaru. Eaux et Forêts, Iles et Pêche. – Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru, dans les îles et eaux dépendant de la seigneurie de Blaru, par Robinet le Chandelier, Pierre Lasne, Nicolas le Marchand, Guillaume Gillebert, Isa-beau, veuve de Mathieu de la Grange, Régné Poullain, Morin Vauclin, Nicolas du Val, curé de la paroisse de Giverny (16 mars 1663), François Baudoin, curé de la même paroisse .2 octobre 1673), Mathurin, Jean, Louis et Pierre Courtois.

E. 3391. (Liasse.) – 24 pièces, papier.

ittOt-iiH. – Blaru. Eaux et Forêts, Iles et Pêche.

– Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru, dans les îles ou eaux dépendant de la seigneurie, par Nicolas Landrin, Jean Lesguillon, Guy le Prévost, conseiller assesseur en « la viconlé » de Vernon, Pierre Coquart, Cyprien Coquart, Sébastien Lanzeray, Marie Gosmont, veuve de Nicolas Margueryes, Guillaume Barbier, Robert Barbier, son fils, Jean Saintart, Louis le Clerc, Claude Langlois, Claude de Chérence, huissier, demeurant au « Porl-de-Villers, » Nicolas Daniel, chevalier, seigneur de Giverny, Pierre Marguerie, Georges Singeot.

E- 3392. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin; 14 pièces, papier, dont 1 imprimée.

f 639-17S3. – Blaru. Eaux et Forêts, Iles et Pêche.

– Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru, dans l'île de Flotte, par Guillaume Nollet, Guillaume Maussinglant, Pierre Pernelle, Claude David, Louis Isaac, Pierre Rouvel. – Charles de Tilly, marquis Blaru, déclare à Jacques du Buisson et N. du Moutier,

fermiers des domaines de France, que, pas plus que son père, il ne possède, dans l'île de Flotte, assise, en partie sur la seigneurie de Blaru, en partie sur la seigneurie de la Roche-Guyon, que 25 perches ou environ, avec le droit de censivc sur la portion relevant de la seigneurie de Blaru, et qu'il ne s'oppose en aucune façon à ce que lesdits fermiers se mettent en possession du surplus, s'ils le jugent à propos. – Signification au seigneur de Blaru d'avoir à fournir copie, duement collationnée, des titres en vertu desquels il jouit de 50 arpents ou environ dans l'île de Flotte, et ce, en exécution de l'ordonnance de François Hachette, Jean Begnault et André Rovillet, seigneur de Beauchamps, président et trésoriers de

France, et grands voyers au bureau des finances de la Généralité de Paris, commissaires départis par Sa Majesté pour l'exécution de ses ordres dans l'étendue de ladite généralité, et, en cette partie, par arrêt du Conseil du 12 mars 1669. – Jugement des commissaires ci-devant nommés, maintenant le marquis de Blaru « en » jouissance des isles, islots, motillons et droicls de » pesche en la rivière de Seyne, de l'estendue de la dite » seigneurie de Blaru, contenue en ses tiltres cente- \* naires, en payant par luy annuellement au domaine

» du Roy, le vingtiesme denier du revenu, sur le

» pied des baux qui ont esté faicts... » – Jean Rouvel, fils de Guillaume, vend à Pierre Isard et à Pierre Rouvel, fils de Joachim, un lot de rivière au terroir de Benne- court, lieu dit le Motillon-Marmont; 1/2 quartier de pré et rivière en l'île de Flotte , terroir de Benne- court, lieu dit la Motte-à-la-Brebis ; 6 perches de pré ou environ dans la même île, lieu dit la Maladrie; 1/2 quar- tier de pré, dans la même île, « lieu dit le Bout de haut ■ de Flotte, tenant d'un costé maistre Frémin Fouquet, » d'autre costé maistre Jacques le Clerc, prestre, curé de » Bonnirre, » (Bonnières, 11 juillet 1681); 1/2 quartier » de pré et rivière, au lieu dit l'île de « Hérigny... » – Liste nominative des particuliers ayant des héritages dans l'île de Flotte, dont les déclarations ont été réglées, en 1\*722, à raison de 3 sous l'arpent.

E. 3393. (Liasse.) – 82 pièces, papier.

1689-1783. – Blaru. Eaux et Forêts, Iles et Pêche. – Déclarations d'héritages tenus à cens du marquis de Blaru, dans l'île de Flotte, par l'église et fabrique de Saint- Ouen de Bennecourt, François le Fébure, curé de Benne- court (3 juillet 1687), Romain Landrin, Pierre Landrin, Louis Bioche, Massin Landrin, Guillaume Landrin, Robert Cailleux, Pierre Normand, Jean Lasée, Louis David, Pierre Abraham, Louis le Clerc, Charles Baudet, Guyon

SERIE E. – TITRES DE FAMILLE.

99

Normand, Guillaume Fouquet , Louis llurel , Pierre Bioche, Louis Sée, Jean Fouquet, Pierre Pinaguet. André de Mante, Nicolas de Mante, Firmin Fouquet, Joachim Rouvel, Pierre Fouquet, Louis de Hante, Louis Landrin. Marie Fouquet, Laurent Pernelle, .le an David, Pierre Lefébure, Nicolas Hannouyer, Pierre Rouvel , Guillaume Charpentier, Pierre Morel , Marie-Jeanne Da\id, veuve de Pierre Giverny, Simon Isaac. Paul Du- mont, Claude le Clerc, Michel Femelle, Joseph Isard, Pierre Pernelle, Pierre Giverny, Catherine Nollet, veuve de Robert Baudet, Jacques Monnier. Vincent Pernelle,

Louis Musard, Pierre Eschard, Jeanne Isard, fille de lu  
Pierre Isaac , Jean Luynay, Grégoire Bernay, Pierre  
Tramblé, Jean Gilbert.

E. 3394. (Liasse.) – 87 pièces, papier.

1672-1700. – Blaru. Eaux et Forêts, Iles et Pêche.  
– Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de  
Blaru, dans. File de Flotte, par Pierre Cauvin, Louis  
Landrin et Louis le Boucher, Marie Ango, veuve de Ni-  
colas Nolel, Louis Musard, Massin Morel, Guillaume  
Rouvel, Nicolas Nollet, Charles le Clerc, Pierre Sais.  
Pierre Pinaguet, Louise Sais, Pierre David, Guillaume  
Fouquet, Michel Lenormand, Pierre Bioche, Catherine  
David, veuve de Martin Renoult, Pierre Fouquet, Guil-  
laume Giverny, François Giverny, Pierre Hannouyer,  
Henri Hurel, Louis Hannouyer, Anne Isaac, veuve de  
Louis David, Sébastien Isaac, François Isard, Nicolas  
Isaac, Louis Isaac, Jean Isaac, Michel Monnier, Pierre le  
Cocq, Philippe Boucher, Louis le Bouclier, Charles le  
Clerc, Jean David, Massée Pernelle, Pierre Isaac, Pierre  
Pernelle, Jean Pernelle, Jean Monnier, Guillaume Per-  
nelle, Christophe Normand , Jeanne David, veuve de  
Pierre David, Jean Banoyer, Simon Le Fébure, Pierre  
le Clerc, Guillaume Landrin, Pierre Landrin, Claude du  
Fossé, François Morel, François-Claude Morel, curé de  
Saint-Aubin, à Gaillon (24 juin 1709), Louis Déniante,  
Guillaume Musard, Nicolas Abraham, Nicolas Morel,  
Pierre Morel.

E. 3395. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin: 11 | ier.

hño.ibîi Blaru. Faux ci Forêts, Moulins.–

Adjudication à Allais Chas tel lain, comme plus offrant et

dernier enchérisseur, d'un moulin « assis à Blaru. au  
» dessus du moullin appartenant au seigneur du dit lieu  
» de Blaru ; lequel moullin et place appartient d'ancien-  
» neté au seigneur de Roulleboise, » 'qui, le décembre

1\*70, était Philippe de Trye), « à cause de sa seigneurie  
» du Chenoy, » moyennant le payement annuel d'une  
rente de 18 sous parisis. – Approbation de celle adjudi-  
cation par Philippe de Trye, chevalier, « seigneur de  
Roulleboise et du Chesnay-sur-Blaru.» – Consultation  
sur la question de savoir si le seigneur de Blaru est réel-  
lement le seul et unique propriétaire du petit moulin de  
Blaru. – Jean Thierry, l'aîné, cordonnier, de Blaru,  
\end à Charles de Tilly, seigneur de Blaru, « bailli, cap-  
» pitaine et gouverneur de la conté de Dreux, absent  
» (9 septembre 1532), acheteur et slipallaat par demoi-

» selle Louyse de Vauldrav, son espouze, le lieu

» et place pour aller et passer le cours des eaucs vc-  
» nant par les auges du grand moulin du dit seigneur  
» pour aller au moulin neuf, pour passer par à tra-  
» vers le jardin et lieu qui fut Collin Thierry, prie du

» dit vendeur, à commencer depuis environ le Ponssele,

estant au dit lieu, pour aller jusques au fossé de der-  
rière la maison assise au dit lieu, qui est le fossé par  
où dessoudent les grosses caulx, passant par dessoubz  
le pont Gaillard, ... » moyennant le prix île 8 livres  
tournois, S sous tournois pour le vin du marché, cl quit-  
tance des amendes que le vendeur peut devoir à la sei-  
gneurie de Blaru. — Marguerite, veuve de Robert le  
Vacher, et Louis le Vacher, son fils, prennent à ferme,  
pour 9 années, de Jacques de Tilly, écuyer, seigneur  
châtelain de Blaru, un moulin à blé sis à Blaru, appelé  
le Grand Moulin, s'engageant à donner et porter au châ-  
teau de Blaru, le lundi de chaque semaine. 6 boisseaux  
de blé, ferme, loyal et marchand, et, .chaque année,

1 2 douzaine de chapons, « loyaulx et marchands, » et un  
gâteau d'un boisseau de blé, livrables : les chapons le  
jour de la Chandeleur, el le gâteau la veille des I : ois ; si  
le seigneur ne veut pas prendre ledit gâteau, les preneurs  
lui fourniront un boisseau de blé et deux livres de  
beurre; ces derniers s'engagent en ou Ire à moudre, sans  
rétribution, le blé de la vente que le bailleur pourrait  
vendre à des étrangers, et à payer, tous les ans, le jour  
de Noire-Dame de Mars, une somme île 20 sous « pour  
» ung obict, qui est diel et sélébré, en l'église du dit  
» Blarru, pour le dit seigneur, ses amys, vivans et tres-  
» passés. » — Jean Boulrier prendà ferme de Charles de  
Tilly, seigneur de lilaru, le pressoir « assis au lieu du

Buisson. » — Bail du Petit Moulin fait, pour 6 années,  
par Charles de Tilly, seigneur de Blaru, ù Michel Rou-  
get, charpentier, el Françoise du Bois, sa femme. —  
PFoeès-verbal de visite et estimation du Petit Moulin, à  
la requête du seigneur de Blaru el de la veuve de Michel  
Rouget. — Procès-verbal analogue fait, à la requête dudil  
seigneur el de Jean Mignard, meunier, demeurant audit

100

ARCHIVES DE SEIXE-ET-01SE.

Petit Moulin. — Saisie mobilière sur Jean Mignard, pour  
défaut de paiement de loyer.

E. 3396. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin : 2 pièces, papier.

150»-ig?g. — Blaru. Eaux et Forèls, Moulins. —  
Commission adressée par le roi de France au bailli de  
Mantes ou à son lieutenant, pour qu'il ait, après enquête  
préalable, à casser le bail à cens, d'« une place à mouiin à  
» tan, contenant trois arpens et demy ou environ, » fait,  
depuis environ trente ans, par Jean de Tilly, chevalier,  
seigneur de Blaru, moyennant une rente de 40 sous pa-  
risis, dont 24 rachelables, à Simonnet D'Assigny, Jean

D'Assigny et Jean Chantel, actuellement représentés par Guillaume Dubois, Simon Ducloz et Pliilippot Lesueur, comme ayant été consenti par « simpleesse et ygnorance... » et... oultre moictié... de juste prix... » - Claude Dubois, procureur en cour lave, et Catherine Ducloz, sa femme, fdle et héritière, en partie, de feu Simon Ducloz, vendent à Gabriel Honoré, marchand tanneur, bourgeois de Yernon, « trois quartz de jour, tierce partie de deux » jours et ung quart, à prendre, de trois sepmainnes en « trois sepmainnes, en ung moullin à tan, assis au val » d'Aconville, paroisse du Port-de-Yillez... (15\*71-1572), pour la somme de 40 livres tournois, sous la réserve de pouvoir racheter « le droit de moulin dans deux ans. »

- Cession de celte réserve faite, par Claude Dubois et Catherine Ducloz, à Jean le Tellier, dit Testor, marchand, bourgeois de Yernon. - Gabriel Honoré cède, à son tour, à Guillaume Duclos, tanneur de Vernon, frère de Catherine, l'acquisition qu'il avait faite de ladite Catherine et de Claude Dubois, son mari ; cession faite pour 42 livres tournois, tant en principal qu'en vin de marché.

- Jean et Jacques le Moyne, père et fds, et Jean Dubois, marchands tanneurs, bourgeois de Yernon, prennent, à titre de rente et fieffé d'héritage, de Charles de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, « un moulin à tan » au dicl seigneur appartenant, assis en la dite châlelenie de Blaru, paroisse du dict lieu (1653), avec la « cour, jardin et petite maison pour loger le meunier et ses chevaux; le tout tenant ensemble, contenant dix » perches ou environ, au hamel nommé le Grand-Val, « parroisse du dit Blaru,... » moyennant une rente de Deffe annuelle de 00 livres tournois et 10 livres tournois de rente seigneuriale. - Procédure pour le seigneur de Blaru contre Jean Dubois, qui avait abandonné, sans acquitter les charges, le moulin à tan acensé en 1653.

E. 3397. (Liasse.) - 15 pièces, parchemin : 43 pièces, papier.

1GS8.179S. - Blaru. Eaux et Forêts, Moulins. - Comptes faits entre Charles de Tilly, seigneur de Blaru, et Louis Poullalier, meunier, fermier du Moulin du Val, en conséquence du bail du 8 septembre 1619. - Louis Poullalier et sa femme, s'obligent envers Charles de Tilly, seigneur de Blaru, pour une somme de 1,232 livres 10 sous tournois, montant d'arrérages dus pour la jouissance du moulin du Val. - Sommation pour qu'ils aient à satisfaire à cette obligation. - Obligation de Louis Poullalier envers le seigneur de Blaru pour 76 chapons et un quart, 36 boisseaux et demie quarte d'avoine, et 28 livres 11 sous 6 deniers tournois. - Autre obligation du même pour une somme de 106 sous 8 deniers tournois de rente, constituée, au profit de Geffroy Chambon, prêtre de Blaru, par Charles Poullalier, père de Louis, envers Simon et Claude de Lavigne, marchands, demeurant à Vernon, héritiers de feu Jean Begnault, qui était aux droits de Geffroy Chambon. - Constitution d'une rente annuelle de 64 livres 17 sous 6 deniers tournois faite, au profit du seigneur de Blaru, créancier, par

Louis Poullalier. débiteur. – Autre contrat de constitution d'une rente de 8 livres 12 sous 6 deniers tournois, au profit du même seigneur de Blaru, par le même Louis Poullalier. – Copie d'actes relatifs au moulin du Val, depuis 1516 jusqu'en 1648. – Louis Poullalier, se portant fort pour sa femme Jeanne Yerny, prend à ferme du seigneur de Blaru, pour neuf années, le Moulin-du-Val, moyennant un loyer annuel de 553 livres tournois. – Obligation de Louis Poullalier envers le seigneur de Blaru pour la somme de 1,275 livres 5 sous. – Autre pour la somme de 1,140 livres 10 sous. – Déclaration des biens de Louis Poullalier. – Louis le Poullalier et Marie du Bosc, sa femme, vendent leurs biens à Charles de Tilly, seigneur de Blaru. – Vente d'immeubles sis au Val, parmi lesquels un pressoir et un moulin à foulon, faite à Charles de Tilly, seigneur de Blaru, par les membres de la famille Saint-Séverin, moyennant 3,950 livres.

– Baux de la ferme et moulins du Val faits, par le seigneur de Blaru, à Louis Courtois, marchand de Blaru, et Madeleine Duval, sa femme, à Adrien Cavalier, meunier à foulon, demeurant à Blaru, et Anne Boulland, sa femme.

– Bail du moulin du Val fait par François Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, à Jean Bertaud, meunier, demeurant à Blaru, et Jeanne Grandchamp, sa femme, moyennant un loyer annuel de 350 livres. – Bail du moulin du Val fait à Jean Bertaut et Geneviève Belguise, sa femme, moyennant un loyer annuel de 400 livres. –

SERIE E.

TITRES DE FAMILLE.

101

Bail du même moulin et de la ferme du Val, fait par le même à Geneviève Belguise, veuve de Jean Berlault, et Antoine Lefebvre, son lils d'un premier mariage, moyennant un loyer annuel de 580 livres. – Bail de la ferme du moulin du Val fait par François -Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, à Geneviève Belguise. veuve de Jean Bertheault, en son vivant meunier, demeurant au Val, paroisse de Blaru (2 avril 1772), Antoine « Lefesvre, » son fils, d'un premier mariage, et Catherine Planche, femme dudit Antoine, moyennant 580 livres de. loyer annuel.

E. 3398. (Liasse.) – in pièces, parchemin : i pièces, papier.

1513-1\*45. – Blaru. Eaux et Forêts, Moulins. – Etienne Delaunay, couturier, et Geneviève, sa femme, demeurant à Rouen, vendent à Jean Guyot, èperonnier, de-

meurant h Rouen, « tout et tel droit, pari et portion comme  
» aux dits mariez vendeurs, au droit d'icel le femme,  
» et au droit de la succession de deliunctc Katherine  
» Dupont, sa mère, leur peut compecter et appartenir,  
» en ung petit moullin et ses appartenances, assis en la  
» paroisse de Blaru. près Vernon. nommé le petit moullin  
» de Blaru,... » moyennant le prix de 100 livres tournois  
et 20 sous tournois de vin du marché. — Jean Guyol  
vend, à son tour, l'acquisition qu'il vient de faire à  
Etienne « Delaunoy, » taillandier, demeurant à Rouen,  
moyennant 115 livres tournois et 20 sous de vin du  
marché. — La veuve de Guillaume Luce donne à Jean de  
Tilly, chevalier, seigneur de Blaru, et à Françoise Lad-  
vocat, sa femme, les trois portions d'un moulin à blé,  
sis à Blaru, nommé le Moulin-du-Chesnay, dont les  
04 portionsTont le tout, en échange d'un lot de terre, en  
la seigneurie de Blaru, aux Viviers. — Denis Luce donne  
aux mêmes quatre portions et demie du même moulin.  
en échange d'un acre de terre, en la seigneurie de Blaru,  
au Val Vault de Chevry. — Pierre de Faulgières, ma-  
çon, et Marion, sa femme, donnent aux mêmes deux por-  
tions et demie du même moulin, en échange d'un demi  
acre de terre au Val de Chevry. — Jean le Pelletier, mar-  
chand, demeurant en la paroisse de Blaru. donne aux  
mêmes quatorze portions du même moulin, en échange  
« de semblable portion d'un moullin à blé, assis, en la  
» seigneurie de Blaru, au val d'Aconville, nommé le  
» Moulin-Neuf, '... ■> — Etienne « de Launay, » coutu-  
rier, se portant fort pour Geneviève, sa femme, donne  
aux mêmes la quatrième portion du même moulin, en  
échange de quatre acres de terre au val de Chevry. —  
Jean Dupont, peintre, demeurant à Bouen, se portant  
fort pour sa femme Philippine, donne aux mêmes la qua-

trième portion du même moulin, plus la moitié d'un  
jardin et terre par indivis avec Etienne de Launay,  
« nommé le Fresche-Maulny, » et la moitié d'un autre  
jardin, également indivis avec Etienne « Delaunay, » sis  
près la Fonlaine-du-Trésor, en échange de 5 acres de  
terre au val de Chevry. — Charles de Tilly, seigneur  
châtelain de Blaru, el Jean le Houx conviennent, d'un  
commun accord, que le dernier prendra, chaque semaine,  
huit portions des 04 qui composent le revenu du petit  
moulin du Chcsnay (Chenet), el contribuera, dans une  
égale proportion, aux réparations dudit moulin. — Ni-  
colas Sachet et Marie-Catherine Durand, sa femme, re-  
connaissent avoir pris à bail, du marquis de Blaru, pour  
une année. •• un moulin, faisant de blé farine, et banal,  
» comme les autres, situe à la paroisse de Blaru, nommé  
» le Petit-Moulin . » moyennant un loyer annuel de  
180 livres, payables par douzième. — Charles Sachet,  
meunier, et Françoise liouland, sa femme, reconnaissent  
devoir au marquis de Blaru une somme de 313 livres,  
pour le loyer du petit moulin à eux rétrocédé par Nicolas  
Sachet, père de Charles. — Marie-Anne Le Nain, femme  
el fondée de procuration de François Bonaventure de  
Tilly, marquis de Blaru, donne à bail, pour trois années,  
à Thomas Sachet, meunier, et à Geneviève Foubert, sa  
femme, le moulin appelé communément le Petit-Moulin,

moyennant un loyer annuel de 120 livres.

{■'.. 3399. (Liasse.) – 3 piéces, parchemin : 16 piéces, papier.

1740-17GH. – Blaru. Eaux el Forêts, Moulins.–  
Devis pour la conslruclion d'un moulin projetée par le  
marquis de lilaru au Ponceau de Blaru. – Germain Pi-  
quard el Thérèse Germain, sa femme, s'engagent à passer  
bail avec le marquis de Blaru pour le loyer du moulin  
qui vient d'être construit au Ponceau de Blaru (1740 . –  
Engagement analogue de Jacques Basselet el Geneviève  
Demay, sa femme. – Autre de Jacques Masson. – Marie-  
Anne Le Nain, épouse el fondée de procuration de Fran-  
çois-Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, donne, à  
titre de ferme, pour trois années, à Luce Moulard, meu-  
nier, et Françoise Lambin, sa femme, un moulin, sis au  
Ponceau de Blaru, paroisse de Port-Villez, moyennant  
un loyer annuel de 400 livres. – Bail du même moulin  
fait, par François-Bonaventure de Tilly, à Alexis Aluine,  
meunier, et Anne La Vertu, sa femme, pour le terme de  
six années, moyennant un loyer annuel de 350 livres. –  
Mémoires des meubles saisis sur Bedon, meunier du  
moulin du Ponceau, et vendu le dimanche 16 novembre  
1 755. – Quittance autographe signée « Lenain de Blaru.»  
pour la somme de 112 livres reçues en à-compte des fer-

10-2

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

mages dus par Redon, pour le moulin du Ponceau. –  
Contraî d'échange entre Franrois-Bonaventure de Tilly,  
d'une part, et Philippe Blanche, laboureur, qui reçoit,  
entre autres choses, « un moulin faisant de blé farine,  
« assis sur la paroisse de Port-de-Villez, près le ponceau  
» qui sépare la province de France d'avec celle de Nor-

> mandie... » – Mémoires et quittances touchant ledit  
moulin et les immeubles donnés en échange par Philippe  
Blanche.

E. 3400. (Liasse.) ■ – 40 piéces, papier.

190B-1711. – Blaru. Eaux et Forêts, Moulins. –  
Correspondance, quittances, assignations, sommations,  
sentences, saisies et autres piéces de procédure touchant  
le paiement du droit annuel des moulins, tant à eau qu'à  
vent, créé par édit du 15 janvier n04, dont le marquis de  
Blaru prétendait être exempté. Une lettre adressée de  
Mantes, le 10 janvier 1110, au marquis de Blaru, par  
Faure, contrôleur des aides au bureau de Mantes, con-  
tient les renseignements suivants : « Madame de Mainte-

\* non paye, pour son moulin d'Aulnay ; M. le comte de  
» Senneterre pour deux moulins, de Brueil et Oinville;

» M. d'Esgrigny, pour son moulin de Fontenay-Saint-  
» Père; M. de Gaillon, seigneur de Gaillon, pour son  
» moulin de Gaillon ; M. d'Hannucourt, seigneur d'Han-  
» nucourt, pour deux moulins à Gargeville; M. de Fre-  
» det, seigneur de Jumeauville, paye pour son moulin  
» de Jumeauville; M. de Sully paya pour son moulin de

• Villeneuve , M. de Loumois paye pour son moulin de  
» Loumois ; M. de Binauville pour trois moulins à

> Mantes-la-Ville ; M. d'Anfreville pour trois moulins à  
« Mantes-la-Ville, dont il y en a un à tan : tous les mou-  
» lins à tan de l'Election de Mantes payent. M. Bouret,  
» lieutenant-général et subdélégué de M. l'Intendant,

> paye pour deux moulins, un à Manles-la-Ville, l'autre  
» sur le pont de Mante; M. de Lamotte, seigneur de  
» Magnanville, pour un moulin à Mante-la-Ville : M. de  
» Petaut, seigneur de JNezée, pour son moulin de Nezée ;  
» M. d'Oinville, seigneur d'Oinville, pour deux moulins  
» à Oinville; M. de Lasseville, seigneur de Rosay, pour  
» cinq moulins à Villedelle, Rosay et Gaillonnet; M. de  
■ Sully, seigneur de Sailly, pour sou moulin deSailly;

M. de Tessancourt, seigneur de Tessancourt, pour son  
» moulin; M. Ponchet, seigneur de Soindre, pour son  
» moulin de Vert; M. le prince de Soubise pour son  
» moulin de Vigny ; M. Le Noir, procureur du Roy à  
» Mante, seigneur de Scneville, pour son moulin de  
» Vilette. Messieurs du Chapitre de Paris, pour leur

» moulin d'Espone, payent, et quarante autres partiou-  
» liers à eau, a vent, à tan et autres, payent (ou leurs  
» meuniers et fermiers), annuellement, ce droit sans  
» aucune contestation. En sorte qu'il n'a que vous, Mon-  
» sieur, qui reste à payer pour vos trois moulins. »

E. 3401. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier,

1491-1775. – Blaru. Eaux et Forêts, Pièces diverses.  
– Vente du gord du Fresnes, sur la Seine, faite à Colin  
le Marchand par Robin Chandellier. – Lettres royales  
au comte de Maure, portant défense de chasser dans  
une étendue d'environ une lieue de large, depuis Châ-  
teau-Gaillard jusques au village de Port-Mort ou Porl-  
Morin, entre la Seine et la forêt des Andelys. – Sen-  
tence rendue en faveur de Jacques Daniel , seigneur  
de« Bordanemetz, » contre Pierre Saintier, touchant la  
propriété des saules d'une île. – Adjudication d'une  
pièce de terre vague plantée en bois abroutis, en la garde  
du Buisson de Blaru, lieudit Coupecaille, contenant  
11 acres, au prix de 20 livres tournois l'acre, faite à  
Jacques de Tilly, seigneur de Blaru, par les commis-  
saires du Roi en la Généralité de Rouen. – Procès-  
verbal de Pierre Bourgeois, garde des bois et eaux du

marquisat de Blaru , contre Gilles Dupuis , Jean de Mante, Vincent Adnay et Adventure Guerbois, Jean Dallemaignes et Charles Gerosme, tous pêcheurs, demeurant à la Roche-Guyon. – Transaction entre Charles de Tilly, marquis de Blaru, d'une part, et Jean Louis Le Prévost, héritier en partie de feu Claude Le Prince, son grand oncle, d'autre part, pour un tiers de 14 portions d'un moulin. – Mémoire pour compter avec la veuve Adrien Cavelier et son fils, fermiers du moulin à foulon, appartenant à la marquise de Blaru. – Procès-verbal d'arpentage des ventes du Camp-de-César, des Quatre-Acres, des Marseaux et de la Côte-de-Jeufosse. – Procès-verbal d'arpentage par recollement des ventes des Châtelliers, de la Grosse-Racine, de huit arpents aux Côtes -de-Jeu fosse et des Marseaux. – Notes et correspondance relatives à l'exploitation des bois de Blaru. – Etat de la contenance des ventes usées dans les bois du marquisat de Blaru, pour l'ordinaire de l'année 1755, par le sieur Robillard, marchand à Vernon. – Requête adressée au bailli de Blaru par la veuve de Jean Bertaut, meunière du moulin du Val, Philippe Planche, meunier du moulin du Poncel, appartenant au marquis de Blaru, et La Vertu, meunier du Grand-Moulin de Blaru, appartenant à M. de Tilly, à ce qu'il lui plaise leur permettre de faire assigner devant lui le nommé Cordon, laboureur, demeurant à la Gama

SERIE E. – TITRES DE FAMILLE.

103

chère, paroisse de Blaru, chez lequel ils ont trouvé et saisi un sac de farine d'environ 4 boisseaux, que ledit Cordon leur a déclaré avoir fait moudre en un autre moulin qu'aux moulins banaux de Blaru. – Recette des droits seigneuriaux dus aux marquis de Blaru sur la rivière de Seine pour l'année 1~~.~>.

E. 3402. (Liasse.) – 3

dont 1 cahier de 12 feuillets iu-i .

1516-1599. – Blaru. Famille, Généalogie. – Procuration générale donnée à Pierre Benardel par Jean de Tilly, chevalier, seigneur de Blaru, bailli et capitaine de Dreux. – Procuration générale donnée au même et à Pierre Chambon par Charles de Tilly. seigneur de Blaru , bailli, capitaine et gouverneur du comté de Dreux, fils de Jean de Tilly. – Accord et transaction entre Louis de Tilly, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, seigneur châtelain de Blaru et de « Pordevillés, » Jean de Tilly, sieur de Prémont, et Pierre de Tilly, écuyer, s r de Yillegast, tant en leurs noms qu'en celui d'Antoinette de Tilly, leur sœur, tous enfants et héritiers de feu Jacques de Tilly, eu son vivant, l'un des cent gentilhommes de la Maison du Roi, seigneur châtelain de Blaru, d'une

part: Inglebert du Cerf, s' de Belleville, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, tant en son nom que comme ayant la garde noble des enfants de lui et d'Elisabeth d'Argeville ou Hargeville, sa femme, qui était fille et héritière, pour un tiers, de Marie de Tilly, dame de Saint-Méry, et Julie du Cerf, fille desdits s l ' de Belleville et Elisabeth d'Argeville, d'autre part, touchant une rente due par le seigneur de Blaru à sa sœur, mère dudit seigneur de Belleville. – Règlement de compte entre Jacques de Tilly, chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant des cent gentilshommes de sa maison, seigneur châtelain de Blaru, seigneur de Yillegast, ChaulTour, le « Port de « Villes » et fief de Pré, d'une pari, Claude de Hargeville, sa nièce, dame de Crespières et du Yauguyon, veuve d'Horace Douez, en son vivant écuyer, gentilhomme de la chambre du Roi, seigneur de Crespières, d'autre part. – Deux certificats de Jacques Gasteau, trésorier des cent gentilshommes de la maison du Roi, attestant que Jacques de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, est lieutenant de la compagnie desdils cent gentilshommes. – Procuration donnée à Hilaire le Roux par Charles de Tilly, seigneur châtelain de Blaru. – François, duc de Nivernais, souverain des terres d'Outre-Meuse, marquis d'Isles, comte d'Eu, Rethelois, Beaufort et Auxerre, pair de France, gouverneur et lieutenant-général pour le Roi en ses pays de Champagne, Brie et Luxembourg, dé-

charge son amé et féal conseiller, Charles de Tilly, seigneur de Blaru, maître de sa garde-robe « de tout Le maruinent qu'il auroiteu de tous titres, papiers, meubles et ustansilles, qui auroienl par cy-devant esté au clias->• tel de Dreux, » appartenant audit duc de Nivernois.– Charles de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, s'oblige, moyennant un remboursement dont il donne quittance à son fine Jacques de Tilly, à acquitter, pour ce frère, des rentes constituées par Charles de Tilly, leur père commun, au profit d'une marchande de Rouen, des chanoines du Chapitre de Vernon et du curé de la « Ronde d'Evreux, nommé Claude le Roux. » (I décembre 1865/ – Contrat de mariage d'Adrien de Boul'llers, seigneur dudil lieu, de Cagny, Rouverel et Ponches, et de Louise d'Oyron L), iille de feu Jean d'Oyron, en son vivant, seigneur de Yerneuill, et d'Isabeau d'Estouteville, ayant alors convolé en secondes noces avec Jacques de Montenay, seigneur et baron de Baudemont et Garancières. – Adrien de Boul'llers, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Boufllers, Cagny, Millj et autres terres et seigneuries, bailli de Beauvais, et Françoise Gouflicr, sa femme, cèdent à Jacques île Tilly, chevalier, seigneur de Blaru, 1,000 écus d'or sol à eux dûs par Claude de « L'hisle, » chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Marivaulx et autres lieux, pour s'acquitter de pareille somme, dont ils étaient débiteurs envers Jacques." de Tilly. – Déclaration des terres et seigneuries appartenant au seigneur de Boufllers dans le comté de Ponthieu.

E. 3403. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier,

dont 1 cahier de 18 feuillets in-5°.

1545-1639. — Blaru. Famille, Généalogie.— Françoise de Tilly, âgée de 30 ans « et plus, comme elle dict, » déclare que son frère, Charles de Tilly, seigneur de Blaru, lui a rendu exactement compte de tous les meubles et revenus à elle appartenant du chef de leurs père, mère et frères, et lui donne quittance du « relicqua deu » par l a lll ri (la lin) du dict conte,» le jeudi 13 août 1545, en présence du révérend père en Dieu, Christophe de Tilly, abbé du monastère de Notre-Dame de Resson, Jean Le Fébure, lieutenant particulier au bailliage de Mantes. Allain Servain, lieutenant en la prévôté dudit lieu, Jacques de la Motte, écuyer, sieur dudit lieu de la Motte, et Pierre Benardel. — Procuration donnée par Charles de Tilly, seigneur châtelain de RIaru,

(1) V. ci-devant p. 48, où il faut lire d'Oyron, au lieu de Doyon ; V. aussi p. 55, ait 3J70, où il faut lire Cagny, au lieu de Haigny.

104

ARCHIVES DE SEINE-ET-01SE.

à Martin Dupré, pour requérir l'insinuation de certaines lettres de donation faite audit Charles de Tilly, par son oncle, Pierre de Tilly, prêtre, doyen de Vernon. — Etémond Philippe, procureur et receveur de la terre et seigneurie de « Neauphle-le-Chastel, » pour Madeleine t de la Couldeuvre, » veuve de Pierre de la Porte, en son vivant, maître d'hôtel et écuyer d'écurie ordinaire du Roi, usufruitière de ladite terre et seigneurie, confesse avoir reçu de Jean de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, par les mains de Pierre Ghambon, son procureur, la somme de 12 livres tournois, pour droit de la terre et seigneurie de Blaru, à l'occasion de la mort de son père, Jean de Tilly. — Certificat de Clément Levet, conseiller du Roi et son sénéchal au siège et ressort de Beaugé, constatant que Charles de Tilly, sieur de Blaru et de Pologne, est un des cent gentilshommes ordinaires de la maison du Roi, et, en conséquence, le déclarant exempt des services et contributions du ban et de l'arrière-ban, en l'année 1553. — Mandement de Guy de Daillon, comte du Lude, sénéchal d'Anjou, pour contraindre Charles de Tilly au paiement de certains frais avancés par Pierre Paraige, Toussaint Forget et François Deshayes, commissaires ordonnés par justice, à la requête dudit Charles de Tilly, pour procéder à des saisies sur Charles Bordaige. — Jean de Champagne, chevalier de l'ordre du Roi, baron de Parce, déclare que Guillaume Chaslelain, receveur et procureur spécial de Jacques de Tilly, seigneur de « Blaysru » et du grand Pologne, en Anjou, paroisse de Parce, et gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, lui a fait foi et hommage, au nom dudit Jacques de Tilly, pour la terre et seigneurie

dudit Poligny. — Fragments du contrat de mariage de Charles Le Clerc avec Claude de Combault, passé le 1<sup>er</sup> juillet 1596. en présence de René de Maricourt, chevalier, seigneur baron châtelain de ilouchy-le-Chastel, Louise de Combault, sa femme, François de la Béraudière, écuyer, sieur de « Sygon (?) » et de la Bourbillière, conseiller du Roi en sa cour de Parlement, et chef de la justice « du » camp et armée du Roi, » frère de la dame de Gombault, François de Quievremonl, écuyer, sieur de Heudreville, Antoine « Doullay, » écuyer, sieur de Neufville, Claude de Louvigny, écuyer, sieur de « Treelles, » gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, Marie Delannoy, veuve de Jacques de Mansel, en son vivant, chevalier des deux ordres du Roi, seigneur de Saint-Léger, capitaine des villes et châteaux de Montfort-l'Amaury et Saint-Léger, cornette du comte de Soissons, maître particulier et gruyer en la forêt dudit Montfort ; tous parents ou amis communs des parties. — Adrien de Tilly, chevalier, S<sup>r</sup> de Villegast, capitaine sergent-major au régiment du mar-

quis de « Fossés, » vend à Charles de Tilly, chevalier, seigneur châtelain de Blaru, tous ses droits héréditaires aux successions des seigneur et dame de Blaru, leur père et mère, moyennant une rente annuelle de 3,122 livres 4 sous 6 deniers tournois, rachetable au capital de 6. "700 livres tournois. — Inventaire informe des contrats de mariage « des seigneurs de Tilly. » — Projet d'aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Tilly, fourni par Jean Desmazis, seigneur du Mesnil-Simon, et à cause de la seigneurie du Mesnil-Simon.

E. 3404. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1548-1633.— Blaru. Famille, Généalogie. — Pièces diverses, actes de partages, inventaires, consultations, etc., relatives à la part des membres de la famille de Tilly dans la "succession Le Pelletier, seigneur de Château-Poissy.

E. 3405. (Liasse.) — 15 pièces, papier, dont 1 cahier de 14 feuillets in-4°.

1560-1717. — Blaru. Famille, Généalogie. — « Inventaire de certains titres servant au seigneur de » Blaru, trouvé entre les titres et papiers de la seigneurie de Baye, » délivré à Louis Langlois, homme de chambre de Monsieur de Blaru, chambellan du duc de Nivernais, par Jacques Badet, élu en l'élection de Sésanne, bailli de Bay, pour le duc de Nivernais, baron et seigneur dudit lieu de Bay. — Inventaire des titres de la seigneurie de Blaru. — Mémorial des titres présentés à l'Assemblée provinciale du Grand Prieuré de France par Ililaire de Tilly, écuyer, pour établir sa noblesse. — Autre pour justifier que la famille des Tilly est ancienne; que Jean de Tilly a pris la qualité d'écuyer; qu'il était fils de Pierre, écuyer, seigneur de Blaru ; qu'il a eu, entr'autres descendants directs, Antoine et Marie de Tilly, fils d'autre Antoine et de Julie du Vivier de la Grange, dame de Piscop et du fief du Colombier. — Inventaire

des lettres, pièces et écritures déposées au greffe de l'intendance par Charles de Tilly, chevalier, marquis de Blaru, gouverneur, pour le Roi, des ville, châteaux et pont de Vernon, capitaine des chasses et plaisirs de Sa Majesté es-forêts de Vernon, Andelis, Baqueville, Gasny et autres buissons et garennes en dépendant, demeurant à Vernon, pour justifier de l'antiquité et de la noblesse de son extraction. — Mémoires de plusieurs pièces et titres de la famille de Tilly, de 1498 à 1664. — Inventaire des titres et papiers envoyés à Monsieur le marquis de Blaru en février H 12, avec la déclaration dudit mar-

SKKIK K.

TITRES DE FAMILLE.

lor,

quis que ces litres lui ont été remis, à Paris le 19 avril 1747, par M. d'Hozier, qui s'en était servi pour les preuves du fils dudit marquis, page du Roi. — Extrait des titres de noblesse et papiers de M. de Chamboy (de Rosnivinen). — Mémoire pour noble de Manneville. — Extraits d'inventaires de pièces au point de vue généalogique.

E. 3466. (Liasse.) — i pièi

papier

1 5S7 (jiii avril). — Blaru. Famille, Généalogie. — Testament de « révérend père en Dieu Dornp Chrislofle » deTilly, ancien abbé de la Croix Saint-Leufré, aagéde » quatre vings ans ou cnvvron... par devant... Claude » Le Tourneur, prebstre et, par le bénéfice du dit sei- » gncur testateur, curé de Blaru... » Christophe de Till\ veut èlre inhumé et enterré dans l'église paroissiale de Blaru, « devant le principal autel où repose au sacraire » la saintc et sacrée hostie, un peu au-dessus du pillier » au quel a faict engraver la fondation qu'il a faicte en » la dite église. »'

E. 3407. (Liasse.) — il pièces, papier, dont 2 cahiers : • un de 13 et l'autre de 1 i folios in-4°.

159S-1G13. — Blaru. Famille, Généalogie. — Dé- clarations d'héritages, inventaires et actes de partages

entre différents membres de la famille de Tilly.

E. 3408. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

IG06-1G79-1713. – Blaru. Famille, Généalogie.

– Extrait des originaux de la Chambre des comptes à la suite d'une requête de Gaspard d'Arcona, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, tendant à obtenir «extraict » des parties employées soubz son nom es comptes delà » maison du Roy, des années mi" m et un" v...» – Ordre du Roi de laisser passer, repasser et séjourner, avec gens, chevaux et bardes, le seigneur de Blaru, enseigne de la compagnie des cent gentilshommes du Roi, autorisé à se rendre aux eaux de Spa, « pour le recouvrement de sa » santé, « à porter avec lui jusqu'à la somme de 3,000 livres, et emmener 6 ou 7 chevaux de son train. – Louis deTilly, chevalier, seigneur châtelain de Blaru, el Marie Le Pelletier, sa femme, pour l'entrée en religion de leur fille Claude deTilly, âgés d'environ 17 ans, constituent une rente annuelle de 300 livres tournois, dont 18 livres à perpétuité el le reste en viager, au profit du monastère Sewe-et-Oise. – SÉniE E. – Tome IL

de Saint-Louis de Poissy, avec l'assentiment de Jeanne de Gondy, prieure. Louise de Gondy, coadjulrice, Jeanne de Vieuxpont, sous-prieure, Jeanne de Maulevault, Antoinette Parent, Marguerite de Machault, Antonio de Milly, AnncCoutcl, Lucrèce Dorval, Marie Leclerc, Marguerite Sanguin, Claude Gausse, célerière, Marguerite de Prunelay, Léonorc Desbones, Françoise de Monceaulx, toutes religieuses professes et mères du Conseil dudit monastère (16201621). – Quittance de 431 livres, pour rachat et arrérages de la rente de 18 livres mentionnée ci-devant, donnée au marquis de Blaru, le •28 mai 1713, par Charlotte de Mailly, prieure de Poissy, Anne de Malleville, sous-prieure, Charlotte de la Ferté, Charlotte de Blaru, Marguerite Boulin ou Boulin, Françoise Olier de Verncuil , Françoise Pellot, mères du Conseil, et Marie-Thérèse Le Camus, dépositaire. – Antoinette de Tilly, veuve de Charles de « Crojmare, » en son vivant écuyer, sieur de Saint-Jean, héritier en partie de feu Jacques de Tilly, en son vivant, seigneur châtelain de Blaru, fonde de procuration son frère Louis deTilly. – Mandement de Pierre de Dessus-lc-Pont. écuyer, s' du Ru, assesseur du bailliage de Gisors pour le siège de Vernon, prescrivant de faire les diligences nécessaires pour arriver à l'entérinement des lettres royales autorisant l'acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de la succession de Hiéronime d'Arcona, par Charles deTilly, seigneur châtelain de Blaru, ayant épousé Claude d'Arcona, fille de feu Adrien d'Arcona, en son vivant, chevalier, seigneur d'IIeubecourt, et nièce du dit Hiéronime, et par Hubert de Champagne, aussi chevalier, seigneur et marquis dcVillaines, père, tuteur naturel et légitime d'une fille issue de lui et de Louise d'Arcona, autre fille d'Adrien. – Guston, fils de France, oncle du Roi, duc d'Orléans, certifie que le seigneur de Blaru, gentilhomme de sa chambre, sert actuellement près île sa personne en cette qualité cl comme volontaire dans

l'armée que commande ce prince : « Fait au camp de Spieres, » le 24 juillet KJ4:>. – Extraits des originaux de la Chambre des comptes, à la suite d'une requête de Charles de Tilly, marquis de Blaru, tendant à obtenir la délivrance des titres nécessaires aux preuves de noblesse pour son fils Maximilien de Tilly, aspirant à la dignité de chevalier de Malte. – Charles de Tilly, marquis de Blaru, et Claude d'Arcona, sa femme, pour favoriser le dessein de leur fils, Maximilien de Tilly, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, de prononcer ses vœux, et lui fournir les moyens de vivre honorablement, s'obligent à lui servir une pension viagère de 2,000 livres. – Charles de Tilly, marquis de Blaru, Claude d'Arcona, sa femme, et Henri de Tilly, chevalier, seigneur de Bion

ri

100

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

val, s'engagent à payer à Vincent de Prévost, écuyer, sieur du Bacq. capitaine et major au régiment du duc d'Anjou, la somme de 8,000 livres, faisant la plus grande

partie de celle de 8,200 livres, pour le prix de ladite charge de capitaine dans une compagnie du régiment du duc d'Anjou, dont ledit de Prévost est titulaire.

1409. (Liasse.) – 10 pages, dont 2 imprimés.

1611-IC68. – Blaru. Famille, Généalogie. – Main levée de la saisie des fiefs de Lorleau et de Villegast, à la requête de Jacques et Louis de Tilly, frères, seigneurs desdits fiefs, qui établissent les preuves de leur noblesse et, par conséquent, l'illégalité de la saisie opérée par le sieur Palléologo, commis à la recette des taxes de confirmation de l'exemption du droit de francs-fiefs. – Ordonnances prescrivant l'enregistrement des lettres d'érection en marquisat de la chàlellenie, terre et seigneurie de Blaru. en faveur de Charles de Tilly, chevalier, seigneur châtelain de Blaru, du « Port-de-Villiers, » Jeufosse, le « Coulombier, » Cuevrie, Bois-d'Ivry et autres lieux, gouverneur de la ville et château de Vernon, lettres données à Paris, au mois de mars 1659. – Avis de Jacques Barrin, chevalier, marquis de Gallissonnière, conseiller du Roi, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, commissaire départi par Sa Majesté en la province de Normandie, généralité de Rouen, pour la recherche des usurpateurs de noblesse, sur la convenance de décharger, de l'assignation qui leur a été adressée, Charles de Tilly, marquis de Blaru, Charles, Henri, Maximilien et Robert, ses fils, Louis et Jacques de Tilly, ses frères, Charles, Jacques et Hubert, fils de feu Adrien de Tilly, en son vivant, seigneur de Villegast, aussi frère

dudit marquis de Blaru, et Urbain et Henri, fils dudit Louis de Tilly, seigneur de Lorleau et d'Acon, qui ont produit les pièces justificatives de leur noblesse. — Ex-ploite d'assignation, à la requête de M e Jacques Duret, bourgeois de Paris, commis par le Roi pour l'exécution de l'arrêt du Conseil du 22 mars 106(3, à Charles de Tilly, marquis de Blaru, pour qu'il ait à apporter ou envoyer, à Paris, les litres et pièces en vertu desquels il prend les qualifications nobles, et s'exempte du paiement de la taille ou autres contributions. — Les commissaires généraux contre les usurpateurs de noblesse déchargent le marquis de Blaru de l'assignation de Jacques Duret, sauf à ce dernier à se pourvoir contre le jugement de maintenance de la Gallissonnière en dote du 6 août 1066. — Décharge analogue donnée, à la requête d'Anne d'Acon. veuve de Louis de Tilly, seigneur de Lorleau, mère et tutrice d'Urbain et Hemi de Tilly.

E. 3410. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

«605-1763.— Blaru. Famille, Généalogie. —Com-mission adressée par le Roi au marquis de Blaru, pour concourir à la confection du rôle de la capitalion du bail-liage de Manies. — Extrait des registres des mariages de l'église Saint-Sulpice de Paris, contenant l'acte de célé-bration du mariage de François-Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, capitaine au régiment mes!re-de-camp général des dragons, fils mineur de Charles de Tilly, marquis de Blaru, lieutenant du Roi au gou-vernement de l'Isle-de-France, et de Catherine-Elisabeth de Manneville, avec Marie-Anne Le Nain, fille mi-neure de» Jean Le Nain, chevalier, conseiller du Roi et son premier avocat général au Parlement, et de Marie Mascranny. — Mémoire des frais faits en la Chambre des comptes pour la foi et hommage du marquisat de Blaru, rendue, en ladite chambre, le 13 février 1730. par François- Bonavenlure de Tilly, marquis de Blaru, tant pour lui que pour Hilaire de Tilly, son frère, et Cbarlotie de Tilly, sa sœur, femme de M. Danyran , maître des comptes, avec la quittance du procureur des comptes Barckaus. — Réponse à des éclaircissements de-mandés sur la terre de Blaru. — Copie de la déclaration fournie par le marquis de B'aru, pour sa terre de Blaru, le "27 février 1734. — Extrait, fait en 1763, d'un juge-ment des assises du bailli de Caen de 1329, où il est fait mention de Guillaume de Tilly, clerc, seigneur dudit lieu.

E. Vil). [Liasse. — 14 pièces, papier, dont 1 imprimée.

1703-1700.17JS.1765. — Blarn. Famille, Gé-néalogie. — F.xtrait des registres de l'église Saint Tfilaire de Blaru, fait en 1734 et contenant : 1° l'acte de baptême d Hi'aire, fils de Charles de Tilly et de Catherine-Elisa-beth de Manneville, marquis et marquise de Blaru, 25 oc-tobre P702; 2° l'acte d'inhumation. « dans un caveau » à costé du Maistre Autel, sur la gauche », de Charles de Tilly, marquis de Blaru, 3 août 1724. — Pièces rela-tives à l'acquisition de U compagnie de Charles de Sennes,

marquis de Menilles. dans le régiment meslre-dc-:ampdes dragons, faite par le marquis de Blaru, en 1721, moyennant 15,00m livres, dont 5,000 comptant et 10,000 en l'ente au denier vingt ; procuration du marquis de Blaru à M. de Laporle, docteur en théologie, pour traiter avec le marquis de Menilles ; acte de cession de la compagnie; quittances du marquis de Menilles; déclaration du marquis de Blaru pour établir le quantum des deniers pris

SERIE E.

TITRES DE l'\Mii,i,!

un

sur la'succession de M. Le Nain, correcteur dès comptes, oncle de Madame de Blaru, à l'effet de solder la créance du marquis de Menilles. – Charles de Tilly, marquis de BIaru,et sa femme Catherine- Elisabeth de Manneville,

voulant témoigner l'estime particulière qu'ils ont pour la personne d'Etienne de Laporte, docteur en théologie de l'Université de Nantes, et lui marquer la reconnaissance qu'ils ont des bons offices qu'Us en reçoivent au spirituel et au temporel, depuis prés de sept ans qu'il demeure avec eux dans leur château, comme aussi pour donner un petit dédommagement audit sieur de Laporte de ce qu'il a refusé un canonicat cl une cure dans son diocèse de Nantes, par attachement à leurs personnes et à leurs intérêts, lui donnent la jouissance d'un contrat sur Messieurs des Etats du Languedoc de 15,000 livres au principal, faisant, à trois pour cent, 150 livres de rente annuelle. A cet acte sont annexées les lettres patentes du Roi données à Versailles le 12 mars 1709, qui peitent aux Etals de la province du Languedoc d'emprunter 4,800,000 livres au denier douze. – Constitution de 150 livres de rente annuelle, au capital de 3,000 livres sur l'Hotel-de-Ville de Paris, au profit de Catherine-Elisabeth de Tilly de Blaru, religieuse en l'abbaye d'Issy-les Paris, « ce acceptant par elle et par dame Elisabeth Bou- » tillier de Chauvigny, abbesse de ladite abbaye. » - Frère André-Augustin Boudci, de l'ordre des Frères mineurs de la régulière observance, prêtre, docteur de Sorbonne, ex-secrétaire général de tout l'ordre de saint François, ancien commissaire général de la Terre Sainte, père des provinces de Touraine la Majeure et France Parisienne, et ministre provincial , pour la seconde, des religieux Cordeliers de la Grande Province de France, nomme syndic, prolecteur et ami spirituel du couvent de Vernon, François-Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, par lettres données au couvent de Noisy le ~i novembre 1~24 isign. aul. sce. placard). – Extrait des registres des convois de l'église paroissiale de Sainl-Sulpice

à Paris, fait en 1134, et constatant que le convoi, service et enterrement de Catherine-Elisabeth de Manneville, veuve de Charles de Tilly, marquise de Blaru, ont eu lieu le 14 juin 1732. – Publication des bans du mariage entre Hilaire de Tilly, chevalier, fils de Charles de Tilly et de Catherine-Elisabeth de Manneville, marquis et marquise de Blaru. d'une part, et Henriette-Marie-Madeleine Anne Le Houx, fille majeure de Jean-Louis, écuyer, et de feu Madeleine Benoit de la Barre, paroisse Saint-Vincent de la ville de Rouen. – Mémoire du marquis de Blaru, lieutenant-général des armées du Roi, lieutenant des gardes-du-corps, tendant à obtenir un arrêt de surannation, qui le rétablisse dans sa charge et office de lieutenant

du Roi dans la province et gouvernement de l'Isle-de-France, dont un arrêt du 12 septembre 1748 a déclaré la vacance à son préjudice.

E. 3412. (Liasse.) – 1 pièce, papier.

1764-1765. – Blaru. Famille, Généalogie. – Lettres adressées d'Argentan à M. et à M<sup>lle</sup> de Tilly par M. Le Devin, touchant les résultats des recherches faites par elle dans plusieurs depuis d'archives civiles et ecclésiastiques, à l'effet d'y trouver des titres documents généalogiques pour la famille de Tilly. – M. d'Ormesson annonce au marquis de Blaru que le Roi a nommé, le 17 septembre 1701, M<sup>lle</sup> de Tilly, pour être élevée dans la maison de Saint-Cyr. – Lettre signée « 1 ». d'Harcourt, » datée de Caen le 1<sup>er</sup> décembre 1704, et sans suscription ; il s'agit de la question du résultat des recherches faites par le receveur de Beaumont dans l'intérêt de la famille de Tilly.

E. 3413. (Liasse.) – le papier, de 8 feuillets in-folio.

•

XVII-XVIII siècles. – Blaru. Famille, Généalogie. – Généalogie de la maison de Tilly-Blaru, suivie des » recherches sur la maison de Tilly, extraites de l'histoire généalogique de la maison d'Harcourt, de M. de La Roque, » et d'un « armorial des alliances de la maison de Tilly-Blaru. » – Mémoire concernant les alliances de la maison d'Arcona avec celles de Savoie, de Grillet et de Gondy. – Consultation juridique sur l'interprétation d'une des clauses du testament de Marie de Gondy, comtesse de Pancalier et de Saint-Trivier (1). – Notes pour servir à la généalogie de Tilly-Blaru. – Mémoire sur les familles Tournemine et Annebaut. – « Descendance et généalogie de messire Jean-Baptiste d'Arcona, seigneur du » lieu, venu en France sous le règne de Henry second, » dont il estoit le favori. »

E. MU. (Liasse.) – 89 pièces, partie en papier, partie en cartes à jouer, dont la verso a. reçu IV<sup>re</sup>ature.

1760-1779. – Blaru. Gestion des biens. – Mémoires, quittances, lettres, notes, touchant la régie ou gestion des biens et revenus du marquisat de Blaru,

tant par le sieur Vallée que par le sieur Greslebin. –  
Quittances de V. evard, curé de Blaru.

:6j.

(1) V. ci-devant p. r, :>, art. &tt

[08

m;< HlVES DE SEINE ET-OISE

– 8 'es, papier.

1763-t ii7. – Blaiu, Gestion «les biens. – Mé-  
moires, quittances, notes, touchant la régie ou gestion  
des biens et revenus du marquisat de Blaru, tant par le  
s Vallée que par le S' Greslebin

i \_ h ■ , , , , , -, papier, dont 15 cahiers, 2 de 8.

i, , , , i [6, i de 18 cl 1 de '-' feuillets in-folio.

1704-15"! 5.– Blaru. Gestion des biens –Mémoires  
détaillées dc< réparations fui les aux château el fermes du  
marquis de Blaru, suivis d'un étal de recettes et dépenses  
pour les années 1764 à 1" : >- 28 février inclusivement,  
dressé par le S' Vallée le 12 février 1167); •• Payé quatre  
» livres quatorze sols pour trois livres de poudres àtirre,  
– a qui servi à charger les canons le jour que madame de  
.. Tilly est venue àBlaru ; le 13 avril 1707), payé à Gran-  
■ ilin el i Tourneville trois livre,-, pour avoir été charché  
degrenouilles pendanl six jours...; le14(octobre,1767),  
. payé au S llulot six livrés dix suis, pour avoir gravé  
» et fait un cachet pour le scelle de Blaru.. : le l r " mai  
1770 . payé aux garçons qui ont présenté le may, six  
•> livres...; le 8 août (1770), payé au S r Cheval, chirur-  
gien à Vernon, quatre livres quatre sols, pour la vi-  
■• sile d'un cadavre trouvé dans la rivière sur la paroisse  
. , ,1,. Jenfosse – Quittances el autres pièces à l'appui  
des lits mémoires

\_ . . •■ , ahier de 101 feuillets

1 ii.-1-i'îîî». – Blaru. Gestion des biens.– Compte  
rendu à François-IIiltaire de Tilly, marquis de Blaru,  
Poit-Villés, •> Jeufosse el autres lieux, enseigne des  
■ de Sa Majesté, compagnie de Villeroi,  
par M Jean Greslebin, prêtre, curé de Blaru, au nom et  
comme tuteur principal des enfanls mineurs de feu

Adrien l-'i Greslebin, en son vivant, avocat en

parlement, demeurant i Vernon, pour la gestion et l'administration que li du Adrien-François Cresli bin a eues . i us el revenus dudit marquis de Blaru, en con-  
ii, e de l l procuration passée en brevel devant les  
- l.Ll h I de Paris, le 28 mais 1775, déposée  
en IV Ni Trichard, notaire à Vci non. 1 ■ 11 sep-

annéc. A la fin est l'appn bation de ce  
à Blaru le 25 avril 1779, par Guillaume-  
Chai l procureui fondé de François-Hilaire

de Tilly, par acte du 19 avril 1770. Recelte: 77,643 livres  
1 sols 4 deniers ; dépenses, y compris les droits de régie  
ou gestion fixés à raison d'un sou par livre. 79,278 livres  
4 sous 3 deniers.

E 3418. (Liasse.)

pie

parchemin : 10 pièces, papier.

iGfls-liïis. - Blaru. Gestion de biens. - Pièces  
concernant le droit de treizième sur les échanges de la  
seigneurie de Blaru, pour servir au compte de gestion  
du sieur Greslebin. - Pierre Gruvn, conseiller du Roi,  
garde de son trésor royal, confesse avoir reçu comptant  
de Charles Le Tellier, écuyer, S l d'Orvilliers, la somme  
de ■'-'<~ 1 livres, pour la finance à laquelle, par le rôle arrêté  
au conseil le 16 décembre 1699, ledit sieur Letellier  
d'Orvilliers a été compris pour la jouissance des droits  
seigneuriaux dus aux mutations par échanges des biens  
et héritages nobles et roturiers, sis dans l'étendue de la  
paroisse de Blaru, avec faculté de se dire et qualifier sei-  
gneur en partie de ladite paroisse. - Cession de la jous-  
sance de ces mêmes droits faite à Charles de Tilly, marquis  
de Blaru, par Urbain Àubert, seigneur de Tourny, con-  
seiller, secrétaire du Roi, et receveur général des finances  
en la généralité de Caen. - Joseph Micault d'Harvelay,  
conseiller du Roi, garde de son trésor royal, confesse  
avoir reçu comptant du marquis de Blaru, seigneur delà  
terre, fief et paroisse de Jeufosse et de « Port-de- Ville, »  
250 livres pour la finance principale à laquelle ledit  
marquis a été compi is au rôle arrêté au conseil le :Jl août  
1762, pour jouir, par ledit marquis, des droits dus aux  
mutations, par échange des biens et héritages, tant en  
fiefs qu'en roture, situés dans la mouvance et la directe  
immédiate de ladite terre, fief et paroisse de Jeufosse et  
de « Port de Ville. » - Mémoire concernant les droits

d'échange. - Etat des treizièmes d'échanges perçus au bureau du contrôle des actes de Vernon, aliénés au marquis de Blaru, dans les paroisses de Blaru, Port-Villez. cl réclamés par lui de 1775 à 1778.

K. 3419. (Liasse.) - 16 pièces, papier.

1795-1778. - Blaru. Gestion. - Mémoires et quittances pour servir à l'apurement des comptes du S r Greslebin, chargé de la régie des biens et revenus du marquisat de Blaru. - Quittances de 8 livres, pour une année d'occupation, par le marquis de Blaru, du banc n 26, dans l'église Notre-Dame de Vernon. - Mémoire et quittance du sieur Dionis, docteur en médecine, demeurant à Vernon.

SERIE K. - TITRES DE FAMILLE.

109

K. 3420. (Liasse.)

6' pièces, papier.

1775 -1777. - Blaru. Gestion. - Quittances, mémoires, lettres, notes, touchant la gestion des biens et revenus du marquis de Blaru par Adrien-François Greslebin. - Lettres signées « Cornet, » adressées au marquis et à la marquise de Blaru, touchant des procès qu'ils soutiennent au Parlement de Paris. - Lettres de « Carteron, procureur occupant pour le «marquis de » Tilly. o - Lettre dans laquelle M. de Senozan demande au marquis de Blaru la cession de la mouvance du fief de la Hayc-Bérouville, qu'il possède et qui relève de la terre de Blaru. - Minutes de lettres de Greslebin au marquis et à la marquise de Blaru.

E. 3i21. [Liasse.) - 49 pièces, papier.

1775-1778. - Blaru. Gestion. - Quittances des paiements d'intérêts des rentes constituées dépendant de la succession du marquis de Blaru, faits par le sieur Greslebin. - Autographes du chevalier de Tilly, Tilly Le Nain, Hilaire de Tilly, Tilly de Prémont.

E. 3422. (Liasse.) - 73 pièces, papier.

1775 - 1778. - Blaru. Gestion. - Quittances des paiements des rentes viagères en faveur des domestiques du marquis de Blaru, faits par le sieur Greslebin. - Quittances des paiements des vingtièmes des terres de

Blaru, Jeufosse et autres, faits par le même. – Mémoires et quittances de plusieurs ouvriers à l'appui des comptes du S r Greslebin.

liasse.) – 43 pièces, papier.

1775-1778. – Blaru. Gestion. – Quittances de paiements faits par le S r Greslebin, régisseur du marquisat de Blaru, pour des envois de vins et de meubles au château de Blaru, pour des provisions de bouche, pour les pauvres de Blaru.

E. 3424. (Liasse.) – 55 pièces, papier.

1775-1778. – Blaru. Gestion. – Mémoires, quittances, notes, pour servir à la justification des comptes du S r Greslebin, régisseur du marquisat de Blaru, en ce qui concerne les fournitures d'ardoise, plomb, clous, pierres, tuiles, briques, plâtre et chaux.

E. 3425. (Liasse.)

73 pièces, papier.

1775-1778 Blaru, Gestion. – Mémoires, quittances, notes, pour servir à la justification des comptes du S r Greslebin, régisseur du marquisat de Blaru, en ce qui concerne les ouvrages de menuiserie, de serrurerie, de tapisserie et de maçonnerie exécutés au château de Blaru.

E. :ii2fl. (Liasse.) – 203 pièces, papier.

1775-1778. – Blaru. Gestion. – Mémoires, quittances, notes, pour servir à la justification des comptes du S r Greslebin, régisseur du marquisat de Blaru, en ce qui concerne la culture des vignes, les réparations des fermes, les ouvriers employés directement à la journée, etc.

E. 3427. (Liasse.) – 1 rainer, papier, de 20 feuillets in-8°.

1769-1778. – Blaru. Gestion. – Livre des fournitures de viandes de boucherie, faites au marquis de Blaru par le boucher Elie, du 25 mars 1769 au 20 juillet 1778. « Toute la viande fournie par Monsieur Elie, depuis Pasques 1771 jusqu'au caresme 1772, se trouve  
» monter à 3,310 livres de viande, à 7 sous deniers la  
» livre, fait, en argent, la somme de 1,241 livres 5 sous...  
» Toute la viande fournie à Monsieur le marquis de  
» Blaru, part (sic) monsieur Elie, depuis le 10 avril 1773  
» jusqu'au caresme 1774, ce monte à la quantité de 3,033  
■ livres et un quart, à 7 sous la livre, fait 1,061 livres  
» 11 sous... »

E. 3428. [Liasse.) - 118 pièces, papier, dont 7 imprimées.

13CC-ftt»8-17%4. - Blaru. Justice, Procès. -  
Pièces d'un procès entre le marquis de Blaru, d'une part,  
et Louis Phelippeaux, comte de Pontchar train, d'autre  
part, touchant la mouvance de la seigneurie de Blaru.  
Le document dont suit la copie, et qui est le dernier, en  
date, de la liasse, fournit sur ce procès des détails inté-  
ressants... a J'ay soussigné, François-Bonaventurc de  
» Tilly, chevalier, marquis de Blaru, fils aîné et prin-  
» cipal héritier de messire Charles de Tilly, marquis de  
» Blaru, déclare que mon intention est de me pourvoir,  
» par les loies de droit, contre l'arest intervenu au ra-  
» port de Monsieur de Monlchal, conseiller en la troi-

110

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» siurae chambre des enquêtes, entre m'° Louis Phélip-  
» paux, c!i cr , comte de Poulcharlrain, ministre secrétaire  
» d'Esclat et contrôleur général des finances, et ledit sieur  
» feu marquis deBlaru, mon père, le lundi 12 n '° jour du  
» mois d'aoust 1697, à cause des torts et griefs qui me  
• sont faits par ledit arrest, qui otte au Roy, comte de  
Manies, la mouvance du marquisat de Blaru, que mes  
» prédécesseurs et moy avons tenu dudit comté de Mante,  
» de temps immémorial, et attribue ladite mouvance à  
»> la châtellenie de JXeaphle, de laquelle lachâtellenie de  
» Blaru n'a jamais esté lenue, sous prétexte d'un pré-  
» tendu aveu de 13315, qui n'a jamais été présenté ny  
>, reçu. Mais, comme le crédit et l'aulhorilé qui ont fa-  
» cilité à M. de Pontcharlrain le moyen d'oblcnir ledit  
» arrest en sa faveur contre la possession du Roy, justifié  
» par ledit feu sieur marquis de Blaru, mon père, par  
» des titres authentiques, feroient encore à présent le  
» mesme obstacle à mes poursuites, et empescheroient  
» l'entérinement des lettres en forme de requeste scivile,  
» et qu'il me seroit aisé d'obtenir contre le dit arest,  
». accuse des ouvertures inconleslables qu'il renferme,  
» je me trouve contraint de différer, malgré moy, les  
> poursuites légitimes que je serois obligé de faire  
» pour empescher l'exécution du dit arest à mon égar.  
» C'est pourquoy, pour prévenir les fains de non recevoir  
» qu'on pouroit opposer dans la suite à moy et à mes  
» enfans, sur le fondement de l'exécution du dit arest,  
»> soit par la foy et bornage rendu, et l'adveu que feu  
» mon père a été obligé de donne)- à la cbâtellenie  
» de Ncaupble, soit par transaction, soit autrement, je  
» proteste, par le présent écrit, que tout ce qui a esté  
» fait par feu mon dit père, et pourra cy après estre par  
» moy fait, pour l'exécution du dit arest, ne sera fait  
» que par contrainte, force et violence, malgré moy, et  
» parce que les circonstances ne me permettent pas d'es-  
» pérer que la justice de ma cause l'emporte sur le crédit

» et l'auborité de Monsieur de rontcliarlrain, chance-  
» celier, qui vit encore, dont le petit-fils, M. du Maure-  
» pas, est actuélement secrétaire d'Estat, et que, d ail-  
» leurs, feu mon dit père avoit commencé à éprouver les  
» effets de son ressentiment du procès qu'il avoit soutenu  
» contre luy, dans ce qui se passa peu aprest pour le dé-  
» pouiller de son gouvernement de Vernon, possédé, de-

\* puis tant d'années, par mon grand-père et luy; en sorte  
» i j ne l'exécution du dit arrest sera toujours forcée et  
» non volontaire de ma part, comme elle l'aesté de celle  
■ de feu mon dit père, comme il l'a déclaré par les pro-

\* leslations qu'il a faites dans les temps, déposés chés  
■ un notaire à Paris, n'ayant pu trouver d'huissier qui  
» ait voulu les siguilier à Monsieur de Ponlcharlrain ;

» et les notaires n'ayant point voulu les recevoir ny m'en  
» donner acte, j'ay cru eUre obligé de les cachepter et de  
» mettre sur la souscription que c'est mon testament,  
» affin d'obliger par là les notaires à les recevoir, et leur  
» donner une datte qui les rendît entéiieures à toute  
n sorte d'exécutions qui pourroient estre par moy faites  
» du dit arest : j'ay enveloppé et cachette la dite proles-  
» (alion de trois cachets de cire d'Espagne de mes armes,  
» qui sont une fleur de lys en cham d'or; sur laquelle  
» enveloppe est escrit : Aujourdhui est comparu, par  
» devant les notaires, haut et puissant seigneur, messire  
» Fiançois-Donaventure de Til'y, chevalier, marquis de  
» B'aru, capitaine au régiment mestre de camp général  
» des dragons, demeurant ordinairement en son chameau  
» de Blaru, estant en ce jour en celte ville, logé chés  
<■> le nommé Gérod Reigneur, rue Saint-Dominique, fau-  
» bour Si-Germain, lequel a représenté à Doyen le  
>' jeune, pour garder, jusqu'à ce qu'il plaise au dit sei-  
» gneur comparant de retirer, le présent paquet, cachesté  
» en trois endroits du cachet de ses armes, qui sont une  
u leur de lis de gueule sur un champ d'or, qu'il a dit con-  
» tenir son testament, qu'il a entièrement écrit et signé  
» de sa main : dent acle es éludes, à Paris, le dix-huit  
>■ seplcembre 1724, et a signé. On trouvera cet acle chés  
» Doyen le jeune, rue du Roule, quasi vis-à-vis la rue  
» Saint-Germain. La présente laissée pour mémoire et  
« advei lissement. François-Bonavenlure de Tilly. » -  
Les litres les plus anciens invoqués par Ponlcharlrain à  
l'appui de ses prétentions, et dont les copies se trouvent  
au dossier, sont un extrait du registre trésor des chartes,  
registre commençant par ces mots : Assit- principio  
Sancla Maria meo ; pris au folio 77, reclo, sous le litre :  
Feoda Melienli in manu Regin, sans date : l'aveu et dé-  
nombrement rendu au roi par Jean de Greuille, seigneur  
châlelain de Neauphle-!e-Chastel, 8 février 1366(1307) ;  
un exlrait d'une transaction du 19 mai 1391 ; un autre  
du contrat de vente de la cbâtellenie de Neauplile-le-Chas-  
lel, faile par Jeanne Boisminart, veuve de Pierre Cour-  
Ion, en son vivant, écuyer, fille et unique héritière de  
Guillaume de Boisminart, chevalier, cl de Catherine de  
Greuille, du 7 mai 1445; copie de foi et hommage rendu  
par Jean de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, au comle

de Mon fort, à cause de son château de Neauphle-le-Châ-  
tel, le 14 décembre 1478.

E. 3429. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier,  
dont 1 cahier de 8 feuillets in-4°.

Titre — Blaru. Justice, Procès.— Sentence

SERIE E. — TITRES DE FAMILLE.

111

du bailliage de Mantes, portant main-levée de la terre et  
seigneurie de Blaru, en faveur de Jean de Tilly, moyen-  
nant le paiement d'une somme de 12 livres. — Saisie de  
la terre et seigneurie de Blaru. à la requête de la reme  
de Fiance, comtesse de Montfort, duchesse de Bretagne,  
comtesse d'Etampes et de Montfort-l'Amaury, pour dé-  
faut d'aveu et dénombrement de la dite seigneurie de  
Blaru, dépendant de la cbâlellenie de Neauphle-le-Châ-  
teau. — Sentence de main levée de la terre et seigneurie de  
Blaru en faveur de François de Tilly. — Requête présen-  
tée à la Chambre des comptes par Louis de Tilly, seigneur  
châtelain de Blaru. pour avoir main-levée de la chà-  
tellenie de Blaru, saisie à la requête du procureur gé-  
néral de ladite Chambre des comptes. — Saisie de la  
terre et seigneurie de Blaru pour défaut de foi et hom-  
mage, et d'aveu et dénombrement. — Arrêt suspensif de  
la Chambre des comptes, accordant à Charles de Tilly,  
marquis de Blaru, un sursis pour fournir aveu et dénom-  
brement du marquisat de Blaru. — Arrêt de défense  
contre l'exécution d'une sentence, rendue en la Chambre  
du trésor, contre le marquis de Blaru, dont est appel  
pour relief en ligne directe. — Saisies féodales et main-  
levées du marquisat de Blaru, la dernière de 1684. —  
— Inventaire « des pièces que mect et produict, par de-  
• vant vous, messieurs lenans la cour de parlement, à  
» Paris, pour le roy, noslre sire, Charles de Tilly, es-  
» euyer, s r chastelain de Blaru, du Porl-de-Villiers et du  
» grand Polligny. en Anjou, gentilhomme ordinaire de  
« la maison du Roy, demandeur, et requérant l'enlhéri-  
» nement d'une requeste par luy présentée à ladite court,  
» le seiziesme jour de novembre dernier passé, et, en ce  
» faisant, main levée luy eslre faicte de sa seigneurie de  
« Blaru, et ses appartenances, saisie à la requeste de  
» mons r le procureur du roy, a rencontre du dit s r pro-  
» cureur général du Roy, demandeur en communication  
» de lillres, et deffences de n'exercer la baulte, moyenne  
» et basse justice au lieu et chaslellenye du dit Blaru. »  
Cet inventaire n'est pas daté : la pièce la plus ancienne  
qui y est mentionnée est de l'année 1366, la plus moderne  
du mois de novembre 1560, « demie passé : » ces der-  
nières expressions permettent d'assigner pour date à cet

inventaire la fin de l'année 1500 ou l'année 1561.

E. 3430. (Liasse,) – 2 pièces, parchemin; 3 pièces, papier, dont 2 cahiers de 14 et 34 feuillets in-4°.

1516-1 G\* 3. – Blaru. Justice, Procès. – Rôles d'amendes, défauts et autres exploits de justice du bailliage de Blaru, pour les années 1513-1516, 1544-1545, 1033-164T et 1673.

E. 3431. [Liasse.] – 7 pièces, parchemin ; ; pièces, papier.

151&-I590. – Blaru. Justice, Procès. – Sentence par laquelle Nicolas le Ventrrier, licencié en lois, bailli de Blaru, dans la cause de Jean Quesnel, l'aîné, demandeur, contre Denis Questel, défendeur, défère le serment à Philippot Billy, Pierre Benardel, Pierre Manchon et Jean Robert, tonnelier, cités comme témoins par le ministère de Perrol le Masson, sergent au dit bailliage. – Autre sentence du même, qui condamne Jean Quesnel l'aîné à payer à Jean Billarl, mesureur, demeurant en la paroisse de Jeufosse, la somme de sous parisis, pour avoir mesuré et arpenté une pièce de terre, labour et jardinage, sur laquelle étaient bâties une ou plusieurs maisons, au Buisson, et contenant :s acres 1 ■> et 50 perches. – Sentence de prise de corps, rendue par Jean Le pelelier, lieutenant général du bailli de Blaru, contre Mathurin Chermoulue, serviteur d'Olivier Morel. – Sentence d'ajournement, rendue par Lucas Le Grand, lieutenant particulier du bailli de Blaru, dans la cause entre Pierre Carré, demandeur, contre Jean Chartier, sergent à Blaru, louchant les vices de signification d'un exploit fa il par ledit Chartier, requête du dit Carré, à Pierre Manchon aîné. – Rôle de témoins à assigner, à la requête du procureur d'office, par devant le bailli de Blaru ou son lieutenant, pour être confrontés avec la veuve de Jean Chagnon, prisonnière. – Arrêt du Parlement, sur l'appel, interjeté par Etienne le Marié, d'une sentence du bailliage de Blaru qui l'avait condamné à la question extraordinaire : l'appel est mis à néant; la sentence sortira son plein et entier effet ; l'accusé est renvoyé devant le bailli de Blaru. – Sentence par laquelle Nicole Baron, licencié en lois, seigneur de « Boessy, » conseiller, chambellan du Roi, et son bailli de Manies et Meulan, déclare mal fondé l'appel interjeté par Michel Doulcet contre Charles de Tilly, seigneur de Blaru, et condamne ledit Doulcet à payer à Charles de Tilly 3 boisseaux d'avoine, mesure de Vernon, pour une année de fouage échue au jour de Noël 1544. – Simon le Certain, licencié en lois, seigneur des « Ilervolus » et de Ilouville, en Beauce, conseiller du Roi, et son lieutenant général, civil et criminel en ses comté el bailliage de Mantes et Meulan, à la requête de Martin Du pré, procureur d'office en la chàtcllenic, bailliage et juridiction de Blaru, après avoir recueilli le témoignage de Gi, y de Chèvremont, avocat, Etienne Guernier, procureur du Roi, Allain Servant, lieutenant en la prévôté et cbâlellenie de Mantes, Nicole le Venlrier, Nicole Aupois, Hubert Chéron, Marin Grimont, avocats, Bouchard, Robert le Cban-

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

dellier, Antoine Du Verger, Christophle le Chandel-  
 lier, Michel Berleauville, procureurs, Thomas de la  
 Rocque, Nicole Richomme, Marin Pigié, Nicole Ruelle  
 et RoullantLabbé, sergents royaux audil bailliage, déclare  
 (20 mars 1550 (1551) ), que les terre, seigneurie, châlel-  
 lenie et bailliage de Blaru sont situés et assis au pays de  
 France, dans la juridiction du bailliage de Mantes et  
 Meulan ; que les appels du bailli de Blaru ressortis^enl  
 par devant le bailli de Manies et Meulan, et de là au  
 Parlement de Paris ; que, s'il arrive que « les demourans  
 » en la dicte terre, seigneurie, cbaslellenie et bailliage  
 » de Blaru, » soient condamnés, en première instance,  
 par devant le bailli de Mantes et Meulan, ils sont renvoyés  
 au bailli de Blaru, quand le seigneur du dit lieu le re-  
 quiert, à moins que la cause ne soit privilégiée; que  
 jamais les officiers du duché de Normandie n'ont mis  
 ces droits en doute , et élevé des prétentions con-  
 trairees. – Jean Foulct, écuyer, licencié en lois, seigneur  
 de la « Chaulsaye, » conseiller du Roi et son lieutenant  
 au bailliage de Manies, accorde à Charles de Tilly, écuyer.  
 seigneur de Blaru, représenté par Martin Dupré, son  
 procureur, lettres d'insinuation d'un contrat d'arrêt de  
 main-levée de la justice de Blaru, par lui obtenue en la  
 cour de Parlement à Paris. – Certificat constatant que  
 Jean Bernay et Charles le Plâtrier, sergents en la châtel-  
 lenie de Blaru, ont conduit, de la prison de Blaru dans  
 celle de la conciergerie à Paris, Robert Giroult, « appel-  
 » lant de la mort. » – Consultation, signée Séguier,  
 Piron et Bourgeois, contenant l'avis que M. de Blaru  
 « n'a pas cause d'appel de la sentence donnée, par le  
 » bailli de Mante ou de son lieutenant, au profliel du  
 » procureur du Roy à Mante, par laquelle sentence icelluy  
 » seigneur de Blaru ou son procureur pour luyaslé  
 » déboulé du renvoy, par luy requis lui eslre fait, en sa  
 >■ seigneurie de Blaru, de certaine amende d'une désér-  
 » lion d'appel interjeté de son bailly du dit Blaru, de-  
 » claire désert, par le dit bailly de Mante ou son lieulc-  
 » nant... Quant est de la place publique que le dit sei-  
 » gneur de Blaru a baillée, pour faire des estaulx contre  
 la muraille d'un nommé Bertrand le Roy, lequel Ber-  
 >• Irand le Roy s'efforce vouloir percer la dite muraille à  
 » l'endroit des dits eslaulx, pour empescher qu'ils n'y  
 » demeurent, le Conseil est d'avys que le dit le Roy ne  
 » le peull pas empescher, mais se doibt contenter de son  
 » ouverture ancienne... •

E. 3432. (Liasse.)] – 8 pièces, parchemin : 1 pièce, papier.

1529-1537. – Blaru. Justice, Procès. – Pièces

d'un procès par devant le bailli de Blaru entre les familles le Bouclier et Morel.

E. 3433. (Liasse.) – 10 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1535-1540. – Blaru. Justice, Procès. – Pièces d'un procès criminel intenté par le bailli de Blaru à Itaulin Queslel, pour faux témoignage.

E. 3434. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1543-1565. – Blaru. Justice, Procès. – Pièces d'un procès par devant le bailli de Mantes entre Charles de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, et enseigne des cent gentilshommes de la maison du Roi, sous la charge du comte de Sancerre, d'une part, et François de Bélhune, seigneur de Rosny, d'autre part, touchant leurs prétentions mutuelles d'être appelé le premier au rôle du ban et arrière-ban du bailliage de Mantes.

E. 3435. (Liasse.) – 18 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

154C-156S. – Blaru. Justice, Procès. – Pièces d'un procès entre Charles de Tilly, seigneur de Blaru, étant aux droits de son oncle Pierre de Tilly, haut doyen et chanoine en l'église collégiale Notre-Dame de Yernon, demandeur en dégagement de vaisselle d'argent pour la somme de 300 livres, d'une part, et, d'autre part, nobles dame et damoiselle Marguerite et Anne dites d'Estancon, défenderesses. Charles de Tilly offre de prouver « que, » « puis douze ans en ça ou environ ce temps, aprez le dé- » « cez et trespas de deffuncte Jehanne de Rozenyvignen, » « en son vivant, dame de Houllebec et femme de feu » « Jehan Deslancon, escuyer, s r du lieu, fut apporté par » « ung nommé Coquere!, serviteur, domeslicque de la dite » « dame et du dit sieur, à deffunct maître Pierre de Tilly, » « escuyer, presbtre, de son vivant demeurant à Yernon, » « et hault doyen de l'esglise collégiale du dit lieu, pour » « luy tenir gaigne, pour la somme de troys cens livres » « tournois, pour aider à faire les obsèques et funérailles » « de la dite dame, les bagues en or-el argent qui sen- » « suyvent : ung bassin; demye douzaine d'assiettes; trois » « chandeliers, dont y en avait ung rompu ; deux coupes » « couveitcs, l'une dorée et l'autre sans (mot enlevé); une » « escuelle à aures; un bougeoir ; un œuffier; item, » « un drageulx d'argent; une paire de brasselets d'or; » « deux paires de patynostres à merques d'or; deux jase- » « rens, l'ung d'or et l'autre d'argent doré ; une chayne » « d'or; une cschauffecle d'argent; deux sallières d'ar-

SERIE E.

TITRES DE KAMII.I E.

» gent et quelques nultres petitz biens, desquelz le dit  
 .-> s r de Blaru n'a cognoissance.

E. 3436. (Liasse.) – H pièces, parchemin : ts pièces, papier.

1548-1576. – Blaru. .Justice, Procès. – Pièces  
 d'un procès entre les seigneurs de Blaru et les sieurs de  
 Fresne, dont l'arrêt ci-après indique la nature et les  
 phases principales : « Charles..., roy de France... sça-  
 » voir faisons que, comme le (-25 novembre 1572) compa-  
 » rans en nostre court deParlementou par devant l'un de  
 » noz... conseillers en icelle... Jacques de Tilly, escuyer,  
 » seigneur cliàlellain de Blaru et du grand Poil igny en  
 » Anjou, gentilhomme ordinaire de notre chambre, frère  
 >> et principal héritier de feu Charles de Tilly, en son  
 » vivant escuyer, seigneur chastellain du dict Blaru,  
 ■■ demandeur au principal, en exécution d'arrest de nostre  
 » dicte court du (P.) mars lôii0), et requérans l'entéri-  
 » nement d'une requeste par lin présentée à ceste lin à  
 » nostre dicte court, le (19 ju llet 1570), d'une part ; et

• Fransoys de Fresnes, escuyer, filz aisé du dict feu

• Jehan de Fresne, en son vivant, escuyer, défendeur au  
 » dict principal et a l'entérinement de sa dicte requeste,  
 » et, en ce faisant et pour les causes y contenues, requis  
 » que, à faillie d'avoir baillé et mis en ses mains les  
 » vrayes lectres obligatoires du (15 mars 1548), pour,  
 » en vertu d'icelles, recouvrer par luy la somme de mil  
 » escuz d"or soleil, à prendre sur Anlhoine de Hargeville,  
 » obligé par les dictes lectres, ses hoirs et ayants cause,  
 » le dict deffendeur fut condamné payer et restituer au  
 ■■ dict demandeur la dicte somme de mil escuz d'or soleil

qu'il auroit receue comptant, comme porté est par  
 » icelles lectres obligatoires ; ensemble à rendre et payer

tous les dommaiges et intéreslz par luy euz et sous-  
 » fertz et qu'il auroit et sousfiroil par après, à faulte de  
 » luy avoir baillé et délivré les dictes lectres obligatoires  
 » pour recouvrer la dicte somme et payer icelle ; le tout  
 » avec condamnation de despens de ceste instance et de  
 » ce qui s'en fui ensuyvy ; et que par le diét deffendeur  
 » eust esté dict qu'il au (roit) salisfaict à la demande du  
 » dict demandeur, et à luy ou son procureur délivré la  
 » pièce qu'il luy en pouvoit demander, et n'en auroit  
 » icelluy défendeur aucune autre par devers lui, et estoit  
 » prest de se purger sur ce par serment ; et que, par vol

• et fraulde, il n'a délaissé à la posséder, pour ces causes  
 – et autres par luy alléguées, disoil qu'il estoit en voye  
 ■> d'absolution, et demandoit despens ; surquoy, partyes  
 » oyes, noire dict conseiller, sur leurs demandes, def-  
 » fences, répliques, les eust appointé en droict et pro-  
 •• duire ce que bon leur sembloit dedans huitaine, pour

- en référer à nostre dicte court, afin d'en estre par elle

■ ordonné ce que de raison, cl à lin de despens, dom-

- maigesel intéreslz; pendant laquelle huitaine, le dict défendeur pourroil, sy bon luy sembloit, fournir do duplicques : suivant lequel appoinlementen droict eust le dict demandeur fourny de son adverlissement, contenant amplement ses l'aiclz, causes, raisons et moyens,

» tendant et concluant, par le moyen d'iceulx, à ce que

■ le dict desfendeur fut condamné rendre el paver au

- dict demandeur la somme de mil escuz sol, selon et ainsj qu'il esl contenu en la demande d'icelluy demandeur, el ce défautte de n'avoir obéj et salisfaict au dict arresl dessus daclé confirmatif de la sentence donnée au prouffict du dict demandeur par noz... gens tenans

■ les requestesde nostre palais à Paris, le (,1 er mars 1508),

- ensemble à h y rendre el payer les intéreslz des mil  
» escuz depuis le jour du contract, qu'il les auroit eus et

receuz du dict de Thiliy, ou à tout le moings depuys le procès encommancé, avec condamnation de despens, dommaiges et intéreslz : et, au regard du dict défen-

- deur, n'eusl fourny d'aucun adverlissement, el de en

- faire eust esté forcloz... et depuis eust le dict deman-

- deur, suivant le dict appoinlemcnt en droit, produit  
» de sa part ; ce ijug n'eust faict icelluy défendeur, ains

de ce faireeusl aussi esté forcloz: linablcmnl les dictes

- > parties ou leurs procureurs comparans en nostre court

> de parlement, et veu par elle les diclz arrestz et re-

■ quesle, l'appointement en droict, avertissemens elpro-

- duclion du dict demandeur, forclusion d'escripre et n produire par le dit défendeur, et (out considéré ce que

faisoit à considérer en ceste part, nostre dicte court,

■ par son arrest, a condamné el condamne le dict défen-  
» deur à rendre et paver au dict défendeur la (som)mc  
» de mil escuz. .. donné à Tavis en nostre parlement le  
» [-1 mai 1573 Exploil d'exécution de l'arrêt qui  
précède et d'un autre portant taxe de dépens, par « Dy-

> manche Mercier, » sergent royal au bailliage de Blois et

- > ressorts, résidence de Cliâteaudun, qui se transporte

- île cette ville jusques au lieu de Fresnes, distant l'un de

• l'autre de deux lieues ou environ. » Il trouve en son domicile noble homme François de Fresnes, seigneur du dit lieu, auquel il fait commandement de lui payer 1000 écus d'or soleil, valant, en livres, 2/250 livres, plus 975 livres tournois pour les intérêts de ans et demi d'arrérages, plus 43 livres 19 sous 8 deniers parisis, valant 51 livres 19 sous 9 deniers parisis (sic : le mot tournois est biffé). Le sieur de Fresnes prétend n'avoir ni or ni argent pour satisfaire au dit commandement : l'huissier procède alors à la saisie des meubles et des « lieu, terres •> et seigneurie de Fresnes... assis en la paroisse de Luz-

15

114

M.i lli\ ISS 1 >[■: SEJNK-E1 -OISK.

» en-Danois, ... lenanl d'un côslé el d'un boul aux terres  
» du Morville, etd'aullre boul aux icrres de MénanviJle  
» el de Luz, et joignant icceluj lieu au chemin allant

> d'Esteauvilleaux Maisons neuves, vuïgagementappelé

> le Chemin des boys. ■> Le sergenl nomme des adminis-  
trateurs gardiens do la saisie : procède ensuite aux criées  
cl reçoit les oppositions de noble homme François de  
Moniégu, écuyer, seigneur de Mylegrain ; noble homme  
Jacques de Beaucorps, écuyer, seigneur de Pruneville;  
François de Fresnes, tanl pour lui quecomme ayant la  
garde noble de Liger de Fresnes, son (ils; Etienne Tac-  
quel : Louis le Mari.', demeurant à Châteaudun ; hono-  
rable femme Françoise Peedoire (?), veine de Nicolas  
Charpentier, demeurant à Châteaudun; hononabiehomme  
Pierre Descroi; noble homme Gilles de Neufville, écu-  
yer, seigneur de Lornère et de La Motle, demeurant en  
la paroisse d'Alluye ; noble homme Gilles de Neufville,  
écuyer ; Franc tis Deshayes, sieur des Touches, demeu-  
rant aux Touches. - Cause; d'opposition au décret de la  
terre de Fresnes, fournies à la cour de parlement - lié-  
ponse à ces causes par Jacques deTilly. - Signification  
d'ajournement au parlement de Paris fait à Jacques de  
Tilly, seigneur de Blaru, requête de François de Fresnes,  
en exécution de letl iux en dale du II lévrier 1575  
(15\*76), dans lesquelles ont lit :. . « de la parlye de Fran-

. iys de Fresnes... nous a esté exposé que, le vendredy  
» (15 mars en faisant et passant certain contrael

v de vente fuict par le dit exposant à feu Anthoine de  
>■ Hai . de certains héritage-, moyennant la

•• somme de 3725 livres tournois, ung nommé Lau-  
»• rens -, tabellion et notaire soubz le principal

» tabellion île Monlfort La Maulry, qui avoyl receu el  
» passé le dit contrael de vente. .. passa ung brevet el  
obligation, lequel il inséra avec ledil contract en son  
>■ registre, mais le délivra au dit exposant dès lors ; le-  
quel l'emporta, tellement qu'il n'en demeura rien au  
. dit registre; et depuis, le (29 avril 1549), le dil expo-  
■ saalacéddé et transporté à Charles de Tilly, écuyer,  
» seigm : 1 l- de Blaru, la somme de (1000) escuz d'or soll,  
» vallanl 22 > ; livres; de laquelle somme de (1000;  
» escuz, le dit exposant promist lors au dit de Tilly de '  
» luy aider du dict brevet... contre... Harqueville, toutes  
» fois et quantes qi.e besoing seroyt ; depuys lequel  
transport .. le dit exposant auroit perdu et adiré le dit

> brevet..., de sorte qu'il n'en auroit peu ayder au dil de  
; Tilly, ainsi qu'il y esloit tenu pour poursuyr et de-  
» mander au dit de Harqueville la dite somme de (1000)

suz,.., tellement que T à faulte de ce faire, le dit de  
>■. Tilly auroyt mys en procès le dit exposant... » - Dé-  
fenses de Jacques de Tilly ajourné en parlement, en ver-

tu des lettres su -mentionnées, pour le 11 mars 1576. -  
Lettre adressée par Guillaume Chastellain à « Mons r Le  
■ Tellier, demeurant à Paris, au Mortier d'or, en la mai-  
son d'un appoticquer nommé Hébert, au-dessoulz de  
» la croix du tiroucr, à Paris : » demande des renseigne-  
ments pour traiter sur l'affairede Fracsnc, à lasuiled'une  
démarche faite auprès du s l ' de Blaru par un gentilhomme  
qui se dict gendre de Mons l ' de Fresnes... Vous en man-  
deras ung petit mot comme il sera bon que mon dit S r  
u veine, de peur de surprise, car il y a de ses Man-  
ceulx qui sont bien tricqueleuk. »

K. 3i3î. (Liasse., , - 3 pièces, parchemin: 3 pièces, papier.

1550. - Blaru. Justice, Procès. - Guillaume Guil-  
lonet, dil Poilgris, de Bissy, accusé d'une « faulce con-

» damnation par luy laid faire, par devant maistre Jehan  
» Maignart, lieutenant-général « du vicomte de Gisors, »  
» montant vingt- deux livres, à prendre sur ung nommé  
» Nicolas Robert, » est condamné, par sentence de Jean  
le Pcllier, seigneur de Château Poissy, lieutenant-géné-  
ral du bailli deBlaru, à êtrependuet étranglé aux fourches  
patibnloires de Blaru: ses biens seront confisqués. -  
Le parlement de Paris confirme celte sentence, avec ordre  
de sur.-eoir à l'exécution, « jusques à huit jours, pendant  
» lesquclz le bailly de Blaru. . fera diligence de faire  
» praindre au corps ung nommé Guillaume Dumoustier,  
» dit de Bière, nommé au procès de Poilgris, « pour  
» icelluy confronter au dict .. Poilgris, » et lui faire son  
procès. - Arrestation el incarceration de Guillaume Du-  
moustier à la prison deBlaru.

i ■ : - l ■ --- 1 | ' ■■ -, toi chemin 10 pis es papiei .

1550-1551. - Blaru. Justice, Pro:ès. -Pièces d'un

procès entre Charles de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, tant en son nom que prenant la cause pour ses officiers en la châtelainie de Blaru, d'une part : et Guillaume Pestel, seigneur de Fourneaux, conseiller du roi et son commissaire pour la réformation des forêts de Lions, Vernon et Andelys, d'autre part; louchant la compétence de la justice de Blaru.

E. 3439. [Liasse. -5 pièces, papier, dont 3 cahiers de 4, 2j et 29 feuillets in-i\

1553-1553. - Blaru. Justice, Procès. -Procès criminel de « Murion, femme Adam le Chapperonnier, de-

SERIE K.

TITRES DE I- W111.1.K.

115

» meurant au Val d'Aconville, paroisse » de Blaru, accusée de sorcellerie et d'empoisonnement. - Déposition des témoins, au nombre de 46, par devant Jean Le Pelletier sieur de Château Poissy, lieutenant-général du bailli de Blaru. -Confrontation des témoins avec l'accusée. - Conclusions du procureur d'office de Blaru requérant que la aile Marion soit, par le bailli de Blaru, « condamnée, à être arse et brûlée vive, son corps mis et réduit en cendre, à tel lieu » qu'il plaira au juge d'indiquer; « ses biens acquis et confisqués à qui il appartiendra » - Sentence rendue par Jean Le Pelletier, par laquelle Marion est condamnée « à être arse et brûlée » le jour même, 5 mai 1553, devant l'église de Blaru, « et son » corps mis et réduit en cendre, ses biens déclarés » et confisqués à qui il appartient...

E. 3440. Liasse. 1 - 1 pi

1550-1550. - Blaru. Justice, Procès. - Procès pour Charles de Tilly, chevalier, seigneur châtelain de Blaru, appelant du bailli de Manies ou de son lieutenant pour cause d'incompétence, contre Nicole Viel, procureur du roi au bailliage et siège présidial de Mantes. - Lettres royales en forme de relief d'appel délivrées, à la requête de Charles de Tilly, en la cause d'entre Jeanne Allain, veuve de Pierre Le Roux, en son vivant, demeurant à Blaru, d'une part ; et Louis Courtois et sa femme, Jacques Le Roux et son fils Adrien Le Grand, demeurant à Blaru. et Marie Le Roux, demeurant à Manies, d'autre part, pour cause de l'exécution du testament de Pierre Le Roux,

– Signification des dites lettres. – .l icques Chevalier, procureur en parlement, au nom et comme procureur de Charles de Tilly, déclare par devant notaires « qu'i! dés- » avoue... M? Marin Letellier, solliciteur au Palais de ■■■ Paris, que l'on dict avoir assisté à l'expédition de cer- » taine cause d'appel, pendant en la dite court de Parle- » ment, entre le dit seigneur de Blaru, appelant une foys

■ ou plusieurs . du bailliage de Mantes, ou son lieule-

■ nant, comme déjuge incompetent, d'une part ; ( l Loys » Courtois, Jacques Le Roux et autres leurs consorts,

.» aussi appclans une foiz ou plusieurs du dit bailli ou » son lieutenant.., aussi comme de juge incompetent,

■ d'une part, et Jehanne Alain, veufve de feu Pierre Le- » roux, inthimé en toutes les dites appellations, d'autre » part.» – Lettres royaux en forme de relief d'appel déli- vrées comme dessus, en la cause d'entre Guillaume Fau- vel, d'une part, et Guillaume Le Boucher dit l'Escuyer, d'autre part, – Signification des dites lettres.

E. 3441. I - - pièces, parchemiulier,

donl I cahier de 18 feuillets in-4

o r»»o- s«o</. – Biarur. Justice, Procès. – Pièces d'un proeô i ursde Blaru, d'une pari, Jean

Dannel, dit La Touche, laboureur el marchand, domeu- r ni a \ le '. Guillaume\* ! Loui Abadon, aussi labou leurs el marchands, demcuranl à Chai fl iui . el plus tard, leurs ayants droit, d'autre part. – Arrôl du Conseil du roi, tenu à Vcrnon, le !.. ndamne le

sieur de Blaru à fournir promptement au sieur d Damp- fii i ri i n colniie] des [teisires de l'armée du roi, la somme de 500 écus, par lui offerts, pour la délivrance de son fermier, impliqué dans la « vollerie de Lcqui-

i pages ■■■ du dit Dampmartin, commise à Villegast, et pour laquelle il avoil été ordonné de faire nue levée de 2000 écus sur les habitants des paroisses de Villegast, Bionval et Gravent « el autour ■.■ – Le colonel de Damp- : avoir reçu les 500 écus du sieur de Hlaru.

dit Lalouche, Guillaume et Louis Abadon s'oblighi ni en emble et chacun pour le ton i à rembourser Jacqui y, chevalier de l'ordre du roi, enseigne des

cent gentilshommes de sa maison, seigneur chat lain de

i, di Villegast et de Chauffour, la som >00écus

sol, que le dit seigneur de Blaru a payé mcolon IDamp-

n, pour « Jean Dannel, > pour sa part dans la contribution des 2000 écus. – Assignation aux requêtes du Palais à Pars, donnée, à la requête de Jacques de

Tillj à Guillaume Abadon et Louis Abadon, laboureurs,  
dem 'tirani l'un à Chauïour, l'autre à Poi \ • mrse

voir con lamn r à paj er audit Jacques de Tilly la somme

10 l'eus sol. – Défaut à Jacques de Ti'h , contre les  
dits défendeurs contre lesquels csl requis payement de  
l'intérêt des 400 écus, à raison du denier douze, à comp-  
ter du jour où le demandeur a payé pour eux. – Assi-  
gnation ii Guillaume Aube, Richard et Guillaume Aba-  
don, à comparaître aux requêtes du palais à Paris, pour  
rendre compte de l'administration des grains saisis sur

tendeurs, à laquelle ils ont été commis. – Guil-  
laume et Louis Abadon appellent en responsabilité Isa-  
beau Clerjon, veuve de Jean Daniel (sic), tant en son  
nom qu'au nom de ses enfants mineurs, prétextant avoir  
promesse verbale de feu Jacques de Tilly, seigneur de  
B ai ai, de ne pas être inquiétés pour le remboursement  
de leur obligation, et de feu «Jean Daniel » délie ga-  
imii is de la dite obligation. – Isabeau Clcijon décline  
loulc responsabilité >e fondant sur ceque la somme payée  
au colonel Dampmartin a servi à la libération de Jacques  
de Tilly et nou à celle de Jean Daniel, et aussi sur ce que

116

\nCH1\ I5S DE SEINË-ET-01SE

ledit Jacques du Tilly a reçu récompense du roi pour les  
500 cens payés par lui; tandis que Louis de Tilly, fils  
de feu Jacques, prétend que, bien loin d'avoir reçu  
la moindre récompense du roi, son père a dépensé plus  
de 4000 écus pour réparer le tort que le colonel Damp-  
martin soutenait lui avoir été fait par Jean Daniel et  
consorts, [sabeau Clerjon, ayant consenti à prendre fait  
et cause pour Guillaume el Louis Abadon, sur ce auto-  
risée par justice, au refus de Mathurin Marcel, écuyer,  
son second mari, Louis de Tilly obtient des lettres royaux  
ordonnant une enquête sur faits et articles. - Inven-  
taires de pièces, dits et contre- lits produits en première  
instance et en appel. Le document qui, par les dates  
w dont il fait mention, parait être le plus récent du dossier,  
est intitulé: « Contredits de production que met et baille  
» par devant vous, nosseigneurs lenans la cour de par-  
» lemcnl à Paris, Loys de Tilly, escuier, sieur deBlaru,  
» fi'z et héritier de deffunct Messire Jacques de Tilly,  
» vivant chevallier, sieur du dit lieu, intimé, défendeur  
» à l'enthérinement de la clause de rescision, selon le  
» contenu ès-letires de relief d'appel, en requesle de pro-  
» vision, du sepliesme juing quatre vingtz dix-neuf, et  
» deffendeur'en requesle, contre Guillaume et Loys les  
» Habadons, laboureurs, demeurans à Chauffour, paroisse  
» de Blaru, appellans de la sentence donnée par les gens  
» tenans les requestes du Pallais le dixième jour de (le

» nom du mois manque) quatre-vingt dix-huit, de-  
» mandeurs en sommation et deffendeurs en provision,  
. et Ysabel Clerjon, veufve de Mathurin Marcel, aupara-  
» vant veufve de Jehan Dannel, tant en son nom, à cause  
» delà communauté, que comme tutrice des enffans  
» mineurs d'ans du dit deffunct Dannel et d'elle, aussi  
» appellante de la mesme sentence, et requérant la ces-  
» sation de certaine obligation, et encores demande-  
» resse en requeste du quatriesme febvrier mil six cent  
» six... »

E. 3S42. (liasse.) - 2 pièces, parchemin; 43 pièces, papier.

1501-1\*\*0. - Blaru. Justice, Procès. -Saisies  
d'héritages par puissance de fief, exécutées à la requête  
des seigneurs de Blaru. - Proclamations au\ tenanciers  
de Blaru. pour les inviter à payer leurs redevances aux  
seigneurs du dit lieu. - Requêtes des seigneurs de Bla-  
ru tendant à obtenir l'autorisation de saisir les biens de  
ceux des tenanciers de leur seigneurie qui sont en retard  
pour l'acquit de leurs redevances. - Consultation sur le  
mode de saisir cl réunir un fief faute d'homme en Nor-  
mandie.

E. 3443. (Liasse.) - 2 pièces, parchemin; 11 pièces, papi-r,

1500-1617. Blaru. Justice, Procès. - Procédures  
pour des contre-lettres des S rs d'Arcona, Crapado et autres.

- Jean de Bourgneuf, chevalier, sieur de Cussy, con-  
seiller du roi en son conseil d'Etat, reconnaît quelliéro-  
nime d'Arcona, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme  
ordinaire de sa chambre, sieur de Ilubecourt, lui a déli-  
vré la somme de 500 écus d'or sols, provenant de la cons-  
titution de 50 écus de rente faite, par le dit sieur d'Ar-  
cona à Jacques Puchot, s r du Monllandrin, conseiller et  
maître des comptes à Ilouen. - Claude Auger, chevalier,  
S r el baron de Crapado, reconnaît, « que, nonobstant el  
» combien que messire Jerosnyme Darcona. sieur du  
» lieu, demeurant à Heubccourt, bailliage deGisûrs, se

soit constitué... preneur de (214 livres, 5 sous, 8 d.)  
tournois de rente au denier quatorze, qu'il avoyt spé-

- ciallemenl assigné... sur la ferme de Bracby, terres et  
» héritages à lu\ appartenant, assis au bailliage de Cos-  
» tentin .. moiennant la somme de (3000) livres lour-  
» nois, qui luy auroit esté paiée el fournie par noble  
» homme Pierre Puchot, s r de Cidelotcldu Boscmelles.

conseiller du roy en sa cour de parlement de Rouen,  
» et commissaire aux requêtes du pallais au dit lieu...  
» loultefois la vérité... est... que la... somme de (3000)  
livre-.., avoyt esté à l'instant baillée et délivrée par...  
» Darcona au dit. , de Crapado, pour employer en ses  
» affaire- particulières... » Comme garantie de ce prêt,  
Crapado cède à Darcona pareille somme de 214 livres 5

sous 1 deniers tournois de rente, à prendre annuellement sur la somme de 1000 livres tournois appartenant à Crapado du chef de sa femme, « qu'il a droit de prendre » sur les quali iesmes du vin de ceste ville de Rouen ; et  
•■> ce jusques au racquict de la dite rcn'.e constituée par  
» le dit sieur Darcona... pour parvenir auquel racquict..;  
» Crapado... donne pouvoir au dit sieur Darcona de  
> prendre... des mains du sieur de Monlmartin la Lande...  
» la somme de (3000) livres .. » – « Articles et faicts

» pertinents concernantz les parentelz el alliances

» produits par messire Iliéroiiiime Darcona... à l'encon-  
» tre de messire Claude Auger, seigneur et baron de Cra-  
i pado, ayant espouzé dame Anne de Brinon, aupara-  
vant veufve du feu sieur du Val, vivant conseiller au  
» parlement de Rouen... » – Jacques Muisson, receveur  
général des décimes au dioeô-e de Rouen, confesse avoir  
reçu de « messire Jérosnime Darcona, chevallier, gou-  
» verneur de la ville et chasteau de Yernon, et messire  
» Adrien Darcona, chevallier seigneur de Heubecourt.. . ,  
« une consignation en pappier faicle, entre les mains du

SERIE !•:.

I [THES DE FAMILLE.

\\i

» sieur OUVIER Frollel, sieur de La Touche aux Begares,  
» bourgeois, marchand, demeurant à Saint-Mâlo, de la  
» somme de 5000 livres trounois... consignez par lé  
» s r de La Ville Basseel la dam 110 sa femme,... avec une  
» procuration des s<sup>m</sup>Darcona... pour poursuivre ladéli-  
» vrance de la dite consignation... «-Assignation don-  
née par les .-' Darcona au s' de La Touche, pour avoir  
payement des 5000 livres.- Procès-verbal des dires et sou-  
tiens des s 15 d'Arcona demandeurs, et le s r de La Touche  
défendeur, dressé, devant le sénéchal de St-Malo, pour le  
payement des 5000 livres. – « Inventaire des «lires,  
» lettres et escriptures concernans la lerre de la Fres-  
« naye livrée par le sieur Darcona au sieur de Bionval.  
– Les s" Deselron déclarent que le transport fait par  
messieurs de Monchamp et de la Bazilière, livres, delà  
somme de 1400 livres tournois, a prendre sur Messieurs  
deLaVarengèreelde«Cibrenlon «.et laD lle Ramenoville,  
leur mère, ne l'a été que pour faciliter le pavement de la  
dite somme, de laquelle ils ne prétendent aucune chose,  
reconnaissant qu'il ne leur était rien dû de la somme  
pour laquelle le transport a été fait.- Lettre autographe  
signée de Madame de Brimon à M. d'Arcona relative aux  
5000 livres consignées à Sainl-Malô. – Note indiquant  
une distraction de titres.

E. un. i

I pièce, parchemin : i pi

s«03-tC3». — Blaru. Justice, Procès. — Pièces d'un

procès intenté par le seigneur de Blaru à Louis Roussignol, vigneron, à lin de paiement d'arrérages d'une rente annuelle de 4 livres t sous tournois assise sur 10 perches de terre plantées de vigne, au Champ-Nouvel, au profit de Fauvel, qui en avait opéré le transport au seigneur de Blaru.

E. 344.".. Lias

■ pièces, papier.

1605. — Blaru. Justice, Procès. — Pièces d'un procès entre Jacqueline, veuve de -Marin Jollivet, d'une part, et Jean Thomas dit David, dont le (ils était accusé d'un vol de brebis. L'inculpé est condamné, par sentence de Jacques Le Paige, lieutenant au bailliage et chàellenie de Blaru, « en la somme de huit livres parisis envers » Monsieur, et en soixante solz parisis d'amende, assavoir, moityé envers l'église Monsieur Saint-Illère de » Blaru, et l'aulture envers Monsieur Saint Pierre duPort- » de-Viliers, pour lesquelles il tiendra prison jusqu'à » plein paiement.

E. 3416. (Liasse. — s pièces, parchemin; 30 pièces, papier

1605-1669. — Blaru. Justice, Procès. — Sentences rendues par Jacques le Paige, lieutenant au bailliage et

châtellenie de Blaru, touchant un droit d'avoine prétendu sur les habitants par le seigneur de Blaru. — Iu-

• ventaire df> pièces, liltres et escriptures du procès  
■ d'entre Monsieur de Blaru, et dont il s'ayde, contre les

religieux, abbé et couvent Sainl-Ouen de Rouen, mises » es mains de Monsieur Viel.avocat en parlement, Lai! .. li de Blaru. » Le motif du procès parail avoir été la propriété ou la jouissance d'îles ou motillons sur la Seine.

— Sentence de l'élection de Mantes déclarant exécutoire

le rôle destailles de la paroisse de Blaru, quoique dépourvu de la signature de Jean Piouin, collecteur nommé avec Charles Luce et Pierre Piclion. — Sentences rendues à Vernon dans la cause d'entre Françoise Puchot, veuve de Charles Maignart, en son vivant, chevalier, seigneur de Bernières et la Rivière-Bourdet, conseiller du roi et président au parlement de Normandie, d'une part, et Charles de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, et Hubert de Campaigne, marquis de Villaines, héritiers par bénéfice d'inventaire de Hiéronime d'Arcona, touchant le non-paiement d'arrérages d'une rente annuelle de 150 livre . constituée le 1<sup>er</sup> janvier 1596, par le seigneur d'Arcona, au profit de Jacques Puchot, sieur de Monllandrin, père de la dite Françoise Puchot. d'autre part. — Sentence par laquelle Jacques Biel, seigneur de Miromesnil, intendant de justice, police et finances en la province de Normandie, règle le différend survenu entre le seigneur de Blaru, et Jean Le Clerc, « ry-Jevant entrepreneur des

• ouvrages du pont neuf de pierre qui devoit estre cons-

• (mil sur la rivière de Sayne de la ville de Rouen, » Touchant la disposition des pierres extraites d'une carrière louée au dit Le Clerc par le seigneur de Blaru. En suite de la sentence est une quittance de la somme de 400 livres adjugée au dit Le Clerc, et payée par le seigneur de Blaru ; qualifié, comme dans la sentence, du titre de Baron.

— Lettre signée « Lecler, » (le même que celui de la sentence), adressée à « Monsieur le Roi de Blaru, gou-

verneur des ville et chasteau de Vernon, à Vernon.-)

— Sentences rendues par Jean Lelellier, licencié endroit, avocat au parlement de Rouen, conseiller et secrétaire ordinaire de la reine-mère, bailli de Blaru, contre Lucas Luce, sergent au dit bailliage, touchant divers actes de son ministère, -- Mémoires et notes pour compter avec Lucas Luce. — Sentences rendues par le même Jean Lelellier, portant défense à Guillaume Laurent et à Barthélémy Le Fort de vider leurs mains de ce qu'ils peuvent

lis

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

devoir à Louis Duval. — Procédures pour Charles de Tilly, marquis de Blaru, demandant à être saisi par provision d'une somme de 22 livres tournois, pendant le procès qu'il intente en paiement de rentes seigneuriales dues par les Le Fort dit-; la Vallée

E. 3447. Liasse. — 12 pièces, parchemin; 121 pièces, papier.

100G-1100. —Blaru. Justice, Procès. — Procédures

pour la liquidation des successions de Louis Luce et de Louise Lasne, sa femme, formant une liasse, laissée aux archives de Blaru par Louis Le Boucher, fils d'Adrienne Luce, qui est fille du dit Louis Luce, et par Jeanne Ronce, épouse de Jean Lespine, qui était fils et héritier de feu Louise Luce, sœur de la dite Adrienne.

E. 3448. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

■ f 4-1654. Blaru. Justice, Procès. — Pièces d'un procès louchant une rente de 8 livres tournois, constituée par Marin Gardier, au profit de Louis le Moslicr qui d'accord avec sa femme, Thomasse Abadon, la vendit à Louis de Tilly, dont l'héritier. Charles de Tilly, seigneur de Blaru, obtint une sentence exécutoire de saisie à fin de paiement d'arrérages, contre les héritiers du dit Marin Gardier.

E. 3449. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1G33-SG50. — Blaru. Justice, Procès. — Exploit d'exécution et pièces de règlement pour le seigneur de Blaru contre Guy Masson, sa femme et leurs héritiers, au sujet d'une rente annuelle de 31 livres 5 sous, due au dit seigneur.

E. 3450. (Liasse. — 1 pièce, parchemin; 31 pièces, papier.

■ G 7-1G8». — Blaru. Justice, Procès. — Procédures pour Charles de Tilly, chevalier, marquis de Blaru, fils de Jacques de Tilly, chevalier, seigneur de Villegast, intimé anticipant! incidemment défendeur, contre Louis Abadon, appelant d'une sentence rendue par le bailli de Bréval ou son lieutenant, le 14 juin 1686, anticipé et incidemment demandeur en entérinement de lettres de rescision obtenues, en la chancellerie de ce juge, le 10 juin 1687. Il s'agit de paiement d'arrérages réclamés par le seigneur de Blaru, en conséquence d'une obligation contractée à son profit par Guillaume Abadon, le 4 août

1616, et reconnue, le 16 juillet 1627, par autre Guillaume et Pierre Abadon, ses fils.

E. 9451. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

tG 9-EG53. — Blaru. Justice, Procès. — Pièces d'un procès intenté par honorable homme René Cressé ou Crosse, marchand drapier, bourgeois de Paris, et plus tard, suivi par sa veuve, tutrice de leurs enfants mineurs, demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, au coin de la rue du Jour, enseigne de la Couronne royale, à rencontre de Charles de Tilly, chevalier, seigneur de Blaru, à fin de paiement d'une obligation de 6700 livres, consentie, au profit du demandeur, par acte du 26 octobre 1629.

E. 3452. 1 Liasse. — 1 pièce, parchemin; 11 pièces, papier.

■ G39-«G'i-«G'io. — Blaru. Justice, Procès. — Procédures pour Charles de Tilly, seigneur de Blaru, et,

après son décès, Claude d'Arcona, sa veuve, tutrice de leurs cillants, contre Michel, Charles, Jean et Claude Oubert ou les Oaberts, héritiers de Charles Oubert et de Marie Mercier, leurs père et mère, appelants aux périls et forlunc d'Elisabeth Feuille, veuve de Georges Oubert, et plus lard de Louis Oubert, leur fils, de deux sentences contre eux rendues par le bailli de Bréval ou son lieutenant, bs 11 -Mai 1668 et 28 Janvier 1667, au moyen de lettres royales, obtenues le 28 Mai 1667. Il s'agit de paiement d'arrérages d'une rente de 42 livres 12 sous 8 deniers tournois, réclamé par le seigneur de Blaru, en exécution d'un contrat, passé devant Guillaume Dupré, tabellion à Blaru, le 18 novembre 1620, par lequel Pierre Abadon fils de Louis, et Jean Dupré l'aîné, au droit d'Antoinette Abadon, sa femme, Charles Oubert, fils de Louis, ayant épousé Marie Abadon, héritière du dit Louis Abadon, et Thomas des Mousseaux s'étaient obligés envers Louis de Tilly, seigneur de Blaru « à la faisance payement et exonération de la somme de (4:2 livres 12 sous 8 deniers

• tournois) de rente... rachetable par la somme de (082

\* livres 2 sous 6 deniers tournois).» Les défendeurs, -ont condamnés en appel par sentence de Gabriel Garnier, écuyer, sieur de Ligaudry, lieutenant particulier en la ville, duché, bailliage et siège présidial de Chartres, le 16 mai 1679.

E. 3453. (Liasse.) 6 pi si es, papier.

1G43-17I9.

Blaru. Justice, Procès. -Consulta-

SKRIK K.

TITRES 1>K FAMILLE.

119

lion, noies, pro èdures, Louchant une rente de 20 livres tournois, constituée, au profil de Jacques de Tilly, .y de Villegast, par Armand Barré, laboureur, el Gabrielle Lepaige, sa femme, el p <- ée succe sivemi ni. par M l ort ou siu-i-i'-i ion, ;'i Michel Ferré el Perrelle Abadon, sa femme, à Pierre Ferré, Claire, \ < oie, el N. Feri fils el fiili -. ci - dernièi i s ayanl épousé, Ij première, Nicolas Clergeon, la seconde Pierre Valée el la troisième Thierrj Le Ro\.

E. I ! pièces, pavi lemin . 10 pii i ■- pnp

h« o.»-a«r»«. - Blaru. Justice, Procès. - Pièces d'un procès louchant une renie de 7 livres, 10 sous 3 deniers tournois, liypolh |uée, au pi ifil de < liarles de Tillj . chevalier, seigneui châtelain de Blaru, par Charles Hais (aliàs B i s el Marie PI inche, sa femme, spécialement sur « ung lieu, mai il : et grandie, couverlz de

« thuilles el chaume, cour, j irdin, lenanl aux dits Ch  
« Hais et Marie Planche et par eux habitée.

K. - i e.) - 7 pièces, parch i; 176 ]

tuui-isia - Blaru. Jnsti :e, Procès. - Pièces d'un procès entre tes familles de Tillj Blaro. et Talaru Chai masel, auqui I paraît avoir mis fin une transaction du 17 Juin 1711, dont les dispositions principales résumenl Porigineel I li plia es de l'affaire, comme il suit:

•• Par devant M' Albert Eugène Le Mercier et Mus' ;

Louis Meunieï .■ notaire . . au Châlelel de Paris,  
» furent présens.., Catherine Elisabeth de Manneville,  
use et procuralrice de Messire Charles de Tilly, i hc  
» valier, marquis de Blaru, seigneur de Pressagny, Laque  
» dais, Corbie lié, Jeufosseel autres terres,  
  
» lieutenant de roj en la i rovince de l'Isle-de-France,..  
» Gis el héritier de. . Claude d'Arcona, sa mère, laquelle

e oil héritière de M r ° Uiérosme d'Arcona.., et M e Be-  
» noist Noyel, ancien procureur au parlement... fondé  
• de procuration de... François fLub ! le Talaru, che-  
■ valier, marquis de Chalmazel... fils et donataire de. .

Louise de Champagne, sa mère, qui estoit héritière  
■ de... Loubc Darcona, el elle du dit M l ' Hiérosme d Ar  
» cona... Lesquelles parties... pour terminer les pi  
» et différends d'entre les marquis de Blaru cl de i hol-

mazel au sujet des garenlies et recours de pai lage des  
» biens de la succession du dit... seigneur Darcona, ju-  
» gcz, au profit de la dite dame Clan le d'Arcona, oowlre  
» feu. ..le marquis <le Chalmazclei laiitedamede Chain-  
» pagne, sa veuw, par plusieurs sentences rendues, a

\ ; non (les 23 ju n 1089, 20 juin 1091 el 2 novembre

' 1700), et au Châtelet de Paris, (lrs 16 juillet L700, el  
16 juin 1701 . el arrêts du parlement (des 17 mais  
» 1089 el 7 mars 169 i , et au profil du dit... marquis de  
■ Blaru contre le dit... marquis de Chalmazel et le sieur  
■ abbé de Chalmazel,. son fils, ont compté ensemble de

» tout ce qui résultait des dits jugements et arrests, tant

- à principal, à raison : itions... lesquels .. se sont trouvés monter à la somme de cinq mil livres, dédu lion faits des paiemens faits par le . marquis de Chalmazel I, la... dame de Chimpagne, le dit .. abbé

» de Chalmazel, que par leurs fermiers, à la .. dame Dar-

» cona, au... marquis de Blaru, et au sieur Turgot, sui-

- vaut les quittances qui ont été... communiquées par
- » le... marquis de Chalmazel. . connue aussi déduction
- faite des sommes qu'il le... marquis de Blaru a volontairement remises, en considération de la présente

■ transaction. De 1 ; le dit homme de cinq mil livres, le dit sieur Noyel .. n'est pas à être redevable envers le...

> marquis de Blaru.. , pour le paiement de laquelle...

■ Noyel... obligé... Chalmazel de paier et continuer, à la

- décharge du... marquis de Blaru. , à monsieur Jannart, conseiller au grand conseil, représentait le sieur de Gaumont, (166 livres 5 sous 4 deniers), au principal

- de trois mil livres, dont le... marquis de Blaru est
- » chargé, comme héritier de la... dame Darcona, sa mère,
- à laquelle renie, la... dame de Chimpagne t loi l pareil

■ l'ent obligée pour pareille somme à cinq mil livres,

- comme héritière de la... dame Louise Darcona...; et
- » pour le paiement des deux mil livres restant des dites
- » cinq mil livres... Noyel, au nom .. de Chalmazel, a...
- » assigné sur les revenus, fermages de sa terre du Clos,

■ sise sur la paroisse de Monlaurin près Caratan (sic)

> en la province de Normandie ..: toutes les sus lues sentences, arrests, obligations et autres pièces demeurantes

néanmoins entre les mains du... marquis de Blaru,

[U'au paiement fait par le dit sieur Noyel, de deux mil livres,...

le quelles pièces, après les dits paiemens faits, seront

- remises entre les mains du marquis de Chalmazel... »

En marge de l'acte se trouve la quittance des 2000 livres, ainsi que la déclaration de remise des titres, faites et

■ par le marquis et la marquise de Blaru, à Blaru le dernier jour de septembre 1715. - Le 7 mars 1716, à Saint-Marcel, le marquis de Talaru Chalmazel écrit et signe une déclaration par laquelle il reconnaît avoir reçu les dits, en exécution de la transaction du 17 juin 1711.

E. 3456. (Liasse ■ 1 pièce, parchemin 2" 1/2 pièces, papier.

1-20

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

d'un procès entre Anne Fleurye, héritière de Geneviève Bradel, d'une pari, Adrien Berleaux, demeurant à Saint-Pierre-d'Autix, possesseur d'héritages de la succession de Louis Bradel, d'autre part, Louis Oubert, marchand, demeurant à Vernon, au droit de Simon Bradel, fils du dit Louis, d'autre part, et Charles de Tilly, chevalier, marquis de Blaru, créancier de Simon Bradel, d'autre part, aux fins d'obtenir règlement de garantie, entre les héritiers Bradel, au profit du seigneur de Blaru, envers lequel s'étaient obligés solidairement, pour une rente de 42 livres 12 sous tournois, plusieurs membres de la famille Abadon, à laquelle s'était allié Simon Bradel, par son mariage avec une fille de Jean Abadon. - Acte du mariage religieux de Simon Bradel, fils de Louis et de Marguerite, avec Marie Abadon, fille de feu Pierre et de Françoise Oubert. - Contrat de mariage de Simon Desmousseaux, d'Arli'x (sic), demeurant à Chauffour, et Françoise Bradel, fille de Simon et de feu Marie Abadon. - Mémoires de biens possédés par Simon Bradel.

E. 3457. Liasse. - I pièce, parchemin; 25 pièces, papier,

1C55-IS63. - Blaru. Justice, Procès. - Procédures pour lès seigneurs de Blaru contre Barthélémy Lefort, Jean de Clvérences, l'un des gardes de la porte du roi ; Charles Le noir, Nicolas et Charles Aubry. - Procédures pour Louis Vessier, laboureur, demeurant au Colombier, paroisse de Blaru, contre Jacques Chevauchcur, journalier, demeurant à Blaru.

E. 3458. (Liasse.) - 18 pièces, papier.

ro-

icoto. - lîlaru, Justice, Procès. - Pièces d'un p., ces intenté par Martin Nollet, charpentier, demeurant sur les Coursières de Rosny, paroisse de Jeufosse, à Louis Tremblé et Jean Dufour, pour coups et blessures devant occasionner une incapacité de travail d'au moins dix jours, suivant le certificat de Jean Gosmond, M chirurgien à Vernon, et François Billy, chirurgien, demeurant à Blaru, qui ont donné leurs soins à Martin Nollet.

E. 3459. (Liasse.) - 2 pii s. parchemin : lfi pièces, papier.

iuui-i«65. – Blaru, Justice, Procès. – Pièces de procès entre Alexandre Délaissement, cordonnier, demeurant à Tourny, ayant épousé Madeleine Le Maire, fille d'honnête personne Alexandre Le Maire, et Guillaume « deMessière », laboureur, demeurant à Tourny, ayant épousé Elisabeth Manchon, veuve de Robert Le

Maire, tuteur des enfants mineurs du dit défunt et d'elle, pour la possession de 2 acres de terre labourable sise à Tourny ; – entre le même Alexandre Délaissement et François Amaury, pour la possession d'un acre de terre à Tourny.

E. 3460. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

■ «gs-1700. – Blaru, Justice, Procès. – Sentence d'adjudication à Marin Paol des fruits pendant par les racines, saisis, à la requête du marquis de Blaru, sur le dit Paol, Guillaume Roussel et consorts. – Sentence de l'adjudication, moyennant 100 livres, au rabais, à Jacques Maunoury, sergent royal, demeurant à Vernon, de « la conduite, » dans les prisons de la conciergerie à Paris, de Madeleine Du Pont, détenue dans la prison du bailliage de Blaru. – Procédures pour le marquis de Blaru contre Catherine Toutain, veuve de Jacques Cadol, appelée par devant Jean Dubois, procureur au marquisat de Blaru, bailli «au bailliage de Chauffour, pour Monsieur le Prieur et seigneur du dit lieu, •> pour affirmer ce qu'elle doit à François Lanse Levée, comme ayant épousé Catherine Abadon, fille et héritière de feu Guillaume Abadon. – Sentence par laquelle Joseph Buisson, conseiller du roi, vicomte de Pacy, bailli de Blaru, déclare exécutoire une obligation de 9 livres 10 sous, souscrite par Louis Lauzerny, cabarclier, à Jeufosse, au profit de Pierre Chaptois, demeurant à Bonnières. – Sentence du bailli de Blaru, requêtedu marquisde Blaru, en déclaration d'hypothèque, contre la veuve Aman Ango, de Jeufosse, pour des terres acquises de Marin Masson.

E. 3461. (Liasse.) – 13 pièces, papier.

KiVMiMi. – Blaru. Justice, Procès. – Pièces d'un procès intenté par le marquis de Blaru à Guillaume Hébert, maréchal, demeurant à Blaru, et, après sa mort, à sa fille et héritière Catherine Hébert, ayant épousé Guy Lauchard, laboureur, demeurant à Blaru, pour obtenir le paiement des arrérages d'une rente foncière de 8 livres.

E. 3462. (Liasse.) – 12 pièces, papier.

1673-lfiSâ. – Blaru. Juslicp, Procès. – Procédures entre Guillaume Vincent, sous-fermier des domaines du roideMantesetdeMeulan, d'une part, et René Belhoste, aubergiste du Cheval blanc, à Mantes, d'autre part, pour

SERIE E.

raison des droits que le dit Vincent prétend lui être dus à cause de l'héritage sur lequel l'auberge du Cheval blanc est bâtie, héritage qu'il prétend être de la censive duroi.

– Mémoire instructif de l'instance pendante au bailliage de Manies entre Joachim Dreux, docteur en Sorbonne, chanoine de l'Eglise de Paris, prieur et seigneur du prieuré de Saint-Georges de Mantes, conseiller du roi en son grand conseil, contre Pierre Belhoste, maître de l'hôtellerie où pend pour enseigne le Cheval blanc, à Mantes. Pierre Chevrcomont, maître maréchal, à Mantes, beau-père dudit Pierre Belhoste, aurait obtenu, le 11 septembre 1635, des maire et échevins de Mantes, moyennant une rente annuelle non rachetable, la concession d'une place vague proche la porte de Rosny, joignant le mur de la ville, pour y construire une maison à l'alignement de celles de David Bouret, Pierre Richomme et dame Guillain. Cet acte étant venu à la connaissance de Nicolas d'Arcona, pour lors prieur du dit prieuré de Saint-Georges, il prétendit que la place cédée était, comme les maisons Bouret, Richomme et Guillain, de la censive du prieuré de Saint-Georges. – Requête adressée à la Chambre du Trésor par Joachim Dreux, pour obtenir de René Belhoste le paiement des cens et rentes qu'il prétend être dvis au prieuré de Saint-Georges. – Madeleine Carreau, veuve, en premières noces, d'Honoré Lepierre, vivant, aide du pont de Mantes, et, en secondes noces, de Nicolas Tuelle, tant en son nom que se portant fort d'IIonoré, Jacques et Jeanne Lepierre, enfants d'elle et de son premier mari, vend à René Belhoste, maréchal, à Mantes, une maison, tenant d'un côté à Jean Richomme et à François Pasquier, à la charge des droits seigneuriaux dûs au prieur de Saint-Georges, et moyennant la somme de 50 livres tournois de rente rachetable pour 900 livres tournois. – Sentence de la chambre du trésor. « La chambre » ...sçavoir faisons qu'entre René Belhoste.. demandeur > en requeste présentée à la chambre (le 20 décembre » 1684), à ce qu'il plût à la chambre luy donner acte de » ce qu'à son esgart, en tant qu'à luy est, il accorde de » quitter... à l'un des deffendeurs sy-aprez nommez, la » propriété, possession et jouissance des lieux dont il » est question entre les partyes, en le remboursant, au » préalable, de la somme de (21,516) livres pour les bas- » timans, augmentations et améliorations qui ont esté » faittes sur iceulx, ce qu'il sera tenu de faire dans la » huitaine, sinon, et à faute de ce, que le dit demandeur » et ses ayans cause seront maintenus et gardez à tou- » jours en la propriété, possession et jouissance des dits » lieux... mentionnez au rapport fait par Regnault de » Croix, Gilles, Jean et Damien Périer.., aux offres qu'il » fait de payer annuellement au domaine de Sa Majesté

» la somme de (1 livres 15 sous), portez en la dite sen-  
» tence de la Chambre du (31 décembre 1681) : en con-  
» séquence, faisant droit sur la demande en garantie du  
» demandeur, contre Magdelaine Cathelain, veuve Jean  
» Chrestien, le décharger de la rente de (12 livres),  
» à la charge de laquelle deffunt Jean Chevrcomont, beau  
» frère du demandeur, avoit acquis partye des dits hérit-  
» tages, ensemble des arrérages du passé, avec restitu-  
» lion de ce qui en a esté payé ; la condamner aux dépens ;  
» et que la sentence qui interviendra sera exécutée par  
» provision, nonobstant oppositions ou appellations quel-  
» conques, et sans préjudice d'icelle, par M Jean An-  
» thoine Ficquet, son procureur, d'une part ; et Guillaume  
» Vincent, fermier du domaine de Mantes et Meulan,  
» par M\* François Grelain, son procureur, et encore  
» Magdelaine Cathelain, veuve Jean Chrestien, deffen-  
» deresse et défaillante, d'autre part, ...La Chambre,..  
» ayant esgard à la requeste de la partye de Ficquet,  
» l'a maintenu et gardée, et ses ayans cause, en la pro-  
» priesté, possession et jouissance des lieux et héritages  
» dont est question, en payant annuellement au domaine  
» de Sa Majesté au dit Mantes, la somme de (20 livres)  
» de rente, dont sera passé déclaration au papier terrier  
» de Sa Majesté, dans la huitaine, sans qu'elle puisse, et  
» ses successeurs, eslire dépossédez qu'en remboursant  
» actuellement les augmentations et améliorations faites  
» sur les lieux et héritages ;... payer trois années d'ar-  
» rérages de ladite rente à la parlyede Grelain,.. .adonné  
» deffault contre la dite défaillante,.. et descharge la  
» dite partye de Ficquet de la rente de (12) livres, à la  
» charge de laquelle partye les dits lieux et héritages ont  
» esté vendus à Jean Chevrcomont, ensemble des arré-  
» rages escheus depuis la demande du dit Vincent ; con-  
» damne la dite défaillante aux dépens... » — Les Maire  
et échevins de Mantes déclarent, le 10 janvier 1673, par  
devant Eustache Apoil, sieur de Romainval, conseiller  
du roi, lieutenant général civil au bailliage et siège pré-  
sidental de Mantes, que c'est afin d'éviter un plus grand  
désordre qu'ils consentent à délivrer le nombre de loge-  
ments réclamés par les brigadiers des compagnies des  
gens d'armes, et cheveu-légers de Sa Majesté. (Ce docu-  
ment est attaché aux autres pièces de la procédure, avec  
lesquelles il ne paraît avoir de commun que la cote ana-  
lytique du dossier écrite au verso du 2° folio).

E. 3463. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 8 pièces, papier.

1C73-16M7. — Blaru. Justice, Procès. — Procédures  
pour Jacques et Louis de Tilly contre Nicolas le Mar-  
ie

chand, ayant épousé Marie Henri, fille et héritière d'Abraham Henri et de Nicole Cadot, sa femme, louchant un? rente de 1 livres 13 sous 9 deniers tournois.

.

1G75-1GS9. - Blaru. Justice, Procès. - Pièces d'un procès entre le marquis de Blaru et Blanche Goupy, veuve de Toussaint Hénault, maître tailleur d'habits, à Paris, tutrice des enfants mineurs d'elle et du dit défunt, pour cause de non-paiement d'une somme de 500 livres, à laquelle s'était obligé, pour ledit marquis de Blaru, envers Toussaint Hénault, Jacques Chaumont, laboureur, demeurant aux Coutumes, paroisse de Blaru.

E. 3465. (.Liasse.) - 36 pièce ier.

1G77-16S7. - Blaru. Justice, Procès. - Procédure entre Charles de Tilly, marquis de Blaru, d'une part, et Vincent Savé, fermier des domaines du roi en la généralité de Paris, et Pierre Orcholle, s r de Valfond, garde du corps du roi et donataire de sa Majesté des droits de reliefs et rachats du marquisat de Blaru, d'autre part, pour raison du paiement des droits de relief que ces derniers prétendent être dus au domaine du roi, par suite du décès du père de Charles de Tilly, parce que le marquisat de Blaru relève directement du roi. La sentence finale de ce procès n'est pas au dossier ; mais la dernière pièce en date, à la suite d'une requête adressée au Parlement par Vincent Savé, est ainsi conçue : « Veux par nous l'instance d'entre M. Vincent Savé, fermier des domaines du roy en la généralité de Paris, demandeur, d'une part, et M. Charles de Tilly, chevalier, marquis de Blaru, d'autre part, et encore entre Pierre Orcholle, garde du corps du roy, donataire de sa Majesté des droits de relief du marquisat de Blaru, demandeur en requeste, etc. : Je requiers, pour le roy, estre déclaré la dite terre seigneurie et marquisat de Blaru relever du roy, à cause de son comté de Manie,

aux us et coutumes du Vexin-le-François ; et, en con-

• séquence, faisant droit sur la demande desdits fermiers et donataire du roy, entre les dits fermier et donataire, receus parties intervenantes en l'instance de saisie féodale, faite à nosre requeste, de la terre et seigneurie

de Blaru, payer et mettre entre les mains du trésorier général du domaine le rachapt et relief deub et ouvert par la mort dudit defunct s' de Blaru, père, qui est

• le revenu d'une année de la dite terre, qui sera liquidé  
» au dire d'experts, dont les parties conviendront en la

» manière accoutumée, et, cependant, par provision,  
» telle somme qu'il plaira à la Chambre arbitrer; lequel  
rachapt sera institué par le dit trésorier général du do-  
» maine entrelesdils fermiers etdonataire du roy, confor-  
» mément à redit de 1669; signé : Ravière. Et, depuis,  
Veu deux autres productions nouvelles, sçavoir, la pre-  
» mière du dit s' de Blaru, par requeste du 14 juin 1684,  
» et l'autre du dit Savé, par autre requeste du 27 du dit  
» mois, et pièces y mentionnées, la dite dernière requeste  
» employée aussy par contredits contre la susdite der-  
» nière production nouvelle d'iceluy s r de Blaru. Je per-  
• siste en mes conclusions. Signé: Ravière. (Et plus bas):  
» Ayl acte, et sur le surplus, soit la requeste et pièces  
» communiqué à la partie pour y fournir contredy sui-  
» vant l'ordonnance. Fait le 18 avril 168\*7. »

E. 3466. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 15 pièces, papi

1G7S-171G. — Blaru. Justice, Procès. — Pièces  
d'un procès entre Pierre Poitevin, demeurant à la Cha-  
pelle-Saint-Ouen, ayant épousé Françoise Porion, et  
Jean Mollemont, demeurant à Sainte-Geneviève près  
Gagny, pour cause des faits indiqués dans l'extrait sui-  
vant d'une transaction conclue entre les parties, le 31  
octobre 1716. « Pour terminer le procès pendant au  
» siège présidial d'Andely, entre honneste personne Jean  
» Molemout, demeurant à Sainte-Geneviève près Gagny  
» appelant, soubz le nom do Breuil, son beau-frère...  
» de sentence rendue au bailliage de Vernon, le 13 avril  
» 1715 conlirmative d'autre rendue en la vicomte du dit  
» lieu, le 17 août 1713, d'une part ; et honneste person ne  
» Pierre Pottevin, demeurant à la Chapelle-Saint-Ouen,  
>^ ayant espouzé Françoise Porion, a présent detiunte, in-  
» timé audit appel, d'autre part; les dites partyes ont  
» appointé et transigé de la manière suivante, scavoir  
» est, que le dit Mollemont, s'estanl remis auxdroicts du  
» dit du Breuil, qu'il a entièrement remboursé comme  
» son garand, a quitté, cédé et cède, sans aucune garantie  
» ny restitution de deniers, au dit Pottevin, ce acceptant,  
» la partye de sept livres de rente... deub au dit Mille-  
» mont, à la représentation de feu Adrien Millemont, son

» père, à cause du transport qui luy en avait été fait, et  
» d'une autre partye de vingt sols de rente, à prendre  
» sur Anne Lamy, laquelle, avecq PierreDelamare, son  
» second mari, avoit agrée et accepté le dit transport...  
» au moyen de cent-cinquante livres... laquelle somme le  
» dit Pothevin s'est obligé de luy payer... »

SERIE E.

- DE FAMILLE.

123

E. 34 ) - 6 pi< c

1680. - Blaru. Justice, Procès. - Procédures pour Charles de Tilly, marquis de Blaru, e) Jacques Buisson, fermier général des domaines de France", demandeur en ment de droits de lods et ventes de plusieurs échanges faits par Charles de Tilly.

E.

1684-fûis. - Blaru. Justice. Procès. - Piècesd'un procès entre Marie Catherine Pellerin, veuve de M. Jean Le Goust, et Christophe Périer, maître d'hôtel du marquis de Blaru, pour la possession d'une vache, que Marie Catherine Pellerin avait donnée à loyer à Robert François, tisserand de Blaru, et aussi touchant le non payement de 20 boisseaux de blé, auquel s'était obligé le dit Périer.

E. 3 ■ i '->.) - 63 pièces, p p

1688-1693. -Blaru. Justice, Procès. - Mémoire, lettres, significations, etc., touchant un procès entre Charles de Tilly, marquis de Blaru, et sa sœur Elisabeth de Tilly, veuve de Jacques de Ilémont, seigneur de Rotoirs, Eauville, Guiry-le-Sec, et autres lieux, laquelle avait fait saisir les meubles du dit marquis et arrêter les deniers entre les mains de ses fermiers, pour obtenir payement de ce qui pouvait encore lui revenir de la succession paternelle.

[70. 1 ••■ se. - 23 pièi i . papier.

169-1. - Blaru. Justice, Procès. - Procédures pour Charles de Tilly, chevalier, seigneur marquis de Blaru, gouverneur de Vernon, lieutenant de roi del'Ilede France intervenant, Marguerite Jacquot, demoiselle suivante de la marquise de Blaru, et Claude Allix, ses domestiques, demandeurs, contre Vincent de Prévost, ôcuycr, seigneur du Bue, ancien capitaine major au régiment d'Anjou, dé-

fendeur, et plus tard Louis de Prévost, chevalier, seigneur de Bretonnerie et de Prenoy ou Prévoy, seul héritier de Vincent, son père. — Mémoire pour le marquis de Blaru, indiquant l'origine et les phases du procès. Le 9 mars 1670, Charles de Tilly, marquis de Blaru, Claude d'Arcona, sa femme, Henri de Tilly, leur fils, sieur de Bionval, contractent envers Vincent de Prévost une obligation de 8000 livres « pour vendilion d'une compagnie » dans le régiment d'Anjou, pour la donner au dit sieur de Bionval. » Le 1<sup>er</sup> avril 1674, le s<sup>r</sup> Rivière, porteur

de la procuration de Vincent de Prévost, demande verbalement le paiement de 473 livres, reliquat du solde de 8000 livres, au marquis de Blaru, frère du s<sup>r</sup> de Bionval, lequel promet « de l'argent immédiatement après les fêtes de Pâques. » Mais le 3 du même mois, on présente une requête au lieutenant civil, sous le nom de Vincent de Prévost, aux fins de permettre de mettre l'obligation à exécution dans l'étendue de la juridiction : cette permission est accordée; et, le même jour, à la requête de Vincent de Prévost, on fait un commandement Je payer, en vertu de ladite obligation; le 3<sup>o</sup> du même mois, on fait saisir, par Jarry, huissier au Châtelet, « plusieurs » sieurs coffres et balots trouvés dans une charrette sur « les guichets des galeries du Louvre, faute de paiement » par le marquis de Blaru... Ou les transporte dans une maison, et, quelques heures après, on y appose un « sceau ». » Mais il se trouve que ces coffres et balots appartiennent à Marguerite Jacobou Jacquot, suivante de la marquise de Blaru, « laquelle, étant entrée au service » de la dite Dame, deux jours seulement avant son départ de Paris, avait été obligée de faire conduire plusieurs bardes au coche de Mante, avec un balot de linge sale appartenant aux autres domestiques. » La dite Marguerite fait signifier, le 9 avril, opposition à la saisie de Vincent de Prévost ; le même jour, le s<sup>r</sup> de Bionval répond qu'il ne sait pas de quoi on veut lui parler. Le marquis de Blaru donne sa requête d'intervention, et conclut à la main levée des coffres et balots saisis, avec inclusion de dommages et dépens contre le saisissant, et obtient, enfin, gain de cause, par une sentence de la chambre civile du Châtelet rendue le 24 avril 1674.

E. :; JT1 . (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; e ipie

1698-1733. — Blaru. Justice, Procès. — Pièces relatives à des procès, contestations et arrangements entre le marquis de Blaru, d'une part, et Claude Jean Le Prévost, maître chirurgien à Vernon, d'autre part.

i \2. (Liasse, i — 10 pièces, pi

1694-1695. — Blaru. Justice, Procès. — Pièces d'un procès entre les s<sup>rs</sup> de Tilly, d'une part, et Louis de Croismarc, écuyer, sieur de Valmesnil, d'autre part. — Signification, au procureur de Louis de Croismarc, de la réponse que Jacques de Tilly, clerc, sous-diacre, Urbain de Tilly, chevalier, seigneur d'Acon, lieutenant colonel du régiment de cavalerie de (irignan, et Henri de

Tilly, chevalier, seigneur de Saint-Illiers-le-Bois, capitaine de carabiniers du régiment de (mot en blanc), foi^

124

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

à l'exploit qui leur a été notifié, le 26 juin 1694, en la personne du dit sous-diacre, Jacques de Tilly.— Signification, au même, des « deffenses que donne messire Charles de Tilly, chevalier, marquis de Blaru, lieutenant de roy en l'Isle-de-France, et gouverneur de la ville et

> Chasteaux de Vernon, un des héritiers de feu messire Jacques deTilly, clerc sous-diacre, Urbain de Tilly, chevalier, seigneur d'Acon, et Henry de Tilly, chevalier, seigneur de Saint-Illiers-les-Bois, héritiers, comme le dit sieur de Blaru, du dit feu sieur deTilly, leur oncle, tous assignés par exploit du 26 juin (1694), contre Louis de Croismare, escuyer, sieur de Valmesnil, héritier, en partie, de Jacques de Croismare, escuyer, son père, demandeur aux fins du dit exploit du 26 juin dernier, tant pour luy que pour les sieurs ses frères et cohéritiers, et en la présence des sieurs doyen, chanoines et

> chapitre de Notre-Dame de Vernon, appellez par le dit j> s r de Valmesnil. » — Signification, par le procureur de Croismare à celui du marquis de Blaru, de : 1° unerequête adressée par Louis de Croismare au bailli de Gisors, pour qu'il lui plaise donner acte au suppliant « de ce que, pour » responses aux escripz des sieurs de Tilly el de Blaru, » il employé le contenu en la présente requête, recevoir » au jugement du procès les pièces nouvelles cy dessus » dablées, aux fins de ses demandes incidentes, et, faisant droit sur le tout, adjuger audit suppliant les conclusions par luy prises, avec despens... ; » 2° un acte, par lequel « deTilly Villegast, » reconnaît, le 12 novembre 1682, devoir à M. de Croismare la somme de 3400 livres, pour l'acquit de laquelle il lui transporte pareille somme restante de plus grande à lui due par le marquis de Blaru. — Signification, par le procureur du marquis de Blaru à celui de Croismare, des « consentemens et » desbats de... Charles de Tilly... marquis de Blaru, un » des héritiers de M r0 Jacques de Tilly... au compte que » présente Louis de Croismare... en la succession de feu » M rc Jacques de Croismare,... des meubles laissés par le » dit feu sieur de Tilly, dont le dit feu sieur de Croismare doit encore disposer comme exécutteur des dernières volontés du dit feu sieur de Tilly... sans préjudice du traité fait entre eux (les frères de Tilly), et » sans approuver l'acte du 6 de janvier 1681, prétendu » estre le testament du dit feu sieur de Tilly. » — Signification, par le procureur de Croismare à celui du marquis de Blaru, des contredits à la pièce précédente, fournis par Louis de Croismare, devant le lieutenant général

civil au bailliage de Vernon. – Notes diverses, dont un « écrit » pour servir de réponse au sieur de Valmenil sur l'exécution du testament de Jacques de Tilly.

E. 3473. (Liasse.) – 16 pièces, papier.

1901-1901. – Blaru. Justice, Procès. – Procédures pour Charles de Tilly, marquis de Blaru, contre Guillaume Pont ou Dupont, curateur à la succession vacante de feu Louis Baucher, vivant, héritier de feu Marie Lemire, jadis femme de feu François LeFrançois, à fin de paiement d'une somme de 260 livres et les intérêts, dûs au seigneur de Blaru par Louis Baucher.

E. 3474. (Liasse.) – 16 pièces, papier.

19U-191 s. – Blaru. Justice, Procès. – Pièces d'un procès entre Thomas Questel, commissaire et contrôleur aux saisies réelles dans l'étendue du bailliage et siège présidial de Mantes, et Charles de Tilly, marquis de Blaru, prévenu d'avoir indûment procédé à la saisie réelle des biens de la succession de François LeFrançois.

E. 3475. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin; 42 pièces, papier.

1711-1917. – Blaru. Justice, Procès. – Pièces d'un procès entre Jacques Vaudichon, qui se qualifie, dans une requête, « un malheureux dénué de tous biens » et gagnant son pain au jour le jour, » d'une part, et François Blin, marchand, demeurant en la rue de Normandie, paroisse Notre-Dame de Vernon, d'autre part, touchant une rente de trente livres, au capital de 420 livres, constituée par Luce Postel et le Mollicr, sur Louis Vaudichon, père, ou aïeul de Jacques.

E. 3476. (Liasse.) – 5 pièces, papier.

1717-1917. – Blaru. Justice, Procès. – Pièces d'un procès intenté à Jean Feugère, entrepreneur chargé des ouvrages du roi dans les chemins de Bolleboise et la Vallée-aux-Angots, demeurant à Bonnières, par Charles de Tilly, chevalier, seigneur et marquis de Blaru, le Port de Villers, Jeufosse et autres terres et seigneuries, réclamant une indemnité de 500 livres pour cause d'extraction de pierres, par le dit Feugère, sur la seigneurie de Jeufosse, et prétendant au droit d'arrêter les opérations commencées en vue de continuer cette extraction,

à

E. 3477. (Liasse.) – 43 pièces, papier.

1738-1934. – Blaru. Justice, Procès. – Procédures,

SERIE E.

TITRES DE FAMILLE.

L25

à la requête du marquis de Blaru, prenant fait et cause de ses gens, contre Massin Morel, vigneron, demeurant à Bennecourt, fils de la veuve Guillaume Hannouyer, inculpé d'avoir volé des saules et autres arbres, que le dit marquis de Blaru avait fait abattre, sur un attérissement à lui appartenant dans la rivière de Seine, seigneurie de Jeufosse, relevant de son marquisat de Blaru. — Plusieurs lettres de membres de la famille de Tilly-Blaru à M. Guyot, procureur au parlement : une de ces lettres, signée « Blaru, » et datée « à Blaru, ce 30 avril 1733, » porte « le nommé Morel, de Bennecourt, a fait acquisition d'une portion de l'isle aujourd'hui en contestation ; »

> quand je fis abatre les saules plantés par les riverins » de mon isle et qui entreprenoient sur moy, il dit qu'il possédoit en vertu d'une vente faite sous signature pri-

> vée, portant promesse de passer contrat toutes fois et > quand ; je lui ai demandé de me produire cet acte, et » jay esté obligé, sur son refus, de le faire assigner ; et » les conclusions de mon exploit estoient qu'à faute par » luy de produire de titres, il vairoit la dite portion d'isle » réunie à mon domaine : c'est sur cela qu'est intervenu » M. delà Bochefoucault, et a fait évoquer, en vertu d'un » Committimus, cette affaire aux requestes du Palais..» L'intervention de ce dernier personnage explique peut-être la rédaction de la cote suivante : « Troisième dossier : » Grosse des informations faites en la justice de Blaru, » dont le double a esté porté au greffe de la Cour, et qu'il » faut tenir secrettes, pour M. François Bonaventure de ■> Tilly, marquis de Blaru, contre Massin Morel et autres » et M. le duc de la Roche-Guyon . »

E. 347S. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin 1 pièces, papier.

1869-1 ~ 30. — Blaru. Justice, Procès. — Procédures de François Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, chevalier, seigneur marquis de Blaru, Porl-Villers, Jeufosse et autres lieux, à l'effet d'obtenir paiement de la somme de 228 livres, restant dues au dit marquis, pour marchandises de bois vendues et livrées à feu Mathieu Lavenant, en son vivant, marchand tonnelier, demeurant au faubourg de Gamilly, paroisse de Notre-Dame de Vernon.

E. 3479. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1514-1598. — Blaru. Lettres, Quittances. — Richard

Billart, demeurant à Blaru, reconnaît avoir reçu de Jean de Tilly, chevalier, seigneur de Blaru, et Françoise Ladvocat, sa femme, la somme de 30 livres tournois

pour « le remboursement de une acre et 10 perclus de » terre, dont mention est faille ès-lettres d'acquisition » du dit Billart, qui l'avoit faicte de la veufve de » Michault Maunoury, passées devant le tabellion des • Kssars, » le 21 octobre 1513. — Noble homme Pierre de Yilliers, demeurant à « Nojon-le-Sec, » reconnaît avoir reçu de Françoise Ladvocat, veuve de Jean de Tilly, la somme de 60 livres tournois, reliquat de 300 livres tournois, « en quoy estoient subjeetz nobles hommes » Claude et Lucas de Tilly... à cause du mariaige de » deffuncle Mai ye de Tilly, lorsqu'elle vivoit, femme du » dit Pierre de Villiers... » — Jean de Grimonville, sieur de Montmartin, fils aîné de Pierre Grimonville, sieur de Lalande, tant en son nom qu'au nom de Marguerite Charlotte d'Arcona, sa femme, reconnaît avoir reçu de Marie de Grillet, veuve de Gaspard d'Arcona, 1606 écus 2,3 à déduire sur les deniers de l'amortissement de 166 écus 2/3 de rente, reliquat de 500 écus de rente donnés par la dite dame d'Arcona, en sa qualité de tutrice et gardienne de ses enfants, en faisant le mariage de sa fille, Marguerite Charlotte, avec le dit Jean de Grimonville. — Robert Lucien, marchand de soie et bourgeois de Paris, fondé de la procuration de Jean Rousselet, marchand, demeurant à Lyon, reconnaît avoir reçu de Louis de Tilly, chevalier, seigneur châtelain de Blaru, la somme de 150 écus d'or sol, à la décharge de feu Marie de Tilly, dame de Saint-Merry.

E. 3480. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1571-1999 — Blaru. Lettres, Quittances.— Correspondance entre Guillaume Chastellain, lieutenant de Monseigneur de Blaru, à Blaru, cl Monseigneur Le Tellier, à Paris, logé successivement au collège Sainte-Barbe, dans la rue des Poulies près « la Croix du Tirouer, » et « près ung apoticquère, qui demeure à la rue Saint- » Honoré, au-dessoubz de la Croix du Thirouer, lequel apoticcaire se nomme Ilabcril. » Celle correspondance a généralement trait à la sauvegarde et défense des intérêts du seigneur de Blaru. — Lettres autographes de la marquise de Blaru à M. Pèlerin, procureur au Châtelet, pour rentrer en possession d'un bracelet, que la marquise avait livré à madame Martin, ou du prix de ce bracelet, qui appartenait à une dame amie de la dite marquise. — Lettres et notes adressées au même par le marquis de Blaru touchant diverses procédures. — Deux lettres signées Guyot adressées, l'une au marquis, l'autre à la marquise de Blaru, touchant des procès avec le fermier du domaine. — Lettre autographe signée : « J. Guil-

laume Dessin » datée à Rouen le 22 juin 1123. En tête on lit : « Pour Dom Delarue, » et la lettre commence par les mots « Mon révérend père. » Il est question des résultats des recherches faites pour trouver un « contrat, » non autrement désigné. — Lettre autographe adressée à l'écuyer de Blaru par De La Croix, secrétaire du duc de Diron, en faveur de Marie Hortense Maritoury, louchant la jouissance de certains héritages sis au Hameau du Val, paroisse de Port-Yillez. — Lettre autographe du père Le Noir, sans suscription, mais très-probablement adressée à un membre de la famille de Tilly. En voici la copie. « Monsieur, L'on vient de me renvoyer de Paris à » Fécamp, où je fais pour le présent ma demeure ordi- » naire, la lettre que vous nous avez fait l'honneur de » nous écrire. Permettez-moi, s'il vous plaît, de vous en » témoigner toute ma reconnaissance et de vous faire » mes très-humbles remerciements de l'accueil favorable » que vous avez bien voulu faire à mon mémoire (IL » La difficulté que vous me faites l'honneur de me pro- » poser, Monsieur, ne doit en aucune façon empêcher les effets de votre bonne volonté pour nous. Blaru entre » tout naturellement dans notre plan, qui ne comprend » pas simplement ce qui est du ressort du parlement de » Normandie, mais encore toutes les paroisses renfer- » mées dans l'étendue des sept diocèses de l'archevêché » de Rouen. J'espère donc, Monsieur, que vous voudrez » bien avoir la bonté de me faire part de toutes vos » lumières, et me mettre en état de rendre à votre illustre famille toute la justice qui lui est due. Je vous en » supplie instamment, et vous prie d'être bien persuadé » que rien ne pourra me flatter davantage. J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Monsieur, » votre très-humble et très-obéissant serviteur. (Signé) : » Le Noir, relig. bénéd. à Fécamp, ce 13 novembre » 1760. » — Lettre signée « Bellanger, » sans suscription, relative au projet de vente d'une charge non indiquée. — Lettre adressée par le « comte de Tilly » à M. Vigreux, au château de Dlaru ; il le prie de faire les démarches nécessaires pour obtenir paiement d'un billet de 240 livres, souscrit à Caen par Ilurel au profil de madame de Saint-Louet.

E. 3481. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

1&96-176S. — Blaru. Lettres, Quittances. — René

(1) Il s'agit sans doute du « Mémoire relatif au projet d'une histoire générale de la Normandie. » que le P. Le Noir publia précisément en 1760.

de Poissons, écuyer, sieur de Monligny el de Saini-Martin de Nigelles, mestre de camp d'un régiment de gens de pied français, gentilhomme ordinaire de la

chambre du roi, ayant épousé noble damoiselle Suzanne de Saint-Just, reconnaît avoir reçu de Jacques de Tilly, chevalier de l'ordre du roi, lieutenant des cent gentils-hommes de sa maison, seigneur châtelain de « Blaru, Villelegalz, Chauffour, du Port de Villiers cl du fief du Péré, » la somme de 500 écus d'or sol, revenant à 1500 livres tournois, sur le principal de 5000 livres tournois, pour lesquelles le dit Jacques de Tilly .fait rente au dit sieur de Montigny, à cause de sa femme Suzanne de Saint-Just , propriétaire par cession de demoiselle Claude d'Hargeville, dame de Crespières. – Quittances pour termes de cette rente, signées» de Suzanne de Saint-Just, veuve du sieur de Montigny (1597). – Noël Vassé, demeurant à Heuland, vicomte d'Auge, procureur général et spécial de Louis d'Angerville, écuyer, sieur de Grainville, déclare avoir reçu, conjointement avec Robert Edme de Rases, marquis de Monimes, de Charles de Tilly, marquis de Blaru, par les mains de Charles de Gisors, agent des affaires du dit marquis, la somme de 1761 livres 5 sous, et, de plus, déclare qu'il a été payé par M l ' Souving, en l'acquit et décharge du dit marquis de Blaru, ès-mains de Madame de Grainville, la somme de 43S livres 15 sous, en conséquence d'une transaction entre les dits seigneurs de Blaru et d'Angerville. – Quittances, signées Le Clerc, prêtre, curé de Vauroux (1730-1732), pour plusieurs termes de la pension d'un fils de M. de Tilly Prémont, placé chez ledit curé. – Quittances et noies autographes du seigneur de Blaru, de 1728 à 1768.

E. ?AS2. (Liasse) – 26 pièces, papier.

«004-1652.– Blaru. Lettres, Quittances. – Quittances, la plupart autographes, de Claude Augier, seigneur de Crapado, pour arrérages d'une rente assise, au profit de D lk ' d'Arcona, sa femme, sur le quatrième de Rouen. – Quittances de Jeanne de Leyrit, (Sign. aulogr.: Jeanne Delerit), veuve de René Cressé, bourgeois de Paris, pour intérêts d'obligations passées au profit du dit Cressé par le seigneur de Blaru. – Lettre signée « Cressé, » adressée à M. de Blaru, de Paris le 5 mai 1048. Il a reçu 3000 livres du sieur de Carsillier ; il demande, pour le paiement du reste de sa créance, une délégation sur les marchands de bois de M. de Blaru. – Quittance signée « Cressé, » pour une somme de 500 liv. reçue, à la décharge de M. de Dlaru, de Madame Torin,

E. – TITRES DE FAMILI.E.

[•21

veuve d'Antoine Gosset, marchand marinier. – Compte delà créance Cressé. – Quittance autographe, si <i Bimorel, » pour la somme de 500 livres à déduire sur les arrérages d'une rente annuelle de 200 livres, dues au

dit Bimorel par M. de Blaru, comme cohéritier de M. d'Arcona. — Autres quittances pour le même objet, mais avec la signature : J. Le Cornu, qui était effectivement le nom du seigneur de Bimorel.

1649-1645.— Blaru. Lettres, Quittances. — Le.

autographes adressées par II. d'Arcona à il. de Bimorel, conseiller du roi, lieutenant général au bailliage et présidial d'Evreux. Il lui demande du temps pour le paiement d'arrérages d'une rente due au dit de Bimorel, par Roger, .s r de la Ponterie, dont II. d'Arcona s'est rendu caution. . . « Je sç ly que vous m'avés desja trop obligé ; je ■o vous en demande pardon ; si j'ai manqué à ce que je f vous avois promis, c'est que l'on m'ai car je

» vous puis assurer que je poursuis tant que je puis, et  
» croi que j'aurai nom qui paiera. MM. de Blaru

>• Vilainnes sont à Paris pour trouver de l'argent,  
■» me sortir d'affaires, tant avec vous qu'avec mes créan-  
» ciers... » — Lettre autographe de « Yillaines » à Bimorel. Après l'examen des papiers de feu H. d'Arcona, on fera droit à Bimorel des arrérages de rente qui lui sont dus par d'Arcona. — Lettre autographe signée « Blaru, » et adressée au même, l'engageant à prendre un à-compte sur ce qui lui est dû par H. d'Arcona. — Minute autographe d'une lettre sans adresse, dans laquelle II. d'Arcona • expose les faits qui se sont passés à Vcrnon, à l'occasion de logement de gens de guerre.

E. 3484. (Liasse.) — 3 ;

1619-1917. — Blaru. Lettres, Quittances. — Jean Baptiste Lepelletier, exécuteur des sentences du bailliage et siège présidial de Mantes et Meulan, confesse avoir reçu de Guillaume Dupré, procureur fiscal du bailliage de Blaru, la somme de G livres tournois, à lui taxée, le 20 mai 1649, pour être venu exprès à Blaru pour l'exécution de la sentence rendue contre Nicolas et Guillaume Les Vavasseurs, frères, prisonniers au dit Blaru, condamnés à faire amende honorable, exécution qui n'a pu avoir lieu, attendu l'appel fait par les dits Vavasseurs. — Quittances de Claude d'Arcona, Charles de Tilly, Adrien Boulier, agent des affaires du seigneur de Blaru, pour argent ou denrées reçues de Lucas Luce, sergent au

in irquisat de Blaru. — Quittances signées A. Turgot » pour arrérages d'une rente constituée par le seigneur de Tilly. — Talaru Chalmazel reconnaît que le marquis de Blaru a payésà part plus une moitié des frais dans « l'affaire d'Annebaut. » — Lettre signée « Chalmasel, » datéeà Paris du 9 juin 1680, et relative à cette affaire, un projet de transaction entre de Talaru,

marquis de Chalmazel, Charles de Tilly, marquis de Blaru, el Jacques Daily, comte d'Annebault, relativement à la succession de Bernard de Vieux-Pont. — Lettre signéeChalma int-Marccl le 1 janvier ni?,

et adressée à Madame la marquise de Blaru... • Vous  
» me trouvères toujours disposé, Madame, à faire ce qui  
» vous sera le plus agréable, et à éviter tout ce qui  
» pourroit troubler l'intelligence que je désire entre  
■ votre maison etlamieune... Il ne se présente encore  
>j rien pour l'établissement de mon fils. J'en aj écrit  
» bien pressemment à M. de Chamarande ; car je regrète  
» fort le temsque nous perdons; comme vostre secours  
» ne peut que nous estre très profita!!!', je vous  
• très obfigé, Madame, de me donner avis du tems que  
■■■ vous arriverés à Paris, pour que nous agissions de  
» concert avec vous, s'il se rencontre quelque chose de  
> favorable... » -Sœur Charlotte d'Albert de Chaulnes,  
prieure du monastère de Saint-Louis de Poissy. (Sig.  
autog.), reconnaît avoir reçu du marquis et de la mar-  
quise de Blaru, la somme de 124 livres 4 sous 1 1 deniers,  
suivant une lettre exécutoire au dos de laquelle est écrite  
la quittance. - Autre quittance de la même pour la  
somme de 348 livres 2 sous 1 denier. - Autre pour la  
somme de 976 livres 19 sous 2 deniers.

E. 34 ) - 17 pi

1653-1667. - Blaru. Lettres, Quittances. -Lettres  
adressées au marquis de Blaru par Mathurin Féron j  
écuyer, sieur de la Barbée

près

la Flèche.

Lettre

datée à la Flèche le 5 mars 1661, et signée « De la Va-  
ran ne, » adressée à la marquise de Blaru ; toute cette  
correspondance est relative à une rente que payait le s r  
de la Barbée au s r de Blaru. - Règlement de compte  
pour ladite rente entre Charles de Tilly, marquis de  
Blaru, d'une part, et Begné (sic) Le Bigot, écuyer, sieur  
de «Chardon» (lis: Cherbon), héritier de Mathurin  
Féron, écuyer, sieur de la Barbée, ;ï cause de Marie  
Féron, nièce du dit sieur de la Barbée, d'autre part. -  
Sentence des requêtes du Palais qui condamne René le  
Bigot, écuyer, s r de Charbon (sic), et Marie le Féron, sa  
femme, comme ayant hérité du s r de La Barbée, et encore

128

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

comme ayant acquis les droits d'Antoine le Féron, écuyer, fils aîné et principal héritier du dit sieur de la Barbée, et ceux de Marguerite Renée le Féron, frère et sœur de la dite Marie, à passer litre nouvel d'une rente de 100 livres créée, par contrat du 25 septembre 1610, au profit de Louis de Maridor, président à la Cour des aides, la dite sentence rendue à la requête de François Rancher, ou Raucher, écuyer, ci-devant abbé de « Montérande » (Monterot?), créancier du dit Mathurin le Féron, s r de la Barbée.

E. 34S6. (Liasse.) – 12 pièces, parchemin; 12 pièces, papier,

1693-1716. – Blaru. Lettres, Quittances. – Quittances de Nicolas Dupré, écuyer, s r de Saint-Waur, conseiller du roi, correcteur ordinaire en sa Chambre des comptes, pour une rente de 150 livres, constituée à son profit par M. d'Aligre, la duchesse de Luynes, le marquis de Blaru et sa femme.

E. 3487. (Liasse.) – 67 pièces, papier, en partie imprimées.

1695-1751. – Blaru. Lettres, Quittances. – Déclaration du roi pour l'établissement de la capitation, avec le tarif contenant la distribution des vingt-deux classes, donnée à Versailles le 18 janvier 1695. – Quittances de la capitation payée par le marquis et la marquise de Blaru.

E. 3488. (Liasse.) – 7 pièces, papier.

1703-1773. – Blaru. Lettres, Quittances. – Quittance de 8,100 livres délivrée par le marquis de Blaru à la Ferté-Costard. – Claude Adjutor Josset, conseiller et avocat du roi au siège de Vernon, y demeurant, confesse avoir reçu de Charles de Tilly, marquis de Blaru, héritier de feu Jacques de Tilly, seigneur de Villegast, le prix principal et les arrérages d'une rente de 214 livres 5 sous, la dite rente de l'obligation de Charles de Goubert, chevalier, seigneur de Ferrières et de Saint-Chéron, à la caution solidaire du dit seigneur de Villegast, et de Claude le Barbier, chevalier, seigneur d'Aigleville, envers le s r Josset, père du dit Claude-Adjutor, par contrat du 28 juillet 1661. – Quittances signées « E. de Manneville, » à la suite d'une obligation par laquelle Michel de Cahagne s'engage à payer au marquis de Blaru, seigneur de Laqueue d'Haye, la somme de 49 livres, pour la valeur de 12 boisseaux de blé de rente seigneuriale.

– Accord, portant quittance, entre Charles de Tilly, marquis de Blaru, d'une part, et Jean Louis Le Prévost, laboureur, demeurant au Val, paroisse de Blaru, d'autre part, relativement à des hêtres dont le marquis de Blaru se prétendait induement propriétaire. – Quittance délivrée par Allix, sergent au bailliage de Blaru, à la suite d'un mémoire des vacations et déboursés faits pour

le marquis de Blaru, par le dit Allix, de 1726 au 11 juillet 1730. — Lettre de M. Le Brun, notaire à Vernon, sans adresse, relative à une île dont il a fait l'acquisition dans le marquisat de Blaru.

E. 3489. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1733-1733. — Blaru. Lettres. Quittances. — Quittances de Humbert Colart De la Croix pour pension viagère à lui léguée par la duchesse de Luynes, et pour rente viagère de 100 livres constituée à son profit par la duchesse. — Quittances signées « Marguerite Jeanne Gérardin, » supérieure de la communauté du Bon Pasteur, pour des paiements faits par la marquise de Blaru au profit de cette communauté.

E. 3490. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1733-1758. — Blaru. Lettres, Quittances. — Quittances, dont plusieurs à la suite de mémoires de paiements, faits au compte de la famille du marquis de Blaru à Jeanne de Bar, Baudry de Lamarche, bourgeois de Paris, F. Champagne Brunet, Le Goust et Le Goux, de Crémeaux, Martin Duchesne, Pèlerin, procureur au Châtelet de Paris, Duvivier, Marie-Françoise et Marguerite de Silly Prémont, Marguerite Marcadé, Moury, Simon Augé, plombier, à Paris, Vidal, Martin, m. tapissier, Françoise-Mélanie de Guitaud Espoisse, Le Fevre Deaubonné, chanoine de l'église de Paris et légataire universel de feu Mademoiselle d'Epoisse, Leroux, L. Fréneau, brodeur, Charles, loueur de voitures, François Le Fèvre.

E. 3491. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1733-1770. — Blaru. Lettres, Quittances. — Simon Barrier, bourgeois de Paris, y demeurant, au nom de procureur d'Etienne Joseph de Manneville, chevalier, comte du dit lieu, marquis de Charles-Mesnil, ancien gouverneur de la ville et du Château de Dieppe, de Charles de Tilly, chevalier, marquis de Blaru, et de Catherine-Elisabeth de Manneville, sa femme, sœur de Joseph

SERIE E. — TITRES DE FAMILLE.

129

de Manneville, et héritière, avec lui de feu Marguerite d'Aligre, duchesse de Luynes, veuve en premières noces de François Bonavenlure, marquis de Manneville, et en secondes noces de Louis Charles d'Albert, duc de Luynes, reconnaît que Guillaume-Charles Baudin, ci-devant conseiller du roi, notaire au Châtelet de Paris, lui a remis les quittances de paiements faits par Guillaume Monguy, conseiller en la Grand-Chambre du parlement, exécuteur des testaments et codicilles de ladite

feue duchesse de Luynes ; parmi ces quittances s'en trouvait une d'IIelvétius, médecin, pour 80 livres d'honoraires. — Quittances de Barrier pour une pension de 400 livres à lui léguée par la duchesse de Luynes. — Quittances de paiements faits par Barrier pour droit de confirmation, à cause de joyeux avènement, pour le compte de M. de Verthamon, premier président au grand Conseil, comte de Manneville, marquis de Blaru, marquis de Verderonne, comte de Pontchartrain, à cause de sa femme, et pour le compte des créanciers de feu Charles d'Aligre, représentant la succession du chancelier d'Aligre, propriétaires des offices de prud'hommes, vendeurs et contrôleurs des cuirs de la Ville et élection de Falaise, généralité d'Alençon, et vendeurs de cuirs à Condé-sur-Noireau, Vassy et Saint-Jean-le-Blanc, élection de Vire, généralité de Caen, et des droits de parisis et quart en sus dans les dits villes et lieux. — Caperon, maître en chirurgie, à la résidence de Vernon, donne quittance au marquis de Blaru d'une somme de 120 livres, pour pansements et médicaments faits et fournis aux pauvres malades de la paroisse du marquisat de Blaru et les hameaux en dépendant, du 1<sup>er</sup> juillet 1709 au 1<sup>er</sup> juillet 1770.

E. 3492. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1724-1755. — Blaru. Lettres, Quittances. — Les supérieure, assistante et conseillères du monastère de la Visitation Sain le-Marie de Bourbon-Lancy, promettent à Mademoiselle Coquille, «de présent auchâteaude Blaru,» delà recevoir pour pensionnaire perpétuelle, moyennant la pension de 50 écus, que la marquise de Blaru se charge de leur payer chaque année ; la dite demoiselle Coquille, de son vrai nom Marie-Joseph Dufregne, s'engage, de son côté, à se pourvoir de bois de chauffage, chandelle et blanchissage de linge fin; elle sera nourrie comme une religieuse ; signé, le 29 mars 1724, Sœur  
» Magdeléne-Joseph de Siry, supérieure, S r Claude Eléonore Challemeux, assistante, Marie Agnès deMasilie,  
» S r Marie Magdelaine de Sivy, S r Marie-Joseph Gaudry,  
» conseillers. » — Quittances de la pension, signées par

Seine-et-Oise. — Séiue E. —Tome II.

Madeleine Joseph de Sivy, de 1725 a 1727; Anne Alexis de Mareschale (et Maréchale), de 1737 à 1731 ; Françoise Emmanuel (etEmanuelle) Drevet, del733à 1734 ; Louise Marie de Tracy, de 1735 à 1738 ; Louise-Marie Dcstut de Tracy, ds 1739 à 1740 ; Régis Destut deTracy, de 1721 à 1744.— Certificat de vie de Mlle Coquille, du 20 juin 1743, signé « S r Anne-Marie-Régis Destut de Tracy,  
» supérieure, S r Françoise Elisabeth Tuby, assistante, S r  
» Louise-Marie Destut de Tracy, économ, S r Marie-Rose  
» Jourdier, conseiller. « — Quittances de la pension signées, sœur Marie-Angélique Dethour , supérieure, de 1747 à 1749. — Autres signées S r Marie-Charlotte Bergicr, supérieure, en 1753 et 1754. — Certificat de vie de la veuve Coquille, signé, le 2 juillet 1751 , par S r Marie Charlotte Bergier, supérieure, S r Claude-Agnès Grangier,

> assistante, S r Louise-Charlotte Desvernois, S r Françoise-  
» Loïse de la Guiche, S r Magdelaine-Elisabeth Marion,  
» conseillères.»- Certificat dévie delà veuve Coquille dé  
livré par André Grangier, lieutenant général aux bailliage  
et chancellerie de Bourbon-Lancy, 10 juin 1755.

E. 3493. (Liasse.) - 19 pièces, papier.

173» - Blaru. Lettres, Quittances. - « Mémoire

> de St-Sulpice pour le convoy et service Mme la mar-  
» quise de Blaru, fait le 14 juin 1732, » à la suite du-  
quel est la quittance du total, s'élevant à la somme de  
197 livres. - Mémoire de la cire fournie par Dumontier,  
pour le luminaire des obsèques de la marquise de Blaru,  
à la suite duquel est la quittance du total montant à  
137 livres 14 sous. - Mémoire des chaises fournies par  
Adam à la chapelle du Bon-Pasteur, pour les messes à  
l'intention de la marquise de Blaru, le 28 juin 1732,  
avec la quittance du total s'élevant à la somme de 01 li-  
vres 12 sous. - Quittance de la somme de 51 livres  
donnée au marquis de Blaru par Marguerite-Jeanne Gi-  
rardin, supérieure de la communauté du Bon-Pasleur,  
pour les messes dites dans cette communauté à l'inten-  
tion de la marquise de Blaru. - Quittances de Michel  
Cbéron, Agathe Le Coq, Marianne Le Coq, Charles  
Bruslé dit Chaumont, F.-C. Brunet, pour payement de  
gages ou délivrance de legs faits par l'abbé de Monthulé,  
exécuteur testamentaire de la marquise de Blaru , au  
compte de la succession de ladite marquise.

E. 3494. (Liasse.) - 48 pièces, papier.

1746-1794 - Blaru. Lettres, Quittances. - Quit-  
tances de rentes payées par le seigneur de Blaru à Fran-

17

130

ARCHIVES DE SEINE-ET-01SH.

çoise Charlotte de Lambert du Buisson-Falu, veuve de  
Guillaume Guneaux, écuyer, ancien garde-du-corps,  
Jean et Charles Crespeaux, Catherine Bardel, Françoise  
IVinelle, Marie-Elisabeth Cartier, Elisabeth Prieur, Lon-  
gnevilie.

ET, 3495. (Liassfr.) - T:l pièces-, papier.

1750-17GG. - Blaru. Lettres, Quittances. - Quit-  
tances des vingtièmes payés par le marquis de Blaru  
dans l'élection de Mantes.

E. 3496. (Liasse.) - 47 pièces, papier.

19 58-1 99 4. - Blaru. Lettres, Quittances. - Quittances de rentes payées par le seigneur de Blaru à Pierre (.rata, Mlle de Tilly-Fréinont, et chevalier de Tilly, lieutenant dans le régiment de dragons de Languedoc.

E. 3497. (Liasse., - 48 pièces, papier.

1960-1970. - Blaru. Lettres, Quittances. - Quittances, dont plusieurs à la suite de mémoires, de paiements faits, au compte de la famille du marquis de Blaru, à Daudiifret de la Mure, Ginisty, Nicolas Angot, L. Richard, curé de Saint-Vincent-des-Bois, Lutton (bureau du Mercure de France), Rionnet, carrossier à Paris, Langlois, trésorier de la paroisse Notre-Dame de Vernon, Iluttot, receveur de l'hôpital général de Vernon, Pavard, curé de Blaru, Boursier, passementier à Paris.

E. 3498. (Liasse.) - 129 pièces, papier;

1990-1995. - Blaru. Lettres, Quittances. - Quittances, dont plusieurs à la suite de mémoires, de paiements faits, au compte de la famille du marquis de Blaru, à Vigreux, Dupont, Alexis Albe, Jacques Pichon, Roussel, Etienne Iluet, Elisabet Prieur, Fontaine, Ratel, chanoine, maître du chœur du Chapitre Notre-Dame de Vernon, Richard, apothicaire à Vernon, Boischerol, prêtre, vicaire de la paroisse Notre-Dame de Vernon. Carpentier, chapelier, Agneau, marchand de bas à Vernon, Revel, menuisier à Vernon.

E. 3499. (Liasse/ - 11 pièces, parchemin; 71 pièces, papier.

1592-1924. - Blaru. Obligations. - Robert le Masson s'oblige à payer, à Jacques de Tilly, 3 boisseaux

d'avoine, pour le terme de Noël 1551. - Obligation réciproque de Jacques et François de Tilly, pour raison de la rente annuelle de 100 écus d'or, payable à leur frère Adjutor de Tilly. - Hiéronime d'Arcona, chevalier, seigneur dudit lieu, gouverneur des villes et château de Vernon, reconnaît devoir à Jean Barbon, prêtre, vicaire de l'Eglise paroissiale de Saint-André-des-Arts, à Paris, la somme de 400 livres tournois, qu'il en a reçue en pur prêt, et qu'il s'oblige à lui rembourser à sa première requête. - Sentence de la prévôté de Paris qui condamne Charles de Tilly, comme héritier d'H. d'Arcona, à rembourser les 400 livres au vicaire Barbon. - Le même Hiéronime d'Arcona reconnaît devoir à Noël Auvray, marchand, bourgeois de Paris, la somme de 400 livres tournois, qu'il en a reçue en pur prêt, et qu'il s'oblige à lui rembourser à sa première requête. - Quittance de 200 livres sur les 400 ; sig. autog. « Noël Auvray. » - Saisie arrêt, entre les mains de Jean Souyng, conseiller du Roi et receveur des aides et tailles en l'élection de Rouen, sur tous les deniers que ledit d'Arcona a droit de prendre annuellement sur la recette ; ladite saisie arrêt à la requête de Nicolas Auvray, mesureur de sel à Rouen, frère et procureur fondé de Noël Auvray, pour recouvrer

200 livres restant dues sur les 400 empruntées par M. d'Arcona. — Lettre signée Chevalier, adressée à son, cher cousin, M. Auvray, à l'effet d'obtenir du temps pour le paiement des 200 livres en question, dont il s'est chargé au lieu et place du seigneur de Blaru. — Charles de Tilly, seigneur de Blaru, et Claude d'Arcona, sa femme, s'obligent à rembourser à Nicolas Pageau, procureur en la Cour du Parlement, agissant comme tuteur de Jean-Alexandre de Morogues, fils mineur de Guy de iMorogues-Bourdin, chevalier, seigneur de Médan, et de Marie Lhoste, la somme de 2,111 livres 2 sous 4 deniers tournois, qu'ils en ont reçue en pur prêt. — Remboursement, le 24 août 1663. — Charles de Tilly, marquis de Blaru, déclare devoir à François-Auguste de Paris, conseiller du Roi, maître ordinaire en sa chambre des comptes de Paris, la somme de 4,129 livres 2 sous 6 deniers tournois, qu'il en a reçue en pur prêt. — Quittance de remboursement du 24 mai 1603. — Obligations consenties au seigneur de Blaru par Jean Houssaye, Léonard Erard, Jean Questel, Adrien Bonamy, Claude le Marchand, Marguerite Aube, Charles Gosselin, Louis Abalon, Jullien Bourel, Michel Moisy, Marie Chaumont, Marie de la Vigne, Louis Poulailleur, Jean Pichon, Charles Dupré, Jacques Courtois, Adrien Le Dru, Jean Picard, Charles Billy, Geneviève Métycy, François Conneville, Louis Prout, Louis Aube, Jean Groult, François Henry, Jean Saint, Noël Langions Valentin Lengrougne, Allin

SERIE E.

PITRES DE F\MI1 LE

13]

Binel, Nicolas David, François Tremblay, Pimv Mm. un, Mathieu I.anchari, Guillaume IVllerin, Louis le Senâre, François Allix, Catherine Cauchon, Barthélémy R&u-cauli, Charles Quétel, François Cierge m, Jacques Gilles, Pierre Jambon, Jacques Carsilier et Henry Ohanevast, Louis Boscher [el Bauehen), Marie Le Blond.

1 : i00. 1 — 4 pièces, pan hemiii s pièces, papier,

donl I imprimée.

I5»9.lîf3. — Blaru. Offices.— Louis de Tilly, chevalier, seigneur châtelain de Blaru, donne, à Arthus Jumel, l'office de jaugeur en la châtellenie deBlaru. —

Prestation de serment par Icdil Arthus Jumel. — Provision du même office donnée par François Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, à Denis Couturier, laboureur. demeurant à Blaru. — Prestation de serment par ledit

Denis Couturier. — Provision du même office, par le même, à Jean Dumesny, ayant épousé Agathe Couturier, laboureur, demeurant à Blaru. — Prestation de serment par ledit Jean Dumesny. — Nomination de garde chasse à cheval faite en faveur d'André Uriqueville, demeurant au village de Pressigny-l'Orguilleux, par ftiéronime d'Arcona, capitaine des chasses et plaisirs de sa majesté au bailliage de Gisois. — Adjudication, par devant Jean Lelellier, bailli de Blaru, de la sergenterie exercée par Lucas Luce, continuée audit Lucas Luce, moyennant le prix annuel de ou livres. — Déclaration du Bai portant réunion des offices de grnyers, procureurs du l'.oi el greffiers, créés par édit du mois de mars 1305, à toutes les justices, ici ics el seigneuries ecclésiastiques et laïques du royaume.; donnée à Marlj le 1 er mai 1\*708 : signifiée au marquis de Blaru, le 29 octobre 1708. — Charles de Tilly, marquis de Blaru, nomme à l'office de bailli et juge du marquisat de Blaru, Jacques le Courajer, conseiller du Roi, référendaire en la chancellerie du parlement de .Normandie. (Cachet en placard, cir. roug.i — Requête adressée au bailli de Blaru par les habitants et laboureurs de la paroisse de Blaru, tendant à obtenir, pour Louis Benne, demeurant à Blaru, l'exercice des fondions de messier et les jouissances des droits attachés à ses fonctions, droits consistant à « prendre de chaque » laboureur un boisseau de bled, et tous les autres per- » sonnes qui sont sans voitures, deux sols six deniers » par arpent, et cinq sols aussi par arpent de ceux qui » font valoir des terres sur Blaru, qui ont leurs domi- » cilles aux paroisses voisines, et les amendes de chaque » délinquant... » Celle requête est suivie de la nomination dudit Louis Benne.

]■'. 3 ■"! . I l 10 pièce ' : '■ "!"!-,

I45\*-BGGG. — Blaru. Renies constituées. — Pro-  
curation donnée, par Vderon du MesniKRçgnard, à son  
mari Jacques Claux. écuyer., S' du MesaiHRegnard, et  
par les deux à Robert PiJlot, prêtre, Jean Ambroise,  
écuyer, Drouet le Goux, Guillot le Patichier. Jean Lc-  
fèvre, Louis de Sallois, Michelet Lecomte. — Jacques

Claux, fondé de | pocation de sa ici ■. constitue une

rente de 18 sous tournois, au principal de 9 livres tour-  
nois, au profil de Denis liéniin, marchand bouclier, de  
mouranten la paroisse Sainl-Maclou de Rouen. — Jean  
de Tilly, écuyer, S l de Blaru, pour favoriser l'entrée en  
religion de Catherine de Tilly, sa (ille, constitue à son  
profit une rente, annuelle .et perpétuelle de 30 sous tour-  
nois, el au profit de l'abbaye du trésor Notre-Dame '  
Beudemont, une rente annuelle et perpétuelle de 30 sous  
tournois. — Sieur .Marguerite de Moussures, abbesse  
de « Notre-Dame-ilu-Trésor, prez Baudemont, » re-  
connaît avoir reçu de Française l.advoeat, \cu\e de  
Jean de Tilly, fils aine et héritier de feu Jean de Tilly,  
seigneur de Blaru. « le franchissement du principal  
et arrérages de trente solz tournois... » — Jean Cau-  
choix, archer des tailles du Boi, demeurant en la pa-

roisse de Chambourcy, près Saint-Germain-en-Laye, transporte à noble homme Nicolas Bassannyer, receveur des aides et tailles de (.l'élection d'Evreux. « S 1 ' de la .Moite de Fellins, » 10 livres tournois de rente, que ledit Cauchoix, au nom et comme subrogé au droit de Jeanne, veuve de feu Myot Grailles, fils et héritier de feue Guillemine Duval. avait droit d'avoir sur feu Alh-'n de la Ferté, écuyer, sieur de Villegast. – Jacques de Tilly, seigneur de Blaru et de Villegast, rachète ladite rente, transportée, par les héritiers de Nicolas Basannier, à Guillaume Ballet ou Vallet, seigneur de Boissy et de Saint-Charron, en partie. – François llemel, marchand, de Vernon, transporte à Jacques de Tilly, chevalier, seigneur de Villegast, une rente de 1 livres tournois, à lui due par Louis Courtois, « drappier drappant de Blaru. » – Ledit Jacques de Tilly, transporte à Jacques Prudhomme, conseiller du Roi, lieutenant-général au duché de la Roche-Guyon, 73 livres 4 sous deniers tournois, qu'il a droit de prendre sur les héritiers de feu Louis Dupré, greffier à Blaru, Le Bouclier, tabellion au dit lieu, et sur les héritiers de feu Louis Le Poulaillier et Jean Gosselin, aussi de Blaru. – Titre d'une rente annuelle de 8 livres renouvelé au profit de Charles de Tilly, marquis de Blaru, par Jean Gardier, " domestique de la maison de Monsieur Destrosi, »

132

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

Marie Gardier, veuve de Laurent Le Dru, « Jean de Lavigne, » au nom de Françoise Le Dru, sa femme, les dites Le Dru, filles de Pasquier Le Dru et de Marie Gardier, et héritières en partie de Marin Gardier, leur aïeul, qui s'était obligé envers Louis Le Moslier et Thomasse Abadon, sa femme, dont les droits avaient été acquis par le seigneur de Blaru. – Titre d'une rente de 12 livres 10 sous tournois renouvelé par Jacques Simon, cordonnier, demeurant à Blaru, et Marie Le Dru, sa femme, fille et héritière de feu Laurent Le Dru et de Marie Gardier, au profit de Claude de la Vigne, marchand bourgeois de Vernon, ayant les droits cédés par transport de François Rouget, maître charpentier, demeurant à Gamilly, paroisse Notre-Dame de Vernon, rente qui avait été donnée par Jacques de Tilly, chevalier, seigneur de Villegast, à Jeanne Godard, en faveur de son mariage avec ledit Rouget. – Claude de Nossay, chevalier, seigneur de Fontenay, représentant, par échange, Jean Le Pelletier, sieur du Mottay, et Madeleine du Mesnil, sa femme, héritière, en partie, de Madeleine de Pottard, lors de son décès, veuve de Joachim du Mesnil, sieur du Saulsay, ladite Madeleine Potard {sic}, aussi héritière, en partie, de Claude de Pottard, en son vivant, écuyer, sieur de l'Isle, confesse avoir reçu comptant de Charles de Tilly, marquis de Blaru, la somme

de 1T00 livres tournois, pour le rachat et amortissement de 121 livres 8 sous 6 deniers de rente, créée pour le prix de l'acquisition faite par ledit sieur de Blaru, Madeleine Pottard, Jean Le Pelletier, sieur du Mottay, Madeleine du Mesnil, sa femme, Michel Brouquet, sieur de Boisjoli, et Renée du Mesnil, sa femme, des maisons et héritages à eux échus par le décès de Claude de Pottard, sieur de l'Isle.

E. 3502. (Liasse.) - 21 pièces, parchemin.

14SG-I524. - Blaru. Rentes constituées. - Jean de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, vend à Jean Jabin, conseiller en cour lave; demeurant à Vernon, 1° 50 sous tournois de rente ; 2° 40 livres tournois de rente, reliquat de 4 livres 10 sous tournois de rente, que ledit seigneur avait le droit de prendre par an sur « l'ostel, manoir, » terres et appartenances de Coullombier de Blaru. » - Le même vend à maître Pierre Trumel, demeurant à Rouen, 100 sous tournois de rente annuelle, qu'il constitue sur les rentes que tiennent à ferme de lui Colin le Roucher, dit l'Escuyer, le Jeune, et Regnault et Colin dits Marchant, frères, du Port-de-Villers. - Transport de ladite rente fait par Pierre Trumel à Jean Jabin. - Le même

Jean de Tilly donne, à titre de cens et rente seigneuriale, à Jean le Chaperonnier, prêtre, demeurant à Blaru (14 février 1506) (150\*7), « une mesure et jardins tenant » ensemble, assis audit Blarru, près le pont Gaillard, » d'un costé le fossé du pont Gaillard, d'autre costé la » sente qui maine de la maison Mess r Philippes Perrelle, » d'un bout les hoirs Becquet, et d'autre bout le chemin » qui passe par dessus le pont. » - Philippe Billy, fils de Denis, maréchal, demeurant à Blaru, cède à Philippe Perrelle, prêtre, vicaire du curé de Blaru (21 août 1506), moyennant une rente annuelle de 9 livres tournois, « une ou plusieurs maisons, grandie, estables, court, » jardins et cloz dessus lesdits jardins, le tout tenant en » semblés, situés et assis audit Blarru. d'un costé le che- » min de la Ruelle du Chesnay, d'autre le fossé des Ra- » vynes et les Becquelz , d'un bout le presbytaire de » Blarru, et d'aure bout plusieurs boutières : item, troys » lothz de terre, assis au dessus de ladite ruelle. » - Vente d'une maison à Blaru faite au même (13 juillet 1511), par Nouel le Charpentier, dit Guenot, boulanger, de Blaru. - Vente d'un jardin faite par Guillaume Le Myre, boulanger, de Blaru, au même Philippe Perrelle, qualifié, dans l'acte (28 novembre 1511), prêtre, vicaire desservant la cure de Blaru et doyen de Vernon. - Jean Jabin reconnaît avoir reçu de Jean de Tilly, chevalier, seigneur de Blaru, la somme de 95 livres tournois pour l'achat et l'amortissement de 9 livres 10 sous tournois de rente. - Pierre Bernardel, baille, par échange, à Françoise Ladvoat, veuve de Jean de Tilly, un jardin contenant environ 30 perches, au val d'Aconville, et en reçoit 35 perches, en la seigneurie de Blaru, auprès du petit moulin. - Estiennot dit Becquet, maçon, et Marion, sa femme, baillent à la même, 2 portions d'un jardin à Blaru, lieu dit le jardin aux Becquetz, et en re-

çoivent un lot de jardin, au val d'Aconville. — Robinet dit Recquet, laboureur de vignes, fils et héritier en partie de Robinet dit Becquet, demeurant à Gamilly, paroisse Notre-Dame de Vernon, vend à la même la quatrième portion d'un jardin nommé le Jardin-Recquet, à Blaru. — Toussaint le Myre, foullon, demeurant à Blaru, baille, par échange, à la même, la moitié de la moitié d'une [maison, jardin et terre, et en reçoit un arpent de terre au Tresle de la Courbepine, seigneurie de Blaru. — Le même vend à la même un arpent de terre, même lieu dit. — Robert le Myre, laboureur de vignes, demeurant à Gamilly, baille, par échange, à la même tous ses droits sur une maison, jardin et lieu, sis tant à la seigneurie de Blaru qu'en celle du Chenet et en la tenure du prieur de Blaru, et en reçoit un arpent et demi de terre à la Courbepine. — Guillaume le Myre vend à la

SÉRIE E. — TITRES DE FAMILLE.

L33

même un arpent et demi de terre à la Courbepine. — Guillaume le Myre, boulanger, demeurant à Bréval, baille, par échange, à la même, la moitié d'une maison, cour, jardin, terre et lieu, sis tant en la seigneurie de Blaru qu'en celle du Chenet, et en reçoit un arpent et demi à la Courbepine. — Marion, veuve de Guillaume le Myre, reçoit de Françoise Ladvocat la somme de 7 livres 10 sous tournois, restant à payer sur celle de r>-2 livres tournois, montant du prix d'acquisition d'immeubles, faite par ladite Françoise dudil Guillaume le Myre. — Pierre Pèlerin, au nom et comme trésorier et marguillier de l'église Saint-Hilaire de Blaru, reçoit, de Françoise Ladvocat, la somme de 100 sous tournois, pour le rachat et amortissement de 10 sous tournois de rente, que ladite Françoise était tenue de payer à ladite église, à la décharge de Guillaume le Myre.

E. 3503. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin : 6 pièces, papier.

1495-1650. — Blaru. Rentes constituées. — Jean de Vieupont, baron de Neufbourg, en Normandie, pour favoriser l'entrée en religion de sa fille Jeanne de Vieupont, constitue, au profit du monastère Saint-Louis de Poissy, une rente annuelle de 30 livres tournois. — Constitution d'une rente de 75 écus d'or sol, au capital de 900 écus d'or sol, faite, au profit de Charles Le Pelletier, sieur de Château-Poissy, par Jacques de Tilly, chevalier, seigneur châtelain de Blaru, enseigne des cent gentilshommes de la maison du Roi. — Constitution d'une rente de 40 livres tournois, au capital de 480 livres, faite, au profit du même, par Martin Picard, marchand, demeurant à Bonnières. — Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle de 16 écus deux tiers d'écus d'or sol, faite, au profit de Charles Le Pelletier, seigneur de

Château-Poissy, par Jacques de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi. – Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle de 106 sous 8 deniers tournois, au capital de 80 livres tournois, faite, au profit de Geoffroy Chambon, prêtre, demeurant à Blaru (1609), par Charles Poullalier, meunier, demeurant à Blaru. – Transport de ladite rente fait par Geoffroy Chambon à Jean Regnault, demeurant à Vernon. – Exploit d'ajournement, à la requête de Jean Regnault, marchand, donné à Henri Le Poullalier, prêtre, Louis Le Poullalier, meunier, et Louise Le Poullalier, héritiers de feu Charles Le Poullalier, leur père, aux fins de paiement de la rente ci-devant mentionnée. – Sentence exécutoire du bailliage de Blaru, en conséquence de la signification précitée. – Obligation consentie à Jean Regnault par Louis Poullalier.

E. 3504. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin.

15<>5-1597. – ISIaru. Rentes constituées. – Jean Péloing, le jeune, lîlassier, et Geuflin, sa femme, demeurant au But, paroisse de Blaru, prennent de Louis Morel, fils de Pardon, marchand, demeurant à « Moslu » (Maulu), paroisse de Blaru, « ung lieu, maison, court, » jardin, contenant le tout » 4" perches environ, sis aux « Bossouingtz » (Bons-Soins), moyennant 8 livres tournois. – Louis Morel, fils de feu Pardon Morel, vend et transporte à Catherine le Myre, veuve de Jean Pèlerin, l'ainé, et auparavant d'Alexandre Saintart, demeurant au But, la rente de 8 livres tournois sus énoncée. – Charles Saintart, cuisinier, demeurant à Blaru, héritier de feu Catherine le Myre, sa mère, transporte la même rente à Cyprien Fauvel, procureur au bailliage de Mantes.

E. 3505. (Liasse.) – 9 pièces, parchemin : 14 pièces, papier,

1593-1686. – Blaru. Rentes constituées. – Jean Roussel, fils d'autre Jean, tonnelier, demeurant au Chénet, paroisse de Blaru, prend à titre de rente, de François Pèlerin, boucher de Blaru, dix perches de terre plantées en vigne, sises au Tresle des Vignes de la Garenne, seigneurie de Blaru, moyennant un écusol de rente. – François Pèlerin, laboureur et marchand de Blaru, transporte à Louis de Tilly, chevalier, seigneur châtelain de Blaru. la somme de 60 sous de rente sur les héritiers de Jean Boussel. – Titre nouvel de ladite rente, passé par Mathieu Roussel, maçon, fils et héritier de Jean, au profit de Charles, Adrien, Louis et Jacques de Tilly, héritiers de Louis de Tilly, seigneur de Blaru. – Titre nouvel de la dite rente, passé, au profit du marquis de Blaru, par Pierre Boussel, fils et héritier de feu Mathieu Roussel, et Pierre Mondit, comme ayant épousé Louise Lanchard, fille de Guy Lanchard et de Judith Roussel, fille et héritière dudit Mathieu, et Pierre Goselin, fils de Lucas, comme ayant épousé Marie, fille et héritière de feu Jean Questel et d'Adrienne Roussel, qui était aussi fille et héritière dudit Mathieu, – Jean Roussel, fils de Lucas, prend, à titre de rente, de Guillaume

Dupré, procureur fiscal de la châtellenie de Blaru, plusieurs lots de terre, sis au Tresle de Saint-Augustin., seigneurie de Blaru. — Guillaume Dupré transporte à Louis de Tilly, seigneur de Blaru, une rente de 15 livres sur Jean Roussel, fils de Lucas. — Louis de Tilly reconnaît avoir reçu de Jean Roussel, fils de Lucas, laboureur, demeurant à Saint-Augustin, la somme de 75 livres tournois, pour le rachat et amortissement de 7 livres

134

ARCHIVES T>F. SETNE-ET-OISE.

10 sous tournois de renie, faisant moitié de 15 livres de rente annuelle, en quoi ledit Roussel était tenu et obligé envers le seigneur de Blaru, ayant le droit cédé de Guillaume Dapré, ci-devant nommé. — Guillaume Roussel, fils de Jean, laboureur, demeurant à Saint-Augustin, paroisse de Jeufosse, et Jacques Plandureau, laboureur, demeurant en la paroisse de Villeneuve-en-Chevrie, tant pour eux que pour François le Menu, dudit Villeneuve, avant épousé Adrienne Roussel, renouvellent le titre de 7 livres 10 sous tournois de rente due à Louis de Tilly.

E. 3 r jflC>. (Liasse) — 17pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

f«oc-lGli-J«fl5-««ao. — Blaru. Rentes constituées. — Constitution d'une rente annuelle de 107 livres 2 sous 6 deniers, faite au profil de Philippe Daniel, écuyer, sieur de Boisdanemetz, par son frère Nicolas Daniel, avocat au grand Conseil.— Transport de ladite rente faite par Nicolas Daniel à Nicolas de Dessus-le-Pont, lieutenant-général en la vicomte de Vernon, moyennant 1500 livres tournois. — Nicolas Daniel vend à Claude de Baucquemare, prieur de « Saulseuze » (30 août 1613), une maison «ou maisons » à Vernon. paroisse Sai nie-Geneviève, près le « coing du Saule, » qu'il tenait de la succession de Gédéon Daniel, son frère, lequel l'avait eue par héritage du sieur du « Boisdanemeslz, » leur père, pour le prix de 3000 livres tournois, « en paiement de » laquelle somme le dict sieur [sic] de Saulseuze... sera » tenu... de charger ledict sieur Daniel du principal» des 10" livres 2 sous 6 deniers de rente/hypothéquée et raquilable moyennant 1500 livres ci-devant mentionnée.

— Nicolas de Dessus-le-Pont reconnaît avoir reçu de Louis de Tilly, chevalier, seigneur châtelain de Blaru, L50G livres tournois, pour le principal de ladite rente, et à la suite du retrait de la maison de Vernon d'entre les mains du prieur deSaussuse, et d'une seconde vente du même immeuble, faite, par le sieur de Boisdanemetz, audit Louis de Tilly. — Constitution d'une rente annuelle de 1"8 livres 13 sous tournois, au capital de 2,500 livres 1 sou tournois, faite par Philippe Daniel, écuyer, «sieur » deBoisdanmetz, » et Nicolas Daniel, écuyer, son frère,

au profit de Christophe Le Maçon, écuyer, sieur de «Goneville» (Gonneville) et « Houllebecq,» capitaine d'une compagnie de gens de guerre à pied français, entretenus, pour le service du Roi, en la ville de Brouage.

– Geneviève Jubert, femme de Christophe Le Maçon, et de lui autorisée, reconnaît avoir reçu, de Louis de Tilly, le montant des rachat et arrérages de la rente constituée, au profit de son dit mari, par Philippe et Nicolas Daniel.

– Constitution d'une rente annuelle de 250 livres tournois, au capital de 4,000 livres, faite, au profit de Marin Le Pelletier-, sieur de Mesnaultet de la Houssaie, conseiller du Roi et maître ordinaire en sa Chambre des comptes, par Louis de Tilly, chevalier, seigneur châtelain de Blaru, lieutenant de la compagnie des cent gentils-hommes de la maison du Roi. – Constitution d'une rente de 214 livres 5 sous 8 deniers tournois, au principal de 3,000 livres tournois, faite au profit de Pierre Puchot, sieur de Cidetot et du « Bosemellet » (Bosmelel), par Hiéronime D'arcona. – Autre constitution d'une rente de 33 écus tiers faite par le même au même. – Constitution d'une rente annuelle de 300 livres tournois, au capital de 4,200 livres tournois, faite, au profit de Pierre Puchot, sieur de Cidetot, conseiller au parlement de Rouen, par Hiéronime et Adrien d'Arcona. – Hector Leroux, écuyer, en qualité de tuteur de Marie Puchot, donne quittance du montant du rachat de ladite rente opéré par le frère d'Arcona. – Constitution d'une rente de 500 livres tournois, au principal de 7000 livres tournois, faite, par les mêmes frères d'Arcona, au profit de David Dauviray, conseiller du Roi et receveur général de ses finances en la généralité de Rouen. – Constitution d'une rente de 280 livres 14 sous 2 deniers, faite, par les mêmes, moyennant 4000 livres tournois de principal, au profit de Charles Faulcon, sieur de Saint-Pierre-Bourgcrie. – Acte de rachat de la dite rente par les dits frères d'Arcona. – Constitution d'une rente de 500 livres tournois, au capital de 7000 livres, faite par les mêmes, au profit de Jacques Le Jouey, écuyer, sieur de Bonnelles, conseiller du Roi et maître ordinaire de ses comptes en Normandie. – Quittance de rachat de la dite rente,

E. 3507. (Liasse.) – 12 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

flei«-«-«:i Blaru. Rentes constituées. – Claude

le Cœur, cordonnier, demeurant à Vernon, ayant épousé Catherine Auliray, héritière de feu Simon Anll'ray. prêtre, curé de « Chignolles » (Chuignolles), (10 décembre 1610), reconnaît avoir reçu de Louis de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, héritier pour un quart, de son père, Jacques de Tilly, la somme de 18 livres 15 sous tournois, principal et arrérages de 25 sous tournois de rente, quatrième partie de 100 sous de rente constituée au profit du dit Simon Autiray, par Charles et Françoise de Tilly, par contrat du 11 janvier 1506 (1567 ... – Transport de 10 livres tournois de rente, au capital de 100 livres tournois, fait à Louis de TilJy, seigneur

de Blaru, par François Le Grand, marchand, de Blaru.

SERIE E.

TITRES DE FAMILLE.

L35

— Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle de 50 livres tournois de mite, au principal de 800 livres tournois, faite, au profit du même Louis de Tilly, par Nicolas Henry, écuyer, sieur de «Vlane» (iVelanaes .

— Constitution d'une rente de 28 livres 11 sous 6 deniers tournois, au principal de 800 livres tournois, faite au profit de Ailloine Turgot, sieur du Menil-Uondouin, avocat en la Cour, demeurant en la paroisse de Saint-Michel de Rouen, par Claude Augier, chevalier, sieur et baron de Crapado. — Autre constitution d'une rente de 100 livres, au capital de 1400 livres tournois, faite par de même au profit du même. — Titre nouvel des deux rentes sus mentionnées passe à la charge d'Antoine Turgot, chevalier, seigneur de Saint-Clair et autres lieux, conseiller du Roi en sa cour de parlement et commissaire aux requêtes du palais à Paris, héritier de feu Jacques Turgot, en son vivant, chevalier, seigneur du dit Saint-Clair, le Mesnil-Gondouin et autres lieux, qui était héritier de feu Antoine Turgot, en son vivant, chevalier, seigneur du dit Saint-Clair, par Charles de Tilly, marquis de Blaru, Claude d'Arcona, sa femme, Hubert de Champagne, marquis de Vilaines, au nom et comme tuteur de Louise de Champagne, sa fille, unique héritière de feu Louise d'Arcona, sa mère, et co-héritière, avec la dilecte Claude d'Arcona, marquise de Blaru, de feu Hiéronime d'Arcona, en son vivant, chevalier, seigneur du Quesnay. sur les biens duquel étaient assises les deux rentes Turgot. — Transaction sur procès pour cause des dites rentes entre Antoine Turgot, chevalier, seigneur de Saint-Clair, Ménil-Uondouin, Sainte-Croix-sur-Orne, Sainte-Honorine-la-Étite et autres lieux, conseiller du Roi et maître des requêtes ordinaire, et Jacques-Etienne Turgot, chevalier, seigneur de Saumont et autres lieux, fils et héritier de feu Dominique Turgot, chevalier, seigneur du dit Saumont, conseiller du Roi, maître des requêtes ordinaire, lequel, avec ledit seigneur de Saint-Clair, Jacques Turgot, président au parlement à Rouen, et François Turgot, seigneur de Belou, était héritier de Jacques Turgot, leur père, d'une part, et Claude d'Arcona, veuve de Charles de Tilly. et Charles de Tilly, marquis de Blaru, leur fils, d'autre part. — (Juilliance de remboursement du capital et arrérage des dites rentes, fait, à Antoine Turgot, par Charles de Blilly, marquis de Blaru.

E. 3508. (Liasse.) - 7 pièces, parchemin; 11 papier.

1618-1713. - Blaru. Rentes constituées. - Pierre Hébert et Marguerite Gantier, sa femme, transportent

à Louis de Tilly, seigneur châtelain de Blaru. une rente de 30 livres tournois, qu'ils ont droit de prendre sur Jean Lasæ, demeurant au Val, paroisse du « Port de Ville i

- Titre nouvel de 3 livres de rente affirmé par Jean (Juestel, au profit de Malhurin Baudet. - Pièces relatives à deux parties de rente dues au seigneur de Blaru à Jean Gfoij Baucher et Judith Lemire ; à une rente de 10 sous due au même par Thomas Demousseauji et sa femme Guillemelle Morel ; à une rente de 14 livres 5 sous 10 deniers tournois due au même par Pierre Morel. - Jean Bonamy et Louise Roussel, de Blaru, sa femme, constituent une rente de 14 sous 9 deniers tournois, au capital de 69 livres tournois, au profit d'honnête personne Pierre le Duc, cuisinier de « M. de Brécour. »

- Pièces de procédures louchant la dite rente, dont se chargea le marquis de Blaru, par l'acquisition qu'il fit de Jean Bonamy, et qu'il amortit en 1713. - Madeleine Hays ou Haye, veuve de Jacques Desnois, demeurant à Vernon, transporte à la marquise de Blaru différentes rentes, moulant ensemble à la somme de 23 livres, à prendre sur Charles Lenoir, Jean Primault et Jean Billy, chirurgien, à Blaru. - Transport d'une rente de 75 sous tournois sur Claude Bernay, fait à Nicolas Le Duc par Jean Ledru.

E. 3509. (Liasse.)

7 pièces, parchemin : 1 pièce, papier

1631-1653 Blaru. Rentes constituées. - Constitution d'une rente de 700 livres, au principal de 11200 livres tournois, faite, au profit de François de Brétilignières, conseiller du Roi et son procureur général au parlement de Normandie, par Hiéronime d'Arcona. - Hiéronime d'Arcona, pour faciliter le paiement d'arrérages de cette rente, consent à ce que le sieur de Brétilignières reçoive annuellement la somme de 660 livres, à prendre sur une partie de 2800 livres de rente qu'a le dit d'Arcona sur les aides du quatrième de la ville de Rouen. - Le même transporte un pareil droit à Louise de Pleurs, veuve de François de Brétilignières. - Charles de Tirétilignières, sieur de la Pertuisière, constitue pour son procureur Lanfranc Bouchard, chevalier, vicomte de Btosseville, conseiller d'Etat, demeurant à Rouen, à l'effet de recevoir du seigneur de Blaru la somme de

1120Q livres, montant du rachat de la rente constituée par EL d'Arcona. — Exploit de signification contenant : 1° une constitution de rente de 1000 livres, au principal de 1S00Q livres tournois, faite par Hiéronime d'Arcona, au profit de Nicolas « Servvens, » seigneur de Montiguv, conseiller du Roi, trésorier des parties casuelles ;

13(5)

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

2« une requête adressée au lieutenanl civil par Nicolas Serviens, à ce qu'il lui plaise ordonner que la veuve et les héritiers du dit d'Arcona soient appelés en justice pour voir déclarer exécutoire sur eux le contrat de constitution sus mentionné; 3» commission du garde de la prévoté de Paris, pour qu'il soit donné assignation pour faire droit à la requête précédente ; 4° arrêt exécutoire à rencontre d'Adrien d'Arcona et de tous autres qu'il appartient. — Quittance de rachat de la rente de 1000 livres, au capital de 18000, cédée par Nicolas Serviens à Hugues Lyonne et Paule Payen, sa femme. — Pierre le Marchand, conseiller du Roi et auditeur en sachambredes comptes de Normandie, reconnaît avoir reçu d'Hiéronime d'Arcona 9800 livres, d'une part, et 763 livres 13 sous, d'autre part, pour le rachat et les arrérages de 700 livres tournois de rente, en quoi s'était obligé ledit d'Arcona, comme caution de Charles Baudry ou Gaudry, écuyer, sieur de Biville et Imbleville, conseiller du Roi au parlement de Rouen. — Constitution d'une rente de 200 livres tournois, au principal de 2800 livres, faite par Georges Boyer, écuyer, sieur de la Digardière, tant en son nom que comme se portant fort de Jean et Pierre Royer, écuyers, sieurs de la Ponterie et de Secqueville, ses frères, au profit de Jean Le Cornu, écuyer, sieur de Bimorel, conseiller du Roi au parlement de Normandie, et à la caution d'Hiéronime d'Arcona. — François Le Cornu, écuyer, sieur de Bimorel, conseiller du Boi au parlement de Normandie, fils et héritier, en partie, de Jean Le Cornu, déclare avoir reçu de Charles de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, ayant épousé Claude d'Arcona, et, en cette qualité, héritier, par bénéfice d'inventaire, de feu Hiéronime d'Arcona, le principal et les arrérages de 200 livres de rente cautionnées par ledit d'Arcona.

E. 3510. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

iG%G-ies9 — Blaru. Bentes constituées. — Lucas Luce le jeune, tailleur d'habits, demeurant à Blaru, et Françoise Jossy, sa femme, constituent, au profit de Louis de Tilly, chevalier de l'ordre du Boi, lieutenant des cent gentilshommes de Sa Majesté, capitaine d'une compagnie de cheveau-légers, une rente de 12 livres 10 sous tournois, au principal de 200 livres tournois. — Constitution d'une rente de 8 livres 16 sous 3 deniers

tournois, au capital de 141 livres tournois, faite par les mêmes à Charles de Tilly, seigneur châtelain de Blaru. – Procédures pour cause de non-paiement des dites rentes. – Lucas Luce prend de Jean Gosselin, arpenteur juré au bailliage d'Evreux, demeurant à Vernon,

5 perches de terre, moyennant le paiement d'une rente annuelle de 60 sous. – Titre nouvel des deux rentes constituées au profit des seigneurs de Blaru par Lucas Luce et sa femme. – Jean Dubois, procureur au marquisat de Blaru, et Geneviève Gosselin, sa femme, transportent à Charles de Tilly, marquis de Blaru, la rente de 60 sous qu'ils ont droit de prendre, comme héritiers de Jean Gosselin, sur Lucas Luce. – Jean Bauciel, vigneron, demeurant à Blaru, et Perrette Drouart, sa femme, constituent, au profit de Charles de Tilly, une rente de 4 livres 10 sous 6 deniers, au principal de 90 livres tournois, hypothéquée sur une maison sise près le grand moulin. – Procédures pour cause de non-paiement de la dite rente, à rencontre de Charles Luce, ayant épousé Jeanne Bauciel, fille et héritière de Jean Bauciel, ci-devant nommé.

E. 3511. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

fl 634- 1 <;«■: . – Blaru. Bénies constituées. – Charles de Tilly, seigneur de Blaru, Adrien de Tilly, écuyer, seigneur de Villegats, son frère, tant en leurs noms que comme se portant fort de Prudence de la Haye de Chantelou, femme de Charles de Tilly, et de Louis de Tilly, écuyer, S r de Lorleau, leur frère, constituent, au profit de François Bunault, S r de Fremont, une rente de 300 livres au principal de 5400 livres. – Charles de Tilly, seigneur de Blaru, et Nicolas Baudot, écuyer, sieur de Neaulle, constituent une rente de 300 livres tournois, au principal de 4200 livres, au profit de Jean Jubert, chevalier, seigneur de Brécourt. – Adrien de Tilly, chevalier, sieur de Villegast, capitaine major au régiment du marquis de Fosses, et Julien Lebret, sieur de Flacouri, conseiller du Boi, constituent une rente de 333 livres 6 sous 8 deniers tournois, au principal de 6000 livres, au profit de Charles Sevin, sieur de Quincy, conseiller du Boi, stipulant par Marie Lemaistre, sa femme. – Transport de la dite rente fait, par Charles Sevin, à Alexandre Guillemin, chirurgien à Paris. – Rachat de la dite rente par Charles de Tilly, seigneur de Blaru. – Charles de Tilly, seigneur de Blaru, et Adrien de Tilly, écuyer, seigneur de Villegast, son frère, tant en leurs noms que comme se portant fort de Louis de Tilly, écuyer, sieur de Lorleau, et de Jacques de Tilly, écuyer, sieur du dit lieu, constituent une rente de 400 livres tournois, au capital de 7200 livres, au profit de François Girard, avocat au grand conseil du Boi. – Constitution d'une rente de 222 livres 4 sous 5 deniers tournois, au principal de 4000 livres, faite par Charles de Tilly, sieur de Blaru, au profit de Cardin Lebret, chevalier, sieur de Flacourt-

SERIE E.

TITRES DE FAMILLE.

137

Millanbourg et autres terres. – Adrien de Tilly, chevalier, seigneur de Villegast, reconnaît avoir reçu de Charles de Tilly, seigneur de Blaru, la somme de 18000 livres tournois, faisant partie de 61000 livres, pour le rachat de 1000 livres tournois de renie, faisant aussi partie de 3722 livres 4 sous 6 deniers de rente consliluee, au profit dudit sieur de Villegast, par contrat du ~ novembre 1637. – Marie de Bordeaux, veuve d'Adrien de Tilly, reconnaît avoir reçu de Charles de Tilly, marquis de Blaru, la somme de 15000 livres tournois, en déduction du principal de 49000 livres, en quoi ledit marquis de Blaru s'était obligé envers la succession du dit feu sieur de Villegast, à cause de l'acquisition qu'il avait faite de lui des héritages et biens à lui échus, pour sa part dans la succession de feu les S r el dame de Blaru, leurs père et mère. – La même Marie de Bordeaux, tutrice de ses enfants mineurs, Jacques de Tilly et demoiselle Claude de Tilly, Charles de Tilly et Hubert de Tilly, ses enfants majeurs, reconnaissent avoir reçu de Charles de Tilly, marquis de Blaru, la somme de 42036 livres 1 sous 9 deniers tournois, dont 34,000 livres pour le rachat et l'amortissement de la somme de 1888 livres 17 sous 6 deniers tournois, restant due et à racheter sur celle de 3722 livres 4 sous 6 deniers de rente, constituée par ledit marquis de Blaru au feu sieur de Villegast, son frère, pour le prix de la vente du 2 novembre 1637, et la somme de 8036 livres 1 sous 9 deniers, pour les arrérages de la dite rente. – Jean Houssaye, laboureur, demeurant au Val d'Aconville, constitue, au profit de Jacques de Tilly, chevalier, seigneur de Villegast, une rente de 7 livres 2 sous 6 deniers tournois au principal de 150 livres.

E. 3512. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

l(>4:t-l 565. – Blaru. Bentes constituées. – Constitution d'une rente de 125 livres tournois, au principal de 2000 livres, faite par Charles de Tilly, seigneur de Blaru, au profit de David Bourel, élu en l'élection de Mantes. – Titre nouvel de la dite rente fait par Charles de Tilly, marquis de Blaru, fils et héritier du constituant primitif, au profit de Louis Bouret, fils et héritier de feu David, conseiller du Boi, contrôleur en l'élection de Mantes, et de Jacques Vathonne, avocat au parlement, à cause de Marie Poisson, sa femme, fille et héritière de feu Nicolas Poisson, en son vivant, marchand, bourgeois de Mantes, et de Marie Bouret, laquelle était fille et héritière du dit David. – Transaction touchant la conversion de cette rente du denier seize au denier dix-huit,

faite entre François-Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, petit-fils du constituant primitif, d'une part, et Simon Placide Le Maire, seigneur de Nemond, conseiller du Roi, président au présidial et élection de Mantes, fils et héritier d'Anne Bouret, veuve d'Eustache Le Maire, seigneur dudit Nemond, et président au présidial de Mantes, et aussi de Catherine Bouret, sa cousine germaine, veuve de Guillaume Le Noir, écuyer, conseiller et procureur du Roi au présidial de Mantes, lesquelles veuves de Nemond et Le Noir étaient héritières de David Bouret, prieur de Frécourt, leurs frère et oncle, fils et héritier de Louis Bouret sus mentionné : et encore le dit Simon Placide Le Maire, fondé de procuration de Marie-Christine Hérault, femme de Jean-Baptiste Guillard, chevalier, seigneur de la Vacherie, gouverneur de la citadelle d'Arras, laquelle était héritière du dit Bouret, prieur de Frécourt, son oncle maternel : Guillaume Bouret, écuyer, seigneur de Beuron et de Malassis, conseiller du Roi, premier président et lieutenant-général au présidial de Mantes, et Antoinette Le Camus, sa femme, donataires, par leur contrat de mariage, de tous les biens de Marie Poisson, ayeulle maternelle de la dite dame de Beuron, veuve de Jacques Vathonne, d'autre part. — Quittance de rachat de la dite rente délivrée à François-Bonaventure de Tilly par Charles-Antoine-Placide Bouret, écuyer, seigneur de Beuron et de Malassis, conseiller du Roi, président lieutenant-général au bailliage et siège présidial de Mantes, comme héritier de Guillaume Bouret et d'Antoinette Le Camus, ses père et mère, Marie-Marguerite-Elisabelh Le Maire de Dénemont (sic), veuve de Armand-Louis Cognard, chevalier, seigneur des Vieilles-Granges et autres lieux, seule et unique héritière de Simon-Placide Le Maire, sus-mentionné; et Antoine Barret, huissier-priseur au bailliage de Mantes, aux droits de Marie-Victoire Guillard de la Vacherie, femme en secondes noces de Jacques-Charles, marquis de la Boche-Courhon, brigadier des armées du Roi, colonel du régiment de Forez, la dite Marie-Victoire, seule et unique héritière de Marie-Christine Hérault, et de Jean Guillard, seigneur de la Vacherie, précités.

E. 3513. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

i «s:- !«!».>. — Blaru. Rentes constituées. — Charles de Tilly, seigneur de Blaru, et Claude d'Arcona, sa femme, constituant, au profit de Pierre Gobel, chevalier, seigneur du Quesnoy, une rente de 500 livres, au principal de 10000 livres. — Marguerite Le Bret, dame d'« Hermay » (Hermé) et de « Cervolle » (Servolle), en

is

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

pario. veuve de Pfeire r.obelin, François Gobelin, elæta.-  
6er. el Thomas Gobelin, conseiller au parlement, recon-  
sanlavoinreçu 4e Charles de Tilly et Claude d'Arcona  
le montant du tachai de la renie sus-mentionnée. -  
i/oiiisii intion d'une rente de 1 livres 2 sous (> deniers  
tournois faite, au capital de 100 livres tournois, au pro-  
fit de Charles le Cellier, laboureur (J660 - ), demeurant à  
la Ch ipelle-Sainl-Ouen, par Anne Bellioinme, veuve de  
Nicolas le Doyen, et Pierre le Doyen, son fils. - Trans-  
port de la dite rente fait à Pierre Pot-de-Vin, laboureur,  
demeurant à la Cbapelle-Saint-Ouen, par Charles Le  
Cellier, écuyer (1695), garde de la porte du Roi, demeu-  
rant au Bois-Gérosme, près Vernon. - Charles de Tilly,  
marquis de Blaru, transporte à François de Paris, con-  
seiller du Roi, maître ordinaire en sa chambre des  
comptes, 200 livres de rente en trois parties : la première,  
de 100 livres de rente constituée par Philippe Daniel,  
écu\er, sieur du Bois-Denneinetâ. et Nicolas Daniel,  
éru\iT. avocat au grand conseil, frères, au profit de  
Charles de Croismare, éctiyer ; la seconde, de 30 livres  
de rente constituée par les mêmes au profit du même ;  
lesquelles deux parties de rente ont été transportées par  
Antoinette de Tilly, veuve du dit Charles de Croisniare,  
tant en son nom que comme procuratrices de Franc ois de  
Croismare, écuyer, son fils, et Nicolas de Croismare.  
piètre, chanoine de l'église de Vernon, et Pierre de  
Croismare. écuyer. conseiller du Roi, vicomte du dit  
Vernon, tous héritiers du dit feu Charles de Croismare,  
à Louis de Tilly, seigneur de Blaru; desquelles deux  
parts de rente unies il a été passé acte nouvel par Nicolas  
Daniel, écuyer, S r de Giverny, au profit du dit Charles  
de Tilly, comme les ayant héritées de son père Louis ; la  
troisième partie des 200 livres de rente' constituée par  
Jacques Le Prince, conseiller du Roi en l'élection d'An-  
delys, Vernon et Gournay, au profit de Louis de Tilly.  
père du dit Charles. - Charles de Tilly, marquis de  
Blaru, reconnaît, par son procureur fondé, Pierre Galet,  
son maître d'hôtel, devoir à François de Paris la somme  
de 4000 livres, pour cause de pur, vrai et loyal prêt d'ar-  
gent. - Quittance de remboursement de ce prêt faite à  
Charles de Tilly, marquis de Blaru, par Louis de Venins,  
à qui François de Paris avait cédé ses droits.

E. îse.) - 5 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

l <;.">\*- Mi6!>. - Blaru. Rentes constituées. - Titres  
de propriété d'un quart de deux maisons sises rue des  
Poullies, à Paris, vendu à Etienne d'Aligre, chevalier,  
seigneur de Larivière, Laforest, Le Fawil, Villenesce et

autos lieux, conseiller du Roi. directeur des finances  
de France, par RenéLiejart, écuyer, sieur de Ptiymorin.  
garde du corps du Roi, et Charlotte Cheddé. sa femme, tant  
en leurs noms que comme se portant fort de Pierre Liejart,

commis aux aides de Béarnais, fils du dit de Puyrorin  
el de feu Blanche Kerver, et encore le dit de Puymorin  
comme tuteur de Marie Liejart, fille de lui et de la dite  
Blanche. – Sentence d'ordre, à la requête de créanciers,  
pour la distribution de la somme de "7000 livres, mon-  
tant du prix d'acquisition dudit quart des deux maisons.  
– Quittances en exécution de la sentence d'ordre don-  
nées à Etienne d'Aligre par les créanciers Roberl Ila-  
mouin, procureur au Châtelet de Paris, Marguerite Pes-  
sey, sa femme, le «lit Hamouin, ayant le droit par trans-  
port de Jacques Lefébnre et Marguerite Frémond, sa  
femme, au nom et comme tuteurs conjointement et sti-  
pulant pour Madelaine de Mony, fille de la dite Frémond  
et de Jacques de Mouy; Jean Blanchard, peintre ordi-  
naire du Roi. au nom et comme tuteur d'Anne Blanchard,  
fille de lui et de feu Antoinette de Guepréau : Jean Pessey.  
prêtre, aumônier du Roi en son château de Chantilly ;  
Hubert Pessey, marchand de fer, bourgeois de Paris ; les  
dits Hamouin, sa femme, Blanchard et Pessey, héritiers,  
savoir : les dits Pessey, chacun pour un tiers, de feu  
Hubert Pessey, leur père, et encore héritiers, avec ladite  
Blanchard, mineure, chacun pour un quart, de ladite  
défunte de Guepréau, leur mère. – Titres de propriété  
de trois quarts de deux maisons sises rue des Poulies, à  
Paris, vendues à Etienne d'Aligre, conseiller du Roi et  
directeur de ses finances, par sentence de licitation du  
11 mai 1658 sur Marguerite Kerder, poursuite de Marie  
de Cathin de Rozan. – Quittance de la somme de 8592  
livres 19 sous payée par le chancelier d'Aligre à Léonard  
Tardy, conseiller du Roi, auditeur en sa chambre des  
comptes, caution de Marie de Cathin de Rozan, en suite  
de laquelle est un contrat de constitution de 4"2 livres  
de rente, faite par d'Aligre à Tardy. – Déclaration faite  
par Tardy de ladite rente au profit de Marie de Cathin de  
Rozan. – Quittance de remboursement et rachat de la  
dite rente faite par Marie de Cathin de Rozan à Charles  
d'Aligre, chevalier, conseiller d'Etat et d'honneur au par-  
lement, Madeleine Blondeau, veuve de Michel d'Aligre,  
en son vivant, chevalier, seigneur de Boislandry, au nom  
et comme tutrice d'Etienne et Giles d'Aligre, enfants mi-  
neurs, Marie d'Aligre, femme de Godefroy, comte d'Es-  
trade, maréchal de France, commandeur des ordres du  
Roi, gouverneur des ville et citadelle de Dunkerquet  
places en dépendant, Claude de l'Aubespine, chevalier,  
marquis de Verderonne, Stores et autres lieux, Hélène  
d'Aligre, sa femme, et procuratrice de François-Bona-

lie !■:.

TITRES DE l-'AMU.1 !

venture de Mauneville, chevalier, marquis de Mauneville, comte de Dharles-Mesrifl, tes dites" et dames d'ATigre, enfants et petits-enfants d'Efienne d'Aligre, gai le des sceaux el chancelier fle France.

E. 3515. [Liasse.) - .', LEChemin; ■> pi

papier.

I4i«>i-i6»3. - Blttrn. Renies constituées. - Geo d'Accon, conseiller et aumônier ordinaire du Roi, prieur commandataire des prieurés de Saint-Miche 1 ] el de Notre-Dame de Tréon, diocèse de Chartres, au nom et comme se porlani fort du mar«in is et de la marquise de Blaru, de Louis de Tilly, seigneur de Lcrleau et Saint-illiers-les-Rois, el d'Anne d'Accon, sa femme, et enfin du seigneur de Vil legast, transporte à François 'Goret, conseiller du Roi. maître ordinaire en sa chambre des comptes, L952 livres 14 sous lournois de renie, à prendre sur les 3;000,000 de livres de rente du sel, en deux parties, Tune de 90r> livre? 9 sous de rente constituée par la ville de Paris an profit de Charles-Louis Jacques et feu Adrien de Tilly. frères; l'antre, de l<>4"3 livres ."> sous de rente constituée aussi par la ville de Taris au profil de Louis de Tilly, seigneur île Blaru. - Constitution d'une rente de 700 livres lournois. au capital de 12,600 livres, faite par Charles de Tilly et Claude d'Arcona, marquis et marquise de Blaru. au profit de Claude lianiel, chevalier, seigneur de Boisdennemets. - Quittances de rachat et amortissement de la dite rente. - Pierre Gallet. S' de Lapierre, maître d'hôtel du marquis de Blaru, constitue, au profit de Claude Le Movne, S r de « Mustel et de Valmetrx, » conseiller du Boi, une rente de 30 livres tournois, an capital de 120 livres, avec la caution de Jean Charité, maître du pont de Vernon. - A la requête de Jean-Baptiste Le Moyne, sieur de « Bel-lsle, » conseiller du Roi, président au grenier à sel de Vernon, héritier de feu Claude Le Moyne. Claude d'Arcona, veuve de Charles de Tilly. marquis de Blaru, déclare que Pierre Galet et Jean Charité ont fait la constitution sus mentionnée pour en faire toucher le capital à elle et à son mari, et conséquemment s'oblige personnellement envers le dit Jean-Baptiste Le Moyne. - Transport de la dite rente de 30 livres fait par Jean-Baptiste Le Moyne h Jacques Paltier, conseiller du Roi, receveur des tailles en l'élection d'Andelys. Vernon et Gournay. - Constitution de2."> r 7 livres 2 sous 6 deniers de rente, au capital de :ii;00 livres lournois, faite, au prolit de Jacques de Croismare, écuyer, par Charles de Tilly, marquis de Blaru. - Quittance autographe signée « de Croismare, » pour une année d'arrérages de la dite rente.

. I >16. (Liasse.) - 6 pièces, parchemin; 6 pièces, ,

l««'-i\*ll - Blaru. Bentes constituées.- Charles de Tilly, marquis de Blaru, et Raulin Chrestien, marchand chaudronnier, bourgeois de Paris, tant en leurs noms que comme se portant forl deClande d'Arcona, femme de Charles de Tilly, constituent une renie de 400 livres, au capital de 8000 livres tournois, au profil de Nicolas Marescot, marchand bi de Paris, tant

en son nom que comme tuteur de .Mathieu Mari scot, son frère, fils mineur de feu Nicolas Marescot, vivant bourgeois de Paris, él d'Antoinette David, sa femme. - Vcte de rachat de la dite rente. - François Voirlot, marchand, demeurant à Vernon. constitue, avec la garantie de Jacques de Tilly, chevalier, seigneur de VHlegast.au profil du burean de Sainle-Elisabeth <> des pauvres valides ren- » fermez de la ville» de Vernon, représenté par le receveur Pierre Paltier, marchand, bourgeois de Vernon, une rente de 121 livres 8 sous 6 deniers, au principal de 1700 livres. - Le même, avec la même caution, constitue une rente de 50 livres, an principal de 100 livres tournois, au profit des enfants de feu Jacques Paltier, en son vivant, marchand bourgeois de Vernon, stipulant par leuraieul et tuteur Pierre Paltier. - Charles de Tilly, marquis de Blaru, déclare que le capital provenant de ces deux constitutions de renie a été effectivement versé entre ses mains par Voirlot, et s'oblige conséquemmenl à payer les intérêts au lieu et place du dit constituant. - Charles de Tilly et Claude d'Arcona, marquis et marquise de Blaru, celle dernière représentée par son procureur fondé Adrien Iiouehier, marchand, demeurant à Bizy, près Vernon, constituent une rente de 1000 livres, au principal de 20000 livres tournois, au profit de Malluas Poucet de la Rivière, chevalier, conseiller du Roi, maître ordinaire des requêtes de son hôtel (1GG7). - Claude d'Arcona, \euve de -Charles de Tilly, tant en son nom que comme se portant fort de Charles de Tilly, son fils, chevalier, marquis de Blaru, constitue une rente de 250 livres, au principal de 5000 livres tournois, au profit de Matthias Poncet, chevalier, seigneur comte d'Ablis. conseiller du Roi, intendant de justice, police et finances, ;'i Met/ (16ÏÏ3). - Titre nouvel de cette constitution par Charles de Tilly, marquis de Blaru, comme seul et unique héritier de feu Claude d'Arcona. - Quittance du remboursement de cette rente opéré par Charles de Tilly entre les mains d'Ambroise Ferrand, chevalier, conseiller au Parlement, et Marie Belauld, sa femme, auparavant veuve de Maihias Poncet de Larivière, chevalier, prési-

dent à la cinquième chambre des requêtes du Parlement, légataire universel dudit Malhias Poncet, son père.

E. 3517. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin; 8 pièces, papier,

«G70>i7i3. – Blaru. Rentes constituées. – Charles de Tilly, marquis de Blaru, et Claude d'Arcona, sa femme, constituent, au profit de Rodolphe le Cousturier, écuyer, sieur de Chauvincourt, conseiller du Roi au siège présidial de Mantes, une rente de 100 livre.\*, au principal de 2000 livres. – Titre nouvel par Charles de Tilly, marquis de Blaru, fils du constituant primitif. – Anne Sanboys, veuve de Philippe le Couturier, comme tutrice et ayant la garde noble des enfants mineurs de Rodolphe le Couturier et de Catherine Moter, sa femme, reconnaît avoir reçu de Charles de Tilly et de Marguerite d'Aligre, marquis et marquise de Blaru, le montant du remboursement de la rente susdite. – Constitution d'une rente de 200 livres, au principal de 4000 livres, faite, au profit d'Etienne et Claude de Labye, bourgeois et marchand de la ville d'Amiens, par François du Chastelet, chevalier, seigneur de Moyencourt, Vadencourt et autres lieux, tant en son nom que comme fondé de procuration de Catherine de Presteval, sa femme, et Henry de Tilly, chevalier, seigneur de Bionval. – Quittance de rachat de ladite rente faite à Charles de Tilly, marquis de Blaru, par Claude Labye, tant en son nom que comme héritier de son frère Etienne. – Constitution d'une rente de 122 livres 4 sous 6 deniers, au capital de 220 livres, faite par Charles de Tilly, marquis de Blaru, au profit du trésor de l'église et fabrique des trépassés du grand cimetière de Vernon, stipulant par Etienne Leberl, marchand, bourgeois de Vernon. – Claude Darcona, veuve de Charles de Tilly, marquis de Blaru, constitue une rente de 20 livres, au capital de 430 livres, au profit du trésor et de l'église et fabrique Sainte-Geneviève de Vernon, stipulant par Louis-le-Hérault, avocat aux sièges royaux dudit Vernon. – Constitution de 100 livres de rente, au capital de 1800 livres, faite par la même au même trésor, stipulant par François Le Tellier, écuyer, sieur d'Oysonville, trésorier en charge de la fabrique Sainte-Geneviève. – Elisabeth Lezille, veuve de Roger Le Tellier, en son vivant, avocat à Veruon, fondée de procuration de Louise Le Tellier, sa fille majeure, héritière en partie du dit Le Tellier, vend à Claude d'Arcona, une maison sise à Vernon, rue Potard, paroisse, Notre-Dame, pour le prix de 200 livres, en paiement duquel ladite d'Arcona se charge d'acquitter une rente de 65 livres due au sieur de Martinbos, lieutenant-général au Pont-Le\êque, au

nom et comme mari d'une des filles du feu sieur de « Mésengene ». – Gilles le Diacre, écuyer, sieur de Martinbaus (sic), conseiller du Roi, lieutenant-général civil et criminel du bailli de Rouen en la vicomte d'Auge, ayant épousé Madeleine de Bordeaux, fille et héritière en partie de Michel de Bordeaux, écuyer, sieur de la Mézengère, en son vivanl.conseillerduBoi, vicomte d'Auge, reconnaît avoir reçu de Claude d'Arcona le montant du remboursement et des arrérages de la dite rente de 65

livres. — Sœurs Marie de Saint-Bernard, supérieure (6 novembre 1700) du couvent des dames Ursulines d'Evreux, et Barbe de Saint-Jean-Baptisle, dépositaire dudit couvent, reconnaissent avoir reçu de Gilles le Diacre, surnommé, la somme de 400 livres, pour le rachat de celle de 100 livres de rente constituée, au profit desdites dames, par Madeleine Bouchard, veuve de Jacques de Bordeaux, écuyer, sieur du Buisson-de-Mai, et du feu sieur de la Mézangère [sic. lis. : Mesengère). — Etienne Becques, marchand tanneur de Vernon, trésorier de l'église et paroisse de Sainte-Geneviève de Vernon, reconnaît, en la présence de Jean Allaire, prêtre, curé (14 janvier 1713) de ladite église, avoir reçu de Charles de Tilly, marquis de Blaru, le remboursement du capital des deux rentes constituées, comme il est dit ci-devant, au profit du trésor de ladite église Sainte-Geneviève.

E. 3518. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin: 9 pièces, papier.

m»- 1-1\*90. — Blaru. Rentes constituées. — Constitution d'une rente de 22 livres 4 sous 1 deniers, au principal de 400 livres, faite par Hubert de Tilly, écuyer, demeurant à Vernon, au profit de François le Monnier, greffier au siège du bailliage de Vernon. — Transport de ladite rente faite à Jacques Pattier, écuyer, conseiller du Roi, receveur des tailles en l'élection des Andelys, par Adjutor-Nicolas Le Monnier, conseiller du Roi, élu en l'élection des Andelys, comme héritier de feu Abraham Le Monnier, en son vivant, écuyer, son frère, fils de François Le Monnier. — Claude d'Arcona, veuve de Charles de Tilly, marquis de Blaru, Henri de Tilly, chevalier, seigneur de Bionval, premier capitaine du régiment d'Anjou, et capitaine des grenadiers du même régiment, tant pour eux que pour Charles de Tilly, marquis de Blaru, constituent, au profit de Jacques Pallier, une rente de 400 livres, au capital de 7200 livres tournois. — Constitution d'une rente de 75 livres, au capital de 1350 livres, faite à Jacques Pallier, par Claude d'Arcona, veuve de Charles de Tilly, marquis de Blaru. — Règlements de compte entre le marquis de Blaru et le sieur Pallier, qualifié, à partir de 1718, lieutenant de la grande vénerie

SERIE E. — TITRES DE FAMILLE.

141

du Roi, louchant les arrérages des deux rentes susmentionnées. — Jacques Pallier, écuyier, lieutenant de la

grande vénerie du Roi, reconnaît avoir reçu de Charles de Tilly, marquis de Blaru, le remboursement du principal des deux rentes précitées.

E. 3519. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin: 11 pièces, papier.

1GS4-1909. - Blarn. Rentes constituées. - Henri de Tilly, chevalier, seigneur de Rionval, major du régiment d'Anjou, constitue une rente de 113 livres 18 sous, au capital de 2050 livres tournois, au profit de Jean Perrin, mailre chirurgien à Vernon. au nom et comme tuteur des enfants mineurs de feu Alexandre Guillele, en son vivant, marchand drapier à Vernon. - Quittance de 2000 livres reçues de Claude Collère, marchand bourgeois de Vernon. par Louis Collère, aussi marchand, son lils, en contrat de mariage. - Ledit Louis Collère ayant épousé Marie-Anne (Juillet, fille et héritière, en partie, de feu Alexandre Quillet, reconnaît avoir reçu de Charles de Tilly. marquis de Blaru, la somme de 2050 livres, pour le rachat et l'amortissement de la rente constituée par Henri de Tilly, comme il est dit ci-dessus, et à la caution solidaire des marquis et marquise de Blaru. - Constitution d'une rente de 6C> livres 13 sous h deniers, au principal de 1200 livres, faite par Jacques de Chauffour, écuyer, demeurant à Vernon. au profit du susdit Louis Collère. - Noël Charité, l'un des aides du pont de Vernon, et Catherine Quillet, sa femme, reconnaissent avoir reçu de Jacques Durand, écuyer, conseiller du Roi, receveur général des finances en la généralité d'Orléans, représenté par son procureur fondé, François Le Tellier, écuyer, s r d'Oisonville, la somme de 2700 livres, pour le sort principal et amortissement de 150 livres de rente, hypothéquée à ladite Quillet par Charles de Tilly, marquis de Blaru, suivant le contrat de son obligation au profit de Jean Perrin, chirurgien, et dont Jacques Durand s'était chargé, en achetant du marquis de Blaru le moulin nommé Quinquempois, sis à Vernon. - Charles de Tilly. marquis de Blaru, et Catherine Elisabeth de Manneville, sa femme, constituent une rente de 200 livres, au principal de 4000 livres au profit de Nicolas Jassaud, chevalier, seigneur de la Lande et autres lieux, conseiller du Roi, doyen des maîtres des requêtes ordinaires de son hôtel. - Quittance de rachat de ladite rente. - Transport d'une rente de 5 livres faite à Charles de Tilly, marquis de Blaru, par les héritiers de Charles Enard, en son vivant, laboureur de Blaru,

E. .1020. (Liasse.) - 1 pièce, parchemin: li pièces, papier.

1913-194». - Blaru. Rentes constituées. - Pierre Godin, procureur au Parlement de Rouen, el Louise Foubert, sa femme, et autre Louise Foubert, fille majeure, lesdiles Foubert, héritières de feu Pierre Foubert,

en son vivant, prêtre, chanoine de l'église collégiale de Vernon, leur oncle, aux droits d'Etienne Foubert, apothicaire, reconnaissent, en présence de Charles de Tilly, marquis de Blaru, héritier de feu Jacques de Tilly, en son vivant, seigneur de Villegast, son oncle, avoir reçu d'Urban Aubert, chevalier, marquis de Tourny et autres lieux, ayant acquis dudit marquis de Blaru le fief, terre et seigneurie de Pressagny, la somme de 1320 livres pour le rachat et amortissement de 75 livres de rente, que le dit sieur feu de Villegast avait transportée audit feu Etienne Foubert, apothicaire, en acquérant de lui une

maison et jardin hors la porte de Gamilly, à Vernon. – Constitution d'une rente de 50 livres, au principal de 1000 livres tournois, faite par Charles de Tilly, marquis de Blaru, au profit de Jean Quervel et Elisabeth Bourdel, sa femme. – Quittance de rachat de ladite rente. – Jean-François Audouard, Allain Audouard et Charles Audouard, frères, fils de feu François Audouard, écuyer, et de Marie-Madeleine de Lambert, demeurant en la paroisse de Beauger, vicomte de Beauinont-le-Roger, reconnaissent avoir reçu de Guillaume Guéneau, écuyer, et de Françoise-Charlotte de Lambert, sa femme, la somme de 3427 livres 19 sous 10 deniers, prix de rachat et remboursement de la somme de 169 livres 3 sous 5 deniers de rente constituée par lesdits époux Guéneau au profit desdits sieurs Audouard. – Guillaume Guéneau et Charlotte de Lambert reconnaissent avoir reçu de Charles de Tilly, marquis de Blaru, la somme de 3409 livres 10 sous 2 deniers de principal, et celle de 22 livres 10 sous de prorata, demeurées en dépôt entre ses mains et restant à payer sur celle de 0920 livres (3 deniers. – Constitution d'une rente de 150 livres constituée, au capital de 3300 livres, et au profit de Françoise-Charlotte de Lambert, femme de Guillaume Guéneau, par Christophe Périer, l'aîné, marchand de Vernon, et Barbe Gosselin, sa femme. – Rachat de ladite rente. – Constitution de rentes de 75 livres et 120 livres sur la ville de Paris, par Guillaume Guéneau. – Ratification par Françoise-Charlotte de Lambert du Buisson-Falu, veuve de Guillaume Guéneau, de : 1° Un contrat portant remboursement audit Guéneau, par Charles de Tilly, marquis de Blaru, de la somme de 0897 livres 10 sous; 2° Un autre contrat portant remboursement de la somme

14-2

ARCHIVES DE BEINE-"ET-0I6E.

de 3300 livres fait aux époux Guéneau par Christophe Périer.

B. 3521. (Liasse. 1 ) – 8 pièces, parchemin ; 15 pièces, •papiBr,

I739-17G5. – Blaru. Rentes constituées. – François-Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, et Marie-Anne Le Nain, sa femme, constituent une rente de 250 livres, au capital de 5000 livres, au profit de Calherine-Aimee de Grillet de Brissac, fille majeure, demeurant ordinairement au Bremien, paroisse d'Illiers, élection d'Evreu.x. – Les mêmes constituent une rente de 923 livres, au capital de 18300 livres, au profit de Louise-Françoise-Maklovic-Céleste de Coëtquen, fille mineure de Malo-Augusle de Coëtquen, marquis de Coëtquen, comte de Combourg, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur de Saint-Malo, et de Marie-Céleste Locquet de Grandville, sa femme, stipulant par son procureur fondé

Antoine Péinéja, bourgeois de Paris. — Quittance de remboursement de ladite rente par ladite de Coëtquen, alors femme d'Emmanuel-Félicilé de Durfort de Duras, marquis de Coëtquen, lieutenant général des armées du Roi. — Constitution d'une rente de 150 livres, au capital de 3000 livres, faite par François-Bonaveniure de Tilly, marquis de Blaru, au profit de Charles Le Charpentier, prêtre, curéd'Houlbec (1\*741) et Cocherel, doyen rural du doyenné de Vcrnon.— Extrait de l'acte de partage des biens des successions de Charles île Tilly, marquis de Blaru, et de Catherine de Mamieville, sa femme, entre François-Bonaventure de Tilly, chevalier, marquis de Blaru, capitaine au régiment mestre de camp général dragons, fils aîné; Hilaire, comte de Tilly, chevalier non proies de l'ordre de Malte; Jean-Baptiste-Julien Banican, chevalier, seigneur d'Annebault et de Pont-Audemer, et, Claude-Charlotte de Tilly, sa femme. — Extrait du testament olographe de Françoise-Elisabeth Landrin. veuve de René Boulin, receveur général des finances de Picardie, et de plusieurs autres actes relatifs à la liquidation de ladite succession. — François Germain, bourgeois de Paris, fondé de procuration de Marie-Anne Le Nain et de François-Bon aventure de Tilly, marquis et marquise de Blaru, constitue une rente de 430 livres, au capital de 8000 livres, au profit de Françoise-Elisabeth Landrin, sns-mentionnée. — Quittance de rachat de ladite rente faite aux constituants par Charles-Simon Vannesson, bourgeois de Paris, au nom et comme procureur de Nicolas Routin de Pommery, chevalier. — Constitution d'une rente de 150 livres, au capital de 3000 livres, faite au profit de Pierre-Robert Gaudron, marchand orfèvre, de Mantes, par François-Bonaventure de Tilly et Marie-

Anne Le Nain. — Quittance de rachat de ladite rente par Catherine Delorme, veuve de Pierre-Robert Gaudron. — Constitution d'une rente de 150 livres, au capital de 3000 livres, faite par les marquis et marquise de Blaru sus-nommés, au profit de Charles de Vergnette, capitaine de cavalerie au régiment de Gramont, et chevalier de Saint-Louis, stipulant par Pierre de Vergnette, chevalier, seigneur de Villette et d'Auboy, ancien cheveu-léger de la garde et pensionnaire du Roi. — Quittance de rachat et amortissement de ladite rente. — Constitution d'une rente de 3350 livres, au capital de 70000 livres, faite par les mêmes au profil de Guillaume-François Bidal, chevalier, comte d'Asfeld, ancien capitaine de dragons, stipulant par son procureur Jean-Baptiste Gottis, bourgeois de Paris. — Règlement de compte portant quittance entre François-Bonaventure de Tilly, et sa fille Geneviève-Marie de Tilly de Blaru, veuve, en premières noces, du comte d'Asfeld ci-devant nommé, et, en secondes noces, de Jean-Vincent-Claude Le Nain, chevalier, intendant de justice, police et finances de la généralité de Moulins. — Lettre du marquis de Blaru à l'abbé « Hulot, » bachelier de Sorbonne, et grand bourcier au collège » d'Harcourt, rue de la Harpe, a Paris, » pour avoir des papiers d'affaire de chez Doien, notaire, rue du Roule. — François-Bonaventure du Tilly constitue, au profit de Mjchel-Marie-Noël Amelot, chevalier, comte de Varaize,

conseiller du Roi, maître des requêtes honoraires de son hôtel, demeurant ordinairement en sa terre de Varaize en Saintonge, une rente de 1400 livres, au capital de •28000 livres. – Le même reconnaît avoir reçu de Jean-Baptiste Racoin, marchand, demeurant à Vernon, la somme de 1000 livres, dont il a besoin pour le service du Roi, et dont il s'engagea payer une rente annuelle de 200 livres. – Quittance de remboursement desdites 4000 livres.

E. 3522. (Liasse.) – 3fl pièces, papier.

I75S-IÏÏ4. – Blaru. Renies constituées. – Constitution faite par les marquis et marquise de Blaru, au profit de Françoise Giroux, veuve de Malhurin Baudet, et d'Hubert Baudet, leur fils, héritier dudit Malhurin, d'une rente annuelle de 150 livres, remboursable en trois termes de 1000 livres chacun, le capital provenant d'un règlement de compte entre lesdits héritiers et le marquis de Blaru, dont ledit Malhurin avait été l'homme d'affaires. – Quittances de paiement d'arrérages de ladite rente, transportée, à partir de 1770, au sieur Prier. – Contrat entre Marie-Charlolte-Thérèse de Verney v veuve de Pierre-Louis Guyot, ancien receveur des gabelles à

SEEJE E. – TITRES DE FAMILLE.

143

Lyon, d'une pari, ci Nicolas-Charles Duiour, avocat en Parlement et notaire à Vernon, au nom et comme tuteur principal de Pernetle-Pauline el Antoinette-Julie Dufour, lille de lui et de Jeanne Uinot, celle-ci fille les dits sieur et dame Guyot, d'autre part, touchant le Dègle-uuiii de la succession dudit Pierre-Louis Guyot. – Quittance de Nicolas-Charles Dufour pour Les arrérages d'un. 1 rente de 150 livres, constituée, au profit de madame Guyot et des filles dudit Dufour. par les marquis et marquise de Blaru, te 14 novembre 1,758. – Quittances dos ai mages de la même rente délivrées par Adam, curateur et fondé de la procuration' des demoiselles Dufour. – Quittances de la même rente délivrées par les demoiselles Dufour, dont une était novice au couvent des Ursulines de Magny, le 15 novembre 17\*2. – Marguerite le Roux, veuve de Jean-Baptiste Le Moyne de Belle-Isle, maître ordinaire en la chambre des comptes, aides el finances-dé Normandie, déclare avoir reçu de Françpis-Bonavenlure deTilly, marquis de Blaru, la somme de 8000 livres\* pour le rachat el amortissement de 400 livres de rente foncière créée par contrat du 24 décembre 1"jî.

. '3. (Liasse.) – 9 parchemin; 2 pièces, papier.

1439-16\*s. - Blaru. Venles. - Perrin le Conte et

Marion, sa femme, demeurant à Blaru, vendent à Pernot Drouarl, de Blaru, une mesure et jardin audit Blaru. - Gringoire Vingne, laboureur, demeurant au val d'Aconville, vend à Jean de Tilly, chevalier, seigneur de Bkini. el à Françoise Ladvoat, sa femme, un lot de terre aux Bonsoins, seigneurie de Blaru. - Vente d'un arpent de terre sous les Hayes de ilaulu, seigneurie de Blaru, faite aux mêmes par Alain Huet dit Durand, laboureur, demeurant en la rue de Normandie. - Echange d'immeubles en la seigneurie de Blaru entre Jean le Pelletier, praticien en cour lave el greffier du bailliage de Mantes, d'une part, et Pierre le Iîoux, fils de Guillaume, laboureur, demeurant en la paroisse de Blaru, d'autre part. - Charles de Tilly, seigneur de Blaru, bailli, capitaine et gouverneur du comté de Dreux, baille par échange à Robert Chaslellain, son serviteur, une maison, mesure, cour, jardin, terre et lieu, qui fut à « deffunt Guillaume le » Myre, lequel lieu feu madame de Blaivu avoiteu en acquies de la veuve et héritiers » dudit Guillaume, et en reçoit 4 arpents de terre en bois taillis, sis aux cotes de Port-Villés. - Jean Billart, couturier, demeurant au Bul, paroisse de Blaru, vend à Clément Le Noir, laboureur, Cû perches de terre, au Iresle de « Helle\ nie », seigneurie de Blaru. - Louis Bouvier, demeurant en la paroisse de

Jeufosse, b.iille. en échange, à Pierre Guérin, tailleur de pi Cites, el Marguerite, sa femme, 7 perches de leur au tresle des « Scellières », seigneurie de Blaru. plus un demi arpent et -2 perches, au tresle du Poirier, même seigneurie, el en reçoit trois quartiers de terre, au tresle des « Longzarpens », même seigneurie et une somme de 100 sous tournois. - Pierre Treslin, laboureur, demeurant à Blaru, vend à Jean Fauvel, marchand, dcBiaru, une vergéede terre, au lieu dit «La Cousture», terroir de Blaru. pour la somme de 17 livres tournois. - Jean Fauvel baille en échange à Jean deTilly, écuyer, seigneur châtelain de Blaru, environ 30 perches de terre au tresle de ■ Dessas-le-Grand Pré», seigneurie de Blaru, cten reçoit environ 12 perches de terre au lieu dit «le lieu ■ Chambon », même seigneurie. - Echange d'immeubles en la seigneurie de Blaru entre François ivllcrin, marchand boucher, demeurant à Blaru, d'une part, et Charles le Plâtrier, aussi de Blaru, d'autre pari.

E. 3524. (Liasse.) - 51 pièces, parchemin; 1 pièce; papier.

1493-1594. - Blaru. Ventes. - Guillaume More!,

de Blaru, vend à son frère Pierre More! une demi-ver fie de terre, triage du chemin du Roi, pour 20 sous parisis. - Copie de quatre titres de propriété de 1507, 1509 el 1511, d'une maison sise à Blaru près le pont Gaillart. - Titres de propriété, année 1516, de 5 ares de terre en la seigneurie de Blaru, triage du Val de Chevrîe. ayant appartenu à Jean du Pont, peintre, demeurant à Rouen, cl à sa femme Philippine. - Titres de propriété, des années 1520 et 1529, d'un acre de terre, sis au Bisson, sei-

gneurie de Blaru. — Louis Aymorel, prêtre, demeurant en la paroisse de Blaru, vend à Pierre Le Roux, une vergée de terre, triage du But, pour 10 livres tournois.— Philippe Pingaut, tisserand en toile, de Blaru. vend à Guillaume Fauvel, le jeune, 18 perches de terre, triage des « Bons-soingts », pour 12 livres 10 sous tournoi-.. — Guillaume de Lainay, laboureur île vignes, et Jeanne Thierry, sa femme, demeurant à Gamilly, paroisse Noire Dame de Vernon, vendent à Jean Thierry, laboureur, demeurant au Colombier, 8 perches 1/1 de terre en la seigneurie de Blaru, lieu dit la Lictre, pour 100 livres tournois. — Chardin Hébert, laboureur, et sa femme Perrine, vendent à François l.orlye, sergent, à Blaru, 3 perches de terre, triage de la Bocbaye, pour 15 livres tournois. — Pierre Geor- gin, meunier, de Blaru, vend à Jean Billard, couturier, demeurant au Bue, paroisse de Blaru, une vergée de terre, sise au triage des Boulins, et 28 perches de terre an triage de Brfsardel. — Martin de Launay, « espin-

141

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» guyer », et Marion, sa femme, demeurant a Vernon, dans la rue aux Huillières, vendent à François le Maryé, meunier de Blaru, une portion de vergée de terre sur les seigneuries de Blaru et du Chenet, pour 1 livres tournois.— Pasquier Pichon, voiturier, vend à Pierre Ango, laboureur, marchand, demeurant en la paroisse de Juefosse, 5 perches de terre en 2 lots, l'un sur la seigneurie de Blaru, l'autre sur celle de Rosny, à raison de 30 sous tournois la perche. — Pierre Courtois, laboureur, vend, à Morin Tremblé, 20 perches de terre, au lieu dit la Pille.

E. 3525. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1502-1657. — Blaru. Ventes. — Guillaume le Sac, l'ainé, marchand et bourgeois de Paris, au nom et comme tuteur et curateur de Guillaume le Sac, le jeune, son fils, « escolier estudiant en l'Université de Paris», fonde de procuration maitreNicolasNourry.AUain Huet, M es Pierre le Sac, Charles Garuier et Guillaume Couttin. — Pierre le Sac, prêtre, curé de Sainte-Geneviève de Vernon, donne à Guillaume le Sac, le jeune, son neveu, étudiant en l'Université de Paris, un jardin, terre et pré, sis commune de Blaru, « au tresle du Pruneraux-Chatz. »— Vente de l'immeuble sus-mentionné faite à Olivier Huet par Thomas le Sac, marchand, demeurant à Paris, au nom et comme tuteur des enfants mineurs de feu Guillaume le Sac. — Charles de Tilly, seigneur de Blaru, vend à Claude le Roux, prêtre, curé de Notre-Dame de la Bonde-lez-Evreux, un jardin, nommé le « Jardin aux Sacz » sis à Blaru.

E. 3526. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1505-154». — Blaru. Ventes. — Titres de propriété d'un jardin avec 2 maisons encloses, sis à Blaru, lieu dit les Arpents, borné d'un côté par la ruelle nommée Gaultier-au-Mont, et d'un autre côté par le chemin tendant de Blaru au But, ayant passé successivement entre les mains de Guillaume Fauvel, Etienne Pingault, Robert Pingault, et finalement à Charles de Tilly, seigneur de Blaru, pour la cession que lui en fit, le 2<sup>T</sup> mars 1547 (1548) Robert Pingault, maçon, demeurant à Blaru.

E. 3527. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1509-1590. — Blaru. Ventes. — Acensement d'un lot de terre sis en la seigneurie de Blaru, lieu dit la Haye de Berauville, fait par Lucas de Tilly, pour lui et se portant fort pour Jean de Tilly, seigneur de Blaru, à Hen-

nequin La..., moyennant une rente annuelle de 8 deniers parisis et une poule, et la somme de 4 écus d'or au soleil, valant 36 sous tournois. — Etienne de Launay et Geneviève, sa femme, demeurant à Rouen, paroisse Saint-Lô, vendent à Jean de Tilly, chevalier, seigneur de Blaru, et à sa femme, Françoise Lavocat, deux moitiés de jardin sises à Blaru, l'une au lieu dit la Fresche-Maulny, l'autre, au lieu dit la Fontaine-du-Trésor, pour le prix de 12 livres tournois. — Guillaumin Queslel, laboureur, de Blaru, se portant fort pour Perrine, sa femme, vend à Françoise Lavocat, veuve de Jean de Tilly, un acre de terre en la seigneurie de Blaru, triages des Hayectes, pour le prix de 30 livres 6 sous tournois. — Guillaume Sauvaige, « couslurier, » de Blaru, vend à Pierre Benardel, praticien en cour laye, demeurant à Blaru, un demi arpent de terre en la seigneurie de Blaru, triage de Buzarde!, pour le prix de 4 livres 12 sous 6 deniers tournois. — Vente de maisons et autres immeubles à Blaru, faite à Françoise Lavocat par Philippe Perrelle, prêtre, doyen de Vernon, moyennant 100 écus d'or soleil, valant 40 sous pièce. — Vente, faite à la même, d'un demi arpent de terre, seigneurie de Blaru, lieu dit la Haye-aux-Mercés, par Robinet le Mire, et Jeanne, sa femme. — Acensement d'une maison sise à Blaru fait par Charles de Tilly, seigneur de Blaru, en faveur de noble Nicolas Le Vassor, archer des ordonnances du Roi. — Vente et rétrocession, entre Adjutor Charpentier, demeurant à Paris, et Jacques Fouquet, sergent, demeurant à Blaru, d'une portion de maison, sise dans la seigneurie de Blaru, au lieu dit le Chesne-Godon. — Jeanne, veuve de Louis Manchon, demeurant au Chenet, vend à Jean Demeulles, son gendre, 25 perches de terre sises en la seigneurie de Blaru, lieu dit les Fousseaux-de-la-Noe, pour le prix de 10 livres tournois. — Jean le Masson, laboureur de Vignes, demeurant à Blaru, vend à honorable homme Jean Fauvel, marchand de Blaru, une vergée de terre en la seigneurie de Blaru, triage du Maret, lieu dit le Grand-Jardin, pour 60 livres tournois. — Vente de deux acres de terre, seigneurie de Blaru, triages du « Buzardey » et de la Fosse-au-Prêlre, faite par Lucas Chauvin, sergent, demeurant à Blaru, à Jean Blondel, demeurant

à Vernon. — Lucas Billy, boucher, et Madeleine Le Marchand, sa femme, vendent à Charles Dupré, pralicien en cour laye, un demi arpent de terre, seigneurie de Blaru, lieu dit les Salières, pour 9 écus sol 1/3. — Vente d'immeubles à Blaru faite à Christophe de Saint-Severin, prêtre, demeurant à Blaru, par Robert Cornu, tisserand en draps, et sa femme. — Jeun le Fort vend à Pierre Morel 9 perches de terre sises au triage des « terres Franges, » pour 1 écu sol. — Vente de 60 perches de terre

SERIE E. — TITRES DE FAMILLE.

145

au terroir de Blaru, lieu dit le Champ-Roftin ou Ru (Tin, faite par Pierre Henry, laboureur, demeurant en la paroisse de « Geïosse, » et Louise Courtois, sa femme, à honnête personne Marin Tremblé, demeurant en la paroisse de la Villeneuve-en-Chevrie.

E. 3528. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 15 pièce», papier.

i .-.:« : - m~:\ Ventes d'immeubles dans les seigneuries de Blaru, Chauffour, et paroisse de Port-de-Villez, et constitution de rente au profit de Jacques et Charles de Tilly, successivement seigneurs de Blaru, par Louis Forestier, Robert Pingault, Morin le Conilerant, prêtre, Guillaume Hébert, Marie Pernel, Pierre le Roux, Nicolas Guespin, Pierre de Tilly, s r de Villegast, Lucas le Blond, François Gentil et Pasquier le Dru. — Inventaire des actes de vente sus- mentionnés. — Quittances, mémoires, etc., touchant la maison, sise au hameau de Maulu, acquise par Jacques de Tilly, des héritiers de Jacques Gentil.

E. 3529. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin : 30 pièces, papier.

1556-1672. — Blaru. Ventes. — Denis Houssaye, manouvrier, demeurant en la paroisse de Port-de-Villez, vend à Charles de Tilly, seigneur de Blaru, un quartier de bois taillis, au Val, seigneurie de Blaru, pour 7 livres tournois. — Ventes d'immeubles sur la seigneurie de Blaru faites à Jacques de Tilly, seigneur de Blaru, par Louis le Fort, manouvrier, demeurant au Bue, Augustin Chastellain, tisserand en toiles, de Blaru, et Cyprien Couquart. — Ventes d'immeubles sur la seigneurie de Blaru faites à Louis de Tilly, seigneur de Blaru, par Pierre de Tilly, écuyer, sieur de Villegast, Augustin le Boucher, procureur au bailliage de Breval, Jean de Tilly, écuyer, sieur de Brémont, Charles Queslel, tisserand en toiles, et Guillemette Binet, sa femme, Pierre Vacher, cordonnier, demeurant à Vernon, et Marie Carré, sa femme, Pacquet Luce, marchand, et Geneviève Carré, sa femme. — Ventes d'immeubles sur la seigneurie de Blaru faites à Charles de Tilly, seigneur de Blaru, par

Guillaume Luce, tailleur d'habits, Jean Dupré, Vincent Lespine, laboureur, Jean Manthois, soldat aux gardes du Roi, et Marie Norville, sa femme, Jean le Grand et Isabelle Courtois, sa femme, Françoise Pont, Barbe Chastellain, Jacques Questel, procureur, demeurant à Blaru, Charles Dupré, Pierre Abadon, Claude Cousturier, Guillaume Pont, marchand, du Chenet, Clément Manthois, laboureur, Jean Toile, laboureur, Félix Idoine, laboureur-Seine-et-Oise. — Série E. — Tome II.

reur, et Françoise Comtois, sa femme, Marie Tramblay, Marie Dupré, Pierre Billard, Michel Pellerin, Pierre Margerie, sergent du marquisat de Blaru, Louis Berlault, Louis le Boucher, sergent du marquisat de Blaru, Françoise du Bour, Nicolas Le Noir, Prudence le Noir, Jean Lauvray et Madeleine le Noir, sa femme, Louis le Mière, Nicolas le Dru, Françoise Jozy, Simonne Langlois, Louis Dupré, procureur au marquisat de Blaru, Claude le Marchand, Martin Billy.

E. 3530. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin.

1003-1G99. — Ventes d'immeubles, sis en la seigneurie de Blaru, faites à Marin Tremblay et Tremblé, laboureur, de Blaru, par Jean Plaset, laboureur, et Gillette le Roux, sa femme, Guy le Roux, demeurant au Bois-Guinot, paroisse de Villeneuve-en-Chevrie, Léger Brouillart, maçon, même paroisse, maître Grantien Laurent, procureur de la châtellenie de Blaru, et Jeanne Roussel, sa femme, demeurant en la paroisse de Jeufosse, Marin-le Fort et Marie Thomas, sa femme. — Jean Roussel, demeurant à Saint-Augustin, paroisse de Port-de-Villez, vend à Nicolas Tremblay, laboureur, demeurant à la Rouvallerie, 1/2 arpent de terre pour 53 livres tournois. — Vente d'un immeuble au Val, seigneurie et paroisse de Blaru, faite, par Léger Cousturier, à Philippe Allot, foulon en draps, de Blaru. — Vente d'un immeuble au tresle de la Fosse, seigneurie de Blaru, faite, par Pierre Roussel, à honorable homme Martin Billy, maître chirurgien, demeurant à Blaru, moyennant 70 livres tournois. — Charles Bernier, manouvrier, demeurant à Cravent, vend à François Durand, vigneron. 60 perches de terre, pour 40 livres tournois. — Maître Charles Le Plastrier, procureur au bailliage et châtellenie de Blaru, vend à honnête personne Martin Billy, barbier et chirurgien, 9 perches de terre pour le prix de 24 livres 10 sous tournois. — Abraham Dupré, laboureur, vend à Jean le Cousturier, foulon en draps, demeurant au Val, paroisse de Blaru, une maison sise au Val, pour le prix de 80 livres tournois. — Vente d'un demi arpent de terre, triage du Mesleret, faite par François Bouvier, manouvrier, à Françoise Courtois, veuve de Jean le Mire, moyennant 52 livres 10 sous tournois. — Vente d'immeubles auprès du Bout-aux-Ferrets, seigneurie de Blaru, et au terroir de « Jeffosse, » lieu dit les Coursières de Rosny, faite par Louis « Chaptoues, laboureur en vignes, » et Catherine « Courtenets, » sa femme, demeurant en la paroisse de Jeufosse, à honnête personne Morin Tremblay, marchand, laboureur, moyen-

## ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

nant 129 livres tournois. – Vente faite au même par Jacques Binet, manouvrier, demeurant à la Haye de « Véronville, » paroisse de « Géliosse, » et sa femme, Perrelle Monsinglant, de deux quartiers de terre, en la seigneurie de Blaru. – Nicolas Dupré, laboureur de Blaru, vend à Claude Lasne, laboureur, aussi de Blaru, 30 perches de terre. seigneurie de Blaru. lriagedu Pelit-Lot, près les « Mutbéreaux, » pour le prix de 21 livres tournois. – Guillaume Canonville, manouvrier, et sa femme, Marguerite Guérault, vendent au même 18 perches de terre, au triage des Sablons, seigneurie de Blaru, pour 14 livres 8 sous tournois. – Jean Morel, le jeune, laboureur, et Geneviève Gadiot, sa femme, vendent au même plusieurs immeubles en la seigneurie de Blaru, moyennant le prix de 84 livres tournois.

E. 3531. (Liasse.) – 1 pièce, papier.

«619 (?). – Blaru, Ventes. – Inventaire des contrats passés par le seigneur de Blaru au tabellionage de ce lieu depuis 1613 jusqu'en 1619.

E. 3532. (Liasse.) – 7 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1619-167S. – Blaru, Ventes. – Robert Treslin, laboureur, et Gilelte Massé, sa femme, demeurant en la paroisse de Blaru, vendent à Guy Allaiz, laboureur, de Blaru, 15 perches de terre au tresle « du Traversain, » et 25 perches au tresle « du Bois-de-Bisson, » pour 19 livres 10 sous tournois. – Barbe Péteil, femme de Christophe Boulrier, de Blaru, vend à Robert Ydoine, manouvrier, de Blaru, 62 perches de terre au tresle des Terres-Franches, seigneurie de Blaru, pour 60 livres 16 sous tournois. – Vente d'une moitié de bâtiment sis à « la Mare-d'Aboinville, » seigneurie de Blaru, faite par Louis Gassoing, laboureur, demeurant en la paroisse de Blaru, et Madeleine Bourcyer, sa femme, à Françoise Bourcyer, sœur de ladite Madeleine, « fille à marier. » – Lucas Luce, maître tailleur d'habits, se portant fort pour sa femme, Françoise de Jossy, et pour Nicolas de Jossy, soldat à la compagnie de Monsieur de Villegasts, dans le régiment du marquis de Fossé, vend à Louis le Noir, marchand, à Blaru, la deuxième part sur neuf d'une maison, grange, étable, cour, jardin avec trois perches et 1 quart de terre plantée en vignes, à Blaru. – Echange d'immeubles à Blaru, entre Jean Gosselin, arpenteur juré au bailliage d'Evreux, d'une part, et Louis David, meunier, d'autre part. – Philippe Le Quen, bourgeois de Ver-

non, pour demeurer quitte de 300 livres sur 500 en quoi

il s'était obligé envers Jean Crestien, son gendre, dans le contrat de mariage de Jeanne, sa fille, cède à ses enfants plusieurs immeubles dans la seigneurie de Blaru. – Echange d'immeubles, sis en la seigneurie de Blaru, entre Jacques Ydoine, d'une part, et Robert Ydoyne, fils d'autre Robert, de Blaru, d'autre part. – Michel Pellerrin, ci-devant sergent au marquisat de Blaru, y demeurant, et Gabrielle Le Duc, sa femme, vendent au marquis de Blaru divers immeubles en la seigneurie de Blaru. – Charles de Tilly, marquis de Blaru, baille en échange à Charles Dupré ou du Pré, procureur au marquisat de Blaru, un lot de terre d'environ 1/2 acre, et reçoit de lui un immeuble ayant appartenu à Louis Haize.

E. 3533. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1630-1633. – Blaru, Ventes. – Vente de 64 perches de terre, seigneurie de Blaru, tresles de Helleville et des Terres-Franches, faite par Jean le Mire, tisserand, demeurant à Poissy, à Claude Lasne, laboureur, à Blaru. – Vente d'un quartier de terre faite au même, moyennant 20 livres tournois, par Jean Guérault et François Guérault, son fils, manouvriers, demeurant à Blaru. – Nicolas Dupré, laboureur, demeurant à Blaru, vend au même 1/2 arpent de terre, sous la mare d'Abouville. – Raignon, femme de Nicolas Boutier, vend au même 13 perches de terre, aux Terres-Franches, pour 11 livres tournois.

E. 3534. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin.

1643\*1649. – Blaru, Ventes. – Jean le Fort, laboureur, demeurant à la « Haye de Véron ville, » paroisse de Jeufosse, vend à Jacques le Fort, son père, laboureur, demeurant aux Coursières-de-Rosny, certains immeubles? sis dans la seigneurie de Rosny et dans celle de Blaru. – Vente de 60 perches de terre faite à Guy Allais, laboureur, marchand, demeurant dans la paroisse de Rosny, par Guillaume Roussel, laboureur, du Chenet, et Annelte Dupré, sa femme. – Vente de 14 perches de terre, triage du Champ-au-Mire, faite par Pierre Legrand, laboureur, et Claude Allaiz, sa femme, à Jean Pelouing, leur beau-frère, marchand du Chenet, moyennant 23 sous tournois la perche. – Jean Chappelous, vigneron, et Marie Duvall, sa femme, vendent, au même, 53 perches de terre, triage de la Noe, pour 55 livres tournois. – Guy Drouard, tailleur d'habits, de Blaru, vend, au même, 26 perches de terre ou environ, triage de la Cousture,

SERIE E. – TITRES DE FAMILLE

entre le Bisson et la Saussaye, moyennant 14 livres tour-

noi?.

E. 3535. (Liasse.) – T pièces, parchemin: 1 pièce, papier.

1650-1660. – Blaru, Ventes. – Eustache Chanlcl, laboureur, de Blaru, et sa femme, Marguerite Morain, vendent à Robert Idoisne, demeurant à la Villeneuve-en-Chevrie. 6 arpents de terre, paroisse de Blaru, pour 67 livres tournois. Morin Idoisne et Martine Roussel, sa femme, vendent à François Courtois, deux corps de logis au Val, seigneurie de Blaru, pour 100 livres tournois. – Honnête personne Guillaume Gosselin, fils de feu Christophe, maître rôtisseur, demeurant à Paris, rue de la « Fourmagerye, paroisse de Saint-Euslache, » vend à Robert Idoisne, 106 perches de terre, en plusieurs lots, dans la seigneurie de Blaru et dans celle du Chenet. – Thomas du Jardin, de Blaru, vend à Pierre Bernay, bou langer, de Blaru, 1/2 arpent de terre, sis dans la seigneurie de Blaru. – Guy Allais et Geneviève Allain, sa femme, vendent à Jean Pellouin, marchand, demeurant au Chenet, 30 perches de terre, tresle du Poirrier, pour 28 livres 10 sous touuois. – Guillemelle Hyéronisme, veuve de Simon Drouarf, vend à honnête personne Jacques le Marchand, laboureur, demeurant au «Port de Villers, » 80 perches de terre ou environ, lieu dit le Bois-Blot, moyennant 63 livres tournois. – Nare Chevalier, marchand, demeurant en la paroisse de Villeneuve-en-Chevrie, et sa femme Jeanne Cerveau, vendent à Jean Plouin, 30 perches de terre, lieu dit le Poirier, moyennant 21 livres tournois.

E. 3536. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin.

1661-1663. – Blaru, Ventes.– Ventes d'immeubles en la seigneurie de Blaru, faites à Louis Courtois, marchand drapier de Blaru, par Elisabeth Courtois, au triage du Poirier, François Courtois, au triage de la Mare, Pierre Gosselin, au trhge de la Marotte, et Simon Poul.

E. 3537. (Liass\ ) – 7 pièces, parchemin.

1661-1669. – Blaru, Ventes. – Adrien Vassard, charpentier, vend à Louis Courtois, marchand drapier, demeurant au Val, paroisse de Blaru, 85 perches de terre, en deux lots, sis, le premier aux Ormetaux, seigneurie de Blaru, le second sous la mare d'Aboville, seigneurie du Chenet, à raison de 20 sous tournois la perche. – Pierre Mondet, manouvrier, et Louise Lanchard, sa femme, ven-

dent à Louis Courtois, marchand, de Blaru, 23 perches de terre, lieu dit la Marelte, moyennant 20 sous tournois la perche. – Jean Le Clere, laboureur, de la paroisse de Jeufosse, vend à Louis Paul, aussi laboureur, paroisse de Port-de-Villez, 40 perches de clos el mesure, au tresle des Petites-Coutumes, pour 40 livres tournois. – Le sieur Nicolas Cliasteau. « M" tissuetier, rubanieret marchand frangier, bourgeois de Paris, y demeurant, rue » des Lombards, paroisse Sainl-Jacques-la-Boucherie, » et sa femme Catherine Isaac, vendent à Pierre Gallel,

maître d'hôtel du marquis de Blaru, une maison, mesure et jardins à Blaru, près l'église, pour 50 livres tournois. — Etienne Rosingnol, « tondelier, » demeurant rue de Normandie, paroisse Notre-Dame de Vernon, tuteur de Guillaume Beauciel, vend à Jean le Tellier, avocat du Roi et bailli du marquisat de Blaru, un acre de terre en 4 pièces sises aux Carrougcs, la Prise, Bois-Blot et Prémont, moyennant 100 livres 15 sous. — Vente d'immeubles dans la seigneurie de Blaru, faite par Françoise de Josy, veuve de Lucas Luce, en son vivant, sergent au marquisat de Blaru, à son fils Charles Luce, tailleur d'habits. — Louis Haize et Catherine Boultier, sa femme, vendent à Charlotte Boultier, veuve de Martin Haize, deux pièces de terre aux Muttereaux » et une autre sise au Chenet.

E. 353S. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin: 3 pièces, papier.

1679-1713 — Blaru, Ventes.— Honorable homme Pierre Gallet, demeurant à Vernonnet, vend à Charles Du pré, procureur au marquisat de Blaru, 8 perches de terre « assise au dit Blaru, et sur laquelle il y avait une maison » son bastie, triège de May, » pour la somme de 20 livres. — Vente de 45 perches de terre faite par Nicolas Picard, laboureur, et Claude Roussignol, sa femme, à Louis Picard, leur fils, et Françoise le Roux, sa femme, pour 2" livres tournois. — Barbe Monnier ratifie une vente faite par son mari, Jean Lasne. — Charles Questel tisserand en toiles, et Suzanne le Conte, sa femme, vendent à Guy Gaultier, tonnelier, demeurant au But, paroisse de Blaru, une perche de terre pour 3 écus sol. — Pierre de Launay, laboureur, demeurant à Blaru, vend à Claude Daniel, chevalier, seigneur de « Boisdenne-metz, » 1/2 acre de terre, à Blaru, triage de « la maison » à l'Hostc ou des Delaunez, » moyennant la somme de 40 livres. — Louis de Lavigne, journalier, de Blaru, vend à Jean-Baptiste Le Goust, huissier royal, demeurant à Vernon, 30 perches de terre, ou environ, sises en la paroisse de Blaru. lieu dit « la Vallée-Falaize, » pour la somme de 15 livres.

148

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

E. 3539. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

16»m:30. — Blaru, Ventes. — Ventes de divers immeubles dans la seigneurie de Blaru, faites à Clément Planche, meunier, demeurant à Bizy, paroisse de Sainte-Geneviève de Vernon, par Claude Chaumont, laboureur, Jean Le Boux, laboureur, Louis Questel, manouvrier, Louis Allain, vigneron, Pierre Chevalier, maçon, et Marie Dupré, sa femme, Louis Gosselin, tisserand, Jean Chéron, sergent au marquisat de Blaru, Jacques Luce,

tailleur d'habits, et Catherine Haize, sa femme, Nicolas Haize, charretier, et Angélique Billy, sa femme, Jacques Simon, cordonnier en vieux, et Marie Le Dru, sa femme. Charles Dubois, tonnelier, Pichon Louis Pont, laboureur, François Bouget, maître charpentier. — Léger Pellerin, laboureur vigneron, demeurant à Limest, vend à Philippe Planche, marchand, demeurant à Saint-Marcel, un immeuble, sis sur la paroisse de Blaru, hameau du But, faisant partie de la ferme de feu Marin Pellerin, son grand père.

E. 35-ÎO. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

i .->.-. .->-i :<>o. — Amfreville-la-Campagne. — Guillaume Godet, curé de la Haye-du-Theil, au nom et comme procureur fondé de noble homme Robert Godet, sieur de Saint-Amand des Hautes-Terres, son frère, constitue, au nom d'Isabeau de Croismare, veuve de Charles de Goupil, en son vivant sieur d' Amfreville-la-Campagne, 50 livres tournois de rente au capital de 500 livres tournois. — Philippe de la Haye-Chanteloup, seigneur d'Amfreville, Iville, Auvergny, Sotteville, reconnaît avoir reçu de Guillaume de Sourdon, bourgeois de Bouen, en l'acquit et décharge de François de Godet, écuyer, sieur de Saint-Amand des Hautes-Terres, gentilhomme ordinaire de la vénerie du Roi, la somme de 500 livres, pour rachat de la rente susmentionnée, constituée, au profit de l'ayeule maternelle du dit Phillippe, S r d'Amfreville.— Philippe de la Haye-Chanteloup, écuyer, seigneur d'Amfreville, reconnaît, à l'instance de Jean de « La Chantelou » [sic], que, bien que monsieur de Chanteloup, son père, lui ait, le jour même, fait cession et transport de la somme de 3880 livres, pour l'amortissement d'une rente de 323 livres 6 sous 8 deniers, due à l'abbaye de Conches, et lui en ait donné quittance, il ne lui en a « aulcune chose payée... » — Jean du Val, bourgeois de Rouen, se désiste de l'arrêt par lui mis sur les deniers des arrérages de 500 livres de rentes, en quoi

M. de Benesville, conseiller en la cour des aides de Normandie, était obligé envers M. d'Amfreville, à condition que ce dernier tiendra l'engagement qu'il fait au dit Du Val de lui payer 45 écus qu'il lui doit. — Mathieu de Saint-Amand vend à Jean le Bel, fils de Michel, laboureur, demeurant au hameau de « Saint-Aulbin-des-Fresnes, » 35 perches de terre, en la paroisse d'Amfreville, triage de la Plantette, moyennant 28 livres 10 sous tournois en principal. — Vente faite par le même au même, qualifié « marchand, » de 3 vergées de terre labourable, sises au même lieu et dans le même triage de la Plantette. — Retrait féodal des immeubles sus-indiqués par Charles de Tilly, seigneur de Blaru, au nom et comme ayant épousé Prudence de la Haye-Chanteloup. — Pièce relative au partage de la succession de Marie-Madeleine Françoise du Poërier d'Amfreville, décédée au couvent des Dames de Bellefond, à Rouen, le 10 février 1787, dont une des cohéritières était Anne-Elisabeth de Tilly, veuve de Nicolas de Roussel, comte de Goderville, seigneur et patron de Mémoulins et autres lieux, ancien

officier de la marine royale et chevalier de Saint-Louis.

E. 3041. (Liasse.) – 12 pièces, parchemin; 9 pièces, papier, dont 1 cahier de 23 feuillets in-4°.

1G37>1650. – Amfreville-la-Campagne. – Bail à titre de ferme, pour l'espace de huit ans, de la terre d'Amfreville, consenti à Nicolas et Jean du Chemin, père et fils, laboureurs, demeurant dans la paroisse d'Amfreville-la-Campagne, par Charles de Tilly, seigneur de Rlaru et d'Amfreville, moyennant le prix de 750 livres tournois par an. – Bail analogue fait aux mêmes, qui se sont adjoints Jean Regnault, laboureur, demeurant à Amfreville, moyennant 2900 livres tournois par an. – Par sentence du 18 juillet 1642, les fermiers susdits, Jean du Chemin et Jean Regnault, sont condamnés à payer à Charles de Tilly, en argent ou quittances valables, le prix de leur bail de la terre et seigneurie d'Amfreville. – Procédures pour Charles de Tilly contre les fermiers d'Amfreville. – Vente des meubles saisis. – Saisie des immeubles. – Adjudication des immeubles saisis. – Transaction entre Charles de Tilly, seigneur de Blaru, d'une part, et Allonce de Quinlanadoine, écuyer, sieur de Brétigny, d'autre part, touchant le solde de "75 écus 32 sous 6 deniers, moitié de la somme de 151 écus 5 sous, montant de la taxe des dépens auxquels avaient été condamnés Jean de la Haye et Philippe de la Haye, seigneur d'Amfreville, ce dernier, représenté par ses héritiers, Prudence de Canonville, sa veuve, et Prudence de la Haye, sa fille, femme de Charles de Tilly.

SERIE F.

TITRES DE FAMILLE.

149

E. 3542. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin; 18 pièces, papier.

1639-164 1. – Amfreville-la-Campagne. – Pièces d'un procès dont l'origine et diverses phases sont indiquées dans les extraits suivants d'un compromis en date du 26 février 1644 : « Par devant Nicolas Boindin et » Pierre Muret, notaires... du Roy... en son chastellet de ■> Paris,... furent présent... François Martel, chevalier, » seigneur de Fontaine, Bellencombre, Brétigny et au-

- très lieux,... tant en son nom personnel que comme se
- » faisant et porlant fort de... Adrien Martel, son frère,
- » chevalier, seigneur d'Esmalvilic, Hatleville, Touffre-
- » ville et autres lieux... lesquels... sont héritiers, du costé
- > de la ligne des Goupilz, de feue dame Prudence de la
- » Haye, en son vivant espouze... de Charles de Tilly, che-

» valier, seigneur de Blaru, la dite dame seule fille et hé-  
 • ritière de feu... Philippe de la Haye, vivant, chevallier,  
 > seigneur d'Amfreville et la Champagne, qui estoit seul  
 . filz et héritier de feue dame Marie Legoupil, sa mère,  
 > d'une part; et. le dict seigneur Charles de Tilly  
 » d'autre part: lesquels,... pour terminer... les procès et  
 • différend pendant entr'eulx es requestes du Palais de  
 • Rouen, par arrest du Conseil privé du Roy, sur la de-  
 > mande faicte par les dietz seigneurs de Fontaine et d'E:-  
 malleville... contre le dict seigneur de Blaru, à ce  
 • qu'il fust condamné à leur dellivrer les filters et con-  
 o tratz, lettres et escritures, concernans la succession de  
 • la dicte feue dame de Blaru, sa femme; sur laquelle de-  
 > mande le dict seigneur de Blaru se seroit rendu deman-  
 • > deur à ce que les dietz seigneurs demandeurs eussent  
 » à lui accorder la délivrance du tiers des immeubles de  
 » la succession du dict feu seigneur d'Amfreville, qui  
 • > luy avoit esté donnez, au lieu de l'usufruict, sa vie  
 • > durant, des didz immeubles, par contrat de mariage,  
 » passé par devant Guillaume Dupré, tabellion au dit  
 > Blaru (le 12 septembre 162"); ont nommé... pour  
 » juges, arbitres... scavoir est: le dict seigneur de Fon-  
 » taine,... Monsieur de la Douze, conseiller du Roy en  
 » ses conseils et cour de parlement, et président des rc-  
 > questes du palais à Paris, et le dict seigneur de Blaru,  
 » la personne de.... Lebret.... Et où les dietz.... arbitres  
 » ne se pourroient accorder,.... les dictes parties ont  
 » nommé pour tiers... monsieur de Morangis, con-  
 » seiller du Roy en son conseil d'Estat » - La sen-  
 tence arbitrale, rendue le 29 mai 1644, porte: «Nous...  
 » condamnons les... sieurs... Martel payer au... sieur..  
 » Blaru, pour tous droiclz qu'il eust peu et pourroit  
 » prétendre,... aux titres d'Amfreville, Sotteville, Di-  
 • ville, Auvergnny, Saint-Amand, les Aultes-Terres et  
 » autres, possédées présentement par... Martel, dépen-  
 » dantz de la succession de la... dame de Blaru, quand  
 ■ mesme... Martel en seroient cy après évincés de par-  
 tye, la somme de (18000 livres, dans troys moys; en ce  
 » non comprises les (6000 livres) de don mutuel porté  
 » par » le contrat de mariage du seig r de Blaru avec la  
 dame de la Haye, « et sans que le présent jugement

• puisse préjudicier aux droits et prétentions que

» Blaru peut avoir contre les autres héritiers de la dite  
» dame de Blaru... » – Sommatation en exécution de la  
dite sentence. – Lettre autographe signée de F. Martel à  
son neveu de Blaru, pour lui exprimer ses regrets de ne  
pas l'avoir trouvé à Blaru, lorsqu'il y est allé porter les  
18000 livres, à quoi il a été condamné, l'inviter, ainsi que  
madame de Blaru, à assister au bout de l'an de feu ma-  
dame Martel, sa femme, et finalement le prévenir qu'il  
portera les 18000 livres à Rouen, ou les enverra en tout  
autre lieu que son neveu voudra lui indiquer.

E. 3543. (Liasse.) – 5 pièces, papier.

1643-1648. – Amfreville-la-Campagne. – Assi-  
gnation donnée, à la requête de Charles de Tilly, sei-  
gneur châtelain de Blaru et autres terres et seigneuries,  
gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans, étant aux  
droits de sa femme Prudence de la Haye-Chanteloup,  
seule fille et héritière du seigneur d'Amfreville, à Pierre  
Le Moyne, tabellion à Tourville, au nom et comme tu-  
teur, des enfants de Noël le Coinlre, à fin de payemen t  
de fermage d'héritages tenus par le dit Noël le Coinlre.  
– Défaut contre Pierre Le Moyne. – Assignation don-  
née à la requête du même Charles de Tilly à Michel le  
Tailleur, demeurant à Tourville-la-Champagne, ayant  
épousé Marie le Cointre, fille et héritière de Noël le  
Coinlre. – Défaut contre le dit Michel le Tailleur.

E. a 514. (Liasse.) – 9 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1516-1 î«8. – Amfreville (fief de la côte d'). –  
« Marie de Poessy, dame de Huest, veufve de... Jacques  
\* Danfreville, seigneur du dit lieu, d'Apremont et d'un  
» petit fief nommé les Boys de la Roche, » déclare tenir  
ce dernier à foi et hommage de Jean de Tilly, chevalier,  
seigneur de Blaru, à cause de la seigneurie de Blaru. –  
Foi et hommage rendu au seigneur de Blaru, pour le  
même fief, par Nicolas d'Amfreville, seigneur du dit  
lieu, de Bacquepuis, d'Huest et du Bois-de-la-Roche,

150

ARCHIVES DE SEINE-ET-OT3E.

« cytué et assis prez la Haye tic Béronville. » – Partage  
entre Claude de Vipart, seigneur et baron du Bec-Tho-  
mas, et Nicolas de Vipart, son frère, seigneur de la For-  
tiere, des biens à eux advenus par les décès de Margue-  
rite d'Amffeville, en son vivant femme de feu Hector de  
Vipart, leur père, Jean de Vipart, leur frère aîné, Françoise  
d'Amfreville, leur tante maternelle. – Foi et hommage

rendu au seigneur de Blaru, pour le fief du Bois-de-la-Boche, par Jean de Sabrevois, chevalier, seigneur et baron du Bec-Thomas, Apremont, Bichevourg et le fief appelé Bois-de-la-Roche, à lui « appartenant par la succession » de Françoise de Vipart, sa mère, qui le tenoit de Nicolas » de Vipart, son frère. » – Foi et hommage rendu au seigneur de Blaru, pour le même fief, appelé dans l'acte (3 janvier 1634) « fief de la Coste d'Amfreville, » par Jacques le Conte, chevalier, seigneur et marquis de No-uant, Beaumesnil, Mellerault, Boissy, Mauvoisin, Apremont et du « fief de la Coste d'Anfreville, » qu'il avait acquis de Jean de Beaulieu, seigneur et baron du Bac-Thomas. – Autre foi et hommage, pour le même fief, rendu au seigneur de Blaru par André, marquis de Plessis-Châtilillon, seigneur de Bugles et autres lieux, comme tuteur et ayant la garde noble de Jacques et Pierre du Plessis-Châtillon, ses fils mineurs, et de Bénée « Le Comte » de Nonant, sa femme, et par Jean Servant, procureur au bailliage et siège présidial de Mantes, bailli d' Apremont, au nom et comme procureur de Marie Dan-net, veuve de Jacques Le Comte de Nonant et tutrice de Catherine Le Comte de Nonant, sa fille, héritière, avec sa sœur Bénée Le Comte de Nonant, de feu Pompone François Le Comte de Nonant, marquis du dit lieu, sei-gneur de Beaumesnil, Apremont « et des deux tiers en » la moitié, et encore d'un douzième au total, du fief de » la Coste d'Anfreville, autrement nommé le Bois-de-la- » Roche, assis proche Jeufosse et la Haye de Béron- » ville... » – Autre foi et hommage rendu, pour le même fief, au seigneur de Blaru, par Jean Servant, sus-nommé, au nom et comme procureur fondé de Catherine Le Comte de Nonant, veuve d'Erard Bouton, chevalier, seigneur comte de Chamilly, lieutenant-général et com-mandant en chef les armées du Roi, laquelle Catherine avait hérité le dit fief de ses père et mère et du marquis de Nonant, son frère. – Autre foi et hommage rendu, pour le même fief, au seigneur de Blaru, par François Ollivier de Senozan, chevalier de l'ordre du Roi, sei-gneur du comté de Senozan et du marquisat de Rosny, « et du fief, terre et seigneurie du Bois-de-la-Boche ou - Coste d'Anfreville, en partie, de la Haye de Barangue- » \illeet autres lieux,... » qui était propriétaire parla donation entre vifs faite, à son profit, par Jeanne Mar-

guerite Boulon, veuve de Claude Marion de Ponserolles, chevalier, seigneur de Chanrose, colonel d'infanterie et major-général des armées du Roi. – Procédures contre les officiers de la justice d'Apremont, touchant le fief de la Côte d'Amfreville. – Procès-verbal d'arpentage du fief d'Amfreville et pièces y relatives.

E. 3545. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin; 1 cahier, papier, de 5 feuillets in-4°.

1698-20 septembre. – Bionval. – Claude d'Arcona,

veuve de Charles deTilly, marquis de Blaru, et Charles de Tilly, aussi marquis de Blaru, fils et héritier du premier Charles, vendent à Jacques Danviray, chevalier, seigneur de Machonville, conseiller du Roi et président en la chambre des comptes de Normandie, le fief, terre et seigneurie de Bionval, sis dans le bailliage et vicomte de Gisors, et s'étendant sur les paroisses de Bionval, Gasny, le Mesnil-Milon ; etc., y compris la part et portion appartenant tant au dit marquis de Blaru, vendeur, qu'à son frère Henri de Tilly, chevalier, seigneur de Bionval, capitaine au régiment d'Anjou ; le tout mouvant de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, à cause de la baronnie de Gasny ; la dite vente faite moyennant le prix de 28,000 livres de principal et 550 livres de pot de vin. — Déclaration d'héritages tenus de Jacques Danviray t seigneur de Machonville, Gros-Mesnil, Bionval, Bois-Jérôme, Haricourt et autres lieux, par Simon Hébert, prêtre, demeurant à Vernon, fils et héritier de feu Jacques Hébert, procureur au dit Vernon.

3546. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1609-1716. — Chauffour. — Claude « Chastelin, » tonnelier, demeurant à Chauffour, fils et héritier de Marie Henry, qui était héritière d'Abraham Henry, son père, reconnaît qu'il jouit et possède 130 perches de terre sur la seigneurie de Chauffour, sur lesquelles il est dû à Charles de Tilly, marquis de Blaru, héritier de Jacques de Tilly, seigneur de Villegast, son oncle, la somme de 1 livres 13 sous 9 deniers de rente foncière par an. — Procédures, pour cause de non paiement de la dite rente, contre Jacques le Dru et Françoise Abadon, sa femme, veuve en premières noces et donataire de Claude Chastelain. — Obligation de 80 livres consentie au marquis de Blaru par Jacques le Dru, qui entre en jouissance de tous les héritages provenant de la succession du dit Claude Chastelin ou Chastelain.

SERIE E.

TITRES DE FAMILLE.

151

E. 3547. (Liasse.) — 1 cahier, papier, de 27 feuillets in-4°

1414-1415. — Chenet [Le]. — Compte rendu, le 15 février 1414 (1415 N. S.), par Pierre Courager, receveur du « Chesnay, » à noble dame Marguerite de Trie, vicomtesse de Nogent-le-Roi, dame de Saine-Fontaine et du « Chesnay, » pour l'exercice 1414-1415... « Pour les » gages de Jehan le Coq, bailli du Chesnay, pour ceste » présente année, xv livres p. Item, pour les gaiges de

» Thomas Alleaume, conseiller et procureur de Madame,  
» pour la dite année, xxxvi sous... »

E. 3548. (Liasse.) – 1 cahier, papier, de 2i feuillets in- i .

1456. – Chenet (Le). – «C'est le papyer prins et

> extrait des adveux baillés au Chesné-sur-Blaru à noble  
» et puissant seigneur, mons r Philippotde Trye, cheval-  
» lier, seigneur de Se Fontaine, de Roulleboyse et du dict  
» Chesnay, en l'an mil im e cinquante-six. »

E. 3549. (Liasse.)– 3 pièces, parchemin, dont 2 caluers, l'un de 30,  
l'autre de 4 feuillets in- 4°. 1 cahier, papier, de 10 feuillets  
iu-4°.

1507-1603. – Chenet (le; . – Aveux de la terre  
et seigneurie du Chenet rendus au seigneur de Blaru :  
1° par Eobine de Trye, dame de Roulleboize et du « Ches-  
» nay sur Blaru ; 2° par Jean de Méricourt [sic), écuyer,  
sieur de Roulleboize, baron de Moucy-le-Cbâtel, et sei-  
gneur du « Chesnay-sur-Blaru... Est deu, par chacun an,  
» au dit terme de Nouël, au dit sieur,... par chacun de  
» ses hommes tenans feu et lieu, huigt boesseaulx d'a-  
» voine, iceulx qui ont voyture, et 4 boesseaulx qui n'ont  
» point voyture,... et peuvent valloir, par chacun an,  
•> ung muy d'avoine ou environ, et souldoinl esltre appel-  
» lez foresiaiges, le tems passé ;... » 3» par « N. de Ma-  
» ricour » (cet aveu est en forme de terrier); 4° par  
René de Maricourt (sic), chevalier, gentilhomme ordi-  
naire delà chambre du Roi, seigneur châtelain et baron  
de Moucy-le-Châtel, Maricourt, Monceaulx, Roulleboize,  
Ennery... et du « Chesnay-sur-Blaru... Le... manoir est  
-> de présent en ruyne et décadence, et les pressouer et  
» colombier aussy en non valleur:... les cens de la dite

> seigneurie peuvent valloir, par chacun an, la somme  
a cinquante-cinq livres tournois ou environ, » (contre  
32 livres parisis en 1514. ) L'aveu de 1602 constate que le  
droit de forestage « ne peut estre à présent paie. »

E. 3550. (Liasse.) – parchemin; 1 pièce, papier.

■ 511 – Chenet (le). – Lettres d'offres faites au sei-  
gneur de Blaru par Jean de Maricourt [sic), touchant la  
terre et seigneurie du « Chesnay-sur-Blaru, » après la  
mort de Robine de Trye. – Jean de Tilly, chevalier,  
seigneur de Blaru, confesse avoir reçu de noble homme  
Jean de Méricourt, (sic), écuyer, fils aîné de noble de-  
moiselle Robine de Trye, en son vivant, dame de Roulle-  
boize et du «Chesnay-sur-Blaru, » par les mains de  
noble homme Pierre de Méricourt et llector Mauvoisin,  
écuyers, la somme de 70 livres tournois, pour le relief  
et le rachat de la terre et seigneurie du « Chesnay-sur-  
Blaru, » due par suite du décès de la dite Robine de  
Trye, ainsi que les foi et hommage dus à Jean de Tilly, à  
cause de sa châlellenie de Blaru.

E. 3551. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1519. – Chenet (le). – Procédures entre les seigneurs de Blaru, seigneurs supérieurs, et ceux du Chenet, pour cause d'aveu mal rendu.

E. 3552. (Liasse.) – 1 cahier, papier, de 74 feuillets in-4°.

1540 – Chenet (le). – « Papier terrier de la terre et  
» seigneurie- du Chesnay-sur-Blaru, pour noble homme  
» Jehan de Méricourt, baron de Moussy-le-Chastel, S r du  
» dit lieu, Roulleboise, Méricourt et du dit Chesnay,.. »  
Lieux dits : « le Chastel, le Marcès, la grande Queue-de-  
» Chevrerie, les Angles, les Censives du Chesnay, les  
» Coursières, Saint-Augustin, le Chemin de la Côte de  
» Jeufosse, la Souche, la Haye de Loumois, l'Espine-  
■ Bourguine, les Chenots, l'Esguillon, Fourché, la Poelle.  
» la mare d'Aboinville, la Saussaye, la Marette, le Buis-  
» son-Roger, la Noe, le Lua, Meslcret, la Haye-aux-  
•> Moines, les Champs-aux-Questaulx , Tanebource, la  
» Croix-du-Chesnay, le Champ-aux-Loups, les Noyers-  
» Avers, la Nouraye-Barat, le Moulin-Neuf, le Bois-Blot,  
» la Brière, la Chapelle, la Ruelle-du-Boille (et Bayle),  
» la Fosse à la Uaquine (et Davine), la Ponche (et la  
• Ilouche), le Chanfou, le Gaszon, le Le Yaussel, les  
» Gros, le Bois du Manoir, la Motte, la fosse Crosse-  
» vache (Cousse-vache et Conque-vache), la mare Gri-  
» mont, les Ormeleaulx, le petit Moulin, Sablonnière,  
» Clos-au Mire, les Essarts, le clos Robin, Yalmeoris, le  
» Val, Mont-Javoult, ruelle Qualot, Pruche (et Peruche),  
» Champ-Martel, le Cirollet, la petite queue de Chevrerie.

152

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» la Fosse-au-Comte, le Buisson-Durand, la Mare-Gilier,  
» le Pitrouillet, la Haye-des-Periers, au bout du Courlil,  
•> la Fosse rouge (et Fosse à la rousse), la Mare Haye (et  
•> à la Haye), les Sablons, les Cbamps aux Monniers (et  
• Champeaux-Monniers), les vignes du Chesnay, la Cou-  
■ drette et la Condrette. »

E. 3553. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1551. – Chenet (le). – Saisie de la terre et seigneurie du Chenet, à défaut de paiement de la somme de 23 livres 12 sous 8 deniers parisis, taux des dépens auxquels avait été condamné Jean de Maricourt, à la requête de Charles de Tilly, seigneur de Blaru.

E. 355-i. (Liasse.) – 116 pièces, papier.

S. D. XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles. ? – Chenet (le). –  
Extraits ou fragments du terrier du Chenet. – « Table  
» des triages de la seigneurie du Chesnay-sur-Blaru.  
> selon l'adveu de 1547 de Jean de Maricourt. »

E. 3555. (Liasse.) – 68 pièces, papier.

S. D. vers fin – Chenet (le). – Minutes du ter-  
rier du Chenet par triages, qui sont nommés les triages  
du Bout-au-Ferais, la Fosse-Croquevache, la Marette, la  
Couture, la Tanne-Boule, la Porte de la Mare, le Guil-  
lon, les Six Arpents, l'Eguillon, sous la Mare d'Aboin-  
ville, de Lanos, la Vallée de Ligne, la Haye de l'Hommois,  
le Nouier-Aver, les Ormetiaux, le Sentier de Lua, la  
Petite-Queux, le Fourchet, le Gasson, le Clos au Mire, le  
Lua.

E. 3556. (Liasse.) – 120 pièces, papier.

XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles. – Chenet (le). –  
Déclarations des héritages tenus à cens du seigneur du  
Chenet par Raulin Ango, Martin Ango, Pierre Adam,  
prêtre, Pierre Ango, Pierre Allain, Louis Ango, Charles  
Ango, Jean Ango, Amand Ango, Hubert Asmette, Guil-  
laume Amette, François Allix, Jacques Avice, Jean Allaire,  
Louis Abadon, Jacques Alexandre, Philippe Ango, Claude  
Ango, Simon Ango, Louis Aube, Michel Aube, Pierre Aba-  
don, Guillaume Abadon, Martin Abadon, Nicolas Allain,  
Marin Allain, Charles Allain, Guillaume Allain, Pierre  
Allain, Jean Allain dit Chicot, Chardin Allain, Sanson Al-  
lain, François Allain, Pierre Abraham, Jacques Abraham,

prêtre, Michel Allot, Philippe Allot, Charles Adam, Guy  
Allais, Pierre André, Pierre Aubery, Marin Alost.

E. 3557. (Liasse.) – 10 pièces, papier.

XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles. – Chenet (le) . – Déclarations  
des héritages tenus à cens du seigneur du Chenet par  
François et Martin Boursier, Grégoire Bernay, Toussaint  
Billebault, Jean Boursier, Toussaint Baudot, Mathieu  
Binet.

E. 3558. (Liasse.) – 51 pièces, papier.

XVI<sup>e</sup> -XVII<sup>e</sup> siècles. – Chenet (le). – Déclarations  
des héritages tenus à cens du seigneur du Chenet par  
Claude Chantel, Lubin Chantel, Allain Chantel, Martin  
Chambon, Jean Chantel, François Chantel, Nicolas Chan-  
tel, Guillaume Corneville, Nicolas Coste, Nicole Charpen-  
tier, Mathurin Courtois, Louis Courtois, praticien en cour-  
laye, greffier du « Chesnay, » Charles Courtois, Philippe  
Courtois, Guy Courtois, prêtre, Robert le Cousturier.  
Henri le Cousturier, Nicolas le Cousturier, Jean le Cous-  
turier, Jean Caillou, Pierre le Chasseur, Augustin Châ-  
telain, Robert Chastellain, René Certain, Perrelle Cham-  
bon, Jean Chappetois.

E. 3559. (Liasse.) – 15 pièces, papier,

XVI e -XVII<sup>o</sup> siècles. –Chenet (le).– Déclarations des héritages tenus à cens du seigneur du Chenet par Simon le Dru, Léger le Dru, Claude David, François Durand, JeanDarlu, Guillaume le Doyen, JurionDorléans.

E. 3560. (Liasse.) – 9 pièces, papier.

XVIe-xvii<sup>e</sup> siècles. – Chenet (le). – Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur du Chenet par Guillaume François, Jean François, Hilaire Feugère : Jacques Foret, Jacques le Fort.

E. 3561. (Liasse.) – 33 pièces, papier.

XVI<sup>o</sup>.XVII<sup>e</sup> siècles – Chenet (le).– Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur du Chenet par François le Grand, Jean Gosselin, Claude Gosselin, Adrien Georgin, Etienne le Grand, Artus Gosselin, Philippe Gosselin, Denis Gosselin, Christophle Gosselin, Simon Gosselin, Louis Gautier, Nicolas Gosselin, Colas Gosselin, Jeanne

SERIE E. – TITRES DE FAMILI.I.i .

153

Gosselin, Pierre Le Grand, Myot Grentès, procureur en cour laye.

E. 3502. (Liasse.) – 12 pièces, papier.

S. D. – Chenet i le). – Déclarations d'héritages tenus à cens du Seigneur du Chenet par Jean Henry, Pierre Henry, Thomas Haye, Pierre Hébert, Jean Hébert, Nicolas Hébert, Philippe Hérenger.

E. 3563. (Liasse.) – 22 pièces, papier, dont 1 cahier de 29 feuillets in-4<sup>o</sup>.

XVI'-XVII' siècles. – Chenet (le). – Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur du Chenet par Louis Langlois, Jean Langlois, Janequin Langlois, Augustin Laurent, Pierre de Launay, Mathieu Lanchard, Pierre Lucas, Charles Lucas, Nicolas de Launay, Guy de Launay, Charles de Launay, Jean Lespine, Pierre Lanchard, Claude Lasne.

E. 3504. (Liasse.) – 19 pièces papier.

XVI e -XVII e siècles.– Chenet (le). – Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur du Chenet par Jean Manchon, Philippe le Marchand, Jean le Marié, Lucas le Marié, Robert le Masson, Nicolas Masson, Marin Mas-

son, Guy Masson, Philippot le Marchand, Guillaume le Marchand, Jean Manthois, Louis Morain, Clément Manthois, Gilles deMeulles.

E. 3565. (Liasse.) - 9 pièces, papier.

XVI<sup>o</sup>-XVII<sup>c</sup> siècles. - Chenet (le). - Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur du Chenet par Collas Nolles, Jacques Nolles, Georges Nolles, Jean Nolles, Pierre Nolles, Charles Nolles, Etienne Nolles.

E. 3566. (Liasse.) - 27 pièces, papier.

XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles. - Chenet (le). - Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur du Chenet par Louis Pont, Martin de Pré, praticien en cour laye, Lucas Pèlerin, Nicolas du Pray (et du Pré), Guillaume Polt, Jacques Pot, Barthélémy le Plâtrier, Marin Plouin, Guy Pont, Jean Pont, Etienne du Pré, Adrien du Port, Pierre Pont, Louis Pont, Geuffroi Seine-et-Oise. - Série E. - Tome II.

Pont, Nicolas Pont, Marin Pont, Jacques Pinguet, Louis le Poullalier.

E. 3567. (Liasse.) - 13 pièces, papier.

XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles. - Chenet (le). - Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur du Chenet par Mathurin Questel, Louis Questel, Simon Questel, Guillaume Questel, Grégoire Questel, Léger Questel.

E. 3568. (Liasse.) - 35 pièces, papier.

XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles. - Chenet (le). - Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur du Chenet par Guillaume Regnault, Pierre le Roux, Jean le Roux, Michel le Roux, Adrien le Roux, Michault le Roux, Nicolas le Roux, Louis le Roux, Robert Regnault, Mathieu Raignon, Pierre Roussel, Lucas Roussel, Guillaume Roussel, Charles Roussel, Jean Roussel, Simon Roussel, Robert Roussel.

E. 3569. (Liasse.) - 4 pièces, papier.

XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles. - Chenet (le). - Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur du Chenet par Jean le Tellier, Regnault le Tellier, Charles Tremblay, Marin Tremblay.

E. 3570. (Liasse.) - 38 pièces, papier.

XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles. - Chenet (le). - Déclarations d'héritages tenus à cens de René de Préteval, Charles de Tilly et Charles -Bonaventurc de Préteval, successivement seigneurs du Chenet, par Jean de Chérence, Claude Jumel, veuve de Nicolas Couslurier, Pierre Courtois, Pierre Le Chasseur, Elisabeth Courtois, veuve de Jean le Grand, Charles Courtois, fils de Mathieu, Françoise

Courtois, veuve de François Lanchantin, Jean Leclere, Christophe Camus, conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Manies, Claude Chantel, Catherine Laurent, Louise Henry, veuve de Marin Masson, Jean Tremblé, Guillaume Tremblay, Thomas Trubert, Guillaume Fauvel, Charles Tremblay, Adam Tremblay, Antoine Gauthier, François Gardier, iils de Jean, Martin le Grand, Henri Gambard , François Gervais , Nicolas Gervais, Martin Gosselin, Lucas Gosselin, Pierre Gosselin, fils de Christophe, Jean Gosselin, fils de Lucas, Léger Gosselin, Guy Gosselin, Louise David, veuve de Pierre Ango.

20

15 1

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE

I

I6I2-1I35. - Cheuel le].- Publications annon-  
, :LI i! que le marquis de Panilleuse, seigneur du Chenet, fera tenir sa rei ette, pour les droits seigneuriaux qui lui iuse de sa dite seigneurie du Chenel, en la maison de Lucas Gosselin le jeune, bûcheron, demeu nuit .m dit lieu du Chenet. - Pièces d'un procès entre le marquis de Panilleuse et Gu) Gosselin touchant le payement du droit di ' hampart sur deux i ièce de terre l lienet. - Par >cntence du bailliage de Blaru ", juillet 1735, Guj Gosselin est condamné à payer au sieur de • Presteval, ■ marquis de Panilleuse, le champarl des deux pièces de terre en question, sauf son il s contre le sieur de Tilly de Prémont, capitaine au I 'm i ue, infanterie, qui, ayant été appelé en la irandé par son procureur une remise,

parée qi e, estant absent pour le service du Roy, et ac- tuellement en route pour conduire à Pavie, en Italie, un détachement du dit Régiment, parti de Mézièresle ! l de septembre derniet 1734), ne peut répondre sur les conclusions du dit sieur de Presteval et celles du lit Gosselin.

: - I cahier, papier, •!>• i -'

; nillets m-1".

!<;«». – C h i m i le). – Registre journal des rentes  
uriales dues en la seigneurie du < Chesnay, » fait  
juillet 1600.

. – I ■ .' I feuillets iu-i".

1511-1519». – Chenet (le). – Copie des jugements  
,,ii lus i ar le lieutenant du bailli du Chenet, de 1511 à  
1519. Parties: Pierre Gosselin, Thomas, Michaut Pigner,  
i ousturier, Guillaume le Mire, Guillaume le  
Grand, Jean Nolles, Jean Manchon, Bertrand Ydoine,  
.1,-au le Giain, l'aîné, Pierre le Grand, Pierre le Coq,  
Robin de la Haye, Adam Nulles.

.

r, feuillets

1909-1938. – Chenel le). – Pièces d'un procès

entre Charles Bonavenlure de Prélevai, chevalier, mar-

. Clère-Panilleuse, seigneur du Chesnay-sur-

i, » lieutenant de cavalerie au régiment de Toulouse.

d'une part, et Joseph Ollivier, laboureur, demeurant à  
la Saussaye, paroisse de Blaru, d'autre part, touchant le  
payement du droit de ebampart d'un arpent sept perches  
de terre, réclaté au second par le premier en qualité de  
seigneur du Chenet. – Déclaration fournie à René de  
Méricourt, seigneur du - Chesnay, < par Charles Delau-  
nay, laboureur, pour des immeubles parmi lesquels figu-  
rent ceux qui sont frappés de droit dechampart, au pro-  
lit de Charles-Bonaventure de Piéteval. – Constitution  
de procureur, au bas de laquelle sont les signatures auto-  
graphes de Jean Claude de Calbrye, Le Goux et l'abbé de  
Panilleuse, frère de Charles-Bonaventure de Préteval.

E. 3575. (Li ■ 1 pièce, pai !i pièces, papier.

!<;.> i-iw<;o. – Chenet (le). – Pièces de procédure  
pour le seigneur de Blaru, Charles de Tilly, contre Louis  
Duval, fermier du « Chesnaye, •• à fin de payement de la  
somme de 2000 livres pour fermage. – Louis Duval, ses  
biens saisis et mis à l'enchère, entre en prison, le  
1 r février 1658, et en sort le 25 septembre 1659, après

un séjour de "20 mois, •• et ce à raison de cent solz pour  
» chacun mois, tt trois solz 4 deniers pour chacun  
o jour, représentant les frais degisteset gardes, «sui-  
vant la quittance de Thomas Ducouldra y, garde des pri-  
sons royales de Vernon, qui déclare également avoir  
reçu, du seigneur de Blaru, la somme de 41 livres  
lu sous, montant de la dépense faite par Louis Duval,  
pendant sa prison.

l --•') - i pièce, parchemin : 17 pièces, papier.

i<>5»-i?oi. - Chenet (loi. - Procédures concer-  
nant le décret des biens du marquis de Panilleuse. -  
Sentence arbitrale entre René de Préteval, chevalier,  
marquis de Panilleuse, légataire universel de René de  
Maricourt , chevalier, baron de Moucy-le-Chàlel . et  
Claude Aubery, chevalier, marquis de Vatan, héritier en  
pallie du même René de Maricourt, touchant la succes-  
sion de ce dernier. - Requête adressée au lieutenant-gé-  
néral civil au siège de Vernon par Claude d'Arconn,  
veuve et héritière en partie de Charles de Tilly, marquis  
de Blaru, pour obtenir une sentence exécutoire par forme  
de provision sur des fermiers du marquis de Panilleuse,  
jusqu'à concurrence d'une somme de 1500 livres, à valoir  
sur ce qui lui est dû comme créancière de feu René de  
Préteval, en son vivant marquis de Panilleuse, et de Mar-  
guerite de Pompadour, sa femme, ainsi que du marquis  
' Panilleuse, leur fils, pour 650 livres de rente, résul-

J

SERIE K. - TITRES DE FAMILLE.

155

tant du compte, rendu pur le dit feu marquis de Blaru, de  
la gestion des biens et affaires du marquis de Panilleuse.  
ce dernier en qualité de son tuteur élu en justice en 1645.  
- Opposition au décret du marquisat, terre et seigneurie  
de Panilleuse. - Mémoire pour terminer le différend  
entre les S rs de Blaru et de Panilleuse : les moyens indi-  
qués consistent à fixer la valeur de la terre du Chenel-  
sur--Blaru, à en fixer le revenu et le quantum de la res-  
titution des jouissances, enfin donner à M. de Panilleuse  
un équivalent convenable.

Ë. Bill. (Liasse.) - 1 pièce, parchemin : 10 pièces, papier.

1G70-16SS. - Cbenet (le). - Procédures pour le  
seigneur de Blaru contre Guy Lanchard, fermier de la  
terre du Chenet, à fin de payement d'arrérages de loyer.

E. 3578. (Liasse.) - 22 pièces, papier.

173G-172\$. — Chenet (le). — Procédures pour François-Bonaventure de Tilly, chevalier, marquis de Blaru, capitaine au régiment maistre de camp de dragons ; Hilaire de Tilly, chevalier non profés de l'ordre de Saint- Jean de Jérusalem, émancipé d'âge; Jean-Baptiste Perrier, son curateur; Jean-Baptiste d'Anican, maître des comptes, et Claude-Charlotte de Tilly, sa femme, héritiers de feu leur père, marquis de Blaru, contre Charles-Bonaventure de « Presleval, » se disant héritier par bénéfice d'inventaire du marquis de Panilleuse, « son ayeul, » louchant la propriété du fief du Chenet.

E. 3J79. (Liasse.) — I pi ■ -. parchemin; 6 [ ]i«ce», papier.

1496-1551. — Chenet (le). — Hector « Mavoysin, » écuyer, procureur fondé de Bobine de Trye, dame de Boulleboise et du Chenet, baille, à titre de droit cens, à Jean Pingaut, le jeune, demeurant en la paroisse de Blaru, quatre arpents et demi de bois et buisson en la seigneurie du Chenet « sur Geufosse, » moyennant 2 sous parisis par arpent, et un chapon pour la totalité. — Bail à ferme, pour six ans, moyennant un loyer annuel de 500 livres tournois, de la terre et seigneurie du « Chené-sur-Blaru, » fait à François Huvey, laboureur, demeurant à la ferme de Chevrye, par Charles le Petit, greffier des eaux et forêts de Vernon, demeurant à Panilleuse, procureur fondé de Béné de Prévelvai, seigneur marquis de Clère et de Panilleuse, conseiller du Roi. — Charles-Bonaventure de Prévelvai, chevalier, marquis de

Clère-Panilleuse, lieutenant au régiment de Toulouse, cavalerie, héritier par bénéfice d'inventaire de René de Prévelvai, son aïeul, baille et délaisse, à titre de fief et de bail d'héritage, à François-Bonaventure de Tilly, chevalier, maniais de Blaru, exempt des gardes du corps du Roi et mestre do camp de cavalerie, la terre el seigneurie « du Chesnay-sous-Blaru. » — Bail analogue fait au même marquis de Blaru, moyennant 680 livres de renie de bail d'héritage non rachetable, par David Toussaint d'Anviray, prêtre, doyen de Notre-Dame de Vernon, abbé de Saint-Thomas de « Labloutière » (laBloutière . vicaire général de l'évêque d'Evreux, tant en son nom que comme se faisant fort de Jean « Danviray, » chevalier, seigneur de Montgrimont, ancien brigadier îles gardes du Roi el chevalier de Saint-Louis, cl de « François de Caretle, » seigneur en partie de Sommereux, maréchal-des-logis des chevau-légers de la garde du Roi et chevalier de Saint-Louis, tous seuls héritiers par bénéfice d'inventaire de Charles-Bonaventure de Prévelvai, chevalier, marquis de Clère-Panillôuse, lieutenant au régiment de Penlhièvre. — Règlement de compte entre les héritiers sus-mentionnés et le marquis de Blaru. — Le même David Toussaint « Danviray, » tant en son nom que comme procureur de Marie-Marguerite-Charlotte d'Anviray, fille majeure et seule héritière de Jacques « d'Anviray, » el encore de « François-Henri de Carrette, » écuyer, seigneur en partie de Sommereux,

mestre de camp, chevalier de Saint-Louis , reconnaît avoir reçu de François-Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, la somme de 22986 livres 18 sous, savoir : 20400 livres, somme « à laquelle les parties sont con- » venus pour l'amortissement de la rente de » 080 livres, siis-mentionnée comme non rachetable, dans la fieffé du bail à rente de la terre et seigneurie du Chenet, et 2586 livres 18 sous pour les arrérages.

E. 3580. (Liasse.) – Il pièces, parchemin.

150 1-1668 Chenet (le). –Echange d'immeubles

sis au Chenet cuire Louis le Conte, se portant fort pour sa femme, Perrette, d'une part, et Guillaume le Houx, d'autre part. –Vente d'une moitié de maison, cour, jardins et terre, sis dans la seigneurie du Chenet, provenant de la succession de « Bobin de la llôze, >■ faite a Pierre le Boux, moyennant 40 livres tournois, par Guillaume Hèze, laboureur, Simon Gosselin, laboureur, au droit de Perrine, sa femme, et Bobin Gosselin, tisserand en toiles, au droit de sa femme Malline. – Vente d'immeubles au Chenet, faite, outre les charges, moyennant le prix de 18 livres tournois, à honnête personne Pierre

156

ARCHIVES DE SEIXE-ET-OISE.

le R..., par Martin le Blond, et Marion, sa femme. – Pierre Bernay, demeurant à Blaru, et Colette Gosselin, sa femme, vendent à noble homme Charles Le Pelletier, seigneur de Château-Poissy, élu pour le Roi en l'élection de Mantes, la somme de 33 livres 3 sous 8 deniers tournois de rente annuelle et perpétuelle, assise sur une maison et autres immeubles sis au Chenet, pour le principal de 398 livres 4 sous tournois. – Louis Pont, dit Jadin, laboureur, et sa femme, Simonne Chasllellain, vendent à Léger Péteil, meunier, demeurant en la paroisse de Vernonnet, deux demi-arpens de terre, sis l'un dans la seigneurie du Chenet, lieu dit Lesguillon, l'autre dans la seigneurie de Blaru, lieu dit la Fosse-Reconville, poulie prix de 25 écus sol, valant 75 livres. – Vente d'un quart de terre ou environ dans la seigneurie du Chenet, lieu dit la Haye-des-Périers, faite à Hilaire Hézé, laboureur, par Jean Gosselin, aussi laboureur, moyennant 9 écus sol. – Charles le Dru, demeurant à Chauffour, se portant fort pour sa femme, Marie Crespin, vend à Jean Péloing, marchand, demeurant en la paroisse de Blaru, un quartier de terre en la seigneurie du Chenet, au triage du Gasson, dit les Six-Arpents, moyennant 15 livres tournois. – Vente de deux lots de terre sis en la seigneurie du Chenet, triage de la Murette, et en celle de Blaru, triage du Bois-Belot, faite à « honneste personne » Jean Plouing, marchand, par Louis Hézé et Jeanne Mo-

rain, sa femme, moyennant, outre les charges, le prix de 80 livres tournois. – Vente faite au même d'un quartier de terre en la seigneurie du Chenet, triage de la Faulce-Haye, par Charles Questel, sergent de la châtellenie de Blaru, et Anne Collin, sa femme, moyennant 25 livres tournois. – Vente, faite au même, de 55 perches de terre au Chenet, par Nicolas le Couturier, jaugeur au marquisat de Blaru, et Claude Jumelle, sa femme, pour le prix de 60 livres tournois. – « Judic le Mierle, » veuve de maître Guy Bosché, en son vivant procureur et receveur de la terre et seigneurie du Chenet, vend à « honneste personne Louis de Cahangnes, marchand, bourgeois de Vernon, » un arpent et demi de terre en deux lots, sis sur la seigneurie de Blaru et sur celle du Chenet, triage de la Noue, pour le prix de 120 livres tournois.

E. 351 i.. 7 pi ces, parchemin.

1556-1649. – Chenet (le). – Regnault le Chasseur, laboureur, demeurant au Chenet, paroisse de Blaru, baille, par échange, a Jean Carré, prêtre, demeurant à Blaru, un quartier de terre, sis en la seigneurie de Blaru, près la maison Cheryot, plus 9 perches de terre

au même lieu, et en reçoit 1/2 acre de terre en la seigneurie du Chenet, et un écu d'or sol de soulte. – Le même baille au même, par échange, 32 perches de terre, en la seigneurie de Blaru, triage des vignes du Chenet, et en reçoit environ une vergée de terre, en la seigneurie du Chenet, triage du Garzon. – Jean Chambon, laboureur, de la paroisse de Blaru, baille et « raproprie » à Jeanne Gardier, sa femme, une vergée de terre en la seigneurie du Chenet, lieu dit « Ciloret. » – Vente de 80 perches de terre en la seigneurie du Chenet, faite à Marin Tremblé, marchand, laboureur, de la paroisse de Blaru, par Gilles Poullalier, du consentement de son curateur, Jean Le Coq. – Vente d'immeubles au Chenet, faite à Louis Duval, marchand, demeurant dans la paroisse de Rosny, par Geliroy Chambon, fils d'autre Gefiroy, laboureur, de la paroisse de Jeufosse. – Louis Hézé, fils de Jean, demeurant à Blaru, du consentement de son tuteur et curateur Nicolas le Cousturier, jaugeur à Blaru, vend à Jean Plouin, 30 perches de terre au hameau du Chenet, « trelle des Nouiers. »

E. 3582. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1661-1663. – Chenet (le). – Ventes d'immeubles en la seigneurie du Chenet faites à Louis Courtois, marchand drapier à Blaru, par : Pierre Gosselin, au triage de Dessous-la-Mare ; Marie Roussel, au triage du Bois-Blot; Jean de « Charencey, » archer des gardes du Roi, au triage de Lesguillon ; Marie Courtois et Nicolas Bouthier, cordonnier, de Blaru, au triage du Courtis.

E. 3583. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin: 12 pièces, papier.

8 6 70-1719 – Chenet (le). – Antoine de Chenard, chevalier, seigneur de Boussey, demeurant au Boussey,

et Marie-Madeleine Le Tellier, sa femme, vendent à Louise-Catherine de Lommeau, veuve de Jacques de Tilly, chevalier, seigneur d'Apremont. demeurant à la rue de Normandie, paroisse Notre-Dame de Vernon, une maison et autres immeubles au Chenet, moyennant, outre les charges, le prix de 2600 livres argent. – Demoiselle Barbe Gruel, demeurant à Vernon, vend à la même plusieurs pièces de terre dans la paroisse de Blaru, moyennant, outre les charges, le prix de 78 livres. – Autre vente de plusieurs pièces de terre sises en la même paroisse, faite à la même, par Gervais Nolle, marchand tisserand, demeurant à Vernon, et Catherine Andrieu, sa femme, pour le prix de 136 livres, outre les charges. – Déclaration, signée « Delommeau prémont, » des biens tenus du marquis de Blaru, à titre de cens, par

SERIE E. – TITRES DE FAMILLE.

157

Louise-Catherine de Lommeau. – Déclarations d'héritages tenus successivement du marquis de Blaru, à titre de cens, par Jean Dubois, ayant épousé Colette Bonamv, veuve de Jacques Nolles, Nicolas Nolles, Marie Idoisne, veuve de François LeTellicr, écuyer, seigneur du Vivier, Antoine de Chesnard, chevalier, seigneur de Boussay [sic], au nom et comme ayant épousé Madeleine Le Tellier, fille et héritière par moitié de François Le Tellier, seigneur du Vivier, et enfin Claude et .Nicolas Nolles. – Etat des terres, en champart sur Blaru, acquises par M. de Prémont de M. de Boussey. – Deux quittances autographes signées : De Boussey.

E. 3584. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin: A pièces, papier.

1 î03- 1 î^c- Chenet (le).– Guy Courtois, tisserand, demeurant à Blaru, se portant fort pour sa femme, Marguerite Hébert, vend à Jacques Courtois, laboureur, demeurant à la rue de Normandie, à Vernon, une maison assise au hameau du Chenet, pour le prix de 150 livres.

– Jacques Courtois vend à Gabriel Queruel, vigneron, demeurant à Bizy, 3 livres de rente à hypothèque spéciale sur une maison « assise au hameau du Chesné, paroisse » de Blaru, » pour le prix de 144 livres. – Marie Laccollée, veuve de Jacques Courtois, s'engage, en son nom et au nom de ses enfants mineurs, à payer à Gabriel Queruel la somme de 4 livres 10 sous par an, pour éviter les poursuites dont la menaçait le dit Queruel, au sujet d'une somme de 90 livres qu'il avait prêtée à Jacques Courtois, pour acheter la maison du Chenet. – Gabriel Queruel reconnaît avoir reçu de Pierre Picquet, vigneron, demeurant rue de Normandie, paroisse de Notre-Dame de Vernon, et de Marie « La Collaye, » sa femme, veuve de Jacques Courtois, la somme de 2<sup>5</sup> livres 15 sous, pour

amortissement de rentes, « empruntée, » à cet effet, à Hubert Pelletier, maître chirurgien juré à Vernon, au profit duquel le mari et la femme constituent une rente de 12 livres sur la maison du Chenet et autres immeubles. – Bail de la maison du Chenet fait à Guy Gosselin, laboureur, demeurant à Blaru, par Pierre Picquet et Marie « La Collée, » pour un loyer annuel de 15 livres.

– Vente de la même maison faite à Louis de Tilly, chevalier, seigneur de Pré, demeurant à la rue de Normandie, par Adrienne Courtois, fille majeure, héritière de feu Jacques Courtois, Pierre Picquet le jeune, vigneron, Marie Courtois, sa femme, sœur d'Adrienne, Guillaume Sabin, journalier, Catherine Courtois, sa femme, aussi sœur d'Adrienne, et Marie « Lacolée, » déjà nommée, moyennant la somme de 400 livres, constituée, pour partie, en une rente annuelle de Pi livres.

E. i.'Sô. (Liasse.) – 13 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1508-1780 Chevry (Ferme de).– Nicolas Binet,

laboureur, demeurant à Blaru, vend à Jean de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, 18 acres de terre « en une » pièce, en laquelle a maison mannable, court, grandie, » estables, jardins, bois et appartenances, ... assis ou dit » Blaru, au lieu dit les Coustures du port de Villiers. . . » – Jacques Binet approuve la vente de 18 acres de terre faite par « Colin » Binet à Jean de Tilly. – Colin Binet, Guillemette, sa femme, Jean et Jacques les « Binetz ■ leurs enfants, déclarent avoir reçu de Jean de Tilly la somme de 100 livres tournois, « que le dit seigneur leur » avoit promis payer, par l'appointement qu'il avoit fait » avecques eulx des procès qu'ils avoient eubz en- » semblés, » et à cause « du transport de leur héritage y qu'ils avoient fait à mon dit seigneur... » – Simon Binet, laboureur, de Blaru, baille par échange à Jean de Tilly 18 acres de terre, moitié de 30 acres « qui ont esté parties avec Colin Binet, frère du dit Simon, « e! en reçoit 20 acres de terre en la seigneurie de Blaru, lieu dit la « Courbe-epine. » – « Arsans de Nonyville », maçon, et Guillemette, sa femme, demeurant à Vernon, vendent à Pierre Barbe, tisserand en draps, demeurant à Blaru, un acre de terre, au Cbène-Goilon « à trois Cornetz ». – Transport du même immeuble fait par Pierre Barbe à Jean de Tilly, chevalier, seigneur de Blaru, et Françoise Ladvocat, sa femme. – Denis Luce, laboureur, de Vernon, vend aux mêmes un acre de terre au Val-de-Chevry. – Vente d'un demi acre de terre au Val-de-Chevry faite aux mêmes par Pierre des Faulgières et Marion, sa femme, de Blaru. – Bobert le Myre, laboureur de vignes, demeurant à Gamilly, paroisse de Vernon, vend à Françoise Ladvocat, veuve de Jean de Tilly, un arpent de terre au triage de la Courbe-Epine. – Vente de trois vergées de terre au même lieu, faite à la même, par Colette, femme de Pierre Marchand, de Blaru. – Requête adressée au bailli de Blaru par Charles de Tilly, marquis de Blaru, tendant à obtenir l'autorisation de procéder à une saisie contre Aman Ango, fermier de

la ferme de Chevry, pour cause de non paiement de rentes seigneuriales. — Procès-verbal d'arpentage de la ferme de Chevry. — Bail de la ferme de Chevry fait pour 3, 6 ou 9 années, par François Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, à Bené Froyer, marchand et laboureur, demeurant en la paroisse de Villeneuve-en-Chevry, et à Catherine Morct, sa femme, moyennant un loyer annuel de 800 livres. — Bail de la même ferme, fait pour 3, ou 6 années, par le même, à Jacques-Claude Vinol, labou-

158

reur, de Blaru, aux mêmes conditions. — Bail d'une pièce de terre de 3 arpents, appelée pièce de Jauma (anciennement, mu Jomarins), ajoutée à la ferme de Chevry, fait par le marquis de Blaru au même Jacques-Claude

Vinol moyennant un loyer annuel de 105 livres. — Bail de la ferme de Clievry, fait pour 6 années, par François de Tilly, marquis de Blaru, à Jean Uibin Gosselin, laboureur, demeurant ci devant à Egleville, près Pacy, et actuellement à Blaru, moyennant un loyer annuel de 2,000 livres.

5. (Liasse.) — 11 " 13 "

1 156-1703. — Clère et Panilleuse. — Aveu et dénombrement des baronnies, terres et seigneuries, fiefs et arrière-fiefs, tenus en hommage du roi de France par les ducs de Clère : la demie baronnie de Clère, « assise des bailliages de Rouen « (Normandie et Gisors »; le franc fief de Beaumais; un fief noble, nommé « Goupilliaires », dans le vicomte de Beaumont-le-Roger; un demi fief nommé Panilleuze, ni la seigneurie de Panilleuse, bailliage de Gisors. — Pièces à l'appui d'une instance que le marquis de Blaru veut introduire au parlement contre M. de Bercy, concernant les intérêts du principal, pour lequel le dit marquis de Blaru a été colloqué, par la sentence d'ordre du prix de la terre de Panilleuse, vendue le 13 juillet 1701.

. — pièces, papier.

Br. 12-K.C5. — Clos le . — Sentence de la vicomte tranlan, qui autorise, au profit de Jeanne Le Maçon, veuve de César de Monlenay, en son vivant, baron de Garancières cl Baudemont, la saisie arrêt de deniers dus à Hiéronime d'Arcona, par François Busnel et Thomas Dastin, fermiers de la terre du Clos, appartenant au dit d'Arcona, à lin de paiement de la somme de 5,000 livres, plus de cinq années d'arrérages d'une rente de 1,000 livres, constituée au profit de Christophe Le Maçon, en son vivant chevalier, seigneur de Gonneville, et père de la susdite Jeanne la Maçon. — Hiéronime d'Arcona continue à l'aliéner de la terre du Clos à la veine de Michel

Busnel el à Fram ois Busnel, sou lils, ainsi qu'à la veuve de Thomas Dastin et à Julien ri Henri Dastin, ses cn-  
- Quitl i i aux mômes par Louise de

Pleurs, veuve de M. de Bretignières, pour sommes re-  
çues en paiement d'arrérages de rente, dus à la dite Louise par Hiéronime d'Arcona.

UîfniYES DE SEINE ET OISE.

. ( i .i ■. fi | ,ll' liemin ". j i '■ ■■■, , papier.

r. îflis-crj.'îr\*. -- c dominer (le) et fief de Longueville (1). - " Cj en?suil l'inst luclion el estât et gouvernement des lin\ s el forcs lz el coustumes et paturaiges du fief de Longueville, appartenant aux habitans de dessus les lieux d'iceluy lief; lequel fief est situé el assis en Normandie, près Yernon-sur-Saine. Se double el coppie a esté recouvert à Paris, en la chambre des comptes du Roy, nostre sire, l'an de grâce mil deux cens ei cinq, dixiesme dejam ier. - El premièrement : - Ladicteforesl et pasluraiges appartenant, si comme' il/ se comportent et étendent en long et en lé. de toutes pars, bourné, d'un bout, le Bu des Goulletz, et, d'à ni lie bout, le Bu de Burgival, qui fait la disparacion de France et de Normandie, d'un rosté la terre et jurisdiction de Pacy, et d'aultre costé leshameaulx duel il lief, assis en la vallée de Longueville ; lequel héritaige appartient aux habitans comme leur propre héritaige et fons, et en doibvent prendre et jouyr en la manier.' cy-après déclarée. - Premièrement, chacun coustumiery peult aller chasser et prendre toutes bestes à cor et à cry, et oyseaulx quelconques, à leur plaisir ; et en payeront au Roy nostre sire, par chacun an, a a roj et à plusieurs genlilz hommes et aultres personnes, pardons et aumosnes faietz jadis par le roy Saiut-Lou\s, roy de France, c'est asçavoir : cent muylz de vin de renie, et, ave,: ce, vingt-quatre costes de fruytz, estimés à payer en argent, pour chacun feu des dessusdils habitans, deux deniers parisis par an; cl ne peult lesditscoustumiers, voisins de ladite forestz, près ne louing, desserter ne mettre en labeur, vendre r,y allier en quelque manière que ce soit. - Item, les gens dudit pays et fief peult eslire à leur plaisir et mettre une personne dudit lief, tel qui leur plaist, par manière de verdier, suffisant ad ce, pour garder ladite foiestz et lief, et avecques ce, ilz peult les dessus nommés y mettre et eslire deux aultres hommes souiz iceluj verdier, pour myeulx y prendre garde, par manière de sergant ; et yceluj verdier, pour lu\ el les dessus dits sergents, lesquelz doibvent payer et contenter, doibt avoir, par chacun an, pour ces gaiges, sur chacun feu, huyt deniers parisis, à payer au terme de ToussainlsetPa ques; lesquelx verdier el sergents peult estre, par les dits habitans du dit lief, par chacun

r Les coutumes forestières du fief de Longueville sont sur papier,  
t dans un ici état de détérioration que la Inclure en est bien difficile,  
et qu'une simple communication peul compromettre l'intégrité de la  
icee : .'.-i pourquoi l'on ;. cru qu'il y aurait quelque utilité a re-  
produire ce document in extenso.

SERIE E. - TITRES DE FAMILLE.

159

» an, hcslésetyen bouter d'aultres, si bon leur semble,

» hors du dit office. - Item, les dessus dits verdier et

» sergans seront tenus faire serment ausdits habitans du

dit fief que, chacun jour continuellement, ilz yront et

\ isiferont bien et deuenient la dite forest et coustumes

Longueville, et feront ung rapport et vray, devant

o les commis, jurés et ordonnés ad ce, et se feront les

» dits rappors toutes les quinzaines, et seront les dessus

» dits sergents {sic) de escripre et mectre par estât toutes

» les offenses et malefacessons que trouveront avoir esté

» l'aides en ladite forest et coustumes, et feront bonne et

mye diligence de le savoir, et que nul ne resele-

» iodi. - Item, avec ce, les gens dudit pays et fief, pour

v myeulx ordonner en leur fait, bonne garde et visita-

» tion en ladite forest, peult et leur appartient en leur

» droit de esluyre, establir douze personnes dudit fief,

» telz qu'il leur plaise, si bon leur semble, suffisans ad

» ce, qui seront jurés, qui yront, par Iesdites forestzet

pusturaiges, veoir et visiter par chacun moys uue foys,

» toutes les malfassons qui y seront faictes, et se lesdiis

sergents et verdier en auront fait bonne diligence ; et

a feront les dessus dits douze hommes service se ilz y

» ont point trouv'é de fraulde ne de déception ; et auxi

» seront les dessus dits payés et contentés de leurs

» peines sur les deniers des amendes qu'en seront rap-

» portées parlesdils sergents ; lesquelz douze hommes les

» gens dudit pays pourront osier et changer ung ou

» deulx, ou ce qu'il leur plaira, por chacun an, et y en

» mectre d'aultres, si bon leur semble. - Hem, s'il est

l rouvé par lesdits jurés ou aultres personnes dudit fief

que le dit verdier ou sergents ayent recellé aulcune

» malfasson faicte en la dite forest, ou que ce fust de

» leur consentement qui l'eussent laissé prendre, ou em-

» porter ou transporter hors dudit aulcune quantité de

lo\s, ilz perdrat ses gaiges et salaire d'un an, et,

avec se, il seroit privé de sa droiclure et forfaict ung  
>• an de sa droiclure et usaige des franchises, ou à la

volonté de la plus grand et saine partie d'yseulx, selon  
> le malfaicl, et pareillement les jurés au cas pareil. –

Item, pour survenir à la nécessité et fourniture de

boys des dits habitans, les dits verdier et sergents se-  
•• ront subjectz semondre, ou adjorner cl assembler i a  
» quelque lieu, vingt-quatre hommes, de chacune par-  
» roissesaporcion, pour esluyre en droit lieu, place au  
■ mains damaigable, et faire une livrée, là où chacun  
» dudit fief pourra aller et user tout par ordre ainsy que  
h île raison, et demourra, en chacune livrée, certain  
» nombre de bai'.Iiveaulx pourretorer (ou reloier) ladite  
\* forest, et nul ne pourra prendre le boys qui sera bon  
» et pour maisons, pour ardre, se il ne luy est baillé par

» livrée, et s'il est trouvé faisant le contraire, il perdra  
» son ferrement, et se payera amende, pour chacune  
chartée, V sous parisis, pour chacune somme de rhe-  
» val ou d'asne, ll sous parisis, et, pour chacune somme  
» d'homme, XII deniers parisis. – Item, nul ne pourra  
> ne debvra nul couper boys pour maissonner, se il ne  
» luy est premièrement livré et merché par lesdits ver-  
» dier et sergents; et sera tenu chacun de le couper cl  
» abatreen telle sorte et manière et si deuenient comme  
» il appartient, et que la revenue en resepee n'en puisse  
» empirer; et s'il estoit trouvé faisant le contraire, ils  
» perdront leur ferrement, à la volonté desdits verdierct  
» jurés, et seront tenus de le reseper, et payer amende,  
» à la volonté d'icelx jurés, selon l'ésigence du cas et le  
» méfect. – Item, et seaulcuns boys estait livré à aul-  
» cun pour maisonner, et il l'aura fait abatre, nul aultre  
» ne le pourra prendre ne couper ne emporter, s'il n'a-  
» voit jeu au boys plus d'une sepmaine, et s'il estoit  
» trouvé faisant le contraire, il perdrat son ferrement.  
» et sy payerait amende pour chacune charretée, cinq  
» soulx parisis, et pour chacune charge de cheval et  
» d'âne, deux soulx parisis, et pour chacune somme  
o d'homme, douze deniers parisis. – Kern, et quant  
» aucun aura abatu aulcnn boys pour ardoir, nul ne le  
» porra dirupper ne emporter le jour qu'il aura esté  
» abatu, ne lendemain, jusques ad ce que qu'il et (sic)  
» aura jeu deux jours et deux nuytz. et s'il est trouvé fai-  
» sant le contraire, il perdra son ferrement, et sy  
» payera amende, pour chascune charelée, V sous pari-  
» sis, et pour chascune somme de cheval et d'asne, ll  
» sous parisis, et pour chascune charge d'homme, XII de-  
» niers parisis. – Hem, en toute la forest qui ne sera  
» point ordonnée pour livrée sera deffendu que nul ne  
» se cse ne se hardy d'y aller pour y couper, abatre ne  
» emporter point de boys, pour quelque cause que se  
» soit, tant pour eschalaz que aultrement, se se n'est  
<- tremble ou boys sec, se se n'estoit au cas de nécessité  
» de maison, qui luy eust eslé délivré, baillé et marcqné

» par lesdits verdier et jurés ; et s'il est trouvé taisant le  
» contraire, il perdra son ferrement, et si payera amende,  
» pour chacune chartée, V sous parisis, pour cheval  
» ou asne, 11 sous parisis, et pour homme, XII deniers  
» parisis. — Item, se aulcune personne dudit fief et pays  
» vendoit ou transporloil à aulcune personne hors dudit  
» fief aulcune cantité dudil boys, en quelque manière  
» que se soit ou pour quelque cause que se soit ou prix,  
» et il est trouvé, conneu et vériftié, il payera, pour cha-  
» cune chartée, X sous parisis, et pour chacune somme  
» de cheval ou d'asne, 1111 sous parisis, et, aves se, y  
» perdre et forfera sa coustume, dreclure, franchise et

160

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

usaigc en la dite forest jusques à ung an et plus et à  
la votante desdits jurés et verdier, selon la calilé du  
mal fait. — Item, et por semblable, se aulcun du dit  
fief et pays prenoit boys de quelque essence que se soit  
et le mectoit en sa maison, et après le transportoit hors  
du dit fief, ilseroit puny comme devant est dit, etc.  
— Item, auxi aux dessus dits deiïens, que nul ne  
pourra, ne debvra couper, ne abatre aulcun arbre,  
qui porte fruytz quelque il soit ; maiz demourera à la  
ladite forest pour la pousson ; et s'il est trouvé faisant  
le contraire, il payera amende comme devant. — Item,  
en ladicte forest et livrée, nul ne pourra couper ne  
abatre aulcun boys de nuyt, ne amener en quel-  
que sorte que se soit, sur paine de faire amende  
à la volonté des dits verdier et jurés. — Item,  
en boys de taillys et de deffens, nul ne porra me-  
ner bestes qu'il n'y ait cinq années escheuz et ré-  
volus pour les revenues dudit boys, sur paine de perdre  
les bestes et payer amende à la volonté desdits jurés  
et verdier. — Item, nul ne pourra mener en ladite  
forest en pasturaiges nulles bestes à laine ne chèvres,  
sur paine de perdre les bestes et faire amende à la vo-  
lunté desdits verdier et jurés ; et se aulcunes bestes y  
estoient trouvés qui ne fussent de dessus la terre et fief,  
les dessusdits habitants les pourront prendre comme  
en forfaiture et en faire à la délibération desdits  
jurés et verdier. — Item, se aulum, de nuyt, faisoit  
abatre aulcun boys et faisoit quelque offence, il perdrait  
sa coustume ung an, et se payerait amende à la vo-  
lunté desdits jurés, etc. — Item, et en ladite forest et  
coustume comme ailleurs est deffendu à ung chacun  
de porter la sye et la haiche plate, sur paine de perdre  
les ferremens et de payer amende à la volonté desdits  
verdier et jurés. — Item, et se aulcun y avoit otïencé  
et fait quelque malfasson de feu que il luy eust mys et  
bouté, il perdrait sa constume ung an, et, selon le dom-  
mage desdils, faire l'amende à la volonté desdits ver-  
dier et jurés, selon l'exigence du cas. — Item, en ladite

forest, tant en deffens comme ailleurs, aucuns usans de coustume ne peult prendre neulles bestes en forme de panaige ou de paturaige, se n'eust seullement de sa nourriture, et seullement pour le gouvernement de son hostel et mesnaige dessus ledit fief sans fauldre (ou faulcie), sur paine de forfaiture et amende à la volonté des dits jurés et verdier. – Item, se en ladite forest et coustumes, tant en deffens comme en coustumes, aucunes personnes qui ne seroient pas du pays et du fief, et qui serait demourant hors, estoit trouvé abalans, coupant ou emportant boys, ou fissent aucune mal fasson ou gardant bestes, ils y forferont leurs bestes,

» ferremens, harnoyes et vestures. – Item, lesdits verdier  
» et jurés, toutes et quantes foys que mestier sera et que  
» il serait besoing de faire aucune vissitacion ou mon-  
» trer en aucun lieu dudit fief, ou quelque appointement  
» pour le fait de la communauté en icelle forest, y pour-  
» roit appeller et élire, prendre et assembler avecques  
» eulx de chacun villaige sa porcion, jusques au nombre  
» de vingt-quatre gens ad ce suffisans et congnoissans  
« ad ce et sans faveur, pour ce que du faict de commu-  
» nauté il n'y a point de ordre, se que lesdits verdier et  
» jurés avec les XXIIII hommes esleuz sera tenu et entre-  
» tenu sans contredit en aucune manière. – Item, lesdits  
» verdier et jurés pourront, deux foys l'an, esluyre douze  
» hommes des plus gens de bien, de chacune parroisse  
» sa porcion, sans fauldre, pour taxer les amendes et  
» forfaiclures et malfasons qui auront été faites en ladite  
» forest en cest an, et seront taxées sans débat ainsy  
» que de raison, et seront payés lesdites amendes et for-  
» failures sans aller au contraire, sur paine de payer  
» double amende ou forfaiture de leurs franchises et  
» perdre la coustume, droiture et usaige en ladite forest  
» jusques à ung an à la volonté des dits jurés et verdier.  
» – Item, et d'icelles amendes, par l'ordonnance de douze  
» jurées, sera aucune porcion donnée et départie audit  
» verdier et sergents, selon que il luy auront bien servy,  
» sans ce que les dessusdits verdier et sergents en puissent  
» rien avoir seneplaist aux dessusdits jurées, et selon  
» comment ils auront bien gardé ladite forest et cou-  
» tume. – Item, semblablement, sur lesdites amendes et  
» forfaitures et malfassons, les douze jurés seront payés  
» de leurs paines et travaulx, par l'ordonnance des vingt-  
» quatre hommes esleuz et dessus dits, et, se surplus y  
» avoit, les frais mises défrayés, il sera départy à cha-  
» cune parroisse sa porcion, et employés en la nécessité  
» de ladite forest, ainsy que délibéré sera. – Item, icelles  
» amendes seront queullis par ledit verdier et deux des  
» jurés, par deux foys l'an, c'est asçavoir Nouél et Pen-  
» thecouste. » – Adjudication de trois piéces de terre  
sises au bailliage de Gisors, châtelainie de Vernon, triage  
des « communes de Longueville, » faite par les commis-  
saires nommés pour lieffer les terres vagues de Norman-  
die à Jacques de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru. –  
Déclaration des héritages plantés en bois broutis, tenus  
par Jacques de Tilly, écuyer, seigneur châtelain de Blaru,  
acquis des commissaires du roi en 1575. – Adjudication  
de trois piéces de terre au même triage des communes de

Longueville, faite à Louis de Tilly, chevalier, seigneur de Blaru, par les commissaires généraux députés par le Roy, pour la réunion, la vente et revente de son domaine en Normandie.

SERIE E

TITRES DE FAMILLE.

161

E. 3589. (Liasse.) – 21 pièces, parchemin; 9 pièces, papier; vesti eau.

1863-1593. – Colombier (le) el fief deLonguevillc.  
– Pièces d'un procès entre Françoise Ladvoat, veuve de Jean de Tilly, seigneur de Blaru, d'une part, l'abbé el les religieux de Sainte-Catherine-du-Monl, près Rouen, et le prier et les religieuses de Sainte-Madeleine de Bizy, d'autre part.— Richard de Crévecœur (Ricardus de Crivecor), chevalier, donne au monastère de Sainte-Cathciïne-du-Mont près Rouen, pour la quatrième partie du champart de tout son fief, 8 acres de terre consistant en sa terre située entre le bois de Longueville-sur- Vernon (inter boscum de Longuevilla supra Yernonem), d'une part, et la terre du fief de Geoffroi de la Porte (Gaufridi de Porta), d'autre part, aboutissant, d'un côté, au fossé de « Morlu », et, d'autre côté, au fossé « de Gillante-verne ». Témoins : Guillaume de Miriciis, prier de Bizy, Jean dit le Rei, Nicolas Basire, Gillebert de Bizy, Jean de Bizy, et plusieurs autres. – Le roi de France renvoie devant le bailli d'Evreux un procès entre Jean de Tilly, éeuyer, seigneur de Blaru, d'une part, et les manants et habitants du fief de Longueville, d'autre part, « pour » raison et cause d'une pièce d'érिताige, frans et levées » que ledit seigneur de Blaru disait lui appartenir, et dont l'évocation au siège d'Evreux était réclamée par ledi 1 seigneur de Blaru, pour cause de suspicion des juges du bailliage de Gisors. – Requête adressée au Roi et aux gens du Grand-Conseil par Françoise Ladvoat, dame de la seigneurie de Blaru, « de laquelle seigneurie de Blaru » ou autrement est et dépend ung fief vulgairement appelé » le fief du Coulombier, prés et joignant ledit Blaru, à » cause duquel fief du Coulombier, sont et deppendent » deux pièces de terre, l'une d'icelles contenant XYIII

• acres ou environ, située et assise au lieu nommé La » Cousture Maupertuys, l'autre pièce, contenant de XII

• à XIII acres de terre ou environ, vulgairement nommé » la terre de Gaigne-Pleige, assise près du dit Coulombier, » dont ladite dame et ses prédécesseurs ont joy de tout » temps, comme encore font de présent. Et soit ainsi

» que lesdites terres et seigneureries de Blaru et du  
» Coulombier soient situées et assises au dedans des fins  
» et mectes du bailliage de Mantes, qui est en France, et  
» hors les fins et mectes du duché de Normandie, ce  
» néantmoins, à cause des dixmes deucs pour raison des  
» dites deux pièces de terre dessus déclarées, procès se  
» seroit meu au Grand Conseil entre les doyen, cha-  
» noines et chapitre de Nostre-Dame de Vernon, qui

Sf.ine-et-Oise. — Série E. —Tome If.

» maintiennent les dixmes d'icelles pièces de terre à  
» eulx appartenir, comme estant en la duché de Nor-  
» mandie, d'une part, et frère Simon Tailleboys, prieur  
» du dit Blaru, qui maintient lesdites dixmes à lui ap-  
» parlenir, à cause de son dit prieuré de Blaru, comme  
» estant au pays de France et hors ladite duché de

Normandie, d'autre pari. Nonobstant lesquelles choses,  
» les religieux de Sainte-Katherine de Rouen s'efforcent  
» traiter ladite dame de Blaru en la duché de Normandie,  
» et la faire appeler à ban, ;ï la prochaine ville dudit  
> duché de Normandie, pour raisou de la propriété de  
» ladite terre assise au dit lieu de Maupertuys, ou partir  
» et porcion d'icclle; et pareilement, le procureur du  
• roy en ladite duché de Normandie se efforce traicler

ladite dame et ses suhgetz, pour raison de la propriété  
» de l'autre pièce de terre nommée la Gaige-pleige, qui  
» est au préjudice dudit procès pendant audit. Grand-  
is» Conseil, pour raison des lymittes de France et de  
» Normandie. » Françoise Ladvocat demande l'évocation  
au Grand-Conseil des deux procès intentés contre elle,  
tant par les religieux de Sainte-Catherine de Rouen.  
par devant le bailly de Gisors à Vernon, pour raison de  
la terre de Maupertuis, que par le procureur du roi à  
Rouen, joint aux habitants de Longueville, en la cour du  
parlement à Rouen, pour la terre de Gaize-pleige. —  
Adenet Boradi, laboureur, de Vernon, Guillemain Boysart,  
du Chenet-sur-Blaru, Jean le Cousturier, Michellet le  
Conte, Jean le Masson, le Riche, Guillaume Piesgne,  
Roger Gosselin, Perrinot Courtois, Toussaint Ydoysne,  
Guillemain le Roulx, Robin Treslin, Jean Boulrier, fils  
de Chardin Boulrier, Allain Ydoysne, Geffroy Treslin,  
MarcDarras, Jean le Grant, Nouvel de Lespine, Jean le  
Roulx, GilletMorel, Laurent Maryé, tous demeurant en  
la paroisse de Blaru, attestent que, à la requête du prieur  
de Blaru, soutenant que les dîmes de la terre de Mauper-  
tuis étaient du dimage du prieuré de Blaru, en France,  
contre le chapitre de notre-Damc de Vernon, qui préten-  
dait lever la dime sur cette terre, sous prétexte qu'elle  
étaïl en Normandie, la cause fut évoquée au Grand-Con-  
seil du roi, « cinq ou six ans, ou environ... » Cet acte esl  
daté du 1 avril 1523 après Pâques. — L'abbé comman-  
ditaire el les religieux du Mont-Sainte-Catherine-lez-  
Rouen, pourmestre lin au procès qu'ils ont avec Fran-  
çoise Ladvocat, dame de Blaru, et qu'ils soutiennent au  
droit du prieuré de Bizy-lez-Yernon, « dont esl prieur à  
» présent (8 juillet 1523) DampGehan Rousset...» cèdent,

quittent et délaissent à toujours, à lin d'héritage, à ladite Françoise Ladvoat et à ses enfants, tout et tel droit qu'ils ont pu ou peuvent avoir en conséquence de la donation faite à leur abbaye, en 1263, par Richard de

162

VRCIIIVS DE SEINE-ET-01SE.

Crévecœur, eti ivcmcnt d'une rente de  
us tournois à fournir au terme d la Toussaint au  
pi mmandalaire de l'abbaye  
la Sainte-Tiïn i e en MonI de Sainte-Kalhe-  
rini icn, el (oui le couvent dudit lieu, •> recon-  
i i h de Françoise it, tant eu son  
comme ayanl la garde noble des enfants d'elle  
Jean de Tilly, en son vivant, chevalier, seigneur de  
Blaru, la ■■■ e i s livres tournois, • pour cl à i  
• de raquel et affranch i racnl de rjuaranle-liuit sol;  
irnois de n :iè.rc, dus par clic chaque année  
au tenue de la Toussaint . eu droicl et tiltre du  
prieuré de Sainte-Katberine de Bisyllez-Yernon ,  
ni ni de l'abbaye du Mont-Saintc-Ca-  
therino, à cause de 3 acres de terre labourable cl une  
assis sur les monts de Longuevillc. ■

. , - 1 | fiojiiei" :

i eau.

1465-157\$. - Colombier (le . - Procédures pour  
le droil des coutumes de Longuevillc. contesté entre  
Françoise Ladvoat, dame de Blaru, représentée par son  
fermier du Colombier, d'une part, et les habitants de Lon-  
gueville, d'autre part, (vestige de sceau).

—

papier.

i»«5-iîs». — Colombier (le). — Pierre de Tilly,

ir de Blaru, reconnaît avoir reçu de Jean  
i livres tournois, pour le rachat  
de lit tournois, portion d'une renie annuelle de

loiivinois, moyennant laquelle le dit Pierre de

Tilly avait baillé au dit Jean Boulrier et à Pierre Ma-  
liault, le manoir du Coulombier de Blaru, avec les  
Ici clins à icelui appartenant... » — Bail de la

inliior fait à Nicolas Lespine el Georges  
Lireurs. i ar .Ta ; i ll \ , seigneur ehà-

■ liant le partage i ar moitié de tous  
dation. — Bail de la même ferme  
. fait par François-Bonaventure de Tilly,  
D aru, à Louis Tessier, laboureur, demeu-  
paroisse d'Hargeville, el Marie-  
Madeleine de Lisle, sa femmi nnanl un loyer an-  
nuel di • — Bail renouvelé par le même aux  
nnanl un loyer annuel de 850 livres, avec  
I i eons et 1 douzaine de poulets. —  
Bail ferme fait par le mCme marquis de

Tilly a Charles Le Gendre, fermier, demeurant à la  
ferme de la Garenne, paroisse Saint-Etienne, et Suzanne  
Jumel, sa femme, moyennant un loyer annuel de 900 li-  
vres, plus les pigeons et punies, comme précédemment. —  
Bail de la même ferme l'ait à Jacques Dadon et à Marie-  
Louise Le Goux, sa femme, moyennant un loyer annuel  
île 1900 livres. — Bail de la même ferme fait par Guil-  
laume-Charles Yigneux, mandataire de François-Hilaire  
de Tilly, marquis de Blaru, à Edme Honfrey el Marie-  
irine Pellerin, sa femme, moyennant un loyer de  
2000 livres.

E. . : : '. ■ 'i

2 i pièces, parchemin.

B 40.s~fl5iS. — Colombier le). — Ysac Dassigny,

demeurant a Paris, tant pour lui que comme procureur d'Abraham Dassigny, son père, Jacob et Perrette Dassigny, enfants du dit Abraham el de Cyrole, sa femme, fille de feu Jean Le Moigne, en son vivant boulanger a Vernon, baille par échange à Jean Le Moigne, conseiller en cour laye, demeurant à Vernon, 2 acres de terre en 2 pièces sises au terroir de Blaru, la première « sur le grand preys du seigneur, » la seconde « an dit lieu de Blaru, vers le Coullombier. . . , » et en reçoit 40 sous t oui nois do rente, moitié de 4 livres tournois de rente, créée pour raison de la ficiie d'une pièce de pré sise à Gisors, et tenue par Henri le Picard, boucher, de Gisors. – Marion Boulrier, laboureur, demeurant au Colombier, paroisse de Blaru, vend à Jean Le Pelletier, un acre de au lieu dit « la Cousture Richard, -seigneurie de Blaru. – Jacques Brunct et Marion, sa femme, vendent à Jean de Tilly, chevalier, seigneur de Blaru, la 4<sup>o</sup> portion des maisons, grange, cour et jardins du 4<sup>e</sup> lot des manoir et jardin du Colombier. – Gringoire Boulrier, demeurant à Aigleville, vend à Jean de Tilly, chevalier, seigneur de Blaru, tout et tel droil de logis et jardins qui lui pouvaient élu- échus par la succession de ses père et mère au Colombier. – Rogier Routier vend à Jean de Tilly, seigneur de Blaru, ."> acres une vergée 1 2 de terre au Colombier. – Jean Routier l'aîné, et Rohine, sa femme, vendent au même 2 acres 1/2 de terre « qui sont • îles terres du lieu du Coulombier. – Guillaume Boulrier et Marinn, sa femme, vendent au même, tout et tel droit, part et portion qui peuvent lui appartenir, tant au C lombier qu'ailleurs, dans la seigneurie de Blaru. – Nicolas Briard et Bobine, sa femme, baillent par échange a Jean de Tilly, seigneur de Blaru, stipulant par sa femme, Françoise Ladvoat, tout et tel droit qui peuvent leur appartenir au « trelle de Moslu, » seigneurie de Blari en n çoivent une pièce de terre à Corbeschamps.»

m:kie e.

TITRES DE FAMILLE.

163

– Pernol le Roux, demeurant à Villegazl, vend à Jean de Tilly et à Françoise Ladvoat, la moitié d'une pièce de terre par indivis avec Thomas le Roux, au « trelle » de la « Coslurc Richard. » – Mahiotte, veuve de Guillaume Lucc, vend aux mêmes un lot de terre au Iresle des Viviers, seigneurie de Blaru. – Jean le Pelletier el Catherine, sa femme, vendent à Françoise Ladvoat, veuve de Jean de Tilly, un aère 1/2 de terre au Colombier. – Simon le Moigne, fils de Jean, cède à la même tous ses droits sur deux pièces de terre, assises, l'une

« sur le grand prey de la seigneurie, » el l'autre vers le Colombier. – Jean le Roux, fils de Thomas, vend à la même une vergée de terre au tresle, de la « Couslurc Richard. » – Hubert le Roux, tisserand en toiles, de la paroisse de Blaru, vend à la même une vergée de terre sise au même lieu. – Mathieu Boulhier vend à Charles de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, la moitié de la maison « maignante qui fut feu JeanBoutier de laCliesnaye, » père du dit vendeur, assis au Coulombier de Blarru...»

– fflahiet Luce, au droit de sa femme Marion Boulhier, vend au même la moitié d'une grange qui fut a feu Jeun Boutier de la Chesnave. sise au Colombier. – Jeannequin Ango et Marion, sa femme, vendent au même un loi de jardin, sis au Colombier. – Vincent Maryé, seportant fort pour sa femme Légère Boutier, vend au môme un acre de terre à la « Cousture Richard et un » acre 16 perches au tresle des Sablons sur le Coulombier... » –Ysac Trabouillart, laboureur de vignes, et Collette, sa femme, vendent à Charles de Tilly et à sa femme, Louise de Vauldray, deux pièces de terre, sises l'une « au lieu nommé les Sablons du Coulombier », et l'autre « aux Champs de Moslu...» – Louis Boursier, prêtre, « vicaire de la prieuré de Blarru pour le prieur du dit lieu... » baille par échange à Charles de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, 3 vergées de terre à la « Cousture Richard, » et en reçoit 40 sous tournois de rente, auxquels le dit Boursier était obligé envers ledit seigneur, à cause d'une • maison, jardin et lieu assis au » dit Blarru, au lieu nommé la Rue Chèvre...» L'acte est passé le 23 avril 1543, par devant Martin Dupré, clerc tabellion juré à Blaru, en présence de Christophe de Tilly, abbé de l'abbaye de « Raisons » (Ressons), frère de Charles de Tilly, François Lorlye, Pierre Benardel, Pierre le Myre, Hilaire le Roux, Allain Durand et Lucas le Myre. – Guillaume Huct, de Vernon, vend à Charles de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, une perche de terre sise « au fief de Pérô, de dans laquelle est et prévient la source et fontaine du Coulombier. .. »

l>nvli!'iiiiii.

■514-1587. – Colombier (le). – Quatre transactions conclues le 1 août 1514 entre Jean de Tilly, seigneur de Blaru, et Françoise Ladvocat, sa femme, d'une part, et Michel et Richard Boulhier, Pardon Rlorel el sa femme, Jean Rouxcl et sa femme, Jean Morel el sa femme, d'autre part. Farces transactions, le seigneurde Blaru devient propriétaire d'immeubles aux Coutures-Richard et Mauperluis, au Colombier. – Denis Boulin, laboureur, de Blaru, baille par échange à Jean de Tilly et à Françoise Ladvocat, sa femme, 4 acres s perches de lerre au Colombier, et en reçoit 3 acres 1/2 de lerre au tresle du But, seigneurie de Blaru. – Jean Leroux, fils de Guillaume, baille aux mêmes, par échange, S acres cl 16 perches de lerre au Colombier, et en reçoit une égale quantité à la Courbe-Espine. – Marc Darras et Perriiic, sa femme, veuve en premières noces de Marin Boulhier, autorisés des tuteurs des enfants de la dite Perrine et de

son premier mari, baillent aux mêmes, par échange 1  
acres 1/2 de terre au Colombier, et en reçoivent 4 acres  
et 60 perches au terroir de Moslu, seigneurie de Blaru.—  
Charles de Tilly, seigneur de Blaru, bailli, capitaine et  
gouverneur de Dreux, prend à litre de rente annuelle et  
perpétuelle, d'Anne Juzée, veuve de Denis Grimont,  
procureur du roi au bailliage de Mantes, 50 acres de terre  
au lieu dit le « Coullombier, » paroisse de Blaru, à la  
charge de 12 deniers 1/2 parisis de cens par Chaque ar-  
pent, et moyennant la somme de 40 livres tournois de  
rente annuelle el perpétuelle.

E. 3594. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1J pièces, papier.

1514-1C49. — Colombier (le). — Fiches portant les  
cotes des actes d'acquisitions d'immeubles ayant servi à  
constituer la ferme du Colombier, faites depuis 1504 jus-  
qu'en 16-28 inclusivement, par les seigneurs de Blaru,  
de Jacques Brunct, Mathieu Boutier, Jean le Boucher,  
Georges Boulrier, Jean le Pelletier, Denis Boulin- Pierre  
Morcl, Louis Foubert. — Lucas Robert vend à Charles de  
Tilly, seigneur châtelain de Blaru, une vergée de terre  
« sur laquelle il y a un ung poirier de Martel, » sise au  
Colombier. — Louis Foubert, héritier de son frère Ro-  
bert Foubert, et se portant fort pour sa femme, Perrette  
Boivin, vend au même une vergée de terre au lieu dit  
les Fosses du Colombier. — Toussaint Boutier baille par  
échange au même deux lots de terre au Colombier, et  
en reçoit 2 arpents de terre aux champs de « Moslu. »

16-1

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

95. [Liasse.] — 6 pièces, papier.

IG34-I ggo. — Colombier (le). — Déclarations d'hé-  
ritages lenus à cens du seigneur de Blaru et situés pour  
partie au Colombier, faites par Lucas Boutier, Pierre le  
Grand, le jeune, Vincent Boutier, fils de Jean, Françoise  
Boutier, fille et héritière de Jean Boulrier et de Claude  
Pellerin. — Règlement pour la perception desdimes  
entre le prieur et le curé de Blaru, partagées en trois  
quartiers, celui des Bois, celui du Buisson et celui du  
Colombier.

E. 3596. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 32 pièces, papier.

1740-1745. — Colombier (le). — Mémoires à con-  
sulter, consultations d'avocats, correspondance, plan et  
transaction définitive entre Charles-Louis-Auguste Fou-  
quet de Belleisle, duc de Gisors, prince du Saint-Empire  
romain, maréchal de France, chevalier des ordres du roi  
et de la Toison-d'Or, gouverneur des villes, citadelle de  
Metz et pays messin, ci-devant ambassadeur extraordi-

naire et plénipotentiaire de Sa Majesté pour l'élection de l'Empereur, d'une part, et François Bonaventure de Tilly, chevalier, marquis de Blaru, exempt des gardes du corps du roi, mestre de camp de cavalerie, d'autre part, touchant l'établissement des bornes et limites du Colombier, d'un côté, et, de l'autre, du parc du château de Bizy. faisant partie du domaine de la vicomte de Vernon, l'un des membres du duché de Gisors. Plusieurs lettres signées du maréchal de Belleisle.

E. 3597. (Liasse.) - 2 pièces, papier, dont 1 cahier de 8 feuillets in-4°.

1G58. - Corbie. - Mandement de Jean le Tellier, licencié en droit, avocat au Parlement, postulant aux juridictions royales de Vernon, et y demeurant, sénéchal de la seigneurie de Corbie, appartenant à Charles de Tilly, seigneur de Blaru, à cause de sa femme Claude d'Arcona, pour saisir les héritages relevant de la seigneurie de Corbie, faute d'aveux et de paiements de cens et redevances seigneuriales. Procès-verbal de saisie en exécution du sus dit mandement.

E. 3598. (Liasse.) - 7 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1G30-177Q. - Ecos-Grimonval. - Pierre Cheva-

lier, journalier, demeurant à Grimonval, déclare être délénteur, propriétaire et possesseur de 20 perches de terre propre à faire et planter vigne, audîmage « d'Escos, » triège de la Chesnée, au-dessus de l'auge de Grymonval, » à cause de sa femme, par la cession que lui en a faite Dominique Barbay d'Ecos, qui avait reçu ces 20 perches de terre à bail à titre de rente d'Etienne Monnay, prêtre, demeurant à « Buchelet », paroisse de Rosny. - Partage entre Pierre et Jean Chevalier, frères, fils et héritiers de feu Guillaume Chevalier, des biens, meubles et immeubles, à eux délaissés par Philippe Primaux, leur mère. - Transaction entre Marin Delbos, demeurant à Ratipont, et Jean Chevalier, héritier de feu Pierre, son frère. - Jacques Vigreux, maître chirurgien, demeurant à « Houlbec » baille à titre de rente à Jacques Bailly, charretier, demeurant à Grimonval, paroisse d'Ecos, « une petite mesure où il ne reste plus que trois mauvais arbres fruitiers, contenant environ dix perches », au dit lieu de Grimonval, triage de la Ruelle-Michault. - Louis Bailly prend à ferme de la veuve de Jacques Delu, en son vivant avocat, demeurant à Ecos, un jardin, sis à Grimonval, et divers autres immeubles, sis au dimage de « Sivierre. » - Catherine Prieur, veuve de Louis Chevalier, demeurant à Grimonval, déclare avoir reçu de Louis Bailly, charretier du même lieu, la somme de 100 livres, pour restant du prix de vente d'héritages faite, par le dit Louis Chevalier, à Jacques Bailly, père de Louis Bailly. - Jean Bailly baille à ferme à Louis Desnoyers une grange et un grenier. - Règlement du douaire de Marguerite-Dominique de May, veuve de Louis Bailly. - Déclaration d'héritages tenus à cens d'Antoine de « Moy », chevalier, gentilhomme de la

chambre du Roi, lieutenant de la compagnie des gens d'armes du cardinal duc de Richelieu, gouverneur de la ville et du château de Honfleur, seigneur de Plix-Aubin, par Martin Pinchard, frère et héritier pour une moitié de Claude Pinchard, demeurant à Ecos, héritages situés au dimage d'Ecos, triège de la fontaine d'ilérencourt. — Déclaration d'héritages tenus à cens de Jean de la Grandière, écuyer, seigneur de Grimonval et le Boisgaullier, par Guillaume Chevalier, au nom de Philippe Primaull, sa femme, à Grimonval. — Déclaration d'héritages tenus à cens de Louis de Grimonville, chevalier, marquis, seigneur et patron de la « Maillerayes, de Mouy... de » Plisabuin,... mestre de camp du régiment de Pié- » mont, . . » par Pierre Chevalier, demeurant à Grimonval, dans ledîmage d'Ecos. — Déclaration d'héritages tenus à cens, au même triage, de Marie-Césarine de Montenay, veuve de « Paul Tenneguy de la Luzerne, vivant, » chevalier, seigneur et marquis de Beuzeville, baronne

SERIE E.

TITRES liK FAMILLE.

165

» des baronnies de Garentière cl Baudeinont.... » par Jean Chevallier, vigneron, demeurant au hameau de Grimonval. — Jean de la Grandière, écuyer, sieur de « Mercey, et des fiefs, terres et seigneuries de Boisgaultier et Grimonval, demeurant au dit lieu de Boisgaultier,... » vend à Martin Princhart, laboureur de vignes, demeurant à Ecos, une pièce de terre contenant une vergée ou environ, sise au terroir d'Eeos, trelle de la Fontaine. — Jacques Petit, fils d'autre Jacques, demeurant à Ecos, vend à Nicolas Delaunay, boulanger, du même lieu, -20 perches de terre labourable, sise au dimage d'Eeos, tresle de la vallée du Plix. — Procès-verbal de saisie d'héritages, relevant de la seigneurie de Grimonval, faite, faite d'aveux et paiements de redevances, à la requête de Jacques-Charles de la Grandière, chevalier, seigneur de Grimonval et de Boisgautier.

E. 3599. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 24 pièces, papier.

1597-1 i42. — Gamachère [Ferme de la). — Extrait des registres de la recette des rentes seigneuriales de Blaru des années 159" et 1398, pour justifier que la ferme de la Gamachère doit 2 chapons. — Procédures pour Charles de Tilly, marquis de Blaru, contre Louis de Croismare, S 1 de Valmesnil, tendant à obtenir de ce dernier une nouvelle déclaration de la ferme de la Gamachère, pour servir de soutien au procès intenté par le dit marquis de Blaru à Charlotte Fontaine, veuve de

Pierre Coliette, fermier de la Gamachère, pour raison de 29 années d'arrérages de droits seigneuriaux. – Déclaration, par Louis de Croismare, des héritages qu'il tient du seigneur de Blaru, à savoir, la Gamachère, 1/2 arpent de terre au lieu dit le Cormier, 3 arpents 1/2 de bois taillis au val d'Aconville, 1 2 arpent près le moulin à foulon, etc. – Anne de Ilénault, veuve et héritière de François de Croismare, écuyer, sieur de Richeville, pour et au nom de leurs fils Jacques-Béné de Croismare, écuyer, capitaine de cavalerie au régiment de « Bellinguant, » et Henri de Croismare, écuyer du Roi à la petite écurie, donne, à titre de rente foncière, perpétuelle et irrachetable, à Etienne Viornay, laboureur, demeurant à Blaru, la ferme de la Gamachère, tenue à ferme par Aignan Iierson, et assise sur les paroisses de Chaulfour, Blaru, Villegast et autres; plus 14 boisseaux de blé de rente foncière, que les sieurs de Croismare ont droit de prendre chaque année sur les terres de Prémont; le tout moyennant le prix et somme de 200 livres de rente foncière, perpétuelle et irrachetable, payable, chaque année, au terme de Noël. – Signification à Etienne Viornay.

laboureur, demeurant à Condé, fils et héritier d'Etienne Viornay, 1° du bail à rente ci-dessus mentionné; 2° du transport de 200 livres de rente, prix du dit bail, fait à Jean le Boucher, l'ainé, bourgeois de Vernon, y demeurant, rue de la Porte-de-PEau, par Nicolas le Moine, conseiller du Roi, vicomte de Vernon, au nom et comme fondé de pouvoir d'Henri de Croismare, chevalier, écuyer du Roi, commandant de la petite écurie, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de Jacques René de Croismare, son frère, capitaine de cavalerie au régiment de Vassé, l'un et l'autre héritiers de M. de Croismare de Richeville, leur père, et de la dame de Croismare, leur sœur; le dit le Moine, également porteur du pouvoir d'Anne de Ilénault, déjà citée. – Contenance de la ferme de la Gamachère suivant les titres anciens. – Plan de la ferme de la Gamachère.

E. 3G00. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

!51 l-1<;i:t. – Goulet (le). – Procédures pour Hiérosme et Adrien d'Arcona, seigneurs d'Heubécourt, Corbye, Coupigny, Pressagny-le-Val, Pressagny-l'Orgueilleux et Bionval, contre Jean Donest (et Donnesl), commissaire des guerres en Normandie, pour raison de plusieurs portions de rente dues aux demandeurs « au • hamel du Goulet, paroisse de Saint-Pierre d'Aullix, » sur plusieurs maisons, terres, vignes et mesures, ... et » par espécial cent dix solz tournois de rente et deux » chapons à prendre, par chacun an, au terme de Tous- » saint, sur une maison, mesure, terre et vigne, dont » sont tenez les héritiers de deliunct honorable homme » Jacques Donest, à présent honorable homme M e Jehan Donnest, m des ouvrages de Normandie. »

601. (Liasse.) – 12 pièces, papier.

1611-1963. – Goulet. – Bail à rente de 16 à 17

perches de vigne, « assise au lieuHit d'Aullix, trelle du  
» Goulet, » fait à Guillaume Fleuryc, fils de Clément,  
demeurant à Saint-Pierre-d'Autils, par noble homme  
Georges de Bordeaulx, conseiller du roi, lieutenant gé-  
néral civil et criminel, à Vernon, du baillly de Gisors.-  
Mémoire des tenants de la fieffé du Goulet, appartenant  
au marquis de Blaru, contenant les noms de ceux qui la  
possèdent en 1777. - Mémoire sur les rentes dues au  
marquis de Blaru dans le hameau de Maitreville, pa-  
roisse de Saint-Pierre-d'Autils, et le « Goulet. » - In-  
ventaire des pièces concernant la fieffé du Goulet; la  
plus ancienne esl du 18 juin 1613, la plus récente du 28

166

ARCHIVES 1>K SKINE-ET-OISK.

mai 1738. - Etat des arrérages des rentes foncières et  
seigneuriales dues au marquis de Blaru pour son fief du  
« Goulet », depuis le 27 septembre 1733 jusqu'à l'année  
1763. - Prise à bail de « la ferme du Goulet », située en  
la paroisse de Saint-Pierre-d'Autils, et appartenant à  
Jean-Claude de la Barre, chevalier, seigneur de Verdun,  
par Marie-Madeleine Fleury, veuve de Jean Fleury et  
Claude Fleury, son fils, demeurant au Goulet, moyen-  
nant, outre les autres charges et conditions, le payement  
annuel d'une somme de 7 livres au marquis de Blaru.

E. 3602. (Liasse.) - 7 pièces, parchemin : 17 pièces, papier.

1613-1733. - Goulet. - Nicolas Picquet, ayant  
épousé Perrine Le Compte, fille et héritière en partie de  
feu Guillaume Le Compte, demeurant « au Goulet », déclare  
tenir à cens d'Hiéronime et Adrien d'Arcona, seigneurs  
d'Hiébécourt, Corbic, Pressagny-le-Val, Pressagny-l'Or-  
gueilleux, 16 perches de vigne au « Goulet ». - Décla-  
ration pour le même héritage à Charles de Tilly, seigneur  
châtelain de Blaru, ayant épousé Claude d'Arcona, héri-  
tière de son oncle Hiéronime d'Arcona, par Nouel  
Drouet, fils de Claude, demeurant au « Goulet » repré-  
sentant, à cause de sa femme, le droit de Nicolas Picquet.

- Jean Leleu, fils de feu Nouel Leleu, demeurant au  
« Goulet » déclare tenir à cens, de Hiéronime et Adrien  
d'Arcona, 3 quartiers de vigne sis « audit lieu de

Goulet prez la chapelle de la Magdelaine dudit lieu. »

- Déclaration pour le même héritage faite par Michel  
le Mercier, demeurant « à Maislreaulx », à Charles de  
Tilly et à Hubert de Champagne, seigneur et marquis de  
Yillaines. - Déclarations de dix perches de vigne « au  
» Goulet, paroisse de Saint-Pierre-d'Autix, ... triage  
» des vignes... », faites successivement à Charles de  
Tilly, à sa veuve Claude d'Arcona et à Charles de Tilly,

marquis de Blaru, par Michel Thomas, laboureur de vignes, demeurant « au Goulet », Pierre Le Grain, bourgeois de Rouen, Romain le Roux, laboureur, demeurant au Goulet. – Déclarations de 33 perches de vigne au hameau de « Maistreville », paroisse de Saint-Pierre-d'Autils, faites successivement à Hiéronime d'Arcona, Charles de Tilly et autre Charles de Tilly, marquis de Blaru, par Marie le Barbier, veuve de Charles Delavigne, demeurant à Rouen, Guillaume « de La Vigne », fils de Charles, Jeanne Parent, veuve de Romain « de La Vigne », tutrice de ses enfants, demeurant à Rouen. – Guillaume-Romain Delavigne, Eustache Delavigne et Romain Le Roux, s'obligent à payer, au marquis de Blaru, toutes les redevances auxquelles il a droit sur les vignes qu'ils tiennent en la dépendance

de son fief «du Goulet ». – Procédures pour Charles Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, à fin de paiement d'arrérages de renies dues pour cause des héritages mentionnés ci-devant.

E. i603. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin: 2 pièces, papier, qui >"nt 2 cahiers de i et 5 feuillets iu-4°.

1081-17\*8. – Guignonville. – Extrait, fait au mois d'août 1681, des déclarations passées, au profit de noble homme M. Bénigne Le Ragois, notaire et secrétaire du roi, seigneur de Guignonville et des maisons et héritages sis au Perray-Notre-Dame d'Etampes, par devant Malvault, notaire royal audit Elampes. – Inventaire des titres et papiers concernant la terre de Guignonville. Le plus ancien titre mentionné est du 9 mars 1470, le plus récent du 4 juin 1633. – Foi et hommage rendu, pour cause d'héritages tenus à Guignonville, par Marie-Anne Le Nain, dame de Guignonville, légataire universelle, en partie, de feu Jean Le Nain, son ayeul, chevalier, seigneur de Guignonville, à Marie-Marguerite Petit, dame de la Montagne, femme de Pierre Laumosnier, conseiller du roi, élu en l'élection d'Etampes.

E. 3G04. (Liasse.) – 7 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

1624-164S. – Hectomare. – Pièces de procédures pour Charles de Tilly, seigneur châtelain de Blaru et autres lieux, terres et seigneuries, gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans, contre François Leprévost, laboureur en la paroisse d'Hectomare, fermier de noble homme M Michel Duval, docteur en médecine, représentant la veuve et les héritiers de M. François Duval, seigneur d'Hectomare, aux fins de paiement de cinq années d'arrérages d'une renie hypothéquée « à la raison » de cent livres par chacun an. » – Autres procédures pour le même contre Massin « d'Escambostes », fermier de la terre et seigneurie d'Hectomare, pour le même objet. – Copie du transport de 100 livres de rente fait le 3 avril 1624, par noble homme François Duval, sieur d'Hectomare, à Philippe de la Haye Chanteloup, chevalier, sieur d'Anfreville-la-Champagne, Sotteville et autres terres. – Copie du contrat de mariage de Charles

de Tilly, fils aîné de Louis de Tilly, avec Prudence de la Haye Chanteloup, fille de Philippe de la Haye Chanteloup, du 42 septembre 1627. — Copie de l'opposition mise, le 18 janvier 1633, par Philippe de la Haye Chanteloup, au décret des biens ayant appartenu à noble dame Suzanne Duval, veuve de feu sieur de Larchant,

i: e.

TITRES 1>K FAMILLE.

161

— Autres procédures pour Charles Je Tilly, contre René de Pogère, sieur d'Hectomare, qui, par sentence des requêtes du palais en date du 1<sup>er</sup> février 1630, est condamné à payer, à Charles de Tilly, les arrérages de la rente de 100 livres, échue au demandeur au jour du décès de Prudence de la Haye, sa femme: passer titre nouvel de 33 livres, 6 sous 8 deniers, faisant le tiers de ladite rente de 100 livres, appartenant au demandeur en vertu de son contrat de mariage du 12 septembre 1627 ; payer les arrérages des dites 33 livres, 6 sous 8 deniers, depuis le 4 avril 1638 jusqu'à ce jour, et ceux qui écherront jusqu'à l'extinction de ladite rente, ainsi que les dépens du procès.

E. 3605. (Liasse.) — i | pier.

1617-1626. — Iville. — Baux des rentes seigneuriales, dues annuellement à la seigneurie d'Iville. consentis par le seigneur d'Amfreville à Jean de Bonneville, moyennant 22 boisseaux de blé et 140 boisseaux d'avoine, mesure de Neubourg, que le premier fournira tous les ans au bailleur.

E. 3606. (Liasse.) — 7 ; ... bemin; Il pièces, papier.

1104-1650. — Jeufosse. — Simon Postel ou Peslel, demeurant à Jeufosse, pour lui et se portant fort pour sa femme Jeanne, prend à rente de Guillaume Pillavoine, écuyer, demeurant à Rouen, une mesure, jardin, etc., au lieu de Jeufosse. — Guillaume Pillavoine, seigneur de « Yillarceaulx, Chaussy. Meretz, Boissefont, Pomereuil et Geufosse, vicomte héréditaire de Nogent-le-Roy, demeurant au dit lieu de Yillarceaulx, » vend à honnête personne Martin du Toc, marchand, demeurant à « Cricquebœuf-sur-Sainne, » une coupe de bois aux eûtes de Jeufosse, moyennant 750 livres tournois. — Jacques de Mornay, écuyer, seigneur « d'Ambleville,

— Yillerceaulx, Omerville et Geffosse, » vend à Gilles le Boucher, dit Lescuyer, demeurant à « Yillellz, paroisse

le Limelz, » et à Lucas Labbé, demeurant à « Geffos ,  
une coupe de bois au même lieu, moyennant 680 livres  
tournois. – Autre vente de coupe de bois, à Jeufosse,  
faite par Nicolas de Mornay, seigneur de Villarceaux, à  
Jean Labbé, moyennant 750 livres tournois. – Allain  
Le Roux, prêtre, demeurant à Jeufosse, vend à Jean  
Chapelois, compagnon de rivière, demeurant aussi à  
Jeufosse, 20 perches de terre avec jardin et mesure,  
« scéant devant le chemin de la marchandise, passant  
» entre laditemazure ri le lit jardin, estant au dessoulz :

» le tout ainsy qu'il se comporte, assis au village et  
» sieurie du dit Jeufosse, tenant d'un costé Allain le Fo-  
•> restier.... > (28 octobre 1571.) – Vente d'un immeu-  
ble à Jeufosse, faite à Jean Chapetois, par Collette  
Manchon, veuve de Pierre Chapelois, elemeurant à Ga-  
niilly. – Bernard Gosselin, manouvricr, et .Catherine  
Chapetois, sa femme, baillent, à titre de rente, à Louis  
Chapetois, frère de la dite Catherine, tout ce qui peut  
appartenir à cette dernière, dans la succession de feu  
Jean Chapetois, père commun. – Louis Duval, labou-  
reur, filassier, demeurant en la paroisse de Jeufosse, se  
portant fort pour Jeanne Nolle, sa femme, vend à Marin  
Tremblé, marchand de la paroisse de Blaru, 1 2 arpent  
de terre au terroir de Jeufosse, lieu dit « les Marcelz. »  
– Vente de divers immeubles faite, pour le prix de 1900  
livres tournois, à Jean Baudet, marchand, maître des  
ponts de Mantes, y demeurant, par Louis Duval, labou-  
reur, Louise Duval, sa fdle, veuve de Gilles Haranger,  
demeurant à Bonnières, Pierre Duval, laboureur, de-  
meurant à Rosny, en leurs noms, Hector le Dru. labou-  
reur, à cause de Perrette Duval, sa femme, demeurant à  
Jeufosse, Hiéronime Cahagne, marchand bourrelier,  
demeurant à la Villeneuve-en-Chevry, à cause de Mar-  
guerite Duval, sa femme ; tous les sus-dits, tant en leurs  
noms que comme se portant fort pour Jean Langlois,  
laboureur, demeurant à Jeufosse, et Marie Henry, sa  
femme, auparavant veuve de Jean Duval. – Marin Trem-  
blay, baille par échange à Jacques Duval, manouvricr,  
de la paroisse de Jeufosse, 16 perches de terre au ter-  
roir de Jeufosse, et en reçoit 16 autres perches au même  
terroir. – Yente d'immeubles par le sieur Marin le  
Manouvrier, demeurant à Jeufosse, et Jeanne Letellier.  
sa femme, à Jean Duval, fds de Louis, laboureur. –  
Jean Pinguet, cabaretier, de Jeufosse. prend, à « titre de  
lielië » et rente seigneuriale, de Charles de Tilly, mar-  
quis de Blaru, 2 arpents de terre et atterrissement sur la  
seigneurie de Jeufosse, lieu dit « la Malladerie. » – Jean  
Leclerc, marguillier de l'église et Fabrique Notre Dame  
de Jeufosse, du consentement de Noël Duclos, curé du dit  
lieu (17 décembre 1670), et des habitants, baille, à litre  
de rente, à Charles Quervel. de Jeufosse, 30 perches de  
terre labourable, au territoire de Jeufosse, lieu dit « les  
Marcès, » pour 30 sous tournois de rente annuelle. –  
Jean le Dru, manouvrier, de la paroisse de Jeufosse,  
vend à Marin Nolle, laboureur au même lieu, 40 perches  
de terre labourable sur le territoire de Jeufosse, lieu dit  
la Mare de Saint-Augustin.

l. : s

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

È. 3607. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 8 pièces, papier, dont 1 rallier île V2 feuillets in- i°.

i401-i«50. — Jeufosse. — Extrait des papiers de recette pour la seigneurie de Jeufosse, années 1407, 1410, 14-25. — Toussaint Boisard, marchand, demeurant à Jeufosse, et Guillemette, sa femme, prennent à bail, pour 9 années, de Nicolas de Mornay, chevalier, seigneur de Villarceaux et de Jeufosse, acceptant par sa femme, Anne Lhuillier, la terre et seigneurie de Jeufosse, moyennant, outre les charges et réserves stipulées dans l'acte, un loyer annuel de 35 livres tournois. — Les sus-dits fermier et fermière transportent leur droit à ce bail à Pierre Ango, marchand, de la paroisse de Jeufosse. — Extrait du registre des recettes de la seigneurie de Jeufosse, pour l'année 1584. — Recette de la seigneurie de Jeufosse pour l'année 1628. — Ratification, par Marie Tranbley, du bail de la terre et seigneurie de Jeufosse, faite à son mari Armand Ango, par Bertin de Mornay, chevalier, seigneur d'Ambleville, le 1<sup>er</sup> mai 1628. — Armand Ango, fermier et receveur de la terre et seigneurie de Jeufosse, s'oblige, envers Charles de Tilly, chevalier, seigneur de Blaru et de Jeufosse, à peupler de lapins les bois et côtes de Jeufosse, et établir une garenne, dont il jouira, pendant neuf années, moyennant une rétribution de 800 livres tournois. — Bail de la terre et seigneurie de Jeufosse, fait par Charles de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, à Louis Duval, laboureur, de Jeufosse, moyennant un loyer annuel de 430 livres tournois et deux bons coqs d'Inde. — Barthélémy le Fort, manouvrier, demeurant à Jeufosse, prend à bail, de Louis Duval, laboureur, demeurant à « Chevrye, paroisse du Port-de-Villiers, » une maison et 3 arpents de terre au dimage de Jeufosse. — Guillaume Laurent, laboureur, de la paroisse de Jeufosse, prend à bail, du même, 15 arpents de terre labourable, plus un arpent de bois taillis, dans la paroisse de Jeufosse.

E. 3008. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 12 pièces, papier.

1479-1651. — Jeufosse. — Jean de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, offre aux olliciers du Roi, à Mantes, la somme de 12 livres tournois, une fois payée, pour finance et rachat de la haute justice de « Jeufosse et le » Port de Villiers, leuc des dits lieux, que le dit sieur » de Blaru a en la rivière de Seine avecques certains » gors, tenus » du Boi, à cause de son château de « Mont-Esprevier » de Mantes, dont le dit seigneur de Blaru a

hérité par la mort de Pierre de Tilly, son père. — Dé-

claration des héritages tenus à cens, dans la seigneurie de Jeufosse, par Guillaume Gillebert, le jeune, demeurant à Bennecourt. — Déclaration des héritages tenus à cens du seigneur de Jeufosse par Pierre La Saye, demeurant à Bennecourt. — Aveu des héritages tenus à cens de René de Préteval, chevalier, seigneur et marquis de Panilleuse, le Chenct-sur-Blaru et autres terres et seigneuries, par la fabrique de l'église de Jeufosse, rendu par François Hennequin, laboureur, demeurant aux Coursières-de-Rosny, paroisse de Jeufosse, marguillier en charge de la dite fabrique. — Déclaration d'héritages tenus à cens, à Jeufosse, des seigneurs de Blaru, également seigneurs de Jeufosse, par Charlotte Chambon, François Laurent, Jean Leclerc, Louis Ango, Charles Ango.

E. 3609. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

f4S3-1C23. —Jeufosse. — Déclarations d'héritages tenus à cens, dans la seigneurie de Jeufosse, de Guillaume Pillavoine, écuyer, seigneur de Villarceaux et de Jeufosse, par Pernot Mergene. —Jean de Tilly, seigneur de Blaru, reconnaît avoir pris et reçu les foi et hommage en quoi était tenu Guillaume Pillavoine, envers le châtelain de Blaru, « tant par la mort de Philippes de » Trye, chevalier, ... seigneur de Roulleboise, son oncle. » que... parla mort... de... Jehanne de Trye, sa mère, » et sœur du dit... Philippes... pour raison et à cause » d'un arrière fief, nommé le fief de Geufosse... » — Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Jeufosse, fait à Françoise Ladvoat, veuve de Jean de Tilly, par Guillaume Pillavoine, héritier en partie de Nicolas Pillavoine, son père. — « Reçu, par... Françoise Ladvoat. » damede Blaru, ...de noble homme Estienne de la Garenne des Noëis, et Jehanne Pillavoine, sa femme, à » cause d'elle, parles mains de noble homme, Guillaume » Pillavoine, ... la somme de six livres tournois, que les » dits de la Garenne et sa femme (lui) dévoient de composition faite, pour le rachapt du traircté de mariage qui » avoil été faict... de la dite Jehanne Pillavoine... avec le » dit de la Garenne, ... le dernier jour de janvier mil V centetsix, ... » (sign. autogr.) «Fransoyse Ladvoat. » — Charles de Tilly, seigneur de Blaru, bailli, capitaine et gouverneur du comté de Dreux, déclare avoir reçu de Guillaume Pillavoine, seigneur de Jeufosse, Villarceaux, Omerville et du Boulay-Tbierry, vicomte héréditaire de Nogent-le-Roi, les fois et hommages à lui dus, comme seigneur de Blaru, par la mort de Jean de Tilly, son père. — Martin Dupré, fondé de procuration de Charles de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, reconnaît avoir

SERIE E.

reçu de Jacques de Mornay, seigneur de Villarceaux,  
Ambleville et Jeufosse, au droit de Madeleine Pillavoine,

sa femme, par les mains de Thibault Boucher, la somme  
de 96 livres tournois, pour le droit de rachat, en quoi le  
dit de Mornay était tenu envers ledit seigneur de Blaru,  
à cause du fief de Jeufosse, mouvant en plein fief de  
la châtelainie de Blaru. — Acte de foi et hommage  
rendu, pour la terre et seigneurie de Jeufosse, à Jacques  
de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, par Jean de Mor-  
nay, chevalier, seigneur « d'Ambleville, Reully-en-la-  
> Forest-J'Orléans, Gêneville, Boucaigny et Jeufosse,  
> seigneur chastellain de la ville de Guérard, Reully-le-  
> Hault, et Raily-le-Bas, au pays de Brye, gentilhomme  
> ordinaire de la chambre du Roy... » — Foi et hom-  
mage rendu par le même à Louis de Tilly, seigneur de  
Blaru. — Foi et hommage rendu au même par Bertin  
de Mornay, écuyer, seigneur d'Ambleville. Jeufosse et  
autres lieux, fils aîné et principal héritier de feu Jean de  
Mornay. — Aveux et démembrements d'héritages sis en  
la paroisse de Jeufosse, dépendant de la seigneurie de  
Blaru, faits au seigneur de Blaru par « Nycolle Picart,  
> prebtre, demeurant à Geufosse. »

E. 3610. (Liasse.) — 5 pièces, papier, dont 4 cahiers de 7, 8, 14 et  
26 feuillets in-4°.

S. D. XV-XVI siècles. — Jeufosse. — « Ce sont  
> les cens deubz à noble homme Guillaume Pillavoynne,  
> escuier, seigneur de Villarceaux et Geuffosse, à cause  
> de sa dite seigneurie de Geuffosse, selon les déclara-  
> lions baillées par les hommes tenans d'icelle seigneu-  
> rie. » — Elut des recettes faites à Jeufosse aux termes  
de Noël et Toussaint. — Etat analogue pour les termes de  
Saint-Remi et de Toussaint. — « Extraict tiré sur un re-  
« gislre où est (su- contenu les héritages dependant de  
> la seigneurie de Geuffosse, pour noble homme Estienne  
> de la Garenne, escuier, s l du dit lieu, et la dam" , sa  
> femme. » — « Extraict des déclarations rendues en la  
> seigneurie de Jeufosse, pour les héritages en dépen-  
> dant, et non compris les Isles. »

E. 3611. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin : 3 pièces, papier.

1523>1C93 Jeufosse. — Rôle des amendes, dé-  
faits et autres exploits de justice, échus au bailliage de  
Blaru. en extraordinaire, depuis le 2 juin 15-23 jusqu'au  
4 octobre 1524. — Allain Gosselin, laboureur, demeurant  
en la paroisse de Jeufosse, prend, à titre de rente, d'Allain  
leTellier, manouvrier, demeurant en la paroisse de Blaru,

une maison et appartenances de 35 perches au Irelled • la Haye-de-Béronville. — Guillaume Laurent. Léonard le Masson. Jacques Laurent. Jean Dauvergne, Simon Billart, Jean Monsinglant, Simon Augé. Roberl Mathieu, la veuve Robin Picquarl Thomas Picquart, Nicolas Mausihglant, Jean Gloriant, Jean Pinguet, Guillol Mausinglant, Jean Laurent. Regnaull David, Lucas I. bbé, .Iran Hébert, Guillaume Hébert, vlarn le Couslurier, Bertrand Le Conte, Pierre Nulles, Guillaume Pinguet, Adam Billart, tanl poureux que pour les habitants de Jeufosse, avouent tenir de Charles de Tilly, bailli, capitaine et gouverneur du comté de Dreux, seigneur châtelain de Blaru, à cause de sa châteltenie, une pièce de terre, autrefois en bois et buissons et présentement en friche et non valeur, sise en la paroisse de Jeufosse, contenant 40 arpents. — Pr verbal d'estimation d'une pièce de terre de 5 à 6 arpents sise sur le dîmage de Jeufosse, près la Vallée-aux-Angos. — Sentence arbitrale, rendue par Claude Bouquemare, prieur de Sauseuze, et François de Pacarouy, écuyer, sieur de Maussigny, pour mettre fin aux débats et procès survenus entre Berlin de Mornay, seigneur d'Amble\ ! 1 le, et Léonidas de Mornay, seigneur de la Rivière-sur-Epte, pour raison des partages de la succession de feu Jean de Mornay. leur père. — Mandement du présidial de Mantes, pour contraindre Marguerite Aube, veuve de Claude Le Pelletier, demeurant à Blaru, Charles Pelletier et Marguerite Pelletier, femme de Pierre de Laporte, chirurgien, demeurant à Vernon, à payer, au marquis de Blaru, la somme de 220 livres 2 sous 6 deniers, à quoi ils ont été condamnés par sentence du 6 septembre 1692.

E. 3612. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin: j pièces, papier.

■ 59I-1G39. — Jeufosse. — François Nyvet ou Nyvel et Suzanne, sa femme, Charlotte, veuve de Jean Vivien. Jeanne Masson, veuve d'Hercule Gosselin, tous héritiers de feus Mathieu, Jean et Catherine les Massons, enfants mineurs de feu Nicolas le Masson et de Nicole Févet, femme en secondes noces de Claude David, vendent à honorable homme Pierre Ango, receveur de la terre et seigneurie de Villarceaux et du fief de Jeufosse, un arpent de terre au terroir de Jeufosse, lieu dit la Haye-de-Béronville. — Pierre Ango, marchand, et Marie Abadon, sa femme, demeurant à Jeufosse, baillent et transportent, à titre de rente annuelle et perpétuelle, à Louis Abadon, demeurant à Chauffeur, un logis et une maison au village de Jeufosse, et divers autres immeubles, moyennant une rente de 150 livres lournois par an. — Amand Ango, receveur fermier de l'a terre et seigneurie

22

' .la un, i> [)]•) SK1N1 -! I OISE

de Jeu fosse, PI Marie Tramhlay, sa femme s'engagenlà

! : valior, si jtr ni nr châtelain tle  
mi livres tournois, qu'ils en oui  
-- Sentence du présidial de Mantes, ren-  
Cli rie Till\ . c'iievalii r. seigneur  
ru, (ils el héritier tle Louise de Tilly, qui  
' Amai 'I Ango el sa femme h rembourser les  
tkvanl ment onnées. - \maml \ngo et  
iblii\ . sa h mn e. ronsl luenl une renie  
annuelle el |ier] él '• tournois, au profil  
de Chai 'l ii r châtelain de Blaru. - Sen-  
M nti il ndamne les sus-dits

i ( iharles de Tilh . la somme de  
us. - Mémoire pour parvenir au oomple  
marquis de Bl tru. d'une part, el Marie Trrm-  
; • 'r,! ' \n:aii'l \i ■!!. \mand Ango fils, Jean \nllle,

\ngo, tous lu'i ilieisilu dit deliunt.  
- Jean l.e Dru, maiiouvrier. demeuranl en la paroisse  
rie la ViIleneuve-en-Che\ry, domestique de Philippe Ango,  
e à Pierre Ango, lalioureur. demeurant en  
une maison siluée au terroir de  
-e, lieu dit la llaye-rie-liéronville , moyennant  
tle renie par an. - Louis Cu\ ier,  
demeurant en la paroissede Glaru.au nom  
l judiciaire aux successions vacantes de  
o sa femme, vend à  
laboureur, demeuranl à Jeu fosse, el Ma-  
ri à Jeu fosse et d'antres  
e i;00 li\ res

- il |

i«.» i-i «o?. - Jeu fosse. - Pièces d'un procès entre

i : Blai ii, el Pieri e Le s

In di'oil de liana  
■ r, au piéjudire du marquis. - Dérla-  
iii ur de i  
io, curé de Je

I liai ii. le 23 rié-

l'i Le Sueur, i nré de

■ lui fournie le

I ;

on II du |(iiiiiliag<> ,|e Blaru qui,

par le sus-dit le Sueur.

i h, ei nomme

Il ir| enteur, demeurant a Vernon, poui

Blaru.

I'. 3614. fl lasse.) - il pièces, papier.

IG57-17I i.- .1 en fosse. - Procédures pour Charles de Tilly, marquis de Blaru, contre Michel Pernelle, Pierre Drouatri, la veuve d'André Pernelle et Pierre Isac, louchant la propriété d'atterrissements auprès i\c l'île de la Mal adret ie de .1 eu lusse. - Correspondance > relative,

l IG1.">. (Liasse.) - '.1 pièces, papier.

a«î a-a«\*\*>. - .îeufosse. - Procédures pour le marquis de Blaru contre la famille Pinguet, dont un membre, Jean Pinguet, avait été receveur de la terre et seigneurie de .lcufos.se.

l. 'lai, I i -.-.■ ) - l pièce, parchemin : 18 pièces,papier.

a \*05-i îfo. - Jeu lusse. - Pièces ded nerse nature, qui paraissent avoir été réunies en une seule liasse, pour senir à délciminer les limites de la seigneurie de Jeufosse, et pour servir, en même temps, au marquis de Blaru, à soutenir ses prétentions de juridiction seigneuriale, à rencontre de Masson Morel, et M. de La Roche-Guyon, partie intervenante.

I i, i . !.. - 58 pièces, pa p , donl l" cahiers van,

f. LXÎJli US in : i '. in- i '.

s tsa-i'î»»\*. - Mantes. - Comptes-rendus des recettes de la Pni'e du Roi, ou acquits des transports par eau. lieres a Manies, de 1730 à 1786, inclusivement. (Manquent les comptes de l'année 3T39, et ceux des années 1 74 - 2 à 1 762, inclusivement.) - Lettres, quitiances el autres pièces relatives à ces et miles. (Le domaine avail engagé ce droit, le marquis de Blaru était un des engagistes).

- 3 pièò i 2 pièces, papier.

18. . .-a 51. "t.- Poil-Yillez -Les habitants de Portvillez déclarent tenir, du seigneur de Blaru, pour leurs coutumes, CO perches de bois ou environ en la fot,èi de « Chevrye, au-dessus du porl de Villers (Villez ou-ViI-

■ lors), tenant d'un eus l !'' au long du sieur de Blaru,  
» d'aulre i oslé depuis les tenans d'un jardin qui fut Ke-  
» gnaull Lorquis, vers Saine, jusques au bois de Mons.  
» d'Ivry, aboutant d'un bout au boys de Jambeville, et  
» d'auire bout le seigneur du Cliesnaj : dedans lesqueulx

SERIE E.

NTITES DE FAMILLE.

ni

» soixante arpents Je terre en boys son comprinses deux  
- carrières, là où lesdils habitants porrout prendre île la  
» pierre pour leur édilliee, .-ans en povoir vendre à per-  
» sonne. Et, pour ce, doibvent au dit.S r chacnn desdits  
» habitans, par an, au terme deNouël, pour chacun feu,  
» la somme de seize deniers parisis, pour forestaige;  
» anxi à la charge de habiller et faner, tons les ans.  
» Troys arpents de pré ou environ, assis en Hamillon,  
» dont les tenans d'auculnes héritaiges assis au Val d'A-  
» conville, cy-après nommes, leur doibvent ayder..., el  
» au\i à la charge que les dits habitans peult (sir) aller  
» mouldreet cuyre là où il leur plaira, sans contrarier  
» nul : Et, parce que les dits habitans ne peult vendre  
» ne transporter leurs dites coustumes hors du tief, que  
» le passeur du Port-de-Villez si aura son loct es dites  
» coustumes comme ceulx du dit Port de Villers, sans  
» ce qu'il en paye aulcune chose, excepté que, tous les  
» dymanches et troys testes aux veulx par an, le dit pas-  
» seurdoiht passer les dits habitans, et troys fois la sep-  
» maine pour aller à leurs affaires, là où il leur plaira..."

E. 3619. (Liasse.) - 3 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1 ftl«-lG\*«. - Port-Villez. - Jean Bonamy, de-  
meurant « au Fort de Villes, » déclare tenir à cens de  
Jean de Sacquainville, chevalier, seigneur de Blaru,  
divers héritages, el entr'autres une ile sise devant Gi-  
vernny. - Bail à rente de 2 arpents de terre à la cote du  
Port-Passeur, el d'un inolillon appelé le Hotillon-de-  
Simon-Pierre, fait par Jean de Tilly, écuyer, sieur de  
Blaru, à Simon Pierre, demeurant à Port-Villez. -  
Prise à ferme par Nicolas Romay ou Boumis, pêcheur,  
demeurant à Givernny, de Charles de Tilly, cbevalier,  
seigneur châtelain de Blaru, d'une ile, contenant en-  
viron 1/2 arpent, sur la paroisse de Port-Villez, près la  
motelle du s r du Buisson-de-Mai, moyennant 20 livres de  
loyer par an. - Requête de Claude d'Arcona, veuve de  
Miarles de Tilly, el mandement à la suite, pour saisir  
le susdit fermier, faute de payement de loyer. - Pierre  
Ducloz, demeurant à Givernny, prend de Charles de  
Tilly, marquis de Blaru, le même immeuble à ferme,

moyennant un loyer annuel de 30 livres. — François Damonville, conseiller du roi, lieutenant particulier civil et général criminel au bailliage de Gisors pour le siège de Vernon, vend à Charles de Tilly, chevalier, seigneur châtelain de Blaru, tous les héritages possédés par lui dans la chàtellenie de Blaru, dans la paroisse de Port-Villez, et une partie de 10 livres et une poule de rente sur Guillaume Fauvel, moyennant 1,384 livres

13 sous tournois. — Simon Gosmond, laboureur, demeurante Giverny, vend à Michel de Chérence pen-  
» naier. demeurant à Vernon • 33 perches d'île sur la  
. paroisse de Port-Villez. — Bail pour 3 ans de la  
carrière nommée la Carrière-Gaumé, sise dans le bois  
du marquis de Blaru, sur les cotes de Porl Ville/., fait  
par Adrien-François Greslebin, avocat en parlement,  
fondé de pouvoir de François-Hilaire de Tilly, marquis  
de Blaru, à Robert de La Haye, fils de Pierre ■ Car-  
rayeur: »

E. 3620, (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; i pièces, papier.

IMS»-15ft0. — Port-Villez. — Jean de Tilly, écuyer,  
s l de Blaru et du « port de Villers, » vend à Richard  
Maignart, écuyer, demeurant à Vernon, deux pièces de  
pré à la prairie de « Hamillon, » l'une contenant 3 ar-  
pents; sise au « Tresle- le-Lesiu, » l'autre contenant cinq  
quartiers, nommée le Grand-Arpent, et sise au Tresle,  
nommé le « Boisgeraulme ; » le tout moyennant la  
somme de 50 livres tournois. — « Jehan de Tilly, es-  
» cuier, s r du fief de Peray, assis au dit Blaru, en la  
» rue de Normandie, fillz de... Jehan de Tilly, eseuier,  
» s r de Blaru. .-, confesse avoir baillé... aflu d'éritage...  
» à Chardin Grente, bourgeois, demeurant à Vernon...

quatre arpents de pré assis en la prairie de Hamillon,  
» en deux pièces, la première contenant trois arpents,  
» assis au Tresle-de-Lestu. . . La deuxième, nommée le  
» Grand-Arpent, lequel contient cinq cartiers, assis au  
» Tresle, nommé le Bois-Géraulne..., » moyennant une  
renie annuelle de 50 sous tournois. — Jean de Tilly,  
écuyer, s r de Blaru, se portant fort pour Jean de Tilly,  
s r du tief de Pérey, son fils, ratifie le bail des 4 arpents  
de pré sus^men lionnes, et vend la rente annuelle de  
40 sous parisis, afférente au bail des dits 4 arpents. —  
François de Lamotte, écuyer, procureur el receveur de  
noble homme messire Jean de NanUl hac, chevalier. et de  
noble daine Jacqueline de Vaszine, sa femme-, en leurs  
noms et comme ayant la garde noble de Jean et Louise  
deSilly, traite, pour raison des reliefs, rachats et finances  
qui pourraient être dus au dit seigneur, a cause d'un  
arpent de pré sis au terroir de « Liinaiz, » au lieu dit  
Hamillon, nommé le Grand-Arpent, appartenant à Fran-  
çoise Ladvoeat, tant en son nom que comme ayant la  
garde noble de ses enfants, moyennant le prix de 2 écus  
soleil, dont François de lamotte, donne quittance. Sign.  
autogr. « Franchoyds de Lamotte. » — Jean de Nanlilhac,  
chevalier, s'" de « Limaiz, » déclare, tant au dnut de sa  
femme, Jacqueline de Vaszine, que comme ayant la garde

noble de Jean et Louise de Siily, tenir de Françoise Lad-

172

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

vocat, 1 arpents de bois taillis, en la paroisse de « Port-de-Villers et dedans la cliaslellenie » de Blaru, « nommez et appelez le boys de Jambeville... »

• E. 3621. (Liasse.) – 13 pièces, papier.

1501-1647. – Port-Villez. – Guillaume Gni-net, demeurant à Jeufosse, laisse, à titre de rent\* 1 , à Michault Pinguet, 3 acres et 1 vergée de terre au Val-de-Bennecourl, moyennant 8 sous parisis par année. – Déclaration de la susdite pièce de terre faite à Charles de Tilly, seigneur de Blaru, par Jean et Roger Ango, de Jeufosse, au nom de leur mère et de leurs frères et sinus. – Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru, dans les paroisses de Blaru, Jeufosse et Portvillez, par Perrelle LeTellier, veuve de Jean Ango. Simon Ango, Pierre Ango, Jacob Doriant, Jeanne Binet, veuve de Robert Rotenger, Raullin Ango, fils de feu Simon, Martin Ango, Simonnet Fierre. – Vente de lots de terre sur deux motillons en Seine, faite par Guillaume Landrin et sa femme Pernelle, à Jean Landrin.

E. 3622. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1502-1644 – Port-Villez. – Le vicaire général de Raoul (V. du Fou), évêque d'Evreux, mande au doyen de Vernon d'installer à la cure de Saint-Pierre de Port-Villez, devenue vacante par la résignation de Guillaume le Flament, Pierre de Tilly, clerc, présenté par Jean de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru et de Port-Villez; au verso est le procès-verbal d'installation, faite le 1 juillet 1502 par Jean Lemaistre, prêtre. – Charles de Tilly, seigneur de Blaru et de Port-Villez, gentilhomme de la maison du roi, bailli, capitaine et gouverneur du comté de Dreux, présente Christophe de Tilly, abbé de la Croix-Saint-Leufroy, pour la cure de Port-Villez, devenue vacante par la mort de Mathurin Clériceau (2 septembre . – Charles Certain, prêtre, curé de Port-Villez, détlare (23 juillet 1637), que, depuis 16 ans qu'il est pourvu de la dite cure, il a cueilli et pris annuellement les dîmes des herbes, converties en foin, des îles dénommées dans l'acte de déclaration. – Charles de Tilly, chevalier, seigneur de Blaru, Jeufosse, Port-Villez et autres lieux, présente Robert du Vivier, prêtre du diocèse de Chartres, pour la cure de Port-Villez, devenue vacante par le décès de Charles Certain (18 juin 1644). – Jean

de la Mare, prêtre, vicaire général de François de Péricard, évêque d'Evreux, mande, au doyen de Vernon, d'installer le sus-dit Robert du Vivier, à la cure de Port-

Villez (24 juin 1641), (2 sceaux en placard pendant sur queue de parchemin) ; au verso se trouve le procès-verbal d'installation faite le mercredi 29 juin 1644 par Robert Joncquert, recteur de Saint Pierre « de Ralliolo alias de Gratia, » et doyen de Vernon.

E. 3G23. Liasse.'

3 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier.

1530-1606. - Port-Villez. - Déclarations d'héritages tenus à cens des seigneurs de Blaru, dans la paroisse de Port-Villez, par Simonnot Pierre, Jean Vauclin, Perrette le Marchand, veuve de Jean Vauclin, Nicolas Fauvel, la veuve de Nicolas Fauvel, Lucas Desmont, Jean Cocquart, Pierre le Marchand, Guillaume le Marchand, l'ainé, Jean David, Cyprien Cocquart, Guillaume Vauclin, fils de Pierre, Jacques Torel, noble homme Armand de Gaillarbois, écuyer, « curé de Port de Villiers » (14 avril 1575), Guillemette, vcu\e de Jean le Boucher, Pasquet Pierre, Anne Pierre, fille de feu Roger, Jean Guérard, Anne Guérard, veuve de Michel Houssaye, Claude le Marchand, fils de Nicole, honnête personne Jean Musart, Jeanne, veuve de Robin, l'aîné, Geneviève, veuve de Jean Pierre, Jean le Marchand, tilsdeRegnault, Nicolas le Marchand, Guillaume Pierre, Jean le Barbier, Jean la Personne, Colin de Rouen, Gculïroy Collombel, Jeanne, veuve de Marin Cocquart, Simon, Louis et Pierre Cocquart, Pierre Dessus-le-Pont (dont la signature autogr. est « de desur le Pont Desporte »), écuyer, sieur des Portes, demeurant à Vernon, Nicolas de Dessus le Pont (signât, autogr. : « De Dessus le Pont »).

E. 3624. (Liasse.) - 4 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

■ 554-1646. - Port-Villez. - Robin, l'aîné, Nicolas Cochet, laboureurs de vignes, et Jeanne, veuve de Jean Cochet, demeurant en la paroisse de « Limais, et lenans » le port passeur, estant entre la paroisse du dit Limais et » leauée de Saine de la chastellenie » de Blaru, « appartenant ia dite eauée à Mons. de La Roche et Mons. de » Blaru, par moitié, » s'obligent à payer, à la volonté de Charles de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, la somme de 100 sous tournois, en représentation de 16 boisseaux d'avoine de rente seigneuriale, dus, par eux, chaque année, pour la tenure du dit port passeur. - Jeanne, veuve de Robin l'aîné, et Jeanne Boucher, veuve de Jean Cauchoix, sa fille, vendent à Antoine Fesques, régent en l'université de Paris, la huitième partie du droit du po~

passer, à prendre par indivis avec Supplix Cochet, et les enfants mineurs de François Cochet, frère du dit

SERIE E.

1 [TRES DE FAMILLE.

1~:

Supplix, pour la somme de 24 écus sol L/3. — -Mann hoix, fils de Léonard, laboureur, demeurant à

■ Villcy, el Gillette, sa femme, vendent au même la seizième partie du même droit, moyennant la somme de 1 écus sol. — « Suplis Cochet, laboureur de vi demeurant à < Limais, » s'oblige à payer à Jacques de Tilly, seigneur de Blaru, la somme de 62 écus sol, re- pi niant la valeur de 333 boisseaux d'avoine et 130 douzaines d'œufs montant de 29 années d'arrérages de 10 boisseaux d'avoine et 5 douzaines d'œufs de rente sei- gneuriale, due annuellement au seigneur de Blaru à cause du port passer. — Titre nouvel de celle double rente seigneuriale passé au profit de Charles de Tilly, marquis de Blaru, par les héritiers de Jean Mussart, roiime possesseur el jouissant •• du droict du port pas- » seur de la rivière de Saine, du costé de Villers, pa- » roisse de Limais, à l'aultrc costé du port de Villiers, »> sur 4a terre el chastellenie de Blarru, el d'un demy

■ arpent de terre en deppendant, assiz au dit Port de i Villiers, où aborde le batteau du dit port passer, entre

la rivière de Saine et le chemin du roy, et d'un bout » la lerre de l'esglize du Port de Villiers... »

E. 362 j. (Liasse.) — 26 pièces papier.

■ 561-1967. — Port-Villez. — Fragments informes d'un registre des cens dûs au seigneur de Blaru par les habitants de Port-Villez el Jeufosse pour 1561. — Etat des rentes seigneuriales, dues à la seigneurie de Blaru, y compris Jeufosse et Port-Villez. — Noms de ceux qui ont fourni déclaration pour les îles en 1685. — Plaids ordi- naires et recette seigneuriale des hauts jours tenus le 23 novembre 1C96 au village du « Port de Villes, » dé- pendant du marquisat de Blaru. — Etat des opérations à'arpenlage exécutées par Pierre Ileurtault dit Dubois, arpenteur royal à .Mantes, sur plusieurs pièces de terre appartenante Le Goux, huissier à Vernon, et sises au Val, près le moulin à foulon. — Etat di^ renies ou lielTes faisant partie de la succession d'un des marquis de Blaru. — Publications pour les hauts jours de Port- Villez.

E. 3626. (Liasse.) - 14 pièces, papier.

1554-1651. - Port-Villez. - Copie d'obligations, déclarations, baux et comptes touchant le port passeur de Port-Villez, dont les originaux sont analysés dans les articles précédents.

E. 3627, ' -e.) - 6 pièces, papier.

1575- 1783. - Port-Villez. - Déclarations pour le |i ri passeur tenu à cens du seigneur de Blaru, par Jeanne, veuve de Robin Laine, Jean Cauchoix, fils d'Olivier, la veuve de François Cochet, Sulpice Cochet, Jean Lanze-ray, Jean Musard, Pasquel Uhédeville, avant épousé M. nie nullard, tille et héritière de Guillaume Bullard et de Guyonne Le Vavasseur, Nicolas Mussard, Nicolas, Guillaume, François et Jean Muzard, enfants et héritiers de feus Jean Muzard et de Guionne Le Vavasseur, Louis Quedeville, Noël Le Clerc, Antoine Lainé et Robert Bannit.

E. 3628. (Liasse.) - > pièces, parchemin; Il pièces, papier.

s«s.» - 1645. - Port-Villez. - Procédures pour Charles de Tilly, seigneur de Blaru et de Port-Villez, contre Jean Barault et Jean Cauchoix, fils de Chrétien, qui avaient pris à ferme, en 1633, de P. Musart (Allas Hussard) « le port passeur de Villez, scis en la rivièrre de » Seine, avec l'abort et terre du costé vers les costes de » Blaru, et aborl dû coslé vers Villez, » à la charge entr' - autres de payer au seigneur de Blaru une rente seigneuriale annuelle de 16 boisseaux et ô douzaines d'œufs, charge , dont l'inexécution motive l'instance du seigneur.

E. 3629. (Liasse.) - S pièces, papier.

DG43-IS44. - Port-Villez. - Procédures pour le seigneur de Blaru touchant la propriété d'allerrissements formés près de l'île d'Anneaux, sur la paroisse de Port-Villez.

E. 3030. (Liasse.) - 21 pièces, papier.

1670-1788. - Port Villez. - Plaids, assises et recette seigneuriale des hauts jours de la Venlerie et haute justice de la châteltenie et marquisat de Blaru, tenus au lieu ordinaire de Porvillès, dépendant du dit marquisat. A l'exception de l'année 1784, il y a, pour chaque année, de l"r> à H88-, un cahier où se trouvent les noms des avocats, procureurs, gardes-chasse, bois et rivières, meuniers, pêcheurs, cabaretiers, tonneliers, maçons, tisserands, épiciers et merciers, laboureurs et tenanciers à divers titres.

AUCHIVKS DE SKIXK-KT-OISE.

B. 3631. (Liasse;) - U pièeesj parchemin^ 20 pièces, papier.

1696-1981. - Porl-Villez. - Acensement de deux perches d'île au lieu dit : « au bout de la rue maislre » Coullebauxe, » fait par Charles de Tilly, marquis de Blaru, à Adrien Soret, pêcheur, demeurant à Giverny, et Marie Mûrisse, sa femme. - Déclaration d'héritages tenus à cens du marquis de Blaru par Adrien Soret, dans la paroisse de Porl-Villez. - Fieffé du Bras-de-Gobcrt, en l'île de Flotte, faite par le marquis de Blaru à Jean bar, pêcheur, et à Jean Piaguet, laboureur, demeurant à Jeufosse, moyennant 20 sous de rente annuelle. - Fieffé faite par le marquis de Blaru à Guillaume et Jacques Monsinglant, frères, pêcheurs de Jeufosse, de trois gords sur la seigneurie de Port-Yillez. - Fieffé d'environ 10 perches faisant partie d'un alterrissement formé le long de Grand-Isle, près Giverny, seigneurie de Port-Villez, faite par le même à Jacques de Bordeaux, chevalier, seigneur de Bargeville, capitaine-lieutenant de la mestre de camp du régiment de Fleury, cavalerie.- Autre tieffe de 50 perches d'eau près de l'Ile-aux-Orties, faite par le même à Jean Lauzeray, laboureur, demeurant à Villez, paroisse de Limelz. - Déclaration du Port-Passeur « de Yilliers, paroisse de Limets, » tenu à cens du marquis de Blaru, par Charles Cauchois, Sulpice Cauchois, Guillaume Fesque, ayant épousé Marie-Marthe Cauchois, Françoise Pernelle, ayant épousé Marie-Anne Le Clerc, tous représentant Noël Le Clerc, Robert Charpentier, ayant épousé Marie-Anne Musard, Claude Etienne, ayant épousé Marguerite Laine, représentant Antoine Lainé, Louis Lauzeray, ayant épousé Mûrie Barault, Marie-Geneviève -Gautier, veuve de Nicolas Cauchois, Michel Allain, Jacques Cauchois, tuteur des mineurs de Noël Lainé, Giles Gos-elin, ayant épousé Marie-Geneviève Cabot, et Claude Cauchois. - Acensement de 50 perches de pré et île dans l'île aux Gomonls, seigneurie de Port-Villez, fait par le marquis de Blaru à Claude Bozc, laboureur, demeurant à Giverny. - Acensement d'un îlol près l'île des Gords, fait par le même a Charles-François Toustain, chevalier, seigneur et patron de Limay, Fontebosc et autres lieux, ancien officier au régiment de Champagne. - Acensement de 30 perches d'alterrissement dans l'Ile-aux-Orties, seigneurie de Porl-Villez, fait par le même à Nicolas Le Sieur, vigneroa, de la paroisse de Giverny. - Autre acensement de 2a perches de terre, joignant l'île-aux-Orties, fait par le même au même. - Procès-verbal d'arpentage de l'île-aux-Orties. - Acensement de 2 perches d'eau joignant l'Ile-aux-Orties, fait par le marquis de Blaru à Nicolas

Etienne, vigneron -laboureur, demeurant à Limais. -

Acensement de 25 perches d'eau, joignant la même île, fait par le même à Anne Lemarchand, veuve d'Antoine Laisné, de la paroisse de Limestz. — Acensement de 2b perches d'eau, joignant la même île, fait par le même à Michel Laisné et Charles Charpentier, vigneron, demeurant à Villez, paroisse de Limestz. — Acensement du Gord de Prerez, au-dessus de l'île de l'Espérance, paroisse de Port-Villez. — Cession, à titre de rente et de bail d'héritage, de 3 arpents 90 perches d'allerrissement, attenant l'île de Fresne, faite par le marquis de Blaru à Louise Foubert, veuve de M Pierre Godin, ancien procureur au parlement de Rouen, demeurant à Giverny.— Transaction et pièces y relatives entre François-Hilaire de Tilly, marquis de Blaru, d'une part, et Jacques et Louis Soret, fils de Louis, d'autre part, touchant la non-jouissance prétendue de plusieurs objets concédés au dit dernier Louis, par feu le marquis de Blaru. — Acensement d'un gord à côté de l'île de la Falaise, paroisse de Port-Villez, fait par le marquis de Blaru à Louis Soret, fils de. Louis, pêcheur, demeurant à Giverny. — Autre acensement de deux gords, nommés Gords-Sentinelle, près de l'île Sentinelle, paroisse de Port-Villez, fait par le même à Louis Soret. — Acensement d'un motillon vis-à-vis l'île d'Anneaux, fait par le même au même.— Acensement de « trois coups de Seine pour pescher dans » la rivière de Seine, vis-à vis la paroisse de Giverny, » sur la paroisse de Port-de-Villez, » fait par le marquis de Blaru à Louis Soret. — Acensement d'un arpent d'eau à prendre vis-à-vis la paroisse de Giverny, proche l'île de la Madeleine, fait par le même au même. — Transaction entre François-Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, d'une part, et Guillaume-Jacques-Louis de Fontenay, écuyer, sieur de Mouflaines ('?), d'autre part, au sujet de portions d'eau en Seine, sur la paroisse de Giverny. — Acensement de deux gords à créer sur la Seine, dans la seigneurie de Port-Villez, dont l'un doit porter le nom de Gord-Rhumine, et l'autre, celui de Gord-de-Tilly, fait par Charles de Tilly, marquis de Blaru, à Adrien Soret, fi<sup>^</sup>s de Jean, pêcheur de Giverny. — Acensement du Gord-de-la-Falaise, fait par François\* Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, à Michel Bénard, pêcheur, demeurant à Giverny. — Mémoire pour faire valoir l'action formée, à la requête du marquis de (Tilly), contre Michel Renard, aux fins de le faire condamner à détruire, sinon en totalité, du moins en partie, un gord qu'il a fait construire, sans droit ni qualité, dans la Seine, sur la partie dépendant du marquisat de Blaru, vis-à-vis la carrière Cornet.

-

SERIE E.

TITRES DE FAMU.I.E.

n:

Ei 3632. (Liasse. J – f. pièces, parchemin; 9 pièces, papier p,

1469-1 «63. – Prémont (1). – Bail des hôtel, manoir, maison, grange, jardin, prés, terres labourables ou non, cens, rentes et revenus de « Presmont, en la paroisse de Blaru, » fait, pour loi ans, par les religieux de Vaux-de-Cernay, à Pierre de Tilly, écuyer, seigneur de Blant, et à Jean de Tilly, écuyer, son (ils. moyennant la somme de 6 livres tournois, « monnoye courant en pais » de France et à Paris, de ferme, par chacun an, » et un muid de grains paranau curé et prieur de Blaru. – Transaction par arbitres entre l'abbaye de Vaux-de-Cernay, d'une part, et Jean de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, d'autre part, louchant des arrérages de rente duc à l'abbaye sur les terres de Prémont. – Cession du bail emphytéotique ci-dessus mentionné, faite, par les dits Pierre et Jean de Tilly, à Michel Bertbault et à Jean Genli), son fils, demeurant à Blaru. – Bail, à litre de ferme et cens à rente annuelle et viagère, d'une « mettairie et lieu, ainsyqu'il se comporte, appelé Prémont, » avecques les terres labourables à icelle mestairye appartenant qui se montent en nombre à cent acres de terre, » fait, par l'abbaye de Vaux-de-Cernay, à Jean Le Gentil, laboureur, demeurant à Piémont, paroisse de Blaru... « pour en jouyr par le dict Jehan, sa femme, » leurs enffans, et par les enlfans de leurs enffans, le temps des dictz preneurs et les dites troys vies durant... », moyennant un cens annuel de 12 deniers parisis par acre, une livre de cire neuve et un chapon, plus la dixième gerbe des grains : l'abbaye se réserve les vertes et jneues dîmes, et impose au preneur l'obligation d'édifier sur place une maison de trois fermes ou travées à double plancher et double cheminée, ainsi qu'une grange de six fermes, et des étables ; le preneur sera, en outre, obligé de recevoir et héberger, convenablement, tous les ans, pendant « ung jour naturel, » l'abbé des Vaux-de-Cernay et sa suite, ainsi que le procureur de l'abbaye, toutes les fois qu'il ira au dit lieu pour les besognes et affaires de l'abbaye. – Jean Darras, Pierre Darras. l'aîné, et Pierre Darras, le jeune, frères, demeurant « en la paroisse de Blaru, au haraeldePrémont, » débiteurs de Charles de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, bailli, capitaine et gouverneur du comté de Dreux, pour, une somme de 258 livres 14 sous 4 deniers tournois, provenant, pour une part, d'arrérages impayés d'une rente annuelle d'un demi muid de blé et

(!) Voir ci-devant l'article E. 3322, qui, avec l'article E. 3633 qui suit, complète les détails sur Prémont.

d'un muid d'avoine, de saisine due au dit seigneur de Blaru, « à cause des terres de Prémont, » hypothèquent à cet effet, au profil de leur créancier, 15 acres de terre,

en deux pièces, sises à Prémonl. au tresle de la Bonne-  
Mare. - Jean Dupré, fils de Mathieu, el Louis Allai/,  
demeurant à Blaru, fermiers de la terre de l'rémont, re-  
connaissent devoir à Jacques de Croismare, écuyer,  
sieur de Portmort, 75 boisseaux de blé froment et  
•27 boisseaux d'avoine, pour arrérage de 22 boisseaux 1 2  
de blé et 7 boisseaux 1 4 d'avoine de rente annuelle, due  
au dit de Croismare, à la décharge de madame de Jam-  
heville. - Bail, à titre de ferme, de n:j acres de terre en  
4 lots, à prendre sur la ferme de Prémonl, fait à Grégoire  
Le Grand, laboureur, de la paroisse de Blaru par Louis  
Allai?., moyennant un lover annuel de 500 livres. -  
Louis Allais et sa femme. Adrienne Du Pray, s'obligent  
à Paver à Jacques de Croismare, ci-dessus nommé, la  
somme de '225 livres tournois, montant des arrérages de  
•2'2 boisseaux de blé froment de rente foncière et seigneu-  
riale, due annuellement au dit de Croismare, à cause de  
terres qu'ils tiennent du sieur Hédeville, conseiller au  
Parlement de Paris. - Saisie-arrêt pratiquée sur Louis  
Allais et sa femme, pour cause de non payement delà  
somme ci-dessus.

E. 3633. (Liasse.) - 4 pièces, parehe&in; 5 pièces, papier.

1484-15.46. - Prémont. - Pièces d'un procès  
entre le seigneur de Blaru, d'une part, et la famille Gen-  
til {aliùs : Genty), d'autre part, touchant une rente an-  
nuelle de 8 sétiers de blé et 8 setiers d'avoine, que le pre-  
mier prétendait avoir le droit de prendre, sur les mai-  
sons, manoirs, prés, terres el biens de l'rémont, en  
la châellenie de Blaru, « desquelz héritages les j el i-  
» gieux du Val-de-Cernaj disent la propriété à eulxap-  
-partenir, et les dits vefve (Gentil) et son diel Qlz I u-  
» surfruiel... » La première pièce, datée du 19 décembre  
1484, contient le nom de Guillaume Champion, prêtre,  
avec la qualification de curé de Blaru et procureur de  
Jean de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru. - « Pappier  
» de ceulx qui doibvent les rentes de Prémont, pour  
» les années mil v c ini xx et im xx et deux... » - « Papier

des rentes deubz à Piémont pour les années 158] et  
» 1582, escheulz à Noël. »

E. 303'/. (Liasse.) - 2 pièces, papier, dont 1 cahier  
de 29 feuilleta in-1 '.

1C70-86S8. - Pressagny-l'Orgueilleux. - Procès-

n;

ARCIin ES DE SE1NK EL OISE

verbal de saisie d'héritages relevant de la seigneurie de  
Pressagny-l'Orgueilleux, pour défaut d'accomplissement  
de devoirs seigneuriaux <\c la pari de tenanciers, execu-

tée, à la requête de « Louis Berrier, chevalier, seigneur - d'Anfernet, La Motte, Poinvilly, Chedonet, Presseigny-  
■ l'Orgueilleux, Presseigny-le-Val ci Lisle, en partie. » - Cl mde d'Arcona, veuve de Charles de Tilly, marquis de Blaru, Transporte à Michel de Bordeaux, sieur de la Fresnaye, courrier de cabinet du Roi, demeurant à Vernon, 80 livres de renie foncière et irrnchelable, qu'elle avait droit de prendre annuellement sur Robert Bourdon, vigneron, demeurant à « Pressafgny l'Orgueilleux, » à cause de li fleffe qu'elle lui avait faite de 2 arpents de vigne et marais en une pièce, sise au dit Pressagny-rOrgueilleux, triage des « Costes. »

E. 303J. (Liasse.) - 1 pièce, parchemin : 13 pièces, papier.

1G23-1G49. - Quesnay. - Constitution d'une rente de 40 sous tournois faite par François Benastre, fils d'Olivier, de la paroisse de Contrières, au profit de Guillaume Deschamps, de la paroisse de Quesnay. - Leltes autographes signées « Vilaines et Villaines, » et qui sont d' « Hubert de Champagne, » marquis de Villaines, adressées « au Quesnay à Lalande et Berlranville. » lesquels paraissent avoir été chargés des affaires du marquis de Villaines. - Mémoires de fournitures faites pour le compte du marquis en 1044 et 1648.

E. 3636. (Liasse.) - 2 pièces, parchemin : 13 pièces, papier.

1G45-1648. - Quesnay. - Procédures pour Louise de Pleurs, veuve de François de Brélinières, Brélinière et Biélinière, en son vivant, conseiller du roi et son procureur général au parlement de Rouen, contre Charles Vastel, fermier de la terre de Quesnay, appartenant à Iliéronime d'Arcona, aux fins de payement d'arrérages d'une rente de 700 livres, dus à la demanderesse par le dit d'Arcona.

E. 3637. (Liasse.) - 16 pièces, papier.

I6SO-I ?oa. - Quesnay. - Procédures relatives à une contestation entre la marquise de Blaru et la comtesse deMortagne, Suzanne de Monlgomerry, fille et héritière du comte de Ducey, touchant le domaine de Quesnay.

E. 3638. (Liasse.) - 1 pièce, parchemin.

iô«4 [10 avril). - Queue d'Haye (La). - Jean « le » Cousturier, sieur du fief et seigneurie de la Queudaiz, » et Catherine Le Monnier, sa femme, vendent à « Robert de Gaillarboys, sieur de Marconville, ... le dict fief, terre et seigneurie de Laqueudaiz, qui est un quart de fief de Haubert, dont le chef est sci tué et assis au dict lieu de Laqueudaiz, à la parroisse de Haricourt, et s'estenl en la dicte parroisse de Haricourt et en la parroisse de Heubecourt, et es environs de la ville de Vernnn, en la vicomte du dict Vernon, bailliage de Gisors, auquel fief de la Queuedaiz y a manoir sieurial, grange, pressouer, coullombier à pied, mesures,

jardins, bois, domaine fieffé et non fieffé, rentes en deniers, chappons, poulies, œufs, rentes, reliefz, traizièmes, amandes, aides, faisanees et redevances seigneuriales, justice et juridiction, court en usage en basse justice, droietz et debvoirs sieuriaux, suyvante la coustume du pays, qui est tenu neeuement et sans moïen du chasteau du dict lieu de Vernon par foy et hommaiges, et en est deu douze deniers tournois, avec ung jour pour garder au dict chasteau de Vernon, quant le cas eschet, et que le dict sieur de Laqueudaiz en est sommé, et se reliefve par soixante solz parisis. Lesquels jardins du dict fief se montent environ à cinq acres, ainsy cloz et plantez qu'ilz sont. Item, le dict domaine non fieffé se monte à soixante acres ou environ, en une pièce terre labourable. Item, le dict bois a vingt arpens ou environ en une pièce prez et joignant le dict manoir ; lequel bois est exempt de tiers et danger. Item, sept livres tournois de rente seigneuriale ou environ. Hem, quinze pièces de vollaille, tant chappons que poulies, avec vingt omfz .. Item, un droit, en la forestz de Vernon, d'avoir et prendre, par chacun an, pour ardoir au dict manoir, qui se monte à vingt cinq cordes de bois, ou plus, avec bois pour ni i filer au dict lieu et manoir, pennaige pour ses porcs et pasturaige pour ses bestes tant chevallines que ar-

mailles, sans aucune redevance » La vente est

faite moyennant 7500 livres tournois, sur laquelle somme l'acquéreur devra décharger les vendeurs de renies et arrérages dûs à Jean de Bordeaux, bourgeois de Vernon ; au s r de Bonnemare: à Jean de Bordeaux, de Paris ; à Henri le Duc, bourgeois de Vernon ; h Jean Ausfray, prêtre, chanoine de Vernon ; a la veuve de Claude le Moyne, de Vernon, à Jean leFlamenl, bourgeois de Vernon; au chapitre de la collégiale Notre-Dame de Vernon; à Antoine Le Monnier, seigneur de Malherbe.

SERIE F..

TITRES, DE FAMILLE

m

E. 3039. (Liasse.) - (J pi liemin: 15 pièces, papier.

1619-1915 - Queue-d'Haye La). - FIourLe Ver, (l'écuyer. sieur de Caux, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, demeurant au lieu de Caux, au nom et comme se portant fort de sa l'imme, Charlotte de Gaillarbois, Bile et héritière de feu René de Gaillarbois, en son vivant écuyer, sieur de-la Queudaiz el Marconville en o partie, » vend à Jean de la Grandière, écuyer, sieur de

Mercay, > lieutenant pour le service du roi en la ville  
 » et château de Vernon, et y demeurant, •• 1 1 terre, fief et  
 » seigneurie de la Queudaiz, consistant en manoir, basti-  
 i menlz, coulombier, bois taillis, terres labourables,  
 . droicl de bois à baslir, pannage, pasturage et chauf-  
 •> fage, dans la fores! de Vernon, cens et rentes sieu-  
 » rialles, tant en deniers, crains, oyseaux, œuf/., que  
 » autres rentes et debvoirs seigneuriaux, s'estendant ès-  
 » villages de Heubecou ri, Haricourt et Tilly, » relevant  
 et tenue du roi; cette vente est faite pour le prix de  
 15,000 livres tournois, constituées en une rente hypo-  
 thécaire de 1,071 livres 8 sous 6 deniers tournois, et à  
 condition que, « en cas que la dicte terre feust clamée  
 » par les lignagers, » l'acquéreur sera, par les dits ligna-  
 gers, remboursé « des inthéreslz de ses deniers, sur ce  
 » desduit le fermage d'icelle terre. » – Procuration  
 donnée par Robert de Gaillarbois, chevalier, seigneur  
 de Marconville et d'Aumont, demeurant à Marconville,  
 à Jean de Brée, écuyer, pour, entr'autres choses, 0]  
 le retrait lignager de la terre « de la Queudez, » ven lue  
 par le susdit de Caux au nom de sa femme, cousine ger-  
 maine du dit Robert de Gaillarbois. – Compromis entre  
 les r de Caux et Jean de Brée, qui, s'en remettent à l'arbi-  
 trage de Gallan et Grout, avocats au parlement, pour  
 régler le différénd au sujet d'un terme du fermage de la  
 terre de la Queue-d'Haye. – Jean Debrée (d'après sa si-  
 gnature autographe, qui est à la fin de l'écuyer,  
 demeurant au villa .. en Nor-  
 mandie, vicomte de Gisors, étant, ce jour, dans la ville  
 d'Amiens, reconnaît, comme procureur de Robert de  
 Gaillarbois, avoir reçu d'Adrien d'Arcona, chevalier,  
 seigneur du dit lieu, la somme de 15,000 livres, emprun-  
 tée pour l'extinction et amollissement du principal de la  
 somme de 1,070 livres 8 sous 10 deniers de rente, consti-  
 tuée par Jean de la Grandière au profit de Flour, sei-  
 gneur de Caux, et de sa femme, Charlotte de Gaillarbois,  
 plus diverses autres sommes montant, avec les dites  
 15,000 livres, à la somme totale de IL 7 il livres 12 sous  
 6 deniers, dont le dit Diluée promet de faire tenir  
 compte au dit d'Arcona par ledit Robert de Gaillarbois.  
 Seine-et-Oise. – Série E. – Tome If.

– Quittance du radial de la terre de la Queue-d'Haye,  
 délivrée à Robei i de < raillarb ùs par le si ur de Caux. –  
 [nventaire despièces, titres el écritures rendus par Jean  
 de la Grandière, sieur de Mercay, à Roberl de Gaillar-  
 bois, aprt - 1" rein il lignaj er de la terre de la Queue-  
 d'Haye. (Le plus ancien titre menti mné dans cel inven-  
 taire est de l'année 1402.) – Roberl de Gaillarbois vend  
 à Adrien d'Arcona la terre de la Queue-d'Haye moyen-  
 nant quittance des 17,741 livres 12 sous 6 deniers, donl  
 l'emprunt est mentionné plus haut. – Arrêt delà chambre  
 tji'^ comptes de Normandie, ordonnanl l'enregistrement  
 des lettres patentes du roi, qui octroient à Hiéronime  
 d'Arcona, chevalier, gouverneur des ville et château de  
 Vernon, la garde noble des personnes et biens des en-  
 fants mineurs de feu Adrien d'Arcona, sieur d'Heube-  
 courl, son frère, et de Louise •< de Claire. » sa femme. –

Saisie de la terre de la Queue-d'Haye pour défini de foi et hommage. — Arrêt de main-levée de la terre de la Queue-d'Hâyé, induement saisie par Pierre Regnault, huissier de la chambre des comptes de Normandie. — Déclarations d'héritage tenu à cens du marquis de Blaru, comme seigneur de la Queue-d'Haye, par : 1° Jean de la Tour, demeurant à Haricourt, avant épousé Marie Gosselin, veuve de Jean Toulain ; 2° Nie das Toutain, fils de Jean, laboureur, demeurant à Haricourt. — Récépissé des titres de la Queue-d'Haye, par Testu, notaire à Vernon, el le président Aubert. — Florent d'Argouges, chevalier, seigneur de Grèves et autres lieux, reconnaît avoir reçu de Charles de Tilly, marquis de Blaru, et de sa femme, Catherine-Elisabeth de Manneville, par les mains de Marguerite d'Aligre, veuve de Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, qui fait le paiement en majeure partie, au moyen de 20,000 livres. ■■■ qu'i lie vient de re-  
» lirer, des mains de Duvant, l'un des notaires soussi-

ez, qui en ôloit dépositaire, pour le reste du prix de  
» la vente, faille par maditle Dame Deuchesse, en vertu  
» de la procuration des dits Seigneur et Dune de Blaru,  
rbain Aubert, chevalier, marquis de Tourny,  
» conseiller du roy,..- président en sa cour des comptes...  
» de Normandie, du fief, terre et seigneurie de la Queue-

' ix, par contrat, » du 10 décembre 1714, la somme de 20,050 livres, donl 20,000 livres pour le sort principal et rachat de 1,000 livres de rente constituée par Charles d'Aligre et par les dits de Blaru, sous la caution de la Duchesse de Luynes, au profit de François d'Argouges, seigneur du Plessis-d'Argouges, les Crèves et autres lieux, les dites 1,000 livres de rente appartenant au dit Florent d'Argouges, en qualité de légataire particulier, d'Anne de Hodic, son ayeule paternelle, el 150 livres pour les arrérages de la dite renie.

1\*78

ARCHIVES DE SEINE-EX-OLSEÏ

(] E. 8640; (Liasse.) — 29 pi\*\*\* parchemia ; 2 pMces, papier;

j i(>4- lîso.— Romans (Fief des). — Aveux et dénombremens d'héritages tenus à cens, à cause du fief des Romans à Heubecourt, de Jeanne-la-Veneuse dite de Romans, et de Nicaise, écuyer, son fils, et de Colin de Carville, seigneur de Heubecourt, par Henri Prudomme, Jean de Tuit (ou Cuit), ses héritiers, Robert de Courcelles, Michaut Corbely, Jean forbely, Simon Datait, Jean le Féron, Fromont Corbcly, Guillaume Dumouslier, Pierre Dutuit, Nicolas le Flamant et Etiennette, sa femme, Chardin de laGuespière ou Greprière, les héritiers d'Henri Prudomme, Robin Ovyn ou Onyn, Pernet le Masurier, Philippe Dutuit. — Martin le Sage, au nom

et comme procureur et receveur de Jean de Sacquainville, chevalier, seigneur de Blaru, reconnaît avoir reçu de Nicaise le Veneur, chevalier, seigneur du « Mesnil-Guillibert, » la somme de 75 sous tournois, due au dit Sacquainville, « pour le relief d'un quart de fief de Haubert » assis à Heubecourt, que tient à présent Damoiselle » Jehannela Yencuse, veufve de... Jehan de Rommans, » pour la mort de feu Mess. Robert le Veneur, jadis chevalier, » varier et père du dit Mess. Nicaise et de la dite damoiselle... » – Le roi de France mande au vicomte de Gisors ou à son lieutenant de mettre fin, le plus tôt qu'il pourra, à un débat entre Jean de Sacquainville, seigneur de Blaru, et Pierre de Jencourt ou Jeucourt, chevalier, seigneur d'Neubécouit... « De la partie de nostre ami et » féal chevalier, conseiller et chambellan, Jehan de Sacquainville, seigneur de Blaru, nous a esté donné à » entendre comme naguères il avait entendu et contenu » doit à rencontre de Pierre de Jencourt..., que ledit de

■ Jencourt lui faist hommage d'un certain fief, assis au » dit lieu de Heubecourt, appelle le fief de Romans, » lequel fief est tenu en hommage du dit seigneur de » Blaru, à cause de son fief et terre de Blaru, et aussi

■ que il lui païast plusieurs reliefs, aides de reliefz, ventes et autres redevances de fief, ... et aussi... que il lui baillast le dit fief de Romans par adveu et dénom-

•> brement..., sur les quelles choses le dit de Jencourt • avoit appelle garans... Colin de Carville, ... et Guillaume » met le Veneur, et les hoirs de feu Nicaise le Veneur, ... (lesquels)... ont donné empeschement et arrest » au dit procès, souz ombre et par vertu de certaines » nos lettres royaulx contenant forme d'estat jusques à

(1) Voir ci-devant, page 53, l'article E. 3264, qui se complète par les détails du présent article, et où il faut lire Anniray au lieu à Jrai/.

» un an, lesquelles lettres sont causées pour le fait de la » bataille d'Asincouit, derrainement faite contre nos » adversaires d'Angleterre; pour le fait desquelles » lettres, le droit de nostre dit conseiller est grandement » egeue, cl, pour ce, nous a requis que, considéré » que, pour le fait de la dite bataille, il lui a convenu » souffrir plusieurs courroux, pertes et dommages, et » mesmement que il ne sceust avoir se nostre » amé et féal chevalier et chambellan, Sacquet de Blaru, » son filz, qui a esté à la dite bataille, est mort ou vif; » pour lequel faire quérir, et autres ses amis charnelz, » qui ont esté mors ou pris à la dite bataille, il lui a » convenu et convient faire grand mises et despens, les- » quels il ne pourroit bonnement faire ne souslenir, se il » n'estoit paie de ceulx qui lui doivent... nous... te » mandons, etc. (Paris, 18 juillet 1414).» – Sentence de la vicomté de Gisors, portant acte de foi et hommage rendu, pour le fief de Romans, au seigneur de Blaru, par Jean Fleurie, au nom et comme procureur de « Pierres » de Giencourt, » chevalier, seigneur d'Heubecourt. –

Requête adressée au bailli de Blaru, par Charles de Tilly, marquis de Blaru, lieutenant du roi en l'Ile-de-France, à l'effet d'obtenir une commission pour faire saisir féodallement, « faute d'hommes, droicls et devoirs » non faits et non payés... le fief de Romans, sis en la paroisse de Heubecourt, vicomte de Vernon, qui fut à messire Claude de Talaru, marquis de Chalmasel, et qui est présentement possédé par messire Jean-Jacques Charon, marquis de Ménars ; le fief de Vaudailly (Val d'Ailly), assis en la paroisse de Vénable, vicomte de Pont-de-l'Arche, qui fut à messire Pierre-Armand Decaradas, et qui est présentement possédé par le sieur de Longuemare ; le fief de Pray, sis en la paroisse de Notre-Dame de Veinon, qui fut à messire Jacques de Tilly, et qui est présentement possédé par ses héritiers... » — Foi et hommage du fief de Romans, rendu à François Bcnaventure de Tilly, marquis de Blaru, par Hilarion-François de Becdelièvre, marquis de Becdelièvre, seigneur de la Scilleraie, La Touche Aubecourt, Grumesnil, Bionval, Haricourt et autres lieux, conseiller du roi et premier président en la chambre des comptes de Bretagne, ayant épousé Marie-Anne d'Anviray, fille et héritière en partie de feu Pierre d'Anviray, seigneur de Machonville, baron de Beaudtmont, de Grumesnil, Heubecourt, Haricourt, Bionval, et autres lieux, conseiller du roi et président en la cour des comptes, aides et finances de Normandie. — Aveu et dénombrement fourni au même par le même, pour « un quart de fief de Haubert, » nommé de toute ancienneté le fief des Romans, assis en la paroisse du dit Heubecourt, ... lequel consiste

SERIE K. — TITRES D'E FAMILLE.

179

» principalement en cinquante acres de terre, dont  
> partie est présentement enclose dans le parc dit  
» Heubecourt. et les rentes seigneuriales, qui se mon-  
» tent jusqu'à douze livres ou environs, outre les autres  
n rentes en bled, avoine et chapons, dues par les vas-  
» seaux du dit fief, qui fut anciennement à Messire Ni-  
» eaise le Veneur et à D<sup>no</sup> Jeanne le Veneur, veuve de  
» Jean, seigneur du dit fief ; depuis, à noble homme  
l'ierre de Heucourt, dit Compagnon, écuyer ; ensuite  
a M<sup>rc</sup> Claude de Talaru Gualmazel, chevalier, marquis  
» du dit lieu, à cause de dame Louise-Marie de Cham-  
» pagne, son épouse, comme seule héritière de haute et  
» puissante Dame, Madame Louise d'Arrona, sa mère,  
ayant épousé, en premières noces, ... Hubert de Cham-  
» pagne, chevalier, marquis de Vilaines ; après à M<sup>l</sup> le  
» Marquis de Menais, président à mortier au parlement  
» de Paris ; depuis au dit seigneur de Machonville,  
» comme l'ayant, par contrat... du 19 octobre mil sept  
» cent quatorze, acquis du dit seigneur de Ménars ; et ap-  
•> partient présentement le dit fief des Romans au dit

» seigneur avouant, à cause de ladite Dame son épouse.»

E. 3641. . (Liasse.) – la pièces, parchemin^ 190 pièces, papier.

i «i."»>- a S35. Saint-Chéron.— Procédures relatives au décret des biens de Charles de Goubert, sieur de Ferrières et de Saint-Chéron. Le 21 novembre 1050, « à

» Pacy, devant Michel Piquet, tabellion roïal et

» Jean Belhomme, huissier roïal au dit lieu, pris pour  
» adjoint pour absence de l'adjoint ordinaire, furent  
o présens illustre et religieuse dame Marie-Paulle d'Al-  
» brel, abbesse de Nostre-Dame de ce lieu, dame Ca-  
. therine Carel, Jeanne -Scholastiqufl Dqpray, .Marie  
a lluault, Geneviefve de Bordeaux, Anne-Gabrielle de  
» Sarcissy, Macie-Elisabet du Casiet, M irie-Paulle de  
» Chenard, Madeleine de la Grandière, Susanne-Fran-  
» çoise de Gouron, Catherine le Tellier, Marie-Paulle le  
» Tellier, Marie de Matiel, Angélique de Colleson,  
» Catherine de Lorme., Anne de chevesne, Anue et  
» Louise de Cliuchamp, Louise de Valda.vid, M.irie-Mag-  
» deleine du Cliesne, Marie de Beausse, Marie de Boiscu-  
» vier, Françoise du Val-Da\id et Charlotte de Verger,  
» religieuses dames de cœur en la dite abaïe, assemblées  
» au son de la cloche,. . lesquelles, reconnaissants le dé-  
» sir et affection que Damoiselle Loui.se de Saint-Pol, tille  
» de Claude de Saint-Pol, escuier, Si de Neauphle, et de  
» deffeunte dam"° Louise de Ver, ses père et mère, a de  
» se rendre religieuse dame de cœur en la dite abaïe...  
» après que la dite dam 1 ' 3 Louise de Saint-Pol, aagée de

• dix-huit ans un environ, s'est présentée à la grille et que, en la présente de M' Christophe de Ballet, es-

■ ruier. pivsitv. cuir de St-Chéron, son oncle maternel, «Charles de Gaubet, escuier, S r des Ferrières et de  
» St-Chéron. en partie, son cousin et curateur, créé  
o et establie par justice, Claude le Barbier, escuier.  
» S\* d'Egleville, Louis de Ver, escuier, S r 'de Moisson,  
» Georges de Montgros, escuier, s r de Flicourt, et Jac-  
» ques lePellerin, escuier, s r de Bisson, ses proches pa-  
» rens et amis, la dite dam" eLouise de Saint-Pol, aiant  
» de rechef suplié la dite dame abbesse la vouloir rece-  
» voiren la diteabbaïe;... icelle... promet recevoir... la  
» dite dam" ... et luj donner, aujourd'huy, l'habit de  
» novice... En faveur de quoy, et pour suporler les frais  
» de la maison, le dit S ! des Ferrières... s'est obligé  
» païer à la dite dame abesse la somme de trois mil  
» livres tournois; de laquelle somme il en a présentement  
» païé... la somme de trois cens livres,... el , oullre

■ la dite somme,... a paie,... la somme de cinquante II-  
» vrespour l'habit de novice,... et. pendant le noviciat,...  
» a promis païer la nourriture de la dite dam 110 , sur le  
» pied de six vint livres par an... En considération de  
» laquelle somme,... la dite damoiselle... a volontaire-  
» ment cédé, quitté et délessé au dit S r des Ferrières,...  
» généralement tous et un chacun des biens qui peuen '

» (lui) appartenir el qui lui pouvoist [sic) eschoir pen-  
» dant son noviciat... » — Mémoires tot?chanl l'acte qui  
précède et notes généalogiques sur les de Ver ou de  
Vert, les Ballet, les Ferrières. — Signification à Jacques  
de Tilly, chevalier, seigneur de Villegast, demeurant à  
Vernon, requête de Nicolas Josset, docteur en médecine,  
demeurant ii Vernon, de : 1° une constitution délit livres  
5 sous tournois de rente, faite, moyennant le prix de  
3,000 livres tournois, par Charles de Goubert, chevalier,  
seigneur de Ferrières et de Saint-Chéron, demeurant à  
Saint-Chéron, bailliage de Chartres, au profit de Nicolas  
Josset, avec la garantie de Jacques de Tilly, seigneur de  
Villegast, et de Claude le Barbier, chevalier, seigneur  
d'Aiyleville, « pour payer aux dame abesse 1 1 religieuses  
» de Pacy, aiucy qu'il est obligé par le contrat d'entrée  
» en relligion de Damoiselle Louise de Sun l- Paul ; »  
"2" 3 exploits faits en conséquence de la caution et garan-  
tie; 3° un exploit de saisie arrêt sur le fermier de Ville-  
gast : 4° une sentence contirmative du bailli de Gisors.  
— Assignation à Jacques de Tilly, requête de Jacques  
h'odhomme, conseiller du Roi, lieutenant au bailliage  
de La Roche-Guyon, tuteur principal des enfants de feu  
.Nicolas Josset, à fin de payement de cinq années d'arré-  
rages de la rente de 214 livres 5 sous tournois, à défaut  
et comme caution du sieur de Ferrières. — Défaut, par

L80

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

sentence du bailli de Gisors, à Jacques de Till) contre  
Charles de Goubert, S r de Ferrières. — Bail de 120 ar-  
pens de terre labourable à Saint-Chéron fait, pour 6 ans,  
par Charles de Goubert, à Charles Ferré, laboureur, de-  
meurant à Villegast. — Sentence rendue au bailliage de  
Bréval, en faveur de maître Claude-Adjuteur Josset,  
avocat en parlement, tant en son nom que comme tuteur  
de maître Jacques Josset, son frère, héritiers de feu Xi-  
colas Josset, contre Charles Ferré, fermier, receveur de  
Villegast, en exécution de laquelle ce dernier affirme ce  
qu'il doit et devra aux héritiers de feu Jacques de Tilly,  
et doit -:arder en ses mains le montant de ses dettes. —  
Signification au dit Ferré de payer à Adjuteur Josset la  
somme de 888 livres, due par le marquis de Blaru pour  
arrérages de la rente de 215 livres 5 sous tournois, et  
saisie-arrêt faute de payement. — Claude-Adjuteur Jos-  
set reconnaît avoir reçu de Charles de Tilly, marquis de  
Blaru, la somme de 3847 livres 16 sous, tant pour le ca-  
pital que pour les arrérages de la rente de 214 livres,  
constituée par Charles de Goubert, et ci-devant mention-  
née. — Sentence du bailli de Mantes qui condamne Louis  
Sevestre, laboureur, demeurant à la Villeneuve-en-Che-  
vrie, à vider ses mains, de ce qu'il peut devoir à Charles  
de Goubert, entre les mains de Charles de Tilly, marquis  
de Blaru, héritier de feu Jacques de Tilly, son oncle,

seigneur de Villegast. – Charles de Tilly met opposition aux criées, ventes et adjudication par décret, poursuivi en la cour, de la terre et seigneurie de Saint-Chéron, et autres propriétés saisies à la requête de Salomon Domanchin, secrétaire des finances du duc d'Orléans, et mises en criées sur Charles de Goubert, tant en son nom que comme tuteur et ayant la garde noble de ses enfants mineurs et de Catherine de Vert, sa femme. – Défaut à Charles de Tilly contre Salomon Domanchin, et sentence qui substitue le premier au second, à la poursuite des biens saisis sur Charles de Goubert. –

Opposition au décret de la terre de Saint-Chéron par Louis Petit, S' de la Gayère et de Neauphle, se disant être aux droits de Charles de Saint-Paul, écuyer, frère et héritier de Claude de Saint-Paul, écuyer, sieur de Neauphle. – Procédures pour Charles de Tilly contre Roger de la Garenne, écuyer, sieur de Sainte-Geneviève, requérant que la terre de Saint-Chéron lui soit délaissée, en qualité de plus ancien et privilégié créancier, « sur » et tant moins de deux rentes qu'il prétend luy estre » deues, l'une de (1300) livres de principal, l'autre de >• (1000) livres; » pour établir ses deux créances, le S r de la Garenne produits deux contrats de constitution faits par Louis de Vert, tant pour lui que pour Louise de Ballet, sa femme. au profit de François Chenart, seigneur

de Beauvi égard, aux droits duquel est subrogé le dit S l ' de la Garenne. – Mémoire des créances du S r de Beauvi égard, transportées au S' de Douens, à prendre sur la succession du S r des Ferrières. – Compromis entre le marquis de Blaru et le S l ' de Douens. – Mémoire des pièces du marquis de Blaru, créancier et opposant au décret de la terre de Saint-Chéron. – Mémoire des prétentions que les héritiers de feu Catherine de Goubert, femme de Jacques Pellerin, S l ' du Buisson, mettent en avant sur les biens provenant des successions de feu Adrien de Goubert, écuyer, S r de Thionville, et Angélique de Saint-Paul, ses père et mère. – Extrait de l'aveu baillé par le sieur des Ferrières au Mesnil-Renard. – Etat et mémoire des biens appartenant au S' des Ferrières, tant à la Villeneuve-en-Chevrie qu'à L'Ormoye. – Transaction, en date du 30 mars 1736, dont l'extrait suivant fait connaître l'origine, les phases et la conclusion : « Par devant M es Jean Bezanson et Nicolas Lhuistre, » notaires... au bailliage de Mante, furent présents, dame » Marie de Sailly, prieure perpétuelle du couvent hospitalier de l'Hôtel-Dieu de Mante, y demeurant, au nom et » comme fondée de procuration... de M re François Henry » de Sailly, écuyer, seigneur d'Aigleville, chevalier de... » St-Louis, capitaine de cavalerie au régiment de Bourbon, et D e Marie-Louise de Lescarbottes de Beaufort, » -son épouse, demeurants en la ville de Guise en Vermandois;... le dit de Sailly d'Aigleville, fils et héritier » de feu Dame Anne Lebarbier, à son décès épouse de » M r0 Henry de Sailly, écuyer, sieur d'Aigleville, laquelle était fille et héritière de Claude Le Barbier, » écuyer, seigneur d'Aigleville, d'une part; et M r0 François-Bonaventure de Tilly, chevalier, seigneur marquis de Blaru, exempt des Gardes du corps du roy,...

o fils aîné et principal héritier de deffunct M 10 Charles  
» de Tilly, chevalier, seigneur marquis du dit Blaru,  
» tant en son nom que comme fondé de procuration de  
» M<sup>r</sup> Hilaire de Tilly, son frère puisné, chevalier, de-  
» meurant à Rouen, aussy héritier du dit feu sieur mar-  
» [quis de Blaru, se n pire,... et encore le dit S r marquisde  
» Blaru se faisant fort de M ro Julien Danican, chevalier,  
» seigneur marquis d'Armebaut, seigneur du Pontciau-  
» de-Mer, conseiller du roy, M re ordinaire en sa chambre  
» des comptes àParis, et D c Charlotte de Tilly, son épouse,  
» aussy fille et héritière du dit feu sieur marquis de  
» Blaru... d'autre part : disans les dites parties... que les  
» dits sieurs marquis de Blaru, Hilaire de Tilly... sieur et  
» D<sup>o</sup> Danican, aus dits noms d'héritiers du... marquis de  
» Blaru, leur père, qui représentoitM re Jacques de Tilly,  
» seigneur de Villegat, sont en procès avec... François-  
» Henry de Sailly, comme fils et héritier de... Anne Le

i : n: E. - TITRES DE FAMILLE

18]

Barbier..., Glle et héritière de... Claude Le Barbier,...  
pour raison de la moitié de la créance (21 1) livrés cinq  
» sous de rente et arrérages remboursée... par le... feu...  
marquis de Blaru à M Claude-Adjulor Josset, avocal  
du roy, à Vernon, héritier de... Nicolas Josset, son  
père,... et encore des arrérages de la dite rente payés  
au précédent par le .lit sieur de Villegat, et de ceulx  
échus depuis la... quittance de remboursement, mon-  
» tant, pour la moitié, à 1.3983] livres (12) suis; la dite  
• rente qui avait été constituée par Charles de Goubert,  
i écuyer, sieur des Ferrières, sous le cautionnement du  
» dit S l ' do Tilly Je Villegat et de Claude Le Barbier  
d'Aigleville, au dit Nicolas Josset,... ce faisant, que...  
■ François-Henry de Saillj serait condamné à payer la  
» moitié du principal et arrérages de la dite renie : pour-  
» quoy ils prétendoient droit d'hypothèque et privillège  
» sur la terre et seigneurie d'Aigleville, dont le dit sieur  
» de Sailly est propriétaire et jouissant : ont transigé...  
» à l'amiable, aincj qu'il s'ensuit: c'est àçavoirque  
» le marquis de Blaru, es sus-dits noms... a quitté et  
>• déchargé... François-Henrj de Sailly et la succession  
el héritiers de... Anne Le Barbier, sa mère,... delà  
dite moitié du principal de la dite renie... et de la moi-  
tié de tous les arrérages, moyennant la somme  
  
» de (1500) livres seulement « -- Ratification de  
  
cette transaction par Claude-Henrj de Sailly, prêtre,  
chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges, y demeu-  
rant.

E. 3642. (Liasse.) - 1 pièce, parcliemiü ; 1 2 piè |

14S0-I618. - Saussaye [La).- JeanTreslin, l'aîné,  
de la paroisse de Blaru, pn nd à renie, cens, Qef et héri-  
tage, de Pierre de Méricourt, écu}er, au nom et comme

procureur général de Robine de Trie, sa mère, « dame  
» de Roulleboise et du Chesné-sur-Blaru, i acres de  
terre en une pièce, au terroir du dit Chesnet, au lieu dit  
« la Sausaie, » pour le prix et somme de 4 sous paii.-is  
par acre : de plus, si le preneur tient voiture, il payera,  
par an, 8 boisseaux d'avoine, et 1 boisseaux, s'il ne tient  
pas voiture: « et aussy là où il vendroit ( viendrait aultre  
» que le dit preneur, il paieront, puur chacun l'eu, les  
» charges dessus dites touchant l'avoine seulement. »  
Bobine de Trie se réserve en outre, pour elle (t ses hé-  
ritiers, la faculté de pouvoir, pendant dix ans, couper  
« tout le bois estant en acre et demie de la dite pièce; »  
mais, jusqu'à ce que cette coupe soit faite, le premier  
sera dispensé de payer la rente pour cet acre 1/2. - Pro-  
cédures pour le seigneur de Blaru, à lin de payement des  
arrérages d'une rente annuelle de 3 boisseaux 3 quartes

de blé, i poule 1 2 el n sous 7 deuii rs parisis, à lui dus  
a c mse des maisons, lieux et héritages dépendant de la  
me de la Saussaye, qui a cj devant apartenu à Guj  
» Courtoys, sommeiller. »

1 '■• ; ,,: - I • - 20 pièces, parchemin; n pièces, papier.

tô00-fî0». - Saussaye La).- Dé laralion d'héri-  
tages tenus à cens de Jean de Tilly, écuyer, seigneur de  
Blaru, parles habitants de Blaru. -Jeanne Morin, au-  
torisée de son mari, Louis Heyse, de Blaru, vend à Jean  
Le Tellier, conseiller du roi, avocal au bailliage de Ver-  
non, on perches de terre à prendre en une pièce, sise au  
trriage des Buttes-Chrestien, paroisse de Blaru, moyen-  
nant 33 livres tournois. - Vente d'une vergée de terre  
labourable, sise à Blaru, triage du Champ-Audien ,  
moyennant 30 livres tournois, faite au même par Fran-  
çois Ques tel, de la paroisse de Sainte-Geneviève de  
Vernon. - Vente d'une vergée de terre au tresle de  
Lesguillon, faite au même par Guillaume Gosselin  
et Jeanne La Vertu, sa femme, de Blaru, moyen-  
nant 30 livres tournois. - Vente de 60 perches de  
terre labourable au triage des six Arpents, hameau du  
Chenet, faite au même, moyennant 40 livres tournois,  
par Mathieu Hardy et Jeanne Roussel, fille et héritière  
de Iran Roussel. - Vente d'un arpent de terre labou-  
rable, au triage des Buttes-Chrelien, faite au même moyen-  
nant 05 livres, par Madeleine naves, veuve en secondes  
noces de Jacques Le Dannois, de Blaru. - Martin du  
Pré, de Blaru, vend au même, moyennant 12 livres tour-  
nois, 10 perches de terre, à Blaru, triage de la .Mare,  
10 perches au triage des Espineltes, et 15 [ erches à la  
Fausse-Corne. - 'Françoise Morin, demeurant à Blaru,  
au hameau des Hayes, vend au même, moyennant 100 li-  
vres, un ai peut de lerre à Blaru, triage de la Fosse-Gé-  
rard. - Jacques Vdoine, fils de Robert, et Jeanne Les-  
pine, de Blaru, vendent au même, pour 30 livres, 40  
perches de lerre à prendre à Blaru, triage ■■ du Corme-

» rel.» – Charles Luce, fils de Lucas, de Blaru, et Jeanne Beauciel, sa femme, vendent au même, pour 36 livres tournois, une vergée de terre, à Blaru, triage de la Prise. – Vente de 35 perches de terre, à Blaru, triage du Bois-Blot, faite au même, moyennant 28 livres tournois, par Jean Dupré, prêtre, demeurant à Blaru, tant en son nom qu'au nom de Louis Le Poullailler et de Marie Dupré, sa femme. – Jeanne Vauquelin, veuve de Pierre Chastelin, de Blaru, vend au même, pour 11 livres tournois, 25 perches de terre, au triage de Cormerel. – Vente d'un demi acre de terre, à Blaru, triage de la Saussaye, faite au même, à raison de 18 sous la perche,

ls-J

\i;i lin Es DIC SEI> :

par Pierre du JarJin el Marie Dupré. de Biar. - - Char! ' Louis Le Noir, de

Ularu res, 3() 1 1 terre

■ Lu :e el sa femme,

i iiniail 10 li-

■ la Mai e. Vente

e, pour ■ nois, p.ir Lou

i iai quisal de lilai u, el Calhei in

l'un ai ut de terre, au tri; :

. pour l l " 1 In res, p ir Fran-  
i I ranroi

tel iv laboui able, Ii

. .; H'res. Perrel Binet,

veuve de L'ie r, el Allain Binet. son l'i 'le, de

■ ii .m même, pour 15 li-

l re, ii Blaru, piojhc

la .Mare de Boinville. – Lioultier et Anne Queslel,

. i : : i . le Blaru, vendent au même, moyennant 12 li-

30 p ri lies de tei re, tresle du ■ Champ-Chamb

- Vi lie d'un acre de terre, en la

faite  
au mi par J. François et '

femme, de Blaru. - Jean Dupré, de-  
nieui r Mai ie du Mou-

nanl 15 livres  
terre la! ai la pai

10 percli

. terre  
; d'une dem ii

on de  
! a û r ' Blaru. -  
; même, moj i nnanl  
Daranl

i liéritiei

l I une, ven i a a

: ahas

la J i ] irches

: terre

ai même

! in. -

i

i lô livres.

- '• a,. Blaru,

liei i ueur et patron  
du in ■ inné . l'n ssagn

lent en la cour des  
N "a m m lie, 05 pei terre la-

l>tiurul 1 iru, triège » du Clus-ltoaer.- •'

Vente de 2 arpents de terra proche la Saussaye, laite au

même, moycnnanl 90 livres, par Charles Morain et

Boulliicr, sn femme. - Vente de 90 perches

h la Saussaye. faite au même par Pierre de Launaj

et Adrienne nosselin, sa femme, moyennant 34 livres.

!

i : ' ■ " " ■ 1

!5i«.i.5/.» . - s - Aveux et dénom-

nls d'héritages sis au terroir de la Saussaye, tenus  
a cens des seigneurs de Blaru par Guillaume Treslin,  
l'iern Uelaunay, rainé, Collette, veuve de Jean du Jort,  
rt, Jean Treslin, Jean Derlu, Pierre Tres-  
lin, Nicole Demeulles, Pierre Durant el Collette, sa  
femme, Madeleine, veuve de Pierre Coppcry, Louis De-  
meulles. Simon Desnouvières, Jean le Cha seur, Roger  
aimai. Thomas Delaunay. Jean Delaunay, lil- de Pierre.

- ' , de 10, 10, 1 i,

j«:î3.iî es. - Saussaye La . - Vête de pari ge  
des biens provenant de la succession de Claude le R  
. e de Miol G rentes, procureur, entre Jacques < lr  
praticien, et Catherine Grenles, sa sœur, veine de  
«■i iir» de Lespinc. en son vivant, avocal à Pacy, leurs en-  
fants. Parmi les immeubles, il en est qui sont Minés au  
trriage de la Saussa\i

et liéi li nus a cens du marquis de Blaru, au ha-

meau de i i Sauf uye el ailleurs, par Jean Lelellier,  
éciner, seigneur d i , Champagne et autres lieux,

conseiller secrétaire du roi. - Déclaration d'héritages  
tenus a cens du marquis de Blaru par Urbain Aubart,  
é, d'une part, écuyer, seigneui de Corroy-, de  
met autres lieux, i mseiller secrétaire du roi, et,  
d'autre uyer et patron de la terre et marquisat de

Tourn . i du roi, possesseur de la

terre et tenue de la Saussaye, a cause de Marie-Anne Le  
r, sa femme, tille et héritière de Jean Le Tellier,  
l de Marie Bourse. - Etat des  
eut cigneuriales prétendus parle marquis de  
Blaru sur les n i . héritages tenus et possédés par

Aubert, conseiller, du roi cl receveur général

des linauces de la Généralité de Cacn. -Mémoire en  
forme J'inventai e et contrats de la ferme de la

Saussaye, fourni par le président Aubert au marquis et à  
la marquise de Blaru, en conséquence d'un contrat passé  
entre eux le 11 novembre 1113.

SI RIE E.

TITRES DE FAMILLE.

1?3

Et 36-ifi. (Liasse.) - 6 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1G43-1G71. - Saussaye (La). - Jean Feogèreel Perrelte Le Marchand, sa femme, demeurant à Blaru, vendent à Jacques Chaumont, le jeune, fils de Jacques, lonnelier. de Blaru, 40 perches de terre, terroir de Blaru, seigneurie du Chenet, pour 33 livres tournois. - Vente de 50 perches de terre, même lieu, faite au même par Pierre Allaiz, laboureur, demeurant au Chenet, pour 40 livres tournois. - Jacques Chaumont, le jeune, demeurant « au Bisson, » prend à titre de ferme, pour 10 ans, de Charles de Tilly, seigneur châtelain de Blaru. « une reiette ferme... nommée la ferme des Coustumes » de La Saussaye, » moyennant un loyer de 100 livres tournois, pour la première année du bail, et 200 livres pour chacune des années suivantes. - Le même reprend la même ferme à bail pour années, moyennant un loyer annuel de 200 livres tournois. - Procès-verbal d'arpentage des terres tenues à bail du marquis de Blaru par Jacques Chaumont. - Procédures pour le marquis de Blaru, contre le dit Jacques Chaumont, à fin de payement d'arrérages de loyers.

E. 3647. (Liasse.) - 7 pièces, parchemin; 4 pièces, papier, dont 1 cahier de li feuillets in-i'".

1G59-1GS4. - Saussaye (La). - Nicolas Jéraulme, laboureur de la paroisse de Gommccourt, vend à Jean Le Tellier. conseiller du roi, avocat au bailliage, vicomte et prévôté de Vernon, secrétaire ordinaire de la Reine-mère, la moitié, par indivis, avec Nicolas Manthois, de plusieurs héritages situés dans la paroisse de Blaru. triages de « La Fosse des Seaux,... à l'Esguillon ou de la

Margille,... La Fosse de la Derrine,... des Monfau- » cons..., » pour 100 livres tournois. - Vente de l'autre moitié, par indivis, des dits héritages, faite au même moyennant 113 livres tournois, par Nicolas Manthois, laboureur, demeurant à Clachaloze. - Vente faite au même, moyennant 1,600 livres tournois, de plusieurs héritages sis dans les paroisses de Blaru et » Douans >> (Douains), « au hameau de la Saussaye », aux triages des » Champarls,... des Carouges,... delà Fosse-Iiezé..., du » Bout du Clos Roger,... du Chesne-Creux,... des Espi- » nettes,... de la Mare-Gelier,... du Bois-Blot... delà » Prinse,... du Champ Jambon,... de la Taille,... du » Champ Guillain,... de la Cousturc.... par Nicolas Vallée, boulanger, ayant épousé Jacqueline Cuirot. tant en son nom que comme tuteur des enfants de la dite

défunte et de lui ; Firmin Adam, chirurgien, demeurant

à Pacy, tant en son nom qu'au nom de Claude Cuirot, sa femme, veuve en premières noces de Thomas Buisson, aussi chirurgien, et comme tuteur de leurs enfants ; tous héritiers de Catherine Grente, veuve de Barthélémy Cuirot, en son vivant, demeurant, dans la paroisse de Ménillcs. – Vente d'immeubles au hameau de la Saus-saye, faite au même, moyennant la somme de L.068 li-vres 13 sous 8 deniers tournois, par Vincent de Moy, ayant épousé Catherine. de Lespine, Pille de feuGillede Lespine, en son vivant, avocat à Pacj ; Catherine Grente; Louis Abadon, laboureur, demeurant à Chauffeur, ayant épousé Hélène Cuirot, fille de feu Barthélémy Cuirot et de Catherine Grente. – Vente d'immeubles, dans .les seigneuries de Blaru et du Chenet, faite au même, moyennant la somme de 2,000 livres, par Dominique Harasse, officier du roi, demeurant à Breval. – Jacques Chaumont, demeurant à Blaru, et Antoinette Pellerin, sa femme, vendent au même, au prix de 420 livres, plu-sieurs héritages sis à Blaru, triages du Raussel ou Vaus-sel, du Champart, de l'Esquillon, du Noyer, de la Mare, du Gazon, de dessus le Bue. – Adjudication par sen-tence, requête du dit Jean Le Tellier, des biens prove-nant des successions de Louis et Jean Allais, père et fiis, à fin de paiement de certaines créances dues au dit Le Tellier par les héritiers de Louis et Jean Allais ; les héri-tages adjugés à Le Tellier, sont situés à Blaru, lieu dit la iMaison-du-Fournier, triage de la .Mare-de-la-Saussaye, de la Fosse-du Uois-du-Buisson, du Clos.

3648 ; . (Liasse. – î pièces, parchemin: 4 pièces, papier.

1GG7-IG70 – Saussaye (La). Louise Lhommedieu, veuve de noble homme Fiacre Harasse, en son vivant, officier de la Reine-mère, fait le partage de ses biens entre ses enfants, Jean Harasse, son (Ils aine, Dominique Harasse et Catherine Harasse; les immeubles sont situés dans les paroisses de Breval, de Blaru, de Longnes: « et » d'autant que Jean Harasse, son filz aîné, est en pocé- » sion de la charge de l'eschansonnerye du roy, pour » l'achapt de laquelle la dicte veufveauroit payé lasomme » de cinq mil livres, elle veut et entend qu'il donne à son » frère et à sa sœur si-dessus nommés, chacun seize » cents livres... » – Jean Baroche, sergent royal au bailliage de Gisors, certifie que, depuis les défenses faites par le Roi, à toutes personnes, d'aller ny venir en la ville de Rouen, pour y trafiquer, il n'y a eu en contra-vention, dans sa scrngenlerie, que Robert Delavigne, ûls de Pasquet, mercier, demeurant au lieu de Grâce, « et » que ce jour même (19 octobre 1688), plusieurs pelle- » rins de devers lePont-de-Larche, estantz venus en dé-

» votion au dil lien de Grâce, avoyenl refusé d'achepler des chapelelz dudit Delavigne, attendu, ainsy qu'ils » disayent, qu'il n'y avail pas trois jours qu'il esloyt revenu de la ville de Rouen, d'où il avoyt apporté des » chapelelz ». — Doux lettres autographes, signées, l'une, « Nicolle, » l'autre « Harasse, » adressées à M. Le Tellier, avocal du roi au siège de Vemon, relativement à une acquisition de biens, faite au dit Harasse par Le Tellier. — Louise Lhommedieu, veuve de Fiacre Harasse, « vivant, ayde d'esch insonnerye de France, » ratifie la vente de la ferme de la Saussaye, faite par Dominique Harasse, son fils, à Jean Le Tellier, moyennant 2,000 livres tournois. — Quittance des droits seigneuriaux payés par le dit Le Tellier, acquéreur, pour ces héritages, ayant appartenu à Louise Lhommedieu; signée : Au louart.

E. 3649. (Liasse.) — I cahier, parchemin, de 15 feuillets in-4°.

B5I3 (11 novembre). — Saussaye (La). — Charles de Tilly, marquis de Blaru, héritier de feu Claude d'Arcona, sa mère, et Catherine-Elisabeih de Manneville, sa femme, vendent et transportent à Urbain Aubert, chevalier, seigneur marquis de Tourny, conseiller du roi et président à la cour des comptes, aides et finances de Rouen, le fief, terre et seigneurie de » Pressagny, qui est i un quart du fief de Haubert, » situé dans la paroisse de « Pressagny-l'Orgueilleux, » et qui s'étend dans la paroisse de Notre-Dame de « l'Isle >>, tant en domaine fieffé que non fieffé, le tout mouvant et relevant du dil président Aubert, h cause de son marquisat de Tourny, auquel - il a déclaré qu'il réunit ledit fief, terre et seigneurie » de Pressagny en circonstances et dépendances..., » moyennant, outre les charges contenues dans l'acte, le prix et somme de 11,000 livres ; en paiement de laquelle le ilit président Aubert, et Marie-Anne Le Tellier, sa femme, cèdent, quittent et délaissent au dit marquis de Blaru « la ferme de la Saussaye, scituée dans la parroisse » du dil Blaru et environs..., » représentant 5,000 livres : sur les 6,000 livres, restant du prix principal, le président Aubert payera, en l'acquit du marquis de Blaru, savoir, « au sieur administrateur du collé » Saint-Lazarc de Vernon, » 1854 livres 10 sous, pour le principal et les es d'une rente de 100 livres,

constituée j ar Claude d'Arcona, mère du dit Charles de Tilly ; plus, à Pierre Godin, procureur au parlement de Rouen, commeayanl épousé Louise Foubert, et à Louise Foubert, héritière, avec sa sœur, autre Louise, de feu Pierre Foubert, en son vivant, prêtre, rbanoine en

l'église royale et collégiale de Notre-Dame de Vernon, leur oncle, qui était aux droits de feu Etienne Foubert, apothicaire, son frère, la somme de 1350 livres, pour le principal de 96 livres 8 sous 1 deniers de rente, consti-

tuée par Jacques de Tilly, seigneur de Villegasl, oncle de Charles de Tilly, qui avait été son héritier; plus, au bureau des pauvres valides de Vernon, la somme de 696 livres 1 sou 1 denier, pour le principal et les arrérages d'une renie de 27 livres 15 sous 6 deniers, constituée par Claude d'Arcona; plus, 2,000 livres à Marie-Agnès Marcadé, pour le principal de 116 livres 1 sol d'intérêt de la dite somme, « de l'obligation du... marquis de Blaru,... » clausée pour gages dus à la dite demoiselle Marcadé, » en qualité de demoiselle suivante de la dite feuë marquisé de Blaru... » L'acte porte quittance des sommes sus-dites, payées, le jour même, par le président Aubert, 1° à Pierre Scret, marchand, demeurant à Vernon, receveur du bureau des pauvres valides de Vernon, autorisé par Thomas Etienne, prêtre, haut-vicaire en ia collégiale dudit Vernon, et Claude Adjuleur Josset, conseiller et avocal du roi aux sièges royaux de Vernon, administrateur du dit bureau ; 2° à Marie-Agnès Marcadé ; 3° à Jean Pellcvillain, marchand, bourgeois de Vernon. au nom et comme administrateur du collège Saint-Lazare.

E. 3650. (Liasse.) - 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier.

flisc-año. - Saussaye (La). - Bail de la fermé de la Saussaye, fait pour 3, 6 ou 9 années, par François-Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, à Flicne Viornay, laboureur, demeurant en la paroisse de Blaru, et Catherine Hébert, sa femme, moyennant un loyer annuel de 435 livres. - François-Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, vend, à titre de rente foncière et de bail d'héritage, à Ambroise de Létang, écuyer, sieur de la Houssaye, et Gille de Létang, écuyer, sieur de la Houssaye, porte-étendard des gardes du corps du roi, compagnie de Luxembourg, brigade de Vogué, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, 4 arpents de terre en une pièce, au terroir et seigneurie de « Chagné » (Chaignes), triage des Mares-Minettes; plus, 20 perches de terre labourable, même seigneurie et triage, moyennant le prix cl somme de 20 livres de rente annuelle. - Acte de prise de possession des dits immeubles. - M., de la Houssaye promet de remettre au marquis de Blaru les 4 arpents de terre et un quartier que ce dernier lui a vendus, à condition que « Louis Lorant » et la veuve Jean Feray, sa caution, en jouiront durant le cours du bail que le dit la Houssaye leur a fait de ses terres. - Lettres autographes, signées" de la Houssaye,» adressées:

SERIE E. - TITRES DE FAMILLE.

isr,

l'une au marquis de Blaru, lieutenant général des armées du roi; l'autre au marquis de Tilly, chef ou commandant de brigade des gardes du corps du roi, relativement à la rétrocession des t arpents sus-mentionnés. - Tran-

saction entre les de la Houssaye, père et fils, Jean-Chrysostome Vinot, demeurant à la Saussaye, fermier du marquis de Blaru, et Madeleine Dadou, veuve de Jean Feray (et Ferret), pour terminer un procès au sujet de la jouissance des dits 4 arpents.

E. 3651. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin; 58 pièces, papier.

1137-178?. – Saussaye (La). – Bail de la ferme de la Saussaye, fait par Jacques-Alexis Le Goust, principal tabellion à Blaru, et mandataire de François-Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, à Louis Marcel, laboureur, demeurant à Yillegast, et Madeleine Derlot, sa femme, moyennant un loyer annuel de 455 livres. – Bétrocession du dit bail, faite par les dits preneurs à Jean Roulland, laboureur, demeurant en la paroisse de « Chanut, » et Marie Chenillon ou Chevillon, sa femme.

– Bail de la même ferme, fait, par le dit marquis de Blaru, à Jean Roulland, le jeune, à la caution solidaire de Jean Boulland, son père, moyennant le prix de loyer sus-mentionné. – Acte sous-seings privés contenant les clauses et conditions auxquelles le dit marquis de Blaru consent à laisser la jouissance de la ferme de la Saussaye à Jean-Chrysostome Vinot et Marie-Anne Roulland (sign. autogr. : Roulland). – Quittances de loyer de la ferme de la Saussaye, signées « Blaru » et « Lenain de Blaru. – Quittances de divers à la décharge de Chrysostome Vinot.

– Procédures pour le dit Vinot, contre Marie-Madeleine Dadou, veuve de Jean Feray. – Promesse de bail et bail des fermes de la Saussaye et du Colombier, faits par Adrien-François Greslebin, avocat en parlement, et fondé de procuration du marquis de Blaru, à Jean-Baptiste Delas, laboureur, demeurant en la paroisse Sainl-Etienne-sous-Bailleul, moyennant, outre les charges, un loyer annuel de 1272 livres.

E. 3652. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1460-1715. – Val d'Aconville. – Pierre de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, acense, moyennant une rente annuelle de 4 sous parisis, à « Regnault le Petit, dict le » Marchant, » une pièce de terre au Val d'Aconville. – Le même baille à cens à Fréminot Pasquier, demeurant en la paroisse de Blaru, au Val d'Aconville, en France, 2 acres de terre sis au dit Val d'Aconville, Seine-et-Oise. – Série E. – Tome II.

moyennant une rente annuelle de 3 sous 4 deniers parisis. – Fremin Pasquier, demeurant en la paroisse de de « Saint-Cens, en Caux, » vend à « Sancon Cauchon, » demeurant au Val d'Aconville, « en la paroisse Nostre- » Dame de... Vernon, ... une maison, lieu et pourprains, » avec une mesure, le tout contenant deux acres de » terre ou environ, assis au Val d'Aconville, en la pa- » roisse de Blaru... chargées de trois solz quatre de- » niers parisis de rente par an, deubz au seigneur de » Blaru..., « moyennant 18 livres tournois. – Jean de

Tilly acense, moyennant une rente annuelle de 6 sous parisis, à Guillaume Pasquier, 2 pièces de terre, sises, l'une « au Ru Merche-Houlle desoubz la Bessière, » l'autre, en Normandie, « au triage nommé Gastejour... » – Le roi Charles VI mande aux vicomtes de Gisors, Evreux, Pont-de-l'Arche et Conches d'ajourner, au prochain échiquier de Normandie, Guillaume Jubert, « soy portant ou » disant lieutenant » du bailli de Gisors, pour y soutenir la plainte portée contre lui par Jean de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, qu'il a troublé dans la jouissance des « fiefs ou portion de fief, terres et revenus de Pré, du » Val d'Aconville et de la rue de Normandie, assis près » du lieu de Vernon... » – Jean de Tilly, chevalier, seigneur de Blaru, baille à titre de cens à Jean Le Pelletier, marchand, demeurant au Val d'Aconville, paroisse de Blaru, « le droit de pouvoir faire un pressouer à ban, » servant à tous les habitans du Val d'Aconville, depuis » le tourner du Ru jusques au bout du dit Val, du « costé de France, seullement, » moyennant une rente annuelle de 20 sous tournois et un chapon. – Bail à ferme de 30 perches de terre, au Val, triage de la Ruelle-à-Foulon, fait par Claude Ilousaye, « demeurant au Val, » paroisse de Blaru, » à Pierre Ydoyne, « demeurant au » Val, paroisse de Port-de-Villez. » – Adam Nicolas et Marguerite, sa femme, de Blaru, vendent et transportent, moyennant 50 livres tournois, à Françoise Courtois, veuve de Michel Allot, une rente de 100 sous tournois, assise, tant sur un lot de jardin et mesure sis au Val, au « jardin aux Allots, » que sur les marguilliers de l'église de Blaru. – Nicolas Ilaimfray, de la paroisse de Pressagny-l'Orgueilleux, vend à Charles de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, 10 perches de terre, au « Port-de- » Villez, au hamel du Val d'Aconville, faisant la sépa- » ration du diraaige de la paroisse du dit Blaru et du » Port-de-Villez.... « moyennant 25 livres tournois. – Accord entre Charles de Tilly, marquis de Blaru, et Louis de Tilly-Prémont, seigneur de Pray, au sujet de la mouvance de quelques héritages sis au Val d'Aconville, vendus par Le Pelletier de la Houssaye à Claude-Jean le Prévost, chirurgien à Vernon. – Le marquis de Blaru-

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

« quoyque convaincu et qu'il | i par tous les ansiens  
tilli'cs que le cours îles grosses eaux a fail de tout  
mps la séparation des provinces de France ei de Nor-  
n j c, sans que les désimaleurs 5 ayent pu rien  
nger, ■ consent à ce que le seigneur de Pray se  
i mneraveu et perçoive les droits seigneuriaux sur

: ilages en question.

'■ - 1 1 pi

cl.- 1; ; - . nnpier.

- Val d'Ailly. - Aveux et dénombre-  
rendus pour le fn f du Val

lô«1-B 7î3.

d'Ail' de Venables, lleudebou-

Fonlain -Bellenger el autres, aux si igneurs de

Blaru, par: 1 , Jacques Caradas, écuyer, seigneur du

d'Al y. fils cl héritier de feu Jacques « Caradaci, »

11 vivanl seigneur du dit fief du Val d'Ailly, et

homme d'arme; de la compagnie du prince de Fen

2\ un : 1 i ■ lier de

I ong . ei neur du Val d'Ailly et du

Teillny- les qui a va il acquis le fief d'une demoi-

- : ! . I. ds-Martin Le Pelli

son fils; 5°, Louis-nenri Mcngin, seigneur du Val d'Ailly,

eur de la capitalion de la ville, banlieue et faubourg

de I! iucn, héritier de Fran 1 rlin Lej elletier de

ire. Antoine de Caradas, écuyer, sieur de Lon-

avail acheté le Val d'Ailly à Jean de la Clia-

ur de la Tn 1 , qui le tenait, par sa femme,

; ide Prunnelley, liéri 1 partie d'Annette de

• Michelel uvilliers : après la mort

d'Antoine, le Val d'Ailly tomba dans le lot de partage de

- de Caradas, qui le transmit à un fils

nenl Jacqu il de la demoiselle de Ca-

le vendit le fief à Henri Le Pelletier. - Re-

3 du marquis de Blaru, à fin il • saisi ■ des fiefs du

'Ailly et des Romans, pour défaut de de-

voirs seigneuriaux.

- , parchemin.

1352-1373. - Vernon. - Acensement d'une vigne  
en la paroisse de Sainte-Geneviève, fait par Pierre  
de Lilaru, écuyer, <\>' la paroisse Saint-Marcel, à Iluet  
payant 5 sous parisis de rente annuelle. -  
une vignette en la même paroisse Sainte-  
Gilles à Richard Parisis, moyennant  
un blanc de rente. - Ainsin nu ni d'une vignette  
dans le manoir fail à 11 oboles par Jean

du Granmesnil, écuyer, moyennant un baril de vin ver-  
meil par an. (Titre aux trois quarts détruit.)

E. 11 . ' :.) - i pi''''-!''\*, parchemin.

83S8-S5B0.- Vernon. - « Jehannot le Couvreur, »  
seigneur à Gamilly, prend à rente de Guillaume « Al-  
<■ maury, • ■ bourgeois de Vernon, une pièce de terre sise  
à Gamilly, au clos llurel, moyennant 14 sous parisis de  
rente. - Marie, femme de Jean de Caillenel ou Caillelevel,  
demeurant à Gamilly, prend à rente de Guillaume Po-  
tard, écuyer, une pièce de vigne, sise au terroir de Ga-  
milly, lieu dit les Grands-Carreux, moyennant 18 sous  
parisis. - Autre fief de vigne, sise au même terroir,  
lieu dit les Douaires, faite par le même Potard. - Jean  
Souchet ou Fouchet, et Robert Loubel, demeurant à Ga-  
milly, prennent à rente de Nicolas Letellier, écuyer, sieur  
de ' < Haricourt, en partie. » procureur fondé de « Jehan  
» Donnabault, chevalier, S l ' de Heubecourt, Corbie et  
« Pressaigny-l'Orgueilleux, » une pièce de terre, partie  
en labour et partie en bois et buissons, sise à Gamilly, au  
lieu dit <■ le Champ-aux-Bourgoys, ■> moyennant 7 sous  
6 deniers tournois,

1. Liasse.) - 2 pièces, parchemin; 24 pièces, papier,

fl3S8-flî"î». - Vernon. - Pierre Coppel et Michèle,  
sa femme, demeurant en la paroisse Sainte-Geneviève de  
Vernon, prennent à rente de Guillaume Almaury, écuyer,  
cun estai à pelletier, hébergé et couvert de teule, assis

à Vernon, ou marché du samedi, tenant d'un côté  
» Robert Guérart et le dit bailleur, d'autre côté, et join-

g nant par derrière à Testai Mabillegé (ou Mabillette),  
» jadis femme de l'eu Raoul Le Quesne, >> moyennant une  
rente annuelle de 12 sous parisis. - Titre nouvel d'une  
rente annuelle de 60 sous sur une vergée de terre au  
terroir de Vernon. tresle du chemin du dit Vernon. passé  
par Abraham Henri et Nicole Cadot, sa femme, demeu-

rant à Chaufour, au profit de Jacques de Tilly, chevalier, seigneur de Villcgast, héritier de feu Louis de Tilly, en son vivant, seigneur de Blaru, qui avait les droits cédés de Jean Boultier. — Mémoires des renies seigneuriales dues au seigneur de Blaru, sur des maisons à Vernon. — Jean-Michel Festu, procureur aux sièges royaux de Vernon, stipulant pour Charles-Henri Vidal, fermier des messageries de Toulouse et curateur de Pierre-André Langlois, fils de feu André Langlois, avocat au parlement, baille à loyer, pour 9 années, à Marguerite-Catherine de Brcvedent, veuve de François de Croismare, che-

SERIE E. — TITRES DE FAMILLE.

1ST

rafler, une" maison sise à Vernon, rue Potard, moyennant 200 livres de loyer: bail continué, à la suite de l'acte, à la comtesse (TAsfeld, qui a signé : « Blaru d'Asfeld. » — Bail de la même maison, fait au marquis et à la marquise été Blaru, par Jeanne-Marie Yiau, veuve de Pierre-André Langlois, tutrice de ses enfants mineurs, assistée de Mathieu Langlois, marchand épiciier à Vernon.— Autre bail fait par le même au marquis de Blaru. — Bail d'une maison sise à Vernon, rue Potard, fait au marquis de Blaru par Alexandre Brunon, moyennant un loyer annuel de 46 livres. — Quittance du dit loyer. — Bail d'une maison sise à Vernon, rue Potard, fait à François-Bonavenlurc de Tilly, marquis de Blaru, par Louis Thibeil ville, marchand épiciier, demeurant à Mantès, moyennant un loyer annuel de 55 livres. — Quittance du dit loyer. — Adrien-François Greslebin, avocat en Parlement, bailli, juge civil, criminel et de police du bailliage de Pacy, au nom et comme fondé de pouvoir de François-Hilaire de Tilly, marquis de Blaru, quitte, cède et délaisse à Henri de Moy, chevalier, ancien capitaine de vaisseaux, chevalier de St-Louis, et à Marie-Marthe-Charlotte de Moy, sa sœur, la jouissance et usufruit, à titre de bail à vie, d'une maison, sise à Vernon, rue Potard, et d'une terrasse de 45 à 40 toises de long, sur 5 à 6 toises de large, plantée de tilleuls, sise hors l'enceinte de la ville, et d'un jardin, clos de murs, hors la porte Chantreine, moyennant 5000 livres et outre les charges, parmi lesquelles on remarque une livre de poivre et 3 sous de rente au domaine de la ville de Vernon, 20 sous de rente au chapitre de la Collégiale de Vernon, 4 boisseaux de blé froment à M. Le Moine de Belleisle, et une rente en argent à la confrérie de Saint-Maur, fondée en la dite Collégiale. — Maie-Marthe-Charlotte de Moy renonce, après la mort de son frère, au bénéfice du bail sus-mentionné, en faveur du même marquis de Blaru, représenté par son régisseur Guillaume-Charles Yigreux,

moyennant une rente viagère de 350 livres et la somme de 300 livres une fois pavée.

E. 3657. (Liasse.) – 14 pièces, parchemin. Restes de sceaux peudants.

f337-ai.»i. – Vernon. – Prises à rente ou acen-  
semenlsde terres et vignes sises àPlanl-Espinay, paroisse  
Notre-Dame de Vernon, devant l'hôtel de Saint-Lazare  
ou Ladre, tendant à la Seine. – Simon le Boucher,  
bourgeois de Vernon, 'prend à rente de Guillaume Amaury,  
demeurant à Vernon, un jardin, sis en Ja paroisse de  
Sainte-Geneviève du dit Vernon, moyennant "70 sous  
parisis de rente. – Pierre le Clerc, tisserand, « dit de

niarru. » demeurant à Vernon, prend à rente de Jean  
Gillol. prêtre, un quartier de vigne, sis en « Plante Es-  
» pinay, » moyennant 5 sous parisis de renie. – Guil-  
laume Amaury vend à Guillaume de « Giencourt, »  
écuyer, « dit Sauvage, premier panetier du roy, »  
70 sous parisis de rente à lui dus par Simon le Boucher.  
– Robert Roussel, demeurant à « Vernonnell, » prend à  
rente de Guillaume de « Jiencourt, » écuyer, dit Suu-  
vage, une pièce de vigne, sise en « Plante-JSspinay, »  
moyennant une rente de 5 sous parisis. – Henri Blondel,  
demeurant à Vernon, prend à rente de Pierre de « Jen-  
» court, écuyer, dit Compaignon, » une vigne, sise en  
« Plante-Espinay, » moyennant 12 sous parisis. – Pierre  
le Bourg, demeurant à Vernon, prend à rente de Charles  
de « Giencourt, » écuyer, seigneur de « Heubecourt, »  
un quartier de vigne, sis en « Plante-Espinay, » moyen-  
nant 3 sous parisis. – Everart le Bourg, demeurant ;ï  
Vernon, prend du même 1 quartier 1/2 de vigne, au  
même lieu, moyennant 10 sous parisis. – Le même  
prend du même 1/2 arpent 18 perches de vigne, au même  
lieu, moyennant 6 sous 8 deniers parisis. – Martin le  
Fèvre, bourgeois de Vernon, prend du même une pièce  
de terre, sise à « Plante-Espinay, » moyennant 3 sous  
parisis. – Jean le Bailly, « pastichier, » demeurant à  
Vernon, prend du même 2 pièces de terre, sises au même  
lieu, moyennant 6 sous parisis. – Colin Dutuit, de la  
paroisse Sainte-Geneviève de Vernon, prend à rente, de  
Guillaume Amaury, une pièce de vigne, sise au « tresle de  
» Boassart (ou Loussart), » moyennant 12 sous parisis.

E. 3658. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; i pièces, papier.

1393 (1S»4)-1'ÎS6. – Vernon, Fief du Pré. –  
Pierre de Hardenville, dit Prieur, écuyer, en son nom et  
en celui d'Isabelle des Essarts, sa femme, vend à Jean de  
Saquainville, dit Sacquet, chevalier, seigneur de Blaru,  
chambellan du duc d'Orléans, un fief tenu dudit seigneur  
« qui jadis fu Mons r Gieffroy des Essars, séant en la  
» paroisse de Blaru ou Vau d'Aconville, tant en France  
» comme en Normandie, en la paroisse du Port-de-Vil-  
» liers, en la prairie de Hamillon, » moyennant

GO francs d'or du coin du roi. – Décret du fief de « Pa-

» ray et aultres, » sis au Val d'Aconville et à Vernon, ayant appartenu à Guillaume et Jean de Saquainville. – Acensement de maison, grange et terre, sises au fief de « Péré, » paroisse Notre-Dame de Vernon, en la rue de Normandie, par Jacques de Tilly, écuyer, seigneur châtelain de Blaru, à Jean Guôroult, foulon, et Jeanne Bigot, sa femme, demeurant à Blaru. – Mémoire pour prouver

188

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

que le fief » Deprés, scilué en la rue de Normandie, paroisse de Vernon, » appartenait au duc de Penthièvre et était mouvant du marquisat de Blaru. – Charles Vigreux, régisseur et mandataire de François-Hilaire de

Tilly, marquis de Blaru, baille, à titre de ferme, à Jean Aubin Gosselin, laboureur, demeurant à Chevrie, la ferme « de Pré, ... » assise en la rue de Normandie, paroisse Notre-Dame de Vernon, moyennant un loyer annuel de 1400 livres en argent et 6 poulets de cour.

E. 36J9. (Liasse.) – 7 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1397-1575. – Vernon. – Pièces concernant une vigne à Pressagny et 2 maisons à Vernon, l'une joignant la maison de Quinquempoix et l'hôtel de la Iluchette-Sainte-Geneviève, et l'autre maison près des Porches, (il n'existe plus que la moitié environ du premier titre de 1391.) – Simon du Ilamel, procureur de Charles de « Jencourt, escuyer, seigneur de Ileubecourt, » vend à Jean de Bordeaux, bourgeois de Vernon, 4 livres parisis de rente annuelle et perpétuelle, à prendre : 40 sous sur 4 livres dues par Regnauld du Rosay, et 40 sous sur 100 sous dus par Jean Jacques, de la paroisse Sainte-Geneviève de Vernon. – Charles de « Jencourt, escuyer, » seigneur de Ileubecourt, en pais de Veuquessin-le-Normant, » vend et transporte à Jean de Bordeaux, l'aîné, 29 sous 6 deniers parisis de rente, à prendre et avoir en diminution sur la somme de 30 sous parisis de rente, que le dit de Jencourt avait le droit de lever annuellement sur une pièce de vigne, appartenant au dit de Bordeaux, en la paroisse « Pressaingni. » – Jean Galloppin, couturier, et Gillette, sa femme, de Vernon, prennent à rente, de Robin de Meudon et Jouenne, sa femme, de Vernon, « un hostel, court, édifices, avec le » fons de l'héritage, lieu et pourprains, ... assis en la » dicte ville, en la paroisse de Sainte-Geneviève, près les » Porches, moyennant 04 sous parisis. » – Déclaration des héritages tenus à cens de la ville de Vernon par la veuve de Jacques Boucher.

E. 3GG0. (Liasse.) – 7 pièces, parchemin, dont 1 en lambeaux; 2 pièces, papier.

1100-157\$. -Yernon. - Robert du Bec, dit de Jlonligny, prend à rente de Jean Gillot, prêtre, une mesure, sise en la paroisse de Sainte-Geneviève de Vernon. touchant, d'un bout, aux murs de la dite ville, moyennant 36 sous parisis de rente. - Acensement fait par les enfants de Jean de « Jeucourl, en son vivant, seigneur

» de Ileubecourt, ... de une xvide place près la porte de » Biszy, » à Vernon. - Déclarations « des bérिताiges que » tient Allain Binet, bourgoys de Vernon, assis en la » dite ville et forsbourgz du dit lieu, et des renies fon- » cyères qu'il doit, à cause des dits bérिताiges, qu'il » baille aux mères, gouverneur et quarteniers de la dite » ville de Vernon, suyvant le vouldoir et édict du roy, » nostre sire, et ses lestres patentes donnez à Compiègne » le xiii' jour de juillet mil v c lin. »

E. 3661. (Liasse.) - 8 pièces, parchemin.

1113-1471. - Vernon. - Martin Le Fèvre, demeurant à Vernon, prend à rente de « demoiselle Marye » Amaury, demeurant à Vernon, » une pièce de terre contenant 1 acre 1/2 et 5 perches, en la Garenne de Vernon, moyennant 21 sous 4 deniers parisis. - Guillot le Fort, demeurant à Bizy, prend, de la « même demoiselle » Marye Almaury, » plusieurs pièces de terre, sises à la garenne de Vernon, moyennant 44 sous parisis de rente. - Sentence de la « viconté de bourgaige de Vernon, » concernant les terres acensées tant à Martin le Fèvre qu'à Guillot le Fort.

E. 3662. (Liasse.) - 20 pièces, papier.

1538-171». - Vernon. - Claude Delamothe, prieure de la Maison-Dieu de Vernon, reconnaît avoir reçu de Charles de Tilly, écuyer, seigneur châtelain de Blaru, le montant du rachat de 30 sous tournois de rente, due au dit prieuré, après la mort de Marie de Tilly, sa tante, religieuse dans la dite maison. - Quittances pour le vin des bois dû annuellement par les seigneurs de Blaru à l'abbaye royale et Hôtel-Dieu de Vernon, signées successivement par lesabbesses : Catherine de Verdun, S r de Brissac, Jeanne Turgot. -Philippe Maignard, écuyer, et Marie-Anne de Lambert, sa femme, héritiers de Charles de Tilly, lequel était héritier d'Adrien de Tilly et de Marie de Bordeaux, ses père et mère, ayant hérité, en partie, de Jacques de Tilly, seigneur de Villegast, son oncle, le dit feu Charles de Tilly ayant hérité de Jacques et Hubert de Tilly, ses frères, et les dits sieur et dame Maignard ayant les droits cédés de Françoise-Charlotte de Lambert, sœur de la dite daine Maignard, aussi héritière de Charles de Tilly, reconnaissent avoir reçu de Louis Doublet, chevalier, seigneur de Breuilpont et autres lieux, conseiller du roi et secrétaire du duc d'Orléans, et de Marie-Anne le Gendre, sa femme, par les mains de Nicolas-Etienne Rollot, écuyer, sieur de Lamperrière, et

ce en l'acquit de Charles de Tilly, marquis de Blaru, la somme de 3026 livres 10 sous, pour partie du rachat et amortissement de celle de 3920 livres, restant due aux sieur et dame Maignard, aux noms d'héritiers de Charles de Tilly. - Jeanne-Elisabeth Turgot, abbesse de l'Abbaye royale de l'Hôtel-Dieu de Saint-Louis de Yernon, Antoinette Duhosc de Villermont, prieure, Louise Raffard, dépositaire, Thérèse de Pagny, religieuse de chœur, et Louis-François de Quay, avocat au Parlement, comme procureur des autres dames de l'abbaye, qui sont : Marie Martel, Charlotte de Saint-Paul, Louise de Chambort, Henriette Dachy, Françoise de Vaudencourt, reconnaissent (20 juillet 1718), avoir reçu de Louis Doublet et de Marie-Anne le Gendre, sus-nommés, la somme de 5999 livres 2 sous 4 deniers, dont 5000 livres de principal. pour le rachat et amortissement de 277 livres 15 sous 8 deniers de rente, constituée, au profit de la dite abbaye, par Louis de Tilly, seigneur de Lorleau et d'Acon, et Jacques de Tilly, seigneur de Villegast, frères, et 999 li ces 2 sous 4 deniers pour les arrérages de la dite rente. - Simon Barrier, bourgeois de Paris, au nom et comme procureur de Charles de Tilly, marquis de Blaru, et de sa femme, Catherine-Elisabeth de Manneville, reconnaît avoir reçu de Louis Doublet, seigneur de Breuilpont, Lorcy et autres lieux, et de Marie-Anne le Gendre, sa femme, la somme de 5312 livres 10 sous, dont 5000 livres pour le remboursement de 250 livres de rente constituée par les sieur et dame Doublet, au profil des dits marquis et marquise de Blaru, pour le rachat du prix de la vente, faite par ces derniers aux époux Doublet, de la terre et seigneurie de Villegast et terre de Vaufremont, etc., et 312 livres 10 sous pour 15 mois d'arrérages de la dite rente.

E. 3GG3. (Liasse.) - 7 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

n 55 2- a 55 i. - Vernon. - Pièces d'un procès entre Jean, seigneur et baron d'Annebault, chevalier et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, seigneur d'IIeubecourt, Corbie et Coupigny, d'une part, et Jean le Moyne, fils de Guillaume, épicier, bourgeois de Vernon, d'autre part, louchant la teiurc d'une maison sise dans la grande rue de Vernon.

E. 3664. (Liasse.) - 8 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

f 552-1504. - Vernon. - Procédures pour déterminer la mouvance d'une pièce de terre, sise à la garrenne de Vernon, devant Saint-Ladre.

E. 3665. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1553. — Vernon. — Procédures pour Jean d'Annabault, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, seigneur d'Heubecourt, Corbie et Coupigny, contre Michel Ollier, tuteur et curateur judiciaire de Michel Boucher, « pour et afin de gaiger à tenir ou dô-

» laisser une pièce de terre assise à Plante-F. spinay,  
» bornée d'un costé et d'un bout les dames religieuses  
» de l'Hostel-Dieu de Vernon, d'autre costé le chemyn,  
» d'un bout maistre Charles Védié, par vingt < t ung solz  
» 4 deniers parisis de rente par chacun an, envers le dit  
» seigneur, au terme de Toussainclz, pour et à cause de  
» sa dite seigneurie de Heubecourt. »

E. 3666. (Liasse.) — :: pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1553. — Vernon. — Constitution d'une rente de 200 livres tournois, au capital de 2000 livres, faite par Jacques de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, et Mathieu du Val, élu en l'élection d'Andely, Vernon et Gournay, au profit de la collégiale Notre-Dame de Vernon, représentée par Robert Grandin, doyen, Pierre Roussel, Gênaïs Robaille, Jean Auffray, Jean l'Homme-Dieu et Cosme le Duc, tous chanoines de la dite collégiale. — Quitte de rachat de la dite rente délivrée, le 27 janvier 1611, à Louis de Tilly, seigneur de Blaru, par Jacques de Chauffour, doyen, Thomas Magnard, curé de Vernon, Robert Baudouin, curé de Giverny, Guillaume Le Moyne, prieur de Saint-Michel et curé de Tilly, Hector Gaultier, curé de Mézière, Fiacre le Mercier, principal du collège de Vernon, et Michel Benart, curé de la collégiale de Vernon, réunis en assemblée capitulaire et stipulant pour la dite collégiale. — Jean le Jan, prêtre, licencié en droit, doyen et chanoine de l'église cathédrale de Notre-Dame d'Evreux, vicaire général de François de Péricard, évêque d'Evreux, sur la requête de Iliéronime d'Arcona, gouverneur de Vernon, tendant à obtenir l'autorisation de faire célébrer la messe dans une chapelle actuellement disposée dans le château de Vernon, permet que la messe soit célébrée dans cette chapelle en présence du gouverneur et de son domestique, « et de ceulx qui, forluilc- » ment, pourront arriver en sa maison, « chaque jour de fête et de dimanche, excepté aux fêtes de Pâques, Pentecôte, Noël, du Saint-Sacrement et de la Vierge. — Charles de Tilly, marquis de Blaru, transporte aux Cordeliers de Vernon, représentés par le frère François Mouley, gardien du couvent, une rente annuelle de 30 livres, applicable à la fondation d'une messe basse, qu

sera célébrée, tous les mercredis, à perpétuité, en l'honneur de la Sainte-Vierge, et suivie d'un Do profundis pour le repos de l'âme du fondateur, de ses parents et amis. — Pièces relatives à l'hôpital général des pauvres valides de Vernon, parmi lesquelles on remarque la colle deux délibérations des administrateurs, relatives à la concession, faite, au marquis de Blaru, du droit de présenter un pauvre pour être reçu au dit hôpital, par reconnaissance de la générosité qu'il a témoignée, en permettant de prendre, dans ses carrières, des pierres pour les bâtiments à la construction desquels on travaillait à la date du 9 juin 1723; une délibération du 19 avril 1702 spécifie que, dorénavant, le dit hôpital ne recevrait le pauvre en question que s'il appartenait aux paroisses des ville et faubourgs de Vernon.

E. 3C67. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin : 8 pièces, papier.

1G3S-1753. —Vernon. — Pierre Pattyer, marchand, demeurant à Vernon, baille, à titre de rente, à Pierre-Claude du Boys, épicier à Vernon, un petit jardin, sis sur la chaussée de la porte de « Chantraîne, » contenant environ deux perches, moyennant une rente annuelle de 40 sous, et à la charge de payer à l'avenir, au capitaine du château de Vernon, une rente seigneuriale pouvant s'élever jusqu'à 5 sous. — Délibération du conseil de la ville de Vernon, portant qu'il sera payé annuellement à M. de Bouville, conseiller d'Etat et gouverneur de la dite ville, une somme de 60 livres, sur les deniers d'octroi, pour lui tenir lieu d'indemnité du fermage que lui produisait par an « une place et terrain assis derrière » le chasteau, « que se proposent de planter d'arbres, et de convertir en promenade, pour les habitants qui en sont privés, les conseillers : Louis Mordant, conseiller du roi, lieutenant civil et général criminel au siège du bailliage de Vernon, et maire perpétuel de la dite ville, Pierre de Merle, l'aîné, échevin, Nicolas Eslienne, commissaire aux revues, Pierre Papeit ou Papeil et Pierre de Merle, le jeune, conseillers assesseurs à l'Hôtel-de-Ville, Mathieu Aube, receveur des deniers patrimoniaux, Charles Le Tellier, écuyer, conseiller du roi, vicomte de Vernon, Jacques Pallier, écuyer, receveur des tailles, François Le Tellier, écuyer, S r d'Oisonville, Hubert le Peuple, S r de Milly, officier de la vénerie du roi, Louis le Flament, conseiller du roi, élu à Vernon, François le Flament, conseiller du roi, substitut du procureur du roi, en l'élection de Vernon, Pierre Baudot et Louis Festu, le jeune, procureurs, Zaccarie le Prince, S r de Yergnettcs, Claude le Tellier, l'aîné, et Jean Marcadé, procureurs, Claude de Monbines,

sergent, Jacques le Marié, Clément du Coudray, l'ainé, et autres habitants de Vernon (25 septembre 1701), — Mémoire à l'effet d'obtenir un arrêt du Conseil, par lequel il plaise au roi d'agréer et confirmer la fieiïe d'un terrain « à commencer depuis le mur du chasteau jusques au pont de la porte de Chanlraîne, » à Vernon, faite, en assemblée générale de la ville, le 13 novembre 1701, à Jacques Pallier, écuyer, receveur des tailles de

l'élection d'Andely, qui avait présenté, aux officiers de l'Hôtel-de-Ville, une requête où il exposait « que, pour » se faciliter une sortie seure et secrelte pour le transport des deniers de Sa Majesté, qu'il est obligé de faire » souvent aux recettes générales, et pour luy tenir lien » de récompence d'un jardin cy-devant de mur [sic), à » luy aparlenant, à cause de l'acquisition qu'en avait » faite le S r Jacques Pattier, son bisayeul, par un contrat du 28 may 1610, depuis compris dans un terrain » qui est derrière le chasteau, servant autrefois de forlification à la ville, il plust aux officiers de la dite ville, » luy cedder un terrain régnant le long de la muraille, » attenant la maison du dit sieur Pattier, depuis le mur » du chasteau jusques au pont de la porte de Chanteraine... » – Délibération du conseil de la ville de Vernon, portant que la communauté rendra le terrain cédé en 1701, pour établir une promenade derrière le château, à M. de Bouville, qui consent à le reprendre, puisque « la communauté de la dite ville n'est plus en » disposition de faire planter le territoire appelle le Clos-du-Chasteau. » (Janvier et février 1\*05.) Présents à la délibération : Matthieu Gouttard, lieutenant de maire, Henri Allais, premier échevin, Pierre de Merle, échevin en charge, Louis de Cahaigne, procureur du roi, Robert du Bois, conseiller assesseur, Mathieu Aube et Georges Douelle, receveurs des droits patrimoniaux. – Bequête adressée au vicomte de Vernon par Jacques Pattier, écuyer, lieutenant de la grande vénerie du roi, à l'effet d'être autorisé à lever des extraits d'une sentence du 19 octobre 1714, par laquelle le dit vicomte avait condamné Boberl Lavertu à la réparation d'un mur mitoyen près la porte Chanleraine, et à se faire payer des dépens taxés à 73 livres 4 sous. – Charles-Pierre-Louis Beaufile, procureur aux sièges royaux de Vernon, et fondé de procuration de Charles-Louis-Auguste Fouquet de Belle-Isle, duc de Gisors, prince du saint Empire romain, pair et maréchal de France, chevalier des ordres du roi et de la Toison d'or, etc., concède à Geneviève Marguerite Le Boux, veuve de Jean-Baptiste Le Moyne, conseiller maître ordinaire en la cour des comptes, aides et finances de Normandie : 1° une portion des fossés du château de Vernon, sise derrière la maison de la dite Le Boux,

SERIE E. – TITRES DE FAMILLE.

191

ayant son entrée par la rue Pottard, et actuellement occupée par le marquis de Blaru, d'une contenance de 50 à 54 loises superficielles environ ; 2° la facullé d'adosser des bâtiments sur la muraille de la ville ; 3° une terrasse derrière les dites murailles ; à la charge par la concessionnaire de tenir le tout du domaine de la vicomte de Vernon, appartenant au dit Fouciuet, et faisant partie de sou duché de Gisors, et d'en payer 3 sous de rente do-

maniale et seigneuriale. – 2 plans à l'appui des pièces contenues dans le dossier.

E. 3GGS. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin i GS pièces, papier, dont 3 plans et 1 cahier de 38 feuillets in-f°.

16<sup>5</sup>-8715. – Vernon. – Tièces d'un procès entre Jacques Pallier, écuyer, conseiller du roi, receveur des tailles en l'élection d'Andély, Vernon et Gournay, d'une part, et Pierre-Philippe Langlois, bourgeois de Paris, et, api es sa mort, Jeanne de Courchamp, sa veuve, remariée à Michel-Charles de Lallun, écuyer, contrôleur des gardes françaises et suisses, d'autre part, pour raison d'empiétement au moyen de constructions exécutées par les défendeurs sur un immeuble appartenant au dit Pattier, et attenant aux fossés de la ville de Vernon.

E. 3669. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin : 7 pièces, papier.

1393-1735. – Villegast. – Pierre des Essars, 'écuyer, demeurant en la paroisse de Glisolles, vend à Thomas Espringuet, bourgeois d'Fvrcux, 100 sous tournois de rente annuelle, à lui « due sur un manoir, jardins et » terre, séanz en la paroisse de Villegas, que a (à) pré- » sent, à rente du dit vendeur, Mons. Michiel de Lestre, » preslre, » pour le prix de 45 livres tournois. – a Al- » lain de la Ferté, écuyer, seigneur de Villegast, demeu- » rant à Melleray, en Beausse, près Neuville, » vend à Martin du Val, l'aîné, concilier en cour lave, 10 livres tournois de rente à héritage, à prendre annuellement sur la seigneurie de Villegast, pour le prix de 100 livres tournois. – Guillaume Chastellain, procureur fondé de Charles de Tilly, seigneur de Blaru, vend 60 livres tournois de rente annuelle à Jean de Bordeaulx, S 1 ' du Buisson de May, demeurant à Vernon, moyennant 600 livres tournois. L'acte porte le texte de la procuration qui est commune à Guillaume Chastellain et à Christophe de Tilly, abbé de Rossons et frère de Charles de Tilly. – Charles de Tilly, seigneur de Blaru, déclare qu'il n'est que le prête-nom d'Adrien de Tilly, seigneur de Villegast, dans le rachat de deux rentes constituées, l'une par

Louise de Clère, veuve d'Henri de Presteval, au profit de Germain de Bordeaux, écuyer, sieur du « Bisson de » .May, » l'un Ire par Claude Le Couvreur, marchand, demeurant à Taris, se portant fort pour sa femme, Henriette Le Bai bier. – Marin de la Pille, tabellion, de Villegast, vend à .Nicolas Henri, tisserand en toiles, du même lieu, un quartier de terreau terroir de Villegast, tresle du Clos-aux-Forts, moyennant Su livres tournois.

– Jacques de Tilly reconnaît avoir reçu de Marie Gardier, veuve de Laurent Le Dru, la somme de 20 livres (isous, sur ce qu'elle lui peut devoir d'arrérages d'une renie annuelle de 12 livres lu sous. – Saisie mobilière sur Pacquet Le Dru, pour non payement d'arrérages d'une rente due à Jacques de Tilly, seigneur de Villegast.

– Vente de deux lots de terre à Villegast, faite à Jean

Dannel, laboureur, du dit lieu, par Adam Clergeon, laboureur, et Marguerite Gaddiot, sa femme, demeurant à Hécourt – Constitution d'une rente annuelle de 80 livres 15 sous tournois, au capital de 1502 livres, faile, au profit des héritiers de Philippe Le Dru, par Grégoire Le Grand, laboureur, de Blaru, et Franc use Du Pré, sa femme. – Règlement de la succession de Jacques de Tilly, seigneur de Villegast, entre ses neveux cl héritiers, Charles de Tilly, marquis de Blaru, Henri de Tilly, seigneur de Bionval, d'une part, Charles, Jacques cl Hubert, de Tilly, frères, d'autre part, et Jacques Robilly, demeurant à Damville, au nom et comme procureur fondé d'Urbain de Tilly, chevalier, seigneur d'Acon et de Lorleau, capitaine de cavalerie du régiment de Grignon, et Henri de Tilly, chevalier, écuyer de Saint-Illiers-Ie-Bois, d'autre part. – Mémoires sur un procès entre le marquis de Bréval et le marquis de Blaru, pour cause d'inexécution de devoirs féodaux de la part de ce dernier, qui, par la mort de son oncle, Jacques de Tilly, et par accord avec ses cohéritiers, était devenu seigneur de Villegast, et, en celte dernière qualité, soumis aux devoirs féodaux envers le marquis de Bréval. On y trouve les actes de foi et hommage rendu par le marquis de Blaru, en 1690, à Marie-Anne de l'Aubespinc, veuve de Louis de liarlay, marquis de Chanvallon, fondée de procuration de François de Harlay, marquis de Bréval et de Chanvallon, et, en 1707, à Claude de Damas, marquis de Thiange et de Bréval, à cause de sa femme Françoise de Barlay,

E. 3670. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin, dont 1 cahier fle 1 i feuillets in-8": Ci pièces, papier, dont S cahiers de 8, S, in, 14, 16, 20, 20 et 22 feuilleta iu-i".

I3»«-tl?36.

Villeneuve-cn-Cbcvric.

Pièces

l 12

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

diverses réunies à l'occasion d'un procès enlre le marquis de Blaru cl le seigneur de Rosny, pour la propriété de la Villeneuve-en-Chevrie, dépendant de la seigneurie de Rosnv. \_ Par devant Nicaise le Hunier et Estienne Boyleaue, clercs notaires jurés du roi au Châtelct de

Paris, Béatrix de « Harecourt, » femme autorisée de Jean d'Ivry, dame de Rosny, donne à Yde de Bausart, femme de Jean de « Sacquainville, dit Sacquet, chevalier, seigneur de Blaru, chambellan du roy... et de Mons, le duc d'Orléans,... cousine germaine de la dite madame Beautrix,... le chaslel, ville et seigneurie de Rosny, appartenant à la dite madame Beautrix de Harecourt de son propre héritage, avecques toutes les terres, cens, rentes, prez, bois, caues, fours, moulins, fiefs, arrèrè-fiefs, revenues, droiz, appartenances et appendances,... tant pour considération de la prochaineté et allinilé de lignnge, qui est entre les dites deux dames, qui, comme dit est, sont cousines germaines, comme afin que la dite madame Yde ait ou temps avenir mieux de quoy avoir et soustenir son bon estât, et que la dite madame Yde soit tenue de prier Dieu pour la dite madame Beautrix, et pour son âme; à laquelle madame Yde, ycelle madame Beautrix, en ce cas, se attend plus que à personne du monde de son lignage ne autre; et sur telle manière et condition que se la dite madame Beautrix avoit, ou temps avenir, aucun hoir ou hoirs néz et procréez de son corps en loyal mariage, que les héritages et possessions cy-dessus nommez retournent. verront et appartendront de plain droit au ditz hoir ou hoirs;... nonobstant ce présent don... Et d'abondant pour faire la dilte démission et toutes choses à ce nécessaires, la dite madame Beautrix... fist... ses procureurs généraulx... Maistre Robert des Plains (ou Planis), Guillaume de Geufosse, Martin Le Sage et Jehan de Marueil. »(10 octobre 1396.) – « C'est l'adveu et dénombrement de la terre, chastelenie et seigneurie de Rony lez Mante sur Saine, que je Jeban de Meleun, le père, chevalier, seigneur d'Anlhoing, de Caumont, de Maubray et de Rony, viconte de Gand, tieng du roy mon souverain seigneur, par foy et par hommage, à la coustume du Veuquessin-le-François. Le chaslel, chastelenie, terre et seigneurie du dit Rony, ses circonstances et deppendances, à cause du chastel de .Mante, nommé anciennement la Tour-du-Jiont-Esprevicr, laquelle m'est venue et escheue par le trespas de feu masereur, Elaine deM< Kun, en son vivant conlesse de Eu et dame du dit Rony. El premièrement, du demaine qui est adprésent le chastel, place, porte fermant à pont-levis, clos de fossez, et la basse court, granges, couloinbier à pié, mesures, jardins, pressorier, ven-

nyer, dedens laquelle basse court a une chappelle adprésent démolie, fondée en la révérence Nostre-Dame par mes prédécesseurs ; la ville, ainsy comme elle se comporte ; et devant la porte de la basse court y a ung grant jardin contenant deux arpens ou environ. Item, trente-six livres parisis de menus cens, revenans de présent à vingt-deux livres, receux audit Rony le jour saint Rémy. Item, huit livres de menus cens, qui se payent au terme de Noël, qui ne reviennent de présent que à quatre livres ou environ. Item, quatre sextiers et mine d'avoine, qui ne reviennent de présent que à trois mines et demy quartier, audit jour de Noël. Item, soixante pièces de poullailles, qui ne reviennent

de présent que à dix pièces, audit jour de Noël. Item, deux muys d'avoine, deuz par chacun an audit jour de Noël par les habitans de Chauffour. Hem, quinze arpens de vignes en plusieurs pièces, qui sont de présent en non valoir, réservé environ quatre arpens nommez la Plante, qui sont de présent en labour. Hem, deux cens soixante arpens de terre assis en plusieurs pièces à l'enlour d'icelle ville de Rony, dont la pluspart sy est en friche et en bois. Item, ung gord en rivièrre de Seyne, et autres droiz, franchises et seigneuries en ladite rivièrre à l'endroit de ladite terre de Rony. Item, quarante sept arpens de pré ou environ, assis es ysles de devant Rony et Guernes ? dont y a en nature environ de dix huit à vingt arpens, et le seurplus en buissons. Item, le patronnage et droit de présenter en la chappelle dudit chasteau. Item, en la forest de Chevrye, une pièce de bois contenant environ vingt-neuf arpens, appelle le Mont-Yvelon. Hem, une autre pièce de bois contenant douze cens arpens ou environ, qui fut à la dame de Beaumesnil. Item, une autre pièce de bois contenant six cens trente arpens de bois, qui furent madame Ysabeau de Bony. Item, une autre pièce de bois, qui fut messire Pierre Mauvoisin de Rony, archediacre de Brye, contenant deux cens cinquante arpens de bois ou environ. Item, une autre pièce de bois qui fut mess. Mauvoisin, chevalier, contenant neuf vingtz arpens de bois. Hem, plusieurs autres pièces de bois et terres labourables, qui sont entre la Ville-neufve en Chevrye et Blarru, au long du chemin par où l'on va de la Ville-neufve à Yernon et ou pays environ. Item, en la rivièrre de Seine, ou long et selon que icelle terre de Rony se comporte, les droiz et forfaiture, espaves, varistz, esterrissemens et attérissemens et autres drois des seigneuries et justice. Hem, par toute ladite terre et seigneurie de Rony, j'ay garenne et tous droiz et prouflitz de garenne à toutes bestes et oiseaulx, et droit de chasse par toute la forest de Chevrye, avec-

SERIE E. — TITRES DE FAMILLE.

193

» ques les franchises, seigneurie et proufûlz appartenant  
 » ad ce. Item, par tout ce que dit est toute justice haulte,  
 » moyenne et basse, fourches paslibulaircs audit Rony,  
 » aubaines, confiscations, forfaitures, varitz et autres  
 » droiz ad ce appartenant et qui en deppendent. Item,  
 » toute la haulte justice d'une haulte rue assize à Espone  
 » au hault d'icelle ville, en laquelle souloil demourer  
 » Jehan LeHeudoyer. Item, la haulte justice d'une par-  
 » tie de Soindres. Item, toute la haulte justice des villes  
 » Ver et Villelte. Item, toute la haulte justice, moyenne  
 » et basse de Boinvillle cl appartenant à icelle. Item, six  
 » vingtz rosolles que doit chacun an le doyen de Grissi-  
 » court, aux termes de Noël et Pasques. Item, ung espé-

» ions dorez, que nous doivent par an les hoirs Philippe  
 » de Chemericourt. de -M an le, et Jehan de Chauvincourt;  
 » et sont leurs hoirs ou ayans cause sire Xristofle Gri-  
 » mont et Tassin Dunsin ; et sont lesdits espérons esti-  
 » mez à seize solz parisis. Item, cinq quartiers de séel  
 » sur ung muy de séel, que doivent tenir et tiennent de  
 » présent les huit vicaires de Notre-Dame de Mante.  
 » Item, la garde des prieurez et églises qui sont en ladite  
 » terre de Rony, et les droiz, prouffiiz et usaiges qui  
 » des choses dessus dites appartiennent et deppendent.  
 » Item, droit de eaue tout ainsy que ladite terre de Rony  
 » se estend, et les amendes acouslumées. Item, audit  
 » lieu de Rony, bailly, procureur, receveur, sergens, fo-  
 » restiers, pour exercer la juridiction. Et se plus y a  
 » du demaine, dont je ne ay congnoissance par inadver-  
 » tence ou autrement, je obéy de bailler, déclairer et  
 » advouer du roy, notre dit seigneur, aussy lost qu'il  
 » viendra à congnoissance. Item, ensuyvent les arière  
 » fiefz tenus de moy en plain fief, à cause dudit chastel  
 » et chaslélenye dudit Rony. Premièrement, la seigneu-  
 » rie, ville, terres et appartenances de Yille-neufve en  
 » Chevrye; et ou demaine de laquelle a pluseurs choses  
 » el parties, tant encens, rentes, maisons, jardins, terres,  
 » bois, justice, garenne et autres droiz seigneuraulx,  
 » tant en la rivière de Seine comme par terre; laquelle  
 » fut et appartient à Mess. Saquet de Sacanville, cheva-  
 » lier, seigneur de Blarru, à cause de madame Ydde de  
 » Beusart, sa femme, et de présent est en notre main  
 » par deliault d'homme et de devoirs non faiz. Item, la  
 » terre et seigneurie D'Espiemont, que souloit tenir  
 » mess. Robert de la Borne (ou Boinc), chevalier, à  
 » cause de sa femme, et de laquelle le demaine sy est en  
 » pluseurs parties, tant cens, rentes, justice, garenne,  
 » terres et autres droiz seigneuriaux, et bois à l'exlima-  
 » tion de six cens arpens\*de bois ou environ : laquelle  
 » terre et seigneurie s'y appartient de présent à damoi-  
 » selle Ysabel du Mesnil Jourdain. Item, la terre et

Seine-f.t-Oise. - Séiiiie E. - Tome II.

» seigneurie de Buchelle, que souloit tenir mess. Jehan  
 » île Cronoil, à cause de sa femme, ou demaine de la-  
 » quelle a pluseurs parties, tant en cens, rentes, terres  
 » labourables, champarts, vignes, affinances, pressouer  
 » à ban, terraiges, rouages, forages et autres droiz sei-  
 » gneuriaux, et bois à l'estimation de six cens quarante  
 » arpens ou environ ; laquelle terre et seigneurie appar-  
 » tient de présent à ladite demoiselle Ysabeau du Mesnil  
 » Jourdain. Item, la terre et seigneurie de Fontcnay  
 » Mauvoisin, que souloit tenir mess. Loys d'Orgeny (ou  
 » Orgevy), chevalier, ou demaine de laquelle y a nia-  
 » noirs, jardins, cens, rente, justice moyenne el basse,  
 » terre labourable, terraiges, forages et autres droiz et  
 » devoirs seigneuriaux, et bois à l'estimation de sept  
 » cens cincquanle arpens ou environ ; et de présent ap-  
 » pallient la dicte terre el seigneurie à ladite Ysabel et  
 » Jacques d'Anfresville, escuier, son filz. Item, la terre  
 » et seigneurie de Ménerville, que souloit tenir messire  
 » Raoul Achez, laquelle est amortie à l'église Saint-

» Taurin, d'Evreulx, excepté la justice moyenne et  
» basse, qui revient assement (à Apremonl) et d'illec à  
» Rony. Item, le Oef et terre de Malassis, en laquelle a  
» manoir, bois à l'estimation de sept arpens, terres la-  
» bourables, jardins, cens, rentes, que souloit tenir  
» Jehan de Manssigny, escuier, et de présent appartient  
» à Bauduin Day, escuier. Item, la terre et fief du Mes-  
» nil Regnard, dont la demaine s'y est en diverses re-  
» venues, tant en cens, rentes, justice moyenne et basse,  
» terres labourables, champars, bois, à l'estimalion de  
» six vingtz arpens ou environ, prez et autres droiz et  
» 'devoirs seigneuraulx, que souloit tenir Philippot du  
» Meisnil Regnarl, et de présent appartient à Guillotin  
» Caillot, escuier, et sa femme. Item, ung fief assis à  
» Rony, auquel a demaine, cens, rente, justice moyenne  
» et basse, travers, terres labourables, champars, pres-  
» souer à ban, ferrage, forage et autres droix seigneu-  
» raulx, lequel fui Jehan de Saulx, et de présent appar-  
» tient à Guillaume Dubois. Item, ung autre fiel, assis  
» à Mante, auquel appartient le huitiesme et neufiesme  
» parlic des acquiz et seel deuz par eaue el par terre,  
» lequel fut et appartint à maistre Loys Sanguin, et de  
» présent me appartient, et le ay uny à mon demaine par  
» acquisition faicle par puissance de tufs sur les Céles-  
» tins, auquel il avait esté adjudgé par décret en la cour  
>» de parlement. Item, ung fief assis à Mante, qui fut l'eu  
» Jacques le Yentrier et Denis de Ileugneville, à cause  
» de leurs femmes, auquel appartient certaine portion  
» de piez de porcs vendus à la boucherie de Manie, et  
» certains deniers sur les boulangiers de Mante, et sur  
» l'acquit des Boursetles, lequel fut Guillemette la Ri-

m

ARCIin IIS DE SEINE-El

pernelle, el de présent aux dessus dits. Item, un fiel  
! quartiers de vigne, qui fui à Esticne du  
Monstier, i ni aux hoirs mess. Jehan Man-  
ll ManterueV Item, ung lief assis à M mte, qui  
■ fut Jehan le lieu loyer, auquel souloit avoir une mai-  
n lu rue de la Hoche Pe! i d cq, [ni souloit  
oir six livres de mi'inis cens, el de présent ne vie ni  
incquanle solz, lei[uel appartient au>  
M infe, ci n'esl poinl amo  
\ illelte, auquel a di mail e, cens, ri  
n râbles, prez, bois, ju lie i nu yeni l

u' uilx. qui fui  
eil. el île présent aux

hoirs de Pi ■

le Villctle, auquel a eens rentes,  
■s prez el h us qui fui R d.ier| 1  
ni api arlienl ausdils hoirs. / u autre  
is audil lieu de Villelle, auquel a i ei tains prez,  
[iiot, 1 1 de pré i ienl

i 'h m Ravausl (on Ran usl . licencié en  
ung petit fief assis à Vi  
nolin, lequel csl île pn I en ru;

i assis entre  
Ron\ . app irlenant à sire Denis île L indi es, ai

rs, el cer-  
i n\ iron Ri n\ el Ga s court. /  
; i iiii't, .m [uel ;i ci rlauiés i pal le-

ti n mi . Ji h .u de Moram i I r, escuier ig liel

l app iriienl in rau

ihz le ; ont de

,

il ne puel poi ler l - charges qu'il

\ hoirs Ji et. Item, ung

Boni . ■ u \ mgt cincq solz

■ n 5 ce el meuncs len es labourables, lequel

lu: mville, el de présent à Denis d\*E-c i-

quel souloil esltre tenu de Rony . et de présent

druil de \lér\ de Lerac.

ur la reveaue des

Lidil Denis. Il \ autre

l M mie, qui fui G i Pos-

tei res qui sonl en i

cl n n i^trc main. Il cm, ung .mire

■■ ■. n i

; ut en n

m fut Guillaume Oger

u s ierres en fi iche,

•i, un li- l assis ,i Aspreniunl, qui  
le pi ésent en  
in, el fui à ung nommé

Jehan de Villeneiifve. Item, ung fief assis à Sourdres  
Soindres), auquel a maisons, terres et autres demaine,  
et le patronage de la chappelle de l'ostel de Lisle, qui  
fui Estiennedu Moustier, el de présent à Guillaume le  
Franc, escuier, Carbonneau de Busca et leurs femmes.  
Item, ung fief assis à Ver. qui fut Simon Bataille, et  
esl amorty, appartenant ausdits Céleslins. Item, ung  
autre fief qui fut Beaumaistre, el esl amorti. Hem,  
un i lief assis à Sourdres, auquel souloit avoir manoir,  
cens, renli s, justice moyenne ef basse, certains bois,  
el forage, qui fut Guillaume de Belle, et de  
présent appartient aux hoirs damoiselle Gillette de  
llengueville. Tlcm , ung fief nommé le Chenoy  
île la Roche-Guyon sur Beszu, auquel a manoir,  
labourables, bois, cens, rentes, prez et autres  
l nan 'es, qui furent à Mess. Guy d H  
Guyon, et de présent madame Marie, sa fille. Item,  
Sourdres, qui fut mess. Nicolas Raou-  
lin, rhanrellier de Bourgongne, nommé, et de présent  
à Denis de Landres, escuier, auquel a cens, renies,  
justice moyenne el basse, terrage, forage el autres  
droiz it devoirs seigneuraulx. Item, ung autre fief  
assiz prèz Sourdres nommé Beau-Repaire, et illec en-  
ii qui lut Jehan de Cabiell, auquel a justice,  
moyenn i el basse, et fut audit Raoulin, et de présent  
audit de Landres. Item, ung autre fief assiz entre  
Manie et Rony, contenant trente deux arpens de terre

en sablon, qui esl en ma main. Item, ung autre lief  
assis .i Sourdres, aux faulxhourgs de .Mante, et en la  
rye y a en\ iron cent solz de rente, bois,  
ne, jusques à deux cens quarante arpens, qui  
fut Jehan Maulvoisin de Sorlevai, et dt présent audit  
Le Franc du Buscat el de leurs dites femmes, i

;sis en la garenne de Rony, qui fut Rogerrn  
Si résines, et de présent en ma main, par deffaulte  
d homme. Item, ung fief assis eu Courte-Manche,  
chastelenye de Ponlhoise, auquel a haulte justice,  
moyenne el liasse, cens, rentes, champars, manoir,  
terraige, forai ge et autres droiz et devoirs seigneu-  
raulx, qui fui à la dame de Monnette, et certains fiefz  
assiz à Boni ill rs, el de présent appartient à Jehan  
Dubois. Item, ung fief assiz à Advernes, chastelenie  
de Meulanl, auquel appartient certaines disnies, el ap-  
partient aux Célestins, et est admort; ung lief  
en I i onté de Beaumont le Ri - imé Sar-  
iim lut mess. Pierre Mauvoisin. Item, ung  
lez Sourdres, au lieu dit Faulrieulx et au  
nil Aubry, auquel a certains bois jusques à qua-  
rante arpens, qui fut Jehan Pèlerin, et de présent est  
en nostre main comme dessus. Item, ung liel assiz

RIE E.

T! ["RES DE FAMILLE.

195

Villette, auquel a ung molin, certains préz el quinze  
arpensde li >is, qui fut Pierre de Mésières.el de présent  
appai lient aux hoirs Pierre de Beauchamp. //<■'/<, ung  
fief assiz ;i Mante et illec environ, auquel a bois jus-  
ques à dix arpens, cent et demy de héranc saur nui  
l'acquit de la boitte du roy, qui fut Ricbartde la Vente,  
et de présent appartient aux hoirs Marguerite de Maus-  
signy. Item, ung fief assiz à \ il lot te auquel a demaine,  
cens, rentes, bois jusques à dix arpens, roage, forage  
el justice moyenne et basse, de présent appartient aux  
hoirs Gillette de Ileugucville. Ilcm, ung fief assiz à  
Mante, auquel a certain seel sur les acquitz du seel  
passans par dessoubz le pont de Mante, lequel n'est de  
aucune revenue, pour ce que les acquitz ne puent  
porter les charges qu'ilz doivent, qui furent Jehan de  
Hannecourt, dit l'Abbé, et de présent à Loys de Fcm-

michon. Item, ungfief a-siz à Mante, delà revenue d'un muy de seel prinssur le seel des acquitz des bas-teaulx chargez de seel passans par dessoulz le pont de Mante, lequel est de nulle valeur, pour ce que les acquitz ne peuvent porter les charges, qui fut mess. Gille de Gallois, et de présent est en nostre main comme dessus. Hem, ungfief assiz en la forest de Chevrye, ouquel a préz jusques à trois arpens, et bois jusques à quatre vinglz arpens, appartenant à Mess. Philippe de Trye. Item, ungfief assiz à Brassoul, auquel souloit avoir un molin à présent en ruyne, qui fut Pierre de Cahours, à cause de sa femme, et de présent en ma main comme dessus. Item, ungfief assavoir au Bois Robert, qui fut mess. Le Lon l'Estandart, et depuis à Guillaume l'Estandart, et contient seize arpens de bois et certaines terres labourables et champs. Item, ungfief assiz à Ver, qui fut Marie le Greslée, et j a trois arpens de bois ou environ, et vingt quatre solz de menus cens sur plusieurs terres, qui sont en friche. Item, ungfief nommé Magnaville, auquel a manoir, cens, rentes, bois jusques à soixante sept arpens, prez jusques à dix arpens, terres labourables jusques à cent neuf arpens, rosoles jusques à trente, terraces et autres droiz seigneuraulz, appartenant de présent à Denis de Landres. Item, ungfief assiz à Sourdres, nommé Chastcau Poissy, que lient de présent Denis Scés de Manie, où souloit avoir place foi te, tenu de moy en foy et hommage. Item, ungfief sans demaine que tient maistre Jehan Le l'évrc, demourant à Mante. Item, ungfief nommé le Vivier et appartenances qui fut Pillevoyne, et de présent Anlhoine Oudart. Item, le sire de Blarru ce qu'il a et tient en la forest de Chevrye, et grande partie de sa terre vers > Blarru. Et desquelz fiefs sont tenus de moy en plain fief,

» et, en arrière-fief, dn roy, mondit seigneur. Et fay pro-  
 » testacion que se plus en tieng, tant en demaine comme  
 » en lief, et an iftre-fiefz, qui ne soil ci-dessus escript,  
 » je l'offre à bailler une autres fois, comme de présent,  
 » tantost que sera venu à notice et congnoissanec. En  
 ■ tesmoing de ce jay signé ce préseml adveu de mon  
 » seine-, el scellé de mon seel armoyé de nies ai nies, le  
 » derrenierjour d'avril l'an mil quatre cens quatre vingtz  
 « dix. (signé) J. de Meleun (avec paraphe).- Procès-  
 verbal de \isiie pour la vérification de bornage entre la  
 seigneurie de ltosny, d'une paît, et la seigneurie de  
 Blaru, d'autre pari, dans le fief de la Villeneuvc-en-  
 Chevrie. Les experts des deux parties doivent se réunir,  
 le 7 avril 1491, devant l'église Saint-Nicolas de Ville-  
 neuvc-en-Chcvrie. - Quittances signées « Marie d'A-  
 » lègre, » femme en premières noces de Iliéronime  
 d'Areona, 'et en secondes noces de Jean de Sabrevois,  
 chevalier, sieur de Bcctthomas, Richebourg et autres  
 places, pour les arrérages de son domaine viager, mon-  
 tant à une rente de 2500 livres tournois. - La même  
 « Marye d'Alègre, femme... de... Philippes de Béthune,  
 » chevalier, baron des villes de Schelles et Charotz, con-  
 » seiller du roy..., cappitaine de cent hommes d'armes  
 » des ordonnances de Sa Majesté, demeurant en cesle

» ville de Paris, rue Thibault aux déz, ... » ratifie deux contrats portant quittance d'arréragé du douaire sus-mentionné. — Ratification d'un de ces deux contrats par Marie de Grillet, veuve de Gaspard d'Areona. — Quit- tance de Philippe de Béthune (sign. et G mois autogra- phes). — Iliéronime d'Areona, gouverneur de Vernon, reconnaît avoir reçu de Louise de Clère, veuve d'Adrien d'Areona, et femme, en secondes noces, d'Henri de Pres- teval , capitaine d'une compagnie de chcvau-légers', deux transactions en parchemin passées entre Hiéronimc d'Areona et François Joubert, écuyer, sieur de Chastillon et d'Houdainvillier, comme fondé de procuration de Phi- lippe de Béthune et de Marie d'Alègre. — Requêtes, productions de titres, consultations, mémoires, notes, lettres, etc., louchant le procès pour la propriété de la Villeneuve-en-Chevrie, qui n'était pas encore terminé définitivement en 1726, si l'on en juge par des délara- tions de membres de la famille deTilly, qui avaient ex- ilait du dossier certaines pièces, et notamment par celle du chevalier de Blaru, où il est dit, que le frère du clic- valier, c'est-à-dire le marquis de Blaru, lui a remis, entre les mains, des grosses de cinq contrats de mariage, dont il a besoin pour faire des preuves de chevalier de Mal'fe, et « lesquèles (pièces) ont esté tirées des pièces » produites au procès contre M. le duc de Sully et M. de » Senozan ; el promet de luy remettre après la confec-

196

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» tion de (ses) preuves, ou pluslol, s'il en est besoin,  
» pour le jugement du dit procès. Fait à Paris, le douze  
» avril mil sept cent vingt-six. »

E. 3671. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1463-1490. — Vivier (fief du). —«Martin et Jehan  
» dit Pillavoine , frères , ■ bourgeois et demeurant à  
» Rouen, » prennent à rente, chacun par moitié, pour  
la somme de 8 livres tournois par an, de « Phlipot de  
» Mauvoisin, escuier, et damoiselle Guiote Caillot, sa  
» femme, demeurant en l'isle de Freaneuze, ... le fief du  
» Vivier, assis au terrouer de la Villeneuve- en-Chevrie,  
» appartenant à icelle damoiselle, contenant huit vingtz  
» arpentz de terre... » — « Jehan de la Forest » prend à  
rente de « Martin Pillavoine, bourgeois et demeurant à  
» Rouen, » 3 arpents de terre en 2 pièces, « assis au Vi-  
» vier, » moyennant une rente annuelle de 3 sous pari-  
sis. — Denis de Ileugneville, receveur de Rosny, pour le  
comte d'Eu, seigneur du dit lieu, reconnaît avoir reçu  
de Guillaume Pillavoine, écuyer, la somme de 40 « pla-  
» quez, » pour les ventes d'une maison et jardin à la  
Villeneuve-en-Chevrie, faites, moyennant 20 écus, audit  
Guillaume par Guillaume Hennequin. — Claudin, S r

d'Anfreville et d'Apremont, reconnaît avoir reçu, par les mains de Guillaume Goulle, la somme de G écus, pour le rachat de la terre du Vivier, que devait Guillaume Pillavoine, « par le trespas de défunct Martin Pillavoine, son » père. » – Acensements à la Yilleneuve-eii-Chevrie faits à divers par Guillaume Pillavoine. – Règlement de comptes et accord entre « noble homme Guillaume » Pillavoine, escuier, S r de Villerceaulx, » et Antoine Oudard, S r du Vivier.

E. 3672. (Liasse.

8 pièces, parchemin.

1520.(15.10). 1533. – Vivier (fief du).– Sentences rendues par Nicolas leVentrrier, licencié en lois, lieutenant général du bailli de Rosny pour Jean de Bélhune, seigneur « de Mareul-le-Besy (Baye), baron du dit Rosny » et Villeneuve-en-Chevrye, » à la requête de Guillaume Pillavoine, « S r de Yillarceaulx et Geufosse, » contre divers tenanciers d'immeubles, acensés à la Villeneuve-en-Chevrie et au fief du Vivier, par ses père et mère, Martin Pillavoine et Jeanne deTriye, et condamnant ces dits tenanciers, ou ceux qui s'étaient obligés pour eux, à payer les arrérages des rentes dues pour la jouissance des immeubles acensés.

E. 3673. (Liasse.) – 7 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1530-1GS5. –Vivier (fief du). – Jean Thoreau, en son nom et comme se portant fort de sa femme Isabeau Oudart, s'oblige à payer à Guillaume Pillavoine, seigneur de Villarceaux et de Jeufosse, la somme de 680 livres tournois, montant des arrérages d'une renie de 18 livres tournois, due pour le fief du Vivier. – Ratification de la dite obligation par Isabeau Oudart. –Vente d'un demi arpent de terre en la paroisse de la Villeneuve-en-Chevrie, tresle de la Croix, faite par Robert Morel à Berlin le Tellier, moyennant 15 livres tournois. – Lucas le Roux vend, pour 120 livres tournois, à Pierre le Roux, son frère, un immeuble dont onze perches sont sur la seigneurie du Vivier. – Bertin de Mornay, chevalier, S r d'Ambleville et de Jeufosse, Madeleine de Hagueville, sa femme, tant en leurs noms que comme se portant fort de Guillemette Luce, . veuve de Jean de Mornay, en son vivant, chevalier, S r du dit Ambleville, Jeufosse et autres terres, vendent à Charles de Tilly, chevalier, seigneur de Blaru, la terre et seigneurie de Jeufosse avec une rente de 15 livres 15 sous, due annuellement par Guillaume le Tellier, seigneur du Vivier, moyennant la somme de 7000 livres. – Ratification de la dite vente par Guillemette Luce. – Titres novuels de 15 livres de rente annuelle passés, au profit du seigneur de Blaru et successi-

vement par Guillaume le Tellier, Hector le Tellier, son fils, François le Tellier, fils d'Hector, tous seigneurs du Vivier, et Marie Idoisne, veuve de François le Tellier, et tutrice de ses enfants mineurs.

E. 3674. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1490-1551. – Vivier (fief du). – Procédures pour Jacques de Mornay, écuyer, seigneur d'Ambleville, Villarceaux et Jeufosse, et Guillaume de la Garenne, aussi écuyer, seigneur de Saint-Etienne, contre les héritiers d'Antoine Oudart, qui, le 13 août 1478, avait pris à litre de rente, de feu noble femme Jeanne de Trie, de noble homme Guillaume Pillavoine, écuyer, seigneur de Villarceaux, de Guillaume Crusse et de Thomasse, sa femme, fille de feu Martin Pillavoine et de sa femme, Robine de Trie, sœur de Guillaume Pillavoine, un fief, appelé vulgairement le fief du Vivier, sis au terroir de la Ville-neuve-en-Chevrie : Jacques de Mornay avait épousé une fille de Guillaume Pillavoine.

SERIE E.

TITRES DE FAMILLE.

' .11

E. 3675. (Liasse.) – 24 pièces, parchemin; 11 pièces, papier, dont 2 cahiers de G et G feuillets in-i°.

1310-150». – Pièces diverses. – Vente faite à Guillaume de Blaru, écuyer, par Guillaume de Chaignes, écuyer, de la paroisse de Chaignes, de terres sises à Chaignes, en cinq pièces, et de (il) sons parisis de renie, que lui doivent plusieurs particuliers dénommés dans l'acte. – Vidimus du bail à renie de 12 acres de terre en 3 pièces, à ou près Prémont, fait à Chardin Quesnel par Pierre de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, moyennant une rente annuelle de 16 deniers parisis par acre. – Bertheran Hays, demeurant à Blaru, vend à Jean Treslin, l'aîné, demeurant aussi à Blaru, une pièce de terre contenant cinq arpents, assise à Blaru, lieu dit Près-les-Terres-de-Prémont, pour le prix de 22 livres 10 sous tournois. – Fragment d'enquête faite à « Béhou » par Guillaume de Bergerac, lieutenant du bailli de Monfort l'Amaury en exécution de lettres royaux du 18 mai 1498, requête d'Isabeau, veuve de Jean Robillard, contre Perrin le Cotin et Guillaume le Colin, Jean Auvray et Néelle, sa femme. – Accord et transaction entre Robert Ladvocat, chevalier, S l ' de Lonchamp et de Villeray, d'une part, et Jacques Bugnet, maître ès-arts, d'autre part, sur une conlestalion née entre eux à la suite de l'acquisition qu'ils avaient faite, avec d'autres individus,

des bois de Condeau, appartenant au seigneur de Lavar-  
din. A la suite est la cession de la seizième partie des bois,  
faite par l'acquéreur, Robert Ladvoat, à François Lad-  
voat, « cscollier abs, son filz ainsné et principal héri-  
» tier, pour luy aider à soy entretenir aux escolles es-  
» quelles il est de présent (150U) esludiant. » – Bail à  
rente d'un arpent de vigne au tresle de Coursay, paroisse  
de Saint-Marcel, fait par Michel Jubert, chanoine de  
Vernon, à Tassine de Tilly, veuve de Jean Balletot, en  
son vivant, écuyer, moyennant une rente annuelle de  
30 sous tournois. – Extraits de divers actes de 1505 a  
1510, dans lesquels ligure Jean de Tilly, seigneur de  
Blaru, qui, le 10 avril 1507 (1508), est ainsi désigné:  
» S r de Blarru, du Port-de-Villiers et Villeray. » – Bail  
à rente de maison et jardin à Blaru, fait a Nicolas Le  
Vasseur, archer des ordonnances du roi, par Charles de  
Tilly, seigneur de Blaru, moyennant le paiement annuel  
de « deux douzaines d'esteurs blancs, avecques deulx  
» racquettes servant pour le jeu de paulme, et ung gant  
» de paulme. » – Titres de propriété des immeubles dé-  
pendant de la succession d'Antoine du Soux et de sa  
sa femme, Bobine, fille de feu Robinet Le Mercier, dans  
la seigneurie de Blaru, acquis par Françoise Ladvoat,

veuve de Jean de Tilly, et Charles de Tilly, seigneur de  
Blaru, leur fils. – Acensement d'un lot de terre, près  
Saint-Augustin, fait par Charles de Tilly, seigneur de  
Blaru, moyennant 16 deniers et "2 poules de rentes par an.

– Saisie des fruits et revenus d'une ile sise à Jeufosse,  
que l'on dit appartenir à Gillebert, Jean Vsart, Richard

Séal, Pierre Coq et autres habitants de la paroisse de  
Bennecourt, pour dette d'arrérages de cens et rentes sei-  
gneuriales ou pour défaut de droits seigneuriaux. – Dé-  
claration faite à la requête de Charles de Tilly, seigneur  
de Blaru, le 5 janvier 1534 (1535), par devant Jean Bon-  
chery, prêtre, notaire de l'official de Chartres, vicaire et  
desservant en l'église Saint-Hilaire de Charpont, diocèse  
de Chartres, et Guyon Grenvil, cleric tabellion, commis  
et établi en la barônnie et vicomte de Châteauneuf-en-  
Thimerais, par Claude de Sahrevoys, seigneur de Clu-  
selles, paroisse de Charpont, relativement à la vente de  
fiefs appartenant à madame de Brienne, à Lommoye,  
ainsi que des liefs du clos d'Ivry, la Noe-Durlant, les  
Chameliers et le Bisson de Prémont, sis eu la seigneu-  
rie de Blaru, vente faite par le dit de Sahrevoys, fondé  
de procuration de madame de Brienne, à Jean du Val,  
demeurant à « Saint-Thillirr, » lequel « tenoit en gaige  
» une chesne d'or, à la dite dame de Brienne apparte-  
» nant... » – Guillaume-aux-Vaches, Marguerite, veuve  
de Jean Boulenger, et Christophe Pasquier, demeurant  
à Limay, reconnaissent devoir, aux curé et chapelains de  
l'église paroissiale de Saint-Maclou de Mantes, la somme  
de 6 livres tournois d'arrérages d'une rente de 8 sous  
parisis. – « Mémoire des sentences envoyées à Paris par  
» Martin Dupré, pour produysre au procès de Mous 1 '  
» contre le procureur général du roy, pour le faicldela  
» justice, le premier jour de décembre v° soixante. » La

date la plus ancienne des pièces mentionnées dans ce mémoire est de l'an 1496. — Procuration pour plaider, donnée en blanc par Nicolas Boulhier, prêtre, curé de Port-Villez (27 août 1572), François Toucher, Guillaume Thomas dit David, maréchal, Pacquet Pierre, laboureur de vigne, Marion, veuve de Guillaume le Boucher, dit Lescuyer, Anne, veuve de Michel Houssaye, Jean Fauvel, pêcheur, tuteur des enfants de feu Guillemin, Pierre et Claude Le Marchand, pêcheurs, tous de Port-Villez, à l'exception de Pacquet, domicilié à « Villez, paroisse de Limaiz. » — Arrêt du parlement en faveur de Jean-Baptiste d'Arcona, Sr du dit lieu, chevalier de l'ordre et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, contre le duc de Longueville et d'Estouteville, en son nom et comme chargé du fait de Jean Callipel et de M Jean « de Merlas, dit le Mignon, » ses fermiers en la terre et seigneurie de Hambye, pour les arrérages de

■ : '

51" livres "> sous I di niens tournois de rente. — Saisie-arrêt, en exécution de l'arrêt sus-intentionné, sur les fermiers des terres et seigneuries de Méricourt el Vallée mont, appartenant au dit duc de Longueville. — Procuration du bailli de Blam sur appel interjeté du sur-Biaru, — par Etienne Le Grand et Jacques Lissel, contre François de Méricourt, seigneur du Chenet, qui condamne Jeuliroy Cliambon, soi-disant in m- el receveur du dit de Méricourt, à faire apparaître de si i on, el le condamne aux dépens.— Jean Gaumonl, laboureur, cl Perrine Martin, sa femme, demeurant > à laVeyrière, paroisse de Perdreauh lie, enl à Chai Relier, sieur du Château-Poissy, lu roi en l'élection de Mantes, 1 2 arpenl de i la Verrière, moyennant 11 (Vus 2,3 d'écussol. — Procuration du bailli de Blaru contre Martin Masson, Vvon 5 l :,: n Chantel, la veuve Pierre Lanchard, Jean :lin, Blondelet, Louis Questel, Guillaume Binet, Charles Roussel, Pierre Le Roux et Ililaire Clérambourg, convaincus d'avoir usé d'autres pressoirs que ceux de leur sci r, Jacques de Tilly. — Ordonnance du bailli Vernon, qui consigne entre les mains de Jean s enfants mineurs de Charli s Pappoil, en son vivant débiteur du S' d'Arcona, les sommes que le dit Boucher pouvait devoir au dit Pappoil, et ce, sur la requête du «lit d'Arcona. — Michelle Vallès, veuve men! de Jean Baron cld'Andsé de..., demeurant à Saint Laurent, paroisse de Tilly, et Claude Baron, sou fils, la dile Michelle se portant fort p iur Simon Baron, son autre fils, vendent à ' Rauls Bouteroy, \* avocat au gran i Conseil, 1/2 arpent de terre en jardina i à Guillaume Petel.

- ' p lu Hun : i ! p.. i -. papier,  
[0, 1-', 18 et is Juillets in-4°.  
1506-1725. - Pièces diverses. - Copie d'un aveu  
des ici i Blaru, rendu à Jean de Tilly, écuyer,  
[) ru - Dé larations d'héritages tenus à  
neurs de Blaru, par Marguerite Adam,  
rtain, Collas Raignon, laboureur, de-  
anl a Chauiiour, Loi is Lecl rc -I" Bennecourl, < ref  
frov C Ire Gcffroy, demeurant au « Boul-  
» aux-Ferretz, Pierre Si le, du Chenet, Jean de  
.!i icln lier en théo  
et di icre, Jean e, Louis Le Prince,  
lier du roi. élu et grainetier en l'élection d'An-  
ayanl épousé M irgucrile de Chérences,  
tous enfants el héritiers de Jean de l , en son

vivanl vétéran des gardes du roi, et de Claude Le Grand,  
Cément Planche, meunier, demeurant en la paro  
Sainte-Geneviève de Vernon, Noël Hérango, pasteur de  
hèles à laine, et Marguerite Idoine, sa femme, Jean-  
Baptiste Lemoync de Bellisle, président au grenier à sel  
de Vernon, comme ayant épousé Geneviève-Marguerite  
Le Roux, petite fille et héritière pour un tiers de feu  
Catherine ! e Cauchoix, veuve de feu Jacques Pallier.

.. [Liasse.] - 2 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

I593-1G23. - Pièces relatives : à la résignation de  
la charge de capitaine des château l l ville de Caudebec-  
en-Caux, faite, au profit de Robert Desmalleville, sieurde  
Calletot et Penncville, chevalier de l'ordre du roi, par  
François de Ponches, sieur de Mesnil-Vassé; à la nomi-  
nation du dit Desmalleville. - Ce dernier, forcé de se  
rendre, sur l'appel du duc de Longueville, en la ville de  
Coin nay, pour le service du roi, nomme, pour le rempla-  
cer dans son commandement pendant son absence, Jean  
le Chevalier, S r des i'fz (1G août 1622).

e.) - 13 pièces, parchemin; 15 pièces, papier,  
dont 2 cahier., de 6 et 5 feuillets in-4°.

««o«=3Gi5a. - Pièces diverses. - Procuration don-  
née par Jean Le Noury, •• sieur de la Gringnardière, de-  
» meuranl en la parrouesse de la Ronssièrre, » à Mar-  
guerite Le Cornu, sa femme. - Pierre Besnard, M° cor-

donnier, demeurant à Magny, et Tiphaine Le Roux, sa femme, vendent à Mai tin de Lespine, sergent royal à Magny, un lot de terre, au terroir de Magny, moyennant n livres tournois. — Partage en deux lots des acquêts faits par feu Jean Ollier, en son vivant, bourgeois de Vernon, au pays de France, pendant son mariage avec feu Michel le Le Prévost, sa première femme, entre Pierre Benec, tuteur des enfants mineurs du dit Ollier, d'une part, et Robert » Prévost, » tant en son nom que ntant Jacques « Prévost, avocat, Pierre « Prévost, » fils de Louis, et Nicolas de Bordeaux, comme ayant épousé « Louise Le Prévost, » sœur des dits Robert, Jacques et Louis « Le Prévost, » héritiers de ladite MichelleLe Prévost, d'autre part. — Christophe-Auguste Allegrin, chevalier de; ordres de Notre-Dame du-Mont-Carmel el Sainl-Lazare-de-Jérusalem, seigneur et patron de c. Vallances en Brye, » les Bordés, Chambry, clc, remet à Raoul Bouthraye, avocat au grand Conseil, la (erre et. ferme des Qayettes, située en la paroisse de Mondre- \ ille, près Mantes-sur- Seine, qui lui avait été ci-devant

SERIE EL — TITRES DE FAMILLE.

199

donnée par le dit Boulhraye, pour la somme de 9000 livres tournois, ainsi qu'il est porté pur le contrat de mariage d'entre le dii S' de Valence el Marie Bouthraje, sa femme, pour que le dil Bouthraye vende cette terre à Mous' de Blaru, qui en offre 8,000 livres tournois.— Lettres noyaux adressées le 20 septembre 1624 au bailli de Manies, pour la confection d'un terrier de Blaru. — Claude Le Moyne, fils de feu Giles, en .-on vivant, avocat du roi à Vernon, demeurant à la Chapelle-Saint-Ouen, vend, moyennant 60 livres tournois, à Vincent Poitevin, demeiuunt eu ladite Chapelle, '2 lots de terre sis à la Chapelle, l'un au tresle du Coudray, l'autre au tresle des Brières. — Sentence qui condamne Louis Le Marchand à se servir du pressoir banal de Blaru. — Lucas Frai cois, demeurant au Chenet, et Jeanne Questel, sa femme, vendent, moyennant une rente annuelle de i livres tournois, à Jean Gosselin, fils de Simon, « deux » creux, de logis, » sis au hameau du But, paroisse de Blaru. — Adjudication du bail des héritages, ayant appartenu à Louis Du val, aux Petites-Coutumes de Jeu-fosse. — Michel Saintier, marchand, bourgeois de Vernon, baille à rente à Simon Cornay, laboureur, demeurant à la Chapelle-Saint -ouen, un acre de terreau dit lieu de la Chapelle, triage des « Banis, » moyennant une rente annuelle de 13 livres tournois. — Charles de Gisors, agent des affaires et procureur fondé du marquis de Blaru, baille à rente, moyennant 1 lit sous tournois par an, ù Noël Le Cesse, laboureur, demeurant au Mesnil-Million, un acre de terre au dit Mesnil-Million. — Prisée et estimation d'une maison sise à Blaru, apparte-

nant aux héritiers de Charles « Hey. » – Récépissé des titres de propriété du Buisson de Blaru, acquis de Claude d'Arcona, veuve de Charles de Tilly, par André Jubert, chevalier, seigneur de Bouville. – Michel Chambon et Louis Chambon, son frère, baillent, moyennant une rente annuelle de 9 livres 15 sous, à Jean Soret, pêcheur de Port-Viilez. au nom de Louise Le Page et de Perrelle Chambon, sœur des dits Michel et Louis, divers immeubles sis dans la seigneurie de Blaru el dans celle du Chenet. – Transport de 4 livres 17 sous 6 deniers, moitié de la reste sus <V\;<\ fait, moyennant 10 livres 13 sous, par Louis Chambon à Nicolas Noolte, fils de Jacques, charpentier, de la paroisse de Jeufasse. – Inventaire fait après le 'décès de Jean Plouin, à la requête de Geneviève Alais, sa veuve, tant en son nom que comme tutrice de Nicolas, Charles et Aune Plouin, leurs enfants mineurs, et eu la présence et du consentement d'Adrien Paul, curateur des dits mineurs, de Louis Plouin, fils aîné du dit Jean, de Geneviève, sa fille, el de Louis Morain, son gendre. – Vente d'un petit clos de

masure planté d'arbres fruitiers, >is « au Mutreaux, dite par Charles Esnard, marchand, demeurant à Blaru, à Louis Chaniel, tisserand en toiles, demeurant aussi à Blaru, moyennant une rente de 45 sous tournois. – Rôle d'assignations données à divers pour se voir condamner à payer au seigneur de Blaru les droits de pressurage du cidre, qu'ils ont fait pressurer ailleurs qu'aux pressoirs banaux du marquisat de Blaru. – Charles de Tilly, marquis de Blaru, baille, moyennant une rente annuelle de 23 livres tournois, à Jean l'riinault, marchand, demeurant à Blaru, et Louise Lespinae, sa femme, divers immeubles, sis, tant dans la seigneurie de Blaru que dans celle de Domains, confisqués à son profit par sentence de mort de Simon Gosselin, rendue au bailliage du marquisat de Blaru, et confirmée par arrêt de la cour du Parlement de Paris, le 13 février 1077.

– Inventaire après décès de Louis Gardûnaé et de sa femme, « de Cahagne, » fait en 1692. Les meubles intérieurs sont laissés à la garde de Marie Cardonné, fille aînée des dits défunts, en présence et du consentement de Pierre Jona, curé de Gantiers, Georges llulol. curé de Cahagne, Louis Durand, Demi Delbos, Louis CanLvet, M. Sourdeval, tous parents. – Accord entre Guillaume Pèlerin, laboureur, fils et héritier, en partie, de l'eu Marin Pèlerin et Jeanne Lasne, el Clément Planche, comme ayant épousé Jeanne Baudet, fille de Mathurin Baudet et de feu Mane Pèlerin, héritier, aussi en partie, des dits Marin Pèlerin et Jeanne Lasne, touchant l'exécution d'une fondation d'ohits faite par ces derniers en l'église Sainte-flilaire de Blaru. – Lettre d'appel, au Parlement de Paris, d'une sentence rendue au bailliage de Manies, introduit par le marquis de Blaru contre Claude-Jean Leprévost, chirurgien à Vernon.

E. 3679. (Liasse.) – 11 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

f «2»-f«1.a. – Pièces diverses. – Louis Questel, de

niai h, prend à rente (GO sous tournois par an, de Jean Rouss-ignol, le tiers de 40 perches de terre au lieu dit la Fosse. – Louis de Tilly, chevalier de l'ordre du roi, conseiller en ses conseils d'Etat et privé, lieutenant des cent gentilshommes de Sa Majesté, capitaine d'une compagnie chevaux légers, seigneur châtelain de Blaru et du P >i l de Villiers, baille, à litre de cens et rente seigneuriale, à Jean le Fort, sergent en la châteïlenie de Blaru, un loi Je terre au lieu nommé i'rès-le-Clieïinn-de Blaru.

– Louis David, meunier, demeurant à Blaru, baille à .1 an lionaini, laboureur, une grange sise à Blaru, moyennant une, renie annuelle de 8 livres. – Charlotte de PQrme, demeurant à Paris, héritière, en partie, de Guy

1

ARCHIVES DE SEINE -ET-01SE.

de l'Orme, son père, en son vivant, demeurant à Blaru. vend à Perrette Drouarl, veuve de Louis David, pour et au nom de Jean David, son fils, « un creux de maison » cour et jardin clos de liaye vive, en partie, et planté h d'arbres, » au Buisson, paroisse de Blaru, moyennant la somme de 45 livres. – Cession de 8 livres tournois de renie de bail d'héritage de l'obligation de Jean Bonami, faite par Perrette Drouart à Claude d'Arcona, marquise de Blaru, veuve de Charles de Tilly, moyennant la somme de 80 livres. – Barbe Le Doyen, veuve de Gilles Poitevin, et Pierre Poitevin, son fils, confessent avoir pris, à litre de bail à rente (8 livres 10 sous 8 deniers pal-an), de Claude d'Arcona, marquise de Blaru, 30 perches de vigne ou environ. – Claude d'Arcona reconnaît avoir reçu de Pierre et Claude Poitevin, frères, la somme de 121 livres, pour le rachat et amortissement de la rente de 8 livres 10 sous 8 deniers. – Bail de divers lots de terre, sis au dimage de Blaru, fait par Jean Le Normand, chirurgien, demeurant à Gasny, à Marin Paul, laboureur, demeurant au Chêne-Godon, paroisse du Port-Yillez, tant pour lui que pour Charles de Jord, son petit-fils, moyennant une rente annuelle, pendant le bail, de 15 boisseaux de blé métal.

E. 3680. (Liasse.) – 1 pièce, parchemiD : 70 pièces, papier.

1G33>17\$?. – Pièces diverses. – Certificats de bornages fails par Jean Go-selin, arpenteur juré, demeurant à Blaru. – Obligation de 135 livres 5 sous 6 deniers consentie, au profit du seigneur de Blaru, par Madeleine Hayes, veuve de Lucas Gosselin, fils de Jean, de la paroisse de Blaru. – La dite Madeleine « Hay, » veuve eu dernières noces de Jacques Le Dannois, consent à ce que le marquis de Blaru reçoive de Luuis Dupré, procureur à Blaru, la somme de 60 livres, que ce dernier lui doit pour arrérages de fermage. – Mémoire de ce

qui est dû au marquis de Blaru par la dite Madeleine. – Jean Gosselin, fils de Simon, laboureur, de Blaru, prend à ferme de Nicolas de Billy, chirurgien, demeurant à Blaru, moyennant 11 livres 13 sous 6 deniers, plusieurs pièces de terres labourables, à Blaru. – Henri Vollen-gellicr et Elisabeth Gosselin, sa femme, vendent à Michel Gosselin, du hameau du Chenet, des immeubles sis au dit hameau, moyennant la somme de 15 livres, une fois payée, et l'obligation par l'acquéreur de payer, à l'acquit des vendeurs, à l'église et fabrique de Blaru, 40 sous de rente. – Adjudication à Guy Gosselin et Jacques Rousay, moyennant 4 livres 2 sous 6 deniers par acre, des héritages saisis, à la requête de Charles de Tilly, marquis de

Blaru, sur Guillaume Dupont, curateur à la succession vacante de Louis Boucher, en son vivant, héritier de feu Marie Le Mire, femme de François le François. – Charles Dupré, bûcheron, demeurant au hameau de « Mestréaut, » vend, à Charles Gosselin, un immeuble au hameau de Maulu, moyennant une rente annuelle de 5 livres. – Mémoire d'acquisitions faites par Louis Dupré, greffier à Blaru. – Mémoire des ventes dues pour ces acquisitions.

– Mémoire des acquisitions faites par Jean Le Goust.

– « Mémoires, pour compter avec Monsieur le marquis » de Blaru, des rentes seigneuriales, qui luy sont dues, » par Marie-Catherine Pèlerin, veuve de feu M 8 Louis » Dupré, et, en seconde, de feu M<sup>o</sup> Jean Le Goust. » – Assignations données, à la requête du marquis de Blaru, aux héritiers de Guy et Louis Bocher, pour qu'ils aient à payer 20 années d'arrérages d'une rente seigneuriale; à Guillaume Monsinglant, pour qu'il ait à payer la somme de 16 livres pour arrérage de rente ; à Louis Questel, pour qu'il ait à payer 10 livres en argent et 31 poules. – Accord et transaction entre Jacques Raffy, ayant épousé Anne Le Marié, Jean Postel, ayant épousé Calherine Le Marié, et Simon Thomas, ayant épousé Marie Le Marié, toutes héritières de feu Nicolas Le Marié, d'une part, Jacques Fouet, ayant épousé Madeleine Philippes, fille et héritière de Pierre Philippes, et Martin Duchesne, d'autre part, touchant la propriété de la moitié de 64 perches de vignes acquises par ces derniers de Claude d'Arcona, marquise de Blaru, en 1693 et 1694. – Remise de titres et d'arrérages, faite par la marquise de Blaru à Charles Ango, fils aîné de feu Charles Ango, et Catherine Férié, ayant exploité, par bail du marquis de Blaru, une petite ferme située au hameau du Buisson.

– Mémoire et consultation en conséquence, autographe, signés Barbier (l'auteur de la Chronique de la Régence et du règne de Louis XV), sur un projet de partage entre les trois enfants de la « marquise de Jeufosse. »

– Pierre Dupuis et Madeleine Viorne, sa femme, reconnaissent avoir pris à bail du marquis de Blaru « le » pressoir du Buillon, banal, comme les autres pressoirs » de Blaru, » aux mêmes charges, clauses et conditions du bail fait à Louis Dupré le 10 août 1747, et au prix de

45 livres de loyer par an. – Pierre Fiot, laboureur, de la paroisse de Blaru, prend à ferme, du marquis de Blaru, 1/2 arpent de terre labourable au Buisson-Roger, moyennant un loyer annuel de 3 livres. – Contrat de mariage de Claude Beaufour, fils d'autre Claude et de Barbe Toutlain, avec Marie Geneviève Le Bailly, fille de Louis Le Bailly et d'Anne Marie. – Transaction entre Chrysostôme Vinot, fermier de la Saussaye, et Charles

! Colliette, demeurant au triage du Buisson, pour 3 pièces

SERIE E. – TITRES DE FAMILLE.

•201

de terre au triage de la Taille, près la Saussaye. – Procès-verbal d'arpentage de ces 3 pièces fait, en conséquence de la dite transaction, par Caillon, de la Ville-Neuve-en-Chevrye. – Transaction entre François-Hilaire de Tilly, marquis de Blaru, d'une part, et Jean-Baptiste Lemoine de Bellisle, seigneur de Vi.Iletartrc, Hennezis, Vernon et Bellisle, etc., secrétaire des commandements du duc d'Orléans, d'autre part, sur les lods et ventes ou treizième qui leur reviennent respectivement dans le prix de l'acquisition d'îles et gords sur la Seine, faite par le S r Rozé, laboureur à Bernières, paroisse de Saint-Marcel, de Pierre de Launay. – Transaction entre le S r Vigreux, chargé des affaires du marquis de Blaru, d'une part, et Louis-Germain Clin, « marchand et caba- » relier ordinaire de la paroisse de Blaru, » d'autre part, qui, au mépris des droits du seigneur de Blaru, avait débité du vin en temps prohibé et usé de pressoirs étrangers au marquisat de Blaru. – Transaction entre le même, d'une part, et Jean-Chrysostôme Vinot, touchant la propriété d'une baye vive plantée sur une berge séparative entre deux pièces de terre, appartenant, l'une au marquis de Blaru, l'autre au dit Vinot. – Procès-verbal d'arpentage et plantation de bornes, accompagné du plan figuratif d'une pièce de terre sise à Blaru, triage de la Ruelle-Guérin, appartenant au dit Vinot. – Mémoire des tenanciers que les commissaires à la saisie féodale doivent arrêter par toute la terre de Blaru (1724).

– Mémoire des tenanciers qu'il ne faut point laisser enlever sur Blaru. – Notes pour le terrier de Blaru.

E. 3681. (Liasse.) – 2G pièces, papier, dont 4 cahiers de 6, 6, 10 et 14 feuillets iii-4°.

164e- lî«o. – Pièces diverses. – Massin « De- » lorme, » voiturier par eau, prend à fieffé, de Charles de Tilly, seigneur de Blaru, « ung molteau d'isle et » gord joignant appelé l'Isle et Gord de la Maladriede » Jeufosse, de présent en décadence, » moyennant 8 sous parisis et un chapon de rente et droit seigneurial par an.

– Déclaration de la 3<sup>e</sup> part et portion du port de Bennecourt, faite au marquis de Blaru par Jeanne Hébert, veuve de Laurent Landin, héritière de Massin Delorme.

– Obligation de Simon Thomas, passager du port de Bennecourt, pour la somme de 6 livres envers le marquis de Blaru. – Déclarations d'héritages tenus à cens du marquis de Blaru par Michel de l'Orme, fils et héritier de Guillaume et Marie Gilbert. – Obligation de passer déclaration au marquis de Blaru, faite par François Morel, fils d'Etienne, comme ayant épousé Agathe Hanoyer, héritière de son père ; François-Xavier Le Clerc,

Seine-et-Oise. – SÉniE E. –Tome II.

Toussaints Le Clerc et Nicolas Rouvelle, comme ayant épousé N. Le Clerc, tous héritiers de Marie Hanoyer, leur mère et belle-mère, laquelle était héritière de Guillaume Hanoyer, tous demeurant à Bennecourt; et aussi Michel Le Clerc, comme ayant épousé Catherine Morcl, laquelle était héritière de Massin Morel, représentant aussi Guillaume Hanoyer, tenant leurs droits de Michel de Lorme, fils de Guillaume et de Marie Gilbert. – Compte réglé entre le marquis de Blaru, représentant, par acquisition, Louis Poullaillier, d'une part, et Claude de la Vigne, bourgeois de Vernon, créancier de la succession du dit Poullaillier, d'autre part. – Déclaration d'héritages tenus à cens du marquis de Blaru, par Marin Morain, dans la seigneurie de Blaru, tres'e de « Moslu,

» Bausoingt, Terres- Franches, de la Fosse » – -

Echange d'immeubles entre le marquis de Blaru, d'une part, et Madeleine Pallier, veuve de Pierre Le Courayer, héritière en partie de Catherine Le Cauchoix, d'autre part, – Mémoires des terres acquises par feu Catherine Le Cauchoix, veuve de Jacques Pallier, et actuellement possédées par Marie-Madeleine Pattier, veuve de Pierre Courayer. – « Etat des terres, par situation, bouts et » côtés, de la ferme de M. Courayer, occupée par la » veuve Du Bois, suivant un ancien bail et mémoire » fait en 1708, ferme appartenant jadis à madame Pat- » tict et aiant été occupée par Julien Bouret. » – « Mé- » moire des terres dont la veuve Du Bois, fermière de » Monsieur Courayer, refuse le champart. » – Déclaration d'héritages tenus à cens du marquis de Blaru par Jacques Le Courayer, conseiller du roi, référendaire en la chancellerie du Parlement de Rouen, fils, héritier de feu Madeleine Pattier, veuve de Pierre Le Courayer, aussi référendaire en la dite chancellerie, laquelle était héritière, en partie, de Catherine Le Cauchoix, sa mère, veuve de Jacques Pattier ; la dite Catherine Le Cauchoix, représentant, par acquisition, le sieur François Le Tellier, écuyer, sieur d'Orsonville, et autres. – Lettres de Le Courayer au marquis et à la marquise de Blaru et à son fermier Du Bois. – Mémoire pour charger la déclaration du dit Le Courayer. – Pièces relatives au prix de l'arquebuse qui se tenait annuellement à

Blaru le 2 septembre, fête de la Dédicace, et consistait d'abord en 3 prix, en 4 tasses d'argent, d'une valeur de 51 à 85 livres (1714-1721). — « Mémoire des meubles et » vaisselle que j'ai pris à Blaru, pour apporter à Blaru » (sic) dépouillé sur l'inventaire, et les prix ainsy qu'ils » y sont marqués. » Ce mémoire, sans date, paraît être tout entier de la main d'Elisabeth de Manneville, marquise de Blaru, dont la montre est estimée 45 livres et le cachet d'or 32 livres.

26

202

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

E. 3682. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin : 37 pièces, papier.

1784-1791. — TIBHALNE. — Signification d'une sentence rendue par « les juges et consuls des marchands ablis par le roy à Paris, » au profit de demoiselle Anne-Marguerite Payen, veuve du sieur Pierre François, ci-devant marchande de grains, demeurant à Néelle en Picardie, contre le sieur Tiphaine, marchand farinier à Presles, y demeurant. — Pièces de procédure y relatives, et autres touchant la succession de la dite Anne-Marguerite Payen. — Obligation de Jean-Baptiste Tiphaine, laboureur et voiturier, demeurant à Presles, et de demoiselle Marie-Claude Leroux, sa femme, au profit de Thomas Antheaume, marchand bouclier, demeurant à Moisselles, demoiselle Marie-Angélique-Eliennette Ragirel, sa femme, Pierre-Julien Ragirel, marchand boucher, demeurant à Mailier, Jean-Pierre Roger, marchand boulanger, demeurant à Bessancourt, au nom et comme tuteur des enfants mineurs de lui et de défunte Angélique Ragirel, sa femme, tous héritiers de feu Pierre Ragirel, en son vivant, marchand boucher à Mufflier, et de feu demoiselle Marie-Anne Mazier, sa femme, pour la somme de 198 livres 8 sous. — Signification d'une sentence rendue par Jean-Simon Lemailre, bailli de Beaumont-sur-Oise, au profit de Louis-Charles Benoist, mailre bourrelier, demeurant à Beaumont-sur-Oise, contre Jean-Baptiste Tiphaine. — Procès-verbaux de saisie opérée à la requête du sieur Le Duc, marchand de grains, sur Jean-Baptiste Tiphaine. — Opposition à la saisie au nom de Louis-Stanislas Xavier, fils de France, Monsieur, frère du roi, comme étant aux droits de Louis-François-Joseph de Bourbon, prince de Conly.

E. 3683. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1650-1681. — Tissier. — Vente d'immeubles au terroir de Saint-Biaise faite par Denise Regnart, veuve de Nicolas Vivez, en son vivant, vigneron, demeurant à Carrière-lez-Poissy, à Jean-Tissier, fils de Michel, vi-

gneron, demeurant aussi à Carrière-lez-Poissy. – Vente, au même, d'une pièce de terre, sise au terroir de Carrières. – Accord et transaction portant quittance définitive et réciproque pour tous droits de succession entre les héritiers de Jean Tixier(sic) et Denise Vuiman, sa femme.

E. 3684. (Liasse.) – 1 pièce, papjeri

1651. – Tour d'Alveroe (de la). – Copie faite sur

l'expédition en parchemin, étant en la possession du marquis de Soyecourt, seigneur de Poissy et de « Saint-James, » par Marre, receveur des domaiiies du roi à Poissy, de l'acte d'échange fait, le 20 mars 1651, entre les commissaires du roi, André-Lefebvre d'Ormesson, Henri-Auguste Loménie de Brienne, Etienne d'Aligre, Antoine Barillon, Jean d'Estampes de Vallençay, d'une part, et, d'autre pari, Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, etc., devant Vaultier et Mareau, notaires à Paris, de la principauté de Sedan, etc., contre le duché pairie d'Albret, avec la baronnie de Durance, les justices, haute, moyenne et basse, de la ville de Nogaro et des lieux de Barcelone, Riscle, Plaisance et Daignan, le duché pairie de Château-Thierry, le comté d'Auvergne, sauf quelques réserves, les seigneuries de Poissy et de « Sainte-James, » etc.

E. 3685. (Liasse.) – 1 pièce, papier.

1779. – Vente d'une maison à Viroflay et d'autres immeubles aux terroirs de Viroflay et de Sèves (sic), faite par Théièse-Adélaïde Berger Dumesnil, veuve de Jean-Etienne Maillet-Degrandmaison, écuyer, conseiller secrétaire du roi, à Nicolas-François-Julie de la Tour d'Auvergne et d'Apchier, comte de Montsuc, seigneur de la Margerite, Veynard, Marsac, Créqui et autres lieux, méréehal des camps et armées du roi, et Elisabeth-Louise-Adélaïde de Scepeaux de Beaupréau, son épouse. Cette vente est faite à la charge, pour les acquéreurs, de payer, en dehors des cens, droits et redevances, dont les immeubles sont chargés, la somme de 60.000 livres.

E. 3686. (Liasse.) – 1 pièce, papier.

1770. – Tolrmt (de). – Constitution de 400 livres de rente, au principal de 8.000 livres, faite, par devant Belime et Guespereau, notaires à Paris, par Messire Augustin-Jean-Baptiste de Tourmont, écuyer, exempt des gardes suisses du comte d'Artois, demeurant à Paris, rue dis Fossés et paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, au profit de Guillaume Mouette, ancien marchand bourgeois de Paris, demeurant rue Mouffelard, faubourg Saint-Marcel, paroisse Saint-Martin.

E. 3687. (Liasse.) – 2 pièces, papier.

1788. – Tourteau de Septeuil. – Bail à ferme, pour 9 années, de\* fermes Desmassis (sic) et Vilry de Mulsan,

consenti par messire Jean-Baptiste Tourteau de Beptheuil, chevalier, premier valet île chambre Ju roi, receveur général des finances, et M e Jean-Louis Tourteau d'Orvillrers, chevalier, conseiller du roi, demeurant ensemble rue lrs Petits-Champs, paroisse Sainte-Eustache, à Paris, à Louise Masson, veuve de Jacques Guerrier, fermière à la Yille-l'Evêque, où elle demeure, et à Jacques et André Guerrier, ses fils, demeurant avec elle, logés hôtel du Gail-lardbois, rue de l'ÉphelIe, paroisse Saint Germain-l'Auxerrois, moyennant 3.000 livres de loyer par an, outre autres charges et conditions spécifiées dans l'acte. - Etat des lieux de la ferme de Mulsan.

K. 3688. [lias e.) - 1 pièce, papier.

lîSfi. - TnÉMONVILLE (de). - Bail à loyer, pour neuf années, d'une maison bourgeoise et de campagne, sise au Port-Marly, ci-devant occupée par feu la comtesse de Warneville, consenti par Pierre-Bruno-Ennna-nuel-Estiève de Trémonville, meslre de camp de cava-lerie, chevalier de Saint-Louis, tant en son nom que comme se portant fort pour Marie-Claude de Grieu, son épouse, à Pierre-César Auginé, écuyer, receveur général des finances, et à Adélaïde-Henriette Genot, son épouse, demeurant à Paris, rue Neuve-du-Luxembourg, paroisse Saint-Roch, moyennant 3.600 livres par an, outre cer-taines charges spécifiées dans l'acte.

E. 36S9. (Liasse.) - 2 pièeas, papier, uapuims

XVIII siècle. - Turmen-yes de Montigny. - Mé-moire pour les sieur et dame de Turmenyes de Monligni, appelants, contre le comte de Buron, grand échanron de France, appelant, et le sieur abbé le Boistel, et la dame de Lesmondains, intimés. - Mémoire signifié pour l'abbé Le Boistel et la dame de Lesmondains, intimés, contre le comte de Buron, les sieur et dame de Turme-nyes, appelants.

E. SG90. (Liasse.) - 22 pièces, parchemin; 2o pièces, pa

[lier,

157Gol77:t. - Touzé. -- Pierre Le Due, manou-

vrier, de Blameeourl, paroisse de Magny, vend à Charles ChaTenas, menuisier, du dit lieu, neuf perches de vigne, terroir de « Vélannesle-Bon, » lieu dil-« la vigne Gasté, » pour six livres tournois. – Obligation de Claude Flotté, marchand, demeurant au Tremblay, à Mathurine Fresnay de Magny, pour la somme de 22 écus d'or sol.

– Aveu et dénombrement des biens tenus à cens, dans la seigneurie de « Buhy-la-Comy, appartenant à Pierre de Mornay, chevalier des ordres du roi, etc., par Jeanne, veuve de Robert d'Aulle. – Cession d'un immeuble à la Roche-Guyon, faite par Noël Rany ou Ravy, laboureur en vignes, du dit lieu, à Catherine Monnier ou Mounier, veuve de Supplix de Fer. – Bail, à titre de rente annuelle et perpétuelle (8 livres tournois), d'un demi arpent de vigne, « au vignon de Buhy, au lieu dit lacosle » Jourdain, » fait par François Rousseau, substitut du procureur du roi, et adjoint aux enquêtes et sièges royaux de Dourdan, à Gaultier Divetin (sic), vigneron, de Buhy, Jacqueline du Chesne, sa femme, Nicolas du Chesne, aussi vigneron, de Buhy, et Jeanne du Bois, sa femme, – Lots et partages des biens de feu Ciillaume du chesne, entre ses héritiers, Nicolas du Chesne et Gauthier Divclain (sic). – Obligation de Jean Gasse et Jean Guilly, tailleurs d'habits, à Claude Nepveu, marchand drapier à Dreux, pour la somme de 30 livres. – Obligation de [van de liian, maréchal, demeurant à « Dilheux, paroisse du Tremblay, » à Etienne Gaboye, de Chartres, pour la somme ne 25 livres tournois. – Reconnaissance de 25 sous tournois de rente, faite par Antoine Suppin, tisserand en toile, demeurant à la Roche-Guyon, à Dominique de Fer, serrurier, du même lieu. – Sentence sur le différend existant entre Etienne Divetin et la veuve de Guillaume du Chesne, pour cause de mitoyenneté et d'ouverture sur une ruelle. – Obligation de 8(5 livres tournois, consentie par Yvon Rion (sic) à Claude et Jean Outry, marchands.

– Obligation de 3(3 livres par Guillaume Fournier, meunier, à Pierre Millier, marchand. – Obligation de 260 livres, consentie par François et Nicolas Touzé, à Edouard Clément, concierge de M. le Duc à Versailles. – Obligation de 150 livres au même par Catherine Guyot, veuve de Nicolas Touzé. – Nicolas Touzé, l'un des collecteurs de la paroisse de Guyancoiirl. pour l'année 1710, promet de payer, à mademoiselle Quatrhombres de Blamont, la somme de 00 livres, de laquelle elle a bien voulu se contenter, pour sa part des dépens auxquels il avait été condamné envers elle par sentence de l'élection de Paris et arrêt de la cour des Aides des 3 février 1703 et 20 mai 1707, et s'engage, en outre, à lui donner six poulets et deux chapons. – Obligation analogue, de la part de Françoise Guyot, veuve de Nicolas Touzé, en faveur de M. de Blamont et mademoiselle de Bélanger, héritiers de feu mademoiselle Quatrhombres de Blamont, leur sœur. – Quittance des paiements des parties mentionnées ci-dessus, signée : Lcmaistre. – Esmon Dionne, manouvricr, de Banlheleu, et Catherine Passavant, sa

## ARCHIVES DE PEINE-ET-OISE.

femme, transportent à Jean du Chcsne, le jeune, marchand de Magny, une rente de 36 sous tournois, due par Pierre Thomas, laboureur, d'Arthieulle, paroisse de Magny, et Hélène le Cocq, sa femme. — Marguerite Ilainfray, veuve de François Blot, en son nom et en celui de leur lils François Blot, vend à Jean du Chesne, le jeune, dix perches de jardin, à Magny, pour la somme de 36 livres. — Bail à loyer, à raison de 100 sous par an l'arpent, de 21 arpents de terres labourables, terroir de Gu\ancourt, fait par Françoise Catherine Guyol, veuve de Nicolas Touzé, à Thomas Piot, fils, fermier du roi à Guyancourt. — Pierre-André Le Marié, capitaine du château d'IIallaincourt, et procureur fiscal delà haute justice de Magny, au nom et comme procureur de Louise Lemarié, veuve de Charles de Fontenay, en son vivant, docteur en médecine, demeurant à Vernon, vend, à titre de rente, à Philippe Thierry, maréchal, à Magny, et à Madeleine Bavette, sa femme, une maison, sise à Magny, rue Basse, moyennant une rente annuelle de 20 livres. — Acte d'inhumation, « à côté de la chapelle Saint-Joseph, » place de ses ancêtres, » dans l'église de Magny, de Philippe Thierry, maréchal et ancien marguillier de la dite église. — André Fiévé, grand valet de pied du roi, demeurant à Maisons-sur-Seine, et Marguerite-Françoise, sa femme, baillent, moyennant une rente annuelle de 18 livres, à François Huet, fils de Jean, vigneron, demeurant à Chennevières, paroisse de Conllans-Sainte-Honorine, et à Marie-Anne-Françoise Flot, sa femme, plusieurs immeubles sis terroir de Neuville, lieu dit la Croix-Pépin ; terroir d'Erragny, lieu dit les Rognaires ; même terroir, lieu dit la Chasles ; même terroir, lieu dit le chemin de Chasse-Marée; même terroir, lieu dit le chemin de Paris. — Les mêmes baillent, moyennant une rente annuelle de 21 livres, à Jean Le Grand, vigneron, demeurant à Eragny-sur-Oise, et Marie-Anne Matière, sa femme, divers immeubles, sis terroir d'Eragny, lieu dit le chemin qui conduit de Conflans à Eragny ; même terroir, lieu dit le chemin de Neuville ; même terroir, lieu dit la Carrière; même terroir, lieu dit la Ruelle du Moulin. — Pièces relatives à des marchandises saisies et consignées à l'auberge ayant pour enseigne : Le Comte de Toulouse, rue de la Paroisse, à Versailles, tenue par les Grillicr (et Grillard).

3691. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1615-1617. — Procédures pour Pierre Cressé, maître orfèvre, bourgeois de Paris, contre Marc Bague, de Bouviers, paroisse de Guyancourt, à l'effet d'obtenir

payement de trois obligations consenties par le dit Marc l'argue, au profit de Pierre Baron, laboureur, demeurant à Bouviers, et transportées par ce dernier à Pierre Cressé.

Ë. 3692. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1650-1720. – Daniel Le Coûteux, marchand, bourgeois de Paris, rétrocède à Claude Trumeau, demeurant à Guyancourt, et à Françoise Le Gendre, sa femme, 3 arpents de terre labourable à prendre en deux pièces de onze arpents au terroir de Guyancourt, champ-tier de la Garenne, dont le dit Le Coûteux était propriétaire par le transport que lui en avait fait Jean Lorest, en son vivant, prêtre, curé de Guyancourt, en 1649 et janvier 1650; ce dernier avait acquis l'immeuble eu question, à faculté de réméré, des dits époux Trumeau. La rétrocession est faite moyennant 20 livres 10 sous de rente annuelle. – Titre nouvel du contrat sus-dit, passé au profit de François Mauger, avocat au parlement, et Madeleine Le Coûteux, sa femme, fille et seule héritière de feu Jacques « Le Couteulx, » qui était fils de Daniel, par François « Tousé, » procureur fis'al delà prévôté et vicomte de Guyancourt, Noëlle Trumeau, veuve de Jean Lucas, laboureur, Perretle Binard, veuve en premières noces de Daniel Trumeau, et en secondes noces d'Antoine Liév in, et encore le dit « Tousé » comme tuteur des mineurs de Daniel Avenard et de Françoise Trumeau. – Procédures à l'effet d'obtenir payement de 29 années d'arrérages de la sus-dite rente, pour Pierre Leroy, conseiller du roi, banquier expéditionnaire de cour de Rome, et Madeleine Le Coûteux, sa femme. – Rachat de la dite rente à Madeleine Le Coûteux (sign. autgr. « Le Couteulx »), veuve en premières noces de François Mauger, et en secondes noces de Pierre Leroy, par Françoise Guyot, veuve de Nicolas « Touzé, » tutrice de leurs enfants mineurs, héritiers présomptifs de Françoise Touzé et Nicolas Trumeau, qui était elle-même fille et héritière, pour un quart, des feu Claude Trumeau et Françoise Le Gendre, ses père et mère.

E. 3693. (Liasse.) – 28 pièces, papier.

1 6i«- 1693. – Quittances de payements faits par Gervais Denis, locataire « de la maison des Trumeaux, » sise à Guyancourt, » pour travaux de construction ou réparation, à Etienne Besnard, François Lovernis, Nicolas Barnabe, Th. Piot, Jacques Deshayes, François Lauvergnal, Etienne Lamonne, Nicolas Marcier, Tous-

SERIE E. – TITRES DE FAMILLE.

saint Pain, Malabel, Crillaint. – Quittances de paiements faits, pour construction ou réparation à la même maison, par François Touzé à Jean Mennard, François Lauvergnal, René et Jean Guyart, Toussaint Pain, Jean Paulmier et Nicolas Barnabe, Jean Piche, Crillaint.

E. 3694. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 34 pièces, papier.

1672-1747. – Quittances délivrées à François Touzé ou à Françoise Guyot, par Mathurin Rousseau, Gabriel Homont, Louis Boucher, les receveurs de la terre et seigneurie de Guyancourt ou leurs fondés de pouvoir, Nepveu, Binard, Saudinon, Jacques Boulland, Claude Dumoutier, Louis Baull. Françoise Leau, femme de Pierre Mercier, Cochin, les seigneurs de Voisins ou leurs mandataires, Martin, Etienne-Louis-Jean-Baptiste Guercy, écuyer, sieur de Voisins, conseiller du roi au Châtelet de Paris, fils unique et seul héritier de feu Guercy écuyer, seigneur de Voisins; divers, tels que Claislelain, LeCocq.Maulle, de Vaupré, Pierre Hébert, Louis Guillie, gendre de Françoise Guyot, Maubon, Pierre Grenet et Charlotte Grenet, veuve Crétemont.

E. 3695. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin; 31 pièces, papier,

1676-1683. – Pièces relatives à la liquidation de la succession de Daniel Avenard et Françoise Trumeau, sa femme, dont les enfants mineurs avaient pour tuteur François Touzé, charron, demeurant à Guyancourt.

E. 3696. (Liasse.) – 18 pièces papier.

■67 7-1790 Quittances de paiements d'une rente

due à la fabrique de Saint-Georges de Trappes, délivrées à François Touzé par les marguilliers en exercice de la dite fabrique, Georges Simonel, Eustache Vigneron, Guillaume Banse, Marguerite Coquelet, femme de Lucas Paris, Claude Hue, Louis Frère, Thomas Duchesne, Guillaume Barrois, Louis Cogniard, P. Cheret, Garnier Le Noël, Pierre Marié, Focquin. – Quittance du rachat de la dite rente fait par Françoise Guyot, veuve de Nicolas Touzé.

E. 3697. (Liasse.) – 39 pièces, papier.

1677-1747. – Quittances de paiements faits par François Touzé à Hiérosme Chéron et M. Bouillant. – Quittances délivrées successivement à François Touzé,

Françoise Touzé, Nicolas Guyot et Françoise Guyot, sa veuve, pour cause d'une rente par eux due à la fabrique de Saint-Victor de Guyancourt, par les curés ou marguilliers en exercice, Rousseau, Nicolas Gallois, François Le Guay, Petit, Malabel, Salomon (curé, 1688-1692), Th. Piot, Daniel Trumeau, Nicolas BinarJ, Hiérosme Chéron, Pierre Eluard, Charles Pizct, Jacques Malabel. Décharge de 700 livres donnée au sieur Guilly, marguillier de la fabrique de Saint-Victor de Guyancourt en

1741, par les marguilliers en charge au '21 décembre 1744. – Lecoq, procureur au bailliage de Versailles, donne quittance à Françoise Guyot, veuve de Nicolas Touzé, de la somme de 30 livres, pour ses frais et débours, ayant occupé pour elle contre les marguilliers de Saint-Victor de Guyancourt, au sujet de la rente due à cette église par la dite Françoise conjointement avec Simon Carqueville. – Jacques « Boulland, » marguillier en charge de l'église Saint-Victor de Guyancourt, reconnaît avoir reçu de Jacques Varin, en l'acquit des héritiers Touzé, la somme de 11 livres 10 sous, pour une année de rente due à la fabrique de la dite église.

E. 369S. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

16SS-1692.– Constitution d'une rente de 15 livres, au capital de 300 livres, faite, au profit de Jean Petit, prêtre, prieur de Choisy-aux-Boeufs, par Guillaume Guiot, marchand, et Catherine Buisson, sa femme, demeurant à St-Cyr. – Rachat de la dite rente.

E. 3699. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

■ 694-1704 – François Nepveu, laboureur, demeurant à Toussu-le-Noble, près Chateaufort, vend à François Touzé, charron, demeurant à Guyancourt, un arpent 43 perches de terre labourable, terroir de Guyancourt, eliamptier de la Briqueterie, moyennant 150 livres. – Jean Bellanger, officier de feu Madame la Duchesse douairière d'Orléans, vend au même, pour le prix de 110 livres, un arpent de terre labourable, terroir de Guyancourt, eliamptier de la « Mar Jarrie. » – Hiérosme (Dederrière?) mauouvrier. demeurant aux Loges, vend au même, moyennant 60 livres, 1/2 arpent de terre labourable, terroir de Guyancourt, lieu dit « la Croix-aux- » Asnes. » – Jean Bellanger, officier de Madame douairière d'Orléans, demeurant à « Magny Lessart, » vend au même, moyennant 60 livres, un arpent de terre à Guyancourt, lieu dit la Garenne, à lui advenu par succession de feu Etienne Bellanger, son père. – Jean

\l:< Iil\ I- DE SEIXE-ET OISE

Legi . vcn i au mémo, | our

60 livres de prix piïnci] il el < livres d'épingles, 3 quartiers de lerre labourable, terroir de Guyanconrt, lieu dil indrieux-!e-Voisin, pn ' ! moulin du dit

■

1005 33 mars. - Sentence d'appointement par  
devant le bai -■ à l « ri piôte de François  
:i. bout - cois de Font u Cogueret,  
jardinier, el Madeleine S mon, ^i femme, contre Léon  
Guerrier et Catbci i on, sa femme, pour parvenir  
aux partage el division des immeubles dépendant de la  
i rean Simon, premier mari de la dite  
: Buisson. - Contredits de ers derniers  
liions des demandeurs.

i 707-1 733. =- Obligations consenties par François  
Touzé i mort, par sa veuv : Fi Cathe-

rine Guiot, à Claude de Louvier, bourgeois de Paris;  
Charles Ilarrel, marchand luillier, demeurant à la lui-  
lerii de Porchefontaine, paroisse de Montreuil; M. Des-  
hays. - unie i rocs aux mômes par Charles

Binard, receveur de la lerre de Guyancourl ; Louis Ger-  
son, marchand boucher de Chevreuse ; Jacques Malabel,  
rier à Guyanconrt, marguillier de la paroisse dudit  
lieu : Cb nies Coulurii r, collecteur de la même paroisse ;  
Delisle ; Millon : Simon, Milhouaid, collci leur de la pa-  
icourt.

-2 i cahier de

i'i l'euil

8\* 13- 17 m;. - Procès-verbal de la vente des meu-  
bles, effets, bestiaux et grains, demeuré? après le décès  
de Nicolas Touzé, faite à la requête de Françoise-Cathe-  
rine Guiot, sa veine. - Sentence d'appointement au  
de Versailles, rendue sur la requête de Charles  
Binard, reci v\ ur de la li rre l l seigneurie de Guyancoui I,  
poursuivant l'ordre et distribution des deniers provenus  
de la vente sus-mentionnée, contre Catherine-Fram  
Touzé, Catherine Buisson, veuve de Léon Guerrier ès-  
noms, Pierre îlcsly, \oèl Deshayes, Charles Flamel, Si-  
mon Mithouard, Hiérosme Cliéron, Thomas Piot, Louis  
Herson et Jean Maillot, Pierre Gauthier, tous opposants  
sur lesdils deniers, et Gabriel Favas, au nom et comme

curateur judiciaire à la succession de Nicolas Touzé,  
comme vacante.

E. 570 l. Liasse.

1 [ :> p. pari aemiu 8 pisci 3 pai :

1713-1719. - Pièces relatives à la liquidation de la succession de Nicolas Touzé, en son vivant, laboureur, demeurant à Guyancourt.

H. 3704 . I ; - 19 pièces, papier.

1730-1741. - Pièces d'un procès entre Catherin\* Buisson, veuve, en premières nocés, de Guillaume Guyot, et, en secondes nocés, de Léon Guerrier, d'une part, et les marguilliers de l'église paroissiale de Saint-Cyr, pour cause d'une rente constituée au profit de la fabrique de ladite église.

. - 26 pie

1734-171-1. - Quittances délivrées à la veuve Touzé, par l'abbé Charpentier, chapelain de la Chapelle Saint-Côme de Feucherolles, ou par ses mandataires, pour cause de paiements de renies à lui dues par ladite veuve, fermière des terres delà Chapelle de Saint-Côme. - Lettres adressées à la même par ledit Charpentier, au sujet desdites rentes. - Description des tenants et aboutissants des terres delà Chapelle de Saint Côme. - Copie du bail de ces terres, fait en 1741, à Françoise Guyot, veuve Touzé, par Claude Cordelet, concierge du duc de i chefoucauld et bourgeois de Versailles, y demeurant, rue de l'Orangerie, au nom el comme procureur de Valenlin Charpentier, prêtre, chanoine semi-prébendé en la collégiale de Saint-André de Clialou, curé de l'hôpital Saint-Julien et Saint-Gratien île la même ville, et chapelain de la Chapelle de Saint-Côme et Saint-Damien de Feucherolles, paroisse de C.ambais.

E. :.:

ices, papier.

1939-1730.- Pièces d'un procès entre Françoise Guyot, veuve de Nicolas Touzé, d'un part, et Jean-Baptiste Dutartre ou Du Tattre, l'un des 300 gardes et archers de la ville de Paris, héritier pour un cinquième de Gabriel Dutartre et Jeanne Lucas, ses père et mère, touchant la propriété d'une renie, prétendue par ladite Françoise sur la succession desdits Gabriel Dularlre et Jeanne Lucas.

■

SERIE E. - TITRES DE FAMILLE.

207

E. 3707. (Liasse.) - 5 pièces, papier.

1331.. - Procédures pour Françoise Guyot, veuve de Nicolas Touzé, laboureur à Saint-Cyr, contre Simon Carqueville, laboureur à Lardy, ci-d, ( vaut tuteur des enfants mineurs de Gabriel Dularlre et Jeanne Lucas.

E. 3J' |(< . (Liasse.) - 8 pièces, parchemin; 24 pièces, papier;

i::ti i:nt. - Pièces d'un procès entre Françoise Guyot, veuve de Nicolas Touzé, d'une pari, et Simon Mitouard ou Milbouard, fermier du roi, en la ferme de la Minière, paroisse de Guyancourl.

E. )T'J9. (Liasse.) - 1 pièce, parchemin; ' pi

1748-1145. - Pièces d'un procès entre Françoise Guyot, veuve de Nicolas Touzé, d'une part, et Jean Viol, marchand de vins à Paris, d'autre part, lequel, excipant d'un prétendu droit d'hypothèque privilégiée sur les biens de Thomas Piot, laboureur, de Guyancourl, refusait de payer à la demanderesse les arrérages d'un loyer de terre qu'elle avait consenti audit Piot.

E. 37111. (Liasse.) - 27 pièces, papier.

1716-1751. - Commandement à Louis Guilly, au-bergiste, et Charlotte Touzé, sa femme, de payer à Denis Guerry, compagnon menuisier, la somme de i'CO livres, montant d'une année de loyer de l'hôtellerie de Saint-Pierre, sise à Saint-Cyr. - Quittance du paiement de 140 livres fait audit Guerry par Louis Guilly. - Quitances de paiements faits par les époux Guilly, alliés des Touzé et des époux Thierry, à Godard, Martin, Collette, François Champion, Gosse, André Souplet, Clmbert, N. Petit, curé de Saint-Cyr (21 mai 1\*751), Binct.

E, 3711. ( Liasse.' - - pièces, p

174S. – Significations à Nicolas Touzé, maître d'école, demeurant à Saint-Cyr, et à Louis Guilly, au-bergiste, et Charlotte Touzé, sa femme, demeurant aussi à Saint-Cyr, d'une sentence du prévôt de l'abbaye royale de Saint-Cyr, déclarant exécutoire contre Nicolas Touzé, Louis Guilly, Charlotte Touzé, sa femme, Nicolas Coquart, Catherine Touzé, sa femme, Jeanne Touzé, veuve de Charles Odard, héritiers des époux Nicolas Touzé et

Françoise Guyot, un contrat île constitution de 50 livres il. l renie au priflei,gal de 1000 livres, Dassé" par ladite feue Françoise Guyol, au profil de Robert Buisson, chanoine île M tinlenpn : la sentence pié\ûtale est rendue à la requête de Nicolas Piçhenays procureur il • Louis Buisson, marchand épiciier à [gny, près Versailles, au nom et comme ayant les droils cédés de Pierre Buisson, son frère, auquel était échu, par le partage fait des biens de la succession de Louis Buisson, leur | ère commun, le sixième apparlenanl à ce dei nier, dans ladite rente de 50 livres, en qualité d'héritier du susdit Robert Buisson, son frère.

E. 3712. Liasse.) – :s pièces, papier, dont l cahier de I l feuillets in-folio.

1723-1760. – Vaillez. –Inventaire des meubles, carosses, chevaux, équipages, et autres effets délaissés par feu I'alri e Savine, loueur de carosses, fait, à la requête de Jean-François L< I œuf, dit Dumesnil, loueur de carosses, place Maubert, à Tans, et Marie-Anne Savine, sa femme. – Pierre Delangle, dit Siint-Laurent, loueur de carosses, à Paris, et Marie Martincourt, sa femme, vendent à Jean-Baptiste Lëbœuf-Dumesnil, et Madeleine-Catherine Valliez, sa femme, le fonds et les meubles, effets et ustensiles servant à la profession de baigneur, composant le ci- devant fonds de boutique du sieur llapin, perruquier, baigneur privilégié, et garnissant la maison rue Saint-André-des-Arts, appartenant au sieur Brière, directeur des fermes du roi ; lesquels meubles, effets et ustensibles sont détaillés dans un état, annexé à la minute de la ventequi en avait élé faite, le 21 juillet 1162, par Florent Nogarel, valet de chambre du roi, et Marie-Madeleine Desjardins, sa femme, à Pierre Bapin et Anne Chambon.sa femme, et aux époux Saint- Laurent: i'acte porte aussi cession de la clientèle el du droit au bail. – Etat de la maison des bains de M. Dumesnil.

i I. Liasse.) – 6 pièces, papier, donl ■', cahiers, 3 de 8, 19

i 20 i llilli I in-i>°, et 2 de li et 43 feuillets hi-i".

1717-1760. – Cahier de comptabilité domestique, où sont mentionnés les naissances et baptêmes d'Antoine Vaillez (13 mars 1749), Henri Vaillez (13 octobre 1750), Maric-Anlûinctte-llenrietie Vaillez (10 avril 1752), Marguerite-Françoise Vaillez (nuit du 23 au 24 décembre 1754), François-Fulcrand Vaillez (5 novembre 1750). – Extrait des registres baptislaïres de la paroisse Saint-

Nicolas-des-Champs à Paris, contenant l'acte de baptême

■J,K

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

de Michel-Auguste, fils de Jean-Baptiste Lebceuf-Duménil, négociant, et de Madeleine-Catherine Vaillez, sa femme; parrain, Michel-Auguste d'Harnoncourt de Périgny, (sic), capitaine au service du roi de France, absent, et représenté par Henri Vaillez; marraine, Luce Vaillez; septième mine 1169. — Cahiers de comptabilité domestique.

E. 3714. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1763-t? 70. — Mémoires de fournitures, quittances, billets à ordre, intéressant le sieur Vaillez, ainsi que sa fille et son gendre, les époux Lebœuf, dit Duménil.

E. 3715. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1 763-17? 1. — Lettres de Lambert de Paquier à La Branche; du chevalier de Vincheguerre à son cousin, l'abbé de Vincheguerre, curé de Saint-Etienne de Senlis; de DeVimeux; Pierre O'Reilly; de Lamore; Marchais; à M. Duménil : de Laboureau; Bresle; Bouteaux; à madame Duménil. — Pièces relatives au bail d'une maison à Vert-le-Petit, paroisse Saint-Martin, fait par Nicolas Delevaux, bourgeois de Paris, à Michel-Auguste de Saint-Robert, demeurant à Brie-Comte-Robert. — Lettres signées: Vaillez, mère de madame Duménil. — Lettre signée: Renaud, adressée, de Besançon, probablement à madame Duménil, sa petite fille, car sa mère était une Renaud. — Lettre sans suscription, signée: De Saint-Cyr.... « Le dégoût m'a tellement gagné que je suis à la » veille d'abandonner de sang-froid plus de six cent » mille livres.... Je serais bientôt consolé, s'il ne s'agis- » sait que de faire le sacrifice d'une somme considérable, » mais je ne puis m'empêcher d'être très-sensible à la » perte des pouvoirs que j'ai de rendre service à d'hon- » notes gens qui m'intéressent infiniment. Martyr de la » circonspection et de la politique, je ne puis m'adresser » à ceux que je vois familièrement, pour obtenir le re- » mède au moyen duquel j'obvierais à tout . » — Lettre adressée à M. Renaud par sa fille « Vaillez Duménil. » — Supplique adressée au comte de Saint-Florentin, ministre et secrétaire d'Etat, par Fulcrand Vaillez, bourgeois de Paris, principal locataire d'une maison garnie, appelée hôtel de Tours, rue du Paon, faubourg Saint-Germain ; obligé de se cacher pour échapper à ses créanciers, il demande un sauf-conduit qui lui permette de réparer le désastre de sa fortune, et de secourir ses dix enfants réduits à la dernière misère : le suppliant est âgé de 60 ans.

E. 3716. (Liasse.) – 81 pièces, papier.

1764-1767. – Procédures contre les sieurs Vaillez et Duménil, pour Valentin Lefebvre, marchand de Paris, Brion, metteur en œuvre, à Paris, Brasseur, négociant à Paris, Dargout, joaillier, à Paris, Bachelet, batteur d'or, à Paris, Deschamps, négociant à Paris, Champagne, frères, marchands de vin, de Dijon, Boileau, négociant, à Paris, Mallet, marchand de vins, à Paris, Patron, joaillier, à Paris, etc.

E. 3717. (Liasse.) – 26 pièces, papier.

1761-1771. – Lettres adressées au chevalier de Parigny, successivement officier réformé de la maison de Hainaut et capitaine au régiment de recrues de Metz, par Dubois, qui ne peut rendre compte au ministre d'une demande de gratification faite par le chevalier, sans lui présenter en même temps un mémoire signé de son ancien colonel ; Guy, qui, après avoir rendu compte au duc d'Ayen, annonce que ce dernier est disposé à continuer ses démarches auprès de Madame de Gramont, pour obtenir de l'emploi au dit chevalier ; Choiseul, duchesse de Gramont ; « Ce que j'ai fait, Monsieur, » en votre faveur, ne peut mériter tous les remerciements » que vous me faites ; je me suis intéressée à ce qui vous » regarde, parce que j'ai été touchée de votre situation ; » en attendant qu'il soit possible de la rendre meilleure, » je vous ay obtenu une gratification de 300 livres ; ce » n'est point à cette grâce que je borneray l'envie que » j'ay de vous rendre service quand l'occasion s'en présentera. Soyés persuadé que je suis véritablement, » Monsieur, votre très-humble et obéissante servante : » Choiseul, duchesse de Gramont. – ; » Duc de Choiseul, qui annonce au chevalier sa nomination à une lieutenance dans le régiment des recrues de Metz à la place du Sr de La Taille de Lolinville, comte de Vaux ; Lefebvre ; Terray, qui lui annonce un secours de 300 livres accordé par le roi ; Mesnard de Coinchard ; de Bréban ; Puget. – Lettre du maréchal duc de Broglie au comte de Vaux, pour lui recommander le chevalier de Parigny. – Quittance de la capitalion du chevalier de Parigny. – Enveloppes de lettres à l'adresse du chevalier de Parigny, dont trois ont conservé intact le sceau du duc de Choiseul, d'azur à la croix d'or, cantonné de vingt billetes de même de cinq en cinq en sautoir, en chaque canton ; deux, le sceau des Noailles, de gueule à la bande d'or ; une, le sceau des Broglie, d'or au sautoir ancré d'azur.

SERIE E. – TITRES DE FAMILLE.

E. 3718. (Liasse.) - 2 pièces, parchemin; 50 pièces, papier;

1960-1768. - Procédures pour la veuve Vallet contre le S r Duménil, baigneur, pour non paiement d'un billet de 360 livres. - Procédures pour le sieur Lalbin, contre le même, afin d'obtenir paiement, d'une dette de 192 livres. - Procédures pour le S r Benoist, peintre, contre le même, à fin d'obtenir paiement d'un billet à ordre de 300 livres. - Procédures pour le S r Vaille, l'aîné, contre le même, pour obtenir paiement d'un billet de 200 livres. - Procédures pour le S l ' de Vimeux, négociant à Calais, poursuivant, contre le même, le paiement d'un billet de 267 livres. - Procédures pour le sieur Pellard, marchand, à Paris, contre le même, pour obtenir paiement de la somme de 72 livres. - Procédures pour le S r Vanderplace, négociant, à Paris, contre le même, pour avoir paiement d'une somme de 400 livres. - Procédures contre le même, pour les S" Audry, marchand mercier, à Paris, Poinsenot, bourgeois de Paris, Ilaynaut, marchand, à Paris.

■E. 3719. (Liasse.) - 19 pièces, papier.

1768-1770. - Lettres adressées de Londres et de Calais, par M. Duménil, à Madame Duménil, sa femme, hôtel de Tours, rue du Paon, et à la Croix de Malte, rue Phelippeaux, à Paris : affaires domestiques.

E. 3720. (Liasse.) - 105 pièces, papier.

1768. - Lettres du caractère le plus intime, non signées, mais émanant évidemment du chevalier de Parigny, qui les adressait à une femme, dont le nom ne se trouve jamais écrit. - Lettre du chevalier de Parigny à sa tante ; aveu de ses fautes ; demande à rentrer en grâce auprès d'elle. - Lettre du même sans suscription ; demande l'avance de six mois sur ses appointements.

\*

E. 3721. (Liasse.) - 53 pièces, papier, dont 2 cahiers de 8 et 15 feuillets in-4°, et 14 imprimées.

S. D. - XVIII<sup>e</sup> siècle. - Dissertation philosophique sur la religion. - Relation du bannissement des Jésuites de la Chine, par l'auteur du compère Mathieu. - Règlement pour la Comédie Française (vers libres). - Epître à Mlle Guimard. - Pièce de vers satyriques sur Seine-et-Oise - Série E. - Tome II

M- X. - Croquis et notes informes qui paraissent avoir trait à l'exploitation du coche par eau, entre Paris et Châlons. - Recettes contre les fièvres régulières, la rage, les maladies secrètes, la brûlure. - Lettre en vers, adressée par un jeune gentleman de la marine à son ami à Folmoulh (texte anglais). - Prospectus de vente

de l'eau anti-scorbutique de Chauvel ; de la liqueur à enlever les taches, de Bonnet ; de la « Boule de Marre, dite l'acier vulnérable, » de François Noël. — Adresses de marchands à Paris, manuscrites et imprimées, au revers de caries à jouer.

E. 3722. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1451-1991 Vai.i.oux (de) et Valous. — Arrêt du

Parlement de Dôle, qui condamne Girard de Cusance, seigneur de Belvoir, Louis, seigneur de Cusance, Jean de Boffremont, seigneur de Soye, et dame Isabeau, dame de Varax, à payer à Pierre Dubois, écuyer, tant en son nom qu'au nom des enfants de lui et de feu Jehannette, sa femme, fille d'Henri de Lanniron (Alias : Camiron), les arrérages d'une somme principale de 100 francs, constituée en faveur du mariage de la dite Jehannette, par feu Jean, seigneur de Cusance et de Belvoir, père des condamnés. — De Kiollet, chanoine d'Avallon, reconnaît avoir reçu de M. de Valous, et s'engage à lui rendre un acte de partage entre les enfants de Jean Dubois, écuyer, du 6 août 1587, et, de plus, l'arrêt du Parlement de Dôle, ci-devant mentionné. — Pierre de « Montaignerot, » sieur de « Sonnellc-lcz-Mont-Sainl-Johan, » tant en son nom qu'au nom de sa femme, « Jehanne de Monthereul, » cède par échange à « Henry Dubois, » écuyer, seigneur « de la Roichttie-sur-Vingenne, » tant en son nom qu'au nom de sa sœur Nicole, la troisième partie de la terre et seigneurie de la llochette, et tout ce qui leur appartient aux lieux, villages et territoires de « Busselanges, Aunones, Chemin, Beauchemin, » et au comté de Bourgogne; il en reçoit tout ce qui peut revenir aux dits Henri et Nicolle Dubois, du chef de leur père, au « villaige, linaige, justice et » territoires d'Ivilly en l'Auxois..., et, en outre, une somme de 100 francs pour plus value — Ratification de cet échange, par « Jehanne de Montereul, » femme de Montaignerot.

E. 3T23. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1580 (1321 -igog. — Partage des biens provenant de la succession des feu Etienne de Sacqueiuy, écuyer,

2T

210

ARCHIVES DE SETNE-ET-OISÉ.

et Catherine de la Villeneuve, sa femme, entre Henri Dubois, seigneur delà Rochelle, père et tuteur de Jean et Didier Dubois, (ils de lui et de feu Guillemette de Sacquenay, d'une part, et Etienne « de Nuys, »■ écuyer,

seigneur de Renève, en partie, et Guillemette Dubois, sa femme, les dits Henri, Didier et Guillemette, petits enfants d'Etienne de Sacquenay et de Catherine de la Villeneuve. — Partage, après le décès d'Henri Dubois, en son vivant, seigneur de la Rochelle cl iTOisilly, en partie, fait entre sa veuve, Jeanne de Mailleroncourt, d'une part, et Jean, Didier, Guillemette et Antoine Dubois, frères et sœurs, enfants du premier mariage du dit Etienne Dubois avec Guillemette de Sacquenay. — Procuration donnée par Etienne et Gaspard Dubois, fils mineurs et héritiers de Jean Dubois, écuyer, en son vivant seigneur de la Rochelle, ayant pour curateur Guillaume de Sacquenay, écuyer. — Traité de mariage passé entre Etienne Dubois, écuyer, seigneur de la Rochelle, de Renève et Oisilly, en partie, et Françoise de Cul, fille de Pierre de Cul, écuyer, seigneur d'Orain et de « Chewgncy, » en partie. — Testament du susdit Etienne Dubois. Il élit sa sépulture en l'église Saint-Julien de Champagne-sur-Vingeanne, à côté de feu Françoise de Cul, sa femme ; héritier, Hector Dubois, son fils ; legs à ses filles Gahrielle, Jeanne et Martine Dubois, celle dernière mariée à (sic) de Longueville ; substitution en faveur de ses neveux Africain et Nicolas Dubois, fils de Gaspard et Jean Dubois. — Traité de mariage entre le susdit Hector Dubois et Clémence Xoblet, fille de feu Guillaume Noblet, en son vivant contrôleur des morlo-pa\ es en Bourgogne, et de Guillemette Richard. — Insinuation du traité de mariage entre Africain Dubois, seigneur de la Rochelle et d'Oisilly, en partie, et Edmée de Montigny, fille de Guid de Montigny et de Bonne de Saint-Seine, seigneur et dame d'Orain, Hottes, Arricourt et le Puits, en partie. — Décret des biens de feu Hector Dubois, à la requête de sa veuve, Clémence Noblet, femme en secondes noces de noble Thimoihée Rougier de Dijon, secrétaire ordinaire de la Chambre du roi, impétrante, contre les sœurs du dit Hector, Jeanne, femme de noble Claude Besançon, Gahrielle, femme de noble Claude de la Borde.

.) — 9 pièces, parchemin, dont 1 avec  
■ il pièces, papier, dont 4 imprimées, et 4 cahiers de 6, 8 et 10 feuillets in-4°.

t@o«-1"?B. — Erric de Lorraine, évêque et comte de Verdun, etc., en qualité de tuteur des enfants mi-

neurs de feu le comte de Chaligny, son frère, nommé capitaine des châteaux, terre et seigneurie de « Kevres » (Cœuvres), son conseiller et maître d'hôtel, Marie de Frétilly : (sign. aut. et sceau en cire rouge, pendant sur queue de parchemin). — Commissions au sieur de la Rochelle pour lever des compagnies de gens d'armes dont le roi le nomme capitaine. — Brevet de capitaine au régiment de cavalerie du chevalier de Treilly en faveur du sieur de la Rochelle. — Brevet de la charge de cornette en la compagnie de Tagnot dans le régiment des dragons du chevalier de Gramont, donnée au sieur de Dorin (d'Orain), la dite charge vacante par la promotion du sieur de la Rochelle à une lieutenance. — Bre-

vet de la charge de lieutenant dans la compagnie Desbrosses, régiment de dragons de Chantray, donnée au même. — Convocations aux Etats ordinaires du duché de Bourgogne, adressées à « de la Rochette Dorrain » ou « Dubois d'Orrain, » et « d'Orrain Dubois. » — Lettres, dont une seule porte en suscription : « A Monsieur Dubois, seigneur d'Orrain à Orrain, » mais qui ont été toutes adressées, probablement, à la même personne, de 1709 à 1733, par Epinac, Pons, Langhac, le marquis de Saulx et Montai, pour solliciter un suffrage à l'élection de la noblesse à la triennalité des Etats de Bourgogne. — Pièces relatives à la charge de lieutenant des maréchaux de France au bailliage de Dijon, octroyée à Jean-Claude Dubois, sieur d'Orain, en remplacement de feu Jean-Baptiste Mellin, seigneur de Saint-Seine, en attendant la capacité d'âge du fils de ce dernier et d'Anne Guérinet, sa veuve. — Généalogie de Messieurs de Mellin. — Acte mortuaire d'Edme Dubois de la Rochette, — Certificat des commissaires nommés par Messieurs de la Chambre de la noblesse aux Etats tenus à Dijon, en juin et juillet 1700, constatant la noblesse de Jean Claude Dubois. — Inventaire des meubles et effets, titres et papiers, fait après le décès d'Edme Dubois, seigneur de la Rochelle. — Traité de mariage entre Jean-Claude Dubois, écuyer, seigneur d'Orain, d'une part, et Marguerite de Mellin, fille de feu Henri de Mellin, seigneur de Franclieu, la Besace et autres lieux, et d'Antoinette Madeleine ilémery. — Production de titres en preuve de noblesse, faite par Marie-Jeanne Dubois, veuve de Charles René de Chalus, écuyer, seigneur d'Arbigny et autres lieux. — Extrait mortuaire de Jean-Claude Dubois. — Vente faite à Jean-Baptiste Maillet, seigneur de Courcbamp, demeurant à Langres, par Anne Dubois, veuve d'André de Fontenay, écuyer, capitaine-lieutenant au régiment dragons de Baufremont, demeurant à Gray. — Transaction entre la dite Anne Dubois et le dit Maillet.

SERIE E. — TITRES DE FAMILLE.

211

E. 3725. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin, dont 3 cahiers de 10, 12 et 18 feuillets in-4° ; 9 pièces dont 3 cahiers de 6,

C et 10 feuillets in-4°.

ici-n;»\*. — Testament de Jean-Louis Dubois, écuyer, seigneur de la Rochette, d'Oisilly et de Re en partie. Il institue, pour seul et unique héritier, Pierre Dubois, son frère, avec substitution en faveur d'André rébure de Rugny, son frère utérin, auquel il lègue 1,500 livres tournois. — Traité de mariage ci. Ire Pierre Duboi. ; , écuyer, sieur de la Rochette, Oisillj el Renève, en partie, fils de feu Affricain Dubois et d'Edinée de

Hontigny, femme en secondes nocés de François Fébure de Rugny, d'une part, et Bernarde Corberan, ûlle de noble Claude Corberan, trésorier des gages de la Cour du parlement de Dijon, et de feu Bénigne Quantin. – Partage de la succession de Claude Corberan cuire ses enfants, ladite Bernarde Corberan, femme de Pierre Dubois et Jean Corberan. – Traité de survivance entre lesdits Pierre Dubois et Bernarde de Corberan. – Testament d'«Aymée». de Monligny, veuve en premières nocés d'Alfricain Dubois, et, en secondes nocés, de François Fébure. – Arrêt du Conseil privé du roi, renvoyant les parties au Parlement de Dijon, dans la cause relative à la vente d'un communal, faite par les habitants de Renève, cause où figurent les habitant.-, de Renève, demandeurs, en requête d'évocation, d'une part, Claude de Saulx, comte de Beaumontet de Tavanés, Pierre Dubois, Jean Grala, seigneurs de la Rochette, et les habitants de Blagny, Oisilly et Champagne, défendeurs, d'autre part, et lesdits Dubois, Grata et habitants, demandeurs, d'une part, et les habitants de Renève, défendeurs, et Jacques Chabot, chevalier des ordres du roi, marquis de Mirebeau, seigneur de Renève, reçu partie intervenante, d'autre part. – Autres pièces relatives ù ce procès. – Vente d'une pièce de terre sise au finage de la Rochette, lieu dit au Champ-de-la-Pierrc, faite à Pierre Dubois, sieur de la Rochette, par Thibaut Vosot et Claudine Tavernier, veuve d'Aubert Vosot, demeurant à Orain. – Procès-verbal d'ouverture du testament de Françoise Blagny, veuve de Christophe Le Bant, demeurant à Champ sur-Vingeanne, dont un des héritiers présomptifs était Pierre Dubois, sieur de la Rochelle. – Pièce relative à une rente de livres 5 sous, constituée par Pierre Foutrot de Perrigny et Nicole Catherine, sa femme, au profit de Claude Corberan, beau-père du sus-nommé Pierre Dubois. – Traité de mariage, entre Jean-Claude Dubois, écuyer, fils de feu Pierre Dubois et de Bernarde de Corbéron, et Elisabeth de Mellin, fille de Louis de Mellin,

écuyer, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, seigneur de Franclieu, Renève, Saint-Seine, les Halles-sur-vingeanne, et de Simonette de Roujoux. – Actes de baptême d'Edme, Qls de Jean-Claude et d'Elisabeth de Mellin, sus-nommée. – Testament de Jean-Claude Dubois, tir de la Ri chetle et d'Orain, en partie, cornette de la noblesse du duché de Bourgogne à L'arrière ban, etc. Il laisse l'usufruit de tous ses biens à Elisabeth de Vélin, sa femme, el règle les paris à revenir, après la mort de celle-ci. à ses enfants, Edme-Jean-Claude, Jeanne-Charlotte, Marie et « Ilugelte » Dubois.

– Contrat de mariage d'Antoine Morizot, écuyer, seigneur de Taniot, premier capitaine el major du régiment de dragons de Chantray, Qls de feu Antoine a Morisot ' , écuyer, seigneur de Taniot, Cheuge, Laborde, etc., el major au régiment royal, et de Marie d'Aubenton, d'une part, et Jeanne-Barbe Dubois, fille de Jean-Claude Dubois, chevalier, seigneur de la Hochelle, Orain, Oisilly et Renève, en partie, cornelle delà noblesse du bailliage de Dijon, et de l'eu Elisabeth de

Melin, d'autre part. – Acte mortuaire dudit Jean-Clau le Dubois. – Partage des biens de Jean-Claude Dul entre ses enfants, Edme, Jean-Claude, lieutenant d'une compagnie de dragons au régiment de « Grammont », Jeanne Dubois, femme d'Antoine de Morizot, Charlotte, Marie el Jacques Dubois.

E. 3T2G. (Liasse.) – S pièces, parchemin ; 58 ] | i'ier, dont 1 cahier de 12 feuillet in-i ".

3G52.Iff5. – Généalogie de Messieurs de Valoux, écuyers, seigneurs de Chazeul. – Preuves de la noblesse de Jean-Claude de Valoux, écuyer, seigneur de Chazeul.

– Tableaux el notes généalogiques. – Traité de mariage entre Jean-Clément « Valous », écuyer, seigneur de « Chazaux », officier au régiment du « Plcassis -l'ralain », d'une pari, et Catherine de Beaubreuil, fille de feu Jean deBeaubreuil, en son vivant, bourgeois de Limoge . el sœur de Biaise de Beaubreuil, d'autre part, passé à Toulouse, en la maison de noble Jean de Prougen, ancien capiloul. – Arrêt du Conseil du roi qui décharge Jean de Valoux des assignations à lui données et du paiement de la taxe imposée aux usurpateurs de noblesse, et le maintient en sa qualité de noble et écuyer.

– Acte du mariage religieux de Jean Valoux, écuyer, avec Anne Dubois, célébré àEssoyes, par Biaise Valoux, piètre du diocèse de Toulouse. – Acte de baptême de Biaise « Valous », fils de Jean et d'Anne Dubois ; parrain : Biaise de Beaubreuil, seigneur de Servigny, secré-

212

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

taire ordinaire du duc d'Orléans ; marraine : Denise Mariotle, veuve de Didier Dubois, seigneur de Courchamp. \_ Acte de baptême de Jean-Claude, (ils de Biaise Valoux, seigneur de « Chazeul », et d'Huguette Dubois ; parrain : Jean-Claude Dubois, écuyer, seigneur d'Orain, lieutenant des maréchaux de France en Bourgogne; marraine : Marie de Rosière, femme d'Edme Dubois, écuyer, chevalier [sic), seigneur delà Rocbette. – Certifiiais de services militaires délivrés à Jean de Valoux, successivement par le comte de Lamothe-IIoudancourt, Charles-Honoré d'Albret, duc de Chevreuse, le marquis de Torcy. – Traité amiable passé entre Catherine Mariotle, veuve de noble homme Biaise de Beaubreuil, en son vivant, seigneur de Servigny, secrétaire de Monsieur, frère unique du roi, en son nom, tant à cause de la communauté de biens qu'elle a eue avec le défunt, que comme sa donataire mutuelle, d'une part, Biaise Varachau, bourgeois de Limoges, au nom et comme donataire

entre vifs de Jean de Beaubreuil, son oncle, prêtre, docteur en théologie, chanoine de l'église collégiale de Saint-Junien, en Limousin, qui était créancier et légataire universel du dit feu Biaise de Beaubreuil, son frère, d'autre part; et Jeande Valoux, écuyer, seigneur de Chazeuil, l'un des deux cents cheveau-légers de la garde ordinaire du roi, créancier et donataire en tre vifs du dit feu Biaise de Beaubreuil, son oncle. — Inventaire fait après le décès de Jean de Valoux, seigneur de Cliauseuil, cheveau-léger de la garde du roi, mort de blessures reçues au combat donné près de Tournay en Flandres, laissant deux enfants mineurs. — Traité de mariage entre Biaise de Valoux, fils de feu Jean-Baptiste et d'Anne Dubois, d'une part, et Iluguette Dubois, fille et héritière de feu Jean-Claude Dubois, écuyer, seigneur de la Rochette, Orain, Oisilly, Renève, en partie, et autres lieux, et d'Elizabeth de Mellin, d'autre part. — Acte de baptême d'Oudelte, fille des dits Biaise de Valoux et Iluguette Dubois; parrain: Edme Dubois, seigneur de la Rochelle; marraine: Hodette Humbert, femme du président Tabourot, écuyer, seigneur de Véronnes. — Acte de baptême de Jean-Claude, fils des mêmes; parrain: Jean-Claude Dubois, seigneur d'Orain; marraine: Marie de Rosière, femme d'Edme Dubois. — Acte mortuaire de Biaise de Valoux, seigneur de Chazeuil. — Contrat de mariage entre Jean-Claude de Valloux, seigneur de Chazeuil, et, en partie, d'Oisilly et Renève, fils de feu Biaise et Iluguette Dubois, d'une part, et Barbe Michel, fille de Jacques Michel, seigneur d'Atricourt, « Hosle », et le Puy, en partie, trésorier de France, président au bureau des finances et Chambre du domaine de Bourgogne et Bresse, et de Jacqueline Moohot. — Procédures pour le-

dit Jean-Claude de Valloux contre les habitants de Bourberain et de Chazeuil qui l'avaient imposé au rôle de la taille, malgré sa prétendue noblesse. — Procuracy donnée par le même de Valloux à sa femme Barbe Michel, pour traiter de la substitution de la terre de la Rochette, avec Anne Dubois, veuve de M. de Fontenay, ancien officier au régiment de Bauffremont. — Le ministre de la guerre, R. de Paulmy, annonce au sieur de Chazeuil que le roi lui accorde une place de chevalier dans l'ordre de Saint-Louis. — Brevet d'aide-major dans le régiment d'infanterie d'Auvergne, pour Jean-François-César « Valloux » de Chazeuil. — De Riollet, chanoine d'Avaçon, déclare avoir reçu de M. de Valloux, le titre et partage du château de la Rochelle, entre Etienne Gaspard Melchior et Jean Dubois, écuyer, fils des feu Jean Dubois et Etienne Bourgoin. — Barbe Michel et Jean-François-César de Valloux sont nommés tutrice et curateur de Marguerite-Huberte, Catherine-Henriette, Marie-Claire-Françoise-Barbe et Jeanne-Baptiste, toutes les quatre filles mineures de la dite Barbe Michel et de feu Jean-Claude de Valloux. — Procédures pour Barbe Michel, veuve de Jean-Claude de Valloux, pour être déchargée des tailles roturières, auxquelles elle avait été imposée dans plusieurs localités, etc.

E. 3727. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

a 7 75-1 781. — Lettres adressées à M. de Valoux, secrétaire de M. de Reverseaux, par : Dardenne, secrétaire du duc de Rouan; une dame Daloz, qui, paraît-il, était sur le pied d'une grande intimité avec son correspondant; l'abbé Callens; Lefebvre, avocat du roi à la gouvernance de Lille; frère Bonaventure Durand, chartreux, second coadjuteur à Dijon, (ventes de vin de Bourgogne) ; Duvallier de Combe ; D 1,cs de Valoux, etc. — Lettres de M. de Valoux à M. Tronson, procureur au parlement de Paris.

E. 372S. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 89 pièces, papier.

1775-1785. — Brevet de réception de franc-maçon pour Jean-Louis-Jacques de Valoux, (sceau). — Traités sous seings privés, requêtes, exploits, assignations, mémoires de fournitures, quittances, lettres de change, etc., concernant le sieur de Valoux, écuyer.

E. 3729. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 3 pièces, papier, dont 2 cahiers de 6, G feuillets in-4°.

I44C-15S5. — Valom et Valorv. — Contrat de

SERIE F. — TITRES T>E FAMILLE [VALORY).

'M 3

mariage de noble homme Louis de Valory, écuyer, et Catherine de Brisay, fille de Jean de Brisay, seigneur du dit lieu, qui cède au futur « l'ostel... de Deslilly, » assis et situé en la chastellenie de Chinon, en lisle de Vernon, «avec ses appartenances, etc. — Contrat de mariage d' « Anthoinc Valory, escuier, fils puisné de » feu noble homme Loys Valory, escuier, en son vivant, » et de damoiselle Katherine de Brisay, seigneur et ■ dame de Destilly... et de damoiselle Ysabeau de Montalembert, lille de feu noble homme Xristofle de Montalambert, en son vivant, escuier, et de damoiselle » Perrenelle de Deicé... >> — Contrat de mariage entre « noble homme François de la Chaise, fils de l'eu noble » homme René de Lachaise, en son vivant, seigneur du » dict lieu et de Saint Denys, paroisse de Songé-le-Bonani,... et damoiselle Jehanne de Buffevent, fille » de dclünct noble homme Jehan île Buffevent, en son » vivant, S> des Barres, paroisse de Villeblevain, » en la présence de nobles personnes Pierre de la Chaise, » o frère aîné du dict François; Loïse de Bellay, dame » o de Villeneuve-La-Guiart; Jacques de Goné, sieur du » o dit lieu; Guillaume Bomerrier, sieur de la Ripaille; » Jehan Lebeuf, prieur, baron d'Ouffant, et Marin Bou- » det, curé de Saint-Georges de Boutavant... » (-23 juin

» 1550). – Contrat de mariage entre « noble homme  
• ives d'Andigné, seigneur de Vandort, lilz de feuz  
» nobles personnes Lancelot d'Andigné, en son vivant,  
» seigneur du dict lieu et d'Angrye, et damoyselle Thi-  
o baulde de Tinteniach, ... d'une part; et damoyselle  
» Scolastique du Celycr, fille unique de feu noble homme  
» Jacques du Celyer, en son vivant, seigneur des  
.. Petits-Boys, et damoiselle Françoisse du Pond, à pré-  
» sent sa vefve, d'autre part; » traité entre le futur en  
personne et « vénérable religieux frère Béné du Celyer,  
» prieur claustral du Moustier et abbaye de Saint Aul-  
» bin, d'Angiers, » procureur fondé de la future : (An-  
gers, 31 mais 15:J0). – Accord et transaction entre  
« Baudouyn de Vallory, seigneur de Destilly, et damoi-  
» zelle Anne de Rillac, son épouse, ... tant pour eux que  
» pour noble homme Jean de Vallory, leur lilz, ... et  
» comme ayans les droitz et actions de noble homme  
■> Charles de Valory, son frère puisné, ... d'une part,  
» et... Philippe de Vallory, tant pour luy que comme aïans  
» les droietz de noble homme Loys de Vallory, son  
» frère, el noble homme Hellaine (Aliàs : l'elenus) de  
Vallory, d'autre part, » sur les differans et procès  
» qui estoient mus, pendans et indécis, et aullres espérer  
» mouvoir, ... pour raison de l'enlretenement du con-  
« tral cy-devant faict passé, en cour du roy, nostre sire,  
» à Buugé, entre dclijunct messire Jean de Vallory, sei-

» gneur dudit lieu de Détilly, père des dits de Vallory,  
» et iceux de Vallory... » • le 2 septembre 1549; o aussj  
" pour raison des differans et questions de hors par-  
tages i t de la rnestairie de la Chappronnerie, retirée  
l el recousse par le dit Philippe de Vallory sur Nicollas  
» de la Barre... »

1730. (J i. e.) – 5 pièces, parchemin , d

de 6, S el 8 feuillets in-i° chacun : :: pièces, papier.

I555-160J – Baudouin de Valory et Anne de Ril-  
lac, sa femme, du consentement de Nicolas de Rillac,  
abbé de Lesterp, cèdent à noble et puissant Adam de  
Houdun, bailli de « Gisors, » le droit de rachat de  
la terre et seigneurie de Détilly, par eux acquis de  
Charles de Valory. – Retrait lignager des terres et sei-  
gneuries « de Meigne, de Villainc et de la Bellinière  
l'ait par « Nicolle de Reillac, abbé commandalaire de  
» Saint Pierre de Leslerp, aulmosnicr et conseiller or-  
" dinaire de Madame Marguerite, sœur unicque du roy.  
» oncle maternel et concurateur ordonné par justice,  
à Jean de Valory, enfant mineur des dits Baudouin de  
Valory et Anne de Rillac, lesquels avaii ni vendu les dites  
terres et seigneuries à Jean de Daillon, comte du Lude.  
– Transaction entre « Philippe de Valory, sieur de  
» Lublé, » d'une part, et « Baudouyn de Valory, sieur de  
» Magné et Chentepie, » d'autre part, sur des contesta-  
tions au sujet du partage de la succession de leur père , i  
mère, Jean de Valory et Renée de Champagne. – Déli-  
vrance des meubles provenant de la succession de Louis  
de Valory, abbé de « Quimperlé, prieur de Monnaye-

» Saint-Georges et le Breuilbellay, et aulmonier ordi-  
» naire du roy, » à la requête de ses frères et héritiers,  
Baudouin et Philippe de Valory. – Sentence des re-  
quêtes du palais « à Paris, dans la cause entre Melchio

deThorigny, dame de la Roche d'Abran, et l'une des  
» dames d'honneur de la royne de Navarre, o et Anne  
de Reilhac, veine de Baudouin de Valory, pour raison  
de la terre de ■< Vléréville. » – Jacques « du Sellier, »  
écuyer, seigneur des Petis Bois, paroisse des Rozières,  
» pays d'Anjou, »de l'autorité de « Radegonde de Xoielle,  
o sa mère, de messire Michel de Jalesne, chevalier,  
» seigneur du dict lieu de Jalesne, paroisse de Veinante,  
o païs d'Anjou,... de messire Jacques de Villiers, chcval-  
» lier,... seigneur de Lauberdièrc,... de Alexandre de  
» Lestenon, escuier, seigneur de la Charbonière,... de  
» Ollivier duYau, escuier, sieur de Milly,... de Lau-

i. ut île la Pionnièie, sieur de la Sansonnière, » s'en-  
gage à contracter mariage avec « Florance de la Roche-  
» foutaull, lille de René de la Rochefoucault, seigneur de

214

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» Neully-le-Noble, et de damaiselle Anne de Gillier – »  
– « Anne de Goué, fille de noble Guy de Goué, sieur de  
» Clivoy, pensionnaire du roy, gentilhomme ordinaire de  
» sa fauconnerie, et de deliuncle damoiselle Magdelayae  
» de la Pommeraie, cl, par représentation d'elle, principale  
» héritière, en ligne paternel, de deffuncte damoiselle  
■ Magdelayne de la Pommeraie, vivant, espouze de def-  
» funt noble René S l ' de Mareil... et de Landifer, »  
fonde de procuration « son bien aimé... Guy de Valory,  
» escuyer, S r du dit lieu et de Chantepie. »

E. 3731. (Liasse.) – 9 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

150B-IG»». – François de Bourbon, prince do  
Conty, lieutenant général pour le roi ès-armées de Poi-  
tou, Anjou, Touraine. le Maine, Berri, Blaisois, Dunois,  
haut et bas Limousin, grand et petit Perche, charge Guy  
« de Gouay, » sieur de Clivoy, de mettre « sus une com-  
» pagnie décent carabins, dont il sera capitaine. » Fait  
au camp devant Mirabeau, le 5 juillet 1591. Signât, au-  
togr. se. pla. – Brevet d'une pension annuelle de 200  
écus accordée par le roi de France au sieur de Clivoy, en  
attendant qu'il puisse lui en accorder une de 1,000 écus  
sur la première vacance d'abbaye ou prieuré qui se pro-  
duira en Bretagne, Normandie. Maine, Touraine, Anjou  
et Poitou. – Jugement de maintenue de noblesse en fa-  
veur de François de Valory, écuyer, sieur de la Galopi-  
nière. – Brevet d'enseigne de la compagnie des cent  
gentilshommes de la maison du roi, place vacante par le

décès de Louis de Valory, donné à Charles de Valory, chevalier, seigneur du dit lieu et de la Motte, par Louis de Crevant, marquis d'Uumières et de Mouchy, vicomte de Brigueil, baron de Preuilly, seigneur d'Azay et autres lieux, gouverneur des ville et château de Compiègne, capitaine des chasses au dit lieu, et capitaine de la dite compagnie. Sign. aulogr. Louis de Crevant d'Uumières : se. pla. — Commission de capitaine d'une compagnie de cheveu-légers donnée par le roi à (Charles) de Valory, le 24 septembre 1651. — Mandement royal portant exemption de logement de gens de guerre, la maison de Lécé, paroisse de Varennes-sous-Monlsoreau, appartenant à Charles de Valory. — Lettres de Commiltimus accordées par le roi de France à Charles de Valory, enseigne de la compagnie des cent gentilshommes. — Jugement de maintenue de noblesse en faveur de Louis de Valory, seigneur de Lécé, fils de François de Valory, seigneur de la Galopinière, et de Marguerite de Villeneuve. — Don de 11,892 florins fait par le roi au sieur de Valory, l'un de les ingénieurs, chargé de la direction des ouvrages des fortifications de Menin, la dite somme représentant le

remboursement des terres et héritages appartenant tant au prince de Chimay qu'à la demoiselle Snoukart, et faisant partie de ceux qui ont été compris dans\* les fortifications de Menin, acquis et confisqués au roi par le droit de la guerre. — Certificat d'enregistrement à l'armoriai général des armoiries de Charles de Valory, écuyer, seigneur de « Cussé. » Sign. d'Ilozier. Les armoiries sont d'or à un arbre de sinople au chef de gueules. — Extrait des registres de la paroisse de Varennes-sous-Monsoreau, diocèse d'Angers, élection de Saumur, portant l'acte de baptême de Charles-Louis-François, fils de Charles de Valory, chevalier, seigneur de « Cusay, » et d'Angélique Elisabeth-Françoise de Valory, dame de Lécé, sa femme ; parrain : Louis de Valory, chevalier, seigneur de Détéilly, oncle de l'enfant; marraine, Antoinette de Valory, demoiselle, tante de l'enfant; présents : Elie-Louis-Gabriel de Valory, chevalier, officier de marine, son cousin-germain ; Michel Le Méc prêtre, chapelain de la paroisse ; Scipion-Marlhe de Saint-Martin, seigneur de La Barre, capitaine au régiment de Navarre; et Louis Hudault, sieur de Marcé.

E. 3732. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin, dont 2 cahiers de 5 et 6 feuillets in-4° ; 5 pièces, papier, dont 3 cahiers de [6, 7 et 8, feuillets in-4°.

1605-1631. — Contrat de mariage de François de Valory, écuyer, fils de feu Philippe de Valory, seigneur de Détéilly, et de Catherine de la Grandière, avec Marguerite de Villeneuve, fille de feu René de Villeneuve, écuyer, S<sup>r</sup> du Bois-Grolleau, et de Renée de Cône, et veuve de Pierre « de Lourmée, vivant, escuyer, S<sup>r</sup> 1<sup>r</sup> de la Collete- » rye, dame de la terre et seigneurie de Leczé, paroisse « de Varennes-soubz-Monsoreau, et y demeurant. » — « Jacques Ducellier, escuier, S<sup>r</sup> 1<sup>r</sup> des Petis-Bois. » tant pour lui que pour Fleurance de La Rochefoucault, sa femme, cède, pour la somme de 2,400 livres tournois, à

Louis de La Rochefoucauld, seigneur de Neuilly-le-Noble, tous les droits aux successions des feu René de la Rochefoucauld et Anne Gillier, père et mère des dils Louis et Fleurance. – Accord et transaction entre « Guy de Valory, écuyer, sieur de Chantepie, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roy, demeurant ordinairement au lieu de la Motte, pays du Mayne, ... héritier par bénéfice d'inventaire de deffunct Jean de Valory, son père, soy faisant fort de damoyselle Marguerite et Francoise de Valory, ses sœurs, ... les dites damoyselles filles et héritières, par bénéfice d'inventaire, du dit deffunct Jean de Valory, ... d'une part, et... Jacqueline de Humières, au nom et comme soy faisant fort de messire

SÉRIE E. – TITRES DE FAMILLE (VALORY i.

21. ")

» Louis de Crevant, son espoux, vicomte de Brigueil, ...  
» et messire Jean de Montiers, chevallier, sieur de Me-

» rainville, y demeurant, près Estampes d'autre

part, ... » touchant la propriété de la terre de a Méraïn-  
» Tille. » – François de Valory, écuyer, et Marguerite de Villeneuve, sa femme, seigneur et dame de la Gâlopinnière, donnent à François de Valory, écuyer, leur fils puisé, savoir : le dit de Valory, le tiers de ses meubles et immeubles, » soient antiens ou acquecls, » et la dite de Villeneuve aussi le tiers de ses propres et acquêts. – Ratification par Marie Moreau, femme d'Antoine de Valory, écuyer, sieur de Détilly, du contrat de mariage entre François de Valory, sieur de la Gâlopinnière, et Marguerite de Villeneuve. – Quittance de 3\*70 livres 13 sous 3 deniers donnée par « Jacques Girouls, escuyer, » sieur d'Auvillé, – à François de Valory, sieur de la Gâlopinnière, demeurant en la maison seigneuriale << de » Lccé. paroisse de Varennes-soubz-Montsorcau, pour et » en l'acquit de Jacques du Sellier, escuier, sieur des » Petits-Bois, et de damoiselle Florance de la Rochefoucauld, son espouze... » – Contrat de mariage entre Charles de Valory, écuyer, sieur de Lecé, fils aîné de François de Valory, sieur de la Gâlopinnière, et de Marguerite de Villeneuve, et Madeleine du Cellier, fille unique de Jacques du Cellier et de Fleurance de la Rochefoucauld. – Provision de curateur de Louis de Valory, sieur de Détilly, Gabriel, Renée, Marie, Anne et Marguerite de Valory, enfants mineurs de feu Antoine de Valory et de Marie Moreau. donnée à François de Valory, sieur de la Gâlopinnière, leur oncle paternel.

1 !.) – 4 cahiers, parchemin, de 4, G, C et fi feuillets

in-4°; 6 pièces, papier, dont 1 cahier de 5 feuillets in- 1".

1635-1653. – Contrat de mariage entre Antoine de Valory, écuyer, sieur de Détilly, fils de feu Antoine de Valon et de Marie Moreau, d'une part, et Marie Moynerie, fille de feu Guillaume Moynerie, sieur de la Bobanière, et de Marie Crouin, assistée de Charles Moynerie, écuyer, S r de la Bobanière, gendarme de la compagnie du roi, son frère, d'autre part; du consentement de René de la Grabdière, écuyer, sieur de Monlgeofroy, cousin paternel, et de François de Valory, écuyer, pour le futur, et de Marguerite Moynerie, sœur, Julien Moynerie, i mis au greffe du Parlement, Jacques Moynerie, trésorier de la maison du maréchal de Créqui, cousins paternels, Anne Crouin, tante maternelle, Guillaume Bouchardeau, lieutenant au grenier à sel du Château-du-Loir, cousin paternel, et Marie du Perray, cousine, pour la future. –

Jugement de maintenue de noblesse rendu, en faveur de François de Valory, sieur de la Gâlopinnière, par les commissaires généraux députés par le roi pour le règlement des tailles en la généralité de Tours. – Autre en faveur de Louis de Valory, sieur de Détilly el de Chatelaison. – Accord et transaction entre François de Valory, sieur de la Gâlopinnière, et Hélène Des [uesses, veuve de Louis de Villeneuve, écuyer, sieur du Vivier, mère et tutrice naturelle de Louis de Villeneuve, louchant le partage de la succession de feu Alexandre Quérant, écuyer, sieur du Vivier. – Accord et transaction entre Charles de Valory, écuyer, S de Lecé, fils aine et principal héritier do feu François de Valory, sieur dela-Galopinière, et de Mari m rite de Villeneuve, d'une part, et François de Valory, écuyer, fils puiné et aussi héritier des dits deffunts, et François Dupuy, écuyer, sieur du dit lieu et de « Frede- » fondz, » et Marguerite de Lorme, sa femme, fille de la dite Marguerite de Villeneuve et de Pierre de Lorme, sieur de la Collelerie, son premier mari, aussi héritière de la dite dame de Villeneuve, d'autre part, touchant le partage de la succession des sieur et dame de la Gâlopinnière : la Gâlopinnière reste à François de Valory. – Les sus-nommés François Dupuy et Marguerite de Lorme cèdent et transportent au dit Charles de Valory la somme de 3162 livres 10 sous, à eux due par Louis de Valory, écuyer, sieur de Détilly. – Provision de curatelle aux enfants mineurs de feu Charles de Chambes de Marid ut. chevalier, seigneur baron d'Avoir, et de Marguerite Maichant, sa veuve, donnée à Charles de Valory, écuyer, sieur de Lecé. – Contrat de mariage entre Charles de Valory, écuyer, sieur de la Motte, fils de Guy de Valory, chevalier, gentilhomme de la chambre du roi, cl Anne de Goué, el Catherine Le Lièvre, fille de feu Guillaume Le Lièvre, marchand, bourgeois de Paris, el de Catherine de Planne, en la présence de Guillaume Lelièvre, frère de la future, Claude de Planne, marchand, bourgeois de Paris, oncle maternel, Elisabeth de Planne, veuve de Pierre Belcn, maître batteur d'or et d'argent, à Paris, tante maternelle, Charles Le Petit, marchand, bourgeois de Paris, cousin paternel, et Jean-Baptiste Le Large, procureur au Châtelet. – Ratification de ce contrat par les père et mère du dit Charles de Valory.

E. 3734. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin: 9 pièces, papier, dont 5 cahiers de 5, C, 7, 8 et 8 feuillets in

1651-1 «63. — Testament de Guy de Valory, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, « seigneur de Valory, de la Motte, de la Chcsze,

216

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» de Gravasse, de la Pommeraie, de la Rouée, de la  
» Vangrellière el autres ses terres demeurant en sa mai-  
>» son seigneuriale de la Motte en Soulgé-le-Bruand... »  
Il veut être inhumé au chancel de l'église paroissiale  
de Fontaine-Couverte, « dont il est fondateur; » il fait  
des fondations « en la chapelle qu'il a fait édifier en la  
» dite maison seigneuriale de la Motte : » il ordonne  
« qu'il soit mis et appozé sur sa fosse une tombe de  
» marbre de Saint-Berlhevin, près Laval, et portez sur  
» quatre petites colonnes de pareille pierre, nettoyées et  
>» bien polies, et que sur icelles, ou contre l'appareil de  
» la muraille où sera planté la dite tombe, il y sera ap-  
» pozé un placard de cuivre, ou du dit marbre, auquel  
» il désire que son nom et le jour de son décès soient  
» employez, avec un écusson de ses armes et celles de la  
» dame son épouse, my partie... »; il choisit pour exécuteurs de son testament, Louis de Chanteloup, écuyer, S r du dit lieu, « demeurant à Chanteloup, paroisse de  
» Gastines-en-Craunais ; » Nicolas Fournier le jeune, sieur du Pont, avocat à Laval, et a honorable René Pel-  
» lelier, S r de la Besnardière, demeurant au bourg de  
•> Nuillé-sur-Oueslre... »— Accord el transaction entre  
« Brandelix de Vallory, chevalier, seigneur du dit lieu,  
» filsaisnéet principal héritier présomptif noble de «Guy de Valory et d'Anne de Goué, d'une part, et Charles de Valory, chevalier, sieur de la Motte, enseigne de la compagnie des cent gentilshommes de la maison du roi, capitaine d'une compagnie de cheveu-légers du régiment du marquis d'IIumières, son frère puiné, d'autre part, pour assurer le régleraentdu partage fait par leurs pèreet mère.  
— Certificat du marquis d'Humières constatant que Charles de Valory est un des cent gentilshommes de la maison du roi. — Contrat de mariage entre Charles de Valory, seigneur de Lecé, fils aîné de feu François de Valory el de Marguerite de Villeneuve, seigneur et dame de la Galopinière, d'une part, et Elisabeth de la Rochefoucauld, fille puinée de René de la Rochefoucauld et d'Angélique de Préville, seigneur et dame de Xeully-le-Noble, etc., d'autre part. — Certificat des épousailles, le 13 octobre 163". — Accord et transaction entre le sus dit Charles de Valory, « donataire universel de deiïuncte damoyse Magde-  
» leine du Cellier, son espouze, » d'une part, el René de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Neuilly-le-Noble, fils aîné de feu Louis de la Rochefoucauld et d'Adrienne

de Monlbron, qui était fille et héritière de feu Hector de Monlbron, chevalier, baron d'Avoir et de Champeaux, et de Radegonde de Noëlle, sa seconde femme, veuve en premières noces de René du Cellier, écuyer, seigneur des Petits-Bois, le dit René de la Rochefoucauld, héritier, du côté maternel, de la dite Madeleine Du Cellier, sa

cousine germaine, et aussi de la dite Radegonde de Noëlle, par représentation d'Adrienne de Montbron, sa mère, d'autre part, touchant le partage de la succession de Madeleine du Cellier. – Accord et transaction entre Brandelis de Valory et sa sœur Gabrielle de Valory, touchant le règlement, de la part de celle dernière, dans les successions paternelle et maternelle, et dans celle de Louis de Valory, leur frère commun. – Accord et transaction entre le même et son frère, Charles de Valory, touchant le règlement définitif de toutes les successions directes ou collatérales à eux échues.

E. 3735. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier, dont 3 cahiers de 6, 12 et 16 feuillets in-4°.

1G5S-IG70-16S5. – Accord et transaction entre François de Valory, prieur du prieuré simple de Palaiseau, patron des patronages ecclésiastiques de « Yuadlin- » court et d'Harrancourt, » seigneur de la Galopinière, tant en son nom que comme procureur de Charles de Valory, seigneur de Lecé, et de Yves Dupuy, chevalier, seigneur de « FroiJefondz, » René de Cumont, chevalier, seigneur de Buisson, et Madeleine Du Puy, sa femme, les dits Valory, enfants et héritiers, en partie, de Marguerite de Villeneuve, veuve en premières noces de « Pierre de Lourme, escuyer, sieur de la Cotlrye, et » femme, en secondes noces de deffunct M re François » de Vallory, vivant, chevalier, seigneur de la Gallopi- » nière, et les dits sieurs et dame Dupuy, petits-enfants » et aussi héritiers en partage de la dite dame Margneritte » de Villeneufve, par la représentation de deffuncte » Margueritte de Lourme, sa fille, de son premier ma- » riage avec ledit sieur de Lourme, d'une part, » et Ma- thieu Thomas, sieur de Jonchère, avocat au présidial d'Angers, curateur de Pierre-Augustin de Villeneuve, chevalier, seigneur de la Renaudière, fils el unique héritier de Louis-Augustin de Villeneuve, et principal héritier de feu François de Villeneuve, chevalier, seigneur de Cazeau, son oncle; en présence et du consentement de Marie-Madeleine Ménage, sa mère, Nicolas Thomas, S r de Fonlenay, aussi avocat au présidial d'Angers, au nom et comme procureur de Marie de Villeneuve, femme de Jacques-Eléonor Bodet, chevalier, seigneur de la Fenestre, sœur des feu S rs du Cazeau et de la Renaudière, el héritière, en partie du premier, d'autre part ; touchant le règlement de la succession de René de Villeneuve, grand-père maternel des dits de Valory. – Contrat de mariage entre Louis de Valory, chevalier, seigneur de Détilly, fils d'autre Louis, seigneur de Dé-

\*

LIE E.

TITRES DE FAMILLE ' . \Ij'!' ;'i

217

lilly, Chatclaison, Cussé, Chambourt et autres lieux.  
et de Marie Moinerie, d'une part, el Antoinette-Catherine  
de Voyer, fille de René de Voyer de Paulmj , chevalier,  
seigneur d'Argenson, comte de Rouffiac, baron de Veuil,  
maître des requêtes honoraire de l'hôtel du roi, et ci-  
devantson ambassadeur àVienne, et de Marguerite iloul-  
lier de la Pojade. – Contrat de mariage entre Charles-  
Guy de Valory, capitaine au régiment de Normandie, fils  
de feu Charles, sieur de la Chaise, lieutenant des cent  
gentilshommes de la maison du roi, et de Catherine Le  
Lièvre, d'une pari, et Marie-Catherine Voilant, fille du  
sieur Simon, ingénieur, conseiller du roi et tr  
la ville de Lille, et de Marie Vilain. Signât, autogr.  
contrat est joint l'extrait de baptême de Charles de Va-  
lorj . né le 22 septembre 1655. – Partage des successions  
paternelle et maternelle entre Louis de Valory, chevalier,  
châtelain de Détilly, fils aîné et principal héritier de  
Louis de Valory et de Marie Moinerie ; François « du  
» Breil-Héliion, chevalier, seigneur de la Garronnière  
et de Combe, et Gabrielle-Marie de Valory, sa femme;  
François de Valory, diacre de l'église de Tours, « prieur  
■• d'Allois, près la Ferlé-Bernard, pays du Mayne; »ct  
Charles de Valory, chevalier, capitaine au régiment royal  
des vaisseaux, autres fils et fille desdits Louis de Valory  
et Marie Moinerie.

E. 3736. (Liasse.) – 3 pièces, pal 34 et

36 feuillets in-!

1GGS-1G?9-130S Pièces relatives au partage

de la succession de Robert Aubcry, chevalier, seigneur  
de Brevannes, président en la Chambre des Comptes, père  
commun, entre Louis Aubcry, chevalier, seigneur de  
Trilport, d'une part, et Claude Aubery, chevalier, sei-  
gneur de Jully ; Geoffroy Luillier, seigneur d'Orgeval,  
maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi, en son  
nom, à cause de Marie Aubery, sa femme; Alexandre de  
Vieuxpont, chevalier, marquis du dit lieu, à cause de sa  
femme, Henriette Aubery, et se portant fort de Claude  
Aubery, chevalier, marquis de Vatau, tant de son chef  
que comme exerçant les droits de Françoise-Angélique  
Aubery , veuve de Charles de Cocheûllet, chevalier, sei-  
gneur de Vaucelas, comte de « Vauvineux, » de Félix Le

Comte de Nonant, chevalier, seigneur de Cerrières, mestre de camp, elde sa femme, Anne-Dorothée Aubery, de Gaston-Jean-Baptiste de Lancy, chevalier, marquis de Raray, et de Marie-Luce Aubcry, sa femme, d'autre part. - Extrait du registre mortuaire de l'église paroissiale de Saint-Etienne, à Lille, portant que : le 14 octobre 1708, a été enterré, dans le chœur de la dite église, Seine-et-Oise. -Série E. -Tome II.

Claude-Louis Aubery, chevalier, seigneur de Tiercelin, lieutenant-colonel au régiment de Bellisle.

i B.) -

min, dont 1 cahier de  
Mets.

Mis; .Ki<M. - Constitution d'une renie de 00 livres 18 sous, faite, au profit de révérend père Toussaint Le Lièvre, prêtre de l'Oratoire, par Raymond-Louis de Valory, chanoine de l'église Saint-Pierre, de Lille en Flandre, au nom et comme procureur de Catherine Le Lièvre, sa mère, veuve de Charles de Valory. - Accord et transaction entre François de Breuil-Hellion, chevalier, seigneur de la Guéronnière et de Combes, premier capitaine du régiment commissaire général de la cavalerie française, tant pour lui que comme procureur spécial de Marie-Gabrielle de Valory, sa femme, d'une part, et François de Valory, prêtre, « prieur de Saint-Gilles d'Hallais, diocèse du Mans, » et Charles de Valory « d'Estelly, » chevalier, capitaine au régiment des vaisseaux, d'autre part ; tous héritiers puînés des feus Louis de Valory. chevalier, châtelain de Détilly, el Marie Moirerie, sa femme, pour arriver à la subdivision du partage des successions paternelle et maternelle fait entre eux et leur frère aîné. - Partage entre Angélique-Elisabeth-Françoise de Valory, femme de Charles de Valory, chevalier, capitaine au premier bataillon du régiment royal des vaisseaux, et Antoinette de Valory, damoiselle, héritiers des feus Charles de Valory, seigneur de Lécé, et Elisabeth de la Rochefoucauld, leurs père et mère, et de feu François de Valory, leur frère, et encore héritiers bénéficiaires de l'abbé François de Valory, leur oncle, des successions de leurs dits père, mère, frère et oncle. - Donation mutuelle faite entre les dits Charles de Valory et Angélique-Elisabeth -Françoise, sa femme. - Accord et transaction entre Louis de Valory. seigneur de Détilly, d'une part, Charles de Valory, chevalier seigneur de Cussé, d'autre part, et François du Breuil-Héliion, surnommé, lieutenant-général des maréchaux de France, en Poitou, ayant charge de sa femme, Gabrielle-Marie de Valory. aussi d'autre part, touchant la succession de feu leur frère. François de Valory, « prieur de Saint-Gilles

» et Saint-Nicolas d'Alays... »

E. 3738. (Liasse.) – S pi , pareb ... dont i cahi  
12 feuillets in : 6 pièces, papier, donl 2 cahiers de 6 et  
8 feuillets in-foli

1705-1314. – « Rref estai de compte que rend

28

218

ARCHIVES DE SEINE-ET-01SE.

dame Anne Vedeau, veuve de MF" Alphonse de Guérin,  
» chevalier, seigneurie Moulineuf, gouverneur pour le  
» roy des chasteau et forts de Namur, auparavant veuve  
» de M r0 Louis Aubery, chevalier, seigneur de Trilleport,  
» conseillera! grand conseil, à M. Alphonse de Guérin,  
» chevalier, seigneur de Moulineuf, lieutenant au régi-  
» . meut des Gardes Françaises du roy, fils unique des  
i dits sieur et dame de Moulineuf, ... de l'administra-  
■> lion que ladittc Dame a eue des biens du dit sieur  
» son fils, comme sa tutrice. » – Contrat de mariage  
entre Alphonse-Germain de Guérin et Henriette-Fran-  
çoise Le Camus, fille de feu Pierre-Ignace Le Camus,  
trésorier des états de Courtray, et de Marie-Angélique  
Vanacker, laquelle était alors veuve en secondes noces de  
Claude-Louis Aubery, chevalier, seigneur de Trilport,  
lieutenant-colonel des dragons au régiment de Belle-Isle.  
– Constitution d'une rente de 150 livres, au capital de  
3000 livres, faite par les dits Alphonse-Germain de Gué-  
rin et Anne Vedeau, sa mère, au profit de François  
Drouet, bourgeois de Paris. – Sentence rendant ce con-  
trat de constitution exécutoire sur les ayant cause du dit  
de Guérin. – Obligation de 14,181 livres 1G sous con-  
sentie par le même de Guérin au profit de Marie-Angé-  
lique Vanacker, susnommée. – Quittance de rembourse-  
ment de la dite somme entre les mains de Pomponne  
Mirey, écuyer, conseiller secrétaire du roi, receveur des  
consignations des requêtes du Palais, à Paris. – Obliga-  
tions consenties par le même, pour diverses sommes, à  
Louis-Philippe-Joseph le Camus, demeurant ordinaire-  
ment à Lille en Flandre.

E. 3739. (Liasse.) – 25 pii min, dont 13 ealiers, île i,  
4, 4, 5, 6, 6, 8 !, 1», l'C, 22 et 22 feuillets in-4" ; 39 pi  
papier, dont S cahiers de 5, 5, 6, 6, 8, 8, 9 et 14 feuillets in-4°.

Ii0:>-li3@. – Contrat de mariage entre Alphonse-  
Germain de Guérin, chevalier, seigneur de Moulinneuf et  
de Tircrelieu, lieutenant des gardes-françaises, fils de feu  
Alphonse de Guérin et d'Anne Vedeau de Grandmont,

femme, en premières nocés, de Louis Aubery, chevalier, seigneur de Trilport, d'une part, et Henriette-Françoise Le Camus, fille du sieur Le Camus et de Marie Angélique Vanacker, veuve, en premières nocés, de Pierre-Ignace Le Camus, trésorier général des Etals de Courtray, et. en secondes nocés, de Claude-Louis Aubery, seigneur de Trilport, lieutenant-colonel de dragons au régiment de Belle-isle. — Certificat de Le Conte, prêtre, bachelier de Sorbonne aumônier à la suite du régiment des gardes-franc uses, constatant qu'Alphonse-Germain de Guérin de Moulinneuf, colonel et premier lieutenant des grena-

diers du dit régiment, a été inhumé au camp devant Fribourg en Brisgau. — Extrait du registre des sépultures de l'église Saint-Pierre d'Etampes, portant qu'Anne-Charlote, fille du dit de Guérin et d'Henriette Le Camus, a été inhumé le 24 novembre 1613, — Lettre de bénéfice d'inventaire au profit de la dite Henriette Le Camus, touchant la succession en lrc la même Henriette Le Camus et Anne Vedeau de Gramont, sus nommée. — Pièces diverses relatives au règlement et à la liquidation de cette succession.

E. 3740. (Liasse.) — 5 pièces, pareliemin: 16 pièces, papier.

1710-17-il. — Pouvoir de lieutenant-général d'armée donné par le roi de France au sieur de Valory, maréchal de camp et ingénieur ordinaire du roi. — Nomination du sieur de Valory, lieutenant-général, directeur des fortifications des places de Flandres, à la charge de gouverneur du Quesnoy. — Provisions de commandeur de l'ordre militaire de Saint-Louis à la pension de 1000 livres par an, pour le même (Se. presque intact en cir. roug. pend, sur doub. queue de pareil., 1 . — Extrait lire, le dernier jour 4'octobre 1714, des registres de l'église de Beaumont, portant l'acte de baptême de Charles, fils de Louis de Valory, écuyer, seigneur « d'Estilly, » et de Marie Moinerie, sa femme ; parrain : Charles Moinerie, écuyer, seigneur delà Bobeinière, capitaine d'une compagnie de gens de pied; marraine: Anne Crouin, dame de Fontaines. — Procédures pour Charles de Valory, assigné à la requête de François Ferrand, chargé de la continuation de la recherche des usurpateurs de litres de noblesse.

— Bulle du pape Clément XI portant dispenses pour contracter mariage en faveur de Charles-Louis-François de Valory et de Marie-Jeanne-Calherine de Cumont (Se en plomb, pend, par lacs de fil.). — Ordonnance du bureau des finances et domaines de la généralité de Lille, portant qu'un acte de foi et hommage fait au roi par feu Jacques-Henri de Valory, écuyer, capitaine des grenadiers au régiment de Saint-Valier, et frère de Charles-Gny de Valory, chevalier, seigneur de la Chaire, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur du Quesnoy, grand'eroix et commandeur de l'ordre de Saint-Louis, sera réformé, el que la qualité d'écuyer, omise dans cet acte, sera donnée au dit Jacques-Henri. — Brevet d'une place à Saint-Cyr pour Marie-Florence de Valory. — Certificat de la prestation de serment de M. de Valory, en

qualité de cornette au régiment de cavalerie de Itolian.

– Commission de capitaine d'une compagnie dans le régiment royal de cavalerie donnée au sieur de Valory, sieur de Lécé, cornette dans le régiment de cavalerie de

SERIE K

TITK1 SD1 r \ M 1 1 1 E ' \ VLORY]

sas

flrionne. – Certificat de la prestation de serment. –  
•Etat des litres qui doivent servir à François-Warthe-Hubert de Valory pour entrer aux pages du roi.– Extrait des registres de l'église paroissiale de Saint-Pierre d'Etantpes, portant, sous la date du 16 février 1744, l'acte de célébration du mariage de François-Mai the-Hubert de Valory, capitaine de cavalerie au régiment royal, fils mineur de Cliarles-Louis-Franeois de Valory, chevalier, seigneur de Lecé, les Barres-Lugré, la Galopinière, Cusbbj et autres lieux, et de Marie-Jeanne Catherine de Cumont, avec Henriette-Charlotte-F. duiée de Valory, fille mineure de Guy-Louis-Ilenri de Valory, chevalier, seigneur de Bourgneuf, de Tiercelicu cl autre- lieux, brigadieret maréchal des camps et armées du roi, gouverneur de Rue, commandeur de Saint-Louis, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à la cour de Prusse, et de Henriette-Françoise Lecamns. La bénédiction nuptiale est donnée par Paul-Frédérie-tdiarles de Valory, prêtre, docteur en théologie, prévôl de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille en Flandre, abbé de Sauve, en présence de : Henri Le Clerc de Fteurigny, chevalier, seigneur d' « Evmville ■> ; Louis-Marie de Fcrron, lieutenant aux gardes-françaises, chevalier de Saint-Louis, Henriette-Françoise Le Camus, mère de la mariée; Jeanne-Louise-Charlotte de Valory. sa sœur, Jules-IIipolyte de Valory, chevalier de Saint-Louis, son oncle; Volant de Valory, salante; Charles-Joseph de Valory, ingénieur du roi, chevalier de Saint-Louis, son cousin, et autres parents et amis.

E. 3741. (Liasse.) – 3 , min : 11 i pièces, papier, dont

7 cahiers de i- 1 L2, 16, 85, 80, U6 el L49 feuillets in-f°, et G impxim

1717-I73S. – Procédures relatives à la liquidation delà succession de Marie-Gabrielle de Valory, veuve de François du Breuil-Hélion, seigneur de la G-uéronnière et de Combes, et plus pai ticulièrement à une action intentée par les héritiers, René-Alexis de Valory, chevalier, seigneur de Détilly, Marguerite-Françoise-Antoinelle de

Valory, veuve de Charles Lebrun, seigneur de la Brosse, chevalier de Saint-Louis, lieutenant au gouvernement de la ville d'Arras, et Charles-Louis-François de Valory, seigneur de Lecé, aux héritiers et ayant muse de Nicolas Pinson, conseiller du roi, receveur des décimes du diocèse de Poitiers, débiteurs à ladite succession.

E. 3712. (Liasse.) – i ] <le

C, 7 et 32 feuillets in-4°.

1719-1752. – Contrat de mariage entre Charles-

Louis-François de Valory, chevalier, seigneur de Lécé, (ils et unique héritier de feu Charles de Valory, chevalier, seigneur de Cussay, et d'Angélique -Elisabeth Iran" enise île Valory, et ftlarie-Jeanne-Catherine.de Cumont-Dupuy, tille de Henri-Alexandre de Cumont, chevalier, seigneur du Puj el de Froidfond, et de Jeanne Reverdy, dame de l'Epinau. – Arrêt du conseil d'Kutqni, sur la requête de Charles-Guy de Valory, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de L'ordre de Saint-Louis et gouverneur de la ville du Quesnay, nomme l'abbé de Pomponne et le généalogiste Clérambault, commissaires pourvidimeret collationner les titres de la maison de Valory, que le requérant avait fait copier dans les archives des sieurs de Valorj de la Pommeraye, ses aines, el de Valorj a d'Estilly, » ses puinés. Les titres dont la copie esl à la suite de l'arrêt sont : 1° contrat de mariage de Guy de Valory avec Anne de Goué ; 2° curatelle aux enfants mineurs d'Antoine de Valory « d'Estilly » et de Marie Mureau; 3° contrai de mariage de François de Valory avec Marguerite de Villeneuve. – Contrat de mariage entre « Etienne i rançois Masens, chevalier, seigneur de Bouy, Dampierre et Sampouy, » lils de feus « Guillaume Masens, chevalier, comte Darquienac, » el de Marguerite Le Bret, d'une part: et .Marie-Florence de Valory, fille de Guy-Louis-Henri de Valory et d'Henriette-Françoise Le Camus, seigneur et dame du Bourgneuf, d'autre part; en présence de « Joseph Masens, » doyen de l'Eglise de « Saint-Mellon de » Pontoise, prieur de Serait; » de François-Marthe-Hubert de Valory, et sa femme Charlotte-Henriette-Edmée de Valory, sœur de la future; Jeanne-Charlotte-Louise de Valory, aussi sœur; Louis-Henry-Emmanuel-Alphonse Le Camus, cousin germain de la future, etc. – Bref de minorité pour Guy-Réné de Valory, passé à Malle le 8 mai 1752.

E. 37-43. (Liasse.) – 1 pièce, par 19 pièces, paj

• 723-1775. – Pièces relatives à la nomination en

survivance de l'état et charge de bailli, gouverneur cl capitaine des ville, château et duché d'JEtampes, en faveur d' « Adrien ('instant Fspnt-Regnaull Debarres, marquis » Debarres. » – Démission du dit marquis en faveur de Guy-Louis-Henry, marquis de Valory, lieutenant-général d'armée, commandeur grand'eroix de Saint-Louis,

gouverneur de la citadelle de Lille et de la ville de Hue, seigneur du Bourgneuf, etc. — Pièces relatives à la nomination de ce dernier aux états et charge susdits, on y trouve des lettres de : Fontaine, l'abbé de Breteuil, Bellisle, « Domillien de Thésigny, » etc. — Lettres aires-

220

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

secs au marquis de Valory par : le vicomte de Latour-Dupin ; le marquis de Barbanson (a accordé au chevalier de Bonnevaux la place d'inspecteur, dont M. de Vaugien vient de se démettre) : Fontaine; Legrand de Helleray et Dcsilliouette, touchant la lieutenance des chasses, la mise en possession de la terre du château d'Elampes, la compagnie de l'arquebuse.

E. 3M4. (Liasse.) — 16 pièces, papier, dont 10 cahiers de 3, 3, 3, 3, 3, 4, i, i, S et 12 feuillets in-4°.

1730-1756. — Mémoire rédigé en forme d'instructions à son fils, probablement par Guy-Louis-Henri de Valory. C'est un document d'un caractère intime, mais très-kitéressant pour l'histoire personnelle des membres de la famille de Valory : on y trouve des détails curieux sur les opérations militaires dans les Flandres de 1707 à 1710. — Discours sur la question de savoir quel est, pour un artiste, le plus avantageux, de vivre dans la retraite ou dans le commerce du monde. Ce travail est dû probablement à la plume de Jules-Hyppolyte de Valory, frère de Guy-Louis-Henri. — Récit des batailles d'Oudenarde et de Malplaquet, et des opérations subséquentes, rédigé probablement par le sus dit Guy-Louis-Henri de Valory. — Notes de comptabilité sur les courses faites en 1\*749 par Jenet, courrier du même Guy-Louis-Henri de Valory, ministre plénipotentiaire à la cour de Prusse. — Mémoire sur la cavalerie, présenté au ministre de la guerre en 1749. — Autre mémoire sur la cavalerie. — 'Mémoire sur l'infanterie, présenté au cardinal de Fleury. — Deux Lettres d'Argenson au marquis de Valory, touchant les renseignements que ce dernier fournissait au ministre sur les troupes du roi de Prusse. — Mémoire sur la question de savoir « s'il convient mieux au ser- » vice du roy, quant au militaire, d'être exact à donner » les congés absolus au bout des six ans portés par les » engagements que les soldats contractent avec les capi- » taines des différents corps de troupes. » — « Quelques » principes et définitions tirés de la poétique d'Aristote; » extrait de Métastase. — Brouillon des premières scènes d'une comédie en 1 acte et en prose, intitulée « L'homme » à la minute. » — Extrait du « Traité de Westphalie, » du père Bougeant. »

E. 3745. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1754-1 7 79. – Commission donnée à M. de Valory, pour recevoir, comme chevalier dans l'ordre de Saint-Louis, François-Marthe-Hubert de Valory de Lécé, l'un des

exempts des gardes du corps en la compagnie de Charost. – Certificat de ladite réception. – Extrait des registres des inhumations de la paroisse Saint-Pierre d'Etampes, portant que, le 22 septembre 1758, a été inhumé dans l'église Saint-Pierre le corps d'Henrielle-Françoise Le Camus, âgée de 03 ans ou environ, femme de Guy Louis-Henri, marquis de Valory, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, gouverneur de la citadelle de Lille, chevalier, seigneur de Bourgneuf; en présence de Paul-Frédéric-Charles de Valory, abbé de de la Sauve, son beau-frère, de François-Marthe-Hubert de Valory, écuyer, seigneur de Lécé, exempt des gardes-du-corps, chevalier de Saint-Louis, mestre-de-camp de cavalerie, son gendre, et autres. – Pièces relatives à la réception dans l'ordre de Malte de Casimir-Louis de Valory, né et baptisé le 27 décembre 1759, fils de François-Marthe-Hubert de Valory, sus nommé, et de Charlotte-Henriette-Edmée de Valory, sa femme. – Mandement de bénéfice d'âge, pour l'administration de leurs biens, en faveur d'Henriette-Catherine de Valory de Lécé, demoiselle; Charles-Jean-Marie de Valory, page de la petite écurie; Charles-Guy-Louis de Valory, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, page de la chambre du roi, et Marie-Jeanne-Marthe de Valory, demoiselle; enfants des feus François-Marthe-Hubert et Henriette-Charlotte-Edmée de Valory, ci-devant nommés. – Articles du contrat de mariage entre Charles-Jean-Marie de Valory, capitaine de Cavalerie au régiment royal de Lorraine, gouverneur et grand bailli d'Épée de la ville, bailliage et duché d'Etampes, capitaine au château de ladite ville, seigneur de Bourgneuf et fiefs y joints, haut justicier et censier du prieuré de Saint-Pierre d'Etampes, seigneur des terres de Lécé, la Barre et Lugré en Anjou, et autres lieux, avec Adélaïde-Louise-Jeanne-Joséphine Dupleix, fille mineure de feu Joseph-François marquis Dupleix, comte de la Ferrière, commandant de l'ordre de Saint-Louis, gouverneur des établissements français dans l'Inde, gouverneur des ville et fort de Pondichéry, et de Claude-Thérèse de Chastenay-Lanty. – Acte de la célébration religieuse de ce mariage, le 13 avril 1779, dans l'église de la Madeleine, à Paris. – Procuration générale donnée par le dit marquis de Valory, à la dite Adélaïde Dupleix.

E. 3746. (Liasse.) – 1 cahier, papier, de 103 feuillets in-f».

1750. – « Kareikal et autres lieux du sud de la côte » Coromandel, depuis le 24 mars 1750 jusques et compris le 20 octobre 1750, lettres à l'armée commandée par M. Dauteuil. » – Copie des lettres adressées de

Pondichéry par Dupleix, pendant la période sus indiquée, à MM. Dauteuil, Le Riche, Floyer, de Bausset et de Larchc, de la Touche, Law, Laurence, Pradeau de Bussy, Sornay, Puymorin, Abeille, K. Jean.

E. 37-57. (Liasse.) — 3 pièces, papier, dont 1 cahier de 174 feuillets in-folio

1951. — Copie de lettres adressées, de Pondichéry et de la Taupe, du 16 avril au 16 septembre 1751, par Dupleix, à MM. de la Tour, Dauteuil, les officiers de l'armée, Brenier, Law, Isa Dussaussy, Palté, du Rocher, Destimonville, Dumesnil, Goupil, Iloy t, Tornton, La Volonté, de Gauville, de Selvé, Yéry, le Riche.

E. 37SS. (Liasse.) — 1 cahier, papier, de 147 feuillets in-r.

1751-1758. — « Voyage de Golconde et Àurenga-  
» bat. Lettres de l'armée, commencées le 16 janvier  
» 1751, jusqu'au 24<sup>e</sup> may 1752. » — Copie de lettres  
adressées de Pondichéry, pendant la période sus-indi-  
quée, par Dupleix, à MM. de Bussy, de Kerjean, le père  
Théodore, Agy-Abdoula; Mouzaferkan, Vincent.

E. 3749. (Liasse.) — 1 cahier, papier, île 116 feuillets in-f°.

1751-1753. — « Lettres pour l'Europe, commencées  
» le 15 octobre 1751 jusqu'au 21 octobre 1753, » adres-  
sées par Dupleix à Madame de Montaran, MM. Dousset-  
Castanier, Choquet, de Saint-George, Brignon, Pèlerin,  
Prévôt de la Touche, de Montendre, de Massin, deBon-  
neval, Boissière, Pépin de Bellisle, de la Garde, de la  
Lande, Mad<sup>e</sup> Joly, MM. Joly, Gardancourt, Le P. René  
de Charante, les syndics et directeurs généraux (de la  
Compagnie des Indes), de Montaran, de Machault, les  
directeurs de la Compagnie d'Angleterre, Martin de Selve,  
Polizy, Gayrosse, l'abbé Staffiort, la Vigne-Buisson,  
Quentin de Lac-Métrie, Gilbert-Deschainay, de Verney,  
Baudran, Chailhat, Morellet, Danycan, Bouille, duc de  
Gesvres, duc de Noailles, duc de Bélhune, de Silhouette,  
de Lavalette, Dupleix (son neveu), Godchen, Nicole,  
Faydeau-Dumesnil, Michel, Sainlard, Gilly, Gardamons,  
de Rabouine, Binet, duc de Richelieu, comte de Thou-  
mone, Mad deBaquencourt: quelques-unes de ces lettres  
sont chiffrées avec la traduction interlinéaire.

E. 3750. (Liasse,) — 1 cahier, papier, de 151 feuillets in-f°.

1753» — « Registre des lettres écrites aux armées

» commandées par M rs Law et Brenier, à commencer du

» 1<sup>er</sup> janvier 1752 jusques et compris le » 16 juin 1752, adressées par Dupleix à MM. Brenier, Law, Patte, Destimonville, Yéry, Dumesnil, Durocher, Saint-Philippe, Hoyt, Milon, Plousquellec, Saint-Bernard, La Volonté, le Sergent de Valgonde, Du Rocher de la Périgne, Murray, Dauteuil, Béarnais, Lambert, l'officier commandant à Valgonde, Le Comte. Beaucoup de ces lettres sont chiffrées, avec la traduction interlinéaire.

E. 3751. (Liasse.) - 1 cahier, papier, de 18 i feuillets iii-f°.

1753. - Copie de lettres adressées, du 20 mai au 3 octobre 1752, de Pondichéry, par Dupleix, à MM. Milon, Hoyt, La Volonté, Médère, Le Comte, Saint-Philippe, Véry, Patte, Brenier, Le Gris ou Le Gros, de Saint-Germain, Bauvais, Mad<sup>e</sup> Médeisat, MM. de Kerjean, Dauteuil, de la Beaume, Pacaud, Dusaussay, de Glatignac, Willesme, Le Normand, Dormieux, de Mazière, de Maissin.

E. 3752. (Liasse.) - 1 cahier, papier, de 43 feuillets in-f\*.

1753-1753. - Copie de lettres adressées, de Pondichéry, du 4 mai 1752 au 10 janvier 1753, par Dupleix, à MM. le Gouverneur de Madras, Sanders, Dumesnil, Cokell, Visdelon, le gouverneur du fort S r David, le commandant des troupes anglaises, Laurence, Starke, Andrew Ross, d'Alton, Dermieux, Campbelle.

E. 3753. (Liasse.) - 1 cahier, papier, de 11 feuillets in-4°.

1753. - Minute d'une lettre adressée de Pondichéry, le 16 janvier ou février 1753, par Dupleix, aux syndics et directeurs généraux de la compagnie des Indes.

E. 3754. (Liasse.) - 1 cahier, papier, de 149 feuillets in-f".

1753-1751. - « Livre des lettres écrites à l'armée » de Golconde et Aurengabat, commencé en 1752, le » 30 mai, » et fini au 10 mars 1754. Copie de lettres adressés pendant la période sus-indiquée, de Pondichéry, par Dupleix, à MM. de Bussy, Dugrez, Jean-Baptiste, Goupil, Vafadirkan, le R. P. Montjustin, Marière, Durocher, de Yalton, Marion, de Mainville, Romikan, Villéon, de Boisseran, Beylie, le chevalier de Parthenay, de Ligny, Gadeville, les officiers de l'armée française sous les ordres de M. de Bussy, de Jainville, de Visse-de-loup,

222

Aiî'invr.s m-: si:iNi:-Kr-ui>K.

Deguerly, Manjin, de Sifoîère, Dioné, le marquis de Conduis; beaucoup de ces lettres sont chiffrées avec la traduction interlinéaire.

B. . n >T."..'..' (Liasse.) - 1 cahier, papier, de 40 feuillets in-f°.

1753-1754. - « Lettres pour Kareikal et autres  
» lieux du sud de la côte, à commencer du 2<sup>e</sup> août 1752  
» jusques et compris le 31 juillet 1754, » adressées par  
Dupleix à MM. Le Riche, Bonsach, R. P. Costas, Hoore-  
mann, gouverneur de Négapalam, R. P. Trerriblay, Bar-  
thélémy, Hovi. Sivers, Thibault, l'évêque d'Haï y carnasse,  
Roth, Beauvais, Vermont, Brouwer, de Marcenay, Zie-  
guenbulg, Rezepatt, Vaulke.

E. 3756. (Liasse.) - 1 cahier, papier, de 67 feuillets in-f°.

1753-1754. - « Registre des lettres écrites de Ma-  
» zulipatam, commençant le 1<sup>e</sup> janvier 1753, jusqu'au  
» 27 juillet 1754, » et adressées par Dupleix à MM. de  
Maracin, Périgny, Duplant, de la Selle, Duez, de Fonte-  
nay, Panon, Du Laurens, De Bussy, Berthelin, Marion,  
Vermont, M<sup>me</sup> V e Rinck, R. P. Augustin, de Ligny, Le  
Fagueix, chevalier de Boisseran, Trémisol, ililon, Dor-  
mieux. Dillens, Mad e Denis, chevalier de Parthenay. Les  
quelques passages chiffrés qui se trouvent dans ces  
lettres ne sont pas traduits.

E. 3706 bis. (Liasse.) - 3 pièces, papier, dont 2 cahiers, l'un de 77,  
l'autre de 20 feuillets in-f°.

1751. - Livre de compte, probablement de Dupleix,  
établi par doit et avoir pour l'année 1754. - Répertoire  
alphabétique des noms de personnes contenus dans le dit  
livre. - Liste de 16 personnes, dont les noms ne se  
trouvent pas dans le répertoire, dont cette liste sur feuille  
volante pourrait être le complément.

E. 3757. (Liasse.) - 1 cahier, papier, de 4 feuillets in-4°.

10 novembre 1758. - Contrat de mariage entre Jo-  
seph-François, marquis Dupleix, comte de la Perrière,  
commandeur de Saint-Louis, ci-devant commandant  
général des établissements français dans l'Inde et gou-  
verneur des villes et forts de Pondichéry, fils de feu Fran-  
çois Dupleix et d'Anne-Louise Manac, ci veuf sans en-  
fant de Jeanne Albert, d'une part ; et Claude-Thérèse  
de Chastenay de Lanly, fille majeure de feu François-

de Chastenay, chevalier, marquis de Lanly, baron  
de Crépan, mestre de camp, lieutenant colonel, com-  
mandant le mestre de camp, général de cavalerie, cheva-  
lier de Saint-Louis, et de Jeanne-Françoise Gardien,  
d'autre part.

E. 3758. - 1 registre, papier, relié, de 929 feuillets in-4°.

1763-1764. - Procès-verbal d'apposition et de le-  
vée des scellés sur les meubles et objets mobiliers de Jo-  
seph-François Dupleix, marquis, commandeur de Saint-  
Louis, comte de Ferrière, ancien gouverneur de la ville  
et du fort de Pondichéry, dans l'Inde-Orientale, mort Le

11 novembre 1763, dans son hôtel, rue Neuve-des-Capucines, paroisse de la Madeleine de la Ville-l'Evêque, fait à la requête de Claude-Thérèse de Chatenay de Lanly, sa veuve, en qualité de créancière de la succession, et comme tutrice naturelle d'Adélaïde-Louise-Jeanne-Joséphine, leur fille. Les vacations sont au nombre de 341, et les oppositions des créanciers sont au nombre de 350. Ce procès-verbal forme 4 volumes reliés, dont le premier est inscrit sous le présent numéro et les 3 autres forment les articles suivants.

E. 3759. - 1 registre, papier, relié, de 926 feuillets hi-4 '.

1763-1764. - Deuxième volume du procès-verbal ci-dessus.

E. 3760. - 1 registre, papier, relié, de 940 feuillets in-4°.

1763-1764. - Troisième volume du même procès-verbal.

E. 3761. - 1 registre, papier, relié, de 964 feuillets in-4°.

1763-1764. - Quatrième volume du même procès-verbal .

E. 3761 bis. - 1 registre, papier, de 165 feuillets in-f°.

1767-1768.- Procès-verbal de vente aux enchères, à Paris, de diamants, pierres et autres objets précieux, faisant partie de la succession Dupleix.

E. 3762. (Liasse.) - 53 pièces, papier.

1745-1789. - Quittances de droits de censive

SERIE E.

TITRES DE FAMILLE (VALORY

238

sive payés par les Valory aux receveurs de la terre et seigneurie de Mesnil-cirauil, pour le compte du chapitre de Sainte-Croix d'Orléans..- Quittances d'une rene annuelle de 3 livres, sur une maison servant aux audiences de la justice, à Etampes, payée par les mêmes aux marguilliers de la fabrique de L'église Sainti-Pierre : Jean-B. Taris; Carnevillier; Denis Guudron; Jean Paris; Bouché; Colleau; Delanonc; Denis Rué; Denis Vézard; Jean-Baptiale Roger; 13. Capy; Claude Vézard.; Ronceray; Houard; P. Paris; Labiche; Baron; Pierre Pans; Pierre Auclerc; Pierre Boucher. - Quittances du loyer du banc

des Valory dans la chapelle de la Sainte Vierge de l'église Saint-Pierre d'Etampes\* payé, en conséquence de l'adjudication du 28 août 1703, à raison de 6 livres 2 sous par an, aux marguilliers Colleau; Rué; Delanoue; Denis Vé-zard; Jean-Baptiste Roger; B. Capy; Ronceray; Pierre Paris; Baron; Pierre Auclerc; Pierre Boucher. – Quittance de 202 livres reçues de l'abbé de Valory, pour le compte dB -M. Anine de Malle et les honoraires des mémoiial et suppliques à l'occasion îles preuves deLouis-Casimir de Valory, par Lacroix. – Quittance de Chauve!, préposé du vingtième de la paroisse de Brières les-Scellés, pour la somme de 4 livres 8 sous, payée par Louis-Henri de Valory, coté au rôle à l'article 89. – Quittance de Laval-lery, avocat au parlement et contrôleur des actes au bu-reau d'Ktampes, pour la somme de 605 livres 19 sous 3 deniers, montant du droit de centième denier et 10 sous par livre, des immeubles dépendant de la succession d'Jlenriette-Catherine de Valory, femme du marquis de Cely, décédé le 31 décembre 1185, somme payée par le marquis, le chevalier et la comtesse Marthe de Valory. – Quittance de 8 livres 10 sous 3 deniers pour 9 années de censive d'un arpent de terrain dans le potager du Bourgneuf, et 3 arpents de terre au champ-tier- de la Mare-GaibaulL posséles en roture du chapitre de Sainte-Croix d'Ktampes par le marquis de Valory, signé Fromentin, chanoine. – Autre quittance du sus-nommé Lavallery pour la somme de 78.') livres 3 deniers, montant du droit de centième denier sur des mutations ayant pour objet la ferme de Boismer.ier, somme payée par Charles-Jeanr-Marie, marquis de Valory, seigneur.de Bourgneuf, gou-verneur d'Etimpes; Casimir-Louis de Valory, chevalier non proies de l'ordre de Malle ; Marie-Jeanne-Marthe de Valory, comtessede Valory, chanoinessc du chapitre noble de l'Argentière, tant en leurs noms qu'en l'acquit de Ni-colas- Dieudonné-Cornette de Ceh, marquis de Gély, leur beau-frère. – Quittance d'une redevance annuelle de 12 livres due par le même marquis à Lcmasson, piètre, chapelain de Saint-Macé.

K. 1763. '1 iasse.) – 74 piècesi

papier.

1717-1780. – Mémoires de fournitures faites aux Valory. par Villemère Laumosnier, marchand a Etampes; Goses, tailleurs. – Wéinoires de travaux de menuiserie, maçonnerie, charpenterie, etc.. exécutés au Bourgneuf: – Quittances de ces mémoires, de renies viagères, d'im-position, etc., faites à Chaillon de Lizy. pour le compte <\c^ majeures et mineurs de Valory, dont il gérait la for-tune, de 1775 à 1780.

V.. 3764. I ... . – 62 pièie e

papier.

174». 17GS. – Quittances du vingtième et 2 sous pour livre payés par M, de Valory, pour sa maison située à Paris, rue de l'Aracque. – Mémoires d'ouvrages de pavé, menuiserie, peinture, vitrerie, maçonnerie, tapisserie, serrurerie, couverture, charpeille ne, carrelage, fumisterie, faits à la dite maison, les ilils mémoires portant quittances signées : V e Finel; Passinge; Marceau; Vadé; Benard; Ulondel; Gérard; Destriche; Morin; liclleville; Le Ilencouet; femme Lamare; Simon; Baudet; Rolland; Bertholain; Ferrand; Méry; Cliarvet; Loir; Pilheux.

E. 3765. (Liasse.) – 41 pièces, papier.

1754-J78S. – Quittances pour une rente seigneuriale annuelle de 105 livres due aux chartreux d'Orléans par les seigneurs du fiourgneuf, et reçue successivement des Valory par leurs receveurs : Etienne Grugeon; Marguerite Grugeon, sa veuve; Antoine Gcrvais necheu et Louis Gerosme, cohéritiers et ayant droit de lui.

I '■ ■"' Lia 8 pi ; | r, dont 3 cahiers >le 19, 112

.'i l l ; feuil 't ■ ni-i''.

17GO-17CS. – Inventaire de meubles fait après le

décès d'Ueni ielle-l'Yançoise le Camus, à la requête de (lu) Louis-Henri, marquis de Valory, lieutenant-général des armées du roi, grand croix de l'ordre de Saint-Louis, gouverneur de la citadelle de Lille, ci-devant ministre plénipotentiaire à la cour de Berlin, chevalier, seigneur du Bourgneuf, haut justicier et cerisier du prieuré de Saint-Pierre, Tiercelin, et des fiefs de Saint-Bonnet dit des Longs, des Ilarangcois, Foresla et autres terres, son mari, en présence et du consentement de François-

224

ARCHIVES DE SEINE-ET-01SE.

Marthe-Hubert de Valory, chevalier, comte de Lécé, la Barre, Ingré cl autres lieux, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp de cavalerie , exempt des gardes-du-corps, et Charlotte- Henriette-Edmée deValory, sa femme; Jeanne-Louise-Caroline de Valory, les dites Charlotte et Jeanne, filles des dits marquis et marquise de Valory. La bibliothèque du château du Bourgneuf contient 1900 vo-

lumes, les archives 95 articles. – Benonciation de Charlotte-Henriette-Edmée de Valory à la succession de sa mère. – Inventaire des meubles du château du Bourg-neuf fait après le décès de Charlotte-Henriette-Edmée de Valory, à la requête du marquis de Valory, prêtre, prévôt en dignité de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille, au nom et comme ayant pouvoir de François-Marthe-Hubert de Valory, sus-nommé, ce dernier agissant tant en son nom personnel que comme tuteur d'Henriette-Catherine de Valory, âgée de 15 ans 4 mois; Charles-Jean-Marie de Valory, âgé de 12 ans; Charles-Guy-Louis de Valory, âgé de 8 ans, chevalier de justice de Saint-Jean de Jérusalem; Marie-Jeanne-Marthe de Valory, âgée de 4 ans, et Casimir-Louis de Valory, reçu de minorité pour l'ordre de Malte, âgé de 18 mois, tous cinq enfants mineurs du dit François-Marthe-Hubert et de Charlotte-Henriette-Edmée de Valory. – Extrait du registre des sépultures de l'église Notre-Dame de Versailles, portant que, le 12 mars 1765, a été inhumé François-Marthe-Hubert de Valory, décédé la veille, en présence d'Antoine-Luc de Séré, mestre de camp de cavalerie et exempt des gardes du corps du roi; François de Duras, brigadier des armées du roi et enseigne des gardes-du-corps. – Tutelle des mineurs sus nommés donnée à leur ayeul maternel Guy-Henri-Louis marquis de Valory. – Inventaire mobilier après les décès des dits François-Marthe-Hubert et Charlotte-Henriette-Edmée de Valory « ... deux boucles d'oreilles et une » bague à diamants fins, prisées et estimées..., deux mille » livres..., une montre à répétition et boîte d'or et chaîne » d'acier prisée et estimée deux cents livres.» –

Pièces relatives à l'émancipation de M. et de Mlle de Valory.

E. 37fi~. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin, dont 1 cahier de 6 feuillets in-4°; 4 pièces, papier.

1793-1988. – Contrat de mariage entre Louis-Nicolas-Dieudonné-Cornette de Cély, chevalier, capitaine au régiment royal Pologne, cavalerie, fils de feu Nicolas-Philippe-Cornette-Saint-Cyr de Cély, chevalier, conseiller du roi en son conseil souverain de l'île de la Marti-

nique, et de Marie-Bose-Daubas Dubreuil, représentée par Bémy Le Boy de Vaudremont, d'une part; et Henriette-Catherine de Valory de Lécé, fille des feus François-Marthe-Hubert de Valory, chevalier, seigneur de Lécé, de la Barre « Lagré » et autres lieux, exempt des gardes-du-corps du roi, chevalier de Saint-Louis, et d'Henriette-Charlotte-« Aimée » de Valory; de l'agrément et en présence de Guy-Henri-Louis, marquis de Valory, chevalier, commandeur, grand-croix de Saint-Louis, lieutenant-général des armées du roi, ci-devant son ministre plénipotentiaire à la cour de Prusse et à celle de Sa Majesté britannique, chevalier, commandeur des ordres de Notre-Dame de Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, gouverneur, grand bailli d'épée de

la ville d'Etampes, grand-père maternel de la future; Jean-Baptiste Poilloux de Saint-Mars, seigneur de Bierville, officier de marine, et sa femme Marie-Louise Le Boy ; Charles-Jean-Marie, comte de Valory, chevalier, capitaine de cavalerie au régiment royal de Lorraine, et Marie-Jeanne-Marthe de Valory, frère et sœur de la future ; Jules-Hippolyte de Valory, chevalier, ancien capitaine du régiment de la Marine, chevalier de Saint-Louis; Jeanne-Louise-Charlotte de Valory ; madame de Saint-Vvast et madame du Petit-Val. – Lettres d'émancipation en faveur de Casimir-Louis deValory, chevalier de justice de l'ordre de Saint- Jean-de-Jérusalem, fils des sus-nommés François-Marthe-IIubert et Henrielte-Françoise-Edmée ou Aimée de Valory. –Entérinement des dites lettres au bailliage d'Elampes. – Donation faite par le dit Casimir-Louis à Charles-Jean-Marie, marquis de Valory, de tous les droits successifs immobiliers qui lui appartiennent et peuvent appartenir dans les successions de leurs père et mère, qualifiés comte et comtesse de Valory, et dans celle du marquis de Valory, leur ayeul maternel, à la réserve de l'usufruit. –Transport mobilier et d'usufruit dans les biens provenant des dites succèssions fait au même par le même moyennant une rente annuelle de 3,000 livres. – Accord et transaction entre Louis-Nicolas-Dieudonné-Cornelte de Cély ; Louise-Caroline de Valory ; Charles-Jean-Marie, marquis de Valory, chevalier non profès de l'ordre de Malte, et Marie-Jeanne-Marthe, comtesse de Valory, dame chanoinesse d'honneur du chapitre noble de l'Argentière, touchant la succession d'Henriette-Catherine de Valory, marquise de Cély, décédée sans enfants. – Adhésion par Charles-Jean-Marie, Casimir-Louis et Marie-Jeanne-Marthe de Valory aux testament et codicille faits par Jeanne-Louise-Caroline de Valory, leur tante.

SERIE E. – TITRES DE FAMILLE (VALOR"i

K. :i7iis. [Liasse.) – Zti pièces, papier.

1776-I7S9. – Lettres adressées au marquis de Valory, capitaine au régiment de Lorraine, cavalerie, par Chailloux, baron de Lisys, chargé des affaires de la famille de Valory: administration de la fortune ; défense des intérêts; projets d'établissements; construction d'un presbytère à Etampes, ci :.

E. 37(j'J. [Liasse.] – 2.2 pièces, papier.

1713-180?. –Lettres adressées à M. Ballin par l'abbé de Valory, Le Camus, à l'abbé de Valory, par « Frère Charles ; » au marquis de Valory, par le commandeur Jourdain, avocat général de l'ordre de Malle, l'abbé de Loménie, coadjuteur de Sens, Chevereau, etc. – « Titres et pièces de famille de M. de Valory de Lécé » contenus dans un petit sac de toile, remis, le 19 février » 1769, à M. Chérin, généalogiste. » – Etat des titres et documents envoyés le 5 mars 1\*774, à Paris, au chevalier

de Valory; « - Etat des papiers appartenant au citoyen  
» Valori, qui lui ont été remis par le citoyen Deschamps,  
» archiviste de la préfecture du département de Seine-  
» et-Oise, en vertu de l'arrêté du préfet du 11 messidor  
» an dix de la République française. » Au pied de cet  
état est le récépissé des titres, signé : « Valori, » à Ver-  
sailles le 12 fructidor an X, c'est-à-dire le 30 août 1802.  
Cet état comprend 47 articles qui se composent de docu-  
ments très précieux pour l'histoire, tels que la corres-  
pondance de Guy de Valori, pendant ses dernières am-  
bassades, et celle de Dupleix, pendant son séjour dans  
les Indes.

E. 3770. (Liasse.) - I cahier, parchemin, de ii feuillets iu-i" :  
1 pièce, papier.

26 août 1530-1655. - Bourgneuf (le). - Décret  
volontaire des « fief, terre et seigneurie, appartenances  
« et dépendances du Bourgneuf, » à la requête de Fran-  
çois « Roiger, » conseiller du roi et son procureur géné-  
ral au parlement de Paris, par suite de convention  
spéciale avec Claude Delislc, écuyer, seigneur « du Grant-  
» Bonynville, » qui lui en avait fait la vente. (Ce docu-  
ment, fort intéressant, a subi de regrettables mutilations  
qui le rendent incomplet entre les feuillets 22 et 23.) -  
Cote analytique du document sus-mentionné, suivie de  
la cote de l'acte de vente « de la terre et seigneurie du  
» Bourgneuf, » faite, le 24 mars 1655, par D<sup>o</sup> Gobelin,  
Sewe-et-Oise. - Série E. - Tome II.

veuve Bénigne le Ragois et tutrice de Jean le Ragois, à  
Nicolcs de Cœurs.

E. 3771. (Lia e.) - 1 pièce, papier.

26 février is\*o. - Bourgneuf (le). - Extrait des  
registre de Catherin Poitevin, notaire royal à Etampes,  
contenant la vente des seigneuries du Bourgneuf cl de la  
• Mairerye, » faite à noble homme Bénigne le Hagois,  
conseiller, notaire et secrétaire du roi, sieur de Gui-  
gnonville, par Georges» Roiger,» écuyer, seigneur de  
« Mauchesne, » tant en son nom que comme procureur  
spécial de Cécile « Roiger », sa sœur, veuve de François  
de Marainville, écuyer, sieur de Guillerville, moyennant  
la somme de 3,666 ('vus 2 3 d'écu d'or sol. Les seigneu-  
ries du Bourgneuf et Maine, sises au faubourg Saint-  
Pierre d'Etampes, consistaient « la dicte seigneurie du  
y Bourgneuf, en un grand corps de logis muable couvert  
» de thuille, cour, grenier, cave, grange, estable et jardin  
» derrière ; le tout d'un tenant et cloz de murs; le tout  
» d'une part à la rue du dict Bourgneuf, d'autre part  
» à une ruelle, d'un bout par devant a une autre ruelle,  
» et d'autre bout par derrière sur Toussain et Moullin ;'  
» un grand jardin assis à l'opposite du dit lieu; les  
» dietz jardins et grange aussy tout d'un tenant et cloz  
» à murs, tenant d'une part à la dicte rue du Bourgneuf,  
» d'autre part à Simon Lesné et autres, aboutissant des

» deux sur deux ruelles. Un courtil assis près le dict  
» lieu, contenant demy quartier ou environ, tenant  
» d'une part à Pierre Mainfroy, vigneron du grand  
» Pierre, d'autre part à la rue des Ourdies, autrement  
» appelée la rue du Fillouer, d'un bout sur la dicte rue  
» du Bourgneuf, et d'autre bout sur la veuve et héritiers  
» de feu Cantien Morard. Un moulin à bled assis sur la  
» rivière de Juisne, vulgairement appelle le moulin du  
» Bourgneuf, avec les autres saulx des moulins situez  
» sur la dicte rivière, depuis le quay du Crochet jusques  
» au lieu appelle le moulin des Grais, le dict moulin des  
» Grais de présent en ruisne, et quitté, par les proprié-  
» laires dicelluy, au prollit des dits vendeurs, les droietz  
» de chausez et pesches selon que de tout temps et d'an-  
» cienneté les seigneurs du dict Bourgneuf ont accous-  
» tumé jouir, à scavoir du dict droicl de pesches, depuis  
» les escluzes de Vauson jusques au lieu appelle la Teste  
» à l'Abbé, et ledit droit de chaussez depuis les dietz  
» escluzes jusques au Moulin Foulercl;... » plus quel-  
ques menus cens. La seigneurie de la « Mairerye » con-  
sistait « en une place estant joignant le prieuré de l'ô-  
» glise du dict Saint-Pierre d'Estampes, contenant un

29

226

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» arpent ou environ, où il y avait entièrement un logis  
» et reste encore une cave et des fondements, tenant  
» d'une part au dict prieure" , une sente entre deux,  
» d'autre part à la rue de la Valloyer, d'un bout sur les  
» marais de la dicte Mairerye, et d'autre bout sur le si-  
» métier de la dicte église du dict bourg Saint Pierre,  
» le cbemin pour entier au dict prieuré entre deux :  
» trois quartiers de prez assis derrière le cloz du dict  
» prieuré... demi muid de bled formant de rente fon-  
» cière... les censives... montant à cent solz tournois. »

E. 37T?. (Liasse.) - 6 pièces, parchemin, dont 3 cahiers de 6, 12  
et 1G feuillets in-4° ; i pièces, papier\*, dont 2 cahiers de 9 et  
14 feuillets in-f.

1655- 1GG3. - Bourgneuf (le). - Catherine Gobe-  
lin, veuve de Bénigne Le Ragois, vivant, écuyer, sieur  
du Bourgneuf, tant en son nom que comme tutrice de  
Jean Le Ragois, fils mineur du dit défunt et d'elle, Bé-  
nigne Le Ragois, écuyer, sieur du Bourgneuf; Madeleine  
Le Ragois, femme de Charles Hervé, conseiller au parle-  
ment : les dits Bénigne et Madeleine frère et sœur, fils  
et héritiers du dit feu Bénigne Le Ragois et de Cathe-  
rine Gosnier, sa première femme : vendent à noble  
homme Nicolas de Cœurs, conseiller du roi, receveur  
général et payeur des rentes assignées sur les tailles, et

Antoinette Martin, sa femme, toutes et telles parts et portions qui leur appartiennent en la maison, terre et seigneurie du Bourgneuf, moulin du dit lieu et a Mairie  
» Saint Pér, le dict moulin à présent en ruyne, avec  
» telz cens, droict et debvoirs seigneuriaux qui leur peu-  
» vent être deulz à cause des dietz fiefz et seigneuries,  
» leurs appartenances et dépendances ; le tout scis et sci-  
a tué ès faute bourgs Saint fère lès Estampes; et tenus  
» en fief, foy et hommage de Monsieur l'abbé de l'abbaye  
» S l Benoist-sur-Loire, diocèze d'Orléans... » La vente  
est faite moyennant la somme de 51,602 livres 3 sous  
2 deniers tournois. – Claude Yillel, receveur et payeur  
de rentes de la ville de Paris assignées sur les gabelles,  
reconnaît avoir reçu de M. de Cœurs la somme de 1400  
livres tournois « en faveur et pour le pot de vin de la  
» vente.... de la terre de Bourgneuf » – Inventaire

des titres et contrats livrés par la venderesse à l'ac-  
quéreur. – Quittance de Marie Le Ragois et de son  
mari J. Dujardin, pour leur part dans le prix de la  
vente. – Françoise Bazat, veuve de Claude Clozier,  
vend à Nicolas de Cœurs plusieurs immeubles sis au  
faubourg Saint-Pierre d'Etampes, en son vivant maître  
apothicaire, demeurant à Etampes, aux Champtiers  
de Coquesalle, de Maisons, de Godeluchc, les trois

Mailles, du couvent, de Sainvillier, de Cochereau, proche  
la fontaine Saint-Pierre, grande rue du faubourg de  
Bi'ctagne, du fief du Couldray, des Bastes, des Grandes-  
Blanches, de Bargault, proche la Croix le long du pavé.  
– Vente de 5 quartiers de terre labourable, au terroir  
d'Ornioy-la-Rivière, cliomplier de l'Orme de D'huisle, en  
2 pièces, enclavées dans celles du seigneur de Bourgneuf,  
faite au même Nicolas de Cœurs, moyennant 50 livres  
tournois, par François Durand, maître charon à Elampes,  
et Jeanne Joisneau, sa femme. – Les mêmes vendent au  
même, moyennant 110 livres tournois, 5 arpents 1/2 de  
terre labourable, terrains Saint-Pierre et d'Ormoy, en  
8 pièces sises aux champtiers du Gronde, Vauroux, de  
Mesnil, du Val-aux-Dames. – Louis Picard, sergent  
royal, à Etampes, tant en son nom que comme tuteur de  
Louis Picard, fils mineur de lui et de feu Jeanne Roul-  
leau, vend au même plusieurs pièces de terre sises au  
terroirs delà Montagne et « saint Pierre, » et indivises  
avec Elisabeth Roulleau, veuve de Louis Picard, en son  
vivant, procureur aux sièges royaux d'Etampes. – Vente  
d'une maison sise à Etampes, rue de la Repratlerie, au-  
trement dit le marché Notre-Dame, et de deux pièces de  
terre au champtier de « Lamaire de Boulle, » faite au  
même par Quentin Molheux, marchand, demeurant à  
Etampes.

E. 3772 bis. 1 registre, parchemin et papier, de 201 feuillets,  
parchemin, 12 et 4 feuillets, papier, in-4°.

5 février-G avril fîlo – Bourgneuf (le). –Adjudi-  
cation de la (erre et seigneurie du Bourgneuf, par  
décret sur Louise-Julie de Cœurs, au profit d'Alphonse

de Germain deGuérin, chevalier, seigneur de Moulincuf, et de Tiercelin, lieutenant des gardes-françaises; ce registre contient, sur parchemin : 1° l'adjudication; 2° déclaration de command ; 3° consignation ; 4° expédition et sceau; 5° enregistrement; G insinuation; sur papier: 1° une lettre du conteur au décret; 2° des « remarques des » erreurs qui se trouvent au décret de la terre du Bourg-neuf; » la partie en parchemin est interfoliée en papier depuis le folio 136 jusqu'au folio 201.

E. 3773. (Liasse.) – 3 pièces, papier, dont 1 cahier de 16 feuillets . in-folio.

Sans date. XVII-VIII» siècles (?). –Bourg-neuf (le). – « Ventilation de l'acquisition du Bourgneuf. » Pour parvenir au paiement des lolz et ventes eldroiclz » seigneuriaux deubz aux seigneurs dont relève la terre

SÉRIE E. – TITRES DE FAMILLE (VALORY).

22\*1

>' du Bourgneuf, suivant l'acquisition faicle par le con-  
» tract du 24 mars 1655, il est nécessaire de faire une  
» ventilation Je tous les héritages mentionnez au dict  
» contract, atlin que chacun seigneur cognoisse ce qui  
» l ii > appartient » Ces seigneurs sont : l'abbé de Saint-  
Benoît-sur-Loire; l'abbé et les religieux de Morignj :  
M. de Saint-Bonnet; les religieux de Sainte- Croix d'Or-  
léans; le commandeur du Temple, près Etampes; M. de  
Valnay; le duc d'Elampes; M. deSaint-Cyr; le collègue  
du cardinal Lemoyne; M. de la Montagne; le prieur de  
la chapelle Saint-Macé; M. de Boissy-le-S :c; M. de Ma-  
chault-Chambon. – « Etat estimatif de la terre du  
» Bourgneuf, moulin, fiels, fermes, terres et prés et  
» autres droits en dépendants. « Cet état non daté, mais  
dressé postérieurement à 1782, contient un ensemble in-  
téressant de renseignements sur le Bourgneuf, les fiefs  
des Harengeois, de Saint-Bonnet ou des Longs, de Saint-  
Pierre, de Foresta, les fermes de Boismercier, de l'Orme,  
d'Abbeville, des Petits Johannets et Tourcheville, Ezen-  
ville, Bièvres, et Saint-Germain , la Chapelle-Sain l-  
Macé, etc.

]■'.. 3774. (Liasse.) – 7 pièces, papier, dont i cahiers de In, 30  
35 et 44 feulli" in-f°, et 1 feuillet ; in-4°.

19\*0-1925. – Bourgneuf (le). – Sentence d'adju-  
dication par décret de la terre et seigneurie du Bourg-  
neuf, moulin à eau en dépendant, ferme et métairie de  
Boismercier, circonstances et dépendances , et autres  
biens saisis réellement sur Louise-Julie de Cœurs, fille  
majeure, à la requête de Pierre Llmillier, avocat en par-  
lement, au profil d'Alphonse-Gcrinain de Guérin, che-  
valier, seigneur de Moulineuf, lieutenant au régiment

des gardes-françaises, moyennant le prix de :;:;,";00 livres. – Extrait de la dite sentence. – Déclaration des rentes foncières dues au dit S r de Moulineuf, à cause de sa terre et seigneurie du Bourgneuf, dressées sur l'affiche de quarantaine de l'adjudication de la dite terre et sur les mémoires de recettes de feu Savouré, en son vivant receveur de la dite terre ; ensemble des rentes : 766 livres 9 sous 6 deniers, sauf révision. – Autre déclaration des mêmes rentes : total 737 livres 18 sous, avec réserves. – Déclaration des loyers des moulin, ferme, prés et terres labourables, en vertu de la sentence d'adjudication mentionnée au début du présent article.

E. 3775, (Liasse.) – 3 cahiers, papier, de 6 feuillets iu-f° chacun.

14 février 1914. – Bourgneuf (le). – Transaction

entre Anne Ycdeau de Gramont, veuve, en premières  
, le Louis Aubery, chevalier, seigneur de Trilport, conseiller du roi, et, en secondes noces, d'Alphonse de Guérin, chevalier, seigneur de Moulineuf et autres lieux, gouverneur des château et fort de Namùr, la dite Anne en qualité de seule héritière bénéficiaire de feue Anne-Charlotte de Guérin, sa petite fille, laquelle était tille et seule héritière de feu Alphonse-Germain de Guérin, et d'Henriette-Françoise Le Camus, décédée au Château de Bourgneuf le 24 novembre 1\*713, d'une part, et Henriette-Françoise Le Camus, mineure de 18 ans, veuve d'Alphonse-Germain de Guérin, chevalier, seigneur de Moulineuf, Tiercelieux et le Bourgneuf, d'autre part; contenant, entr'autres choses, abandonnemenl, à la dite Henriette-Françoise Le Camus, de la terre et seigneurie du Bourgneuf et dépendances, de la terre et seigneurie de Tiercelieux et de portion dans le grelfe de la vicomte de Rouen.

E. 3" 70. il - 1 rahier, parchemin, de 18 feuillets iu-i".

11 avril 1583. – Bourgneuf (le). – Procès-verbal de visite de la seigneurie du Bourgneuf et des Moulins-neuf au faubourg Saint-Père d'Elampes, fait par Noël Bijon, juge et garde de la prévôté « de la l'erté Aleps, » à la requête de François Roiger, seigneur de la dite seigneurie. La visite commence par un « grand moulin à » bled assis sur la dicte rivière de Juisne au-dessus et » joignant » l'hôtel de Pierre Testard, où pendait pour enseigne l'image de Saint-Martin, et qui était situé au bout du « Pont-aux-lièvres, autrement le Pontde Juisne;» elle se continue par un « autre moulin foulleret estant » assis sur la dicte rivière au dessoulz du dict ponl-aux- » lièvres. » On se transporte ensuite en dehors du faubourg Saint-Père, « allant le long de la dicte rivière de » Juisne droit au villaige d'Ormoy, » pour visiter un autre « moulin folleret, où y a maison couverte de tuilles. » A cause desquelz molins qu'ilz » (les témoins appelés par le juge de la Ferté-Alais) « dient estre appellez les » molins neufz du fief, terre et seigneurie du dict liour- » neuf, dient le dict cours deaue et rivière de Juisne ap- » partenir au dit Roiger, depuis ung gué appelle le gué

» de la Bronarde, estant près du villaige d'Ormoy, au-  
» dessus de la maison de Vaurou, jusques au dessoulz  
» des dietz molins neufz et du dit faulxbourg Saint-  
« Père, et lieu qui se appelle la Teste-à-l'abbé... au-des-  
» sus du dict molin foulleret, deux autres saulx de mo-  
» lins, l'un au-dessus et près du dict molin foulleret,  
» appelé le Sault du molin de Crochet, et l'autre plus

228

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

• hault tirant sur la dicte rivière vers Vauron... » suit  
imitation de ! i censive du chantier appelé la  
» censive de Courte, appartenant à la dicte terre et sei-  
i gneuric des molins neufz... ■ Après quoi se trouvent  
les délimitations des dépendances el apparten incés de la  
neuriede Bourgneuf proprement dite, etc.

1570-1576 - Bourgneuf (le). -Demoiselle Ce iL  
Roiger, lame des fiefs de I! 'gneuf el Maireryc Saint-

■ Pierre, faulxbourg d'Estampes, - baille, à titre de  
ferme, à Gilles Ruchon, procureur au bailliage d'E-  
tampes, el m ivennant un loyer annuel de SO li\ res tour-  
te lieu seigneurial du dict Bourgneuf, se consis-  
tant en maisons, jardins, ..levant et derrière, préz, vi-  
gnes, terres labourables dépendantes d'icelle seigneu-

» rie de Bourgneuf et Mairerye,... aveedemy muyd de

■ blé de renie à prandre sur la mestairye de la Breton-  
nerye et terres dépendantes d'icelle, dont sont deb-  
tempteurs Symon Dupré et les héritiers feu Symon  
De I Porte... - Au bas de cet acte est une déclara-  
tion signée (autogr.) : George Roiger, » qui continue  
pour trois ans le bail au dit Buchon.

i - i

1553-1665. - Bourgneuf (le; - Charles Guettard,  
Thomas Guettard et Philippe Cormereau, à cause de  
Marie Guettard, sa femme, transportent à l'Hôtel-Dieu  
d'Etampes, représenté par les maîtres administrateurs,  
Pierre Forest et Cantien Dallier, une rente de 40 sous  
tournois, assise sur une maison de la rue de Lalun, à  
Etampes. - Titres novels de la dite rente par : 1 • Per-  
rine Grenier, veuve de Daniel Le Conte; -2» Jean Do-  
lebeau, vigneron ; 3° Mathieu Biard, vigneron. - Quit-  
tance de rachat de la dite rente délivrée à Nicolas de  
Cœurs, seigneur de Bourgneuf et autres lieux, par Mi-  
chel Boullemier, maître boulanger, à Etampes, au nom  
et comme administrateur de l'Hôtel-Dieu, et du consen-  
tement de noble homme Jean Alleaume, conseiller du  
roy et lieutenant ancien de l'élection d'Etampes, maire,

Jean Rousse, conseiller du roy, lieutenant en la dite élection, Noël Jolly, chef d'échansonnier de feu Monsieur • d'Orléans, Jacques Duris et Antoine Thibault, marchands, échevins de la dite ville d'Etampes, directeurs temporels de l'Hôtel-Dieu.

E. 3779. (Liasse.) – G pièces parchemin; 1 pièce, papier.

1561-1570-1586. – Bourgneuf (le). – Constitution d'une rente annuelle de 42 sous 6 deniers tournois faite par Pierre Biélixir, vigneron, du faubourg Saint-Pierre d'Etampes, au profil de Françoise Lesné, veuve de Jean Delisle, marchand à Etampes, au nom et comme tutrice des enfants mineurs des feus Georges Hamois et Guillemette Delisle. – Titres de propriété « d'une maison couverte «le thuille, consistant en chambre basse, » chambre haulte, grenier au dessus, el petite court derrière, aisances et appartenances, ... assiz en ceste ville d'Etampes, derrière le presbitaire monseigneur saint- » Bazille du dit Estampes, tenant d'une part, à discrète » personne M r0 Jehan Moisy, d'aultre part, à discrète per-  
•> sonne M re Nicolas Boucheny, prebstre, d'un bout, sur  
>■ une pelite rue qui est derrière le dict presbitaire, et  
» d'aultre bout à Jehan Ralte, une muraille entre deulx... »  
ayant appartenu à - Jehan Mollin, prebstre, chanoine de  
" l'église Sainte-Croix d'Estampes. »

E. 3780. (Liasse.) – 11 pi

parchemin . | apier.

1565-1637. – Bourgneuf (le). – Sentence rendue par Etienne Le Vassor, bailli de la chàtellenie de Guillerval, pour l'abbé de Saint-Denis, en faveur du chapitre de la collégiale de Saint-Croix d'Etampes, représentée par Pierre de Gilles, chanoine et boursier de la collégiale, et Gilles Buchon, son procureur, contre Gabriel Nyord, Pierre Millet et Jean Lebarbier, le jeune, condamnés à passer titre nouvel d'une rente de 40 sous parisis, qu'ils doivent sur une maison et appartenances sises en la paroisse de Guillerval, au lieu de Garsonval, dont ils sont détenteurs. – Titre nouvel d'une rente de 20 sous tournois sur une maison et dépendances au faubourg Saint-Pierre d'Etampes, rue du « Fillouer, » passé au profit de Simon Migault, marchand à Etampes, par Jean Boudier, maçon. – Autre, passé par Michel Boudier, maçon, en son nom et au nom de son frère Jean Boudier, tous deux fils d'autre Jean, au profit d'Henri Thibault, huissier au châtelet de Paris, comme ayant épousé Marie Musnier, veuve en premières noces de Simon Migault, et ayant la garde de son fils Thomas Migault. – Testament de Germaine Dauthon, femme de Pierre Colleau, fait en présence de Jean Larsonnier, no-

taire, et Chevallier, prêtre, vicaire de Saint-Pierre d'Etampes (2 mai 1591), et par lequel elle lègue, enlr'aulres choses, à ladite église, une rente annuelle et perpétuelle

:

d'un <! 'cu 1/3 d'écu sol, à prendre sur une maison sise rue de ' « Lavallouer, » au faubourg Saint-Pierre, donJ elle laisse la jouissance viagère à son mari. – Titre nouvel de la dite rente passé par Léonard Dautlion, vigneron, « au nom et comme héritier et biens tenans » de la deffncte Germaine Dauthon, sa niepce. » – Constitution d'une rente de 6 livres 5 sous tournois à prendre : sur la maison sise rue de « Lavallouer, » 1/2 arpent 1 "2 quartier de terre, champ-tier de Cocliereau, 1/2 arpent 12 quartier au même champ-tier, et 3 quartiers au champ-tier du Bordeau, faite, au profit de l'église Saint-Pierre d'Etampes, par Médartl et Eloi « les Daul->' tons, frères, vigneron, » (ils de Léonard Dauthon. – Titre nouvel de 25 sous de rente donnés à l'église Saint-Pierre par Gervaise Péronnet, veuve de Léonard Dauthon, dans son testament reçu par Pierre Le Roy, prêtre, curé du bourg Saint-Pierre d'Etampes, le 19 novembre 1612, passé par Eloi Danton, fils de la dite Gervaise, au profil de la fabrique de l'église Saint-Pierre, représentée par Jean Villemaire et Jean Louchon, marguilliers. – Titre nouvel des 4 livres de rente ci-devant mentionnées passé par Léonard Dauthon, vigneron, étant au lieu de Léonard Dauthon, son aïeule. – Sentence qui rend exécutoire, contre Pierre Nicolas, le jeune, sonneur de l'église Saint-Pierre, curateur aux successions vacantes de Léonard et Eloi Dauthon, les actes constitutifs des rentes dues par les dits Léonard et Eloi à l'église Saint-Pierre. – Jean Corhillon, marchand à Etamoës, et Catherine de La Lucazières, sa femme, baillent, moyennant une rente annuelle d'un écu sol 40 sous, à Marie Robert, boulanger, et Damien Jourdain, vigneron, un arpent 6 perches de pré en la prairie de Vauroux. – Titre nouvel de la dite rente passé par Jacques Cappy, vigneron, et Toussaint Jourdain, vigneron, au profit du chapitre de Notre-Dame d'Etampes, à qui Jean Corbillon et Catherine de La Lucazière l'avaient donnée par disposition testamentaire.

E. 3781. (Liasse.) – 7 pièces, parchemin.

1573-ieot. – Bourgneuf (le). – Titre nouvel de 10 livres tournois de rente annuelle passé, au profit de la collégiale Sainte-Croix d'Etampes, par Nicolas Jallanl, maréchal, d'Etampes, et Catherine Charpentier, sa femme, veuve en premières noces de Jean Le Cocq, aussi maréchal. – Titre nouvel de 10 sous parisis de rente passé, au profil, de Catherine Pasquier, tille de feu Claude Pasquier, vivant, sergent royal à Etampes, par Marguerite Provensal, veuve d'Anselme Corbillon, vivant, potier d'étain, à Etampes, étant au lieu de Michel Hudebert,

SERIE E. - TITRES DE FAMILLE (VALORY). 22?

boucher, d'Etampes. - Transport de la dite rente fait

par Catherine Pasquier à Catherine llochereau, veuve de Michel Lambert, d'Etampes. - Transaction entre Louise Laumosnier, veuve de Louis Dupré, vivant, boucher, à Elampes, d'une part, et Marguerite de Lespine, fille de feu Pierre de Lespine, vivant, sergent royal à Etampes, où il est question d'une rente de 5 écus 33 sous 6 deniers tournois au profit du chapitre Notre-Dame d'Etampes, sur une maison au « Parray Notre-Dame. - Vente de la moitié de la dite maison faite par Jean Vacher, laboureur, demeurant à Mauchamps, tant en son nom, à cause de Besnarde Loismet, sa femme, que comme tuteur de Cantienne Loismet, sa belle-sœur, fille mineure de feu Jacques Loismet, vivant, laboureur, d'Etampes, et Marie de Lespine, qui était héritière pour un quart de feus François et Nicole les Moreaulx, enfants de feus Jean Moreau et Catherine Guillemeau, à Louise Laumosnier, ci-devant nommée. - Sentence d'exécution du testament de Marguerite de Lespine, fille de feus Pierre de Lespine et Jeanne Gilelte. qui adjuge à Thomas Mynier et Bernarde de Lespine, sa femme, une renie de 9 livres 6 sous tournois, en deux parties, assises sur deux maisons au Perray Notre-Dame. - Bail d'une de ces maisons fait à Jeanne Berteau, veuve de Canlien Thérnard, par Marguerite de Lespine et Louise Laumosnier, moyennant une rente de 8 livres 12 sous 6 deniers.

E. 3 7 S 2 . (Liasse.) - 15 pièces, parchemin.

1593-1633.- Bourgneuf (le). - Titres de propriété d'une maison et appartenances en la grande rue du bourg Saint-Pierre d'Etampes, ayant appartenu successivement aux Mouton, Mainfroye, Faye et Rigault, tenue en censive du prieur du dit bourg Saint Pierre et chargée de 4 livres tournois de rente annuelle envers Jacques Paris, marchand tanneur d'Etampes. - Gabrielle Paulmier, veuve de Macé Guisenet, bourgeois d'Etampes, cède à Jean Foye (Faye), vigneron, moyennant une rente annuelle d'un écu 1/3, un quartier de vigne au champtier de Courte, vignoble du bourg Saint-Pierre; un autre quartier de vigne au champtier « de » Cousdray, » même vignoble. - Roch Lhoste. hôtelier au faubourg Saint- Pierre, vend à Jean Mercier, Jean Yvert et Cantian Rigault, vigneron, du même faubourg, 5 quartiers de vigne en une pièce au champtier de Cocliereau, moyennant 270 livres tournois. - Marie Meusnier, femme d'Henri Thibault, demeurant à Etampes, baille, moyennant une rente annuelle de 20 livres tournois, à Durand Moullin, vigneron, du bourg Saint-

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

Pierre d'Etampes, une maison avec ses appartenances, grande rue du dit faubourg. — Pierre Gervoise, vigneron, demeurant au Parvy Notre-Dame d'Etampes, el sa femme Marguerite Mulot, baillent, moyennant une rente annuelle de 4 livres 15 sous tournois, à Pierre Le Roy, vigneron, du bourg Saint-Pierre d'Etampes, une maison « assize au dict Bourg Saint-Pierre, en la rue tendant » de Lorme à l'église du dict lieu, » avec une quarte de terre, située en face de l'autre côté de la dite rue. — Les mêmes vendent la dite rente à Michel Plumet, marchand, bourgeois d'Etampes. — Geneviève Plumet, veuve de Claude Daussy, écuyer, sieur de ttoigny, transporte la dite rente à Nicolas de Cœurs, seigneur duBourgneuf, conseiller du roi, receveur et payeur des renies de l'Hôtel-de-Ville de Paris. — Jean Dollebeau, vigneron, de la paroisse Saint-Pierre d'Etampes, baille, moyennant une rente annuelle de 4 livres 12 sous 6 deniers tournois, à Pierre Mainfroy, du faubourg Saint-Pierre, 3 quartiers de terre et vigne, sis au terroir de Morigny, ebamptier de « Vauloger. » — Jacques Godin, sergent royal à Etampes, ayant épousé Fleurie Paris, baille, moyennant une rente annuelle de 6 livres 10 sous tcurnois, à Philibert Giron, vigneron, un quartier 1/2 de vigne en 3 parties, sises au ebamptier de Malœuvre, Vauluisant et Gros-Morin. — Bail d'un demi arpent de vigne au ebamptier d'Espinans, fait au même et à Michel Fontaine, aussi vigneron, par Catherine. Le Long, veuve en secondes noces de Guillaume Pépie. — Simon Ducharme, marchand, demeurant à la Boissière de Saint-Vian, se portant fort pour sa femme Barbe Clianon, baille, moyennant une rente annuelle de 4 livres tournois, à Guillaume Le Roy, vigneron, diverses pièces de terre sises au Bois-Renault, aux champtiers de Sainvilliers, de la Belle-Croix et de l'Alouette. — Bénigne Le Ragois, sieur du Bourgneuf, trésorier provincial à Metz, Toul et Verdun, baille, moyennant une rente annuelle de 21 livres 17 sous G deniers tournois, à Jean Moreau, marchand parcheminier, et Elicnnelle Moreau, sa femme, 1/2 arpent d'aulnaic sis à Vaudouleur, et 1 arpent et 1/2 quartier 8 perches de pré, sur la grande sente. — Sentence qui reçoit le déguerpissement de ces immeubles fait par Jean Fouldricr, qui les avait acquis des preneurs sus-nommés, et devait 5 années d'arrérages de la rente.

E. 3783. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

t«03-Mr>i.». — Bourgneuf (le). — Titres d'une rente foncière de 3 livres 10 sous due au chapitre Notre-Dame d'Etampes, à la charge successivement de Cantien Thé-

nard, Michel Boullemier et Elisabeth Thénard, et Michel llanlefeuille. — Cancian Balle, vigneron, el Bcrlberanne Mignon, sa femme, vendent, moyennant 81 livres tournois, à Bénigne Le Ragois, conseiller du roi et trésorier

principal à Metz et pays Messin, 1 quartier 1/2 de vigne en 2 pièces au champlier du Couldrays, vignoble du bourg Saint-Pierre d'Etampes; les dites pièces chargées de 6 deniers parisis de cens par arpent envers la collégiale Notre-Dame d'Etampes. — Bail de 3 quartiers de vigne au même vignoble, ebamptier de Moisons, fait, moyennant une rente de 30 sous tournois, par Pierre Pinguel, marchand du bourg Saint-Pierre d'Etampes, à Salurny Ruelle, vigneron de Guignonville. — Bénigne Le Ragois cède divers immeubles à Cantien Boullemier, vigneron, demeurant au bourg Saint-Pierre d'Etampes, et en reçoit, comme échange, une rente de 8 livres tournois, à prendre sur Pierre Mainfroy, le jeune, vigneron, demeurant au même lieu. — Le même baille à Cancien Dorasse, vigneron, du faubourg Saint-Pierre d'Etampes, et Catherine Boucher, sa femme, 5 quartiers de terre, terroir du bourg Saint-Pierre, ebamptier de la Belle-Croix, moyennant une rente annuelle de 8 livres 10 sous tournois. — Le même baille à Jean Vivyer, vigneron, demeurant au bourg Saint-Pierre d'Etampes, un quartier de vigne, au champlier de Sainvilliers, moyennant une rente de 40 sous tournois. — Bail d'une maison sise au bourg Saint-Pierre d'Etampes, grande rue de la Boucherie, fait, moyennant une rente annuelle de 40 livres tournois, à Jean Bouchon, marchand hôtelier du dit bourg Saint-Pierre, par Bénigne Le Ragois. — Pièces relatives à une rente de 25 livres tournois, constituée, au capital de 400 livres, et au profit de Rénigne Le Ragois, par Etienne Chappart, marchand, demeurant en la paroisse de Saint Basille d'Etampes, et Cantienne Barillier, sa femme. — Titre nouvel d'une rente de 10 sous tournois, passé, au profit du chapitre de l'église Notre-Dame d'Etampes, représenté par Louis Barat (14 septembre 1627), prêtre, chapelain de la dite église, par Cantien Billard, tisserand en toiles, du faubourg Saint-Pierre d'Etampes. — Titre nouvel de la même rente passé, au profit d'Alexis-François de Cœurs, seigneur du Bourg-neuf, par Marie Gaultier, veuve en premières noces du dit Cancien Billard.

E. 3784. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

igo \*-i«\* i. — Bourgneuf (le). —Transport d'une rente de 100 sous tournois, à prendre sur Pierre Le Roy, vigneron, fait par Jean Carte, corroyeur, et Noële Lau-

SÉRIE E. — TITRES DE FAMILLE \ at)RY).

mosnier, sa femme, à ■■ honorable homme Jean Lau-  
» reault, » avocat au parlement de Paris (12juin L60\*5 .  
— Transport de la même rente fait à Jacques Petit, maître tailleur d'habits, par « noble homme Léon Laureault, »< laine, avocat au parlement. > 26 novembre 1618. — Sentence qui ordonne l'acceptation des offres faites, pour le rachat de la dite renie, par Etienne Petit, tailleur d'habits, et Pierre Petit, [ils et héritiers de Jacques Petit, à la requête de Jacques Fillon, huissier, à cheval, au par-

lement de Paris, ayant droit par transport de Mathurin Conart et de Marie Guyot, sa femme, seule héritière de feu Pierre Guyot, avocat au parlement, et de Marie Lanreault, sa femme, qui étaient héritiers de Léon Laureault, l'aîné, père de Marie Laureault. — Transport de la même rente de 100 sous à prendre « sur une maison... » seize au faubourg Saint-Pierre d'Etampes, rue des » Sablons, provenant de la succession habandonnée de » feu Pierre Le Roy, vigneron... » fait par Pierre et Antoine Le Petit, tailleurs d'habits à Etampes, à Frai Alexis de Cœurs, sieur du Bourgneuf, — Titre nouvel d'une rente de 33 sous 4 deniers tournois, assise sur une maison, faubourg Saint-Pierre d'Etampes, « en la grande » rue tendant de l'église du dict lieu à la porte de Pi- » limiers, » passé, au profit de Louis Trouette, par Léon Lemaire, vigneron, — Transport de 110 sous 6 deniers tournois de rente à prendre sur les biens de Pierre Bié- trix, vigneron, fait à Cantien Rigault, vigneron, par Noël Boissier, sergent royal à Etampes, à cause de Guil- lemelte Delisle, sa femme, Pierre Colleau, chirurgien à Etampes, tant en son nom qu'au nom de Zacharie Col- leau, « M e Seruzier, » à Etampes, son frère, et Jacques Chevrier, lannelier, tuteur des mineurs de Pierre Che- vrier et de Nicole Colleau, sa femme. — Transport d'une rente de "20 livres tournois a prendre sur Durand Moul- lin, vigneron, fait par Thomas Rigault, greffier de l'élec- tion d'Etampes, seigneur de Thoureau, à Bénigne Le Ragois, trésorier provincial à Metz, Toul et Verdun, sei- gneur du Bourgneuf. — Bail d'un demi arpent 1/2 quar- tier et 1/2 quarte de terre en 6 pie es, sises au terroir du faubourg Saint-Pierre, chantier de Bretonnerie, fait, par le susdit Bénigne Le Ragois, à Toussaint Jourdain, vi- gneron, moyennant une rente annuelle de 8 livres tour- nois. — Titre nouvel d'une rente de 22 livres tournois, dans lesquelles sont comprises les 8 livres sus-men lion- nées, passé par le même Jourdain au profit de Catherine Gobelin, veuve de Bénigne Le Ragois, tutrice de leur fils, et de Marie Le Ragois, femme de Jacques Du Jardin, conseiller à la cour des aides, et Madeleine Le Ragois, femme de Charles Hervé, conseiller au parlement de Paris. — Constitution d'une rente de 40 sous tournois,

23i

au capital de 32 livres tournois, provenant d'une fonda- tion d'obit par Besnard Coquet, faite par Madeleine Georges, veuve en dernières noces de Pierre Bûchez ou Buchel. au profil delà fabrique de l'église Saint-Pierre d'Etampes, acceptant par Jean Papillon, Pierre Jubin, Eloi Barbault et Pierre Boucher, proviseurs ou marguil- liers eu exercice, el du consentemenl de pierre 1-e Roy, curé, Jean Jubin, Jean Bouchon, Michel Boullemier, le jeune, Jean Halte, Artus Lemaire, Zacharie Vallée, François Bauldry, Michel Bauldry, Jean Villemaire , Guillaume Lccomte, Pierre Joisneau et plusieurs autres habitants de la paroisse (5 mai 1624). — Titre nouvel de la dite rente passé au profit de la dite fabrique par Charles Bûchez, vigneron, au nom et comme héritier, à cause de Françoise Bûchez, sa femme, de Madeleine

Georges. -Constitution d'une rente de '■'• sous "'> deniers faite par Michel Mercier, le jeune, vigneron, au profit de la fabrique de l'église Saint-Pierre d'Etampe .

- Titre nouvel de la dite rente passé au profit de la dite fabrique par Eloi Dauthon, l'aîné, vigneron, au nom el comme ayant épousé Marie Mercier, iille unique et seule héritière de feu Michel Mercier. -Transport d'une rente de 20 -es tournois à prendre sur Mathieu Boucher; vigneron, fait par Jean Mercier, vigneron, à Louis Barrât, prêtre, chapelain de Notre-Dame d'Etampes. -Titre nouvel passé, au profit du même, par Mathieu Boucher, vigneron, comme étant au lieu et droit de Jean Mercier.

- Constitution d'une rente de 11 livres 5 sous tournois faite, au profit de Médard Paulmier, meunier, par Eloi Dauthon, vigneron, et Marie Martin, sa femme. - Transport d'une rente de 12 livres 3.sous 9 deniers tournois, à prendre sur Charles Buchet, vigneron, fait à Bénigne Le Ragois, sieur du Bourgneuf, par Jean Boucher, fils d'André, el Pasquière .Mercier, sa femme. - Jacques Godin, procureur aux sièges royaux d'Etsmpes, el Jacqueline Gilbert, sa femme, vendent et transportent au dit Bénigne Le Ragois, une maison et ses appartenances, en la paroisse Sainl-Giles d'Etampes: 1 arpents de terre sur les paroisses de Saint-Pierre d'Etampes et d'Ormoy; 23 livres tournois de rente, acquises de Nicolas Thirouin, prêtre, curé de Saint-Basile d'Etampes, et à prendre sur X.Chassecullier, héritier de feu Guillaume Chassculier; 8 livres 13 sous tournois de rente due par la veuve et les héritiers de Louis Bourdon; 7 livres 10 sous tournois de rente sur la veuve Jacques Moussault ; 6 livres tournois de rente sur Julien Fontaine et Joachim Pézard; 10 livres tournois de rente sur Michel Girard, foulon; 10 livres tournois de rente sur Julien Simoneau, save-tier; 367 livres tournois dues par le sieur de Bussy. - Transport d'une rente de 19 livres 5 sous tournois fait,

232

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

au susdit Jacques Godin, par Mas Guisenet, ci-devant substitut du procureur du roi à Elampes. - Transport de 31 livres 15 sous tournois de rente, dans laquelle sont comprises les 19 livres 5 sous tournois sus-inenlionnées, fait à Bénigne Le Ragois par le dit Godin.

E. 3783. (Liasse.) - 19 pièces, parchemin : 1 pièce, papier.

1610-1657. - Bourgneuf (le). - Bail de 1 quartier de vigne et 1 pièce, au champ-tier de Moisons, vignoble de Morigny, fait, moyennant une rente annuelle de (5 livres tournois, à Martin Moullin, vigneron du bourg Saint-Pierre d'Etampes, par Pierre Mainfroy, le

jeune, vigneron, du même lieu. – Transport de la dite rente fait par ledit Mainfroy et Marie Clairon, sa femme, à noble homme Léon Leaureault, avocat au parlement, demeurant à Elampes. – Titre nouvel passé par Martin Moulin à noble homme Pierre Guyot, avocat en parlement, demeurant à Elampes, à cause de sa femme Marie Leaureault, étant aux droits du dit Léon Leaureault. – Rachat de la dite renie fait à Pierre Guyot par Bénigne Le Ragois, sieur du Bourgneuf, receveur payeur des renies de la ville de Paris. – Titre nouvel d'une rente de 3 livres tournois passé par Pierre Garnier, vigneron du bourg Saint-Pierre d'Etampes, au profit de Pierre Duris, marchand, d'Etampes. – Vente de 30 sous tournois de rente, à prendre annuellement sur Antoinette Cléron, veuve de Jean Delernc, faite à Toussaint Maslon, charron, d'Etampes, par Pierre Mainfroy. – Constitution d'une renie de 18 livres 15 sous, au capital de 300 livres, faite par Pierre Pinguenet, marchand cabarelier du bourg Saint-Pierre à Elampes, et Perrine Besnard, sa femme, au profit de Jacques Paris, marchand tanneur d'Etampes. – Constitution d'une renie de 18 livres 15 sous tournois au capital de 300 livres, faite, au profit de Bénigne Le Ragois, sieur du Bourgneuf, par Mathurin Feilleret, receveur fermier de la terre et seigneurie de « Lonye, » et Pierre Colleau, maître chirurgien, demeurant à Etampes. – Titre nouvel de la dite rente passé par Etienne Heinard et Marie Macé, sa femme. – Procédures touchant cette rente. – Titre nouvel d'une rente de 6 livres tournois passé par Mathieu Le Vasseur, père et fils, d'Etampes, au profit de Jean Léger, marchand à Etampes, ayant les droits acquis par échange de Michel Gillet, chevalier d'écurie du roi, tenant la poste à Etampes. – Constitution d'une rente de 05 livres 12 sous 6 deniers tournois au capital de 1050 livres, faite, au profit de Bénigne Le Ragois, par Roch L'hoste, marchand, et Perrine Taracquier, sa femme, d'Etampes. – Bail d'im-

meubles fait par le même aux mêmes moyennant une rente annuelle de 3 livres 15 sous tournois. – Titre nouvel d'une rente de 8 livres 12 sous 6 deniers passé, au profit de Pierre Legendre, procureur ès-sièges royaux d'Etampes, par Michel de « Ilaultefeille, » marchand, d'Etampes, ayant les droits acquis de Michel Boullemier, le jeune, vigneron, du bourg Saint-Pierre d'Etampes, et Elisabeth Thénard, veuve de Louis Lyon. – Constitution d'une rente de 9 livres 7 sous 6 deniers tournois faite par Jean Lecomte, vigneron, et Claire Chastignier, sa femme, du faubourg Saint-Pierre d'Elampes, au profit de François Pichonnat, apothicaire, bourgeois d'Etampes. – Transport de la dite rente faite par Antoine Lenoir, greffier de la prévôté d'Etampes, et Jeanne PichonDat, sa femme, fille et héritière du susdit François Pichonnat, à noble homme Nicolas de Cœurs, seigneur du Bourgneuf, conseiller du roi, receveur et payeur de rentes de l'hôtel-de-ville de Paris, « absent, honorable homme » Barthélémy Decœurs, son frère, concierge du lieu seigneurial du Bourgneuf, à ce présent, acceptant pour « le dict sieur son frère. » – Constitution d'une rente de 7 livres 6 sous 3 deniers tournois faite, par le sus-

nommé Jean Lecomte, au profit de Jean Moulrier, marchand, du bourg Saint-Pierre à Etampes.

E. 3786. (Liasse.) — ■ 11 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

1GBO-17SS. — Bourgneuf (le). — Déclaration d'héritages tenus à cens de Nicolas de Cœurs, seigneur du Bourgneuf et de la censive des llarengois, à cause de cette censive, par les religieux de la maison Saint-Eloi de Paris, représentés par D. Basile Fleureau, prêtre, religieux de la congrégation des Barnabites et supérieur de leur maison à Etampes. — Déclaration d'héritages tenus à cens d'Alexis-François de Cœurs, seigneur de Bourgneuf et de la Mairie, à cause de la dite Mairie, par Jean Dantfels, chanoine de Notre-Dame d'Etampes, procureur fondé du chapitre. — Requêtes et assignations et sentences à l'effet de paiement d'arrérages de rentes. — Baux à rente fails par Alphonse-Germain de Guérin, seigneur du Bourgneuf, à Médard Collet et à Pierre Houllier. — Pierre Jabineau de la Voûte, procureur au bailliage d'Etampes, prévôt, juge civil et criminel du prieuré de Saint-Pierre, au nom et comme fondé de procuration spéciale des Chartreux d'Orléans, cède à Guy-Louis-Lienri, marquis de Valory, « un espace de mazure ou » estoit cy devant une maison dont il ne reste qu'un » monceau de pierre, avec un petit terrain derrière un » triangle, assis au faubourg Saint-Pierre du dit Etani-

SERIE E. — TITRES DE FAMILLE (VALORY)

233

» pes, faisant le coin de la rue du Sablon et celle de l'A-valloir, vis-à-vis la maison du prieuré, qui appartient » aux dits Chartreux, moyennant le payement d'une rente de 3 livres à l'œuvre et fabrique de la paroisse Saint-Pierre, en l'acquit et décharge de la Chartreuse d'Orléans.

— Note : « C'est sur ce terrain qu'est basty l'auditoire. »

— Lettre d'Aubry, chanoine de Notre-Dame d'Etampes, se plaignant des usurpations du seigneur du Bourgneuf.

— Quittances des arrérages d'une rente de 50 livres due à l'abbé François Maitrot par le comte de Valory de Léeé.

— Vente de 2 pièces de terre, terroir Saint-Pierre, champ-tier des Rastes, faite à Pierre Lesourd, marchand mégis-sier, à Etampes, par François Lesourd, marchand à Etampes, et Elisabeth Angot, sa femme. — Déclaration d'une maison sise à Etampes, rue du Tripot, paroisse Saint-Basile, et une portion de jardin sur la rue des Groissonneries, faite par Jean-Baptiste de « Toillouve de » Bonnevaux, » chevalier, seigneur de Bonnevaux, ancien capitaine de carabiniers, chevalier de Saint-Louis.

E. 3787. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

f GlS-1615. — Bourgneuf (le). — Noble homme Louis Blachot, conseiller et élu en l'Élection d'Etampes, et sa femme Marie Accarie, vendent à noble homme Pierre Hardy, grenetier en la gabelle d'Etampes, une rente annuelle et perpétuelle de 10 livres tournois qu'ils avaient droit de prendre sur Charles Claverot, marchand épicier à Etampes, et Madeleine Manery, sa femme. — Transport de la dite rente faite à noble homme Bénigne Le Ragois, sieur du Bourgneuf, conseiller du Roi et trésorier provincial à Metz et pays Messin, par Pierre Hardy, qualifié contrôleur ordinaire des guerres. — Titres de propriété d'une maison à Etampes, paroisse Saint-Basile, près le champ du château, pour ledit Bénigne Le Ragois.

— Echange entre le dit Bénigne Le Ragois, qualifié conseiller du Roi et receveur général de ses finances à Limoges, d'une part, et Guillaume Iloudry, marchand, demeurant à « Villeconnin, » tant en son nom que comme procureur fondé de Marie Marsault, sa femme : le premier donne la maison de la rue du Château et reçoit du second plusieurs rentes dues par Jacob du Yau, vigneron de Villeconnin, Gilles Bourdeau, vigneron du même lieu, les héritiers Jean Thiboust, Jean de Taré, vigneron, de Mouflès. — André Gobert, marchand épicier-mercier, vend au même Bénigne Le Ragois, qualifié sieur du Bourgneuf, conseiller du Roi, receveur et payeur des rentes de la ville de Paris, assignées sur les gabelles, un arpent 3/4 de terres labourables en deux

Seine-et-Oise. — Série E. — Tome II.

pièces, sises au terroir du faubourg Sainl-Fère d'Etampes, l'une au champ tier de Bretagne, l'autre au champ tier du Colombier. — Rétrocession des immeubles à Bénigne Le Ragois à Guillaume Houdry, faite au même par Marie Marsault, veuve du dit Iloudry. — Jacques Horace, marchand hôtelier, demeurant à Etampes, et Marguerite Pinot, sa femme, vendent au même Le Ragois, 1/2 arpent de vignes en trois pièces sises au vignoble Saint-Pierre d'Etampes, champ tier de Moisons. — Antoine Frussard, maître boulanger, demeurant à Etampes, au nom et comme tuteur des enfants mineurs de lui et de feu Denise Frussard; Nicolas Fournier, maître boulanger, demeurant à Etampes, et Marie Frussard, sa femme, Marguerite Frussard; tous héritiers de feu Jeanne Frussard, veuve de Michel Fouclin, vendent au même Le Ragois 100 sous tournois de rente foncière, à prendre annuellement sur une maison sise à Etampes, rue de la Savatlerie, appartenant à Jean Hélot, maître cordonnier, demeurant à Paris, et à Marie Macé, sa femme. — Vente de ladite maison faite audit Le Ragois par les dits époux Hélot. — Jacques Godin, conseiller et avocat du Roi en l'Élection d'Etampes, tant en son nom que comme se portant fort de Jacqueline Gilbert, sa femme, vend au même, plusieurs pièces de terre sises aux champ tiers du Clou du Temple de Montouer, de la vallée Bertrand, du Longreage, près le Temple, de Fleu-

rieltes, proche les Belles-Croix, de la vallée de Lumery, de la Croix, des Gardes, du Chemin-aux-Vaches, du Noyer-Puttin, des Mérites, Chemeau, des Coustumes.

E. 3788. (Liasse.) – 24 pièces, parchemin : 13 pièces, papier.

1622-1600.– Bourgneuf (le). – Bénigne Le Ragois, sieur du Bourgneuf, trésorier provincial à Metz et pays Messin, baille, moyennant une rente annuelle de 10 livres 4 sous 4 deniers tournois, à Etienne Moreau, marchand cabarelier au Peray Notre-Dame, à Etampes, 1 quartier 1/2 de vigne, vignoble du bourg Saint-Pierre, champnier des Courtes. – Le même baille à Médard Dolhon, vigneron, moyennant une rente annuelle de 20 livres tournois, diverses pièces de terre sises aux champniers des Grosses-Têtes, des Blanchés, du Couvent, de Courte, de Montanchault, derrière les vignes du Coulrjay. – Vente, moyennant le prix de 120 livres tournois, d'une moitié de maison sise rue de la Boucherie, faubourg Saint-Pierre d'Etampes, indivise avec Jacques Racleardy, cordier, faite à Jean Le Roy, vigneron, par Jean Villemaire, maréchal. – Jean Bournillan, sergent royal à Etampes, Anne Provcnsal, sa femme, et Girard Pro-

30

234

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

vensal, marchand apothicaire à Etampes, tant en son corn personnel que comme se portant fort pour sa femme, l-ranc.oise Lebedeau, veulent à Bénigne Le Eagois, une maison sise au Péray Notre-Dame, et 1/2 arpent 1/2 quartier d'Aulnaie, pour le prix de 800 livres tournois. – Bail dos dits immeubles fait, moyennant une rente annuelle de 55 livres tournois, à Pierre Courtillet, jardinier, par le dit le Ragois. – Sentences qui autorisent le même Le Ragois à se remettre en possession d'immeubles dont les lenanciers ne payent pas exactement les rentes. – Françoise Le Brun, veuve de Jacques Moussault, archer en la maréchaussée d'Etampes, vend, moyennant 180 livres tournois, à Salomon Lesage, marchand à Etampes, au nom et comme tuteur de Marie Sinsard, fille de feu Jean Sinsard et de Marie Banouard, à présent femme du dit Lesage, et à Hiérome Sainsard, un jardin clos de haies et murs, au faubourg Saint-Pierre d'Etampes. – Vente, moyennant 400 livres tournois, des 3/4 d'une maison sise rue de la Boucherie, faubourg Saint-Pierre à Etampes, faite par Jean Le Roy, vigneron, à Denis Bourdon, vigneron, à qui appartient le quatrième quart. – Bénigne Le Ragois baille à Jean Moreau, le jeune, parcheminier à Etampes, une maison couverte en ebaume, sise au Péray, et deux pressoirs, aussi couverts en chaume, « ser- » vant à pressurer vins, » le tout moyennant une rente

annuelle de 10 livres tournois. – Jean et Simon Le Roy, frères, vigneron, baillent, moyennant une rente annuelle de 55 sous 9 deniers, à Michel Mercier, le jeune, vigneron, une quarte 1/2 de vigne, vignoble du faubourg Saint-Pierre, champnier des Bastes. – Transport de la dite rente fait, par les dits Le Roy, à Hiérosme Testard, chirurgien de Monsieur, frère unique du roi. – Constitution de 12 livres tournois de rente faite, au profit du sus dit Testard. par Michel Mercier, et Denise Trament, sa femme. – Nicolas de Cœurs, seigneur du Bourgneuf, payeur des renies de l'Hôtel-de-Ville de Paris, cède à Nicolas Testard, chirurgien à Etampes, fils de Hiérosme, une rente de 14 livres sur les héritiers de François Huan, boisselier, et en reçoit, par échange, une rente de 14 livres 15 sous 9 deniers tournois due par Eloi Dauton et X. Mercier, sa femme. – Titres de propriété d'une maison sise à Etampes, rue de la Boucherie, et d'une quarte de terre, données à bail à titre de rente à Julien Simonneau, savetier, et ayant appartenu successivement à Jacques Godin, procureur aux sièges royaux d'Etampes et aux seigneurs du Bourgneuf. – Bénigne Le Ragois baille, moyennant une rente annuelle de 12 livres tournois, à Michel Bauldry, vigneron, 3 pièces de terre sises en la paroisse Saint-Pierre d'Etampes. – Cession du dit bail faite par Bauldry à Michel Le Blanc, marchand hôtelier à Etampes. –

Bail d'un demi arpent de pré, même lieu, fait, moyennant une rente annuelle de 9 livres tournois, à Julien Chappe, vigneron, par le même Le Ragois. – Marie Baugin, veuve de Pierre Boudonneau, l'ainé, marchand boucher d'Etampes, âgée de 80 ans, donne à Pierre et Mathurin Boudonneau, bouchers, à Antoine Feussard, boulanger, et Marie Boudonneau, sa femme, 2 arpents 1 quartier de terre en 3 pièces, sises au terroir du faubourg Saint-Pierre d'Etampes, champniers du Bourdeau, des Rogiers, et à la vallée de Collin. – Catherine Gobelin, veuve de Bénigne Le Ragois, tutrice de leur enfant mineur, et se portant fort pour Marie Le Ragois, femme de Jacques Dujardin, conseiller à la Cour des Aides, et de Madeleine Le Ragois, femme de Charles Hervé, conseiller au parlement, vend à Pierre Motheux, pour le prix de 500 livres tournois, diverses pièces de terre, sises au terroir de Morigny, champnier de la Haye-des-Roches, terroir Saint-Pierre d'Etampes, champnier du Couldrays, de Montanchault, des Nouret de la Fontaine, delà Boudiné, de la Mare de Bieule. – Vente d'un jardin sis au faubourg Saint-Pierre d'Etampes, rue des Aveugles, faite, moyennant 15 livres tournois, par Guillaume Goudart, tailleur d'habits, demeurant à Bouville, et Marie Vallée, sa femme, à Nicolas de Cœurs, seigneur du Bourgneuf. – Echange d'immeubles entre de Cœurs, seigneur du Bourgneuf, et Cantien Faye. – Vente d'une maison, sise au faubourg Saint-Pierre d'Etampes, près Giraufosse, faite pour le prix de 140 livres tournois, à Nicolas de Cœurs, par Pierre Jourdain, vigneron, et Marie Baudry, sa femme. – Simon Le Roy, vigneron, et sa femme, Marguerite Lemaire, vendent, pour 12 livres tournois, à Crestien Hochereau, marchand drapier à Etampes, la 4<sup>e</sup> partie d'un demi arpent 1/2 quartier de

vigne, au vignoble Saint-Pierre, champtier de Sainvillier. La feuille qui sert de couverture à l'acte de vente précédent est une déclaration de vente de 3 quartiers de terre en plusieurs pièces et divers champniers faite à Nicolas de Cœurs par Pépie, en Avril 1660.

E. 3789. (Liasse.) – 13 pièces, parchemin.

1633-1656. – Bourgneuf (le). – Transport d'une rente foncière annuelle de 3 livres tournois fait à Bénigne Le Ragois, sieur du Bourgneuf, conseiller du Roi et trésorier provincial à Toul, Metz et Verdun et pays Messin, par Pierre Pinguenet, marchand, et Perrine Bénard, sa femme, demeurant au bourg Saint-Pierre d'Etampes. – Titre nouvel d'une rente de 8 livres tournois passé, au profit du même, par Pierre Mainfroy, le jeune,

vigneron, d'Etampes. – Transport d'une rente de 11 livres tournois fait à Claude Haniouys, greffier et tabellion de la rhâtellenie de Menil-Gérault, demeurant à Etampes, par Zacarie Vallée, marchand du bourg Saint-Pierre d'Etampes. – Bénigne Le Ragois cède à Jean Martinet, vigneron, d'Etampes, 18 livres 15 sous de rente foncière, et en reçoit en échange une maison sise au faubourg Saint-Pierre. – Bail d'un quartier de vigne sis au vignoble du faubourg Saint-Pierre d'Etampes, champtier de Courte, t'ait par François Forest, sergent royal à Etampes et procureur fondé de Bénigne Le Ragois, au susdit Jean Martinet, moyennant une rente annuelle de 4 livres tournois. – Constitution d'une rente de 20 livres 18 sous 9 deniers faite par le même Martinet, au profit de Jean Houllier, meunier, demeurant au bourg Saint-Pierre d'Etampes. – Titre nouvel des rentes dues par ledit Jean Martinet à Bénigne Le Ragois, passé au profil de sa veuve Catherine Gobelin, et de ses tilles Marie Le Ragois, femme de Jacques Dujardin, conseiller à la Cour des Aides, et de Madeleine Le Ragois, femme Charles Hervé, conseiller an Parlement. – François Forest, procureur fondé de Bénigne Le Ragois, baille à François Guatin, vigneron du faubourg Saint-Pierre d'Etampes, un quartier de vigne au vignoble Saint-Pierre, champtier de Courte, moyennant une rente annuelle de 40 sous tournois. – Constitution d'une rente de 25 livres au capital de 400 livres tournois faite, au profil de Jean « de Galteau, » écuyer, sieur de Puizelles, conseiller et commissaire ordinaire des guerres, par Agathe Lucquereau, veuve, en dernières noces, de Jean Guibourt, vivant, sergent royal en l'Élection d'Etampes, Pierre Guibourt, sergent royal au Bailliage d'Etampes, et Catherine Loriau, sa femme, et Iliérosme Testard, chirurgien de Monsieur, frère du Roi, demeurant au Perray, paroisse Notre-Dame d'Etampes. – Constitution d'une rente de 18 livres 15 sous tournois, au capital de 300 livres, faite par Jean Menant, marchand tanneur, demeurant à Etampes, et Andrée Guyard, sa femme, au profit de « Jehan de Galetteau, escuier, seigneur de Pui- » selet-le-Marais, l'un des cens gentilshommes de Sa

» Majesté, demeurant au dict lieu de Puisselet » –

Rail de portion de vignes au vignoble du faubourg Saint-Pierre, champ-tier de « Courte, » fait, moyennant une rente annuelle de 4 livres tournois, à Léon Lemaire, vigneron, du faubourg Saint-Pierre, par François Forest, mandataire de Bénigne Le Ragois. — Transport d'une rente de 1 livres 10 sous tournois sur le dit Léon Lemaire, fait à Crestien ïoehereau, marchand drapier d'Etampes, par Jean ïoehereau, capitaine de charrois de l'artillerie de France. — Transport de la susdite rente

SERIE E. — TITRES DE FAMILLE (VALORY). '- ; i : >

fait h Nicolas de Cœurs, seigneur du Bourgneuf, conseiller du Roi, receveur et payeur des renies assignées sur les tailles de l'Hotel-de-Ville de Paris, par Robert Pépie, marchand à Etampes, et Jeanne ïoehereau, sa femme.

E."3790. Liasse.) — 3 pièces, pSich'ertiin ; 3' pièces, 'Jtapîeif, don! dont 1 cal I feuillets in-i".

1C24-1G03 Rourgneuf (le). — Fois et hommages

rendus, pour certaines possessions dans la seigneurie de Mesroberl : 1" à noble homme Guillaume de-Sens, seigneur de Saint-Julien et de Mesroberl, Cliatignonville el autres lieux, conseiller du Roi, par noble homme Bénigne Le Ragois, seigneur du Bourgneuf; 2" à la comtesse de Villclanncuse, dame de Mesroberl, par Marin Savoré, au nom et comme tuteur de François, Marie el Gabriel le de Cœurs, enfants mineurs d'Alexis-François de Cœurs et de Jeanne-Françoise de Rerrard. — « Mémoire des terres que Monsieur du Rourgneuf a à Mesroberl, acquises par décret de deffunct Monsieur Basil tard. » — « Les maisons et héritages appartenant à Monsieur du Bourgneuf, seizes à Mesrobert, qui relèvent en censive de Monsieur du dit Mesrobert. »

E. 3791. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin . 11 pièces, papier, dont 1 cahier de lu feuillets in-i".

f G2S-I691. — Bourgneuf (le). — Bail d'un quartier 1/2 de vigne, en 2 pièces sises, l'une au champ-tier du Fief, l'autre au champ-tier du Couvent, fait par M. de Cœurs, seigneur du Rourgneuf, à Pierre Dorace, vigneron, demeurant à Morigny, moyennant une rente annuelle de 100 sous. — Nicolas de Cœurs, seigneur du Bourgneuf, conseiller du Roi, receveur et payeur des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, baille, moyennant une renie annuelle de 10 livres tournois, à Aubin Colleau,

du faubourg Saint-Pierre d'Etampes, 1/2 arpent 2 quartiers de vigne en 4 pièces sises aux champniers du Couldray. — Claudine Pitois, veuve de Simon Laureault, vivant, vigneron, de Fontenay-sous-Bagneux, tant en son nom que comme tutrice de leurs enfants, Jacques, Jean et Nicolas « les Loreauls, » et Julien Perdereau, vigneron, du même lieu, se portant fort pour sa femme, Jeanne Laureault, vendent à Bénigne Le Ragois, sieur du Bourgneuf, conseiller du Roi, receveur et payeur des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, une maison couverte en chaume sise au bourg Saint-Pierre d'Etampes, en la rue de l'Ilotcl-Dieu s de Bunal. » — Bail de la dite

236

ARCHIVES DE SEIXE-ET-01SE.

maison fait par Bénigne Le Ragois, moyennant une rente annuelle de 9 livres tournois, à Jean Dollibeu, le jeune, vigneron, du faubourg Saint-Pierre d'Etampes. — Pièces relatives à une rente foncière annuelle de 20 livres tournois, assise sur une maison sise dans la grande rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Gilles, à Etampes, et successivement à la charge, envers les seigneurs du Bourgneuf, d'Yves Jusque!, laboureur, d'Etampes, Malhurin Beaujour, marchand, à Etampes, Marie Beaujour, veuve de Pierre Dif, vivant, maître tonnelier, à Paris. — Zacarie Banouard, marchand, bourgeois d'Etampes, cède à François Pichonnat, maître apothicaire d'Etampes, une maison sise à Etampes, rue du Petit-Cerf, paroisse Notre-Dame, et en reçoit comme échange une rente annuelle de 18 livres 15 sous tournois, à prendre sur Pierre Pinguet et Perrine Besnard, sa femme. — Transport de la dite rente fait par le dit Banouard à Michel Plumet, bourgeois d'Etampes. — Autre transport de la même rente fait à Marin Savouré, marchand à Etampes, par Julienne Plumet, veuve de noble homme François Rousse, vivant, conseiller et contrôleur au grenier et magasin à seld'Etampes, héritière de Michel Plumet. — Déclaration de command du dit Marin Savouré en faveur de M. de Cœurs, seigneur du Bourgneuf.

E. 3792. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1G29-1GG3. — Bourgneuf (le). — Bénigne Le Ragois, sieur du Bourgneuf, baille, à Antoine Chambault, vigneron, du faubourg Saint-Pierre d'Etampes, et Julienne Rogier, sa femme, 2 portions de vigne sise au terroir de Saint-Martin, champniers de la Prieuré et de Corsereau, moyennant une rente annuelle de 10 livres.

— Transport de la dite rente fait par Jacques Godin, conseiller du Roi et son avocat en l'Élection d'Etampes, mandataire de Bénigne Le Ragois, à Anne Jutet, veuve de Claude Ilamois, vivant, notaire et greffier en la justice

de Mesnil-Girault, — Rachat de la dite rente fait de Jean-Baptiste Penot, marchand bourgeois d'Etampes, et Marguerite Ilamois, sa femme, héritière de feu Claude Ilamois, par Nicolas de Cœurs, seigneur du Bourgneuf, conseiller du Roi, receveur et payeur des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris. — Constitution d'une rente de 14 livres 10 sous tournois, au capital de 232 livres, faite, au profit de Bénigne Le Ragois, sieur du Bougneuf, conseiller du Roi, receveur payeur des renies de l'Hôtel-de-Ville de Paris, par Guillaume Le Roy, vigneron, du faubourg Saint-Pierre d'Etampes, et Etiennette Michau, sa femme.

— Titre nouvel d'une rente de 10 livres, assise sur la

6° partie d'un moulin à foulon, avec maison, au faubourg Saint-Martin d'Etampes, tenant « d'une part et d'un » bout sur la rivière, d'autre part aux Ministres de la » Saisie-Trinité d'Estampes, et d'autre bout sur le che- » min, » passé, au profit de Bénigne Le Ragois, ayant les droils acquis de Jacques Godin, procureur à Etampes, et Jacqueline Gillebert, sa femme, par Michel Girard, maître foulon en draps. — Constitution d'une rente de 300 livres tournois, au capital de 5.400 livres, faite, au profit de Pierre Bizet, sieur « de la Barois, » conseiller au parlement de Paris, par Hiérosme de Nouveau, sieur de Fremon, conseiller du Roi, général des postes de France, et Louis Aubery, sieur « de Trilleport, » conseiller au » grand conseil. — Titre nouvel de la dite vente passé par les mêmes au profit de Pierre Bizet, chevalier, seigneur « de la Barroire, » capitaine d'une compagnie de cavalerie entretenue en Hollande pour le service du Roi, et Gabriel Bizet, seigneur de « Noisay, conseiller au Par- lement, frères consanguins, en leurs noms, tant comme seuls héritiers, chacun pour moitié, de Pierre Bizet. leur père, que comme le dit Gabriel Bizet, donataire universel de feu Elisabeth Grisson, sa mère. — Quit- tance de rachat de la dite rente délivrée à Gabriel Bizet par Louis Aubry, seigneur de « Treilleport. » — Quit- tances de paiement d'arrérages de rentes dues à Thomas Le Lièvre, président au grand conseil, et à Jean Tur- quant, chevalier, seigneur d'Aubeterre et autres lieux, conseiller et maître des requêtes ordinaires du Roi, par le susdit Louis Aubry. — Constitution d'une rente de 9 livres T sous 6 deniers tournois, au capital de 150 li- vres, faite au profit de Bénigne Le Ragois par Jean Mer- cier, vigneron, demeurant au Perray Notre-Dame d'E- tampes ; Jean Boucher, l'aîné, aussi vigneron, et Pas- quière Mercier, sa femme, demeurant au faubourg Saint- Pierre. — Titre nouvel de la dite rente; François Mer- cier au lieu de feu Jean Mercier, son père et père de Pasquière. — François de Castille, conseiller du Roi et président aux enquêtes du Palais, à Paris, reconnaît avoir reçu de Louis Aubery, sieur de Trilport, la somme de 4,130 livres tournois pour le remboursement et les arrérages d'une rente de 250 livres, à lui due par ledit Louis Aubery, pour sa part, et moitié de 500 livres tour- nois de rente par lui et feu Henri de Castille, en son vi- vant seigneur « de Redemont, » conseiller au grand conseil, frère dudit François de Castille, constituée à

Louis Chauvelin, écuyer, sieur de « Grisenoire. » – Pièces relatives à une rente de 100 livres tournois, constituée par Bénigne Le Ragois au profit de Ferry Gervoise, trésorier général de la maison du Grand Prieur de France, frère naturel du Roi, transportée par Ferry Ger-

SERIE E. – TITRES L>E FAMILLE FVALORY).

•237

voise, conseiller du Roi, commissaire ordinaire des guerres, et Marie de Vérigny, sa femme, à Guillaume Herbin, conseiller, notaire et secrétaire du Roi, et réclamée par « Herbin De Haulteville, » écuyer, seigneur du dit lieu, seul héritier de Pierre Herbin, » abbé de Landresy, docteur en théologie... »

E. 3793. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin; 11 pièces, papier, dont 2 cahiers de G et 11 feuillets in-4".

t G30-ICG5. – Bourgneuf (le). – Requête adressée à César de Vendôme et à son conseil par Bénigne Le Ragois, portant qu'il est propriétaire des seigneuries du Bourgneuf et de la Mairie Saint-Pierre, sises dans un des faubourgs d'Etampes ; qu'à ce titre il a droit de censive sur plusieurs héritages tant du dit faubourg que des environs; que le principal manoir des dites seigneuries se trouve enfermé entre deux petites ruelles, fort rapprochées l'une de l'autre; « l'une desquelles sépare le dit » manoir d'avec son jardin; » elles ne sont pas, d'ailleurs, d'un grand usage au public. Dans ces conditions, Bénigne Le Ragois demande l'autorisation de s'accommoder d'une de ses ruelles, en la joignant à sa maison, à la \* charge de faire « paver celle qui restera pour la rendre » plus utile, » et de donner les dédommagements convenables. A la suite de la requête est l'ordonnance de renvoi aux officiers d'Etampes pour informer de commodo et incommodo, sig. autogr. : César de Vendosme. Le dimanche 1<sup>er</sup> septembre 1630, à l'issue de la messe paroissiale de Saint-Pierre, faubourg d'Etampes, « par maistre Philippes Batlereau, pbrestre, curé dicelle église, » sur la publicqualion cejourd'huy faicte au prosne de » la dicte messe par le dict sieur curé, que Jes habitlans » d'icelle paroisse eussent à eux assembler en nom collectif, pour adviser sur les offres faicles par noble » homme maistre Bénigne Le Ragois, conseiller du » roy, recefveur des finances en Limoge, sieur du Bourgneuf, pour la closture de la ruelle, tenant et qui traverse entre sa maison seigneuriale du Bourgneuf et » le cloz et jardin dicelle, et transférence d'icelle ruelle » en aultre lieu, se réunissent devant la porte de la ditle

» église, et par devant notaire, le susdit curé, Jacques  
» Vallée, François Paris, Can Mercier, Claude Faye, le  
» jeune, procureurs et marguilliers d'icelle église; An-  
» dré Rue, André Godefroy, Estienne Colleau, Martin  
» Moulin, Pierre Marseille, Jullien Simonneau, Louis  
» Hunger, Pillippes Rousseau, Robert Le Franc, Pierre  
» Jouasneau, le jeune, Simon Papillon, le jeune, Can-  
» tien Gorrion, Anthoine Beauvois, Jullien Chappes,

» Jehan Houllier, Pierre Boucher, Jehan Demollière,  
" Jehan Simonneau, Pierre Puigucrnet, Ferry Battereau,  
» Jehan Faye, Esloy Dotton, Aubin Colleau, Jacques

» Colleau et Pierre Mo theux, tous lesquels habittans

» \*sont d'avis... que, au lieu de la dicte ruelle que le  
» dict sieur du Bourgneuf pourra faire enclore ; il face  
» paver, à ses frais,... la rue Torce, qui est devant la  
» parle du dict lieu du Bourgneuf,... comme aussy qu'il  
>> face paver, depuis le coing de la dicte maison seigneu-  
> riale du Bourgneuf, la rue qui va jusqu'au coing de la  
» maison de Pierre Jubin: et oultre moyennant vingl-  
» cinq livres tournois de rente « annuelle » h l'œuvre  
» et fabrique de la dicte église Saint-Pierre, icelle rente  
» non rachetable, pour estre icelle rente employée au  
» payement d'un maistre d'escolle pour instruire la  
•> jeunesse du dict fauxbourg ou autres affaires néces-  
■> saires de la dicte paroisse, et oultre ce, fournir  
» d'un logement pour loger icelluy maistre d'es-  
» colle... » – Procès-verbal de commodo et incom-  
modo. – Le duc de Vendôme autorise Bénigne le Ra-  
gois à s'approprier la ruelle, objet de sa requête, en  
payant la rente sus-mentionnée de 25 livres et suivant  
les offres qu'il a faites (sign. autogr., sceau, plaq.). –  
Requête adressée, par le même Bénigne le Ragois, au  
même duc de Vendôme, à l'effet de transférer, dans l'in-  
térêt du public et moyennant les dédommagements con-  
venables, une petite ruelle non pavée, qui sépare le prin-  
cipal manoir du Bourgneuf d'un autre corps de logis en  
dépendant. – Ordonnance conforme. Sign. autogr. :  
César de Vendosme. – Procédures relatives à l'exécution  
des projets d'adjonction à l'enclos du Bourgneuf des rues  
appelées du Bourgneuf, Torse et du Filoir.

E. 3794. (Liasse.) – 9 pièces, parchemin, dont 1 cahier de  
10 feuillets in-4°; 5 pièces, papier.

ic;:t\*- !<:<;<;. – Bourgneuf (le). – Jacques Godin,  
avocat du Roi en l'Élection d'Etampes, au nom et comme  
procureur de Bénigne Le Ragois, seigneur du Bourgneuf,  
receveur et payeur des rentes de la ville de Paris,  
baille, moyennant une rente annuelle de 31 livres 5 sous,  
à Nicolas Durand, marchand potier d'étain à Elampes, la  
moitié d'une maison sise à Etampes, rue de la Regralte-  
rie, paroisse Notre-Dame. – Jean Dorange, laboureur et  
marchand, demeurant à Thionville, étant aux droits de  
Louis de Poillou, écuyer, sieur des Chastelliers, trans-  
porté à Adam Thiboust, écuyer, sieur de Thionville, une  
rente annuelle de 6 livres 5 sous tournois, à prendre sur

les biens de Michel de Louye, laboureur de Thionville.

238

ARCHIVES DE SEIXK-ET-OISE.

— Titre nouvel de ladite renie passé parle dit Michel de Louve, au profil du dil Adam Tliiboust. — Transport de la susdite rente fait par Roland Babin, écuyer, sieur de Thionville, etsa femme, Claude Thiboust, héritière de feu Adam Tliiboust, à honorable homme Barthélemy de Cœurs, marchand, bourgeois, demeurant à Elampes. — Transport de la même rente fait à François Tardif, conseiller au Châtelet, par le même Barthélémy de Cœurs, qualifié secrétaire de feue la reine-mère du Roi. — Pièces relatives à une rente foncière annuelle de 8 livres 10 sous tournois, due aux seigneurs du Bourgneuf, successivement, par Cantien Martinet, vigneron, du bourg Saint-Pierre d'Etampes, et maître Pierre Lamy.

E. 379J. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin, dont 2 cahiers de 8 et 10 feuillets in-4°.

1638-168 7. — Bourgneuf (le). — Noble homme Jacques Godin, conseiller et avocat du Roi en l'Élection d'Etampes, et procureur fondé de Bénigne Le Ragois, écuyer, seigneur du Bourgneuf, receveur général et payeur des rentes de la ville de Paris, vend à Pierre Aubry, jardinier, une mesure rue des Aveugles, à Etampes, moyennant une rente foncière annuelle de 10 livres tournois. — Constitution d'une rente de 21 livres 17 sous 6 deniers tournois faite, au profit personnel du dit Jacques Godin, par Michel Le Blanc, marchand, maître charron, à Etampes, Denis Le Blanc, sergent royal en l'Élection d'Etampes, et Préjante Hamoys, sa femme. — Transport d'une rente annuelle de 131 livres 5 sous tournois, à prendre sur Michel Le Blanc, Jean Villemaire, Pierre de Mazeaulx, Jean Hardy, Samuel Pozé, fait, par le sus dit Godin, à Bénigne Le Ragois. — Titre nouvel d'une rente de 6 livres 5 sous tournois, assise sur un jardin sis rue des Aveugles, passé, au profit de Bénigne Le Ragois, par Médard Daulton, vigneron. — Transport d'une rente de 24 livres tournois, à prendre sur Martin Moulin, vigneron, fait par Bénigne Le Ragois, à noble homme Thomas Migault, conseiller du Roi et élu en l'Élection de Dourdan. — Sentence ordonnant la vente, en adjudication publique, des héritages sur lesquels est assise la rente susdite de 24 livres tournois, dont plusieurs arrérages sont dus à Nicolas Migault par Martin Moulin. — Constitution d'une rente de 18 livres tournois, faite par Pierre Boucher, vigneron, et Marie Deschamps, sa femme, au profit de Barthélémy de Cœurs, marchand, à Etampes. — Quittance de rachat de la dite rente donnée par le dit Barthélémy de Cœurs à François Bouclier, vigneron, fils des susdits constituants. —

François Boucher et Jeanne Baudry, sa femme, constituent une rente de 19 livres au profit d'Alexis-François de Cœurs, conseiller au Châtelet de Paris, seigneur du Bourgneuf. — Titre nouvel d'une rente de 14 livres tournois passé par Perrine Courtillet, veuve de Cantien Besnard, au profit de Catherine Gobelin, veuve de Bénigne Le Ragois, au nom de leur fils et les autres héritiers du dit Le Ragois. — Claude Fontaine, prêtre, curé de Saint-Pierre d'Etampes, Denis Le Blanc, sergent royal, Simon Jolly, maréchal, et Pierre-Nicolas Le Jeune, vigneron, marguilliers du dit Saint-Pierre, considérant que la fabrique a 22 livres 1 sou tournois de rente en 7 parties, à prendre sur plusieurs particuliers morts et sans biens, ou vivants et insolubles, assignées sur quelques maisons sises au faubourg Saint-Pierre, et à présent en ruine depuis les guerres dernières, transportent, moyennant la somme de 359 livres 4 sous, à noble homme Nicolas de Cœurs, seigneur du Bourgneuf, receveur et payeur des rentes assignées sur les tailles de la ville de Paris, 111 sous sur François et Cantien Faye, vigneron; 100 sous sur Jean Boucher et Pasquièr Mercier; 4 livres 2 sous 6 deniers tournois sur Simon Papillon, l'aîné, et Simon Papillon, le jeune; 40 sous tournois, sur Madeleine Georges, veuve de Jean Buchet ; 40 sous tournois sur Robert Bourdon, héritier de Denis, son père; 37 sous 6 deniers tournois sur Eloi Dauthon, l'aîné, vigneron ; 32 sous tournois sur Cantien Demollières (26 août 1627). — Titre nouvel d'une rente de 100 sous tournois passé, au profit de Nicolas de Cœurs, par Jeanne Bouchon, veuve en dernières noces de Charles Adam, maître d'école, demeurant au faubourg Saint-Pierre d'Etampes, grande rue de la Boucherie. — Constitution d'une rente de 17 livres 10 sous, faite, au profit d'Alexis-François de Cœurs, seigneur du Bourgneuf, par Jacques Chenu, laboureur, et Simonne Meusnier, sa femme. Titre nouvel d'une rente de 23 livres 5 sous tournois passé par Eloi Daulton, vigneron, au profit de Catherine Gobelin, veuve de Bénigne Le Ragois, au nom de leur fils et des autres héritiers du dit Le Ragois.

E. 3796. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1610-1675. — Bourgneuf (le). — Constitution d'une rente de 25 livres tournois, au capital de 450 livres, faite à Jacques Duplessis, écuyer, sieur «d'Aurainville, «gentilhomme servant de Sa Majesté, par Cantien Paris, archer en la maïéchaussée d'Etampes, et Catherine CochoD, sa femme. — Titre nouvel de la dite rente passé par la même Catherine Cochon, remariée à Philippe Revozel

SERIE E. — TITRES DE FAMILLE (VALORY).

liez, marchand, demeurant au Haut-Pavé, paroisse Saint-Martin d'Etampes, au profit de Jean Gobelin, écuyer, sieur « du Bourjau, » ayant les droits cédés de Jacques Duplessis. – Procédures touchant cette rente, devenue, par succession, à la charge de Cantien Carnevilliers, maréchal, d'Etampes. – Constitution d'une rente de livres tournois, au capital de 108 livres, faite, au profit du même Jacques Duplessis, par Jean Morcau, vigneron, demeurant à Saint-Martin d'Etampes, et Marie Bauldry, sa femme. – Pièces relatives à une rente foncière de :J livres 10 sous, assise sur une maison du faubourg Saint-Pierre d'Etampes, et rachetée par Bénigne Le Ragois, seigneur du Bourgneuf, conseiller du Roi, receveur général et payeur des rentes sur les gabelles de France, à Denise Goussard, veuve de noble homme Michel Chailou, en son vivant, lieutenant en l'Élection d'Etampes, laquelle avait les droits acquis de Jean Paris, marchand tourneur, et Catherine Goussard, sa femme.

E. 3797. [Liasse.) – 11 pièces, parchemin.; 1 pièces, papier.

1G42-1CC2. – Bourgneuf (le). – Titres de rentes possédées, sur la ville de Paris, par Claude de Lisle, écuyer, conseiller et maître d'hôtel du Roi, qui en avait acquis : 1° une de 891 livres 4 sous, de Mathieu Thoreau, écuyer, sieur de la Grimaudière, doyen de l'église de Poitiers, tant en son nom que comme procureur de Françoise du Pont, veuve de René Thoreau, vivant, écuyer, sieur du dit lieu de la Grimaudière, trésorier général de France à Poitiers, au nom et comme mère et tutrice de René et Philippe Moreau, écuyers, leurs fils mineurs, et encore procureur de Gilles Thoreau, écuyer, sieur d'Assé, conseiller du Roi, trésorier général de France à Poitiers, et de François Thoreau, écuyer, sieur du Breul, ses frères ; 2° une de 609 livres 12 sous tournois, de Jean Chaussière, notaire au châtelet de Paris; 3° une de 290 livres 18 sous tournois, de Jean Lomhus, avocat du Roi en l'Élection de Romorantin. – Jacques Godin, conseiller et avocat du Roi en l'Élection d'Etampes, procureur fondé de Bénigne Le Ragois, seigneur du Bourgneuf, conseiller du Roi, receveur et payeur des renies de l'Hôtel-de-Ville de Paris, baille à Jean Banouard, maître save-tier, demeurant à Etampes, une maison sise à Etampes, rue de la Savaterie, moyennant un loyer annuel de 22 livres. – Pièces relatives à une rente foncière de 20 livres hypothéquée sur une vigne sise au terroir de Morigny, la dite rente cédée à Nicolas de Cœurs, seigneur du Bourgneuf, conseiller du Roi, receveur et payeur des renies de l'Hôtel-de-Ville de Paris, par Pierre Boulle-

mier, prêtre, chantre et chanoine de la collégiale de Sainte-Croix d'Etampes (12 novembre L662.). •

E. 3798. (Liasse.) – 3 p liemin; 17 pièces, pKpim

l«4\*»«tt9«. – Bourgneuf (le). – Constitution d'une rente annuelle de 100 livres tournois, au capital de

1,800 livres, faite, au profit de Gédéon Paris, prêtre, chanoine de la collégiale de Saint-Médéric, à Paris, par Philippe Jablier, marchand, bourgeois de Paris, commissaire et contrôleur pour le Roi à la porte Saint-Michel de la dite ville, et Geneviève Martin, sa femme. — Extrait du testament du dit Gédéon Paris, qui tège au chapitre de Saint-Médéric 500 livres tournois de rente, dues tant par les héritiers de feu madame De la Croix, veuve de M. De la Croix, maître des comptes, et Jean De la Croix, aussi maître des comptes, et Claude De la Croix, sieur du Frcsnoy, que par les nommés Jabier, Maillait, et leurs femmes. — Titre nouvel de la rente de 109 livres tournois sus-mentionnée, passé par les constituants au profit du chapitre de Saint-Médéric. — Titre nouvel de la même rente fait, au profit du même chapitre, par Nicolas de Cœurs, conseiller du Roi, receveur et payeur des rentes assignées sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, et Antoinette Martin, sa femme, devenus acquéreurs des immeubles sur lesquels était hypothéquée la dite rente de 100 livres. — Quittances d'arrérages de la dite rente, délivrés par : Tasset, chanoine et receveur du chapitre de Saint-Médéric, de 1059 à 1661 ; Barcillon, chanoine et receveur de 1662 à 1665; Barcillon, chanoine et receveur, de 1666 à 1671. — Quittance de rachat de la dite rente donnée à Alexis-François de Cœurs, seigneur du Bourgneuf, conseiller au Châtelet, créancier de la succession de feu Nicolas de Cœurs, son père, et d'Antoinette Martin, sa mère, par Nicolas Blancpignon, chevecier, François Jacon, Augustin Barcillon. Jean Geslin et Jean-Baptiste Jomard, tous prêtres, chanoines de la collégiale Saint-Médéric, assemblée en la manière accoutumée au dit chapitre, le 30 avril 1674.

E. 3799. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

igis- i ' to. — Bourgneuf (le). — Procès-verbal de visite de la chapelle du lieu seigneurial du Bourgneuf, faite, le 10 mai 1642, par le doyen de la chrétienté d'Etampes (J. Hochereau), assisté de Claude Delaporte, curé de Saint-Gilles du dit Etampes, promoteur au dit doyenné, et de Canlien Chasseculier, prêtre, curé de Saint-Pierre d'Etampes. On trouve, « en l'entrée de la

240

» galerie, un pavillon couvert d'ardoises, bien voûté,  
» fait en chapelle bien ornée, un autel et plusieurs  
» beaux tableaux de dévotion et choses nécessaires et  
» requises pour la décoration de la dite chapelle, selon  
» les saints canons et statuts synodaux... » sign. autogr. « J. Hochereau ; Gobelin, espouse du dict sieur du  
» Bourgneuf, absence, Delaporte; Chasseculier. » — Sur le vu de ce procès-verbal, Octave de Bellegarde, archevêque de Sens, accorde, par ses lettres données en l'abbaye du Lys, le 12 mai 1642, à Bénigne Le Bagois, la permission de faire dresser un autel dans sa demeure, et donne commission à l'abbé de Morigny d'en faire la bé-

nédiction, pour que la messe y puisse être célébrée par les prêtres approuvés du dit archevêque ou de ses vicaires généraux. — Commission donnée le 18 novembre 1710, par l'archevêque de Sens, Hardouin Fostin de la Hoguette, au sieur Voisot, doyen de Sainte-Croix et doyen rural au district d'Etampes, « pour aller réconcilier et » bénir la chapelle du lieu du Bourgneuf, paroisse de » Saint-Pierre du dit Estampes, s'il la trouve en état » décent, et fournir suffisamment des ornemens nécessaires à la célébration de la Sainte-Messe... » Au dos de cette commission est le procès-verbal de la bénédiction de la chapelle, faite -le 8 février 1711, par le dit Claude Voisot, assisté de François Maupas, prêtre, curé de la paroisse Saint-Pierre d'Elampes : il y est question de « plusieurs ornemens à l'usage d'icelle et entr'autres » d'un tableau où est représentée l'annonciation du mystère de l'Incarnation.

E. 3S00. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 5. pièces, papier,

1644-1699. — Bourgneuf (le). — Claude Boullemier, le jeune, vigneron, demeurant au faubourg Saint-Pierre d'Etampes, baille à Michel Boullemier, le jeune, aussi vigneron, demeurant au même lieu, la 4 a partie d'une maison couverte en chaume, sise audit faubourg Saint-Pierre, rue de Lalun, moyennant une rente annuelle de 9 livres tournois. — Déclaration d'immeubles sis au terroir d'Etampes, champniers de Pineau et d'Epi-neau et de Grain, tenus à cens de l'abbaye de Long-champs par Marie Plault, veuve de Lambert Lamber, vivant, écuyer, 'prévôt des maréchaux d'Etampes.— Copie J'acles touchant une rente foncière annuelle de 45 livres due à François Aleaume, bachelier en théologie de la Faculté de Paris, tant en son nom que comme tuteur de Claude Aleaume, son frère, par Gabriel Debry, conseiller .du Boi, président, lieutenant général civil et criminel au duché, bailliage et gouvernement d'Etampes, et

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

Marie-Anne de Chartres, sa femme, pour cause du bail, fait par le premier à ces derniers, d'une maison sise rue

Saint- Jacques, paroisse Saint-Basile, à Etampes, — Bail de la moitié de la dite maison sise même rue fait, moyennant une rente annuelle de 50 sous, a Martin Laumon-nier, maître tonnelier, à Etampes, par Guillaume Garnier, chirurgien, demeurant à « Chalot-Saint-Mars, » tant en son nom que comme ayant épousé Marguerite-Hélène Danonville, que comme tuteur des enfants mineurs de feus Nicolas Mercier, marchand mercier à Elampes, et Madeleine Danonville, sa femme, et procureur fondé de la veuve Michel Leblanc. — Bail à vie d'une maison sise à Elampes, rue du Château, fait, moyennant la somme de 800 livres une fois payée, par Béné Cousté,

directeur des affaires de finance du Roi, tant en son nom que comme fondé de procuration de son frère, Simon Cousté, prêtre de l'Oratoire de Jésus, à Alexandre Levassor, écuyer, sieur de Rochefontaine, prévôt provincial de la maréchaussée d'Etampes, et Madeleine Peschard, sa femme. — Michel Le Muret, maître chirurgien, à Etampes, et Louise Colleau, sa femme, baillent à Sébastien Poullard, maître savetier, à Etampes, une maison sise au dit Etampes, grande rue de la Boucherie, moyennant une rente annuelle de 21 livres 3 sous tournois.— Vente d'immeubles sis au terroir de Marolles, champniers du Marchais, des Grandes-Vignes, de la Haye, des Petites-Vignes, des Croix de la Marenleu, du Viel-Marenleu, faite par Michel Chappart, laboureur, demeurant dans la métairie de « Pilonne, paroisse d'Abbeville, » et Toussainte Imbault, sa femme, à Pierre Chappart, laboureur, du même lieu. — Sentence par laquelle Gédéon Percheron, procureur aux sièges royaux d'Etampes, prévôt, juge ordinaire civil et criminel de la prévôté de Morigny, pour l'abbaye du dit Morigny, donne en charge à Mathieu Bergerat les mineurs Cantien et Gabriel Bergerat, dont il a la tutelle, à condition de les nourrir jusqu'à ce que chacun d'eux ait atteint l'âge de 18 ans, de les faire instruire « et apprendre leur croïance, » de les acquitter de toutes dettes, de fournir à chacun annuellement un habit complet de la valeur de 15 livres. — Pièces relatives à une rente annuelle de 9 livres tournois sur 3 quartiers de vigne au vignoble de Saint-Pierre d'Etampes, champnier du Couldray, due aux seigneurs du Bourgneuf, successivement par Basile Simmonneau, vigneron, d'Etampes, Antoine Chauvelet, maître charpentier, à Chartres, Guillaume Ancelin, vigneron, demeurant au Perray d'Etampes, et Jean Boudeau, maître chirurgien, demeurant aussi au « Parsy, » paroisse Notre-Dame d'Etampes. — Edme Angevin, maître boulanger, demeurant au

SÉRIE E. — TITRES DE FAMILLE (VALORY).

241

faubourg Saint-Pierre d'Etampes, et sa femme, Louise Molheux, baillent à Jean et Gilles Caillandeau, père et fils, vigneron, demeurant à Morigny, paroisse Saint-Germain-lés Etampes, 1/2 arpent de vigne en 5 pièces sises aux champniers de Beauvais, le grand champnier, lieu dit le Cornailles, lieu dit le Creux, moyennant une rente annuelle de C livres. — Transport de la dite rente fait par les mêmes à Nicolas de Cœurs, seigneur du Bourgneuf, conseiller du Roi.

E. 3S01. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin : 7 pièces, papier.

16 15- fl«;«f î. — Titres d'une rente de 150 livres 12 sous sur l'hôtel- de-ville de Paris, cédée, en échange

d'un immeuble à Toury, à Jean Guéret, marchand  
audit Toury, par Nicolas de Cœurs, receveur général  
des traites foraines en Picardie, et qui rassa successive-  
ment, par transport de Jean Guéret, à Nicolas Piot,  
bourgeois de Paris, et de Nicolas Piot à Claude Martin,  
prêtre, aumônier de la duchesse d'Orléans (19 juin 1651),  
lequel en fit l'acquisition pour le compte d'Alexis Fran-  
çois de Cœurs, écolier. — Catherine Gobelin, veuve de  
Bénigne Le P.agois, vivant, écuyer, sieur du Bourgneuf,  
s'oblige à continuer à Marguerite Sallard, veuve de Joa-  
chim Usson (et Husson), maître tapissier, à Paris, le  
paiement de 50 livres de rente, de laquelle rente déclai-  
ration a été faite à son profil par feu Nicolas du Buisson,  
vivant, conseiller du Roi et auditeur à la Chambre des  
Comptes; les 50 livres faisant partie de 1125 livres de  
rente constituée au dit feu du Buisson, par le dit feu  
Bénigne Le Ragois, Philippe Le Ragois, veuve de noble  
homme François Peyrat, vivant, trésorier des maisons  
et finances de Madame de Monlpensier, et Jacques Pey-  
rat, tant en leurs noms que comme se faisant fort de  
Claude Le Ragois, sieur de Bretonvilliers, par contrat du  
28 juin 1632. — Titre nouvel d'une rente de 12 livres  
10 sous tournois, passé, au profil de Catherine Gobelin,  
par Jean Boullemier, vigneron, du faubourg Saint-  
Pierre d'Etampes. — Transport d'une rente de 18 livres  
tournois fait à Nicolas de Cœurs par René Guisenet,  
prêtre, chantre et chanoine de Notre-Dame d'Etampes,  
et Jacques Lucet, aussi prêtre et chanoine, curé de  
Notre-Dame d'Etampes (10 novembre 1656), tant en  
leurs noms ès-dites dignités que comme délégués du  
chapitre de l'église Notre-Dame d'Etampes. — Cons-  
titution d'une rente de 5 livres 10 sous tournois, au ca-  
pital de 99 livres tournois, faite, au profit de Nicolas de  
Cœurs, par Jean Chenu, laboureur, du faubourg Saint-  
Pierre d'Etampes, et Anne Chéron, sa femme. — Consti-  
Seine-et-Oise. — Séhie E. — Tome II.

lution d'une rente de 44 livres 8 sous 6 deniers, faite, au  
profit du même, par Gabriel Robine, laboureur, demeu-  
rant à « Mesrobert, » et Marie Boudet, sa femme. —  
Titre nouvel de 5 livres île rente passé, au profit du  
même, par Toussai n te Bourdon, veuve, en premières  
noces, de François Vezart.

E. 3802. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, dont 1 plan et 1 cahier  
de 8 feuillets in-4°.

1617-1643. — Bourgneuf (le). — Transaction sur  
les droits de censive et justice en la maison et enclos du  
Bourgneuf, faubourg Saint-Père, à Etampes, entre Dom  
Sébastien Mercier, prêtre, religieux profès et prieur de  
la maison chartreuse d'Orléans, tant pour lui que comme  
procureur de Dom Pierre Boucher, vicaire, Dom Guil-  
laume Pastey, Dom Michel Ragaud, procureur, et Dom  
Hilarion d'Espinen, sacristain, tous prêtres et religieux  
de la dite Chartreuse d'Orléans, d'une part ; et Catherine  
Gobelin, veuve de noble homme Bénigne Le Ragois, vi-  
vant, sieur du Bourgneuf, tant en son nom que conrne  
tutrice des enfants mineurs du dit défunt el d'elle; M.Jac-

ques Du Jardin, conseiller du Roi à la Cour des Aides de Paris, au nom et comme procureur de Bénigne Le Ragois, écuyer, fils du dit défunt et de feu Catherine Gossier, sa femme; Marie Le Ragois, femme du dit Jacques du Jardin, et Madeleine Le Ragois, femme de Charles Henri, seigneur de la Boissière, conseiller au Parlement de Paris, d'autre part. — Plan de la terre et seigneurie du Bourgneuf, au verso duquel est un certificat d'attestation signé (autog.) C. Gobelin; Sébastien Marrier, Dujardin; F. -Jacques Mongin; Marie Le Ragois; Madeleine Le Ragois, et les notaires Groyn et Hénaut.

E. 3803. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin : 1 pièce, papier.

1647-1998. — Bourgneuf (le). — Denis Bourdon, vigneron, demeurant au faubourg Saint-Pierre d'Etampes, s'oblige envers Catherine Gobelin, veuve de Bénigne Le Ragois, vivant, sieur du Bourgneuf; Marie Le Ragois, femme de Jacques Dujanlin, conseiller à la Cour des Aides ; et Madeleine Le Ragois, femme de Charles Hervé, conseiller au Parlement, à leur payer une rente annuelle de 11 livres tournois, qu'ils ont droit de prendre sur une maison sise au faubourg Saint-Pierre d'Etampes, grande rue de la Boucherie, où habite le dit Denis Bourdon. — Bail de cette maison à litre de rente faite à Pierre Le Boy, demeurant audit faubourg Saint-Pierre, par Catherine Gobelin, tant en son nom que comme tutrice

31

242

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

de son fils, Jean Le Ragois, et se portant fort pour Marie et Madeleine Le Ragois. — Obligation de continuer le paiement de la rente faite par Canlien Le Roy, vigneron, fils de Pierre. — Rachat de la dite rente moyennant 220 livres, dont « Julie de Cœurs du Bourgneuf, fille » majeure, demeurante à Estampes, au château du Bourgneuf, » donne quittance au dit Cantien Le Roy. — Constitution de 11 livres de rente faite, moyennant 220 livres, sur la même maison, par le même Cantien Le Roy, au profit de Jean-Jacques Baudet, sieur Du Mesnil, conseiller du Roi, commissaire aux montres et revues de la maréchaussée d'Etampes. — Sentence contre Jean Le Roy, soldat, fils et héritier de Canlien, pour défaut de paiement de trois années d'arrérages de la dite rente. — Bail à loyer de la maison sur laquelle était assise la rente, fait par le dit Baudet, à Charles Choisneau, manouvrier, moyennant 20 livres par an. — Bail à rente (22 livres 10 sous par an) de la dite maison, fait par le même à Pierre Rivière, manouvrier. — Titre nouvel par Michel Chesne, marchand, demeurant à Etrechy, comme ayant épousé Louise Angevin, veuve de

Pierre Rivière, et tuteur des enfants du premier lit de la dite Louise. — Vente de la dite maison faite à Jean-François JJôulier, vigneron, demeurant à Elampes, et Marie-Françoise Charbonnier, sa femme, par Laurent Chaumerat, manouvrier, demeurant à Puiseaux, fondé de procuration de Louise Angevin, sa femme, et de Thomas Cochet, manouvrier, de Puiseaux, et Madeleine Rivière, sa femme. — Alexis Gaudon, bourgeois d'Etampes, tant en son nom que comme ayant pouvoir de Cyrile Gaudon, son frère, bourgeois de Paris, tous les deux héritiers par moitié de feu Anne Baudet Dumesnil, à son décès veuve d'Alexis Gaudon, conseiller du Roi, lieutenant particulier et assesseur criminel au Bailliage royal d'Etampes, laquelle était aux droits de Marguerite-Jacqueline Guyol, veuve de Lojuis Bessirat. secrétaire du Roi, et en celle qualité créancière des successions de Jean-Jacques Raudet Dumesnil et de Marie-Anne Drouët, sa femme, aïeul des deux dits frères, reconnaît avoir reçu de Jean-François Houlier, et Marie-Françoise Charbonnier, sa femme, la somme de 45G livres 30 sous 2 deniers, pour le principal et les intérêts de la rente de 22 livres 10 sous susmentionnée. — Les dits époux Houlier vendent la dite maison à Charles-Jean-Marie, chevalier, marquis de Valois, seigneur du Bourgneuf, haut justicier du prieuré de Saint-Pierre d'Etampes et autres lieux, capitaine au régiment royal Lorraine cavalerie, gouverneur et grand bailli des ville, bailliage et duché d'Etampes, qui, en récompense des services qu'ils ont rendus à lui et à son père, et en considération de leur

ilge avancé, leur en laisse la jouissance viagère, et la proroge même pour G ans au profit de leur fils Pierre Houlier, dans le cas où les dits vendeurs mourraient avant 6 années de jouissance.

E. 3804. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 4 pièces, papier: dont 1 cahier de 24 feuillets in-folio.

I656.16G3. —Bourgneuf (le). —Michel Lemuret (et Le Muret), maître chirurgien à Etampes, et Louise Colleau, sa femme, reconnaissent avoir reçu de Sébastien Poulard, maître savetier à Etampes, la somme de 126 livres 13 sous 4 deniers, pour le remboursement du principal et les arrérages d'une rente de 7 livres 1 sou tournois, faisant le tiers d'une rente de 21 livres

3 sous de rente foncière annuelle sur une maison sise au faubourg Saint-Pierre d'Etampes. — Déclaration de command faite par Guillaume Lasnier, maître tailleur d'habits, à Paris, au profit de Gilles de Carvoisin, chevalier, seigneur d'Achy, pour raison du transport de 1,000 livres du principal, frais et dépens, adjugés à Jean Royer dit Champagne, par sentence du Châtelet de Paris, à rencontre de feu Florent Pasquier de Valgrand, vivant, capitaine au régiment royal, transport que le dit Royer avait fait

au dit Lasnier. – Florent Pasquier, chevalier, seigneur de Valgrand, conseiller du Roi et ci-devant procureur général au grand conseil, héritier mobilier et des acquêts de feu Florent Pasquier, son fils, vivant, aussi seigneur de Valgrand, capitaine d'une compagnie de cavalerie dans le régiment du marquis d'Uxelles, confesse avoir reçu de Louis de Cravent, chevalier, marquis d'Humières et autres places; Louise-Antoinette de la Chastre, sa femme ; Catherine Delaplame, veuve de Guillaume Le Lièvre, marchand, bourgeois de Paris; chevalier de Valory, capitaine d'une compagnie de cheveu-légers dans le régiment d'Humières, et Catherine Le Lièvre, sa femme, la somme de "7.000 livres tournois en déduction de 1,000 livres dues par les dils sieur et dame d'Humières dame Le Lièvre et sieur et dame de Valory, au dit Valgrand, par obligation du 25 avril 1658 envers le dit feu sieur de Valgrand. – Geneviève Picot, veuve de Pierre Carlier, vivant, conseiller du Roi et correcteur en sa chambre des comptes, confesse avoir reçu de Charles de Valory, ci-devant nommé, et de Catherine Le Lièvre, sa femme, la somme de 3,188 livres 13 sous

4 deniers tournois pour le rachat et les arrérages d'une rente de 166 livres 13 sous 4 deniers, constituée par feu Florent Pasquier, écuyer, sieur de Valgrand, au profit de feu noble homme Louis Vitry, conseiller du Roi et

SERIE E. – TITRES DE FAMILLE (VALOIR

243

commissaire ordinaire de la marine, premier mari de la dite Geneviève Picot. – Règlement de comptes entre Hrérosme de Nouveau, chevalier, seigneur de Francourt, Lignieres et autres lieux, conseiller du Roi et surintendant général des postes et relais de France; Louis Aubci y. chevalier .seigneur de Trilport, conseiller au grand conseil, et Jean de Turquant, chevalier, seigneur d'Aubeterce et autres lieux, qui s'étaient solidairement obligés envers quelques particuliers.

E. 3S05. (Liasse.) – 17 pi pièces, papier.

1GG3-17G9. – Bourgneuf (le). – Titres d'une rente foncière annuelle de 4 livres 12 sous 6 deniers due au seigneur du Bourgneuf. qui l'avait acquise de Claude Ilemery, marchand, à Etampes, étant au lieu de l'en Guillaume Descores, son beau-père, qui était au lieu de Cantien Ruelle, le jeune, laboureur, di meurant « au Mesnil-Racouin, » el Dorothee le Mornay, sa femme, successivement par François Morize, et Louis Morize, père et ûls, tous les deux tailleurs d'habits, demeurant à Maisse. – Titre nouvel d'une rente de 33 li\ tes 17 sous 6 deniers assise en partie sur la maison dite hôtellerie de la Herse, rue de la Herse, à Etampes, passé par Denis

Leblanc, marchand hôtelier, fils et héritier de feu Michel Leblanc, au profit de Nicolas de Cœurs, conseiller du Roi, receveur et payeur des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, seigneur du Bourgneuf, ayant les droits acquis de feu Jacques Godin. — Titre nouvel d'une, rente annuelle de 50 sous assise sur des immeubles à Gironville, passé au profit de Louis de Lauuay, chevalier, seigneur de Gironville, par Théodore Desbordes, dudit lieu, comme ayant épousé Toussine Buhour, Béni y Buhour, Jean Buhour, tous héritiers de feu Jean Buhour. — Bail d'une maison à Etampes, rue de Lalun, fait, moyennant une rente annuelle de 24 livres, à Canien Moulin, vigneron du faubourg Saint-Pierre d'Elampes, par Marin Savouré agent et fondé de procuration d'Alexis-François de Cœurs, seigneur du Bourgneuf. — Sentence qui rend le bail exécutoire sur Germain Coulard, en qualité de curateur à la succession vacante dudit Cantien Moulin, au rolit de Germain de Guérin, chevalier, seigneur de Moulineuf, lieutenant des gardes françaises, adjudicataire de la terre et seigneurie du Bourgneuf Titre nouvel d'une rente foncière annuelle de 15 livres assise sur une maison « au haut pavé paroisse Saint-Martin » d'Etampes, passé au profit dudit Alexis-François de Cœurs, par Marie Delamote, veuve d'Henri Brosse, vivant, sergent royal à Elampes. — Titre nouvel d'une

rente île 25 livres sur une maison rue de Lalun, et autres immeubles, passé, au profit du même, par Mathieu Tramont, vigneron, demeurant au faubourg Saint-Pierre d'Etampes, et Marie Thibault, sa femme. — Transport d'une rente de 15 livres fait par le même Alexis-François de Cœurs, et Jeanne de Bérard; sa femme, à Jacques \ i.iii. chevalier, seigneur de Villelte. — Bail d'une maison rue de la Savatterie, à Etampes, (ait a .1 Dyenne, maître cordonnier a Etampes, par Mutin Savouré, ayant charge des créanciers de feus Nicolas de Cœurs, Antoinette Martin, sa femme, et Alexis-François de Cœurs, moyennant une rente annuelle de n livres 15 sous, au seigneur du Bourgneuf, par des membres de la famille Trinité d'Etampes, et qui s'éteignit en 1769 par la reprise d'une maison rue du Sablon, à Elampes, sur laquelle elle sise en partie, reprise opérée par

Guy-Louis-Henri, marquis de Valory, seigneur du Bourgneuf.

E, 3806. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin 13 pages, papier.

iggo-iig». — Bourgneuf (le). — Catherine Le f. lèvre, femme et fondée de procuration de Charles de Valory, lieutenant des cent gentilshommes de la maison

du Roi, s'oblige, envers Louis Lemercier, marcl I,

bourgeois de Paris, pour la somme de 618 livres qu'elle en a reçue en pur prêt. — Vente d'une maison rue du Sablon à Etampes, faite à Samuel François Boisse, huissier royal h Elampes, par Guillaume Jouasnes, maître charcutière Elampes et Geneviève Jollivet, sa IVmme.

– Titre nouvel d'une rente de 4 livres 10 sous, assise sur ladite maison, passé au profit de Frai rois- Antoine Boisse, marchand épiciier mercier à Elampes, par Jacques Boucher, vigneron, et Perrine Jollivet sa femme.

– Autre passé au profit des héritiers et de la veuve de François-Antoine Boisse par Pierre Moreau, vigneron.) du faubourg î-'aint-l'ierrc à Elampes, seul héritier de feus Jacques Moreau et Perrine Jollivet, > sa femme. – Pièces relatives à une rente foncière annuelle de 4 livres assise sur une maison rue du Sablon à Etampes, payable au seigneur du Bourgneuf par divers membres d'une famille Guyot. La famille Valory rentre en possession de ladite maison par sentence du Bailliage d'Etampes du 20 novembre L769.

E. 3807. (Liasse.) – 9 pièces, papier, dont 2 cahiers de C et 7 feuillets iu-i'.

1G73-17I3. –Bourgneuf (le . – Titres de propriété

244

ARCHIVES DE SEINE-ET-01SE.

des maison et terre de Gui nette à Etampes, cédées en 1677 aux religieuses de la congrégation de Notre-Dame, établies à Etampes, représentées par Alexis de Dom baie supérieure, Marie Moreau, assistante, Marie-Angélique Hnrielle, Marie-Gabrielle Brillon et Marie-Madeleine Buclière, conseillères, par Claude de Fera, veuve de Jean de Vigny, écuyer, l'un des pages de Monsieur, âgé de 17 ans et Claude de Vigny, âgé de 18 ans. – Vente de rentes et héritages faite aux mêmes religieuses par Louis Autreau, juré vendeur de vins, bourgeois de Paris, et Charlotte Plisson, sa femme.

E. 3808. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier, imprimées.

1679-1701. – Bourgneuf (le). – Procédures poul-ies créanciers aux successions de feus Nicolas de Cœurs, vivant, conseiller du Boi, receveur et payeur des rentes de l'Hôtel-dc-VilIe de Paris, Antoinette Martin, sa femme, Alexis-François de Cœurs, seigneur du Bourgneuf, conseiller du Boi au Châtelet de Paris.

E. 3809. (Liasse.) – 8 pièces, parchemin; 17 pièces, papier, dont 1 cahier de 12 feuillets in-folio.

1679-1765. – Bourgneuf (le). – Partage de la succession de feu Martine Lhoste, à son décès, veuve d'Etienne Moreau, vivant, marchand à Etampes, entre Jean de la Chasse, marchand, à Etampes, au nom et

comme père et tuteur de Claude de la Chasse, fils de lui et de Perrine Moreau, d'une part, et Pierre de la Chasse, frère de Claude, d'autre part. — Claude de la Chasse, marchand, bourgeois d'Etampes, vend à Michel Baudet, marchand boucher, d'Etampes, la moitié d'une grange sise au faubourg Saint-Pierre d'Etampes, et la moitié de deux appentifs derrière cette grange, moyennant la somme de 140 livres. — Sentence d'adjudication desdits immeubles rendue, à titre de retrait, en faveur de François Durand, marchand, bourgeois d'Etampes, et Marie Moreau, sa femme. — Vente de l'autre moitié desdits immeubles faite, au même François Durand, par Marguerite Lefébure, femme et procuratrice de Pierre de la Chasse, sergent à verge au Châtelet de Paris. — Bail à rente des mêmes immeubles fait à Michel Tanneur, marchand, et Marguerite Baudry, sa femme, par Jacques Duris, conseiller du roi, receveur des tailles et gabelles d'Etampes, qui les avait acquis de Michel Vallon et Françoise Durand, sa femme. — Nicolas Tanneur, raa-nouvrier, et Anne Cheval, sa femme, vendent à Claude

Glasson de la Châteigneraye, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine enseigne des Cent-Suisses, et Anne Duris, sa femme, 12 livres 10 sous de rente annuelle à prendre spécialement sur une maison sise au faubourg Saint-Pierre, rue de la Boucherie, à Etampes. — Titre nouvel d'une rente de 11 livres 10 sous faisant partie de 40 livres de rente, moyennant laquelle les susdits Nicolas Tanneur et sa femme ont vendu la maison de la rue de la Boucherie à Pierre Vézard, vigneron d'Etampes. — Vente de ladite maison faite à Guy-Louis-Henri marquis de Valory, seigneur du Bourgneuf, par Jeanne Faye, veuve de Pierre Vézard, Pierre Vézard, et Jeanne Gaudier, sa femme, Etienne Vézard, et Marie-Catherine Petit, sa femme, et Jeanne Vézard. — Quittance de rachat de la rente de 11 livres 10 sous sus-menlionnée, délivrée au marquis de Valory, étant aux droits des Vézard, par Nicolas Tanneur, marchand charcutier à Milly, et Marie-Madeleine Tanneur, veuve de Jacques Borne, vivant, cabaretier à Milly, seuls héritiers de feus Nicolas Tanneur et Anne Cheval, leur père et mère. — Autre quittance de rachat de 28 livres 10 sous de rente délivrée au même par Geneviève Duris, veuve de Louis-Alphonse Hummain de Courbeville, chevalier, seigneur de Gironville, au nom et comme ayant pouvoir de Claude-Jacques Glasson de la Châteigneraye, Jeanne-Marie-Louise et Marie Glasson de la Châteigneraye, toutes trois filles majeures, et Augustin-Jacques Lhéritier, avocat en Parlement, conseiller du Roi, notaire au Châtelet de Paris, et Marie-Anne Delépine, sa femme : lesdits sieurs et demoiselles de la Châteigneraye, frère et sœurs, de leur chef; et la dame Lhéritier par représentation de Marie-Anne Glasson de la Châteigneraye, sa mère, à son décès, femme d'Antoine Delépine, ancien payeur des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, seuls et uniques héritiers, chacun pour un cinquième, de Claude-Edme Glasson de la Châteigneraye, et Anne Duris, sa veuve.

E. 3810. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin, dont 1 cahier de 6 feuillets in-4° ; 5 pièces, papier.

1690-1739. — Bourgneuf (le). — Marie et Anne Martin baillent à loyer à Louis Trinité, laboureur, d'Etampes, une maison sise au faubourg Saint-Pierre à Etampes et plusieurs immeubles, sis à la Terrière, champ-tier des Courtes, des Milières, à l'Orme-de-Juillet, des Bégères, de la Pointe-aux-Portes, de Montanchault, de la Belle -Croix, de Chalouette, des Bastes, aux Tropèdes, aux Blanches, de la Pointe-de-Bois-Venu, autrement Vau-Martin, de Vaucrasse, des Haultes-de-Cous-

SÉRIE F.. — TITRES DE FAMILLE (VALORY)

2 15

dray, des Moisons, de Poil-de-Chèvre, de Coudray-aux-Planles, Terrouer-derrière-Brelagne, anciennement appelé Potiu-Preesles-Onches, de Vologé, de la Fosse-aux-Baleux, moyennant 132 livres G sous par an. — Extrait du partage des biens des successions de feu François Martin et Marie Constant, sa femme, entre Aime Thibault, procureur en la cour, Marie-Françoise Martin, sa femme, d'une part, Jean Legoubé, bourgeois d'Avranches, et Anne-Elisabeth Martin, sa femme, d'autre part. — Vente de la part advenue à Anne-Elisabeth Martin, faite par elle et son mari, à Maximilien Arnoult, receveur du prieuré Saint-Pierre d'Etampes, et greffier en chef de la maréchaussée de ladite ville. — Bail d'une partie des immeubles ain?i acquis fait par ledit Arnoult à Louis Trinité. — Bail de la maison mentionnée au début de cet article et d'autres immeubles fait à Louis Trinité par Alexis Desforges, marchand hôtelier, à Etampes. — Autre bail de la même maison et des mêmes immeubles fait à Pierre Servant, laboureur, et Louise Vinet, sa femme, par Alexis Desforges, qualifié dans l'acte « com- » mis commissaire aux saisies réelles des bailliage et » prévosté d'Estampes. » — Cession dudit bail fait par les époux Servant à Henriette-Françoise Le Camus, femme et procuratrice de Guy-Louis-Henri, marquis de Valory, seigneur du Bourgneuf. — Requête adressée, par le dit marquis de Valory, au bailli d'Etampes, à l'effet d'obtenir la suppression de la rue Torse. — Procès-verbal de visite en conséquence de la dite requête. (Il y a un dossier particulier pour cette affaire.)

E. 3811. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin, 1 cahier, papier, de 6 feuillets in-i°.

1694-1935. — Bourgneuf (le). — Titres de propriété d'un jardin près le presbytère Saint-Pierre d'Etampes. — Vente, à titre de rente foncière, faite à David Chassevillier, prêtre, curé de Saint-Pierre d'Etampes

(16 mars 1694), moyennant 3 livres par an, par Marin Savouré, bourgeois d'Etampes, au nom et comme fondé de procuration générale des directeurs des créanciers des sieur et dame du Bourgneuf. — Vente réelle du dit jardin faite au même par Louise-Julie de Cœurs, fille majeure, héritière de feu Jeanne-Françoise de « Berrard, » sa mère, et créancière de la succession de feu Alexis-François de Cœurs, conseiller au Châtelet de Paris, seigneur du Bourgneuf et adjudicataire des biens de la dite succession, par arrêt du parlement du 6 mars 1701. — Testament du susdit David Chassevillier : il ne veut point être inhumé dans l'église, « l'église estant un lieu » saint où doivent seulement reposer les saints et non

» les pescheurs comme luy... » Le luminaire et autres frais d'inhumation seront réduits au strict nécessaire; ces espèces de dépenses « sont de nulle utilité aux def- » funcls, et ne servent que pour entretenir l'orgueil et la vanité des vivants... » Il lègue à l'église Sainte-Croix d'Etampes 3.000 livres de rente, à prendre sur la fabrique de Saint-Pierre, à la charge de célébrer annuellement 4 services à 3 leçons, un pour lui, un pour feu Cantien Chassevillier, en son vivant, prêtre, chantre de l'église Sainte-Croix et curé de l'église Saint-Pierre, son oncle; un pour Tristan Chassevillier et Charlotte Poignard, ses père et mère; et le quatrième, pour feu Claude « Fontaine, » son prédécesseur dans la cure de Saint-Pierre, et chanoine de Sainte-Croix. Après plusieurs autres dons et legs, il nomme ses légataires universels Thomas Petit, Edmée de Villette, veuve de François Le Sourd et Angélique Pinson, femme de Marc-Antoine Sergent, marchand mercier épiciier d'Etampes. — Angélique Pinson, veuve de Marc-Antoine Sergent, vend à Marie, fille de François Le Sourd et d'Edmée de Villette Le Sourd, le tiers du susdit jardin, lui revenant dans la succession de David Chassevillier. — Vente du dit jardin faite par Marie Le Sourd et Thomas Petit, à Guy-Henri de Valory, chevalier de Saint-Louis, colonel d'infanterie, gouverneur de Bué, seigneur du Bourgneuf « et des fiefs de la Mai- » rerie Saint-Pierre, de Saint Bonnet dit des Longs et » des Harengeois. »

E. 3812. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1696-1790. — Bourgneuf (le). — Constitution d'une rente de 100 livres, au capital de 2,000 livres, faite, au profit de Toussaint Le Lièvre, prêtre de l'Oratoire, par Charles-Antoine de Valory, écuyer, commissaire principal de l'artillerie, et Geneviève Garnier, sa femme ; Raymond-Louis de Valory, prêtre, chanoine de la Collégiale de Saint-Pierre « de l'isle, » tant en leurs noms que se portant fort de Charles-Guy de Valory, écuyer, directeur des travaux de Menin et autres places, leur frère. — Transport d'une rente de 60 livres fait par le dit Toussaint Le Lièvre, au nom et comme procureur fondé de Catherine Le Lièvre, veuve de Charles de Valory, vivant, chevalier, capitaine des portes de Lille en Flandres, lieutenant des cent gentilshommes de la maison du Roi et capitaine de cavalerie dans le régiment d'Hu-

mières, à Charles-Guy de Valory, écuyer, ingénieur,  
directeur des fortifications en Flandres, représenté par  
Charles de La Rochefoucault-Neuilly, abbé, demeurant  
au séminaire Saint-Magloire, à Paris.— Transport d'une  
rente de 500 livres sur Louise-Elisabeth de Jarente,

■24(i

ARCHIVES DE r-OISE

veuve de P P uyer, 'I une en partie de la  
1, fait par Claude-Louis Auberry, cheva-  
lieur de T i ! - :apilaine de dragons au régi-  
, \] , ie Vni él que Vanakre, veuve de  
Pj en , ..|. , Camus, ti ésoi ier des Etals de Cour-  
e ri mboursemi ni du capital d'une  
11- délivrée par Jean François Gabaille,  
Roi, lieutenant en la maréchaussée d'Etam-  
Pierre Poulard. maître cordonnier à Etampes, el  
: ouvi Ile constitution de ladite rente par ledit Poulard au  
Di Barry, man ban I 5 El i '■ nsti-  
lution d'une rente de 12 livres 19 sous faite, au profit de  
maréchaus éc d'Elampes, par  
cordonnier en vieux, el Marie  
i, i] Etampes. — Vente d'un.' mesure,  
. , i-i ; du faubourg Saint-Pierre à Etampes,  
fait, h oyennanl une rente annuelle de 12 livres à Jean  
Mar. il m r ii el Jeanne Gangnierre, sa femme, par  
Charles llogi r, vigneron. — Titre nouvel de relie rente  
. au profit de Marie-Marguerite Dossonville, femme  
Mit à Elréchy,  
par Caiitim Bouclier, maître maçon, héritier, pour un  
; , ann i Gangnier, s i mère, à son décès

Boucher : Pierre V. / ud, vigneron, et  
jeann une, et Marie-Louise Marcia, héri-  
le Jean Garcia, leur père. -  
Titre - rente pas se, au profil  
Marie-Marguerite Dossonville,  
i  
Claude Davi uyer, par Charles  
urant à Etampes, et. Marie- Ij  
G mgnii r, sn mère, à son  
Jean ivant veuve de  
ji an Henri Privet, prêtre, curé de  
Saint-' 'El impes (21 i un iei 73G), au nom el  
com] | m de l l Charité des p iuvres de la dite pa-  
\ nos Linde, veuve de Paul Dorival, trésorier  
.--Henri de Valory,  
S inl-Louis, colonel d'infanli ; ie, ■ ouver-  
r du E , un immeuble rue  
iinant une rente annuelle de  
res Quittant c ! I d'une rente foncière de  
sur un immeuble rueduSablon à Etampes,  
iuy-Louis-IIeriri le S dory, chevalier deSaint-  
luverneur de Rue, seigneur  
ieuf, par Jean-Henri Privet, prêtre, curé de  
Etampes 23 novembre 1737), au nom et  
Charité des pauvres de ladite pa-  
, ei Jeanne-Marguerite Privet, femme de Jean

Moulié, procureur aux sièges royaux d'Etampes, Iréso-  
i ère de I i dite Chanté. - 'Pitre nouvel d'une rente de  
50 sous passé, au profit de Charles Chevalier, maitre  
barbier-perruquier à Etampes, et Madeleine Gilbon, sa  
femme, légataire universelle de Charles Gilbon, bour-  
geois d'Etampi s, par Pierre Moreau, vigneron, seul héri-  
tier de l'eus Jacques Moreou et Perrine Jolivet, cette  
dernière, veuve, à son décès, de Jacques Boucher, et  
Lamberl Brandet, vigneron, et Elisabeth .Moreau, sa

femme. - Quitl mee de rachat de la dite rente donnée à Charles-Jean-Marie, chevalier, marquis de Valory, seigneur du Bourgneuf, chevalier, le Saint-Louis, mestre de camp, colonel au régiment de Bourbon infanterie, par Pierre-François Desroziers, maître en chirurgie, et Françoise-Rosalie Chevalier, sa femme, légataire unir

le du sus dit Charles Chevalier. - Constitution

livresderente.au capital de 5,000 livres, faite, au profil de Pierre Iloudry, meunier, demeurante Elampes, faubourg Saint-Pierre, par Jeanne-Louise-Caroline de Valory, fille majeure, demeurant au château du

neuf, et à la caution solidaire île François-Marthe-Hubert de Valory, chevalier, seigneur, comte de Léeé ; Labarre, Lugré, le Bourgneuf et autres lieux, chevalier de Saint-L i xempt des

- du corps, et de Charlotte-Henriette-Edmée de Valory, sa femme. - Quittance de rachat d'une rente de 3(3 livres délivrée à Guy-Louis-Henry de Valory, seigneur du Bourgneuf, par Nicolas Boyard, maître vannier, et Marie-Madeleine Chardon, sa femme; François Delarue : marchand, et Marie-Barbe Chardon, sa femme, héritière par moitié de François Chardon, >on père, et Si ule héi itièere de Franc i : Ion, son frère. - Cons-

titution d'une rente de «> ; > livres, au capital de 12 livres, faite, au | Marie-Anne Bidault, veuve d'Etienne

.il, m. litre menuisier à Etampes, et de la mineure Marie-Félicité Colleau, par Adéla'i le-Louise-Jeanne-José-pliine Duplcix, femme et fondée de procuration de Charles-Jean-Marie, marquis de Valory, seigneur du Bourgneuf. - Rachat de la dite rente fait par le même marquis de Valory.

13 I 'i - I pii I | . ■. papier.

1701-i~o. - Bourgneuf (le). - Louise-Julie de Cœurs, dame du Bourgneuf, baille, moyennant 10 sous de rente annuelle, à Jacques Chaudet, maître charretier, du faubourg Saint-Pierre d'Etampes, une mesure, rue du Sablon. - Bail du même immeuble cl d'une pièce de terre, sise à Etampes, terroir de Saint-Pierre, champ-tier

SÉRIE E. - TITRES DE FAMILLE (VALORI .

247

delà rue Baraquine, fait, moyennant une rente annuelle

de 36 livres, à Michel Trinité, vigneron, d'Etampes, et Jeanne Lefebvre, sa femme, par François Chardon, maître bourrelier, Anne Julemier, sa femme, Nicolas Boyard, maître vannier, et Marie-Madeleine Chardon, sa femme, propriétaires, tant du chef dis dits François et Marie-Madeleine Chardon, comme héritiers, chacun (jouit un tiers, de feu Madeleine Chaudet, veuve de feu François Chardon, leur père et mère, que comme étant aux droits de Pierre Jacob et Marie-Jeanne Chardon, sa femme, leur sœur el belle-sœur, leur cohéritière. — Vente des immeubles susmentionnés fait à Guy-Henri-Louis, marquis de Valory, seigneur du Bourgneuf, par Marie Barué, veuve de Louis Trinité, fils de Michel, tant en son nom que comme se portant fort pour Marie-Jeanne-Louise-Emélie, Marie-Françoise-Noële, Jean-Pierre et Cantien-Louis Trinité, enfants d'elle et du dit feu Louis Trinité.

E. e. — 7] , par hemin; 6 pi ces, | a]

1910-1748. — liourgneuf (le). — Marin Savouré. bourgeois d'Etampes, procureur fondé de Germain de Guérin, seigneur du Bourgneuf, lieutenant des gardes-françaises, baille à Michel Trinité, laboureur, 3 quartiers de terre labourable et 1 quart de marais, au terroir de Saint-Pierre, moyennant un loyer annuel de livres. — Louis Ponchel, marchand à Lille en Flandre, fondé de procuration d'Henrielle-Françoise Le Camus, dame du Bourgneuf, veine du sus dit Germain de Guérin, baille à Corne Launay, laboureur, 3 quartiers de pré en la prairie de Saint-Pierre, à Etampes, et 1/2 arpent de pré en la prairie île Cojuerive, moyennant un loyer annuel de 33 livres 10 sous. — Marguerite Laumosnier, veuve de Nicolas Baudry, conseiller du Roi, receveur des consignations du Baillage d'Etampes, baille à Denis Boucher, vigneron, 1/2 arpent de pré, en la prairie Saint-Pierre, champlier du « Guay-Pierreux, » moyennant un loyer annuel de 11 livres. — Guy-Henri de Valory et Françoise Le Camus, sa femme, veuve en premières noces de Germain de Guérin, baillent à Nicolas Jousset, François Martinet, l'aîné, et François Martinet, le jeune, son fils, vigneron, 6 arpents ou environ de pré, en la prairie de Saint-Pierre, moyennant un loyer annuel de 60 livres. — Bail d'un demi arpent de pré, au champlier de Saint-Pierre, fait par les mêmes, moyennant un loyer annuel de 13 livres, à Estienne Delanoue, dit la Fiance. — Résiliation d'un bail fait par Guy-Louis-Henri de Valory, seigneur du Bourgneuf, à Michel Trinité, l'aîné, vigne-

ron, et obligation de 160 livres, payables à volonté, par cedernier, au dit seigneur du Bourgneuf. — Bail de 3 quartiers de pré, en la prairie Saint-Pierre, fait par le seigneur du Bourgneuf, à Claude Gaudron, m, dire maréchal à Etampes, moyennant 30 livres de loyer par an.

— Bail d'un demi arpent de pré, en la prairie de la rivière de Saint-Pierre, fait par le même moyennant un loyer annuel de 12 livres, à Nicolas Petit, du la Gambade. — Bail d'un demi arpent de pré, fait par le seigneur de Saint-Pierre

Guiot, marchand tailleur d'habits à Etampes, moyennant un loyer annuel de 18 francs, par la dame du Bourgneuf, Le Camus-Valory. — La même reconnaît avoir loué à Sébastien Paris, 3 quartiers de pré ou environ, en la prairie Saint-Pierre, moyennant 1-2 livres par an.

— Copie de la déclaration faite par Elienne I. inmosnier, marchand à Etampes, au nom et comme fondé de procuration de Guy -Louis-Henri de Valory, seigneur du Bourgneuf, pour l'imposition du dixième, conformément à la déclaration du Roi du 11 novembre 1733.

E. 381 >. i : .) — 1 cahier, parchemin, I fi lilllets m 1

lu |

1711-1713. — Bourgneuf (le). — Procédures et transaction finale entre Alphonse-Germain de Guérin, chevalier, seigneur de Moulinneuf et autres lieux, lieutenant des gardes franc lises, adjudicataire de la terre et seigneurie du Bourgneuf, d'une part, et Jean-Jacques l'udet, sieur du Mesnil, conseiller du Roi, commissaire aux revues de la maréchaussée d'Etampes, qui s'était rendu opposant au décret d'adjudication, à fin, entr'autres, de distraction de 11 livres de rente foncière dues par Cantien Le Ro\ .

E. 3816. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 17 pièces . papiei

1711-1770. — Bourgneuf (le). — André Dochcs, greffier de l'Hôtel-de-Ville d'Etampes, baille, moyennant une rente annuelle de 15 livres, à Claude Dauton, vigneron, d'Etampes, et Louise Vaury, sa femme, une petite maison, rue du Sablon, et deux vignes, au vignoble de Morigny, champniers de Gaudeluclic et de « Moissons, » et une pièce de terre, à ce dernier lieu dit. — Eloi Dauton, vigneron, d'Etampes, baille, moyennant une rente annuelle de 40 sous, à Claude Dauton, 2 quartiers 12 de vigne, sis au champnier du Coudray. — Le même et sa femme, Geneviève Courlillel, vendent à Etienne Rigault, maître perruquier à Etampes, et à Perrette de saint Basile, 1/2 quartier de vigne, au

248

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

champnier de Codeluclie, et cèdent les 40 sous de rente baillés à Claude Danton. — Titre nouvel des dits 40 sous de rente passé au profit d'Etienne Rigault par Pierre Dauton, vigneron, de Lardy, et Jacques Fleureau, d'Etampes, et Louise Dauton, sa femme, les dits Pierre et Louise, héritiers par moitié de feus Claude Dauton et Louise Vaury, sa femme. — Vente de la moitié des immeubles sur lesquels est assise la dite rente, faite par

Pierre Dauton à Jacques Fleureau. — Vente de la totalité, faite à Guy-Henri-Louis, marquis de Valory, seigneur du Bourgneuf, par Jean Fleureau, manouvrier, d'Elampes, Marie-Louise Renou, sa femme, Jean Tellier, vigneron, d'Etampes, Marie-Louise Fleureau, sa femme, tant en leurs noms que comme se portant fort pour Jean-Jacques et Suzanne Fleureau, leurs frère et sœur, enfants héritiers de feus Jacques Fleureau et Louise-Anne Dauton. — Nicolas Fargis, maître coutelier à Elampes, et Marie-Anne Rigault, sa femme, reconnaissent avoir reçu du dit marquis de Valory, la somme de 55 livres, dont 40 pour le principal et 15 pour les arrérages de la rente de 40 sous sus mentionnée. — Michei-Louis Bourraine, conseiller du Roi, receveur des tailles de l'Election d'Etampes, au nom et comme fondé de procuration de Jean-Félix Miger, écuyer, seigneur de Gironville, lieutenant des gardes de la porte du Roi, et de Françoise-Geneviève Bouraine, sa femme, reconnaît avoir reçu du même marquis de Valory la somme de 313 livres 7 sous, pour le principal et les arrérages de la rente de VÔ livres, dont il est parlé au début de cet article.

E. 3817. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

14G4-1G33. — Bourgneuf (le). — Titres relatifs à la famille de Laumoy, à laquelle appartient la seigneurie de Gironville, en Beauce.

E. 3818. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 13 pièces, papier.

fl-ii -iîfo — Bourgneuf (le). — Alphonse-Germain de Guérin, chevalier, seigneur de Moulineuf, Tiercelieux, le Bourgneuf et autres lieux, colonel d'infanterie et lieutenant desgrenadiers des gardes-françaises, reconnaît avoir reçu de Marie-Madeleine Marcia la somme de 600 livres, pour rachat de 83 livres 17 sous 6 deniers de renie, constituée en deux parties par ses aïeul et bisaïeul maternels, David et Michel Le Blanc. — Quitte-  
tance de 1 100 livres, pour rachat et extinction de rente faite par le même à Michel Durandet, père et fils, jardiniers à Etampes. — Extrait d'un partage sous seing

privé, fait entre Alexandre-Louis de Laumoy, chevalier, seigneur de Gironville, Marie-Madeleine Hénard, sa femme, Louis-Robert de Barville, chevalier, seigneur de Bumainville, et Claude Hénard, sa femme. — Constitution d'une rente de 300 livres au capital de 6000 livres, faite par Florent-Joseph Donguyes, baron de Courrières, tant en son nom que comme procureur fondé d'Angélique Vanuker, veuve de Louis Aubry, chevalier, lieutenant-colonel au régiment de dragons de Belle-Isle, au profit d'Alexandre-Louis de Laumoy, tant en son nom à cause de Marie-Madeleinellénard, sa femme, que comme tuteur tant de ladite dame que de Marie-Claude Hénard, de Boisozy, sa belle-sœur. — Quitte-  
ment du capital de ladite rente, donnée par le dit Louis de Laumoy, ès-nom, à Marie-Angélique Vanaker, veuve en premières noces d'Ignace Le Camus, receveur général des États de la châtellenie de Courtray, et, en secondes

noces, de Louis Aubry, lieutenant-colonel de dragons de Belle-Isle. — Quittances de remboursement de rentes faites : par Louis Chardon, en son nom et comme procureur fondé d'Henriette-Françoise Le Camus, veuve d'Alphonse-Germain de Guérin, à Didier Laureau, bourgeois de Paris, Jean-Baptiste Robert, bourgeois de Paris, Michel Hutte, maître de pension à Etampes ; par Louis Pouchel, marchand, demeurant à Lille, comme procureur fondé de la même, à Louis Alexandre, maître boulanger à Etampes ; Marin Savouré, bourgeois d'Etampes ; Marie-Cécile Charon, fille mineure de feu Léon Charon, vivant, procureur aux sièges royaux d'Etampes ; Denis Girard, maître sellier à Etampes, Jacques Vallée, maître boisselier à Etampes ; par André Dochès, huissier à cheval au Châtelet de Paris, demeurant à Etampes, aussi fondé de procuration de la même, à Louise Leclerc, veuve de Jean Boucher, vigneron à Etampes.

E. 3819. (Liasse.)

pièces, papier.

1714-1730. — Bourgneuf (le). — Etat des titres et contras ensaisinés par le sieur Savouré, comme receveur du Bourgneuf, depuis l'année 1714. — Quitlances délivrées par le dit Savouré, pour paiement de censives à la seigneurie du Bourgneuf. — Notes relatives à la gestion du même Savouré.

E. 3820. (Liasse.) — 2 cahiers, papier, l'un de 6 feuillets in-f°, l'autre de 18 feuillets in-4°.

171». — Bourgneuf (le). — Etat des rentes foncières, de bail d'héritages et rentes héritières appartenant à

SÉRIE E. — TITRES DE FAMILLE (VALORY).

'219

Henriette-Françoise Le Camus, veuve d'Alphonse-Germain de Guérin, chevalier, seigneur de « Moulineuf, Tierchelieu et du Bourgneuf, » comme faisant partie de la terre du Bourgneuf. Total des rentes : 17-22 livres G sous 9 deniers. Débiteurs des rentes : Antoinette Barué, Alexandre Audenct ; André Audenet ; Anne Bourdon ; Antoine Maillet ; Antoine Valot ; Alexandre Charles ; Cantien Charier ; Cantien Le Roy ; Charles Angevin ; Charles Bichebois ; Prieur de Morigny ; Delaunay ; Claude Colleau ; Charles Baudet ; Denis Vezard ; Denis Girard ;

Elisabeth Le Leu ; Eloi Daulhon ; Etienne Geofroy, maître chirurgien à Etampes; Etiennette Lhôte ; les héritiers François Chantosme ; Guillaume Jouannet ; Gilles Colodeau; Geneviève Blin; Jacques Dannery, procureur à Etampes; Jacques Claudet; la veuve de Jean Boucher; Jean Roger; Jean Pomerel; Jacques Auclerc; Jacques Vallée; Jean d'Herbelay; Joseph Canivet; Louis Trinité ; Louis Morisse; Léon Charon. procureur à Etampes; Marie-Madeleine Mercier; Marin Savouré; Michel Alexandre; Cosme Launay; Charles Roger; Michel Tanneur; Morin Marsant; Marie Nicolas ; Michel Vézard ; Madeleine Auclerc; Nicolas Megnier; Pierre Rigaul; Pierre d'Herbelay, marchand à Etampes; Pierre Trinité; Pierre Rué; Pierre Papillon; Nicolas Jousset ; Pierre Godin ; Pierre Le Gendre; Perrine Jolivet; Pierre Courtillet; Pierre Audry; Radegonde Jouanneau; Simon Baudet; Simon Guiot; Simone Faye.

E. 3821. (Liasse.) – 14 pièces, papier, dont 3 cahiers de i, 6 et 6 feuillets in-4°.

i?«3-i?80-1730. – Bourgneuf (le). –Mémoires sur les revenus de la terre du Bourgneuf, et consultations des avocats, deBichebourg, Maillard, Berroyer et de La Vigne, sur les droits de mutation et les profits féodaux des fiefs du Bourgneuf, de la Mairie et des narengois, relevant tous de la seigneurie d'Auton et Du-Plessis-Saint-Benoit, prétendus par Jérôme-du-Faur de Pibrac, abbé de Saint-Benoît-sur-Loire. – Le même de Pibrac et Jean-François Lambert, receveur de ses terres et seigneuries, reconnaissent avoir reçu de Monsieur et Madame de Valory, seigneur et dame du Bourgneuf, par les mains de l'abbé de Valory, leur frère et beau-frère, la somme de 2,600 livres, fixée, par composition, pour tous les profits de fiefs dûs au dit abbé par suite des mutations de la terre du Bourgneuf, depuis le mois d'octobre 1713, époque de la mort de Germain de Guérin, premier mari de la dite dame du Bourgneuf, jusqu'au 3 mars 1730, date de la quittance.

Seine -et-Oise. – Série E. – Tome II

E. 3822. (Liasse. – i pièces, parchemin; 1 pièces, papier.

1755-1969. -- Bourgneuf (le). –Titres de propriété d'une grange ou maison sise à Etampes, faubourg Saint-Pierre, rue du Sablon, acquise de François-Nicolas Jousset et ses enfants par Guy-Henri-Louis, marquis de Valory, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur de la citadelle de Lille, grand croix de l'ordre de Saint-Louis, chevalier, seigneur du Bourgneuf et autres lieux, bailli, capitaine et gouverneur des ville, château et duché d'Etampes, laquelle maison était chargée d'une rente de 15 livres 10 sous envers Angélique Puzos, veuve de François Pépin, chevalier de Saint-

Louis, ancien capitaine de cavalerie, seigneur de la Monlagne, Guignonville et autres lieux, rente remboursée par le même marquis de Valory.

E. 3823. (Liasse. 1 – G pièces, parchemin; J pièces, papier.

17\*5-1969. – Bourgneuf (le). – Charles Roger, vigneron, demeurant au faubourg Saint-Pierre d'Etampes, baille, à titre de rente (15 livres par an), à Charles Chapron, aussi vigneron, demeurant ci-devant à Alençon, en Normandie, « la moitié de trois espaces de grange, » sous un même toit, et petit jardin derrière... » au faubourg et dans la paroisse Saint-Pierre. – Bail de diverses pièces de terre sises au terroir Saint-Pierre, champliers de Cochcreau et des Bastes, fait, moyennant 9 livres de rente, par Charles Roger, et Perrine Le Conte, sa femme, à Charles Chapron et Marie Dupont, sa femme. – Sentence de la prévôté d'Etampes déclarant exécutoires les deux contrats de vente sus mentionnés, à la requête de Jean Hardy, marchand épicier meunier d'Etampes, et Marie-Marguerite Laumosnier, sa femme, au nom et comme étant aux droits, par donation entre vifs, de Charles Roger, contre Pierre Petit, maître tailleur d'habits, demeurant à Elarapes, et Marie Chapron, sa femme, fille et héritière de Charles Chapron et de Marie Dupont. – Marie Dupont, veuve de Louis Sabin, demeurant paroisse de Ranes, diocèse de Séz, vend à Jacques Poivrier (alias : Peuvrier), vigneron, du faubourg Saint-Pierre, à Etampes, la moitié des meubles ci devant mentionnés, à elle appartenant comme héritière des propres de Louise-Elisabeth Petit, sa petite nièce, décédée mineure, le 3 mars 1745; – Vente de l'autre moitié faite au même par Gilles Chapron, manouvrier, demeurant à Anvers, paroisse Saint-Georges. – Vente des

32

î50

\l;rnIVES DE SEINK-ET-OISE.

mêmes immeubles faite à André Peuvrier par Gabriel Ruez (alias : Rué), vigneron, d'Elampes, tant en son nom que se portant fort pour Marie-Anne Peuvrier, sa femme, et sous le bon plaisir d'Anne Colleau, sa belle-mère, veuve de Jacques Peuvrier. – Cession des ieux rentes, montant ensemble à 23 livres, assises sur les immeubles ci-devant mentionnés, faite par Marie-Marguerite Rose Choiseau, fille et héritière pour un tiers de Marie-Marguerite d'Ossonville, sa mère, à Guy-Henri-Louis ; marquis de Valory, seigneur du Bourgneuf.

E. 3824. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin: i pièces, papier.

1930-1765. — Transactions entre Guy-Louis-Henri de Valory, chevalier, seigneur du Bourgneuf, des fiefs des Harangeois et autres, colonel d'infanterie, gouverneur de Rue, chevalier de Saint-Louis, d'une part, et 1<sup>o</sup> frère Nicolas Brucelles, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur des commanderies d'Elampes et de Cliâlou-la-Reine, d'autre part, touchant le droit de seigneurie sur une maison appartenant aux héritiers Guetiard. sise à Eiampes près le pont Saint-Pierre; 2<sup>o</sup> Philippe Poussin, prêtre, chantre en dignité et chanoine de la collégiale Sainte-Croix d'Elampes, au nom el comme ayant pouvoir de Claude Droiiias, évêque, comte de Toul, abbé commandataire de l'abbaye de la Sainte Trinité de Morigny, touchant les droits de seigneurie et censive au territoire de Rouvillier, paroisse de Saint-Germin-lès-Etampes. — Transaction entre François-Mari he-Huberl de Valory, chevalier, seigneur de Lécé, Labarre, Lugré et autres lieux, capitaine de cavalerie au régiment royal; et Henriette-Charlolte-Edmée de Valory, sa femme, seigneurs co-propriétaires de la terre et seigneurie du Bourgneuf et dépendances, au moyen de la donation faite à ladite Edmée par Guy-Louis-Henri de Valory et Henriette-Françoise Le Camus, ses père et mère, d'une part, et 1<sup>o</sup> Charles Viart Dorval, chevalier, seigneur de Bois-Chambault, au nom et comme fondé de procuration de l'abbaye de Notre-Dame-de-Villers-lès-la-1-Vrté-Alais, ordre de Citeaux, diocèse de Sens, touchant les droits de seigneurie et censive sur les terres et héritages situés au terroir d'Elampes, champniers de Moquebouteille, Larry, Saint-Martin et Machefert, proche et au-dessus du couvent des capucins d'Elampes; 2 a François Pépin, chevalier, seigneur de la Momagne, Guignonville, fiefs en dépendant et y réunis, el du fief de Moisons ou Cardinal-Lemoine, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de cavalerie uu régiment

de Bretagne, touchant les censives du champnier du Coudiay.

E. 3825. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 57 pièces, papier.

1 735-1 79\*£. — Bourgneuf (le). — Procédures pour Guy-Louis-Henri de Valory, seigneur du Bourgneuf, contre Contian Courtillet, pêcheur, à Etampes; Michel Reynard, boucher, Jacques Boucher, vigneron, Guillaume Jouanest, charcutier, à Etampes; Pajou, employé dans les fermes du roi et Angélique Laumosnier, sa femme; le curé el les marguilliers del'œuvreet fabrique de Saint-Pierre d'Etampes ; François Dubuisson, bourgeois de Paris, curateur judiciaire à la succession vacante d'Anne Dansin, veuve d'Andié Denise; Nicolas Châlons, huissier à cheval au Châtelet de Paris; Jean Demolière, huissier achevai au Châtelet de Paris; la veuve Sébastien Paris, marchand coquetier à Morigny-lès-Etampes, Louis Vézard, vigneron, à Etampes; Paul Couteault, laboureur, à Vauroux; Michel Laglace, bourgeois d'Elampes, à l'effet de contraindre les défendeurs à passer des déclarations au terrier du Bourgneuf.

E. 3826. (Liasse.) - 3 pièces, parchemin; 138 pièces, papier, dont 4 cahiers de 7, 14, 14, et 18 feuillets uj-f°, et 1 cahier de 24 feuillets in-4°.

1736-1737. - Bourgneuf (le). - Pièces d'un procès entre Guy-Louis-Henri de Valory, seigneur du Bourgneuf, d'une part, et Françoise-Julie Arnoult, veuve d'Alexis Desf'gtes, Michel-Alexis Desforges, Claude Mahis, marchand épiciier mercier, et Jean-Baptiste Delisle, marchand apothicaire, à Etampes, touchant la clôture de la rue Torse, passant devant le château du Bourgneuf, et mettant en communication les rues de Lalun et du Sablon. - Autorisation de faire fermer aux deux bouts ladite rue, donnée au dit de Valory, par Louis-François de Bourbon, prince de Conli, duc de Mercœur et d'Etampes. Sign. autogr. L.-F. de Bourbon : sceau en placard.

E. 3827. (Liasse.) - 4 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1736-1750. -Bourgneuf (le) -Ventes faites à Guy-Louis-Henri de Valory, seigneur du Bourgneuf, etc., ou à sa femme Henriette Françoise Le Camus, fondée de procuration, 1° d'une grange, rue du Rourgneuf, par Magloire Boisse, de Vermaison, bourgeois d'Elampes;

SERIE E.

PITRES DE FAMILLE VALORY).

251

2° d'un jardin pTès le château du Bourgneuf, par Marie-Marguerite Dossonville, épouse non commune on biens de Jean-Claude Davesne, écuyer, demeurant à Etrcchy; 3° d'un bout de jardin, par Anne Del ambou, veuye de Claude Poulard, vivant, maître cordonnier, à Hampes, au nom et comme mère et tutrice d Henriette et Julienne Poulard; Claude Poulard, cocher de M. de Bois-Sablons, Jean Delande, perruquier, à Paris, comme se portant fort pour sa femme, Canlienne Poulard; 4° d'une portion de jardin de la maison sise à Etampes, faubourg Saint-Pierre, Grande-Rue-de-la-Boucheric, par Cyr Audenet, le jeune, maître charron, et Françoise et Louise Audenet.

E. 3828. (Liasse.) - 8 pièces, parchemin, dont 1 cahier de 48 feuillets in-4°: 15 pièces, papier.

|741-178e-178S. - Bourgneuf (le). - Extrait du décret d'adjudication des biens de Jacques Guillot et Anne Dausin, eu ce qui concerne deux granges, sises, l'une rue de Lalun et l'autre Grande-Rue de-la-Bou-

cherie près le moulin, adjudgées au marquis de Valory.

– Titres de propriété d'une maison sise rue de la Boucherie à Etampes, vendue par les Delande à Etienne Chaillou de Lisy, avocat en parlement, acquéreur poulies mineurs de Valory. – Titres de propriété d'une maison sise à Etampes, Grande-Rue du faubourg et paroisse Saint Pierre, vendue au marquis de Valory par Charles Noreau, maître tanneur, et Marie-Louise Marcial, sa femme. – Titres de propriété d'une maison sise rue du Sablon, à Etampes, ayant appartenue aux Launai et acquise par le marquis de Valory. – Titres de propriété d'une petite maison sise même rue, vendue au marquis de Valory par Pierre-Gervais Boivin, matlredes petites écoles de la paroisse Saint-Giles a Etampes, Julienne Boudet, sa femme, et Marie- Eticnnelte Baudet.

– Vente de pièces de prés faite à Marie-Catherine Gaillard par Casimir-Louis de Valory, chevalier de justice de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, capitaine au régiment de Lorraine, cavalerie, etc. – Le marquis de Valory reconnaît devoir à M" Gaillard la somme de 1,200 livres, à Sophie Tournemine, la somme de 500 livres.

E. 3829. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin, dont 2 cahiers de 8 et 12 feuillets in-4": 17 pièces, papier.

i:h.h;:«». – Bourgneuf (le). – Pièces relatives à un échange d'immeubles entre le marquis de Valory et

tes habitants de la paroisse Saint-Pierre d'Etampes, pour la construction d'un nouveau presbytère. Le contrat, d'échange, homologué au parlement de Paris, le 21 août H79, stipule que les curé et marguilliers de la paroisse de Saint-Pierre, comparaissant par Jean-Baptiste Barbier, prêtre, curé, Claude Béchu, marchand meunier farinier, boursier, Jean-François Baron, aubergiste et i tboureur, François Boucher, vigneron, et Claude Launay, aussi vigneron, tous marguilliers en charge, cèdent à Charles-Jean-Marie marquis de Valory, seigneur du Bourgneuf, haut justicier eteensierdu prieuré de Saint-Pierre d'Etampes et autres tiefs réunis, gouverneur et grand bailli delà ville, bailliage et duché d'Etampes., capitaine commandant au régiment royal Lorraine cavalerie, savoir : une maison sise au faubourg Saint-Pierre dtEtampes, ouvrant sur la rue de Lalun, servant de presbytère, avec cour et jardin d'une contenance de 10 perches. De son côté, le dit marquis de Valory cède 3 quartiers de terre en ouebe ou jardin clos de murs en partie, sis au même faubourg Saint-Pierre, rue du Sablon, el appelés l'Oucbe-aux-Barons. Les curé et marguilliers s'obligent à payer annuellement au dit marquis de Valory 3 sous 9 deniers de cens, dont sont chargés les dits 3 quartiers de jardin; le marquis s'engagea payer tous les frais des actes auxquels a donné lieu ou peut donner lieu pour l'avenir l'échange en question ; de plus, il se charge de faire construire incessamment à ses fiais, sur les dits 3 quartiers de jardin, une maison con-

\enable et commode pour loger le curé de Saint-Pierre  
el ses successeurs; toutefois, sur le montant de ces frais,  
les habitants et propriétaires des fonds de la Paroisse  
Saint-Pierre payeront la somme de 2,000 livres, et le dit  
marquis de Valory ne sera tenu que de l'excédant de  
cette somme.

]•;. |830. M iassê. 1 ) - 22 pièces, papier, âorit 6 cahiers de  
6 6 r, 8, «8 é\ 9 teuillel i n.-r.

1728-1788. - Bourgneuf (le). - Comptes des re-  
cettes et dépenses de la terre et seigneurie du Bourgneuf  
rendus aux Valory par André Dochès, huissier à cheval  
au Ciiâlelelde Paris ; la d lle Godeau, sa veuve; le sieur  
Ballin; Etienne Laumosnier; sa veuve; Yillemaire Lau-  
mosnier; Venard, huissier; François Ballin; Marin Ve-  
nard, notaire.

E. 3831. (Liasse.) - 4 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

t î 7»-1 780. - Bourgneuf (le). - Titres de propriété

252

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

d'une maison, rue du Sablon, à Etampes, acquise de  
jeao, Marie-Jeanne et Claude-Roberl Moreau, par  
gharles-Jean-Marie, marquis de Valory, seigneur du

B OUI;

: i - pièces, parchemin, dont 1 cahier de

p , |, i, . r , dont '.' cahiers de li et

1517-1783. - Bourgneuf (le). Mandement

d'Etienne V de Poncher), évè [uc de Paris, abbé com-  
mandataire de l'abbaye Saint-Benoit-Le-Fleuri-sur-  
connaître que Claude de Lisle, écnuyer, lui  
. , ivn lu foi cl nommage pour le lipf et seigneurie du  
B lurgneuf, Saint-Père, situé el assis lez Estampes... -  
\_ Mai le la saisie de la terre el seigneurie du

Bourgneuf opérée pour défaut de devoirs seigneuriaux,  
le mainlevée donnée, moyennant L2 écus, à Claude  
de Lisle, par noble liomme Jacques Bernard, maître de  
la chambre ordinaire du roi, procureur el receveur gé-  
néral du cardinal de Sens (Antoine du Prat), chancelier  
de France, el abbé commandataire de Saint-Benoît-sur-

Loire. – Délai pour rendre foi et hommage pour les terres et seigneurie du Bourgneuf, des <■ Moullins-Neufs et de la Mairie Saint-Père, » accordé par Antoine Sanguin, ranimai de Meudon), évêque de Saint Benoît-sur-Loire, à Marthe de Selve, veuve >■ >is Roiger, vivant con-

si eui général du roi, tant en son nom que  
, Je noble de Jean Roiger. âgé d'en-  
si y ans, et di > lincurs d'elle el du dit Fran-

çois ger. Aveu de la seigneurie de Bourgneuf  
rendu par Simon Patin, sergent royal à Etampes, fondé  
par le noble homme Bénigne Le Ragois,  
seigneur du Bourgneuf, conseiller du roi et receveur gé-  
néral des finances [inane] à Limoges, à Armand-Jean du  
Cardinal de Richelieu, comte de Limours, et  
■ âtelain de l'abbaye Saint-Benoit-sur-Loire.  
– foi et hommage pour la même seigneurie rendu par  
Louis-Marthe-llubcrt de Valory, chevalier, seigneur de  
si Labarre, Lugré et autres lieux, capitaine au régi-

ment royal, au nom de sa femme Henrielle-Charloite-  
Edmée de Valory, fille de Guy. – Louis Henri de Va-  
marquis de Valory et d'Henriette Françoise Le  
Camus. – François-Marie de Valoryj prêtre, prévôt de  
si Pierre de Lille, au nom et comme fondé de  
si ration de François- Marthe -Hubert de Valory,  
Valory, tuteur de ses enfants mineurs, nommé  
et substitué si n on lieu et place Jacques-Alexandre Bec-  
quet Duvivier, bourgeois d'Elampes. – Requête du dit

Alexandre Becquet Duvivier à l'effet d'obtenir délai, pour  
rendre foi et hommage de la seigneurie du Bourgneuf,  
en faveur d'Henriette-Calherine, âgée de 15 ans 4 mois;  
Charles-Jean-Marie, âgé de 15 ans; Charles-Guy-Louis,  
âgé de 8 ans, chevalier de justice de l'ordre de Saint-  
Jean de Jérusalem; Marie-Jeanne-Marthe, âgée dedans;  
et Casimir-Louis, reçu de minorité pour l'ordre de Malte,  
figé de 18 mois; si enfants de François-Marthe-Hubert  
l' l Valory, comte de Valory, seigneur de Lécé, Labarre  
Lugré, Le Bourgneuf, chevalier de Saint-Louis, mestre  
de camp de cavalerie, exempl des gardes du corps, ac-  
tuellement au service à l'armée d'Allemagne, et de feu  
Charlotte-IIenriette-Edmée de Valory, sa femme. – Foi  
et hommage pour la seigneurie du Bourgneuf rendu par  
Denis-Pierre Chaillou, fondé de procuration de Charles-  
Jean-Marie de Valory, seigneur du Bourgneuf et autres  
lieux, gaule de sa Majesté, compagnie de Beauvau, ac-  
tuellement en quartier à Troyes, Champagne, fils aîné  
et principal héritier de feus François-Marthe-Hubert de  
Valory et de Charlotte-Henriette-Edmée. – Autre foi et  
hommage rendu pour la même seigneurie par Antoine  
Lecamus, avocat en parlement, au nom et comme procu-  
reur substitué d'Adélaïde-Louise-Jeanne-Joséphine« Du-  
plex » femme et fondée de procuration de Charles-Jean-  
Marie, marquis de Valory, seigneur du Bourgneuf, du  
(iefdes Harangois et autres y joints, haut justicier et  
censier du prieuré de Saint-Pierre d'Etampes, seigneur

de Lécé, Labarre, Lugré en Anjou el autres lieux grand bailli el gouverneur des ville, bailliage et duché d'Etampes, ci-devant capitaine commandant au régiment royal Lorraine cavalerie, el actuellement mestre de camp au régiment de Bourbon en garnison à Belle-Isle en mer. – Aveu et dénombrement du fief du Bourgneuf, par le susdit François-Marthe-Hubert de Valory, représenté par Vntoine Le Camus, tant en son nom que comme se portail i fort d'Henriette-Catherine de Valory, femme de Louis-Nicolas-Dieudonné « Cornette de Coly » capitaine de cavalerie au régiment royal Pologne; Charles-Guy-Louis de Valory, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, capitaine de dragons au régiment de Jarnac; Marie-Jeune-Marthe de Valory cl Casimir-Louis de Valory, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, lieutenant de cavalerie au régiment de Monsieur: l'aveu est rendu à Georges-Louis-Phéliepeaux d'Herbault, archevêque de Bourges, patriarche primat des Acquilaines, abbé commandataire de Saint-Benoit-le-Fleury-sur-Loire, eteon-lient, enir'aulres détails : < Premièrement le château et > lieu seigneurial du Bourgneuf, situé ù Etampes, fau-» bourg et paroisse Saint-Pierre, consistant en un châ-» teau couvert d'ardoises, composé d'un vestibule, ayant

SERIE E.

I 11 RES DE FAMILLE \ ^LOIW |.

253

» porte d'entrée sur la cour et un autre sur le jardin,  
 - grand escalier en icelui; à gauche dudit vestibule, un  
 » grand salon, au bout duquel est un appartement com-  
 » posé d'une chambre, cabinet et garde-robe, un autre  
 » appartement y joignant; un autre bâtiment en aile  
 » composé de plusieurs chambres basses et chambres  
 » hautes; à droite dudit vestibule, un salon à manger,  
 • au bout duquel est un cabinet et une garde-robe, et à  
 » la suite une chambre au bout d'icelle, un cabinet ser-  
 o vaut de bibliothèque, et un bâtiment en aile, consis-  
 » tant en une cuisine et un grand commun et un oflice;  
 » au premier étage, un grand corridor communiquant à  
 » plusieurs chambres et cabinets, grenier sur le tout :  
 " au midy du dit bâtiment, un jardin contenant environ  
 un quartier de terre, et, au nord, la basse cour, con-  
 » sistante en écuries, vacheries et bûchers couverts de  
 » tailles : auquel lieu était autrefois un petit jardin :  
 » tout ce que dessus compris entre les rues Pavée, la rue  
 » Torse, actuellement enclavées dans le jardin et cour  
 o du dit seigneur avouant, et mouvant du roy, et la  
 » Grande-Hue du Sablon, contenant en superlicie demi  
 " arpent environ, tenant d'une part, d'orient, à l'empla-  
 » cernent de la dite rue Torse, d'un bout, du midy, par

» le jardin, à la rue du Sablon, et d'autre bout, du sep-  
» tentrion, parla basse cour, à la dite rue Torse, laquelle  
» subsiste encore en cet endroit, et va communiquer à la  
» rue de Lalun .. Item, un moulin fesant de bled farine,  
» appelle le moulin du Bourgneuf, situé au dit faubourg  
» Saint-Pierre sur la rivière de Juine, avec le sault du  
» dit moulin et les bâtiments en dépendants, qui consis-  
» tent en une maison â demeure, ayant deux chambres  
» basses, deux chambres hautes, grenier dessus, écu-  
» riers; tous les dits bâtiments couverts de tailles et petit  
» jardin à côté situé le long de la rue des Prés. Item, le  
» droit de pesche en la dite rivière de Juine des deux  
» bords, depuis les écluses de Vauroux jusqu'au lieu  
» appelle la Testc-â-1'Abl é et paroisse Saint-Germain,  
» avec la chaussée des deux bords de la dite rivière, de-  
» puis les dites écluses jusqu'au jardin des héritiers  
» Michel Durandet. »

E. 3833. (Liasse. - 10 pièces, papier.

1753-17 74. -Bourgneuf (le). - Fois et hommages  
» pour raison et à cause du droit de haute justice sous le  
» titre de prévôté, sur les maisons et héritages relevant  
» en censive du prieuré de Saint-Pierre d'Etampes,  
» acquis » des Chartreux d'Orléans, le 2 juillet 1753,  
par: 1° Guy-Louis-Henri de Valory, lieutenant général

des armées du Roi, commandeur de Saint-Louis, sei-  
gneur haut justicier du prieuré de Saint-Pierre, Le  
Bourgneuf, Tiercelieu et autres lieux; 2 e François-  
Marthe-Hubert de Valory, chevalier, seigneur comte de  
Lécé, Labarre, Lugré et autres lieux, chevalier de Saint-  
Louis, exempt des gardes du corps, en son nom à cause  
de Charlotte-Henriette-Edmée de Valory, sa femme, et  
Jeanne-Louise-Caroline de Valory, sieur de la dite Char-  
lotte, et, avec elle, héritière présomptive par moitié de  
feu Henriette-Françoise Le Camus, leur mère, femme de  
Guy-Louis-Henri, marquis de Valory, sus-nommé;  
3° Denis-Pierre Chaillou, procureur de Marie de Valory,  
chevalier, seigneur du Bourgneuf et autres lieux, garde  
de sa Majesté, compagnie de Beauveau, en quartier à  
Troyes, en Champagne, fils aîné et principal héritierdes  
feu François- Marthe- Hubert et Charlotte-Henriette-  
Edmée de. Valory, ses père et mère, tant pour lui que  
pour Henriette-Catherine de Valory, âgée de 24 ans,  
Charles-Guy-Louis de Valory, cl cvalier de justice de  
l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, âgé de 16 ans,  
Marie-Jeanne-Marthe de Valory, âgée de 13 ans et Ca-  
simir-Louis de Valory, officier de justice de l'ordre de  
Saint-Jean-de-Jérusalem, âgé de 10 ans ; 6° le même  
Charles-Jean-Marie marquis de Valory.

E. 3S34. 1 registre, papier, de 171 feuillets in-f"; incomplet.

1535-1537. - Bourgneuf (le). - Déclaration d'hô-  
ritages tenus à cens de Marthe de Selve, veine de noble  
homme et sage, maître François « Roger, » vivant, con-  
seillère! procureur général du Roi au parlement de Paris,  
dame des seigneuries du Bourgneuf et •■ Mairerye Saint-

» Père d'Estampes, assises ès-faulxbouigs Saint-Père du  
» dict Estampes, » par Bastian Ridait, vigneron, Pierre  
Lhuylier, marchand, Cancian Boucher, vigneron; Can-  
cian Hudebert, marchand boucher; Simon Godin, mar-  
chand mercier ; Antoine Beauvoix, vigneron ; Nicolas  
Banouard, marchand menuisier; Cancian Coustillel.  
vigneron; Pierre Gancourt, vigneron; Jean Dupré,  
l'aîné, marchand boucher; Jean Chesneau, vigneron ;  
François Yver, vigneron; Germain Boucher, vigneron;  
Guillaume Migauil, l'ainé, vigneron; Moteau Garnyer.  
vigneron ; Simonne, veuve de Michel lirelte ; Jean Val-  
lée, marchand bourrelier ; Thibaut Mainfroy, vigneron;  
Bobine Ferrauil, veuve de Jacques Le Maire; Raoul  
Biétrix, vigneron ; Adam Le Mareschal, vigneron; Jean  
Diouet, marchand boucher ; Antoine Paris, marchand ;  
Girault Béliet, potier d'étain et marchand ; Pierre Col-  
leau, vigneron ; Simon Ryvière, marchand et vigneron ;

25 1

ARCHIVES DE SEINE-ET -OISE.

Jean Hamoys, marchand et bourgeois d'Estampes; Ferry  
Paris, marchand ; Catherine, veuve de Pierre Ferry ;  
Guillaume Cacquet, laboureur ; Jean Moreau, marchand;  
Jean IVrnel. le jeune, praticien ; Michel Seignant, vigne-  
ron; Collas Oiranl, vigneron ; Cancian Joyneau, vigne-  
ron; Jean Paye, vigneron ; Marion, veuve de Jean Ter-  
ret; Guilleræite, veuve de Jean Moreau ; Durand Forest.  
vigneron; Louis Jourdain, marchand; Chéron Thou-  
rault, marchand : Jean Jourdain, le jeune, vigneron :  
Cancien Lhbsle, vigneron; Martin Jobidon, prêtre, de-  
meurant h Etaaipes; Michelle, veuve de Louis Petit;  
Pierre Petit, vigneron; Pris Gnlard, marchand charron:  
Cancien Lepbre, bonnetier; Louis Tellier, couturier;  
Jeanne, veuve de Jean Charpentier; Pierre Grancourl,  
vigneron; Marguerite, veuve de Robert Thibault: Léo-  
nard Bénard, vigneron ; Louis Le Roy, vigneron ; Per-

I

rine, veuve de Jean Taris ; Pierre Roullant, vigneron ;  
Pierre de la Roué, vigneron ; Antoinette, veuve de Jean  
Forest ; Mathieu Forest, vigneron ; Nicolas Houdns, vi-  
gneron ; Etienne Michellet, marchai d cordonnier ; Louis  
Doulcet, huilier; Morin Mérianne, pelletier ; Mathieu  
Daulton, vigneron; Jean Corneviller, vigneron; Jean  
Bidaine, bourrelier; Macé Bondequin, marchand ; Jean  
Chaudru, marchand, Jean C.imrdin, marchand; Nicolas  
delà Follye, marchand; Antoine Caradou, vigneron;  
Michel Moreau, charron ; Jean Baudry, vigneron ; Can-  
cianne Pichelou, femme d'Antoine Bonnard; Robert  
Champigny, marchand potier d'étain; Cancian Béard,  
vigneron; Guillaume Delabarre, marchand; Etiennette,  
veu-e de GiHel du Moullin ; Jean Hue, marchand tan

neur ; Simon Delaporte , laboureur; Marin Gôuvet,  
, marchand ; Etienne Tlesse , marchand ; Cancien  
Archambault , marchand bonnetier ; Jean Moreau ,  
prêtre, demeurant à Etampes ; Louis Iessiére, char-  
ron; Cancien Doyen, vigneron; Gilles Regnard, cor-  
donnier et marchand ; Guillaume Godefroy, vigne-  
ron ; Ythier Robert, vigneron; Louis Lelong, mar-  
chand ; Jean Picart, chapelier ; Cancian Provensal, mar-  
chand ; Y\onnel Fouldner, marchand; Jean Lamy,  
marchand mercier; Jean Corbillon, marchand potier  
d'étain ; Cancian Hamery, vigneron ; Marion, veuve de  
Jean Michellet; Guillemot Danlelu, marchand, bour-  
geois d'Etampes; Catherine, veuve de Philippon Pillas;  
Etienne Papillon, marchand menuisier ; Morin Hoquet,  
marchand meunier ; Etienne Serveau, marchand bou-  
cher ; Pierre Mouton, le jeune, vigneron ; René Drouard.  
fourbisseur ; Jean Champagne, vigneron ; Phlippot Ga-  
brielle, marchand boucher ; Jean Boullémier, vigneron ;  
Guillaume Tëxiët, vigneron; Jean Rallier, marchand:  
Robert Buchon. procureur et praticien en courlaye ; Lti-

bin Buchon, marchand parcheminier ; Jean Legendre,  
Cancien Godin cl Guillaume Godin, proviseurs et mar-  
gnilliers de la fabrique de l'église Saint-Martin d'Etam-  
pes; Jean Musnier, vinaigrier; Pierre Guiton, marchand  
drapier; Pierre Guiard, barbier et chirurgien ; Pierre  
Lortan, prêtre, demeurant à Etampes ; Etienne Le Vas-  
sor, procureur au bailliage d'Etampes; Etienne Gambe-  
relle, procureur au même bailliage; Martin Aupex, mar-  
chand, bourgeois d'Etampes ; Michel Sainxard, marchand  
drapier.

E. 3834'. — 1 registre, papier, de 309 feuillets in-f°.

15S0-15S5. — Bourgneuf (le). — Déclarations  
d'héritages tenus à cens de Bénigne Le Ragois, seigneur  
du Bourgneuf, par : Claude Durand, épiciier à Etampes;  
Cancian Faye, vigneron ; Cancian Banouard, marchand ;  
Eloi Chesneau, vigneron; Roch Lhoste, vigneron ; Pierre  
ISIétiix, l'aîné, vigneron : Pierre Biétrix, le jeune vigne-  
ron ; Etienne Scarin, vigneron ; Lois Biétrix, vigneron;  
Pasquier Jourdain, vigneron; Jeanne Tarraquier, veuve  
de Jean Galet ; Marie Valée, veuve de Ferry Durand ;  
Jean Girard, cabaretier ; Marie Pineau, veuve de Jean  
Lion ; Simon Bérard, vigneron; Cancian Béard, vigne-  
ron ; Simon Lesnô, marchand ; Françoise Cadorat, veuve  
de Jean Courtillet ; Cancian Grenier, vigneron ; Alin Da-  
dnre, vigneron ; Guillemelte Moulin, veuve de Mathieu  
Forest; Jean Boucher, vigneron; Mathieue Leclère,  
veuve de Guillaume Vrament : Emery Coustault, vigne-  
ron ; Pierre Cléron, vigneron; Cancian Dolibeau, vi-  
gneron ; Guillemue Tesnière, veuve de Cancian Pail-  
lault; Toussaint Chesneau, vigneron ; Françoise Forest;  
Lorse Valée, veuve de Cancian Colleau; François Meslin,  
vigneron; Guillaume Jolive't, vigneron; Pierre Yvert,  
'vigneron ; Cancienne Egal, veuve de Jean Meslin ; Can-  
cian Lorean, vigneron; Antoine Valée, bourrelier;  
Toussaint Beauvoix, vigneron; Cancian Vrament, vigne-  
ron ; Ondin Ourry, vigneron; Loise Moreau, veuve de

Jean Joisneau ; Cancian Jourdain, vigneron ; Pierre Le Roy, vigneron; la collégiale Sainte-Croix d'Etampes; Boland Cousin, parcheminier ; Pierre Mainfroy, fils de Jean, vigneron ; Jeanne Regnard, veuve de Jean Gouvet; René Piedgellé, vigneron ; Jean Colleau, vigneron ; Jean Dupuis, vigneron ; Jean Hervy, le jeune, vigneron ; Sébastien Paris, tailleur d'habits; Cancian Boucher, vigneron ; Simon Fourrier, vigneron ; Guillaume Gouault, vigneron; Michel Boullemier, vigneron; Jean Forest, vigneron ; Durand damier, maréchal ; Philippe Lion, marchand ; Jean Godin, mercier; Cancianne Godin, veuve de Cancian Dutartre ; Michel Girard, dit Coctard;

SERIE E. - TITRES DE FAMILLE (VALORY)

255

Léonard Daultou, vigneron: Jean Rignult, vigneron; Damianne Moreau. veuve de Guillaume Mouton : Jacques Thibault, parcheminier; Lois Blanchard, marchand, bourgeois; Lois Du pré, marchand cor Joanier : Michel le Père,

prêtre: Can Go. lin, marchand épicier : Etienne Lelong, marchand ;Gudin Guyard, charron; Jean Paris, vigneron: Christophile Banouard, marchand boucher; Guillemette Michellet, veuve de Simon Banouard; Cancian God in, mercier ; Jean Branche, marchand : Marie Lelong, veuve île Michel Seignanl : Pierre Corbillon, marchand potier d'étain : Matliurin Bondonneau, marchand boucher ; Jeanne Dupré, tille de feu Louis Dupré ; Gdes Buchon, procureur au bailliageet duché d'Etampes; Jean Doulcet, menuisier : Nicolas Mainfroy, épicier; Girard François, docteur en médecine ; Julien Dubref, chirurgien et barbier ; Maçé Guisenet, marchand; Simphorian Baron, procureur au bailliage et duché d'Etampes ; Marguerite Baudequin, veuve de Jean Daurinvillie; Jean Musnier, vinaigrier, filsde Malhmin; Jean Valée, charron ; Pierre Hue, marchand drapier ; Cancian Paris, marchand drapier ; Jean Paris, mercier; Cancian Paris, son Dis: Claude Lambert, marchand; Jeanne Mainfroy, veuve d'Hilaire Baudet; Denise Blanchard, veuve de Michel Bonnyer ou Douvyer ; Jacques Touchard, marchand bouclier ; Huguette Paris, veuve de Jean Pernet, vivant, procureur au bailliage d'Etampes; Jean Corle, marchand mercier ; Jean Lesné, procureur au bailliage et duché d'Etampes ; Jeanne Baril, veuve de Gecyais Girardin; Jacques Blondeau, marchand épicier; Denis Girardin, marchand ; Martin Le Houx, marchand bourgeois ; Claude Paulmier. marchand tanneur; Etienne Charpentier, sergent royal au bailliageet duché d'Etampes; Pierre Vileinaire, laboureur à Boismercier ; Marguerite Banouard, veuve de Cancian Guélard ; Pierre Bardin, marchand; René Cytron, vigneron à Etréchy ; Guillaume Godin piètre; Jean Baugyn, dit de lioines, marchand boucher; Jean Ilamel, menuisier ; Martine Ltiosle,

veuve de Pierre Mouton ; Jean Durand, vigneron : Adam Mareschal, . laboureur ; Mathieu Cytron, vigneron; Mathieu Vrament, l'ainé, vigneron ; Toussaint Moulin, vigneron ; Cancien Colleau, serrurier; Guillaume du Val, bourrelier ; Pierre Mainfroy, hostelier : MesjUn Bouchi r. marchand épicier ; Catherine Bidault, veuve de Daniel Esgal; Hippolyte Fontaine, marchand cordier ; Jean Moreau, marchand meunier; Jean Frussard, marchand boulanger ; Pierre Rousseau, marchand hoisselier ; Jean Ilouy, bourgeois Marie Saillard, veuve de Simon le Valtier; Jean Durand, l'ainé, marchand cordonnier: Noël Heurtaulx, marchand et bourgeois; Jeanne Hanjojs, veuve de Claude Paulmier, vivant, avocat à Etampes;

Pierre Ligier, marchand rliaiissclier à Dourdan ; Marie Décrois, veuve de Jean Dallier; Claude Guyot, marchand: Nicolas Lelong, marchait l ; Martin Régnier, laboureur; Jean Hébert, parrhcininicr : «an Courtillel, vigneron: t'iançois Chéron, marchand et bourgeois; Pierre Regnauli, boulanger; Marguerite Thibault, veuve de Jean Trinquajrl, l'ainé, vivant, marchand et bourgeois; Catherine Guiard, femme de Jean Fizellier, boucher; François Hamoys, marchand et bourgeois; Jean Banouard, marchand boucher : Pierre Go. lin, marchand et bourgeois: Louis de Beauvois, marchand; Catherine Bazourt, veuve de Jean de Beauvois : Guillaume Poynet, marchand épicier ; Etienne Brossard, marchand ; Pierre Hacte, avocal à Etampes ; Cancian Buisson, marchand bouclier; Pierre Martin, bourrelier; Thomas Damours, huillier ; Guillaume Le Cendre, marchand; Guillaume Texier, tailleur d'nabits ; Jean Testard, marchand hôte-lier; Jean Charrier et Guillaume Cornet, proviseurs de l'église Saint-Martin d'Etampes; Simon Coustillet, vigneron; André Vénard, voiturier par terre ; Pierre Ponville, bourgeois et marchand; Avoie Chassecullier, veuve de Jean Marrublier, vivant, procureur à Etampes; Perrine Forest, lille de Jean Forest et de Damianne Banouard; Pierre Dalier, marchand ei bourgeois; Thomas Guétard, l'aîné; Perrine Gouin, veuve de Cancian Morard ; François Amiot, meunier ; Jean Desternes, vigneron; Simon Lenoir, marchand cardeur ; Nicolas Charrier, prêtre, chanoine de Sainte-Croix d'Etampes ; Michel Migault, vigneron; Cyprien Petit, marchand; Françoise Fontaine, femme de François Koussy, chausse-lier, à Dourdan; Louis Leblanc, charretier. Les tenanciers ci-dessus nommés possédaient dans la seigneurie du Bourgneuf. Voici les noms des tenanciers dans la seigneurie de la Mairie-Saint-Pierre : Claude Durand, marchand épicier : Cancian Banouard, marchand : Louis Bazat, vigneron : Pierre Biélnx, l'aîné, vigneron ; Louis Biétrix ; Boulet Biétrix, vigneron; Cancian Vézard, vigneron ; Marie Valée, veuve de Ferrj Durand; Jean Girard, vigneron; Martin Lecomte, vigneron; Simon Lesné, marchand; Caneianne Lecomte, veuve d'Adam Mareschal : Jei nue Valerault, veine de Philibert Tarraquier ; Guillemette Moulin, veuve de Mathieu Forest; Jean Boucher, vigneron; Miuhini Leclère, veuve de Guillaume Vrament; Joseph Forest, vigneron; Jeanne Bourdin, veuve de Cancian Gorrion ; Pierre. Guvmont,

vigneron; Cancian Loreau, vigneron; Jean Joisneau, vigneron ; Toussaint Bouhmier, vigneron ; Jean Micliel, le jeune, vigne, on ; Cilles Girard, vigneron ; Florent Paris, vigneron ; Au l bine Vrament, veuve de Cancian Bourdin; Pierre Mainfroy, fils de Jean, vigneion; Jean Colleau,

■r.r,

ARCHIVES PE SEINE-ET-OISE.

vigneron; Sébastien Paris, tailleur d'habits ; Cancian Boucher, vigneron; Cancian Boulemier, laboureur; Michel Boulcmier, vigneron ; Jacques Peigne, « fendeur de graiz ; » Robine Béard, veuve de Guillaume Boullemier; Michel Girard, dit Coclard; Léonard Daulton, vigneron: Jacques Thibault, parcheminier; François Lboste. vigneron; Cancian Lboste, vigneron; Jean Paris, vigneron ; Marie Lelong, veuve de Michel Seignant ; Gilles Buchon, procureur au bailliage d'Etampes; Jeanne Dupré, tille de Louis Dupré; Jean Doulcet, menuisier; Nicolas Mainfroy, épicier; Jean Valée, charron; Marie Paulmier, veuve d'Esprit Ilacte, vivant, procureur du Boi au bailliage et duché d'Etampes ; Louis Girard, marchand hôtelier: Jacques Touchard, boucher; René Citron, vigneron; Jean Durand, vigneron; Alin Loudieu, maréchal; Cancian Loreau et Simon Migault, proviseurs et marguilliers de l'église Saint-Pierre d'Etampes; Mathieu CUron, vigneron; Jean Lelarge, vigneron; Mathieu V rament, l'aîné, vigneron; Jean Brunet, marchand boulanger; Simon Millet, marchand boucher; Jeanne Hamoys, veuve de Claude Paulmier, vivant, avocat à Etampes ; Marie Decroix, veuve de Jean Dalier; Roch Boulard, marchand meunier; Lucas Guillel, meunier ; Jacques Pothuyn, marchand boucher; Claude Godin, marchand; Cancian Coichin, marchand parcheminier; la Collégiale Notre-Dame d'Etampes; Martine Lboste, veuve de Pierre Mouton. A la suite de la déclaration de Martine Lhoste, qui est du 14 août 1580, viennent, sous la date du 14 octobre 1584, des lettres de Jean Audren, prévôt d'Etampes, portant permission, en faveur de Claude Pichon, procureur au bailliage d'Etampes, de délivrer en grosse et signer tous les contrats, obligations, papiers terriers, etc., reçus et passés par feu Catherin Poitevyn, en son vivant, notaire royal à Etampes, et beau-père du dit Pichon. Viennent ensuite les déclarations reçues, du 8 décembre 1584 au 11 novembre 1585, par Charles Godin, notaire royal à Etampes, « prins pour » le Irespas de... Catherin Poictevin. » Les déclarants sont : Jean Audren, prévôt d'Etampes; Etienne Coispeau, maréchal; Prégente Thourault, veuve de Jean Baron, vivant, sergent royal au bailliage d'Etampes; Adam le Mareschal, marchand drapier, bourgeois de Paris; Jacques Lambert, sergent royal à Etampes; Jean Geoflle, fourrier et archer de la compagnie du duc de Nivernois; Imbert Fizellier, boucher: Thomas Guétard , contrôleur des

aides et tailles en l'Election d'Etampes; noble homme Nicolas Poteau, docteur ès-droits, conseiller du Roi, lieutenant général au bailliage et gouvernement d'Etampes; Jean de Mazeaux, receveur ordinaire du domaine d'Etampes. A la fin du registre sont trois tables contenant :

la première, les noms de ceux qui tiennent des maisons; la seconde, les noms des tenanciers dans la seigneurie du Bourgneuf; et la troisième, les noms des tenanciers dans la seigneurie de la Mairie-Saint-Pierre.

E. 3834-. - 1 registre; papier, de 383 feuillets in-f°.

«59S-160I. - Bourgneuf (le). - Déclarations, au terrier des seigneuries du Bourgneuf et de la Mairie-Saint-Pierre, des héritages tenus de Marie Saulcier, veuve en dernières nocés de Pierre Amador, et en premières nocés de noble homme Bénigne Le Rageois, comme ayant la garde noble des enfants d'elle et du dit Le Ragois, passées par : noble homme Jean Hurault, écuyer, seigneur de Boistaillé, « demeurant à présent à Etampes; » François W rament, vigneron ; Pierre Haymes, maître tailleur d'habits ; Louis Saillard, sergent royal au bailliage d'Etampes; Mathurin Gorry, boulanger ;Eloi Chesneau, vigneron; Louis Girauldon, marchand tanneur; Cancian Pallé, vigneron, Cancianne Godin, veuve de Cancian du Tartre ; Etienne Le Long, marchand, Mathieu Bouchier, vigneron; Pierre Tonnelle, archer du prévôt des maréchaux d'Etampes; François Martin, marchand; Marie Dallier, veuve de Jean Demazeaulx; Girarde Mainfroy, veuve en dernières nocés de Liger Paulmier, et, en premières nocés, de Sébastien Paris; Pierre Enjubert, marchand; Michel Boullemier, l'aîné, vigneron; Tierre Charpentier, vigneron ; Michel Mercier, vigneron; Guillaume Bignet, marchand épicier; Hippolyte Leblanc, bourrelier ; Jean Mercier, maître maréchal, et Guillaume Pépie, laboureur; Jean Mercier, vigneron; Pierre Carte, marchand boisselier; Cancian Boucher, vigneron ; Claude Banouard, marchand épicier; Françoise Girard, veuve de Charles Poing; Barbe Raclardy, veuve d'Imbeil Fiselier ; Avoye Guichard, veuve de Jacques Charron ; Cancian Godin, marchand épicier; Aulbin Colleau, vigneron; Barbe Le Boy, veuve d'Antoine Boullemier ; Pierre du Meur, cordonnier ; Marin Godracher, laboureur aux Granges d'Avrainville; Boullant Martinet, vigneron; Pierre Michel, vigneron; Jacques Paris, marchand; Henri Fontaine, tonnelier; Claude Durand, marchand; Pierre Simonneau, « Sauslier; » Jean Verret, prêtre; Jeanne Charles, veuve en dernières nocés de Thomas Damours ; Cancienne Gueltard, veuve de Cancian Lamy ; Damion Jourdin , vigneron ; Roch Lhoste, marchand; Pierre Arrivet, vigneron; Jean Haisant, bourgeois; Jean Loreau, vigneron; Denise Blanchard, veuve de Michel Bonnier; Toussaint Chesneau, vigneron; Pierre Rousseau, cordonnier; Louis

SÉRIE E. - TITRES DE FAMILLE (VALORY).

Barat, vigneron ; Hellyc Durand, marchand; Denis Bary, marchand; Pierre Bondonneau, marchand ; Basile Poinard, savetier; Jacques Guyot, « taillandier en œuvre blanche; » Cancian Vézard, vigneron; Cancian Piégelé, vigneron ; Jeanne Férande, veuve de Jean Dadure ; Jean Foye, vigneron; Catherine Longuet, veine île Guillaume Le Grand; Michel Banouard, mercier; Jean Gorrion, vigneron; Rouillet Biétris, vigneron ; Marguerite Banouard, veuve de Cancian Guettard ; Jean Banouard, savetier; Eloi Caradou, huilier; Jacques François, marchand épicier; Louise Sainsard, veuve de Jean Brandie; Jean Durand, marchand; la veuve Mathieu Vrament ; Henri Ancistre, marchand vinaigrier; Simon Durand, marchand épicier; Marie Forest, veuve de Julien Dubief; Denis Chesneau, vigneron; Basile Corneviller, charron ; Zacharie Colleau « Serruzier» ; Louise Durand, veuve de Cancian Colleau ; Christin Le Vassor, sergent royal à Etampes; Gilles Dadure, vigneron; Léonard Dauthon, vigneron; Jacques Touchard, boucher; Etienne Coispeau, maréchal ; .Marie Colleau, femme de Germain Guymont; Bertherand Courtillet, vigneron ; Pierre Bouchet, marchand; Jean Jourdin, vigneron ; Denis Baudry, vigneron; Pierre Champigny, boulanger ; Louis Ramon, marchand; Jacques Hue, marchand; Jacques Mathieu, marchand ; Michel Charpentier, vigneron; René Girard, vigneron; Pierre Bourjade, vigneron; Pierre Maifroy, le jeune, vigneron; Jean Garnier, le jeune, vigneron; Pierre Scarin, laboureur; Mathieu Demollières, laboureur; Perrine Moulin, veuve de Cancian Loyer; Pierre Cave, marchand ; Nicolas Boudignon, marchand boucher; Simon Provensal, apothicaire; Allain Septier, marchand épicier; Henri du Pré, procureur au bailliage d'Etampes; Gilles Le Large; vigneron; Jeanne Hudebert, veuve de Christophe Banouard; Michel Lambert, marchand; Anne Lyon, veuve de Toussaint Moullin; Rose Sergent, veuve d'Esprit Thibault ; Philippe Lyon, maréchal ; Jean Yver, vigneron ; Jean Houzier, bourgeois; Noël Meusnier, vigneron ; Perrine Buisson ; Guillaume Morize, vigneron; Jean Roger, vigneron; Martin Leconle, vigneron; Pierre Raclardy, le jeune, corJier ; Jean Hersant, bourgeois; René Le Sueur, laboureur; Marguerite Banouard, fille de Christophe BanouarJ ; Jacques Thibault, marchand parcheminier; Michel Boullemier ; vigneron; Pierre Maifroy, vigneron; Gabriel Canivet, marchand cabarelier; Jean Jubin, charron; Jeanne Mareschal, veuve d'Allain Beauvoix ; Anne François, veuve d'Etienne Charpentier ; Michelle Fontaine, veuve de Michel Boullemier; Pierre Garnier, vigneron; Catherin Pothouyn ou Pihovyn , boucher; Magdallain Fuzeau , sergent royal au bailliage d'Etampes; Cancianne Yrémnt, veuve Seine-et-Oise. — SÉniE E. —Tome II.

de Jean Jouasneau; Jean Dolibeaue , vigneron; Jean Houy, bourgeois; Rose Brossard, veuve de Michel Boullemier; Marin Robert, boulanger; Perrine Paris, veuve de Toussaint Boullemier; Pierre (iodin, marchand; Jeanne Béard, veuve de Jean Forest; Cancienne Godin, veuve de Denis Roger ; François Duris, marchand ; Perrine Godin, femme de François Duris; Gilles Le Large, vigneron; Catherine Corbillon, veuve de François Pichonnard ; Nicolas Chailier, prêtre, doyen d'Etampes (13 Novembre 1600 ; Jean llcrniarin, vannier; Adam Mareschal, marchand, bourgeois de Paris; Michel Boullemier, l'aîné, vigneron; Pierre Charpentier, vigneron; la Collégiale de Notre-Dame d'Etampes ; Antoine Godradier, savetier; Marin Godracher, laboureur; Guillaume Jollivet, vigneron; Jeanne Charles, veuve de Thomas Damours; Denise Blanchard, veuve de Michel Bonuier; Jean Dollibeaue, vigneron; Michel Boulevillain, tanneur; Jean Durand, marchand; la veuve Mathieu Vrament; Léonard Dauthon, vigneron; René Gizard, vigneron; Marie Colleau, femme de Germain Guymont; Pierre Mainfroy, le jeune, vigneron ; Pierre Alexandre, boulanger; Anne Lyon, veuve de Toussaint Moullin; Charles de Craffour, écuyer, seigneur des Rotities et de Matanvillier, en partie; Simon Guettard, marchand; Jean Simon , marchand , à Boisgency ; Benoit Cocheteau , maçon; Pierre De Lorme, b ucher; Martin Boiidiet, marchand. En tête du registre est une table alphabétique des noms des déclarants, avec l'indication de l'ancien foliotage, lequel ne comprend ni cette table, ni les lettres de terrier délivrées par Accurse Cassegrain, prévôt d'Etampes.

E. 3835. (Liasse.) – 87 pièces, papier.

XVI et XVIII siècles. – Noies et extraits.  
principalement des déclarations censuelles, passées aux divers terriers de la seigneurie du Bourgneuf, et des fiefs et seigneuries y réunis, où sont mentionnés les champniers de : « l'Isle Galardon ; Sanbideult; Praleau; carrefour Doré; rue Saint-Mars ou Triperie, rue de la Cordonnerie; rue Begraline; rue des Cordeliers; rue Lourcier; port Saint-Jacques-aux-Ecluses et Saint-Jacques-de-l'Epée, la Folie-Regnault; entre Coudray et Moissons ; Petit-Saint-Mars ; Fontaine-du-Saulx; Pré-Bourgouinet les Aires; Vauluisant ; Noyer-de-la-Saint-Jean ; Monlieu ; du Fief et des Potences ; des Meliltes ; Terres-Douces; de Vaubrenier; Rougemont; des Pillars; des Méchants; deGros-Morin, Gros-Liénard; Vaudouleurs; des Ouches; de Bouvillier; de Bochepie; faubourg Evezard; la Bouteille; Damoiselle; de Cochereau; duPerrayet

33

258

ARCHIVES DE SEINE-ET-01SE.

Paray; des Barricades; de Montanchaut; VaulogerouVau-loyer ; de Courtes ; de Coudray ; des Bastes ; de Grosse-Teste; Tropidor; Ghalouette; du Bourdeau ; Gros-de-Vauroux;du Quai-du-Crochet; de Girofosse et Coulombier; Hameau de Bretagne et Planles-aux-Duprez ; de Blandard : l'Orme Tvrouin ; rue du Bourgneuf : rue du Sablon; ruelle Torse ; rue de Lalun ; rue des Graïs ; rue du Moulin-Fouleret; rue de la Boucherie; rue Saint-Jacques et Plâtrerie. »

E. 3836. (Liasse.) - 1 pièce, parchemin : 42 pièces, papier.

1C01-II86. - Bourgneuf de). - Pièces relatives aux droits de censives appartenant à la chapelle de Saint-Macé, fondée en l'église Notre-Dame d'Etampes. - Extrait des déclarations passées au chapelain depuis 1601 jusqu'en 1671. - Déclarations de Martin Daumont, gentilhomme servant de la Reine; Claude Boullemier, maître perruquier, à Etampes; Charles Viart Dorval, écuyer, seigneur de Boischambault, comme ayant pouvoir de Marie Duris. veuve de Mathieu Rousseau, vivant, avocat au parlement; Charles Lefèbvre Dutillet, écuyer, sieur de Villebazin. mousquetaire noir. - François-Joseph Tissonnet, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Pierre d'Etampes (3 avril 1\*751), au nom de chapelain de Saint-Macé, en la présence et du consentement de Jacques Petit de Mézières, prêtre, chef chantre et chanoine, Jean-François Aubry, Denis Parizot, Charles Gerbault, Marc-Antoine Hamouy, et Fiacre Sergent, tous prêtres, chanoines capitulans, baille, à titre de bail emphythéotique, pour 99 ans, à Françoise-Marthe-Hubert de Valory, chevalier, seigneur de Lécé, La Barre, Lugré et autres lieux, capitaine de cavalerie au régiment royal, demeurant au château du Bourgneuf, paroisse Saint-Pierre d'Etampes ; tous les droits de censive et directe, qui appartiennent à la chapellenie de Saint-Macé, sur partie des terres labourables et prés situés au terroir et dans la prairie de Saint-Pierre, au champtier dit la Longue-Raye, près Vauroux, et entre les deux rivières de Juine et de Juine-teau, les dits droits montant à 4 livres 10 sous 6 deniers ou environ de menu cens, payables chaque année au jour de Saint-Remy : le bail est fait moyennant la somme de 12 livres de loyer et redevance emphythéose. - Quitances de loyer délivrées aux marquis ou marquise de Valory par le sus dit Tissonnet, de 1\*752 à 1760 ; par Cottin, 1761-1767; par Yves Paschal, successivement vicaire de Vaugirard et curé de Chalou, de 1772 à 1780, et par Anioine-Louis-CharlemagneLemasson, vicaire du diocèse de Paris, tous successivement chapelains de la chapelle Saint-Macé.

E. 3837. (Liasse.) - 120 pièces, papier.

Mil \*-l<is. - Bourgneuf (le).- Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur du Bourgneuf par François Paris; Jean Roger; Mathieu Boucher; Zacharie Colleau ; Cancien Boucher; Claude Massonneau ; Jean

Bannouard ; Hélié Durand; Julien Chappon; Jean Godin ; Jacques Bouteillais, maître chirurgien barbier; Christain Le Yassor, sergent royal au bailliage d'Etampes; Jacqueline Bourdon, veuve de Jacques François; Jeanne Lambert, veuve de Philippe Petit, vivant, sergent royal au bailliage d'Etampes; Jacques Allaire, prévôt de Maisse; Jacques Boutet, de la panneterie de Monsieur, frère unique du Roi, le Chapitre de Sainte-Croix d'Etampes, représenté par Jean Verre t et Noël Bauldry, prêtres, chanoines de la Collégiale, administrateurs de son temporel, et boursiers de la grande et de la petite bourse (3 juillet 1617); Pierre Mercier; Pierre Delorme; Henri Dupré, procureur au bailliage d'Etampes ; Eloi Barbault; Cantien Ballu ; Claude Dolhoin; Louis Godin; Jean Jubert ; Jean Regnault et Simon Videau, bourgeois de Corbeil ; Georges Hamoyer; Denis Pigeon ; Cantien Boullemier ; Jean Faye ; Cantien Guymont ; Pierre Mercier; Michel Boutevillain, le jeune; Jean Mercier; Lambert Boutet; Germain Jourdain; Perrine Godin, femme de François Duris; Catherine Rousseau ; Claude Delaporte; Basile Poignard; Jacques Petit; Jacques Paris; Guillaume Barbault ; Jean Hersant; Pierre Joisneau; Pierre Colleau, maître chirurgien et barbier, à Etampes; Etienne Moreau ; Michel .Chevallier ; Denise Coispeau ; Pierre Martinet; Catherine Lambert; Claude Mainfroy; Nicolas Compotier, receveur collecteur de la paroisse Saint-Germain de Mosigny ; Denis Baudry, Morin Cochon; Henri Deschamps ; Mathieu Sitron ; Noël Magin ; Giles Lelarge ; Thomas Migault, greffier en l'Election d'Etampes, Pierre Chesneau ; Pierre Pinguenet; David Petit, prêtre, curé d'Ormoys-la-Rivière (1618); Denis Piel; Morin Gandecher; Henri Fontayne; Besuard Coquet; François Burgerin; François Forest.

E. 3838. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin; 17 pièces, papier, dont 1 cahier de 47 feuillets in-folio.

1617-1649. – Bourgneuf (le). – Déclarations passées au terrier de la seigneurie du Bourgneuf, appartenant à noble homme Maître Bénigne Le Ragois, par Marie Gudin, veuve de Louis Bourdon; Jean Durand, marchand potier d'étain ; Pierre Cave, marchand ; Jean

tE E. – TITRES DE FAMILLE VALORY).

259

Carie, corroyeur ; Etienne Le Long, marchand boucher; JeanHermarin, tanneur; François Thibault, marchand; Jacques Chevecin, tonnelier: Médard Touchard, marchand parcheminier; Giles Barat, tisserand en toiles;

Zacarie Colleau, maître serrurier; Pierre Gérard, tonnelier; honorable homme Georges Guibourt, mesureur au grenier à sel d'Etampes; Marie Enjubert, veuve d'A-

lain Septier, en son vivant, marchand bourgeois d'Etampes; Jacques Bouteroue, marchand ; Jean Courtillet, vigneron ; Pierre Godin, valet de chambre de Monsieur de Retz, conseiller à la Cour des Aides, a Paris ; Guillaume Drappier, marchand; Artus Le Maire, vigneron ; Michel Boullemier, le jeune, vigneron; Louis Hersant, maître boulanger; Nicolas Gillebon, laboureur; Jean Dollibeau, l'ainé, vigneron; Roch Lhoste, laboureur; Zacharie Vallée, marchand bourrelier; Noël Mangin, marchand; honorables hommes Isaac Guisenet, marchand bourgeois d'Etampes, en son nom, Jean Paris, marchand tanneur, noble homme Esprit Chevrier, avocat en parlement, à cause de Contienne Paris, sa femme, et Jacques Paris, écolier étudiant en l'Université de Paris, usant de ses droits sous l'autorité d'honorable homme Can Charron, bourgeois d'Etampes, son curateur. — Procédures pour parvenir à la confection d'un terrier de la seigneurie du liourgneuf, à la requête de Bénigne Le Rageois.

E. 3838 bis.. — 1 registre, papier, de 184 feuillets in-5°, non compris 7 feuillets du titre et de la table dressée en 1676.

1642«IG76. — Bourgneuf (le). — « Déclarations des » censives du fief de Bourgneuf et Mairie Saint Pierre, com- » mençant le 20 e novembre 1642, et finissant le dernier » septembre 1613. » Ce titre est fautif, car la deuxième déclaration est du 18 novembre 1642. Déclarants : André Vrament, maître tailleur d'habits; Claude Boullemier, l'aîné, vigneron ; François Paris, vigneron; Jean Masson, laboureur; Louis Unger , maître bourrelier; Tristan Piedgelé, vigneron; Gabriel Boullaye, marchand; Claude Faye, le jeune, vigneron; Antoine Vrament, vigneron; Antoine Chambault, vigneron; Pierre Roger, vigneron; Pierre Jubin, charron; Claude Jubin, charron; Bazille Poignard, vigneron; Georges Hamois, marchand; Guillaume Banouard, marchand boucher; Toussaint Jourdain, vigneron; Claude Barbault, vigneron ; Jacques Cappy, vigneron; Léonard Cave, marchand (en 1650, qualifié ollicier de son Altesse Royale, demeurant à Vierville) ; Jean Leconte, vigneron ; Germain Leconle, vigneron ; Huguet Gudin, marchand; Roch Bauldry, vigneron; Pierre Cave, marchand; Louis Lancien, maître cordonnier; Pierre Chauvet, vigneron; Cantienne Plisson, veuve de Jean Ba-

ron, l'ainé; Jean Boucher, vigneron; François Mercier, tonnelier; Charles Buchet, vigneron ; Pierre Buchet, vigneron; Claude, Jacques et Michel les Boullemiers, frères, vigneron; Jeanne Coquet, veuve de Pasquier Huguet; Toussaint Cocquet, marchand épicier-mercier; Besnard Cocquet, maréchal; Marie Coispeau, veuve de François Bourguin ; Pierre Paris, vigneron ; Marc Laureau, peintre; Claude Faye, l'aîné, vigneron; Pierre Boucher, vigneron; Germain Chesneau, vigneron; Etienne et Jacques les Colleaus, vigneron; Charles Dargillières, maître vitrier; Julien Simonneau, maître savetier; Etienne Charpentier, maître tailleur d'habits ; Jean Benoist, marchand; Claude Durand, maître boulanger; Jeanne Charpentier, veuve de Michel Banouard ; Martin Boucher, marchand mercier; Constance Banouard, veuve d'Es-

prit Payen; Julien Chappe, vigneron; Michel Boullemier, laboureur; Simon Lhoste, vigneron ; Jeanne Papillon ; Cantien le Roy, l'aîné, vigneron ; Pierre Martin, marchand ; Léon le Maire, vigneron; Simon Papillon, vigneron; Michel Bauldry, l'aîné, vigneron; Accurse Dupré, procureur aux sièges royaux d'Etampes; Jean Vincent, bourgeois, et Claude Desprez, maître menuisier; Pierre Paris, vigneron; Jean Bourdon, tailleur d'habits; Denis Bourdon, vigneron; Quentin Motheux, marchand et bourgeois; Cantien Coppy, vigneron ; Pierre Coquet, vigneron ; Simon Bauldry, vigneron : Jean Jollivet, vigneron ; François Vézard, vigneron ; Cantien Vézard, vigneron; Cantien Boullemier, vigneron ; Simon Bornier, vigneron; Pierre Boullemier, prêtre, chanoine de Sainte-Croix d'Etampes; Cantien Colleau, maître chirurgien; Jean Martinet, vigneron ; Anne Beauvais, veuve de Louis Raymond ; Antoine Goron, vigneron ; Cantienne Laureau, veuve de Laurent Jollivet; Pierre Bondonneau, l'aîné, boucher; Pierre Bondonneau, le jeune, maître bouclier; Denis Fontaine, marchand; Nicolas Boutevillain, maître chirurgien; Anne Legendre, veuve de Chrétien Uochereau ; Guillaume Dolibeau, laboureur ; Pierre Simonneau, vigneron ; Pierre Charpentier, marchand; François Faye, vigneron; Bernard Voisot, maître écrivain, à Etampes; Perrine Mainferme, veuve de Tristan Chasse-cuillier, vivant, procureur aux sièges royaux d'Etampes; Jean Voullon, vigneron; Cantien Le Roy, le jeune, vigneron; Nicolas Vrament, vigneron ; François Angevin, marchand ; Pierre Le Roy, le jeune, vigneron ; Nicolas Thibault, marchand, bourgeois; Jean Thibault, marchand; Pierre Duris, marchand, bourgeois; Germain Boucher, vigneron ; Jean Le Houx ; Robert Petit, procureur aux bailliage et prévôté d'Etampes ; Louise Hébert, veuve de Claude Desanges; Michel Martin, marchand tanneur; Jean Le Uous, boucher; Louis Liou. marchand;

260

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

Toussaint Charpentier, vigneron; Marie Enjubert, veuve d'Alain Septier; Catherine Payen , veuve de Pierre Pauthoin ; Barthélémy Guilgot, vigneron ; Pierre Véron, plâtrier ; Geneviève Durand, veuve de Simon Richard ; noble homme Jacques Provensal, conseiller et élu en l'Election d'Etampes; Jean Faye, vigneron ; Thomas De Launay, marchand, bourgeois de Paris; Marie Chandelier, veuve de Jean Hersant; Jacques Régnier, boulanger; Michel Banouard, marchand boucher; Cantien Martinet ; Pierre Martinet; Denise Coispeau, veuve de Jean Regnard ; Can Mercier ; Denise Legendre , veuve de Pierre Michel ; Antoine Roger, sergent royal à Etampes; Jean Couppé, laboureur; Jean Courtillet, manouvrier ; Cancian Guimont, prêtre, curé de Saint-Martin de Champigny (14 septembre 1643); François Bauldry, l'aîné;

Pierre Pérou, vigneron ; Pierre Le Roy, l'aîné, vigneron ; Germain Boucher, vigneron; François Piet et Noël Piet, marchand épiciers; Gille Mercier, maître tonnelier; Martin Moulin; François Gillet, marchand; Ferry Boulet, marchand; François Fauvieu ; François Cotin ; Jacques Touchard, marchand boucher; Marie Chesneau; Jean Lesage, marchand; Jean Beauvois ; Jeanne Girault , veuve de François Boslé; Pierre Villemère, maître maréchal; Louise Magnin, veuve de Zacharie Leblanc; Noël Boulet, maître apothicaire; Jean Demolière, meunier; Catherine Rousseau, veuve de P. Pérot, et Pairot; Perrine Delorme; Jeanne Banouard, veuve de Simon Durand ; Claude Delaporte , prêtre , curé de Saint-Gilles d'Etampes (30 septembre 1643); Denis Martin, le jeune, marchand; Etienne Moreau, marchand; Pierre Charpentier, marchand ; Pierre Villemaire, marchand.

E. 3839. (Liasse.) – 1 registre, papier, de 79 feuillets in-f°

169e-1709. – Bourgneuf (le). – Cueilleret ou état de cens dus aux seigneurs du Bourgneuf par « François » Anceau, maître coutelier ; Louis Auclerc; Nicolas Angevin, marchand; Michel Alexandre; Mathurin Archanibaut; les héritiers Jacques Aleaume, bourgeois » d'Orléans ; Accurse Aury, vinaigrier; Edme Angevin, » boulaDger, cabaretier ; Audefeuille; Jean Banouard, » épicier, et (plus tard) Marie Vallée, sa veuve ; François Boucher ; Jean Boucher ; Denis Le Blanc, maître » de la Herse; Michel Bailly; Nicolas Boullemier, vigneron; Michel Boullemier, l'aîné; Pierre Berceau, chirurgien ; Jean Boudouneau, boucher; Pierre Boullemier, prestre, chantre de Sainte-Croix; Michel Baudet,

» boucher ; la veuve Nicolas Bourdeau, paslissière ; Nicolas Baudry, receveur du domaine; Pascal Belletoize, » vigneron; les hoirs Jean Bichebois, officier; Pierre Baudet, marchand ; la veuve et les hoirs Pierre Baudry, » vigneron; Nicolas Roudignon, boucher; François Biudry, vigneron ; Michel Boullemier, le jeune, vigneron; » Pierre Boullemier, vigneron ; l'hospital du S r Duval ; » Sébastien Bredet, lieutenant en la prévosté d'Estampes ; Robert Bourdon, vigneron ; Bonnefilliau ; Cantien Banouard, toucher ; Denis Boullemier, maître » tonnelier ; Samuel Boisse, archer; Toussaint Baudry, » vigneron; la veuve Jean Bournillaud; AnthoineBouzou, » vigneron; François Baudry, vigneron ; Louis Baron, » huissier; Ciret Bart, vigneron ; les BR. PP. Barnabites de Paris; la veuve Louis Alexandre; les héritiers » Pierre Baugin ; Boireau ; Pierre Bcrgeral ; Blanchet; » Louis Boivin ; la veuve Besnard, fille d'Esprit Touchard ; Jean Bloin, gendre de Joachim Pézard ; Michel » Boullemier, puisné; Martin Boudier; la veuve Estienne Baudry; Martin Boudier et Barthélémy Armand ; Nicolas Bary, gendre de François Norillon; » Roch Baudry ; Simon Berruez ; monsieur le président

» Bourdon; Pierre Bergerat ; Pierre Béliet, vigneron ;  
 » Pierre Bonnet ; François Brosse ; Mathieu Bonnivet,  
 » papetier; Ambroise Bergerat; Claude Barbant; Sul-  
 » pice Boullaye, mercier; Estienne Baraud ; Catherine  
 » Bauger ; veuve Pierre de Beauvoise ; Jacques Bialin ;  
 » Jean Boudier; Michel Bailly, déchargeur de vins au  
 » port; Pierre Bonvallet; le S\* du Bourgneuf; Denis  
 » Bourdon ; Jean Baugin, petit-fils de Pierre Baugin; la  
 » Blondelle ; Adam Bourgoin; Debouvard dit Boissière;  
 » Bigot, gendre de feu Bernier; les enfans Blandin ; Ge-  
 » neviefveBoudeau, V e M e Jean Guyol; Simon Bureux;  
 « le S r Chanteaume; les S rs Chapitre Sainle-Croix ; Da-  
 » vid Chasseculier, curé ; Jullien Chappe, vigneron ;  
 » Jean Charrier, vigneron ; Léonard Cuvé, marchand ;  
 » M. Cousté, bourgeois de Paris ; la veuve Cancien  
 » Cappy, vigneron; Jean Cappy; Jean Coué ; Pierre  
 » Canivet; Jacques Claudet, charcutier; le S r Chevc-  
 » reau ; Aubin Colleau ; Lambert Cappy ; Pierre Co-  
 » quet ; Cantien Carnevillier; Louis Carnevillier; Ba-  
 » sile Carnevillier; Accurse Cordeau et Marguerite  
 » Le Conte; Jean Martin, gendre de Nicolas Le-  
 » conte ; Jean Chesnay, corroyeur ; Le sieur Couard ;  
 » Chappart; Nicolas Cheverier; Louis Cheverier; Noël  
 » Cheverier; Antoine Cheverier; Martin Cochon, bou-  
 » cher ; Lifarde Cousin, V e Guillaume Hémard, vigne-  
 » ron ; Philippe Courtillet; Joanne Le Coup, V e Georges  
 » Enjubert; Pierre le Coup ; Pierre Charpentier, M du  
 y> Soleil; François Cutet, lorain ; Cantien Cornevillier;

SERIE E.

TITRES DE FAMILLE (VALORY .

•2G1

» François Sellerin; Jea Charpentier; Pierre Creslaud;  
 \ igneron : la V e femme de Coupechou ; Cosme, mares-  
 » chai; Jean Courlillel; Jacques Cappy, vigneron ; la  
 » dame Lalucazière; Théodore Charpentier; leS'Clou-  
 » zier ; Cheneville, messenger; le S r Cordez; la V e et hé-  
 • riliers Laurent le Clerc ; François el Pierre le? Uappy,  
 » vigneron; Julienne Chaslillon, V l Julien Seplicr; les  
 » héritiers du sieur Curé Fontaine; Jean de la Chasse  
 » les hoirs Guillaume de la Chasse : le sieur Barthi  
 » 'le Cœurs, bourgeois: M. Michel le Conte; Nicolas  
 » Colleau, l'esné. vigneron; Estienne Çolleau; Nicolas  
 » Colleau, le jeune, vigneron; Bénigne Charpentier,  
 » Bernard Coquet, maréchal; François Charon, sergean;  
 » Isabelh Foniaine, V e Gilles Charon; les hoirs Nicolas  
 » Conipotièrè ; les hoirs et ayant cause Pierre Coehard ;

» Guillaume Chayer, M c bourellier ; le sieur du Cloz ;  
» Barthélémy Caillet; le S r Chanteaume; Jean Chenu,  
s laboureur ; Pierre Chauvet; la V e Chardon ; le S r Co-  
» chedenier ; Henri le Coup ; la V e Nicolas Drappier; les  
» hoirs et ayant cause M P. erre Delambon, bourgeois;  
» François Durand, marchand; Jacques Dury, marchand  
» drapier; la V e et héritiers Eloy Dauton, l'esné, vigne-  
» ron : Guillaume Dupeslier, M e du Petit-Panier; André  
» et Nicolas les Duprez, frères; les héritiers la Dam  
» Daussy; le S r Depantalier, seig l ' deValnay; Gui laume  
» Dolibea; les héritiers Jean Dolibea ; Estienne Du-  
» randel, boslellier; la V Dupuis; le S r Coi'hes ; M. An-  
» dré Dupré; Jean Daussin ; le bonhomme Dupuis on  
» Mathieu Béard ; Bertrand Dalaine ; Louis Deffondz ;  
» Estienne Du Puis; la Damoiselle Dumest; Jean Du-  
» ratid, savatlier; le S r Simon de Vaux ; Toussaint Du-  
» randet; Jacques Durandet; François Deiïonds; l'hostel-  
» Dieu d'Estampes; les hoirs et la V e Estienne Déan,  
» marchand; Claude Durand, M e boulanger; la V e de  
» la Noue; la veuve Louis Deurs ; les hoirs M" Michel  
» Egal et Pierre Egal ; Georges Enjubert ; Arnoul Esme ;  
» Estienne Esme, vigneron; François Ellebron, meus-  
» nier; Claude Faye; François et Caneien Faye ; la V e  
» Cantien Forest ; Pierre Faye; Pasquier Forcst; Martin  
» Forest ; les enfans de feu Noël Fontaine ; Pierre Fon-  
» laine, le jeune; Piene Fontaine, l'esné; François  
» Fontaine, le père; Jeanne Fontaine, V e Michel Mo-  
» teux ; la V e Luc Fontaine; Jean Fontaine, le père; Eloy  
» Fiomentin ; la veuve Nicolas Fargis; Jacques Fagueret;  
» Fleury Régnier ; Florence Fontaine ; les hoirs Charles  
» Giraudon; Jean Gilbon, laboureur; Barthélémy Guil-  
» legot , vigneron; Julien Guyol ; François Gilbon;  
» François et Antoine Gorron ; la dame M Pierre  
» Guyot; Malhurin Gonest, bourgeois; Nicolas Guy-  
» mond, jardinier; la veuve Malhurin Gorry , Jean

» Godin ; Monsieur Gabaille; les hoirs feu Louise Gil-  
a bert ; M e Nicolas Guyot ; le S r Guettard ; Jeanne Gui-  
» senet ; les hoirs et ayant cause M- Guibourg, csleu; le  
» S r Guillotin ; Accurse Guillet, vigneron; ClaudeGo-  
8 (lin. tisserand; les héritiers Michel Guillet, boui

d'Estampes; Louis Gillet, drappier; Phillebert Giron ;  
8 .Madame Godin, la conlrolleuse : Nicolas Grégy ; Jean  
a Legendre; Jean Guillet; Martin Legendre; Charles  
» Guyard; le S r Legendre, greffier de la maréschaussée ;  
» Claude Gautron; Jean-Baptiste Guyot; les héritiers  
» Jean Guillauteau; les héritiers Louis Guimonl; Ger-  
» main Guimont; Cantien Guimont, vigneron; l enis  
» Godeau ; Théodore Godeau; M. Pierre Go ussard, se-  
» crétaire du Boy; Cantienne Girard, veuve Jean Ba-  
» nouard; Marie Godin, fllle de Jean Godin; Jean el  
» Jacques Les Godins, fils de Jean Godin, vigneron;  
» Philbert Giron ; Monsieur Godeau, mercier; Cantienne  
8 Hersant; Antoine Hémard, marchanJ ; Noël Hardy,  
» marchand ; les héritiers Claude Hémard ; les hoirs  
» avant cause M. Hiérosme Hoûy, conseiller du Roj en  
» sa ccuur des monnoyes; honorable homme Jean ll> ly,  
» bourgeois d'Estampes; Joseph Hardy; la V°JeanHo-

» chereau, archer; les hoirs Damien Hugaet, M<sup>o</sup> plas-  
 » trier; les hoirs Halle; Gilles Houllier; Haudefeuille;  
 » Simon Houllier, boucher: Pierre Houllier; Jean Hé-  
 » mard; Nicolas Hémard dit Maigret; les héritiers ou  
 » ajanl cause de Jean du Hamel, tonnelier; le sieur né-  
 » rieu, archer ; Jacques Hébert: Nicolas Hémard: Fran-  
 » çois Hersant, jardinier; Nicolas Hémard, l'aisné; Jean  
 » Hémard, le jeune; les héritiers Martin Hémard dit  
 » Beudon; Barthélémy Mémard, cocher; Estienne Mesme,  
 » vigneron; Arnoul Mesme, mercier; Mons. Hochercou,  
 » gra'ssier; Pierre Mesmes; Marcq Hervey, vigneron;  
 » les héritier» la V e Hamoyes; la dame David Saint-  
 » Forgeais; V e Hochereau; Liesne Yvert , vigneron;  
 » Cantien Yvert, vigneron ; Biaise Jourdain et Nicolas le  
 » Conte ; les héritiers feu le sieur Jolly ; l'huissier Ju-  
 » bert; Durand Jollivet, vigneron; Toussaint Jourdain:  
 » Philippe Jourdain ; Pierre Jourdain; Claude Joanneau;  
 » Jean Joanneau; Pierre et Claude les Joasneaux ; Guil-  
 » launie Jollivet, vigneron; Jean Jollivet ; Pierre Jalaud,  
 » bourrelier; la V 8 et héritiers André Jouy, marchand;  
 » Nicolas Jourdain; Nicolas Jousset; les hoirs M. Jac-  
 » ques Lucet, curé de Notre-Dame ; les ayans cause Ger-  
 » main Landementz ; Jacques Lamy, huissier; Estienne  
 » î.eroy; les héritiers la dame Loreau; les hoirs et ayant  
 » cause la dame Lavaux ; Jean Lion, laboureur ; les hé-  
 » riliers feu Pierre de la Lucazière, sergent; M. Jacques  
 » Lhuillier, bourgeois de Paris ; Le S r Nicolas Laumos-  
 » nier; Nicolas Lamy, vigneron ; Jean Le .Large ; Fran-

262

ARCHIVES DE SEIXE-ET-01SE.

çois Legrier; Gilles Le Large; Martin Leusle; François  
 Launel, vigneron; Jean Lesage; les héritiers Arlus Le  
 Long: Cantien Laureau ; la V l'ierre Laureau; M. Mi-  
 chel I.eeonte, procureur; Simon Lhoste, vigneron;  
 François Lhoste, vigneron ; Cantien Moulin ; vigneron;  
 Claude Moulin, vigneron; Simon Moulin, vigneron ;  
 les axant cause Sébastien Moreau; les hoirs le S' Mu-  
 ret; les hoirs Pierre Martin, tanneur; Zacharie Mar-  
 ceau ; Claude Melin, bourrelier; madame la V e Fran-  
 çois Martin ; l'œuvre et fabrique Saint-Martin ; les  
 hoirs la veuve Thibaud Martin; le S r Mahy, mercier;  
 le S 1 ' De Mainvillier; monsieur Moreau, lieutenant;  
 les hoirs de feu Mons. Migaut ; Jean Millet ; Jean Mar-  
 cillier; Pierre Moreau; Nicolas Mercier; les enfans Ni-  
 colas Le Maistre; Claude Martin; Madeleine Meusnier;  
 Cantien Mercier, savattier; Pierre Mercier, bosselier; Ni-  
 colas Mercier; Maréchal; Michel Mercier; Bazille Mou-  
 lin ; Pierre Martinet, vigneron; Toussaint Le Maistre;  
 Jean Moreau, archer en la maréchaussée; la Vf Claude  
 Moynet, vigneron; Charles Martin, vigneron; Marie  
 Mercier; Barthélémy Miaslin; Jean Miaslin; Gabrielle  
 Sertain, V e Nicolas Miaslin; Jean Meusnier; Martin Mi-

chaul ; les S<sup>n</sup> Célestins de Marcoussy ; les hoirs Pierre Moussault, archer; Arlus Le Maire; Jean Martin; Jean Migon; Pierre Moteux ; François Masson ; le S<sup>r</sup> Curé de Saint-Martin; Cantien Miaslin; Claude Moteux; Zacharie Marceau ; la veuve Jacques Martin, drapier; Charles Maugé; le S<sup>r</sup> Menu, de Paris ; la veuve Jean Messenger, vigneron ; Antoine Maillet ; Denis Mainfroy, marchand épiciier; Jean Miaslin, ayant épousé la V- de Claude Cassegrain ; les hoirs Pierre Nicolas, l'esné, dit le Breton ; Jean Nicolas, manouvrier ; Victor Nicolas; Nicolas Girard; Monsieur Petaux, conseiller en parlement; Michel Paris, vigneron; les hoirs Simon Papillon, vigneron ; la fabrique Saint-Pierre d'Estampes ; Jean Pezard ; M. Jacques Pichonet ; Hiérosme PayeD, M boucher ; Monsieur l'Avocat du Roy; les hoirs Estienne Petit, tailleur; Claude Petit, tanneur; le S<sup>l</sup> Pierre Paumier, procureur à Estampes; la veuve Jean et Gilles Petit, chappelier; Philippe Poygnard ; Mathurin du Plessis; Claude Papillon; Pierre Parier; Antoine Parizot et Pierre Favier ; Tristan Piedgelez, sonneur de N<sup>n</sup>-Dame; François Paris, vigneron ; les hoirs du S<sup>l</sup> ' Macé Percheron, exempt; François Perroches, marchand; Gabriel et Abraham les Pérotz ; Jean Petit, huissier; le S<sup>r</sup> Cézacd Provensal, prévost d'Estampes ; Jacques Pezard ; Cantien Pezard ; Gabrielle Paulmier, veuve en première nopee Je Jean Paris, et en seconde de Macé Guisenet; \* les hoirs Jacques Prieur, tailleur d'habiiz; Michel }

Parcet; Lambert Ponville; les hoirs Cantien Paris, archer; Joachim Pezard, gendre d'Abel Bénard ; Pierre Parent; Simon du Puis; les héritiers Portehaut; le S<sup>r</sup> du Pré, procureur ; la dame du Pré, greffière de l'iioslel de Ville; la dame Petit, V<sup>o</sup> Gourhy ; Philippe Patin, médecin à Chartres; Sébastien Poulard, sava- tier; Pierre Le Roy; Louis Ramond, apoticaire ; le sieur Rivet, drappier ; les hoirs Catherine Rousseau ; Jean Roger, procureurs; la veuve et hoirs Pierre Roger, vigneron; Sébastien Riou, meusnier; Jean Regnard, M de la poste d'Estampes; Germain Riou; meusnier; Cantien Le Roy, l'aisné, vigneron ; M. Jean Rousse, lieutenant en l'Electon ; Pierre Roulle; la V e et hoirs Denis Rué, vigneron ; les propriélaire de la terre des Roches ; Pierre Roguin ; vigneron; Fleuvie Régnier; la V e Pierre Rué ; Antoine Rué ; Simphorien Rousseau ; Nicolas Ralif ; François Rossard ; la V e Pierre Rigaut, médecin ; Gilles de la Rué, marchand boucher ; Barthélémy Ruelle , ayant épousé la V e Pierre Crestaud ; Estienne Richeux, le jeune ; Pierre Regnard ; Denis Rousseau, M e Boulanger; Estienne Regnard, le jeune; Rossignol ; le sieur Claude Fontaine, curé de Saint-Pierre; Claude Robiclard, cordonnier; Jean Roullier; Pierre Roger et Trinité; les dames religieuses de la congrégation; les héritiers Jean Rallé ; Barthélémy Robillard ; Edmée Guettard, V e Jacques Rousse, officier; Cantien Rivière, maréchal; les hoirs M. François Rousse, contrôleur à la Gabelle ; Simon Richard; Valentin Rousseau; les ayant cause Cosme Segaud; la V e Alain Septier; Jean Le Sueur, étai-

gnier fais, de cuilliers ; les hoirs Julien Simonneau, savetier; M. Claude Sénéchal; Louis Segaud, jardinier; les hoirs M. Pierre Septier, épicier ; le sieur Sévin ; François Sellerin ; le sieur Ministre de la Trinité; Antoine Thibaud ; André Thibaud ; les hoirs et enfans de Pasquier Tourneville; Nicolas Thibaud ; les hoirs Cantien Tubeuf; les hoirs Cathelin Tubeuf; Jean Tarâtlier; Denis Tarattier; les hoirs Robert Taradde; les hoirs Laurent Touzé, Jean Touché ; Jacques Thibaud, vigneron; Hiérosme le Tailleur; le S r Tronçon; Jacques Touchard; Nicolas Touzé ; la V° Antoine Tarattier; Michel Trinité, vigneron; François Thibaud; la dame des Tournelles; Esprit Touchard, boucher ; la V' et hoirs Jean du Toq, boulanger; Jean Vivier, vigneron ; Antoine Thibaud, marchand; les hoirs Vrament; Mathieu Vrament, vigneron; les ayant cause Philippe Véron; la V e et hoirs M. Louis Le Vasseur; hoirs feu Bernard Yoisant ; la V° Jean Le Vassor ; Nicolas Yoisant, marchand épicier ; la V e Robert Le Vassor, substitud Claude Villemaire, maréschal ; Michel Vrament, vi-

SEK1E E.

TITRES DE FAMILLE ! \ ALORY .

263

o uieron; le S r de Villeite, gendre de feu S r Lucet : le  
» S r de Villemartin; Gilles Valet, petit-fils de la V« Abel  
» Dupuis, servante du sieur Buchon, sergent; Simon  
» de Vaux, gendre de la Y Dupuis ; Cantien Villemaire;  
o Nicolas Vrament ; les hoirs de Zacharie Vallée; Biaise  
» Vallée, boulanger; le gendre de Charles Villemaire;  
» Michel Voillon : Jacqueline Veston, Y" Pierre l'ave ; la  
» V e Guillaume Villemaire : François Vrament, l'esné et  
» le jeune; Vergeon; Michelle Villemaire. fille de Ciret  
» Villemaire; Cantien Vezard; Claude Vezart; Germain

Vassor; Denis Vivier; le S r de la Vermillière; Jean  
Viviez; Vallerant; Vincent Yvert.

E. 3S4n. - 1 registre, papier, cU> 9i feuillets in-f".

I6Î8 (? ). - Bourgneuf (le). - Registre des renies  
dues au seigneur du Bourgneuf par : André et Jacques

Rivière; Antoine Thibaull ; Antoine Maillet; Aubin Col-  
leau: Abelde Poictou, S l de Saclas; Adam Bourgoin ;  
André Dupuys ; Antoine Valet ; Basile Charpentier; Ba-  
sile Moullin. Bertrand Deslande; Biaise Lecomle; Charles,

Pierre et Jean Roger; Claude Hémerly; Cantien Vézard ;  
Charles Liennard; Cantien Carnevillier; Claire Mainfroy,  
veuve de Martin Moulin; Cantien Billard ; Cantien Faye;  
Christophe de Machault, seigneur de Chambon; Cantien  
Moullin ; Claude Moullin ; Charles Blanchard; Claude  
Mahy; Charles Barué; Claude Villemaire; Cantien Sureau:  
Daniel Boucher ; Daniel Rué; Denis Foudrier; Durand  
Jollivet: Denis de Molière; David Nicolas et Léon Lambert;  
Daniel Boucher; Elie Durand et Jeanne Girauldin, sa  
femme; Etienne Dadure; Etienne Morcau; Eloi Daulton ;  
Etienne et Jacques Haillard; François et Pierre Cappy ;  
Furcy Brosse; François Mathieu ; François Péron ; Fran-  
çois Caradas; François Baudry; François Mori/.e; François  
Boucher et Jeanne Baudry. sa femme; François Marais;  
François Oudebine; François Perroche; François Jouan;  
François Lesleu; François Girard; Guillaume de la  
Chasse; Georges Corbillon; Gabriel Bobine; Guillaume  
Le Roy ; Gabriel Damond; Jacques C héron ; Jean de  
Cunes et Cantienne PéliSSon, sa femme; Jean Boudeau,  
maître chirurgien à Etampes; Jacques et Gilles Caillan-  
deau; Jean du Tau; Jean Blain; Jacques Cham, fils ;  
Julien Moreau; Jean Rouault; Jean Boucher; Jeanne  
Boucher, veuve de Charles Adam, et Louise Darde, veuve  
de Jean Bouchon; Jean Léon, fils; Jean Bauldry; Jean-  
Baptiste Patlin; Jean Foudrier, Jean Chenu; Jean Vi-  
vier, père; Jean de la Chasse ; Jean Vouillon ; Jean Mar-  
tinet; Jacques Venard; Jacques Morinet, cordonnier;  
Léonard Leclerc ; Jean Dif; Jacques Chevallier, boulan-

ger; Julien Chappe; Jacques Foivieu; Jacques Claudel ;  
Louis Duc; les héritiers Etienne Merlin; Lancelot Se-  
nestre; la veuve Dupré; la veuve Claude Hémerly; la  
veuve Oudebine; Michel el Denis Leblanc; Michel Car-  
tier; Michel Boullemier, le jeune: Mathieu Vramant;  
.Mathieu Beaujour; Mathurin Perdigeon ; Jean Hardy el  
Louis delà Foy; Madeleine Georges, veuve de Pierre  
Buchet; Martin Moullin ; Michel Hautefeuille; Michel  
Boullemier, l'aîné; Michel Baudet; Marie de la Mothe,  
veuve de Fursi Brosse; Michel Alexandre ; Nicolas Col-  
leau ; Nicolas Compothière; Nicolas Bruant : Pierre Bu-  
chet ; Pierre Mosnière, S r de la Guane; Pierre Le Roy ;  
Pierre Bourgeois, charcutier; Pierre Hugues et Hélène  
Poudrier; Pierre Nicolas ; Pierre Marais; Pierre Hou-  
lier; Pierre Baudry : Pierre Petit : Pierre Lamy; Phili-  
bert Giron : Paul Dufour; Pierre Damond; Pierre Mus-  
nier; Pierre Cadol; Pierre Papillon; Pierre Martin;  
Pasquier Jouan ; René Girard ; Rodolphe Derbelel; René  
de Villezan ; Robert Bourdon ; Simon Bauldry ; Simon  
Papillon; Thomas Michault; Toussaint Jourdain ; Yalen-  
tin Rousseau, jardinier.

E. 3840 bis. - 1 registre, papier, de 521 feuillets jn«°f, illoi  
table i 516 di

1733-1739. - Premier volume du terrier de la

seigneurie du Bourgneuf et autres fiefs, appartenante  
Guy-Louis-Henri de Valory, contenant, entre autres  
choses, les déclarations passées par : Jeanne Lu in; Jérôme Le Cocq, maître barbier perruquier ; Pierre Moulin, l'aîné; Jacques Vramnat, marchand; Marie Capy, veuve d'Etienne Colleau; Anne Parisot, femme de Jean Hugot, marchand orfèvre; Jean-Henri Rivet, piètre, curé de Saint-Basile d'Etampes (30 septembre 1734 ; Catherine Godcau, veuve d'André-Claude Dochès; François-Antoine Boisse, marchand mercier épicier; Mathieu Baron, maître charron; Cantien Poussard, maître boisselier; Michel Paris, vigneron ; Denis David, vigneron ; Sébastien Paris, vigneron; Charles Paris, vigneron; Jeanne Poisson, veuve de Martin Moulin; Jean-Baptiste Tliémin, maître boulanger; Robert Doucet, maître maréchal ; Charles Edme, maître serrurier ; Jacques Dramard, marchand; Denis Anseaume, maître bourrelier ; Jean-François Dolivré, maître tailleur d'habits; Elie Ménault, maître cordier; Nicolas Fargis, garçon coute-lier; François lloulié, jardinier; Denis Vézard, vigneron, Madeleine Mercier, veuve de Guillaume Garnier; Thomas Laumosnier, marchand de chevaux ; Jacques Boucher, vigneron ; Marie Yéron, veuve de Claude Mé-

•264

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

lin ; Marie Rué, veuve de Simon Baudet ; Pierre Roger, vigneron: Antoine Galamfois, maî're pâtissier traiteur; Pierre Boucher, vigneron; Cantien Edme, vigneron; Jean Boucher, l'aîné, vigneron; Claude Boucher, le jeune, erson ; René de la Chasse, marchand mercier épicier ; François Capy, vigneron ; Jacques Auelerc. maître cordonnier; Charles Rué, vigneron; Guillaume Rabin, nniere marin en plâtre et couvreur en tuile et ardoise; Pierre Darblay, vigneron; Denis Yézard, vigneron; Pierre Moulin, le jeune, vigneron; Germaine Fauveau, veuve de Noël Besnard : Pierre Vramant, vigneron ; Pierre Paris, vigneron: Simon Ruelle, vigneron ; Pierre Nicolas, vigneron: Catherine Rivet; Henriette Vramant, veuve de Pierre David ; Claude Boucher, l\*atné, vigneron ; Nicolas Baudet, vigneron; Jean Baudet, vigneron ; François Leraaître, laboureur; Jean Roux, maître maçon en gros murs; Anne Dramard, veuve de Pierre Buisson ; Tous-saint Baudry, vigneron ; Marie- leanne Baudry ; Cantien Boucher, vigneron ; Claude Boucher, l'aîné, Cantien et Jean Boucher, vignérons; Pierre Canivet, vigneron ; Eutrope Pinet, marchand boucher; Etienne Boulemier, ma chand hôtelier; François Ame, écuyer; Sébastien Canivet, vigneron ; Jean Trinité, vigneron; Michel Trinité, le jeune, vigneron; Pierie Canivet, le jeune, vigneron ; Jeanne Rué; Pierre Rué, maître cordonnier ; Jean Hardy, marchand mercier épicier; François Boucher, maître maréchal; François-Nicolas Jousset, vigne-

ron; Jacques Perrier, vigneron; Eloï Dauthon, vigneron ; Louis Vezard, vigneron; Etienne Tonchard, officier de feu S. A. R. le duc d'Orléans, régent; Cantienne Simonneau. veuve de Sébastien Rué; Louis Bary, jardinier; Jean-Baptiste Mesnager, maître charron ; Pierre Yéard, vigneron; Pierre Edme, le jeune, vigneron ; Pierre Edme, l'aîné, vigneron; François Martinet, l'aîné, vigneron; Jean Buisson, maître cordier; Mathieu Berner, conseiller du Roi, receveur des consignations du bailliage d'Etampes; Pierre Lambert, huissier à cheval au Châtelet de Paris; Marie Cantienne Vallée Marie; Dupont, veuve de Charles Chapron; Jean Roger, vigneron; Cyr Audenet, maître charron; Claude Poulard, maître cordonnier; Michel Durandel, marchand jardinier; Claude Brunet, veuve de Philippe Véron; Jean Compoin, marchand boucher, et Marie-Jeanne Baudet, sa femme; Jean Courtillct, mesureur de grains; François Boucher, vigneron ; Michel Taneur, voiturier par terre; Jean Baudry, vigneron ; Madeleine Paris, veuve d'Etienne le Sa<sup>e</sup>; Robert Thibault, marchand mégissier ; Claude Yéard, vigneron ; Cantien Trinité, vigneron ; Jacques-Mathieu Barrier, receveur des consignations du bailliage d'Etampes; Cantien Vézard, l'aîné, vigneron ; François

Vézird, vigneron; François Jousset, vigneron; Michel Trinité, l'aîné, vigneron; Simon Audt net, vigneron; Jacques-Antoine Meige, mesureur de grains ; Jacques Vézard, vigneron ; Philippe Véron, maître couvreur; François Saulsay, chapelier à la Ferté-Alais, et Joseph Blossier, manouvricr ; Etienne de la Noue, laboureur ; Charles-Guillaume de-Neufville, bourgeois d'Etampes ; D. Basile le Boistel, prêtre Barnabite pour les Barnubites de Paris; Pierre Ruelle, maître menuisier tonnelier ; Jean Baron, marchand hôtelier; Jean Colleau ; Etienne de la Noue ; Pierre Petit et Jacques Poirier; François Chardon, maître bourrelier; Joseph Mainfroy, maître serrurier; Simonne Chenu, veuve de Pierre Courtillet; Charles Roux, vigneron ; Denis Simon, avocat au parlement de Paris; François lloullier, l'aîné, vigneron ; Jacques Bordier, maître tailleur d'habits; Antoine Piet, marchand jardinier; Salomon Vie, maître cordonnier; Etienne Lhostc, vigneron; Joseph Coquentin, laboureur; Simon Villemaire, maître maréchal; Jean Launay; vigneron; Pierre Paulmier, marchand; Jacques Darblay, marchand hôtelier ; Nicolas Dupré, ancien officier du prince de Bourton-Condé; Jean-Gabriel Baudry-Delapolterie, ancien officier au régiment des Bretons volontaires; Basile Roger, le jeune, au nom des demoiselles Regnault; Antoine du Verger, écuyer, maître de la poste d'Etampes ; Jean Bellanger, ci-devant marchand hôtelier ; Jean Lion, vigneron; René Martin, marchand mégissier; Claude Hoche-reau, fille majeure; Antoine Paranton, maçon en gros murs ; Franc )is-Antoiue Boisse, marchand mercier épici-er; Jacques Nicolas Baron, bachelier en droit; Jean Baron, marchand hôtelier; René de la Chasse, marchand mercier épici-er; Etienne Laumonier, marchand mercier épici-er; Nicolas Dolimier, marchand bonnetier; Charles Viart-Dorval, écuyer, seigneur de Boischambault ; Marie Duris, veuve de Mathieu Rousseau, avocat en parlement;

Eloi Chevalier, laboureur à Ormoy-la-Rivière ; Nicolas Baron, marchand ; Catherine Peschard, veuve de Jacques Petit de Mézières, sieur de la Borde; Jean Saradin, maître taillandier ; Claude Gaudron, maître maréchal; Madeleine Anceau, veuve de François Hutteau ; Geneviève des Jardins, fille majeure, Catherine Simonneau, veuve de Pierre Martin ; Bernard-Claude Voizot, prêtre, chanoine de Sainte-Croix d'Etampes, comme fondé de procuration de Simon Conté, pi être de l'Oratoire, demeurant à la maison de Marines, près Pontoise; Gabriel-Martin Gallier ; Louis Briel, marchand, échevin de la ville d'Etampes (19 janvier 1738) ; François Maheu, maître tailleur d'habits; Cantienne Parisot; Marguerite Laumosnier, veuve de Nicolas Baudry, vhanl, conseiller du Roi, receveur des consignations du bailliage d'Etam-

SERIE E. - TITRES DE FAMILLE \ \LORY'

■2rc,

pes ; Etienne de la Noue, laboureur ; Françoise Barelrier, veuve de Nicolas Meguières ; Jacques Augerj laboureur; Léon Barué, voilurier par terre; Pierre Sugis, vigneron; Louis Chevrier, vigneron ; Louise-Catherine Jouy. En tête de ce volume se trouve la « Table alphabétique des » déclarations contenues en ce premier volume. » Ci Ile table compte 5 feuillets.

l' 3840. - I registre, papier, de 18" feuillets in-folio, dont 5 de table el 182 de texte.

1938-1959. - Deuxième volume du Terrier de la Seigneurie du Bourgneuf et autres fiefs, appartenant à Guy Louis-Henri de Valory, contenant les déclarations passées par: François Sougis, vigneron: Pierre-François Riou, menuisier; Marie-Anne Charrier; Louis Boudet, vigneron; Paul Charrier, vigneron; Catherine Ruelle, veuve de Nicolas Charron: Nicolle Bon!é, «veuve de Michel Guigreau; Cantien Olivier, vigneron; Louis Mornet, vigneron ; Pierre Mornet, vigneron; Pierre Baudry, vigneron; Pierre Papillon, Jean Papillon, maîtres cordonniers, el i; rite Papillon; Pierre Boudry,

i ij neri n; Jacques B tube, mercier; Piei re Caquet, l'aîné, vigneron; Charles Alexandre, marchand boulanger; Henri le Coup, vigneron; Jean llobert, maître tailleur d'habits; Pierre Roguin, vigneron; Henri Piché, vigneron; Etienne Morin, vigneron ; Antoine Flegat, tailleur d'habits; René Gozon, manouvrier; René Bichette, marchand papetier; Pierre Desforges, marchand hôtelier; Charles Yiart, écuyer, sieur d'Orval, seigneur de Boischambault, ayant charge et pouvoir de son frère, François Viart, cl evalier, sieur de Villelte ; Michel Durau let, j irdinier; Cantien Girault, vigneron; Pierre Nicolas de la Place, papetier ; Simon Dupuis, laboureur; Philippe Hamouy,

vigneron; Marie-le Congé, veuve de Jean Fermant; Pierre Doches, greffier en chef de l'élection d'Etampes; Claude liluet, vigneron; Pierre Arnoult, maître maréchal; Marguerite Renon; François-Joseph Tissonnet, prêtre, curé de Saint-Pierre d'Etampes 3 février 1738); la fabrique de Saint-Pierre : Philippe de Lisle, maître chirurgien; Claude Mahy, marchand épicier mercier; Pierre Pajou, bourgeois; Pierre-Louis Berceau, prêtre, curé de Saint-Michel en Gâtinois; Marie Mahié, veuve de Gilles Poussin; Etienne Dessalles, vigneron; Pierre Adrien, mesureur de grains ; Martin Boudier, vigneron ; Pierre Beaujour, vigneron; Jean Dupuis, vigneron ; Jean Guettard, marchand ; François Danton, marchand épicier mercier; Michel Fessard, « maître en fait d'armes »; Nicolas Richard, maître maçon en plâtre et couvreur en tuiles et ardoises; Michel Papillon, vigneron; Nicolas Seine-et-Oise. — SÉNIE E. —Tome II.

Petit, vigneron ; Marguerite Petit; François Capy, vigneron ; Mathieu Hamouy, vigneron; Marie Vallée, veuve de Miche! Hamouy; Marie-Julienne Angevin, veuve de Pierre Lambert; Elisabeth-Françoise Hugo, veuve de Jean Charles Clozier ; Mathurin Simon, vigneron; Michel-Alexis Desforges, marchand hôtelier; Louis-Marin Le Roy, écuyer, sieur de Gomberville, conseiller du Roi, président, lieutenant-général civil et criminel, commissaire enquêteur et examinateur au bailliage d'Etampes, maire de ladite ville (19 mars 1738); Charles François Du pré, commis au greffe du bailliage d'Etampes; Louis Boudier, voiturier par terre; Louis-Alphonse noumain, écrivain, sieur Courbeville, seigneur de Luyères; Jean-Louis Compain, marchand boucher ; Pierre Portois, laboureur; Simon Elie, laboureur ; Michel-François Hamouy, vigneron; Claudine Bergcrat, veuve de Pierre Fontaine; Elisabeth Bavcton, veuve de Pierre Chapari; Claude Mercier, vigneron ; Cantien Mercier, vigneron : Jean Thomas, laboureur; Mathieu Bernard, vigneron; Jacques Peurier, vigneron ; Claude Baudry, vigneron, Pierre Hémard de Danjouan, avocat en Parlement; Louis Leconge, vigneron;

veuve de Leconge, veuve de François Bluet, l'aîné; Jean-Baptiste Delisle, conseiller du Roi, receveur et contrôleur des saisies réelles du bailliage d'Etampes; Michel Piehonnat, conseiller du roi, contrôleur au grenier à sel d'Etampes; Claude Force, jardinier ; Guillaume Ruelle, vigneron; Claude Ruelle, marchand; Claude Burpoil, jardinier ; Mathurin Girault, le jeune, vigneron; Jacques Barbier, le jeune, vigneron; Gabriel Charbonneau, marchand papetier; Antoine Boudié, vigneron; Pierre Belletoise, vigneron ; Simon Poisx voilurier; Noëlle Hervé, veuve de Pierre Besnard; Etienne Boudié, vigneron; Jean Caquet, vigneron; Pierre Gastine, manouvrier; Guillaume Migon, vigneron; Thomas Gudín, maître tailleur d'habits; Louis Barrué, vigneron; Catherine Gaudeau, veuve d'André-Claude Doches; Jacques Bonnet, marchand, Jean Moreau, entreposeur du bureau de tabac à Etampes; Etienne Boucaumont, tisserand; Jacques Mercier,

: ron; François Bouchez, cabaretier; Jacques Vinard,

procureur au bailliage de Méréville; Marguerite Collard, veuve de Michel Rousseau ; Catherine Carnevillier, veuve (l'Antoine Thomas; Jean Délai. oue, maître charron; Marie Couly, veuve de Symphorien Rousseau; Anne Parisot, femme de Jean Hugo ; Etienne Boulemier, marchand hôtelier; Anne Dupin, veuve de Michel Boulemier; François Paris, vigneron; Antoine Retion, vigneron; Pierre Goupil, prêtre, curé de Saint-Martin d'Etampes et les marguilliers (4 mai 1738) ; François Martin d'Aumont, conseiller du Roi, lieutenant particulier au bailliage d'Etampes; Pierre Paris, vigneron; Etienne Grugeon

M

266

ARCHIVES DE SEINE-ET-01SE.

receveur du prieuré de Saint-Pierre ; François Sureau, huissier à verge au Châtelet de Paris; Jacques-Mathieu Barrier, receveur des consignations du bailliage d'Etampes; les dames de la congrégation Notre-Dame à Etampes; Marie Lecoup, veuve de François Carnevilliers; Antoine Marnauf, bourgeois; Jean Demolière, huissier à cheval au Châtelet de Paris; Louis de Poillouc, écuyer, sieur du Pelil-Saint-Mard; François Roux, maître maçon en gros murs : Gérard Edeline, conseiller du Roi, président, prévôt d'Etampes, et lieutenant général de police de ladite ville; Elisabeth Jubert, veuve de Pierre Charpentier; Pii ne Pineau, marchand épicier mercier; Marie-Joseph Croizot, fille majeure; Claude Parot, laboureur; Clément Couret, prêtre, ministre et supérieur du couvent de la Sainte-Trinité à Etampes; Pierre Allain, praticien; Marie Anne Hardy; Henriette Petit, veuve de Jean-Etienne Guettard ; Bernard-Claude Voizot, prêtre, chanoine de la Collégiale de Sainte-Croix d'Elampes, et Marie Anne Voizot, sa sœur; Gabriel Germain, conseiller du Roi, lieutenant de la prévôté des bandes générales et du régiment des Gardes Françaises; Jacques-Auguste de Pouilloue, chevalier, seigneur de Bonneveau; Perrine Paris, veuve de Mathieu Prieur; Claude Viart, chevalier, seigneur de Vil Icbazin, lieutenant général d'épée au bailliage d'Etampes Jacques Ruelle, vigneron; Clément Buchère, écuyer, sieur de la Beauvaisière, écuyer ordinaire du Roi; Jean Constance, vigneron; Charles-Nicolas Hochereau, bourgeois ; Jean Brisard, marchand mégissier; Alexandre Baudry, procureur au Châtelet de Paris; Marie Duris, veuve de Mathieu Rousseau, Jean Uoivin, marchand hôtelier; «Roze-Angélique Lemoyne, épouse du sieur Louis » Godin, de l'Académie royale des sciences, envoyé par » Sa Majesté au Pérou, pour y faire des observations astronomiques; ladite dame demeurant à Paris à l'Observatoire royal (sic), paroisse Sainl-Jasques du Haut-Pas, au nom et comme fondée de procuration générale et spéciale dudii sieur Godin, son mary, et autorisée

» par icelle, pour l'administration de leurs biens, passée  
» devant Blanchard qui en a la minute et son confrère  
» notaires à Paris le (20 mars 1735); (10 janvier 1740). »  
Du folio 3<sup>n</sup>4, verso, au folio 3Si, recto, se trouvent: 1<sup>o</sup>  
une transaction entre Charles Viart d'Orval, chevalier,  
seigneur de Boischambault, fondé de procuration de l'ab-  
baye de Notre-Dame des Villiers-les-la-Ferlé-Alais,  
d'une part, et François-Marlhc-Uubert de Valory, et Hen-  
riette-Chai lottc-Edméc de Yalory, sa femme, seigneurs et  
propriétaires de la terre et seigneurie du Bourgneuf et  
dépendances, d'autre part; 2<sup>o</sup> la procuration dont est  
question ci-dessus. — Les déclarations recommencent au  
folio 384, verso: Charles Gilbon, bourgeois; Jules-Fran-

çois Chevrau de Bois-Sablons, seigneur du Petil-Vil-  
lière, Vaudouleurs, etc. ; Jacques-François Voizot,  
conseiller du Roi, commissaire de police d'Etampes ;  
la collégiale de Notre-Dame d'Etampes; Charles  
Charpentier, vigneron; Charles Migon, cabarelier;  
Jacques Auger, vigneron ; la Collégiale de Sainte-Croix  
d'Etampes; Claude Renaut, tuilier; Marie Vivier, veuve  
de Cancien Boucher; Marie-Madeleine Périer, veuve de  
Thomas Petit; Pierre Pineau, marchand épicier mercier,  
Antoine Sergent, marchand hôtelier; JeanneMenin, veuve  
de Jacques Legrain, vigneron; Pierre-François Garnier,  
maître chirurgien ; François Darblay, marchand hôte-  
lier; Anne-GenevièveGallier; François-Martin d'Aumont,  
gentilhomme servant la reine, au nom et comme se por-  
tant fort d'Angélique Plisson, veuve de Julien-Guyot  
Delabarre, jadis président au grenier à sel d'Etampes, sa  
belle-mère; Henri Viart, chevalier, seigneur des Francs;  
Charles Rivet, bourgeois d'Etampes; Charles-François  
Boutteau, maître charcutier; Madeleine Dupré; Alexis  
Carnevillier, maître boulanger ; Pierre Jobineau de la  
Voûte, procureur aux sièges royaux d'Etampes; François  
Clozier, marchand apothicaire, procureur fondé d'Etienne  
Mazure, marchand épicier à Paris; Pierre Renault, prê-  
tre, chanoine de Saint-Spire de Corbeil: l'Hôtel-Dieu  
d'Etampes; Jean Bégault, laboureur; Gabriel Chevrier,  
vigneron; Christophe-Claude-Bernard Anquetin de la  
Chapelle, conseiller du Roi, grenetier au grenier à sel  
d'Etampes, au nom et comme ayant pouvoir de Gabriel-  
Paul Anquetin de la Chapelle, son frère, commis à la  
recette générale de Lyon ; Agathe Tardy, femme de Ve-  
inard, le notaire, qui passe la déclaration: Françoise  
Barrelier, veuve Nicolas Megnère; Pierre Delanoue, maî-  
tre tailleur d'habits; Françoise Mercier, veuve de Pierre  
Baudry; Paul Roger, vigneron; Eloi Fromentin, maître  
taillandier; Jean Paris, vigneron ; Thomas Baudry, con-  
seiller du Roi, lieutenant en l'élection d'Etampes; Jean  
Baudet, vigneron ; Cantienne Villereault, veuve de Pierre  
Doches; Jean-François Houlier, vigneron, Claude Gou-  
dron, l'ainé, maître maréchal; Jacques Briôre, maître  
cordonnier ; Claude Le Roy, vigneron; Clément Buchère  
de la Beauvaisière, ancien écuyer ordinaire du Roi;  
PierreGravelin, vigneron; Louis-AndréGuérin, vigneron;  
Simon Audenet, vigneron. En tête du volume se trouve  
« une table alphabétique des déclarations contenues au  
présent 2 e volume, ladite table contenant 5 feuillets. »

E. 3841 ' . - 1 registre, papier, de 55 feuillets in-( " u , dont plusieurs en blanc.

XVIII e siècle. - Bourgneuf (le). - Registre pour

SÉRIE E. - TITRKR DR FAMILLE (VALORY).

servir à la perception des rentes dues au marquis de Valory, seigneur du Bourgneuf.

E. 3841 -. - 1 registre, papier, de 57 feuillets in r.

XVIII" siècle. - Bourgneuf (le\*. - Begistre qui paraît avoir été primitivement consacré à une lable alphabétique des noms des censitaires portés au terrier de 1733-1759, et à l'indication des charges personnelles, mais qui a reçu, jusqu'à la veille de 1790, de nombreuses indications de mutations de propriétés.

E. 3841 3 . - 1 cahier, papier, de 38 feuillets in-f".

1698. - Bourgneuf (le). - » Papier de perception où sont contenus tous les chantiers de la seigneurie du » Bourgneuf par de nouveaux tenans et aboutissans, fait » en l'année 1698.

E. 3842. (Liasse.) - i '■ , . >ipier, dont 2 cahiers de

> .-i Pi i ■ 1 1 1 1 1 . ■ i -■. h, -i

1735-17 70. - Bourgneuf (le). - Procédures pour le chapitre Notre-Dame d'Etampes, contre le seigneur du Bourgneuf, prévenu d'usurpation sur la censive du dit chapitre. Parmi les pièces se trouve un « mémoire » des objets usurpés par le nouveau terrier du seigneur » seigneur du Bourgneuf sur la censive du chapitre » Noire-Dame d'Elampes, dressé par M L- Jean-François » Aubry, chanoine du même chapitre, chargé à cet effet » par acte du 8 may 1750. »

E. 3843. (Liasse,) - 1 pièce, parchemin; 22 pièces, papier, dont 2 cahiers de 13 et 29 feuillets in-4°.

1764-17G5. - Bourgneuf (le) - Procédures pour le marquis de Valory, seigneur du Bourgneuf, contre le chapitre Notre-Dame d'Elampes, touchant le droit de censive sur deux arpents de terre, prétendu par le dit marquis de Valory, comme seigneur du fief de Foresta, qu'il a acquis des religieuses de Lonchamps.

E. 3844. (Liasse.) - pièce, parchemin: 8 pièces, papier.

1701-17S9. - Bourgneuf (le). - Baux du moulin du Bourgneuf, sis au faubourg Saint-Pierre d'Etampes, sur la rivière de Juisne, faits à Pierre-François Bion ;

Louis Houdry et Françoise Couteaux, sa femme; Françoise « Couteau, >> veuve; Pierre Houdry et Madeleine Boucher, sa femme; Pierre Houdry et Jeanne Huteaa, sa Femme; Pierre Hondry et Jeanne Madeleine Dumortout, sa femme; Claude Béchu et Marie Contienne Gêrôme, sa femme. — Michel Durandet déclare qu'il tient de M. de Valory, seigneur du Bourgneuf, la permission d'avoir, sur la rivière, un pont de communication entre son jardin et celui qu'il tient en loyer des Pères Barnabites.

E. 3845. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

XVIII<sup>e</sup> siècle. — Bourgneuf (le). — Plan des Champliers : du bas de Cochereau, de Montanchanf, de Lorme Gurein, du Hameau de Bretagne, de la Plante aux Dupez et du Bourdeau, de Coudray, de Chalouellei des Bastes, des Gros de Tropidor, de la Fosse-aux-Billeux, de Vauloger, de la Folie-Regnault, de Mâchefer, de Lary-Saint-Martin, de Moynebouteille, de la Mairerie, de la Fontaine-Saint-Pierre, de la rue du Perray, de la rue des Tripots, de la rue de Saint Mard ou de la Triperie, de la rue Basse-de-la-Foulerie, de la Fontaine du Sault, du petit-Saint-Marc, de Bressault, des Monheux, des Fiefs, de Saubidault, de Vauluisant, de Vaubreniers, de la Triperie, du Noyer-de-la-Saint-Jean, des Terres douces, des Pillares et Pillard, des Gros Liénans, de Bochepe, de la Roche à l'hermite.

E. 3846. (Liasse.) — 20 pièces, papier, dont 1 cahier de 10 feuillets in-f°.

XVIII<sup>e</sup> siècle. — Bourgneuf (le). — Plans des Champliers : du Portier, des Trente arpents et du Bois-l'abbé; du petit muid et du Pinson; du Pisson, de Fleuriette ; d'Epinant, du Bois Bourdon, de Belaport, de Cotillon et de Heurtebise; du Lavis et du Bois Blond ; de la Guide ; de l'Orme Raquilet et des Maquereaux ; de la petite Guillote et de l'Orme-au-nain ; du grain d'or et du château; de devant la porte de Cruinelte. — Nomenclature des contenances et des noms des détenteurs de parcelles inscrites dans les plans sus-mentionnés.

E. 3847. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

XVIII<sup>e</sup> siècle. — Bourgneuf (le). — Plans des champtiers où est la justice, des Bastes ; des Gros de Tropidor, de Monlmonlédit anciennement le Pavé.

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE

E. 3818. - 1 pièce, papier.

3 août 1780, - Bourgneuf (le). - Plan des Barri-  
cades connues sous le nom de l'île de Galardon.

E. 3819. - 1 pièce, papier.

XVIII<sup>e</sup> siècle. - Bourgneuf (le). - Plan colorié,  
qui paraît être celui de l'avenue du Bourgneuf, avec les  
tenants et aboutissants.

E. 3850. (Liasse.) - 5 pièces,

papier.

XVIII<sup>e</sup> siècle. - Bourgneuf (le). - Plans colo-  
riés des terres appelées les champarts de la pointe aux  
postes, contenant environ 8 arpents 3 quartiers, et char-  
gées du droit de champart envers la prieuré de Saint-  
Pierre d'Etampes.

E. 3851. (Liasse.) - 4 pièces, papier.

1781. - Bourgneuf (le). - Plans relatifs à une  
plantation faite proche le Pont rouge, contenant 7 per-  
ches en 2 parties, - Claude Mercier reconnaît avoir  
reçu du Marquis de Valory la somme de 135 livres pour  
avoir fourni et planté une aulnaie de 3 quartiers de ter-  
rains.

E. 3852. - 1 pièce, papier.

XVIII<sup>e</sup> siècle. - Bourgneuf (le). - Plan sans dési-  
gnation, mais qui pourrait être celui du faubourg Saint-  
Pierre d'Etampes.

E. 3853. (Liasse.) - 9 pièces, parchemin, dont 2 cahiers de 8  
et 18 feuillets - S<sup>n</sup>: 91 pièces, papier.

1574-1749. - Abbeville. - Jacques Petit, labou-  
reur, demeurant à Marolles, se portant fort pour Denise  
Cappy, sa femme, Mathurin Boucher, laboureur, de-  
meurant à Dhuiot, paroisse d'Hormoy-la-Bivière,  
Nicolas Leloup, laboureur, demeurant à « Boischambault »  
et Noël Vmbault, laboureur de Marolles, vendent à  
Augustin de Thou, chevalier, conseiller au conseil privé  
et avocat du roi au parlement de Paris, sieur d'Abbeville,  
absent, ce acceptant par Guillaume Vincent, avocat à  
Mepesung lieu et héritage assis au lieu et village

» du dici Boiscbambault, qui se consiste en maison et  
 » grange couvertzdechaulme, mesures, jardin... » etc.,  
 contenant 5 quartiers et le tiers d'une quarte, plus 1/2  
 quartier 1 perche 1/2de jardin près le dit lieu ; plus les bois  
 pierres et autres« mathières, » qui sont sur ledit lieu,  
 plus2/3dequartiersdeboistaiIlisauboisduditBoischam-  
 buult; le tout moyennant 500 livres tournois. -l'iècesrela-  
 tives à cette vente.- Déclaration d'héritages lenus à cens  
 d'Augustin de Thou, seigneur de la Fosse d'Abbeville,  
 de Boissy-la-rivière, par Françoise d'Orléans, veuve de  
 Constantin Hubert, procureur au parlement. - Basile  
 Chaussier, maréchal, demeuraut à Abbeville, vend à  
 Etienne Scarin. charron, du même lieu, « deux demyes  
 » fermes de mesuresavec six perches d'héritages à l'entour  
 » des dites mesures, aysances el appartenances d'icelles,  
 » assis au dit Abbeville, lieu dit la grand court .. - »  
 Vente de deux petites portions d'héritages et jardins,  
 sis audil Abbeville, faite au môme par Jean Toul, mar-  
 chand, demeurant à Mespins, et Jacqueline Girard, sa  
 femme. - Mandement du bailli d'Etampes, requête de  
 Cosme de Savary, chevalier. « comte de Monlevrier,  
 » seigneur de Javersy et deLorme en la paroisse d'Abe-  
 •> ville, » portant ordre de saisir les biens dépendant des  
 dites seigneuries, pour défaut de devoirs seigneuriaux. -  
 Autre à la requête et en faveur de Françoise Simon,  
 veuve de Nicolas Colin, vivant, conseiller secrétaire et  
 contrôleur général de l'extraordinaire des guerres, dame  
 des fiefs et seigneuries. « La grande-court d'Abbeville et  
 de Lorme en dépendant, Javery et du petit Colinville,  
 qui ont justice. - « Pièces d'un procès ayant pris fin  
 par une transaclion dont voici les principaux points : »  
 Par devant... notaires... furent présens Dame Fran-  
 çoise Simon, veuve de Messire Nicolas Colin, vivant,  
 seigneur en partie d'Abeville, la grande-cour du dit  
 lieu, Lorme, en dépendant, Javersy et le petit Collin-  
 ville, dans le village et paroisse du dit Abeville..., tant  
 en son nom que comme lutrice de Louis Colin, son fils  
 mineur, d'une part; Messire Henri Testu, chevalier,  
 seigneur de Baslincourt, baron du Bouloir, el autres  
 lieux, conseiller du roy ordinaire en son grand Conseil,  
 el dame Claude Marguerite de Sève, son espouse, dame  
 en partie d'Abbeville et du lotal de Fontenelte, en  
 partie du fief Quinquempoix, sis dans la mesme pa-  
 roisse ;... et encore le dit sieur deBaslincourt comme  
 procureur de... Guy de Sève de Bochechouarl, son  
 beau -frère,... évêque d'Arras, seigneur de Sainl-Cir  
 et en partie du dit Abeville et du fief Quinquempoix,...  
 et encore le dit sieur de Baslincourt comme se faisant  
 fort de... Jean de Sève, chevalier, seigneur de Gom-  
 merville, capitaine d'une compagnie au régiment des

S] RIE E.

TITRES I >K FAMI1.1.E lYALORY).

» Gardes françoises du roy, aussy son beau-frère, d'autre  
 » part; et M. Martin Gallicr, bourgeois de Paris, comme  
 » procureur des curé et marguilliers et principaux liabi-  
 » tans du dit Abeville, ... encore d'autre part; disans, la  
 » dilte dame Collin, et lesdits sieur et dame de Baslin-  
 » couit... qu'il y a contestation enlr'eux pour raison  
 de la seigneurie de la dite paroisse d'Abeville et droits  
 » honorifiques de l'esglise du dit lieu; pretlendanl la  
 >> dite dame qu'elle doit précéder, parceque ladite église  
 » est en sa censive chargée envers elle de quatre deniers  
 » parisis de cens, et qu'elle préside en la dite paroisse,  
 » les fiefs de la grande court d'Abeville, Loimeen des-  
 » pendant, Javersy, elle petit Cottin ville, ... et les dits  
 » seigneur évesque d'Arras, sieur et dame de Baslin-  
 » court, ... au contraire, parcequ'ils sont seigneurs du  
 » dit fief de Quinquempoix et du hameau de Fontenelle,  
 j> où il y a haute, moyenne et basse justice, appartenant  
 » à la dite dame de Liaslincourt, le tout situé dans la  
 » dite paroisse : sur lesquelles contestations, procès s'es-  
 » tant meu au baillage d'Estampe; ... sentence y est in-  
 » tervenue par forclusion, le (20 avril 1674), par la-  
 » quelle les conclusions de la dite dame Colin lui ont  
 » esté adjudgées, avec condamnation de despens, tant  
 » contre ledit seigneur évesque d'Arras que contre lesdits  
 » inlervenans, qui ont tous interjeté appel au parlement  
 » de Paris... Pour assoupir lequel procès, ... ont fait  
 » et accordé... ce qui s'ensuit, c'est assavoir : que, dores-  
 » navant, la dite dame Colin, èslils noms, et les dist  
 » seigneur évesque d'Arras, sieur et dame Baslincourl  
 » et leurs hoirs et ayans cause, possédans les dits fiefs  
 » dans la dite paroisse d'Abeville, prendront et porteront  
 » la qualité de seigneur et dame, en partie du dit Abe-  
 » ville; que le banc qui est placé au chœur de la dite es-  
 » glise du costé gauche demeurera en commun à tou-  
 » jours entr'eux, sans prérogative l'un sur l'autre ; que  
 » chacun en aura une clef; que le premier occupant  
 » aura la première place et les honneurs, et que les  
 » prières seront faites par le dit sieur curé pour les sei-  
 » gueurs et dame d'Abeville sans aucune autre nomina-  
 » tion de personne... Fait et jugé à Paris le (29 juillet  
 » 1679). – Pierre Etienne Simonneau, fondé de pro-  
 » curation de Casimir-Louis de Valory, baille à Pierre  
 » Hiteau, manouvrier, et Catherine Rigou, sa femme,  
 « moyennant un loyer annuel de 100 livres, une maison  
 » et plusieurs pièces de terre sises à Abbeville.

K. 3854. (Liasse, t – I j pièces, papier, dout 1 cahier de 8 feuillets in-4°.

1G2S-1653. – Abbeville. – Anne de Thou, veuve de

François Savary. vivant, chevalier, Seigneur de Brèves  
 et autres lieux, conseiller du Roi en son conseil d'Etat et  
 privé, n premier écuyer de la Reine-Mère, déclare que,  
 suivant le pouvoir qu'elle tient de la donation entre vifs

à elle faite par Augustin de Thou, son frère, à présent abbé des abbayes de la Roe (La Roue), en Anjou, et de Nolre-Dame-de-Greslin (Grestain), en Normandie, elle choisit Cosme Savary, Marquis de Maulevrier et maître do la garde-robe de Monsieur, fils d'elle et du défont Seigneur de Brèves pour jouir, après son décès, de tout le contenu en la dite donation. – Acceptation du dit Cosme Savary. – Extrait de la dite donation, faite le mars 1620, par le dit Augustin de Thou, alors abbé de Maulien, comprenant spécialement les lieux et fiefs de Bierville, Boissy-la-Rivière, Boisarchambault, «Abainville, Javery,» Bierville et Vaux. – Extrait du contrat de mariage entre noble homme Henri David, conseiller du roi, receveur général du taillon, en la généralité de Rouen, et Françoise Collin, fille de feu noble homme, Nicolas Collin, vivant, conseiller du roi, secrétaire et contrôleur général de l'extraordinaire des guerres, et de Françoise Simon. – Extrait du contrat ds mariage entre Marie Collin, autre fille de Nicolas, et Louis Vigneron, écuyer, conseiller du roi, trésorier général de France à Soissons, – Cosme Savary, Comte de Brèves, seigneur de Chanteloup et autres lieux, constitue une renie de 1441 livres 8 sous 8 deniers, au profit de Raymond de Forgues, chevalier, sieur d'Argence, gentilhomme ordinaire de son Altesse Royale, et une autre rente de 1329 livres 17 sous 4 deniers, au profit de Pierre Auger, marchand orfèvre, bourgeois de Paris, au capital, ensemble, de 49,937 livres 10 sous, les dites rentes hypothéquées sur les terres et Seigneuries de Brèves, du Plessis, en Nivernais, de Chantelou près Chartres, de la Fosse-Lagrange, Villeconin, Fresne, de Lorme, Boissy-la-Rivière, entre Chartres et Etampes. – Quittance de 10,277 livres 10 sous, faite par le dit Pierre Auger au dit Cosme Savary, – Autre de 1733 livres 11 sous donnée au même par François Fléau, procureur au parlement, au nom de Bernard de Forgues, Seigneur de Neuillac et la Rochaudry, en partie, maréchal de camp des armées du roi, héritier usufruitier de feu Aymard de Forgues, sieur d'Argence. – Cosme Savary, Comte de Brèves, seigneur de Chantelou et autres lieux, transporte à Jacques Patoillat, bourgeois de Paris, une rente de OU livres 2 sous 3 deniers tournois à lui cédée à titre d'échange, par Pierre Collin, écuyer, sieur d'Ognes, sur Antoine Dabadie, seigneur de Charton, de Saint-Félix et autres lieux, et Ursule Parre, sa femme.

•270

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

E. 386ô. (Liasse.) – I piècet parctomin;; Seahiers, papier, de 28, -46 et 71 feaillate in-4°

lt»3-fg4S. – Arengois et Harengois (Fief des),  
– Michelle, veuve d'Etienne Picart, avoue tenir en cen-

sivede noble homme Jean Lampens (?), écuyer, sieur de Fresne, à cause de la censive des «Ilarengoys», un jardin sis « au pont Quesneau,...» – « C'est le pappier des » déclarations des maisons, terres, prez, vignes et aultres » héritages, tenuz en censive du fief des Harengois; la » dicte censive de présent appartenant à noble homme » M c Bénigne Le Ragois, notaire et secrétaire du roy, » seigneur de Guignonville et du dit fief des Harengois; » partie desquelles déclarations ont esté receues au nom » de noble homme Jacques de Veillard, escuyer, duquel » le dict Le Ragois a acquis la dicte censive, et aultres » parties à la requeste d'iceluy Le Ragois, en continuant » le reste des dites déclarations, lesquelles ont esté receues » et passés partie par M e Eustace Malvault, notaire royal à » Estampes, et aultre partie par M Catherin Poictevin, » aussy notaire royal au dict lieu... et laquelle censive » se reçoit, chacun an, le jour Saint-Remy, sur le pont » de Juisne, appelle d'ancienneté le pont au Liepvre, et » de présent le pont Robillard. » Censitaires : Germain Durand, mercier; Robert Lamare, filassier; Thomas Damours, huilier; Pierre Raclardy, cordier; Marie Vallée, veuve de Ferry Durand, potier; Jean Gobert, vigneron; Pierre de Villers, chapelier ; Toussine Courlillet, veuve de Jean Peronnet ; Jean Galet, vigneron; Claude Hamouys, bourgeois d'Etampes; Antoinette, veuve de Svmphorien Le Roy ; Lubin Lion, paveur; Nicolas Mahom, bourgeois d'Elampes; Jean Métais, vigneron ; Cantien Moreau; Aignan Poullain, foulon; la veuve de Quentin Lesné; Perrine Guillolin, veuve de Jacques Paulmier, tanneur; Claude Paulmier, tanneur; Cantienne Paulmier, veuve d'Etienne Mouton ; Eliennette Villard. veuve de Simon Lourcier; Denis Demollièrcs, mercier; Marie Gaslean, veuve de Jacques Vigneux ; Cantien Boucher; Cantien Morard; Françoise Gilbert, veuve de Laurent Bourdier, boulanger; Jean Testard, marchand hôtelier; René Troisœufz, vinaigrier; Cantien Colleau, «serrurier; » René Cjtron et Jean Durand, vigneron; Cantien Buisson, boucher; Cantien Banouard, mercier; Nicolas Mainfroy, mercier; Eloy Chesneau, vigneron; Léonard Delorme, vigneron; Jeanne Banouard, veuve de Jean Hue; Pierre Bernard, marchand; Denix Soillard, veuve de Cantien Gilbert, marchand ; Pierre Le Roy, vigneron; Jean Corbillon ; Jean Pocquet, tailleur en draps; Denis Burgevin, marcl and ; Jean Vaille, charron; Julien Du-

bref, chirurgien; Isabelle Louve!, veuve de Cantian Leprestre, bonnetier ; Antoine Vallée, bourrelier; Simon Millet, boucher; François Hamouys, mercier; Cantian Dallier, marchand et bourgeois d'Etampes ; Marie Saillard, femme de Simon le Vattier, maître chirurgien; Fierre Pouville, marchand; Pierre Godin, marchand mercier ; Guillaume Guyard, tanneur ; Julien Le Jay, savetier, et Denise Garnier, veuve de Malhurin Forlespaulles ; Michel Petit, cordier; Jeanne Fortespaulle, veuve de Claude Le Moy. maître chirurgien; Simon Migauill., savetier; Louise Valée, veuve de Cantian Colleau ; Guillaume Garnier, maréchal ; Pierre Simonneau, savetier ; Claude Lambert, marchand ; Marie Pineau, veuve de Jean Lyon; Guille-

mette Moulin, veuve de Mathieu Forest, ; Louis de Beauvoix, marchand ; Cantien Boucher, vigneron; Boulland Martinet, vigneron ; Louis Bourdeau, marchand ; François Le Long, marchand drapier; Marie Guichard, fille de feu Antoine Guichard, marchand; Jean Godin, mercier; Antoinette Guillot, femme de Cantien Hébert, mercier; Martin Le Roux, marchand ; Marie Le Long, veuve d'Abraham Pasquier, procureur à Etampes; Macé Guisinet, marchand ; Catherine Chandoulx, veuve de Ferry Alvanline, bourgeois d'Etampes; Marie Paulmier, veuve d'Esprit Hacte, procureur du roi au bailliage d'Etampes; Toussaints Chaslinier, tailleur de pierres; Etienne Cour, vigneron ; Perrine Souzis, fille et héritière en partie de feu Cantien Souzis, et Perrine Janvry; Jeanne Regnard, veuve de Jean Gonnet ; Mathurin Genest, ayant épousé Christine Hue, veuve de Jacques Thillard ; Catherine Paulmier, veuve de Cristophe de Croix, bourgeois d'Etampes; Jean Guectard, marchand, fils de Charles Guectard; Jean Godin, l'ainé, marchand; Marie Paulmier, veuve d'Esprit Hacte, procureur du roi à Etampes, fille et héritière en partie de feu Giles Paulmier, procureur à Etampes; Louis Merrublier, procureur au bailliage d'Etampes ; Jean Le Vassor, procureur au bailliage d'Etampes, héritier, à cause de Catherine Guy, sa femme, de feu Jean Guy, sergent à cheval au Châtelet de Paris, qui était héritier de Jean Guy, l'ainé, bourgeois d'Etampes, son père; Guillaume Desanges, marchand; Christophe Chandellier, bourgeois d'Etampes; Jean Mnsnier, vinaigrier, (ils de Simon Musnier. — Déclaration des héritages tenus à censive du fief des Harengois par Georges Hamoys, marchand épiciier; Louis Ilungir, maitre bourrelier; André Vraman, maitre tailleur d'habits; Julien Simonneau, maitre savetier; Jacques Bonlier, boulanger, demeurant à Neufville-aux-Loges, au nom et comme tuteur de Zacharie et Marie Les Vallées, enfants mineurs des feus Zacharie Vallée et

SÉRIE E. — TITRES DE FAMILLE (VALORI

211

Marie BorJier, et Anloine Vallée chirurgien à Etampes; Claude Durand, boulanger pâliissier; Claude Petit, prêtre, curé d'Ormoy-la-Iiivièie, et Chapelain en la collégiale Notre-Dame d'Elampes, au nom et comme seul héritier de l'i'u Guillaume Desprez, prêtre, curé du Val-en-Pui-seulx, son cousin (Il juillet 10-11); Denis Martin, le jeune, marchand ; Jeanne Guillier, veuve de Pierre Bertrand, tonnelier, et Jean Flavignard, laboureur à Fromont-en-Gatinais, à cause de Marie Bertrand, sa femme, Pierre Cave, marchand; Pierre Caillou, marchand hôtelier, Louis Lancien, cordonnier; Claude Hébert, marchand ; Michel

Nicolas, vigneron; Salomé Godin, veuve de Ferry Le Muret, maître chirurgien à Etampes; noble homme Jacques Cordeau, avocal au parlement de Paris; Nicolas Boutevillain, chirurgien à Elampes; Noël Maulgin, marchand, à cause de Marie Boutevillain, sa femme, héritiers de Jacques Boutevillain, chirurgien; Jacques Petit, tailleur d'habits; Jean Canivet, marchand drapier; Morin Bary, charron; Catherine Payen, veuve de Pierre l'othouy, huissier audiencier au bailliage d'Elampes; Denise Legendre, veuve de Pierre Michel, marchand cordonnier; noble homme Jean Bou tel, chef de panneterie du duc d'Orléans ; Louis Vallerault, marchand épiciier mercier; Michel Morin, savetier; Nicolas de Lamhon, procureur à Etampes ; Denis Pigeon, taillandier; Thibault Anger, cordonnier; Cantien Dorace, vigneron ; Jean Menault, marchand, bourgeois d'Elampes; Jean Benoist, marchand épiciier meunier; Cantieune Boulin, veuve de Jean Banouard, marchand boucher; Jean de Mollières, meunier et fermier du moulin de Bourgneuf; Guillaume Descarres, maréchal; Nicolas Haslé, vigneron; Denis Petit, huissier audiencier au bailliage d'Elampes; Iliérosme Charpentier, marchand boucher ; Jean Mordant, procureur aux sièges royaux d'Elampes ; Catherine Tousseau, veuve de Jean Perot, marchand drapier; Pasquier Liénard, maçon; Claude Goussard, marchand, bourgeois d'Etampes; Louis Lion, marchand fruitier; Pierre Marseille, le jeune, marchand hôtelier; François Thibault, laboureur; Constance Banouard veuve en premières noces d'Esprit Payen, marchand boucher ; Simon Bauldry, vigneron; François Bauldry, Laine, vigneron; Pierre Pérou, vigneron – Déclarations d'héritages tenus en censive du fief des Harcngeois par Louis Lion, fruitier ; Pierre Mothcux, officier de l'artillerie; Nicolas Dallez, vigneron; Guillaume Petit, marchand; Benoît Mercier ; Julien Simonneau, savetier; Claude Durand, boulanger; X. Melun, femme et procuratrice de François Gilles, archer des gardes de la porte du roi; Toussaint Coquet, marchand, André Vramanl, tailleur d'habits; Louis Vallerault,

marchand épiciier, meunier; Alain Septier, marchand; Cantien Chevallier, prêtre, chapelain en l'église Notre-Dame d'Etampes (18 août 1648); Nicolas Girard, huissier de la prévôté d'Etampes; Georges Hamoys, mercier; Louis Hunger, bourrellier; Pierre Charpentier, marchand ; Jacques Petit, tailleur d'habits; Jeanne Carnévillier, veuve de Morin Bary, charron; Denis Pigeon, taillandier; Jeanne Besnard, veuve de François Godin, marchand; noble homme, Jean Boulet; Louis Lantien, cordonnier; Nicolas Boutevillain, chirurgien; Jean Moreau, sieur du Chesnepussay ; noble homme chais les Godin, conseiller du roi et contrôleur au grenier à sel et magasin d'Elampes; Claude Hébert, marchand; Iliérosme Charpentier, boucher; Charles Le Vassor, procureur aux sièges royaux d'Etampes; noble homme Jean Frédéric, lieutenant en la maréchaussée d'Etampes, comme avant la garde des enfants de lui et de Marie Guisenet, sa femme, Jean Banouard, marchand; Marie Hochereau, veuve de Denis Martin, maréchal; François

Gillet, archer des gardes du roi ; Mathurin Genest, bourgeois d'Elampes ; Thibault Martin, officier du roi ; liiérosme Payen, marchand ; Pierre lilandin, marchand épicier, meunier.

E. 3856. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin, dont 1 cahier de K feuillets in-4°; 6 pièces, papier, donl 2 cahiers de 8 et 12 feuillets ui-f '.

I6SS-178». – Arengeois et Ilarengeois (Fief des).  
– Pierre de Veillard, éciryer, seigneur de la \* Chesné, des Meursneufs et de la censive des Ilarengeois, » tant pour lui que pour son frère et sa sœur, héritiers bénéficiaires de feu Michel Veillard, leur père, vivant, écuyer, sieur « de ladite Chesné, des Meurs neufs et de ladite censive, » avoue « tenir en plein fief, foy el hom- » mage, rachat, quint denier, cheval de service, mors » d'argenl el autres droits el devoirs de fiefs, quand le » cas y eschet, suivant la coutume du baillage d'Elampes, » où ledit lief est assis, » d'Armand JeanDuplessis, cardinal de Richelieu, comte de Limours, abbé de Sainl-Itenuit-Ie-Fleury-sur-Loire, et seigneur châtelain du Plessis el Aulhon, membres dépendant de ladite abbaye, la somme de 8 livres 2 sous parisis de cens, appelé la censive des Ilarengeois qui anciennement valait 8 livres 19 sous 6 deniers, à prendre sur les détenteurs des maisons, terres et héritages, dont les noms suivent : Louis Cantien, cordonnier, un corps de logis à Etampes, rue du Carrefour doré ; Jacques Boutevillain, partie d'un corps de logis, même rue; Etienne Meusnier, vinaigrier, une maison grande rue Saint- Jacques; Pierre Favier,

2T2

ARCHIVES DE SEIXE-ET-0J3E.

laboureur, une maison rue de la Plasterie; Marcellin Picbon, un jardin, même rue; les héritiers de feu Antoine Guillot, une maison et un jardin, rue de la Damosoye, plus un corps de logis sur rue dans la paroisse Saint-Gilles d'Etampes ; la veuve et les enfants de Gillol, vivant, drapier, et Guillaume Dupetit, une maison, cour et jardin, rue Lourcier ; Hélène Le Long, veuve de Pierre de La Lucazière, une portion de jardin derrière la maison du pont Quesneau ; les enfants et les héritiers de feu Pierre Boudeau, un grand jardin clos, rue de la Fouleric ; Catherine Rousseau, veuve de Jean Perrot un jardin clos même rue; Jacques Le Vassor, procureur, 3 quartiers I 1 de pré en la prairie d'Etampes; Mathurin Boudonneau, boucher, une. maison^ cour etjardin.au Paraj Notre-Dame; Marie du Camel, veuve de Charles de Grafort, écuyer, une maison, même lieu ; Jean Taris, tanneur, un jardin, même lieu; François Paulmier, bourgeois d'Etampes, 1 quartier o perches de jardin, même lieu ; Guillemette Sauvage, veuve de Frémin Car-

nevellier, une maison même lieu ; Michel Marin, save-  
tier, une maison, cour et jardin, même lieu ; Thibault  
Oger, cordonnier, une maison, même lieu ; Pierre Pro-  
vençal [et Provensal), marchand, une maison, même  
lieu ; Jacques Petit, tailleur d'habits, une maison, même  
lieu ; Jean Paris, une Aulnaye en l'île Galardon ; Fran-  
çois Paulmier, 1 quarte de pré audit lieu ; Jean Paris,  
1 quarte de blé audit lieu ; le même, 2 3 d'arpent de  
pré audit lieu ; Catherine Pasquet, femme d'Esprit Tou-  
chard, la moitié de 3 quartiers de terre et jardin audit  
lieu ; Canlien Ballu, cordonnier, 2 maisons au faubourg  
Saint-Pierre, rue de la Boucherie ; les héritiers de feu  
Pierre Simonneau, une maison, même rue; Daroien  
Fizellier, boucher, une mesure et « escorcherie court en  
» laquelle souloit estre le pont de Juisne; » plus « un  
» appenlil couvert de tuille audit lieu, » plus la moitié  
d'un jardin audit lieu ; Michel Chevalier, une maison  
audit lieu; plus la moitié d'un jardin, audit lieu; Mathu-  
rin Gorry, une maison au même lieu ; Claude Moisson-  
neau, une maison au faubourg Saint-Pierre; Michel  
Chevalier, une maison audit faubourg ; André Cramant  
et ses frères et sœurs, une maison, même lieu ; Zacharie  
Vallée, une maison, rue de la Boucherie ; les enfants de  
feu Georges Hamoys, une maison, même rue ; Jacques  
Simonneau et Jean Papillon, une maison, même rue ;  
Jean Benoist, mercier, une maison, même rue; Jean  
Jubin, une maison, même rue ; Pierre Charpentier, une  
maison, même rue ; Pierre Chesneau, laboureur, une  
maison, rue de Lalun; Pierre Motheux, laboureur, une  
maison, même rue ; Denis Baudry, vigneron, 3 maisons,  
aême rue; Noël Maugin, une maison, même rue;

Guillaume Le Comte, un jardin, même rue; Jean Hasle,  
vigneron, une maison, au faubourg Saint-Pierre ; Can-  
tien, boucher, une maison, rue de Laleu ; Claude Petit,  
prêtre, une maison, même rue ; Maria Chaussier, 3 quar-  
tiers de jardin clos de murs, au champ tierde « Girau-  
» fosse; » Toussaint Thibault, laboureur, 1/2 arpent de  
terre, même champ tier ; Isaac Guivenet, 3 quartes de  
terre, même lieu; Marin Passecrin, 3 quartiers de terre,  
même lieu; Damien Jourdain, 1 quurlier 1/2 de vigne,  
« en Giraufosse; » Pierre Godin et la veuve Ferry Mo-  
rel, 1 arpent de terre, même lieu ; Jean Laureau, vigne-  
ron. I quartier 1/2 de lerre, même lieu: la veuve d'Alain  
Septier, 2/3 d'arpent de lerre, même lieu ; Eloi Daulhon,  
1/2 arpent de terre, même lieu ; Médard Daulhon,  
1/2 arpent de terre, même lieu; les héritiers ou ayant  
cause de Jeanne Guetlard ou Pierre Bnclardy, qui sont  
la veu v e Louis Hersant et consorts, 1/2 arpent de terre,  
même lieu; les héritiers de Louise Rousseau 1/2 arpent de  
terre même lieu; la veuve et les enfants d'Henri Dupré,  
1/2 arpent de terre, même lieu ; Pierre Langois ou ses  
ayant cause, 1/2 quartier de terre et vigne, même lieu;  
Jean Dollibeau, vigneron, 1/2 quartier de vigne, même  
lieu; Cantien Dollibeau, 1 quartier de vigne, même lieu;  
la veuve Guillaume Marais, 1 quartier 1/2 de terre, même  
lieu ; les héritiers de fer-Jacques Paris, une quarte au  
même lieu ; les enfants de feu Nicolas Boudignon, 1 quar-  
tier et 1 quarte de terre, même lieu ; Isaac Guiscnet,

1 quartier de terre, même lieu ; les héritiers de feu Jacques Hervy, 1/2 arpent de terre, même lieu ; Toussaint Bastard, 1/2 quartier de terre, même lieu ; Denis Piet, 1/2 quartier de terre, même lieu; Bnzile Carnevillier, 1 quartier 1/2 de terre, même lieu, la veuve et les héritiers d'Esprit Payen, 1/2 arpent de terre, même lieu; les héritiers et la veuve François Martin, 1 quartier de terre, même lieu; les héritiers de feu Jeanne Charles, 1 quartier de terre, même lieu ; Marie Passevin, 1/2 arpent de terre, même lieu ; les héritiers et ayant cause de feu Jacques Desauges, dont André Gobert a partie des droits, 1/2 arpent de terre, même lieu; le sieur du Bourgneuf, 1/2 quarte de jardin en la rue des Ouches ; Jacques Cordeau, procureur du roi à Corbeil, 3 quartiers de pré, rue. des Prés ; le curé de Notre-Dame d'Etampes, 1/2 arpent de pré et aulnes, même rue; les héritiers de feu Claude Durand, 1/2 quartier de pré aulnaie, audit lieu; les héritiers de Simon Provensal, 1/2 quartier de pré aulnaie, même lieu ; les ayant cause de feu Marin Fizellier, 5 quartiers de pré, même rue; les héritiers de feu Gabrielle « de Sauges, » veuve de François Martin. 7 quartiers de pré aulnaie dans la prairie d'Etampes; la veuve et les enfants de Jean Banouard, 7 quartes de

SERIE E. - TITRES DE FAMILLE (VALORI)

273

pré, même lieu; Pierre Lambon, 1 arpent de pré, près le quai du Crochet ; les enfants de feu Jean Banouard, vivant, mercier, 1 quartier de pré, au même lieu : Pierre Pinguenet, 1 quartier de pré, même lieu : Simon Durand, 1 quartier de pré, même lieu : plus 1/2 quartier de pré et aulnaie; les enfants de feu Michel Petit ou leur ayant cause, une portion de jardin, rue des Prés; Jean Wenault, 1 arpent de terre, au Champtier de la vallée Collin ; les héritiers de feu Louise Gilleberl, en son vivant, veuve de Jean Bourdon, 1 arpent de terre, même lieu; Léon Laurcault, l'aîné, avocat, 1 quartier de pré, aux Ecluses, près le couvent des Capucins; les enfants de feu Etienne de Sauges, 3 quartiers de pré, même lieu : Ferry Boutel, 1 arpent de pré entre deux eaux, près Vauroux; Pierre Bertrand, tonnelier, 3 quartiers 8 perches 1/3 de pré, même lieu ; les enfants de feu Malhurin Gene-t, 1/2 quartier d'arpent de pré, même lieu; Gabriel Drappier, ayant épousé Catherine Esgal, 1 arpent de pré, même lieu; Claude Forest, 3 quartiers de terre, près la Porte dorée; Claude Hébert, 1/2 arpent 1/2 quarte de terre, près la Porte dorée ; Quentin Banouard, 1 quartier de terre audit lieu; Jean-Isaac Guisenenet, 1/2 arpent de pré, rue des Pi es. - Fois et hommages rendus, pour le fief des « Arangeois, Arrangeais, Harangeois et Harrangeois, » aux abbés de Saint-Benoit-sur-Loire: M. de Pibrac ; Alexandre Milon, évêque de Valence; Georges Pbélippeaux d'Herbault, archevêque de Bourges ; par

Alphonse Germain de Guérin. chevalier, seigneur de Moulineuf, Tiercelieu et Bourgneuf, lieutenant des gardes-françaises ; Henriette-Françoise Le Camus, sa veuve ; Pierre Chaillou, avocat au Parlement, procureur fondé de Charles-Jean-Marie de Vaiory, chevalier, seigneur du Bourgneuf et autres lieux, tant pour lui que pour ses frères et sœurs ; Antoine Le Camus, avocat au Parlement, procureur substitué de Adelaïde-Louise-Jeanne- Joséphine Dupleix, femme et fondée de procuration de Charles-Jean-Marie, marquis de Vaiory. — Aveu et dénombrement du fief des Harangeois par ledit Charles-Jean-Marie de Vaiory.

E. 3S57. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin: 2 pièces, papier.

23 février 1640. — Arengoisel Harengoïse (fief des). — Pierre de Veillard, écuyer, sieur de la Chesné et des « Mœurs neufs, » et Jacques Godin, conseiller et avocat du roi en l'élection d'Elampes, ce dernier au nom et comme se faisant fort de Bénigne le liagois, écuyer, sieur du Bourgneuf, font les échanges suivants: Veillard cède la censive des « Arrengoix, » à prendre annuellement sur plusieurs héritages, sis au faubourg Sainl-Seine-et-Oise. — Série E. — Tome IL

Pierre d'Etampes ou champliers avoisinant, se montant à -2 sous 6 deniers parisis de cens annuel et perpétuel : Godin, au nom de Bénigne LeRagois, donne, en contre échange, au dit Veillard, les :! i d'une niéiairie sise >■ à Chcsnay, » acquis tant de Pierre Hardy ayant acquis les droits de Jean Hardy, que par décret fait à sa requête, comme ayant les droits acquis de Thomas Migault, subrogé au lieu de feu Marie Rigault, veuve de Pierre Rigault: le dit Veillard donne, en outre, la « omme de 3(i0 livres tournois, pour laquelle il constitue une rente de I ! 1 livres -2 sous 2 deniers tournois.

E. 3858. (Liasse.) — 8 pièce , parchemin, donl 3 cahiers il.- f>, 7 et 7 feuillets in-4°; i:t pièces, papier, dont lu cahiers de 4, .',, 6, G, 6, in, m, lo, 12, H. 10, 20, 26, 28, 38 el 15 feuillets in-f».

1G5S-1906. — Boismercier (métairie de). —

Pièces d'un procès enlre la famille de Lisle, dont les membres furent seigneurs de « Marivault, Orsonvilliers, » Anbourvi le, Montagu, La Boue, Alainville, Boismercier et Vallenay. » d'une part, et Alexis-François de Cœurs, seigneur du Bourgneuf, el André Petit, seigneur de la Montagne, d'aulre part, louchant une redevance de 20 setiers de blé et de 7 setiers d'avoine, prétendue, par les dits seigneurs de Marivault, sur 150 arpents de terre, formant la métairie de Boismercier. Parmi les pièces produites se trouve une transaction entre Catherine de Caillebot, veuve de François de Lisle, seigneur des seigneuries sus-mentionnées, d'une part, et Louis de Lisle, chevalier, seigneur de Marivault et autres lieux sus-dits, fils aine et principal héritier du dit feu François de Lisle; Augustin de Lisle, chevalier; seigneur de Moniagu; Haridouinde Lisle de Marivault, chevalier, aussi héritier du

dit François de Lisle, d'aulre part. Les inventaires, dits, contredits et aulres procédures font mention de pièces intéressantes ; il connaît pour l'histoire des familles ayant possédé la seigneurie de Boismercier, et parmi lesquelles il faut compter celle d'Olivier, dont un membre. François Olivier, fut chancelier de France, en 1515.

E. 3859. (Liasse.) – I cahier, parchemin, île 10 feuillets in-i" : l cahier, papier, de s feuillets iu-f°.

1638-164». – Boissy-le-Sec (Ferme de). – Marie Durand, veuve de noble homme Jacques de Sève, vivant conseiller du roi au présidial de Bresse; Madeleine Durand, femme de noble et honoré seigneur Isaac Gallatin, conseiller et secrétaire d'Etat de la cité de Genève, tant en leurs noms que comme se portant fort pour noble homme Ezéchiel Durand, sergent de bataille en l'armée

' 35

274

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

de la république de Venise ; tous trois héritiers de feu Madeleine Conet, leur mère, et représentés par leur procureur fondé Abel du Maistre, secrétaire de M. Guératin, conseiller et agent du roi de Bohême, auprès du roi de France, vendent à François Gohory, écuyer, sieur de la Tour, conseiller du roi et trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres et des régiments au département de Metz, pays Messin Toul et Verdun, la 4<sup>e</sup> partie au total d'une ferme sise au village de Boissy-le-Sec en Beauce, près Elampes, appellée « Le Chastignier, » qui était échue à ladite Madeleine Conet par la succession de son cousin, Augustin Gohory, en son vivant, avocat au parlement. – Vente de la ferme de Boissy-le-Sec faite à noble homme Bénigne le Ragois, sieur du Bourgneuf, conseiller du roi, receveur et payeur des rentes anciennes assignées sur le sel, par noble homme Nicolas Gohory, conseiller du roi et trésorier provincial à Metz, Toul et Verdun, Renée Gohory, sa sœur, en leurs noms, et maître Jean Morin, bourgeois de Paris, au nom et comme tuteur des enfants mineurs de feu François Gohory, ci-devant nommé, et Madeleine Gosnier, sa femme, pour demeurer quittes envers le dit Bénigne Le Ragois, de la somme de 6000 livres tournois, que lui doivent les vendeurs ès-dits noms.

E. 3860. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

IG34-1790. – Colombier (fief du). – Noble

homme Pierre Baron, sieur de << Lhumery, » docteur en médecine, demeurant à Etampes, fait foi et hommage à « François de Rochechouard, chevalier, sieur de Saint-Cyr, » pour raison de 3 quartiers 2 perches 1/2 de terre au champlier du « Coullombier » dont le dit Baron a fait l'acquisition de Catherine Rousseau, veuve de Jean Perrot, marchand drapier à Etampes, et dont l'hommage est dû au sieur de Saint-Cyr à cause de son fief de Voisins. — Cantien Dorace, vigneron et Catherine Borassé, sa femme, vendent à Bénigne Le Ragois, conseiller du roi, receveur et payeur des rentes de la ville de Paris, seigneur du Bourgneuf, 2 arpents de terre labourable en une pièce sise au terroir du faubourg Saint-Pierre, champ-tier du Colombier, relevant du seigneur de Saint-Cyr. — Foi et hommage rendu à Guy de Sève de Rochechouart, évêque d'Arras, seigneur de Saint-Cyr, par Nicolas Lau-mosnier, receveur de la terre et seigneurie de Mesntl-girault, paroisse de Boissy-la-Rivière, pour les 3 quar-tiers et 2 perches 1/2ci-devantmentionnées, auchamptier du Colombier, par lui acquis de Claude Baron, veuve de Charles Dupuis, chevalier sieur des Tournelles. — Guy-

Louis-Henri, marquis de Valory, seigneur du Bourgneuf; cède à Charles Baudry, chanoine de Notre-Dame d'Etam-pes, 3 quartiers de terre labourable en une pièce sise au champ-tier du petit Bourdeau, et en reçoit par échange 1 arpent de terre labourable en une pièce sise au champ-tier du Colombier au-dessus de Girofosse. — Foi et hom-mage pour raison de 4 arpents de terre en une pièce appelée le fief du Colombier, rendu par Pierre Chatillon, avocat au parlement et procureur fondé de Charles-Jean-Marie de Valory, seigneur du Bourgneuf, agissant tant pour lui que pour ses frères et sœurs, à Simon-Claude Grassin, maréchal des camps el armées du roi, chevalier de Saint-Louis gouverneur des ville et château de Saint-Tropez, vicomte de Sens, seigneur de Malay-le-Roi, Mais-sonnelle (Maisoncelles), et des fiefs, terres et seigneuries de Saint-Cyr-la-Rivière, Voisins, Marancourt, Jubert, Romard (sic), les Grais (sic), de Rierville, Abbeville, Javersy, Quinquempoix, Fontenette, et autres lieux. — Note relative au fief du Colombier constitué par les 4 arpents sus-menlionnés, indiquant diverses dates de 1580 à 1770.

E. 3861. (Liasse.) — 1 cahier, parchemin, de 36 feuillets in-4°, 1 pièce, papier.

1753\*1751. — Foresta ou de Longchamp (fief de).  
— Claude Henri de Vigny, chevalier, seigneur du Tron-chet, Chalot-Saint-Mars en partie, Emerville et autres lieux, au nom et comme fondé de procuration des reli-gieuses de Longchamp, baille, vend, cède et transporte à Guy-Louis-Henri, marquis de Valory, lieutenant général des armées du roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, seigneur du Bourgneuf, tous les droits de fief, censive et seigneurie directe appartenant aux dites reli-gieuses sur plusieurs maisons, bâtiments, cours et jar-

dins, sis à Etampes, grande rue Saint-Jacques, paroisse saint-Basile; et dans la rue dite du Château, même paroisse, et sur 370 arpents ou environ de terres labourables et héritages sis à Brières-les-ScellésetBouvilliers, le tout montant à 30 livres ou environ de menu cens, payable annuellement le jour de la Sainl-Remy ; moyennant une rente foncière annuelle et perpétuelle et non rachetable de 90 livres. — Arrêt d'homologation de ce bail et du contrat de vente ou bail à rente du droit de haute justice, censive et directe du prieuré Saint-Pierre à Etampes, fait le 2 juillet 1753, au même marquis de Valory, par les Chartreux d'Orléans.

SERIE E. — TITRES DE FAMILLE (VALORY)

:v,

E. 3862. (Liasse). — 2 pièces, papier, dont 1 cahier de 8 feuillets, i ii - 1" ' , avec additions collées ou rattachées wec des épingles.

1755. — Foresla ou de Longchamp (fief de). — « Etat des papiers du fief d'Elampes. » Il s'agit de l'inventaire des titres du fief de Foresta, vendu au marquis de ValoryparlesreligieusesdcLongchamp, titres ijui presque lousont été conservés. Lettre sans souscription écriede Longchample 22 novembre 1733. parsœur de laBarre, trésorière chargée par l'abbesse de donner l'assurancequel'ab-bayeenvoyéà M. de Vigny tous les papiers qu'elle possédait touchant le fief de Foresta ; elle écrira à M. Dequeux. à Dourdan, de faire une exacte recherche « de tous les papiers d'Elampes, » et de les envoyer à l'acquéreur, etc.

E. 3863. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1755-1771. — Foresta ou de Longchamp (fief de).

— Etat descriptif du fief de Foresta acquis des religeuses de Longchamp, par le marquis de Valory, consistant en 416 arpents de terre, 18 maisons et 5 quartiers de pré. — Fois et hommages rendus au roi pour ce fief, par le seigneur de Valory, en 1758, 1770, 1774.

E. 3864. (Liasse). — 9 pièces, papier.

1769-1771. — Foresta ou de Longchamp (fief de).

— Pièces et mémoires des administrateurs de l'Hôtel-Dieu d'Étampes et du marquis de Valory, comme seigneur du fief de Foresta, pour la mouvance de la maison du sieur Dupré, procureur auChâtelet, au droit de la dame Dumarché, sa tante, maison située Grande rue Saint-J^c-ques à Étampes.

E. 3865. (Liasse). – 37 pièces, papier.

1754-1755-1791. – Foresta ou de Longchamp (fief de). – Quittance de la rente foncière annuelle de 90 livres, due à l'abbaye de Longchamp par le marquis Valory, et reçue successivement par: sœur Thérèse de Tourmont, abbesse; sœur Anne de Tourmont, abbesse; sœur Denise Bouet et sœur Madeleine Gamison, trésorière; sœur Thérèse de Morlel, abbesse; Louis-François Leclerc de la Ronde, procureur fondé de l'abbaye de Longchamp; le même avec Charles-Fiacre Allié, tous deux « intendants » des dames de Longchamp... » – Offre faite à la requête de Charles-Jean-Marie de Valory, seigneur du Bourgneuf, par Jean-Elie Fromentin, premier huissier audiencier au

tribunal du district d'Etampes, aux administrateurs du directoire du dit district, de : 1° la somme de 1915 livres 13 sous, pour rachat et amortissement de la rente foncière de 90 livres sus-indiquée, et 2° la somme de 2051 livres

1 sou, pour rachat et amortissement de la rente foncière

de 100 livres, provenant de la vente des droits et censives du prieuré de Saint Pierre d'Etampes faite le 2 juillet 1753, à Guy-Louis-Henri de Valory, par les Chartreux d'Orléans.

E. 3866. (Liasse. 1 – 1 pièce, parchemin: ? pièces, papier.

1266-1267. – Foresta ou de Longchamp (fief de). – Guiard de Foresta, Jacqueline, sa femme, et Pierre, frère de Guiard, clerc, vendent aux religieuses de l'abbaye de la Sainte-Vierge près de Saint-Cloud (Longchamp). moyennant 500 livres parisis, tout le cens à eux appartenant sur des maisons, vignes et terres, situées à Etampes, diocèse de Sens, ainsi qu'un pressoir avec la moitié du manoir dans lequel ce pressoir est situé, et le droit de pressurage (pressuragium), toutes choses provenant de l'héritage maternel, et tenues du roi de France. – Ratification de la dite vente par le roi de France. – Traduction de ces deux actes, d'une écriture moderne: Guiard y figure sous le nom de Girard.

E. 3867. – 1 rouleau, parchemin, de 1,07 de long sur 10 sur 5 de Vu –

1274. – Foresta ou de Longchamp (fief de). – Etat des cens dus, à la Saint-Remi, « à l'abbesse de Longchamp et au couvent que elles ont à Estampes... » par: Robert Andrin le Saunier; Hémeri Daunoi; Guillemin de Laumone; Mesire Hébert le Mercier; Mestre Renaut le Mire; Pierre de Poissi; Maci, fiuz à la concierge; Cille Langelier; Berlaut de Louviers; Guérin; Monseigneur Hébert le Trésorier; Robert Mingnon; Guillaume Riant; Ernoul Trucart; Jehan de Saint-Lorenz; Dame Colinne, l'âme Bertaut, fiuz de Roy; Benaiet de la

» Grandie; Jeannot Coulon ; RicbartCuine; Benaut Bé-  
» rangier ; Guillemin Sans-terre ; Pierre le Mareschal ;  
» Eslienne Alaire ; Pierre le Saunier; Guillaume de  
» Tori; Jaque Lemoine; Jehan Fillatre; la Ménie feu  
o Guillaume Bourriau ; Bourge la Torle; Houdart le Pa-  
■ Iriarche ; Thomas Paris; Renaut de Chaste.-, la Ménie  
» feu Boudier ; Monsegneur Pierre Bourgucgniau ; Ro-  
» bertle Chemei; Guillaume de la Crois; Johanne la  
» mercière; la famé feu Bricon Dude; Bertaul Paris;  
» Jaqueliuede Cheinai; Mestre Pierre le Saunier; la

2%

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» priusede Sainle-Loire; Hébert Blondel; Guérin de  
» Larvenoëre; Simon de Chaillou ; Thomas Aise; Es-  
» tienne Loisel ; Jaqueline Chiron ; Guillaume Loisel;  
» Jehan Fet-mal; Benaul Poitevin ; Hersent la Chiéron-  
» ne ; Jehan Anchenaus ; Anceline, famé feu Pierre Dau-  
» vers(?) ; Robert Mancion : Perrin Piéde ; Marie la Na-  
» vette ; Jehan Vignier ; Marie, famé feu Ernoul Piéde ;  
» Gilles de Maingni ; Jehan Bobiche ; Pierre Labbé; Co-  
» lin Buriau ; Marie, famé feu Jehan Aupié ; la famé feu  
» Fourque le Bas ; Guillemin de la rue de Bruières ;  
» Guillaume Puisiau; Etienne le Mestre; Estienne le  
» Conte; Ernoul Nouri; Herbert Munel; Eude Gallier;  
» Jehan de Coulons; Denise la Belle; Milesan, famé feu  
» Robert le Norman I; Ernoul Monnet; Jehan le Cordier:  
» Simon Chiéron ; la famé feu Âlaire ; Girart de Chail-  
» lou; Raoul Bésus; Baudouin le Rons; Renaut le Gesce;  
» Monséigneur Ansol de Vile-Neuve; la famé feu Raoul  
» le Grant; Jehan Barre; les enfans feu Lobert; Raoul  
» Goillart ; Esdelot la couturière; la dame de Chatnoi ;  
» Renaut le François; Estienne Dauvers; Thomas Gra-  
» pin ; Perrin Godry ; la Hanepelière; Jehan lePatriar-  
» che : Jeannot le Perron ; Jaquelin Clément; Lucas Gal-  
» lier ; Houdeart , famme feu Douin; Macy Blanchart;  
» Jehan Quentin ; la Méniée feu Guillaume leNormant;  
» Lorens, gendre Jehan le Mercier; Bertaut Bertranz ;  
» Jehannot le Vilu, la femme Jaques Biaushosles ; Ro-  
» bertHandrui; Phélippe Bobiciie ; Guillaume de La-  
» boulie; Guillaume le Mareschal ; EudeCope; Olivier le  
» Mareschal; Gille Daboville: Guiart Haudry; Gilole,  
» fille feu Girart; Guillaume Brise-hante; Jaquelin Chan-  
» cel ; Estienne le Barbier; Macy de Teingnonvile; Belon  
» Avice ; Thomas Pulot; Flourie la Hervie; Monséigneur  
» Macy Deron ; Nicolas Caille-embouillie ; Berlaut Chié-  
» ron; Johan Dauvers; Olivier Tropaferes; Gautier le  
» Tuilier; la femme feu JaqueMénier; Johan de Latour;  
» la famme Benoit le Charpentier; Hémon leTiais; Ber-  
» taut le Cerf ; Gilebert Duner ; mestre Pierre de la Ro-  
» chèle; Durant Rapine ; Jaque Papellon ; Guillaume de  
» Lasale ; Gaceline la Bourguegnèle ; Jehan le Heer ;  
» Michel Tardiau; Jehannot Laudigois; Belon du Coing;

» Thomas de Bonnes. »

E. 3868. — 1 rouleau, parchemin, de 1,11 m de long sur 0,21 m de large.

Après i«14.— (1) Forestaou de Longchamp (fief de).

(1) La date du document qui fait l'objet de cet article est incomplète, par suite d'un accident arrivé au parchemin; mais elle doit être postérieure à 1274, puisque ce document mentionne comme n'existant

— Etat des cens dûs aux religieuses de Longchamp près Paris, sur des héritages sis à Etampes ou aux environs, tenus par: « Andriu Le Gammer; Crestien Dutrouin; » Hémeri Daunoy; mestre Renaut Lemire; Jehan le » Saunier; Jacquelin Chiéron; Lucas Gaulier; Esdeline, » la fame feu Thomas Chiéron; Symon Fourre; Belon, » la fille feu Oudart le Patriarche; Malhulin Poncet; » Ocelinne, la fame feu Girart; Ermainart, la femme » feu Estienne Coulon; Robert Mancion; Perrin Caille- » tiau; Jehan Lecocte; Marie Lanaveite; Raoul Bésus; » Girart de Chaillou; Lorenz Leclerc; Jehan Lemercier; » Jehan de Saint-Lorenz; Flourie L3basse; Raoul Avice; » Guillaume Lenormant; Jehan Bobiche; Jehan Lecor- » dier; Guillaume Loisel; Jehan Le Haier; Herbert » Blondel; Guérin; Perrin Piède; Houdeart, la fame » feu Bucon; Renaut La Gête; Gerveise de Botteville; » Michel Fardel; Alain Le Foulon; Flourie de Ville- » neuve; Ernoul Mouniau; Jaquet Munier; Jehan Le- » marécheaut; Chariot Morarl; Jehan Ouchevans; Pierre » Le Saunier; Guillaume Pichon; Hue de Boudier; » Mestre Ansiau de Ville-noëve; Acelinne, la fame feu » Pierre Dauvers; Guillaume delà Croiz; Johanne la » mercièrre; Marie, la fame feu Aubert Femarl; Thomas » Aise; Thomas Grapin; Jehan Aupié; Estienne le Bar- » bier; Raoul Galart; Robert le Cotteur; Bertaut Pa- » ris; Richart Cuine; Guillaume Prisians; Maci Des- » teingnanville; Estienne Alaire; Phélippe Bobiche; » Maci Blanchart; Emeline Lagrant; Jehan Guerre; » Guillaume Riant; Guillaume de Laboulie; Herbert » Muniau; Ht rsent, la fame feu Jehan Chéron; Herbert » Lemercier; Jaquelin Lemoinne; Lorence, la fame feu » Ansiau Archepiau; Milesant, fame feu Robert Lenor- » mant; Jaquelin Biaisostes; Jouan Dauvers; 'Jehan » Le Patriarche; Estienne Le Mestre; Jaquelin de Pa- » peillum; monseigneur Maci Deron; Thomas le Ve- » rins; Jaqueline de Chemai; Symon Chéron; la Menie » feu Alaire de Ville-Noëve; Jouanne La Gélinnèle; » Jehan Burrevont; mestre Bernaiest Le Charpentier; » Marie Le Pie jet; Alixandre Lerberon; Jehan Fillatre; » Danbandonné; Bonaiest de Bonen-viler; Pierre Le » Couturier; Relisent la Henapelière; Bertaut Chiéron; » Jehannot Levitu; Ernoul ûurri; Perrin Goidri; Tho- » mas Lanfant; Guillaume de Coulons; Jehan de Cou- » ii Ions; Herbert Chantiau, — Gille Daboville; Belon de » Boelon; Berthelemin, fil de Royer; Ernoul Trucart; » Thomas de Mespuis; Guillaume Sanz-terre; Estienne

» du Chemai; la famé feu Guillaume Bourriau; Bertaut

plus un certain nombre d'individus qui figurent comme vivants dans le document de 1271 qui fait l'objet de l'article précédent.

SÉRIE E. — TITRES DE FAMILLE (VALORV).

'277

» Lecerf; La Chaille-Emboulie; Ermeinart, la famé feu  
» Estienne Brisehante; Guillaume Brisehante ; Berlaut  
» Fotouin; Houdeart La Douenie ; Jaquel Climent; Je-  
» han Barre; EudeGallier; Baudouin Cecolle; Ernoul  
» de Denouville; Colin Buriau ; Benaut Bérangier el sa  
» dame; GuillotVitu; La Concierge; Maci Tropafèves;  
» Olivier Tropafèves ; Olivier Le Mareschal : Roberl  
» Haudri; Herbelol Pilon; Guillaume Le Mareschal ;  
» Jehan le Vingnier; Gille de Dammarville ; Guiarl  
» Andri; Eude Coupe; monseigneur Estienne Canno-  
» nelle; Gileberl Duner ; Hémon Le Tiais; Gileberl  
» Tondue. Ce sont les noms de ceus qui doivent présoucr:  
» Acelinne, la famé feu Girart Lemans ; Gaucelinne La-  
» bourgueingnèle; Robert Mignon ; les An fan feu Lou-  
» bert ; monseigneur Pierre Bourgueingniau; la ménie  
» feu Bertaut de Chaillou ; Madame Gille de Chatenay ;  
» Ernoul Trucarl ; Gille, la famé de feu Durant Ba-  
» pinne; Jehan Delalour ; les Nonnainsde Sainte-Loire;  
» Gille de Maingni ; Pierre Soulaz ; Renaut Bérangier;  
» Bertaut de Eouviers ; Mcsldre Pierre de la Rochelle ;  
» le Chapitre de Sainte-Croix; Guillemin Le Saunier;  
» Jaque Le Mbinne; Guillemin de Laumone .. »

E. 3869. — 1 cahier, parchemin, .le 8 feuillets in-4°, mesurant 0,21 de large sur 0,21 de haut, et cousu avec 1 autre cahier lement en parchemin de 17 feuillets in-4° mesurant 0,14 de large sur 0,27 de hauteur : quelques feuillets troués.

127S-1304. — ForestaoudeLongchamp (fief de).—

« Cens d'Estampes de 1278 ». Ce titre en écriture moderne est en tête de la 1<sup>re</sup> colonne du rcclo du 1<sup>er</sup> feuillet du grand format. Au dessous commence, en beaux caractères du XIII<sup>e</sup> siècle, la nomenclature des censitaires, dont le nom est suivi du taux du cens, et de la désignation de l'immeuble sur lequel ce cens doit être prélevé. Censitaires: « Matildes de Caprosia; Ansellus de Chas-  
» lenoi, miles; Isabellis la Noblesse; Guillelmus-le-  
» Saunier; Petrus le Saunier; Odo Boudier; Guillel-  
» mus Pichon; Guillelmus le Normant ; Hémon Lale-  
» mant; Guillelmus de Coulons; Jobannes Coulons;  
» Thomas Aise; Benedictus Carpentarius , Guillelmus  
» Bapine; Thomas Granpin ; Badulphus Morart; Jo-  
» hannes Bursenont; Radulphus Besus; Jacquelinus  
» diclus Monachus; Guillelmus Guimont, presbiter;

» Guiarl Haudri; Girart de Chale ; Relicta Richardi  
» Servientis ; CapellaniSancle Crucis de Slampa; La  
» Macarde; Relicta Fulconis le Bas;Macio(parch. troué)  
» rou ; Ameli (parch. troué) dolon, bolon ou volon ;  
» Johannes (parch. Iroué); Robertus (parch. troué)jeline;  
» Stephanus Canoèle; Petrus de Auversiaco ; Arnulphus

<> Moud ; Renaudus la Geste; Thomas Paris; Perrinus  
» le Cheilletiau ; Robertus Mancium ; Jobannes le Conte;  
■ Slephanus Nourri; Guillelmus deCruce; Guillelmus

Pu (parch. troué) aus; Herbelol Pilon : Relicta Johan-  
•> nis Cheron; Olivier Cropaleves ou Tropafèves ; Step  
» (parch. troué) de Chesnoi ; Jaq (parch. (roué) us Che-  
» ron ; Thomas Cheron; La Concierge : Solaz; Héloïs la  
» Viguière; Le Champium; Aleni le Foulum; Maria la  
» Navele: Johannes de Auversiaco; Habert Cancel ; Mau-  
» cousin le Bretum; Johannes Fillatre; Robertus Piede ;

Arnolphus Piede : Perrinus Piede; Arnulphus Tricart;  
» Renaut de Chesnoi; Stephanus de la Boulie; Thomas  
» Lanfanl ; Jaqueline des Chesnoi; Pierre Labe; Jo-  
o bannes Bobiche; Thomas de Morigni; Johanna la  
» Mercière ; Simon de Borrai ; Richart de Burgonovo;  
» Robin Lanfant; relictas Radulphi Magni; Johannes

Aschevansou Aschenaus; Bricon Duede; relictas Ro-  
» berli Burgensis; Matheus Blanchart ; Gilo! Dabovile;  
o Andreus le Quarreeur; Babert Mouel ; Philippus Bo-  
» biche; Colinus Doolin ; Petrus de Granchio ; Odo Pa-  
o triarche; Johannes le Patriarche; Thomas de Mes-  
« puis; le Boitous; Colin Buriau; Arnolphus Norri;  
» Simon Boulie; Robert le Normant ; Magister Renau-  
» dus, Medicus; Perrinus le Duc; Guillelmus Pourri;  
» relictas Guarini le Ilanapelier; Guarinus Quinzesoz ;  
» Alexander Anglicus ; relictas Stephani Douein : Rober-  
» tus Haudri; Simon Fourre ; (parch. Iroué) upère, che-  
n valier; Olivier le Maréchau ; Johannes Salverius; Co-  
■ lin Caille; Pierre Saoule; relictas Pétri don Rocci;  
» Simonie Cheron; Bernot Aleire; la famé Alaire ; la  
• faïne Lauranz Muniez ; Jaquet Climant; Guillelmus'  
- Riant; Malurinus Prucet ; Lucas Gallier; Gilet Mes-  
" nier; Renaut Pance ; Perrin le Selier; les Noneis de  
» Saint Ylaire; Simon de Ronçais ; Gile de Magni ; Du-  
» ranz Rapine; Bérangier Rouguere ; Guillaume de La-  
» mone;Matheus(parch. troué) nés ;relictas (parch. (roué)  
» Trossechien; Guillot (parch. troué) Benedictus de Bo  
» (parch. troué); Guillaume Riant; Belon Avice;Johan-  
» nés le Haier; Robert Haudri ; Hémeri Dannoï ; Ri-  
» chart Charfe (parch. Iroué) ; Maci de (parch. troué);  
» Ognerville; (parchemin troué sur 3 noms différents) ;  
» Guarinus (parch. troué) vist; Baudoin le Rons; Ber-  
» laut le cerf ; Petrus Borguincl ; Petrus de la Boichôle;  
» Ansiu Darcbepliau ; Gileberl dou Noir; Guillaume  
» Brise-haute (parch. troué) ;Félipnon Moillart; Tevenot  
» le Barbier; Jaqueline Papillon; Arnulphus de Danon-  
» ville; Stephanus Riant, Johan de Seint-Loranz; Té-  
» venotde Auvers; Hécart de Dordan; relictas Regnaudí  
» Gelinie; Audri lou G (parch. troué) ; Jehan le co

» (parch. troué) ; Jehan Barre ; Robert Mignun ; Girart

218

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» deGranchis; relictâ Petri Borgu (trou) cl ; Johannes  
» de Cuite ; familia Nicolai Haudri ; Magister Ansellus  
» de Villa-nova. » Feuille 3, recto, 1<sup>o</sup> colonne: Ce  
» sont les rentes que les sereurs de l'umililé Notre-Dame  
» de lès Saint-Cloust achetèrent démon signour Jehan  
» de DamyàParis : » 2 e colonne : « ce sont les rentes  
» qu'èles ont surs grant pont. » Même feuille, verso,  
» 1 re colonne « Ce sont les rentes que les suers meneurs  
» ont à Viri : » 2<sup>o</sup> colonne : « ce est ci cens à la dame de  
» Genoilli près de Viri. » Feuille 4, verso, 2 e colonne:  
» « Ce sont les ceus de Sorernes de la Saint Rémi à So-  
» rernes. » Feuille 5 recto, 1 rc colonne: « Ce sunt li  
» cens des Grandies » (de Dourdan) « à la feste Saint  
» Denise ». Feuille 6, recto 1 ro colonne : « Ce sont les  
» mesures de Quaillojou au enfaus Giledes Champs  
» qui fu leur père jadis. » Même feuille, recto, 2 e co-  
» lonne : « Ce sont les cens aus devant diz enfans, que l'en  
» doit rendre aus huitièves de la Saint Denis. » Même  
» feuille, verso, 1 r0 colonne: « c'est le cens commun Je-  
» han le fiuz Gile des Chans et Jehan le Flamant, que  
» l'en doit rendre aus huitièves de la Saint Denis. »  
» Feuille ~ recto, 1<sup>o</sup> colonne : « Ce sont les terres Jehans  
» lou Fiuz Gile de Chans, et aus autres enfanz. » Même  
» feuille, verso, i n colonne: « Ce sunt les crois de cens  
» que les sereurs meneurs de Lonc champ ont à Paris.»  
» Feuille 8 recto : « Véci ceus qui doivent vin à Espone  
» sus le clos Morise au Cordelières de Lonc champ l'an  
» de grâce mil CCCetlIII. » Petit format, feuille I,  
» recto: « Paris, Le fié de Paris. L'an de grâce mil CCC. Ce  
» sont les cens et les rentes des sereurs meneurs de  
» l'Umilité Notre-Dame Sainte-Marie de Lonc champ de  
» lès saint-Cloout. » Même feuille verso: « Paris:  
» Crois de cens. Ce. est le Crois de cens de Paris, que  
» l'en doit au IIII termes accoustumés à Paris. » Feuille  
» 2, recto: « Estampes, ce sont les cens d'Estampes, le  
» jour de la Saint-Remi, l'an mil CCC : Adam de Borne ;  
» Oalés la Pilote; Ainbert de Mante, Bertaut le Cerf et  
» Guérin Barhou; Bardin et Richarf, fiz de feu Andri le  
» Cousturier; Bertaut Navet; Bertaut Chéron; Bertaut  
» Paris ; Bertaut Charle; Colin Chéron ; Colin le Recou-  
» vreur; Colin le Gros; Colin Mailarl; Colin le Plâtrier;  
» Colin Baudoin; Colart Aupié; Denisot le Charretier;  
» Daniel le Breton ; Estienne Bal-les-voies ; Ernoul  
» l'Aposlre; Ernoul Mestivier; Ernoul de Chartres; Es-  
» tienne Galotiau ou Graololiau; Ernoul de laForest;  
» Estienne Perledin; Estienne deRotoirs; Guiart Blan-  
» di; Guiart Guicheux; Guillaume Cuisne; Guillaume  
» Boudier; Guillaume Benat; Guillaume Rive ; Giefroi  
» Monneviau; Guillaume de la Salle; Guillaume Sajn-

» sait; Guillaume, le fiz de Jehan le Cur. ou Tur; Gi-

rart deChalon; Guillaume le Pelletier; Guillaume Damhre; Gillon, la fille Renaut Bérengier; Guillaume couillenart; Guillaume de la Forest; Guillaume Lenglois; Guiart Haudri ; Herri Bergier ; Hébert Blondel; Hébert le Sueur; Hébert Puiliaus; Jaquelin Bobiche; Jorge Piéde; Jehennot Blanchart ; Jaquelin Lescuyer ; Jehennin le Barbier ; Jaquelin Joudouin; Jehennot Dauvers; Jehennot Trucart; Jorget Larmier ; Jaques Billart-; Jehennot Bachelor; Jorge de Boterviler; Jehan le Maire; Jehennot Aaise; Jehennin Quentin; Jehennot le Cordier; Jehen le Féron ; Jehein Trousschien; Jehennot Perannée; Jaqueline, la famé Jehan Galopin ; Jehen Galopin; Jehennot Brise-Hante; Jehen de Chatillon; Joce le Mareschal; Jehen Toupe ou Coupe; Jehenne Dotonville; Jehenne de la Tour; Jehennot Paris; Jehennot Chéron; Jehennin de Archepel ; Jehennot le Tuillier; Jehenau-Chevrus ; les enfans feu Gille de Bouville: les enfans feu Adam de Pas; les an fans Jehen Viguiier-; les enfans feu Belon la Biande; la femme feu Guérin Sidoire ; la famé Robert Goveindri ; les enfans Bertaut Goveindri; les anfans Guillaume delà Boulie; la famé Pierre le Barbier; les enfans Guillaume le Pelletier; les enfans de la Bellehostesse; Lucas Pannier ; la famé Bertaut de Louviers; la famé Simon le Charretier ; les enfans Jehanne le Paumier; Lorens Fortin; la famé feu Audri le Cousturier ; la prieuse de Saint-Hilaire; les anfans Raoul Douci; la famé Johannin le Nouricon; les enfans Guillaume Puisiaus ; les enfans Jaquelin de Papillon; la famé Olivier Tropabeues; la lame Ernoul Baudouin; la famé Guillaume Grapin ; la famé Thomas le Ver ou Ber; la famé Thoumas Biauselet ou (Viauselét) ; la famé Estienne Mestinier; la famé Jehan le Patriarche; la famé Jehen Germain ; les enfans Colin Buriau; les enfans Jaquesle Tainturier; les enfans Mahi le Bouchiot ; la famé Ernoul Joudouin ; la famé Simon Motart, la famé Jehennin Nouricon; monseigneur Renaut de Bruières; Monseigneur Maci Deroy; Monseigneur Denise le Normant; Monseigneur Estienne le Hana-pelier; Michelotle Cousturier; Maci Fortin; Maci Blanchart et Vincent, son frère ; Marie du Minage; Martin le Bas Phélipot Bichon; Peronnèle la Bonrgueinnèle; Phelipot Brisebarre; Perrin Perniau ou Preniau; Perrin Joudouin; Perrin Gouelart ; Paugier Dauvers; Perriau le Bouchicr; Phelipot de Sarcelles; Phélis Bérengier ; Pierre Digon ; Phelipot Pausnier; Pierre Bataille; Renaut Viguiier; Robin Lourecel ou Louvecel; Robin Villain; Renaut Bérengier ; Renaut le Charretier; Renaut le Brun ; Robin le Rouchier ; Robert le Tainturier; Simon Enjorran ; Simon Maillart; Thou-

SERIE K. - TITRES DE FAMILLE (\ AL.OILY).

SIO

» mas Jubé; Thoumas Tutart ; Thoumas le Pelletier;  
» Thoumas Paris: Vincent Moriau. » Feuillet 5 Recto :  
« Les Grandies le Roy. Ce sont les cens des Granches-  
» le-Roy de lès Dourdan, poiés le jour de la Saint-  
» Denis l'an mil CCG, » Feuillet 10 recto : « Palloiscl-  
» Pallesel, l'an mil CCC le jour de la Saint Rémi : ce  
» sont les cens l'abbesse et le Couvent de Lonc champ du  
» jour de la Saint Rémi poiés à Pallesel. » Feuillet 13,  
» verso :« Ce sont le\* rentes de Pallesel, de Noël, l'an  
» mil CCC ; » Feuillet 14, recto: Viri; Ce sont les cens  
» de Viri, poiés la jour des Octièves de la Saint-Denis  
» l'an mil CCC ; Feuillet 16, verso : « C'est l'ordonnance  
» comment nous prenons le tonlieu du pain en la ville  
» Paris. »

E. 3SS0. – 1 rouleau, parchemin, d<> 1 ,^7 de long- sur 0,20  
de large.

1893. – Foresta ou de Longchamp (fief de). – Etat  
des cens levés à Etampes, pour les religieuses de Long-  
champ, par Pierre « Achanderons », leur procureur, sur  
« Denysot, fiz feu S\mon le Charretier; Machau Fardel;  
» Robin la (déchiré); Arnul de la (déchiré); Pierre le  
» Roier; Regnaut Ré ranger; Colin le Plâtrier; Colin le  
» Recemateur; Robin Langlais; le chapitre de Sainte-  
té Croiz; Guillaume le Maréchal; Guérin Suvire; Guil-  
» laume de la Boulie ; Jehanne Blanchart; Symon An-  
» gorrant ; la femme feu Perrot Dauvers ; Hodart la  
» femme feu Rriteste ; Thomas Truquait; Ameline,  
» femme Johannot Atinart ; George Piéde; Eslienne  
» Bellegent ; Guillaume le Péletier; Marguerite, femme  
» feuMeistre Regnault le Mire; Raoul Goillart; Perrin  
» Joudouin ; Jaquelin Joudouin; la femme feu Jchannot  
» Germain; Henri Bergier; Jehannin le Morvens ou  
» Morneus ; Jehannot Turquart ; Monseigneur Maçi  
» Detron ; Marie, la femme feu Thomas Acisse; Guille-  
» minAcise; Jehanne Acise; Jehennot le Mercier; Ja-  
» quelet, fille feu Jehan le Mercier ; Phelipot Bichon ;  
» Laurent Fortin; les enfanz feu Jehan le Paumier;  
» Guillaume Puisiaus; Habert Puisiaus ; Olivier Tropa-  
» fèves; la femme feu Rertaut Petevin; Regnault Char-  
» relier; Rertaut Paris; Meislre Habert le Mercier;  
» Symon Maillart ; Adam de Bone; monseigneur Estienne  
» leHanapelier; Habert Blondel ; Guillaume le Breton ;  
» Jaquelin Billart; Michau Climent; Robin Villein; Raoul  
» le Rreton ; les enfanz feu Bertaut Goindrin; Robin  
» Goindrin ; Thévenot Guérin ; Robin Loisel ; Dame  
» Cheliue ; Jehan Trousechien ; Jehan Riant ; Ysabel  
» de Papillon ; Jehan le Mareschal ; Aies la Pilote ; Pierre  
» Piéde; Guérin Barbon; Thomas Leber; Hémeri Dar-

chepiau; Guillaumin Deimbert: Vincent Morel ; Tho-  
mas Halle: Jehan le Camprier: Guiarl Liuieheus;  
Ain. 'lot. tille feu Jaquest Manier; Marguerite Dabo-  
ville; la femme feu Jehan le Patriarche ; Matot For-

lin ; la femme feu Jaquelin Chéron ; Bersaut le Cerf ; Jaques le Teinturier ; Robert le Teinturier ; Audri le Couturier ; Coaillevar ; Jehan le l'erron ; les enfanz feu Colin Buriau ; Jehan Quantin ; Mahi le Bouichier ; monseigneur Denyse, preslre ; Guiarl de Blandi ; la Belle-Eutasse ; Cholin Chéron ; Bertaut Chéron ; Guillaume Suintait : la femme feu Jehan Fillatre ; Jehannot don Minage ; Symonnest la (ieste ; Thomas le Lanier ; Guillaume le Couturier ; Pierre Digon ; la priusede Saint-Alleïre ; Héluouysde Bouviller ; Pierre Bataille ; Phéippe de Saint-Val ; Johan Viguier ; Perrenelle femme feu Guillaume Grapin ; Arnul Mativier ; Guillaume Navat ; Jehan de Lator ; lîeriaut de Louviers ; Perrin Gaillart ; Arnoulin L'halle ; Jaquelin Laquier ; Colin le Greus ; Ansel Chapel ; lioullat la. Poulre ; Raoul Doncin ; Jehan Coupe ; Meistre Pierre le Saunier ; Estienne Rouvier ; Perreneille la Bourguignelle ; Pierre de Vierson ; Thomas Joubé ; .Thomas Péletier ; Guillemin Boudier ; Martin le Bas ; Guillaume Brise-haute ; Thomas Lostc ; Bobert le Bougel ; Herbelin Potevin ; Robin Ermesant ; Hervi le Correur ; Jehannot Chérun ; Colin Baudouin ; Guillemin Rive ; Jehennin le Borgeis ; Jehennin le Berbier ; Jeufrei Monnel ; George Piéde ; les anfanz feu Guérin delà rue-neuve ; Thomas Biausefet ; Estienne le Charpanlier ; Estien Alleire ; Arnoul Baudouin ; Guillaume de la Salle ; Vincent Blanchart ; Thomas Paris ; .Martin Cordelier ; Girart de Chalon ; Heude-Phelippe ; Colin Bobiche ; Robin, jendre Bec-Afon ; Pierre Freide ; Régnant de la Forest ; le frère Martin Cordelier ; dame Gile de Puivers ; Aveline, fille à la Mareschalle ; Jehannot le Tais ; meistre Guillaume Aupié ; monseigneur Jehan de Louauz ; Guiarl Haudri.

E. 3881. — 1 rouleau, parchemin, de 1,95 de long sur 0,16 de large.

lt9S. — Foresta ou de Longchamp (Fief de). — « Co sont les Cens à l'abesse de Lonchamp, receus à Estampes, l'an de grâce M. CC. IIH" et XVIII (1298), pour le terme de la Saint Rémi. » Censitaires : « Adam de Bone ; Amelot, la famé feu Germain ; Aies le Pilote ; Amelot, la fille feu Jacques Munier ; Adan de Pas ; Adan de Lorne ; Bertaut Paris ; Bertaut Chéron ; Bertaut de Louviers ; Bertaut le Cerf ; B. Maillart ; Colin Chéron ; Colin le Maçon ; Colin le Grous ; Collât Navet ;

280

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

,, Colin Baudouin ; Colin Letcllier ; Crestiane de Boter-  
» viller ; Colin Aupié ; Denisot le Charretier ; Daman le  
. , Breton ; Ernoul Baudouin ; Estienne Pledin ; Ernoul  
», de Chartres : Ernoul de la Forest ; Ernoul Mestivier ;

» Ernoul la l'outre : Estienne Bonnier; Estienne de Bou-  
 >, toners; Guillaume Boudier ; Guillaume le Peletier;  
 » Guillaume Puisiaus ; Guillaume de la Salle; Guillaume  
 » leCousturier; GuillotCuene; Guiart de Blendi ; Gi-  
 ., rart de Clia'on; Guillaume Brischaute; Gille, la famé  
 » [eu Symon le Charretier; Guillaume Saintarl; Guil-  
 »> laume de Jubert; Guillaume Corneille; Guillot Pa-  
 »> triarche; Guillaume Rive; Guérin Barbon; Guérin  
 »Sydonere; Guiart Ilaudri; Henri Bergier; Habert  
 >, Blondiau ; Hémeri Darchepiau ; Habert dou vau de  
 >, Puisiaus; Houdart, la famé feu Bricart; Habert Pui-  
 » siaus; JehannotDauvers; Jaquelin Lacuier; Jehan le  
 » Ferron ; Jehan Trouschien ; Jouhanin Cantin; Jaquelin  
 » Billarl; Gorge Piede; Jehannot Trucart; Jehanne de  
 » Chéremont ; Jaqueline laPitevine; JehannotLe Sillier;  
 » Jehanne la Belle; Jehannot Aise; Jehannot Lalemant;  
 » Jehan le Meire; Jaquelin Jourdouin ; Jehannot Bache-  
 » lier; Jaquelin Bobiche ; Jonèle le Mareschal ; Johan-  
 » nin de Archepele; Jehannot le Berbier; Jehannot Ché-  
 ». ron ; Jehan Coupe; Jehannot le Tyas; Jehannot Paris ;  
 » les anfans dame Coline ; Lucas Panier; les aûfans feu  
 »> Jaquelin de Papillon; les Anfans à la Belle-Oulace;  
 » la famé feu Nouricon; la famé feu Guillaume Grapin;  
 » les anfans feu Andri le Cousturier, Bardin et Richart;  
 »> la famé feu Habert Denise; la famé feu Jehan Pale-  
 » reige; les anfans Colin Burel ; la fille feu Jehan Lemer-  
 » cier ; Loraus Fortin; la prieuse Saint-Aleire ; la famé  
 » feu Olivier Tropafeves ; lesenfans feu Guillaume le  
 » Peletier; la famé feu Benart Billarl; les enfans feu  
 »> Jehan le Pannier; les anfans feu Bertaut Goveind ri;  
 »> les anfans feu Raoul Doncin; la famé feu Guillaume  
 » le Mareschal; la famé Thomas Biaurefet; la famé feu  
 -> Jehan dou Mignaige; les anfans feu Jaques le Tentu-  
 » rier; monseigneur Jehan Aroque ; monseigneur Re-  
 »> naut de Bruères ; monseigneur Estienne le Hanapelier;  
 » Marguerite de la Ville ; Matot Fortin ; Mahy le Boi-  
 » chier; Martin Lebas; monseigneur Denise; monsei-  
 » gneurMaci Deron; Michau Ferdiau; monseigneur Je-  
 » han de Loueus, preslre; Perronnelle la Bourgunelle;  
 » Phelipot de Laboulie; Phelipot Brisebarre ; Phelipot  
 » Bichon ; Pierre le Barbier; Perrin Joudouin ; Perrin le  
 » Boicbier; Phelipot de Saclas; Perrin Digon : Paquier,  
 » le fiz Pierre Dauverç; Phélis Bérangier; Perrin Gua-  
 » larl; Robin Villain; Robin le Boichier; Robert le  
 » Teinturier; Robin Alinart; Renaut le Charretier; Re-  
 » naut Bérangier : Renaut le Brun; Renaut de la Forest;

Souplise, la famé feu Robin Loisel ; Symon Morart;  
 Symon Arjorant; Symon Maillart; Thomas le Pele-  
 tier ; Thomas Paris; Thévenon Guilart; Thomas Tru-  
 cart; Thomas Gobin; Tibaut de Ravieres; Vincent  
 Bat-le-Vries; Vincent Moriau; Vincent Blanchart.

E. 3882. - 1 rouleau, parchemin, de 0,44 de long sur 0,18  
 de large.

«30G. - Foresla ou de Longchamp (Fief de). -  
 Ce sont les Cens aus seurs de Loncchamp, receuz à  
 Estampes, le jour de la St. Rémi l'an M trois cens et

VI (1306). Censitaires» Jehannot Aupés; Simon Macciarl; Robert Granchier; Renaut Mestivier; les enfans feu Guillaume Puissiaus; Jehan Coupe; Robin

■ Estinart; Thomas le Peletier ; Guérin Sarot; la famé feu Jehannin Quentin; Guillaume Quidort; Emen-

■ gon, fille Raoul Doncin ; Thomas Jeube ; Guillot le

■ Normant; Pierre de Meisse ; Colin Baudouin ; Lorenzi Forlin; Colin Chéron ; la famé feu Jehan le Nouricon;

■ MacieleSage; Jehan Galopin; Jehannot de Paris;

> Paquier à" Au vers; Jorge Piede; Bertaut le Cerf; Jehannin Faunon ; Colin le Recouvreur; Colin le Grous;

> Colin Anquetin; Tévenot Bac; la famé feu Simon le

> Cliaretier; Colin Navet; Féliis Bérengier; Perrin So-

> nelart; Jehannot d'Auvers ; Philippot Pannier; Simon

> Eujorran et Quentin, son fiz, Denisot Arundel ; Ernoul

> Mestivier; Jehan Aise; la famé feu Ernoul Baudouin;

» Jehan Chéron; la Bourgougnelle ; Jehannin Doncin ;

o Roulin Pledin; Thomas Maillard; Adelot, fille Jehan

» Blanchart.

E. 3883. — 1 rouleau, parchemin, de 1,50 de long sur 0,18 de large.

1383. — Foresta ou de Longchamp (fief de). —

« Ce sont les cens à l'abesse et au couvent de Longchamp

» receuz l'an de grâce mil CCC et XXIII (1323) le jour

» de laSaint-Remi. » — Censitaires: « Paquier d'Au-

» vers; Péronnelle, la famé feu Guillaume Grapin ; Ma-

» rote la Puiselle; Guillemin Billart; Péronnelle, la famé

» feu Thomas Biausefet; Jehan Picart ; Grevin le Lai-

» nier; Perrot d'Ardeleu; Jehan Evans; Jefl'roy d'Au-

» vers; Maci d'Auvers; Thévenot Balamas; Ysanbart

»» Buisson; Jehan de la Ville, bon escuier ; la famé feu

» Mahi le Sage ; Phelippol h? Picart; les hers feu Perrot

» leFèvre; la famé feu Colin Chéron; Ermanton, la

» famé feu Jehannin Dudert; Aalips, la famé feu Regnaut

» Métivier; Robin Elivarton Ecivart; Jehan Herchier;

» Gervesot le Tondeur; Guillon le Breton ; les enfans feu

SERIE E. — TITRES Î>E FAMILLE (VALORY).

Colin Malarl : Johann in de Pont-Eschars; Mahi Lescuicr ; Mons-Jehan Loisiau; la famé feu Symon Chiés-

de-Ville; Jehannol d'Anvers ; Guillemin le Patriage ;  
Guillemin Pilon: Guillaume Vignier; Symon Bichon;  
Bertaut d'Aboville ; Guérin le Gardtiau; Thévenot  
Forlin; Matoi Orri ; Regnaul Morarl; George Picde ;  
Johanne la Doucinne ; Ernoul Pilocho; Hernoul le  
Gros; Michiau Pilocho; Michiau Blanchart; Perrin  
Potavjn ; Johannin Maillart; Jehan de Gonzeville ;  
Pierre Ménart; Hernoul Enjorant; Marie, la famé feu  
Jehan Coupe, et pour Tevenol son liz; Jehan le Clerc;  
Jehan Vintgarnier ; Johannin Brichot ; Monseigneur  
Phélippc, curé de Saint-Gile; Jehan le Bourgois, de  
Ville-Neuve: Oudet Cousin; Lorens Fortin; Guillaume  
de la Fores t; Jaquelin Baudouin; Guillemin Aubert;  
Bouriot la Meslivière ; Jehannol Vignier; Guillaume  
Fleuri; Guillaume Cuinc; Robert Genbin; Jehan le  
Mareschal; Adan le Verrier; Aceline la Digone; Jehan  
Fannon; Symon Chéron ; les hers feu Bourgois; Phe-  
lippot Jourdouin ; Bobin du Coign;Mestre Denis le  
Charlier; Belon la Yigniére; les anfans feu Pierre le  
Barbier; Bertaut Paris; les anfans feu Bataille; Jehan  
de la Forest; Marguerite, la famé feu Pierre Gaupe;  
les hers feu Guillaume de la Sale; Boiliau le Charron ;  
Thomas le Patriage; Mestre Guillaume Aupié : .lehan  
deChastellion ; la prieuse de Saint- Ylaire ; Henrile  
Mercier; Johanne, fille feu Danrobert Goingdrin ; Jo-  
hannol Bachelier ; Jeliroy le Breton ; Thibaut Sidoire ;  
Jehan Gautier; Matot le Changeur; Denisot Herron-  
diau ; Perrot, le fiz feu Hémeri Haudri ; Johannin  
Geube; Acelot la Geubée; Robin de Méréville ; Bobin  
le Maire; Cuillemain Blondiau ; Thomas Maillart;  
Colin le Bourrelier; Pierre Chenu; Maciot Charlier:  
Bunef du Bois ; Johannot le Bûcher; Johannin Hubert;  
Jaquellin Germain; Jehan Larsonneur; les anfans  
Guiot Paris; Johannot Hubert : Bertaut Paris ; les an-  
fans feu Regnaul Charlier; Perrot Gautier; Phelippot  
Senglede ; Phelippot Brisebarre ; Roulin Pledin ;  
Phelippot Bichon; les anfans feu Bertaut Chéron;  
Jehan le Granchier; Regnaut Granchier; Phelippot de  
Sacrois; Adam le Norman t; Mestre Jaques Biausostes :  
Guillaume Quidort; Jehannol deBosne : Marie du Mi-  
nage; Johannot Bourdin; Johannin Fortin; Jehan de la  
Porte ; Jehan Trosse Chain; Colin Anquetin ; Challot  
leGuigneur ; Gillet Quentin ; Guérin le Lainier; Per-  
rin Guillart ; Thevenol Puisiaus; Perrot de Rou-  
seignon; les hers feu Guillaume Boudier; Michel  
Manessier ; Quentin Anjorran ; Robert d'Erbouville.

Seine-et-Oise. — Série E. — Tome II.

E. 3881. — I rouleau, parchemin, .1 1,40 de long sur 0,25  
de large.

xiv siècle 1 .- ForestaoudeLongchamp liefde).  
- Etat informe des cens levés à Etampes pour les reli-  
gieuses de Longcharap. Censitaires : « Thomas Potevin;  
Buene Doubois; Jehan de la Grange de Villeneuve;  
Bertaut Moingniau ; Rourdine, femme feu Jehan

Piede; Challot le Guainneur ; Colin Secot ; Colin Puisiaus: Margot, fille Regnaut d'Amers; Emeline, femme Regnaut d'Oisonville ; Thomas le Gros; Marguerite, fille Eslève Grangier; Thomas Pilothon; Eliot don Perron; Estève Balanois; Jehannot Bontemps; Perrot Bontemps; Thomas le Pelle; Bricet le Telle ; Belon la Pelée; Emeline, femme Michel Aubert; Sedille, la femme Guillemin le Gros; Guillemin le Gros; Guillemin Pilon; Robin Jeuhc ; Guillaume Senée; Guillaume Haudri; Guillaume la Chance; Guillaume le Plâtrier; Guillemin Manecier; liuillou Chéron ; Macy Forlin; Marguerite, la femme Guarinle Guarotiaux ; Guillaume Durant ; Henrj le Maréchal; Jehannol Chéron, le josne; Jehannot le Moigne ; Bertaut Ruisson: Jehannot Granchier; Jaquelin Germain; Jehannol le Clerc ; Jehannot Cuync; Johannin Maliver; Tévenin Pasquicr; Jehannin d'Erbouville; Margeron la Blancharde; Bau Doucin; les enfans Jehan Vingnier, Macy Forlin; Jehan de la Porte; Jehan de Cousainville; Jehan de Chaslillon ; Jehannelte, femme feu Petit-Vigout; Jeliannol Nourry ; Belon, la fille Jaquet Estirart; Jehan Enquetin; Jehannot Vingnier; les enfans Jeliannol Paris; Denisot Coupepe; Jehannot Tenarl de Bruières ; Jehannot le Patriarche ; Thomas le Patriarche; Symon le Breton; Jehan le Piquait; les enfans feu Perrot Maillart; la femme Jehan Maillart; le curé de Saint- Basilic ; la prieuse de Saint - Biliaire ; les enfans Noulin Plaidin ; les hoirs Adam de la Forest; Lucas le Barbier; Marquet Bourdin; Maci Ourry ; Vincent Blanchart; Mons Guillaume Gonier ; Guillot Baliaux; Guillemin le Moingnc; Jehan Malivier; Noulin Mativier; Noucl Mativier; Jehanne, femme Noulin le Breton; Noucl Touchicret Jehan Touchicr; Jehannin Pilothon; Adelot, la femme Perrin Paris ; Philippot de Sacloy; Perrot Charlier; Marion la Bichonne; Perrot Terboil-

(1) Ce document, atteint par les injures du temps, ne montre passa date; mais elle doit Être antérieure à 13.'j:i ; car le rouleau qui porte cette date, et qui fait l'objet de l'article suivant, mentionne, comme étant morts, des individus qui figurent ici comme encore vivants.

36

282

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» lart; Pasquicrdou cuin ; Perrot de Juniau ; Perron-  
» nelle la Trousse-Chienne; S\mon Guibert, le josne;

Moulin Morart : ouenlin Enjorant ; Quentin Morart;

Vincent Joibe; Regnaut le Pelé; Richart le Pelé, As-  
» sslot, la femme Raulet Potevin; Jehan Basson ; Gille-  
» beii Panceron ; Jehan Bichon; Aies, la femme Simon  
» Hubert; Simon Chéron des Bordes; Simon Harchier ;  
» Guillemin Morart; Jehannot Nourry ; Raoul Doucin ;  
» Thomas Mali ver ; Ténor Maroles; Thomas le Frère;  
» Thomas Estivart ; Thomas Laisier ; Simon Rogier ;  
» Drnisot Mativer; Perroche la Mercière; Jaquet  
» Fortin ; Massy Fortin ; Thomas Nourry; Regnaut Quan-  
» tois. »

E. 3S85. - 1 rouleau, parchemin, de I 31 de long sur 0,25  
de large.

1353. - Foresta ou de Longchamp (fief de). -  
« Ce sont les cens aux dames de Loncchanp receus à  
» Estampes, le jour de la feste S. Rémi l'an LUI (1353). »  
Censitaires : « Jehannin Paris et Robin Granchier ;  
» Massin Forlin; Jaquet Fortin; LigierGontaul; Jehannot  
» Nourry; Jehan Pillon ; Jehan Coupepe; Thoumas Coup-  
» pe; Colin Puisiaux; Regnaut Pommeraie; Raoul  
» Doucin; Pasquier Doucin; Jehan de Chastillon ; Robin  
» Ourry; la femme feu Thomas le Frère; les enfants  
» feu Jehannot Vingnier; Jehannin Mativier; Jehan  
» Enqmtin ; Guillot Chéron ; Colin Pilon ; Colin  
» le Charpentier; Nouel Potevin ; les enfants Ténor  
» Granchier; Jehan Granchier; les enfants Jehan Jeube;  
» BertaulMoigniau; Jehannot Chéron; Colin Enquetin,  
» le josne; Jehannot Chéron, le josne ; Alis la Chéronne;  
» Jehan Belle-femme; Thoumas le Gros; Jehan le Pa-  
» triarclie ; Thomas le Patriarche; Belon, fille Guillaume  
» de la Gauche; Jehan le Mareschal; Jehan le Piquart;  
» Jehan Mativier; Thomas Estivart ; Jehannot Mativier:  
» Denisot Mativier ; les enfants Perrot Maillart ; Noulin  
» Mativier; Colin Enquetin; Marguit, la fille Regnaut  
» d'Auvers; les enfants Jean Bussy; Jehannot Hubert ;  
» Nouel Mativier; les enfants feu Johannin Gautier; Per-  
» rot Chartier; Belon, la femme feu Phelippot Grant-  
» pain; Vincent Jeube; Guillot Puisiaux; Denisot Jou-  
» douin; Vincent de Chainoi; Perrot Goulin ; Macy  
» Fortin; Guillaume Aubert; Marquet le Couturier;  
» Simon Guibert; Massy Dudart ; Thomas le Pelle; Je-  
» hannot Bichon; Guillot Ratiau; la femme feu Guarin  
» le Quarotiaux; Thomas Potevin , Laurens le Breton;  
» Quentin Morart ; la femme Jehannin Faterne; Simon  
» Morart; la fille feu Johannin Potevin ; Buene Doubois  
» (ou dou Bois); le curé de S. Basile; Jehannot Bon-

temps ; Perrot Bontemps; Jaquelin Gardeur; la femme  
feu Jehannot Senée; Marguerite d'Eibouville; Jehan  
Bois-Galon ; Robin le Buffetier ; Jehannot Potier ;  
Guillaume Haudry; Colin Sécot; Jehan Sécot ; Téve-  
nin Pasquier\* Jehannot le Moigne; Thiébaud Durant;  
Guillemin Gontaut; Emeline, femme Regnaut d'Oi-  
son ville; Regnaut Quentois, Jehannot DarJenne ; Je-  
han Cuyne; Thomas Vingnier ; Gilot d'Eibaiville; Phi-  
lippot Regnart ; Philippot de Saclay ; les enfants Thé-  
venot Maroles; Jehannot Mativier; Thévenot le  
Bidaut; Guillemin le Moingne; Thomas Loise; Lériu

Siran; les enfants Noulin Plaidin; Marion, la fille  
Noulin Plailin ; Guillot Plaidin ; Jehan le Sueur; la  
femme feu Guillemin le Plâtrier; Vincent Blanchart ;  
les enfants Jehannot Paris; Jehan Haubart ; Jehan  
Aubert ; Jehan le Marchai ; Ténôt Bichon et Marion,  
sa suer; Michot Maillart; Jehan de Gousainville; Per-  
rot le Gainneur; l'église de Notre-Dame d'Estampes ;  
la prieuse de Saint-Vilaire; Noulin Morart; Guillemin  
Morart; Jehan de la Porte; Mons. Guillaume Moriau ;  
Perronnelle la Trousse-Chienne; Marion la Vionde  
et Perrot Bignol ; Maistre Lois Pale ; Guillaume Gra-  
nier; Maci Puysait; Jehan delà Grandie; Vénot Richon;  
Thomas le Patriarche; Philippot Fortin; Jehannin, fil  
de feu Jehannin leVanier; Belon la Grant-Péne; la  
famé feu Guérin le Garoutiau.

E. 3886. - 1 rouleau

parchemin, de 2,34  
de large.

de long sur 0,26

1359. - Foresla ou de Longchamp (fief de). -  
Etat des cens levés à Etampes pour les religieuses de  
Longchamp, à la Saint-Rémy 1350. Censtaires : « Mas-  
sin Fortin ; Jacques Fortin ; Jehannot Nourry ; Jehan  
Pilon ; Jehan Coupe ; Denisot Coupe; Colin Puisiaux;  
Regnaut Pommeraie ; Raulin Doucin; Pasquier Doucin  
Robin Ourri ; la femme feu Thomas le Frère et Théve-  
nin Prévost ; les enffenz feu Jehan Vignier ; Jehannin  
Mestivier ; Jehan Enquetin ; Jehan Laisié; Colin En-  
quetin; Guillot Chéron; Guillot Pilon ; Nouél Potevin;  
les enffenz feux Granchier; les enffenz feux Jehan  
Jeube; Bertaut Moeineau; Phelippot Chéron; Colin  
Enquetin; Jehannot Chéron; Jehan Bellefemme; Tho-  
mas le Groux; Jehannot le Patriarche; Jehan Coupe;  
Thomas le Patriarche; Jehan Delannoy ; Jehan lePi-  
cart; Guillemin le Gentils; Jehan Mestivier ; Thomas  
Estivart; Jehannot Mestivier ; Denisot Coupe; Denisot  
Mestivier; les enffenz Perrot Maillart; Colin Enquetin;  
Jehan Tonchier ; Berlaut Buisson ; Bertaut Moeniau;

SERIE E. - TITRES DE FAMHXE (VALORY).

» Lubin Buisson . Jehannot Lubert ; Nouel Mestivier;  
 » Jeliannoi Nandais; Itelon. femme feux Philippot GraBl  
 » pain; Vincent Jeube ; Guillot Puisaulx; Denisot Jou-  
 » douin; Vincent de Chesnay; Perrol Quentin; Maci For-  
 » tin ; Jehan nioi le Giene : Colin le Charpentier; Gnil-  
 » Ia«me Aubert; Marque! le Cousturier; Simon Guibert;  
 » Maci Dudart; Thomas le Pelé; Jehannot Bichon;  
 » Guillot Ratiau ; Thona in; Lorenz le Breton ;  
  
 » Quentin Morart; Jehaunin Falerne ; Jehanette la Fa-  
 » terne; Simon Morars ; la ûlle feux Jehan Boncarre ou  
 » Boncarre : Mess Buenes du Bois; le curé Je Saint-Ba-  
 » sile ; Jehan Bon temps; Jehannio Bon temps; Coin: En-  
 » quetin ; Lubiu EDquetin; Jaquelin Gadenoir; Jehannot  
 o Courtin ou Tourtin; Perrol Estivier ; Guillemin An-  
 » quetin: Robin Granchier; les hers feux Perrot Troi-  
 » gnet; Jehan Boigalon; Berlaut Pilleren ;Garnier Guiart;  
 » Jebannin du Tertre; Guillaume Baudri; Colin S  
 » Bernart du Boulay; Pasquïer ; Jaquelin Germain;  
 » Jehannot Duranl;Thibaut Durant; Guill min Gontaut;  
 » Ameline, femme feu Regnaut d'Oisonvilie; Regnaut  
 » Gantois; Jehan Cuyne; Thomas Vignier; Philippot Re-  
 » nai t; Philippot de Saclas; les enffanz Thévenot Mer  
 «Jehannot Mestivier, Thomas Laisié; Lotin Tdrian;  
 » les enffanz Noulin Pladin; Noulin Pledin; Marion,  
 » fille Noulin Pledin; Guillot Pledin; Jehannot le Sueur:  
 » Jehan Bellefemme; La femme feux Guillemin le Plas-  
 » trier ; Vincens Blanchart ; Mai ion, tille JohannotPa-  
 » ris ; Marion. femme Jehan Aubert et ses enffenz; Jehan  
 » Aubert ; Ermengron la Chéronne; Bertaut Puis  
 » Tin ion ; Micbaut Maillarl ; Jehan de Gonsser-  
  
 » ville: Perrot leGamier, Jehan Treignot; Noulin Mo-  
 » rart ; Guillemin Morart; Jehan de la Porte; Mes.  
 » Guillaume Morel, Chapellain de Sainte-Croix; .Marion  
 » la Viande ; Macis Colourine; Thomas le Patriarche;  
 -» Maci Puisaulx; Jehan de la Grandie ou de la Candie;  
 » Guillemin Danigeon; Jehan, fils feux Jehan Lanouer;  
 » la femme feux Guillaume le Garatiau ; Jaquelin Pau-  
 » quel.

E. 3887. - 1 rouleau, parchemin, de 1,78 de long sur 0,11 de large.

13S«. - Foresla ou de Longchamp [fief de). - « Ce  
 » sont les cens de religieuses et honnestes madame  
 » l'abbesse et le couvent de Longchamp, receupz à  
 » Estampes, lie jour de Saint-Rémi, l'an [IIP\* et deux  
 » (138-2) par Mess, (iiles de la Sauls, procureur gé-  
 » néral d'icellui lieu; Censitaires : « Macy Fortin;  
 » la femme Jehan Bergier ; Jehan du Tertre; Florie,  
 » la fille de feu Pierre Sarradin ; Jehan de Chesnay ;

» Guillaume Comptans, Pierre L'Escuier; Jehan Fa-  
terne ; Perrin Frongier, ou Frougier ; Regnaut  
Quanloys ; Thomas Esliennort : Maci Doucin, Jehan  
» le Maire; Guillaume Aupel; Jehan Mestivier; Re-  
» gnaut l'Escuier; Jehan Mainfroy; Guillaume Cuise;  
o Jaqueline la Sacote; Bernard du Boulay; Guillaume  
» Pessaux; Marque! le Cousturier; Thomas le Pelé;  
- Massol Dudart; Robin Jubé; Emeline, femme de feu  
» Guillaume Ratiâu; Colin Boucher: Denisot Ga  
» Perrot Mestivier; Jehan Touche; Jaquet Maillait;  
» Laurens le Breton ; Loys Mesln ier; Jehan Pillon; Mar-  
queté la Mestiviere; Jehan Bontemps; Guillaume Bon-  
lempz; Bertaut Charretier; Jaqu ner; Regnaut

< upe; Ma illace; Symon Maillarl ; Jehan le Patrtar-  
- Patriarche; Thomas Lasé; Marquel

> tavier; Denisot Mesti vier; Jehan le Seneur; Guillem  
Guérin; Jehan Sansson ; . Vincent du Chesnoy; Guil-

» laume Anquetil; Lubin Buisson; Symon Morant; Es-  
» tienne Mestivier; Sanisot l'Escuier; Denis Mallart;  
Guillemelte , femme de feu Crassemitte; Je-  
» hannète, femme de feu Guillaume Senée;  
» le Picart ; Vincent Jubé ; Jehan Dulpant ; Jehan Mo-  
o rant; Phelippot Regnart; les hoirs Philippot Grant-  
» pain ; Belon la Grantpain ; Jehan le Moyne: Guiot  
» Lambert; Jehan Dali il": Denisot Delmet ; Andrei

> Merchier ; Johan de la Forest; Guillaume Boulie;  
Massj deLourme; Jehan Belin; Geufîroj Piet; Denisot

» Siforl; la prieuse deSainl-Hytaire; Jehan Blond  
» Regnaut le Feire; Estienne Prévost; Jehan Chéron;  
» Bertaut le Charretier; Jehan Chéron; le Chapitre de  
» Noslre-Dame d'Estampes; le Chapellain perpétuel de  
Bt-Estienne en l'église de Sainte-Croix; Mess.  
» Colin Branger, chapellain de Sainte-Croix; l  
» Trongnet; le curé de Saint-Basille ; Jehan le Char-  
» ron, autrement dit Morin; Bourgot, femme de feu  
» Jehan Maroles ; Perrin Blanchart; Jehan Mallart, le  
» jone; les exécuteurs de Jehanne la Hervelière; Tho-  
» mas Poitevin, de Bruères; Jehan du l'ertre ; Thoma -  
» sin Prévost; Noël Mestivier; Phelippot Rémont; Denis  
lillart; Perrol Lécuyei r < tontaut; Denisot

» Mestivier; Thomas Coupe; Mess. S. mise Adam. »

E. 3888. - 1 rouleau, p; rch a lin, long sur 0,21

de large.

1387. - Foresta ou de Longchamp 'Fief de . - « Ce  
» sont les cens aux dames de Longchamp receuz le jour  
» de Saint Rémi par moy Giles delà Sauls, prebstre  
» procureur des dites « religieuses, l'an mil CCC IIIIL"  
» et VIL » (1387) Censitaires :« Macy Fortin, le jeune,

## ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» la femme Jehan le Bergier ; Jehan du Tertre; Flore,  
 » fille feu Guillaume Sarradin; Jehan du Chenay ; Guil-  
 » laume Con plans ; Jehan Faterne ; Perrin Fronger;  
 » Regnaut Quantois ; Tliomas Estiennart; Mary Doucin ;  
 » Jehan le .Maire; Guillol Apel ; Jehan Mestivier; Re-  
 » gnaut l'Escuier ; Jehan Mainfroy; Guillaume Cuine;  
 )> Jaqueline la Sacole; Bernarl du Boulay ; Guillaume  
 » Pesseaux : Marquet le Cousturier; Thomas le Pelé;  
 » Massot Dudarl; Robin Jubé; Jehan Meslivier ; Ame-  
 » line, femme feu Guillaume Ration ; Colin Boucher;  
 » Denisot Gogne; Perrot Mestivier ; Jehan Touche; Ja-  
 » quel Maillait; Lorens le Breton ; Loys .Mestivier ; Jehan  
 » Pillon ; Marqueté la Mestivière ; Jehan le Mestivier;  
 » Denisot Coupe; Jehan Bontemps; Guillaume Bon-  
 » temps; Guillaume Gontaut : Bertaut Charron; Jaquet  
 » Vigner; Regnaut Coupe; Macillace; Symon Maillarl;  
 » Jehan le Patriarche ; Thomas Patriarche; Thomas Lasé;  
 » Marquet Mestivier; DenisotMestivier ; Jehan leSeneur;  
 » Guillemin Guérin ; Jehan Sansson ; Vincent du Ches-  
 » noy ; Guillaume Anquetil; Guillaume Anquetil, le  
 » jeune; Lubin Boisson; Symon Morant; EstienneM.es-  
 » tivier; Jehan le Rebrachem; Sainsot l'Escuier; Denis

Maillart; Guillemette, femme feu Crassemilte; Guil-  
 » laume Comptans; Jennette, femme feu Guillaume Se-  
 » née; Jehan le Picart; Vincent Jubé; Jehan Dunpant;  
 » Jehan Morat ; Philippot Regnart ; les hers Phi-  
 » lippot Grantpain; Belon la Grantpainne ; Jehan le  
 » Moynne; Guiot Lambert; Jehan Ballif; Denisot de  
 » Livet (ou Delinel); Andreu le Mercher; Jehan de la  
 » Forest ; Guillaume Boulie; Macy de Lourme; Jehan  
 » Beliu ; Geuffroy Piet ; Denisot Sifort ; la prieuse de  
 » Saint Hylaire ; Jehan Blondeau; Regnaut le Feire;  
 » Estienne Prévost; Jehan le Chéron; Bertaut Charre-  
 » tier; Jehan Chéron; le chapitre de Nostre-Dame d'Es-  
 » lampes; le Chapellain perpétuel de la Chapelle Saint-  
 » Estienne en l'église Sainte-Croix; Mess. Colin Bran-  
 » gier, Chapellain de Sainte-Croix ; Colin Trongnet; le  
 » Curé de Saint-Basille ; Jehan le Charon; Bourjot,  
 » femme feu Jehan Marolles; Jehan Thibaut; Perrin  
 » Blanchart; Jehan Maillait ; les exécuteurs Jehanne la

Hervelière ; Thomas Polevin, de Bruères ; Jehan du  
 » Ruilc; Thomassin Pré\ost; Guillaume Rémont; Phi-  
 » lippol Rémont.

E. 3889. (Liasse.) – 1 cahier, parchemin, Je 5 feuillets in-4":  
 1 rouleau papier de 1,25 de long sur n,30 de large.

1394.– Forcsta oudeLongchamp (Fief de).– « Gens  
 » receux à Estampe?, le jour de feste saint Rémi, poul-

ies religieuses de Longchamp, par moy Giles de la Saulz, procureur d'ycelles. pour l'an mil trois cens quatre vins et quatorze. « Censitaires : » Guillaume Coutans; Macy Dussin; Jehan Dussin ; Belon, femme feue Guillol Puiseaux; Jehan Puiseaux; Jehanne la Beline ; Geuffroy Piet; Jehan Prévost; les hoirs feux Estienne Prévost ; Guillemmin Ramon ; Johan du Tertre; Guillot Anquetin ; Jehan le Maire ; Lorens le Breton ; Jehan Faterne ; Rolin Morart ; Jehan Le Sueur ; Chapitre de Notre-Dame d'Estampes; le Curé de Saint-Basille ; Denisot Coupepe; Marquet Mestivier; Adam Mestivier ; Robin Jubé ; Jaquet Vignier ; Symon Mail-lait; Jehan Blondeau; Légier Contant ; Gorgel Râteau; Jehan le Moigne; Maicy Loisé ; Regnaut Coupepe; Ger-vais Travenne; Jehan Chartier; Jehan Maillart; Jehan Goullarl; Jehan Roullant; Guiot Tarenne; Me.ssire Gervais du Tertre ; Jehan Syzeau; Guiot Lambert; Jehan Morin ; la femme feux Andry le Mercier ; Je-han Blanchart ; Thévenin du Tertre ; Perrot Rousse; Perrot Sansson; Estienne Vallon; Jehan Sansson; Perrot Lescuier; les enffans feux Phélipot Grantpain; Jehan Bontamps; Thomas Bontamps; Colin Troignet; Manon la Boulaye; Noël Mestivier; Thévenin le Moi-gne; Guillemmin Enquetin; Quentin Enquetin; Jehan Morart; Jacquet Aupôs ; Gilet Mestivier ; Jehan Champ-doux; Eliot Bagnel; Perrin Frogier; Guillot Enquetin; Bertaut Chartier ; Guillemmin Gontaut ; Macy Fortin ; Perrin Loquant; Jehan Durant ; Jehan Trouchier; Jehan Meslivier; Denisot l'Evesque; Thomas le Pelé; le Commandeur du Temple dessus Estampes; Gilet de Mérioles ; Guillaume le Balif ; Denisot Guérin; Guil-lemmin Belon; Vincent Jubé; Colin Bouché; Denisot .Maillart; Fourquet Polevin ; Gilbert Portelance; Lubin Grantpain; Denisot de Livet; Estienne Mestivier; Gi-let de Monligni, barbier; Jehan le Patriarche; les enffans feux Adam Polevin ; Estienne Nourisson; Je-hannetle la Mestivière ; Jaquet Contant; Regnaut le Feuvre ; Perrot Chartier ; Nolin Chartier ; Guillaume de Chenay ; Denisot Mestivier ; Jehan Meslivier; Es-tienne Martineau; Bertaut le Savetier; Jehan Viguiier; Perrot Bontemps; Jehan Sizeau ; Philippot le Gous; Jehan Bontemps; Michau Buisson; Jehan Buisson; les enffans feux Perrot Polevin; Lubin Buisson; De-nisot Piéfort ; Quentin le Patriarche; Jehan. le Pa-triarche; Micheau le Patriarche; Jehan Chéron, l'esné; Jehan Chéron, le jeune; les enffans feux Jehan Bidaut; Jehan Belot. » – Autre rôle de cens pour la même an-née, mais dans un ordre différent.

SERIE E. – TITRES DE FAMILLE (VALORY).

■js: ,

E. 389». - 1 cahier, papier, de 10 feuillets in- I -

1400. - Foresla ou do Longchamp (Fief de). -  
Cens receuz à Estampes, le jour de la feste Saint Rémy,  
pour les religieuses de Longchamp, par moy Giles de  
la Saulx, procureur d'icelles, pour l'an mil quatre  
cens. •> Censitaires : « Guillaume Conlans ; Maci Dus-  
sin; Belon, femme feu Guillol Puiseaux; Jehan l'ui-  
seaux; Jehanne la Beline; Geffroy l'iet; Jehan Pré-  
vost; les hoirs feu Estienne Prévo.-t; Guillaume Ra-  
nion; Jehan du Teurtre; Guillot Anquetin; Jehan le  
Maire; Lorens le Breton ; Jehan Paterne ; Colin Mo-  
rart; les enfants feux Jehan le Sueur; Chapitre Notre-  
Dame d'Estampes; le Curé de Saint-Basile; Denisot  
Cuppe; Macquet Mestivier; Robin Jubé; .Taquet Vi-  
guier: Simon .Maillait; Jehan Blondeau; Légier Con-  
tant ; Gorget Râteau ; Jehan le Moine ; Macy Loisé;  
Regnault Coupe; Gênais Tarenne; Jehan Chartier;  
Jehan Maillait; Jehan Goualart; Jehan Roullant;  
GuiotTarenne ; Mess-Gervais du Teurtre; Jehan Si-  
zeau; Guiot Lambert : Jehan Morin ; la femme feu An-  
dry le Mercier; Jehan Blanchart; Thevenindu Teurtre;  
Perrot Rousse ; Perrot Sansson ; Estienne Vallon ; Je-  
han Sanson; Perrot l'Escuier; les enl'ans feu Philip-  
pot Granlpain ; c'est assavoir : Jehan et Lubin; Jehan  
Bonlemps ; Perrot Bontemps; Collin Troignet; Marion  
la Boulaye; Noël Mestivier; Thévenin le .Moine; Guil-  
lot Etiquetai; Quentin Enquelin; Jehan Morart; Ja-  
quetAupez; Gillet Mestivier; Jehan de Champdoux ;  
Eliot Baguet; Perrin Frangier; Berlhaut Charretier;  
Guillemin Gonlout ; Macy Foi lin; Perrin Loquant;  
Jehan Durant; Jehan Touchier; Jehan Mestivier; De-  
nisot l'Evesque ; Thomas le Pelé; le Commandeur du  
Temple ' dessus Estampes; Gilet de Maroles; Guil-  
laume le Baillif; Denisot Guérin ; Guillemin Belon;  
Vincent Jubé; Colin Bouche; Denisot Maillart; Pour-  
quel Pontovin ; Gilbert Porlelance; Lubin Grantpain ;  
les enflants Denisot de Livet; Jehan le Maistre; Es-  
tienne Mestivier; Gillet de Montegni, barbier; Jehan  
le Patriarche; lesenfans feux Adam Potovin ; Estienne  
Nourisson dit GaulTroy; Jehannette la Mestivière;  
Thibaut le Moine; Jaquet Contant; Regnaut le Feuvre;  
Perrot Charretier ; Nolin Charretier; Guillaume deChe-  
nay ; les hoirs feux Denisot Mestivier; Jehan Mestivier,  
le jeune; Estienne Martineau ; Bertaut le Savetier;  
Jehan Vigoier; Philippot leGoux; Michau Buisson;  
Jehan Buisson; les enlâus feu Perrot Pontovin; Lu-  
bin Buisson; Denisot Piéforl ; (Juenlin le Patriarche;

» Jehan le Patriarche; Michau le Patriarche; Jehan Ché-  
» ron, l'esné; Jehan Chéron, le jeune ; les enfans feu  
Jehan Bidaul ; Jehan Belot ; Gilet Cousin ; Jehan Mail-  
" lait ; Loys Mestivier. »

E. 3891. - 1 cahier, papier, do 12 feuilleta in-, .

nos. — Foresta ou de Longchamp (Fief de). — « Ce  
 » sont les cens et rentes receux à Estampes, le jour de  
 » la feste Saint-Remy, pour les religieuses, abbe [sic]  
 et couvent de l'Umililé de Pesglise Nostre-Dame de  
 Longchamp, par moy Thomas Morlas, preslre;...  
 mil H'I et huit. » Censitaires: « Macy Dussin;  
 Guillot Puiseaulx; Jehan Puiseaulx; Germain Pon-  
 nille (ou Pouville) ; Alez, femme feu Gieuffroy Piet;  
 Perrot Prévost; Jehan Prévost; Jehan du Tertre; Guil-  
 laume Anquetin ; Robin le Breton ; Colin Morat; Colin  
 le Sueur; Chappitre de Nostre-Dame d'Estampes; le  
 Curé Saint-Basile; Marquel Mestivier; Jehan Gra-  
 velle; Denisot Coupe; Simon Maillait; Jehan Bou-  
 cher; Hervy Conart ; Jehan le Moyne; Regnault  
 Coupe; Gervaise Taran ne ; Jehan Maillart; Jehan  
 Gouallart; Jehan Roullant; GuiotTarenne; Messire  
 Gervaise du Tertre; Jehan Sizeau; Thévenin Jo-  
 douin; Guiot Lambert; Climent Philippe et Robin  
 Morin; Jehan Mauvosin, escuier; Jehan Toureau-  
 Perrot Sanson; Jaque Fortin ; Houdin Fortin ; Jehan  
 Chandoux; les en flans feu Jehan Sanson; Estienne  
 Valeton; Perrot l'Escuier; Jehan Grantpain; Jehan  
 Bontemps, l'ainé ; Jehan Aubrée ; Jehan Joudouin ; les  
 enffans feu Perrot Bontemps, Robin de la Folie; les  
 enffans et femme feu Colin Troignet; Jehan Bontemps;  
 Jehan Gouryon ; Perrot Coupe; Noël Mestivier; Guil-  
 lot Anquetin ; Jaquet Aupez ; Gilet Mestivier; Perrin  
 Franger; Perrin Loquant; Pasquier Joudouin ; Thi-  
 bault Ramon ; Guillemin lianion : Jehan Touchier;  
 Denisot l'Evesque; Thomas l'Evesque; Thomas le  
 Pelle ï le Commandeur du Temple dessus Estampes;  
 Gillet de Marolles ; Guillaume le Baillif; Denisot Gué-  
 rin; Guillaume Belon; Jehan Mainffroy; Vincent. Jubé;  
 Jehan Bouché; Marquet le Sueur; Denisot Maillait;  
 Perrot Maillard ; Fourquet Poitevin ; Gillebert Porte-  
 lance; Jehan le Maistre; Denisot Mestivier ; Estienne  
 Mestivier; Gillet deMontigny, barbier; Jehan le Patriar-  
 che; Robin Potin; Thibault le Moingne; les enffans feu  
 Jaquet Contant; Regnault le Fèvre; Nolin Chartier;  
 Guillaume du Chesnay; Jehan Mestivier; Estienne  
 Martineau; Bcrlhault le Savetier ; Jehan Vignier; Phi-  
 lippot le Goux; Micbeau Buisson; Jehan Buisson;

286

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» lesenlians feu Perrot Poitevin ; Lubin Buisson ; De-  
 » nisot Piéfori; Micfaeau le Patriarche; Jehan le Patriar-  
 che; Jehan Chéron ; Jehan le Barbier, Chaustier; Tho-  
 » massin Férouart ; Gillet Cousin; Jehan Maillarl;  
 o Thomas le Goux ; Berthault Charretier; Eliot Baquet ;  
 » Jehannio Maillait.

E. 3S92. — 1 cahier, de 13 feuillets in- i

1418. — Foresla ou Je Longchamp (Fief de). — « Ce  
» sont les cens et rentes receusà Estampes le jour de la  
» feste Saint-Remy, pour les religieuses, abbesse et cou-  
» veut de l'Umilitéé de l'église Noire-Dame de Lonchamp,  
» pour l'an IIII C XVIII (1418). Censitaires : « Massin  
» Fortin, le josne ; Massin Doucin; Guillot Puisiaux;  
» Jehan Puisiaux; Jehan Bardillet; Maistre Jehan de  
o Baincourt; Guillemine Piét; Perrot Prévost; Jehan  
» Prévost ; Jehan du Tertre; Simon Maillait ; Jehan Bou-  
» cher ; Simonnet Maucoranl ; Jehan le Moigne ; Jehan  
» Bonnet; Sainsot Bourgeois ; Jehan Maillart; Denisot  
» Goallait; Jehan Roullant; Guiot Tarenne; Mess Ger-  
» vaise du Tertre; Jehan Sisiau; Thévenin Joudouin;  
» Philippot Prévost ; les hoirs feu Jehan Morin; les  
a hoirs Jehan delà Roche; Gilet Boiseau, lieutenant du  
» baillif ; Jehan Toreau ; Perrot Sanson; Jaquet Fortin;  
» Jehan Chandoux; Houdin Fortin; Guillemine du Chen-  
» noy ; les hoirs feu Eslienne Vallon ; Guillaume Anque-  
» lin ; Jehan Paterne ; Colin Morart; Colin le Sueur;  
» Chappilre de Nostre-Dame d'Estampes; l'Ostel-Dieu  
» d'Estampes; le Curé de Saint-Bazille; Marquet l'Es-  
» cuier; Jehan Gravelle; Denisot Couppc; Perrot l'Es-  
» cuver; Jehan Granlpain; Philippot Gravelle; Clément  
» Philippe; Jehan Joudouin ; les enfans feu Perrot Bon-  
» temps; Robin de la Follie; Jehannin Amelot; Gillet  
» Moulleheuse; Jehan Bontemps ; Jehan Thibout; De-  
» nisot Goillard ; Noël Mestivier; Cancien Delourme;  
» Jaquet Aupés; Perrin Frangier; Perrin Loyquant;  
» Pasquier Joudouin; Macé Maillard; Guillaume Ré-  
» mon; Denisot l'Evesque ; Thomas l'Evesque; Jehan  
» Touchier ; Thomas le Pelé; le Commandeur du Temple  
» dessus Estampes; Gillet de Marolles; Guillaume le  
» Baillif; Denisot Guérin; Jehan Mainfroy ; Vincent  
» Jubé; Jehan Bouché; Marquet le Sueur; Denisot  
o Maillart; Perrot Maillart ; FouquetPolovin ; Guillaume  
» Rénon; Jehan le Maistre; Eslienne Métivier ; Denisot  
o Mestivier ; les ayant cause de feu Gillet de Montigni,  
» barbier ; Robin Potin ; Thibaut le Moingne ; les enffans  
o feu Jaquet Contant; les hoirs et ayant cause de feuRe-  
» gnaul le Feivre ; Nolin Cbartier; Guillaume de Chen-

» nay ; Jehan Mestivier; Estienne Marlineau; les hayans  
» cause feu Bertaut le Charretier; Jehan Vingnier ; Re-  
» gnaut Régnier; Michaut Buisson; Jehan Buisson ; les  
» enfansfeuPerrolPotevin;MichautLe Patriarche; Quen  
o tui le Patriarche; Jehan de Quoquardoys, dit le Roux,  
» trompette; Jehan le Barbier, Chausselier; Eslienne  
» Prévost; Gillet Cousin; Jehan Maillard; Bertaut le  
» Cbartier; Eliot Béquet; les ayant cause de feu Jehan  
» d'Arbouville ; les ayant cause feu Jennot Maillard; les  
» ayant cause feux Jeannette du Boys ; les ayant cause  
» feu Jehan de Chastillon ; les ayant cause feu Jehan  
» Lisiart; les ayans cause feu Jehannelte la Digne-  
» borde; les ayans cause feu Jehannot Quentin; la  
» prieuse de Saint-Hillère prez d'Estampes Soulz Ar-  
» tenne; les ayans cause feu Nolin Pledin; les ayans  
» cause feu Adam de la Forest; les ayans cause feu Mi-  
» chiel Adam, chastelain d'Estampes; les ayans cause

» feu Macé Doucin : les hayans cause feu Mess. Jehan de  
» Villeseau; les ayans cause feu Philippot de Saclain;  
» les ayans cause feu Perronnelle la Troussienne; les  
» ayans cause feu Boisot Gauchier; Brennes du Boys;  
» Baslarl d'Arbouville ; les ayans cause feu Denisot le  
» Picart; les ayans cause feu Emengon la Dudardre; les  
» ayans cause feu Guillemin Manessier; les ayans cause  
» feu Guillot Morart; les hayans cause feu Perrot Doi-  
» neau ; les ayans cause feu Regnaut d'Oisonville; les  
» haïans cause feu Simon Juberi, le josne; les ayant  
» cause feu Simon dit des Bordes »

E. 3893. - 1 cahier, papier, <le i feuillets iu-4°.

144». - Foresla ou de Longchamp (Fief de). - « Ce  
» sont les cens receuz à Estampes, le jour Saint Remy,  
» pour les religieuses et honnestes personnes les abbessse  
» et couvent de l'Umilité de l'église Nostre-Dame de  
» Lonchamp-lez-Saint-Clou, pour l'an mil IIIP XLIX,  
» par moy Jehan de Rethelois, procureur d'iceiles  
» Dames... » Censitaires : « le Curé de Saint-Basille  
» d'Eslampes; Mess. Loys Gorge, prebstre; les hoirs ou  
» ayans cause de feux Jehan le M 6 (Maire ou Maistre);  
» Macé .Maillart, Thomas l'Evesque; Sainxot Bourgeois;  
» Jehan Thibaut; Jehan Amelot; Gillet Moilleheuse; Je-  
» han deQuoquardos, dit Roux, trompette; Roger Boul-  
» lay ; Jehan Bardillet ; Guillaume Piét; Jehan kodin;  
» Jehan Aubrée ; Jehane Prévost ou ses ayans cause ;  
» les ayans cause desBoisinsou Voisins; Denisot Goas-  
» • lait; Jehan le Mérot; Philippot Prévost; les ayans  
» cause de feux Jehan Morin ; Gillet Boisseau ; les hoirs  
» Estienne Vallon ; Chappilre de Nostre-Dame d'Eslam-

IK E.

TITRES DE FAMILLE 'VA! ORY).

•287

» pes; l'Ostel-Dieu-Nostre-Dame d'Estampes; le Com-  
» mandeur du Temple dessus Estampes; les a\ans cause  
» de feux Régnant le Fèvre; Régnant Régnier; Michau  
» Cholet: Estienne Prévost; Jean Amelot; Henry leTon-  
» nelier. »

E. 3894. - 1 caliiier, paj 6 1 in- S .

1457-1464-1465. - Foresla ou de Longchamp  
(Fief de). - « Ce sont les cens et rentes receuz à Es-  
tampes, le jour delà Saint-Remy, pour les religieuses,  
abbessse et couvent de l'Umilité de l'église Notre-Dame  
de Lonchamp, par moy Jehan de Rotheleis, clerc.

procureur dicelles l'an mil CCCC cinquante et

sept. » Censitaires: « Messire Loys George, prebslre; Colin Régnier; le curé de Saint-Basille d'Estampes; Robin Morin; Michau Chollet : Gillet Girault; Sainxot Bourgois; Denisot Gouaslart; Thévenin du Roussaj : Jehan de Cocquardot, dit Roux, trompette; Jehan Thibault et Jehanne, vefve de feu Jehan Gombault; Jehan Boucher: Jehan Bordillet; Rogier Boullaye; Estienne Prévost; Philippot Prévost; Denisot l'Evesque. » En 1464, les censitaires nommés sont : « Estienne Picart; Estienne Johannes; Jahan Bardillet; Jehan Morin; Roger de la Boullaye; Jehan Haste, le jeune; Sainxot Bourgois; Mercier; Jehan Godait; Denisot Gouaslart, curé de Saint-Basille; Robin Sansson; Denisot l'Evesque; Estienne Mahault; Guillemin Godin; André Boucher; Gillet Girault; Jehan Bou: Symonnet du Saussoy; Pernel Gorson; Louys lie llousle; Jehan de Rotheleis : Mess. Jehan Morin. » En 1465, les censitaires sont : « Sainxot Bourgois; Jehan Savary. coutellier; Mess. Jehan Rémy, prebslre, ou nom et comme curé de Saint-Rasille; Jehan Morin; Macé Mallart; Denisot Goaslart; Pernet Boyvin : Estienne Mahault; Guillaume Godin ; Jehan Boucher; Jehan Hacte, le jeune; Roger Boullaye; vefve de feu Michau Cholet; chappilre Sainte-Croix; Germain Mercier; Jehan Thibault; Estienne Johannes; Denisot l'Evesque; Gillet Girault. »

E. 3895. (Liasse.) – 2. pièces, ] , 1 cahier, papier, de 21 feuillets in-i

•499-1498. – Foresta ou de Longchamp (Fief de).  
– r Ce sont les cens reçues à Estampes par moy Guil-  
» laume Beloncle, prebslre, pour les religieuses, abbesse  
» et couvent de l'église Nostre-Dame de Lonchamp, le

. jour Saint-Remy. l'an mil CCCC ÏIII" et XVIII. >, Censitaires : « Anlhoine Terre) ; Anthoinq Bieujoo, maçon; And rj Bonyer; Andrj Bidon; Collin do Comel ; Collin Bourgoys; Cancian Allait ; Collas Brossart; Cancian Louvet; Collas Blanehart ; Cancian Rudebert; Cancian Torneville; Denis Piat; Denis Delacroix, charron; Denis Notier; Dryon Begauil; Estienne Ameloi : Estienne el Pierre les Baudens ; EstiennePou-nille; Estienne Hidas ; Estienne Johannes; François i\u Camel; Guillaume l'Estourneau; Guillaume Mouton : Germain Loreau; Gillet le Coup ; ( leffroj le Tonnelier; Gillet Arlet; Gervaise Blanehart; Guillaume Charles; Guillaume Mectas; Guillaume des Prés; Gillet Mign irt; Gillet Mignart, cordonnier: Guillaume Porier; Guillaume Renies; Gillebert Dngast; Guillaume Péronnet; Guillaume le Breton; Jacques Mes-taut et Pierre Garson; Jehan Osselin, sergent; Jehan de Mazeaux, le jeune; Jehan Pezart; Jehan Morin;

Jehan Boyvin, dit Gaucher; Jehan l'Evesque; Jehan Lesné, cloutier; Jehan Bondeau; Jehan Termel; Jehan Hue; Jehan Foresl, drapier; Jehan Hacte; Jehan Bourdillon; Jehan Marie, dil Grant-Jehan; Jehan Bonnart ; Jehan de Mazeaus, le jeune; Jehan Dupuis; Jehan des Landes, le jeune; Jehan des Landes, l'esné; Jehan Aurellon ; Jacquet Judin; Jehan Petit; Jehan

Cocheteau; Jehan Guyarl, dit Nerboi ; Jehan Guil-

lart; Jehan Joudin; Jehan Boursault; Jehan Boissière; Jehan Manon; Jehan le Sage; Jehan Bonart, le jeune; Jehan Bezart ; Jehan Moret ; Jehan Souriz ; Jehan Guérin; Jehan Prévost: Jehan de Limoges; Jehan Osselin, maçon ; Jehan Rugut; Jehan Bérart; les héritiers feu Jehan de Villcele; Liénart Petit; Loys Johannes, fils d'Esliennc ; Les doyen et chapitre de l'église colégiale Sainle-Croix ; Les hoirs feu Anthoine Moret; les hoirs de feu Loys Beloncle; Loys des Buissons ; Loys Girault: LoysGodin; les hoirs feu Marie Duisy; les enffans Perrot Baranier; la veufve feu Glante llémart; Mathieu Pasquicr, laboureur; Martin Tourneville; Martin Carouget; Maturin Oury ; Maturin Notier; Mess. Guillaume Gallol ; Maltuirin Lebret; Marlin Thomas; Mess. Estienne Coignarl Noël Bézart; Noël Thibault, laboureur; Oudet Dupont Pernet Boyvin; Philippot Prévost, Pierre Potevin Pierre Boucher, laboureur; Pierre Artu ; Pierre Blanchart; Pccrin le Conte; Pierre Cousin; Pierre leLong, Pierre de Courselles; Pierre Bonnel. vigneron; Pépin Bézart; Pierre Cousin, laboureur; Pierre Gresle; Quenti Hardi; Robin Regnault, mercier; Robin Gillebon; Roulant Guiot; Robert Gonest; Robin Bérart; Simon Tourneville; Simon Brossart; Simon Alapt;

288

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

> Yvonnell François; Yvonnell le Rebours. » La couverture de ce cahier est faile de deux parchemins cousus ensemble et en assez bon élat de conservation. L'un de ces parchemins est une procuration donnée par devant Pierre deVaucorbel, tabellion en la châtellenie de Crépy-en-Yalois, qui a signé au bas de l'acte; par Guillaume Beloncle, « escolier, estudiant en l'Université de Paris en la faculté des ars... », le 15 février 147(3 (1477). L'autre est l'aveu des héritages tenus à cens du Comte d'Estampes, parmi lesquels, « ung bostel court, coullombier, » mouvant de terre, appelle Guillerville, assis à la Bri- » che », par noble homme Pierre Leprince, escuier, sei- » gneur de la Brelonnière, de la Briche et de Guiller- » ville », rendu par devant François Gombault, prêtre, substitut de Jean le Tellier, Clerc, tabellion de la ville et du comté d'Estampes, lequel Gombault a signé l'acte, le

8 mars 1489 (1490).

3896. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin  
de 14 feuillets in-4°.

1 cahier, papier

1410-1452. – Forestaou de Longchamp (fief de).

– « Ce sont les cens et rentes receus à Estampes, le  
» jour de la feste Sainl-Rémy, pour les religieuses,  
» abesse et couvent de l'Umilité Notre-Dame de Long-  
•■ champ-lez-Saint-Cloud, par moy Loys Beloncle, pro-  
» cureur des dites religieuses, ... l'an mil CCCC quatre-  
» vings et deux. » Censitaires : « Messire Loys George,  
» prebslre ; Germain Loreau ; Gillet Girault ; Jehan de  
» Villecte ; Pierre Boy vin ; Sainxot Bourgoys ; Estienne  
» Picart ; Philippot Prévost ; Jehan Voire, gendre de  
» feux Estienne Picart ; Philippot Prévost ; Colin du  
» Came) ; Jehan Picart ; Estienne Amelol ; Jehan Morin ;  
» RogierBoulyot ; Gillet Delorme (ou de L'orme) ; Ber-  
» thault Gervaise ; Jehan l'Evesque ; les doyen etchappi-  
» Ire de l'église Collégial Sainte-Croix ; Jehan Boyvin ;  
» Jehan Hamoys ; Jehan Girard ; Anthoine Morel ; Gillet  
» Bazart ; Loys Godin ; Jehan Chandoux ; Guillaumellouil-  
» larl ; Jehan Lesné ; Jehan Bézard ; Jehan Rondeau ;  
» Jaquet le Doyen ; Audry Boucher ; Geffroy Regnault ;  
» Jehan Bouchier ; Pernet Bouchier ; Jehan Hacte ; Méry  
» Rechier ; Jehan Bourdillon' ; Jehan Dupuis, Coustu-  
. ricr ; Jehan Marie ; Martin Tourneville ; Jehan le Tem-  
» plier, l'aisné ; Robin Gilbon ; Berthault Gervaise ;  
» Jaquet le Doyen ; Girard Richard ; Jehan Guiart ; Je-  
» han Asselin, Sergent ; Chrislofle le Rigoux, Martin  
» Corroget ; Loys des Bouchon » ; Jehau Buile ; Pernet  
- liouclier ; Jehan de Mazeaulx, l'aisné ; Jehan de Ma-  
• /.eaulx, le jeune ; Denis Piat ; Anthoine Terret ; Pierre

» Eschale ; Jehan Mestivier ; Gervaise Châles ; Anthoine  
» Cocheteau ; Jehan Dupuis ; Pierre Aubert, mary de la  
» veufve de feu Regnault Dupuis ; Quentin Hardy ; Lau-  
» rens Carrelier ; Jehan Gobert ; Jehan Asselin, le  
» jeune ; Guillot Fessart ; George Fumet ; Toussains  
» Aymery ; Audry Boucher ; Nouël Boudon ; Simon  
» Brossart ; Colas Girault ; Gilles Chollet ; Estienne Jo-  
» bannes ; Jehan Bézart ou Vézart ; Loys Girault ; Robert  
» Genest ; Jehan Chevassier ; Jehan Guérin ; Cancien  
» Martin ; Liénard Petit ; Thomas Chevalier ; Jehan  
» Damours ; Pierre du Ris ; Pernet Augis. » Le parche-  
min qui recouvre ce cahier renferme le contrat de ma-  
riage entre Jehan Gehoult, foulon à Etampes, et Mar-  
guerite, fille de feu André Boullart et d'Etienne, ladite  
Etienne mariée en seconde noces avec Girard Jouhet.  
Acte signé Beloncle, Clerc, tabellion ù Etampes, le 1<sup>er</sup>  
mai 1479.

E. 3897. - 1 registre, papier, recouvert en parchemin ; 0,30 de long sur 0,12 de large; 107 feuillets.

1509. - Foresla ou de Longchamp (Fief de). - Cens receuz à Eslampes, par moy Jelian Raclardy, prestre, procureur pour Mesdames les Abbessse et couvent de l'Umilité Notre-Dame de Lompt-Champt-lès-Saint-Cloux près Paris, pour l'an mil cinq cens et neuf... » Censitaires" Anthoine Bichon, masson, Audry Bidon ; Audry Bonyer ; Allin Bourceault ; Anthoyne Guyart; Anthoyne Grebet, sevetier; Anlhoyme Mathieu; Bastien Guyart; Collin du Camel; Collas Brossart; Cancian Girart, tonnelier; Cancian Pounille; Cancian Tourneville; Cancian Louvet; Cancian Coue ; Cancian Baudbn ; Cancian Hardy ; Cancian Gobert; Clément Joliet ; Collin des Mons, arpenteur; Dryon Bougault ; Denis Serault ; Denis Notier; Denis delà Croix, charron; Estienne Boudon; Estienne Pouil'.e; Estienne Porcher; François Voire; Guillaume le Gendre; Gyrault de Saint Any, escuier et cappilaine d'Estampes ; Gillet le Coup, marchand mer-

■ cier; Gillet Mygnart, cordonnier; Guillaume Benoist;

■ Guillaume Syrant, le jeune ; Gillet Mercier ; Guillaume i Papillon ; Guillaume Doucet, laboureur de bras ; Gillet

> Chollet; Guillaume Lebrei; Guillaume Péronner;

> Guillaume Mcslas ; Guillaume Moynet, mercier; Guillaume Bruyant; Guillaume Filleul; Iluet Souriz ; Je-

> ban de Lyonnin, Chevaucheur du roy ; Jehan Asselin, i voiturier de la Reyne de France; Jehan Buisson; Je-

> ban Chaudoux, marchand espicier; Jehan l'Evesque;

> Jehan Bondeau; Jehan Bourdillon; Jehan Foveau; Je-

SERIE E.

TITRES DE FAMILLE (VALORY)

289

han Pérezt, bouclier; Jehan Gouvin, l'ainé, et Jehan

■ Gouvin, le jeune; Jaquet le Mère; Jehan Boyvin, le • laboureur; Jehan Guiliart, laboureur de bras ; Jehan

i Charpentier, dit Danbé; Jehan Moret ; Jaquet Boucher, gendre de Drion Bougault; Jehan Bougault, 11 Iz de Dryon Bougault ; Jehan Buisson ; Jehan Loreau ; Jehan Bouteau, boulanger; Jehan Morin, l'esné; Jehan Morin, le jeune; Jehan Johannès; Jehan Foi tin; Jehan le Saige ; Jehan Buelle ; Jehan Pigneau, marchand cordier; Jehan Loreau, le jeune; Jehan Rondeau, le jeune, boulanger; Jehan Grasenleul ; Jehan Gallot; Jehan Bézart, l'esné; Jehan Bézarl, le jeune; Jehan Souriz; Jehan Guyarl; Jehan Durant, praticien en court laye; Jehan Notier; Jehan Fournyon ; Jehan des Landes, l'esné; Jehan Brouechaut, et les enfans de feu son frère, Noël Brouechaut; Jehan Régnier, marchand mercier; Jehan de Lymoges, cousturier; Jehan Chevecier ; Jehan des Landes, le jeune ; Jehan Tourneville ; Jehan Allart; Jehan Pierre ; Jehan Marie, dit Petit-Jehan ; la veufve et hoirs feuz Anthoyne Reliemère; la veufve Jehan Vanet ; la veufve et hoirs Jehan Asselin, masson; la veufve et hoirs Jehan Lesné, cloulier; la veuve Jehan Hyète; la veufve et hoirs Anthoyne Tarret ; la veufve et hoirs Jehan Melu, boulanger ; la veufve et hoirs Anthoyne Michelet, masson; Loys Girault ; les doyen et chappitre de Sainte-Croix; leChappelain de la chappelle Saint-Estienne fondé en l'église Sainte-Croix ; la veufve et hoirs Jehan de Mareaulx, l'esné ; la veufve et hoirs Lyénart Petit ; la veufve Estienne Templier; la veufve Jehan Cocheteau; Loys Johannès; Liénart Thibault; la veufve MalhurinLebrel; les hoirs Jehan Chevecier; Loys Régnier; la veufve et hoirs Jehan de Mareaulx, cliaustier; la veufve et hoirs Jehan Boursault; les hoirs Jehan Haste ; les hoirs Collin Rourgoys; Loys Lalier, marchand cousturier ; Mess. Jehan le Vasseur, presbstre, chantre de Nostre-Damc d' Estampes et Chanoyne de Sainte-Croix ; Michelet Pigueau, marchand; Mahiet Loreau; Mathurin le Fièvre; Marsault Bézart; Mathurin Notier; Michau Guycchars; Mathurin Ourry; Macé Charlier; Marsault Pillault, tailleur de pierre; Marquet de Lacroix, vigneron; Macé Lebret; Mathurin Ramon, foulon; Noël Boutet, conterouleur du grenier au sel d'Estampes; NoëlLamy; OudelduPont; Pierre Retourne; Pierre le Conte; Pierre Guillegault, mercier ; Pierre Esselin, marchand cordonnier ; Pierre Boyse, foulon; Pierre Delorme, marchand boucher; Pierre Bouchier, laboureur; Pierre Coctu ; Princet Guyart; Pierre Hue, marchand drappier; Pierre Gillc-gault, mercier: Pierre Ambert ; Pernet Lesné; Pierre Sel\e-et-Oise. - Série E. -Tome II

» Dochés, sergent à cheval ; Robin Regnault; Quantin  
» Hardy ; Robert le Tellier, marchand et bourgeois de  
» Paris ; Robert Genest; Robin Regnault, menuisier; Ri-  
» chart Johannès ; Robin le Conte, marchand drappier;  
» Symon de Villette, tanneur; Symon Tourneville, lilz  
» de feu Martin Tourneville; Symon Lamore ; Symon  
» de Lestan; Thomas Janvier, mareschal.

E. 3898. — I registre, papier, de 83 feuillets in-4°, précédé d'une table de noms de personnes de 12 feuillets, formant un cahier de 0,2j de long sur 0,08 de large

«511. — Foresta ou de Longchamp (Fief de). —  
« Cens receuz à Estampes par moy Jehan Raclardy,  
» prebstre, procureur pour mesdames les abbesse et  
» couvent de l'Umilité Nostre-Dame de Lompchamp-lez-  
» Saint-Cloux près Paris, pour les ans mil cinq cens et  
» unze et cetera : et fait faire déclaration des héritages et  
» terres et appartenances tenus en censive des diles  
» Dames assis à Estampes, et es environs, receu par moy  
» Cancien Védie (Sign. Aulogr. Védye.) clerc, notaire  
» juré en la ville et conté d'Estampes, soulz Pierre Vé lie,  
» Clerc, tabellion juré dudit Estampes, des détanteurs  
» d'iceulx héritages et terres et appartenances, pour et à  
» la requeste des dites Dames ou de leur procureur pour  
» elles, pour en faire registre à la conservation de leur  
» droit, afin de perpétuel mémoire. Lesquels détenteurs,  
» chacun en droit soy, ont avoué tenir lesdits héritages,  
» terres et appartenances, audit titre de censive desdites  
» Dames : ledit cens païable par chacun an, le jour  
» Saint-Remy, en la ville d'Estampes, en l'oslel de  
» Gillet-le-Coupt, marchant, le quel ouslel est tenu  
» d'elles en censive, assis devant l'église saint-Basille,  
» en la Grant-rue Saint- Jaques; portant ledit cens cinq  
» solz parisis de deïïault par faulte de païer le cens ledit  
» jour Saint-Rémy... » Censitaires: « Anthoyne Bi-  
» chon, masson; Anthoyne Gujart, marchant houstelier;  
» Cancian Girard, marchand tonnelier; Guillaume Dou-  
» cet, laboureur de bras; Cancian Gobert, laboureur de  
» bras; Jehan Allant, homme de bras; Denis Delacroix,  
» charron ; Guillaume le Gendre; François du Camel ,  
» marchant outelier; Ferry Saillart, marchand cordon-  
» nier; François Voire, homme de bras; Gillet le Coupt,  
» marchant espicier; Jehan Buisson, carrier; Guillaume  
» Syrant, le jeune ; Guillaume Papillon ; Jehan de Li on-  
» nin, chevaucheur du roy; Jehan Asselin, voilurier de  
» la Reyne; Jehan Rondeau ; Jehan Boyvin, laboureur  
» de vignes; Jehan Loreau; Jehan Bézard, l'esné; Je-  
» han Guyart; Jehan Durant, praticien en court laye ;

37

290

ARCHIVES DE SEINT.-ET-01SE.

» Jehan Fournyou ; Jehan Brouechanl; la veufve An-  
» thoyne Tarrel ; la veufve et hoirs Jehan Melu, boulan-  
» gier; la veufve Jehan de Mareaulx, chauslier; Mathu-  
» rin Nolier ; Marsault Pillault, tailleur de pierre; Pierre  
» Retourne, charron; Pierre Esselin, cordonnier; Pierre  
» Delorme, marchand bouchier ; Pierre Bouchier, homme  
» de bras; Pierre Cotu, laboureur de vignes; Princet

» Picarl, charron; Pierre Hue, marchand drappier;  
 » Symon Tourneville, liuillier, filz de feuz Martin Tour-  
 » neville; Symon de Lestan; Thomas Janvier, maré-  
 » chai; Pierre Nyvet; Denis l'Evesque; Symon l'Eves-  
 » que; Esticne de Lestan; Jullian l'Evesque; Jehan  
 » Chaudoux, marchand espicier; Jehan Souriz; Jehan le  
 » Feuvre; Pierre Coutu ; Loys Régnier; Andry Bidon ;  
 » la vefve et hoirs Jehan Ruelle; Denis Serault; Guil-  
 » laume Benoist; Jehan Gouvin, l'esné; JaquetteMère;  
 » Jehan Loreau, le jeune; Mahiet Loreau; Malhurin  
 » Ourry; Pierre Guillcgault, mercier; Cancian Tourne-  
 » ville; Cancian Coue ; Audry Bouteron; Audry Boyer;  
 » Allin Bourciault; Anthoine Mathieu; Bastien Guyart;  
 » Collas Brossart ; Collin des Mons, arpenteur ; Clément  
 » Jolivet; Malhurin Ranson; Estienne Porchier ; Gillet  
 » Mercier, vitrier et peintre : la vefve et hoirs Gillet  
 » Chollet; Girault de Saiot-Any, escuyer ; Guillaume le  
 » Bret; Guillaume Péronnet; Guillaume Moynel, mer-  
 » cier; Jehan Bourdillon, praticien en court laye ; Je-  
 » han Friceau ; Jehan Pérart, marchand bouchier; Je-  
 » han Guillarl, homme de bras ; Jehan Charpentier, dit  
 » Danbe ; Jehan Moret; Jaquet Bouchier, gendre de  
 » Dryon Bougault ; Jehan Bougault, filz de Dryon Bou-  
 » gault; Jehan Buisson; la vefve Jehan Morin, l'esné;  
 » Jehan Morin, le jeune; Jehan Johannes; Pierre  
 » Plessis ; Marsaulx Bezard ; Malhurin le Fièvre; Ri-  
 » chard Johannes ; Symon la More; Pierre Hardy ; Pierre  
 » Boysse. foulon; Pierre le Conte; Oudet du Pont;  
 >j Noël Lamy ; Macé Chartier ; Marquetde Lacroix, vigne-  
 » ron ; Michelet l'agneau, marchand; Pierre Brunet;  
 » homme de bras ; Dryon Bougault ; Denis Nolier; Gillet  
 » Mignard, cordonnier; Jehan Gallot; Jehan Gransenlay;  
 » Jehan Nolier; Jehan Régnier, marchand espicier; Je-  
 » han Chevecier; Jehan Pierre; Jehan Bellemère; la  
 » vefve et hoirs Anthoyne Michelet, masson ; Loys Gi-  
 » rault; la vefve et hoirs Estienne Tamplier, fille de  
 » feux Martin Tourneville; Loys Johannes; Liénart  
 » Thibault ; Loys Lallier, cousturier ; Pierre le Bret; la  
 » vefve Jehan Lesné, cloutier ; Pierre Dochés, sergent à  
 » cheval au chaslelet de Paris ; Pierre Lesné, marchand  
 » cloutier; la vefve et hoirs Jehan Asselin; la veufve et  
 » bous Jehan Ilyéte; la vefve et hoirs Jehan do Ma-  
 » reault, l'esné, musnicr; Cancian Baudon, vigneron;

Jehan le Saige; Pierre Ambart, vigneron; Estiene  
 Boudon, laboureur; Symon de Villette, marchand tan-  
 neur ; Guillaume Bruant; la veufe Jehan Veret; Je-  
 han Genest, filz de feux Robert Genest ; Lucas Bon-  
 nclier, cardeux; la veufve Perrot Jullian, fille de feux  
 Robert Genest ; Guillaume Cheveciet; Cancian Hardy;  
 la veufve Estienne Michenet; les hoirs feux Jehan  
 Chevecier ; Jehan Notier ; Jehan des Landes, le jeune ;  
 Jehan Moret; Martin de Paviaux; Robert le Tellier,  
 marchand et bourgoys de Paris; Noël Boutet, mar-  
 chant, conterouleurd du Grenier à sel à Etampes; Guil-  
 laume Carquaret, vigneron; Cancian Ponnille, mar-  
 chant drappier ; Collin du Camel ; Cancian Forest;  
 les hoirs feux Guillaume Mêlas, les doyen etchappitre  
 de l'église collégiale Sainte-Croix; Jehan le Noble,

foullon; Jehan Dallier, marchand; Anthoyne Fournyon ; Jehan le Comte, marchand mercier ; Cancian Girard; Michel des Prés; Jehan Lochereau. »

E. 3898 w \ - 1 Registre, papier, de 85 feuillets in-4°, plus 6 feuillets de table.

1511-1513. - Foresta ou de Longchamp (Fief de).  
- Ce registre est un double de celui qui fait l'objet de l'art. 3S99. Il s'arrête à la déclaration des cens payés par la collégiale de Sainte-Croix d'Estampes, et ne contient pas les noms des censitaires qui terminent l'article précédent. Ces noms se trouvaient peut-être dans un feuillet qui devrait porter le n° 86, et qui a disparu, ne laissant qu'une manière d'onglet pour toute trace de son existence. La table, qui est au commencement de ce registre, porte, en lettres rouges et noires, l'intitulé suivant:  
« Tabula ad inveniendum nomina que sequiur. »  
Il y a dans ce registre nombre de lettres initiales ornées.

E. 3S99. - 1 registre, papier, de 0,30 de long sur 0,11 de large, 97 feuillets.

15SO-1541 - Foresta ou de Longchamp (Fief de).  
- Etat des cens reçus à Estampes, « en l'hôtel où pend » pour enseigne St-Sébastien, assis devant l'église St-Bazille », par Etienne Gamberelle, procureur et receveur-fermier des religieuses de Longchamp, pour les années 1529 à 1541 inclusivement. Censitaires en 1529 :  
« Andry Bichon ; Anthoyne Guyard ; Armet Jourdin ;  
» Anthoine Jolie; Bastien Guyard; Berthélémy Asselin; Baslian Bijon; Basille Moleulay; Bastian Preud'

SÉRIE E. - TITRES DE FAMILLE (VALORY).

291

» homme ; Cancian Bauldry ; Cancian Hondry ; Cancian  
» Bézard; Cancian Coire ; Cancian Ponille; Cancian  
» Gilbert; Colas Picard ; Cancian Picard; Claude Thibault; Cancian Gouvin ; Denis Barrante ; Denis Bassetot; Denis Bouteron; Estienne Gamberelle; Estienne

» Delestan ; Estienne Tardif; François Michellet; Fran-  
» çois Acamide ou Récamier; François llaste; François  
» Banouard ; Guillaume Feussereau ; Guillaume Allant ;  
y> Guillaume Loreau ; Guillaume Scirant; Girard Boisse  
» et Jehan Bézard, son beau-frère; Guillaume Papillon ;  
» Guillaume le Comte; Gauvin Laumonier; Girault de  
» Saincl-Auy, escuier ; Geuffroy de Lorme ; Germain  
» Gouvin ; G. desPréz ; Jehan Sergent ; Jehan le Franc ;  
» Jehan Angelot; Jehan Genest ; Jehan Thibault ; Jehan  
» Nottier, le jeune ; Jehan des Landes; Jehan Boutevil-  
» lain ; Jehan Brochant ; Jehan Bichou ; Jehan Bézart,  
» foulon ; Jehan Genest ; Jehan Robillard ; Jehan Buis-  
» son ; Jehan Buiceret ; Jehan Dallier, le jeune ; Jacques  
» Racquillier ; Jehan Delisle; Jehan Chandoulx; Jehan  
» Johannès; Jehan Pierre; Jacques Mahy; Jehan le Noir;  
» Jehan Cocheteau; Jehan Lochereau; Jacquet le Marié;  
» Jehan Leclerc ; Jehan Guyard ; Jehanne Lévesque,  
» fille de feu Denis Lévesque ; Jehan Racquillier ; Jehan  
» Dantren; les doyen et chapitre Ste-Croix; la veuve et  
» hoirs François du Camel; Laurens Gabot; Lyénard  
» Thibault ; la veuve Jehan Ruelle; la veuve G. Julien ;  
» la veuve Richard Johannès; Lubin Banouard ; les hoirs  
» feu Gillet Le Coup et sa femme ; la veuve Loys de  
» Lorme ; la veuve G. Fitteau ; Loys Duchesne; la veuve  
» Estienne Michenet; la veuve Cancian Gobert; les enlians  
» feu Ferry Sallart; la veuve et hoirs Loys Fournillon ;  
» la veuve Loys Johannès ; Lubin Bouquart ; les hoirs  
» feu Jehan Loreau ; les hoirs Pierre Lebreton ; Lucas Bé-  
» zart ; la veuve Noël Boutet ; Loys Régnyer; les hoirs  
» Cancian Ponille; la veuve Jehan Boyvin; Loys Amyot;  
» la veuve Jehan Ourry ; la veuve G. Ourry ; les hoirs

» Pierre Dochcs ; la veuve Pierre Hue ; la veuve Pierre  
 » Ruelle ; la veuve Andry Johannès ; la veuve Jehan As-  
 » selin ; les hoirs feu Le Tellier ; la veuve Cancian Tour-  
 » neville ; Macé Chartier ; Mathurin Foucquier; Mess.  
 » Jehan Desmazis; M. Edmes Banezeau; MarquetBoyer;  
 » Marsault Bézard ; Marquet de la Croix ; Macé Brossard ;  
 » Marquet Lebœuf; M. Jehan Durand ; Mathurin Lefè-  
 » vre ; Martin des Préz ; Mathurin Verret, fils de feu  
 » Jehan Verret ; Mathurin Jabineau ; M. Régnault Le-  
 » roux, prebstre ; Nicolas des Grandies; Oudet du Pond ;  
 » Pierre Guilgault ; Philibert Gouvin ; Pasquier Cousin ;  
 » Pépin Tonnelier; Pierre Boucher ; Pierre Lebret ; Pierre  
 » Ruelle ; Pierre Petit ; Pierre Lesné ; Pierre Morin ;  
 » Poincet Guyard; Pernet Ducamel ; Cjuanlin Hardy ;

» Qaantin Ourry; «jnnntin Sédillot; Robert Gallot; Ro-  
 » bert de la Croix ; Robert Thibault ; Simon Boudon ;  
 Simon Couldraull; Simon Lévesque; Simon de Vil-  
 o lecte; Simon Tourneville; Simon Proulx ; Thomas  
 » Moleulx; Thomas Janvier; Xristolle Banouard.» –  
 Censitaires en 1530 : «André Bichon; Anthoy ne Guyard;  
 » Armel Jourdin; Anlhoyne Jolix; André Hardy; André  
 > Desprez; Bastien Guyard ; Barthélémy Asselin; Bastion  
 » Guyard; Barthélémy Asselin ; Bastien Bijou ; Baslien  
 » Prud'homme; Barthélémy Richard ; Cincien Bauldry;  
 » Cancien Houdry ; Charles Thibault; Cancien Bézard;  
 » Cancien Coue; Cancien Ponille; Cancien Gilbert; Colas  
 » Girard; Claude Thibault; Cancien Gilbert; Cancien  
 » Racquillcr; Cancien le Noyr ; Denis Bouteron ; Denis  
 » Sarreault; Estienne Tardif; Estienne Michau; E.stienne  
 » deLestang; François Michellet; FrançoisHasIc; Fran-  
 o çois Banouard ; François Gouvin ; François Cormier;  
 » Guillaume Fousseau; Guillaume Alland ; Guillaume  
 » Loreau; Guillaume Sciraul; Girard Boisse et Jehan  
 » Bézard, son beau-frère; Guillaume Papillon ; Ci u il-  
 » laume le Conte; Girault de Saincl-Any, escuyer;  
 » Geuffroy Delorme ; Guillaume Desprez ; Germain  
 » Gouviu; Guillaume Gcntilz ; Guillaume Binsson;  
 » Georges llémery ; Jehan Sergent; Jehan le Franc;  
 » Jehan Notier, le jeune ; Jehan Deslandes; Jehan liou-  
 » tevillain ; Jehan Brochant ; Jehan Bézard ; Jehan Ro-  
 » billard; Jehan Buysson ; Jehan Gharbonnyer ; Jehan  
 » Vincent; Jehan Dallier, le jeune ; Jacques Raquiller ;  
 » Jehan Delisle; Jehan Guychard ; Jehan Chandoulx;  
 » Jehan Johannès ; Jehan Pierre ; Jacques Mahy ; Jehan

» le Noir ; Jehan Cocheteau ; Jehan Lochereau ; Jacquet  
 » le Marié ; Jehan le Clerc ; Jehan Fournillon ; Jehan  
 » Guyard ; Johanne Lévesque, fille de feu Denis ; Jehan  
 » Racquiller ; Jehan Dantelu ; Jehan Bougault ; Jehan  
 » Asselin ; Jehan Souris ; Jehan Guyard ; Jehan Monnei ;  
 » Jehan Marcquet ; les doyen et chappitre Ste-Croix ; la  
 » veuve et hoirs François Ducamel ; Laurens Gabot ; la  
 » veuve et hoirs Olivier Martel ; Lyénard Thibault ; la  
 » veuve Estienne Boudon ; la veine Jehan ituelle ; la  
 » veuve Jehaji Pierre ; la veuve Richard Johannès ; Lubin  
 » Banouard ; les hoirs feu Gilles Leroux ; la veuve Loys  
 » de Lorme ; la vefve feu Filleul ; les hoirs feu Jehan  
 » Meleun ; Loys Duchesne ; les hoirs feu Estienne Mi-  
 » chenet ; la veuve Cancien Gobert ; les en Ifans Ferry  
 » Saillard ; la veuve Loys Johannès ; Lubin Bocquatd ;  
 » les hoirs feu Jehan Loreau ; Loys Fournillon ; la venve  
 » Quantin Hardi ; les hoirs Guillaume Lebret ; Lucas  
 » Bézard ; la veuve Noël Routier ; les hoirs Cancien Po-  
 » nille ; la veuve Jehan Boyvin ; la veuve Jehan Ouri y ;  
 » les hoirs Pierre Dochcs ; la veuve Pierre liue ; la veuve

292

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» André Johannes ; les hoirs feu Jehan Asselin ; les hoirs  
 » feu Roberlle Tellier ; la veuve Cancian Tourneville ;  
 » Loys Deschamps ; les hoirs de feu Marion, jadis femme  
 » de Jehan Angelot ; la veuve Baslien Guyard ; lesenffans  
 » Cancien Hardi ; M. Jehan Durand ; M. Pierre Le Père ;  
 » Marsault Pillault ; Macé Chartier ; Mahyer Gouvin ;  
 » Mess. Jehan Desmazis, prebslre ; Mess. Michel Gouver,  
 » prebslre ; Marque! Boyer ; Marsault Bézard ; Marquet  
 » de la Croix ; Macé Brossard ; Marquet Lebœuf ; Martin  
 » Ourry ; Martin Verret ; Mathurin Jabineau ; Mathurin  
 » Souris ; Mathurin le Fèvre ; M. Guillaume Ducamel ;  
 » Mathurin Sédillot ; Nicolas des Grandies ; Oudet du  
 » Pond ; Pierre Guylgault ; Philippot Gouvin ; Pasquier  
 » Cousin ; Pépin Tonnelier ; Pierre Boucher ; les hoirs  
 h Pierre Lebret ; Pierre Ruelle ; Pierre Petit ; Pierre  
 » Lesné ; Pierre Morin ; Pierre de Lorme ; Pierre de  
 « Gilles ; Quantin Hardi ; Quantin Ourry ; Quantin  
 » Sédillot ; Robert Gallot ; Roullet de la Croix ; Ro-  
 » bert Thibault ; Simon de Villette ; Simon Tour-  
 » neville ; Simon Roulx ; Simon Boudon ; Simon Lé-  
 » vesque ; Thomas Moteulx ; Thomas Janvier ; Thomas  
 » Desplantes ; Xristofle Banouard. » Censitaires en  
 1532 : « André Bydoux (?) ; Anthoine Guyard ; Armet  
 i> Jourdin ; Anlhoyne Jolix ; André Desparrez ; André  
 » Hardi ; Anthoine Souris ; Barthélémy Asselin ; Bas-  
 » tien Bijou ; Bazille Moteulx ; Bastien Preudhomme ;  
 » Barthélémy Richard ; Cancien Bauldri ; Cancien  
 » Houdry ; Charles Thibault ; Cancien Bézard ; Cancian  
 » Coue ; Cancian Pounille ; Cancian Gilbert ; Colas  
 » Girard ; Cancien Girard ; Claude Thibault ; Cancien

» Racquiller; Cancien le Noyr; Denis Bouleron; Denis  
» Sarrault ; Denis Lebret ; "Estienne Tardif; Estienne  
» Michau; Estienne de Lestang; François Michellet ;  
« François Haste ; François Banouard; François Gou-  
» vin; François Cornyer; Guillaume Foussard; Guil-  
» laume Boisse; Guillaume Papillon; Guillaume le  
» Conte; Girault de Saint-Any, escuier; Geoffroy De-  
» lorme; Germain Gouvin; Guillaume Buisson; Huet  
» Souris; Jehan Sergent; Jehan le Franc; Jehan Mi-  
» chellet; Jehan Thibault ; | Jehan Nolhier; Jehan  
» Bezoult; Jehan des Landes; Jehan Boutevillain ;  
» Jehan Brochant; Jehan Bézard, foulon ; Jehan  
» Groiselier ; Jehan Souris ; Jehan Robillard ; Jehan  
» Buysson ; Jehan s Charbonnyer ; Jehan Vincent;  
» Jehan Dallier, le jeune; Jacques Racquiller; Jehan  
» Delisle ; Jehan Chandoulx ; Jehan Johannes; Jehan  
» Pierre ; Jacques Mahy ; Jehan le Noyr ; Jehan Coche-  
j> tau ; Jehan Lochereau ; Jacques le Maire ; Jehan Le-  
» cleric; Jehan Fonillon; Jehan Guyard; Jehan Léves-  
» que; Jehan Racquiller; Jehan Dantelu; Jehan Redde;

Jehan Asselin; Jacques Ourry; Jehan Guyard, le jeune;  
Jehan Moynet ; Jehan Porceau ; Jehan Macquet ;  
J. Chausson; les doyen et chappitre Ste-Croix; la  
veuve et hoirs François Ducamel; Laurens Guabot;  
les hoirs N. Martin ; Lyénard Thibault; la veuve Jehan  
Ruelle; la veuve Guillaume Julien ; la veuve Richard  
Johannes ; la veuve et hoirs Lubin Banouard ; la veuve  
Loys Delorme; la veuve Guillaume Filleul ; les hoirs  
Jehan Meleun; la veuve Cancien Gobert; les enffans  
Ferry Saillard ; la veuve Loys Johannes ; Lubin Bou-  
quard ; les hoirs Jehan Loreau; Loys Forniilon; la  
veuve Quantin Hardi; les hoirs Lebret; Lucas Bézard;  
la veuve Noël Boutet; Lois Régnyer ; les hoirs Cancien  
Ponille ; la veuve Jehan Boyvin; la veuve Jehan Ourry;  
la veuve Pierre Dochés ; les hoirs Robert le Tellier ; la  
veuve Cancien Tourneville; Loys Deschamps; les hoirs  
André Chrétien ; la veuve Baslien Girard ; les enffants  
Cancien Hardy ; les enffants Anthoine de Villette ; la  
veuve André Johannes ; M. Jehan Durand ; M. Pierre  
Lepère ; Macé Chartier; Macé S.iultpillault; Mahier  
Gouvin ; Mess. Jehan de Souris, prebslre ; Mess. Mi-  
chet Gomel (ou Gouvet), prebstre ; Marquet Boyer;  
Marsault Bézard; Marquet Delacroix ; Macé Brossard;  
Marquet Lebeuf ; Malhurin Verret; Mathurin Jabi-  
neau; M. Regnaull Leroux, prebslre; Mathurin Souris;  
Mathurin Le Fèvre ; M. Guillaume Ducamel ; Mathu-  
rin Sédillot; Martin Desprez; Nicolas des Granches;  
Oudet du Pond ; Pierre Guilgault ; Philippot Gouvin ;  
Pasquier Cousin; Pépin Tonnelier; Pierre Bou-  
cher; Pierre le Bret; Pierre Ruelle ; Pierre Petit;  
Pierre Lesné ; Pierre Morin ; Pierre Delorme ; Perrin  
Guyard; Pierre de Gilles; Quantin Hardi; Quantin  
Ourriz; Quanlin Sédillot; Robert Gallot; Roullet de  
la Croix; Robert Thiboult ; Symon de Villette; Simon  
Tourneville; Symon Boudon; Simon Lévesque ; Thomas  
Moteulx ; Thomas Janvier; Thomas Desplaines; Xris-  
tofle Banouard, Ythier Chausson; » Censilairesen 1533:  
André Bichon; Anthoine Guyard; Armet Jourdin;

Anthoine Jolix; André Desprez; André Hardi; André Pinault; Anthoine Souris; Berthélemy Asselin; Bastien Bijou; Bazille Moteulx; Berthélemy Richard; Cancien Bauldri ; Cancian Houdri; Charles Thiboult; Cancian Bézard ; Cancian Cosse; Cancian Gilbert; Cancian Bacquiller; Cancian le Noyr; Cancian Fillau; Denis Bouteron; Denis Sarrault; Denis Lebrete; Estienne Tardif; Estienne Delestang; François Michellet; François Haste; François Banouard; François Gouvyn; François Cormyer; François Bydault; Guillaume Foussard; Guillaume Alland; Guillaume Loreau; Guillaume Serrant; Girard Boisse; Guillaume Papillon; Guillaume Le-

SÉRIE E. - TITRES DE FAMILLE (VALORYj.

293

" conte; Girault de Saint-Any, escuier ; Geufiioy De-  
» lorme; Guillaume Desprez; Germain Gouvyn; Gaul-  
» vin Laulmonyer ; Guillaume Gentilz ; Guillaume  
» Buysson ; Guillaume Regnyer; Huet Souris; Jehan  
» Sergent; Jehan le Franc; Jehan Michellet; Jehan  
» Thibault; Jehan Nothier, le jeune; Jehan Bézault;  
«Jehan Deslandes; Jehan Boutevillain; Jehan Bro-  
» chant; Jehan Bézard, foulon; Jehan Groisenlier;  
» Jehan Souris; Jehan Robillard; Jehan Buisson; Je-  
» han Vincent; Jehan Dallier, tainturier; Jacques Rac-  
» quillet; Jehan Delisle; Jehan Chaudoulx; Jehan Jo-  
» hannes; Jehan Pierre; Jacques Mahy; Jelian le Noyr;  
» Jehan Cocheteau; Jehan Lochereau; Jacquet le Maire ;  
«Jehan Leclerc; Jelian Fournillon; Jelian Guyard ;  
» Jehan Lévesque; Jehan Bacquillet; Jehan Dantelu;  
» Jehan Redde; Jehan Bougaull; Jehan Asselin; Jacques  
» Ourry; Jehan Souris; Jehan Guyard, le jeune; Jehan  
» Moynet, plastryer ; Jehan Porceau ; Jelian Chausson ;  
» Jehan Perdreau; les doyen etchappitre Sainte-Croix;  
>> la veuve et hoirs François Ducamel; Laurens Gahot;  
» les hoirs M. Olivier Martel; Lyénard Thibault; la  
» veuve Jelian Ruelle; la veuve Guillaume Julien; la  
» vetive et hoirs Lubin Banouard ; la veuve Loys De-  
» lorme; la veuve Guillaume Filleul ; les hoirs feu Jehan  
» Meleun ; Lois du Chesne; la veuve Cancien Goberl ;  
» les enffans Ferry Saillard ; la veuve Cancian Girard ;  
» la vefve Lois Johannes ; Lubin Boucard; les hoirs feu  
» Jehan Loreau; les hoirs André Chrétien; la veuve  
» André Johannes; Loys Fournillon; la veuve Quantin  
» Hardi; les hoirs Guillaume Lebrete; Lucas Bézard; la  
» veuve Noël Boutel ; Loys Regnyer; les hoirs Cancian  
» Ponille; la veuve Jehan Boy vin ; la veuve Jehan Our-  
» ry; la veuve Pierre Dochés; la veuve Pierre Hue; les  
» hoirs Robert le Tellier; la veuve Cancian Tourneville;  
» Loys Deschamps; la veuve Cancian Girard; la veuve  
» Bastien Guyard; les enffans Cancian Hardi; les hoirs  
» feu M. Jehan Durand; la fille Macé Saultpillauli;  
» M. Pierre Lepère ; Macé Chartier; Mahiet Gouvyn;

» Mess. Jehan des Mazis, prebtre; Mess. Michel Gou-  
 » vel, prebtre; Marquet Boyer; Marsault Bézard ; Mar-  
 » quet de la Croix; Marquet Lebeuf ; Mathurin Verret;  
 » Mathurin Jabyneau; M<sup>r</sup> Regnault Leroux, prebtre;  
 » Mathurin Souris; Mathurin le Fèvre; M. Guillaume  
 » Ducamel; Mathurin Sédillot; Nicolas des Grandies;  
 » Oudet du Pond ; Pierre Guilgault ; Philippot Gouvyn ;  
 » Pasquier Cousin; Papin Tonnelier; Pierre Boucher;  
 » Pierre Lebret; Pierre Ruelle; Pierre Petit; Pierre  
 » Lesné; Pierre Morin; Pierre Delorme; Perrin Guyard;  
 » Pierre de Gilles; Quantin Hardi; Quantin Ourry;  
 » Quantin Sédillot; Robert Gallot ; Roullet Delacroix ;

Robert Thiboull; Raphaël Moteulx; Symon de Villette;  
 Symon Boudon; Symon Lévesque; Thomas Moteulx;  
 Thomas Janvier; Thomas Deslandes; Xristofle Ba-  
 nouard. » Censitaires en 1534 : « André Bichon;  
 Anthoyne Guyard ; Armet Jourdin ; Anthoyne  
 Jolix; Andrès Desprez; André Hardi; André Py-  
 nault; Anthoyne Souris; Barthélémy Asfelin; Bastien  
 Bijou; Bazille Moteulx; Berthélemj Richard; Can-  
 cian Bauldri ; Cancian Houdri ; Charles Thiboull ; Can-  
 cian Bézard; Cancian Cosse; Cancian Gilbert ; Claude  
 Thibault; Cancian Racquiller; Cancian le Noyer; Can-  
 cian Phillau, menuisier; Colas Cochon ; Denis Boule-  
 ion; Estienne Tardif; Estienne Delestang; François  
 Michellet; François Haste; François Banouard; Fran-  
 çois Gouvyn ; François Cormyer; François Bidault;  
 Guillaume Fousscart; Guillaume Alland; Guillaume  
 Loreau; Guillaume Sciraul; Girard Boisse; Guillaume  
 Papillon; Guillaume Leconle; Guillaume Desprez;  
 Girault de Saint-Any, escuyer ; Geuffroy Delorme;  
 Gaulvyn Laulmonyer; Guillaume Gentil?.; Guillaume  
 Buysson ; Gilles Guy; Guillaume Réguyer; Huet Sou-  
 ris; Jehan Sergent; Jehan le Franc ; Jehan Cûollet ;  
 Jehan Thibault; Jehan Nothier, le jeune; Jehan  
 Bezoult; Jehan Deslandes; Jelian Boutevillain; Jehan  
 Brochant ; Jehan Bézard, foulon; Jelian Groisenlier;  
 Jehan Souris; Jelian Robillard; Jelian Buysson; Jehan  
 Vincent ; Jehan Dallier, tainturier; Jacques Racquil-  
 let; Jehan Delisle; Jehan Chaudoulx; Jelian Johannes;  
 Jelian Pierre; Jacques Mahy; Jehan le Noyr, vigne-  
 ron; Jehan Cocheteau ; Jehan Lochereau; Jacquet le  
 Maire ; Jehan Leclerc ; Jehan Fournillon ; Jelian  
 Guyard, l'aisné; Jehan Lévesque; Jelian Racquillet;  
 Jehan Danlelu; Jelian Redde; Jehan Rougiult; Jehan  
 Asselin ; Jacques Hourry; Jelian Jouris; Jehan Guyard,  
 le jeune; Jehan Porceau; Jelian Perdreau, Jehan Tar-  
 dif; Jacques Loreau; Jehan Corbillon ; Jehan Fouc-  
 quier; Jelian Boucher, huyllier; Jehan Lefèvre, vic-  
 trier ; Jelian Lejeunc ; Jelian de Villette ; les doyen et  
 chappitre Ste Croix; la veffve et hoirs François Duca-  
 mel; Laurens Gabet; les hoirs feu M. Olivier Martel;  
 Lyénard Thibault; la veuve Jelian Ruelle; la veuve  
 Guillaume Julien; la veuve Richard Johannes; la  
 veuve et hoirs Lubin Banouard; la veuve Loys Delor-  
 me; les hoirs Jelian Meleun ; Loys du Chesne; la veuve  
 Cancien Gobert; les enffans Ferry Saillard ; la veuve  
 Cancien Girard; la veuve Loys Johannes; Lubin Bou-

card; les hoirs feu Jehan Loreau; la veuve André  
Johannes; Loys Fournillon; la veuve Cjuantin Hardy;  
les hoirs Guillaume Lebret; Lucas Bézard; la veuve  
Macé Boutel; Loys Régnier: les hoirs Cancian Ponille;

29-1

ARCHIVES DE SEINE-ET-01SE.

>, la veuve Jehan Bog vin ; la veuve Jehan Ourry ; la veuve  
>, Pierre Dochés; la veuve et hoirs Pierre Hue ; les hoirs  
>, Robert Letcllier; la veuve Cancian Tourneville; Loys  
» Deschamps; la veuve Bastien Guyard; les enffans Can-  
>, cien Hardi; les hoirs feu H. Jehan Durand; la  
» veuve Jehan Thibault ; la veuve Jacques Delacroix ;  
» la veuve de Jehan Fozibcr : M. Pierre le Père; Macé  
» Charlier, Mahiet Gouvyn; Mess. Jehan Desinazis,  
» prebstre; Mess. Pierre Johannes, prebstre ; Mess.  
» Michel Gouvet, prebstre; les hoirs Marsault Bé-  
• zard; Marquet Lebeuf; Mathurin Verret ; Mathurin  
» Jobyneau; M. Régnault Leroux, prebstre ; Mathurin  
y, Souris; Mathurin Lefèvre; M. Guillaume Ducamel;  
» Mathurin Sédillot; Martin Desparrez; Martin et Jehan  
» les Hardis, héritiers de feu Pierre Hardi, leur ayeul ;  
» OudetduPond; Pierre Guillault; Philippot Gouvyn;  
» Pasquier Cousin; Pépin Tonnelier; Pierre Boucher;  
» Pierre Lebret; Pierre Ruelle; Pierre Petit; Pierre  
» Lesné; Pierre Morin ; Pierre Delorme; Pierre de Gilles;  
» Pierre Desinazis, escuier; Quantin Hardi; Quantin  
» Ourry; Quantin Sédillot; Robert Gallot; Robin Thi-  
» boult ; Raphaël Moteulx ; Rob. Fournier (?) ; Simon de  
» Villelte; Symon Boudon; Symon Lévesque; Thomas  
» Moteulx; Thomas Desplantes; Kristofle Banouard. »  
Censitaires en 1533 : « André Bichon ; Anthoyne  
» Guyard; Armet Jourdin ; Anthoyne Jolix; André Des-  
» parvez; André Hardi ; André Pynault; Anthoyne Sou-  
» ris; Anne, fille de feu Cancien Girard; Berthélemy  
» Asselin; Bastien Bijou; Bazille Moteulx; Berthélemy  
» Richard; Cancien lloudry; Charles Thiboult; Cancien  
» Bézard; Cancien Caie ; Cancien Gilbert ; Colas Girard ;  
» Claude Thibault; Cancieu Racquillet ; Cancien le  
» Noyr; Cancien Phillau, menuisier: Colas Cochon;  
» Chariot Guétard; Cancien Hardi; Denis Bouteron ;  
» . Estienne Tardif; Estienne Delestang; Esprit Hacte;  
» François Michellet; François Haste; François Ba-  
>» nouard; François Gouvyn; François Cormyer; Fran-  
» çois Bydault; Guillaume Deslandes ; Guillaume Fous-  
» sereau; Guillaume Allaud ; Guillaume Loreau; Guil-  
o laume Sceraut; Girard Boisse; Guillaume Papillon;  
» Guillaume Leconte; Guillaume Desprez ; Girault de  
>> St. Any, escuier; Geuffroy Delorme; Gouvyn Laul-  
» . monyer; Guillaume Gentilz ; Guillaume Buysson;  
» Gilles Guy; Guillaume Réguyer; Huet Souris, Jehan  
.. Sergent; Jehan le Franc; Jehan Michellet; Jehan  
>. Notlier, le jeune; Jehan Bezoult; Jehan Deslandes;

» Jehan Boutevillain ; Jehan Brochant; Jehan Bézard,  
»» foulon ; Jehan Groisentier ; Jehan Buisson ; Jehan  
Vincent; Jehan Dallier, tainlurier; Jacques Rac-  
» quillot; Jehan Delisle; Jehan Chaudoulx; Jehan Jo-

» bannes; Jehan Pierre; Jacques Mahy ; Jehan le Noir;  
»» Jehan Cocheteau; Jehan Lochereau; Jehan Leclerc;  
» Jehan Fournillon ; Jehan Guyard, l'esné; Jehanne  
» Lévesque ; Jehan Racquillet; Jehan Dantelu; Jehan  
» Redde; Jehan Bougault; Jehan Asselin; Jacques  
.. Ourry ; Jehan Guyard, le jeune; Jehan Porceau et  
» Ythier Chausson ; Jehan Perdreau ; Jehan Tardif; Jac-  
» . ques Loreau, Jehan Corbillon ; Jehan Foucquier ; Je-  
» han Boucher, huillier; Jehan Guy, le jeune; Jehan  
» de Villelte, fllz de feu Anthoyne de Villelte ; Jehan le  
» Fèvre, victrier; Jehan Hamouys; Jehan Robillard;  
» les doyen et chapitre Ste Croix; la veuve et hoirs  
» F. du Camel; Laurens Gabot; les hoirs feu M. Olivier  
» Martel; Lyénard Thibault; la veuve Jehan Ruelle; la  
» veuve Guillaume Julien ; la veuve Richard Johannes ;  
» la veuve et hoirs Lubin Banouard; la veuve Loys De-  
» lorme; les hoirs feu Jehan Meleun ; Loys du Cnesne;  
» la veuve Cancien Gobert ; la veuve Ferry Saillard ;  
» la veuve C. Girard; la veuve Loys Johannes; Lubin  
» Boucard ; les hoirs feu Jehan Loreau ; la veuve André  
» Johannes; Lois Fournillon ; la veuve Quantin Hardi;  
>» les hoirs G. Labret; Lucas Bézart; Loys Réguyer; les  
» hoirs Cancien Ponille, l'esné; la veuve Jehan Boyvin;  
» la veuve Jehan Ourry; les hoirs Pierre Dochés; les  
» hoirs Pierre Hue; les hoirs Rob-Letellier ; la veuve  
» Cancien Tourneville; Loys Deschamps; la veuve Bas-  
» tien Guyard; les enffans Cancien Hardi; les hoirs feu  
» M. Jehan Durand; la veuve Pierre Boucher; la veuve  
» Jehan Thibault; la veuve Jacquet le Mire; les hoirs  
» Jacques de la Croix ; la veuve Jehan Foziber; les hoirs  
» et veuve Cancien Coue; la veuve Rouillet Delacroix; la  
» veuve Jehan Dallier; M. Pierre Lepère; Macé Ghartier;  
» Mahiet Gouvyn ; Mess. Jehan Desmazis; D. des Mazis;  
» Mess. Pierre Johannes; Mess. Michel Gouvet; Marquet  
>• Lebeuf; Mathurin Verret; Mathurin Jabineau; Mess.  
» Régnault Leroux, prebstre; Mathurin Souris; Mathu-  
» rin le Fèvre; M. Guillaume Ducamel ; Mathurin Sé-  
» dillot; Martin Desgrès; Martin et Julien les Hardis;  
» M. Esmes Vanezeau, ayant espouzô Michelle Noble ;  
» Michel Lecoq; Oudet du Pond; Pierre Guilgault;  
» Philippot Gouvyn; Pasquier Cousin; Pépin Tonnelier;  
» Pierre Boucher; Pierre Lebret; Pierre Ruelle ; Pierre  
» Petit; Pierre Lesné; Pierre Morin ; Pierre Delorme;  
» Prix Guyard; Pierre de Gilles; Pierre Banouard;  
» Pierre Orry ; Quantin Hardi ; Quantin Ourry ; Quantin  
» Sédillot; Robert Gallot; Rob, Thibault; Raphaël Mo-  
» teulx; Rob. Fourre; Symon de Villette, Symon Bou-  
»> don; Symon Lévesque; Thomas Moteulx; Thomas  
» Deslandes ; Crislolle Banouard. » Censitaires en 1536 :  
« André Bichou; Armet Jourdin; Anlhoine Jolix; André

Desprez; André Hardi; André Pinault; Anlhoine  
 Souris; Anne, fille de feu Caneien Girard; André  
 Couellard ; Barthélémy Asselin; Bastien Bijou; Bazille  
 Moieulx; Berthélemy Richard; Canlien Iloudon ;  
 Charles Thiboult; Caneien Racquillet; Caneien le  
 Noir; Caneien Philau, menuisier; Colas Cochon; Colin  
 Michau; Chariot Guétard; Caneien Hardi; Denis  
 Bouteron; Estienne Delestaing; Estienne Tardif;  
 Espril Haete : François Michellet; François Hasle;  
 François Banouard ; François Gouvyn ; François  
 Bydault; François Boucher; Guillaume Deslandes;  
 Guillaume Foussart; Guillaume Allaud; Guillaume  
 Lorean; Guillaume Seirant ; Girard Boisse; Guillaume  
 Papillon; Guillaume Leconlc; Guillaume Desprez;  
 Giraultde St Any. escuier; Geuffroy Delorme; Gaulvin  
 Laulmonyer; Guillaume Genlilz; Guillaume Buysson;  
 Guillaume Guy; Guillaume Ilegnycr ; George Bros-  
 sard; Guillaume Godefroy: lluet Souris ; Jehan Ser-  
 gent; Jehan le Franc; Jehan Nothier, le jeune ; Jehan  
 Bezoull; Jehan Deslandes; Jehan Boutevillain ; Jehan  
 Bézard, foulon; Jehan Groiseleu; Jehan Souris; Jehan  
 Buisson; Jehan Vin eut; Jacques Bacquillet; Jehan  
 Delisle; Jehan Chaudoulx; Jehan Lévesque; Jérôme  
 ileVillette, iilz de feu Symou de YilleUe; Jehan Jo-  
 hannes ; Jehan Pierre; Jacques Mahy ; Jacques le Noyr;  
 Jehan Cocheleau; Jehan Lochereau; Jehan Lebrct;  
 Jehan Fournillon; Jehan Guyard, l'esné ; Jehan Lé-  
 vesque; Jehan Racquillet; Jehan Dantelu ; Jehan  
 Redde; Jehan Bougault; Jehan Asselin; Jacques  
 Ourry; Jehan Guyard, le jeune; Jehan Perreau;  
 Ylhier Chausson; Jehan Perdreau ; Jehan Tardif; Je-  
 han Corbillon ; Jehan Foucquet ; Jehan Boucher, huil-  
 lier; Jehan Guy, tabellion; Jehan de Villelte ; Jehan  
 le Fèvre, victrier ; J. le Long; Jehan llamoys ; Jehan  
 » Robillard; Jehan Gouvet; Roullé de la Hue; Jehan  
 Valet; les doyen et chapitre Sainte-Croix : la veuve et

> hoirs feu Fr. du Came! : Laurens Gahot; les hoirs feu  
 i Olivier Martel; Lyénard Thiboult; la veuve Jehan  
 i Ruelle; la veuve G. Julien; la veuve Richard Johannes;

> les hoirs feu Lubin Banouard ; la veuve Loys Delorme;  
 les hoirs feu Jehan Meleum; Loys du Chesne; la veuve  
 Jehan Dallier; les enffans feu Ferry Saillant ; la veuve  
 Cancian Girard ; la veuve Loys Johannes ; Lubin Bou-  
 card; les hoirs Lm Jehan Loreau ; les hoirs André Cré-  
 tien; la veuve André Johannes; Loys Fournillon; les  
 hoirs G. Lebrete; Lucas Bézard; Loys Régnier; les  
 hoirs Caneien Ponille; la veuve Jehan Boyvin ; la  
 veuve Jehan Ourry; les hoirs feu Pierre Dochcs; les  
 hoirs Pierre Hue ; les hoirs Robert le Tellier ; la veuve  
 Caneien Tourneville; Loys Deschamps; la veuve Bas-

» tien Guyard ; les enffans Caneien Hardi; la veuve G.  
 » Leconle; LoysPerrot, les hoirs feu M. Jehan Durand;  
 « la veuve Jeh. Thibault; la veuve Jacquet le Maire; les  
 » hoirs Marque! -le la Croix; la veuve Jehan Foziber. »  
 Censitaires en 1037 : « André Bichon ; Anthoyne Guyard;  
 o Armel Jourdin ; André Desprez ; André Hardi; André  
 » Pinault; Anthoyne Souris; Anne, lilte de feu ('.ancien  
 » Girard; Anthoyne Fournillon ; André Coillard; Ber-  
 thélemy Asselin; Bastien Bijou; Berthélemy Richard;  
 » Caneien Houdri ; Charles Thibault; Caneien Bézard;  
 » Caneien Gilbert; Colas Girard; Claude Thibault ; Can-  
 » cien Racquillet; Caneien le Noyr; Canlien Phillou,  
 » menuisier ; Colas Cochon'; Colin Michau ; Charles Gué-  
 » tard; C.mcien Hardi; Bénis Bouteron; Estienne Tardif;  
 » Esprit Hâte; Estienne Banouard ; François Michellet;  
 » François lliste; François Banouard; François Gou-  
 » vyn; François Cormyer; François Bydault; Ferry Bou-  
 » cher ; François Bourdin; Ferrent Fournillon; Guil-  
 » laume; Deslandes; Guillaume Foussart; Guillaume  
 « Alland; Girard du Four; Guillaume Loreau; Girard  
 »Boisse; Guillaume Papillon; Guillaume Leconte;  
 » Guillaume Desprez; Girault de St Any, escuier; Gef-  
 » froy Delorme ; Gaulvyn Laulmonyer; Guillaume Gen-  
 » til; Guillaume Buysson; Gilles Guy; Guillaume Ré-  
 » gnier; George Brossard ; Guillaume Gaudeiïroy ;  
 » Gilles Banouard; lluet Souris; Jehan Sergent; Jehan  
 » le Franc ; Jehan Nothier, le jeune; Jehan Bezoult ; Je-  
 » han Deslandes; Jehan Boutevillain; Jehan Bézard,  
 » foulon ; Jehan Groisentier; Jehan Souris; Jehan Buys-  
 » son; Jehan Vincent; Jacques Racquillet ; Jehan Delisle;  
 » Jehan Chaudoulx; Jehan Porreau (Alias Porceau);  
 » Julien Lévesque ; Jehan Robillard ; Jérôme de Villette;  
 » Jehan Hamouys ; Jehan de Villette ; Jehan Johannes;  
 n Jehan Pierre; Jacques Mahy; Jehan le Noyr; Jehan  
 » Cocheteau ; Jehan Lochereau ; Jehan Le Clerc; Jehan  
 » Fournillon; Jehan Guyard, l'esné ; Jehanne Lévesque;  
 «Jehan Racquillet ; Jehan Dantelu; Jehan Bougault;  
 » Jehan Asselin ; Jacques Ourry; Jehan Guyard. le jeune,  
 charron; llhier Chausson; Jehan Perdreau: Jehan  
 » Tardif; Jehan Corbillon ; Jehan Foucquet; Jehan Bou-  
 » cher, huillier; Jehan Guy, tabellion: Jehan de Yil-  
 » lette, de Paris; Jehan le Fèvre, victrier; Jehan Gou-  
 » vcl ; Jehan Boulin ; Jehan Banouard : Jacquet Juliard;  
 . Jacquet Boutevillain ; les hoirs feu François Ducamel ;  
 doyen et chappitre Stc Croix; Lyénard Thibault;  
 » la veuve Jehan Ruelle; la veuve J. Julien; la veuve  
 o Richard Johannes; Lois du Chesne; la veuve Jehan  
 » Dalier; les enffans feu Ferry Saillard ; la veuve Jehan  
 » Royvyn; la veuve Caneien Girard; la veuve Loys Jo-  
 » hannes; Lubin Boucard ; les hoirs feu Jehan Loreau;

» les hoirs André Crétien ; Loys Fournillon ; la veuve  
 » Quantin Hardi; les hoirs G. Lebret; Lucas Bézard;  
 » Loys Régnyer ; les hoirs Cancian Ponnille; la veuve Je-  
 » han Ourry; les hoirs feu Pierre Dochés; les hoirs Robert  
 » )e Tellier ; la veuve Cancien Tourneville ; Loys Des-  
 » champs; la veuve Bastien Guyard; les enffans Cancien  
 » Hardi; Loys Perrot; les hoirs feu M. Jehan Durand ;  
 » la veuve Jehan Thibault; la veuve Pierre Delorme; la  
 » veuve Jacquet le Maire ; la veuve et hoirs Marquet de  
 » la Croix; les hoirs Cancian Coue ; les hoirs Jehan  
 » Moynet, dict Jolix; les hoirs Marsaull Bezard; Loys  
 » Chevecy; M. Pierre Lepère ; Macé Chartier; Mahiet  
 » Gouvyn; Mess. Jehan de Souris, prebstre; Mess. Pierre  
 » Johannes, prebstre; Mess. Michel Gouvet; Marquet  
 » Lebeuf; Mathurin Verrai; Malhurin Jobyneau ; M.Re-  
 » gnault Leroux, prebstre; Mathurin Souris ; Mathurin  
 » le Fèvre ; M. G. Ducamel ; M. Jehan de Nymes, s r de  
 » Villemartin, Mathurin Sédillot; Martin Desprez ; Mar-  
 » tin et Jehan les Hardis ; M. Esnard Vanezeau ; Michel  
 .» Lecoq; Mahiet Banouard ; Oudet du Pond; Pierre  
 » Guilgault; Philippot Gouvyn; Pasquier Cousin; Pépin  
 .. Tonnelier ; Pierre Lebret ; Pierre Ruelle ; Pierre Petit;  
 » Pierre Lesné; Pierre Morin ; Prix Guyard ; Pierre De-  
 » lorme; Pierre de Gilles; Pierre Desmazis, escuier;  
 » Pierre Banouard; Quantin Hardi; Quantin Oury;  
 » Quantin Sédillot; la veuve Symon Lévesque; Thomas  
 » Deslandes; Thomas Moleulx ; Bouillet de la Rue ; Ro-  
 » bert Fourre ; Cristofle Banouard. » – Censitaires en  
 1538: «André Bouteron, le jeune; Anthoine Girard ;  
 » Armet Jourdin ; André Desprez ; André Hardi ; André  
 » Pinault ; Anthoine Souris ; Anne, fille de feu Cancian  
 » Girard; Anthoine Fournicon ; André Coellard ; Ber-  
 » thélemy Asselin ; Bastien Bijou ; Berthélemy Richard ;  
 » Cancien Houdon ; Charles Thibault; Cancien Bézard ;  
 » Cancien Gilbert; Colas Girard ; Claude Thibault; Can-  
 » cien Bacquillet; Cancien le Noyr ; Cancien Phillau,  
 » mersier; Colas Cochon; Colin Michau ; Charles G ué-  
 » tard ; Cancien Hardi ; Denis Bouteron ; Cancien Ba-  
 » nouard, fils de Lubin ; Estienne Tardif; Esprit Hacte;  
 » Estienne Banouard, fils mineur de Lubin ; Estiénart  
 » Pounille ; François Michelet ; François Haste ; Fran-  
 » çois Banouart; François Gouvyn; François Cormyer ;  
 » François Bydault ; François Boucher ; François Boa-  
 » din; Florent Fournillon; Guillaume Deslandes ; Guil-  
 » laume Foussier; Guillaume Allard ; Girard de Four;  
 » Guillaume Loreau ; Girard Boisse; Guillaume Papil-  
 » lon ; Guillaume Leconle; Guillaume Despnz ; Girault  
 » de Sl-Nany, escuier; GeufTrois Delorme; Goulvyn Laul-  
 » monyer ; Guillaume Genlilz; Guillaume Buysson;  
 » Gilles Guy; Guillaume Régnier; Georges Brossard;

» Gilles Banouard, fils mineur de Lubin ; Huet Souris ;  
 » Jehan Sergent ; Jehan Lefranc ; Jehan Nothier, le  
 » jeune; Jehan Bezoult ; Jehan Deslandes ; Jehan Boute-  
 » villain ; Jehan Bézard, foullon ; Jehan Groiseleu ;  
 » Jehan Souris; Jehan Buysson; Jehan Vincent; Jacques  
 » Racquillet; Jehan Delisle; Jehan Chandoux ; Jehan  
 » Audenet ; Jehan Poireau ; Julien Lévesque; Jehan Ro-

» billard; Jh erome de Villette ; Jehan Hamouys ; Jehan  
 » de Villette ; Jehan Johannes ; Jehan Pierre ; Jacques  
 » Mahy ; Jehan Lenoir, vigneron ; Jehan Cocheleau ;  
 » Jehan Lochereau ; Jehan le Clerc ; Jehan Fournillon ;  
 » Jehan Girard, lesn ; Jehan L evesque; Jehan Racquil-  
 » let; Jehan Dantelu ; Jehan Bidde ; Jehan Bougault ;  
 » Jehan Asselin ; Jacques Houiry; Jehan Souris; Jehan  
 » Girard, le jeune, charron ; Jehan Poireau ; Ithier  
 » Chausson; Jehan Perdreau; Jehan Tardif; Jehan  
 » Corbillon ; Jehan Foucquet; Jehan Boucher, huillier ;  
 » Jehan Guy, tabellion ; Jehan de Villette, de Paris ;  
 » Jehan le F evre, vitrier; Jehan Gouvet; Jehan Boutin ;  
 » Jehan Banouard, cardeur; Jacquet Juliard ; Jehan I5a-  
 » nouard, boucher; Jacques Boutevillain ; les hoirs feu  
 » Fran ois du Camel ; les doyen et chappitre Saint-  
 » Croix ; Ly enard Thibault ; la veuve Jehan Ruelle ; la  
 » veuve G. Julien ; la veufve Richard Johannes ; la  
 » veufve Lois Delorme; Jehan Meleun; Loys du Chesne;  
 » la veufve Jehan Dallier; les enffens feu Ferry Saillard;  
 » la veufve Jehan Boyvyn ; la veuve Cancien Girard ; la  
 » veufve Loys Johannes ; Lubin Boucard ; les hoirs feu  
 » Jehan Loreau ; les hoirs Andr e Xr etien ; la veuve An-  
 » dr e Johannes; Lois Fournillon; la veufve Quantin  
 » Hardi ; les hoirs G. Lebret ; Lucas B ezard ; Loys Re-  
 » guyer ; les hoirs Cancien Pounille; la veuve Jehan  
 » Ourry ; les hoirs feu Pierre Doch es ; les hoirs Pierre  
 » Hue; les hoirs Robert Letellier; la veuve Cancien  
 » Tourneville; Loys Deschamps; la veuve Bastion Gi-  
 » rard ; les enffans Cancien Hardi ; Loys Guyot ; les hoirs  
 » feu M. Jehan Durand ; la veufve Jehan Thibault; la  
 » veufve Pierre Delorme; la veufve Jacquet le Maire; la  
 » la veufve et hoirs Marquet de la Croix ; les hoirs Can-  
 » cien Coue; l es hoirs Jehan Moynet, dict Jolix; les hoirs  
 » Marsault B ezard ; Lois Chevecyer ; M. Pierre le P ere;  
 » Mac e Chartier; Mathieu Govyn ; Messire Jehan Des-  
 » mazis, prebstre; Messire Pierre Johannes, prebstre;  
 » Messire Pierre Lorens ; Marquet le Beuf ; Mathurin  
 » Verret; Mathurin Jabineau; Regnault le Coup, prebs-  
 » tre; Mathurin Souris; Malhurin le F ere; M. Guil-  
 » laume du Camel; M. Jehan de Nymes, s r de Villemar-  
 » tin ; Mathurin S edillot ; Martin Desprez ; Martin et  
 » Jehan les Hardis; M. Esmes Vanezeau; Michel le Coq ;  
 » Mahiet Banouard; Mess. Jehan Boutet, prebstre; Oudet

S ERIE E. - TITRES I'K FAMILLE (VALORY).

-.17

» du Pond; Pierre Guilgaull; Philippol Gouvyn; Pasquier  
 » Cousin ; P epin Tonnelier; Pierre Lebrct ; Pierre  
 » lluelle; Pierre Petit; Pierre Lesn ; Pierre Morin ;  
 « Pierre de Vouce (?) ; Prix Guyart; Pierre de Gilles ;  
 » Pierre Desmazis, escuyer; Pierre Banouard; Pierre  
 » le Long; Quanlin Bardi; Qaanlin Ourry; Quanlin  
 » S edillot; Robert Gallot ; Robert Thiboult; Rapha el

« Mûteulx; Robert Fourre; Symon Boudon; les hoi  
 » la veuve Symon de Vilette; les hoirs Symon Léves-  
 <■> que; Thomas Deslandes ; Robert Guillatz (?) ; Roullet  
 » de la Hue ; Robert Fourre. » – Censitaires en I 39  
 « André Bidon ; Anihoiné Guyard ; Armel Jourdin : An-  
 > dré Desparrez ; André Hardi; André Pynaull; An-  
 > Ihoine Souris; André Bouteron ; Anne, fille de feu  
 » Cancien Girard ; Anthoine Fonrnillon ; André Coil-  
 » lard; Barthélémy Asselin; Bastien Bijou; Barthélémy  
 » Richard; Cancien Houdon: Charles Thibault; Cancii n  
 » Bézard; Cancien Gilbert ; Colas Girard; Claude Thi-  
 » bault; Cancien Racquillet; Cancien leNoyr; Cancien  
 » Phillau; Colas Cochon; Colin Michau; Charles Gué-  
 » tard; Cancien Hardi; Cancien Banouard; Eslienne  
 » Tardif; Eslienne Banouard ; Eslienne Ponille; Fran-  
 çoy's Michellet ; François Haste ; François Banouard ;  
 » François Gouvyn; François Coimier ; Jehan Bydault;  
 » Ferry Boucher ; François Bourdin'; Florent Fournil-  
 » Ion; Guillaume Deslandes; Guillaume Fousseréau;  
 » Guillaume Alland ; Girard du Four; Guillaume Lo-  
 » reau ; Girard Roisse ; Guillaume Papillon : Guillaume  
 » Leconte; Guillaume Desprez ; Girault de Sainçt-Any,  
 «escuver; Geuffroy Delorme; Gouvyn Laulmonyer;  
 » Guillaume Genlilz ; Guillaume Buysson ; Guillaume  
 » Guy; Guillaume Regnyer; Georges Brassard; Guil-  
 » laume Gaudeffroy; Gille Banouard; Guillaume Du-  
 v rand ; Huet Souris; Jehan Sergent ; Jehan le Franc;  
 » Jehan Nothier, le jeune; Jehan Bezoult; Jelian Des-  
 » landes; Jehan Boutcvillain ; Jehan Bézard, foullon ;  
 » Jehan Groiseuleu ; Jehan Souris; Jehan Buysson;  
 » Jehan Vincent; Jacques Racquillet; Jehan Poireau;  
 » Jehan Audenet; Julien Lévesque ; Jehan Robillard;  
 » Jhérôme de Yillelte; Jehan Haniouys; Jehan Johan-  
 » . nos; Jelian Pierre; Jacques Mahy; Jehan leNoyr;  
 » Jelian Cocheteau; Jehan Lochereau ; Jehan Leclerc ;  
 » Jehan Fournillon; Jehanne Lévesque; Jehan Racquil-  
 « let; Jelian Ridde; Jehan Bougaull ; Jehan Plisson;  
 » Jelian Asselin; Jehan Souris; Jehan Guyard, le jeune;  
 » Jehan Tardif; Jehan Foucquet; Jehan Guy, tabellion;  
 » Jehan de Villette; Jehan Gouvel; Jehan Boulin; Jehan  
 » Banouard, carJeur; Jacques Juliard ; Jehan Scirant;  
 o Jehan Roucard, boucher; Jacques Boutevillain ; Jehan  
 » Meleun; Jehan Chollet; les hoirs feu Fr. Camel ; les

doyen et chappitre Ste-Croix; la veine et hoirs Jehan Chaudoulx; les hoirs feu Ythier Chausson ; la veuve i it hoirs Jehan Delisle; Lyénard Thibault ; la veuve Ji ii m Ruelle; la veuve G. Julien ; la veuve Loys Delorme; la veuve Jehan Dallicr ; les enITans feu Ferrj Saillard; la veuve Jehan Boyvyn ; la veuve Cancien ( rirard ; la veuve l oys Joh innés ; les hoirs feu Jeh m Loreau ; les hoirs André Xrélien ; la veuve André Jo- o haïmes; Loys Fournillon; la veuve Quanlin Hardi: » les hoirs G. Lebret; Lucas Bézard; Loys Regu;

les hoirs Cancien Pouville ; la veuve Jehan Ourry ; les » hoirs feu Pierre Dochés ; les hoirs feu Pierre Hue; les » hoirs Robert le Tellicr; la veuve el hoirs Cancien « Tourneville; Loys Deschamps; les hoirs M.Jehan Durand : la veuve Jehan Thibaul ; la veuve Pierre De- » lorme; la veuve Jacquél 1" Maire; 1> veuve Prix Gi- » rard ; Syméon Jamet, cardeur. » — Censitaires en 1540: « Colas Girard ; Claude Thibaul ; Cancien Gil- » berl: Cancien Racquilliet; Cancien Lenoir; Cancien .1 Fillot, menuisier; Colas Cochon; Colin Michau ; Char- » les Guéchar ; Cancien Hardi; Colas Yver; Cancien o Banouard; Cancien B zanl; Denis Bouteron; Eslienne Tardif; Eslienne Banouard ; Eslienne Ponille; Fran- çoyes Michellet; François Haste ; François Banouard ; ■ François Gouvyn ; François Cormier ; François Iii laull : '• François Boucher ; François Boudin ; Fleurand Four- » nillon ; François Galloi ; Guillaume Deslandes : Guil- » laume Fousserieau : Guillaume Allaud; GirardduFour; » Guillaume Loreau ; Girard Boisse; Guillaume Papil- » Ion; Guillaume Leconte; Guillaume Desprez; Girauil » de Saint-Any, escuyer; Geuffroy Delorme; Gouvyn Lausmonnier; Guillaume Genlilz ; Guillaume Buis- » son; Gilles Guy; Guillaume Régnier; Georges Bros- » sard; Guillaume Gaudefroy; Gilles Banouard ; Guil- » laume Durand; Huet Souris; Jehan Juliard; Jehan » Foresl: Jehan Chevecier; Jehan Marchelle; Jehan St- » Germain; Jehan Lefranc; Jehan Notiier, le jeune; » Jehan Bezousl : Jehan Deslandes : Jehan Boutevillain : » Jehan Groisenlier : Jehan Bézard, foullon; Jehan Sou- » ris ; Jehan Buisson : Jelian Vinrent : .Jehan Racquillet; » Jehan Poireau; Jehan Audenel ; Jehan Robillard; Jhérôme de Videcte; Jehan Hamoys: Jeh. m Johannesj » Jehan Pierre; Jacques" Mahé ; Jehan le .Noir; Jehan » Fournillon, le jeune; Jehan Cocheteau ; Jelian Loche- » reau; Jehan Leclerc; Jehan Fournillon; Jehan Léves- » que; Jehan Raquilliel; Jehan RedJc ; Jehan Bougaull; » Jehan Plisson ; Jehan Asselin ; Jehan Souris; Jelian » Guyard, le jeune, charron; Jehan Tardif; Jehan Fou- » . . quel ; Jehan Boucher, huillier; Jehan Guy, tabellion; Jehan de Villecle ; Jehan Gouvel; Jelian Boulin ; Jehan

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

Banouard: Jaquel Juliard ; Jehan Cirant; Jehan Ba-  
•• nouard. boucher ; Jehan Melean ; Jacques Routevillain;  
» Jehan Michellel : Jacques Ourry; les hoirs feu Fran-  
çoisdu Camcl; lesdoyenet chappitre Ste Croix; la  
veuve et hoirs Jelian Chaudoux; les hoirs feu  
ithier Chausson; la veuve et hoirs Jehan Delisle;  
I.iénard Thibault; la veuve Jehan Ruelle; la veuve  
Guillaume Julien ; la veuve Loys Delorme ; la veuve  
Jehan Dallier; les eniïans feu Ferry Saillard ; la veuve  
Jehan Boivyn; la veuve Caneien Girard; la veuve Loys  
iobannes; les hoirs fou Jehan Loreau ; les hoirs André  
Xrétien; la veuve Ar.dré Johannes; Loys Fournilion;  
la veuve Quentin Hardi; les hoirs feu Guillaume Le-  
o brel; Lucas Bézard ; Loys Régnier; les hoirs feu Can-  
» cienPonille; la veuve Jehan Ourry; les hoirs feu  
» Pierre Dochés; les hoirs feu Pierre Hue ; les hoirs Ro-  
bert Letellier; la veuve et hoirs Caneien Tourneville;  
» Loys de Ste Any; les enffans Caneien Hardi; Loys  
» G... ; les hoirs M. Jehan Durand ; la veuve Jehan Thi-  
» bault; la veuve Pierre Delorme ; la veuve Jaqu< t Le-  
maire; la veuve Prix Guyard; la veuve Robert Thi-  
» boust; la veuve et hoirs Marquet Delacroix ; les hoirs  
» Caneien Coue; les hoirs Jehan Moynet, dict Jolix; les  
■> hoirs Marsault Bézard; Loys Chevecyer; la veuve  
M. Pierre Lepèie ; la veuve Symon de Villecte ; Lau-  
» rensLévesqne; Mathieu Govyn; Mess. Jehan Desmazis,  
prebstre; Mess. G Johannes, prebstre ; Messire Pierre  
» Loreau. prebstre; MarqnetLebeuf; Mathurin Vei'iel:  
Mathurin Jabineau ; M. Regnault Lecoup, prebstre;  
o Mathurin Souris; Mathurin Lefebure; M.Guillaume  
» Ducamel ; M. Jehan de Nymes, S r de Villemartin; JJa-  
» thurin Sédillot , Martin Desprez; Martin et Jehan les  
» Hardis; M. Esmes Vanezeau; Michel Lecoq ; Mahiet  
» Banouard ; Mess. Jehan Caneien Boulet, prebstre; Mi-  
» chel Cochon ; Oudel du Pond ; Oudin Gu\ard ; Pieree  
(" .uilgault; Philippot Gouvyn ; Pasquier Cousin ; Pépin  
» Tonnelier : Pierre Leuret ; Pierre Ruelle : Pierre Petit;  
» Pierre le Feie; Pierre Bourreau, le jeune; Pierre  
\* Morin; Pierre Delorme; Pierre Guyard; Pierre de  
n Gilles; Pierre Pesmazis, escuier; Pierre Banouard;  
» Pierre Lelong ; Quentin Hardi; Qaantin Ourry; Quen-  
» tin Sédillot; Robert Gallot; Robert Thiboust; Raphaël  
Holeulx; Robert Fourre; Robert Germain ; Rouillet de  
a la Rue; Simon Boudon ; Simon de Villecte; Jhérosme  
» de Villecte; Simon Lévc-que; Simon Jamct, cardeur;  
» Thomas Deslandes ; Thomas le Maire; Xiïstofle Ba-  
» nouard. » Censitaires en lôil : «André Bichon; An-  
» llioyne Guyard; Armel Jourdin; André Desprcz ; An-  
» dré Hardi; André Pynault; André Bouteron, le jeune:  
\u iri •Fournilion : André Gaillard; Anihoiné Souris ;

Barthélémy Asselin; Bastion Bijou; Berthélemy Ri-

chard; Caneien Houdri; Charles Thiboull; Caneien Bézard; Caneien Gilbert; Caneien Houdri ; Colas Girard ; Claude Thibault; Caneien Racquellet: Caneien Lenoir; Caneien Fillau; Colas Cochon; Colin Michau; Charles Gueitard; Colas Yver; Caneien Banouard; Caneien Bézard ; Caneien Mainfroy; Eslienne Tard.f; Estienne Banouard ; Eslienne Ponille; François Michellel; François Haste ; François Banouard; François Gouvyn ; François Cormyer; François Bydaull : François Boudin; François Galland; Florent Fournilion; François Souris ; Guillaume Deslandes, Guillaume Rousseau ; Guillaume Loreau ; Girard Boisse; Guillaume Papillon; Guillaume Desprez ; Girault de St Any; Guillaume Leconte; Geuffroy Delorme; Goulvyn Laulmonyer; Guillaume Gentilz; Gilles Guy; Guillaume Réguyer; Georges Brossard; Guillaume Gaudeffroy ; Guillaume Banouard ; Guillaume Durand; Huet Souris; Jehan Juliart; Jehan Forest ; Jehan Chevecier, le jeune; Jehan Marcelle; Jehan Sergent; Jehan Morin ; Joachim du Pond ; Jehan Boutin; Jehan Michellel; M. Gilles Paulmyer. »

E. 3900. (Li isse.

1 pièce, parchemin, 1 registre, papier, die  
92 feuillets in-i".

1553-1 5TO. — Foresta ou de Lonchamp (Fief de). — Etat des cens perçus, à Etampes, par PieneSoreau, procureur et receveur fermier, pour les religieuses de Longchamp, pendant les années 1361 à 1570, inclusivement. Censitaires en 1561 : « Nicolas Mainfroy; Armet Jourdain; Michel Seignant; Simon Charlevellier; Quentin Guyard; Caneien Bourdin; la veuve Nicolas Yver; Charles Ségaull ; Anihoine Souris; Estienne Ségaull; Pierre Creslienault, vigneron; François Michellel ; Bastion Bijou ; Thibau't Régnier ; Jehan Guérin; Estienne Guilecles; Jehan Blanchard; Pierre Gallot; Caneien Moynet: Guillaume Moroau; Jehan Vacher; Guillaume Gallol; Jelian Granselieu, l'aisné; Guillaume Belmaire; M. Racquillet; Jehan de Beauvaix; les enffans feu Jehan Cocheteau ; Jehan Michellet ; François Govyn ; X ristofle Pierre ; Quantin Hardi; Maeé Gentilz; la veuve Richard Delbeau; Quentin Bougault; Charles Thiboust; Jehan Audenet; la veuve Jehan Delisle; Gorvaise Gallol ; Jehan Foresl; Siméon Jamel; Ji han Thibault; André Coillart; Jacques Ourry; Marsault Pignaut; la veuve Robert Bonnault ; la veuve Lucas Bézard ; Caneien Gilbert; François Lhosto; M. do la Porto; Claude Laumosnier; Jehan Guyait; Nicolas

SERIE E. — TITRES DE FAMILLE VALORY)

■ Laslier; Quentin Bourrij ; Jehan Ayrant; Jehan le Fébure; Claude Buisson; Mahiet Banouard; Hiérosme

i Godet ; les héritiers de Marc Jolivet; André Hémerly; Estienne Sédillot; Jacques Delambon; Guillaume Johannes; YpoMe Charpentier; Jehan Martin; Jehan le Tanneur; Geuffroj Johannes; la veuve François Gallot; Pierre l'onille; Florent Fournillon; Marie Borassé,

' veuve do Jehan Mouton; Estienne Hardi; Cancien Hardi; François Fouleron: M. Pierre Leteste; Simon Chevalier; Richard Motheulx; Jehan Babel; Jehan Humbitt; Pierre de Gilles; Estienne Banouard ; Jacques Bouteviliain : Nicolas Cochon; Lois Chevecier;

i Anthoine le Maire ; Malhurio Notier; la veuve Jehan

■ Sergent; Estienne Motheux. «Censitaires en 1562: Allain Guibousi, varlet de chambre du ro\ : Anthoine Dlondeau ; Anthoine Mainfroi; André Rouaull; André Pinault ; Armel Jourdain; André Leconte; Anthoine Souzis; André Coullart; Arthus le Maire; Anthoine Bouteron; André Hémerly; Adam du Four; Biaise Allart; veuve de Charles Guétlard; Baslien Bigeon; Claude Delorme ; Charles Ségault; Cancian Musnier; Charles Thiboust ; Cancian Gilbert ; Claude Buisson; Claude Desauges, escuier, sieur de Bruières; Cancian Papillon; Estienne Banouard; Estienne de Gaulchin; Estienne Cocheteau ; Estienne Guenètes; Estienne Hardi; Estienne Motheulx; Estienne Sédillot; François Michellet; François Banouard; François Gouvyn; François Bourdin; Ferry Boucher; Ferrand Fournillon; François Souzis ; François Fouleron ; François Deschamps ; Ferry Hue; François L'hoste ; François de Goullone; François Fournillon; Girart Raquillet; Guillaume Moreau ; Guillaume Johannes ; Germain Belin ; Guillaume Ourry; Guillemecte, veuve de Jehan Gouvel; Guillaume Gallot ; Gervaise Gallot; Geuïroy Johannes; Guillaume Villemaire ; Gilles Guy ; Gervaise Delaporte ; Hiérosme Godet; Hiérôme Bézar; Ilelye Lambert; Jehan Guérin; Jehan Boucher; Jehan Groisen-lieu, l'esné; Jehan Descaumois; Jehan Michellet; Jehan Audenet; Jehan Foreilz ; Jehan Thiboult; Jacques Ourry; Jehan Marquel; Jehan Thiboust; Jehan Guyart; Jehan Cyraut; Jehan le Fébure; Jehan Ilau-mel ; Jacques Denison; Jehan Fourre ; Jehan Martin; Jehan le Tenceur ; Jehan Babel ; Jehan Duré; Jehan Duvandel; Jehan Hue, drappier; Jehan L'hoste; Jehan Grois en leu, le jeune; Jehan Bourdeau ; Jehan Nothier; Jehan Robillard ; Jehan Fournillon; Jehan Thiboust; Jehan Lebret; Jacques Dilinbon ; Jacques Mahé; Jacques Bouteviliain; Jehan Musnier, vinaigrier; Jehan Bézar ; Jehan Hudeberl, boucher; Katherine Poictevyn; Lubin Crestault; les enffans feu Jehan Guignon;

la veuve Jehan Delisle; L. Souzis; Loys Pierre; la veuve Lucas Bézard ; la veuve Nicolas Wer; la veuve Denis Levrain ; la veuve François Gallot; la veine Quentin Ourry ; la veuve Raphaël Motheulx ; la veuve Jehan Millet; la veuve Philippe Bénard; la veuve rehan Sergent; la veuve Cancien Hémeri ; la veuve Florent Aleaume ; la veuve Thomas le Maire; ta veuve Jehan Ducamel; la veuve Pierre Morin; la veuve Jehan Boutin; la veuve Loys Bérrouier; les hoirs feu M. Germain Rebaros; la veine Pierre Guyard ; les doyen et chappitre Sainte-Croix ; la veuve Anthoine Guyart; les héritiers feu Hiérosme de Villelte; les enffans Jehan Meleun; M. Jehan Audren, prévosld'Esampes; M. Tristan Lecharron, esleu d'Estampes; Mathurin Raquillet ; Macé Gentilz ; Marquel Pignauill ; M. Jacques Savan ; Mathurin Delaporte; Mahiei Banouard; M. Jacques Texier ; M. Pierre Leconte; Mathurin Nottier : M. Esprit Ducamel ; M. Esprit Bacte ; M. Barlhélemj Martial; M. Pierre Johannes, prebstre; M. Jehan Leverrier, escuier, s- de Villem irtin ; M. Edme Vanneleui ; M. Estienne Levassor; M. Jehan Levassor; Michel Hardi; Martin Moreau; M. Pierre Legendre, prebstre, curé de Notre-Dame d'Estampes; Michel Giraud ; Michel Seignanl ; Nicolas Laslier ; Nicolas Cochon; Nicole, veuve de Jehan Bézu; Nicolas Houldry; Nicolas Mainfroy; Noël Chartier; Nicolas Michon, bourgeois d'Estampes ; Oudin Guyard ; Pierre de Gilles ; Pierre Pounille; Pierre Besnard ; Pierre Guérin ; Pierre Uerruyer; Pasquier Delorme; Pierre GaiHer; Pierre Delange ; Pierre Ourry ; Pierre Crestault ; Pasquier Thiboust; Pierre Regnault; Pierre Foresl; Pierre Hochereau; Pierre Cloisier; Pierre Ourry : Quentin Brugault; Quentin Hardi ; Quentin Brassard ; Quentin Ourry; Robert Thiboult; Robert Morin: Rollct Lasnier ; Richard Gobert ; Siméon Jaunes; Simon Jaunes; Simon Chevallier; Simon Chandellier; Simon le Noir; Simonne .Motheulx; Simon Gervaise ; Simon le Maire; Simon Hervé; Thomas Hérault ; Thiboult Rouzier, Ypolite Charpentier; XristollePerar; X-istofle de Croix. » – Censitaires en 1503 : « Alain Guibourt. valet de chambre du roy ; Anthoine Bioudeau ; Artus le Maire ; Anthoine Souzis ; André Pinault, n'gneron ; Anthoine Mainfroy, vigneron; Anthoine Bouteron, vigneron ; André Coillart, vigneron ; André le Uonle ; Ambroise Texier; André Hémeri; Adam du Four, bourgeois d'Estampes ; André Rouauill ; Anthoine Maignier; Biaise Allart, veuve de Charles Guettait, bourgeois d'Estampes ; Rastien Bigeon ; Claude Delorme; Charles Ségault; Cancian Moynier ; Charles Thiboust ; Cancian Gilbert; Claude Laumosnier: Claude Buisson ;

Cancian Hardy ; Claude Desmazis, escuyer, s l ' île  
Brnières; Cancien Papillon ; Claire Boucher, veuve de  
Nicolas Yver; Cancien Hungier; Estienne Bannuard,  
bouclier; Estienne Degaulchin ; Estienne Cocheleau ;  
Esliennes Guerières ; Estienne Hardy ; Estienne Sédil-  
lol ; François Gouvyn ; François Bourdin ; Ferry Bou-  
cher ; Florand Fournillon ; François Fouteron ; Fran-  
çois Deschamps : Ferry Hue ; François L'hoste ; Fran-  
çois de Goulluncs ; François Fournillon ; François  
Picard; Gérard Raguillet; Guillaume Moreau ; Ger-  
main Bidon ; Guillaume Johannes; Guillaume Ourry ;  
Guillemette, veufve de Jehan Gouvet; Gervaise Gai-  
lot; Guillaume Villemairc ; Gilles Guy; Gervaise  
Delaporte ; Guillaume Gallot, le jeune ; Geuflïoy Jo-  
hannes; Hiérosme Godet; Hiérosme Bezu, foullon ;  
Hélie Lambert; Jehan Guérin; Jehan Boucher; Jehan  
Michellet; Jehan Debeauvoir: Jehan Audenet; Jehan  
Forest, vigneron ; Jehan Thibault ; Jacques Ourry ;  
Jehan Marquet; Jehan Thiboust; Jehan Guyart, mar-  
chand, charron; Jehan Cyraut et Jehan Bailly; Jehan  
Hamel; Jacques Denison; Jehan Fourre; Jehan Mar-  
tin ; Jehan Babel ; Jehan Duré ; Jehan Durandel ;  
Jehan Hue, drappier; Jehan Guyon; Jehan L'hoste;  
Jehan Groisenleu, le jeune; Jehan Bourdeau ; Jehan  
Nolhier; Jehan Bobillard ; Jehan Fournillon; Jehan  
Thiboust, puisrié; Jehan Lebret, fils d'autre Jehan ;  
Jacques Delambon, bourgeois d'Estampes; Jacques  
Mahé ; Jacques Boutevillain ; Jehan Grongneî ; Jehan  
Musnier; Jehan Bézard ; Jehan Hudeberl, marchand  
boucher; Jehan Leclerc ; Jacques Boucher, boucher;  
Jehan Ilémery ; Jacques Ourry; Lubin Crestault; la  
veuve Cancian Doulcet; la veuve Jehan Delisle ; Léon-  
net Souzis; Loys Pierre; la veuve Robert Bonnault; la  
veuve Lucas Bézard ; la veuve Nicolas Yver ; la veuve  
Denis Levrain; la veuve Pierre Delorme; la veuve  
François Gallot; la veuve Quentin Ourry; la veuve  
Raphaël Motheulx; la veuve Jehan Millet; la veuve  
Charles Bénard ; Loys Chevecier; la veuve Jehan Ser-  
gent; la veuve Cancien Ilémery; la veuve Hélye Soub-  
dain ; la veuve Ferry Aleaume; la veuve Thomas le  
Maire; la veuve Jehan Ducamel ; la veuve Pierre Mo-  
rin ; la veuve Jehan Boulin ; la veuve Loys Berruyer ;  
la veuve M. Germain Rebours ; la veuve Prix Guyard ;  
les doyen et chappitre Sainte-Croix; la veuve An-  
thoyne Guyart; les héritiers feu Hiérosme Devillelte;  
les enffans feu Jehan Meleun; la veuve Jehan Char-  
tier; la veuve Robert Ronnault; Lubin Brossart,  
charron; M. Jehan Audren, prévost d'Estampes;  
M. Tristan Lccharron. esleu d'Estampes ; Macé Gen-  
til/. ; Marquet Pynault; M. Jacques Sa vary ; M. Gé-

rauld Archambault; Math. Delaporte, boucher; Ma-  
hiet Banouard ; M. Jacques Texier; M. Pierre Leconte;  
Malhurin Notier ; M. Esprit Ducamel ; M. Hacte, pro-  
cureur du roy; M. Martin Jobidon, prebstre, cha-  
noine; M. Berthélemy Martial, advocat à Estampes;  
M. Pierre Johannes, prebstre; M. Jehan le Verrier,

escuyer, seigneur de Viliemariin ; M. Edme Vanne-  
reau; M. Estienne Levassor; M. Jehan Levassor; Mi-  
chel Hardy; M. Pierre Legendre, prebtre, chanoine,  
Curé de Notre-Dame d'Etampes; Michel Girard; Mi-  
chel Scignant ; Malhurin Raguillet; Maurice Pynault ,  
vigneron; Nicolas Laslier; Nicolas Cochon; Nicole,  
veuve de Jehan Bézu; Nicolas Houldry; Nicolas Main-  
froy ; Noël Charlier; Nicolas Michon, bourgeois d'Es-  
tampes; Oudin Guyart, charron; Pierre de Gilles,  
bourgeois d'Estampes; Pierre Ponille, bourgeois d'Es-  
tampes ; Pierre Bénard; Pierre Guérin; Pierre Ber-  
ruyer ; Pasquier Delorme; Pierre Gallot; Pierre De-  
laage; Pierre Crestault; Pierre Banouard, boucher;  
Pasquier Thiboust; Pierre Regnault, sergent; Pierre  
Forest; Pierre Hochereau ; Pierre Clousier; Pierre  
Ourry; Quentin Rougault; Quentin Hardy; Quentin  
Rossard ; Quentin Ourry; Robert Thiboult; Robert  
Morin; Robert Lasnicr; Richard Gobert; Richard  
Tonnelier; Simon Lelong, chevalcheur d'escurye;  
Siméon Jannest; Simon Chevalier; Simon Chandelier;  
Simon le Noir; Simonne Moteulx; Simon Gervaise;  
Simon le Maire; Simon Hervé ; Thomas Hérault; Thi-  
bault Martin; Ypolile Charpentier; Xrislofle Decroix ;  
Xristofle Pérar. » Censitaires en 15G4 : « Alain  
Guybourt, varlet de chambre du roy ; Anthoine Souzis;  
André Pynault, vigneron ; Arthus le Maire, labou-  
reur; Anthoine Blondeau; Anthoine Mainfroy, vigne-  
ron ; Anthoine Bouteron; André Coillart ; André Le-  
conte; Ambroise Texier; André Hémerly; André Re-  
nault; Anthoine Maignier; Anthoine Manerolles;  
André Groisenleu, vigneron; André Delorme ; Biaise  
Allart, veuve de Charles Guettard ; Barthélémy Bou-  
teron ; Claude Delorme; Charles Ségault; Cancien  
Moynier; Cancien Gilbert ; Claude Laumosnier; Claude  
Buisson; Canchn Hardy; Claude des Mazis, escuyer,  
seigneur de Bruières ; Cancien Papillon ; Claire Bou-  
cher, veuve de Nicolas Yver; Charles Thiboult; Can-  
cien Fouldouer ; Cancien Hungier; Cancien Prieur;  
Estienne Banouard, boucher; Estienne Degaulchin;  
Estienne Cocheteau; Estienne Guenères; Estienne  
Hardy; Estienne Sédillot; Estienne Lelong; François  
Michellet, boullenger; François Banouard; François  
Bourdin; Ferry Boucher; François Souzis; François  
Forterin ; François Deschamps ; Ferry Hue, bourgeois

[E K. - TITRES DE FAMILLE (VALO

301

» d'Es lampes ; François L'hoste; François Dcgoullons;  
» François Fournillon ; Francette Cyranl, fille de feu  
o Jehan Cyranl; Girard Racquillet, boucher ; Guillaume

Moreau ; Germain Bidon ; Guillaume Johannes ; Guil-  
» laumeOurry; Guillemelle, veuve de Jehan Gouvel;

» Gervaise Gallot ; Guillaume Villemaire; Gilles Guy;  
» Gervaise Delaporle; Guillaume Gallot, le jeune; Guil-  
o laume Johannes; Leconle, fils de feu Guillaume; Hié-  
» rome Godet; HiérômeBézu, foullon; Hélye Lambert ;

Henry le Tenneur ; Jehan de Beauvoise; Jehan Gué-  
o rin; Jehan Boucher; Jehan Groisenleu, l'esné; Jehan

Audenet; Jelian Foreslz, vigneron; Jacques Ourry;  
» Jehan Marquet; Jehan Thibousl; Jehan Guyart, char-  
» ron; Jelian Cyranl cl Jehan Baillj ; Jehan le Fébure;

Jelian Thiboust, l'esné; Jehan Thibault ; Jacques De-  
» nison; Jehan Fourre; Jelian Babel; Jelian Duré: Je-  
» han Durandel ; Jehan Hue, l'esné, bourgeois d'Es-  
» lampes; Jehan Guyon ; Jelian L'hoste; Jehan Giro-  
» senleu, le jeune; Jelian Boudeau; Jehan Nottier; Jelian  
» Robillart; Jehan .Martin; Jelian Bézard ; Jelian Four-  
» nillon ; Jehan Lévesque; Jelian Thiboust, puisné;  
» Jehan Lebret; Jacques Delarabon, bourgeois d'Es-  
» lampes; Jehan Grangnier; Jehan Musnier, vinaigrier;  
» Jehan Hudebert, dict Jolis, boucher; Jehan le Clerc,  
» laboureur; Jehan Hourrj : Jacques Ourry ; Jelian Ban-  
» gin ; Jehan Poictevin ; Jacques Boutevillain ; Jehan  
» Guignon ; Jehan le Teneur: Jehan Bailly; Jehan Baron;  
» les clojen et chappilre Sainte-Croix. d'Estampes; Lu-  
» bin Crestault ; la veuve Cancien Doulcet; la veuve Je-  
» han Delisle; Léonet Souzis ; Loys Pierre; la veuve  
» Robert Bonnault; la veuve Lucas Bézard; la veuve  
» Nicolas Y ver; la veuve Pierre Delorme ; la veuve Quen-  
» tin Ourry; la veuve Raphaël Motheulx; la veuve Jehan  
» Millet ; la veuve Philippe Bénard; Loys Chevecier;  
» la veuve Jehan Sergent ; la veuve Cancien Hémer; y;  
» les eufians feu Hélye Soudain, boullanger; la veuve  
» Ferry Aleaume ; la veuve Thomas le Maire ;, les enilans  
» Jehan Ducamel ; la veuve Pierre Morin ; la veuve  
» François Gallot; la veuve Jehan Roulin ; les hoirs de  
» la veuve Pierre Guyart ; les hoirs de la veuve Anthoine  
» Guyart; les héritiers feu Hiérosme Devillette; les enf-  
» fans feu Jehan Meleun ; la veuve Jelian Chartier; la  
» veuve Robert Boucault; Lubin Brossait, charron; la  
» veuve Adam du Four; la veuve Biaise Bézard ; les enf-  
» fans feu Jehan Cocheleau ; Lois le Mire, painctre ; la  
» veuve Loys Berruyer; M. Jehan Audren, prévost d'Es-  
» tamps;M. Tristan Le Charron, esleu d'Estampes;  
o M. Berthélemy Marcial, advocatà Estampes; M. Pierre  
» Legendre, prebtte, chanoine, curé de Nostre-Dame  
» d'Estampes; M.Jehan le Verrier, seigneur de Ville-

mai lin; m. Esienne Levassor; M. Jehan Levassor;  
M. Esprit Hacte, procureurdu roy; M. Pierre Leconte;  
M.Jacques Texier; M. Martin Joldon, prebslre, chantre  
de l'église Sa oix : M. Pierre Johannes, prebs-

lre; Macé Gentilz; Michel Giraud ; Malhurin Raquil-  
let; M. GiraultArchambaul : M.Jacques Savary; Ma-  
bietPinault; Mathurin Delaporle, boucher; Mahiet  
Banouard; Malhurin Nolier; Michel Hardy; Michel  
Seignanl;M. Guillaume Lcmaréschal; Malhurin Ra-

guillei; Maurice Pynault; M. André Le Roux, conseiller du roy, auditeur en sa chambre des comptes; Martin Cochon, boucher; Mathurin Manilles Giz; M. Denis Pinchon, prebslre, curé de Sle Gilles d'Estampes; M. Blanchard, prebslre ; .Nicolas Laslier ; Nicolas Cochon; Nicole, veuve de Jelian Bézard; Nicole Hauldry; Nicolas Mainfroy; Noël Chartier; Nicolas Michon, bourgeois d'Estampes; Oudin Guyart, charron ; Pierre Degilles, bourgeois d'Estampes; Pierre Ponille, bourgeois d'Estampes; Pierre Guérin; Pierre Berruyer; Pierre Gallot; Pierre Delaage; Pierre Crestault; Pierre Bouvard, boucher; Pasquier Thiboust; Pierre Forest; Pierre Hochereau; Pierre Clousier; Pierre Ourry; Pasquier Delorme, tanneur; Pierre Plisson; Quentin Bougault; Quentin Hardy ; Quentin Brossard; Quentin Ourry; Robert Morin; Richard Gobert; Simon Lelong, chevaulcheur d'escurye; Siméon Jannel; Siméon Chevallier; Simon Chandellier; Simon le Noir; Simonne Motheulx ; Simon Gervaise; Simon le Maire; Simon Hervé; Salomce, veuve de Claude des Essars ; Thomas Hérault, M e Barbier et Chirurgien; Thibault Cozier; Thibault Martin; ipolile Charpentier; Xristofle de Croix. » Censitaires en 1.369 : « Esticne Ponille el Jelian Hue, le jeune ; Jehan Lambert, marchand, d'Estampes; Jehan Hue, l'esné, bourgeois d'Estampes; Esienne Lelong; Jaqueline, veuve de Pierre Morin ; Jehan Boucher ; Quentine, fille de feu Pierre Morin; Aymée Morin, fille de feu Pierre Morin; Nicolas Michon, bourgeois d'Estampes; Quentin Bougault; Jehan Durandel, vigneron; André Delorme, vigneron ; Simon le Noir; la veuve André Grasenleu ; Charles Thiboust; Macé Gentilz; Gervais Delaporle, laboureur; Anthoine Mardi, (Hz de dellunct Malhurin Marcilles ; Loys Fortier, boullenger; la veuve François Gallot; Jehan Gallot; la veuve Gervaise Gallot; Jacques Denison; Michel Girard, marchand ; Richard Gobert, laboureur; Simon Hervé, laboureur; Simon Gervaise, marchand; la veuve Raphaël Moteulx ; Jehan Thiboust, vigneron; Mathurin Thiboust; Marin Thiboust; Jehan Hémerly, vigneron ; M. Martin Jolidon, prebstre, chantre à Ste Croix ; la veuve André Hémerly;

■302

ARCHIVES f>E SEINE-ET-OISE.

•• François Michellet, marchand banllenger; la veuve  
 » Jehan Mal Jet; Pierre DegHles, bourgeois d'Estampes;  
 » Jacques Boutevill tin, l'esné. bourgeois d'Estampes;

Cantien Hardy, laboureur; Biaise Hardy et Ferry  
 , Hardy; Nicolies Laslier; Pierre Ourry, vigneron; Loys  
 » Pierre, vigneron; Jehan Cou-in; Jehanne Cousin,  
 . veuve di' Jehan Audenet; André Coulart, vigneron;

Simon Clément, vigneron ; Hervé le Tenneur, vigneron ; Marie Lelong, veuve de Michel Seignnnt; Anthoine Bouleron. vigneron ; Biaise Allait; la veuve

> Pierre Delaage; Ferry Bouclier ; Guillaume Ourry; la veuve Jehan Notier; Marque! Pinault; Jehan Bézarl; Guillaume Leconte; la veuve Cancien Hémerly ; Nicolas Callot ; Estienne Guéneres; Jehan Forest; Jehan

» Ruau; Maurice PinauU; Jehan Bailly ; Malhurin Ra- gnillet ; Gérard Haguillet, boucher; Martin Cochon. »

Censitaires en 1570 : « Allain Guibour, varlet de chambre

du roy; Anthoine Marcilles, fils de feu Mathurin Mar-

> cilles; AndiéGroisenleu ; André Delorme; André Cou- lard, vigneron ; Anthoine Bouleron, vigneron ; Aymée Uorin, fille de feu Hardy, et Ferry Hardy, enfants de (eu Uancien Hardy ; Charles Thibouct ; Cancian Foul- drier, bourgeois d'Estampes ; Cancian Hardy, labou- i reur; Catherin Poictevin ; Damoiselle Guyard, fille de

■ Oui U. Guyard et deffuncte Nicolle Delorme; Estienne a Ponnille et Jehan II te, le jeune; Estienne Lelong; Es- » tienne Sédillot, vigneron; Esienne Hardy, laboureur; » Estienne Banouart; Estienne Moreau; François Mi-

cbelct, marchand boullenger ; Ferry Bouclier; Ger-

• vaix de la Forte, laboureur; Guillaume Ourry; Guil-

■ laume Leconte; Girard Racquillet, boucher; Gilles

■ Aussasne; Geoffroy Joanes ; Germain le Teneur:

• Jehan Lambert, bourgeois d'Estampes; Jehan Hue » l'esné; Jacqueline, veuve de Pierre Morin ; Jehan

Bouclier; Jehan Durandel. vigneron; Jehan Gallol, vigneron; Jacques Denison ; Jehan Ourry, vigneron:

» Jacques Boutevillain, l'esné, bourgeois d'Estampes :

» Jehan Duré; Jehan Guérin, vigneron ; Jehan Sédillot;

«Jacques Delanbon, bourgeois d'Estampes ;j Jehanne Cousin, veuve de Jehan Audener; Jacques Ourry, vi-

» gneron ; Jehan Lévesque; Jehan Guyard ; Jehan Bé-

■ zart; Jehan Cirant; Jehan Bailly; Jehan Bangin;Je-

■ ban Delaporte ; Jehan le Fébure; Jehan Groisenleu;

■ Jehan Cheveeicr, l'esné; Jehan Poictevin; la veuve » Jehan Delisle; la veuve Ger vais Galiot; la veuve Ra- phaël Molueulx; Loys Pierre; la veuve Philippe Ber-

•• nard; la veuve Jehan Thiboiist ; la veuve Jehan Char-

• lier; la veuve Pierre Delaage; Macé Gentilz; Michel

■ Girard ; Mathurin Thiboosl ; Marin Thiboussl ; M. Martin Jobdon, prestre, chantre de Ste Croix; Marquet

» Pinaull; Maurice Pinault; Malhurin Racquillet; Martin Cochon ; Nicolas Mahon, bourgeois d'Etampes :  
» Nicollas Laslier; Nicollas Galiot; Pierre Crestault;  
» Pierre de Gilles, bourgeois d'Estampes; Pierre Ourry, vigneron ; Quentin Bougault; Robert Ourry; Richard Gobert; Simon le Noir: Simon Gervaise; Simon Clément, vigneron; Simon Chandellier; Pierre Plisson; Pierre Lebret; François Fouteron ; la veuve Pierre Bernard; Jehan Maguyer, cousturier; Cristine Melun, fille de feu Jehan Melun ; la veuve Robert Bouraull; Jehan Hudebert, l'esné; Salumée Barbault, veuve Claude des Essards; Jehan Fourre; Germain Bidon ; Nicolle Bonesse, veuve de Jehan Mouton; Lubin Crestault ; la veuve Jacques Texier ; Estienne Souldain, filz de deffunct Hélye; Florent Fournillon; Jehan Thiboust; Estienne Sédillot; Pierre Crestault; Pierre leM<sup>o</sup> Cordier; la veuve Nicolas Yver; la veuve et liéritiers de Jehan Guyart, charron ; Pierre Lebret. » — Le parchemin assez bien conservé qui recouvrait ce registre censier contient le bail de 8 arpents de terre appartenant à la métairie de « Champdoulx, » fait, à titre de loyer et pension de grain, à Cantien Scellerin, laboureur, demeurant à Boissy-le-Sec, par Lubin Chausson, prêtre, chanoine de la collégiale Notre Dame d'Etampes, et prieur de Marly.

E. 3901. (Liasse.) — 2 cahiers, papier, l'un de 53, l'autre de 82 feuillets ni-4°.

1591-1596. —Foresta ou de Longchamp (fief de). — Etat des cens reçus à Etampes, pour le compte des religieuses de Longchamp, par François Hamoys, leur receveur, de 1011 à 1JV76, inclusivement. Censitaires au cours de ces années :« André Coullard; Anthoine Marquet; Anthoine Bouteron; Alain Guibourl, vallet de chambre du roy; Anthoine Ravel; Audry Durant, dit Aveline, boucher; Andry de Lorme; Andry Pinault; Alexandre François, sergent à Etampes; Anlhoyne Guaperon; Audry Gauber, paslissier; Belaise Allait, veuve de Charles Guectard; Barthélémy Giron; Barthélemy Lemaire ; Bénard Ourry; Belazac; Catherin Poilhevin; Cancien Hardy ; Charles Thibous ; Claude Lomonnier; Cancien Fouldriez; Claude de Lorme; Crislofle de Croix; Cancien Crestault; Cancien Grenier, cordonnier; Claude Lelailleur; Cancien de Lasge; Claude Jandm, pasticier; Cancien Notier; Cancien Colliau, serreurier; Cancien Louste; Cancien P, erre, vigneron ; Cancien Banouard; Cancien Flamichon ; Louis Mesgrot, peletier ; Esienne Lelous; Es-

» tienne Hardy; Estienne Soudin, boulanger; Louis Bé-  
 » zard; Estienne Gêné; Estienne Moriau, boulanger;

» Estienne Sédilot ; Estienne Sargent, cordonnier; Es-  
 » tienne Boutevillain, taneur; Estienne Damours; Es-  
 » tienne Courcont, laboureur; Estienne le Blans, bou-  
 » cher; Francoys Michelet, boulanger ; Fieurans Four-  
 » 9 nkbou; Ferry Bouché; Francoys Fon tenon ; Fillebarf  
 » Cléron ; Francoys Canjvet; Fillebart Corbilon ; Fran-  
 » çoy Banouard ; Flipes Pailliau, boulanger; Francoys  
 » Louste, vigneron; François Gallot; Fiacre Coullart ;  
 » François Loquereau, tessier en toille: François Cau-  
 » vine (?); François Petit, vigneron ; François Baron,  
 ■ marchand ; François Gransouse; François Gaultier;  
 » Guillaume Ourry ; Girard Raquilet ; Gourfrel Johanes;  
 » Guillaume Le Conte; Gervaise de Laporle; Gauvin  
 » Lamounier, mercier; Guillaume Macé, Sargent à Es-  
 » lampes; Guillaume Duval, bourrelier; Guillaume  
 Villemaire : Guillaume Guiart, taneur ; Girard Bon-  
 » nain, tonnelier; Guillaume Mory, vigneron; Girosme  
 » Gaudet; Guillaume Gallot ; Guillaume l'unit t : Guil-  
 » laumeGuygneleuf, pastissier; Gyrosme Le Charron,  
 » val let de chambre de la reine Yzabel; Gilles Ryvière;  
 » Gilles Chevallier; Guillaume Delamain, homme de  
 » bras; GeulTroy Bisson, filz de Guillaume; Guion No-  
 » lier; Guillaume Vénard ; Houdinot Guiard, charron;  
 » Hervey Letanneur; Hérosme Hacte; Jacques Boute-  
 » villain, marchand; Jehan Manier; Jehan Durez; Jehan  
 o Gérard; Jasques Ourry; Jehan Gouvet, vigneron; Je-  
 » han Baugin, boucher ; Jehan Gentard, drappier ; Je-  
 » hanBailly; Jehan Grosenleu; Jehan Jeudebert, dit  
 ■> Jolis ; Jehan le Fèvre; Jehan Melug; Jehan Thibault ;  
 » Jehan Fourre ; Jasques Denyson; Jehan Durandel;  
 • Jehan Lévesque; Jehan Poitrine; Jehan ne Couzin,  
 » veuve de Jehan Audenel ; Jehan Gouviet, postier d'es-  
 » tain; Jehan de Lorme, bouclier; Jehan Lambert, niai-  
 » . chant; Jacques le Maistre, boucher; Jehan Hue, l'esné,  
 » drappier ; Jasques de Lambon; Jehan Bézard; Jehan  
 » Bourdon; Jehan Paigen ; Joufret Bison ; Jehan Gué-  
 » rin; Jehan Debeauvoix; Jehan Marque), l'esné; Jehan  
 » Letanneur; Jthan Lebret; Jehan Foresl ; Jehan Four-  
 » nichon; Jehan Houy, bourgeois; Jehan Letelerl, l'esné;  
 » Jehan Dalliez, linturier; Jehan Pichon, sargent à  
 » Estampes ; Jehan Siranl; Jehan Dion, le jeune, ton-  
 » nelier; Jehan Rondiau, boulanger; Jehan Meusnier,  
 >• vinesgner, Jacques Grouslos, consierges du château à  
 » Estampes; Jehan Sauvegrasce; Jasques Lebreton, cho-  
 » deronnier ; Jehan Deinolière, marcier; Jehan Gou-  
 » gon; Jehan Moieau; Jaiques Bienvenu, mercier;  
 » Jehan Uatif, vigneron ; Jehan Aubert dit Duplessis;  
 » Jasques Parrotiau, plàirier; Jehan Moulle; Jehan le

Clart, laboureur: Jasqueline Girosdon, veuve de Pierre

Morin ; Jehan Lebrete; Joseph et Symon les Banouards;  
"Jehan Dorenge; Jehan Marque!, vigneron: Jehan

BoissiaUjOordier; Jehan le Gendre, vigneron: Jehan  
» Briennet, boulanger; Jehan Gillet; Jehan Jobert;  
» Jehan Belorans ; Jacques de Viollart, escuyer, signenr

de la Chesné : Jehan Danton, vigneron ; Jehan I touvel;  
» Jehan Harnez, charron ; Jehan Landry et Française  
9 Lesné, sa femme ; Jeullien Renard; Jasques Bon ■

vigneron ; Jehan Frosard, boulanger; Jacques Bre-  
» chemier, foulon; Jehan Gillehon; Jehan Sédillot;  
» Jehanne Hamoys, veuve de Mestre Claude Paulmier;  
» Jehan le Bouché; Jehan Thibault ; Jehan Ralle; la  
9 veuve ijuantin Hémer; la veuve Nyco'as Yver; la

veuve (Jervaize Galol; Lionnet Buyson ; la venve  
» Francoys Gallot ; la veuve Pierre de Lage; la veuve  
» Rafaël MnieiiK; laveuse Jehan Chartier; la veuve  
» Symon Cléron ; la veuve Jehan Délite; la veuve Pierre  
9 Bénard; Loys Forlier, boulanger; la veuve Robert  
» Bonnault; la veuve Louys Pierre ; la veuve Jehan Bou-  
9 tin, dit Chartier ; Lubin Brossard, charon ; la veuve  
» Jehan Ducamel ; la veuve Délies Lanbart; la veuve  
» Ferry Aleaume; la veuve Flippes Benard ; la veuve  
» Claude de Essariz; la veuve Jehan Boutin; la veuve  
- Lucas Bézart; la veuve Jehan Sargent; la veuve Can-  
9 cien Hémer; la veuve Jasques Texsier; les hoirs feu  
9 mestre Germain Le Rebours; les doyen et chappiire  
» Sainle-Croix; les héritiers de feu Girosme de Vileste;  
» Loys Blanchart; la veuve Jehan Guiart, charon; Lubin  
» Bézart; la veuve Jasques Billarans; la veuve mestre  
» Estienne Lavasol ; la veuve Pierre Banouard ; la veuve  
» Cancien Sainsard; la veuve Baisille Boute vilain; la  
» veuve Mahiet Banouard ; la veuve Jehan Heulbart,  
9 boucher; la veuve Maihurin Raqutllet; la veuve Pierre  
» Hochereau; Louys Hue; Louyse de la Porte, veuve  
o d"Anihoine Petit; la veuve Pierre Benard, Boucher;  
9 Lubin Benard; la veuve Cristofle de Croix; Louys  
» Louste; Louys Banouard, cordonnier; la veuve Claude  
» Fontaine; la veuve Jehan Durez; Louys Chartier,  
"Charron: Louys Chardon; Louys Lalier ; la veuve  
» Guillaume Leconte; la veuve Jehan Durandel; la  
" veuve Pierre Hue; Marie Paulmier, veufvc de mestre  
o Esseprit Haste; Macé Genly, vigneron; .Marie Giard,  
" veuve de Liénard Tilart; mestre Martin Jobidon,  
» prebtre, chantre de Ste Croix ; Michel Banouard, bou-  
» cher; Michel Girrard ; Morice Pinault: Mestre Pierre  
» Mariol, cslu d'Estampes ; Mestre Jacques Texcier; Mar-  
» quel Pinault; Marie Lelong, veuve de Michel Sergent;  
» Martin Cochon, boucher; mestre Pierre Leconte, avo-  
» cat; mestre Tristant Lccharron, lieutenant au bailliage

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» à Estampes ; meslre Barthélémy Marcla, avocat à Es-  
» lampes; mestre Jehan le Verrier, seigneur de VMe-  
marlin; meslre Estienne Levassor, procureur; M<sup>o</sup> Jc-  
» ian Levassor, procureur; M Pénis Pinchon, prebstre,  
» curé de Si Gilles; Martine Meunniier, veuve de Jehan  
» Thibault; Michel Crétien; M Nicolas Petau, bailli  
>> d'Etaæpes; Mychel Paroi-, Mestres Pierre Legendre,  
» curé de Nostre-Dame; Martin Flippes Bâtait, procu-  
>, reur; Michel Gosdou, marchand; Marie Harville,  
«maréchal; mestre Jacques Savary, nnguère receveur  
» des tailles à Estampes ; maistre Pierre Lamy, avocat  
» à Etampes; Marion Moteux; meslre Pierre Parans;  
» Marion Pinault, veuve de Gancien Liénard; Marin Sé-  
» néchal, marchand; Michel Gasdon, marchand; Ma-  
» îhurin Bachellet.dy Renardy, savelier; maislre Pierre  
» Mallevault, prévost général deMons. Dauville; Mestres  
» Charles Triste, auditeur des comptes à Paris; meslre  
» Girrard Lecharron, bailly deDourdan; mestres Triste  
» Lecharron, lieutenant du bailly à Esiampes ; Marie  
» Sérans, veuve de Jehan Bailly; Martin Durandel ;  
» Mestres André Holier; Marc Legrand ; Marlin Renier;  
» Marin Forest ; Messire Noël le Sourd : Marc Lignard ;  
» Nicolas Laliez ; Nicolas Mahon ; Nicolas Gallot; Nouël  
o Chartier, Nouël Gallot; Nouël Heurtault ; Nicolas Plis-  
» son ; Nicollas Yarnier, marchant et vendeur de boutel-  
» les; Nouël Marquel; Nicollas Grimon; Nycollas Meurs,  
» sargent; Nycollas Bondignon; Nicollas Hasle ; Oudin  
» Guiart.charon; Pierre Ourry; PasquéThiboull; Pierre  
» Crêtault, Pierre Lebrete; Pierre Benard; Pierre Plisson;  
» Pierres de Gilles; Philbert Cléron; Pierre Hocheriau,  
» houtelier; Paquéde Lorme; Pierre Ponnille; Pierre  
» Foires, vigneron; Pierre Lemestre, cordinier; Pierre  
» Lelaleurs, marcier; Pierre Legendre, poissonnier;  
» Pierre Baudon, bouclier; Pierre Paris; Pierre Ges-  
a rain ; Panlalion Dulatre; Pierre Guyard, tanenr;  
» Pierre Moriau; Pierre Rivière; Pierre Se lillot; Pierre  
» Bihourl; Quantin Orry; Quantin Bougault; Quantin  
» Moiriau ; Quanlin Banouard, boucher ; Robert Morin ;  
» Roulans Gilgault; Robert Ourry ; Renés Boutin; Ro-  
» bert l.eblans, parcheminier; Richart Leclarl; Symon Le-  
» long.escuyerduroy aEstampes; Symon Lenoir; Symon  
» Bilorans; Syméon Jamet; Symon Harvy; Symon Clé-  
» ron; Symon Milet, boucher ; Symon Grau, boulanger;  
» Symonne Ourry, fille deiunct Jasques Ourry ; Symon  
» Banouard ; Symon Gervaise, drappier ; Thomas Hé-  
» rault, barbier ; Thomas Damours; Thomas Molheulx ;  
» Thomas Bidon; Thicnnette Rétif. »

1571-1530. – Foresla ou de Longchamp (Fief de).  
– Etat des cens reçus à Etampes, pour le compte des religieuses de Longchamp, par Jehan Ilamoys, leur procureur, de 1571 à 1579, inclusivement. Censitaires en 1577 : « Tounmas Damours; Jehan Dorenges; Jehan De-  
» molière; Jacqueline Giranlon; Quentin Ourry ; Marie  
» Guiard, veuve de Liénard Tilarl; Jehan Meunier,  
» vinesgrier; Pierre de Gilles; Quentin Bougault ; Pierre  
» Paris; Cancian Pemolières; Girrard Raquillct; Pierre  
» Hourry; Jehan Ralif; Jasques Rlondiau; Estienne  
» Lelons; Pierre Lemestfe; la veuve Pierre Benard;  
» Jehan Thiboulx; Symon Le Noir; Symonne Ourry;  
» Jehan Fourré; Symon Myllet; la veuve Louys Pierre;  
» Flippes Pailliau ; Jasques Lambon ; Catherin Poicthe-  
» vin; Pierre Ponnille; Guillaume Macé, sargent; Jehan  
» Harviz, charron; Nycollas Hodry ; Jehan Baudon; la  
» veuve Mestre Estienne Levassor; Loys Fortier, bou-  
» langer; Nycolas Lalier; la veuve Pierre Hochereau;  
» Nouël Heurtault; Guillaume Giard; Michel Gesdon ;  
» RobertOurry; Audry Delorme; Jehan Siraut ; Morice  
» Pinault; Pierre Gefroy; Galicien de Lasge; Jehan Go-  
» frain ; la veuve Jasques Bilarant; Jehan Durandel;  
» la veuve Cancien Hémerly; Estienne Sédillot; Cancien  
» Petit; Marquet Pinault; Lyonel Bison ; Nycollas Var-  
» nier; Louyse Delaporte; Jehan liondiau; Goufret Jo-  
» hannes; Jehan Legendre; la veuve Robert Bonnault;  
Jehan Daulon ; Leucas Bérard ; îlarvy Letaneur; Es-  
tienne Damours; Audry Durans; Nycollas Plis-on;  
Estienne Moriau; Claude Fontaine; Marie Harville,  
i maréchal ; Jehan Hue, drappier; Jehan Durez; Jehan  
i Boissio, cordier; Martin Coichon; Guillaume Leconte;

> Girosme Gaudet; Jehan Marquet; Estienne Hardy;

> Barthélémy Giron. » Censitaires en 1578 : « Pierre Mo-  
l riau; Jehan Dorenges; Louys Fortier; Gervesse De!a-

> porte ; Tboumas Damours; Hervy Letaneur; Jehan

> Foure; Jehan Ratif; Michel Guesdon; Cantien Cré-  
o tault ; M. Thomas Hérault ; Symon Lenoir ; Pierre Bou-  
» ville; Marquel Pinault; Michel Crétian ; la veuve Can-  
» tin Hémerly; Cantin Banouard; Pantalion de Tartre;  
» Jehan Pichoin; Pierre Oury ; Nycollas Houdry; Massé  
» Gentil; Jehan de Molière; Jacqueline Giraultdon;  
» Claude Joudin; Fleurent Fournillon; Guillaume le  
» Conte; la veuve Louis Pierre; Jehan Lambert ; la  
» veuve Jehan Delisle; Jaques Denyson ; Estienne Le-  
» lonc; Symon Guiot ; Pierre de Gille; Pierre Mallevault;

SKRIE E.

TITRES DE FAMILLE (VALORY)

Paquier Delorme; Robert Ourry ; Ferry Bouclier; Jehan Bourdon; la veuve raestre Estienne Levassor ; Maria Herville; Jehan Gauvin; Michel Girarl ; raestre Pierre Parens ; la veuve Nycollas Y ver ; Pierre Lebret; Pierre Lemestre ; Jehan Hervez, charron; Jehan Rondeau, boulanger; Estienne Courcourt, laboureur; Jacques Parroteau. » Censitaires en 1579: « Marin Frères; Gervais Delaporte ; Jehan Gilles; Guillaume Poquet; Jehan Croistault; Jehan Musnier; Claude Jourdin; Hiérosme Lecharron ; H. Tanneur; Jehan Doche ; Jehan Rétif; Maria Harville; Pierre de Gille; Jehan Moulle; Pierre Ourry; mestre Pierre Mallevaull; la veuve Pierre de Gilles; Estienne Lelous; Thomas Damours ; Pierre le M e ; Nycollas Menos; Girrard Racqu.llet; Jehan Bourdon ; la veuve M. Levassor. »

E. 3902. – 1 registre, papier, comprenant 3 cahiers de T5, 40 pt 8 feuillets, en toul 123 feuillets iu-i".

1540-1571 – Foresta ou de Longchamp (Fief de).  
– Etat de cens perçus, à lîlampes, par les religieuses de Longchamp, en 1340, 1561 et 1571. Les noms des Censitaires portés dans ces Etats se retrouvent dans les articles ci-après sous les trois dates susmentionnées.

E. 3903. (Liasse.) – 2 cahiers, papier donl 1 de 91 et l'autre de 41 feuillets in-4 n .

i.-.îî-mi». – Foresta ou de Longchamp (Fief de).  
– Extraits de déclarations d'héritages dépendant de la censive du couvent de Longchamp, tant à Elampes que dans les environs. – Extraits d'actes de même nature appartenant plus particulièrement aux années 1638 à 1642.

E. 3904. – i registre, papier de 78 feuillets in-4°.

i5so. – Foresta ou de Longchamp (Fief de). – Etat des cens reçus à Etampes, pour le compte des religieuses de Longchamp, par Bertrand Caresme, potierd'étain.leur receveur. Censitaires : « Antoine Marquet ; Aiilhoine " Bouteron ; André Durand, dict Aveline, boucher; » André Delorme; André Pinault ; Alexandre François, » sergent royal à Estampes ; Antoyne Caperon ; Bar- » Ihellemy Giron; Barthellemy Lemaire; Bernard

» Ourry ; Belaze Duparc ; Chreslophle Banouard,  
«boucher; Canlien Demolières; Claude Lelailleur;  
Seine-et-Oise. – Série E. –Tome II.

» Claude Jourdain, praticien ; Cantien Mothcux ;  
» Cantien Collcau, serrurier; Cantien Delage; Can-  
» tien Lhoste , Cantien Banouard; Claude Flarni-  
» chon ; Cantien Varnier; Claude Foresl ; Canlien Le  
» Loup ; Estienne Le Long ; Estienne Hardy ; Estienne  
» Guenels ; Estienne Moreau, boulanger; Estienne Se-  
» dilot; Etienne Boulevilain, tanneur; Estienne Da-  
» mours; Estienne Courcour, laboureur; Estienne le  
» Blanc, boucher; Eustasse Sertin ; Estienne Johannes;  
» Fiacrette Siraut; Florent Fournillon ; Ferry Boucher;  
» François Canivet; François Banouard ; François Lhoste,  
» vigneron; Fiacre Coullard ; François Locquereau, texier  
» en toiles ; François Petit, vigneron ; François Baron,  
» marchand; François Gransanleu ; François L'hosle;  
» François le Long; François Gaulier; François De-  
» lorme ; Geoffroy Johannes; Guillaume le Comte; Ger-  
» vais Delaporle ; Guillaume Macé, sergent royal à Es-  
» tampes; Girard Bou vain, tonnelier; Guillaume Galot;  
» Guillaume Guiard, tanneur; Guillaume Guigneleuf,  
» pasticien ; Guillaume Ourry ; Girard Raquillel, bou-  
» cher; Gilles Bivière; Gilles Chevalier; Guillaume de  
» la Main, homme de bras ; Guillemecte Sablon ; Gouvyn  
» Laumnsnier; Guillaume Poumct ; Guillaume Venard;  
» Guyon Iloticr; Georges Hamoys; Hervy Le Tanneur;  
o Hiérosme Hacte ; Hiérosme Godet ; Hiérosme Lechar-  
» ron, valet de chambre de la royne Ysabel; Hiérosme  
» Galot ; Jehan Manier ; Jehan Guérin; Jehan Baugirô,  
» boucher; Jehan Gucctard, drapier ; Jehan Melun ; Jc-  
» han Thibault; Jehan Fourre ; Jacques Denison ; Jehan  
» Gouvet, pottier d'estain ; Jehan Lambert, marchand ;  
» ' Jacques Lemaistre, boucher;JehanIlueresné,drappier;  
» Jacques de Lambon ; Jehan Gransenleu ; Jehan Payau;  
» Jeufiroy Bison; Jehan Marquet, l'esné; Jehan Letan-  
» neur ; Jehan Forest; Jehan Fournillon; Jehan Houy,  
» bourgeois; Jehan Leclere, l'esné; Jehan Dalliez, tainc-  
» turier; Jehan Pichon, sergent à Estampes; Jehan Si-  
» raut; Jehan Rondeau, boulanger; Estienne Musnier,  
» vinaigrier; Jacques Droullaut ; Jacques Lebreton,  
» chauldronnicr; Jehan Ourry, vigneron; Jehan Thi-  
» bault; Jehan de la Lucquezière, marchand; Jacques  
» Boutevilain, filz de delfuncl Jacques ; Jehan Demo-  
» hères, mercier; Jehan Moreau; Jehan Hue, drappier;  
«Jacques Bienvenu, mercier; Jehan Baron; Jehan  
» Rétif, l'esné, vigneron ; Jehan Aubert, dict Duplcssis,  
» tailleur de pierre; Jacques Perroteau, plasrier; Jehan  
» Moule; Jehan Leclere, laboureur; Jacqueline Giraudon,  
» veufve Pierre Morin; Jehan Lebret, l'esné; Jehan  
» Dorange; Jehan Marquet, vigneron; Jehan Boisseau,  
» cordier; Jehan Brunet, boulanger; Jehan Gobert  
» Jehan Hébard, parcheminier ; Jehan Legendre, vigne-

## ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

t ron; Jehan Bourdon; Jehan Billerant, filz de deiiunct  
 » Cantian Billerant; Jehan Dauton, vigneron, Jehan  
 » Gouvet; Jehan Hervé, charron ; Julien Regnard; Jac-  
 » ques Bouclier, vigneron; Jehan Foissard, boulanger;  
 » Jarqnes Brechemier, foulon; Jehan Gilbon; Jehan Sé-  
 » dilol; Jehan Ourry. vigneron ; Jehan Boucher; Jehan  
 t Tlnbaall; Jehan Buisson; vigneron; Jehan Rasle,  
 » laboureur ; Jehan Banouard, boucher; Jeulîroy Buis-  
 « son, filz de Guillaume; Jacques Touchart, boucher;  
 » Jacquetle Capperon, fille de feu Denis; Jacques Paris,  
 » marchand mercier; Jehan Gue?tard, le jeune; Jehan  
 » Guyon; la veufve Nicolas Y ver; la veuve Gervais Galot;  
 » Lionne! Buisson; la veufve Francoys Galot ; la veufve  
 » Simon Cléron ; la veufve Pierre Pénard; Lois Fortier,  
 » boulanger; la veufve Robert Bouvault; la veufve Lois  
 » Pierre; la veufve Jehan Boulin, diel Chartier; Lubin  
 » Brossart, charron ; la veufve Ferry Aleaume ; la veufve  
 » Jehan Sergent ; la veufve Cantien Hémerly; la veufve  
 » Jacques Texier ; les Doien et chappitre Sainte Croix;  
 » Lois Blanchard ; la veufve Jacques Billeraul ; la veufve  
 » Cantian Sainxard ; la veufve Basile Boutevillain; la  
 » veufve Pierre Hochereau ; Lois Hue; Loïse Dela-  
 » porte, veuve d'Anthoïyne Petit; Lubin Bézard ; la  
 » veufve Xrislophe Decroix ; Lois Banouard, cordonnier;  
 o la veufve Claude Fontaine; la veuve Jehan Duriz;  
 » Lois Chartier, charron ; Lois Chardon ; Lois Lhoste ;  
 » la veufve M> Pierre de Mazeaux, en son vivant, esleu  
 » d'Estampes; la vefve Pierre de Giles; la veuve Guil-  
 » laume Leconte ; Loys Banouard, boucher; la veuve  
 » M" Claude Paulmyer; la veuve Jehan Durandel ; Loys  
 » Lefèvre; Lionnet Gobert ; Marie Paulmier, veuve de  
 » Esprit Hacte, vivant, procureur du roy à Estampes;  
 » Macé Gentil, vigneron ; Michel Girard; Maurice Pi-  
 » naull; Marquet Pinault; Marie Lelong, veuve de Mi-  
 » chel Soignant ; Martin Cochon, boucher; M» Barlhé-  
 » lemy Martial, advocat à Estampes; M» Jehan Lever-  
 » rier; s r de Vilemartin; M Jehan Levasseur, procu-  
 » reur ; Michel Chrestian ; M" Nicolas Petau, bailly d'Es-  
 » tampes; Michel Perrot; M c Pierre Legendre, curé de  
 « Nostre-Dame ; M c Philippes Bastart, procureur; Marie  
 » Hervile, maréschal ; M" Pierre Lamy, avocat à Es-  
 » tampes ; Marion Motheux ; M Pierre Parent; Marion  
 » Pinault, veuve Cantien Liénard; Marin Forest; Marin  
 » Séneschal, marchand; Michel Guesdon, marchand; Ma-  
 » thurin Bachellot, diel Reverdy, savetier; M e Pierre  
 » Malvault, prévost général de Monsieur Danville;  
 » M Thomas Guextard, le jeune, contrôleur des tailles;  
 » Maistre Charles Tristan, auditeur des comptes à Paris;  
 » M c Cfirard Le Charron, bailly de Dourdan; M Tristan  
 » Le Charron, lieutenant du bailliage d'Estampes; Marie

» Siraut, veuve de Jehan Bailly; Martin Durandel;  
 » M e André Hobier, procureur; Marc Lignard; Messire  
 » Noël Lesourd; Mathurin Cocheteeaii; Michel Clément,  
 » vigneron; Marin Bougault; Mathurin Hardy, vigne-  
 » ron; M Pierre de Mazeaux, controlleur du grenier à  
 » sel; Nicolas Haudry; Noël Chartier; Noël Galot; Noël  
 » Hcurtault; Nicolas Plisson; Noël Marquet; Nicolas  
 » Menault, sergent; Nicolas Boudignon, vigneron; Ni-  
 » colas Haste, vigneron; Nicolas Mercier ; Oudin Guiard,  
 » charron; Pierre Ourry; Pierre Lebret; Pierre Pon-  
 » nille ; Pierre Forest, vigneron ; Pierre Lemaistre, cor-  
 » dier; Pierre Guérin; Penthaléon du Tertre; Pasquier  
 » Delorme; Pierre Guyard, tanneur; Pasquier Prieur;  
 » Philippe Paluau, boulanger ; Pierre Bihoust, marés-  
 » chai; Pierre Pusot; Pierre Hardi, laboureur; Pierre  
 » Mérigot, vigneron; Quentin Ourry; Quentin Bou-  
 » gault; Quentin Banouard, boucher; Robert Ourry;  
 » Richard Leclerc; Rouillet Chappe; Symon Lenoir;  
 » Symon Millet, boucher; Symon Guyot, boulanger;  
 » Symonne Ourry ; Symon Banouard; Symon Gervaise,  
 » drappicr; Thomas Hérault, barbier; Thibaut Rousier;  
 » Thomas Damours; Thomas Bidon. »

E. 3905. — 1 registre, papier, de 52 feuillets in- 4".

I59S. — Forestaou de Longchamp (Fief de). — Etal  
 des cens reçus à Etampes, pour le compte des religieuses  
 de Longchamp, par Pierre Degilles, prêtre, pour termes  
 échus en 1512 ou à échoira des années suivantes. Cen-  
 sitaires : « Anthoine Bouteron ; André Durant, dict Ave-  
 » Une, boucher; André Gobert, paticier; André Delorme;  
 » Anthoinette Bernier, veuve Estienne Notier; Alexandre  
 » Francoys, sergent; Anthoine Capperon; André Beau-  
 » vallet, talleur dabbitz ; Barthélémy Gyron; Biaise  
 » Desparc; Benoist Cocheteeau; Barbaut Papillon; Can-  
 » tien Moteux; Cantien Colleau, serrurier; Cantien  
 » Délaye; Cantien L'hosle-, Cantian Giraudon; Cantian  
 » Banouard; Cantian Barnier; Claude Charpentier,  
 » vigneron; Claude Boisseau ; Estienne Lelong; Estienne  
 » Hardi; Estienne Guenees; Estienne Boutevillain, tan-  
 » neur; Estienne Thibault; Estienne Courcour; Eus-  
 » tache Sertain; Estienne Metisnier; Estienne Joannes;  
 » Estienne Tommain; Esme Banouard, boucher; Ferry  
 » < Boucher; Francoys Banouard; Francoys Lhoste;  
 » Francoys Petit; Francoys de la Lucazier; Francoys  
 » Baron ; Fiacre Coullard ; François Locquereau, texier  
 » en toiles ; Francoys Grasenleu ; Francoys Troullard ;  
 » Ferry Vredet, boullenger; Francoys Hardy; Francoys  
 » Martin; Foursy Renoult, vigneron; Francoys Ba-

SÉRIE E. — TITRES DE FAMILLE (VAI.ORY).

307

» nouard; François Paulinier : François de la Measure:

» Guillaume Macé, sergent; Guillaume Guyarl, tan-  
 » neur; riuillaume Guineleuf. paticier: Cilles Chevalier:  
 » Girard Racquillet, boucher ; Georges llamoys; Guil-  
 » laume Yénard; Hiérosnie Le Charron, varlet de  
 a chambre de la Revue; Hiérosnie Gallot; Hiérosnie  
 a Sain\ard; Hiérosnie Racquillet: Jehan Manier; Jehan  
 » Guérin; Jehan Bougin, boucher; Jehan de Liun-  
 » bon, marchand; Jehan Mélim; Jehan Fourre;  
 » Jehan Thibault ; Jacques Denison ; JeulTroy Bisson :  
 » Jehan Tanneur; Jehan Uarq.net, l esné ; Jehan Houy,  
 » marchand; Jehan Leclerc, Fesné ; Jehan Rodeau; Je-  
 » han Poictevin ; Jacques Boucher, vigneron; Jacques  
 » Brécheniier, foulon ; Jehan Sédilot ; Jehan Gillebon ;  
 a Jehan Danton ; Jehan Gouvel; Jehan Hervé, charron ;  
 "Jehan Siraut; Jacques Droullault; Jehan Texier;  
 » Jehan de la Lucazier; Jacques Boutevillain ; Jehan  
 » Demolières ; Jehan Hue, marchand; Jehan Baron;  
 » Jehan Rétif, l'esné; Jacques Perroteau; Jehan Moule;  
 » Jacqueline Giraudon; Jehan Legendre; Jehan Hébanl.  
 » parcheniinier; Jehan Bourdon, eorroyeur; Jehan  
 » David ; Jehan Ourry; Jehan Jourdin, marchand épi-  
 » cier; Jehan Gouvet, quoroyeur; Cantian Bouchon;  
 » Jehan Boucher, vigneron; Jehan Thibault; Jehan  
 a Buisson, vigneron; Jehan Banouard, boucher; Jacques  
 » Touchard ; Jacques Paris, espicier; Jehan Guectard;  
 » Jehan Guyon; Jehan Foucquet; Jehan Gaballe, le  
 » jeune; Jeufroy Buysson, le jeune; Jehan Thiboult;  
 » Jehan Bouquain; Jacques Lelong, charron; Jehan  
 » Ourry; Jehan Thibault; la vefve Nicolas Yver; les  
 » hoirs Loys Forticr; la vefve Robert Bonault; Loys  
 » Lousle ; la veuve Jacques le Breton, chaudronnier; la  
 » vefve Ferry Alleaume; la veuve Jehan Foussard ; la  
 » veuve Bernard Ourry ; la vefve Thomas Hérault; la  
 » veuve Jehan Thiboult ; la vefve et hoirs Jehan Sergent;  
 » les Doyen et Chapitre Sle Croix ; la vefve Jacques Bil-  
 » larant ; la vefve et hoirs Cantian Sainxard; Loys  
 » Blanchard ; les hoirs feu Loys Hue ; Loyse Delaporte,  
 » vefve d'Anthoieue Petit; LulinBézard; la vefve Cres-  
 » tofle Décrois; la vefve Claude Fontaine; Loys Ba-  
 » nouard, cordonnier; la vefve Guillaume Le Conte; la  
 » vefve Jehan Durandel; Loys Lefèvre ; Lionnet Gobert;  
 » la vefve M° Loys de Monlqueron; la vefve Girard Bon-  
 «■ nin; la vefve Hervy Tanneur; la vefve M\* Pierre  
 » Lamy, advocat ; Loys Giraudon, tanneur; Lubin  
 » Ourry; Loys Banouard, boucher; Maistre François  
 » Colas, grénetier à Orléans ; Marie Paulmier, veufve  
 » de M Esprit Hacte, procureur du roy à Estampes; Mar-  
 » quet Pinault ; Marie Lelong, vefve de Michel Seignant;  
 » M e Pierre Hacte, advocat; Michel Girard; M c Jehan

> Leverrier, soigneur de Villemarlin ; M Jehan Le-  
 » vassor, procureur; Mess. Jehan Bézard. prebslre, curé  
 >> de Si Quentin de Bruères-les^SceUées; Michel Chiesr  
 ■• tian; M° Nicolas Petau, bailh d'Estampes; Michel  
 PerroL; Maistre Philippes Baslard procureur; Marie  
 Herville, maréchal; M 9 Pierre l'aient; Marion Pi-  
 » nault, veuve de (.ancien Léonard; Marin Sénéchal;  
 o Michel fuesdoa; Malhurin Bachelot, dit Revirdi.  
 û Malhurin donjon, jardinier: M c Claude Pichon, pro-

» cureur; M Pierre Malvault, prévost de monseigneur  
 » le Maréchal de Muntmoreii'V ; M. Charles Tristan,  
 o au liteur en la chambre des comptes à Paris; Martin  
 » Durandel; Marc Lignard; Malhurin Cocheleau; Marin  
 » Bougaull; Malhurin Hardi; Maitre André Hobier;  
 •> Maitre Pierre de Mazeaux, contrôleur du grenier à sel;  
 Malhurin Lucas ; -Marguerite Banouard, veuve Robert  
 » Leblanc; Michel Lambert; Noël Chartier; Noël Galot;  
 » ' Nicolas Plisson ; Noël Marrquet ; Nicolas Menaul, a  
 a sergent royal; Nicolas Hasle ; noble homme Philippe  
 » Delisles, Seigneur du Tronchay; Pierre Guérin; l'as-  
 » quier Delormes; Pierre Delonn^, bouclier; Pasquier  
 » Prieur; Pierre Bihourd : Pierre Mérigot; Pierre hardi;  
 » Pierre Hunger; Pierre Homard; Pierre Delespine,  
 » sergent; Pierre Enjubart; Pierre Voillon ou Vrillon;  
 » Pierre Fonlaine; Pierre Fourrier, boullenger; Pierre  
 a Hubert, maréchal; Quentin Onn\; Quantifl. Banouard;  
 » Robert Ourry; Richard Lcclere; Uouillet Chappe ;  
 » Robert Lambert; Simon Banouard; Sébastien Pierre;  
 a Thomas Bidon, Zacarie Colleau, serrurier.»

•

E. 3905 '. - 1 registre; papier, de 127 feuillets in i '.

15S0-164C. - Forestaou de Longchamp (Fief de).  
 - Minutes de déclarations passées au terrier de Foresla.  
 Les noms des déclarants se trouvent reproduits dans les  
 articles qui précèdent ou suivent celui-ci.

E. 3905\*. (Liasse.) - 2 gièces, parchemin, dont 1 registre de  
 166 feuillets in-f, 2 et 7 de tables el 151 de texte.

1600-1610. - Foresta ou de Longchamp (Fief  
 de). - Terrier du fief de Foresta ou de Longchamp. -  
 Déclarations passées par : Jacques Paris, marchand épi-  
 cier; Jean Texier, maçon; François Petit, vigneron;  
 Forcy Renoul; les héritiers Sergent; Michel Lambert,  
 marchand drapier ; Pasquier Prieur, marchand; Zacha-  
 rie Colleau « serruzier; » Louise Durand, veuve de Can-  
 tien Colleau; Pierre Pinel, laboureur; Jean Rousseau,

308

ARCHIVES DE SEINE-ET-01SE.

vigneron; Jérôme Sainsard, marchand épiciier ; Guil-  
 laume Yenard, laboureur; Canlien Coue, cordier; Pierre  
 Delorme, marchand; Ticrre Fournier, boulanger ; Jé-  
 rôme Raquillet, boulanger; Rose Sergent, veuve d'Es-  
 prit Thibault; Henri Fontaine, tonnelier; Claude Fo-

rest, marchand; Benoist Cocheteau, maçon; Canlien Bernier, vigneron; Marie Durand, veuve de Thomas Hurault ; Canlien Banouard, marchand boucher; Cantien Gobert, vigneron ; Pierre Enjubert, marchand; Nicolas Piisson, boulanger; Etienne Dclaage, vigneron; Bertraine Gallol, veuve de Jean Thiboussl; Jean Bailly, le jeune, vigneron; Biaise Bathereau, boulanger; François Troullard, vigneron; Marie Hochereau : veuve de Michel Guesdon ; Pierre Hubert, maréchal; Jean Dubois, charretier; Michel Chrestien, laboureur; Gervais Rapigeon, vigneron; Marie Ilenille, maréchal; Can. Garnicr, cordonnier; Barbault Papillon, tisserand ; Marie Ciraut, veuve de Jean Bailly; Claude Charpentier, vigneron ; Jean Thiboust, vigneron ; Etienne Hardy, laboureur; Jean Ourry, vigneron; Lubin Ourry, vigneron; Jean Clément, vigneron ; Jean Moulle, marchand ; Damienne David, veuve de Jacques Droullaut; Pierre Bihourt, maréchal ; Fiacre Amy, marchand ; Jean Delorme, fils de Pasquier; Georges Hamois, prêtre, curé de Sainl-Giles d'Elampes (23 décembre 1000); Jean Gué-lard, marchand et bourgeois; Guillaume Baron, marchand; Quenlin Banouard, marchand boucher; Christophe Leblanc, boucher; Léonarde Pelault, veuve de Louis de Monlgieron ; Jean David, marchand ; Jean Jourdin, marchand ; Philippe Baslard, greffier du baillage d'Elampes ; Canlien Girauldon, marchand et laboureur; François Danlonnet, laboureur; Louis Lhoste, vigneron ; Jérôme Testard, maire barbier et chirurgien; Jacques Alleaume, marchand, bourgeois d'Orléans; Ferry Penville, marchand drapier; Hélène Lelong, veuve de Pierre Delucazière ; Elienne Musnier, vinaigrier; François Marlin, marchand parcheminier; Michel Goujon, vigneron; Fiacrelle Cjrault, femme de Quentin Gallot; Cantienne Fleury, veuve de Jean Perrot , et Cantienne Fletiry, filles des feu Pierre Fleury et Cantienne Legendre; Noël Pierre, vigneron; Marie Saulmier, femme de noble homme François Collas, naguères grénelier du grenier à sel el gabelle d'Orléans; Marie Lelentier ou Leberlier, veuve de Pierre de Mazeaulx ; Huguetie Lecomte, veuve d'Etienne Thibault; Barthélémy Bonnet, marchand ; François Locquereau, tisseur en toile ; Mathurin Lucas, marchand hôtelier- tonnelier; Alexis Archambault, boulanger; Nicolas Thibault, marchand; Toussaint Godeau, marchand «grossier»; Siméon Banouard, Loucher; Ednie Banouard, boucher; André De-

lorme, vigneron ; Pierre Hervé, le jeune, charron ; François Brenier, vigneron; Geuffroy Buisson, vigneron; Jean Bailly, l'aîné, vigneron; Louis Ourry, vigneron; Jean Clément, le jeune, vigneron; Jeanne Halte, veuve de François Chéron; Michel Chrislien et Jacques Baron, laboureurs; François Herville, maréchal; Jeanne Hubert, veuve de Christophe Banouard; Etienne Holier, procureur au bailliage d'Etampes; Louise Legendre, veuve de François Delaunay; Marie Hue, veuve d'Etienne Boutevillain; Canlien Creslanlt, vigneron; noble homme Jean Lebeau, archer des gardes du corps du roi, et Simonne Buchon, veuve de noble homme Pierre Malvault; Sébastienne Fouquet, fille de Jean

Fouquet; Pierre Fontaine, vigneron; Jean Rouzier, marchand boucher; Jean Bézard, prêtre, curé de Brujères-les-Scellés (31 juillet 1604); Louis Noël, marchand; Jean Gouxel, tailleur d'habits; Jeanne Musnier, veuve de Biaise Desparay; François Hardy, vigneron; Hiérosme Gallot, vigneron ; Françoise Delamasure, laboureur ; Jeanne Rigault, veuve de Jean Rambert; noble homme Nicolas Couslé, lieutenant particulier au bailliage d'Etampes; Gervais Petau, bourgeois de Paris, et Hélène Petau, fille de feu noble homme Nicolas Petau, vivant bailli d'Etampes; Marguerite Bouclier, veuve de Louis Hémerly; Perrine Jubert, veuve de Jean Boucquin ; Simon Dieu, cardeur; Jean Bonnet, vigneron ; Antoine Bézard, vigneron ; Gabrielle Deserville, veuve de Louis Bézard; Marie Bouterou, veuve de Martin Hocquères; François Delorme, vigneron; Louis Ourry, vigneron ; François Troullard, vigneron ; Guillaume Pépie, laboureur; Guillaume Guiart, marchand et laboureur; Jean Gouvet, corroyeur; Catherine Lemaislre, veuve de Ferry Bredet; Françoise Halte, femme de Lucas Cracher, maire chirurgien et barbier, à Paris; Ambroise Morin, le jeune, clerc au Palais; François Morin, cardeur, et Marie Morin, enfants d'Ambroise Morin , l'aîné, et de Julienne Hochereau ; Gilles de Châillon, chevalier de l'Ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, baron d'Argentan, etc.; Damienne Bauldet, veuve de Damien Fizelier; Marguerite Dorange, veuve de Claude Fontaine; Nicolas Menault, marchand mercier; noble homme Jean Hardy, maréchal des logis du roi et de ses armées; Jean Bel lier, laboureur; Jacques Moussault, archer du prévôt des marchands d'Etampes; Zacharie Banouard, marchand ; Jean Beauvilier, receveur du domaine d'Etampes; François Paulmier, marchand bourgeois; Marie Audi an, veuve de Pierre Lamy ; Lambert Lambert, fils de Robert Lambert, marchand bourgeois ; Jean Denise, manouvrier; Pierre Hunger, bourrelier ; Can Doclie, marchand mercier;

SÉRIE E. - TITRES DE FAMILLE (VALORY).

Louis Banouard, marchand boucher; Louis Girauldon, marchand tanneur; Julienne Dubief, veuve de Médard Delosge, vivant chirurgien barbier; Jacques Cochon, marchand mercier; Fiacre Nonrry, vigneron; Jean Sauvegrace, vigneron; Malhurin Cocheleau, vigneron; François Delorme, laboureur; Jacques Mnnier, laboureur; Claude Montet, vigneron ; Jacques Mérigol, vigneron ; Denis Daymez, savetier; noble homme .Michel de Veillard, écuyer, sieur de Chesnay; André Guétard, marchand mercier; Pierre Banouard, marchand boucher; Marie Hue, fille de Louis Hue; Etienne Roulleau, sergent royal au bailliage d'Etampes; Jacques Le Vasseur, procureur aux bailliage et prévôté d'Etampes; Jean Thibault, vigneron; Ferry Ponville, marchand drapier; Arthus Le Maire, vigneron; Jacques Lhosle, vigneron; Marin De Lorme, vigneron; Pierre Barrelier, manouvrier; Guillaume Guérin, l'aîné; Jean Guérin, vigne-

ron ; Pierre Leblanc, laboureur; François Herville, maréchal; Jean Mercier, maréchal; Pierre et Jean Baron, laboureurs; Louis Bourdon, marchand; Pierre Boudeaulx, procureur au bailliage d'Etampes; noble homme Jacques Petau, conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel au baillage du gouvernement d'Etampes; Pasquier Bézard, vigneron; Thomas Maraiz, cordonnier; Jean Barillier, manouvrier. En tête de ce registre se trouve une table alphabétique « des noms et surnoms des dénommés au présent papier terrier;» il y en a une seconde à la fin du registre. Une des feuilles de garde est formée avec une « Table des sols et livres parisis. A Paris, chez Antoine de Vauconsains, marchand ordinaire du roy en la grand-salle du Palais, avec privilège du roy, 1637. « Cette table en papier est collée sur parchemin. — Original des lettres de terrier données par le roi à Paris, le 24 mars 1604.

E. 3906. (Liasse.) — 2 cahiers, papier, l'un de 9, l'autre de 23 feuillets in-i".

1600-1601.— Foresta ou de Longchamp (fief de). — Déclarations d'héritages tenus à cens, des religieuses de Longchamp, à Etampes et aux environs, passées par devant Pierre de Lambert, notaire et principal tabellion des ville, bailliage et duché d'Etampes, par :  
o Salomon Lesage, marchand espicier mercier; Bené  
o Villemaire, laboureur; Claude Charpentier, manouvrier; Pierre Petit, messenger; Jean Gouslier, chirurgien ; M. Jacques Pousse, bourgeois de Paris ; Pierre  
» Danonville, messenger de la ville d'Estampes ; François  
» Girauldon; Gabrielle de Viliois, veuve de Jean Baudet,

3011

» archer en la maréchaussée d'Estampes ; Marie Beaudouin, veuve de Pierre Foircst, M<sup>o</sup> tonnelier à Estampes; Guillemctie Hardy, veuve d'IIuguet Gouvet,

- vigneron ; Périne Bourdier, veuve de Pierrede Lorme, vigneron, Eslienne de Lage, laboureur; Nicolas

» Bailly, laboureur ; Jean de Lorme, vigneron ; Quantin Bailly, vigneron; Nicolas Clément, vigneron ^Françoise de Muret, veuve de François Ganivet, marchand ;  
< Martin Guiard ; honorable homme Claude Petit, marchand cabareslier; Damien Huguet, M« maçon ; Jehan Balle, vigneron ; Denis Thomas, laboureur; Médarde  
» Gaudrille, veuve de George Maury, berger ; noble  
» homme Thibault Martin sieurde Souplainvilie, officier  
» du roy ; Anne Guyot ; Jean Ollivier, vigneron ; Marie  
» Durand, veuve d'Anthoine Roger, sergent royal à Estampes ; Marguerite Bouchel, veine d'Accurse Dupré,  
» procureur ès-sièges royaux d'Estampes; Jeanne Roullier, veuve de Jacques Petit, manouvrier ; Pierre De-

» gast, marchand ; Allain Grenier, M<sup>e</sup> chirurgien ;  
 » François Gillibon, laboureur ; Nubie homme Jacques  
 » Vincent, avocat en parlement, conseiller du roy,  
 » esleu en l'eslection d'Estampes ; Nicolas Plisson,  
 « marchand taneur ; Gérosrae Poudrier ; Elizabeth Hes-  
 » me, veuve d'Alexandre Jacquet, marchand taneur ;  
 » M e Pierre Pelault, preslre ; M. Claude Le Vassort, pro-  
 » cureur és-siôgcs royaux d'Estampes et substilud de  
 » Monsieur le procureur du roy ; Jean Baron, laboureur ;  
 » Lucresse Jousselin, dame baronne de Bouville, Fra-  
 » cheville etautres lieux, veuve messire Estienne Jappin,  
 » conseiller secrétaire du roy ; Louis de Croix et Pasquier  
 » Horry, marguilliers de l'œuvre et fabrique de Saint-  
 » Quantin de Brières-les-Scelloez ; Jean Levéville,

- M<sup>e</sup> cordonnier ; Claude Duphay, laboureur ; Pierrede  
 » la Scelle, vigneron ; Denis Billan, laboureur ; Antoine  
 » Lebrun, M boulanger-pâticier ; M. Claude Fontaine,  
 » i prebstre, curé de Saint-Pierre d'Estampes et chanoine  
 » de Sainte-Croix ; Théodore Morant, archer en la ma-  
 » rechaussée d'Estampes, honorable homme Bodolphe  
 » Gaudeau, marchand espicier, bourgeois de Paris ; ho-  
 » norable homme Jean Gabaille, marchand bourgeois  
 » d'Estampes ; l'asquet et Pierre Aury, laboureur ; ho-  
 » norable homme Anthoine Thibmlt, receveur de mes-  
 » sieurs les Célestins de Marcoussis ; Nicolas Menault,  
 » sergent royal à Estampes ; Michel Le Muret, M 6 cliir-  
 » rurgien, noble homme Claude Goussard, officier du  
 » roy ; Janue Lauquet ; Nicolas Thibault, marchand  
 » bourgeois d'Estampes ; Michel Piron, marchand à  
 » Dourdan , dame Catherine Hubert, veuve de noble  
 » homme Pierre Meusnier, receveur des tailles, control-  
 » leur et esleu en l'élection d'Estampes ; Noble homme

310

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» Jean Baron, commissaire ordinaire des guerres ; ho-  
 » norable nomme Pierre Crochard, bourgeois d'Estam-  
 » pes ; M. Nù-olas Guiol, procureur és-sièges royaux

i\*Ksla»pes ; Claude Muhy, marchand espicier ; dame  
 » . Renée Aleaume, veuve de noble homme Jean Dubois,  
 , esleu en l'cslection d'Estampes ; Bazille Delorme, M 9

Menuisier, révérend père don Jean Boucquet, religieux  
 » . de la congrégation de St-Paul, dite Barnabite ; Mar-  
 » . tin Marceau. M<sup>e</sup> maçon en piastre, couvreur en thuille  
 » . et ardoise ; Simon Houllier, marchand boucher ; Jean  
 » Thiboust. laboureur ; noble homme Sébastien Bredet,  
 » » lieutenant en la prévosté d'Estampes ; Jean Bichebois,  
 » escuyer, garde du corps de Monsieur le duc d'Anjou,  
 « frère unique du roy ; vénérable et discrète personne  
 . Mazart Auroux, prestre, religieux, ministre du cou-

>. vent de la Sainte-Trinité, à Estampes; Simon Devost,  
» marchand; Pierre Legendre, marchand espicier;  
» Pierre Aury, vigneron ; vénérable et discrète personne  
» Messire Jean du Chesnay, curé de Saint-Basile d'Es-  
» tampes; Jeanne Caillou, veuve de Nicolas Baron, la-  
>> boureur ; Claude Leblanc, marchand hostellier ; Jac-  
o ques Leblanc, marchand boucher ; Quentin Leblanc,  
a marchand boucher ; Jacques Fouquet, M 6 charon ;

Pierre Moussaull, arche en la maréchaussée d'Estam-  
» pes ; Jeanne Bréard, veuve de Pierre Bredet, M" boul-  
» langer; Pierre Bouveau, M e boullanger ; Jean Daus-  
» sin, marchand boucher ; Mathurin Archambault,  
» marchand ; Cantien Brossard, laboureur ; François  
■ Péroche, marchand ; Claude de Laislan, chartier; Ro-  
» bert Le Clerc, laboureur; Cantien Carnevillier, M.  
» Maréchal; Michel Taneur, laboureur; M. Jean Roger,  
>> procureur ès-sièges royaux d'Estampes ; noble homme  
» François Cordelz esleu en Teslection d'Fstampes; noble  
>> homme Jean Peschard, escuier, sieur de Lespines;

Marie Horry, veuve de Jean Charpentier, vigneron ;  
» Cantien Forest, vigneron ; Daraienne Forest ; Antoine  
» Sannoix, M» menuisier; Marie Bivet, veuve de Noël  
» Boulet, M e appoticaire ; Claude Villemaire, M e maré-  
\* chai : Guillaume Desange, marchand mercier ; Claude  
» Melun, M bourrelier ; Rodolphe Guyard, marchand  
» mercier; il. Henry Pinguenet, greffier au bailliage  
» d'Estampes, boureier de l'œuvre et fabrique de Saint-  
» Bazille d'Estampes ; François Michau, M e boullanger ;  
.» Cancien Carneville, messenger ordinaire de la ville  
>> d'Estampes à Paris et Jacques ToucharJ, laboureur ;  
» Louis Picard, sergent royal à Estampes ; Marie Gui-  
a bourt et Anne Thibault ; Pierre Michellet, M\* tailleur  
« d'habits ; dame Catherine de la Lucazière ; Pierre  
» Laumonier, l'aisné, marchand ; noble homme, M. fié»

déon Percheron, conseiller et avocat du roy en l'es-

lection d'Estampes ; Anthoine Lambert, sieur de Ro-  
chemont ; Jacques Flagis, vigneron ; François Hervis,  
M e maréchal; dame Adine Martin ; Jean Baugin, mar-  
chand bouclier , vénérable et discrète personne Char-  
les-Jean Charpentier, prestre, doïen, chanoine et bour-  
sier de la petite bourse de Sainte-Croix ; Anne des Ma-  
zeaulx, fille de deliunct honorable homme M Pierre  
des Malzeaulx, conseiller au grenier à sel d'Estampes ;  
Guillaume Banouard, marchand boucher ; dame Marie  
Paulmier, femme d'honorable homme M. François  
Collas, naguère grenetier du grenier à sel et gabelle  
d'Orléans ; Michel Lambert, marchand drapier, noble  
homme Jacques Pelau, conseiller du roy, lieutenant-  
général civil et criminel au bailliage et gouvernement  
d'Estampes » – Papier de perception des censives  
pour les dames relligieuses, abesse et couvent de  
Nostre-Dame de L'Humilité de Longchamps-lès-Saint-  
Cloud, en leurs censives d'Estampes et ès-environs,...  
suivant les déclarations et recognoissances... passées  
au nouveau terrier, commencé en Tannée 1651. »

E..3907

1 cahier, papier, de 37 feuillets in-4".

1604. — Foresta ou de Longchamp (Fief de). — Etat incomplet des cens reçus à Etampes, en 1604, probablement pour le compte des religieuses de Longchamp. Censitaires; « Cantien Yvernette; Cantien Godin ; CantienGobert; Cantien Hunger; Cantien Crestault ; Claude » Regnault; Claude Regnard; Cantien Gigot; Cantien » Marault; Clément Notier; Claude Goue; Claude Le- » conte; Claude Delaporle ; Claude Boyvin; Cantien Vé- » nard; Claude Sanson ; Denis Baudri; Didier Chenard; » Denis Martin ; Estienne Thomain ; Estienne Banouard; » Estienne Charpentier; François Delisle; François Vra- » ment; François Gabaille; François Ruet; François Hé- » méry ; François Martin ; François Carnevelier ; Fran- » çois Méri ; Guillaume Pépie ; Guillaume Guiard ; Gilles » Lebrun; Gilles Enjubert; Guillaume Lebrun; Guil- » laume Chambault; Guillaume Naudet; Gervais Guillot; » Heroi Fontaine; Henri Aussatre; Hiérosme Sainxard; » Jacques Baudouin; Jehan Chasseculier , apothic- » quaire ; Jehanne Guischarde ; Jehan Guyon ; Jehan » Moreau; Jehan Hersant; Jehan Delabarre; Jehan de » la Chasse; Jacques Paris; Jehan Moullé; Jehan Mignon; » Jehan Yver; Jehan Guyot; Jullian Begnard ; Joa- » chim Guérelin; Jehan Faye; Jehan Féron ; Jacques » François; Jacques Bruant; Jehan Racyne; Jehan Jul- » lian; Jacques Hémarde; Jehan Grenet; Jehan Dutrakt;

SÉRIE K. — TITRES DE FAMILLE LYALORYJ.

un

«Jehan Carnevillier ; Jehan Forest ; Jehan ille- ; » Jacques Thibault; Jehan Gobert ; Jacques Moussault ; » Jacques Maliet; Jehan Ollivier; Jehan Fauvct ; Jehan » Demollières ; Jehan Munier; Jehan Damours; Jehan » Roullier ; Jacques Lungnard ; Jehan Lelong; Jacques » Chauvin ; Jacques Maugard; Jehan Bouchain; l'aveufve » Eslienne Beauvillior; la veufve Jaejucs Ilémery; la » veufve Hervé Fleureau; la veuve Jacques Charron ; la » veuve J. Roisceufz; l'aveufve Ahel Dupuis; la wfffve » Rollant Boucquin; la veuve Cineian Guétinl; la » veuve Canlian Lamy; la veuve Damieu Fizelier; la » veuve Pierre de la Mare; la veuve François Piehoémas; » la veuve Colleau ; la venve Jehan Jouaneau; les héri- » tiers Jullian Joly; la veuve Jehan Regnanl; Lithani

» Garevillier; la veuve Richard Hunger; la veuve Jo-  
 » seph Brébant; la veuve Jehan Ilervi ; Loys Saillard ;  
 » la veuve Nicolas Louveau; la veuve Thomas Iléroull ;  
 •> la veuve J. Bari ; la veuve Etienne Baudri; la veuve  
 » Abel Chevrier ; la veuve Claude Courlillet; la Mine  
 » Jehan Charron; Loys Giraudon; Loys Banouanl;  
 » Laurent Prévost; la veuve Marin Del.ihaye; la veuve  
 a Mathurin Richier; Lucas Lhoste; la veuve Guillaume  
 » Chambault; la veuve Pierre Forest; la veuve M Es-  
 » tienne Charron ; la veuve M e Guillaume Vincent ; Lau-  
 » randJallant; la veuve Bussaint Sarradin ; la veuve  
 » Guillaume Cormier; les héritiers Jacques Boulhevil-  
 « lain; Michel Petit; Mathieu Rué ; M" llamois; M e Henri  
 » Dupré; Michel Lambert; Macé Besnard , sergent;  
 » M e SymonEgal; Michei Godin; Michel Petit; Michel  
 » Bouthevillain, le jeune; Martin Mercier; Mathurin  
 » Lhoste; Marin Guillot; M° Jacques Levassor ; Martin  
 » David; Michel Gilles; Nicolas Delahaje; Nicolas Plis-  
 » son ; Nicolas Legenet ; Nicollas Brières; Nicolas Baudet;  
 » Pasquier Prieur; Pierre Fontaine; Pierre Delorme:  
 » Pierre Yvernette; Pierre Injuberl; Pierre Dumenu ;  
 » Pasquier Robert; Pierre Thibault; Pierre Michel;  
 » Pierre Hunger ; Pierre Baron ; Pierre Baudry; Pas-  
 » quier Jourdain; Pasquier Injubert; Pierre Guérin ;  
 » Pierre Hémard ; Pierre Gaillard ; Pierre Godin ; Pierre  
 » Lorin; Pierre Brières; Pierre Chauvin; Pierre Lau-  
 » mosnier; Pierre Thomas ; Philippes Ilouillier; Pierre  
 « Forest; Pierre Baudri, le Jeune; Raoul Guy; Quantin  
 » Banouard ; Quantin Dutrait; Robert Meusnier; Symon  
 » Boucher; Symon Plisson; Symon Goussard ; Symon  
 » Lecoup; Toussaint Thiboust; Vincent Rousseau; Ypo-  
 » litte Leblanc.

K. 890S. - 1 registre, papier., de 230 feuillets m-i". dont plusieurs sent restés en blanc

I«I5. - Foresta ou de Longchamp (fief de). - Re-  
 gistres de déclarations censuelles passées, en 1615, pro-  
 bablement au profilées religieuses de Longcbamps, pour  
 les héritages sis à Elampesou aux enviions. Déclarante :  
 « Marin Archambauli, boullanger; An hé Delorme, vi-  
 » gneron; Anthoyne Bézard, vigneron; Adrienne Chan-  
 » délier, veuve d'honorable homme Berthélemj (.héron;  
 » André Quélard, marchand mercier; Ambroise Marin,  
 » le jeune, clerc au Pallais; François Morin, cardeur il  
 » Marie Morin, enffans d'Ambruisse Morin, l'esué, mar-  
 » chant; Bertrane Gallot, veuve de Jehan Thiboust ;  
 ■Biaise Batherieau , boullanger; Barbant l'apil-  
 " Ion, tixerant en draps; Berihélemy Bonnet, mar-  
 » chant; Canticn Coue, cordier ; Claude Forest,  
 » marchand; Cantien Vernier, vigneron; Canticn lla-  
 » nouard, marchand boucher; Ganlien Gobert, vigneron;  
 » Canticn Garnier, cordonnier; Claude Charpentier, vi-  
 » gneron jChristophle Leblanc, boucher; Cantien Giraul-  
 » don, marchand; CantienneFleui y, veuve de Jehan Perol;  
 o Cantienne Lemaistre, veuve de Ferry Brevet, boullan -  
 » ger; Cancien Crestaull, vigneron ; Cantien Doche, niar-  
 » chant mercier; Claude Monlet, vigneron; Damienne  
 » David, veuve de Jacques Droullault; Denise Legendrc,

» veuve de François Delaunay ; Damienne Bausset,  
 » veuve de Damien Fizelier, boullanger; Denis Daymes,  
 s savetier; EstienneDelaage, vigneron ; Eslienne Hardy,  
 «laboureur; Eslienne Musnier, vinaigrier; Edme lla-  
 » nouard, boucher; Maistre Eslienne Ilobicr, procureur  
 » au bailliage d'Estampes; Eslienne Pévilleau, sergent  
 » royal au bailliage d'Estampes ; François Petit, vigneron;  
 » Forcy Renoull, vigneron; François Boullard, vigneron;  
 » Fiacre Amy, marchanl; François Dantonct, labou-  
 » reur ; Ferry Pouville, marchand drappier; Fiacrette  
 » Cirault, de présent femme de Quantin Gallot, au par a-  
 o vaut veuve de Bernard Ourry; François Martin, mar-  
 » chant parchemynier; François Locquereaux, texier en  
 » ihoille; François Brenier, vigneron; François ller-  
 » ville, maréschal; François Hardy, vigneron; François  
 » Delorme, vigneron; François Troullard, vigneron;  
 » François de la Masure, vigneron; honorable femme  
 » Françoise Halte, femme de honorable homme Lucas  
 » Cacher, M chirurgien et barbier, demeurant à Paris;  
 » François Paulmier, marchand bourgeois d'Estampes ;  
 » Fiacre Nourry, vigneron; François Delorme, labou-  
 » reur; Guillaume Vënard, laboureur; vénérable et dis-  
 » crette personne M c Georges Hanioys, prebstre curé de

312

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» l'église Saint-Gilles d'Estampes; Guillaume Baron,  
 » marchand; Geuffroy Buisson, vigneron; Gabrielle  
 » Deserville, veuve de Louis Bézard ; Guillaume Pé-  
 » pie, laboureur; Guillaume Guyart, marchand et la-  
 » boureur : hault et puissant seigneur, messire Gilles  
 » de Chastillon, chevallier de l'ordre du roy, gentil-  
 » homme ordinaire de la chambre, baron d'Argen-  
 » ton, Chantemerle, etc. ; Iliérosme Sainsard, espicier :  
 » Hiérosme Raguillet boulanger; Helayrie Leblong,  
 » veufve de Pierre Delalucazière , marchand ; Hu-  
 » guette Leconte , veuve d'Estienne Thibault, mar-  
 » chant, Iliérosme Gallot, vigneron; Jacques Paris,  
 » marchand espicier; Jehan Texier, maçon ; Jehan  
 » Rousseau, vigneron; Jehan Bailly, le jeune, vigne-  
 <> ron ; Jehan Dubois, chartier ; Jehan Thiboust, vigne-  
 » ron; Jehan Ourry, vigneron ; Jehan Clément, vigne-  
 » ron ; Jehan Moulé, marchand; Jehan Delorme, filz de  
 » deiunct Pasquier Delorme, marchand ; Jehan Qué-  
 » tard, marchand et bourgeois d'Estampes; Jehan David,  
 » marchand; Jehan Jourdain, marchand espicier, Jac-  
 » ques Alleaume, marchand, bourgeois d'Orléans; Je-  
 >> han Bailly, l'esné, vigneron ; honorable femme Je-  
 » hanne Halte, veuve d'honorable homme François  
 » Chéron, bourgeois d'Estampes; Jehanne Hubert,  
 » veufve de Cristophe Banouard ; Noble homme M<sup>o</sup>  
 » Jehan le Beau, archer des gardes du corps du roy, de-  
 » meuranlà Estampes; Jehan Boucher, laboureur; Je-

» han Corice, marchand boucher; Messire Jean Bézard,  
 •> prebstre, curé de Bruyères-les-Scellez ; Jehan Gonnet,  
 » tailleur d'habitz ; Jehanne Musnier, veuve de Blaize  
 » Despnray; Jehanne Rigault, veuve de Jehan Bambert ;  
 » Jehan Bonnet, vigneron ; Jehan Gonnet, couvreur ;  
 » noble homme Jehan Hardy, maréchal des Logis du  
 » roy et de ses armées, demeurant à Estampes ; Jehan  
 » Bellier, laboureur ; Jacques Moussault, archer du pré-  
 » vost des maréchaux d'Estampes; Maislre Jehan  
 » Beauvillier, receveur du domaine d'Estampes ; Ju-  
 » lienne Dubref, veuve de Médard Delaroche, chirur-  
 •> gien et barbier, demeurant à Estampes ; Jacques Co-  
 » chon, marchand mercier; Jehan Sauvegrâce, vigne-  
 » ron; Jacques Musnier, laboureur; Jacques Mérigot,  
 » vigneron; Jacques Brossard, marchand; Loïse Du-  
 » rand, veufve de Cantian Colleau, serrurier; Lubin  
 » Ourry, vigneron ; Léonarde Pelault, veuve d'honora-  
 » ble homme M. Loïs Demouqueron, greffier de la pré-  
 » vosté d'Elampcs; Loïs Lhoste, vigneron; Louys  
 » Ourry, vigneron ; Loïs Nel, marchand ; Lambert Lam-  
 » bert, filz émancipé de Robert Lambert, marchand  
 » bourgeois d'Estampes ; Loys Banouard, marchand  
 „ boucher ; Loys Girauldon, marchand tanneur ; Michel

Dollon, laboureur; Michel Lambert, marchand drap-  
 pier; Marye Durand ; Marye Ilochereau, veuve de Mi-  
 chel Guesdon ; Michel Crestien, laboureur; Marya  
 Herville, maréchal ; Marye Cirault, veuve de Jehan  
 Bailly ; Dame Marye Paulmier, veuve de noble  
 homme M François Collas, naguôres grenetier du  
 grenier a sel et gabelle d'Orléans; honorable femme  
 Marye Lelectier, veuve d'honorable homme M" Pierre  
 Demazeaulx, controlleur de la Gabelle d'Estampes;  
 Michel Degoullons, vigneron ; Michel Crestien et Ja-  
 ques Baron, laboureurs ; honorable femme Marie Hue,  
 veuve d'honorable homme Estienne Boutevillain, mar-  
 chant; Marguerite Boucher, veuve de Lois Hémerly ;  
 Marye Bouteron, veuve de Martin Hocquereau ; Mar-  
 guerite Dorange ; veuve de Claude Fontaine, voiturier  
 par terre; honorable femme Marie Audren, veuve de  
 Pierre Lamy, avocat en l'Eslection et Gabelle d'Es-  
 tampes; MathurinCocheteau, vigneron; noble homme  
 Michel de Veillard, escuyer, sieur deChesnay ; Marye  
 Hue, fille de feu Loys Hue ; Nicollas Plisson, boul-  
 langer; Noël Pierre, vigneron; Nicollas Thibault,  
 marchand; noble homme Nicollas Cousté, lieutenant  
 particulier au bailliage d'Estampes ; Gervais Petau,  
 bourgeois de Paris, et Hélayne Petau, fille de feu no-  
 ble homme M e Nicollas Petau, vivant bailly d'Estam-  
 pes ; Nicollas Menault, marchand; Pasquier Prieur,  
 marchand; Pierre Pinet, laboureur; Pierre Delorme,  
 marchand; Pierre Enjubert, marchand; Pierre Hu-  
 bert, maréchal ; Pierre Bihoust, maréchal ; honora-  
 ble homme M c Philippe Baslard, greffier du bailliage  
 d'Estampes; Pierre Hervé, le jeune, charron ; Pierre  
 Fontayne, vigneron ; Perrine Jubert, veuve de Jehan  
 Boucquyn ; Tierre Hunger, bourrelier; Pierre Ba-  
 nouard, marchand boucher; Quantin Banouard, mar-  
 chant boucher; Roze Sergent, veuve de M Esprit

Thibault, procureur du roy en l'Eslection et Gabelle d'Estampes ; Servais Papigeon, vigneron ; Symon Banouard, boucher ; Sébastienne Foucquet, fille de defunclz Jehan Foucquet, vigneron, et de Jehanne Hémay ; Symon Dieu, cardeur ; Zacarye Banouard, marchand. »

E. 3909. — 1 cahier, papier, de 19 feuillets in-4°.

1Ga3-1G29. — ForestaoudeLongchamp(Fiefde).—  
Etat des cens reçus à Estampes, pour le compte des religieuses de Longchamps, par François Prieur, leur receveur en 1G23, de « Jehan Hersant ; Toussaint Go-  
» deau ; Symon Plisson ; Claude Delorme ; Estienne

SÉRIE E. — TITRES DE FAMILLE \ VLORY).

313

Musnier ; Pierre Bordes ; la veuve Esprit Thibault ; Louis Garnier ; la veuve Estienne Symon ; la veuve Symon Richard ; Jacques Tafoureau ; Gancieu Bouchon ; Jehan Barellier ; Pierre Hourry ; Jehan Houry : la veuve Jacques Beauvilliers ; Qnanlin Delorme ; Claude Cluirpenlier ; Morin Delorme ; François IV-lorme ; Pierre Bunger ; Jehan Thibault ; la veuve Michel Fontaine ; Jacques Lhoste ; Maurice Boucher ; Claude Drouillaull ; Jehan Jourdain ; Pierre Thiboust ; Jehan Prtil ; la veuve Jehan Moulle ; Marin Danton ; Guillaume Guyard, Jacques Brossard ; Jacques Boucher ; Pierre Fontaine ; Claude Forest ; Jehan Leclerc ; Estienne Roulleau ; Cantien Hardy ; Anne de Mazeaulx ; la veuve François Bernier ; Pierre Forest ; Claude Gandier ; Barbaull Papillon ; Jasque Moussaulx ; Pasquier Enjubard ; la veuve Jehan Bailly, le jeune ; Madame la Grenetière de France, par les mains de Nicolles Jubard ; Denis G-uiard ; la veuve Guillaume Mazayer ; Pierre Banouard ; la veuve Louys Bourdon ; Jehan Guérin ; Jehan Guyard ; Jehan Sergent ; Jehan Bourdeaux ; Jehan Bonnet, Hiérosme Charpentier ; « en 162i, » de la veufve Jehan Moullé ; Simon Plisson ; Pasquier Fnjubert ; Jehan Hersant ; la veufve M Esprit Thibault ; la veufve François Delalucazière ; Estienne Musnier ; Cantien Bouchon ; M e Pierre Colleau ; Claude Forest ; la veuve Ferry Bradet ; Claude Drouault ; la veuve Jehan Gaudet ; François Hardy ; Pierre Hunger ; Jehan Leclerc ; Louis Houry ; Jacques Tafoureau ; Pierre Houry ; Jehan Thibault ; Maurice Boucher ; Pierre

Regnard ; la veufve Monsieur Blaisot ; la veufve Louis Bourdon ; Estienne Roulleaux; François Gênaît ; Fiacre Coullard ; Jehan Barrelier; les anfans M Médard de la Roche ; Jehan Houry ; Philippe Lemaire ; Anne de Mazeaulx ; Louys Banouard : Pierre Séjourné; la veuve Ferry Poniile ; I^ouys Guesdon : Jehan Boqin ; Quantin Benouanl ; Cantien Bonnaurdon; Marin Doton; Sébastien Marin: Phillehert Giron; Barbault Papillon; les héritiers de Michel de Rimbert ; Hiérosme Sainxard ; Ferry Delorme ; Claude Charpantier; Pierre Delorme ; Pierre Forest ; Guillaume Guiard; Jacques Moussaulx; Jehan Menault ; Jehan Clémant ; A. Parent ; Jehan Thibault; la veuve monsieur Lescuier Lelong; Zacarie Banouard; Pierre Banouard; Jehan Bertier; Jehan ' Guyot; les héritiers de feu M. Charles Godin ; Jasque i Louste; Michel Crestien ; Jehan Bonnet; Jehan Petit; i la veuve Louis Hémerj; Denis Hémerj ; André de i Lage; Madame la Grenetièrre de France, par les mains i de Nicollas Jubart, son facteur ; Pierre Baron: Pierre Seine-et-Oise. — Série E. — Tome II.

Vénai «1 : Symon Hunger; Monsieur le prévosl des marchands d'Estampes; les héritiers de feu Pierre Chevesier; la veuve Nicollas Menault; » en tf>-2.">, de « Jehan Hersant: Pierre Regnard; Jehan Guérin; François Delorme; Cantian Brossard ; Marin Calot; monsieur Plumet; Christophle le Blanc : la veuve Jehan Thibault ; Pierre Banouard ; Pasquier Enjubart; la veuve François Delalucazière ; Jehan Vénard; la veuve Estienne Roulleau; Pierre Fontaine; Pierre Baugin ; Estienne Musnier; Jehan Bourdeaulx; la veuve Jehan Mouslé : Jehan Leclerc; la veuve Jehan Bessard; Cantian Hardy; Claude Drouillault; la veuve Simon Richard, le jeune; Jacques Coucher; Estienne Délaye; Simon Plisson; la veuve Ferry Bredet; Claude Forrest; Zacarie Colleau; Cantien Colleau; la veuve Madame Esprit Thibault; Pierre Hunger; Pierre Delorme ; la veuve Estienne Simon ; la veuve Guillaume Marais; la veuve Jehan Gouvet; Jehan Menault; Cantian Doche; Louys Gaudon: la veuve François Crestault; M e Guillaume Cousté; Jehan Baron; Pierre Baron; Jacques Louste; Cantien Bouchon; Jehan Barrelier; Jehan Houry; Pierre Houry; François Trouillard; Jacques Tassoureau ; François Hardy; Cantien Bonnaurdon; Marin Daulton; Marie Barrelier, femme de Pasquier Bézard; André île Laye ; Pierre Forrest; Charles le Gros; Denis Hémerj ; Jehan Beslier; la veuve Louis Hémerj; Jehan Guiot; la veuve Ferry Ponnille; Louis Banouard; Louis Petit; Proies Gouvet; Phillehert Giron; Jehan Clément; Pierre Thibousl; Cantien Delorme; Marie Delorme; Fiacre Coullart; Jehan Thiboult; Morice Boucher; la veuve M c Philippe Thibault; la veuve André Fontaine; Anne de Mazeaulx; Barbault Papillon; Jehan Baugin; les héritiers Michel de Rimbert; Hiérosme Sainsard; la veuve Estienne Hardy; Sébaslin Marin; Jehan Thibault; Gédéon Lévesque; Claude Delorme; Jacques Brossard ; Zacarie Banouard ; Claude Charpan-

tier; Pierre Leblanc; la veuve Toussai net Gaudeau: Jasque Questart; » en 1626 et Hi27, de : « A. de Ma-zeaulx; la veuve M' Esprit Thibault; la veuve Cantian Bonnardon; Claude Droullault ; Estienne Meusnier; maistre Pierre Colleau; Pierre Fontaine; la veuve François de la Lucazièrc; Hiérosme Charpentier ; la veuve François Crestault; Jehan Houry; Pierre Houry; la veuve Simon Plisson; la veuve Jehan Gouvet; Jehan Barrelier; les héritiers Michel Crestian ; la veuve Louys Hémercy; Pasquier Prieur ; Jehan Leclerc; Monsieur Plumet; la veuve Toussiinct Gaudeau; Christofle Leblanc; Mademoiselle Blaisot; monsieur l'esleu Duboys; la veuve Estienne Simon;

in

314

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» Pierre Hunger; la veuve Simon Richard; Jehan Me-  
» naulx ; la veuve Ferry Bredel ; Pierre Bredet; Pasquier  
o Enjuhard ; Pbillbert Giron; Jacques Tafoureau ;  
» Claude Charpentier ; Jehan Thiboust; Pierre Thiboust;  
» Maurice Boucher; Denys Ilémery; Jehan Bouvet;  
» François Hardy; Jehan Gillebard; la veuve Jehan  
» Bailly; André de Laye; Estienne de Laye ; Jehan Bo-  
» gin; la veuve du Petil Escu ; Claude Hémard ; Morin  
» Gallot; Marin Doton ; la veuve Michel Crestian ; les  
héritiers Jehan Bellier; Jacques de Leslan; Fiacre  
» Coullard; la veuve Protès Gouvet; les hoys Lubin  
» Btoury; Cantian Brossard; François Troullard ; Marin  
» Ollivitr; Jasque Jolivet; Claude Dandrille; François  
» Chesnier; Jehan Bourdeau; la veuve Eslienne  
» Hardy; Marin Delorme; Quantin Delorme ; la veuve  
» Jehan Moullé; la veuve Arthus Lelong; Barbault Pa-  
» pillon; la veuve André Fontaine; Jehan Guiot; les  
» héritiers M Charles Godin; Louys Banouard; Jelian  
» Baron ; Louys Girodon ; Gorge Hamouys; les héritiers  
» Canlian Banouard; les héritiers Quantin Banouard;  
» la veuve Jehan Banouard ; Cantien Boudeaulx; les hé-  
» ritiers de feu Madame la Grénelière par les mains de  
» Monsieur Baron, l'un des héritiers de la succession;  
o Pierre Baron ; Pierre Petit; la fille de feu Simon Ba-  
» nouard; Monsieur le prévost des mareschaux; » en  
1628, de : « Pierre Coue ; Jehan Hersant; Marin Bos-  
» ton; Jehan Thiboult; la veuve Jehan Gouvet; la  
» veuve Ferry Ponville; Jehan Leclord; la veuve Simon  
» Richard; Marin Gallot; Pbillbert Giron; Estienne de  
y> Laves ; François Troullard; Pierre Fontaine ; Pierre  
» Bogin; la veuve Ferry Bredet; Claude Charpantier;  
» Loys Girodon; Jehan Menault ; Jehan Barrelier;  
» Pierre Thiboult; Chrislofle Leblanc ; Pierre Bagera;  
» Eslienne Meusnier; Claude Drouillaud ; Fiacre Coul-  
» lard; la veuve François Crestault; Pierre Hunger;

» Monsieur Plumet; Jasques Enjubard; la veuve Henry  
 » Banouard; la veuve Estienne Simon ; la veuve Tous-  
 « saint Godeau; Anne de Mazeaulx; M" Guillaume  
 » Gouste; Cantian Colleau; Guillaume Guiard; Cantien  
 » Boudeaulx; François Herville; la veuve Blaize Déparé ;  
 » les héritiers Quantian Banouard; la veuve Estienne  
 r> Roulleau; Monsieur Gilles; François Hardy ; Jacques  
 » Jollivet; Jehan Hourry ; Cantian Brossard; Pierre  
 » Houry; Marin Delorme; Jehan Thibault; André de  
 » Laye; Denys Hémory; Jehan Bailly; Jasques Gallot;  
 » la veuve Simon Plisson ; Quantin Delorme ; Pierre  
 » Forest; Pierre Bondonneau, le jeune; François Mo-  
 » theulx ; la veuve Cantian Bouchon; les héritiers Es-  
 d tienne Boutevillain ; ta veuve Jehan Banouard, du  
 » Petit Escu; la veuve François de la Lucazière. »

E. 3908. — 1 rallier, papier, de 10 feuillets in-4°.

(«S» ig io — Foresla ou de Longehamp (Fief de).

— Répertoire informe des acquisitions faites, en la cen-  
 sive des religieuses de Longehamp, à Etampes, de 1629  
 à 1(340, par : « Monsieur Gous?art; Madame Hélène de  
 » Rocberaont, le prévost des marchans; Monsieur Godin,  
 » procureur du roi en l'eslcclion; Symon Houlier;  
 » noble homme M° Johan Duboys; Jehan Bailly ; Claude  
 » Delorme; Sebaslienne Fouquet; Anihoin Garnier;  
 » Jehan Baron; Michel Boucher; François Gillebon, la-  
 » boureur; Pierre Marseille; Symon Jullian, boullan-  
 » ger; Marin Guyot; Jehan Denise, marchand hostellier  
 » à Estampes; M e Pierre Bredel, escuyer, sieur de  
 » Sainte-Marye; Yves Jacquet, marchand, laboureur;  
 » Michel Girard ; Jehan Danlon ; Louis Gaudouin ;  
 » noble homme M. Ferry Gervaize; Jehan Bailly, le  
 » jeune; Louys Dorbelet; Monsieur le lieutenant Lau-  
 » reau; Pierre Bredet, boullanger; Mathurin fmbault;  
 » la veuve Pierre Hémard; Nicollas Jollivel; François  
 » Hardy. »

E. 3909. — 1 ealier, papier, de 24 feuillets in-4°.

■ G30-1G40. — Foresla ou de Longehamp (Fief de).

— Etat incomplet des cens reçus à Etampes, pour le  
 compte des religieuses de Longehamp, en 1630 et années  
 suivantes. Censitaires : « Cantien Girauldon; Charlotle  
 » Goron; Claude Hémart; Claude Drouleau; Claude  
 » Dandrille; Cantien Colleau; M e Claude Vincent; Can-  
 » tien Crestault; Cantien Doche ; Canlien Bouchero;  
 » Charles le Groust; Cancien Bondeaux; Cancien Bros-  
 » sard ; Charles Dumé ; Claude Delormes ; Charles Mo-  
 » reau; Claude Montel, vigneron ; Denis Martin ; Denis  
 » Dayme, savetier; Denis Hémery ; Dreux Guiart, Da-  
 » niel Banouard ; Estienne de Laage, vigneron; Estienne  
 » Delabaye; Esme Banouard, boucher;. Estienne Meus-  
 » nier; Estienne Charpentier; François Delorme ; Farci  
 » Renoult; François Troillard; François Bouville; Fran-  
 » çois Horry ; François Chardon ; Fiacre Amy, mar-  
 » chand ; François d'Authonnet; Ferri Pouville, mar-

» chand drappier; Fiacrelte Avault, femme de François  
 » Martin, marchand; François Loquereau, texier; Fran-  
 » çois Herville, marchand ; François Hardy, vigneron ;  
 » François Delorme, vigneron; François de la Masure,  
 » vigneron ; François Paulmier, bourgeois d'Estampes;  
 » Fiacre Maury, vigneron; M. Ferry Gervaise ; Fiacre  
 » Coillart ; François Cbesnet ; François Moteux ; Fran-

SÉRIE E. — TITRES DE FAMILLE (VALORY).

315

» çois Gillebon ; Françoise Hacle, veuve de Lucas Cro-  
 »> chart; Maistre Georges Ilamouy, prebstre, curé de  
 » Saint-Gilles d'Estampes; Guillaume Baron, marchand;

» Geoffroy Buisson, laboureur; Guillaume Banouard ;  
 » Gabrielle Uesarville, veuve de Louis Bézarl; Guillaume  
 » Pépie ; Messire Gilles de Chaslillon; Gédéon Chardon;  
 «Gabriel Baslard; Gédéon Lévesque; M" Guillaume  
 » Costé ; Guillaume Gouvel ; Gérôme Sainsart ; Guil-  
 » laume Guiard ; Georges Hamouy ; Guillaume Morans,  
 «cordonnier; Guillaume Bourdeaus; lliérosme Char-  
 » pentier, bouclier; Hiérosme Baquillet, boullangcr;  
 » Hélaine Lelong, veuve de Pierre de la Lucazière, mar-  
 » chaud; Jacqueline Lecomple, veuve d'Estienne Thi-  
 » bault, marchand ; Hiérosme Gallot, vigneron; Jacques  
 » Gouvet; Jacques Buisson; Jehan Texier, ntasson;  
 » Jehan Bail I y, gendre de Jehan Bonnet; Jehan Rous-  
 » seau ; Jehan Bailly, le jeune; Jehan Dubois, chartier;  
 » Jehan Houry; Jehan Clesmant, vigneron; Jehan Moullé,  
 » marchand; Jehan Détonne, filz de deffunct Pasquier ;  
 » Jehan Jourdin, inarchant espissier; Jacques Alleaume,  
 » marchant, bourgeois d'Orléans; Jehan Baillif, l'esné ;  
 » Jehan Thibault; Jehanne Hubert, veuve de Christolle  
 » Banouard; Jehan Boucher; Jehan Rossier, marchant  
 » Loucher; Jehan Gouvet, tailleur dabilz; Jehanne Ri-  
 » gault, veuve de Jehan Rimbert ; Jehan Gouvet, cour-  
 » roieur; Jacque Moussault, archer du prévost des maré-  
 » chaux d'Estampes; M. Jehan Beauvillier, recepveur  
 » du domaine d'Estampes ; noble homme Jehan Fou-  
 » drier; Jehan Denise, manouvrier; Jacques Cochon,  
 » marchant mercier; Jehan Sauvage, vigneron ; Jacques  
 » Delestan ; Jacques Meusnier ; Jacques Mérigot, vigne-  
 » ron ; Jacques Brossard, marchand ; Jehan Cave ; Jehan  
 ■» Hersent; Jehan Tlnboust ; Jehan Leclerc; Jacque Me-  
 » nault ; Jehan Guérin ; Jehan Menault ; Jehan Léves-  
 r> que ; Jehan Barrclii r ; Jehan Baron ; Jehan Carratier ;  
 » Jehan Boudreaux ; Jacques Jollivet ; Jehan le Maud ;  
 » Jehan Ourry; Jacques Guestart ; Jehan Gillet; Jehan  
 » Thiboust ; Jehan Mercier ; Jehan Bonnet; M. Jehan  
 » Canivet; Jehan Ilourry, le jeune; Jehan Bailly, l'esné;  
 » noble homme M« Jehan Dubois; Jehan Tourneville;  
 » Jacques Gallot ; Jacque Touchart ; Jacque Petit; Jehan  
 » Petit; Jehan Chesnay; Jacque Thalloulleau et Mathu-

» rin Delorme ; Jacquenon Boucher; Jehan Gillebert;  
» Jacques Moussault; Jehan Papillon; Louise Durant,  
» veuve de Cantien Colleau, seruzier; Louis Darbclet ;  
» Lubin Hourry; Louis Lhoste, vigneron; Louys Nel,  
» marchand; Monsieur le prévost des maréchaux, nommé  
» Lambert Lambert, filz de Robert Lambert, marchand  
» à Estampes ; Damoizelle Simonne Goussart, veuve de  
» noble homme Antoine Lambert; Louys Giraudon ; la

» veufve Ferrj Pouville; la veufve Louys Bourdon; la  
veuve Sim n Richard ; la veufve François Hourry ; la  
veuve Jehan Imbault; la veufve Jehan Banouard; les  
» héritiers Jehan Bellier el Pierre Bar eron ; la veufve  
■ François Crestault; Léonard Cave; Louys Gaudon; la  
> veufve Eslienne Simon ; la veuve Toussaincf Gau-  
o deau; Louys Petit; la veuve Jacques Delahaye; la  
>■ veufve Salomon Lesage; la veuve Boudon : la veufve  
» Estienne Roulleau : la veuve Jehan Boucher : les héri-  
i tiers Quanti o Banouard (qui) sont, Henry Banouard,  
» Jehan Banouard et Jehan Tourneville; la veuve Gé-  
» ranime Floquet; Louise Garnier; la veuve ('ancien  
» Boudon; les héritiers Estienne Boulhevillain; la  
» veufve de Jehan Banouard du PetitEscuz; la veufve de  
» M. Philippon Thibault : les héritiers Houry Fontaine;  
» la veuve Pierre Hémard, la veuve François Delalu-  
» cazière ; les héritiers madame de la Boche; les doyen  
» et chapitre de Sainte-Croix, la veufve Jehan Moullé;  
» la veufve Estienne Hardy ; Louys Hourrj : h'- uéri-  
» tiers Charles Goddin; la veufve Estienne Simon; la  
» veufve Louys Blassot ; Louys Delacroix ; la veuve Mi-  
chel Crestien; la veufve Arlheux Lelong; Lubin  
» Ilourry; la veufve André Fontaine; les héritiers ma-  
» dame la Grénetière; M<sup>o</sup> Léon Laureau ; Michel Dollon,  
» laboureur; Marye Durand, veuve Thomas Drault ; Mi-  
» chel Baron ; Marye Hochereau ; Michel Guesdon, mar-  
» chand, bourgeois d'Estampes ; Michel Zunel ; Marye  
» Cirault, veufve Jehan Bailly; Michel Goullons, vigne-  
■> ron; Michel Crestien ; honorable femme Marye Hue,  
» veuve de Michel Boulhevillain ; Michel Bihours; Mar-  
» guérite Boucher, veuve de Louys Hémery; Marie  
» Bouteroue ; Margueritle Dorrangc, veuve de Claude  
» Fontaine; Michel Boucher; Mathurin Imbault ; hono-  
» rable femme Marye Andrieu, veuve de M. Pierre  
» Lamy, avocat en l'élection d'Estampes; Mai in Guyot ;  
» noble homme Michel de Veillard, escuyer, sieur Du-  
» chesnay; Marin Daulthon; Marin Gillot; Morize Bou-  
» cher ; Mathurin Motcux ; Marin (lllivier; Monsieur  
«Gilles; M c Michel Plumet; Gallot; Nicollas Plis-  
» son, boulanger; Noël Pierre, vigneron; Nicolas Thi-  
» bault, marchand; noble homme M. Nicolas Cousté,  
» lieutenant particulier au baillage d'Estampes ; Nicollas  
» Clémant; Nicollas Lamy; Pasquier Prieur, marchand;  
» Pierre Pinet, laboureur; Pierre Delorme; PierreAmy;  
» Pierre Leblanc ; Pierre Henjubert, marchand ; Pas-  
« quier Enjubert et François Durant; Pierre Hubert,  
« maréchal; Pierre Bibourt, maréchal; Pierre Bonna-  
» naudone; Pierre Hourry, le jeune; Philippe Lcmain;  
) . Pierre Banouard; Pierre Bondonneau, le jeune;  
« Pierre Barron; Pierre Goussard; Pierre Lamounyer. »

ARCHIVES DE SEINE-ET-01SE.

E. 3910.

1 registre, papi

ev, Je 149 feuillets in-4".

tc.3Ste.xs. – Foresta ou de Longchamp. (Fief de).  
 – « Papier de perception des censives, pour les dames  
 » religieuses, abbesset couvent deLongchamps, en leurs  
 » censives d'Estampes, Bouvillier, Brières-les-Scellées,  
 » et es environs suivant les déclarations reçues et pas-  
 » sées tant par devant Courtois Du pré et Larsonneur,  
 » notaires, qu'aautres, ès-années mvic trente huit et  
 » aautres suivantes, jusques en mil six cens quarante  
 » huit. « Censitaires» André Georges ; AnthoineRoger ;  
 » sergent royal ; Anne de Mazeaulx ; André Buchon ;  
 » Anthoine Thibault ; Anthoyne Garnier ; Arnoul Hei-  
 » nés ; André de Lorme ; AndréFontaine ; Anne Hobier ;  
 » Blaize Jourdain ; Claude Drouillaut ; Christophle Le  
 » Blanc ; Cantien Colleau ; Cantien Motheux ; noble  
 » homme Claude Guettard ; Catherine de Mazeaulx ;  
 » Claude Bernard ; noble homme Claude Vincent, avo-  
 » cat ; Cantien Petit ; Claude de Lorme ; Charles Girau-  
 » don ; Cansian Bouchon ; Claude Couilombeau ; Char-  
 » les Legros ; Cantien Brossard ; Charlotte Giron, veuve  
 » de Jean Bailly ; Claude Charpentier ; Denis Fontaine ;  
 y> Denis Humeri ; Denis Martin ; Estienne Charpentier ;  
 » Esprit Touchait ; noble homme M. Estienne Jappin ;  
 » noble homme Ferry Gervaize ; François Oury ; Fran-  
 » cois Chesnet ; Fiacre Coulard ; François Chardon ;  
 » François du Mouceau, escuyer, s' des Bouis ; François  
 » Gillebon ; François Hardy, le jeune ; François Her-  
 » ville ; Ferry Fontaine ; Guillaume Gouvel ; Germain  
 » Banouard ; Gédéon Chardon ; Guillaume Banouard ;  
 » Guillaume Descores ; honorable homme Guillaume  
 » Cousté ; Gabriel Bastard ; Guillaume Guyard ; Hugues  
 » Gouvet ; Hiérosme Charpentier ; Iluguet Gaudin ;  
 » Harculles Vergier ; Jehan Bailly, lesné ; Jehan Gii-  
 » bert ; noble homme Jehan Foudrier ; noble homme  
 » Jehan Boulet, chef de peneterye ; honorable homme  
 » Jehan Canivct ; Jean Bailly, le jeune ; Jehan Denise ;  
 » Jehan Taneur ; Jacques TalToureau ; Jehan Le Cous-  
 » teur ; Jacques Jollivet ; Jehan Baron ; Jehan Bouvet ;  
 » Jehan liasrelier ; Jehan Thiboust, le jeune ; Jacques

» Auri ; noble homme M. Jehan du Bois ; Jacques Me-  
» nault ; Jean Menault ; Jehan Baugin ; Jehan Danton ;

Jacques Touchard ; Jehan Daussin ; Jehan le Clerc ;

Mcsaire Jehan Charpentier ; Jehan Banouard ; Jullien  
» Capperon ; Jehan Tarailnier ; Joachim Pouville ; Jac-  
» ques Marseille ; noble homme M. Jehan Crochard ;

M. Jehan Guyot ; Jehan Paris ; noble homme M. Jac-  
n ques Petit, avocat ; Jehan Menault, marchand ; Jac-

ques Delestan ; Jean Baltier ; Jeanne Boullier ; Jean  
Dufai ; la veufve Salomon Lesage, la veufve Jacques  
Guettard ; la veufve Estienne Simon ; la veuve M. Mé-  
dard Godin ; la veufve Toussaint Gaudeau ; la femme  
de François Mazurier ; la veuve Noël Boulet ; la veuve  
François Chesnet ; Lubin Auri ; la veufve Jehan Bou-  
cher ; Louis de Crois ; Louis Auri ; la veufve Morin  
Guiot ; la veuve Madame Gabaille ; la veufve Marin  
Delorme ; la veufve François Herville ; Louis Grenier ;  
Laurens Seignant ; les héritiers Denis Gaudet ; les  
proviseurs de Saint-Basille ; Léonard Cave ; la veufve  
Hiérosme Floquet ; noble homme M. Léon Laureault ;  
la veufve Cantien Bouchon ; la veufve Estienne Mus-  
nier ; la veufve Cantien Carnevilliers ; Cantienne Gi-  
raud, veufve Jehan Banouard ; Louis Darbelet ; la  
veufve Estienne Roulleau ; la veufve François Hardy ;  
les marguilliers de Brières ; la veufve M. Georges  
Guibourt ; la veufve Louis Bourdon ; Louis Girau-  
don ; la veufve M. Pierre Goussard ; la veufve Pierre  
de la Lucazière ; la veufve noble homme M. Anthoine  
Lambert ; la veufve Jean Harsant ; la veufve Louis  
Chasseculier ; les Dames religieuses de la Congrégation ;  
la veufve Simon Plisson ; la veufve Dreux  
Guiard ; la veufve M. Michel Plumet ; la veuve Jehan  
Bailly ; la veuve Nicolas Baron ; la veuve Jehan Ba-  
nouard du Petit Escu ; les hoirs André Hunger ; la  
veuve M. Jean Alleaume ; la veuve Marin de Lorme ;  
la veuve noble homme M. Estienne Jappin, baron des  
baronnies de Bouville et Sarcheville ; Michel Girard ;  
Marin Bari ; Michel Bailly ; Michel Biron ; Malhurin  
Moteux ; Michel Bernier ; Marguerite Boucher ; Morice  
Boucher ; Mathurin Imbault ; Michel Boucher ; Michel  
Baruer ; Michel Banouard ; Martin Thibault ; Mathu-  
rin Daplessis ; Michel Jollivet ; Morin Gallot ; Michel  
Bailly ; Marie Beauvillier, veufve d'Allain Grenier,  
cousin de Monsieur Boutevillain ; Marcel Thibault ;  
Nicollas Brossard ; Nicollas Clément ; Nicollas Bau-  
gni ; Nicollas Jollivet ; Pierre Thiboust, le jeune ;  
Pierre Bredet, boullanger ; Pierre Auri, le jeune ;  
Pierre Thiboust, l'esné ; Pierre Auri lesné ; noble  
i homme M. Pierre Bredet ; Pierre Laulmosnier ; Pierre  
Baron ; Pasquier Enjubert ; Pierre Foyrest ; Pierre  
Bourdonneau ; Pierre Banouard ; Pasquier Gaudrille ;  
i Pasquier Horny ; Pierre Leblanc ; Pierre Levesville,  
i cordonnier ; Monsieur Pacquet ; Quantin Clément ;  
i Quantin Delorme ; Quantin Leblanc, boucher ; Quan-  
■ lin Banouard, René Villemaire ; Simon Hémard ; Si-

. mon Houllier ; noble homme M. Simon Cousté ; Si-  
> mon Bréard ; Simon Motheux ; Simon Devault ; Tous-  
i saint Cocquet ; Yves Jacquet.

SÉRIE E. — TITRES DE FAMILLE (VALORY).

3n

E. 3911. — In in- i '.

1655. — « Fores ta ou de Longchamp. (Fief de). -  
« Recepte faicte par maistre Charles Dupré, recepveur  
•> des Dames de Longchamps en leur recepte d'Estampes  
■> et es environs, commençant au jour Sl-Rémy MVI«  
j cinquante cinq, des personnes cy après... Anthoine

> Roger; André Fontaine, Agatte Banouard. André

> Georges bourelier; Anthoine Thibault ; André Delaage;

■ Alexandre Jacquet; André Grandrille; Anthoine  
Saunsnoise; Anthoine Lebrun ; Allain Grenier; Bal-

■ taiard Delorme; Barthélémy Gudin ; Claude Montet;  
i Cancian Petit; Claude Couiombeau; Charles Legros;

Cancian Brossard ; Claude Hébert ; Cancian Chéneville;  
Cancianne Bailly, fille de Jean Bailly, l'aisné; Claude  
Petit; Damien Huguel; Denis Toracquier; Estienne  
Delaage; Edme Banouard, boucher; Estienne Bau-  
chery; Estienne Leblanc; François Hourry; Fiacre  
Houry; François Gilbon; François Hardi, le jeune;  
François Locquereau ; François de Lalucazière; Fran-  
çoise Girauldon; Guillaume Banouard; Guillaume  
Descotes; Georges Thiboust, Hiérosme Charpentier:  
Jean Gilbert; Jacques Tafourneau ; Jean Lecousteur;  
Jean Baron ; Jean Barelrier; Jean Thiboust, le jeune ;  
Jacque Hourry; Jacques Menaul, de Paris; Jean Bau-  
gin, boucher; Jean Daulhon; JeanLeclerc; Jean Bal-  
lier; Jean Taneur ; Jean Guérin; Jacques Flagi ;  
Jacques Hômer; Jean Hervé; Jacques Lesourd, huis-  
sier en la gabelle d'Estampes; Jean Baudet, premier  
archer; Jean Gilbon; Jacques Leblanc; Jacques Né, dit  
Neuf ville; Jean Cocquanlin; Jacques Touchard; Jean  
Leclerc; Jean Biron; Jean Taneur; Jacques Fioquet;  
Jean Levés ville; Jacques Moussaolt ; Joachim Nourry :  
Jean Hardy; Jacques Housse: Jean Bredet; sieur des  
Pavillons; Jean Raslé; Jean Ollivier; Jean Baugin;  
Jean Delorme ; les héritiers de la veuve Pierre de La-  
lucazière ; les héritiers Jacques Guyol; la femme de  
François Mazurier; la veuve Noël Boutet; les héritiers  
delà veuve François Chesnay; la veufve Jean Bou-  
cher; les hoirs François Martin; Louis Hourry; la  
veuve Marin Delorme; Léonard Cave; la veuve Hié-  
rosme Fioquet ; les héritiers de la veuve Cancian Cor-

nevellier; la veuve Jean Banouard; les héritiers  
M. Pierre Guibourt; la D 1 " de Cintray; les héritiers  
Louis Girauldon ; la veuve M. Anthoine Lambert, sieur  
de Rochemont ; les héritiers de la veuve Jean Hersant;  
les Dames religieuses de la congrégation ; les héritiers  
Simon Plisson ; la veuve Louis Petit; les héritiers de  
la veuve Zacarye Banouard ; la veuve Fiacre Couillard;

» les héritiers Jacques Boucher; le chapitre Ste-Croix  
d'Estampes; la veuve Marin Delorme; la veuve Gei  
main du Chemin; les héritiers du feu sieur Chauvelin;  
les héritiers Barbault Papillon, les héritiers Claude  
Foresl 1 1 veuve Pierre Colleau : la veuve Jean Dufai;

■ les ayans cause Jean Lévfique; le- bon. el ayans cause  
de la veuve Jacques Martin ; la veuve François Ber-  
nier; les héritiers Pierre Delorme; les ayans cause

> Jacques Duplessis; la veuve Nicolas Baron, les héri-  
tiers André Georges ; les ayans cause Anthoine (iar-

> nier; la veuve Georges Martin : la veuve Claude Char-  
pentier : les ayans cause Claude Delorme; les héritiers

■ Charles Guyart; les héritiers Denis Martin ; la veuve  
Estienne Charpentier; la veuve M. Jean Rousse; les  
héritiers Guillaume Guyart; la veuve Jean Canivel;

■ les héritiers Jacques Touchard, boucher; les ayans

> cause Jacques Delestang ; la tille de Jacques Petit; la  
veuve M. Jean Dubois: la veuve Louis Bézard ; les  
Pères Barnabi tes; les héritiers M Jean Crochart; le  
père Ministre de la Trinité; les héritiers Mathurin Du-  
plessis; la veuve M. Accurse Dupré; la veuve Pierre  
Bredet; les héritiers de la veuve Quentin Delorme ; la  
veuve Noël Boutet; les héritiers de M. Jean Foudrier;  
les ayans cause Marcel Thibault; les hoirs et ayans  
cause de la veuve Louis Bourdon ; la veuve Jean Tara-  
quier; la veuve Hugues Gouvet; les ayans cause Simon  
Bréard ; la veuve Simon Motheux; les héritiers de feu  
M. Lambert Lambert, prévost des maréchaux; maistre  
Jacques Vincent; M. Jean Guyot; Marye Gillel; Michel  
Biron; Marguerite Boucher; Maurice Boucher ; Mathu-  
rin Imbault; Michel Boucher; Michel Barnier; Michel  
Banouard; Mary Beauvilliers ; M. Sébastien Bredet;  
Monsieur Couslé, de Paris; Monsieur de Prières;  
Monsieur Pasquier; Michel Muret ; Monsieur de Main-  
villier; M. Pierre Fraslou ; Monsieur Délai ucazière,  
procureur en Parlement; -Monsieur Debarre; Monsieur  
Rousse; Monsieur Peschard; Monsieur Claude Le Vas-  
sor; Monsieur Perron, de Paris; Madame de Vilmar-  
tin; Martin Marceaud; Nicolas Brossard; Nicolas Jol-  
livet; Nicolas Menault ; Nicolas Testard; Nicolas  
Clément ; Nicolas Mercier, maréchal ; M 1 Nicolas de  
Gomont; ayant espouzé dame Madeleine de Pleury;  
Pierre Thiboust, le jeune; Pierre Thiboust, l'esné;  
Pierre Hourry; Pierre Laumosnier; Pasquier Injubert;  
Pierre Forest; Pierre Bondonneau; Pierre Danonville;

Pierre Gouvet; Perrine Rousseau ; Quanlin Clément ;  
Quantin Leblanc; Quantin Thibault; Quantin Ba-  
nouard; Quantin Bailly; René Vilmaire; Robert  
Pépié; Rodolphe Gaudeau, de Paris; Simon Uémard;  
Salomon Lesage ; Théodore Moran t. »

318

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

K 39U i. i registre, papier, de 174 feuillets, non compris  
15 feuillets de Terrier et de terres, et  
4 feuillets de table : le tout in-f°.

I65'î-i«ei.- Foresta ou deLoBgchamp(fief de).-  
» Etampes. Advœux des cens iûbs aux Dames de Lon-  
» chant, données jusqu'en 1661, en exécution des lettres  
» de terrier obtenues en 1654 et 1657, aux requêtes du  
» Palais.» Déclarants: Salomon Lesage, marchand épi-  
cier mercier; Béné Villemaire, laboureur; Claude Char-  
pentier, manouvrier; Pierre Garnira-, vinaigrier, Pierre  
Amiot, manouvrier, et André Georges, maître bourre-  
lier; Jean Gauthier, chirurgien ; Jacques Rousse, bour-  
geois de Paris; Pierre Danouville, messenger de la ville  
d'Etampes; Cantien Brossard, laboureur; Françoise Gi-  
rauldou ; Gabrielle de Yillois, veuve de Jean Baudet ;  
Marie Baudouin, veuve de Pierre Forest ; Guillemette  
Eardy, veuve d'Hugues Gouvel; Perrine Bourdier, veuve  
de Pierre Delorme ; Etienne Delage, laboureur; Nico-  
las Bailly, laboureur ; Jean Delorme, vigneron ; Quan-  
tin Bailly, vigneron; Nicolas Clément, vigneron ; Fran-  
çoise Lemuret, veuve de François Canivet; Claude Pe-  
tit, marchand cabaretier ; Martine Guiard ; Damien Hu-  
guet, maître maçon en plâtre; Jean Rallé, vigneron;  
Denis Thomas, laboureur; Médarde Gaudreville, veuve  
de Georges Maury ; noble homme Thibaut Martin, s l ' de  
Souplainville, officier du roi ; Anne Guiol ; Jean Oïl i-  
vier, vigneron ; Marie Durand, veuve d'Antoine Roger ;  
Marguerite Bouchet, veuve d'Accurse Dupré ; Jeanne  
Roullier, veuve de Jacques Petit ; Pierre Degast, mar-  
chand ; Allain Garnier, maître chirurgien à Mesrobert ;  
François Gilbon, et Jean Gilbon, laboureurs; noble  
homme Jacques Vincent, avocat en parlement, conseil-  
ler du roi, élu en l'élection d'Etampes; Nicolas Plisson,  
marchand tanneur ; Hiérosme Foudrier, fils de noble  
homme Jean Foudrier, vivant, lieutenant en la maré-  
chaussée d'Estampes ; Jean Hardy, etPasquier Leconte,  
laboureurs; Nicolas Teslard, mailre chirurgien; Pierre  
Pétault, prêtre à Dourdan, au nom et comme tuteur de  
Claude Lambert, fils mineur de feu Lambert Lambert,  
vivant, prévôt des maréchaux d'Etampes, el de Marie

Pétault; Claude Levassort, procureur aux sièges royaux d'Etampes; Jean Baron, laboureur; Lucretse Joussalin, dame baronne de Bouville, Forcheville et autres lieux, veuve de Messire Etienne Gappin, vivant, conseiller du roi, etc. ; la fabrique de Saint-Quentin de Brières-les-Scellés, représentée par Louis de Croix cl Pasquier Horry, marguilliers ; Jean Lèveville, maître cordonnier ; Claude

Duphay, laboureur; Pierre Delascelle, vigneron ; Denis Billau, laboureur; Antoine Lebrun, maître boulanger, pâtissier; Claude Fontaine, prêtre, curé de Saint-Pierre d'Estampes (19 juillet 1658) ; Théodore Murant, archer en la maréchaussée d'Etampes; Rodolphe Gandeau, marchand épicier, bourgeois de Paris; Jean Gabaille, marchand bourgeois ; Pasquier el Pierre Aury, laboureurs ; Antoine Thibault, receveurs des Célestins de Marcoussis; Nicolas Menault, sergent royal à Etampes ; Michel Lemurer, maître chirurgien ; noble homme Claude Gousard, officier du roi à Bainville-le-Comle, au nom et comme tuteur de Jacques Bréard ; Jeanne Lauquet ; Nicolas Thibault, marchand bourgeois, au nom et comme procureur de Louis Hautereau, bourgeois de Paris ; Pierre Biron, marchand à Dourdan ; Catherine Hubert, veuve de noble homme Pierre Meusnier, vivant, receveur des tailles, en l'élection de Gien et élu en l'Élection d'Etampes; noble homme Jean de Baroux, conseiller du roi et commissaire ordinaire des guerres ; Pierre Crochard, bourgeois; Nicolas Guyot, procureur aux sièges royaux d'Etampes ; Claude Mahy, marchand épicier ; Françoise Enjubert, veuve de Nicolas Banouard; Renée Aleaume, veuve de noble homme Jean Dubois, vivant, conseiller et élu par le roi en l'élection d'Estampes; Jean Dufay, laboureur; Basile Delorme, maître menuisier ; Jean Boucquet, religieux barnabite; Martin Moreau, maître maçon en plâtre; Simon Houllier, marchand boucher ; Jean Thibault, laboureur; Jean Bredet, sieur Despavillons ; noble homme Sébastien Bredet, lieutenant en la prévôté d'Etampes ; Jean Bichebois, écuyer, garde du corps du duc d'Anjou, frère unique du roi. Les déclarations passées par les personnes dont les noms précèdent l'ont été par devant Pierre de Lambert, notaire et principal tabellion à Etampes; la dernière est du 27 mars 1660. Les déclarations passées par les particuliers dont les noms suivent l'ont été par devant Pierre Cuyot, « nommé pour la révocation dudict de Lambert. » La première est du 3 avril 1660. Suite des déclarants : Jean Bichebois, déjà nommé ; le couvent de la Trinité d'Etampes représenté par Lazarre Auroux, prêtre, religieux et ministre du dit ; Jean Lebcau, maître charcutier; Simon Devost, marchand; Pierre Legendre, marchand épicier; Pierre Aury, vigneron; Jeanne Gaillon, veuve de Nicolas Baron ; Claude Leblanc, marchand hôtelier ; Marie Baud'houyn, veuve de Pierre Forest ; Jacques Le Blaru, marchand boucher; QuantinLe Blanc, marchand boucher ; Jacquet Fouquel, maître charron; Pierre Moussaull, archer en la maréchaussée d'Etampes ; Jeanne Bréard, veuve de Pierre Bredet; Pierre Bouveau, maître boulanger; Jean Daussin, marchand

SÉRIE i". — TITRES DE FAMILLE (VALO)

boucher; Malhuiin Arcliambault, marchand ; Cantien Brossard, laboureur; Robert Leclère, laboureur; Cantien Carnev illier, mai ire maréchal; Michel Teneur, laboureur : Louis Delacroix, vigneron; Claude Deleslau, charretier, et Pierre Brossard, laboureur; Jean Roger, procureur aux sièges royaux d'Etampes; noble homme François Cordetz, conseiller du roi et élu en l'élection d'Etampes ; noble homme Jean Peschard, écuyer, sieur d&Lespine : Marie Horry, veuve de Jean Charpentier ; Canlien Forrest, vigneron ; Antoine Cannois, maître menuisier ; Marie Chouasneau, veuve de Jean Taraquier ; Marie Rivet, veuve de Noël Bou'.et ; Claude Villemaire, maître maréchal; Guillaume Pesange, marchand mercier ; Claude Melun, maître-bourrelier; Rodolphe Guinard, marchand mercier; Pierre Devesville, maître cordonnier : François Péroche, marchand; la fabrique de Saint-Basile d'Etampes, représentée par les niarguilliers, Henri Pinguenet. greffier au bailliage d'Etampes, François Michau, maître boulanger, Canlien Cherville. messenger ordinaire d'Etampes à Paris, et Jacques Touchard, marchand ; Cantien Chéneville, surnommé ; Jacques Touchard, laboureur; Louis Picard, sergent royal à E lampes ; Marie Guibertet Anne Thibault ; Pierre Miehelet, maître tailleur d'habits ; Catherine Delalucazière, Pierre Laumosnier, l'aîné, marchand; noble homme Gédéon Périchon, conseiller et avocat du roi en l'élection d'Etampes ; Antoine Lambert, sieur de Rochemont; Jacques Flagès, vigneron; Jean Roger, procureur aux sièges royaux d'Etampes, fondé de procuration d'Etienne Magny, étalier bouclier ; François Hervil, maître maréchal ; Adine Martin ; Jean Baugin, marchand boucher. En lèle du registre se trouve une table alphabétique des noms des déclarants.

K. 3912. (Liasse.) — 2 cahiers, papier, l'un de 21, l'autre de 31 feuillets iu-f°.

1G77-171». — Forestaou de Longcbamp (Fief de .  
— « Papier de perception des censives pour les Dames  
» religieuses, abbesse et couvent de Notre-Dame de l'Ilu-  
» milité de Longchamp-lès-Saint-Cloud, en leur censive  
» d'Etampes et es environs, contenant les noms et sur-  
» noms des particuliers possédant les maisons, terres et  
» héritages tenus à cens des dittes Dames de Long-  
» champ, suivant les déclarations et reconnaissances  
» qui ont été passées, tant anciennes que nouvelles ;  
» desquels droits et cens en est deu neuf années à mes  
» dites dames échues depuis le jour de Saint-Rémy de  
» l'année 1677, que le bail du feu sieur Dupré est fini,

I68G, sans préjudice des lots et ventes, et de ce qui peut leur esltre deu de rentes el antres droiis. » laires : « Salomon Le Sage, marchand; les héritiers Villemaire, laboureur ; Claude Charpentier, manouvrier; Pierre Petit, messenger à Etampes; Jean Gautier, chirurgien; Jacques Rousse, i rfcier, bourgeois de Paris ; Canlien Brossard. laboureur; M' . lui-lien Guyot, greffli : m pes, ayant épouse Françoise Girauldon; Gabi \ illois, veuve de Jean Baudet, archer en la maréchaussée d'Elampes ; Marie Baudouin, veuve de Pierre Forest, tonnelier; Pierre Anr\, vigneron ; Perrine Boudier, veuve de Pierre de Lorme , vigneron; Claude Dufay, laboureur; Jean de Lorme; Quantin Bailly, vigneron; Nicolas Clément, vigneron; François Canlvét, sergent royal; Simonne Pelli, veuve Jean Plisson; Pierre Berceau, maître chirurgien ; Noi I lin -net; Jean Raslé, vigneron ; Denis Thomas, laboureur; François Gilbert et Denis Boucher; François .Niai lin, officier dn roy; Anne Gnyot; Jean OHivier, vigneron; Anto Roger, procureur; M Quentin Dochés, huissier; Jeanne Rouiller, veuve de Jacques Petit; la veuve et héritiers de Pierre de Gast, marchand ; le sieur Allain Garnler, maître chirurgien ; François et Jean Gilbon, laboureurs ; M' Jacques Vincent, avocat en parlement, eslu en l'eslection d'Estampes; M Piisson, conseiller et advocat du roy au baillage d'Etampes ; la veuve de M. François Martin ; Elisabeth Esme. veuve d'Alexandre Jacques; Cosme Fargier, maître mareschal ; Nicolas Testard, officier et maître chirurgien; M c Anne Coutault, greffier au baillage de Dourdan ; M Jacques Piehenat, conseiller du roi, eslu en l'eslection d'Estampes : les héritiers Jean Baron, laboureur; Messieurs de Fareheville; l'esglize et fabrique de Brièrcs-les-Scellés; Jean Léveville, mailre cordonnier; Marguerite Imbault, veuve de Pierre de la Selle; l'hostel Dieu d'Etampes; M« Guillaume Viart, chevalier; Théodore Moranl, archer en la maréchaussée d'Etampes; dame Catherine Hersaint, veuve de Jean Gabaille; Antoine Thibault, receveur des Célestins de Marcoussis ; Nicolas Menaul, sergent royal à Estampes; Philebert Gordin, escuier, sieur d'Arcy, et Agathe Banouard, sa femme ; Nicolas Thibault, marchand, bourgeois d'Estampes; Michel Le Muret, chirurgien; Anthoine Sannoise, maître menuisier; Sébasien Bourdier, thallieur d'habiz, maître menuisier; Monsieur Coûté, de Paris; dame Geneviève Lhuillier, veuve de Jean de Baroux, conseiller du roy et commissaire des guerres; Marie Septier, veuve de Pierre Crochard,

320

ARI III\ ES DE SEINE ET OISE

boni lu Paris ; Marlin Laulmosnier; Jean Bap-

■ j sle g en, (ils de Jacques el de Cathe-  
, rini , ( ; ns Bourdon . président en l'es-  
l , . : 's . Françoise Anjubert, veuve Nicolas

Hier; Louis Baudet, maître savetier;  
, ,l Dufay, laboureur; Gilles Meurice, maître boul-  
langer; les [ 'ères Barnabites d'Estampes; Martin Mar-  
ri lloullicr, boucher; Jean Thiboust, la-  
boureur: le seigneur de Br\èrcs-les-Scclles; M. Sé-  
bastien Bre let, conseiller du roy, lieutenant en In  
, prévoslé; Jean Bichebois; les religieux de la Trinité  
d'Estampes : Je m Le Beau, maître charcuilier ; Can-  
lian Chenonille, mess i or; Pierre Le Gendre, officier;  
Fleurant Chesnay: .le, mue Caillou, veuve Nicolas Ba-  
, laboureur; la damoiselle Du Mas; Colombe lier-  
tcau, veuve de Jacques Le Blanc, bouclier; Toussaint  
Bauji n, dit La Roze, cabareslier; Jeanne Bréard ,  
veuve de Pierre Bredet, boullanger; Jean Daussin,  
boiiclu i Malhurin Archambault, marchand ; Canlien  
» Cornonillies. maître maresclial; Michel Tanneur, la-  
l , , ireur : Nicolas Bai l\ . laboureur: Pierre Brossard,  
> laboureur: Marie Guestard, veuve de Guillaume Féron;  
noble ! omme François Cordez, conseiller <lu roy, esleu  
en réélection d'Estampe.?.; le sieur Dury, receveur de  
la gabelle et des tailles d'Estampes; Marie Garry,  
le i- >n Charpentier, vigneron ; Canlien Foirez,  
n: les héritiers de dcffuncl Damien Foirèle,  
femme de M. Pi 'i re Freslon. auparavant veuve de

p i|j pc Poigi ard : Marie Cl isneau, veuve Jean

Tarraquier. \igneron; Marie Rivet, veuve Noël Bou-  
, appoliquaire; Guillaume Desange, marchand meu-  
nier; Clan le Mi ' n bourrellier; l'église ?aint-Bazille;  
Jaci|ues Toucliard, lioslellier; M. Jean Meneux, advo-  
M. Estienne Godin. advocal c! lieutenant au bail-  
ois\ ; Pierre Michellel . maître tailleur  
d'habits; M. Martin Gallier, bourgeois de Paris;  
Pierre Laumosnier, l'esné, marchand: les Dames re-  
ligieuses de In congrégation d'Estampes; Monsieur de  
Labuite; Jacques Flagis, vigneron; M, Estienne Ma-  
. bourgeois de Paris : Claude de Vion, sieur deCha-  
. ayant espouzé damoiselle Adine Marlin; Jean  
Baugin, marchand bouclier; Estienne Coquet, mar-  
i Paris; les sieurs du Chappitre de  
i ir Robeau, seigneur du Valnaj ,  
nt i ■ : ouzé l l veuve M. Toussaint Baudoin, procu-  
ii au Cha'elcl de Paris; Jean Dochon, vigneron;  
il; Jacques NT', dicl Neufville ; le  
in ■ ti de Charlotte Plisson ; .Messieurs  
le Vignj ; Jac [lies Chério ; Domi-  
nique de Monqueron; Monsieur Baron du Touchet;

Georgas Thiboust; Françoise Messieux; Madame Ba

" ron ; Madame Cintré; François Mousseau, escuier:

Madame Rousse : Cantienne Bailly ; Jean Chabot : François Hard\ : Monsieur de la Lucasière; Monsieur de la

• liane: lailliin Aury; Bénigne Charpentier ; Monsieur de l.amlion el M. Estienne Godin; M. Gautier; Marie Chandcllier, veuve de Jean Slessant; Marie Bouin,

> veuve Pierre Homard; Marguerite Poignard, veuve Dreux Gnyarl : Agathe Banouard, veuve Estienne Branchery; la veuve Ferrj Bredet; Martin Thiboust, le jeune; Pierre Bouveau, maître boulanger; .Nicolas Brossard, marchand; Pasquier Gaudrille; M. Paquet;

» Simon Simard; noble homme Simon Coûté, secrétaire

- de la chambre du roy, el M. Michel Boulevillain,

- baillj de la Foirest-Aleps Louis Quatresols, mai-

» ire maréchal: Accurse [lorry, maîlre vinegrier;

Louise, de Marsigny; Louis Darbelet; Nicolas Bailly ;

» Monsieur le curé et prieur d'Estrichj : Jeanne Favier,

veuve de Quentin Uaslé; Michel Jolivet. » A la fin, avant la table des noms de personnes contenus dans ce censier, est la copie de l'acte de vente d'une maison h Etampes, faite, le 23 août 1719, à Jean Droucl, vinaigrier, à Etampes, par Alexandre Hardy, prêtre, curé de Saint-Gilles d'Etampes, fondé de procuration de Guillaume el Jacques « Deschange, » marchands à Lyon. - Duplicata du censier précédent, mais non complet.

f 1912 ' - 1 registre, papier, de 20 feuillets in-1 ', non compris i feuillets in-1 " de la table

fl«\$o-i7i». - Foresla ou de Longchamp (Fief de).  
- Cueilloir pour la perception des rentes, cens, droits seigneuriaux, lois, ventes et amendes, appartenant à l'abbaye de longchamp. à causes de son fief d'Etampes, dont une partie est à Brières-les-Scellés et aux autres lieux, à commencer en 1680 et finir au 3tdécembre 1709.

i; :<J12 J . - 1 registre, papier, de i"; feuillets in-f\*, non impris les 5 feuillets in-f° de la table.

1754. - Fief de Foresla et du prieuré Saint-Pierre à Etampes.- Premier volume du terrier desfiefsde Foresla el du prieure Saint-Pierre d'Etampes. Déclarants: Gaineille Desforges, veuve d'Antoine Du Verger, maître de la poste d'Etampes : Pierre Ilémard, sieur de Daujuan, ecclésiastique, avocat au parlement ; Damien lluguet, maître maçon en plâtre ; Barthélémy Capy, vigneron ; j François Houlier, le jeune, vigneron : Marie Louise.

Rousseau, veuve de Jérôme Dubois ; Lazare Berger, vigneron ; Etienne Delanoue, vigneron ; Philippe Delisle, maître chirurgien ; Denis Legalois, marchand mercier ; Marie Fromentin, veuve d'Etienne Fargis : M. César Victor Duché, prêtre religieux barnabite, au nom de Blaude Chopin de Rueil, écuyer, seigneur de Rueil, en partie ; Pierre Boudier, maître vannier ; Jean Symphorien Rousseau, maître boisselier ; François Edrae, vigneron ; et François Laurent, maréchal : Michel Pommeret, mailre maçon en plâtre et couvreur en tuile et en ardoise ; Louis Hamouy, marchand ; Marin Nivet, vigneron ; François Sureau, huissier priseur au bailliage d'Etampes, au nom d'Hyacinthe Papiteau, veuve de Claude Laumosnier du Rondeau, officier au régiment royal artillerie ; Jacques Boucher, vigneron ; Jean Marceau, entreposeur du tabac à Etampes ; Pierre Petit, vigneron ; François Paris, vigneron ; Louis Josias Berrier, marchand ; Claude Guyot, vigneron ; François Rué, vigneron ; Gabriel Rué, vigneron ; Madeleine Faye, successivement veuve de Gabriel Rué, et de Jacques Baubé ; Pierre Vezard, l'aîné, vigneron ; Marie Vivier, veuve de Cantien Boucher ; Anne Colleau, veuve de Jacques Perrier ; Claude Boullemier, maître perruquier ; Marie Anne Buisson, veuve de Charles Alexandre ; Cantien Dumazy, marchand mégissier ; François Mercier, veuve de Pierre Baudry ; Philippe Houllier, vigneron ; Pierre Vézard, le jeune, vigneron ; Jeanne Rué ; Pierre Anseaume, maître bourrelier ; Jean Baptiste Paris, vigneron ; Marie Françoise Taneur ; Jacques Philippe Artesme Paris, vigneron ; Françoise Rué, veuve de Charles Paris ; Charles Rué, vigneron ; Marie Anne Legrand, veuve de Sebastien Paris, le jeune ; Marie Boulemier, veuve de Sébastien Paris, l'aîné ; Jean Baudet, vigneron ; François Cochon, marchand mégissier ; Simon Audenet, vigneron ; Thomas Blouin, manouvrier, François Martinet, vigneron ; Jean Trinité, vigneron ; Jacques Fleureau, manouvrier ; Pierre Darblay, vigneron ; Jean Roger, vigneron ; Antoine Vallot, laboureur ; Cyr Audenet, charron ; Pierre Thevast, maître recordier ; Catherine Privet ; Cantien Moulin, vigneron ; Pierre Gravelin, vigneron ; Claude Gaudron, maître maréchal ; Pierre Darblay, vigneron ; Claude Leroy, le jeune, vigneron ; Jean Launny, vigneron ; Jean Lion, vigneron ; Pierre François Riou, marchand -, Gabriel Chrétien Gontiard, maître charcutier ; François Sadoux, portefaix ; Marie Audenet, veuve de Claude Vézard ; Simon Ruelle, vigneron ; Jean Gaudron, maître maréchal ; Julien Salomon, marchand et hôtelier ; Claude Gaudron, l'aîné, maître maréchal ; Louis Arnoult, mesureur de grains ; Françoise Barrelier, veuve de Nicolas Méguère ; Michel Trinité, vigneron ; Pierre Seine-et-Oise — Sème E. — Tome If.

Moulin, l'ainé, vigneron; Denis Vézard, vigneron; Jean Lefebvre, garçon meunier ; Eloi Chevalier, laboureur ; Louis Trinité, vigneron ; Louise Baudry, veuve de Jean Baudry ; Simon Baudet, laboureur; Pierre Nicolas, vigneron ; François Jousset, voilurier ; Etienne Chaude, maître boulanger ; Marin Savouré, prêtre, curé d'Arrencourt: (8 novembre 1754 ; Pierre Basile Roger, laboureur; Eloi Fromentin, maître taillandier ; Claude Corbeau, cabaretier; Paul Roger, vigneron ; Jean Frassard, maître boulanger, Pierre Ruelle, maître menuisier ; Charles Charpentier, vigneron ; Catherine Anquelin Delachapelle, veuve de Louis Briet ; Micht l Laque, huissier à Chavabau au Châtelet de Paris ; Marie Anne Barué, veuve de Pierre Sougis ; Pierre Houdry, vigneron; François Ronceret, voiturier ; Denis M, igi ère, vigneron ; Nicolas Petit, vigneron ; Pierre et Simon Baudet, vignerons; Jean Mut Antoine, sergent, marchand, bourgeois; André Louis Houlliez, voiturier; Lazare et Pierre Boudry, laboureurs; Paul Charrier, vigneron ; Marie Charrier, veuve de Louis Baudet ; Nicolas Mousse, maître cordonnier. Il n'y a que le début de cette déclaration formant lesdernes lignes du verso du feuillet 407.

E. 3912 '. - 1 registre, papier, de 328 feuillets in-f°, non compris i feuillets in-f° de table, et 17 plans.

1751-1759. - Fiefs de Foresla et du prieuré Saint-Pierre, à Etampes. - Deuxième volume du terrier.- Déclarants : Nicolas Mousse, maître cordonnier; Théodore Le Roy, vigneron ; Jacques Lambert, vinaigrier; Guillaume Guyot, vigneron ; Claude Baron, maître charron ; François Morise, maître menuisier; Pierre Rué, mailre cordonnier ; Jean-Louis Corapain, marchand boucher; Pierre Brossard, cabarelier; Jean Guyot, vigneron ; René Delachasse, marchand mercier épiciier; Marie Duris, veuve de Mathieu Roussereau ; François Chardon, mailre bourrelier, et Nicolas Bayard, maître vannier; Marguerite Duguet, veuve de Jacques Allais, maîtresse de poste à Moutdésir; Jacques Dramard, bourgeois; ElieMenault, maître cordier; Henri Charbonneau, meunier du moulin de l'Epine ; Michel Mainfroy, maître serrurier; Conrard-Antoine Borgne, premier huissier audiencier en l'élection de Dourdan; François Clozier, chirurgien des haras du roi; Anne-François Thibault, piètre, chanoine de Notre-Dame d'Etampes, au nom de Marie-Elisabeth et Geneviève-Edmée Regnault; Claude Boucher, vigneron; Pierre Paris, vigneron; Pierre-François Garnier, lieutenant du premier chirurgien du roi ; Louis-François Voizot, et Pierre Pineau, marchande; Charles-Nicolas"

Hochereau, l'un des commissaires de la police royale d'Etampes; Jean -Martin Cliâtelain, maître charpentier; Madeleine Dupré, femme de Louis Du marché, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Normandie; Gabriel Villemaire, marchand ; la fabrique de Saint-Pierre d'Etampes, représentée par le curé; Joseph-François Tiffonnet et les marguilliers, Germain Délioré, marchand fripier, et Je.m-Bapliste Paris, vigneron; Henriette Laumosnier, femme de Thomas -Basile Sergent, directeur de l'hôpital de la marine à Brest; Jean-Jacques Sergent, marchand épiciier; Marie-Marguerite Dossonville, femme de Claude Davesne, écuyer, seigneur de Fontaine, auparavant veuve de Charles Choiseau, maître de la poste d'Etiréchy ; Charles Durandet, laboureur; Michel-Alexis Desforges, marchand hôtelier; Jacques-François Chazollier, bourgeois.; Gabriel Germain, écuyer, lieutenant de la prévôté générale des bandes et du régiment des gardes françaises; Théodore Charpentier, marchand; Alexis Le Loup, marchand ; Etienne Nollet, bourgeois; Marie Trinité; Jacques-Charles Picart, avocat en parlement, conseiller du roi, président en l'élection d'Etampes; Jean Villemaire, marchand épiciier mercier, Nicolas François Viart de Villette, chevalier, seigneur de Vaufin; Catherine Simonneau, veuve de Pierre Martin ; Médard Mainfroy, hôtelier ; Jacques-Auguste de Foillou, seigneur de Bonnevean ; Canienne Mahv, veuve d'Etienne Laumosnier; Pierre Paulmier, conseiller du roi, contrôleur du grenier à sel de Malheshcrbes ; Jeanne Débonnaire, veuve de François Trémeau, capitaine de la bourgeoisie d'Etampes; Cautienne Vallevau, veuve de Pierre Dochés; Noëlle-Catherine Petit, veuve de Claude Thiboust île Berry, écuyer; sieur de Choisy, capitaine au régiment deMédoc; Sainte-Croix d'Etampes, représentée par Philippe Poussin, prêtre, chantre eu dignité et chanoine; Jules-François de. Boissablou, chevalier, seigneur de Vaudouleurs, etc.; Etienne Perrot, maître boulanger; Jean Baron, marchand hôtelier; Biaise-Alexis Chapeau, marchand; François-Accurse Lesourd, marchand; Charles Gilbou, bourgeois; Madeleine Baudry, veuve de Pierre Edme; Marie et Madeleine Périer, veuve de Thomas Peut; Pierre Guyot, marchand fripier; Nicolas Dolimier, bourgeois; Jean-Gabriel Baudry Delapottric, conseiller du roi, président du grenier à sel d'Etampes; Nicolas Maicou Delahaye, officier du roi; Pierre Jabineau de la Von te, conseiller du roi, receveur des consignations au bailliage et autres juridictions royales d'Etampes, ele ; Alexis-Jean-Jacques Gandon, prêtre, vicaire de Notre-Dame d'Etampes; MilropeBarrué, vigneron; François Martinet, le jeune, vigneron ; Chrétien Baudry, chanoine de Notre-Dame d'Etampes; Jacques Bordier, prêtre, curé de

Villeneuve-sur-Auvers (0 mai 1756); Jean-Baptiste Thémun, maître boulanger; l'Hôtel-Dieu d'Etampes; Marie-Anne Marteau, veuve d'Antoine Marais; François-Martin Daumont, lieutenant particulier au bailliage d'Etampes; Anne-Geneviève Gallier; Marie-Cantienne-Hen-

riette Lemosnier, veuve de Jean Villemaire; François Vaury, marchand, Clément Buchère de la Beauvaisière, ancien écuyer ordinaire du roi ; Jean Bluet, vigneron; François Giraudin, maître tisserand; Barthélemy Thomas, vigneron; Etienne Marchai, maçon en gros murs; Marie Vallée, veuve de Michel Hamouy; Marie Fontaine, veuve de Simon Génin; Marie Conty, veuve de Symphorien Rousseau; Jeanne Fontaine, veuve de Charles Riquois; Pierre Guyol, marchand tailleur fripier; Jean Mazelle, laboureur; Jean Du puis, vigneron ; Pierre Bonjour, garçon poulailler; Pierre Charpentier, meunier à Tan; Françoise Durandet, veuve René Gazon ; Marie-Françoise Davousl, veuve de Rodolphe Darblay ; Denis Chauvet, manouvrier; Claude Carnevillier, vigneron; Pierre Ruelle, maître menuisier; Antoinette Charpentier; Jacques Gaudry, maître boulanger; Canl en Bichette, papetier; Pierre Olivier, papetier; Marc Lecerf, maître bourrelier; Gilles Poussin, marchand; Michel Laglace, maître tourneur; Philippe ' Serre, vigneron ; Denis Vézard, vigneron; Jean-François Rolland, chevalier, seigneur de Challerange. Etat de tous les héritages possédés par le marquis de Valory, dans sa haute justice et censive du prieuré de Saint-Pierre. Plans.

E. 3912 4 . - 1 registre, papier, de 291 feuillets iu-f°, non compris 14 feuillets iii-f° de la table.

1754-1759. - Premier volume du terrier du fief de Foresta. - Noms des déclarants : Madeleine Dupré, femme de Louis Du Marché, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Normandie; Antoine Petit, vigneron; Marie Louise Baud' l, veuve de Pierre Locheron; Marie Du Païy, veuve de Louis Robert, marchand de chevaux; Louis Eugène Drouit, maître cordonnier; Charles Hautefeuille, ci-devant laboureur et à présent bourgeois d'Etampes ; Martin Blavel, paveur et cabaretier; Jacques Thiboust, laboureur; Jean Gaudron, maitre maréchal; Alexandre Robert, marchand de chevaux; Julien Salomon, maitre pâtissier, traitenret hôtelier ; CosmeFargis, maire boisselier ; Jacques Bordier, prêtre, curé de Villeneuve-sur-Auvers (20 septembre 1754) ; Denis François Nizot, conseiller et avocat du roi au bailliage d'Etampes; Gilles Sellerie, voiturier; Marie Madeleine

SERIE K. - TITRES DE FAMILLE (VALORI)

323

Charier, veuve de Louis Baudet, vigneron ; Pierre li lilly, lejeue, voiturier; André Bailly. manouvrier; Claude Lefèvre, manouvrier; Marie Lefèvre. veuve de Nicolas Bailly; Pierre Brassard, dit l'Italien, manouvrier;

Etienne Buisson, manouvrier; François Grasvelin, manouvrier; André Taneur, charretier; Barbe Bailly, veuve de Pierre Delorme; Geneviève Lefèvre, veuve de Clande Perrot ; André Porest, manouvrier; Pierre Haury, manouvrier; Pierre Guillemot, charron; Gan lien Delasulle, manouvrier; Marie Jolivet, veuve de Jean Boucher; Marie Faigis, veuve de Jean Charpentier ; Henri Baujon, charretier; Marie Jeanne Baudet, veuve de Jean Jolivet; Françoise Lemaire, veuve de Jean Lefèvre; Pierre La Baue, tisserand; Pierre Gravelin, l'ainé, manouvrier; Antoine Collet, manouvrier; Louis Levon, laboureur; François Thihoust, vigneron; Michel-Jacques Baudet, huissier priseur au bailliage d'Estampes; Anne Clément, veuve de François Haury, Vital Raslé, manouvrier; Jean Fessard, l'ainé, laboureur; Charles Godin, laboureur; Marie Blin, veuve de Giles llaun Simon Poua, voiiurier; Jean Paris, vigneron ; Jean Hoslé, manouvrier; Jacques I eEèvre; manouvrier; Chartes Brouot, vigneron; Louis Descroix:, manouvrier; Marie Boucher, veuve d'Eloi Fiomentin; Pierre Veron, vigneron; Geneviève Poua, veuve d'Alexandre Denis; Claude Godin, l'ainé, laboureur; Quentin Godin, laboureur; Michel Raslé, manouvrier; Marie-Joseph Voizot , tille majeure; Cantien Dumazy, marchand mégissier; Jacques Taneur l'ainé, manouvrier; ouentin Raslé, manouvrier; M.irie Durin , veuve de Mathieu Bousseau; Jacques Gilbon, prêtre, curé de Dossainville ; (22 mars 1757); Pierre Boucher, manouvrier; Laurent Boulié, notaire royal de la prévôté et cbâtellenie royale de Monhléry, (20 mai 1757); Marie Baron, veuve d'Antoine Sergent; Louis Gendrop, labuureur; François Cocheleau, vigneron; Marie-Anne et Marie-Jeanne Thibault; Louis L" Cerf, maître bourrelier; Louise Madeleine Hardy, veuve d'Antoine Pichonai, procureur du roi au grenier à sel d'Elampes ; Jean-Etienne Menesson, prêtre, curé de Cormeille-en-Pansis, (7 juillet 1857); Jean-Chazottier, bourgeois; Jean Roux, laboureur; François Sureau, bourgeois.

E. 3912 5 . - 1 registre, papier, de 287 feuillets in-f°, non compris les 14 feuillets in-f° de la table.

1707-176». - Deuxième volume du terrier du fief deForesta. - Déclarants : François Sureau, bourgeois, comme fondé de procuration de Catherine Elisabeth Bau-

det du Mesnil, femme de Jean-François Rousse, sieur d'inville, conseiller au bailliage d'Estampes ; Jean Claude Crécy, bourgeois; Etienne Marlin, vitrier; François Baugin, conseiller, procureur du roi en l'élection d'Elampes; Marguerite Cotlard, veuve de Michel Rousseau; Henri Viart. chevalier, seigneur des Francs, chevalierde Saint-Louis, ele, ; Jean-Louis Guillaume Prévosleau, maître des enfans de chœur de la paroisse de Notre-Dame-d'Elampes; Vin enl La Borde, religieux, prêtre et supérieur des Barnabites d'Elampes; Michel La Glace, maître tan-

neur; Chrétien Baudry, chanoine de la collégiale Notre-Dame d'Elampes, au nom de François Pépie, veuve de François Moreau, marchand imprimeur à Paris; François Sireau, au nom de Jean-Baptiste Lanreau, notaire et procureur au comté de Launoy. en Gâtinais; l'Hôtel-Dieu d'Elampes; Louis René de Poilloue, chevalier, seigneur du Petit-Saint-Mars, etc. ; Gilles Poussin, marchand; la fabrique de Saint-Basile d'Elampes; Charles-Nicolas Hochereau, commissaire de la police royale d'Elampes: Cantien Brassard, laboureur; Anne Brassard, fille majeure: Pierre Brassard, cabaretier; Cantien Lojme; manoir Miei; Catherine Anquelin de la Chapelle, veuve de Louis Briet ; François Pargès, huissier à verge, ancien ci-devant de Paris, au nom de Nicolas Charlons, bourgeois de la ville de Caen ; Jacques Julien François Picart, conseiller du roi, lieutenant général de police de la ville d'Elampes; Cantienne Mahv, veuve d'Etienne Laumosnier; Louis-François Voizot, et Pierre Pineau, marchands ; Claude-Nicolas Baudry de la Pollerie, bourgeois; Denis Mimer, laboureur; Marie Tiercelin, veuve de Galiriel Vnlemaire ; Pierre Ilemard, sieur de Maujouan, ecclésiastique, avocat en parlement; Silvain-François-Nicolas Sureau, huissier à verge au Châtelet de Paris, priseur vendeur au bailliage d'Elampes, au nom de Marie-Anne Bidault, veuve de Charles Hersant Deslouches; Adrien-Constant-Espril Regnauld de Barres, chevalier, comte de barres, etc , capitaine et gouverneur d'Elampes; Jacques Collet, charretier; Antoine Du Verger, maître de la poste d'Elampes; Marie-Marthe Durand, veuve de Jacques Darblay, marchand mégissier; Jean Buisson, manouvrier; Jean-Marie-Anloine Sergent, bourgeois, et Michel Alexis Desforges, bourgeois, au nom de Louise-Marie-Anne Coniauld, femme d'Etienne-Françoise Godin, avocat en parlement, bailli de l'abbaye de Saint-Etienne-en-Vallée de Chirtes; Marguerite Leclerc, veuve de Pierre Etienne Simonneau ; Marie-Anne Buisson, veuve de Charles-Alexandre; Louis-François Guillot, marchand boucher; Anne-Charlotte de Saint-Pol, veuve de François Duris, chevalier, seigneur de Chatignonville, etc.; Philippe Poussin, prêtre, chantre en di-

324

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

gnilé, et chanoine de la collégiale de Sainte-Croix d'Elampes, au nom de Sainte-Croix; Jeanne Laumosnier, veuve de Nicolas Le Sourd ; Louise-Catherine Jouy; Françoise-Charlotte Gauthier, femme de Pierre-François Garaiier, lieutenant du premier chirurgien du roi; Michel-Jacques Baudet, bourgeois, au nom de Pierre-Bichard-François Guadin, avocat au parlement de Paris; Marie-Françoise Davoust, veuve de Rodolphe Darblay ; Cantien Pinet, marchand boucher; Elisabeth Françoise Clozier, veuve de Pierre Guadin, greffier des prévôté et

police royale d'Elampes ; Nicolas Pommeret, conseiller du roi, contrôleur de la ville et communauté d'Elampes; les dames de la Congrégation de Notre-Dame à Elampes; Madeleine Dupré ; Alexandre-François-Louis Rousse de Saint-André, écuyer; Pierre-Philippe Pineau, procureur aux sièges royaux d'Elampes; Anne Geneviève Gallier ; Marin Anne Guyot de la Barre, veuve de François Martin, sieur d'Aumont; Jacques Petit de Mézière, prêtre, chef-chantre et chanoine de Notre-Dame d'Elampes, tant en son nom que comme tuteur de François-Jacques et Alexandre Petit de la Borde, écuyers, ses neveux, et se portant fort de César Petit de la Borde, son frère; Geneviève Duris, veuve de Louis-Alphonse Houmain de Courbeville, chevalier, seigneur de Gironville; Michel Jacques Baudet, bourgeois; François Ange Gabaille, conseiller, procureur du roi au bailliage d'Elampes ; Antoine TremeaudeJenneville, receveur des gabelles d'Elampes, au nom de Claude Martin d'Ormoy, seigneur de Grand maison, etc., conseiller du roi, président en l'élection de Pithiviers ; François Thibault, prêtre, chanoine de Notre-Dame d'Elampes, au nom de Claude Chevallot de la Madeleine, procureur au parlement de Paris ; Claude Coquentin, laboureur ; Nicolas Bayard, marchand vannier; Philippe Dufresne, prêtre, bachelier en théologie, ministre et supérieur de la maison de Saint-André d'Elampes, ordre de la Sainte Trinité ; Louis Barbier, procureur aux sièges royaux d'Elampes; Geneviève Boyard, veuve de François-Jolivet; Claude-Alexis-François Mahy, marchand épiciier; Paul Caron, notaire royal à Chamrande et procureur fiscal du comlédu dit lieu, au nom de César-Marie Talaru, comle de Chamrande, etc.; Jacques Grugeon, laboureur; Pierre Paulmier, conseiller du roi, contrôleur au grenier à sel de Malesherbes; Julien du Morlou, marchand ; Elienne Louis Jérôme, marchand meunier ; la collégiale de Notre-Dame d'Elampes ; Louis Porlhau, laboureur; MichelJacques Baudet, bourgeois; Catherine Forcst, veuve d'André Nabol ; Vincent Michel Maynon, chevalier. onseiller du roi, président honoraire au parlement de Paris, baron de Bouville et Furcheville, etc. ; Louis-Claude Chrétien Hochereau, conseiller

du roi, élu en l'élection d'Elampes, et maire d'Elampes, (29 juillet 176!)); Charles Nicolas Hochereau, commissaire de la police royale d'Elampes ; Jacques Auguste de Poilloue, chevalier, seigneur de Bonneveau ; Charles-Philippe Dramard, substitut du procureur du roi au bailliage d'Elampes, au nom de René De la Chasse, bourgeois d'Elampes Transaction entre-Guy-Louis-Henri, marquis de Valory, d'une part, et Claude Drouas. évêque comte de Toul, abbé commandataire de l'abbaye de Morigny, représenté par Philippes Poussin, prêtre, chantre en dignité et chanoine de Sainle-Croix d'Elampes, d'autre pari, pour la limite des censives du terroir de Bonvillier. Procès-verbal du plan des bornes. Baux d'immeubles faits par le dit marquis de Valory, à Antoine Du Verger, maître de la poste d'Elampes; Claude Benjamin Sergent marchand hôtelier. Déclaration au terrier, faite par Louis Nicolas Deboisguyon, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de grenadiers au régiment de Lamballe,

demeurant à Chamarande, à cause de Thérèse-Henriette Buchère de la Beauvaisière, sa femme. Il n'existe que le début de cette déclaration, qui est au verso du feuillet 28\*7 ; les feuillets qui complétaient et terminaient le registre ont été coupés avec des ciseaux, et n'existent plus.

E. 3913. (Liasse.) – 90 pièces, papier.

f 512-1G59. – Foresta ou de Longchamp (Fief de).  
– Extrait des terriers de Veie (1512), Pernet, (1577), Dupré (1600), Courtois (1638), Delambon et Guyot (1657), mentionnant, avec les noms des tenanciers, les héritages tenus en censive des religieuses de Longchamp aux champniers « d'Anlioche près la justice de Villeneuve ;  
» de l'Amandier, au-dessus du Larry de Brières ; du  
» Larry haut et bas ; du Larry ; du Bois blond ; de la  
» Ruelle St-Mars ; du Bois Bellon (Bois blond ?) ; du Poi-  
» rier Bidou ; du Bois l'Abbé ; des Trente arpents ; du  
» Murger ; du Noyer Courtaul ; des Cerjeaux ; des Grosses  
» Bonnes ; des Accroissemens ; de la Vallée Collin ; des  
» Carrières et Briliory ; de Bardeau ou Barbie au-dessus  
» et proche les fossés de la Porte St-Martin ; de Bala-  
» port ; de Cotillon au bas du Larris du Coquillon ; du  
» Clos Valleton ; du Vergalant ou Noyer Paul ; de l'E-  
» pine ; d'Espinant ; du Fourneau, ou clos Vallelon ; de  
» Grain d'Or ; des Groust ; du petit Fourneau, au-dessus  
» de la Vallée des Brières ; de Vaucenas ; Heurtebise ;  
» des Macquereaux ; de l'Orme au Nain, au-dessus et du  
» même coslé de la petite Guinette ; d'Orléans près Ville-  
» neuve ou les Bordes ; des Bourdes ou Bordes ; du petit  
» Muid ; du Pinson ; Proche la porte du Château et Gui-  
  
» nette ; du Noyer Patin ; du Noyer Paul ; Grande rue  
» Saint-Jacques ; Rue du Château ; ruelle Si-Jean ; devant  
» et au-dessus de la petite Guinelle ; de l'Orme Raquillel ;  
» de la Vallée Joannest ; de la vallée Si-Martin.

SÉRIE E. – TITRES DE FAMILLE (VALORY). 325

Jourdain, Michel Jourdain et Martin Trieur ; Biaise Simon ; les religieux de Morigny ; MéryJunel ; Jeaun David et consorts. Louis Lenormant, notaire héréditaire au Châtelet de Paris, fils et héritiers de Claude Lenormant, et Marie Prieur.

E. 3914. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier, dont 1 cahier de 19 feuillets in- 4°.

1431-1654. – Foresta ou de Lonchamp (Fief de).

– Procédures pour les religieuses de Lonchamp contre divers pour défaut de paiement d'arrérages de rentes à cause de leur fief de Foresta à Elampes.

E. 3915. (Liasse.) – 9 pièces, papier.

i.-.ii-M.io – Foresta ou de Longchamp (Fief de).

– Procédures pour les religieuses de Longchamp contre Jean Guérin, vigneron, demeurant à Irières, et Pierre des Mazis, écuyer, sieur de Brières-les-Scellés, partie intervenante, pour raison de droit de cens prétendu par les dites religieuses sur un héritage sis au terroir dudit Brières. Parmi les pièces se trouve l'aveu et dénombrement du fief de Huisy (Dhuisy), fourni, le 2 juillet 1577, par Pierre Des Mazis, écuyer, seigneur de Brières-les-Scellés, homme d'armes de la compagnie du duc de Nevers, aux Célestins de Marcoussis, « seigneurs d'ardane? »

E. 3916. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier, dont 6 cahiers de 6, 6, 10, 10, 20, 20 et 21 feuillets iu.4".

1600-1604. – Foresta ou de Longchamp (Fief de).

– Procédures pour les religieuses de Longchamp contre François Paulmier, marchand à Elampes, pour avoir paiement du cens à elles dû sur trois quarts d'une maison ou mesure appelée la Grange d'Harancourt et sur 3 arpents- de terre en dépendant, acquis de Jean Dallier par le dit Paulmier.

E. 3917. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1601-165». – Foresta ou de Longchamp (Fief de).

– Actes constitutifs, titres nouveaux, correspondance et procédures pour les religieuses de Longchamp, touchant les rentes qu'elles ont à lever sur François et Etienne Saradin ; Jacques Ltiuillier ; Zacharie Jourdain ; Pierre

E. 3918. (Liasse.) – 10 pièces, papier, dont 1 cahier de

0, 6, 18 et 20 feuillets ii.-i 1 .

1602-1601. – Foresta ou de Longchamp (Fief de).

– Pièces d'un procès entre les religieuses de Longchamp, d'une part, et l'Ilôtel-Dieu de Paris, d'autre part, touchant le droit de censive sur 3 quartiers de terre labourable sis à Etampes au-dessus des fossés de la porte dorée, champ tiers du grain d'or.

E. 3919. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

itt01-1753. – Foresta ou de Longchamp (Fief de).

– Ordonnance de Jean Camus, bailli d'Etampes, pour

l'exécution des lettres de Terrier données par le roi de France aux religieuses de Longchamp, le 4 mars 1604. Procès-verbal de criées et affiches à cet effet. — Lettres de Terrier accordées aux mêmes religieuses par le roi de France, le 2 juin 1703. Sentence d'entérinement des dites lettres au bailliage d'Etampes. — Ordonnance de publication et commission de bailli à cet effet.

E. 3920. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin: 20 pièces, papier, dont 4 cahiers de 6, 10, 12 et 12 feuillets in-4°.

■693-16\*6. — Foresta ou de Longchamp (Fief de).  
— Pièces d'un procès entre les religieuses de Longchamp, d'une part, et Bénigne Le Ragois, sieur du Bourgneuf, d'autre part, au sujet des droits de lodset ventes prétendus par les dites religieuses sur deux maisons et héritages tenus d'elles en censives à Elampes, et ayant été adjugées au dit Le Ragois, par décret sur la succession de Philippe Bas tard, receveur des consignations du bailliage d'Elamjies ; les deux maisons sises l'une rue Saint-Jacques, paroisse de Saint-Basile, l'autre rue du Château.

E. 3921. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin: 73 pièces, papier.

i6is-i6i;. — Foresta ou de Longchamp (Fief de).

320

ARCHIVES DE SEINK-ET-OISE.

— Procès-verbaux de saisie d'immeubles et pièces de procédure pour les religieuses de Longchamp, à cause de leur droit de censive sur des héritages sis à Etampes et dans les environs, contre Pierre Goussard; Jean Guyot; Pierre Jollivet ; Lazare Dramard; René Villemaire ; Nicolas Gilbon; Simon Devaulx, vannier; Geneviève Leverrier, veuve de Jacques Petau, lieutenant-général au bailliage d'Etampes; Jean Chargeron; Louis Gaudon ; la veuve Cantien Bailly; la veuve Jean Banouard ; Charles Legros; François Aury ; Jacques Delestang; Yves Jacques ; Biaise Jourdain; la veuve Antoine Thibaut? Charles Giraudon; Sébastien Lesage; Pierre Baron, le jeune; René Forest ; Simon Bernard; Nicolas Banouard.

E. 3922. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

ie3\$-iGJ\$. — Foresta ou de Longchamp (Fief de).

– Procédures pour les religieuses de Longchamp contre : Marie Pelault, veuve de Lambert Lambert, prévôt des maréchaux d'Etampes; Jean Thiboust, l'aîné, laboureur, à Brières; Claude Gandnille, vigneron à Brières ; Nicolas Banouard, marchand hôtelier à Etampes ; Pierre Dannonville, messager ordinaire d'Etampes à Paris.

E. 3923. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin; 35 pièces, papier, dont 2 cahiers de 8 et 9 feuillets in-f°.

1700-1705. – Foresta ou de Longchamp (Fief de).  
– Pièces d'un procès entre les religieuses de Longchamp, d'une part, et 1° Marie-Anne de Chartres, veuve de Messire Gabriel de Brie, conseiller du roi, lieutenant-général au balliage d'Etampes 2 J Claude Alleaume, sieur de « Villeron » d'autre part; touchant la revendication des droits de lods et ventes sur une maison sise rue Saint-Jacques à Etampes, dans la censive des dites religieuses, maison vendue au dit de Brie, par François Alleaume, dont le dit Claude était héritier.

E. 3924. (Liasse). – 19 pièces, papier.

i;iii-iii«. – Foresta ou de Longchamp (Fief de).  
– Lettres, quittances et notes pendant l'administration des censives des religieuses de Longchamp à Etampes, par Madame Hervé, leur receveuse.

E. 3925. (Liasse.) – 19 pièces, papier.

1707-1756. – Foresta ou de Longchamp (Fief de).

– Correspondance, mémoire et plan touchant une maison sise rue Saint-Jacques à Etampes, acquise des héritiers de Pierre Goussard par François Tardif, officier du duc d'Orléans, et pour laquelle les religieuses de Longchamp prétendaient percevoir les droits de lods et ventes au préjudice de l'abbaye de Maubuisson.

E. 3926. (Liasse.) – 7 pièces, parchemin.

1459-1601. – Foresta ou de Longchamp (Fief de).

– Jean de Jaussigny (et Jossigny), demeurant en la paroisse Saint-Basile d'Etampes, prend à bail, des religieuses de Longchamp, près Saint-Cloud, moyennant un cens annuel de 16 sous parisis, « unes mesures et places, » esquelles souloit anciennement avoir plusieurs maisons et édifices, esquelles a de présent un jardin que a tenu Jehan Dantelu, dit Lorrain ;... situées .. en la dite paroisse Saint-Basile, tenant, d'une part aux religieuses de Maubuisson, et d'autre part au chemin pavé par lequel l'on va de la dite église Saint-Basille au chastel de Etampes,

» nommée d'ancienneté la rue de Bruyères, aboutis\*  
» saut par un bout au champ du Chastel contre certain  
» condos, et d'autre bout au pavé de la dilegrant-rue.. »

— Christophe et Guillaume dits Laubigois, (ils des feus maître Pierre Laubigois et Huéte de HannentMurt, prennent à bail, des mêmes religieuses, moyennant un cens annuel de 2 sous G deniers parisis, « une mesure ou » place de mesure assise derrière le chasteau d'Estampes, » au lieu dit Grain d'Or, avecques trois arpens de terre ou environ joingnant à icelle mesure, qui jadis furent » et apparurent à Simon Harchier, et depuis à inaislre » Jehan de Ilannencourt, père de ladilemotselle...» — Jeanne Porchère, abbesse de Longchamps, baille (U octobre 1472) à Antoine Sagery, laboureur, moyennant un cens annuel de 2 sous, 1/2 arpent de terre, à prendre sur 3 arpents 1/2 connus sous le nom de Clos Etienne Valtan (?), sis au dessous du château d'Estampes, tenant d'une part « à certain murgier de piene, et d'autre » part à Denis l'iat, aboutissant sur la chaussée... » — Louis Beloncle, demeurant à Equipes, prend à bail, moyennant un cens annuel de 4 sous parisis, de maître Macé Hégron, procureur des religieuses de Longchamps, « une place vuide assise au dessoulz du chastel du dit

SERIE E. — TITRES DE FAMILLE (VALORY).

321

» lieu d'Estampes,.... tenant d'une part à Colin Durant, » et d'autre part à Jehan de Yillecte, aboutissant par » devant sur le pavé par lequel on va de l'église Saint- » Bazille au dit chastel, et d'autre bout aux daines de M uibnisson.... » — Sentence de m un levée de plusieurs héritages sis à Elampes, prononcée, en faveur des religieux de Longchamp, par Pierre Didier, lieutenant général du prévost d'Estampes, qui les avoit induitment saisis pour défaut de devoirs et droits seigneuriaux envers le comté d'Estampes. — Procuration générale donnée à « Eslienne Regnard » « Regnaud de Feuleville » et « Robert » « le Paticier, » par « seur Lorence Jacob, humble abbesse » des seurs myneurs de l'humilité Nos tre- Dame de Long- » obamp-les-Saint Cloud... » (23 décembre l'ô'Jo). — Francis Prieur, tailleur d'habits, demeurant à Estampes, et receveur des religieuses de Longchamp, baille, moyennant un cens annuel de 16 sous parisis, à Philippe Bastard, greffier du bailliage d'Estampes, une mesure el jardin, rue du Chastel à Estampes.

E. 3927. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

14<sup>2</sup>-1654. — Foresta ou de Longchamp (Fief de).  
— Baux à ferme de « la justice, seigneurie, cens, rentes, » revenus et héritages qu'ils ont eus, ventes, saisines, » deïaux, amendes jusques à vingt solz parisis et au

» dessoulz, » appartenant aux religieuses de Longchamp, dans la ville d'Etampes et aux environs, faits a Louis Beloncle, praticien ; Jean Raclardy, prêtre, chapelain de la collégiale. Notre-Dame d'Etampes; Pierre Soreau, procureur à Elampes, par Jean Tronson, curé de Ris, procureur fondé desdites religieuses (19 septembre 1560) ; François Hamoj s, marchand, par frère Basile Bei ruer, prêtre, religieux de Morigny, procureur fondé desdites religieuses. – Cession de son bail faite par le dit Hanioys à L. Caresme, potier d'élain, son gendre. – Autres baux faits par Jean Chesneau, procureur au parlement, et fondé de procuration des religieuses de Longchamp, à Pierre de Gilles, piètre, chanoine de Sainte-Croix d'Etampes, et à Jacques Geuest, marchanJ ; François Prieur, tailleur d'habits, par François Lescuyer, secrétaire de la chambre du roi et procureur desdites religieuses, au même François Prieur, par Catherine Boulard, abbesse de Longchamp, Marguerite Damour et Chai lotte du Bois, trésprière de l'abbaye, au nom des autres religieuses, à Pierre Ilochereau, marchand, demeurant à Galardon ; par Martin Mazel, procureur des religieuses de Longchamps, à « noble homme » M e Pierre Hochereau, conseiller et esleu... en l'es-

» lection d'Estampes ; » à Pierre Le Gendre, procureur aux sièges royaux de la ville d'Etampes ; à Marie Guillebon, veuve de Jean François Dupré, procureur aux sièges royaux d'Etampes.

E. 3928. (Liasse,) - , papier, dont 2 cahiers df

15 •■( 19 feuillets in-i°.

XVII» et XVIIM siècles. – Foresta ou de Longchamp (Fief de). –Copie de déclarations, mémoires,

inventaires, notes et renseignements divers pour faciliter le recouvrement des droits seigneuriaux des religieuses de Longchamp à Etampes el aux environs, ainsi que sur les tiefs | ossédés par les religieuses à Granges-le-Roi et à Dourdan.

E. 3929. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin; lô pièces, papier.

1356-1759. – Foresta ou de Longchamp (Fief de).

– Procédures pour Guy-Louis-IIcnri. marquis de Yalory, contre Michel Raslé, laboureur, demeurant a Ville-neuve, paroisse Sainl-Basile d"Etampes, el Nicolas Chas-Ions, bourgeois de la ville de Caen et ci-,levant huissier à cheval au Châtelel de Paris, résidant à Etampes, pour raison de rentes dus à la censive de Foresta.

E. 3930. – 1 registre, papier, de io feuillets in-4°.

1513-1541. – Longs ou Saint-Bonnet (Fief des).

– Registre terrier ou déclarations d'héritages tenus à cens de Louis Le Long, par : Etienne de Monlery,

écuyer, et, plus tard, Jean de Lespine, lieutenant général du bailli d'Etampes, comme ayant la garde des enfants de lui et de feu Gabriel le de .Monleiy, sa femme; Ferry Paris, drapier; Ferry Charron, tonnelier; Guillaume Ilamel, menuisier; Jean Dupré, l'aîné, boucher; Jean Charron, tonnelier; Jeanne Morelle, femme de Jean Moreau ; la veuve Antoine Picheton ; Pernet do Lorme, tonnelier; Berlhelot Richart, sellier; Cancian Louvet: t ancian Baude, drapier; Claude Savyn, procureur de François Savyn, son fils, commandeur de Saint-Jacques de l'Espée-les-Etaïupes ; Colin Musnier; Durand Petit ; Ferry Saillart ; Ferry Charron, tonnelier ; François Du Camel, marchand; Guillemin Durand et Jean Durand, frères, héritiers des feus Jean Durand et Belet, leur père et mère ; Guillaume Julin, tant à cause de sa femme, fille de feu Jean Paris, dit Jarlin, que pour

3-28

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

Thomas Tavis, dit Jartin, mineur; Gillon, veuve de Robin Bai y, el auparavant, de Jean Bouny, maréchaux; Guillaume Ducamelj praticien en cour laye; Jean Guillard; Jean Béliet, vigneron; Jean Sablon, cordonnier ; Jean Parent, praticien en cour laye; Jean Paris, l'aîné; Jean Chausson; Jean Allirt, drapier; Jean Barbault, marchand épicier; Jean Le Frère; Jean de Fer; Jean du Clerc, marchand chaussetier; Jean Brochant, boucher; Jean Michelet, boucher; Jean Fiette, cordonnier; Jean Bouvet; Jean Chandelier, mercier ; Jean Poignard, marchand ; Jean Godin, sergent ; Jean Chaudoulx, bourgeois, marchand ; Jean Le Fèvre, l'aîné, maçon plâtrier; Jean Bezoult, marchand épicier ; la veuve Gancian Girault; Louis du Chesne, cordonnier; la veuve Jean de Mazeaulx, drapier; la veuve François Girard ; la veuve François Voire; Liénard du Chesne, cardeur; Lubin Banouait, boucher; Louis Le Vassor, drapier; la veuve de Jean Asselin, maçon ; la veuve Jean Loreau ; la veuve Cancian Gobert ; la veuve de Jean Fessart, dit le Tourneux ; Louis Petit et Jean Contencian, tuteurs des mineurs de Durand Petit et de Simonne, sa femme ; Marie de Gilles, veuve de Guillaume Cormereau, procureur du roi au comté d'Etampes; Macé Aleaume; Michau Le Royer; Michau Guerches, dit le Cornemuseulx; Jean Régnier, prêtre; Mathurin Jabineau ; Pierre Huré, prêtre, curé d'Ormoys-la-Rivière, au lieu de feu Guillaume Foreau, prêtre, qui était au lieu de feu Thomas Barbault, aussi prêtre (5 juin 1316); Guillaume Audren, licencié en décris, garde de la prévôté d'Etampes; MoficePynet, marchand; Jean Le Vassor, avocat à Etampes ; Noël Boutet; Pierre Moreau, maréchal; Pierre Girault, vigneron ; Pierre Bourdin, vigneron ; Pierre Mencion, contrôleur; Pierre Boasse, foulon; Princet Guiart, charron ; Pierre de la Corne, maréchal ; Pierre Theau, car-

deur; Richard Renou, charretier; Christophe Boucheï ;  
Simon Thibault; Yvonne François.

E. 3931. (Liasse.) - 4 pièces, parchemin: 9 pièces, papier,  
dout 1 cahier de 10 feuillets in-f°.

1330-1770. - Longs ou St-Bonnet (Fief des). -  
Louis le Long, fils aîné de feu René le Long, en son vi-  
vant, contrôleur du grenier à sel d'Etampes, avoue tenir  
en fief de l'abbé de Morigny-lès-Etampes, la somme de  
7 livres U sous 8 deniers parisis de menu cens, ne va-  
lant plus que T livres 11 sous 4 deniers parisis, qui se  
perçoivent annuellement, partie à la Saint-Rémy, partie  
à la Saint-Denis, en l'Hôtel dudit le Long, à Etampes, et  
sont dûs sur plusieurs héritages sis aux faubourgs d'E-

tampes et aux environs. Censitaires : Louis le Long ; les  
héritiers Jean Martin ; Claude Foucher; Edme Cochon ;  
André Buchon, l'ainé, meunier ; la veuve de Jean Bn-  
chon ; Pierre Fauveau ; Robert Ruchon, cleric; Etienne  
Bellay ; Pierre Moulin ; Cancien Bclay ; la veuve de  
Gervaise Rousseau ; Guillaume Bouvet, bourrelier ;  
Guillemette, veuve de Nicolas Michelet ; la veuve et les  
héritiers de Guillaume Forest ; Guillaume Galinière ;  
Durand Garnier ; Jean Michau, tanneur ; Jean Bellai ;  
Pierre Chevallier ; Guillaume Rouault ; Etienne Verret,  
l'ainé ; Louis Petit; la veuve et les héritiers de Jacques  
Pelletier ; Michel Grenier ; les héritiers de Robert Thi-  
baut, apothicaire ; Louis Régner, de Bonvillicrs ; Pierre  
Baudry la veuve et les héritiers de Jacques Gallier ;  
Simon de la Porte ; Jean Forest, l'ainé ; Germain Pa-  
quier ; Jean Chesneau ; Jean Lami ; Jean Dramard ;  
Pierre Boiselet ; Henri Cochon ; Jean Durand, praticien;  
Etienne Plessi ; Jean de Grancourt ; les héritiers de  
Jean Le Noble, foulon ; Jean de la Barre, foulon :  
François Le Conte ; la veuve et les héritiers de Jean Vra-  
ment ; Jean Moreau ; Guillemain Terret ; Jean Vallée,  
bourrelier ; la veuve et les héritiers de Robert Chassecu-  
lier ; Laurent Noël; Jean Lefèvre, verrier ; les enfants  
de Jean Sanson ; Jacques Mahi ; les héritiers de Denis  
Sarrault ; Jacques le Maire ; Cancien Vrament ; Jean  
Guétard, bouclier ; Pierre de la Port<j ; Jean Grtnier; le  
curé de Saint-Père ; Michel Garnier; Adam le Maréchal;  
Cancien Hébert ; Simon Loreau ; Guillaume Bellai ; Du-  
rand Bellai et Pierre Bellai, frères ; Pierre Rigault,  
l'ainé, cordonnier ; Guillaume Dauton;Jian Gouvet,  
bourrelier; Léonard Besnard ; Jourdine, fille de Robin  
Hémard ; Guillaume Corbillon ; autre Guillaume Corbil-  
lon, prêtre ; Etienne Godin, de Saint-Martin ; Henri  
Fontaine ; Jean Lenoir, huilier; Louis Cotier, coutu-  
rier; Biaise Poulard ; Guillaume Meusnier ; Cancien  
Foucher; Michau Guerechant ; Barthélémy Asselin;  
Jean Asselin ; François Etienne Asselin ; Jean Molheux;  
François Banouard ; René llémeri ; Guillaume Morry ;  
Etienne Morry; Pierre Morry; Pierre Paris; Jean

Guiart; Etienne Enjubert ; Jean Aillory ; Pierre Le Coup; Colas Dupuis ; Martin Legendre ; Mathurin Paris ; Jean Fontaine, le jeune, Pierre Regnault; Collin Sellier ; Jean et Cantien Touzé ; Françoise Marion et autres enfants de feu Etienne Legendre ; Simon Meunier ; Renault Dolibeaue ; Claude Regnault ; Michel Regnault ; Guillaume Baudon ; Louis Besnard ; Jean Besnard ; Elienne Begnault ; Perrine, veuve de Ferry Thierry; Jean Blanchard, couturier; Jean Rebour ; Guillaume Bénard ; Cantienne, veuve de Robin Corbillion ; Lucas Bréchemier ; Cantien Tubreuf ; Nicole Pi-

SERIE E. — TITRES DE FAMILLE VALORY]

329

cault ; Martin Rétif, l'ainé ; Jean Durand; la veuve Richard Davoue ; Simon Malo ; Cantien Gaudin : Jean Delaunay ; Jean Gazeran, le jeune; Etienne Chevrier : la veuve d'Antoine Chevrier : Méry Constantin, A|ne, fille de Colin Mercier ;Fleuren| Mercier : Jean Mercier; Pierre Bouteux ; Germain Gaudin ; Martin Charpentier ; Antoine Gazeran : Pierre Charpentier ; la veuve et les héritiers de Martin Bouteux ; Aliot Rousseau : Renault Boisseau ; la veuve Houdin Hatle : Gilles Carnevillier ; Etienne Heine ; Terrine, veuve de Jean C|villier; Anne Carnevillier ; Guillaume Barré, potier d'étain ; frère Jean Doulot, ministre de la Sainte-Trinité d'Elampes : Guillaume de La Lucazière ; Cantien Savi-sart ; Guillemette, veuve de Roulet et Dolibeaue; Thomas Labazé ; Pierre Bauchan. Gorges de la Rivière ; Pierre le Maréchal ; Hubert Vilermiet ; Jean Mialin ; Messire Pierre Fougue, curé de Saint-Martin (17 novembre ■ les héritiers de Jacques Aleaume ; Jacques Cornet ; Lan Legendre, conseiller au parlement ; Jean Duclos ; Martin Jallons ; le chapitre de Sainte-Croix d'Etam] es : Gervaisle Houx ; François Compotière ; les héritiers d'Etienne Ancelot; Jean Angelot; Thomas Pigeau. — Foi et hommage rendu à l'abbé de Morigny, pour partie d'une censive appelée « des Longs », par Claude Cassegrain, avocat au parlement de P:iris et ci-devant lieutenant général au bailliage d'Elampes, au nom et comme procureur de Jean Le Camus, sieur de Saint-Bonnet, conseiller au conseil privé, qui avait acquis la dite censive des héritiers de feu Abel Charpentier, bourgeois d'Etampes, — Quittance de 15 écus pour les profits du lief des Longs, délivrée au dit sieur de Saint-Bonnet par Hurault, abbé commandataire de Morigny. — Foi et hommage pour le même fief rendu à Henri de Refuge, abbé de Morigny, par Nicolas de Cœurs, seigneur du Bourgneuf, qui avait acquis la dite censive d'Henri Camus, chevalier, seigneur de Saint-Bonnet, Caudreville et autres lieux. — Foi et hommage pour le même fief rendu au même par Alexis François de Cœurs, fils de Nicolas, seigneur du Bourgneuf. — Autres à Charles Le Sage, abbé de Morigny. par

Alphonse Germain de Guérin, seigneur du Bourgneuf, et par sa veuve Henriette Françoise Le Camus. — Autres à Claude Le Bègue de Majainville, et à Drouas de Boussey, évêque de Toul, abbé de Morigny, par Henriette Françoise Le Camus, femme de Guy Louis Henri de Valory, seigneur du Bourgneuf, François Marthe-Hubert de Valory, et Pierre Chaillou, procureur fondé de Charles Jean-Marie de Valory, agissant tant pour lui qu'au nom de ses frères et sœurs.

Seine-et-Oise. — Séiue E. —Tome II

E. 3932. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 5 |  
dont 1 cahier de 10 feuillets in-f°.

1553-1590. — Longsou Saint-Bonnet (Fief des).—  
Déclaration des cens et rentes tenus en fief du roi, à cause du château d'Elampes, et dus à Louis Le Loni ; les détenteurs d'héritages, Antoine de Beauvais ; Cantien Verrard ; Cantien Colleau ; Daniel Le Compte ; Guillaume Boulemier ; Gilles Moulin ; Jean Pinot ; François Yvert ; Jean Faye et sa femme ; la veuve

de Valory ; les proviseurs de l'église Saint-Pierre d'Elampes ; la veuve de Quantin Laisné ; Michel Seigniant ; Pierre Vallerault ; Pierre Mouton ; Pierre Garnier ; Pierre Lalun ; Pierre Moreau ; Simon Ferry ; Simon Carnevillier ; la dame du Bourgneuf. — Foi et hommage [sur partie de la censive appelée des Longs, rendu au roi par Alphonse-Germain de Guérin, seigneur du Bourgneuf. — Autre rendu au roi et à la duchesse de Vendôme et d'Elampes par Henriette-Françoise Le Camus, veuve du dit Germain de Guérin. — Autre au roi et au prince de Conty, duc d'Etampes, par François-Marthe-Hubert de Valory, seigneur du Bourgneuf. — Autre au roi et au duc d'Orléans, tuteur de ses enfants, le duc de Chartres et Mademoiselle, par Denis-Pierre Chaillou, procureur fondé de Charles-Jean-Marie de Valory, seigneur du Bourgneuf, au nom de ses frères et sœurs.

•E. 3933. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 7 pièces  
dont 1 cahier de 12 feuillets in-f°.

1500-1770 — Longs ou Saint-Bonnet (Fief des).—  
Guillaume Le Long, demeurant à Etampes, avoue tenir en fief, foi et hommage, de Claude de Chastillon, chevalier, seigneur de Villeneuve-sur-Auvers, pour une moitié, l'autre moitié de la dite seigneurie appartenant à Pierre de Bouville, écuyer, noble homme André Le Roux, auditeur des comptes à Paris, et noble homme Jean Bergeret, avocat au Parlement de Paris, la somme de 7 livres 3 sous parisis de menu cens, valant autrefois 8 livres

parisis, à percevoir. 2 fois par an, à la St-Hémi et à la St-Denis, sur les héritages tenus, en la ville d'Etampes et aux environs, par : Antoine Guichard ; Antoine Tourneville; Guillaume Gibert ; Basile Motheux ; la veuve de Claude des Essar-ds\*; Charles Guestard ; la veuve Cancian Baudet ; Cancian Fouldrier , à cause de sa lemme , veuve de Canlien Poignard ; Damien Bauldon ; Etienne Banouard, boucher; Etienne Cochon : François Bour-

<2

330

ARCHIVES DE SEIXE-ET-01SE.

din; François Sanguin, à cause de sa femme, fille de feu Pierre Jourdain ; François Hudebert, boucher, à cause de sa femme, fille de feu François Hamelin ; Ferry Martin: la veuve Ferry Alleaume, bourgeois d'Etampes ; François Bidault, bourgeois d'Elampes; François Poignard, Bis de Cantian ; Girard Bredet; Guillaume Godefroy; Georges Vassenr; Girard Boisse, foulon; Gilles Duval ; Je in Boux, grenetier; Jean Chaudoulx, bourgeois d'Etampes ; Jean Le Moyne, boulanger; Jean Godin, sergent; Jean Lecôup; Jean Perdereau ; Jeanne Dupré, veuve de Germain Gauthier; Jean Hony; Jeanne, fille de Jean Béliet; Jean Le Camus, bourgeois de Paris; Jean Mêlais; Jean de Brauvoix; Jean Varet; Jean Chasseculier, apothicaire; Catherine, veuve de Guillaume Iluiiel; les héritiers de Philippe Gabaille, la veuve Guillaume Cormereau ; la veuve Claude Hébert ; le commandeur Saint-Jacques de l'Espée; Guillaume Macé; la veuve Etienne Bruant; Messire Simon Charbonnier; la veuve Jean Michellet; Damienne Lambert ; Pierre Le Maistre; la veuve et les héritiers de Jean Guillard ; la veuve Jean Le Vassor ; les héritiers de Cancian Archambault; les héritiers de feu Jean Poynel; les héritiers de feu Jean Banouard; la veuve et les héritiers de l'ancien Hue; les héritiers de Lubin Chosson ; les héritiers de Maurice Chandellier; Jean Vincent; Etienne Le Vassor; Jean Le Mercier; Macé Boulard ; Simon Audren, prévôt d'Etampes ; Jérôme de Villelle ; Jean Hélye, prêtre, curé d'Ormoy (28 février 1600, 1561) ; la veuve Esprit du Camel; Simon Lesné, prêtre; Michel Girard ; Pierre Guyon ; Pasquier Motheux ; Pierre Hervy; Philippe Cormereau, bourgeois d'Elampes; Pierre Pothoyn ; Pierre Paris ; Pierre Poulain ; Pierre de Gilles; Robert le Blanc; Robert Morin ; Gervais Sessard; Simon et Maurice les Banouards ; Thomas Chelol; Christophe de Croix; Christophe Banouard; Antoine de Lezée ; Guillaume Moreau ; Jean Perdereau ; la veuve Pierre de Lorme; noble homme Gilles Baillard ; les héritiers de feu François Compotier; la veuve Aulbin Baron; les héritiers de Cancian Charron ; Mathurin Fontaine bourrelier; la veuve de Pierre de la Mare ; Pierre

Bivet; Pierre Jallant ; Simon Dupré ; Simon Baclardy ; Claude Saillard; Jean du Camel; la veuve Antoine Guyard ; Claude Cassegrain, avocat au Parlement de Paris et ci-devant lieutenant général au baillage d'Etampes, procureur fondé de noble homme Jean Le Camus; sieur de Saint-Bonnet, fait foi et hommage au seigneur de Vill» ■in'iive-sur-Auvers, pour unecensive de9 écus 1/3, réduits à 28 livres, appelée la censive des Longs, et acquise par le dit Le Camus sur les héritiers de feu Abel Charpentier, bourgeois d'Etampes. — Foi et hommage

rendu à Madeleine de Bouville, veuve de François de la Tranchée, écuyer, seigneur de Villeneuve, par Nicolas de Cœurs, seigneur du Bourgneuf, ayant acquis la censive sus-mentionnée d'Henri Camus, seigneur de Saint-Bonnet, Gauldreville et autres lieux. — Autre foi et hommage rendu à la même, pour la même censive, par Alexis François de Coeurs, seigneur de Bourgneuf, fils de Nicolas. — Saisie de la dite censive, à la requête de Philippe et Henri de la Tranchée, écuyers, seigneurs de Yiller.euve-sur-Auvers, pour défaut de devoirs seigneuriaux. — Foi et hommage, pour la même censive, rendu à Charles de Harville des Ursins, chevalier, seigneur de Villeaeuve-sur-Auvers, par Alphonse-Germain de Guérin, seigneur de Bourgneuf. — Autre par Marin Savouré, bourgeois d'Etampes, procureur fondé d'Henriette-Françoise Le Camus, veuve du susdit Germain de Guérin. — Autre rendu à Elisabeth Juvenel de Harville des Ursins de Trenelle, veuve de Jean-Jacques Regnault de Barres, chevalier, comte de Barres, seigneur de Villeneuve-sur-Auvers, par Marthe-Hubert de Valory, seigneur du Bourgneuf. — Autre rendu à César-Marie, marquis de Talaru, comte de Chamarande, seigneur d'Etrerhy, de Villeneuve-sur- Auvers, etc., par Denis-Pierre Chaillou, avocat au Parlement, procureur fondé de Charles-Jean-Marie de Valory, au nom de ses frères et sœurs.

E. 3934. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1561-1 iï0.— Longs ou Saint-Bonnet (Fiefsdes). —

Guillaume Le Long, fils aîné de feu Pierre Le Long, demeurant à Etampes, avoue tenir en fief, de noble homme Jean Le Prévost, conseiller au Parlement de Paris, seigneur de Malassise, la somme de 70 sous parisis de menu cens, ayant valu 8 livres parisis, à prendre sur plusieurs héritages sis à Etampes et aux environs, et. tenus par : Barbe Ferry, veuve de Cantien Hémerly ; Cantien Yézaré ; Cantien Colleau; Guillaume Le Maréchal; Denis Bardin et Audouin Fillau; Durand Garnier; Etienne Seignat ; Etienne Papillon; François Yver; la veuve Guillaume Boullemier ; Gilles Moulin; Jean Girault; Jean Jeanne; la veuve Simon Ferry; les proviseurs de Saint-Pierre; Adam de la Lucazière ; la veuve Quantin Laisné; Monsieur du Bourgneuf; Jean Dolier, prêtre ; la veuve Pierre Yallerault; la veuve Daniel Le Conte; la veuve Simon Carcailler ; Michel Seignat ; Martin Paris, au nom et comme tuteur de François Paris, son

fils ; Mathieu Daulton ; Pierre Mouton ; Pierre Garnier ;  
 Pierre Moreau ; Pierre Câlin ; Pierre Mainfroy ; Jean

SÉRIE E. — TITRES DE FAMILLE (VALORYj.

331

Charpentier ; Roger Bélissant ; Pierre Beauvois. —  
 Claude Cassegrain ; avocat au Parlement de Paris et ci-  
 devant lieutenant général au bailliage d'Etampes, pro-  
 cureur fondé tle Jean Le Canins, sieur île Saint-Bonnet,  
 rend hommage, au seigneur de Malassise, de la censive  
 sus-mentionnée, actjuise sur les héritiers d'Abel Char-  
 pentier, bourgeois d'Etampes, par le dit Le Camus. —  
 Henri Camus, chevalier, seigneur de Saint-Bonnet,  
 Gaudreville el autres lieux, conseiller du roi, bailli, ca-  
 pitaine et gouverneur des ville, château et duché d'l  
 pes, filsetdouairier en la succession de Jean Camus, héri-  
 tier en partie de Jean-Pierre Camus, en son vivant évê [ue  
 de Belley, son frère, vend à Nicolas de Cœurs, seigi  
 du Bourgneuf, le fief, censive et seigneurie, ancienne-  
 ment et communément appelés la censive des Longs,  
 moyennant la somme de 1,000 livres (10 avril 1661). —  
 Foi et hommage d'une partie de cette censive rendu par  
 le dit Nicolas de Cœurs, à Madeleine Houel, veuve de  
 Jean de Boisseret, marquise de Sainte-Marie, dame dé  
 Roussay, Etréchy et Malassise. — Autres rendus à Cé-  
 sar-Marie, marquis de Talaru, seigneur de Malassise,  
 etc., par Denis-Pierre Chaillou, avocat au Parlement,  
 procureur fondé de Charles-Jean-Marie de Valory, sei-  
 gneur du Bourgneuf, au nom de ses frères et sœurs.

E. 3934 '. (Liasse.) — 2 pièces, papier : 1 registre de 196 feuillets  
 in-f" ; 1 cahier de 8 feuillets in-f".

1565-1572. — Longs ou Saint-Bonnet (Fief des). —

Terrier du fief des Longs ou Saint-Bonnet, fait sous  
 Abel Charpentier, propriétaire. Déclarants: Claude Du-  
 rand, mercier ; la veuve et les héritiers de Guillaume  
 Boulenger ; Jean Lesné ; Denis Bordin ; Denis Bertault ;  
 manouvrier: la veuve Daniel Leconle ; Mathurin Papil-  
 lon, vigneron ; Jean Charpentier ; la veuve Pierre Val-  
 lerault ; Marie Le Long, veuve de Michel Seignant ; Guil-  
 lemette veuve de Martin Paris ; Gilles Grignon, Cancian  
 Colleau, l'aîné, vigneron ; Simon Lesné, marchand ; Du-  
 rand Garnier ; François Yvert , Oudin Ourry ; la veuve  
 Simon Ferry ; Pierre Mainfroy ; Mathieu Danthon , Can-  
 cian Lhoste ; Sébastien Boullard, boulanger, et Jean  
 Péronnet, vigneron ; Cancian Bézard ; Mathurin Papil-  
 lon ; Marie Bellissant, fille de Roger Bélissant ; Jean  
 Gehennies, crubleur ; Barbe Ferry, veuve de Cancian  
 Hémerly ; Jean Fauveau ; Jean Sauvegrace ; Jean Du-

pré, boucher ; Catherine Gallinière ; la veuve et les héritiers de Jean Chaussidon ; la veuve Pierre Mouton ; Léonard Mouton ; la veuve Etienne Papillon ; Mathieu Vrayment, l'ainé; Pierre Yillemain; Antoine Gervaise;

marchand; Jean Thénard, prêtre, chapelain de Saint-Nicolas, à Notre-Dame d'Etampes ("9 octobre 1572); Jacques Lambert, apolicaire ; Jean Houy, marchand; Jacques Ripenneau, maréchal; Jean Dallier, teinturier; JeanneTexier, veuve de Pierre Pothovyn : Jeanne r.uiard, veuve de M. duel Banouard; Antoine Guischarde ; Damiën Bauldon, vigneron; Guillaume Gouault, vigneron ; Guillaume Gibert ; Denis Petau ; Jean Hudebert, boucher; Etienne Cochon; Jean Louvard, prêtre; Jean Cormereau, procureur au baillage d'Etampes Jeanne, veuve île Jean Fourmi; Jean Hébert, parcheminier ; Marion Bourdin, veuve de François Sanguin ; Pierre Ourry, vigneron ; Marie Baudin, veuve d'Etienne Banouard ; la veuve et les héritiers de Cantien Hue; Jean Forest et Pierre Clairon, vignerons; Marguerite, veuve de Cantien Forest; Louis Marinalloy, marchand ; Canlian Barât; Eloi Chesneau ; Joseph Michel; la veuve et les héritiers de Daniel Le Compte; Etienne Cartel ; Claude Tarraquier; Catherine Pelletier, veuve de Canlian Tarraquier; Pierre Bouryen, la veuve d'Abraham Pasquier, fille de Louis Lelong; Claude Bellay, vigneron; Louis Biétrix; Jean Carnevillier ; Pierre Berrouer ; Philippe Cellier, vigneron ; Guillaume Corvet ; François Corvet ; Cancian ivemelte ; Jean Fontaine, le jeune, fils de Denis; Nicolas Chobel; Etienne Durandel, boulanger; Michelle Legendre, fille de la veuve de Mathieu Legeudre, l'ainé; Claude Mazeaulx; Etienne Gazeran ; Cancian Cyrade ; Cancian Gazeran, vigneron ; Claudine Fontaine, veuve de Pierre Charrier; Claude Thibault; François Martin ; François Le Long, marchand ; Martin Mahoudeau; Etienne Durandel, dit Fenlaesne ; Jean Fontaine, le jeune; Guillaume Fontaine; Etienne Le Bas, fourbis\* seur ; Mathurin Myallin, vigneron; Etienne Papillon, boulanger ; Nicole Le Long, veuve de Richard Pochet; Pierre Doliheu; Pierre Perrot ; Regnault Ferry, vigneron; Roch Garezan, vigneron; Marion Laslery, veuve de Claude Hocquet ; la veuve Martin Mercier ; Sébastien Dupuis ; Pierre Courtillet; Jean Gilbert, Jean Baron ; Jean Durand; Imbert Faquillet ; Guillaume Dresnuz; Jean Godin, l'ainé; Claude Chaussidon; Louise, veuve de Colas llémard; Nicolas Fontaine, vigneron; Pierre Mensiler; Pierre Rebours, Jean Papillon ; Jean Durandel, vigneron; Abel Dupuis, vigneron; Guillaume Dupes\* tilz, savetier; Jean Nyvet, tisserand ; Jean Rétif; Martin Fontaine, vigneron; Simon Yverncttc ; Etienne Thibault, marchand ; Guillenietle Godefroy, fille de Guillaume; Roulland Pelletier, sergent royal aux bailliage et prévôté d'Etampes; Pierre Moussin, marchand ; Gilles Lecoup; Michel Girard; Jean Bauldry, boulanger; Pierre Degilles, prêtre; Jacques Dorillault; Gilles Mou-

Al; < !1I\ ES DE SEIXE-ET-OISE.

lin; Jeanne Dufermanoir, veuve de Jean [lue; Simon  
uard; Nicolas Hemes; Denise Peyrier, veuve de  
i mG lin, l'aîné ; Biais Chcsneau, vigneron; Ni-  
l'ouss uni el Etienne les Alexandres ;  
Jean Mercier, fils de Martin : Gervaise Marguerie, mar-  
ierd'étain ; Marion Legendre, veuve de Can-  
cian Thubeuf; Jacques Charpentier, pâtissier; Nicolas  
Chassecuillier; lliérome Legendre; Pierre Durand, dit  
n, vigneron; Martin Delaunay ; Martin Hemes, vi-  
l i ian Gobert, vigneron : Philippe Nérel ; la  
i et les héritiers de Jean flemes ; Simon Charpen-  
tier, vigneron; Marie Rognault, (ils de Balthazard ;  
Noël Béliet, vigneron; Can ian Touzé, vigneron; .Iran  
Houldrier; Claude Regnault, fils de Jacques ; la veuve  
Jean D la veuve de Pierre Hemes; Jean Olivier;

Laurent Jallant; vigneron; Claire Bénard, veuve de  
Pierre Bredet; Nicolas MahouJeau; Martin Mercier, fils  
Etienne Cône, l'aîné ; Cancian llémard ; Si-  
mon Chauldrir; Pierre Legendre; la veuve ellesen-  
fanls de Guillaume llémard : Henri Toanard, marchand;  
la veuve ll mi Fontaine; IJervye Fontaine, veuve de  
Jean Bel ier : Nicolas Mercier; Claude Hémard, fils do  
re; François Dolibeau, fils deRoch; Jean Bénard,  
ngei Jean Legendre; Jean Rétif, le jeune; Elie  
in, meunier; Antoine Tourneville, bouclier; André  
Ltissier; Christophe Péron, vigneron; Gancian  
ron ; Claude Potier, vigneron ; Claude  
! eo Claude Thibault, vigneron ; DÉ-

ni- Burgevin, marchand; François Lecoup, vigneron;  
■ Bidde, vigneron ; François Banouard ; Fran-  
çois i i vigneron; Marguerite Godeau, veuve d'E-  
tienne Jallant ; Louis Petit, vigneron; Guillaume Mo-  
vigneron ; Gabrielle Paulmyer, veuve de Jean  
Paris; Léphard Hémard, vigneron ; Gilles Papillon, vi-  
lhoste raideur ; Jean Carnevillier; l'aîné,  
t ie ron; JeanGodin, bourrelier; Nicolas Menault, mar-  
chand ; Jean Leclerc, laboureur; Marion Cadot, veuve  
de Simon Carnevillier; Sébastien Dupuis, vigneron;  
Claude Robert, laboureur; Richard Bynet; Denis Aude-  
net. I loureur; Pierre Cambray, boucher; Pierre Le-  
liarron; Louis Perrot, marchand; Noël Fon-  
R ail Jarry ; Nicolas Pezard ; Louis  
| >rte; la veuve François Bidault; Jean Chesneau ;  
Simon Charpignon; Pierre Rigault ; Pierre Garnier, ma-  
: la veuve el les héritiers de Pierre Sablon : la  
veuve Malhurin Paris; Julien Regnard, marchand ; Louis  
Petit; C ncian Rivière; Pierre Pothouyn, marchand;  
ré de Saint-Père il Etampes (12 dé-  
Jacques Pothouyn, boucher; Marie Guiard,  
Archambault ; Pierre Dsbauvais ;

Liesne i'vert; Jean Fontaine, dit Jannoy, fils de Jean; Robin Fontaine; Catherine Chaudoulx, veuve de Ferry Alleaume ; Louis Bourdeau, marchand; Jean Gillet, marchand; Michel Chausson; Marie Guéetard, veuve de Simon Amlren ; Denis Godeau; Nicolas Chevricr, vigneron; Cancian Le Roy, vigneron; Jean Priddeau, vigneron ; Lubin Crestault; Jeanne, veuve de Cancian Charron; Antoine Blondeau, maître de la Bouteille Saint-Gilles; Guillaume Moireau, vigneron; lippolyte Poulin, « serruzier» ; Jean Banouard, boulanger; Marin Carnevillier, fils de Gilles, vigneron; Jacques Brechemier, marchand; Hiérosme Chastillon, bourrelier; Pierre Binette, marchand : V\on Baron ; Etienne Lamy, procureur au balliage d'Etampes; Fleurent Enjubert, vigneron ; Jean Gouvet, corroyeur ; Pierre Gaucourt, vigneron; Claude Fontibier, potier d'étain ; Denis Patou, vigneron ; Gilles Buchon, procureur à Etampes; André Gilles, praticien; Pierre Villemyer, vigneron; Guillaume Marionnet, plâtrier; Jean Mignard, marchand; la veuve François Compotière; Catherine du Bourgneuf, veuve de Pierre Lelong; Etienne Le Vassor, procureur au balliage d'Etampes; Etienne Le Vassor, le jeune, fils de feu .ban Le Vassor. praticien; Jean Hélix, prêtre, curé d'Ormoy-la-Rivière (5 août 1570); Perrine Lhuillier, veuve de Jean Lecoup ; Etienne Degaulchire ; Guillaume Gonault; Louis Seplier, sergent royal à Etampes; François Ledoyen, marchand. Barthélémy Marcéal, avocat; Maie Boullard : la veuve de Jean Varrest ; Etienne Morry, et Audillon Chausson, tisserands en toile ; Gervais Fessard : la veuve Claude des Essardz; Nicole Couslé, veuve de Thomas Chelot; Jean Debauvais; Pierre Raclardy, cordier; Simon Dupré; la veuve Pierre Delorme; la veuve Jean Charron; Louis Blanchard; Simon Raclardy; la veuve et les héritiers d'Aubin Baron ; Robert Leblanc, parcheminier; Pierre Ryvet, cardeur ; Denis Gallet, plâtrier ; Lucas Sabourin ; Cancian Fouldrier ; Avoye Allard, veuve de Charles Guéetard; Jean Hamel, tonnelier; Jean Du Ris, laboureur. — Table alphabétique des noms et prénoms des déclarants.

! . 5. (Liasse.) — 3 pièces, papier, dont 1 registre de 379 feuillets m i", i cahier de 27 feuillets in 1°, el 1 cahier de '• feuillets in- i '.

1550-s«o<i. — Longs ou Saint-Bonnet (Fief des). — 'Le; rier du fief des Longs, ou registre des déclarations censuelles passées devant Hobier, Védyc et autres, no- laires à Etampes, au profit de Jean Camus, seigneur de Saint-Bonnet et de Gaudreville en Beauce, conseiller du roi, par (en 1580J : Martin Mercier, fils de Pierre, vi-

SÉRIE E. — TITRES DE FAMILLE (VALO

gneron : Nicolas Mercier, vigneron; Louis Girard, hôtelier; Marie Le Long, veuve Michel Seignat; Durand Garnier, maréchal; Jacques Durandel, vigneron; Nicolas Chevrier, vigneron; Pierre Homard, Qls de François, vigneron; Jean Durandel, vigneron ; Zéphar de Cousin, veuve Guillaume Hémard, vigneron ; Richard Hémard, vigneron; Cancien Goberl, vigneron; Jean Meunier, vigneron; maître Gilles Buchon, procureur au baillage et prévôté d'Etampes ; Cancian Banouard, marchand ; Jean du Riz, laboureur; Eloi Chesneau, vigneron; Léonard Dauhon, vigneron; Jean Grenier, vigneron; Pierre Micliellet, cordonnier; Etienne Raslé, vigneron; Pierre Dollibeau, vigneron; Anlhoine Voullon, vigneron; Pierre Voullon, vigneron; Clan le Regnard, marchand ; Pierre Baron; Guillaume Gault, vigneron ; Robine Béard, veuve de Guillaume Boulemier, vigneron; Jean Charpentier, marchand; Hem-Patau, vigneron; Christophe Proust, vigneron; Guillaume Gault, vigneron; Robine Béard, veuve de Guillaume Boulemier, vigneron; Jean Charpentier, vigneron; Perrine Garnier, veuve de Daniel Lconle, vigneron; Pierre Clairon, vigneron ; Jean Forest, vigneron; Jean Mignard, marchand; Jeanne Taris, veuve d'Abel Dupuis, vigneron; Ambroise Bergerct, vigneron; Jean Carnevillier, l'aîné, vigneron ; Jacques Bréchemier, marchand, bourgeois d'Etampes; Jean Creslault et Jean Gobert, vignerons; Cancien Paris, vigneron ; Pierre Mainfroy, l'aîné, vigneron; Louis Petit, vigneron; Biaise Chesneau, vigneron; Jean Cattin; Jean Cornevillier, vigneron; François Cornevillier, vigneron; François Launay, vigneron; Etienne Ilemes, vigneron; Guillemette Hasie, veuve de Claude Belloy, vigneron ; Cancienne Dupuis, veuve de Martin Mercier, vigneron ; Bonifacc Mercier, vigneron; Jehan Géhennes, cribleur; Gilles Girard, vigneron; Jean Michel, le jeune, vigneron; Pierre Gaucourt, vigneron; Guillaume Jollivet, vigneron ; Can Mercier, vigneron ; Huguelle Mareschal, veuve de Cancien Vraymenl ; Pierre Fontaine, fils de Henri, vigneron; Jean Dauny, manouvrier; Claude Tarraquier, vigneron; Michel Girard, marchand ; Pierre Legendre, fils de Simon, vigneron ; Pierre Yvert, vigneron ; Jean Fontaine, l'aîné, fils de Claude ; Jean Motheulx, vigneron; Cancien Lauieau, vigneron; Simon Paris, vigneron; Claude Pothier, vigneron; Pierre Gazeran, vigneron; Philippe Durand, vigneron ; Mathurin Myallain, vigneron ; Nicolas Pezard, vigneron; Claude Thibault, vigneron ; Léonard Petit, charron ; Nicole Cousté, veuve de Thomas Cholet; Etienne Charpentier, vigneron ; Jhérosme Homo, cordier ; Roch Lhosle, vigneron, Pierre Legendre, charron ; Nicolas Dernier, archer du

prévostdes maréchaux d'Etampes: Claude Chaussidon, vigneron; noble homme M e Claude Houy , docteur en médecine; Bertrand Mainfroy, vigneron; Martin Trapeloire, maréchal ; Durand Tarraquier, vigneron; Flo-

rent Enjubert, vigneron; Martin Leconte, vigneron;  
 Louis Biétrix, vigneron; Roui le I Biérlrix, vigneron;  
 Cancien Bézard, vigneron; Cancien Lamy, lanternier;  
 M' Guillaume Go lin, prêtre; Michel Jarry, vigneron ;  
 Mathurin Collet, vigneron; Gilles Papillon, vigneron;  
 Louis Chartier, charron ; Liesné Yverl, vigneron; Pierre  
 Bernard, vigneron; Etienne Durandel, marchand hôte-  
 lier; Louis Blanchard, marchand, bourgeois; Mathurin  
 Bachelot, manouvrier; Martin Cochon, marchand  
 boucher: Claude Durand, mercier: Can Godin, mar-  
 chand mercier; Françoise Vincent, veuve de Pierre Ri-  
 vet, marchand ; Gilles Grignon, marchand ; Etienne de  
 Gaulchin, vigneron; Julien Regnard, marchand; Simon  
 Charron, vigneron ; Pierre Motheulx, vigneron; Denis  
 liardin, charron; Ilippolite Fontaine, cordier ; Gilles  
 Hervy, boulanger; Jacques Pothouin, boucher; Jacques  
 Droullaull, foulon ; Etienne Lelong, marchand; Etienne  
 Thibault, marchand; Mathieu Vrayment, vigneron;  
 Cancien Démoli ières; Christophe Texier, tourneur;  
 Pierre Villemaire, vigneron; GuiHemellc Perdreau,  
 veuve de Pierre Provensale, marchand; Guillaume Ma-  
 ryonnet, plâtrier ; Catherine Bidault, veuve de Daniel  
 Egal; Jacques Le Breton, marchand chaudronnier;  
 Jean Delisle, marchand; Etienne Cochon, bourgeois;  
 Jean Châsseculier, apothicaire ; Jeanne Regnard, veuve  
 de Jean Gouvet, corroyeur ; Barthélémy Myallain, vigne-  
 ron ; Mathieu Papillon, vigneron ; Esprit Boutin, mar-  
 chand ; Girard Racquillet, boucher ; François Le-  
 droyen, marchand; Catherine Gallinière, veuve de Quentin  
 Lcsné; Jean Hourry, vigneron ; Toussaint Moulin, vigne-  
 ron; Hervy Tanneur, vigneron; Cancien Fontaine; Girault  
 Fontaine, vigneron; Pierre Tarraquier, vigneron; Jean  
 Tarraquier, vigneron ; Jacques Faulveau, vigneron ; Si-  
 mon Lesné, marchand; Simon Lemaire, laboureur;  
 Françoise Motheulx, veuve de Pierre Legendre, vigne-  
 ron; Cancienne Corbillon, veuve de Claude Fonfibier,  
 potier d'étain ; Louis Fortier, boulanger; Sébastienne  
 Chausson, veuve de Roulland Pelletier, sergenl royal à  
 Etampes; Jean Brunet, marchand boulanger; Simon  
 Lesné, marchand; Claude Pierre, vigneron; Jean Hé-  
 bert, paicheminier; Roch Boullard, mercier ; Robert  
 Musnier, maréchal ; Jean Hervy, le jeune, vigneron ;  
 Jean Boutevillain, marchand tanneur; Jean Meslais,  
 vigneron; Denis Richeulx, vigneron; Christophe Mus-  
 nier, vigneron; Philippe Chartier, vigneron; Biaise  
 Legendre, vigneron; Philippe Scellier, vigneron; Noël

Bdlier, marchand, Jean Godin, bourrelier; Guillaume  
 Cornet, vigneron; Sébastien Paris, tailleur d'habits;  
 (en 1591, 1596, par devant Védye) ; Guillaume Jollivet,  
 vigneron : Claude Tarraquier, vigneron; Louis Colleau,

ion ; Pierre Guymont, marchand ; Jean Villemaire, maréchal ; Louis Banouard, cordonnier ; Cantienne Seignant, veuve de Michel Vacher ; Marin, Robert, boulanger ; Jean Boutevillain, marchand ; maître Henri Dupré, procureur au baillage et prévôté d'Etampes ; Claude Durand, mercier ; Nicolas Bernier, archer du prévôt des Maréchaux à Etampes ; Jacques Touchart, boucher ; Jean David, marchand ; Thomas Motheulx, vigneron ; Cantien Laray, lanternier ; Jacques Le Sour, boulanger ; Léonard Kicheulx, chapelier ; Malluirin Tony ou Gorry ; boulanger ; Jean Gabaille, marchand ; Hippolite Fontaine, cordier ; François Creslault, vigneron ; Pasquier Prieur, marchand ; Morin Robert, boulanger ; Marie Beaudon, veuve de Jacques Le Breton ; Jean Dollibeau ; Roland Martinet ; honorable femme Jeanne de Laigle, veuve de Jean Charron, sergent à cheval au Châtelet de Paris ; Louis Harsant, boulanger ; Quantin Banouard, boucher ; André Durand ; François Banouard, boucher ; Sébastien Gallel ; Pierre Raclardy, le jeune, marchand cordier ; Jeanne Hudebert, veuve de Christophe Banouard ; Simonne Tarraquier ; Pierre Faye, vigneron ; Eloi Chesneau, vigneron ; Alain Septier, marchand ; Hippolite Charpentier, vigneron ; Laurent Chanàellier, serrurier ; Mathurin Bachelot, savetier ; Guillaume Marionnet, plâtrier ; Jacques Revers, marchand ; Mathurin Riiherd, marchand ; Pierre Cave, marchand ; Cantienne Torneau, veuve d'Esprit Boultin, marchand hôtelier ; Etienne Le Long, marchand ; François Piet, marchand ; Pierre Motheulx, vigneron ; Marie Pinel, veuve de Pierre Le Tailleur, boursier ; Léonard Dauthon, vigneron ; Jean Lhoste, marchand ; Toussaint Chesneau, vigneron ; Julien Regnard, marchand hôtelier ; (par devant Pierre Jutet, en 1598, 99, 1600, 4, 5, 6.) : les proviseurs de l'église Saint-Pierre d'Etampes, représentés par Claude Dauthon, Guillaume Chandellier, et Durand Jollivet ; Mathurin Chénevilie, charron, Michel Lambert, marchand, bourgeois d'Etampes ; Pierre Fourrier, boulanger ; Guillaume Venait, marchand ; Servais Michellet, cordonnier ; Cantien Banouard, marchand boucher ; Jean David, marchand ; Pierre Rigault, marchand hôtelier ; Cantien Yvert, vigneron ; Robert Drouillaull, jardinier ; Jacques Paris, marchand épicier ; Jean Le Clerc, maître laideur d'habits ; Jean Beanjon, marchand ; demoiselle Marie Saulcier, veuve de Pierre Amadonne, dame du Bourgneuf ; (9 octobre 1600, 4, 5,) ; Marie Audren, veuve de maître Pierre Lamy, avocat au

baillage et prévôté d'Etampes ; Madeleine Darras, veuve de noble homme Etienne Chardon lieutenant de la prévôté d'Etampes ; Claude Foresl, marchand ; Pierre Parent, procureur au bailliage d'Etampes ; François Dupuis, vigneron ; Jacques Aleunie, marchand, bourgeois d'Orléans ; Etienne Pernet, praticien ; Liphart Carnevillier, vigneron ; Anne Portier, veuve de Jean Bredet, marchand corroyeur ; Pierre Guyot, meunier ; Jean Moullé, marchand, bourgeois d'Etampes ; Marie Gabaille, veuve de Jean Clain, marchand ; Sébastien Fouldrier, marchand ; Pasquier Prieur, marchand ; Cantien Banouard, boucher ; Pierrine Berruyer, femme de Nicolas Mainfroy ; Girarde

Mainfroy, veuve de Sébastien Paris, tailleur d'habits;  
Nicolas Ratif, vigneron; Jacques Moussault, archer du  
prévôt des maréchaux d'Etampes, Dourdan et La Ferté-  
Aleps; Pierre Joisneau, le jeune, vigneron; René Le  
Sueur, laboureur; Cantien Yvert, vigneron; Jean Fon-  
taine, le jeune, vigneron; Nicolas Hémard, l'ainé, vigne-  
ron ; Claude Boucher, vigneron; Pierre Mercier,  
charron; Merlin Boucher, marchand mercier; Pierre  
Chai don, praticien à Paris; Cantienne Seignant, veuve  
de Michel Vacher; Pierre Bergerat, vigneron; Guil-  
laume Papye, marchand et laboureur; Pierre Delorme,  
marchand boucher; Perrine Moullin veuve en secondes  
noces de Cancien Louis, vigneron ; Antoine Mercier,  
bourrellier; Guillaume Leconte, marchand hôtelier;  
Guillemetle Chasseculipr, veuve de Jacques Lambert,  
apothicaire, bourgeois d'Etampes; Philippe Petit, huis-  
sier audiencier au siège royal d'Etampes; Charles Prelte,  
sergent royal à Etampes, Jean Sauvegrâce, vigneron ;  
Pierre Godin, mercier; Louis Banouard, marchand  
boucher; Léonarde Dorange, veu\le de François Piet,  
mercier; Simon Papillon, vigneron; Cantien Gobert,  
vigneron; Damien Fizellier, boucher et Michel Mer-  
cier, vigneron; Jean Fouldrier, marchand, bourgeois  
d'Etampes; Marguerite Cochon, veuve de Cantien Poi-  
gnart, marchand; Jean Dœurre, vigneron; Jacques  
Thibault, vigneron; Eutrope Loué, vigneron; Roger  
Dadure, voiturier par eau; Simon Regnault, vigneron;  
Jean Guere-ton, marchand, bourgeois d'Etampes; Pierre  
Fortier, voiturier par eau; Toussaint Seignant, vigne-  
ron; Cantienne Godin, veuve de Denis Roger; Perrine  
Godin, femme de François Dures, marchand ; Jean Fon-  
taine, l'ainé, vigneron; Louise Longeralte, veuve de  
Jacques Deserville; Martin Hénard, cabaretier; Pierre  
Creslault, vigneron; Pierre Forest, l'ainé, vigneron;  
François Duris, marchand, bourgeois d'Etampes; Michel  
Boutevillain, le jeune, tanneur; Ferry Pouville, mar-  
chand drapier; Cantian Loué, marchand cordier; Ser-  
vais Michellet, marchand; François Godin, meunier;

SERIE E. - TITRES DE FAMILLE [\ \l OR"î

Marin Régnier, laboureur; Toussaint Godeau, mar-  
chand; François Banouard, marchand boucher; Michel  
Colleau, laboureur; Jean Thibault, marchand; Huguette  
Leconte, veuve d'Etienne Thibault, marchand, bour-  
geois d'Etampes; Jean Mignon, hôtelier; François  
Gabaille, marchand hôtelier; Pierre Darras, sieur de  
Marmas; Michel Boullemier, le jeune, vigneron; Can-  
tienne Guettart, veuve de Cantian Lamy, lanternier;  
Jacques Bon tevillain, bourgeois d'Etampes; Jean Guet-  
tard, marchand, bourgeois d'Etampes; André Guettart,  
marchand-, Arthus Le Maire, vigneron; Jacques Bou-  
cart, batelier; Iléhe Durant, marchand; François  
Dupuis, vigneron; Noël Nauldet, vigneron; Simon Guel-

lanl, marchand drappier; Christine Hue, veuve de Mathurin Genest, marchand, bourgeois; Jean Banouard, marchand boucher; François Delesles, maître chirurgien à Etampes; Pierre Voillon, laboureur; Jehan Menault, marchand, tanneur; Cantian Mercier, savetier; Jean Carnevillier, l'ainé, vigneron; Nicolas Papillon, vigneron; Etienne Charpentier, vigneron; Claude Chaulsidon, vigneron; Jean Durandel, vigneron; Gilles Lelarge, vigneron; Cantian Gobert, vigneron; Cantian Hémard, vigneron; Simon Lecoup, vigneron; Gilles Enjubert, vigneron; Mathieu Rué, vigneron; Jean Fontaine, le jeune, vigneron; Jean Yvert, vigneron; Cantien Yvert, vigneron; Noël Mallet, laboureur; Cosme Segault, vigneron; Nicolas Hémard, fils de Cantian, vigneron; Jean Guibourt, sergent royal en l'élection d'Etampes; maître Pierre Boudeaulx, procureur à Etampes; honorable femme Gabrielle Paulmier, veuve de Macé Guisenet, bourgeois d'Etampes; maître Jean Héneville, procureur au baillage et prévôté d'Etampes. Tables alphabétiques des censitaires.

E. -3936. (Liasse.) - 66 pièces, papier

1650-1661. - Longs ou Saint-Bonnet. (Fief des). - Déclarations passées à Marie de Conte, veuve de Jean Camus, chevalier, seigneur de Saint-Bonnet, Chaslres, Gaudreville, la Chapelle et autres lieux, bailli, gouverneur et capitaine des ville et duché d'Etampes, et à Henri Camus, chevalier, seigneur de Saint-Bonnet, bailli et gouverneur d'Etampes, son fils, pour les héritages tenus, dans la censive des Longs ou Saint-Bonnet par: Pierre Brunot, vigneron; François Brosse, vigneron; Gabriel Boureau, chirurgien; Perrine Bouchet, veuve en secondes noces de Michel Bouillemier; Jean Bouillemier, vigneron; Pierre Bondonneau, bouclier; Martin Boudier, vigneron; Mathieu Bézard, vigneron;

Mathurin Baugin, boucher; Toussaint Cocquet, épicier, au nom de Jean Baugin, marchand; Jean Boucher, laboureur; Jean Cour, vigneron; Accurse Cordeau, tonnelier; Pierre Charpentier, hôtelier; Jeanne Bourdon, veuve de Jean Rigault, docteur en médecine, ayant charge de noble homme Philippe Chantier, avocat au parlement de Paris; Michelle Chandellier, veuve de François Charron, mercier; Jacques Certain, charpentier en bateaux; Louis Carnevillier, vigneron; François Carnevilliers, vigneron; Guillaume Canivet, compagnon boisselier; Marie Lambert, veuve de François Luimoureau, écuyer, sieur des Bruis (ou Bonis); Claude Durand, boulanger; Barthélémy de Cœurs, marchand; Jean Dauthon, laboureur; François et Cantien les Fayes, vignerons; Françoise Banouard, veuve d'Hiérosme Flocques, bouclier; François Gaudeau, épicier mercier; Pierre Goussard, conseiller secrétaire du roi, avocat au parlement de Paris; Michel Hémard, vigneron; Claude Jubin, Charron, Nicolas Lamy, marchand; Marguerite Leconte - François Levassor, boulanger; Gabriel Boureau, chirurgien, et Claude Fontaine, comme marguilliers de Saint-Pierre d'Etampes; Zacharie Merceau, maçon en

plaire; Jeanne Banouard, veuve de Marin Marchand;  
Mathieu Marchand; Claude Martin, vigneron; Jean  
Masson laboureur; Madeleine Meusnier; Nicolas .Mer-  
cier, maréchal ; Pierre Mercier, boisselier, Jean Miaslin;  
noble homme Thomas Migault, conseiller du roi en  
l'élection de Dourdan; Simon Papillon, vigneron ; Pierre  
Paris, l'ainé, vigneron; Pierre Fanier et Antoine  
Parizot, marchands, à cause de Cancienne et Marguerite  
Boutin, leurs femmes; Nicolas Patou, jardinier ; Guil-  
laume Petit, marchand; Joachim Pézard, vigneron;  
Pierre Pinot, vigneron; Pierre Rossignol, l'ainé, Pierre  
Rossignol, le jeune, Ferry Rossignol et François Her-  
sant, vigneron; François Sellerin, vigneron; Cathe-  
rine Gorry, veuve d'Alain Seplier; Pierre Septier, mar-  
chand, bourgeois d'Etampes; Simon Taneur, vigneron;  
Etienne Tarade, marchand ; Jean Tarraquier, vigneron;  
Claude Thibault; Catherine Tubœuf, vigneron; Jacques  
Touchard, marchand; Mathurin Thureau, vigneron ;  
Cantien Vézard, vigneron; Pierre Villemaire, maréchal.  
— Table alphabétique des noms des déclarants de 1650  
à 1664. Il n'y a qu'une seule déclaration de cette der-  
nière année et deux de 1660 ; toutes les autres appartiennent  
aux années 1650 et 1661.

E. 3937. (Liasse.) — 37 pièces, p

1694-1696. — Longs ou Saiût-Bonnct (Fief des). —

336

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

Déclarations passées à Alexis-François de Cœurs, con-  
seiller au Chalelet de Paris, seigneur de liourgneuf,  
pour les héritages tenus dans la censive ou fief des  
Longs ou de Sainl-Bonnet par: François Anceau, coute-  
lier; Etienne Bâudry, marchand, bourgeois d'Etampes;  
Jean Richebois, oflicier de Monsieur, frère unique du  
roi; Pierre Bourgeois, charcutier; Jacques Caperon,  
boulangier; Pierre Carnevillier, laboureur; Cantien Ché-  
neville, l'un des messagers d'Etampes; Aubin Collcau,  
le jeune, vigneron; Nicolas Colleau, le jeune. Vigneron :  
Philippe Courlillet, vigneron; Cordeau, avocat au parle-  
ment de Paris; Jean Daussein, boucher; Eloi Fromentin,  
marchand ; Cantienne Hersant, veuve de Jean Gabaille;  
Marguerite Renault, veuve de Jacques Hernant; Cathe-  
rine Boutevillain, veuve de Jacques Hochereau, mar-  
chand; Jeanne Guisenet, veuve de Pierre Houdouin;  
Denis Leblanc; maréchal; Toussain Lemaistre, labou-  
reur; Jean Baudet, tailleur d'habits; François Charron,  
huissier, et Jean Boudeau, chirurgien, comme mareuil-

liers de l'œuvre Notre-Dame d'Etampes; Etienne Lhosle, vigneron; Basile Moullin, laboureur; Jean Nicolas, manouvrier; Jean Nicolas, vigneron; Jean-François Paris, vigneron ; Antoine Parizot, l'ainé, marchand ; Etienne Petit, tailleur d'habits ; Sébastien Poulaid, cordonnier; Jean Roullier, laboureur; Valentin Rousseau; Louis Ségault, jardinier; Pierre Vergeon, l'ainé, Pierre Yillemère et Luce Hardy, femme de Cosme Dujat ; fi ère Toussaint Béhade, prêtre, professeur en théologie, ministre et supérieur du couvent de la Sainte-Trinité d'Etampes, (1 ,;r juillet 1670); François Hersant, jardinier. – Table alphabétique des déclarants de 1674 à IG76.

E. 793S. (Liasse.) – 21 pièces, papier.

• 731-1564. -Ferme de l'Orme. – Pièces relatives à une rente foncière annuelle et perpétuelle de 200 livres, créée par Joseph Hardy, au profit de Charles Prousteau et sa femme, pour partie du prix de vente de la moitié de la ferme et métairie de la ferme de l'Orme, sise en la paroisse d'Abbeville. Quittances pour ladite rente, données généralement par Jean Bonnardel Andra, conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Gien, qui avait épousé Marie-Jeanne Prousteau. – Titre nouvel de ladite rente passé par un des co-propriétaires de ladite ferme, Claude Mazure, épicier à Paris, tant en son nom que comme tuteur d'Etienne, Nicolas et Marie-Anne, enfants de lui et d'Henriette Quélard – Cantien Hardy, marchand, demeurant à Boynes, et Andrée Sainsard, sa femme, cèdent et trans-

portent à Pierre Prousteau, sieur des Grèves et des Genêts, la somme de 400 livres de principal, à eux dues par François-Marthe Hubert de Valory, et Charlolte-Henriette-Aimée de Valory, sa femme pour reste du prix de la vente que lesdits époux Hardy leur ont faite du quart de la ferme de l'Orme. – Quittances de la rente de ces 400 livres délivrées successivement par Hardy et Prousteau.

E. 3939. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1GSG-I750. – Greffe de la vicomte de Rouen. – Pièces relatives à la part du produit du greffe de la vicomte de Rouen, entrée dans la famille Valory par le mariage de Guy- Louis-Henri de Valory, avec Henriette-Françoise Le Camus, veuve, en premières noces, d'Alphonse Germain de Guérin, seigneur de Moulineuf, laquelle Henriette tenait celte part de produit par suite d'une transaction passée entre elle et Anne Védeau de Grandmont, veuve, en premières noces, de Louis Aubery, et en secondes noces de Germain de Guérin, père du sus nommé Alphonse Germain de Guérin.

E. 3940. (Liasse.) – ■ i pièces, papier.

ii»0. — Boismercier, Valnay, etc. Mémoire sur la valeur de la ferme de Boismercier. Extraits des registres tenus par les officiers mesureurs de grains à la halle de Paris, contenant le prix des blés, seigles, orges, avoines, et grenailles, de 1776 à 1789. — Jean Gérard Geoffroy, avocat en parlement, demeurant à Elampes, fondé de la procuration spéciale de François-Etienne-Michel de la Bigne, écuyer ordinaire et commandant le premier manège de la grande écurie du roi, demeurant à Versailles, propriétaire de la terre de la montagne et Guigneville et du fief de Boismercier et Valnay, dont le domaine mile est tenu en roture par M. de Valory, déclare avoir reçu de Charles-Jean-Marie de « Valory, » chevalier de Saint-Louis, colonel commandant le premier régiment provincial d'état-major, la somme de 18,184 livres, dont 15,084 pour le sort principal de 20 septiers de blé, froment et 10 sepliers d'avoine, de la rente foncière et seigneuriale payable annuellement sur le domaine utile dudit fief de Boismercier et Valnay, dont la nu-proprieté appartient au susdit Valori, et l'usufruit à Casimir-Louis de Valori et Marie-Jeanne-Marthe de Valori, ses frère et sœur, et 230 livres pour le rachat et extinction des droits casuels dudit domaine utile.

SERIE E. — TITRES DE FAMILLE VALORI

337

E. 3941. (Liasse.) — 204 pièces, papier.

Ktio i toi. — Valnay, Courtmeunier, etc. — Déclarations d'héritages tenus à cens des seigneurs des fiefs de Valnay, Courtmeunier et Courthour par : Jean de La Lucazièrc, bourgeois de Paris; André Bailly, laboureur; François Gilbert, vigneron; Jacques Boucher, laboureur; Clément Rivet ou Rinet, marchand drapier; Pierre Hardy, laboureur; Joui Dufay, laboureur; A. Chéneville, maître cordonnier; Nicolas Bailly, laboureur; Pierre Brossard, laboureur; Antoinette de Saint-Pol, veuve de Pierre de Veillard, écuyer, seigneur de la Ghesnée; Pasquier Oury, laboureur; Claude Dufay, marguillier de la fabrique de Saint-Quentin de Brières : Cantien Brossard, laboureur; Catherine Godin, fille et héritière de feu noble homme Médard Godin, vivant, conseiller du roi et président au grenier et magasin à sel d'Elampes; Simon Poussard, charretier; Jean Coquentin, laboureur; Rodolphe Guyard, marchand; Denis Fontaine, laboureur; Espérance Darthois; Michel Durandel, laboureur; Pierre Simonneau laboureur; Salomé Duranel, veuve de Pierre Ruelle; Marie ehandellier, veuve de Jean Hersant; Jean Chesnay, marchand; Jacques Baron, boisselier; Nicolas Mériault, marchand tanneur; Pierre Rotté, laboureur; Denis Martin, marchand; Jean Dif, maître charron; François Barrué, vigneron; Joachim Sédillot, maréchal; Abel

Lefébure, laboureur; Pierre Papillon, laboureur; Jean Le Roy et Guillaume De?ange, marchands; Madeleine Defourcroy, veuve de noble homme Michel Egal, vivant, conseiller du roi, président prévôt d'Elampes; Geneviève Guyot, veuve de Pierre Sévin, vivant, conseiller du roi et élu en l'élection d'Elampes; Fiacre Bourbier, manouvrier; Jean ftuillanteau, tant en son nom que comme tuteur de Jean et Marie Guillauteau, ses enfants, héritiers de feu Claude Regnard, vivant, marchand à Etampes; Jean Cantien Vézard, vigneron ; Bavile Moulin, laboureur, Pierre Delanoue, vigneron; Antoine LeNoir ; Perrine Bayard, femme de Vincent Dargent; Alain Septier; Simon Dacost, marchand; Nicolas Allais, papetier; Charles Manger, laboureur; Madeleine Regnault, sa veuve; Cantien Cornet, laboureur; Pierre Blandin, marchand; Louis Gervaise, marchand épiciier; Alexandre Rousseau, maître pâtissier, Jean Charlier, marchand ; Joachim Chevrier, maître menuisier, et Jean Daussin, marchand boucher, tous marguilliers de l'église Saint-Basile d'Elampes; Marie Lévesque, veuve de Jacques Menault, bourgeois de Paris; Léonard Cave, huissier de cuisine du commun du duc d'Orléans ; Pierre Cave, mar-  
Seine-et-Oise. — Série E. — Tome II.

chaud; Accurse Dupré, procureur aux sièges royaux d'Elampes; Claude Massignon et Basile Durandel ; Jean Ruelle, mailre pâtissier; Gilles Petit, marchand chapelier; Pierre Vallée, bourrelier; Louis Ségault, jardinier ; Jean Massigon, jardinier; Morin Marchand, meunier; Toussaint Lemaistre, voiturier; Jacques Hébert, marchand; Mathurin Archambault; Symphorien Rousseau, (sign. aug. Roucian), maître boisselier; Geneviève Boudeaux; veuve de Jean Guyot, vivant, procureur aux sièges royaux d'Elampes; les religieuses de la coigalion Notre Dame d'Elampes 23 juin 1681), Mme Moreau, supérieure, Alexis de Domballe, assistante, Angélique-Marie Hurielle, Marie Buchèreel Marii ^.nne Pineau, conseillères; Marie Petit, veuve de Jean Conly; Claude Dupuis, laboureur; Noël Hardy, marchand épiciier; Nicolas Thibault, marchand; Jean Guyot, receveur et payeur des droits et taxations des officiers de l'élection d'Elampes, au nom et comme ayant la garde des enfants de lui et de feu Catherine Banouard, héritière de son père Louis Banouard ; Claude Melun, maître h mrrelier; Quantin Banouard, lils d'autre Quanlin, marchand boucher; Jean Melun, bourrelier; Antoine Bourdon, conseiller du roi, président en l'élection d'Etam Jean Couty, marchand: Michel Le Gendre, prôlre demeurant à Etampes; Pierre Bellier, vigneron; Simon Taneur, vigneron; noble homme Noël Jolly, chef : i han-sonnerie de S. A. R. (7 septembre 1648); Julien Moreau, vigneron; Antoine Lebrun, maître boulanger; Richard Hémard, vigneron; Nicolas Hémard, vigneron; Barthé-  
lémy Bel lin, Pierre Montaigne, laboureur; Louis Charron, le jeune, procureur au parlement; Mathieu Bominet, marchand papetier; Michel Vaullon, maître boulanger; Théodore Martin, prêtre, chantre et chanoine de Sainte-Croix d'Elampes (30 août 17(M); Forry Boucher, vigneron; Georges Capitain, maître chaudronnier;

Laurent Touzô, vigneron; Jean Le Sage, vigneron; Louis Jarry, vigneron; Denis Taraquier, vigneron; Claude Richeux, vigneron. Les seigneurs ou dames de Valnaj au profit de qui ont été passées les déclarations sont: Germaine de Tournay, veuve de Pierre Camus ou le Camus, bailli et gouverneur d'Auxerre; Claude Le Camus, trésorier de France en Bourgogne; Toussaint Baudoin, procureur au Châtelct de Paris; Pierre Robcau, contrôleur de la maison du roi; François Baudoin, avocat au parlement.

E. 3942. (Liasse.) - 1 pièce, parchera ipier, doul 3 cahiers Je 7, 7 et 17 feuillets in i .

1163-1575. - Terres en Anjou. - Acte de foi et

43

338

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

hommage rendu à Jean, sieur de Bueil, conte de Sancerre, seigneur de chasteaux en Anjou, « par maistre » Biliaire Vallory, licentié en droit et arch'eprebstre de » Chastellerault, au nom et comme procureur de Loys » de Vallory, escullier, seigneur d'Estilly, et maistre » d'ostel de Monsieur le compte du Maine, » pour les terres de la Perrière et de Lublé, naguères acquises, par le dit Louis de Valory, de Catherine de Lisle, veuve de Georges « de la Trémoille, chevalier. » - Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de « Meigné, » rendu à Jean d'Alençon, comte du Perche et vicomte de Beaumont , par Catherine « de Brezay , damoselle , » veufve de Loys Vallory, en son vivant, eicuier, seigneur de la Perrière, Meigné et Lublé. » - Aveu et dénombrement de la terre, fief et seigneurie de Chante- pie rendu à Georges de Valory, chevalier, seigneur de Détilly et de Meigné, par « Roland de Ploret, escuier, » seigneur du dit lieu, au nom et comme père et tuteur » de Jullien de Ploret, aussy escuier » - Catherine

de la Grandière, femme et fondée de procuration de Philippe de Valory, chevalier, seigneur de Détilly et de Lublé, reconnaît avoir reçu de Mathurin de Rougé, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et enseigne des cent gentilshommes de sa maison, sous le gouvernement du seigneur de Chavigny, seigneur des Rues et de Perrière, la somme de 2,000 livres tournois, à déduire sur la somme de 6,500 livres tournois, restant de la somme de 12,600 livres tournois, prix de la vente des lieux, fief, terre et seigneurie de Meigné, sis en la paroisse de Chigné, et des fiefs de

« Villaynes et la Balynière, » faite par ledit Philippe de Valory audit de Rougé, par contrat passé à Tours le 22 décembre 1514.

E. 3913. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier, dont 1 cahier de 47 feuillets in-4°.

1534-1770. – Terres en Anjou. – Acte de foi et hommage rendu à Jean Philbert, avocat au bailliage de Chinon et procureur du cardinal de Richelieu, par Louis de Valory, écuyer, sieur de Détilly, héritier de feu Antoine de Valory, son père, pour la châtelainie, fief, terre et seigneurie de Détilly, tenue du dit cardinal, à cause delà seigneurie de Chinon. – Antoinette-Catherine de Voyer d'Argenson de Paulmier, veuve de Louis de Valory, chevalier, seigneur châtelain de Détilly, en qualité de tutrice et ayant la garde noble de ses enfants, consent que Charles de Valory, chevalier, seigneur de Cussy, touche, sur chacune des 7 années du bail de la terre et

seigneurie de Détilly, la somme de 227 livres 5 sous d'intérêt du principal de 4,545 livres, du audit Charles de Valory par la succession dudit Louis de Valory. – Vente, par contrat pignoratif, des maisons, terres et seigneuries du Lécé et des Petits-Bois faite à Maxime Préault, veuve de Pierre Mangot, avocat au bailliage de Chinon, par Elisabeth de La Rochefoucauld, veuve de Charles de Valory, seigneur du Lécé et des Petits-Bois, et tutrice de leurs enfants mineurs, et comme procureur de François de Valory, prieur des prieurés « de » Palloiseau et de Hallais, patron des patronages ecclésiastiques de Vadelincourt et de Harancourt, seigneur de la terre et seigneurie de la Gallopinnière, » et Antoine de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Neuilly-le-Noble, tant pour lui que pour Renée de Sainte-Marthe, sa femme. – A la suite est Pacte par lequel Pierre Mangot, conseiller secrétaire du roi, fils et héritier en partie de la susdite Maxime Préault, subroge à ses droits, moyennant finance, Charles de Valory, chevalier, seigneur de Cussay. – Aveu et dénombrement « de la terre et seigneurie de Lécé, fief Destouche et fief » Petit, » vendu, par le seigneur Charles-Louis-François de Valory, à Louis du Bouchet, comte de Montsoreau, marquis de Souches et de Bellay, etc., chevalier de Saint-Louis, lieutenant général des armées du roi. – Foi et hommage simple à 6 deniers de service rendu à Charles-Louis-François de Valory, seigneur de la Barre, à cause du fief de la Barre, par Marie Lefort, veuve d'Urbain Lévesque, huissier audienier demeurant en la paroisse de Varennes-sous-Montsoreau. – Lettre adressée au marquis de Valory, lieutenant général de\* armées du roi, grand croix de Saint-Louis, par M<sup>o</sup> Des Escotais-Valory, datée de « Destilly, le 3 novembre 1770. » Sur le point de vendre ses terres en Anjou, et désirant que la propriété ne sorte pas de la famille Va-

lory, Madame Des Escotées serait heureuse de les vendre au petit-fils du marquis.

E. 3944. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin ; 114 pièces, papier.

1775-1776-1791. – Terres en Anjou. – Pièces diverses relatives aux propriétés possédées par les Valory dans l'Anjou, et dont l'administration avait été confiée à Langlois, notaire royal à Varennes-sous-Montsoivau. Il s'y trouve plusieurs lettres du marquis de Valory, et d'autres signées : Dupleix- Valory, adressées à Langlois ; ces dernières proviennent d'Adélaïde- Louise- Jeanne-Joséphine Dupleix, qui avait épousé, en 1779, Charles-Jean-Marie de Valory.

SERIE E. – TITRES DE FAMILLE !

339

E. 3944'. – 1 registre, papier, de 5j feuillets in-f°.

1991-1992. – Terres en Anjou. – Recettes et dépenses des revenus de la Seigneurie île Lecé et dépendances.

E. 3940. (Liasse.) – 34 pièces, papier.

XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. – Résidu. – Quitances du vingtième payé par Louis Henri de Valory. – Notes de comptabilité et autres. – Déclarations censuelles probablement détachées de quelque cahier ou registre ; l'une d'elles provient de Claude Fontaine, curé de Saint-Pierre d'Etampes; elle est datée du 9 janvier 1662; les immeubles indiqués sont tenus de l'abbaye de Morigny ; un plan sans désignation, etc.

E. 3946. – 15 pièces, papier, dont 2 cahiers de 3 et 28 feuillets in-f°.

1939-1999».- Varennes (de).- Extrait mortuaire de François-Ignace de Limojon, co-seigneur de Venasqueel de Saint-Didier, chevalier de Notre-Dame du Montcarmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, époux de Rose-Sibille de Normandeau, décédé à Avignon, le 13 mai 1739, à l'âge de 68 ans, enseveli dans l'église Notre-Dame dans un tombeau de famille. – Transaction passée à Avignon le 10 octobre 1739, entre Eléazar Auberl, procureur fondé de Jean-Noël Limojon, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Jonquerettes, co-seigneur de

Venasque et de Saint-Didier, citoyen d'Avignon, rési-  
dant à Paris, seul et unique héritier de son frère  
« Ignace-François » (sic), ci-devant nommé, d'une part,  
et Anne-Barbe de Normandeau, veuve de Pierre de  
Pusque (Alias Pusco), procuratrice spéciale de Rose Si-  
bille de Normandeau, veuve du dit « Ignace François »  
[sic], sa sœur, d'autre part; touchant la liquidation de la  
succession du dit Ignace François. — Inventaire général  
des titres concernant les biens que possède madame de  
Pusco de Jonquerettes de Savigny, dans le pays de droit  
écrit, fait en 1779. — Pièces diverses relatives à ces mê-  
mes biens.

E. 3947. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1946-1 988 — Quittances, notes, renseignements,  
etc., relatifs à la succession de madame de Savigny,

E. 3948. (Liasse.) — :ii pièces, papier.

19»\*-I9»s. — Lettres adressées à M. de Varennes,  
maréchal de camp, par M. Vincent, son homme d'affaires;  
demeurant à Paris, rue de Richelieu, n° 88 — Pièces  
comptables fournies par ledit Vincent.

E. 3949. (Liasse.) — 62 pièces, papier

i998-t9»3 — Constitution d'une rente viagère de  
(56 livres 15 sous au profit de Jean-Baptiste de Maçoro,  
chevalier, seigneur de Ludesse, etc., faite par Etienne de  
Varennes, chevalier, seigneur de Chignot, chevalier de  
Saint-Louis, commandant pour le roi en la ville de Cler-  
mont, et Jean Gérard Blan ou Blau, écuyer. — Projet  
d'un mémoire par lequel le sieur de Laveau, avocat en  
Parlement, demande l'aliénation, à litre de bail emphy-  
théotique, pour 50 ans, de quelques portions du domaine  
dépendant de la principauté d'Orange. — Lettres diver-  
ses adressées à divers et signées : Marcou ; Delabonne;  
Guérin, docteur-médecin de l'Hôtel-Dieu de Caderousse ;  
Maury; femme Paulin; Varennes ; etc. — Pièces d'un  
procès entre M. de Varennes, Florent Passet, négociant  
de la ville d'Orange, Isaïe, de Cavaillon. — Etal des  
diamants de madame de Savigny. — Quittance de rem-  
boursement de rentes sur l'Etat donnée par Anne-Agnès-  
Gabrielle-Josephine d'Isard, femme et fondée de la pro-  
curation d'Etienne — François Varennes, etc.

E. 39a0. (Liasse.) — 23 pièces, papier, dont 6 cahiers de  
5, b, 6, 6, 7 et 13 feuillets in-4°.

1969-1993.— Extrait d'un acte de liquidation d'hé-  
ritage passé, le 9 mai 1769, entre M. de Lestagnol, lé-  
gataire universel de M. de Saint-Didier, d'une part, et  
Madame de Savigny, sa légataire particulière, d'autre

part. — Pièces diverses relatives à la liquidation de la succession de Françoise-Barbe-Agnès de Pusco, citoyenne d'Avignon, veuve, en premières noces, de Jean-Noël de Limojon, et, plus tard, femme de Jean-François-Augustin-Perrin de Savigny, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant au régiment des gardes-françaises, colonel d'infanterie. Le testament de la dite dame, en date du 1<sup>er</sup> mai 1789, porte, entr'autres choses, un legs de 300 livres de rente viagère en faveur de Françoise de Pusco, religieuse aux Dames du Verbe incarné, à Avignon, nièce de la testatrice ; l'usufruit et la jouissance des biens à

340

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

son mari ; donation à Adrien Perrin de Chevilly, intendant d'Orléans, de la moitié d'une maison et dépendances à Grandvaux.paroissede Savigny-sur-Orge ; donation à une autre nièce, Mlle de Pusco, femme du comte du Cambis-Lézan, de la terre d'Urban au comtat Venais-sin, et des seigneuries de Saint-Didier et Venasque; donation à autre nièce, Mlle d'Izoard, femme de M. de Varcnnes, de la terre de Jonquerettes et des biens possédés parla testatrice dans la ville du Saint-Esprit, en Languedoc ; donation à sa petite nièce et filleule, Augustine-Françoise de Varennes, de tous les diamants et bijoux et de tous les biens possédés dans la paroisse de Caderousse, au comtat, etc.

E. 3951. (Liasse.)

1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier.

1751-1781. — Copie de la donation de 900 livres de rente viagère faite, le 22 juillet 1751, par Jean-Noël de Limojon, seigneur de Durban et Jonquerettes, co-seigneur de Venasque et de Saint-Didier; chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Condé, infanterie, à Jean de Limojon, écuyer, natif de « Nyons en Daupbiné, son parent, » h condition que le donataire continuera à faire profession delà religion catholique romaine, et ne se mariera point, du vivant du donateur, sans son consentement. — Extrait des registres des sépultures de la paroisse Saint-Sulpice de Paris portant que ledit Jean -Noël Limojon a été inhumé le 9 juillet 1738. — Etat des rentes constituées dont jouissait feu M. de Jonquerettes dans Avignon, le Comtat et provinces voisines. — Etat des capitaux formant la dot de dame

Françoise-Barbe-Agnès de Pusco, veuve de M<sup>cs</sup> Jean-Noël de Limojon. Jean-Baptiste Biscarel, prêtre du diocèse d'Avignon, reconnaît avoir reçu de Rose-Sibille de Normandeau, veuve de François-Ignace de Limojon, chevalier de Saint-Lazare et du Mont-Carmel, légataire universelle de feu Jean-Noël de Limojon, son beau-frère, et de Françoise-Bai be-Agnès de Pusco, veuve dudit Jean-Noël de Limojon et son héritière universelle de tous les biens situés en paysdedroit écrit, la somme de 3000 livres, à lui léguées par le dit Jean-Noël qui l'avait institué son exécuteur testamentaire. — Procuration générale donnée par Françoise-Bai be-Agnès de Pusco, dame de Durban, Jonquerette, Venasque, Saint-Didier et autres places, « citoyenne » de la ville d'Avignon, à son mari Augustin de Savigny, colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis. — Brevet d'une pension de 200 livres, accordée, par décision du 7 mars 1781, à I Demoiselle Marie-Philippine-Yolando de Brue, née à |

Nantes, en Bretagne, le 2 avril 1762, fille de feu S. Pierre-François-Sébastien, vicomte de Brue, lieutenant de vaisseau retiré,

E. 3952. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

175S>1768. — Lettres adressées à Madame veuve de Jonquerettes, plus lard Madame de Savigny, en son hôtel, rue Vaugirard, au coin de la rue Fërou, à Paris, par son frère Lestagnol. Ces lettres généralement datées d'Avignon, traitent d'intérêts et affaires de famille. — Lettre signée :Bruneau, adressées à la même. — Extraits des lettres sus-mentionnées.

E. 3953. (Liasse.) — 44 pièces papier, dont 21 cahiers de 5, 5, 6, 6, 6, 7, 7, 7, 8, 8, 9, 9, 10, in, 11, 11, 11, 13, 18 et 3« feuillets in-4° et in-f°.

175G-17G9. Comptes de l'administration des biens possédés au comtat Yenaissin par Mad. de Jonquerettes, plus tard Mad. de Savigny, rendus par le régisseur ou chargé d'affaires, M. d'Isoard. — Notes pour servir à l'examen des comptes de M. d'Isoard. — Pièces comptables. — Une lettre de M. d'Isoard adressée probablement à Madame de Savigny. — Réponse à un mémoire de Madame de Savigny contre la gestion de M. d'Isoard, qui était son beau-frère.

E. 3954. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1700-1701. — Lettres adressées à M. de Varennes, successivement àClermont, en Auvergne, et à Avignon, par M. de Savigny et le comte de Cambis-Lezan ; — autres de M. de Savigny, sans suscription.— Lettres adressées d'Avignon par M. de Varennes au comte de Cambis-Lezan : affaires de famille.

E. 3955. (Liasse.) — 8 pièces papier.

l 7î»«. — Lettres, sans autre signature que les lettres B. B. mises à la fin de quelques-unes, adressées, de Villeneuve-lès-Avignon, à M. de Varennes, chevalier de Saint-Louis et maréchal de camp, à Paris et à Versailles. L'auteur de ces lettres, où l'on trouve quelques détails sur les mouvements du Midi, pourrait bien être Mlle de Brue qui, en 1751, avait obtenu du roi de France une pension de 200 livres, et qui, en 1792, avait quelque peine à s'en faire payer régulièrement.

SERIE E. — TITRES DE FAMILLE.

343

E. 395C. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1993-1 îoa. — Lettres adressées à M. de Varennes, successivement à Paris et à Versailles, de Gerzat, Clermont et Paris, par Mazoires, qui représentait, en Auvergne, les intérêts de son correspondant, et qui fut député de son canton (Gerzat), à la Fédération : affaires domestiques.

E. 3957. (Liasse.) — 35 pièces, papier, en partie imprimées.

liogiî«5. — Constitutions de renies sur les greniers à sel et les bureaux de la douane dans la ville d'Avignon au profit de : Lucrèce d'Izoard (et Isoard . veuve de Claude-Joseph de Serre, en son vivant, citoyen d'Avignon : Jean-Paul Royer, prêtre de la ville de Bolesne (Belléne), au Comtal-venaisin, docteur en théologie; Louis Boneset (et Bcnezet) Limojon, prêtre d'Avignon ; François-Ignace de Limojon, co-seigneur de Venasque et Saint-Didier. — Quittances de paiement d'arrérages des dites rente.-.

E. 3958. Liasse.) — 89 pièces, papier.

I74G-1?§1. — Vassan (do). — Etat des lieux d'une portion de l'hôtel d'Avignon, à Versailles, occupée par M. de Vassan. — Quittances du loyer, signées: Fromentin. — Conventions entre Louis-Simon Regnouf, conseiller

du roi en la cour des Monnaies, tant en son nom qu'au nom de M. le Feure (ou le Fèvre), son neveu, capitaine dans le colonel général dragons, d'une pari, et M. de Vassan, d'autre part, touchant l'allocation faite à cedernier d'une maison sise à Versailles, au Parc-aux-cerfs, louée, pour le moment, au nommé Coly, maçon. — Conventions entre Pierre-Nicolas Marin, oflicier de la reine et ingénieur géographe, d'une pari, et Michel, marquis de Vassan, capitaine des Levrettes de la chambre du roi, d'autre part, pour le loyer d'un immeuble, sis rue des

Mauvais-Garçons, paroisse Saint-Louis, à Versailles, appartenant à Marin, et loué par lui à Vassan. — Quittances dudit loyer, signées: P. N. Marin. — Lettre sans souscription, signée : Le comte de Noailles, 9 décembre 1770: « Sa Majesté m'ordonne de vous » mander qu'il vous emprunte votre logement et ne vous » l'oie pas; que c'est une honnêteté momentanée qu'on » vous demande pour satisfaire Madame, et que vous » aurez une chambre et une garde-robe pour votre pied

> à terre, en attendant que la marquise de Saureins » vous rende votre appartement... » — Lettre du marquis de Vassan à son frère. — Quittances, mémoires, notes, etc., dont plusieurs en lambeaux.

r 1959 ii. i c — 1 pièce, p .

• îî». Vatellicr.— Extraits d'à les relatifs à la liquidation de la sur, ession de Jean-Franc h Vatellicr, an :ien domestique de madame de La Rocln sur-Yon.

E. 39G0.

' i ahier, parchemin, de 6 feuillets m 1°

« août îîîi. — Vaultier (de). — Décret volontaire d'immeubles à Monfort-l'Amaurj ri aux environs, à la requête de Georges-Nicolas Clausse, procureur au bailliage de Versailles, créancier de Timolhée de Vaullier, chevalier, seigneur de Pelitmont, propriétaire desdits immeubles, parmi l, squi Is < plusieurs batimens compos » saut tes greniers à sel .le Monlforl-l'Amaury, cdnsis- » tans en deux greniers a sel et un entrepôt, sis au dit " Montforl, appuyés, d'un côté sur le mur île la \ il! " qui dépend desdits greniers, ainsi que deux tours adja- » cenles, et la porte de ladite ville nommée li porte 'le " Paris; lenans de l'autre coté, au sieur Robinet ou ses » représentaos, d'un bout au sieur Coustot; par devant, o sur ht rue qui conduit à ladite porte de Paris ; tesdits » bâtimens couverts en thuilles, une cour au devant, •» fermée par des murs, une porte charretière, cl un » petit bâtiment à côté de la cour, ayant vue el entrée sur > la rue... » Les biens décrétés sont adjugés audit de Vaullier moyennant "2 J,1 20 livres, dont H,52û pour les greniers à sel.

E. 3961. (Liasse.) — 1 pièce, papier

lîN0. — Vengen ou Veugen. — Copie du litre par lequel les officiers des gardes du corps constituent, en faveur du sieur Veugen dit Mathieu, une pension annuelle de 3,000 livres, dont la moitié sera, après son décès, réversible sur sa veuve.

K. 3962. (Liasse.) — 2 pièces . parchemin.

1984. — Verdier. — Baux d'immeubles appartenant

à la fabrique de l'église Notre-Dame de Milly, faits par

342

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

Louis-Edme Verdier, marchand boulanger, demeurant à Milly, au nom et comme marguillier de ladite fabrique; 1<sup>o</sup> à Etienne Gauret, marchand et laboureur, demeurant à Milly, et Catherine Nardon, sa femme; 2<sup>o</sup> à Biaise Cassard, blatier et laboureur, demeurant à Milly, et Anne Boudineau, sa femme.

E. 3963. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièces, papier.

1783-1780.— Verdier. — Obligation de 5,000 livres consentie par Dominique-François Retouret Castel, écuyer, maréchal des logis des gardes du corps de Monsieur, chevalier de Saint-Louis, au profit de Georges-Pierre Verdier, ancien officier du roi. Bons de 150 livres chacun consentis par le même au même.

E. 3964. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1746-1758. — Vert (de), ou Dever. — Cession de tous droits successifs faite par Marie-Angélique Dever, supérieure de la communauté des Dames de la Providence, établie à Paris, rue de l'Arbalète, paroisse Saint-Médard, à Marie-Louise Le Bastier, veuve de Henri Dever, écuyer, seigneur du fief des quatre-seigneurs, et autres lieux, ancien capitaine au régiment de Guerry, à la charge d'acquitter toutes les dettes passives de la succession dudit Henri, et moyennant 100 livres de rente, dont 70 livres en viager, et 30 livres en rente perpétuelle, rachetable pour 600 livres. A la suite de l'acte est la quittance de rachat (1758). — Fr. Marc Thierry, coadjuteur de la Chartreuse de Bourbon-lez-Gaillon, reconnaît avoir reçu de Mme Le Bastier, veuve de M. Henri de Vert (sic), la somme de 40 livres tant pour relief dû par ladite dame, comme cessionnaire de Mlle de Vert, sœur et unique héritière du sieur de Vert, que pour restant d'ancien relief dû par feu M. de Vert, savoir, 10 livres tournois pour le relief du fief des communes, et 10 livres parisis, valant 12 livres 10 sous tournois, pour le relief du fief de Lausnay Saint-Père, sans préjudice du droit de foi et hommage dû, pour lesdits fiefs, aux R. R. P. P. Chartreux, à cause de leur terre et seigneurie de Génainville; fait au prieuré dudit lieu, le 18 octobre 1748.

E. 3965. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1767-1781. – Véron de Laborie. – Lettres adressées successivement de Laborie, Strasbourg, Valen-

ciennes et Paris, à Mlle de Laborie, successivement à l'abbaye de Vorey, à l'abbaye de « Vignogue » (sic pour Vigniogou), à Montpellier, au couvent des Bernardines de Clermont en Auvergne, à Issingeaux, au Puy, à Paris et à Laborie, par son frère aîné Jean-André Véran de Laborie affaires de famille; détails intimes. – Lettres adressées par le même à M. Michel, curé de Saint-Jeure, et à l'abbé du Pinet, vicaire général, à Paris : même sujet.

E. 3966. (Liasse.) – 7 pièces, papier.

1768-1777. – Lettres adressées à Mlle de Laborie successivement à l'abbaye de « Vinogue, » à Montpellier, à l'abbaye des Bernardines de Clermont, et à Issingeaux, par Béfourt de Salcereys (?) : affaires d'intérêt entre Mlle de Laborie et son frère.

E. 3967. (Liasse.) – 22 pièces, papier.

1770-1785. – Lettres adressées à Mlle de Laborie par Tollin, chanoine; chevalier de Chalender; Richier, chanoine; Lenoir; de Labrosse; Gallet de Lagarde; Tremolet; comte de Klâsten, Chambellan du duc de Bavière ; Savy, avocat; de Roussillon; Monmerqué Digoville ; marquise de Vauborel ; duc de Charost; etc.

E. 3968. (Liasse.) – 7 pièces, papier.

1778-1781. – Lettres adressées à Mlle de Laborie, successivement à Issingeaux et chez l'abbé du Pinet, chanoine de l'église de Paris, à l'archevêché, à Paris, par Michel, curé de Saint-Jeure ; le chevalier Laborie, son frère; le marquis de Ségur; touchant des discussions d'intérêt avec un autre de ses frères.

E. 3969. (Liasse.) – 60 pièces, papier.

1773-1783. – Lettres, notes, consultations, mémoires et autres pièces relatives à un procès entre Jeanne-Marie Véron de Laborie, d'une part, et son frère Jean-André Véron de Laborie, colonel au régiment de la couronne, d'autre part, au sujet de la fixation des droits légitimaires de la sœur sur la succession paternelle. Une des pièces produites est la copie du testament de noble Jean de Véron, sieur de Laborie, du lieu de Laborie, paroisse, de Saint-Jeure-de-Bonnet, fait le 15 février 1745.

SÉRIE E. – TITRES DE FAMILLE.

E. 3970. (Liasse.) – 24 pièces, papier.

iî\*î-a \*•...-» – Lettres adressées à divers par Mlle de Laborie, au sujet de ses différends avec son frère ; caractère confidentiel.

E. 3971. (Liasse.) – 10 pièces, papier.

1779-1780. – Lettres adressées de Tence, à Mlle de Laborie successivement au Puy et à Issingeaux, par Botiretz, notaire royal: affaires de famille; détails intimes.

E. 3972. (Liasse.^ – .17 pièces, papier, dont 11 enveloppe de lettre, quelques-unes avec i ai bel

1779-1788. – Lettres adressées successivement de Saint-Malo, Paris, Rennes. Besançon, à Mlle de Laborie, par le Maréchal de Vaux, qui s'employa à régler les difTÈ\* rends entre cette demoiselle et son frère.

E. 3973. l' Liasse.' 1

5 pièces, papier.

1781-1990. – Lettres adressées, du Puy, à Mlle de Laborie, à Paris, par Mme Vaux-Lamyé : affaires de famille ; chronique locale.

E. 3974. (Liasse.) – 19 pièces, papier.

1781-1784. – Lettres adressées d'issingeaux à Mlle de Laborie par la veuve Charpentier: affaires de famille.

E. 3975. (Liasse.; – 13 pièces, papier.

1781-1784. – Lettres adressées successivement du Puy et de Minostrol à Mlle de Laborie par Marie-Joseph de Galard de Terraube, évêque du Puy, qui s'entremet pour concilier les intérêts de Mlle de Laborie, avec ceux de son frère: Sceau aux armes de Galard : d'or à trois corneilles de sable, becquées et membrées de gueules, posées 2 et 1 .

E. 3976. (Liasse.) – 9 pièces, papier.

178S-178G. – Lettres adressées du Puy, à Mlle de

Laborie par Laulantrier; dame Lasucherie; Roche de Pouzol : affaires de famille.

E. 3977. (Liasse.) – 13 pièces, papier.

17H3-1785.– Lettres adressées à .Mlle Lahoiie par M. J. Laulantrier, évêque d'Egée; le maréchal de Castries; touchant les différends entre cette demoiselle et son frère.

E. .W7«. Liasse.] – 1 pièce, parchemin.

S mars 1761. – Verrier. – Bail de 3 arpenls 96 iicrches de lerre labourable eu s pièces et de 45 perches de pré en 2 pièces, sis aux terroirs de Mon taia ville, Maulle et Mareil, fait, moyennant un loyer annuel de 54 livres, à Jacques Broquet-Soisson, demeurant à Montainville, et Marguerite Broquet, sa femme , par Pierre Verrier, laboureur, demeurant à Autotiillel.

E. 3979. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin; 3 pièces papier.

■«55-1733. – Viaiit des Francs.– Copie collationnées lettres d'anoblissement données par le roi de France « à Jacques Lhuillier, sieur de la Chapelle, » capitaine général des Guides et des camps et armées de Sa Majesté, et un de ses gentilshommes servants, et des lettres conlirmatives des premières en faveur de Jacques Lhuillier, sieur de la Chapelle, capitaine général des Guides, et Louis Lhuillier, frères, fils de Jacques ci-devant nommé. – Ordonnance de l'intendant de la généralité de Paris, Philippaux , portant confirmation de, noblesse en faveur de Jacques Viart, sieur de Villelte, et de ses enfants Nicolas-Gabriel Viart, chevalier, seigneur de Villelle, enseigne de vaisseaux, Jacques-Gabriel Viart, chevalier, seigneur des Francs, garde-marine, Louis-André Viart, chevalier, seigneur de Lamirault, aussi garde-marine; Henri Viart, lieutenant au régiment royal d'artillerie des « Fuseliers, » Charlotte-Françoise et Marie-Thérèse Viart. – Bref de dispense pour mariage accordé par le pape Benoit XIII à Henri Viart des Francs et Marie Le Feurc. – Contrat de mariage entre Henri Viart, chevalier, seigneur des Francs, capitaine en chef d'une compagnie de cent hommes au régiment Royal-Artillerie, commissaire d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, demeurant ordinairement à Etampes. d'une part, et Marie Le Feure, veuve de Louis

de Lhuillier, chevalier, seigneur de la Chapelle, capitaine général des Guides du roi et de ses camps et armées, demeurant en son château des Tournelles, paroisse du Tremblay, d'autre pari ; 0:1 la présence et de l'avis de Charlotte-Françoise Viarl, Bile majeure, sœur du futur ; de dame Noël-Catherine Petit de Mézières, femme de M. de Choisy, sa cousine ; de l'abbé Courcier, théologal de Paris : du président de Grassy ; de M. et Madame d'Alberny, et de M. Toumaz. — Lettre signée : Solon, et adressée « à Monsieur, Monsieur Deffrancis le Père, rue des Tripeau, en son hôtel à Estampes. »

E. 39S0. (Liasse.) — 40 pièces, papier, dont 4 cahiers de S, 10, 12 et 24 feuillets in-4°.

1745-1748. — Feuille signalétique contenant l'état des services militaires d'Henri-Auguste Viart des Francs, né le 6 décembre 1708, à Etampes, capitaine en premier au régiment Royal-Artillerie. — Fragments de cahiers d'études d'algèbre, d'artillerie, de fortifications. — Etats de, fournitures faites au régiment Royal-Artillerie pendant ses garnisons en Italie. — Mémoires de fournisseurs, quittances, etc. — Etat du détachement de M. de Cazeaux, parti de Grenoble le 28 avril 1745.

E. 3981. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin, dont 5 cahiers de 6, 7, 8, 11 et 12 feuillets in-4° ; 6 pièces, papier.

159S-1587. — Transaction, portant vente et transport d'une rente de 2 muids de blé froment et mine de poix, passée entre Louis du « Becz, escuier, seigneur de » Saint-Liger des Aubaiz et de Sausseulx, gentilhomme » ordinaire de la chambre du roy, demeurant au dict » lieu de Saint-Liger des Aubaiz, paroisse dudict » Saint-Liger, » tant en son nom, comme héritier de feu Louise Courtet, sa mère, en son vivant veuve de Nicolas du Becz, vivant, écuyer, seigneur des « Pereaulx, » maréchal des logis du roi, commissaire ordinaire des guerres, que comme héritier sous bénéfice d'inventaire de feu Jean du Becz, en son vivant, écuyer, seigneur du dit c< Pereaulx, » et maître ordinaire en la chambre des comptes à Paris, son frère, d'une part, et noble homme Pierre Coulombeau, naguères receveur général du tail- lon en la généralité d'Orléans, d'autre part. La vente est faite par Louis du Becz à Pierre Coulombeau. — Procédures touchant la jouissance et la propriété de deux rentes, l'une de 4,000 livres, l'autre de 50 livres,

provenant de la succession d'Odet de Chamberville, en son vivant, s r de « Chantellou » et « Cantelou, » et bailli de Caen, contentieuses entre Pierre Gotz, prati-

cien en la cour de Parlement de Rouen, d'une part, et Pierre de Mazis, écuyer, s<sup>n</sup> de Brières-les-Scellés ; en son nom et au nom de « Chai lotte de Sallure, » # sa femme, d'autre part. — Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle de 45 livres tournois faite au profit de « François Beauharnois, » conseiller du roi et de S. A. R. président et lieutenant général au baillage et siège présidial d'Orléans, y demeurant, paroisse de Saint-Pierre-Lantinn, par Charles Guyot, procureur au châtelet d'Orléans, au nom et comme fondé de procuration de « Charles Debougier, » écuyer, sieur de Brennes, demeurant audit lieu seigneurial de Brennes, << paroisse d'Isdes en Sologne, » et Marie Petit, sa femme : capital remboursé le 17 janvier 1670, entre les mains dudit François Beauharnois, par Jacques de Bouguier, écuyer, sieur de Brennes, fils aîné des constituants. — Constitution d'une rente de 06 livres 13 sous 4 deniers tournois faite par les mêmes au profit de noble homme Adam Perrinet, agent des affaires de la duchesse douairière de Sully, demeurant à Villebon, et Marie Lenoir, veuve de noble homme maître Pierre Granet, avocat en parlement, demeurant à Sully; remboursement effectué, le 0 mai 1670, par le fils aîné des constituants, entre les mains de M. Pierre Rozet, s<sup>r</sup> de la Vallette, receveur des aides en l'élection de la Châtre, et Jeanne Granet, sa femme, héritière de Jeanne Granet, sa mère, première femme d'Adam Perrinet. — Pièces relatives à une rente de 125 livres due, par les mêmes Charles « de Bouguier » et Marie Petit, à noble homme François Vincent, sieur de Saint-Fallier, conseiller du roi, lieutenant en la prévôté d'Orléans. — Pièces relatives à une rente annuelle de 16 livres 13 sous 4 deniers tournois constituée par les mêmes au profit de Pierre Michau, maître tailleur d'habits, demeurant à Sully, et Anne Roy, sa femme, et remboursée, le 14 janvier, par le fils aîné des constituants, au moyen d'un prêt d'argent à lui fait par Jacques Viart, chevalier, seigneur de Villelte et de la Vronniôre, et Claude Viart, sa sœur. — Constitution d'une rente de 116 livres 16 sous 4 deniers tournois faite, par Charles de Bouguier et sa femme, Marie Petit, au profit de Jacques Ducoing, écuyer, sieur de la Porte, conseiller du roi, président et trésorier général de France au bureau des finances de la généralité d'Orléans : remboursement effectué, le 10 décembre 1670, par le fils aîné des constituants entre les mains de Claude Lambert, seigneur « de Fougen, » et Marie Ducoing, sa femme. — Marie-Anne-Edeline, veuve d'Henri-Auguste Viart des Francs, chevalier, an-

SERIE E. — TITRES DE FAMILLE.

:î45

cien capitaine au corps royal d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, tant en son nom que comme se faisant et portant fort d'Henri-Noël-Auguste Viart des Francs, che-

valier de Saint-Louis, ancien capitaine au corps royal d'artillerie, son fils, constitue une rente de 40 livres au profit de Romain-Etienne Gueltard-Baron, négociant, demeurant à Etampes, et une rente de 160 livres au profit de Gabriel-Paul Guettard-Bataille, négociant, demeurant à Orléans, frères, acceptant par Pierre Guettard, leur père, bourgeois ancien échevin de la ville d'Etampes.

E. 3982. (Liasse.) - 1 pièce, papier.

ai juin 1780. - Vignon. - Copie du brevet d'ingénieur ordinaire des ouvrages et bâtiments des ports et arsenaux de la marine accordé par le roi à Michel-Félix Vignon, ci-devant chargé en chef des travaux de la Compagnie des Indes au port de Lorient, en récompense du zèle, de la capacité et du courage par lui déployés dans la défense de la ville et du port de Lorient, investis et assiégés par les Anglais depuis le 28 septembre jusqu'au 8 octobre 1740.

E. 3983. (Liasse.) - 1 pièce, parchemin.

«8 juin 1581. - Vigny (de). - Bail de 5 arpents et 1/2 quartier de terre à Cézarville, fait par Léon-Pierre, chevalier de Vigny, seigneur d'Emerville et autres lieux, tant pour lui et en son nom qu'au nom de messieurs et demoiselle de Vigny, ses frères et sœur, ledit seigneur demeurant ordinairement en son hôtel à Etampes, rue du Collège, paroisse de Saint-Basile, à Jean-Baptiste Le Grand, charron, demeurant à Cézarville, et Marie-Jeanne Chevalier, sa femme.

E. 3984. (Liasse.) - 3 pièces, parchemin.

1784-1786. - Vigny (de). - Léon-Pierre de Vigny, chevalier, capitaine d'infanterie, vend à Guillaume Simonneau, négociant à Etampes, et Anne (a^ds-Marie-Anne) Pelletereau, sa femme, une maison sise à Etampes, rue Basse-Saint-Antoine. - Abandonnèrent de ladite maison, au titre de retrait lignager, fait par les acquéreurs susdits à Claude-Victor-Louis de Vigny, chevalier, seigneur du Tronchet et autres lieux, et Adélaïde-Angélique-Charlotte Le Maire de Monstirault, sa femme. Seine-et-Oise. - Série E. - Tome II.

Claude-Louis-Victor de Vigny, chevalier, ancien capitaine des Cent-Suisses de la garde ordinaire du roi, seigneur du Tronchet, Châlo-Saint-Mars en partie, Obterre. Lagrange Saint-Laurent et autres lieux, demeurant ordinairement en son château du Tronchet, paroisse de Châlo-Saint-Mars, fait bail à Jean-Jacques Handouin, meunier, demeurant à la Ferlé, paroisse de Châlo-Saint-Mars, et Marie-Jeanne Fontaine, sa femme, du moulin à eau de la Ferlé, situé sur la rivière de « Chatouille », faisant de blé farine, et d'autres immeubles dénommés dans l'acte, moyennant 1.200 livres en argent, 120 bottes de foin du poids ordinaire, 1 plat de poisson, 6 canards et 1 gâteau par an.

E. 3985. (Liasse.) - 1 pii-.v, papier,

i« février tîso. - Villanou. - Contrat de mariage entre Jean-Pierre Villanou, garçon-coiffeur, fils mineur de Jean-Antoine Villanou, boulanger à Mazères, pays de Foix, et de Marie-Anne Fournier, représenté par Denis Charles Mercier, garde-magasin de la compagnie des cheveu-légers de la garde ordinaire du roi, demeurant à Versailles, en l'hôtel desdits cheveu-légers, sis avenue de Sceaux, paroisse Saint-Louis, d'une part ; et Marie-Françoise Boulet, fille mineure de feu Noël Boulet, arquebusier du roi, demeurant à Versailles, avenue de Sceaux, et de Françoise Le Roy. A la suite c-t un émargement du receveur de l'enregistrement à Versailles, Noël, en date du 2'J thermidor, an II (10 août 1794», constatant que la citoyenne Boutet, femme de Villanou, émigré, et sa créancière, a acquis jusqu'à concurrence de 755 livres des meubles délaissés par ledit Villanou.

E. 3986. (Liasse.) - 1 pièce, papier.

24 janvier l«î8. - VILLEPOIX. - Ordonnance du bailli d'Amiens dans la cause d'Adrien de Villepoix, chevalier, seigneur de Saint-Félix, et Marguerite de la Hocque, sa femme, contre Jean de Helloy, écuyer, sieur de « llallviier », touchant les arrérages du douaire de ladite Marguerite de la Rocque.

E. 3987. (Liasse.)- 1 pièce, parchemin, incomplète.

fi janvier. - Villète.- Procuration générale donnée par Jérôme de Villète, clerc en lois, d'Orléans, à maitres Jean de Villète, Olivier Martel, Jean.

a

340

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

E. 3USJS. (Liasse.) - 11 pièces, papier.

i? »<s-i\*03. - Vimeux. - Contrat de mariage entre Charles « de Vimeux », fils mineur de Charles de Vimeux, jardinier au village de Saint-Yon, proche Arpajon, et de Marie-Madeleine Fauvelle, d'une part ; et Marie-Françoise Mon iery, fille majeure dé René Monnery, mc-nuisief, el de Françoise Bricot, d'autre pari. - Extraits des registres de l'Elal civil relatifs à des membres des deux familles Monnery et Vimeux. - Carie de sûreté délivrée au citoyen Vimeux, Louis-Sébastien, par les commissaires de la seclion des Quinze-Vingt à Paris.

E. 3989. (Liasse.) - 2 pièces papier.

28 mars 1708. – ViavoLDET. – Acte de partage des biens provenant de la succession de Nicolas Virvoudet, en son vivant charron, demeurant à Rrunoy, entre Geneviève Le Candé, sa veuve, d'une part ; Louis Tissier, tisserand en toiles, au nom de sa femme Geneviève Virvondel; Pierre Virvoudet, boucher, à Versailles; Noël Virvoudet, charron, à Paris ; et Germain Virvoudet, mineur, enfants desdits Nicolas Virvoudet et Geneviève Le Candé, d'autre part.

E. 3'.') – 1 pièce, parchemin; 3 pièces», papier.

■ 908-1995. – Yissirh. – Mathurin Chabrevor confesse avoir reçu, de M. de la Régalle, la somme de 250 livres pour une soupente édiflée sur l'escalier des Vallels de chiens – Nicolas Durhaun, officier delà reine, et Elisabeth Bouguée, sa femme, demeurant au château du Chenil, paroisse Notre-Dame, à Versailles; François Huet, officier du roi, demeurant aux petites écuries du roi, même paroisse, se faisant et portant fort de d lle Madeleine Bouguée, fille majeure, demeurant présentement a Saint-Léger, près Rambouillet; lesdites Elisabeth et Madeleine, sœurs, seules et uniques héritières de feu Eloi Bouguée, vétérân officier du roi; vendent a d lle Marie-Madeleine Morillon, fille majeure, ouvrière en corps de robes d'enfants, demeurant audit château du Chenil ; à Antoine Vissier, valet de chien à la vénerie du roi ; et à Suzanne Morillon, sa femme, demeurant au Chenil neuf, tous les matériaux formant une baraque construite dans le grand Chenil, sur le terrain du roi, et ce moyennant la somme de 1.250 livres. – Homologation d'avis de parents el sentence du bailliage de Versailles nommant Su-

zanne Morillon, veuve d'Antoine Vissier, tutrice de leurs enfants mineurs Antoine Vissier, âgé de 18 ans 1/2, el Suzaune-François Vi.-sier, âgé de 1\*7 ans.

E. 3991. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin; 55 pièces, papier, dont 5 cahiers de 6, 8, 16, 25 et 40 feuillets in-f°.

. 1734-1735. – Vitte. – Extraitsdes registres de l'état civil concernant des membres des familles Vitte et Dubois, alliées. – Contrat de mariage entre Jean Vitte, domestique, fils de feu Pierre Vitte, laboureur à Vaux-en-Bresse, diocèse de Lyon ; et de Joanne le Clerc, d'une part ; et Marie-Anne leVasseur, domestique, fille majeure des feu Nicolas le Vasseur, maître d'école à Fouquière, diocèse de « Beauvais », et de Marguerite Gallempoix, d'autre part. – Testament du susditJean Vitte, qualifié bourgeois de Paris. – Pièces relatives à la liquidation de la succession du même entre ses neveux Claude Joseph et Louis Ville, et Anne-Marguerite Henriët, fille majeure, au nom et comme exécutrice du testament de Jean Vitte. – Pièces personnelles audit Claude-Joseph Vitte, connu sous le nom de Brunet, entr'autres une série de reconnaissances de Barbier, chef du gobelet du roi, en 1791.

E. 3992. (Liasse.) - 2 pièces, papier, dont 1 imprimée.

17B8. - VouiiT (Channelon de). - Edit du roi portant suppression de deux officiers de Rachasseurs, de treize Suisses Portiers, établis aux portes de la forêt de la Capitainerie royale de Saint-Germain-en-Laye, et création de deux charges de sous-lieutenants, deux d'inspecteurs généraux, et six d'exempts dans ladite Capitainerie. - Nomination et présentation par Adrien-Maurice, duc de Noailles, gouverneur et capitaine des chasses de Saint-Germain-en-Laye, de la personne de Pierre Channeton de Vouët, pour remplir la charge d'exempt des chasses de ladite Capitainerie.

E. 3993. (Liasse, i - 72 pièces, papier, dont ô cahier» de 5. 6, G, 10 et 15 feuillets in-f».

I7G2-I793. - Waxheim (de). - Contrat de mariage entre Jean-Autoine-Thibaud de Waxheim, capitaine de cavalerie dans la légion royale, majeur, fils de noble Jean-Louis Thibaud, avocat en parlement et aux cours de Lyon, el de dame Anne Duval, d'une part; el Anne-Henriette Boucherai, fille mineure de feu Edme-

SERIE E. - TITRES DE FAMILLE.

tel

as Bouchi rat, écuyer, ancien fouricr des log d i roi, et d'Henriette Lafond. - Acte de la célébration du mariage religii ux. - Obligation de 5.000 livres consentie par ladite Henriette Lafond, au profil de Pierre Guillemot, bourgeois de Paris; remboursement par Henriette Boucherat, devenue madame de Waxheim. - Traité entre la baronne de Waxhei m el Pierre Menageot, couvreur, pour l'entretien d s couvertures de l:i maison de ladite baronne, sise à Paris, rue Ménilmonlant, près le Pont-aux-Cboux. - Convention d'abonnement pour la fourniture de l'eau, entre la même et Périer frèi compagnie, entrepreneurs de la distribution des eaux de la Seine par les machines à feu établies en vertu d'un arrêt du Conseil d'Etat du roi, du I" février 1777. - Quit tance signée : Siint-Martin, et dal : à Dax, le 4 aoûl 1791, par laquelle ledit Saint-Martin reconnaît avoir reçu de nia lame de Waxheim, sa bel! - la somme

de 289 livres. - Passeport délivré a madame veuve Waxheim par la municipalité de Paris ; le certificat du com-

missaire de police de la section de Popincourt à l'effet d'obtenir le lit passeport, signale la taille de madame de Waxheim i I inl de 5 pieds 2 pouces. - Laissez-

i la même par la municipalité de Rueil. -  
Bail d'une maison sise rue de Salory, 18, à Versailles, fait ù la même par Vu [uslin Jarj ive el M irguerite-Louise-Emilie Lab ird i, sa femme. lémoire de fournir diverses pour le compte delà m : quittances ; étals de meubles et effets mobiliers, etc. - Jean-Philippe et Barlhélemj Comérany, comédiens do roi et du comité delà Comédie italienne, reconnaissent avoir reçu de M. Desneval la somme de 812 livres 10 sous pour 13 mois, à commencer du ''> d icembre 1791 l l finir le 31 décembre l 792, pour son quart de logi n°Eaux prem côté de la reine ; au dos de la quittance esl la cession de la jouissance dudit quart de loge faite à mademoiselle le Maire par Hébert, fondé des pouvoirs du tuteur des enfants mineur., de feu M. Le Houx d'Esneval, 19 décembre 1791.

FIN" DU TOME SECOND DE LA SÉRIE E.

TABLi: ALPHABÉTIQUE

DD TOME DEUXIÈME

Série K.

S!>-18 à :{«>«i:t.

rviaA&'e-

TITRES DE FAMILLE (suite et fin).

Pages.

Prestel 1

Prie (de' 1

Prioreau 1

Puissant 6

Purgold de Lowendardt G  
Quantin de Villiers 7  
Quéru 7  
Racine 7  
Kaigecourt (de) 7  
Raissing 7  
Rassay (Aubert de) 8  
Raynal 8  
Renard 9  
Renier 12  
Retz (de 1 12  
Ribault 12  
Ricard (de 13  
Richemont (de 13  
Ricouard (de) 13  
Rigoley (baron d'Ogny) 13  
Ringuenet de la Toulinière 13  
Riquet de Caraman 18  
Rivet de Bois-Jacourt 18  
Robien (de) 18  
Robilliard 23  
Robin (de), baron de Magalas 23  
Robineau 23  
La Rocbefoucauld-Doudeauville 23  
Rohan-Rocbefort (de 1 24  
Roncherolles (de) 24  
Ropsy 24  
Rousseau 24  
Roussel de Meulville 24

Pages.

Roze. 24

Ruel 24

Salornay (de) 25

Salvatory « 25

Salvert (marquise de) 25

Sarcus (de) 27

Saturne 27

Savarin de Marestan 27

Savigny (de) 27

Scbomberg (baron de) 28

Selve (marquis de) 35

Serent (marquis de) 30

Sesmaisons (de) 37

Sevin 37

Solar (marquis de) 38

Soliva 39

Sommereux 42

Sommery (comte de) 42

Soubise (de) 42

Stein 42

Sthinssel 43

Surat 43

Saint-Huberty (de) 43

Saint-Souplet (de) 43

Sainte-Croix (de) 43

Talleyrand-Périgord (de) 44

Tambrun 44

Tandon de Lucenay 44

Térolles 44

Tessé (de) 45

Thierrv 45  
Tbiriaî 46  
Tbomas 46

P«gM.

Tilly «

Tiphaine 202  
Tissicr 202  
Tour d'Auvergne (de la) 202  
Tourmont (de) 202  
Tourteau de Septouil 202  
Trémonville 20î  
Turmenyes de Montigny 203  
Touzé 203  
Vaillez 207  
Valloux (de) et Vallous 209  
Valori et Valory 212  
Varennas (de) 339  
Vassan (de) 341  
Yatellier 341  
Vaultier (de) 341  
Vengen ou Veugen 341  
Verdier 341  
Vert (de) ou Dever 342  
Vcron de Laborie 342  
Verrier 313  
Viart des Francs 343  
Vignon 345  
Vigny (de) 345  
Villanou 345

Villepoix 345

Villète 345

Vimeux 348

Virvoudet 345

Vissier 346

Vitte 346

Vouët (Cbanneton de) 346

Waxbeim (de) 34»

FIN DE LA TABLE DU TOME DEUXIEME.

■VERSAILLES. — CERF ET FILS, IMPRIMEURS DE LA PRÉFECTURE, RUE DUPLESSIS, 59.

BINDING SECT. SEP 10 1973

PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

CD Seine-et-Oise, France (Dept.)

1215 Archives

S4.6A4.76 Inventaire sommaire des  
v.2 Archives départementales

antérieures a 1790